

REVUE
DE
PHILOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

UNIVERSITY OF CHICAGO

1914

PHYSICS

PHYSICS

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVII - XIX

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1893 - 95

Tous droits réservés.

UNIVERSITY OF TORONTO
11/11



PA

2

R 34

n.s.

t. 17-19

635744

17.5.56

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUBAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVII, 1^{re} LIVRAISON

(Janvier à Mars 1893.)

SOMMAIRE : *Le poète Sophocle et l'oligarchie des Quatre Cents*, par P. FOU-CART, p. 1. — *Corrections au texte du Π. μίλων d'Alexandre d'Aphrodisias*, par G. RODIER, p. 10. — *Notre texte du Phédon*, par P. COUVREUR, p. 14. — *Cicero, pro Caelio, § 24*, par LOUIS HAVET, p. 28. — *Sur la fin monosyllabique du sénateur chez Térence*, par PHILIPPE FABIA, p. 29. — *Cicero, de Oratore*, par LOUIS HAVET, p. 33. — *La Constitution d'Athènes avant Dracon, d'après Aristote, Ἀθην. Πολ.*, I-III, par B. HAUSSOULLIER, p. 48. — *Sur quelques points de l'histoire des Séleucides*, par G. RADET, p. 56. — *Priscianus, II, 6*, par LOUIS HAVET, p. 62. — *Des lapidaires grecs dans la littérature arabe du moyen âge*, par F. DE MÉLY et H. COUREL, p. 63. — *Bulletin épigraphique*, par B. HAUSSOULLIER, p. 79.

Bulletin Bibliographique, p. 99.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1893

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT GRAND IN-8° BROCHÉ

(Couverture Bleue)

M. TULLII CICERONIS

AD QUINTUM FRATREM EPISTOLA PRIMA

texte latin publié avec un Commentaire critique et explicatif et une Introduction, par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr.

M. FABI QUINTILIANI

INSTITUTIONIS ORATORIAE LIBER DECIMUS

texte latin publié avec un Commentaire explicatif par

J. A. HILD, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

D. JUNII JUVENALIS

SATIRA SEPTIMA

texte latin publié avec un Commentaire critique, explicatif et historique par

J. A. HILD, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr.

P. TERENCEI AFRI ADELPHOE

texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par

Fr. PLESSIS, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.

Volume in-8°. — Prix. 4 fr.

P. TERENCEI AFRI HECYRA

texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par

P. THOMAS, Professeur à l'Université de Gand.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

T. MACCI PLAUTI AULULARIA

texte latin publié d'après les travaux les plus récents,

avec un Commentaire critique et explicatif et une Introduction, par

Alex. BLANCHARD, Professeur au Lycée d'Amiens.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr.

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE

par **Ch. TISSOT**, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut

publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une

Notice biographique sur l'auteur, par

Salomon REINACH, Secrétaire de la Commission archéologique de Tunisie

Avec portrait de l'auteur.

Volume in-8°. — Prix. 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE

PRINCIPALEMENT DU DIALECTE ATTIQUE

par **J. N. MADVIG**, Professeur à l'Université de Copenhague

traduite par l'abbé **HAMANT**, Professeur au Petit Séminaire de Metz

avec Préface par **O. RIEMANN**, Maître de Conférences

à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études.

Volume in-8°. — Prix. 6 fr.

T. LUCRETI CARI DE RERUM NATURA

LUCRÈCE

DE LA NATURE

texte latin accompagné du Commentaire critique et explicatif de **H.-A.-J. Munro**

Traduit de l'anglais par **A. REYMOND**, Professeur à Yverdon

Avec Préface par **L. CROUSLÉ**

Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Livre I. — Volume in-8°. Prix. 4 fr. 50

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVII, 2^e LIVRAISON
(Avril à Juin 1893.)

SOMMAIRE : *Les Fabulæ prætextæ*, par GASTON BOISSIER, p. 101. — *Quelques additions aux Fragmenta philosophorum graecorum de Müllach*, par P. COUVREUR, p. 108. — *Fragments inédits d'un commentaire de l'Iliade sur papyrus d'Égypte*, par JULES NICOLE, p. 109. — *Encore quelques passages de Quintilien*, par MAX BONNET, p. 116. — *Des lapidaires grecs dans la littérature arabe du moyen âge*, par F. DE MÉLY et H. COUREL, p. 120. — *Deus noster Cæsar, à propos de Scribonius Largus*, par CAMILLE JULLIAN, p. 129. — *Les mètres lyriques d'Horace*, par RENÉ PICHON, p. 132. — *Cicero, de Oratore*, par LOUIS HAVET, p. 141. — *Note sur une inscription archaïque de Mantinée*, par MICHEL BRÉAL, p. 159. — *Ad Sophoclem*, par H. VAN HERWERDEN, p. 160. — *Le pont du Céphise, correction à l'Anthologie*, ix, 147, par P. FOUCART, p. 161. — *Le consulat de Tacite*, par PHILIPPE FABIA, p. 164. — *Sur la chronologie des inscriptions rhodiennes*, par MAURICE HOLLEAUX, p. 171. — *Aristotélica*, par PAUL TANNERY, p. 185. — *Sur une construction de παρὰ*, par J. KEELHOFF, p. 187. — *Bulletin épigraphique*, par B. HAUSSOULLIER, p. 188. — *Plautus, Amphitruo*, 681, par CH. TAILLART, p. 191.

Bulletin bibliographique, p. 192.

Revue des Revues et Publications d'Académie relatives à l'antiquité classique :
(fascicules publiés en 1892). — Allemagne, pp. 1-48.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
41, RUE DE LILLE, 41

1893

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

(EXPÉDITION FRANCO CONTRE ENVOI DU PRIX EN MANDAT DE POSTE,
CONDITIONS DE VENTE)

Par Unités, remise de 40 pour cent (ou *franco* sans remise),
— Douzaines, — — — et 43^e exemplaire gratuit.
— Centaines, remise de 25 pour cent (sans trizièmes).

Frais de port à la charge de l'Acheteur.

I OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION DU FRANÇAIS EN LATIN

d'après la préface du Dictionnaire allemand-latin de C. F. INGERSLEV
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse
avec préface par **Eugène BENOIST**, Membre de l'Institut.
Brochure in-12. — Prix. 1 fr. (cartonné, 1 fr. 50)

II MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE

d'après le Manuel de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Brochure in-12. — Prix. 1 fr. 50 (cartonné, 2 fr.)

III TRAITÉ DE MÉTRIQUE

GRECQUE & LATINE
par **Fréd. PLESSIS**, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 3 fr.

IV MÈTRES LYRIQUES D'HORACE

D'APRÈS LES RESULTATS DE LA MÉTRIQUE MODERNE
par **H. SCHILLER**
traduit sur la 2^e édition allemande et augmenté de
Notions élémentaires de Musique appliquées à la Métrique
par **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Brochure in-12. — Prix. 1 fr. 50 (cartonné, 2 fr.)

V RÈGLES FONDAMENTALES DE LA SYNTAXE GRECQUE

d'après l'ouvrage de Albert von BAMBERG
TROISIÈME ÉDITION, revue et corrigée
par **Ch. CUCUËL**, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux
sous la direction de **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 2 fr. 50

VI L'ARMÉE ROMAINE

AU TEMPS DE CÉSAR
Ouvrage traduit de l'allemand de **F. KRANER**
annoté et complété sous la direction de **Eug. BENOIST**, Membre de l'Institut.
par **L. BALDY**, Colonel du Génie, et **G. LARROUMET**, Membre de l'Institut.
Volume in-12, avec 5 pl. dbl. en chromolith., cartonné toile. — Prix. 2 fr. 50

VII STYLISTIQUE LATINE

par **E. BERGER**
Traduite de l'allemand par **F. GACHE** et **S. PIQUET**, et remaniée par
Max BONNET ET **Ferd. GACHE**
Professeur à la Fac. des Lettres de Montpellier Professeur au Lycée de Châteauroux.
NOUVELLE ÉDITION, corrigée et considérablement augmentée.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 3 fr 50.

VIII PHRASEOLOGIE LATINE

par **C. MEISSNER**
traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par
Ch. PASCAL, Professeur agrégé de grammaire au Lycée de Reims.
TROISIÈME ÉDITION, revue et corrigée sur la 6^e édition allemande.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 3 fr. 50

IX HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE

par **H. BENDER**
traduite de l'allemand par **J. VESSEREAU**, Professeur au Collège d'Aix
avec une introduction et des notes par
Fréd. PLESSIS, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 2 fr. 50

X ÉTUDE SUR L'ARMÉE GRECQUE

pour servir à l'explication des ouvrages historiques de Xénophon
d'après **F. VOLLEBRECHT** et **H. KOCHLY**

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVII, 3^e LIVRAISON
(Juillet à Septembre 1893.)

SOMMAIRE : *Les empereurs romains initiés aux mystères d'Eleusis*, par P. FOUCART, p. 197. — *Betriacum, Bebriacum*, par LUCIEN HERR, p. 208. — *Sur deux vers de Manilius*, par PAUL TANNERY, p. 213. — *Novae commentationes Euripideae*, par H. VAN HERVERDEN, p. 215. — *Sur Babrius*, par Ed. TOURNIER, p. 251.

Bulletin bibliographique, p. 253.

Revue des Revues et Publications d'Académie relatives à l'antiquité classique : (fascicules publiés en 1892). — Allemagne, pp. 49-128.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1893

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-8° BROCHÉ

(Couverture Grise)

LA PHILOGIE CLASSIQUE

Six Conférences sur l'Objet et la Méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine,

par **Max BONNET**,

Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

ÉRASME EN ITALIE

ÉTUDE SUR UN ÉPISODE DE LA RENAISSANCE

Accompagnée de 12 Lettres inédites d'Érasme

par **Pierre de NOLHAC**,

Maître de Conférences à l'École Pratique des Hautes-Études.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI

D'APRÈS LA DERNIÈRE RECENSION

avec l'analyse du Commentaire de **M. Th. MOMMSEN**,

par **C. PELTIER**,

sous la direction de

R. GAGNAT, Professeur au Collège de France.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr.

CICÉRON & SES ENNEMIS LITTÉRAIRES

OU LE BRUTUS, L'ORATOR & LE DE OPTIMO GENERE ORATORUM

traduit d'une Préface de **Orto JAHN**

et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*

PAR

Ferd. GACHE

ET

J. S. PIQUET

Professeur au Lycée de Châteauroux

Professeur à l'École Moyenne de Zwolle.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr.

L'IDÉAL DE JUSTICE & DE BONHEUR

ET LA VIE PRIMITIVE DES PEUPLES DU NORD DANS LA LITTÉRATURE GRECQUE ET LATINE

par **A. RIESE**

ouvrage traduit de l'allemand par

Ferd. GACHE

ET

J. S. PIQUET

Professeur au Lycée de Châteauroux

Professeur à l'École Moyenne de Zwolle.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN

ET SES IMITATIONS

par **C. SCHAUMBURG**

avec un Supplément critique de **A. BANZER**

traduit, annoté et augmenté d'un *Appendice* par

L. E. CHEVALDIN, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

REVUE DE PHILOGIE

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES
NOUVELLE SÉRIE

Dirigée par **E. Tournier**, **L. Havet** et **C. Graux** I à III : 1877-1879)
et continuée sous la direction de

C. Thurot, **O. Riemann** et **E. Chatelain** (IV-V : 1880-1881)

O. Riemann et **E. Chatelain** (VI à XIII : 1882-1889);

O. Riemann, **E. Chatelain** et **L. Duvau** (XIV : 1890)

puis **E. Chatelain**, **L. Duvau**, **B. Haussoullier** (XV-XVII : 1891-1893)

17 volumes grand in-8° raisin (à 24 fr.) : 408 fr.

Prix d'abonnement aux 4 livraisons trimestrielles, par an :

Paris, 24 francs. — Départements, 25 francs. — Union Postale, 27 francs.

REVUE

DE

PHILOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LE POÈTE SOPHOCLE

ET L'OLIGARCHIE DES QUATRE CENTS

« Pisandros demandait à Sophocle s'il n'avait pas voté, comme « ses autres collègues, l'établissement des Quatre Cents. — Oui, « répondit celui-ci. — Eh bien, dit Pisandros, tu ne trouvais donc « pas que c'était une mesure détestable? — Si, répondit Sophocle. « — Alors tu as fait là une chose détestable? — J'en conviens, « mais il n'y avait rien de mieux à faire¹. »

De ce passage, il résulte qu'un Athénien du nom de Sophocle fit partie d'un collège de magistrats appelés *πρόβουλοι* qui eut à voter sur l'établissement des Quatre Cents ;

Que son vote fut favorable, non que la chose lui parût bonne, mais faute de mieux ;

Que, plus tard, il critiqua ou attaqua cette institution, et que Pisandros, le chef de l'oligarchie, essaya de le réduire au silence en mettant ses paroles en contradiction avec son vote antérieur.

Le Sophocle dont il est question est-il le poète tragique ? Cette supposition serait la plus simple et la plus naturelle. S'il s'agissait d'un autre, Aristote, écrivant plus de soixante ans après les événements, aurait sans doute ajouté le nom du père, ou la mention

1. Σοφοκλῆς ἐρωτώμενος ὑπὸ Πεισανδρῶν εἰ ἔδοξεν αὐτῷ ὡσπερ καὶ τοῖς ἄλλοις πρόβουλοις, καταστήσαι τοὺς τετρακοσίους, ἔφη. « Τί δέ; οὐ πονηρά σοι ταῦτα ἐδόκει εἶναι; » ἔφη. « Οὐκοῦν σὺ ταῦτα ἐπραξας τὰ πονηρά; » « Ναί, ἔφη. οὐ γὰρ ἦν ἄλλα βελτίω. » ARISTOT., *Rhet.*, III, 18.

du dème, ou quelque particularité propre à prévenir toute confusion. En effet, les lecteurs de la *Rhétorique*, en voyant le nom de Sophocle sans aucune indication, ne pouvaient guère penser à un autre qu'à l'illustre poète; il leur serait difficilement venu à l'idée de chercher un homonyme moins connu parmi ses contemporains.

Telle n'est pas cependant l'opinion qui a prévalu chez les savants modernes qui ont étudié l'histoire de cette époque ou la biographie du poète¹. Les uns identifient le personnage nommé dans la *Rhétorique* avec Sophocle, fils de Sostratidès, qui fut stratège en 425 et banni en 424²; les autres avec un Sophocle que Xénophon nomme dans la liste des Trente Tyrans³. A vrai dire, ils n'ont apporté aucune preuve positive à l'appui de leur thèse. C'est plutôt une répugnance instinctive à se figurer le grand poète tragique mêlé aux querelles des partis et s'occupant à rédiger une constitution anti-démocratique. Pour la postérité, il semble que Sophocle n'ait vécu que pour composer ses tragédies et qu'il n'ait connu d'autres luttes que celles des concours dionysiaques.

Les sentiments d'un Athénien du cinquième siècle étaient tout différents. Il n'imaginait pas que le poète ou l'artiste fût un être à part, vivant autrement que ses concitoyens; pour lui comme pour les autres, la vie publique était le principal, et, dans son épitaphe, Eschyle taisait ses triomphes dramatiques pour ne rappeler que la bravoure montrée à Marathon.

Afin de prouver que Sophocle n'avait aucun goût pour la vie publique, on a cité le témoignage de son contemporain, le poète Ion de Chios⁴. Τὴ μὲντοι πολιτικά οὔτε σαφὸς οὔτε βραχέϊστις ἦν, ἀλλ' ὡς ἄν τις εἶς τῶν χρηστῶν Ἀθηναίων.

Peut-on en conclure qu'il est resté à l'écart des affaires? Non, mais seulement qu'il n'y apportait ni l'habileté, ni l'esprit entreprenant d'un chef de parti, qu'il ne se plaçait pas dans les premiers rangs, mais se confondait dans la foule des gens de bien. Ceux que l'on appelle les *Χρηστοί*, ce sont les partisans des opinions qu'avaient défendues Cimon et Nicias.

Si l'on étudie dans le récit de Thucydide, complété par la *Πολιτεία* d'Aristote, le mouvement qui aboutit à l'oligarchie des Quatre

1. E. CURTIUS, t. II (6^e édit.), p. 874, note 162. — DINDORF, *Sophocles*, t. VIII, p. xx.

2. THUCYD., III, 115, 5; IV, 65, 3.

3. XENOPH., *Hellen.*, II, 3, 2.

4. *Fragm. hist. gr.*, t. II, p. 47. — Ce témoignage, du reste, est antérieur à l'époque des Quatre Cents.

Cents, on verra que le rôle attribué à Sophocle par le passage de la *Rhétorique* s'accorde avec ce que nous savons de la vie et des opinions du poète tragique.

Il est certain, malgré la diversité des témoignages réunis par le compilateur de sa biographie, que Sophocle appartenait à l'une des riches familles d'Athènes¹. En effet, nous savons par une inscription qu'en l'année 443, il fut *ἑλληνοταμίης*, c'est-à-dire l'un des dix trésoriers chargés d'administrer la caisse qu'alimentaient les tributs des alliés². Ces magistrats étaient pris dans la première classe, celle des pentacosiomédimnes. Deux fois au moins les votes du peuple lui décernèrent le titre de stratège. La première fois, en 440, il fut le collègue de Périclès et prit part au siège de Samos³. On doit croire qu'il ne s'acquitta pas trop mal de ses fonctions, puisqu'il fut une seconde fois élu stratège avec Nicias⁴.

Sans s'être illustré comme financier ou comme général, ces charges, qu'il avait honorablement remplies, sa fortune et, si l'on veut, sa gloire poétique, faisaient de lui un des premiers personnages de la république et le désignaient aux suffrages du peuple dans les circonstances critiques qui suivirent l'expédition de Sicile.

Le désastre de l'armée athénienne entraîna la chute de la démocratie. Athènes, sans flotte et sans troupes, était à la merci des Péloponnésiens; le peuple, comprenant qu'il n'avait rien à espérer de ses démagogues et rendu à la raison par l'adversité, se tourna vers le parti modéré et lui confia le soin de faire face aux dangers présents. Ce parti, loin de perdre courage, voulait au dehors conquérir, par une résistance vigoureuse, une paix honorable, et, à l'intérieur, établir un régime où les droits politiques appartiendraient aux citoyens qui supportaient les charges de la guerre.

Le peuple lui remit le pouvoir sans difficulté; ce fut d'un commun accord que l'on décida de réduire les dépenses inutiles et d'élire parmi les hommes d'âge des magistrats chargés de proposer les mesures les plus convenables aux circonstances⁵.

1. Principe loco natus. PLINE, *Hist. nat.*, XXXVII, 40.

2. *Corpus inscr. attic.*, t. I, 237.

3. *Fragm. hist. gr.*, t. IV, p. 645.

4. PLUT., *Nicias*, 15.

5. Τῶν τε κατὰ τὴν πόλιν τι ἐς εὐτέλειαν σωφρονίσει καὶ ἀρχὴν τινα πρεσβυτέρων ἀνδρῶν ἐλέσθαι, οἵτινες περὶ τῶν παρόντων ὡς ἂν κκιρὸς ἢ προβουλεύσουσι. Πάντα τε πρὸς τὸ παραχρῆμα περιδείξ, ὅπερ φιλεῖ δῆμος ποιεῖν, ἐτοίμοι ἦσαν εὐτακτεῖν. (THUCYD., VIII, 1, 3.)

Ces magistrats nouveaux, appelés πρόβουλοι, furent élus au nombre de dix, un par tribu¹. Ils avaient été pris parmi les πρεσβύτεροι, c'est-à-dire parmi ceux qui avaient dépassé l'âge du service militaire, ou soixante ans. Les deux seuls que nous connaissons sont Sophocle, qui avait alors quatre-vingts ans, et le père de Thérémène, Hagnon, le fondateur d'Amphipolis, qui n'était guère moins avancé en âge².

Les nouveaux magistrats ne pouvaient prendre aucune décision de leur seule autorité; il fallait, comme par le passé, un vote du Conseil des Cinq Cents et de l'Assemblée du peuple; mais c'était eux qui les convoquaient, c'était eux aussi qui proposaient les mesures qu'ils jugeaient opportunes. Je crois même qu'aucun autre n'avait le droit de faire une proposition ou de mettre une affaire en délibération. C'était assez pour couper court aux motions capricieuses des démagogues dont la république avait tant souffert; et aussi pour mettre plus d'unité et de suite dans la direction des affaires.

Le personnage du πρόβουλος dans la pièce contemporaine de *Lysistrata* n'est donc pas un personnage imaginé par Aristophane, mais la caricature d'une magistrature existante, et quelques traits de son rôle sont empruntés à la réalité. Dans la comédie, le πρόβουλος se rendait à l'Acropole où se gardait la dernière réserve de l'État, afin d'y prendre l'argent nécessaire à la paie des matelots (v. 420-423); mais les femmes conjurées qui ont occupé la citadelle lui en ferment la porte; elles lui tiennent tête sans se laisser intimider par son autorité et mettent en déroute les archers scythes qui l'escortent. A la fin de la pièce, le πρόβουλος vaincu accueille favorablement l'envoyé lacédémonien qui vient demander la paix et promet d'engager le Conseil à envoyer aussi des ambassadeurs pour traiter (v. 1009-1012). L'âge même du πρόβουλος est pour le poète l'occasion de plaisanteries d'assez mauvais goût; les femmes révoltées lui mettent sur la tête une couronne, l'entourent de bandelettes, comme on faisait à Athènes pour les morts, l'engageant à ne pas faire attendre Charon, et le renvoient, piteusement accommodé, se montrer à ses collègues (v. 599-610).

Les bouffonneries d'Aristophane ne donneraient guère une idée du rôle que jouèrent réellement les πρόβουλοι. Ces vieillards, dont quelques-uns avaient vu les jours glorieux de Salamine, montrè-

1. Πρόβουλοι · ἄρχοντες δέκα ἐξ ἐκάστης φυλῆς εἷς, στίνας συνήγον τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον. (BEKKER, *Anecd.*, p. 298.)

2. LYSIAS, *contr. Eratosth.*, 65.

rent autant d'énergie que de sagesse. Par leurs soins, les dépenses inutiles furent réduites, Sunium fortifié, les alliés surveillés, des vaisseaux construits et équipés; au printemps, la flotte athénienne put tenir tête aux ennemis dans le golfe Saronique et sur les côtes d'Asie Mineure; des renforts incessants envoyés pendant tout l'été rendirent incertaine une lutte qui semblait terminée par le désastre de Sicile. On peut dire qu'ils sauvèrent la ville, qui avait mis en eux sa dernière espérance.

Pour les réformes intérieures, il semble que les modérés se seraient contentés de l'établissement des *πρόβουλοι*. Mais derrière eux, il y avait un parti plus ardent et plus audacieux, le parti oligarchique, qui entendait bien ne pas en rester là et qui voulait détruire complètement la démocratie. Depuis l'expulsion d'Isagoras et les réformes de Clithènes, ce parti n'avait même pas essayé de ressaisir le pouvoir; maintenant les circonstances lui paraissaient plus favorables. Il avait pour chef Pisandros, pour conseiller et directeur l'orateur Antiphon, pour instrument les associations. Suivant le plan habile tracé par Antiphon, les oligarques ne démasquèrent pas de suite leurs intentions. On commença par convaincre le peuple de la nécessité de confier le pouvoir à un petit nombre de citoyens; c'était, disait Pisandros, le seul moyen de gagner l'alliance du grand roi, et ses adversaires, sommés d'indiquer un autre moyen de salut pour la république, étaient réduits au silence. Bien des gens se tournaient vers l'oligarchie, qui ne lui avaient jamais été favorables¹; le peuple, malgré sa répugnance, se résignait au changement de la constitution; des meurtres restés impunis achevaient d'intimider les derniers partisans de la démocratie.

Pour la manière dont s'opéra le changement de régime, Thucydide est moins exact et moins précis qu'à l'ordinaire; mais grâce aux informations nouvelles qu'a apportées la *Πολιτεία*, nous pouvons mieux nous rendre compte de ces événements. Il sera même possible d'apercevoir dès le début une divergence de vues entre les modérés et les oligarques, divergence qui aboutira bientôt à une lutte ouverte.

Dans le principe, les choses se passèrent légalement. Ce fut l'Assemblée elle-même qui vota dans la forme ordinaire le décret de Pythodoros cité par Aristote: « Le peuple élira, en outre des dix *πρόβουλοι* déjà en fonctions, vingt autres citoyens âgés de plus

1. THUCYD., VIII, 66, 5.

de quarante ans ; ceux-ci, après avoir prêté serment de faire pour le mieux, rédigeront des propositions pour le salut de la cité ; tout autre qui le voudra aura aussi le droit de présenter un projet par écrit, afin qu'ils choisissent le meilleur entre tous¹. » Cette mesure ne décidait et ne préjugait rien par elle-même, mais elle ouvrait la porte à toutes les innovations. Elle fut inspirée par les oligarques ; à leurs yeux, les πρόβουλοι qui existaient depuis 413 ne montraient pas assez d'énergie contre le régime démocratique ; ils espéraient, par l'adjonction de vingt membres plus jeunes, faire entrer dans la commission une majorité plus audacieuse. Le vote du décret était pour eux un premier succès ; mais en même temps, l'Assemblée adoptait un amendement de Clitophon² où se montrent les tendances des modérés : « Il en sera pour le reste comme l'a proposé Pythodoros, mais les commissaires désignés rechercheront en outre les lois des ancêtres établies par Clisthènes, lorsqu'il fonda la démocratie, afin que les ayant également entendues, ils prennent le meilleur parti. » Aristote ajoute : « comme si la constitution de Clisthènes n'était pas une constitution populaire, mais se rapprochait de celle de Solon³. » Je ne crois pas que ni les adversaires ni les partisans de l'amendement aient commis la confusion que leur impute Aristote. L'intention de Clitophon était bien de revenir à la constitution de Clisthènes, c'est-à-dire de maintenir la démocratie, mais en lui enlevant le pouvoir excessif qu'elle avait acquis pendant le v^e siècle.

Voilà donc la commission constituée, comprenant les dix anciens πρόβουλοι parmi lesquels Sophocle, et les 20 membres élus⁴.

1. Ἦν δὲ τὸ ψήφισμα Πυθόδωρου τοιόνδε· τὸν δῆμον ἐλέσθαι μετὰ τῶν προὑπαρχόντων δέκα προβούλων ἄλλους εἴκοσι ἐκ τῶν ὑπὲρ τετταράκοντα ἔτη γεγονότων, οἵτινες ὀμόσαντες ἢ μὴν συγγράψειν ἃ ἂν ἠγῶνται βέλτιστα εἶναι τῇ πόλει συγγράψουσι περὶ τῆς σωτηρίας· ἐξείναι δὲ καὶ τῶν ἄλλων τῷ βουλομένῳ γράφειν, ἵν' ἐξ ἀπάντων αἰρῶνται τὸ βέλτιστον. *ARIST., Πολιτ., ch. xxix.*

2. Après la prise d'Athènes, Aristote (ch. xxxiv) indique l'existence de trois partis : les démocrates, les oligarques et un tiers parti de modérés, qui voulaient revenir à la démocratie de Clisthènes (τὴν πάτριον πολιτείαν ἐξήτουν). Parmi les chefs, l'auteur nomme Clitophon, Archinos, Anytos et Thérამène. Clitophon est également rapproché de Thérამène dans les *Grenouilles* d'Aristophane (v. 967 et schol.). C'est probablement le même que Platon a introduit comme interlocuteur dans le dialogue de la *République*.

3. Κλειτοφῶν δὲ τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ Πυθόδωρος εἶπεν, προσαναζητήσαι δὲ καὶ τοὺς πατέριους νόμους οὓς Κλεισθένης ἔθηκεν ὅτε καθίστηεν τὴν δημοκρατίαν, ὅπως ἂν ἀκούσαντες καὶ τούτων βουλευσῶνται τὸ ἄριστον, ὡς οὐ δημοτικὴν ἀλλὰ παραπλησίαν οὖσαν τὴν Κλεισθένου πολιτείαν τῇ Σόλωνος. *ARIST., ch. xxix.*

4. Thucydide (ch. 67) parle seulement de 10 commissaires, tandis qu'Androtrion et Philochoros donnent le nombre de 30. Cette erreur avait été relevée dans l'antiquité par Harpocraton : Ἦσαν δὲ οἱ μὲν πάντες συγγραφεῖς τριάκοντα οἱ τότε αἰρεθέντες, καθὰ φησιν Ἀνδρότριον τε καὶ Φιλόχορος, ἐκάτερος ἐν τῇ Ἀτθίδι. Ὁ δὲ Θουκυλίδης τῶν δέκα

La nature de ses pouvoirs a été mal comprise jusqu'ici. M. R. Schoell, qui a le premier attiré l'attention sur les *συγγραφεῖς* de Thucydide, a cru que c'était une magistrature extraordinaire, instituée dans la période troublée qui va des Quatre Cents aux Trente Tyrans¹. Il n'en est rien, comme le prouve clairement une inscription que j'ai publiée dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1880. Ce texte épigraphique, qui date du gouvernement de Périclès, contient une proposition des *συγγραφεῖς* pour régler en détail la manière dont les prémices des récoltes seront consacrées aux Déesses d'Éleusis. Dans une autre inscription du milieu du ^ve siècle, on voit également qu'une ordonnance, rédigée par une commission de même nature, avait réglé la condition des villes alliées de la Thrace². On reconnaît aussi l'existence de *συγγραφεῖς* dans quelques autres inscriptions antérieures aux Quatre Cents³. Les commissions de ce genre n'avaient donc rien d'extraordinaire⁴; elles n'étaient pas permanentes, mais un décret du peuple les instituait en cas de besoin, et la procédure à suivre était fixée aussi régulièrement que pour les autres magistratures.

Les commissaires, dont le nombre variait suivant les circonstances, étaient désignés par le peuple.

La question sur laquelle ils avaient à rédiger une ordonnance était fixée et délimitée par le décret qui instituait la commission.

Leurs propositions n'acquiesçaient force de loi qu'après la double ratification du Conseil des Cinq Cents et de l'Assemblée du peuple⁵.

La création de la commission proposée par le décret de Pythodoros n'eut donc rien d'exceptionnel; plus d'une fois, dans les années précédentes, les Athéniens avaient eu recours à des mesures du même genre, et les règles appliquées au temps de Périclès furent également observées en cette circonstance. L'expression *συγγραφεῖς αὐτοκράτορες* employée par Thucydide, et qui du reste n'est pas dans la partie conservée du décret, ne signifie pas

ἐμνημόνευσε μόνων τῶν προβούλων (*Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 403). Les modernes ont beaucoup discuté sur ce passage et fait de vains efforts pour faire disparaître cette contradiction. Le décret cité par Aristote prouve que Thucydide s'était trompé. Une scholie trop dédaignée d'Aristophane (*Lysistr.*, 421), paraît avoir été empruntée à une bonne source : *πράβουλοι δὲ πρὸς τοῖς δέκα* (corr. *τοῖςδε*) *ἤρῆθησαν κ' εἰσηγησόμενοι τὰ δοκοῦντα βέλτιστα τῇ πολιτείᾳ*.

1. R. SCHOELL, *De extraordinariis quibusdam magistratibus Atheniensium* dans les *Commentationes in honorem Th. Mommseni*. Berlin, 1877.

2. *Corpus inscr. attic.*, I, 31.

3. *Corpus inscr. attic.*, I, 96, 112; IV, 22 a, p. 6; 53 a, p. 66.

4. Harpocration avait déjà remarqué que ces commissions étaient d'un usage habituel. *Εἰθισμένον ἦν παρ' Ἀθηναίους, ὅποτε θεοὶ, πλῆθος τι αἰρεσθαι εἰς ῥῆτὴν ἡμέραν εἰσφερον γνώμας εἰς τὸν δῆμον*. Au mot *Συγγραφεῖς*.

5. Voyez *Bull. de Corr. hellén.*, 1880, p. 248-253.

qu'ils avaient pleins pouvoirs pour agir, mais seulement pour proposer des mesures, sans être liés par les lois existantes. Thucydide rapporte qu'au jour fixé, les commissaires n'apportèrent qu'une seule proposition : interdire, sous les peines les plus sévères, les accusations d'illégalité qui pourraient empêcher un citoyen de proposer un avis relatif au salut de l'État. Aristote mentionne aussi cette mesure préliminaire qui était nécessaire pour donner toute liberté de parole. Mais la commission ne s'en tint pas là et formula les propositions suivantes : « Il ne sera pas permis d'employer les revenus de la ville à un autre objet que la guerre ; tant qu'elle durera, aucun magistrat ne touchera de salaire, excepté les neuf archontes et les prytanes : ceux-ci recevront trois oboles par jour. — Pendant la durée de la guerre, tous les droits politiques appartiendront aux Athéniens les plus capables de servir la cité, de leur personne et de leur argent, au nombre de cinq mille au moins. Ils auront aussi le droit de conclure des traités avec qui ils voudront¹. »

Tel fut le projet à la rédaction duquel Sophocle prit part et qui fut adopté par le Conseil et l'Assemblée. On voit qu'il était très modéré : il supprimait toutes les dépenses inutiles inventées par la démocratie : salaires des tribunaux et des magistrats, distribution de fonds pour les fêtes ; il réservait le droit de vote à ceux qui supportaient les charges. Et encore ces restrictions ne devaient durer que le temps de la guerre.

Après le vote de l'Assemblée, le rôle de la commission était achevé, et ses pouvoirs prenaient fin, au moins ceux des vingt membres élus spécialement pour cette tâche. Quant aux dix πρόβουλοι, il n'y a pas de raison de croire qu'ils aient déposé les fonctions qu'ils exerçaient avant le décret de Pythodoros. En fait, nous voyons dans le passage d'Aristote, que Pisandros demandait à Sophocle s'il n'avait pas approuvé la création des Quatre Cents, comme les autres πρόβουλοι. Or, cette question des Quatre Cents ne fut pas décidée par les συγγραφείς. Le vote favorable de Sophocle, rappelé par Pisandros, eut donc lieu dans une circonstance ultérieure.

1. Μετὰ δὲ ταῦτα τὴν πολιτείαν διέταξαν τόνδε τὸν τρόπον· τὰ μὲν χρήματα τὰ προσιόντα μὴ ἔχειναι ἄλλοσε δαπανᾶσαι ἢ εἰς τὸν πόλεμον, τὰς δ' ἀρχὰς ἀμισθοὺς ἄρχειν ἀπάσας ἕως ἂν ὁ πόλεμος ᾗ, πλὴν τῶν ἐννέα ἀρχόντων καὶ τῶν πρυτάνεων οἱ ἂν ᾴσιν· τοῦτους δὲ φέρειν τρεῖς ὄβολους ἑκάστον τῆς ἡμέρας· τὴν δ' ἄλλην πολιτείαν ἐπιτρέψαι πᾶσαν Ἀθηναίων τοῖς δυνατωτάτοις καὶ τοῖς σιόμασιν καὶ τοῖς χρήμασιν λειτουργεῖν, μὴ ἔλαττον πεντασιγλίων, ἕως ἂν ὁ πόλεμος ᾗ· κυρίους δ' εἶναι τοῦτους καὶ συνθήκας συντίθεσθαι πρὸς οὓς ἂν ἐθέλωσιν. ARIST., ch. xxix.

Les résolutions de la première commission étaient trop modérées pour satisfaire les oligarques. Ils firent élire par les Cinq Mille une nouvelle commission de cent membres chargés de rédiger la constitution. Ils en apportèrent deux : une, pour l'avenir, l'autre provisoire, toutes deux oligarchiques et donnant le pouvoir à un conseil. Le projet de la commission fut voté par l'Assemblée¹. Il est probable qu'il fut d'abord soumis à l'approbation des *πρόβουλοι*. Sophocle, de même que ses collègues, l'accepta, mais comme un pis-aller, trompé par les promesses de Pisandros et croyant, avec la majorité des Athéniens, que l'établissement de l'oligarchie était l'unique moyen de détacher le roi de Perse de l'alliance des Lacédémoniens.

Jusque-là, tout s'était passé légalement ; les oligarques, enfin maîtres de la situation, jetèrent le masque. Les Quatre Cents installés en toute hâte prétendirent exercer seuls le pouvoir, sans consulter les Cinq Mille.

Plus soucieux de leurs intérêts que de ceux de la patrie, ils étaient prêts à traiter avec Sparte à tout prix ; ils élevaient au Pirée une forteresse qui dominait l'entrée du port. C'est alors qu'eut lieu la rupture entre les oligarques et les modérés. Sophocle s'éleva contre la conduite de Pisandros, et c'est peut-être dans le conseil des Quatre Cents que se produisit l'altercation rapportée dans la *Rhétorique*.

Après la chute de l'oligarchie, l'Assemblée vota que les Cinq Mille auraient la direction des affaires et qu'aucune magistrature ne serait salariée². C'était revenir au projet de la première commission.

Thucydide et Aristote sont d'accord pour vanter cette constitution qui était l'œuvre du parti modéré. « C'est la première fois que, de mon temps, les Athéniens eurent un bon gouvernement, car il y eut un mélange proportionné d'oligarchie et de démocratie, et ce fut la première chose qui tira la ville d'une mauvaise situation³. » — « La constitution me paraît avoir bien convenu aux circonstances, car on était en guerre, et c'est à ceux qui pouvaient s'armer eux-mêmes qu'appartenaient les droits politiques⁴. »

1. ARIST., ch. xxx-xxxii.

2. THUCYD., VIII, 97, 1 ; — ARIST., ch. xxxiii.

3. Καὶ οὐχ ἥκιστα δὴ τὸν πρῶτον χρόνον ἐπὶ γ' ἔμοῦ Ἀθηναῖοι φαίνονται εὖ πολιτεύσαντες· μετρία γὰρ ἦ τε ἐς τοὺς ὀλίγους καὶ τοὺς πολλοὺς εὐγκρασις ἐγένετο, καὶ ἐκ πονηρῶν τῶν πραγμάτων γενομένων τοῦτο πρῶτον ἀνήνεγκε τὴν πόλιν. THUCYD., VIII, 97, 2.

4. Δοκοῦσι δὲ καλῶς πολιτευθῆναι κατὰ τοῦτους τοὺς καιροὺς, πολέμου τε καθεστῶτος καὶ ἐκ τῶν ὅπλων τῆς πολιτείας οὐσης. ARIST., ch. xxxiii.

En résumé, le personnage désigné dans le passage d'Aristote par le simple nom de Sophocle me paraît devoir être identifié avec le poète tragique. S'il n'y a pas de preuve matérielle, les opinions modérées que Ion lui attribue, les charges qu'il avait remplies, son âge même, rendent très vraisemblable sa désignation comme l'un des dix πρόβουλοι. L'œuvre à laquelle Sophocle s'associa lui fait grand honneur. Avec ses collègues, il mit la république en état de continuer la lutte contre les ennemis; puis, membre de la commission des συγγραφείς, il proposa cette constitution des Cinq Mille, si favorablement jugée par Thucydide et par Aristote. S'il accepta d'abord le régime des Quatre Cents, ce fut avec répugnance et comme pis-aller. Mais lorsque ceux-ci tentèrent d'établir un régime purement oligarchique, il n'hésita pas à leur faire opposition. Également éloigné de la démagogie et de l'oligarchie, il travailla à rétablir une démocratie modérée, comme celle de Clisthènes, à laquelle sa patrie avait dû la période la plus brillante de son histoire. P. FOUCART.

CORRECTIONS AU TEXTE DU Π. ΜΙΞΕΩΣ D'ALEXANDRE D'APHRODISIAS

Il y a deux éditions du Π. μίξεως d'Alexandre d'Aphrodisias : l'édition aldine (Venise, 1527) et celle qu'a donnée Ideler, d'après la première, à la suite du second volume de ses *Météorologiques*. Malgré les modifications proposées par Ideler, le texte reste très défectueux et il faudrait, pour le rendre intelligible d'un bout à l'autre, y apporter encore de nombreuses corrections. Nous nous bornerons à en signaler quelques-unes, particulièrement nécessaires, et que le sens et leur analogie avec le texte primitif nous ont paru justifier complètement :

P. 589, l. 17¹ : οὐ μίαν ἄλλην... κ. τ. λ. Lire οἱ μίαν ἄλλην... et supprimer la virgule avant οἱ.; l'auteur veut, en effet, opposer les philosophes qui considèrent les éléments de la matière comme multiples, à ceux qui admettent qu'elle est une.

P. 594, l. 6 : ... ὅφ' οὐ συνάγεται τε καὶ συμμένει καὶ σύμπαθές ἐστιν αὐτῶ.

1. Nous suivons la pagination d'Ideler.

τῶν πάντων δὲ μιγνυμένων... κ. τ. λ.; Lire : ὑφ' οὗ συνάγεται τε καὶ συμ-
μένει καὶ σύμπαθές ἐστιν αὐτῷ τὸ πᾶν τῶν δὲ μιγνυμένων¹... Cf. p. 603,
avant-dernière ligne.

P. 597, l. 8 : la doctrine stoïcienne du mélange, loin d'être con-
forme aux κοινὰ ἔννοιαι, est en contradiction avec elles : τὰ γούν
περὶ κράσεως ὑπ' αὐτῶν λεγόμενα οὐ μόνον οὐ προσχοῖται ταῖς φυσικαῖς ἐν-
νοιαῖς, ἀλλὰ καὶ πλεῖστον ὅσον ἅπαν δεῖ. Il faut lire sans doute : ... ἀλλὰ
καὶ πλεῖστον ὅσον ἅπαν τῶν.

P. 598, l. 20 : De même que la ligne accroît la ligne, et la sur-
face, la surface, de même un corps, ajouté à un corps, l'accroît :
γραμμαὶ τε γὰρ... ἀλλήλαις συντεθεῖσαι τὸ μῆκος αὐξοῦσιν.... ἐπίπεδά τε τὸ
αὐτὸ ποιεῖ,... τὸ σῶμα, τὸ τριχῆ τε καὶ πάντη διεστάναι. καθὼ ἐὰν ἄλλω
ὁμοίως αὐτῷ διεστώτι συντεθῆ, ἐξ ἀνάγκης συναύξει τοῦτο. Lire : τὸ σῶμα,
τῷ τριχῆ τε καὶ πάντη διεστάναι, καθὼ ἐὰν ἄλλω ὁμοίως αὐτῷ διεστώτι συντεθῆ,
κ. τ. λ.

P. 600, l. 17 : τοῦτο γὰρ ἢ κρᾶσις αὐτοῖς τῆς συγχύσεως διαφέρει. Lire :
τούτῳ γὰρ... κ. τ. λ.

P. 603, l. 28 : ἀπόλλυται n'est qu'une faute d'impression pour
ἀπόλλυται.

P. 604, l. 6 : La véritable cause de l'unité et de la permanence
de l'univers est le mouvement circulaire du premier ciel. C'est
parce que les stoïciens n'ont pas su trouver cette cause, ou n'ont
pu suivre l'opinion de ceux qui l'ont trouvée, qu'ils ont admis la
théorie erronée du πνεῦμα! (... ἢ τοῦ... κυκλοφορητικοῦ... σώματος φύσις...
συνέχει καὶ σώζει τὸ πᾶν ταύτην) μήτ' ἰδόντες ἑαυτοῖς, μήτε τοῖς ἰδοῦσιν ἀκο-
λουθῆσαι δυνθέντες... κ. τ. λ. Il faut évidemment fermer la paren-
thèse après τὸ πᾶν.

P. 604, l. 24 sq. : Il est plus raisonnable d'admettre que ce sont
la communauté de matière et le mouvement du corps divin qui
maintiennent l'harmonie et les rapports mutuels des êtres d'ici-
bas, que d'attribuer ces effets au πνεῦμα : διὸ εὐλογώτερον... λέγειν...
τὴν συμπάθειαν αὐτῶν σώζεσθαι τῆ πρὸς ἄλληλα, διὰ τε τῆς ὕλης κοινωσίαν
καὶ τὴν τοῦ περικειμένου θείου σώματος αὐτῷ φύσιν, ἢ τῷ διὰ πνεύματος...
κ. τ. λ. Lire : διὸ εὐλογώτερον... λέγειν... τὴν συμπάθειαν αὐτῶν σώζεσθαι
τὴν πρὸς ἄλληλα, διὰ τε τῆς ὕλης κοινωσίαν καὶ τὴν τοῦ περικειμένου θείου
σώματος αὐτοῖς φύσιν, ἢ τὸ διὰ πνεύματος κ. τ. λ.

P. 605, l. 3 : C'est l'humide qui cause l'aptitude des corps à la
division : ὑγρὸν δ' ἐστὶ καὶ εὐδιαίρετον, ὡς... κατὰ τοῦτο μάλιστα τε καὶ
ἄρεσθην γίνεσθαι τὴν διαίρεσιν. Lire : μάλιστα τε καὶ ἀρίστην γίνεσθαι τὴν
διαίρεσιν.

1. Cette correction a déjà été proposée par Zeller, *Die phil. d. Griech.*, 3^e Th.,
1^o Abth., 3^e Aufl., p. 118, n. 5.

P. 605, l. 25 : τίς δὲ καὶ εἰς τὸν ἐναντίον ἅμα κίνησις αὐτοῖς; Lire : τίς δὲ καὶ εἰς τὰ ἐναντία ἅμα... κ. τ. λ. Cf. l. 28.

P. 605, l. 26 : τὰ ἐν οἷς ἂν ᾖ, ὄν, ... Lire : τὰ ἐν οἷς ἂν ᾖ ὄν, ...

P. 606, l. 24 : Ald. μόνης; Ideler μόνοις; lire : μόνον.

P. 606, l. 30 : Les stoïciens : φέρουσι μὲν γὰρ εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦδε τὸ μὴ ὁμοίως τοῖς φύσει γινομένοις γίνεσθαι τὰς κατὰ τέχνας. Lire : τὰ κατὰ τέχνας.

P. 606, dernière ligne : οὐκ ἐπιφανεία. Ideler dit en note : *Ald. inepte ἐπὶ πολλῆς. Etiam Canin. vertit : non in superficie.* — Il faut lire : οὐκ ἐπιπολῆς.

P. 607, l. 3 : διὰ δὴ τοῦτο φησάντων τῶν μὲν γινομένων κατὰ τέχνην... Lire : διὰ δὴ τοῦτ' ἔφρασαν, τῶν μὲν... κ. τ. λ.

P. 607, l. 22 : πῶς ἂν ἔτι ὁ θεὸς αὐτῶν εἴη... Lire : πῶς ἂν ἔτι ὁ θεὸς αἴτιος εἴη...

P. 607, l. 28 : La parenthèse : (φάσι γὰρ τὴν ὕλην ποιεῖν τὴν ἐν αὐτῇ δυνάμει) εἶδος ὡς... n'a guère de sens. Il faut peut-être lire : (φάσι γὰρ τὴν ὕλην ποιεῖν τὴν ἐν αὐτῇ δυνάμει εἶδος) ὡς...

P. 608, l. 4 : εἶγε ἐν τῷ πυρὶ, ὃ μόνον κατ' αὐτοῦς, τότε ἡ ὕλη κ. τ. λ. Lire : εἶγε ἐν τῷ πυρὶ, ὃ μόνον κατ' αὐτοῦς τότε, ἡ ὕλη κ. τ. λ... Τότε désigne la période de l'ἐκπύρωσις, où le feu subsiste seul.

P. 608, l. 16 : Ald. κορόπλαστον; Ideler : κορόπλαστον; lire : κορόπλαστον.

P. 610, l. 17 : ὀρισθὲν γὰρ ἡμῖν τοῦτο ἀποσκενάσαι τε πολλὰ τῶν ἐνοχλούντων τὸν περὶ κράσεως λόγον. Lire : ἀποσκέδασαι.

P. 610, l. 21 : Il n'y a rien qui existe séparément et en soi, à l'exception de la substance : μηδὲν ἄλλο χωρὶς τῶν παρὰ τὴν οὐσίαν. Lire : μηδὲν ἄλλο χωριστὸν παρὰ τὴν οὐσίαν. Cf. ARIST., *Phys.*, I, 2, 185 a, 31, et sæp.

P. 613, l. 9 : καὶ ἰσχυε... Lire : καὶ ἰσχύει...

P. 614, l. 28 : La nature particulière des liquides fait qu'ils se mélangent rapidement pour se fondre en un corps unique qui n'est en acte aucune des substances mélangées, mais qui est toutes ces substances en puissance : ἐνεργεία μὲν οὐδὲν ὄν τῶν μεμιγμένων, δυνάμει δὲ πᾶν τι. Lire : δυνάμει δὲ πάντα.

P. 614, avant-dernière ligne : διὸ καὶ ὀλιγάκις δεῖται βοθηθείας... Lire : διὸ καὶ ὀλίγης τινὸς δεῖται βοθηθείας. Cf. p. 616, l. 4.

P. 614, dernière ligne : πρὸς αὐτὴν εἰς ταύτην μεταβολήν... Lire : πρὸς αὐτοῦ εἰς ταῦτα μεταβολήν.

P. 617, l. 1 : La division augmente la passivité des corps et leur aptitude à se combiner; au lieu de ἀπαθέστερα, lire : εὐπαθέστερα.

P. 618, l. 5 : τὰ δὴ αὐξανόμενα πάντα προσιόντος γέ τινος αὐτοῖς, ἔξωθεν αὐξεται. Lire : τὰ δὴ αὐξανόμενα πάντα προσιόντος γέ τινος αὐτοῖς ἔξωθεν, αὐξεται...

P. 618, l. 15 : διὰ τοῦτο γὰρ οὔτε τῶν κίρναμένων τι αὔξεσθαι λέγεται, μεταβαλλόντων εἰς ἄλλο τι σῶμα, ὃν ἐπ' ὄγκου μείζονος, ... Lire : διὰ τοῦτο γὰρ οὔτε τῶν κίρναμένων τι αὔξεσθαι λέγεται, οὔτε τῶν μεταβαλλόντων εἰς ἄλλο τι σῶμα ὃν ἐπ' ὄγκου μείζονος, ...

P. 619, l. 14 : τῷ δὴ μέλλοντι φυλάττειν δὲ τὰ τοῖς αὔξανόμενοις ὑπάρχοντα, καὶ λύσειν τὰ ἀπορούμενα ἀναγκαῖον· πρῶτον μὲν, τί ποτέ ἐστι τὸ αὔξομενον λέγειν... Lire : τῷ δὴ μέλλοντι φυλάττειν τε τὰ τοῖς αὔξανόμενοις ὑπάρχοντα καὶ λύσειν τὰ ἀπορούμενα, ἀναγκαῖον πρῶτον μὲν, ... κ. τ. λ.

P. 619, l. 19 : ὁμοιομερῆ δὲ σὰρξ τις καὶ ὀστέα, μῦς καὶ αἶμα καὶ φλέψ... Lire : ὁμοιομερῆ δὲ σὰρξ τε καὶ ὀστέα... κ. τ. λ.

P. 619, avant-dernière ligne : les mots αὔζεται δὲ τὰ ὁμοιομερῆ, ne doivent pas être mis entre parenthèses.

P. 620, l. 12 : αὐτὸ τοῦ εἶδους καὶ τὴν κατὰ τοῦ εἶδους σάρκα λαβόντες. Lire : αὐτὸ τὸ εἶδος καὶ τὴν κατὰ τὸ εἶδος σάρκα λαβόντες.

P. 620, l. 22 : οὐ γὰρ τὸ εἶναι τῇ σαρκὶ ἐντός· τόσῳ δὲ μεγέθει οὐ ταῦτο μένει διὰ τὴν τῆς ὕλης ῥύσιν. ἀλλ' ἐν τῷ εἶδει τῷ τοιῶδε οὐ ταῦτόν μένει, ἔστ' ἂν σώζηται τι τῆς σαρκός. Lire : οὐ γὰρ τὸ εἶναι τῇ σαρκὶ ἐν τῷ τοσῶδε μεγέθει, ὃ οὐ ταῦτό μένει διὰ τὴν τῆς ὕλης ῥύσιν, ἀλλ' ἐν τῷ εἶδει τῷ τοιῶδε, ὃ ταῦτό μένει, κ. τ. λ.

P. 620, l. 31 : τοῦτο γὰρ ὑπομένει. τοῦ δὲ ὑπομένουτος ἦν, κειμένου δὲ τοῦ τὰ αὔξανόμενα... Lire : τοῦτο γὰρ ὑπομένει, τοῦ δὲ ὑπομένουτος ἦν. κειμένου δὲ τοῦ... κ. τ. λ.

P. 621, l. 14 : εἰ μὲν εἶη [sc. ἡ τροφή] ἐλάττων ἢ ἴση τῆς ἀπορρεούσης, σώζει οὐ μόνον τὸ, ᾧ προσκρίνεται... ὅταν δὲ πλείων... τότε μόνον σώζει τὸ ὑποκείμενον... Lire : εἰ μὲν εἶη ἐλάττων ἢ ἴση τῆς ἀπορρεούσης σώζει μόνον τὸ ᾧ προσκρίνεται... ὅταν δὲ πλείων... τότε οὐ μόνον σώζει τὸ ὑποκείμενον. Cf. ARIST., *Gen. et Cor.*, I, 5, 320 a, 24; 322 a, 4-20.

P. 622, l. 11 : ἂν βάρος ἐπ' αὐτῇ ἢ μείζον τεθῆ κατὰ θάτερον ἡμισφαίριον... Lire : ἂν βάρος ἐπ' αὐτῇ ἢ μείζον τεθὲν κατὰ... κ. τ. λ.

P. 622, l. 25 : πρόσοδόν τινα γενέσθαι καὶ μετástασιν. ἀλλ' οὐ προδοῦντος ἄλλο... Lire : πρόσοδόν τινα γενέσθαι καὶ μετástασιν, ἄλλου προδοῦντος ἄλλο...

P. 623, l. 2 : καὶ διὰ τὸ γινόμενον ὑπὸ τῆς φύσεώς τε καὶ θρεπτικῆς δύναμειος τοῖς διὰ τροφῆς αὔξανόμενοις ὑπολαβεῖν ὅμοιον εἶναι, ὡς ἂν... Lire : καὶ δεῖ τὸ γινόμενον... κ. τ. λ.

NOTRE TEXTE DU « PHÉDON »

Occupé à préparer une édition du *Phédon* de Platon¹, je me propose de développer ici les principes qui m'ont guidé dans la constitution du texte, et d'indiquer les changements que j'ai cru devoir y faire. A l'heure où nous sommes, cela implique nécessairement une position prise dans la question de l'autorité qu'il faut attribuer au papyrus de M. Flinders Petrie : c'est par où je veux commencer.

I

L'auteur de la publication de ce papyrus, M. MAHAFFY (*Cunningham Memoirs*, n° VIII), plaça naturellement son texte bien au-dessus de notre texte traditionnel, et son opinion fut aussitôt partagée par MM. GOMPERZ (*Münchener allgemeine Zeitung*, 20 août 1891) et DIELS (*Deutsche Literaturzeitung*, 1891, n° 22), ainsi que par le public qui s'intéresse à ces questions. Mais plusieurs philologues se révoltèrent contre ce papyrus qui venait bouleverser le texte du *Phédon*, et prirent le parti de le déclarer, contre toute vraisemblance, très inférieur à nos manuscrits. Ce sont en particulier MM. WENTZEL (*La Cultura*, 1892, 2, p. 28 : la lezione di questo [papiro] non merita per nulla la preferenza sugli altri nostri manoscritti), HARTMAN (*Mnemosyne*, 1892, 2) et USENER (*Nachrichten v. d. k. Gesellschaft d. W. zu Göttingen*, 1892, 2 et 6)². Une réaction était inévitable ; M. WEIL (*Journal des Savants*, oct. 1892), sans se défendre tout à fait de l'influence de ces critiques, a montre cependant qu'ils étaient allés beaucoup trop loin, et M. GOMPERZ (*Sitzungsberichte d. k. Ak. d. Wissensch. in Wien*, CXXVII, 14) a de nouveau pris en main la cause du papyrus décrié. Qu'il me soit permis d'ajouter quelques arguments aux leurs.

Le papyrus est, de l'aveu de tous, antérieur de onze ou douze siècles au *Bodleianus*. Par conséquent, avant tout examen, on doit le juger préférable, et ceux qui le nient doivent donner

1. Cette édition paraîtra à la librairie Hachette.

2. Compte rendu de O. Immisch, *Berliner philog. Wochenschrift*, 1892, p. 1221.

leurs raisons. Ces raisons peuvent être subjectives, comme celles de M. Hartman et quelques-unes de celles de M. Usener : M. Gomperz a montré que la plupart de celles-ci n'étaient rien moins que péremptoires. Elles peuvent être historiques, comme celles que donne ensuite M. Usener en s'étendant sur les éditions données par Atticus de Démosthène et de Platon ; mais celles-là ne pourraient être valables que si elles étaient absolument certaines et ne reposaient pas sur des hypothèses ingénieuses, mais difficiles à confirmer. La chose demande donc à être examinée de plus près.

M. Gomperz a fait voir que beaucoup des griefs de M. Usener contre le papyrus portaient sur les passages corrigés ou complétés par lui-même. Or, dans cette partie de son travail, il avait agi avec une rigueur mathématique que ne justifiaient pas du tout les parties conservées du papyrus, voulant donner à chaque ligne exactement le même nombre de lettres. Voici, je crois, l'état réel des choses¹ :

V, 1 a (67 E), 5 M. U. complète ἡ οὐ φήεις au lieu du texte traditionnel οὐ γελοῖον, qui n'a que deux lettres de plus, lesquelles pouvaient fort bien être à la ligne précédente : ἀγανακτεῖ [ν οὐ. M. Hartman trouvait bien la place pour οὐ γελοῖον, et ce lui était une raison pour repousser l'autorité du papyrus, son maître Cobet ayant effacé ces mots.

V, 1 b (68 A), 4 αὐτοῖς paraît manquer en effet, bien que M. Mahaffy l'ait conservé : nous le supprimerons donc, comprenant mieux l'addition que l'omission de ce mot. — 2 on doit admettre le complément de M. U. ἡ γυναικῶν au lieu de καὶ γ. — 3 ἡ παιδῶν ἕνεκα pour καὶ υἱέων ; à admettre, v. M. Gomperz. — 4 δὴ est omis après πολλοί, où l'on aimerait à le voir, mais l'addition s'explique peut-être précisément par l'usage fréquent de δὴ après les superlatifs et les mots forts.

V. 2 (68 B), 4-6 la lecture véritable doit être μηθαμοῦ ἄλλοθι | [δυνατὸν εἶναι (v. l'appareil de Schanz) κα]θαρῶς φρονήσει ἐν | [τυχεῖν εἰ δὲ τοῦτο ο]ἴσως. — 7 ἀλογία ἂν pour ἂν ἀλογία : aucune raison de ne pas l'accepter. — 10 ἔφη τεκμήριον, id. — 11 ἀνδρός paraît manquer, et on devra le supprimer ; v. M. G. — 12 τοῦτω U. dans la lacune, à la place de μέλλοντα ἀποθανεῖσθαι, est acceptable ; la conjecture orale de M. Tournier à l'École des Hautes Études, τεθνήξοντα, donne

1. Les chiffres indiqués sont ceux des planches, fragments et lignes du fac-simile. Mais je renvoie en même temps à la pagination ordinaire, afin que l'on puisse se rendre un compte exact de toutes les variantes du papyrus, même sans avoir sous les yeux la publication de M. Mahaffy ou le travail de M. Usener.

un mot trop long. — 14-15 bien que τυγγάνω se trouve parfois sans participe, je préférerais lire τυγγάνει φιλο | [χρήματος ὦν ἢ φ]ιλότιμος. — 16 τό γε ἕτερον U. pour τὰ ἕτερα, à cause de la lacune, paraît préférable. — 17 ω pour ὡς, faute grossière du copiste. — 18 les exigences de la lacune et l'analogie de plusieurs autres passages me portent à supprimer plutôt ὃ Σιμίνα que ἔφη.

V, 3 (68 C), 4 μόνον pour μόνους, aucune raison de ne pas l'admettre. — 6 ἔφη omis après ἀνάγκη; l'addition s'explique fort bien. — 8 M. U a tort de dire qu'il n'y a pas de place pour τε après ἀνδρείαν; v. M. G. — 9 ὃ Σώκρατες omis; l'addition s'explique : cf. V, 2, 18. — 10 τὸ μ[όρσιμον U. (pour τὸν θάνατον) est séduisant, mais ne se rencontre pas chez Platon; le vrai mot est sans doute encore à trouver. — 12 εἶναι, à admettre; se trouve être la leçon de Stobée (v. mon article sur les variantes du *Phédon* dans le n° d'oct. 1892); plus loin ναὶ μάλα pour καὶ μάλα me paraît une lecture fautive; la lettre passablement indistincte du début ressemble fort à un K, et je ne suis pas le seul à la lire ainsi. — 15 ὑπομείμω[σιν, faute grossière pour ὑπομείνωσιν qui doit être adopté à la place du subjonctif présent. — 22 σωφρονούσιν pour σώφρονές εἰσιν, excellent; v. M. G. — 23 rien n'oblige à croire que ἀδύνατον εἶναι n'a pu trouver place dans la lacune; ἀδυνατεῖν est donc une conjecture inutile.

V, 4 (68 E), 1 συμβαίνει, faute grossière; τούτο, à admettre, pour τούτω. — 2 τοι ἐπ' αὐτήν, faute évidente. — 3 ἀνδραποδώδη pour εὐθήθῃ, malgré les objections de MM. Hartman et Usener, paraîtra excellent à tout esprit non prévenu; la sottise n'a que faire ici. V. MM. Weil et Gomperz. — 4-5 στερηθῆναι ἐτέρων ἡδονῶν, aucune raison de le repousser. — 7 ἐκείνων pour ἄλλων me paraît préférable, quoi qu'on en ait dit; Socrate reste dans son exemple particulier. — 9-10 συμβαίνει δ' οὖν pour ἀλλ' ὅμως συμβαίνει rétablit la suite des idées (v. MM. W. et G.) et évite une répétition pénible de ἀλλ' ὅμως. — 12 ἐστίν paraît manquer en effet, et on s'en passe.

VI, 1 (79 BC) rien à noter.

VI, 2 (80 D), 2 il peut fort bien y avoir place pour ἄρα, car cela donne 23 lettres à la ligne, et la suivante en a 24. — 3, ἕτερον τόπον, aucune raison de le repousser. — 4 τὸν γενναῖον, l'article donne un sens bien meilleur en indiquant qu'il n'existe qu'un endroit de ce genre. — 7 τὸν ἀγαθὸν θεὸν [τὸν φρόνιμον], suggéré par M. Tournier, me paraît meilleur que τ. ἀ. θ. καὶ φρόνιμον; δι (?) pour οἶ, faute évidente. — 8 καὶ paraît manquer en effet, et l'addition postérieure s'explique après αὐτίκα.

VI, 3 (80 E), 1 il est probable qu'il ne faut pas lire autre chose que αἰεί (G.); τὸ δέ pour τούτο δέ est parfaitement acceptable (G.).

— 4 le fait que le papyrus donne ῥαδίως comme nos manuscrits n'est pas un grief contre lui, malgré M. Hartman; ce mot qu'on a voulu effacer me paraît fort clair, car si entre autres passages on se reporte à 62 C, on verra qu'il en vient à prendre le sens de *æquo animo*, qui convient ici. — 8 il y a place pour τε après θεῖον, et la ligne a ainsi 26 lettres comme la précédente¹. — 9 αὐτῇ paraît manquer en effet; ce pronom est inutile. — 12 la correction ἄλλων κακιῶν est au moins superflue, puisque M. U. avoue lui-même qu'il y a place pour *διὰ* ou onze lettres; ἀνθρωπίνων, leçon de E, très acceptable. — 13 je lis ἀπηλλαγμέ] NEI (= ἀπηλλαγμένη) et non ἀπηλλαγμέν] HEI. — 15 ὡς paraît manquer en effet, et l'addition s'explique facilement par la fréquence de l'expression ὡς ἀληθῶς. — 16 μετὰ θεῶν, leçon de la 2^e fam. et de Stobée; τῶν est exponctué dans B. — 18 οἰμεμιασμενη, faute évidente pour οἶμαι μεμ. — 22 γοητευομένη, leçon excellente après tous les autres verbes au présent; se trouve être celle du ms. de Tubingen.

VI, 4 (81 B), 1 ὑπ' αὐτοῦ manque, et cela vaut mieux que la correction [ὑπό ... ἡδονῶν] de Vermehren; τε manque après ὑπό, et c'est fort acceptable; il n'est pas absolument nécessaire pour les exigences de la lacune de lire καὶ τῶν ἡδονῶν. — 23 μηθὲν δοκεῖν εἶναι] ἀληθές ἄλλο ἢ : la leçon traditionnelle μηδὲν ἄλλο δοκεῖν εἶναι ἀληθές ἀλλ' ἢ s'explique par un déplacement fautif de ἄλλο. — 4 ἄν τις, aucune raison là-contre. — 7 la lecture τὸ ἀιδές n'est pas certaine (G.); jusqu'à nouvel ordre on doit donc garder la leçon des mss. — 8 σοφία préférable à φιλοσοφία (G.); on n'a qu'à se reporter aux définitions platoniciennes (414 B) et surtout à celles de Diogène Laërce (III, 63-64) pour voir que ce mot a parfaitement le sens que M. Hartman lui refuse. — 14 καὶ manque comme dans Stobée après ἄλλα; il est d'ailleurs superflu à cette place. — 20 τοῦτο ὃ φίλει, aucune raison de ne pas l'admettre. — 22 il n'est pas sûr du tout que καὶ avant ἔχουσα n'ait pu trouver place dans la lacune.

VI, 5 (81 D), 7-8, il faut sans doute lire avec M. M. φαν[τάσματα σκίσειδῆ; plus loin on peut fort bien lire [... οἷα παρέ]χονται; les mots intermédiaires qui manquent dans nos mss (... ωταφ... ασθενει) ne sont pas encore rétablis avec certitude; mais M. G. a montré qu'il ne pouvait être ici question d'une glose dans le papyrus. — 12 εἰκότως, aussi bon que εἰκός; il faut donc lire aussi à la réponse

1. J'ai le regret de signaler ici une erreur de lecture de M. Gomperz : dans AIDÉCA, à la ligne 7, il a pris ΔEC pour AΠ, et sans remarquer que le mot précédent restait incomplet, il a vu dans AΠA les premières lettres de ἀπαίρει, qu'il conjecture à la place de ἀπέρχεται. Cette correction n'est d'ailleurs pas nécessaire pour prouver que τε a pu trouver place à la ligne suivante.

εικότως μέντοι; M. U. remarque que ce mot est trop long. Mais en m'appuyant sur d'autres passages (68 CD, 83 B), je lirais par exemple, en supprimant ὦ Σώκρατες : εικότως γε [ἔφη. Εικό|τω]ς μέντοι. — 14 αὐτάς pour ταύτας; c'est donc le sujet et la phrase est plus claire ainsi.

VII, 2 (82 B), 8-9 on peut fort bien lire [στι | τοῦ]τους, leçon de Stobée et d'Eusèbe, comme aussi de E; ἐστίν manque; l'addition s'explique. — 10 ἀφικέσθαι pour ἀφικνεῖσθαι, que M. Hartman ne peut admettre, se trouve cependant ainsi employé dans bien des passages où la phrase est aussi générale, par exemple 92 B; il peut fort bien y avoir place pour τε après πολιτικόν (G.), d'ailleurs Stobée ne le donne pas non plus; la lecture ἡμερώ|τερον pour ἡμερον n'est pas très certaine, mais elle serait très acceptable. — 14 ἐξ αὐτῶν paraît manquer en effet; l'intrusion postérieure s'explique, et la phrase est allégée. — 15 rien n'oblige à lire εικότως dans la lacune à la place de εικός. — 18 id. pour ἀφικέσθαι au lieu de ἀφικνεῖσθαι; v. d'ailleurs l. 10; de plus, rien n'empêche de lire, ce qui est la leçon de E et des citateurs [... ἄλλω | ἡ. — 19 rien n'oblige à lire διὰ ταῦτα dans la lacune; τούτων ἔνεκα donne une ligne de 28 lettres : cf. l. 21; il est d'ailleurs assez rare que διὰ ait le sens de cause finale (ἔνεκα = *en vue de*, presque toujours). — 21 φιλόσοφοι, leçon de Jamblique.

VII, 3 (82 D), 15 πορεύονται; on comprend la transformation postérieure en πορεύονται; le changement contraire ne s'explique pas. — 19 τῷ καθαρυῷ, on préfère voir répéter l'article, qui n'avait été exprimé qu'au féminin. — 20 δὴ après ταύτη est excellent; ἐκείνη qui manque était au contraire tellement superflu que M. Van Herwerden (*Lectiones Rheno-Trajectinae*) l'avait effacé : on n'a pas signalé, il me semble, cette brillante — et rare — confirmation d'une conjecture moderne. — 21 πῶς λέγεις ἔφη, aucune raison de ne pas l'admettre. — 22 id. pour l'omission de ἔφη après ἐρῶ.

(VII, 4 (84 A), 2 μεταχειριζομένης, comme B; E a μεταχειριζομένην se rapportant à αὐτήν; il faut sans doute lire μεταχειριζομένη se rapportant à αὐτή (v. plus bas). — 5 l'article omis devant θεῖον et ἀδόξαστον donne un sens meilleur. — 7 ζῶν pour ζῆν, faute grossière; δεῖν οὕτω pour οὕτω δεῖν, nulle raison de le repousser¹.)

VIII, 1 (82 E), 6 s'il manquait un διὰ dans le papyrus, c'était plutôt le second; cf. 67 D où il faut sans doute lire avec Cobet ὡσπερ ἐκ δεσμών τοῦ σώματος². — 7 rien n'oblige à lire σκοπεῖν pour

1. Tout ce fragment, hors de sa place dans la transcription de M. Mahaffy, a été omis par M. Usener.

2. ἐκ δεσμών ἐκ τοῦ σώματος D JAMBL. *Protr.* p. 65, 13 Pist.; dans E, le second ἐκ est une correction; δεσμών ἐκ τοῦ σώματος BC; ἐκ δεσμών τοῦ σώματος, JAMBL. V. P.

σκοπεῖσθαι dans la lacune. — 14 id. pour δοῦντι au lieu de δεδέσθαι; à la ligne précédente τωι est bien la vraie lecture, et M. M. a lu à tort τοῦ. — 19 rien n'empêche de lire ἐνδει]κνυμένη. — 22 ἢ τῶν pour καὶ τῶν, nulle raison là-contre.

VIII, 2 (83 A), 2 αὐτοῖς manque; il est inutile et l'addition s'explique. — 4 peut-être παρακελεύεσθαι au lieu de παρακελευομένη est-il acceptable; c'est l'âme qui en deviendrait le sujet (ce qui expliquerait très bien le moyen), et on aurait ainsi une phrase régulièrement construite : ἡ φιλοσοφία... πειθουσα... ἐκ τούτων μὲν ἀναχωρεῖν... αὐτὴν δὲ... παρακελεύεσθαι, πιστεύειν δὲ κτλ. Cependant une faute est possible. — 6 ἢ αὐτῇ, pour ἀλλ' ἢ αὐτὴν αὐτῇ, qui est un développement postérieur. — 7 τι après αὐτό n'est pas une lecture certaine (G); si on l'admet, il faut peut-être se hasarder à corriger plus haut le papyrus et tous nos textes en lisant ὅταν et non ὅ τι ἄν (M. Tournier). — 8 ὄν manque; l'addition s'explique. — 10 τε manque après αἰσθητόν : aucune raison de le regretter. — 11 ᾧ δὲ αὐτὴ προσέχει, mss ὃ δὲ αὐτὴ ὀρᾷ; M. G. a montré que la glose ne pouvait être du côté du papyrus. — 16 καὶ φόβων manque; de même dans Jamblique; peut-être est-ce une addition postérieure, amenée par les quatre verbes qui suivent (dont trois seulement se sont conservés dans B). — 18 τίς τι, excellent; l'omission s'explique d'elle-même. — 19 ἢ λυπηθῆ est aussi dans Jamblique, et (à une autre place) dans E. — 21 τις οἰηθείη ἄν, ordre que rien n'empêche d'admettre.

VIII, 3 (83 C), 4 τοῦτο manque; il n'est pas indispensable. — 6-7 σφόδρα ἢ λυπηθῆναι, ordre donné aussi par Jamblique et très acceptable. — 8 περὶ οὗ pour περὶ ὃ ne doit peut-être pas être repoussé sans examen; on pourrait entendre : à propos duquel, à l'occasion duquel; l'accusatif est sans doute plus fréquent; mais cela expliquerait justement la correction postérieure. — 9 μάλιστα δὲ εἶναι τοῦτο, corrigé à la fois et indépendamment en μάλιστα δὴ par MM. Tournier (à l'École des Hautes Études), Weil et Gomperz, est, ainsi que l'ont montré ces deux derniers, une leçon d'une énergie merveilleuse et d'un sens très fort, qui devra désormais remplacer la glose verbeuse de nos mss, τοῦτο ἐναργέστατον τε εἶναι καὶ ἀληθέστατον. — 19 καὶ paraît manquer avant τὸ σῶμα; il n'est pas indispensable. — 22, aucune raison de changer οἶμαι dans la lacune en ὄχομαι, si peu usité dans ce genre d'incises; ὁμότροφός τε] καὶ ὁμότροπος, ordre logique, préférable à celui des mss.

p. 187 Nauck, confirmant ainsi la conjecture de Cobet. Cette dernière citation, omise par M. Schanz, m'avait échappé aussi; je remercie M. Desrousseaux de me l'avoir signalée.

VIII, 4 (83 D), 1 καθαρώς εἰς Ἀίδου μηδέποτε, ordre que rien n'em-pêche d'admettre. — 3 ἀναπλέα τοῦ σώματος, ordre des citations. — 11 ὃ Κέβης manque; addition facile à expliquer, et fréquente. — 13, il faut lire avec M. U. [οὐκ ὄν οἱ πολλοὶ ἔνεκα, ce qui confirme une conjecture de Hirschig. — 18 αὐτην, il faut lire αὐτήν (l'âme), au lieu de ἑαυτήν mss et Jambl. — 19 δοκεινης pour δ' ἐκείνης, faute grossière; αὐτή pour αὐτήν, je vais y revenir tout à l'heure. — 20 αὐτην, c'est bien αὐτήν qu'il faut lire cette fois.

Je crois que cette simple liste prouve deux choses : 1° aucune des leçons du papyrus n'est inacceptable, si ce n'est une demi-douzaine d'énormes fautes qui décèlent l'inintelligence du copiste et partant sa fidélité; 2° quelques-unes d'entre elles sont tout à fait remarquables. Par conséquent, ou bien le papyrus se défend par lui-même, ou bien son antiquité (sept siècles au moins avant l'archétype inconnu de nos mss) lui donne toute autorité.

Je veux insister sur une de ces leçons nouvelles, qu'on a laissée dans l'ombre, c'est (84 A) αὐτή (et non αὐτήν) παραδιδόναι. M. Mahaffy n'a même pas signalé la variante dans son commentaire, et M. Usener, qui l'indique, ne l'a pas relevée ensuite. Cependant, ce n'est rien de moins que *la correction d'un solécisme que tous les éditeurs ont laissé subsister*. Voici en effet la phrase : « L'âme du philosophe ne saurait avoir cette pensée, qu'il faut d'une part que la philosophie la (αὐτήν) délivre, d'autre part, que celle-ci (ἐκείνης) la délivrant, elle-même (αὐτή) se (αὐτήν) livre aux passions pour être enchaînée de nouveau. » Après οἶεται χρῆναι, le sujet de l'infinitif τὴν φιλοσοφίαν est régulièrement à l'accusatif, mais si ce sujet devient le même que celui de οἶεται, comme cela se produit dans la proposition suivante, l'apposition à ce sujet non exprimé *doit* être au nominatif, αὐτή, et non plus à l'accusatif. C'est une règle bien connue, et appliquée quelques lignes plus loin : οἶεται δεῖν... ἀφ'ιχομένη ἀπηλλάχθαι¹.

II

Si le papyrus est considéré comme la première autorité pour les passages qu'il contient, il s'ensuit naturellement qu'il peut

1. En revanche, p. 80 B, je ne comprends pas comment Stallbaum et Schanz ont pu écrire τὰδε ἡμῖν συμβαίνει τῷ μὲν θεῷ... ὁμοίωτατον εἶναι ψυχῇ (BCD. ψυχῆν E Stob.). Stallbaum cite des exemples du nominatif (67 C), mais c'est alors le sujet de συμβαίνει. Ici συμβαίνει a un sujet, τὰδε, développé par la proposition infinitive où le sujet de l'infinitif ne peut être qu'à l'accusatif. Cf. Démost. VI, 4. et la note critique de M. Weil à ce passage.

conduire à des règles de critique pour le reste du dialogue. Et d'abord, il montre, ce que M. Schanz avait déjà reconnu dans les volumes suivants de son édition, que la deuxième famille des manuscrits de Platon a une autorité presque égale à la première. Aussi ai-je cru pouvoir revenir à la vulgate presque toutes les fois où M. Schanz s'en était écarté pour rétablir les leçons de la première famille, et même en d'autres passages préférer la leçon de la deuxième. On en trouvera la liste dans l'appendice critique de mon édition.

En second lieu, le papyrus a confirmé en plusieurs endroits les leçons fournies par les citations anciennes (Stobée, Jamblique, etc.). La simple raison avertissait, en effet, que ces auteurs, citant d'après des manuscrits antérieurs de cinq siècles au moins aux nôtres, et différents de l'archétype de ceux-ci, devaient fort souvent nous transmettre un texte moins altéré. J'ai donné, dans un article précédent, la collation aussi complète que je l'ai pu des variantes qu'ils fournissent, et je crois, d'accord avec M. Tournier, qu'il faut désormais les prendre en sérieuse considération. Aussi ai-je suivi cette règle à peu près générale d'adopter les leçons de Stobée, Jamblique, Eusèbe, lorsqu'elles s'accordaient avec celles de la 2^e famille, cet accord étant l'indice de la haute antiquité de la leçon. Mais il est aussi des passages où je n'ai pas craint de modifier le texte sur la seule autorité des citateurs, les considérant en quelque sorte comme notre meilleur manuscrit.

C'est ainsi que le passage 63 BC me paraît, d'après Stobée, devoir être écrit ainsi : νῦν δὲ, εὖ ἴστε, παρ' ἀνδρας τε ἐλπίζω... τὸ μὲν-τοι... ἤξειν, εὖ ἴστε διὰ κτλ. — 66 E, φρόνησις Jambl. donne un sens plus net que le génitif φρονήσεως. — 67 A, l'accord des citations comparé à la leçon de E prouve évidemment qu'il faut lire ὁ θεὸς <αὐτός>. — 67 D, ἐκ δεσμοῶν τοῦ σώματος, v. une note précédente. — 68 C, πάνυ ἔχει, ἔφη, οὕτως ὡς λέγεις, d'après les nombreux exemples de transposition fournis par le papyrus. — 69 C, de même; il faut rétablir le vers juste : πολλοὶ μὲν ναρθηκοφόροι κτλ. — 69 E, λέγεσθαι καλῶς, de même; c'est d'ailleurs plus conforme à l'usage platonicien. — 71 C, la suppression de ἐξ ἑκατέρου n'étant pas très méthodique, je crois qu'il faut adopter la leçon d'Olympiodore, ἑκατέροις. — 73 A, οὐ γὰρ σφόδρα <γε>. — 79 A, ἄλλο τι <ᾗ>; ἢ est donné par une correction ancienne : il est dans Stobée, mais à une autre place. — 81 E, <τάς> γαστριμαργίας, l'article est au moins utile. — 89 E, οὐκ ἤσθησαι σὺ <οὔτω> τοῦτο γινόμενον et plus loin δῆλον ὅτι... ἐπεχείρει (niss ἐπιχειρεῖ). Ces deux lectures sont si naturelles que M. Tournier les avait conjecturées avant de s'apercevoir qu'elles

étaient données par Stobée. — 93 A, κινήθῃναι <ἄν> est une leçon qui s'impose. — 94 A, εἶναι, ψυχαί, de même; comparer toutes les phrases analogues, sauf une (93 E) où l'analogie m'a permis de rétablir cette tournure : τοῦτό ἐστιν, ψυχῆ. — 94 B, πότερον exigeant à peu près une seconde alternative, il faut écrire πότερον συγχωροῦσαν... παθήμασιν ἢ καὶ ἐναντιουμένην. — Id. οἶον s'impose par l'analogie au lieu de ὡσεύ. — Id. ἄλλα που μυρία est préférable. — 94 C, ψάλλοιτο de même, ainsi que l'ordre φαίνεται ἡμῖν et (98 D) ὧ ἑταῖρε, ἐλπίδος. — 100 A, τῶν ὄντων n'est pas dans Stobée; il est à peine clair, et le fait que tous les mss donnent ὄντων tout seul (peut-être doublon de ἀπ-άντων) invite à le supprimer. — 105 E, ἄλλο τι ἢ τὰ τρία, forme habituelle. — 106 B, <τὸ> πῦρ, l'article est indispensable. — 106 E, ἡ ψυχῆ, cf. 105 E. — 108 A, οὐδὲν γάρ (p. οὐδὲ γάρ) donne un sens meilleur. — 109 A, πρῶτον μὲν <ὀή> forme habituelle. — 109 E, τὸ ἀληθινόν. — 110 A, ἄξιον λόγου οὐδέν, ordre bien préférable. — Id. λεῖτον pour τέλειον s'impose; il ne s'agit pas de perfection, mais de poli, de brillant : ce qui y est opposé, ce sont les σήραγγες; cf. d'ailleurs plus loin D, où M. Schanz a bien lu τὴν τε λειότητα et non τὴν τελειότητα. — 110 B, il faut écrire μῦθον λέγειν <καλόν>; Platon se sert de la même expression en commençant un mythe analogue à la p. 523 A du *Gorgias*. — 110 E, καθαροί εἰσι. — 112 A, πάλιν <πάντες>, nécessaire. — 112 C, ἐκίστοις donne seul un sens plausible. — Id. θάλατταν. — 112 D, la suppression de εἰσρεῖ, qui est dans nos mss à une place inacceptable, est une correction certaine. — 112 D, de même pour la suppression de πρόσω. — 113 B, ὅπου ἄν donne un sens meilleur. — 113 C, ἐναντίως est exigé par le sens¹. — 113 D, Eusèbe ajoute ὁσίως <καὶ δικαίως> qu'il faut très probablement admettre. — 114 C, ἐπὶ <τῆς> γῆς, d'après l'analogie des passages voisins.

Il y a d'autre part une seconde sorte de citations auxquelles on n'a pas assez souvent recours : je veux parler des traductions latines. Si par exemple les expressions de Marsile Ficin ou de Cornarius peuvent nous éclairer sur le texte qu'ils lisaient dans des manuscrits que nous n'avons plus, mais dont après tout nous possédons les descendants, de quelle utilité ne seraient pas des traductions faites par les auteurs anciens ! Il en existe pour quelques passages du *Phédon* ; un peu nombreuses, elles seraient d'un prix inestimable, et telles qu'elles sont, elles peuvent encore fournir d'utiles renseignements.

1. Dans tout ce passage ἐναντίως veut dire *en sens inverse de*, et ἐναντίος, *qui va à la rencontre de* : la distinction est très nette, et cette géographie de l'Hadès devient sans elle inintelligible.

Voici par exemple ce qu'on lit dans Apulée (*De doctr. Plat.*, II, p. 22) : « *sed adprime bonos et sine mediocritate deterrimos paucos admodum rarioresque et, ut ipse ait, numerabiles esse : eos autem qui nec plane optimi nec omnino deterrimi sint, sed quasi medie morali plures esse.* » Cf. *Phéd.*, 90 A. La répétition *adprime* et *admodum* me paraît confirmer péremptoirement la conjecture d'ailleurs nécessaire de Heindorf τούς μὲν χρηστοὺς καὶ πονηροὺς σφόδρα < σφόδρα > ὀλίγους εἶναι. *Rarioresque* est sans doute une amplification du traducteur, mais *numerabiles*, qu'il donne expressément comme de Platon, représente peut-être un mot qui s'est perdu. Je pense, sans oser introduire cette conjecture dans une édition, que Platon avait écrit quelque chose comme σφόδρα ὀλίγους εἶναι ἑκατέρους < καὶ εὐαριθμήτους > (Cf. *Banquet*, 178 C, *Apol.*, 40 D).

Dans Cicéron on trouve seulement (*Tusc.*, I, 43, 103) une paraphrase d'un passage (115 C) où l'ordre des phrases est changé et l'ironie remplacée par une plaisanterie un peu lourde, et (*id.*, 20) une imitation plus fidèle du passage 85 B. Mais il n'y a rien à tirer ni de l'une ni de l'autre. Je ne mentionne également que pour mémoire quelques lignes d'Aulu-Gelle (VI, 1, cf. 60 BC), et une paraphrase dans Chalcidius (*Comm. au Timée*, 254, p. 287 Wrobel; cf. 60 E).

Les traductions de Tertullien sont beaucoup plus utiles, parce qu'elles sont absolument littérales. L'une se trouve au ch. XVIII du *De anima* (*Phéd.*, 65 A) :

« Quid tum erga ipsam prudentiae possessionem ? utrumne

Τί δὲ δὴ περὶ αὐτὴν τὴν τῆς φρονήσεως κτῆσιν ; πότερον
impedimentum erit corpus an non, si quis illud socium assumpserit
ἐμπόδιον » τὸ σῶμα ἢ οὐ, ἐάν τις αὐτὸ κοινῶν συμπαραλαμβάνη
in quæstionem ? Tale quid dico : habetne veritatem aliquam
ἐν τῇ ζητήσῃ ; οἷον τὸ τοιόνδε λέγω ἄρα ἔχει ἀλήθειάν τινα
visio et auditio hominibus annon ? Annon etiam poetae haec
ἔψις τε καὶ ἀκοὴ τοῖς ἀνθρώποις ; ? ? καὶ οἱ ποιηταὶ ?
nobis semper obmussant quod neque audiamus certum neque
ἡμῖν αἰεὶ θρυλοῦσιν ὅτι οὐτ' ἀκούομεν ἀκριβὲς οὐδὲν οὔτε
videamus. »

δρῶμεν.

Cette transcription littérale décèle dans le ms. que lisait Tertullien un ordre qui n'est pas dans les nôtres (où on lit ἐν τῇ ζητήσῃ κοινῶν συμπαραλαμβάνη) ; l'addition de ἢ οὐ après ἀνθρώποις ; enfin une différence notable dans les mots qui suivent. D'après cette traduction, je lis, ce qui rend le passage beaucoup plus clair, ἀνθρώποις ἢ < οὐ ; Ἄρ' οὐ > τά γε τοιαῦτα κτλ.

Voici le second passage de Tertullien (*ibid.*, *Phéd.*, 65 E) :

« (Illum. ait supersapere qui mente. sapiat) neque visionem pro-
 ponens ? neque ullum hujusmodi sensum attrahens animo
 τιθέμενος ἐν τῷ διανοεῖσθαι μῆτε τινά ἄλλην αἴσθησιν ἐφέλων
 ? sed ipsa mente sincera
 μηδεμίαν μετὰ τοῦ λογισμοῦ ἄλλ' αὐτῇ καθ' αὐτὴν τῇ διανοίᾳ εἰλικρινεῖ
 utens in cogitandis ad capiendum quodque sincerum rerum,
 χρώμενος ? (traduction abrégée)

si regressus potissimum ab oculis et auribus et quod dicendum sit
 ἀπαλλαγείς ὅ τι μάλιστα ὀφθαλμῶν τε καὶ ὠτων καὶ ὡς ἔπος εἰπεῖν
 a toto corpore et (ut?) turbante et non permittente animo pos-
 σύμπαντος τοῦ σώματος ὡς ταράττοντος καὶ οὐκ ἑώντος τὴν ψυχὴν κτή-
 sidere veritatem atque prudentiam, quando communicat.»
 σασθαι ἀλήθειάν τε καὶ φρόνησιν ὅταν κοινωνῇ.

Ici il y a à noter un changement dans l'ordre des mots depuis ἀλλὰ
 jusqu'à χρώμενος, et ce fait que ἐν τῷ διανοεῖσθαι paraît transporté
 après ce dernier mot : mais ces variantes ne sont pas assez cer-
 taines pour qu'on puisse se hasarder à les introduire dans le texte.

La plus longue traduction que nous possédions se trouve dans
 un écrivain ecclésiastique du v^e s., Mamertus Claudianus (*De
 statu animae*, II, 7, 5. — *Phéd.*, 66 B). « Donec corpus habeamus
 permixtusque sit tali malo noster animus, nunquam nos id quod
jam olim concupiscimus satis plene consecuturos : concu-
 piscimus autem veri scientiam. Corpus enim nobis primum in-
 numerabiles et infinitas occupationes infert quibus conteri-
 mur ob necessarium victum et alimenta cotidiana. Deinde si
 qui morbi ingruerunt, impedimento sunt quominus inquirere et
inventire veritatem possimus. Nam cupiditatibus et cupidinibus
 et timoribus *innumerabilibus*, variarum rerum *appetitionumque*
 visionibus, et infinita quadam dementia corpus oneratur, ut (τὸ
 λεγόμενον ὡς ἀληθῶς τῷ ὄντι) prae illo ne sapere quidem ulla in re
 possimus. Et si (66 D) quando tempus aliquod ad philosophan-
 dum vacuum (ἀπ' αὐτοῦ) vel habuerimus *vel fecerimus*, tunc quo-
 que in *ipsis* cogitationibus nostris corpus (πανταχοῦ) intercurrit,
 turbam *errorum* afferens menti (καὶ ταραχὴν καὶ ἐκπλήττει) ut obcae-
 cante illo veritatem pervidere non possimus, *Itaque unum hoc in
 omni quaestione nobis*, et id quidem evidentissime probatur : si
 quid unquam bona fide scire volumus, recedendum esse a corpore
 et in ipso animo res (αὐτά) considerandas. Tunc enim videmur
 consecuturi quod concupiscimus et cujus rei amatores nos profi-
 temur (φρόνησις), cum defuncti erimus (ὡς ὁ λόγος σημαίνει) : nam dum
 vivimus desperandum est. Etenim si constat nihil sinceri mixtum
 corpori animum pervidere posse, sequitur alterutrum, aut *nullo*

tempore nec usquam contingere homini veram scientiam posse, aut tum demum cum excesserimus a vita. Defunctorum enim animus liber est et solutus a corpore (πρότερον δ' οὐ). Eo autem tempore quo vivimus, ita demum (ὡς εἴκειν) appropinquabimus *applicabimurque* scientiae, si nihil aut quam minimum corpore utamur neque in societate ejus nisi quatenus necesse est animum dimittamus : ita enim minime replebimur *vitiosa turbulentaque* natura corporis, sed puri a contagione ejus *in quantum facere possumus* erimus (ἕως... ἡμᾶς). Et si ita fecerimus incorrupti *sincérique* digredientes (τῆς... ἀφροσύνης), ad omnia incorrupta *sincérique* veniemus¹. »

Il y a bien des paraphrases dans cette traduction verbeuse; j'ai souligné les mots latins qui ne correspondent à aucun mot de notre texte. La plupart paraissent avoir été ajoutés par l'auteur latin. Je ferai cependant exception pour *jam olim* dont l'addition se comprendrait mal, et qui peut faire conjecturer οὐ <καὶ πάλαι> ἐπεθουμῶμεν; *in ipsis cogitationibus*, ἐν <αὐταῖς> ταῖς ζήτησεσιν; enfin *nullo tempore*, ἢ <οὐδέποτε> οὐδαμῶ. D'autre part quelques mots grecs, que j'ai mis entre parenthèses, ne sont pas traduits dans Mamertus, mais aucune intrusion ne se décèle; l'auteur a omis les uns comme inutiles ou contraires à ses doctrines, et les autres, ainsi que le fait Jamblique, comme trop directement appropriés au dialogue et impossibles à transporter dans une exposition dogmatique. Enfin pour ce qui est des variantes, le début ne semble pas donner raison à Stallbaum, qui transporte μετὰ... σκέψει après ἔχωμεν; j'ai cependant adopté cette correction pour présenter au moins provisoirement un texte intelligible. Plus loin *probatur* ne confirme pas la conjecture de Van Heusde (δέδοκται pour δέδεικται).

III

J'ai adopté en général peu de conjectures modernes, car il en est un certain nombre qui gâtent le sens au lieu de l'améliorer, en particulier la plupart des suppressions, que M. Schanz a peut-être prodiguées dans son édition d'ailleurs si remarquable. Il serait trop long d'en donner ici une liste raisonnée. Je n'insisterai que sur un seul point. P. 88 A, on lit ordinairement depuis Schleiermacher εἰ γάρ τις καὶ πλεον ἔτι τῷ λέγοντι [ἦ] ἃ σὺ λέγεις συγχωρήσειεν, δοὺς αὐτῷ μὴ μόνον κτλ. (cf. MADVIG, *Adv.* I. 83; SCHANZ, *Stud.*

1. Texte revu d'après le *Corpus script. eccles. lat.* publié par l'Académie de Vienne.

29; UEBERWEG, *Philolog.* XX, 1863, 512). La suppression de ζ est fondée sur cette affirmation, que Cébès s'adresse à Socrate, ou que, s'il s'adressait à Simmias, il lui ferait dire des choses que celui-ci n'a jamais dites. Or : 1° c'est bien à Simmias que parle Cébès; il s'est tourné vers lui en commençant son exposition, n'osant attaquer directement Socrate (87 C); s'il avait changé de nouveau d'interlocuteur, Platon l'eût indiqué; en réalité, la discussion commencée tout bas se continue entre les deux Thébains; 2° Simmias a énergiquement affirmé (76 E, 77 A) que la préexistence de l'âme lui paraissait définitivement démontrée; il s'est même porté garant que Cébès avait la même certitude; son objection s'adresse uniquement à la seconde proposition (la survivance de l'âme, prouvée par sa nature incorporelle); il est bien vrai, comme le remarque Ueberweg, que l'objection de la lyre suppose la négation de la préexistence, mais ni Simmias, ni Cébès, ni personne ne s'en est encore aperçu; Cébès vient d'affirmer avec plus de force que jamais cette préexistence (87 A), et Échécrate ne se doute pas non plus qu'elle est remise en question. Lorsque Socrate entreprend de réfuter l'objection de Simmias (91 E), il leur fait déclarer à tous les deux que leur opinion n'a pas changé. C'est alors seulement qu'il leur montre la contradiction. Par conséquent, au moment où nous en sommes, Simmias admet la préexistence. C'est tout ce qu'il accepte de la théorie de Socrate; Cébès qui en admet un peu davantage, il vient de le dire, peut donc lui adresser ces paroles : εἰ γὰρ τις πλέον ἔτι τῷ λέγοντι (à celui qui soutient le λόγος, la thèse, à Socrate; ce mot est en relation avec τούτῳ τῷ λόγῳ, une ligne plus haut, qui l'éclaircit) ἢ ἂν σὺ λέγεις συγχωρήσειεν, δοὺς αὐτῷ μὴ μόνον... ἀλλὰ κτλ. On peut d'ailleurs, si l'on veut, entendre avec Ast, et peut-être même rétablir, ἢ σὺ λέγεις συγχωρεῖν.

Cependant j'ai suivi M. Schanz dans l'adoption de certaines conjectures et j'en ai moi-même admis quelques autres. Je ne parlerai ici que de ces dernières. P. 66 A, outre la transposition de Stallbaum, M. Tournier m'a suggéré d'écrire ἀτραπὸς τις <ὁ θάνατος> pour offrir un texte intelligible. J'écrivis aussi avec lui 68 C, ἤμιστα pour μάλιστα (c'est ainsi que dès avant la découverte du papyrus il avait corrigé dans sa conférence de l'École des Hautes Études la conjecture compliquée proposée par lui dans les *Exercices critiques*); 69 B πάρεργα pour πάντα, en supprimant non seulement ζ qui n'est pas dans les manuscrits, mais encore μετὰ φρονήσεως, ce qui donne au moins un sens à la phrase. P. 78 C d'après l'analogie de tous les autres passages, j'écrivis avec M. van Herwerden (*Lectiones Rhenotrajectinae*) κατὰ ταῦτα [καὶ] ὡσαύτως.

P. 79 A περι ἐκεῖνα] ὥσπερ ἐκεῖνα, Ast. P. 80 B, je crois avec M. Tournier que l'interpolation commence à καὶ πάνυ μάλα; 84 C, je supprime comme lui μὴ après μῶν; 88 B προσήκει] προσήκειν, H. Étienne; 89 D [ἢ λόγους μίσησας] Tournier (glose de τούτου); 90 B δόξει] δόξει Heindorf, pour rendre la phrase complète. P. 91 A je crois avec van Heusde qu'il faut ajouter ὡς après πλεονεκτικῶς; 95 A προσήκει] προσήκειν, éd. de Zürich; 105 A τὸ ἡμισυ transporté avant τὸ ἡμιόλιον, Tournier. P. 106 A la syntaxe, et la comparaison de la phrase précédente, me paraissent exiger l'optatif ἐποίοι (Bekker) au lieu de ἐπήσει.

En deux endroits, j'ai adopté une correction ancienne : p. 76 C εἰ μὴ ἄρα < ἄμα > γιγνόμενοι d; le sens exige ἄμα; p. 99 A, on lit ordinairement ὡς μέντοι διὰ ταῦτα ποιῶ ἄ ποιῶ καὶ ταῦτα νῦν πράττων, ἀλλ' οὐ τῇ τοῦ βελτίστου αἰρέσει, « mais dire que c'est à cause de ces choses (nerfs, muscles, etc.) que je fais ce que je fais, et cela en agissant par intelligence, et non point à cause d'une préférence pour le meilleur... » Ce sens est peu clair et τῇ.. αἰρέσει s'oppose fort mal à διὰ ταῦτα. Mais πράττων est une conjecture de Heindorf; nos mss. ont πράττω; de plus d a ταύτη pour ταῦτα. Je lis alors καὶ ταύτη νῦν πράττω, ἀλλ' οὐ κτλ, « et que c'est *en ce sens* que j'agis par intelligence, et non point, etc. » Ταύτη et τῇ.. αἰρέσει s'opposent ainsi.

Enfin, il me reste à signaler les conjectures que j'ai cru devoir moi-même introduire dans le texte. J'en ai indiqué tout à l'heure deux ou trois en m'occupant du papyrus et des citations. Voici les autres (sans parler des passages où, d'après Cobet, j'ai rétabli les formes de l'aoriste πιθόμενον, πίθηθε, et la forme φιλονίκως, 91 A, exigée par le sens, au lieu de φιλονείκως). P. 59 A. l'insertion de οὐ, que ne lisait pas Démétrius, me paraissant peu méthodique, je lis < ἄρα > Ἀρίστιππος καὶ Κλεόμβροτος παρεγένοντο; (ἄρα = *nonne*, cf. 76 E, 104 D). — P. 65 D, la leçon de E καὶ οὐ καλὸν me porte à écrire, selon l'usage platonicien, καὶ αὐτὸ καλὸν γέ τι κτλ. — P. 86 C, plutôt que de changer ὑπάρχειν en ὑπάρχει, ce qui donne une expression plate (ἀνάγκη ὑπάρχει pour ἀνάγκη seul), je crois, d'après Schanz, qu'il faut le supprimer; cependant l'addition reste à expliquer. — P. 89 D ἡγήσαιτο] ἡγήσατο, l'aoriste avec ἄν me paraît nécessaire ici : « ceux qu'il *aurait* pensé, etc. » — P. 93 Εἴστιν, ψυχῇ, d'après l'analogie des autres passages (cf. plus haut); cette correction doit d'ailleurs avoir déjà été proposée, car M. Schanz prend la peine de noter que tous les mss s'accordent à donner l'ordre inverse.

M. Gomperz, dans un post-scriptum à son second article, dit qu'ayant eu l'occasion de voir l'original du papyrus, *il s'est convaincu que le fac-simile y était absolument conforme*. Les leçons que nous avons analysées plus haut sont donc assez certaines

pour nous faire penser que rien ne peut infirmer les règles de critiques que nous avons cru pouvoir en déduire : égalité des deux familles, importance capitale à donner aux citations.

Paul COUVREUR.

CICERO, *Pro Caelio*, § 24.

Après les mots *adulescentes humanissimi et doctissimi rectissimis studiis atque optumis artibus praediti Titus Gaiusque*, qui sont suivis d'une lacune, le ms. P donne une phrase altérée ou mutilée, écrite d'une autre main, et dont la disposition indique qu'elle est destinée à combler, non pas la lacune tout entière, mais seulement la fin de cette lacune. Ce supplément est probablement une portion du texte de Cicéron, et non, comme l'a cru Halm, l'addition d'un interpolateur. Mais il y a interpolation évidente dans le raccord donné par le manuscrit récent S, de Munich. Dans celui-ci, les prénoms *Titus Gaiusque* sont suivis du gentilice *Coponiï*, et reliés tant bien que mal, au moyen d'une phrase relative, au supplément contenu dans P.

Madvig, *Opuscula academica*, seconde édition, p. 319, se demande où l'interpolateur a pu savoir que ce Titus et ce Gaius appartenaient à la *gens Coponia*, et l'obscurité où on est sur ce point risquerait de rendre la critique hésitante. Elle peut se rassurer, car la source de l'interpolation se trouve dans le discours qui (au moins dans P) précède immédiatement le nôtre, le *pro Balbo*, § 53: « T. Coponius, cuius item summa uirtute et dignitate, — nepotes T. et C. Coponios nostis. »

Louis HAVET.

SUR LA
FIN MONOSYLLABIQUE DU SÉNAIRE
CHEZ TÉRENCE

Il y a, dans les six comédies de Térence, les prologues compris, 3182¹ sénaires iambiques, sur lesquels 111 seulement se terminent par un monosyllabe non uni au mot qui le précède par une élision ou une aphérèse. La proportion des fins monosyllabiques aux autres est donc égale à 1 sur 29,66.

Parmi ces 111 monosyllabes, 79 sont des formes du verbe *esse* : 7 fois *sum*, 9 fois *es*, 47 fois *est*, 4 fois *sunt*, 1 fois *sim*, 4 fois *sis*, 7 fois *sit*. Dans tous ces cas, un lien étroit existe entre le monosyllabe et le mot précédent qui est soit le sujet, ou bien un mot prédicatif, ou bien une partie du sujet ou de l'expression prédicative (76 fois), soit une conjonction gouvernant le verbe (1 fois), soit un adverbe le modifiant (2 fois). Il convient aussi de noter que 25 fois le monosyllabe final est précédé d'un autre monosyllabe.

Les 79 formes monosyllabiques de *esse*, finales de sénaires, se répartissent ainsi entre les six comédies² : il y en a 12 dans l'*Andrienne*, soit environ une sur 43 vers ; — 11 dans l'*Eunuque*, soit environ une sur 46 vers ; — 14 dans l'*Hécyre*, soit environ une sur 28 vers ; — 16 dans l'*Heautontimorumenos*, soit environ une sur 36 vers ; — 9 dans le *Phormion*, soit environ une sur 69 vers ; — 17 dans les *Adelphes*, soit exactement une sur 34 vers. On voit que, si la proportion a quelque peu varié, c'est l'effet du hasard et non d'un changement dans la manière de voir de Térence au sujet de cette liberté, à un moment donné de sa carrière. Remar-

1. Je suis l'édition DZIATKO (Lipsiae, Tauchnitz, 1884). Il n'y a, d'ailleurs, qu'un sénaire douteux (*Ad.*, 614). On compte 514 sénaires dans l'*Andrienne*, 503 dans l'*Eunuque*, 579 dans l'*Heautontimorumenos*, 618 dans le *Phormion*, 390 dans l'*Hécyre*, 578 dans les *Adelphes*.

2. Je les range dans l'ordre où je crois qu'elles ont été composées (cf. mes *Prologues de Térence*, p. 33 sqq.)

quons que les 240 vers des sept prologues réunis ne fournissent que deux exemples (*Heaut.* 15; *Hec.* 48).

Les 32 autres monosyllabes finaux se répartissent ainsi : 6 dans l'*Andrienne*, soit environ un sur 86 vers ; 6 dans l'*Eunuque*, soit un sur 84 vers ; — 2 dans l'*Hécyre*, soit un sur 195 vers ; — 3 dans l'*Heautontimorumenos*, soit un sur 193 vers ; — 4 dans le *Phormion*, soit un sur 154 vers et demi ; — 11 dans les *Adelphes*, soit environ un sur 53 vers. — Ici on peut constater que Térence, beaucoup plus rigoureux dans ses 3^e, 4^e et 5^e pièces que dans les deux premières, s'est départi de cette rigueur dans la dernière et s'y est donné encore plus de liberté que dans les deux premières¹.

Dans les *Adelphes*, la proportion des monosyllabes finaux autres que les formes de *esse* est supérieure à la proportion des formes monosyllabiques finales de *esse* dans le *Phormion*. Mais, en moyenne, la première proportion est très sensiblement inférieure à la seconde : elle n'est égale qu'à 1 sur 99 et demi environ. Il n'y a aucun de ces monosyllabes dans les prologues.

Sur les 32 cas qui sont maintenant en question, il y en a 18 où le monosyllabe fait plus ou moins intimement corps avec le mot qui le précède. Deux fois il forme presque avec celui-ci un mot composé :

Quippe qui (*Heaut.*, 538), praeter haec (*Ad.*, 847);

une fois le mot précédent est l'adjectif du monosyllabe :

Una nox (*Heaut.*, 461);

deux fois il en est l'adverbe :

Facile fit (*Eun.*, 448, et *Ad.*, 822);

deux fois il est le sujet (ou une partie du sujet) du monosyllabe :

Tempus fert (*Ad.*, 839), res ipsa fert (*Ad.*, 730);

cinq fois le monosyllabe est le pronom régime du mot précédent :

Laudabit haec (*Eun.*, 443), apage te (*Eun.*, 904), teneone te (*Heaut.*, 407), audiret haec (*Ad.*, 453), mitte me (*Ad.*, 780).

1. De même, Térence qui s'était fait une règle de l'exposition dialoguée et avait respecté cette règle dans ses cinq premières pièces, s'en est affranchi dans les *Adelphes* (cf. *Les Prologues de Térence*, p. 96 sqq.)

une fois il en est le substantif régime :

quaere rem (*Ad.*, 482)

une fois il en est l'adverbe :

imus hinc (*Eun.*, 465);

quatre fois il en est le sujet :

Sperat invenisse se (*And.*, 407), ducturum esse te (*And.*, 639), ignarum... esse me (*Hec.*, 673), dixti velle te (*Eun.*, 167).

Restent 14 cas où manque tout lien entre le monosyllabe final et le mot qui le précède. Tantôt le monosyllabe se rapporte directement, non à ce mot, mais à un autre mot qui est au vers suivant :

...ipse se (*cognovit*) (*Hec.*, 161 sq.), tanta nunc (*suspicio incidit*) (*Ad.*, 614 sq.)¹, cognatus huc (*illinc veniret*) (*Ad.*, 673 sq.);

plus souvent, il se rapporte à un mot sous-entendu, qui se placerait soit immédiatement avant le monosyllabe, soit après :

Quid (*est*) hoc? (*And.*, 468 et 741), ecquis (*est*) hic? (*Eun.*, 530), Mene (*dicere*) vis? (*Phor.*, 448), suos quique (*est*) mos (*Phor.*, 454), quid ita non (*adduxti*)? (*Phor.*, 568), quid (*sibi volt*) « at »? (*Phor.*, 1002);

enfin, dans 4 cas, non seulement le monosyllabe n'est pas lié au mot précédent, mais encore il en est séparé par une ponctuation forte ou même par un changement d'interlocuteur, sans toutefois se rattacher d'une manière particulièrement étroite au vers suivant :

Nosne? sic (*And.*, 804), hercle! Vah (*Ad.*, 439), Mene? — Te (*And.*, 450), ille. — Phy (*Ad.*, 412)².

Aucun de ces 14 cas ne se rencontre dans l'*Heautontimoroumenos*, qui est aussi, nous l'avons vu, après l'*Hécyre* et presque sur la même ligne, la comédie où l'on compte le moins de monosyllabes finaux autres que les formes de *esse*. L'*Andrienne*, le *Phormion* et les *Adelphes* en fournissent chacun 4, l'*Eunuque* et

1. Il n'est pas sûr que le v. 614 soit un sénaire. M. Dziatzko, que je suis, la scande comme tel.

2. On voit très bien, du reste, quel effet le poète a cherché dans cette coupe exceptionnelle. Il a voulu donner plus de relief, dans le premier cas, à l'inquiétude de Mysis; dans le second, à la surprise joyeuse de Déméa; dans le troisième, à l'assurance du menteur Dave; dans le quatrième, à l'admiration ironique de Syrus.

l'Hécyre chacun 1. Les plus caractéristiques sont dans la première et dans la dernière pièce de Térence.

Enfin des 32 monosyllabes finaux qui ne sont pas des formes de *esse*, trois seulement sont précédés d'un autre monosyllabe (*And.*, 468 et 741; *Phor.*, 1002). La proportion est beaucoup plus forte pour les formes de *esse*.

Cette statistique montre, ce me semble, qu'il y aurait lieu de modifier et de préciser, en ce qui concerne Térence, l'énoncé de la règle donnée par les traités de métrique relativement à la fin monosyllabique du sénnaire¹. Voici comment on pourrait la formuler : « Chez Térence, le monosyllabe² à la fin du sénnaire est exceptionnel (on en trouve environ un sur 30 vers). — Près des trois quarts des monosyllabes finaux sont des formes de *esse*, étroitement unies au mot précédent. — Les monosyllabes qui ont un lien avec le mot précédent sont en majorité dans le quart restant. — Térence s'est presque absolument interdit cette liberté de la fin monosyllabique dans les sénaires des prologues. — Il semble que l'on découvre dans sa dernière pièce, les *Adelphes*, une tendance vers plus de laisser-aller à ce point de vue. »

Il serait intéressant de comparer à l'usage de Térence celui de Plaute et, autant que cela nous est possible, celui des autres comiques romains. C'est ce que nous ferons prochainement.

Philippe FABIA.

1. La formule de M. PLESSIS est très inexacte : « Le sénnaire iambique ne finit pas par un monosyllabe, sous réserve de *est* ou *es...* » (*Traité de métrique grecque et latine*, Paris, Klincksieck, 1889, p. 174). Celle de M. Lucien MÜLLER n'est pas meilleure : « A la fin du vers, un monosyllabe précédé d'un polysyllabe est défectueux, excepté s'il est enclitique » (*Métrique grecque et latine*, trad. Legouez, Paris, Klincksieck, 1882, p. 64). Celle de M. GLEDITSCH vaut mieux, sans être tout à fait exacte : « Am Schlusse des Verses werden... einsilbige Wörter nur dann zugelassen, wenn sie eng zum Vorhergehenden gehören, wie *es, est, sum, sunt.* » (*Metrik der Griechen und Römer*, dans le *Handbuch* d'Iwan MÜLLER, t. II, p. 582). De même celle de CHAIST : « Ein schliessendes Monosyllabon musste, wie in andern Versen, so auch im Trimeter, störend erscheinen, wenn es nicht mit dem vorausgehenden Worte eng zusammenhing und mit demselben gewissermassen ein Wort bildete... In diesem Punkte waren indess die lateinischen Dichter strenger als die griechischen. » (*Metrik der Griechen und Römer*, 2^e Auf., Leipzig, 1879, p. 337.)

2. Il ne s'agit toujours, bien entendu, que des monosyllabes finaux qui ne sont pas unis au mot précédent par une élision ou une aphérèse.

CICERO, DE ORATORE

LES PHRASES TERMINÉES PAR UN MOT DE DEUX DEMI-PIEDS.

La métrique n'a jamais été employée systématiquement à la critique du texte de Cicéron. Si on choisit entre les variantes, si on corrige les fautes, c'est d'après ce qu'on croit saisir du sens et ce qu'on croit savoir de la grammaire : or ces critères sont souvent incertains. La classification généalogique des manuscrits permet d'écarter certaines leçons par la question préalable : or, parfois, cette classification n'est pas faite ou ne peut pas l'être. Il y a bien aussi une classification par ordre de mérite, qui attribue à certains manuscrits une autorité générale plus grande, parce qu'en général ils se montrent plus corrects : une telle présomption n'est pas nécessairement probante pour un passage en particulier. Il est donc bon de chercher quelque autre critère, s'il en existe. Et il en existe un, en effet, c'est l'étude métrique des fins de phrase, dont la forme est soumise à certaines règles. La métrique de la prose permet souvent de critiquer la critique ; de plus, elle peut révéler des fautes inaperçues. Je me propose de le montrer par quelques exemples.

Le texte du *De oratore* repose, comme on sait, sur deux manuscrits perdus, représentés pour nous par plusieurs copies plus ou moins directes. L'un était le ms. trouvé à Lodi en 1422, qui contenait l'ouvrage entier. L'autre était un manuscrit en mauvais état et très incomplet, ancêtre de nos *mutili* actuels, parmi lesquels trois sont des IX^e-X^e siècles (l'*Harleianus* de Londres, le ms. d'Avranches et le ms. d'Erlangen). Il résulte de ces faits que chaque famille de mss. a sa supériorité à l'égard de l'autre. Les copies du ms. de Lodi ont l'avantage de contenir ce qui manque dans les *mutili*. Les *mutili*, du moins les plus anciens, ont l'avantage de présenter un texte plus sincère, parce que ce texte n'a pas été interpolé par des Italiens de la Renaissance. On va voir comment la métrique permet d'opter, dans certains cas douteux, entre les deux sources.

1^o MOT FINAL — OU .

Au livre III, § 115, une phrase est terminée, suivant les *mutili*, par *praeterea facere possit*; les dérivés du ms. de Lodi ne donnent que *praeterea possit*. Les deux leçons peuvent s'entendre et se soutenir. On s'en tenait autrefois à la seconde, la valeur des *mutili* étant encore mal connue. M. Stroebel, *De Ciceronis de oratore librorum codicibus mutilis antiquioribus*, p. 71-72 (Erlangen, 1883), a justement réclamé pour la leçon des plus vieux manuscrits, en invoquant l'âge même de ces vénérables documents, et en citant à l'appui divers passages où *posse* est accompagné d'un *facere* non indispensable au sens. Il a réussi à faire adopter *facere* à quelques éditeurs récents (Cima, Friedrich, Wilkins, Harnecker...). Je ne sais si quelque philologue aura jamais la tentation d'en revenir à la tradition antérieure; la chose n'est pas impossible, car, après tout, il y a aussi des phrases où Cicéron se passe de *facere*, et, si le copiste du ms. de Lodi a bien pu supprimer ce mot par inadvertance, il aurait pu arriver aussi que, dans l'archétype des *mutili*, un glossateur ajoutât *facere* dans l'interligne, et que de là le mot passât dans le texte. Interrogeons la métrique, et nous en aurons le cœur net.

Quand Cicéron, dans le *De oratore*, termine une phrase par un mot comme *posse*, le mot pénultième ressemble-t-il métriquement à *facere* ou à *praeterea*? voilà la question qui se pose.

La réponse est celle-ci¹: *posse*, *possit*, *possis*, *possint*, *posset*, *possunt*, en fin de phrase, est précédé d'*esse* I 1, 233, 236, 240, II 146, 323, III 38, 181; de *nosse* I 88, *arte* I 114, *ferre* III 170, *nullă* II 359; de *tractare* II 176, *laudare* II 301, *pugnare* II 325; de *facultate* I 44; de *pertinere* II 310, *explicare* III 103; de *illustrare* II 143, *persuadere* II 333, *conseruare* III 20; de *copularique* I 222. Il est précédé de trois brèves dans *bonus capere* II 187, *paucis facere* I 31, *cumulatissime facere* III 105, *efficere* I 186, II 85, *accidere* I 225, II 303, et de quatre dans *litibus stătũřě* III 120. Il est précédé de *percipi* I 222, II 33, III 67, *consequi* II 363, III 176, *aspere* II 349, et de *confici nihil* I 243, *nullo modo* III 66. Enfin il est précédé de *dici* I 95, *praestare nemo* II 124, et de *percutere animum* II 358.

1. J'ai relevé, dans l'édition Friedrich, les fins de phrase suivies d'une ponctuation autre qu'une virgule. Toutefois, j'ai laissé de côté les *deux points* quand ils équivalent à un « ouvrez les guillemets », ainsi que toute ponctuation forte suivant une petite incise comme *Ain tu inquiet ille* (I 165). — Je laisse également de côté les phrases où le mot pénultième a l'étendue d'un demi-pied, comme *ut, est, mihi*.

De sorte qu'il saute aux yeux que Cicéron trouve licite d'abord le trochée, ensuite le tribraque, au moins précédé d'une longue (de façon que *praeterea facere possit* est une fin de phrase légitime), et aussi le crétique. Le spondée ne serait représenté que par deux exemples, et par conséquent il y a lieu d'en vérifier la légitimité. A plus forte raison on se défiera du choriambique, ou anapeste précédé d'une longue, que donnerait, dans le passage discuté, la leçon du ms. de Lodi. En effet, l'unique anapeste relevé ici (on verra plus loin qu'il n'est pas authentique) est précédé de deux brèves et non d'une longue; une fin de phrase *praeterea possit* ne pourrait s'appuyer sur aucune analogie parfaite.

Naturellement, ce sont là des conclusions provisoires. Si, au lieu de *posse*, *possit*, etc., on prend en général les disyllabes à pénultième longue, on devra voir ces conclusions ou confirmées ou ébranlées.

Cette nouvelle étude confirme la légitimité du trochée : *quamque multi* I 8, *plura dicam* I 18, *esse uellent* II 95, *esse debet* ou *debent* I 201, II 139, 211, 213, 315, III 54, 222, *esse uisum* I 93, II 3, *esse factum* I 204, *esse dicunt* I 220 et III 110, *esse dixit* I 231, *arte pugno* I 234, *atque causa* I 259, *fratre uenit* II 12, *esse ludos* II 13, *pulsus esset* II 56, *paene more* II 58, *quodque dixit* II 59, *posse tradi* II 218, 227, *posse duci* II 248, *posse tantum* II 59, *formā terrae* II 66, *ante dixi* II 128, 173, *ipse captus* II 195, *ipsā causa* II 202, *forte iactant* II 237, *sine fingas* II 241, *intus esse* II 276, *iure sumo* II 294, *ipse sumpsit* II 366, *esse uidit* III 11, *atque uiuēs* III 29, *quisque sentit* III 33, *forte motum* III 47, *Brullā talis* III 88, *saepe nolo* III 101, *saepe uerbo* III 165, *atque formā* III 199, *magnā paruā* III 216, *quoique uoci* III 227, *rege dixit* III 229¹; — *uelimus esse* I 156, *utrique nostrum* II 14, *uidetur esse* II 333, *grauiterque debet* II 34, *studiumque uixit* II 94, *miserosque casus* III 11, *aliunde sumas* III 156, *modulantur ipsae* III 185, *nescire gestum* I 125, *nescimus ipsi* II 30, *pendere causas* II 139, *optandā nobis* II 161, *spectare debent* II 169, *corpore ridetur ipso* II 251², *cum rebus ipsis* III 149, *delectat error* II 260, *imusne sessum* III 17, *aptisque uerbis* III 31, *optandā nobis* III 224, *postuletne causā* II 205, *uberiore filo* II 93, *commemorabat egi* II 199, *acto remque rerum* III 57, *sermonemque*

1. Cf. *atque dictost* II 220 (*nostra causa est* II 364? incise courte), *palma dandast* III 143. — Du côté de la métrique, *non dignā nobis* II 252 va très bien (les *mutili* omettent *dignā*).

2. M. Lucien MÜLLER, dans son *Nonius* p. 61, condamne justement au nom de l'eurythmie la variante *ipso corpore ridetur*, d'ailleurs moins bien autorisée qu'il ne l'a cru par les manuscrits.

nostrum III 182, *perfectumque cernunt* III 198, *audissetis ipsum* III 213¹, *copioseque dicat* III 76, *externarumque rerum* III 115, *commiseratione dicam* II 125, *existumatione uitae* II 182. Est confirmée aussi la légitimité du tribraque, au moins précédé d'une longue : *siue aliquod unum* II 292, *in genere princeps* III 28, *suo genere praestans* III 31, *sono facile uincat* III 43², *et facimus ipsi* III 149, *aut genera ponam* III 156, *exposuit ipse* I 227, *distrahere nolim* I 250, *conficere pergat* II 290, *allicere debet* II 315³. Est confirmée la légitimité du crétique : *Graece negant scire* II 59, *paulo secus dixit* III 141, *Atreus fere totus* III 217, *hospitium meum dices* II 234, *traditae sunt habent nullum* II 64, *quod ipsum est tamen magnum* I 205, *sit uelim crebra* III 101, *ac uiam nosse* I 87, *ac metu tradi* I 247, *non necesse esse* II 69, *omnium princeps* I 104, *alterum certum* II 41, *L. Crassum* II 89, *rei publicae causā* II 132, *profici uidi* II 219, *alterum dicto* II 239, *adsequor laudem* II 301, *plurimum uidit* II 336, *curiam uenit* III 2, *planius dici* III 50, *commodum cantat* III 87, *copiam gignit* III 125, *bellicis rebus* III 138, *rustici dicunt* III 155, *claudicat sentit* III 198, *inertiae nostrae* I 68, *Opimius Gracchum* II 132, *patrimonio dixit* II 223, *complectitur partes* I 189, *desiderat quaero* III 147, *peripateticum narras* I 105, *eloquentiam laudet* II 39, *ex eloquentia natum* I 146, *controuersū facti* II 105, *mansuetudinis coepi* II 200, *accusatio uicta* II 201. Et nous apprenons que le trochée contenu dans le crétique peut, comme le trochée ordinaire, être remplacé par un tribraque : *loci magis erunt apti* III 119, *dicam et alio dicam* II 103, *ornatissime potuerit dici* I 238, *quam philosophum malunt* II 21, *quam memoriae malim* II 351, *temporibus hominibus causis* II 118, *innumerabilia generibus pauca* II 289. Le spondée continue d'être fort rare, même si on fait entrer en ligne de compte les exemples douteux ; on a *scribes unus* II 24, *ipsi desint* II 97, *Cossis dixit* II 98, *rationem rerum* II 47, *coniunctis constat* III 149, *diuorsam partem* III 178, *augendi causa* III 205, *gloriosum stultum* II 251, *reprehensionem quaerit* II 331, *contentionis uerba* III 177. Le choriambique est plus rare encore. *Desiderii nostri* I 205, *ingenii fructus* II 247 sont en réalité des exemples de crétiques, car il n'y a pas à douter que Cicéron n'ait prononcé *desideri*, *ingeni*, et les copistes ont respecté *offici* III 118, *Antoni* III 119 (CHATELAIN, *Paléographie des classiques*, pl. XIX 1), et probablement bien d'autres formes que les éditeurs s'arrogent le droit de ne pas mentionner, nulle aber-

1. Cf. *aspernatā numquam est* II 154.

2. Cf. *Manciae simile uisum est* II 266.

3. Cf. *difficile factu est* I 104.

ration n'étant plus commune que de se croire juge de la curiosité de l'avenir. Comme exemples paraissant contenir de vrais choriambes, on ne peut citer que *me minime uellem* I 112¹, « *Audiamus* », *inquit* « *pulchellum puerum* » *Crassus* II 262, *temporibus positas esse* II 138². Le groupe ∪ ∪ —, monnaie du choriambre, ne se présente que dans *ei studio etiam hodie praesunt* I 235. — Le dactyle, qui donne naissance à une « fin de vers », ne se rencontre pas.

Le simple exposé des faits suffit pour trancher la question de détail posée plus haut ; III 115 il faut opter pour la variante, d'ailleurs plus vraisemblable en elle-même, *praeterea facere possit*.

On ne doit pas s'en tenir à ce petit résultat. Puisque Cicéron a des préférences métriques manifestes, et que les divers pieds se montrent dans des exemples dont le nombre est non seulement inégal, mais disproportionné, il y a lieu de soumettre à un examen spécial les exemples des types rares : par leur rareté même ils prêtent à une certaine suspicion. Il y a lieu de voir si le texte y est satisfaisant d'ailleurs, ou, quand le texte paraît inattaquable, si la ponctuation ne peut pas être modifiée avec avantage.

Je commence par le choriambre. Des trois exemples contenus dans le *De oratore*, il en est un qui est suspect du côté de la tradition même. C'est II 138 : *quamquam reprendendi sunt, qui in genere definiendo istas causas describunt in personis et in temporibus positas esse. Nam etsi incurrunt tempora et personae, tamen intellegendum est non ex iis, sed ex genere quaestionis pendere causas*³. Au lieu de *positas*, les *mutili* ont *posita*, ce qui donne à penser que *positas* n'est qu'une conjecture facile. Le passage est suspect aussi du côté de la grammaire, car *describunt positas esse* paraît barbare. Gellius (IX 1, 1) a bien dit *describeret oppidum oppugnari* pour *oppidi oppugnationem*, et Ovide (*Trist.* II 415) *descripsit corrumpi semina* pour *seminum corruptionem*; mais ici *describunt* (ou, si l'on veut, *discribunt*) aurait un tout autre sens. On attribue à Sénèque le père un *descripsisset fuisse*, mais c'est un texte des plus douteux⁴... Autre difficulté : on ne

1. La petite incise *Sed hoc isdem etiam uerbis* II 248 (*etiam* manque dans quelques manuscrits récents) ne peut faire foi pour les phrases ordinaires.

2. Je ne compte pas *rebus iis usum* II 46 (*rebus* omis par le ms. de Lodi). D'une part Cicéron prononce peut-être *is*, en une syllabe, d'autre part il ne paraît pas traiter en incisives indépendantes les trois divisions de cette phrase : *si habuerit bene rebus iis usum, si non habuerit sapienter caruisse, si amiserit moderate tulisse*.

3. Pour le fond, voir II 133.

4. *Controu.* I 2, 17 : *Marullus cum descripsisset dignationem puellae magnam*

voit pas ici le sens du démonstratif *istas*. Ce n'est pas le démonstratif propre de la seconde personne, comme n 143 *Ergo inquit ista Antonius tum a Crasso discemus*, ni le démonstratif de dédain qui en dérive, comme n 140 *quomodo nunc se istorum artes habent*. Ce serait, si le contexte était bon, l'*iste* de la décadence et du moyen âge. Il faut donc marquer la phrase d'une croix, et ne pas la compter parmi les exemples favorables au choriambique.

Le passage n 262, à supposer que le texte y fût intact, serait un exemple à part et ne pourrait pas tirer à conséquence, parce que seul le mot final appartiendrait à Cicéron, le mot pénultième étant le dernier mot d'une phrase d'autrui. *Inuertuntur autem uerba, ut Crassus apud M. Perpernam iudicem pro Aculeone quom diceret*¹, — *aderat contra Aculeonem Gratidiano L. Aelius Lamia*², *deformis ut nostis*, — *qui quom interpellaret odiose, « Audiamus » inquit « pulchellum puerum » Crassus. Quom esset adrisum, « Non potui mihi » inquit Lamia « formam ipse fingere, ingenium potui ». Tum hic « Audiamus » inquit « disertum ». Multo etiam adrisum est uehementius*. Évidemment, « *pulchellum puerum* » Crassus, ce texte supposé authentique, ne démontrerait pas que Cicéron ait été disposé à terminer par les trois mêmes mots une autre phrase, qui fût tout entière de lui-même. Mais je soupçonne ici l'intégrité de la tradition. Crassus est inutile, car *deformis ut nostis* indique assez que *pulchellum puerum* tombe sur l'autre personnage. Non seulement Crassus est inutile, mais il est de trop et trouble la phrase : il fait double emploi avec le Crassus initial, que l'écrivain a placé en vedette d'une façon remarquable. Je mettrais donc entre crochets le second Crassus, comme issu d'une glose interlinéaire complétive, analogue à celle qu'on trouve dans les manuscrits de tous les auteurs latins.

Reste n 112 : *equidem quom peterem magistratum. solebam in prensando dimittere a me Scaeuolam, quom ita ei dicerem me uelle esse ineptum, — id erat petere blandius, quod, nisi inepte*

fuisse, altius quiddam superbiusque uoltu ipso praeferente (conjecture pour praeferentem), hanc adiecit sententiam. Correction pour correction, j'aimerais mieux quelque chose comme ceci : *cum descripsisset dignationem puellae, magn<a e domo e>am fuisse, altius... praeferentem*.

1. J'indique ici une sorte de parenthèse, au moyen de deux tirets. M. Friedrich met simplement une virgule après *diceret*, un point et virgule après *nostis*, ce qui, à mon sens, donne une phrase assez gauche. Si l'auteur n'avait pas entendu faire une parenthèse, il aurait dû écrire plutôt *ut quom Crassus*, puis *et adesset contra*. — Métriquement, *Aculeone quom diceret* et *deformis ut nostis* sont des fins d'incise correctes.

2. Plusieurs des noms propres sont estropiés dans tout ou partie des mss.

3. *Mihi* manque dans les *mutili*, et sa place est incertaine dans les autres mss.

fieret, bene non posset fieri, — hunc autem esse unum hominem ex omnibus, quo praesente ego ineptum esse me minime uellem; quem quidem nunc mearum ineptiarum testem et spectatorem fortuna constituit. Si on veut conserver ce texte et admettre le choriambique comme authentique, on devra expliquer pourquoi Cicéron, qui a pour le trochée une prédilection si sensible, n'a pas fini sa phrase par *esse uellem* (cf. II 95 *esse uellent*, qui, par l'ordre, fait contraste avec *uelimus esse* I 156; cf. aussi les *esse debet* et *esse debent* cités plus haut, p. 00); en outre, on devra rendre compte de l'ordre suivi ici, *ineptum esse*, qui surprend après le *esse ineptum* de la première incise. Ce troisième et dernier exemple de choriambique m'est donc suspect comme les autres. Je remets *esse* devant *uellem*, dans l'idée qu'*esse*, omis par accident, a été restitué d'inspiration à une fautive place.

Après le choriambique, il convient d'examiner les deux exemples de la consécution $\omega \omega -$. L'un est II 358 : *locis est utendum nullis inlustribus explicatis, modicis interuallis, imaginibus autem agentibus acribus insignitis, quae occurrere celeriter, quae percutere animum possint.* Ceci est la leçon du ms. de Lodi; les *mutili* ont *celeriterque*, qui est absurde, car évidemment *celeriter* se rapporte à *occurrere* et non à *percutere*; il s'agit des lieux mnémoniques, et des *images* que l'orateur associe aux idées dont il doit se souvenir, et qu'il loge dans ces lieux, pour les y retrouver à commandement et sans retard. M. Friedrich, il y a deux ans, imprimait encore *celeriterque*, mais il ne saurait y avoir prescription en faveur de l'inintelligible. A mes yeux il est clair que *percutere animum* veut un adverbe, de façon qu'il y ait symétrie avec *occurrere celeriter*, et que les deux adverbess fassent contrepoids à la série d'adjectifs qui remplit la première partie de la phrase. Je propose : *percutere animum <fortiter> possint*, avec crétique pénultième.

L'autre exemple est celui-ci, I 235; il s'agit de l'art du légiste : *elenim sine controuersia et magna est et late patet et ad multos pertinet et summo in honore semper fuit et clarissimi ciues ei studio etiam hodie praesunt.* Le ms. de Lodi paraît avoir eu *et hodie*; les *mutili* manquent ici; *etiam* n'est donc, très probablement, qu'une variante conjecturale. Or *et hodie* va très bien pour la métrique, le péon $\omega \omega -$ étant licite comme le crétique dont il est la monnaie (voir plus haut les exemples comme *et alio dicam*). *Et* au sens d'*etiam* n'est pas rare dans Cicéron¹, et, sans doute,

1. Je ne puis entreprendre de réviser ici les discussions subtiles auxquelles ce point a donné lieu, ni de contrôler le bien-fondé des *distinguo*; pour l'essentiel, on sera vite convaincu en ouvrant simplement MERGUET, *Lexikon zu den Reden des C.*, t. II, p. 213.

le serait moins encore si on pouvait éliminer les *etiam* apocryphes qui viennent des copistes de la Renaissance. Il est vrai qu'*et hodie*, dans le sens non copulatif, est une locution rare, dont on n'a peut-être pas d'autre exemple, mais je doute fort qu'*etiam hodie* se rencontre plus facilement; l'*Antibarbarus* de Krebs-Schmalz, t. I, p. 597, ne cite que notre passage, où, par hypothèse, il faudrait lire *etiam*¹. Un critique prudent se bornera à enregistrer notre *et hodie*, à titre de document longtemps méconnu; à l'avenir de démêler si cet *et hodie* n'est pas l'origine du *hodieque* postciceronien. — Comme le choriambe, le groupe $\omega \omega$ - reste sans exemple dans le *De oratore*.

Faut-il maintenant chercher à se défaire des exemples de spondée? Ceci est une question plus délicate, parce que les passages à discuter sont relativement nombreux. Avant d'y arriver, je crois à propos d'élargir un peu le problème.

Ce n'est pas que je propose de chercher des renseignements dans un autre ouvrage de Cicéron. De même qu'Horace, dans le quatrième livre des *Odes*, a suivi d'autres règles que dans les trois premiers, Cicéron a pu modifier avec le temps les principes de sa prose métrique, et il serait hasardeux de préjuger la conformité du *De oratore* avec le *Brutus* ou l'*Orator*. Je m'en tiens donc au *De oratore*, et, après les phrases terminées par un mot du type $-\upsilon$, je passe simplement aux phrases terminées par un mot du type $\omega \upsilon$, le seul qui paraisse pouvoir être l'équivalent métrique de l'autre.

De fait, la concordance est frappante. Comme le type $-\upsilon$, le type $\omega \upsilon$ exclut à l'avant-dernière place le choriambe. On ne saurait croire authentique l'exemple III 88, *ita fit ut agitatione* (M. Friedrich prétend couper *agitatio ne*) *rerum sit infinita, cognitio facilis; usus doctrinam confirmet, mediocris opera tribuatur, memoria studiumque permaneat*. Les *mutuli* manquent ici. Le jour où on aura trouvé pour ce *locus desperatus* une correction convenable, l'irrégularité métrique disparaîtra avec les autres difficultés. — Comme le type $-\upsilon$, le type $\omega \upsilon$ exclut à l'avant-dernière place le groupe $\omega \omega -$, monnaie du choriambe. Il en exclut aussi le dactyle, ce qui, soit dit en passant, prouve que si la « fin de vers » $-\omega -\upsilon$ est proscrite, ce n'est pas simplement comme telle. Les trois livres du *De oratore* n'offrent aucun exemple qui fasse exception à l'une ou l'autre de ces règles. Comme le type

1. « Nach der sichersten Lesart » — ??

—υ, le type υυυ admet le trochée, le tribraque, le crétique, et la monnaie du crétique, le péon υυυ— : 1° *rectā uideat* I 116, *nosse liceat* I 215, *nosse uolumus* I 148, *demus operam* I 265, *sitis hodie* II 27, *esse positā* II 43, *posse fieri* II 84, *anle fuerat* II 89, *nomen habeat* II 132, *causa ualeat* II 184, *dictā teneat* II 222, *testis etiam* II 245, *dicat aliquid* II 274, *esse uolumus* III 63, *curat aliud* III 86, *artis alius* III 182, *fuisse fateor* II 6, *nihilne noceas* II 305 et 306, *licuisse Decius* II 132, *scripsisse fateor* I 55, *horrere soleo* II 188, *cessisse uidear* II 294, *aduersā populi* II 339, *anhelatā grauius* III 41, *argumenta propria* I 140, *respondisse uideo* I 239, *respondere memini* II 296, *oratione Catuli* III 29¹; — 2° *otium legere soleo* II 59, *etiam uitia uoluit* II 91, *effugere cupiat* III 41; — 3° *freti simul faciunt* II 103, *interdum uim leporem atias* III 206, *audies Catule* II 153, *maxime moueant* II 248, *maxime propria* III 42, *aggredi cupiet* III 63, *perfici uolumus* III 175, *indices oculi* III 221², *nefarium facere* I 220, *uoraginem potius* III 163, *Demosthenes habuit* III 28, *beneficientiā positae* II 343, *controuersiā positā* I 107, *in controuersiam ueniat* II 331; — 4° *necesse est recita enim tabulas* II 173, *cuiusquam nisi sui similis* III 28. Et comme pour l'autre type, nous trouvons en petit nombre des exemples du spondée³ : *posset fieri* I 112, *causā caderet* I 167, *prodest aliquid* II 84, *audiri uideo* I 259.

Ces nouveaux exemples du spondée s'ajoutent à ceux qui ont été signalés à propos du type —υ; ils leur apportent une sorte de confirmation et en reçoivent une confirmation à leur tour. Le total des uns et des autres est de 16 : nul, au moins jusqu'à plus ample informé, ne songera à supposer que dans le *De oratore*, où les fautes des copistes ont engendré si peu de faux dactyles et de faux choriambes, ces mêmes fautes aient produit 16 faux spondées. Il faut donc se résoudre à considérer le spondée comme une forme licite, employée plus rarement que le crétique et surtout plus rarement que le trochée, mais non moins correcte en principe.

Il n'en est pas moins vrai que la rareté, par elle-même, justifie

1. On ne peut considérer comme probantes les courtes incisives comme *interior est ille proprius* II 209, *tum Crassum «Immo uero commodius etiam»* I 29, *quid faceret aliud?* III 86.

2. Aussi *unius proprium* II 37. L'i d'*unius* doit être supposé bref, car, dans *Si Quirites minas illius*, Cicéron voit un début oratoire en crétiques (III 184). Quintilien (I 5,18) dit que la prosodie *unius* n'est constatable que dans un texte en vers : ce n'est pas tout à fait vrai, car, aussi bien que les règles des vers, les règles de la prose métrique permettent souvent de démêler la prononciation de l'auteur.

3. Je note à part, comme ne pouvant être probantes, les courtes phrases *sed illuc redeo* II 62, *quae genera percurram equidem* II 255, *nam id esset leuius* II 192.

un certain degré de suspicion, et qu'il y a lieu d'examiner si quelques-uns des 16 exemples ne seraient pas douteux d'ailleurs.

Il en est un que je n'hésite pas à éliminer, c'est II 98 *ea causa quam... pro fratribus Cossis dixit*. Ces *Cossi* sont inconnus; il s'agit de quelque affaire obscure plaidée *apud centumuiros*, et il y a grand chance que les héros du procès n'aient pas appartenu à l'antique maison des *Cornelii Cossi*. Or *Cossi* n'est très probablement qu'une conjecture d'érudit : les *mutili* ont *cosiis*. Le gentilice *Cosius* ou *Consius* (on sait que devant *s* la lettre *n* est toujours muette, et ne sert qu'à noter la longueur de la voyelle) est connu par quelques exemples que le P. De Vit relève dans son *Onomasticon*, et auxquels doit s'ajouter le nôtre; il est à *Considius* ce que *Fufius* est à *Fufidius*, *Vibius* à *Vibidius*. *Cōsiis* fournit un exemple de plus du crétique.

Un second spondée à éliminer est II 47 : *quor igitur dubitas, inquit Catulus, facere hoc tertium genus, quoniam est (inest le ms. de Lodi) in rationem rerum? non enim, si est facilius, eo de numero quoque (quoque est le ms. de Lodi) excerpendum*. Ici *rationem* est la leçon du ms. d'Avranches et de la première main de l'Harleianus; les autres sources donnent *ratione*, qui irait mieux pour la métrique, mais qui, à vrai dire, a des chances de n'être qu'une correction conjecturale. Je ne comprends ni *in rationem* ou *in ratione rerum esse* (c'est le sens des mots *ratio rerum* qui m'échappe); je ne comprends pas le raisonnement indiqué par *quoniam*; je ne comprends pas (avec ou sans *est*) la phrase *eo.... excerpendum*. Je ne vois donc ici ni un exemple de trochée, ni un exemple de spondée, mais simplement un passage corrompu.

Troisième spondée à éliminer : III 149 *omnis igitur oratio conficitur ex uerbis, quorum primum nobis ratio simpliciter uidenda est, deinde coniuncte (coniuncta les mutili); nam est quidam ornatus orationis qui ex singulis uerbis est, alius qui ex continuatis (extenuatis les mutili) coniunctis constat*. Kayser, Friedrich, Wilkins, Cima suppriment *coniunctis*¹; des dérivés du ms. d'Avranches le font précéder de *et*, ce qui va pour la syntaxe; le manuscrit de Lodi paraît avoir eu *coniunctisque*, qui va à la fois pour la syntaxe et pour la métrique, et qui, conjectural ou non, a bien des chances d'être conforme à la leçon authentique.

Quatrième spondée à éliminer : III 178 *rutundum ut caelum terraque ut media sit eaque sua ui nutuque teneatur; sol ut eam circum feratur; ut accedat ad brumale signum et inde sensim*

1. « *M* read *coniunctis*, a clear proof that the word is a gloss on *continuatis* », WILKINS.

(*sim* entre deux blancs dans les *mutili*) *ascendat et* (et omis dans le ms. de Lodi; Cima et Wilkins ne daignent pas mentionner la présence de ce mot dans les mss.) *in diuorsam partem; ut luna accessu et recessu suo solis lumen accipiat*. De même que la lune a un *accessus* et un *recessus*, le mouvement du soleil comporte les deux verbes de sens contraire, *accedat ad brumale signum et... in diuorsam partem <recedat>*.

Cinquième spondée à éliminer : III 205, parmi une multitude de substantifs en *-tio* qui désignent des procédés oratoires, *tum duo illa quae maxime mouent similitudo et exemplum; digestio, interpellatio, contentio, reticentia, commendatio; uox quaedam libera atque etiam effrenatio augendi causa; iracundia, obiurgatio, promissio, deprecatio, obsecratio; declinatio breuis a proposito, non ut superior illa digressio; purgatio, conciliatio, laesio, optatio atque execratio*. — *Augendi causa* (*agendi* suivant le ms. de Lodi) serait bien plat à cette place de l'incise, et *effrenatio* pris absolument ne serait guère intelligible. Le sens donc, toute question de métrique mise à part, engagerait à écrire quelque chose comme *atque etiam effrenatio, augendi causa, iracundiae* (cf. *effrenatio impotentis animi*, *Phil.* V 22, et *irae immodicam effrenationem*, Boèce, *Arithm.* I 32). Ce serait là une conjecture assez séduisante, si l'entrecroisement des génitifs n'engendrait quelque obscurité. Mais heureusement nous n'en sommes pas réduits à conjecturer; le texte original a été conservé par une citation de Quintilien (IX 1,32), où nous n'avons qu'à introduire une ponctuation raisonnable : *uox quaedam libera, atque etiam effrenatio augendi causa iracundia; obiurgatio... etc. Augendi causa*, dénué de sens dans les éditions courantes des deux auteurs, est un assaisonnement qui aide à passer l'idée quelque peu choquante de *l'iracundia effrenata*; l'emploi du comparatif est une autre précaution oratoire. Le contexte explique assez comment les copistes de Cicéron ont changé ce comparatif en un substantif abstrait.

Sixième spondée à éliminer : II 251 *atque hoc etiam animaduertendum est, non esse omnia ridicula faceta; quid enim potest tam ridiculum quam sannio est? Sed ore, uollu, imilandis motibus¹, uoce, denique corpore ridetur ipso : salsum <quidem, at non facetum²> hunc possum dicere, atque ita non ut³ eiusmodi oratorem esse uelim sed ut nimum. Quare primum genus hoc³, quod risum uel³ maxime mouet, non est nostrum, morosum,*

1. *Motibus* est une bonne correction pour *moribus*, fournie par les mss. de Nonius.

2. Sans un supplément de ce genre, la phrase me paraît obscure dans son ensemble, et *atque* tout à fait inexplicable.

3. *Vt, hoc, uel*, mots omis dans les *mutili*.

*superstitiosum, suspiciosum, gloriosum, stultum. Naturae ridentur ipsae*¹. *Quas personas agitare solemus, non sustinere*. Ici je ne puis croire qu'il n'y ait pas une lacune entre *gloriosum, stultum*, fin de phrase apparente, et *naturae ridentur ipsae*. Il manque un *enim*, car l'auteur entend argumenter. Il manque un lien entre l'idée du *sannio* et les idées exprimées par *morosum, superstitiosum*, etc., et, par suite, entre *corpore ridetur ipso* et *naturae ridentur ipsae*. Il manque enfin une raison d'être à l'incise finale, *quas personas*... On s'apercevra d'ailleurs, en se reportant au texte, que l'ensemble du passage est loin d'être clair. Après le *primum genus*, Cicéron énumère trois autres *genera* qu'il qualifie par les mots *imitatio, oris depravatio, obscenitas*, et qui ne conviennent pas à l'orateur. Ces trois *genera* semblent devoir, comme le *primum genus*, être propres au *sannio*, au *mimus*, et il semble que Cicéron devrait le faire entendre expressément; or il n'est rien dit sur ce point, et par suite la page tout entière est obscure.

Septième spondée à éliminer : II 97 *quasi uero, inquit, non ea praecipiam aliis quae mihi ipsi desint*. M. Friedrich, à cause du sens, veut supprimer *non* devant *ea*. Il renvoie, pour un motif qui m'échappe, à II 101, *nemo potest de ea re quam non nouit non turpissime dicere*. Si ce passage prouve quelque chose, c'est que Cicéron aime à accumuler les négations. Lisons donc plutôt : *non ea praecipiam aliis quae mihi ipsi <non utique> desint*. Pour *utique desint*, cf. *fabae utique abstinere, De diuin.* II 119.

Ces éliminations faites, il reste cinq exemples du spondée devant un mot du type -υ (I 95, II 124, II 24, II 331, III 177), et quatre du spondée devant un mot du type υυ (I 112, I 167, II 84, I 259). Il serait téméraire de les supprimer, mais il serait hasardeux d'en augmenter le nombre à la légère. Et il reste acquis que, devant un mot final des types -υ et υυ, Cicéron emploie ordinairement la forme -υ ou υυ, assez souvent la forme -υ- ou υυ-, très rarement la forme --, jamais les formes -υ et -υ- ou υυ-.

2° MOT FINAL υυ.

Quand le mot final est un disyllabe à pénultième brève, le mot pénultième fournit ordinairement un spondée :

1. Cf. II 279 : *me tamen hercule etiam illa ualde mouent stomachosa et quasi submorosa ridicula; — non quom̄ a moroso dicantur; tum enim non sal sed natura ridetur.*

hospes meus I 85, *dignum puto* I 121, *uultus sonus* I 127, *cuiquam nouum* I 137, *quidam sonus* I 187, *quodam uolo* I 213, *dici solent* I 220, *dici solet* II 248, *uerbis facit* I 221, *nobis datur* I 252, *inquit noui* II 13, *quiddam ualeat* II 184, *causā suā* II 207, *nemo potest* II 214, *aeque graue* II 215, *artem salis* II 231, *risum mouet* II 255, *duci uidet* II 255, *Crasso daret* II 285, *summe solet* II 295, *tandem mali* II 304, *in causā locus* II 329, *nemo fuit* II 364, *siluā placet* III 18, *illis fuit* III 28, *quaeri solet* III 84, *inquit placet* III 90, *suco suo* III 96, *dici modo* III 188, *debet color* III 199, *ūti uelis* III 201, *unum genus* III 210, *omnis mouet* III 223¹, *perite potest* I 48, *potestas fuit* I 161, *molestae ferant* I 221, *coacti sumus* II 18, *tributum puto* II 44, *uideri solet* II 108, III 153 et 213, *uideri soles* II 179, *uideri solent* II 289 et 347, *reuerlar meum* II 113, *legendos dedit* II 223, *amicum meum* II 244, *notari uolo* II 259, *sequatur uidet* II 334, *minuti pedes* III 182, *decore cadunt* III 182, *uehementer probo* I 164², *comprehendam breui* I 34, *in dicendo ualent* II 232, *in dicendo potes* I 133, *contenti sumus* I 133, *depromi potest* I 252, *spectari puto* I 258, *perlate patet* II 17, *fortunae bona* II 45, *praeceptis suis* II 47, *adsumi foris* II 163, *commendat reos* II 183, *rideri solent* II 288, *orator potest* III 80, *exponam tibi* III 148, *a natura datā* III 223, *inueniri potest* I 128, II 34, *militari dare* II 76, *iudicari potest* II 97, *audiendum uiam* II 202, *cogitandum fuit* II 291, *segregabam locum* II 341, *copiose licet* III 107, *relinquendus locus* II 333, *capessendā fuit* III 135, *inueniebam duas* I 123, *significari solet* II 188, *suppeditari locis* II 215, *mobiliorem Cato* II 256, *admirandum fore* I 76, *detrudendum puto* I 130, *assumendum putes* I 133, *committendam putem* I 174, *adiuorem dare* I 253, *accusando potest* II 35, *oratori puto* II 68, *immortales fuit* II 202, *conseruabat suam* II 221, *observari solet* II 229, *oratori malo* II 278, *amplexari uolunt* III 62, *expilati sumus* III 123, *Abderitā loquar* III 128, *oratorem licet* III 142, *declarandos dedit* III 222, *excellentem fore* III 228, *orationem meam* I 131, *orationis tuae* I 230, *hereditatem petit* I 241, *orationis fidem* II 156, *incunditatis minus* II 344, *significationem daret* II 153, *argumentationem ualeat* II 331.

Plus rarement, ce qui précède le disyllabe final forme un crélique :

rei publicae fuit I 38, *plurimum ualeat* II 148, *Socrates fuit* III 59, *contemni ac despici sinet* III 79 (variante *cont. despicique*; les *mutili* manquent), *spiritu potest* III 182, *intellegi potest* II 92, *prudentiā sitā* II 132, *oratio meā* II 196, *oratio tuā* III 51, *sententiae*

1. Cf. *nobis datum est* II 20.

2. Cf. *inimicus tibi est* II 72.

duae III 67, *sententiae suae* III 203, *silentium fuit* III 143 (dans une incise que M. Friedrich veut supprimer sans raison appréciable)¹. Le crétique est-il remplacé par un péon dans *mediocre[m] p[ro]p[ter]o* II 204 ? Ceci est plutôt, à mon avis, un nouvel exemple de spondée : l'allongement par le groupe *cr* n'est pas vraisemblable dans de la prose ; mais il n'est pas sûr que l'*o* de *mediocris* soit un *o* bref. Une question analogue se pose pour *diutius potest* III 99. *Mihi qu[od]dam u[er]nit* II 244 (les *mutili* ont *quid*) comporte trois prononciations : *mihī*, *mihī*, *mī*. *Mentiri boni uiri* III 113 serait peu probant, d'une part, à cause de certains troubles dans les leçons des *mutili* ; d'autre part, parce que *boni uiri* pourrait avoir été traité comme un mot indivisible (on sait que Plaute traite ainsi *bona fide*, *malam crucem*).

Il ne me paraît pas sûr que l'anapesté soit licite. III 53 : *inter homines putant*. Au point de vue phonétique et métrique, *interhomines* est comme un mot unique ; *-terhomines* constitue donc un péon, monnaie d'un crétique. II 60 : *est, fatebor* (variante *fateor*) *aliquid tamen*. Cette courte incise (à laquelle même il n'est pas sûr que *est* appartienne) est probablement traitée comme n'ayant pas à se soumettre aux lois de la métrique. — I 90 : *proposui breui*. Corriger peut-être *proposui*, comme *deposiuit* dans Catulle 34,8. — III 136 : *aut eloquentiam, quam in clamore et in uerborum cursu positam putant*. On pourrait supposer que la vraie place de *positam* était après *clamore*. On pourrait être tenté d'insérer après *positam* un sujet, comme *multi*, ou *nonnulli*, ou *quidam*. Mais surtout il semble qu'il manque ici une épithète de *uerborum cursu*. Cf. I 161 *tantus enim cursus uerborum cursus fuit*, Or. 201 *cursus est in oratione incitator...* — II 312 : *fieri potest*. Il serait aisé, mais téméraire, d'attribuer à Cicéron la prononciation *f̄eri*. Toutefois ce passage ne saurait prouver la légitimité de l'anapesté. Au lieu de mettre la principale ponctuation après *potest*, je la mettrais un peu plus haut, non, ce me semble, sans profit pour le sens : *itaque uel re narrata et exposita saepe datur ad commouendos animos degradingendi locus, uel argumentis confirmatis nostris et² contrariis refutatis uel utroque loco³, uel omnibus si habet eam causa dignitatem*

1. Il n'est pas évident qu'il faille une forte ponctuation après *sed tamen teres* III 199.

2. Le ms. de Lodi avait *confirmatis uel contrariis refutatis* ; les *mutili* ont *uel contrariis refutatis confirmatis* ; on ajoute *nostris* devant *confirmatis*, d'après un ms. interpolé. Il est clair qu'il y a lacune ; en outre il me semble que le nouveau *uel* de ce passage est de trop, car le *utroque loco* qui va suivre signifie : après la partie narrative (*uel re narrata*) et après la partie de discussion (*uel argumentis... refutatis*). J'ajoute donc *nostris*, et de plus je change le troisième *uel* en *et*.

3. *Loco* omis dans le ms. de Lodi.

*atque copiam*¹; recte id fieri potest *aeque causae sunt ad augendum*² *et ad ornandum gravissimae atque plenissimae quae plurimos exitus dant ad eius modi degressionem...* — I 243 : *itaque hilaritatis plenum iudicium ac laetitiae fuit*. Les *mutili* manquent ici, et le texte du ms. de Lodi est embarrassant, car *laetitia* « la joie » n'est pas le mot propre pour exprimer la gaieté, la bonne humeur ; cf. *hilaritatis*, et un peu plus loin *festiuitate, uenustate*. Il semble que *laetitiae* devrait être corrigé par un *cuiusdam* ou un *ut ita dicam*. — II 160 : *quare istam artem totam dimittimus, quae in excogilandis argumentis muta nimium est, in iudicandis nimium loquax*. La place du premier *nimum* porterait à considérer le second comme une glose complétive intrusive. — L'exemple d'anapeste qui résisterait le mieux à un examen soupçonneux est II 303 : *aliquid mali facere homines minime malos* : or, ici, nous avons affaire à une locution proverbiale, traitée peut-être comme indivisible (cf. plus haut ce qui est dit de *boni uiri*). — En somme, en attendant qu'une étude d'ensemble sur Cicéron éclaire la question de l'anapeste pénultième, il n'y a guère en faveur de ce pied que la présomption de son équivalence avec le spondée.

Le dactyle paraît interdit. On a II 100 *formulã fere*, suivant le ms. d'Avranches ; mais *fere formula* suivant les autres *mutili* et le ms. de Lodi. L'authenticité de la phrase tout entière a été contestée.

Le trochée est interdit aussi. Le seul exemple, — un exemple bien embarrassant pour la voix, — serait III 84 *ita me existimare scio*. On n'a ici que les dérivés du ms. de Lodi. Il faut reprendre la correction conjecturale *existimari*, qui donne un sens bien plus naturel. Nul ne supposera que Cicéron ait laissé brève la finale devant *scio*, ni non plus qu'il l'ait allongée comme Ennius l'allonge devant *scamna* ; cet allongement à la grecque est déjà inconnu à Lucilius, et n'a jamais été admis par les comiques. — III 18 « *quinam igitur* » *inquit* ille « *locus? an in media situa placet?* » La seconde question est étroitement liée à la première, et d'ailleurs celle-ci, à cause de sa brièveté, ne constitue pas une phrase métrique. *Situã placet* est une vraie fin de phrase ; *illẽ locus* n'en est pas une.

Le tribraque est naturellement interdit comme le trochée ; je n'en ai pas rencontré d'exemple.

LOUIS HAVET.

1. *Eam causam dignitatis atque causam* les *mutili*.

2. *Agendum* les mss.

LA CONSTITUTION D'ATHÈNES AVANT DRACON

D'APRÈS ARISTOTE, 'Αθην. Πολ., I-III.

Résumant au ch. xli de l'Αθην. Πολ. les divers changements subis par la constitution d'Athènes, depuis Thésée jusqu'à l'établissement du régime démocratique en vigueur de son temps, Aristote distingue nettement plusieurs époques. Les unes sont marquées par les noms des grands législateurs qui ont donné à la cité à la fois des lois et une constitution¹ : Dracon, Solon, Clisthène. Entre Solon et Clisthène se placent les tyrans, Pisistrate et ses fils, qui interrompent en quelque sorte le développement de la constitution de Solon : ils laissent bien subsister, ils n'en abrogent aucune loi, mais en fait ils ne les appliquent pas toutes, et nombre d'entre elles s'effacent et tombent en désuétude². Les autres époques sont marquées par les noms des personnages ou des corps politiques, qui, comme l'Aréopage et Éphialte, exercent leur influence souveraine sans porter atteinte à la constitution ; ou qui la renversent comme les Quatre Cents et les Trente ; ou enfin qui la restaurent, comme les Cinq Mille après la chute des Quatre Cents, ou la rétablissent définitivement comme Archinos après le renversement des Trente.

Chacune de ces époques différentes doit être étudiée à part. Pour chacune, il faut d'abord rapprocher de la *Politique* le nouveau livre, rechercher à quelles sources a puisé Aristote, et comparer son témoignage avec celui des écrivains postérieurs qui l'ont connu de plus ou moins près. Cette étude de détail a été tout aussitôt entreprise par de nombreux savants sur le chapitre le plus nouveau peut-être de l'ouvrage tout entier, celui qui nous fait connaître la constitution de Dracon (ch. iv). Mais la nouveauté même des renseignements qu'il nous fournit n'a pas permis d'appliquer la méthode comparative, ailleurs si féconde ; bien

1. Καὶ νόμους καὶ πολιτείας κατέστησαν. *Politique*, 1273 B, 34. Cf. 'Αθην. πολ., vii init.

2. 'Αθην. πολ., xxii init.

plus, elle a conduit plus d'un savant à douter de l'authenticité même du chapitre. Tout autres sont les résultats auxquels est arrivé M. Bruno Keil dans son étude sur la constitution de Solon d'après l'Ἀθηναίων πολιτεία¹. En tête de son livre, il a reproduit le texte des chapitres relatifs à Solon (v-xiii), non sans l'avoir collationné lui-même sur le fac-similé ou sur les éditions les plus récentes². Puis il en a donné l'explication, chapitre par chapitre, s'arrêtant parfois en route et se perdant dans un *Excurs*³, mais s'efforçant d'élucider le texte de son mieux. Il termine par une conclusion d'une cinquantaine de pages, où il étudie les sources d'Aristote et la valeur historique de son ouvrage. L'intérêt d'un pareil travail se devine aisément : la seule comparaison des chapitres d'Aristote avec la vie de Solon, de Plutarque, est éminemment instructive, puisqu'il est bien prouvé que Plutarque a suivi d'autres sources et puisque, très probablement, il n'a connu l'Ἀθηναίων πολιτεία que par des résumés.

Il faut reconnaître que toutes les époques de la *Constitution d'Athènes* ne prêtent pas à des études aussi détaillées et aussi complètes que l'époque de Solon. Les rapprochements sont moins nombreux avec les historiens postérieurs, même avec Plutarque, bien qu'il ait écrit des vies d'Aristide, de Thémistocle et de Périclès. Deux périodes pourtant donneraient lieu à d'intéressantes recherches : la période des tyrans d'abord, avec tous les problèmes de chronologie qu'elle soulève, et la période, encore si peu connue, qui s'étend de l'oligarchie des Quatre Cents à la restauration de la démocratie (411-401). Le livre d'Aristote fournit de précieux renseignements pour l'étude des partis à Athènes, au début de cette période si troublée.

1. *Die Solonische Verfassung in Aristoteles Verfassungsgeschichte Athens*, von BRUNO KEIL, Berlin, 1892.

2. Sans vouloir discuter toutes les leçons adoptées par M. Keil dans les passages contestés, je citerai les suivantes, dont la plupart me semblent justifiées par le ms. v fin τήν τε..... σίαν τήν [τε] ὑπερφηρανίαν. Je lis également σίαν, peut-être τίαν, mais non ρίαν; peut-être y a-t-il un point sous le sigma. — vi [τ]οῦς [νόμο]υς ὑποποιήσάμενον. Ici la conjecture de Blass τοῦς [ἐ]τέρους me semble justifiée par le ms. — vii. La lacune avant τιμήματα διείλεν est insignifiante. Après l'omikron de τρόπο, il y a un trou de la largeur d'une lettre; vient un espace blanc de même largeur. A la ligne suivante, Keil lit : τὰς μ.....ες ἀρχάς. Je lis, avec Blass, τὰς με[γίστ]ας ἀρχάς. — viii. Keil a raison d'adopter les lectures ἐπ' [ἐν]ια[υτ]ῶν καθιστά[σ]α — πολλαχ[οῦ] — οὔσα τ[οῦ] ζη[μι]σοῦν καὶ. En revanche εἰβήνεσθαι qu'il n'adopte pas est certain. — ix. Lire avec Blass : ὅπως ἤ< < > τῆς κρίσεως [ὁ δ]ῆ[μο]ς κ[αὶ] ὕριος. Ces exemples, qu'il est inutile de multiplier, montrent avec quel soin M. Keil a collationné le fac-similé.

3. C'est ainsi que dès le début l'auteur consacre plus de vingt pages à l'étude de la « Periodik » et de la « Rhythmik ». Plus loin, p. 127, nous sommes interrompus par un *Excurs* de plus de vingt pages sur la lettre περὶ βασιλείας faussement attribuée à Aristote.

Je n'aborderai aujourd'hui ni l'un ni l'autre de ces sujets, et je me bornerai à l'époque qui précède immédiatement Dracon, c'est à dire aux trois premiers chapitres de la *Constitution d'Athènes*. Suivant l'excellent exemple donné par B. Keil, je reproduis le texte grec que j'ai soigneusement collationné au mois de juillet dernier sur le papyrus même. Pour le commentaire, je le donne sous forme de notes explicatives aussi brèves que possible. Je réserve les notes critiques pour l'édition que je prépare et qui paraîtra dans le courant de l'année à la maison Hachette.

La première partie de l'ouvrage d'Aristote ne nous ayant pas été conservée, il importe de bien marquer la place des trois chapitres qui, dans l'état actuel, sont les premiers du livre. Le ch. I, dont nous n'avons que la fin, était rempli par un récit : l'auteur y racontait la tentative de Kylon et le procès intenté, une génération plus tard, aux Alcméonides. Les deux chapitres suivants, au contraire, sont consacrés à l'exposé de la constitution oligarchique d'alors. Aristote rappelle d'un mot au commencement du ch. II les troubles qui suivirent le procès des Alcméonides et la mission d'Épiménide : μετὰ δὲ ταῦτα συνέθη στασιάσαι... πολὺν χρόνον. Il ouvre aussitôt une parenthèse et expose d'abord les institutions sociales, cause principale des troubles (ch. II), puis les institutions politiques (ch. III). Il reprend au ch. IV le récit des événements, et la transition est la même qu'entre les chapitres I et II : μετὰ δὲ ταῦτα... Ces mots, au ch. IV comme au ch. II, signifient : après la venue d'Épiménide et le procès des Alcméonides, Aristote dit lui-même qu'entre ces événements et l'archontat d'Arístæchmos sous lequel Dracon donne ses lois, il ne s'est pas écoulé un temps bien long¹ : c'est le moment qu'il choisit pour faire connaître « la constitution ancienne », « la première constitution² ». Il n'en avait donc pas été question dans la partie, perdue pour nous, de l'Ἀθηναίων πολιτεία.

Cette « première constitution » n'est pas classée dans le résumé qu'Aristote a dressé au ch. XLI. Entre l'établissement d'Ion et la législation de Dracon, Aristote note seulement la constitution de Thésée, qui s'écartait déjà un peu de la royauté. L'écart alla toujours grandissant, de Thésée à Dracon, et par la seule force des choses, sans qu'aucun changement ait fait époque dans cette

1. Il n'y a pas de contradiction entre le ch. IV : μετὰ δὲ ταῦτα χρόνου τινος οὐ πολλοῦ διεθόντος et le ch. II : μετὰ δὲ ταῦτα συνέθη στασιάσαι... πολὺν χρόνον. Les troubles dont il est parlé au ch. II dureront encore après Dracon (V init.), et après Solon (XIII).

2. Ἡ ἀρχαία πολιτεία ἢ πρὸ Δράκοντος (ch. III) — ἡ πρώτη πολιτεία (ch. IV).

longue période où il n'y avait pas de lois écrites, l'affaiblissement progressif de la royauté aboutit à un régime oligarchique¹.

B. HAUSSOULLIER.

I. Μύρωνος καθ' ἱερῶν ὁμόσαντες ἀριστίνδων². Καταγνωσθέντος δὲ τοῦ ἄγους, αὐτοὶ μὲν³ ἐκ τῶν τάφων ἐξεβλήθησαν, τὸ δὲ γένος αὐτῶν ἔφυγεν ἀειφυγίαν. Ἐπιμενίδης δ' ὁ Κρής ἐπὶ τούτοις ἐκάθηρε τὴν πόλιν⁴.

II. Μετὰ δὲ ταῦτα συνέβη στασιάσαι τοὺς τε γνωρίμους⁵ καὶ τὸ πλῆθος πολλὸν χρόνον. Ἦν γὰρ αὐτῶν ἡ πολιτεία τοῖς τε ἄλλοις ὀλιγαρχικῆ πᾶσι, καὶ δὴ καὶ ἐδούλευον οἱ πένητες τοῖς πλουσίοις καὶ αὐτοὶ καὶ τὰ τέκνα καὶ αἱ γυναῖκες, καὶ ἐκαλοῦντο πελάται⁶ καὶ ἐκτεμῆροι⁷. κατὰ ταύτην γὰρ τὴν μίσθωσιν⁸ ἤρχάζοντο τῶν πλουσίων τοὺς ἀγρούς (ἡ δὲ πᾶσα γῆ δι' ὀλίγων ἦν), καὶ εἰ μὴ τὰς μισθώσεις ἀποδοῖεν, ἀγωγίμοι⁹ καὶ αὐτοὶ καὶ οἱ παῖδες ἐγίνοντο, καὶ οἱ δανεισμοὶ πᾶσιν ἐπὶ τοῖς σώμασιν ἦσαν μέχρι Σόλωνος· οὗτος δὲ πρῶτος ἐγένετο τοῦ δήμου προστάτης¹⁰. Χαλεπώτατον μὲν οὖν καὶ πικρότατον ἦν τοῖς πολλοῖς τῶν κατὰ

1. Dans le résumé mis sous le nom d'Héracléidès (*Aristotelis fragmenta*, V. Rose, p. 370-371), toute cette période est passée sous silence.

2. Les événements racontés dans ce chapitre se passent dans la dernière partie du vi^e s. av. J.-C., après la tentative de Kylon qui eut lieu vers 636 (Hérodote, v, 71; Thucydide, I, 126). Le γένος des Alcéméonides s'était souillé du meurtre des partisans de Kylon qui s'étaient réfugiés auprès de l'autel d'Athéna, et la souillure (τὸ Κυλώνειον ἄγος) ne fut effacée qu'à la génération suivante : un procès s'engagea devant un tribunal extraordinaire de trois cents membres, choisis parmi les eupatrides, et Myron, du bourg de Phlya, soutint l'accusation. Les juges prêtèrent serment sur les entrailles des victimes. Cf. PLUTARQUE, *Solon*, XII.

3. Les Alcéméonides reconnus coupables de la souillure.

4. L'usage était d'appeler un étranger pour purifier une cité, la contagion du crime s'étendant à tous les habitants de la cité souillée. Épiménide offrit à tous les dieux des sacrifices expiatoires et immola deux victimes humaines. DIOGÈNE LAËRTE, I, 110.

5. Terme de la langue d'Aristote, 'A. II., II, v, VI, XI, XVI, XXVIII, où le mot est rapproché de οἱ εὐγενεῖς. Cf. *Politique* 1274 a, 18, où le mot est rapproché de οἱ εὐποροί.

6. Ces serfs, vivant en famille sur un lot de terre qui appartenait à un γένος, étaient encore astreints à certains services ou corvées (ὕπηρεσιαι) qui les maintenaient dans une étroite dépendance (πελάται). Cf. PHOBIOS, s. v. Πελάται et le *Schol. Plat. Euthyphron* 4 c. Le nom de Θῆτες leur est également donné par les auteurs anciens. PHOBIOS et HÉSUCHIOS, s. v. Θητεία, Θητεύειν.

7. Sixeniers, c'est à dire qu'ils ne gardaient pour eux qu'un sixième des fruits.

8. Redevance et non fermage. Il n'y a pas de contrat entre le serf et le propriétaire du sol. Aristote emploie un mot de la langue de son temps (μίσθωσις loyer, fermage) pour faire entendre une situation qui n'a pas d'équivalent dans son temps. Κατὰ est la préposition usuelle dans les contrats de louage du IV^e s. : κατὰ τὰδε μισθοῦσιν... CIA, II, 1055, 1059.

9. Contraignables par corps, et par suite vendus comme esclaves. PLUTARQUE (*Solon*, xv) paraphrase ainsi le mot : τῶν ἀγωγίμων πρὸς ἀργύριον γεγονότων πολιτῶν. Cf. le témoignage de Solon, 'A. II., XI, v, 37 et suiv. πολλοὺς δ' Ἀθήνας ἀνήγαγον... πραθέντας. PLUTARQUE, *Solon*, XIII.

10. L'expression προστάτης τοῦ δήμου est empruntée par Aristote à la langue politique athénienne des v^e et iv^e s., où elle désigne le chef, le leader du parti populaire.

τὴν πολιτείαν τὸ δουλεύειν¹ οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τοῖς ἄλλοις ἐδυσχεραίνον· οὐδενὸς γὰρ ὡς εἶπειν ἐτύγχανον μετέχοντες.

III. Ἦν δ' ἡ τάξις τῆς ἀρχαίας πολιτείας τῆς πρὸ Δράκοντος τοιαύδε². Τὰς μὲν ἀρχὰς καθίστασαν ἀριστίνδην καὶ πλουτίνδην· ἦρχον δὲ τὸ μὲν πρῶτον διὰ βίου³, μετὰ δὲ ταῦτα δεκαέτειαν⁴. Μέγιστα δὲ καὶ πρῶται τῶν ἀρχῶν ἦσαν βασιλεὺς καὶ πολέμαρχος καὶ ἀρχὼν· τούτων δὲ πρώτη μὲν ἡ τοῦ βασιλέως, αὐτῆ γὰρ καὶ πάτριος ἦν, δευτέρα δ' ἐπικατέστη πολεμαρχία, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς τῶν βασιλέων τὰ πολέμια μαλακοῦς, πρῶτον δὲ τὸν Ἴωνα μετεπέμψαντο χρείας καταλαβούσης⁵. Τελευταία δ' ἡ τοῦ ἀρχοντος· οἱ μὲν γὰρ πλείους ἐπὶ Μέδοντος, ἔνιοι δ' ἐπὶ Ἀκάστου φασὶ γενέσθαι αὐτήν⁶. τεμνόμενον δ' ἐπιφέρουσιν, ὅτι οἱ ἐννέα ἀρχοντες ὁμνύουσιν ὡς περ ἐπὶ Ἀκάστου τὰ ὄρκια ποιήσιν⁷, ὡς ἐπὶ τούτου τῆς βασιλείας παραχωρησάντων τῶν Κοδριδῶν ἀντὶ τῶν δοθεισῶν τῶν ἀρχοντι δωρεῶν⁸. Τοῦτο μὲν οὖν ὁποτέρως ποτ' ἔχει, μικρὸν ἂν παραλλάττει

1. Cf. les vers de Solon, 'A. II., XII, v. 42 et suiv. τοὺς δ' ἐνθάδ' αὐτοῦ δουλίην ἀεικέα ἔχοντα...

2. Au ch. κλι Aristote ne cite entre l'établissement d'Ion et la législation de Dracon que la constitution de Thésée qui fut une première atteinte à la royauté. De Thésée à Dracon, la royauté va se démembrant et s'affaiblissant : c'est ce qu'Aristote fait ressortir dans le ch. III, où il ne se préoccupe pas de la chronologie de cette période reculée.

3. Aristote parle ici des Codrides ou descendants de Codros, Médon son fils et Acastos, fils de Médon, qu'il cite plus loin.

4. La date de l'entrée en charge du premier archonte décennal est fixée par les historiens et chronologistes anciens à 752 av. J.-C. (DENYS D'HALICARNASSE, I, 71 et 75; EUSEBE, éd. Schene, II, p. 80).

5. La raison donnée par Aristote n'a que la valeur d'une induction, et le fait qu'il rapporte, la venue d'Ion en Attique, est antérieur de bien des générations aux Codrides : d'après la légende, Ion serait venu au secours de son aïeul Erechthée, en guerre avec Eleusis (PAUSANIAS, I, 38, 3; HÉRODOTE, VIII, 44). Pour nommer le polémarque avant l'archonte, Aristote ne peut se fonder que sur un indice (σημείον) : c'est que, à la différence de l'archonte, le polémarque est chargé de présider à certains sacrifices institués par les ancêtres.

6. Les auteurs auxquels Aristote fait allusion sont les athidographes. Parmi ceux qu'il a certainement consultés, nous ne pouvons citer que CLEIDÉMOΣ (Cf. ch. XIV et XXII), PHANODÉMOΣ (III fin) et ANDROTION (VIII, XXII, XXXVIII, LXIII). Si résumées que fussent leurs annales (Cleidémus parlait des réformes de Clisthène au III^e des XII livres de son Ἄπολις et Androtion au II^e), nous voyons par Aristote que tout développement et toute preuve n'en étaient pas exclus, surtout quand il s'agissait de soutenir une opinion contraire à celle des annalistes antérieurs. Cf. STRABON, IX, 392 : οἱ τε δὴ τὴν Ἀθηναίων συγγράψαντες πολλὰ διαφωνοῦντες...

7. La lecture est douteuse et ποιήσιν semble inexplicable. Il faut entendre par τὰ ὄρκια le statut juré. Nous apprendrions ainsi que l'accord consenti par les Codrides fut sanctionné par des serments réciproques. Du serment de l'archonte nous connaissons déjà quelques engagements : cf. 'A. II., LV. Au ch. κλι Aristote cite encore la proclamation que faisait l'archonte à son entrée en charge : ὅσα τις εἶχεν πρὶν αὐτὸν εἰσελθεῖν εἰς τὴν ἀρχήν, ταῦτ' ἔχειν καὶ κρατεῖν μέχρι ἀρχῆς τέλους. Elle remonte également aux temps les plus reculés, à l'époque où le cultivateur établi sur son lot de terre n'en avait que la jouissance (ch. II) : l'archonte le maintenait en possession.

8. Entendez : « Les Codrides s'étant désistés de la royauté (absolue), en considération des prérogatives cédées à l'archonte ». Il y eut encore des rois après Médon et Acastos, mais le pouvoir royal était affaibli par les concessions que les rois eux-mêmes avaient consenties. Cf. *Politique*, 1285 b, 14, où l'affaiblissement de la royauté

τοῖς χρόνοις¹. ὅτι δὲ τελευταία τούτων ἐγένετο τῶν ἀρχῶν, σημεῖον καὶ τὸ μὴδὲν τῶν πατρίων τὸν ἄρχοντα διοικεῖν, ὡσπερ ὁ βασιλεὺς καὶ ὁ πολέμαρχος, ἀλλὰ μόνον τὰ ἐπίθετα· διὸ καὶ νεωστὶ γέγονεν ἡ ἀρχὴ μεγάλη, τοῖς ἐπιθέτοις ἀβήθησα². Θεσμοθεταὶ δὲ πολλοῖς ὕστερον ἔτεσιν ἠρέθησαν, ἥδη κατ' ἐνιαυτὸν αἰρουμένων τὰς ἀρχάς³, ὅπως ἀναγράφαντες τὰ θέσμιμα φυλάττωσι πρὸς τὴν τῶν ἀπειθούντων κρίσιν⁴. διὸ καὶ μόνη τῶν ἀρχῶν οὐκ ἐγένετο πλεῖον ἢ ἐνιαυσίος⁵. Οὗτοι μὲν οὖν χρόνῳ τοσοῦτον προέχουσιν ἀλλήλων⁶. Ἦσαν δ' οὐχ ἅμα πάντες οἱ ἐννέα ἄρχοντες⁷, ἀλλ' ὁ μὲν βασιλεὺς εἶχε τὸ νῦν καλούμενον Βουκολεῖον, πλησίον τοῦ πρυτανείου⁸ (σημεῖον δὲ ἔτι καὶ νῦν γὰρ τῆς τοῦ βασιλείως γυναικὸς ἡ σύμμεξις ἐνταῦθα γίγνεται τῷ Διονύσῳ καὶ ὁ γάμος)⁹, ὁ δὲ ἄρχων τὸ πρυ-

des temps héroïques est caractérisé en termes presque identiques : τὰ μὲν αὐτῶν παριέντων τῶν βασιλέων.

1. En effet, les deux règnes entre lesquels hésitaient les annalistes anciens se suivent : Médon et Acastos sont les dix-huitième et dix-neuvième rois après Cécrops (EUSEBE, II, p. 185, 186).

2. Sur cette opposition entre τὰ πάτρια et τὰ ἐπίθετα, voy. HARPOCRATION, s. v. Ἐπιθέτους ἑορτάς. Cf. 'A. II., ch. LVII, et *Politique*, 1285 b, 16.

3. Αἰρουμένων, ss-ent. τῶν Ἀθηναίων, « quand déjà les Athéniens élisaient tous les ans leurs magistrats ». La date du premier archonte annuel est fixée à la première partie du VII^e s., et varie de 683 à 681 ; d'autre part les thesmothètes existent déjà au temps de Dracon, c'est à dire dans la dernière partie du VII^e s., puisque les neuf archontes sont nommés dans la constitution de Dracon ('A. II., ch. IV).

4. Il est difficile de donner à θέσμιμα un autre sens que celui de lois (cf. 'A. II., ch. XVI fin : Θέσμιμα τὰδε Ἀθηναίους καὶ πάτρια). Aristote se contredit donc au ch. XLII où il dit que les Athéniens n'eurent pas de lois écrites avant Dracon. C'est un exemple de plus de ces imperfections qu'Aristote eût fait disparaître, s'il avait mis la dernière main à son livre. Voy. B. KEIL, *Die Solonische Verfassung*, p. 59 et s.

5. Tout ce passage reste dans le vague. Aristote n'a pas de renseignements précis sur les fonctions des thesmothètes : il n'en sait que ce que lui apprend le nom même de ces magistrats, et les explications qu'il donne ne sont fondées que sur le raisonnement.

6. « Tel est l'ordre dans lequel se sont succédé ces magistrats. » Πρῶται plus haut (μέγισταί δὲ καὶ πρῶται) signifie « les plus anciennes ».

7. Tout ce paragraphe a été résumé par SUIDAS (S. v. ἀρχῶν. Cf. BEKKER, *Anecd. gr.*, 449, 17) : καὶ πρὸ μὲν τῶν Σόλωνος νόμων οὐκ ἐξῆν αὐτοῖς ἅμα δικάζειν κτλ. La plupart des savants modernes avaient rejeté cette première partie du texte de Suidas : Aristote leur donne tort. Où Suidas se trompe, c'est en laissant entendre qu'après Solon les neuf archontes siégeaient ensemble au tribunal. Aristote nous apprend qu'avant Solon les neuf archontes, institués à des époques différentes, siégeaient dans des édifices différents.

8. Le Boucoleion, proprement le lieu où paissent les bœufs, était situé, comme le Prytanée, sur le versant S. S. E. de l'Acropole, probablement près de l'endroit où s'accomplissait l'un des trois labours sacrés (PLUTARQUE, *Præc. coniug.*, 42). L'usage de ces labours subsistait encore au temps de Plutarque. Peut-être faut-il corriger ἐκ τῆς Βουκολίας en ἐκ τοῦ Βουκολείου dans le passage de la loi royale (ἐν τῷ τοῦ βασιλέως νόμῳ) cité par ATHÉNÉE 235 c.

9. Les cérémonies rappelées par Aristote avaient lieu pendant l'une des plus anciennes fêtes en l'honneur de Dionysos, les Anthestéries que Thucydide (II, 15) appelle τὰ ἀρχαιότερα Διονύσια, et dans le quartier de Limnæ. Le premier jour, la plus ancienne des statues de Dionysos était transportée de son temple ἐν Λίμναις dans un sanctuaire situé en dehors d'Athènes ; le second, le dieu était solennellement ramené sur un chariot. A la hauteur de Boucoleion, il rencontrait sa fiancée, la reine (βασιλίνα), qui prenait place à côté de lui, et tous deux pénétraient dans le temple où se célébrait leur union (γάμος). C'est sur ces faits que se fonde Aristote pour attribuer le Boucoleion

τανειόν¹, ὁ δὲ πολέμαρχος τὸ Ἐπιλύκειον (ὃ πρότερον μὲν ἔκαλεῖτο πολεμαρχεῖον, ἐπεὶ δὲ Ἐπίλυκος ἀνφοδοῦμησε καὶ κατεσκευάσεν αὐτὸ πολεμαρχήσας, Ἐπιλύκειον ἐκλήθη)², θεσμοθεταὶ δ' εἶχον τὸ θεσμοθετεῖον³. Ἐπὶ δὲ Σόλωνος ἅπαντες εἰς τὸ θεσμοθετεῖον συνῆλθον⁴. Κύριοι δ' ἦσαν καὶ τὰς δίκας αὐτοτελεῖς κρίνειν⁵, καὶ οὐχ ὥσπερ νῦν προανακρίνειν⁶. Τὰ μὲν οὖν περὶ τὰς ἀρχὰς τοῦτον εἶχε τὸν τρόπον. ἼΙ δὲ τῶν Ἀρεοπαγιτῶν βουλή⁷ τὴν μὲν τάξιν εἶχε τοῦ διατρεῖν τοὺς νόμους, διώκει δὲ τὰ πλεῖστα καὶ τὰ μέγιστα τῶν ἐν τῇ πόλει⁸, καὶ

au roi. Son témoignage semble en contradiction avec des textes précis qui nous montrent le roi siégeant au Prytanée : une loi de Solon (PLUT., *Solon*, 19) parle de condamnations prononcées par les rois au Prytanée, antérieurement à Solon. Au temps d'Aristote même, alors que le roi ne rendait plus la justice, il siégeait encore au Prytanée avec les rois des tribus pour le jugement des animaux et des objets inanimés ('A. II., ch. LVII). La contradiction n'est qu'apparente : si le roi siégeait d'ordinaire au Boucoleion, où il avait à la fois son tribunal, son ἀρχεῖον et sa demeure, il n'en connaissait pas moins de certains meurtres et crimes qui ne se pouvaient juger qu'au Prytanée. Quand l'archonte se fut établi au Prytanée, le roi garda le droit d'y venir siéger pour les juger. Le palais du Boucoleion était aussi appelé τὸ βασιλείον τὸ παρὰ τὸ Βουκολεῖον. Suidas le désigne ainsi et nous apprend que les rois des tribus s'y réunissaient.

1. Le Prytanée du v^e et du vi^e s. était encore celui que les Athéniens attribuaient à Thésée (THUCYD., II, 15; PLUT., *Thésée*, 24) : c'était un petit édifice (οἰκίσκος SCHOI. ARISTOTEL., *Cher.*, 167) situé dans la cité (ἄστυ). SUIDAS (*loc. laud.*), confondant les temps et les lieux, dit qu'avant Solon l'archonte siégeait près des statues des dix éponymes des tribus, c'est à dire dans l'agora du Céramique et dans le voisinage du Prytanée nouveau. Le Prytanée nouveau datait probablement de Clisthène.

2. Le nom d'Ἐπιλύκειον doit être restitué dans une glose d'Hésychios. Ἐπιλύκειον ἀρχεῖον τοῦ πολεμάρχου Ἀθήνησι. L'emplacement de l'édifice est inconnu.

3. L'emplacement du Thesmothétéion n'est connu que pour le temps postérieur à Clisthène : il était alors à l'angle N. W. de l'Acropole, dans le voisinage de la grotte d'Apollon Ὑπακράτος. E. CURTIUS, *Stadtgeschichte von Athen*, p. XIII, 16; XIII, 50.

4. Les neuf archontes s'y réunissaient pour prendre leurs repas. HÉSYPHIOS, s. v. πρυτανεῖον.

5. Αὐτοτελεῖς se rapporte au sujet « les neuf archontes », dont chacun jugeait souverainement. (Cf. BEKKER, *Anecd. gr.*, 466 : αὐτοτελεῖς δίκη ἀφ' ἧς οὐκ ἔστιν ἐγκαλέσασθαι ἐφ' ἑτέρων). Chacun des archontes avait donc sa compétence spéciale. La question, très controversée, est désormais résolue pour l'époque antérieure à Dracon. À l'époque de Dracon, le roi juge, dans certaines causes criminelles, assisté des éphètes (CIA., I, 61).

Aristote ne dit rien du rôle politique des archontes, considérable selon Thucydide (I, 126 τότε δὲ — à l'époque de l'attentat de Kylon — τὰ πολλὰ τῶν πολιτικῶν οἱ ἐννέα ἀρχοντες ἔπρασσον). Pour Aristote, le souverain véritable est l'Aréopage, composé d'ailleurs des archontes sortis de charge; au ch. VIII il emploie en parlant de l'Aréopage les mêmes termes que Thucydide pour les archontes : καὶ τὰ τε ἄλλα τὰ πλεῖστα καὶ τὰ μέγιστα τῶν πολιτικῶν διετρέπει.

6. Au temps d'Aristote, les archontes ne sont plus chargés que de l'instruction (ἀνάκρισις) des affaires. Cf. 'A. II., LVI : γραφαὶ δὲ καὶ δίκαι... ἄς ἀνακρίνας εἰς τὸ δικαστήριον εἰσάγει (ὁ ἀρχων). — SUIDAS, *loc. laud.*, ἀνακρίνειν τοὺς ἀντιδίκους.

7. Nombre d'historiens anciens attribuaient à Solon la création de l'Aréopage (PLUT., *Solon*, 19). Plutarque même, qui cite une loi de Solon d'où il ressort clairement que ce sénat existait avant Solon, est tellement désireux de grandir son héros qu'il ne veut pas tirer lui-même de ce texte trop clair la conclusion qui s'impose. S'il avait eu le texte de l' 'A. II. entre les mains, il eût plus aisément tranché la difficulté avec le secours d'Aristote.

8. Entend : « Le sénat de l'Aréopage avait pour attribution (τὴν μὲν τάξιν) la garde des lois; en fait, il avait dans la cité le pouvoir administratif le plus complet et le plus

κολάζουσα καὶ ζημιούσα πάντας τοὺς ἀκοσμοῦντας κυρίως¹. Ἡ γὰρ ἀίρεσις τῶν ἀρχόντων ἀριστίνδην καὶ πλουτίνδην ἦν, ἐξ ὧν οἱ Ἀρεοπαγῖται καθίσταντο². διὸ καὶ μόνη τῶν ἀρχῶν αὕτη μεμένηκε διὰ βίου καὶ νῦν³.

étendu.» En d'autres termes, ce sénat conservateur administrait vraiment la cité. Cf. 'A. II., ch. viii.

1. Κολάζειν, frapper d'un châtement corporel, ζημιούειν, d'une amende. Un texte de ΠΡΑΝΟΔΕΜΟΣ, qu'Aristote a sans doute consulté, montre l'Aréopage dans l'exercice de ses fonctions de police et de ses fonctions censoriales : ὅτι τοὺς ἀσώτους καὶ τοὺς μὴ ἔκ τινας περιουσίας ζῶντας τὸ παλαιὸν ἀνεκαλοῦντό τε οἱ Ἀρεοπαγῖται καὶ ἐκόλαζον, ἰστόρησαν Φανόδημος καὶ Φιλόχορος. (*Fragm. hist. græc.*, éd. C. Müller, I, p. 368.)

2. La tournure de la phrase est elliptique. Entend. : «(Si le sénat de l'Aréopage avait en fait un tel pouvoir, c'est qu'il était formé des archontes (sortis de charge) et que les archontes étaient choisis dans les familles nobles et riches.» Pour la désignation des magistrats sous cet ancien régime, cf. 'A. II., ch. viii : ils étaient choisis par l'Aréopage lui-même. (Τὸ γὰρ ἀρχαῖον ἦ ἐν Ἀρείῳ πάγῃ βουλή ἀνακαλεσαμένη καὶ κρίνασα καθ' αὐτὴν τὸν ἐπιτήδειον ἐφ' ἐκάστη τῶν ἀρχῶν ἐπ' ἑνῆαυτὸν καθιστᾶσα ἀπέστελλεν.) Τὸ ἀρχαῖον se rapporte à la dernière période du régime décrit au ch. iii, celle dans laquelle les magistratures n'étaient plus conférées que pour un an.

3. Il est encore plus difficile de saisir le lien logique qui relie ce membre de phrase à la phrase précédente. Entend. : « Si, seule de toutes les magistratures, la charge d'Aréopagite est restée viagère, même aujourd'hui, c'est à cela qu'elle le doit (διὰ) », c'est à dire à l'importance des fonctions des archontes, parmi lesquels se recrutait l'Aréopage.

QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DES SÉLEUCIDES

I. Dans Boeckh, *C. I. G.*, 3595, à la ligne 22, il est question d'une reine qui est à la fois la femme et la sœur du roi Antiochus I^{er} Soter, τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ βασιλισσῆς. Suivant Droysen, le mot ἀδελφῆ, au lieu d'être pris là dans son sens propre, ne serait qu'un simple titre honorifique¹. A l'appui de son opinion, l'historien allègue qu'en Égypte le titre de sœur était souvent appliqué aux femmes des Lagides². Par suite, la reine-sœur mentionnée plus haut ne serait autre que Stratonice, la fille de Démétrius Poliorcète. Dittenberger est d'un avis différent³. Il rappelle qu'Antiochus II Théos, fils d'Antiochus I^{er} Soter et de Stratonice, avait épousé, au témoignage de Polyen⁴, une sœur consanguine, ὁμοπάτριον ἀδελφῆν, Laodice, dont Porphyre fait à tort une fille d'Achaeus⁵. Cette Laodice, qui n'était pas du même lit que son frère et mari Antiochus II, devait précisément avoir pour mère, d'après Dittenberger, la reine-sœur de l'inscription 3595.

Il y a lieu, semble-t-il, de se rallier à cette combinaison et de préférer la version de Polyen à celle de Porphyre. Laodice, femme d'Antiochus II, doit avoir eu pour père Antiochus I^{er} et non Achaeus. Mais quel fut le nom de sa mère ? Si l'on prend à la lettre l'expression ἀδελφῆ βασιλισσα de l'inscription 3595, le nom de la mère de Laodice ne peut être que celui d'une sœur d'Antiochus I^{er}. Or, deux sœurs de ce prince nous sont connues : « Séleucus Nicator », écrit Malala, « eut d'Apama deux filles, Apama et Laodice⁶. » A vrai dire, l'exactitude de cette information est

1. DROYSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, trad. BOUCHÉ-LECLERCQ, t. III, p. 258, fin de la note.

2. LETRONNE, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I, p. 3 et 9.

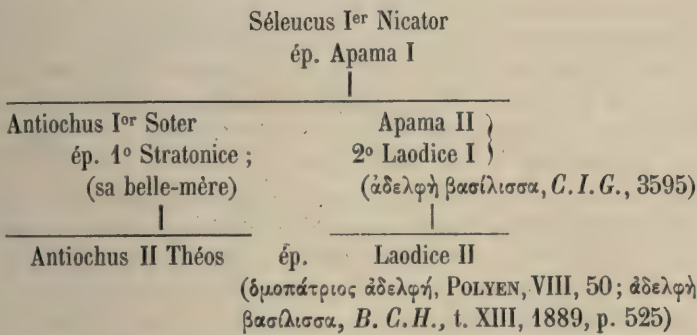
3. DITTENBERGER, *S. I. G.*, 156, n. 16.

4. POLYEN, VIII, 50.

5. PORPHYRE, *F. H. G.*, t. III, p. 707, fr. 6.

6. MALALA, *Chronographie*, éd. de Bonn, p. 198 : « ἀπ' ἧς Ἀπάμας ἔσχεν ὁ αὐτὸς Σέλευκος θυγατέρας δύο, Ἀπάμαν καὶ Λαοδίχην. »

contestée¹. Antiochus I^{er} Soter ayant eu lui-même une Apama et une Laodice pour filles, on en voudrait conclure que le chronographe a confondu les filles d'Antiochus Soter avec celles de Séleucus Nicator. Mais qu'y a-t-il de surprenant à ce que les noms d'Apama, de Laodice et de Stratonice, si communs dans cette dynastie, se soient renouvelés à chaque génération? Étienne de Byzance, lui aussi, attribue une fille du nom de Laodice à un Antiochus dont on s'accorde à proclamer l'identité avec le fils de Séleucus Nicator². Il est même assez probable que cette Laodice, sœur d'Antiochus Soter, n'est autre que l'ἀδελφή βασίλισσα de l'inscription 3595. D'où le tableau généalogique suivant :



Il est à noter que, dans ce tableau, l'expression ἀδελφή βασίλισσα, fournie deux fois par les inscriptions, s'applique deux fois à des reines qui furent effectivement les sœurs de leurs maris. S'en suit-il que l'hypothèse émise par Droysen, à savoir que le mot sœur eut parfois, chez les Séleucides, comme à la cour des Ptolémées, un sens purement honorifique, soit fausse? Nous ne le croyons pas. Dittenberger objecte que l'historien ne peut alléguer aucun exemple à l'appui de sa conjecture. Nous allons essayer de le faire pour lui.

On sait, par les auteurs et par les inscriptions, que dans les royaumes issus de la conquête d'Alexandre, certains grands personnages, formant l'entourage du souverain, recevaient de lui le titre d'amis ou de parents, qu'ils fussent de sang royal ou non. C'était là un usage familier aux monarchies orientales, couramment pratiqué par les Akhéménides, et qui remontait à la plus ancienne histoire de l'Asie³. Les Séleucides adoptèrent entière-

1. BABELON, *Les Rois de Syrie*, p. CCXIX, n. 9.

2. ÉTIENNE DE BYZANCE, s. v. Ἀντιόχεια. Nous reviendrons plus loin sur ce passage.

3. RADET, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 94, n. 5.

ment sur ce point les habitudes de leurs prédécesseurs¹. Dans un rescrit d'Antiochus II, l'expression *κατὰ συγγένειαν*, appliquée à l'un des principaux dignitaires de la couronne, désigne, non une parenté réelle avec le prince, mais « une situation privilégiée, un rang éminent dans l'État². » Antiochus III, écrivant au stratège Zeuxis, l'un de ses « amis », *τὸν αὐτοῦ στρατηγὸν καὶ ἐν τοῖς μάλιστα φίλον*, le qualifie officiellement de père : « *Βασιλεὺς Ἀντίοχος Ζεῦσιδι τῷ πατρὶ χαίρειν*³. » Quand l'usurpateur Alexandre Bala, fils prétendu d'Antiochus IV Épiphane, nomme Jonathas grand-prêtre de Jérusalem, lui envoie les insignes pontificaux et le range au nombre de ses « amis », il décerne le titre de frère au nouvel élu : « *Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος Ἰωνάθῃ τῷ ἀδελφῷ χαίρειν*⁴. » Plus tard, il lui adresse les présents et lui confère les honneurs qui reviennent, selon la coutume, aux parents des rois, *ὅς ἐστιν ἕθος δίδοσθαι τοῖς τῶν βασιλέων συγγενέσιν*⁵. A la mort d'Alexandre Bala, Jonathas est confirmé dans sa charge par le vainqueur de ce dernier, Démétrius II Nicator, qui donne lui aussi le titre de frère au grand-prêtre : « *Βασιλεὺς Δημήτριος Ἰωνάθῃ τῷ ἀδελφῷ... χαίρειν*. » Les faveurs accordées à Jonathas sont l'objet d'une notification au restaurateur de l'autorité légitime, au Crétois Lasthène, que le roi déclare son parent, *τῷ συγγενεῖ ἡμῶν*, et qu'il proclame son père : « *Βασιλεὺς Δημήτριος Λασθένει τῷ πατρὶ χαίρειν*⁶. » Cette série d'exemples suffit à prouver que les noms de parent, père, frère, avaient, dans les protocoles de la chancellerie syrienne, un sens purement honorifique.

Cela étant, il n'y a pas lieu de s'étonner que le mot sœur ait reçu, comme le suppose Droysen, une acception analogue. Nous avons relevé dans Tite-Live un passage très caractéristique à ce sujet : « Célènes, écrit l'historien, fut la principale ville de la Phrygie, jusqu'au jour où on l'abandonna pour une localité voisine qui dut son nom d'Apamée à la sœur du roi Séleucus, *Apama; novaeque urbi Apameae nomen inditum ab Apama sorore Seleuci regis*⁷. » Or, on sait formellement qu'Apama, fille d'un des plus puissants vassaux de Darius III⁸, n'avait pas une goutte de sang macédonien dans les veines, et qu'elle fut, non la sœur, mais la

1. DROYSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, t. III, p. 75, n. 1.

2. HOLLEAUX, *B. C. H.*, t. XIII, 1889, p. 528-529.

3. JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, XII, 3, 4.

4. JOSÈPHE, *ibid.*, XIII, 2, 2.

5. JOSÈPHE, *ibid.*, XIII, 4, 4.

6. JOSÈPHE, *ibid.*, XIII, 4, 9, et le livre des *Macchabées*, I, 11, 30 sqq.

7. TITE-LIVE, XXXVIII, 13.

8. DROYSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, t. II, p. 577, n. 1.

femme de Séleucus. Faut-il croire que Tite-Live a péché par ignorance ? S'il s'agissait d'une femme obscure, on pourrait à la rigueur l'admettre. Mais une erreur aussi grave à propos d'une princesse illustre n'est pas vraisemblable. Il est beaucoup plus simple et plus rationnel de supposer qu'Apama, devenue la femme de Séleucus, fut effectivement honorée par lui du nom de sœur. Tite-Live se borne à reproduire textuellement ici une source grecque, de la même manière que Catulle, traduisant Callimaque, donne pour frère à Bérénice, dans son poème sur la chevelure de cette princesse, Ptolémée III Évergète¹, alors que Bérénice était, non la fille de Ptolémée II Philadelphe, mais celle de Magas, roi de Cyrène. La façon dont est conçue l'imitation latine tient évidemment à ce que le mot sœur figurait dans l'original alexandrin². Ainsi, en copiant leurs modèles, Catulle et Tite-Live n'ont fait que se conformer, sans probablement le savoir, à un formulaire officiel.

II. Étienne de Byzance rapporte qu'à la suite d'un songe, Antiochus, fils de Séleucus, fonda en Carie trois villes, l'une, Laodicée, en l'honneur de sa sœur Laodice ; la seconde, Nysa, en l'honneur de sa femme Nysa ; la troisième, Antioche, en l'honneur de sa mère Antiochis³. Cet Antiochus, étant fils de Séleucus, ne peut être qu'Antiochus I^{er} ou Antiochus III. Selon toute vraisemblance, il faut songer ici au premier Antiochus et non au troisième. L'attribution du texte à Antiochus III soulèverait des complications insolubles. Aussi, les commentateurs s'accordent-ils à déclarer qu'il s'agit là d'Antiochus I^{er} ; mais en même temps ils confessent leur embarras et taxent le passage d'absurde légende ou de fable apocryphe⁴. Nous croyons pourtant l'article du géographe susceptible d'interprétation. Une première difficulté s'évanouit, si l'on reconnaît, avec Malala, une sœur du nom de Laodice à Antiochus I^{er}. Au cas où l'on persisterait à nier l'existence de Laodice I, sœur de Soter, et où le texte ne pourrait plus convenir qu'à sa fille, appelée par nous Laodice II, on risquerait encore une explication sensée en admettant que le mot ἀδελφή, dans le passage en litige, a le sens honorifique dont nous constatons tout à l'heure l'emploi, précisément à propos de l'aïeule de cette Laodice II.

1. CATULLE, *De coma Berenices*, v. 22.

2. LETRONNE, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I, p. 4.

3. ÉTIENNE DE BYZANCE, s. v. Ἀντιόχεια.

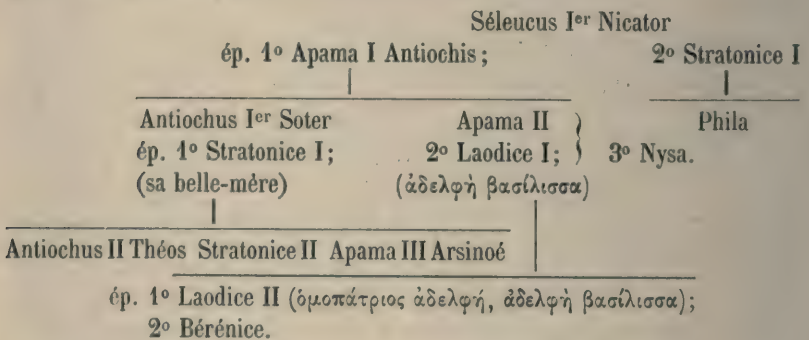
4. DROYSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, t. II, p. 713 et 719 ; BABELON, *Les Rois de Syrie*, p. CCXIX, n. 6.

Pour ce qui est de Nysa, il est fort possible qu'Antiochus Soter ait eu réellement une femme de ce nom. On doit seulement supposer qu'il l'épousa vers la fin de sa vie, après la mort d'une ou plusieurs autres.

Reste Antiochis. La mère d'Antiochus I^{er} s'appelait Apama ; mais on conçoit qu'Apama, en devenant la femme de Séleucus, ait plus ou moins renoncé à son nom barbare pour en prendre ou en subir un autre qui sonnât mieux à des oreilles macédoniennes. C'est ainsi qu'Apama III, petite-fille de la précédente, nous est également connue sous un second nom, sous celui d'Arsinoé¹. Il arriva en effet très fréquemment, à l'époque des successeurs d'Alexandre, que les princesses orientales portèrent ou reçurent un double nom, l'un, national et indigène, l'autre, de consonance hellénique. A Jérusalem, par exemple, Salomé, la femme du roi Aristobule, était appelée par les Grecs Alexandra².

Grâce à ces rapprochements et à ces éclaircissements, le texte d'Étienne de Byzance devient intelligible : Antiochus I^{er} Soter fonda : 1^o Laodicée, en l'honneur de Laodice, sa sœur véritable d'après nous, sa sœur honorifique tout au moins, si nous avons tort de suivre Malala ; 2^o Nysa, en l'honneur de sa femme Nysa ; 3^o Antioche, en l'honneur de sa mère Apama, surnommée Antiochis par les Macédoniens³.

Voici, d'après nos recherches, comment on peut établir l'arbre généalogique des premiers Séleucides :



1. Elle est Apama pour PAUSANIAS, I, 7, 3 ; PORPHYRE, *F. H. G.*, t. III, p. 707, fr. 5 ; EUSÈBE, *Chronique*, éd. Schœbe, t. I, p. 249. Elle est Arsinoé pour Justin, XXVI, 3, 3. Cf. DROYSSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, t. III, p. 262, n. 2.

2. JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, XIII, 12, 1 : « Σαλίνα, λεγομένη δὲ ὑπὸ Ἑλλήνων Ἀλεξάνδρα. » Cf. *ibid.*, XIII, 16, 4 : « Σελήνη, ἢ καὶ Κλεοπάτρα καλουμένη. »

3. Cf. RADET, *De coloniis a Macedonibus in Asiam vis Taurum deductis*, p. 52, où il faut lire, à la ligne 11, relativement à la reine Apama : « non e macedonica, sed ex barbara stirpe orta. » — Corriger également, même travail, p. 6, l. 22 : « Antiochiam » en « Apolloniam. »

III. Josèphe cite un rescrit émanant d'Antiochus III et qui débute ainsi : « Βασιλεὺς Ἀντίοχος Πτολεμαίῳ χαίρειν. » Le Ptolémée, dont il est ici question et qui n'est pas autrement défini, figure, d'après le contexte, parmi les stratèges et les amis, τοῖς τε στρατηγοῖς καὶ τοῖς φίλοις, auxquels le roi mande de se montrer particulièrement favorables aux Juifs, en reconnaissance de l'attitude prise par ces derniers dans le conflit entre la Syrie et l'Égypte¹. A notre sens, ce Ptolémée, haut fonctionnaire de la monarchie syrienne, ne fait qu'un avec le Ptolémée, fils de Thraséas, dont nous avons jadis publié une dédicace « au grand roi Antiochus, βασιλεῖ μεγάλῳ Ἀντίῳχῳ », dédicace où il s'intitule « stratège et grand-prêtre de la Cœlé-Syrie et de la Phénicie, στραταγὸς καὶ ἀρχιερεὺς Συρίας Κοίλας καὶ Φοινίκας » (*B. C. H.*, t. XIV, 1890, p. 587). En commentant alors le chapitre où Polybe mentionne ce personnage et où il nous le montre au service de Ptolémée IV Philopator², nous avons rapporté à la date de 218 avant J.-C. le moment où ce général passe, avec Céréas, Hippoloque et quelques autres capitaines, du parti des Lagides à celui des Séleucides³. Pour prix de leur défection, Hippoloque et Céréas obtinrent le gouvernement du pays de Gad, avec Rabbath-Ammon comme résidence et forteresse⁴. On a tout lieu de croire que le fils de Thraséas ne fut pas moins bien traité. En Égypte, il était l'un des deux commandants de la phalange, et ce fut sans doute dès cette époque qu'Antiochus, voulant s'attacher un officier de cette importance, lui donna le gouvernement de la Cœlé-Syrie et de la Phénicie. Si notre hypothèse est juste, Ptolémée, fils de Thraséas, aurait été investi deux fois de cette dignité, car Antiochus, après la défaite essuyée par lui à Raphia en 217, perdit la Cœlé-Syrie et ne la recouvra que beaucoup plus tard, en 198, à la suite d'une grande victoire remportée sur un lieutenant de Ptolémée V Épiphane, Scopas, aux sources du Jourdain⁵. C'est à cette date précise, dans le récit de Josèphe, que le fils de Thraséas reçoit officiellement d'Antiochus III l'ordre de veiller, en qualité de stratège, à l'exécution des mesures décrétées pour le soulagement des Juifs, d'où il suit qu'il gouverna, peut-être pour la seconde fois, la Phénicie et la Cœlé-Syrie en 198.

1. JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, XII, 3, 3.

2. POLYBE, V, 65, 1.

3. POLYBE, V, 70, 40.

4. POLYBE, V, 71, 41.

5. POLYBE, XVI, 39, 3 (cf. *Id.*, XVI, 18, 2); JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, XII, 3, 3; TITE LIVE, XXXIII, 19; EUSÈBE, *Versio Armenia*, éd. Schœne, t. II, p. 124, ann. Abr. 1818 = ol. 145, 3 = 198; saint Jérôme, *ibid.*, t. II, p. 125.

La dédicace de Ptolémée doit être postérieure d'une année au rescrit du souverain. Elle provient en effet de Soli en Cilicie. Or, Tite Live nous apprend qu'Antiochus, s'étant rendu maître de toute la Cœlé-Syrie, « omnibus quae in Coele Syria sunt civitatibus ex Ptolemaei ditione in suam potestatem redactis » (été 198), prit ses quartiers d'hiver à Antioche, puis, au printemps suivant (197), s'embarqua, dans le dessein de soumettre avec sa flotte ceux des ports de la Cilicie, de la Lycie et de la Carie qui se trouvaient alors au pouvoir de Ptolémée V, « per omnem oram Ciliciae Lyciaeque et Cariae temptaturus urbes quae in ditione Ptolemaei essent¹. » Il est probable que la dédicace du fils de Thrasséas au roi Antiochus se rapporte à cette expédition et qu'elle fut rédigée au lendemain d'une entrée victorieuse des troupes syriennes à Soli.

G. RADET.

PRISCIANUS, II 6

« In *c* quoque nulla syllaba superior desinit nisi sequens quoque a *c* uel a *q* incipiat, ut *bacca*, *bucca*, *soccus*, *ecquis*, *quicquam*. » Ce *bacca*, si familier aux modernes, est pourtant barbare. On sait que les bons manuscrits donnent toujours *bacca*. Et la phonétique romane confirme pleinement leur témoignage, car la différence entre *baie* et *vache* s'explique très exactement par la différence entre *bacca* et *uacca*.

Il faut donc corriger sans hésitation le texte de Priscien : ut *uacca*, *bucca*, etc.

L. HAVET.

1. TITE LIVE, XXXIII, 19.

DES LAPIDAIRES GRECS

DANS LA LITTÉRATURE ARABE DU MOYEN AGE

A mesure que l'on avance dans l'étude des *Lapidaires*, on acquiert la conviction qu'ils émanent tous d'une source commune; mais jusqu'à présent, elle n'est pas encore sortie de l'obscurité qui entoure ses origines. Dans tous ces traités, en effet, nous retrouvons les mêmes légendes, les mêmes mythes. Qu'il s'agisse des *Lapidaires des pierres précieuses* ou des *Lapidaires des pierres gravées*, des *Lapidaires* de l'Antiquité ou du plus bas Moyen-Age, vers quelque manuscrit que nous nous tournions, quelque auteur que nous interroignons, on découvre toujours les mêmes fables : elles ne varient que par la forme, jamais par le fonds.

Pour dégager cette source primitive, il semblerait donc au premier abord qu'il n'y eût qu'à remonter, à remonter toujours la chaîne que nous possédons, et que le plus ancien *Lapidaire* connu dût être, en quelque sorte, le traité primitif. Grande serait l'erreur. La route est parsemée d'écueils, pleine de détours imprévus; lorsqu'on croit tenir solidement le fil qui nous guide dans ce labyrinthe, il se brise tout à coup, et des acquisitions qui paraissaient définitives, se dérobent subitement, laissant à leur place un nouveau champ d'exploration, où tout est à reconquérir.

Dans ce domaine de la légende, où chaque siècle a laissé quelque chose de lui-même, il arrive parfois que l'imagination vous emporte, qu'on croit pouvoir deviner; au contraire, dans ces traités scientifiques et magiques, il existe une tradition qui s'est fidèlement transmise et qu'on retrouve absolument identique aux deux extrémités. La méthode la plus précise, la critique la plus scrupuleuse sont donc ici de toute nécessité : elles doivent accompagner de leur contrôle tous les pas en avant, et n'autoriser l'admission d'un document dans l'économie générale du travail, qu'autant qu'il paraît absolument indiscutable.

Dès aujourd'hui, il est un point absolument acquis : il peut

servir de base certaine. Tous les *Lapidaires* connus, manuscrits ou imprimés, ont une des quatre origines suivantes :

1^o Grecque : Théophraste, Dioscoride, les *Cyranides*, Hermès, Damigéron, le *Livre d'Énoch*, le *Περὶ λίθων* d'Orphée, le Pseudo-Plutarque, Psellus, en sont les représentants connus.

2^o Latine : c'est Pline, saint Isidore, Marbode, qui nous ont conservé cette tradition. Elle ne semble pas avoir eu d'interruption en Occident.

3^o Arabe : *Le Livre des pierres d'Aristote*, le *Livre des Talismans*, El Birouni, Ibn Beilhar, Teifaschi, paraissent résumer la science des *Lapidaires* orientaux.

4^o Hébraïque : qui a certainement les plus grandes affinités avec les *Lapidaires* arabes, mais dont on retrouve dans les *Lapidaires* occidentaux que nous possédons, des traces absolument personnelles.

Je n'ai pas à parler ici des *Lapidaires* chinois. Des traditions parallèles à celles des Occidentaux, des noms très-reconnaisables sous leurs déformations, témoignent d'un point de départ commun, mais ils ne peuvent nous être, dans la recherche que nous faisons actuellement, d'aucune utilité. Nous devons donc les laisser aujourd'hui de côté et nous attacher simplement aux quatre sources citées précédemment, qui émanent directement de l'Antiquité.

Après ce que nous avons dit plus haut, d'un point de départ commun, Théophraste étant de beaucoup l'auteur le plus ancien de ceux que nous venons de citer — car il est à peine besoin de dire que le *Livre des Pierres*, attribué par les Arabes à Aristote, est absolument apocryphe — il semblerait que nos recherches devraient simplement partir du iv^e siècle avant J.-C. La chose paraîtrait indiquée; c'est précisément là que la question devient tout à fait complexe.

Si tous les *Lapidaires* étaient d'une économie semblable, rédigés au même point de vue, on marcherait à coup sûr. Mais Théophraste est un auteur réellement scientifique : s'il renferme quelques légendes, elles font partie forcée de la science de son époque; il n'a pu les rejeter, bien qu'il n'y croie pas lui-même, par exemple, quand il parle de l'émeraude qui *donnerait* sa couleur à l'eau, des vases qui *transformeraient* en pierre tout ce que l'on met dedans, quand il signale enfin l'aétite, la pierre qui *faciliterait* les accouchements, qu'on retrouve dans les *Lapidaires* de toutes langues. Ces fables, il les a puisées dans quelque traité antérieur, mais ce n'est là qu'une partie absolument insignifiante de celles que nous retrouverons au Moyen-Age. En

réalité Théophraste a écrit sur les pierres, comme il a écrit sur les métaux, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. Ce n'est donc pas là un *Lapidaire* véritable, au sens médical, magique ou symbolique que nous devons attacher à ce genre de traités.

En descendant le cours des âges, nous constatons que le nombre des légendes va s'augmentant, que continuellement, de nouveaux mythes s'ajoutent aux anciens, que leur économie demeure cependant la même. Enfin au ^{xii}^e siècle, après que les nombreux traducteurs arabes ont mis dans la circulation littéraire les traités d'astronomie et de médecine qui viennent de leur être révélés, le sujet paraît absolument épuisé, et un *Lapidaire* type est en quelque sorte définitivement accepté.

Or, puisqu'il faut attendre l'apparition des traités arabes pour assister au complet épanouissement des *Lapidaires*, puisque jusqu'à cette époque Pline, saint Isidore, Marbode, et les symbolistes chrétiens, saint Mélicon, Raban-Maur, n'ont pu fournir tous les renseignements sur la matière, nous devons croire que les écrivains orientaux avaient conservé dans leurs traités des renseignements puisés à des sources inconnues, ou tout au moins non utilisées par les auteurs que nous venons de citer. Quelles pouvaient-elles être?

La chose n'était pas des plus faciles à dégager : les *Lapidaires* arabes et hébraïques, les inédits comme ceux édités sans traduction, restaient forcément lettre close pour ceux qui ne connaissent pas l'arabe. La collaboration d'un orientaliste et d'un médiéviste permettait seule d'aborder la question : en voici les résultats.

D'abord, il fut permis de constater que trois lapidaires occidentaux, le *Lapidaire d'Alphonse X*, en espagnol, le *Lapidaire de Liège*, en latin, le Sérapion, également en latin, imprimé au ^{xv}^e siècle, étaient réellement de source arabe, et que le *Lapidaire de Montpellier*, d'Arnoldus Saxo, était la traduction latine d'un *Lapidaire* hébraïque. Avec Ibn Beithar, le *Livre des Pierres* d'Aristote, le *Livre des Talismans* et Teifaschi, nous pouvions former une petite bibliothèque lapidaire arabe, qui permettait d'interroger ces traités. Il était dès lors possible d'identifier quelques pierres et de remonter en partie aux sources auxquelles les auteurs orientaux avaient puisé. Et alors, voulant savoir ce que les Arabes avaient emprunté aux Grecs dans cette branche de leur littérature scientifique, il ne nous restait qu'à extraire de leurs œuvres tout ce qu'ils signalaient comme venant de l'Antiquité, à y joindre les traditions qui nous paraissaient d'une époque ancienne, pour les réunir et les comparer aux documents similaires que nous connaissions. C'est donc un essai de re-

constitution de textes de l'Antiquité que nous tentons aujourd'hui, et notre rapide résumé de la question n'avait d'autre motif que d'expliquer le but de l'étude actuelle.

Tout à l'heure nous parlions des *Lapidaires* au point de vue de leur origine. Leur distinction, quand on approfondit l'esprit qui a présidé à leur rédaction, n'est certes pas moins nette.

Les *Lapidaires* de l'Antiquité sont : 1° scientifiques, au sens réel que nous attachons à ce mot, c'est-à-dire de véritables traités de minéralogie comme le *Περὶ λίθων* de Théophraste, le *Livre XXXVII* de Pline; 2° astronomiques, comme le *Livre d'Enoch*; 3° médicaux, comme le *Livre V* de Dioscoride; 4° magiques et talismaniques comme les *Cyranides* et le *Περὶ λίθων* d'Orphée.

Pour que notre travail pût produire quelque fruit, il fallait donc dépouiller les *Lapidaires* arabes ou de sources arabes, aux mêmes points de vue. C'était le seul moyen de remonter aux sources, de les contrôler. Le choix était facile.

Comme *Lapidaire* médical et scientifique, c'est Ibn Beithar et le Pseudo-Aristote de Liège; comme *Lapidaire* magique et médical, le *Livre des Talismans*, le *Livre des Pierres*, d'Aristote; comme *Lapidaire* astronomique, magique et médical, le *Lapidaire* d'Alphonse X. Ce dernier comprend trois traités bien distincts: celui d'Abolays, d'abord zodiacal et stellaire: il signale les pierres d'après leurs rapports, soit avec les signes du zodiaque, soit avec les constellations et les étoiles; puis planétaire, parce que, dans une seconde partie, il traite des pierres et de leurs rapports avec les planètes, tradition certaine des théories chaldéennes qui, en attribuant une couleur à chaque planète, rapprochait par conséquent, en même temps, la pierre de cette couleur de la planète. Enfin le *Livre* de Mahomat Aben Quich, qui est essentiellement magique et médical.

Nous n'avons pas ici le dessein d'examiner la filiation de ces *Lapidaires*. Les uns ont été étudiés¹, d'autres publiés simplement², d'aucuns, enfin, sont encore inédits³. Nous pouvons, toutefois, assurer, après examen minutieux, qu'ils se tiennent étroitement, que leur parenté est indiscutable, et qu'ils forment un tout, résumant, s'il ne les réunit pas, les textes orientaux qui nous intéressent. On a donc le droit de les interroger comme des documents positifs et à peu près complets.

Il est inutile de rappeler comment la science des *Lapidaires*

1. *Le Lapidaire de Liège*, Arnoldus Saxo, Ibn Beithar.

2. *Le Lapidaire d'Alphonse X*, Sérapion.

3. *Le Lapidaire d'Aristote*, *Le Livre des Talismans*.

arabes procède incontestablement des Grecs. N'aurions-nous pas le témoignage d'Ebn Abi Ossaïbiah, le biographe d'Ibn Beithar, qui nous apprend que le savant naturaliste citait d'abord en grec, d'après Dioscoride, le nom des plantes qu'il examinait, qu'il suffirait d'ouvrir le *Livre des Talismans*, pour y trouver toute une série de dessins des moins orientaux, représentant des divinités mythologiques, au-dessous desquelles des noms, défigurés, ne peuvent cependant laisser aucune hésitation quant à leur origine grecque. C'est Raouch, à cheval sur un aigle, qui est Ζεύς, Jupiter; Arous, en guerrier, qui est Ἄρης, Mars; Aphouditès, où l'on reconnaît Ἀφροδίτη, Vénus; Afrounès, transformation d'Al Qrounès, Κρόνος, Saturne; Hermès, qui est Ἑρμῆς, la planète Mercure.

Dans le *Traité des Simples* d'Ibn Beithar, nous trouvons cités plus de vingt auteurs grecs; à côté des noms de Dioscoride, de Galien, qu'on rencontre à chaque pas, Aristote à propos des pierres seulement, est cité vingt-cinq fois, Théophraste, trois fois, Hermès, une fois; enfin, Xénocrate qui nous était connu particulièrement par le témoignage de Pline, son contemporain, est cité trois fois¹. Lorsque, dans les *Lapidaires* de source arabe, nous rencontrerons comme auteurs, Ptolémée, Platon et d'autres, inconnus, qui auraient écrit sur les pierres, nous devons, comme pour le Pseudo-Plutarque, les admettre, non seulement avec la plus grande prudence, mais avec la crainte la plus manifeste. Cependant, disons immédiatement qu'il y a dans ces citations peut-être un peu, quoique bien peu, de vérité; nous essayerons plus tard de la dégager.

Ces noms d'auteurs, accompagnés de citations, sont pour nous très importants: ils nous révèlent, en effet, des passages absolument inconnus d'ouvrages qui ne nous sont pas intégralement parvenus; ils confirment, d'un autre côté, par des parallélismes de textes, ce que nous savions déjà par d'autres écrivains.

Quant aux noms des pierres elles-mêmes, si, à travers des déformations *extraordinaires*, nous parvenons cependant à les identifier avec des termes grecs, ils nous feront connaître des textes, dont nous ne pourrions peut-être retrouver immédiatement la filiation, mais qui, tels quels, se rattacheront d'abord au grand tout, pour se classer ensuite, et reconstituer peu à peu des traités qui ne nous sont pas parvenus.

Il y a donc, dans un travail comme celui que nous entreprenons, deux parts bien distinctes à faire. Dans l'une, les auteurs et les textes qui leur sont attribués; dans l'autre, les noms seuls

1. Voir p. 69.

des pierres, avec les vertus qui leur sont attachées; elles attendront là qu'on établisse leur état civil, qu'on démêle la classe de *Lapidaires* auxquels elles appartiennent; enfin, qu'on puisse un jour, peut-être, les rattacher à un texte, connu ou inconnu, dépendant de cette littérature ou d'une autre, souvent bien différente.

Aristote est la grande autorité pour les Arabes. Son génie clair et précis, sa méthode simple, leur permirent une assimilation presque complète de son œuvre. Partout, dans la littérature orientale, on retrouve son nom, dans les *Lapidaires* plus peut-être que nulle part ailleurs. Est-ce à dire pour cela que son encyclopédie ait compris un *Lapidaire*? Les uns ont dit oui, les autres, non. Comme les opinions émanent des plus compétents, on peut admettre que la question n'est pas encore tranchée. Pourrait-on la faire sortir des nuages derrière lesquels elle demeure cachée? Peut-être arriverons-nous un jour à des approximations; aujourd'hui, il est impossible de se prononcer. Il n'y a qu'une chose absolument certaine, c'est que le *Livre des Pierres*, attribué à Aristote, tel que nous venons de le lire, et qui a servi de base à toute la littérature lapidaire occidentale, n'a jamais pu être d'Aristote, et n'a même pas été inspiré par ses ouvrages; mais au sens scientifique, Aristote a très probablement écrit sur les pierres, un chapitre Περὶ λίθων, incorporé dans ses traités, et c'est ce chapitre, glosé, dénaturé, transformé par cent plumes successives, qui aura donné naissance à la légende d'un *Lapidaire* d'Aristote. Ibn Beithar, avec un sens critique qu'on ne saurait trop louer chez un écrivain de son époque, a soigneusement fait dans ses citations la distinction entre le *Livre des Pierres*, attribué à Aristote, qu'il a dépouillé, et le *Lapidaire* d'Aristote. Mais ses extraits sont encore tellement pleins de légendes qu'on ne saurait y attacher grande importance.

La chose en va différemment pour Théophraste. Ici nous trouvons des citations de cet auteur qui ne sont pas dans le Περὶ λίθων, tel que nous le possédons actuellement :

« L'albâtre est une pierre que l'on trouve dans le sol de Damas et en Syrie, c'est une pierre blanche, nuancée de raies pareilles à des ceintures¹. On la torréfie, on la mélange avec du sel gemme, on la pulvérise avec soin et on l'emploie comme dentifrice avec avantage. Elle fortifie les gencives. Elle convient aussi contre les brûlures : pour cela on la pulvérise et on en répand la poudre sur les parties brûlées. Cette pierre se trouve aussi en Égypte (IBN BEITHAR, n° 217). »

1. Je ne saurais trop rapprocher de cette épithète ἑστειμένως du *Traité des Fleuves* de Plutarque. Je ne connaissais pas ce passage lorsque j'ai imprimé ma note dans la *Revue des Études grecques* (1892); je crois qu'il est absolument décisif et rend ma traduction indiscutable.

Je ne vois pas non plus, dans le *Περὶ λίθων*, cette citation qu'Ibn Beithar donne de Théophraste d'après Dioscoride (citation que du reste nous lisons parfaitement dans Dioscoride), à propos de la **Pierre ponce** :

« Si on jette de la pierre ponce dans un tonneau rempli de vin en ébullition, elle en calme à l'instant l'effervescence. »

Sous le nom de Tartafès, à l'article **Diamant** , nous relevons enfin une citation qu'on peut parfaitement attribuer à Théophraste :

« Il ne considère pas comme un diamant le diamant de Chypre, parce qu'il se laisse attaquer par le feu. »

Ce qui concorde parfaitement avec cette qualité, attribuée dans le *Περὶ λίθων*, au **Diamant** :

« Qui ne se laisse pas attaquer par le feu. »

Hermès n'est cité qu'accidentellement dans Ibn Beithar, d'après Xénocrate, à l'article **Cristal** , dont la vertu serait, suivant lui, de combattre les embarras de la parole.

Les Arabes admettent trois Hermès : l'Énoch des Hébreux ou Idris, l'Hermès babylonien (peut-être le Germa Babylonicus d'Albert-le-Grand), l'Hermès égyptien qui aurait porté le nom de Trismégiste. Comme nous ne trouvons le texte rapporté par Ibn Beithar, ni dans l'*Enoch*¹, ni dans les *Cyranides* de l'Hermès Trismégiste, il se pourrait parfaitement qu'il fût tiré d'un livre attribué à l'Hermès babylonien, dont Xénocrate aurait eu connaissance et qu'Albert-le-Grand a peut-être encore pu consulter.

Le Xénocrate dont nous trouvons ici le nom, et que Pline signale au livre XXXVI de son *Histoire naturelle*, en l'appelant « *Ephesius* », est certainement le médecin grec du 1^{er} siècle, dont Galien au livre X de ses *Simples*, cite quelques passages, dont Oribase nous a conservé des fragments, recueillis et publiés par Fabricius dans sa *Bibliothèque grecque* (t. IX, p. 454). Mais tous ces extraits, dont le principal est intitulé *περὶ τῆς ἀπὸ τῶν ἐνόδρων τροφῆς*, ont principalement rapport aux aliments. Par Pline, nous savons que Xénocrate a écrit sur les pierres un traité aujourd'hui perdu, chapitre dépendant très probablement d'un livre des *Simples*, auquel auraient puisé, d'après Fabricius, non seulement Galien et Oribase, mais Artémidore, Clément d'Alexandrie Aétius. L'existence de cet auteur, en tant qu'ayant écrit sur les

1. Le cristal, qui dépend de l'étoile *Cloca*, y est mentionné comme aidant à prédire l'avenir, à évoquer les démons et les spectres et comme excellent pour les yeux.

pierres médicales est donc nettement établie, contrairement à ce que permettrait de croire un passage du *Spicilège* du cardinal Pitra¹, qui pourrait laisser subsister quelque confusion soit avec Xénocrate, le sculpteur, soit avec celui qui a écrit sur la peinture.

Ibn Beithar et le *Lapidaire d'Alphonse X* nous confirment son existence. Le premier le cite deux fois, et à l'article **Cristal de roche**, complète le passage que Pline nous a conservé. D'après ce texte nous devons considérer son auteur comme appartenant à l'École d'Alexandrie, car non seulement il cite Hermès, mais il rappelle les formules de Damigéron.

À l'article **Morocht**, sous le nom de Ksinokratès, Ibn Beithar nous fait connaître un nouveau passage qui, par ses citations coptes, nous révèle encore ses attaches alexandrines.

Dans le *Lapidaire d'Alphonse X*, sa trace était plus difficile à reconnaître. Car Abolays n'a pas pris le Pirée pour un homme, mais Xénocrate pour une pierre, ou plutôt, ce sont vraisemblablement les traducteurs espagnols Juda Mosca le jeune et Garci Perèz qui sont les coupables. La citation de Xénocrate, Ksuncratis, sous leur plume est devenue **A[1]xufaraquid**, l'**Azufaratiz**. Nous allons expliquer cette transformation qui, par la même occasion, nous donnera la racine de deux pierres indiquées comme d'origine grecque, et que le parallélisme des textes permet seul d'identifier : c'est l'**abritez**, qui est l'*ἀετίτης*, **Mahe** en arabe, **cristal** en latin (sic)² et la pierre **Zeraquiz**, qui n'est autre que la pierre de l'*ἰέραξ*, de l'épervier. Nous les retrouverons dans la nomenclature des pierres que nous donnerons plus loin. Revenons à l'**Azufaratiz** :

« De la piedra que llaman Azufaratiz.

De los XXV grados del signo de Aries es la piedra a que dicen Azufaratiz; et son quatro maneras de ella. A la primera llaman Liemeni, porque es fallada en tierra de Liemen. A la segunda dicen Kabroci, porque es fallada en tierra que dicen Kabrocen en arabigo et en latin Chipre. A la tercera dicen Lubi, porque es fallada en la tierra a que dicen Luvia. Et à la quarta dicen Antoqui porque es fallada en la tierra a que llaman Antioquia, que quiere decir en latin Antiocha.»

Viennent ensuite les descriptions.

Primeramente queremos decir de esta a que dicen Liemeni.

De su natura es caliente et seca; et es de color negra, et liviana de peso. Et ha figura de agalla... Et quando la quebrantan fallan dentro otra piedra, que es dura et fuerte de quebrantar...

De los XXXVI grados del signo de Aries es la piedra a quen dicen Abietiliz; que quiere decir Boitrenna; et este nombre hà, porque la trae la sembra del Boitre à so nido, porque para mas de ligeramente sus fijos. Et es de su natura

1. T. II, p. 35.

2. Cf. **ABRITEZ**, au glossaire.

caliente et seca, et es la segunda manera, que dijimos, à que llaman Cabroci. Et es fallada de figura de bellota, pero hay algunas de ellas que son ya quanto mas luengas. Blanda es, et ligera de quebrantar, et liviana de peso, et tira ya quanto à blanco; mas non mucho.

Et quando la quebrantan fallan dentro otras mas dura, que tira à amariello un poco, et à las veces fallan dentro otrosi unas piedras menudas et amariellas, que son ligeras de quebrantar como las otras. Et esta piedra ha tal virtud que quando la meten en cuero de ciervo et la atan à la mujier à la cojà siniestra quando esta de parto, pare luego ligeramente et sin peligro, et nascen losijos sin ocasion, si la natura no herro ante enformarlos.

De los XXVII grados del signo de Aries es la piedra à que llaman Lubi.... Et es la tercera manera que habemos dicho à que llaman Lubi.... Et estas piedras son menudas et de color de arena. Livianas son et blandas de tiento, et ligeras de quebrantar.....

De la piedra que ha nombre Zeraquiz.

De los XXXVIII grado del signo de Aries es la piedra a que llaman Zeraquiz, et es la quarta manera de esta piedra, que dijimos, a que dicen Azufaratis; et es esta à la que llaman Antiochena. Et es de faccion redonda et muy blanca de color, et liviana de peso; por que es muy porosa; ca ha en ella muchos forados sotiles, que non parescen. Ligeramente quiebra, et quando la quebrantan fallan dentro otra piedra que tira a amariello. De su natura es caliente et seca; et ha tal virtud que vieda el parto de esta guisa: que si la ataren en cuero de cordero, que sea degollado con cuchuello de acero fino, et la colgaren sobre la natura de la mugier, destorbal hà que non pueda parir en ninguna guisa: asi que, convien que gela cuelgan al tiempo del parto, sinon por derecha fuerza habra la mugier de quebrar et morir.»

Maintenant, que lisons-nous dans Ibn Beithar à l'article *Ictamect*, *Aëtite*?

« ... EL-GHAFÉKY. Suivant Xénocrate, la pierre d'Aëtite comprend quatre espèces. L'une vient du Yémen, la seconde de Chypre, et c'est l'espèce mâle, la troisième de Libye, et la quatrième d'Antioche. Quant à celle du Yémen, elle a le volume de la noix de galle, est noire, légère et contient à son intérieur une pierre dure. Celle de Chypre ressemble à celle du Yémen, sinon qu'elle est plus large et longue. Parfois elle a la forme d'un gland. Elle contient aussi une pierre et quelquefois du sable. Elle est molle et se rompt sous les doigts. Quant à celle qui vient de Libye, elle est molle, petite, de la couleur du sable, contient une pierre blanche et légère et se rompt facilement. Celle qui vient d'Antioche, où on la trouve sur les rivages, est blanche et arrondie. C'est elle que les aigles emportent dans leurs aires comme talisman pour leurs petits. C'est pour cela qu'on l'appelle *aëtites*, ce qui veut dire pierre d'aigle. Elle jouit de la propriété de faciliter l'accouchement. On la met dans un morceau de peau et on l'attache sur la cuisse gauche. On peut aussi la pulvériser et la jeter dans du lait de femme, y tremper de la laine et la faire porter par une femme qui ne conçoit pas, et alors elle conçoit par la grâce de Dieu. On la suspend aussi à un fil rouge et on la fait porter par des femmes enceintes, auxquelles elle est salutaire. Elle empêche aussi l'avortement et l'issue du fœtus avant son terme. On en met aussi dans une peau d'agneau, d'une odeur pénétrante, que l'on place sur le pubis et le sacrum au moment de l'accouchement, et, quand viennent les douleurs, on l'enlève, parce que, si on la laissait, la femme se romprait. Il en est de même pour les animaux.»

Il est difficile, ce me semble, de trouver deux textes plus exactement parallèles. L'un est la traduction littérale de l'autre, à part quelques mots insignifiants. Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois qu'Abolays introduit dans son œuvre des passages entiers d'El Ghaféky. Tout y est donc, tout, excepté le « *suivant Xénocrate* » du commencement qui est devenu *Al Ksoucratis*, la *Xénocrate*, *Al Zufaratiz*, l'x n'existant pas en arabe, et le Ks se transformant tantôt en x, tantôt en z, dans son passage dans une langue occidentale.

Belinas, le philosophe, que nous rencontrons dans les *Lapidaires* arabes, dans El Birouni entre autres, est-il Pline ou Apollonius de Tyane ? Sacy, Clément-Mullet penchent pour Apollonius de Tyane ; Flügel, au contraire, adopte l'identification avec Pline. Le Clerc nous semble trancher définitivement la question en expliquant comment, philologiquement, Apollonius a fait Boulonius, Belinious. Nous y ajouterons un petit argument qui, s'il n'est pas décisif, prouvera tout au moins que les Orientaux ont trouvé, dans la *Vie et les Voyages d'Apollonius de Tyane*, le point de départ d'une légende qui a traversé tout le Moyen-Age : la pierre qui, mise dans l'eau, la fait séparer à droite et à gauche. Sérapion, le Pseudo-Aristote, l'Aristote de Liège, nous l'ont fidèlement conservée : c'est le **bitume**.

« On dit, écrit Philostrate, qu'un puits près de Babylone est plein de bitume, d'huile et d'eau : quand on répand ce qu'on y a puisé, ces trois liquides se séparent l'un de l'autre¹. »

Voilà, prise sur le fait, car le **bitume** est considéré comme une pierre par tous les écrivains de l'Antiquité, l'origine d'une fable lapidaire, qui a donné à supposer que le Moyen-Age avait créé de toutes pièces des mythes, qu'il ne faisait que nous conserver en les défigurant bien souvent.

Pas plus qu'au nom d'Aristote nous ne nous arrêterons ici à celui de Platon. Le *Lapidaire d'Alphonse X* signale cependant d'après lui la pierre **Axonis**, aux sept métamorphoses, aux sept couleurs, se rattachant aux sept planètes. Avant que Mahomat Aben Quich ait parlé de cette pierre, le manuscrit arabe (Bibliothèque Nationale, 2775) l'avait signalée sous le nom d'**Al Kharez**, sans parler d'une origine grecque. Le *Lapidaire d'Alphonse X* a-t-il voulu attribuer ce passage au philosophe grec, ou à Platon de Tibur qui, au commencement du XII^e siècle, s'occupait d'astrologie, traduisait de l'arabe le *Liber Embadum* d'Abraham le Juif,

1. P. 29, de la traduction de Chassang.

dit Savasorda, le *Livre d'Almansor*, Ptolémée? Enfin n'est-ce pas pas, ainsi que nous allons le voir tout à l'heure, une mauvaise transcription du mot *lakin* = cependant, en arabe, devenu Platon? La question semble bien difficile à résoudre. En tous cas, le *Lapidaire* d'Abolays est le seul où, jusqu'à présent, nous rencontrons le nom de Platon, à propos de pierres. Mais il est indispensable de constater que tous ceux qui sont cités comme auteurs de *Lapidaires* antiques, s'occupèrent d'astronomie ou de physique et qu'accidentellement dans leurs œuvres ils ont parlé de quelques pierres : ces passages seraient ainsi devenus le point de départ d'un soi-disant *Περὶ λίθων*, dont la trace aurait été perdue.

La recherche des termes lapidaires est plus difficile que celle du nom des auteurs. Les déformations qu'ils ont subies sont d'abord beaucoup plus nombreuses, les atteintes qu'ils ont reçues beaucoup plus violentes. Il n'existe pas, en réalité, de règles pour les transformations; elles sont presque toutes du genre de ce *dromadaire aux cheveux espars* des *Lapidaires* du Moyen-Age, qui n'est autre qu'Andromède aux cheveux espars² : le plus souvent il n'y a que des textes parallèles qui puissent éclairer la situation.

Pour l'excuse des Arabes, il ne faut pas oublier de rappeler combien les copies grecques, dans lesquelles ils puisaient, étaient généralement défectueuses. Strabon (l. XIII, § 54) ne nous dit-il pas, à propos des œuvres d'Aristote et de Théophraste, comment furent défigurés leurs travaux par des libraires négligents à la mort d'Apellicon. Ensuite, nombre de ces manuscrits grecs furent d'abord traduits en syriaque; la *Revue critique*³ nous signalait précisément un *Physiologus* syriaque où le mot *Bruneion* était une transcription de *Χρόσειον* : dans le *Traité des Fleuves de Plutarque*, n'avons-nous pas rencontré *ἀστιγής* pour *ἀετίτης*; dans les *Cyranides*, *Σαλίτη* est pour *Σάλπη*, et combien d'autres plus compliquées que nous ne pouvons relever ici et qui furent des écueils absolument impossibles à éviter pour des traductions qui passèrent par la plume d'un copiste syriaque, puis d'un copiste arabe, puis d'un traducteur juif avant d'arriver au latin ou à la langue vulgaire.

1. V. p. 74.

2. MÉLY (F. DE), *Du rôle des pierres gravées au Moyen-Age*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1893, § 15.

3. 1892, t. I, p. 445.

Cependant les premiers traducteurs suivirent encore quelques règles. En remontant aux sources, on peut parfois marcher avec certaines probabilités, en tâtonnant toutefois.

Les déformations que nous allons rencontrer appartiennent à deux économies bien différentes, suivant qu'elles se trouvent dans les manuscrits arabes, ou dans les manuscrits occidentaux de source arabe. Comme les transformations qui en résultent découlent d'ordres d'idées absolument dissemblables, on ne peut faire autrement que de les expliquer : on ne saurait sans cela convaincre les érudits, qui, à juste titre, se refuseraient à admettre du premier coup des identifications cependant basées sur des textes parallèles, mais qui, dès l'abord, paraissent tellement invraisemblables qu'il faut des preuves matérielles, indéniables pour les faire accepter.

Ceci dit, examinons rapidement, chez les Arabes, les causes des fautes rencontrées dans leurs manuscrits.

Il y en a deux : fautes d'écriture ; traductions défectueuses.

L'oubli d'un point diacritique, l'abaissement de la saillie d'une lettre changent absolument un mot. C'est ainsi qu'Empédocle se trouve métamorphosé en Abrucalis ou Abrucatus, dans le *Traité des Végétaux* d'Alfred, dit l'Anglais. Autre part, c'est Eunapus qui est écrit de telle sorte qu'on lit *Oceanos* ; plus loin il est qualifié, et cela est tout simple, d'*immensus*, l'océan étant naturellement immense. Voici un passage attribué à Platon, dont le nom est une simple déformation du mot *lakin* = cependant.

On ne pouvait guère remédier au second motif d'erreur. La langue grecque et la langue arabe n'ont pas toutes les mêmes lettres ; Π, Γ manquent en arabe, il fallait donc les remplacer par des à-peu-près ; en cela, chaque auteur suivit son inspiration. Lorsque nous en arriverons à étudier les manuscrits occidentaux dérivés ou traduits de l'arabe en espagnol, en latin, aux règles phonétiques si différentes, on peut penser en quel état se trouveront des noms grecs qui ont subi deux semblables assauts, trois, devons-nous dire, car il ne faut pas oublier la première cause d'erreur, les fautes matérielles de copie. Ajoutons encore, que les traducteurs, suivant le pays qu'ils habitent, transcriront diversément des noms techniques qu'ils n'identifient pas de même. Jourdain, Dozy, Le Clerc ont étudié ces questions sous leurs nombreux aspects ; c'est à leurs ouvrages qu'il faut donc recourir pour approfondir la question.

Mais nous n'en sommes encore qu'à la première transcription. Un savant de Barcelone a traduit de l'arabe, en langue vulgaire un

nom : le mot est-il au bout de ses tribulations? Chaque copiste l'attaquera : *iudaica* se lira *uidiega*; voilà un nouveau terme créé, et nous ne sommes qu'au XIII^e siècle. Les éditeurs du XIX^e siècle ne traiteront pas mieux les malheureux manuscrits; ils les rendront même *absolument* incompréhensibles, car, ignorant l'arabe, ils ne sauront s'il y a, dans un mot où on voit trois jambages, *m, in, ni, u, ui*; le *t* et le *c* se confondront pour eux; l'*a, e, i, o, u*, auront la même valeur, et nous nous trouverons en présence d'un texte, comme celui du *Lapidaire de Liège*, édité par Rose, ou **Elendhmon** est pour **Elendhermon**, **Esrup** pour **Esrup**, **Jussiador** pour **Nissiadior**, **Lesbrio** pour **Lesbric**, **Soiadana** pour **Sciadana**, **Andranon** pour **Audranon**, **Medhaing** pour **Medhanig**. Dans ces conditions, la difficulté devient insurmontable. Une copie nouvelle du manuscrit est indispensable; peut-on toujours la faire faire? Non; alors voilà un texte qui devient tellement ridicule qu'on l'abandonne en le traitant d'insanités et cependant il y a grand parti à en tirer.

Puis il faut tenir compte des grassements arabes, des aspirations, des emphases, des sons gutturaux : ce sont alors des adjonctions de consonnes, qui nous permettent cependant, en avançant avec les plus grandes précautions, de reconnaître dans le **Kabrate**, l'**Abritez**, l'ἀετίτης; dans le **Zeraquiz**, l'ἱερακίτης; dans le **Nargoritiz**, l'ἀργυρίτης; dans le **Rodem**, l'Odem hébraïque, et tant d'autres que nous allons rencontrer chemin faisant.

Enfin les vieux manuscrits grecs sur lesquels les Arabes ou les Syriaques ont travaillé ont sans nul doute causé plus d'une erreur. Dans bien des cas, Z a remplacé Σ, dans **Ztheyceyn**, qui est pour Στέγειν; H (grec) a été pris pour N (romain), **Kantos** pour [K]αητός; C qui est Σ, est tantôt doux, **Çanderitès** pour Σιδηρίτης, tantôt il compte pour K, **Caaclaman** pour κάκλασμα.

On voit donc les difficultés qui entourent cette étude, surtout quand on y ajoute les remarques de Dozy qui signale les changements continuels du *b* en *p*, les permutations du *b*, de l'*m*, de l'*l*, de l'*n*, de l'*r* qui devient *l* dans l'intérieur des mots. Enfin, Arabes et traducteurs transposent continuellement les consonnes, et pour couronner leur œuvre, après avoir supprimé les syllabes, après avoir syncopé les voyelles brèves, ils intercalent dans le corps des mots des voyelles euphoniques.

Mais, si ces déformations ont assurément varié suivant chaque manuscrit, l'un d'eux peut cependant nous donner des renseignements en quelque sorte précis, parce que les mots d'origine grecque sont suivis de « *ha nombre en griego...* ». Il s'agit du *Lapidaire d'Alphonse X* (Mahomat Aben Quich).

Là, les noms de pierres qui commencent par un G ou Q ont presque toujours une racine commençant par K ou X. On trouve ainsi X α transformé en *Gui*, **Guielketiz**, venant de Χαλκίτις, Ku, transformé en *Qu*, **Queyebiz**, de κυανός.

Puis, il faut penser que les Arabes ont très souvent fait précéder les mots qu'ils empruntaient à une autre langue, de l'article *El*, qui, suivant les cas, devient *al*, *ein*, *ei*, *el*, *en* : la première syllabe des mots commençant ainsi doit donc être comptée pour peu dans les recherches. Dans certaines copies l'*a* et l'*e* sont fréquemment tombés, il ne reste donc que *l* ou *n*; par conséquent, dans les mots commençant par ces deux lettres il faut agir avec la plus grande prudence — **Nargoritiz** = ἀργυρίτης. Voilà pour le commencement du mot.

Pour le suffixe, généralement la terminaison grecque n'a pas été modifiée; il faut cependant se rappeler que η et υ se prononcent *i* et que par conséquent $\eta\varsigma$, $\upsilon\varsigma$ ont fait généralement *iz*. Mais, dans plusieurs manuscrits, les auteurs ont adopté un suffixe qu'on pourrait appeler personnel; ainsi Abolays a nombre de mots terminés par *quid*, **Azufaraquid**, **Muruquid**; le Pseudo Aristote de Liège nous donne des suffixes en *er* de forme arabe, en *qung*, qui remplace le $\kappa\omicron\nu$ grec; nous ne devons donc attacher qu'une mince importance à ces terminaisons qui sont absolument variables; elles n'ont jusqu'à présent qu'une valeur documentaire.

Ce ne sont que des embryons de règles : mais chaque traducteur, dans sa barbarie, dans ses incorrections, dans ses altérations, n'a guère varié. Voilà un point acquis : il ne nous a pas été inutile. Au milieu de ces termes techniques, impossibles à identifier pour les auteurs du Moyen-Age, soit par ignorance, soit par impossibilité, alors que les langues différentes peuvent à peine fournir des équivalents, le traducteur et les copistes se bornent à les transcrire simplement; en les transcrivant, ils les déforment, mais suivant l'économie déagée plus haut.

Enfin, pendant de longs moments, nous nous sommes buttés à des termes techniques, absolument incompréhensibles. Rien ne paraissait les rattacher à nos études, et cependant ils faisaient partie des *Lapidaires*. A force de recherches, nous en avons reconnu l'origine.

A certaines pierres que les traducteurs ne pouvaient identifier, ou dont ils voulaient parler plusieurs fois pour sembler augmenter leur bagage scientifique, ils ont donné plusieurs noms. Ils les tirèrent de leur forme, de leur couleur, de leur vertu, de leur pays d'origine, créant ainsi de nouvelles espèces, la *ronde*, la *brillante*, la *noire*, la *Pierre de miel*, la *Pierre qui donne la vie*,

l'Arménienne, qu'ils inséraient dans leurs traités¹, sous un adjectif étranger, adapté à leur langue; elles augmentent ainsi la liste des noms de pierres, mais n'accroissent pas réellement leur

1. **Aabruz**..... = al ἄβρός, la précieuse = la *cornaline*.
Aaran..... = al ἀλάς, la noire (l'aveugle) = le *jais*.
Aitofiquioz..... = Ἀἰθιοπικός, l'éthiopique.
Alharcon..... = ΑΙ συρικόν, la syriaque = le *minium*.
Antofiquioz..... = Ἀἰθιοπικός, l'éthiopique.
Apolokos..... = ΑΙ πολύφωτος, de beaucoup de couleurs.
Artican..... = Ἀττική, de l'Attique = *ocre*.
Astarnuz..... = Ἀστέριος, étoilé = *jaspe*.
Atarraz..... = Même radical que τερεῖν, percer, avec à privatif, imperçable (?).
Atazarifez..... = Ἀστραπαῖος, fulgurant = *escarboucle*.
Azuz..... = Ἀσιατῆς λίθος, pierre d'Asie = *nitre*.
Azufaratz..... = ΑΙ Ξενοκρατίς, la pierre de Xénocrate = *aétite*.
Batharaxitaz... = Βατραχιτίης, pierre qui a la couleur des grenouilles = *batrachite*.
Bicaruquid..... = Πικρώδης, désagréable.
Caclamaman..... = Κάχλασμα, bruit de l'eau qui bout = *chaux*.
Cahadeniz..... = Ζαυτενής, de la montagne Zahyt (Cf. glossaire).
Cira..... = Ἐηρά [γῆ], terre sèche.
Dientoz..... = Διαντός, mouillé = *agate*.
Elbasiferkaker. = ΕΙ basi φάρμακον, le remède el basi = *bézoard*.
Farzatz..... = Πάρος, marbre de Paros.
Farfiri..... = Πορφύρεος, pourpre = l'*alcyonium*.
Gaciuz..... = Καπνίας, couleur de fumée = *jaspe*.
Kauman..... = Καῦμα, brûlure.
Kedoritez..... = Κεδρίτης, de cèdre = *poix*.
Kiron..... = Κηρός, cire jaune = pierre du fiel du taureau.
Milicion..... = Μελισσειον, ruche d'abeilles = sorte d'*alcyonium*.
Milititaz..... = Μελιτίτης, pierre de miel.
Neftiz..... = Νειλώτης, pierre du Nil.
Polophos..... = Πολύφωτος, de beaucoup de couleurs.
Qoukhlaqs..... = Κόχλαξ, pierre arrondie.
Queyebiz..... = Κυανός, bleu = *sulfate de cuivre*.
Taoz..... = Ταῶς, pierre du paon.
Tayole..... = Τλάω, retenir, supporter = pierre contre l'avortement.
Tonitoz..... = Ταώνιος [λίθος], pierre du paon.
Toryn..... = Τορεῦειν, graver.
Tuminon..... = Κύμνον, cumin = *jaspe*.
Uguria..... = Ὑγρά, humide = *alun*.
Yenetatz..... = Ὑαίνης, pierre d'hyène.
Zacaztir..... = Σχιστός, fendu = sorte d'*alun*.
Zatiriculi..... = Στρογγύλος, rond = *alun*.
Zdayorofe..... = Ζεῖδωρος, qui donne la vie, le *lutum*, γῆ ἐηρά.
Zeraquiz..... = Ἰερακίτης, pierre d'épervier.
Zerkoun..... = Συρικόν, la syriaque = *minium*.
Ztheyceyn..... = Στέγειν, étancher.
Zulucandria... = Ἐλκων δρύα, qui tire le bois (?).

nombre, nous montrant encore une fois qu'un seul texte original a servi à tous ces lapidaires : grec, à une certaine époque, car ce sont, pour la plupart, des adjectifs grecs, à peine dissimulés, que nous trouvons dans les textes arabes ou dérivés de l'arabe. Mais quel est-il celui qui a inspiré le *Lapidaire* scientifique de Théophraste, les textes médicaux de Dioscoride, de Galien, les livres hermétiques des *Cyranides*, d'Énoch, de Xénocrate, de Damigéron ?

La question n'a pas fait un grand pas ; tels quels pourtant, les renseignements réunis ici ne doivent pas être négligés. L'étude des *Lapidaires* est encore au début, nous devons réunir les matériaux. Les textes alchimiques grecs ont montré leur importance pour l'histoire de la science ; les *Lapidaires* grecs, par leurs attaches littéraires, par leurs côtés scientifiques, doivent occuper, eux aussi, une place honorable dans les documents précieux que nous a légués l'Antiquité.

F. DE MÉLY et H. COUREL.

(A suivre.)

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

GRÈCE

L'année 1892 a été bonne pour l'épigraphie grecque. Elle a vu paraître d'importants ouvrages, manuels et recueils, que je veux tout d'abord signaler à nos lecteurs.

I

Il faut citer en premier lieu le manuel d'épigraphie grecque de Wilhelm Larfeld dans la collection bien connue d'Ivan v. Müller :

Griechische Epigraphik, von Dr W. LARFELD, p. 357 à 624 du premier volume du *Handbuch der klassischen Altertums-wissenschaft*, 2^e édit., München, Oskar Beck, 1891-1892.

L'épigraphie grecque, dans la première édition, avait été confiée à G. HINRICHS, mort prématurément avant d'avoir vu paraître son travail. Larfeld, qui lui fut donné pour successeur, est un de ces professeurs de lycée, comme l'Allemagne en compte tant, qui trouvent assez de loisirs, au milieu de leurs nombreuses occupations, pour préparer et publier des ouvrages d'érudition, réservés, semble-t-il, en France aux maîtres de nos Écoles et de nos Facultés. On lui doit un recueil d'inscriptions dialectales béotiennes et l'excellent bulletin épigraphique du *Jahresbericht* de Bursian-Müller. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui, beaucoup plus considérable que celui d'Hinrichs, peut être regardé comme une œuvre nouvelle et originale : encore se propose-t-il de la compléter plus tard et d'achever quelque jour le manuel d'épigraphie, dont il ne nous donne que les premiers chapitres.

L'ouvrage est divisé en trois parties : A Introduction, B Partie générale, C Partie spéciale.

A. — L'Introduction comprend deux paragraphes dont l'un eût gagné à être abrégé : Fondement de l'épigraphie, c'est à dire définition et rôle de cette science. Toute cette philosophie de l'épigraphie, toutes ces discussions touchant le rang de l'épigraphie dans le domaine des sciences philologiques ne nous intéressent que médiocrement et ne nous apprennent pas grand'chose. Le second paragraphe, consacré à l'histoire de l'épigraphie grecque, est autrement important (p. 365-429). Mais les différentes périodes de cette histoire sont très inégalement traitées. Ainsi la première, *Études épigraphiques dans l'antiquité*, me semble absolument insuffisante. Parlant à la page 364 du remarquable essai de Newton sur les inscriptions grecques, Larfeld le vante très justement comme une excellente introduction à l'étude de l'épigraphie grecque. C'est aujourd'hui encore ce que nous pouvons recommander de mieux aux étudiants qui, comme on dit vulgairement, n'ont jamais fait d'épigraphie; mais après, si nous voulons peu à peu les familiariser avec les grands recueils et avec la méthode épigraphique, c'est à la

suite des auteurs, historiens et orateurs, que nous aborderons l'épigraphie, nous demandant quel parti Hérodote et ses devanciers, Thucydide, Aristote, etc. ont tiré des inscriptions. Il y a là pour tout professeur d'épigraphie grecque un sujet de cours intéressant et particulièrement fécond, surtout s'il s'adresse à des étudiants de première année. C'est à des étudiants que doit avant tout rendre service un manuel comme celui de Larfeld, et je lui reproche de ne pas les éclairer suffisamment sur une des plus importantes questions. Rien de plus incomplet que les notes sur l'emploi des sources épigraphiques par les historiens et les orateurs. Hérodote n'y est pas nommé. Citer au moins Hérodote, V, 77, et *CIA*, I, 334; IV, 334^a. Pour Thucydide ajouter Th., VI, 54 et *CIA*, IV, 373^a. Aristote doit être ajouté à la liste des historiens : il a utilisé des inscriptions dans l'*Ἀθηναίων πολιτεία*. Les notes sur les orateurs sont encore plus incomplètes et la bibliographie n'est pas au courant. Pausanias, parmi les voyageurs anciens, méritait une mention spéciale. Il y avait à citer sur Cratéros des travaux plus récents², etc. Enfin les renvois eux-mêmes doivent être révisés : pour le *περὶ τῆς Ἀθήνησιν ἀκροπόλεως*, Athénée, 472 C et non B; pour Ménétor, 594 C et non D; pour Néoptolémus, 454 F et non E. Les autres périodes de l'histoire de l'épigraphie grecque sont mieux traitées. Dans celle qui précède l'apparition du Corpus de Bœckh, la note sur l'œuvre de Cyriaque d'Ancone est pourtant incomplète. Il fallait citer le manuscrit de la Bibliothèque Riccardienne à Florence (*BCH*, I (1877), p. 81, 134 et 286) et surtout les fragments découverts par de Rossi dans les bibliothèques du Vatican, de Naples et de Parme et publiés en 1890 dans le *BCH*, XIV, p. 517 et suiv. L'histoire de la vaste entreprise de Bœckh et de la renaissance des études épigraphiques est fort bien contée. Larfeld fait la part de chacun dans ce grand mouvement dont le Corpus de Bœckh est l'origine, et il faut lui savoir gré de son haut esprit de justice et d'impartialité. Le rôle de la France et de l'École française d'Athènes est bien mis en lumière. Je ne m'arrêterai pas à relever les inexactitudes de détail. Je n'en veux nullement à Larfeld d'être assez mal renseigné sur le recueil de Le Bas (p. 405) : les bibliothécaires les plus habiles, bien mieux, les auteurs du livre eux-mêmes ne peuvent se reconnaître au milieu de toutes ces livraisons et de ces planches, et nul ne sait s'il possède un exemplaire complet de tout ce qui a paru. Ne pas dire pourtant que le commentaire du deuxième volume est près d'être achevé!

B. — La seconde partie est également divisée en un certain nombre de

1. Signalons en passant un article déjà ancien de G. BUSOLT sur un décret attique (*CIA*, IV, n. 35 c, second fascicule), relatif à l'envoi d'un corps de troupes à Lesbos, en 428 (*Philologus*, L (1891), p. 583-606). Cherchant à dater exactement l'inscription, Busolt s'appuie sur le récit de Thucydide (III, 1 et suiv.) pour prouver que l'expédition projetée ne peut être celle de Kleipidès, mais celle de Pachès (III, 18) : décidée au milieu de juillet 428, retardée par la menace d'une invasion lacédémonienne, qui ne dépassa point l'Isthme de Corinthe (III, 15 et 16), elle n'eut lieu que vers le milieu de septembre. Busolt restitue donc : ἐς τὴν ποιήσιν τῶν νεῶν δανείσασθαι στρατηγὸς τοὺς μετὰ Πλάγγου τοὺς ἀργύρους παρὰ τῶν νῦν ὄντων δημάρχων τοῖς σκευουργοῖς. Noter cet emprunt à la caisse des démarques. Les naucrars que les démarques ont remplacés, subvenaient avant Clisthène à la plupart des dépenses de l'État athénien. Cf. Aristote, *Ἀθην. πολ.*, 8.

Pour le traité de paix et d'alliance cité par Thucydide, V, 47, voy. un article de L. HEUBST, dans l'*Hermes*, XXV, p. 374-399, dont les conclusions me semblent difficilement acceptables. Il a été réfuté par K. HUBE, *Hermes*, XXVII (1892), p. 152-158.

2. P. KNECH, de *Crateri ψηφισμάτων συναγωγῆς*, Diss. in. de Berlin, 1888.

paragraphes, de valeur inégale. § 3. Origines (l'auteur se sert d'un mot intraduisible : Vorgeschichte) des inscriptions grecques. Inscriptions émanant des particuliers ou de l'État. Archives. Frais de gravure. Exposition, etc. — § 4. Confection des inscriptions grecques. Le lapicide ou graveur : comment il dispose l'inscription et dans l'inscription les lettres; comment il corrige ses erreurs et omissions. — § 5. Sort des inscriptions grecques, dans l'antiquité même où sont effacés des mots, des noms, des lignes, où les pierres sont couvertes d'inscriptions nouvelles ou bien encore employées à de nouvelles constructions; dans les temps modernes où les causes de destruction sont plus nombreuses encore. — § 6. Technique de l'épigraphie. Instructions pour la recherche, la lecture et la reproduction ou estampage des inscriptions. — § 7. Critique et interprétation des inscriptions; de l'établissement et de l'intelligence du texte. — Critique grammaticale et historique. Fixation de la date d'une inscription. Inscriptions fausses. — Tous ces paragraphes sont d'importance et de valeur inégales. Si vraiment l'épigraphie s'apprenait dans les livres, tous ces chapitres seraient utiles; mais quel épigraphiste s'est formé à l'école des manuels? Lequel d'entre nous a ouvert un livre pour apprendre à rechercher, à copier, à estamper une inscription? L'interprétation même des inscriptions peut-elle être soumise à des règles précises et celui qui les possèdera sera-t-il assuré de bien commenter un texte épigraphique? Évidemment non, et c'est bien plutôt en entendant commenter une inscription, en lisant de bons commentaires faits par des maîtres, qu'on apprendra soi-même à interpréter un texte. Sans condamner toute cette partie du manuel de Larfeld, je l'aurais considérablement réduite : j'aurais résumé en quelques lignes les instructions et tout ce qui concerne la technique de l'épigraphie; j'aurais également abrégé le chapitre intitulé critique et interprétation des inscriptions. Les principes m'importent peu : ce que je demande avant tout à un manuel, c'est de me donner le plus de renseignements possible sous la forme la plus nette. Par exemple, il fallait sous la rubrique : chronologie épigraphique, dresser la liste des ères : S. Reinach n'a eu garde de l'omettre dans son *Traité d'épigraphie*. Ailleurs, il fallait compléter le paragraphe relatif aux Archives (p. 431), reproduire et compléter la liste des cités où est attestée l'existence d'un *χρειαφιλάκιον*. Aux inscriptions *στοιχηδόν* trouvées en dehors de l'Attique, ajouter le jugement rendu par Mégare en faveur d'Épidaure (*Inscriptions juridiques grecques*, p. 342), qui date du milieu du III^e siècle avant J.-C. Ce sont surtout des listes bien faites, des séries bien complètes qui peuvent rendre service à l'épigraphiste, et Larfeld l'a compris plus loin, en dressant de très utiles tableaux des formules épigraphiques.

C. — La partie spéciale est de beaucoup la plus importante (p. 496-624) et celle qui rendra le plus de services aux épigraphistes. Elle ne comprend que deux paragraphes dont le premier, consacré aux signes de l'écriture des inscriptions grecques, est encore beaucoup trop long. Tout ce qui concerne l'origine, l'âge de l'alphabet grec et la question des caractères complémentaires aurait gagné à être résumé en quelques pages. Nous sortons des hypothèses à la p. 522 : division des alphabets en groupes et en alphabets locaux. L'auteur multiplie les tableaux : P. 522, tableau pour servir à l'histoire du développement des alphabets grecs locaux, depuis 650 env. avant J.-C. jusqu'à l'adoption de l'alphabet de Milet. — P. 530, catalogue sommaire des inscriptions archaïques les plus importantes. — P. 532, l'alphabet attique. Tous les renseignements qui suivent (ligatures, abréviations, chiffres, ponctuation) sont très précieux. Aux mémoires cités par Larfeld, il faut ajouter maintenant un long article de J. SIMON, *Abkürzungen auf griechischen*

Inschriften, dans la *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1891, p. 673-711.

Le dernier paragraphe du livre, consacré aux formules des inscriptions grecques, est certainement celui qui a coûté le plus de peine à l'auteur et celui que ses lecteurs apprécieront le plus. Il y étudie surtout les formules des inscriptions attiques et particulièrement celles des décrets, notant avec soin tous les éléments dont elles se composent, marquant chacun d'une lettre ou d'un chiffre, et les groupant dans des tableaux chronologiques, qui ressemblent fort à des pages d'un traité d'algèbre, mais représentent une somme de travail considérable. Larfeld étudie successivement les formules : 1° des lois, décrets et édits, insistant sur les décrets de proxénie et ceux qui confèrent le droit de cité. J'ai vainement cherché l'indication des décrets où figure le nombre des voix pour ou contre : la liste dressée par SWOBODA, *Griech. Volksbeschl.*, p. 12, est incomplète. Parmi les décrets honorifiques, j'aurais également cité la série des décrets d'Amorgos destinés à honorer, après leur mort, des bienfaiteurs du pays, hommes ou femmes, et à consoler leurs enfants (*BCH*, XV (1891), p. 572 et suiv.); — 2° des inscriptions honorifiques, votives, funéraires, des inscriptions marquant la propriété ou gravées sur les édifices, des signatures d'artistes. — 3° Les inscriptions éphébiques forment une série à part que Larfeld étudie en grand détail : il dresse le tableau chronologique des formules que renferment les inscriptions éphébiques de l'Attique (p. 600-609); — 4° Vient la longue série des inventaires et catalogues. Larfeld insiste avec beaucoup de raison sur les inventaires de la marine; — 5° *Inscriptions juridiques*. Ce chapitre est un peu écourté, et les textes juridiques sont plus nombreux et surtout plus variés que ne le laisserait croire le court résumé de Larfeld. On ne comprend pas non plus qu'il ait rangé les inscriptions hypothécaires dans la série suivante. Ne pas dire que le recueil Dareste-Haussoullier-Reinach comprendra toutes les inscriptions juridiques : c'est, pour parler le latin épigraphique, une sylloge et non un corpus; — 6° *Bornes-limites, pierres hypothécaires et milliaires*.

Tel est cet important ouvrage que l'auteur lui-même ne considère pas comme un manuel complet et qu'il se promet d'achever. Ce qui lui manque, il le sait mieux que personne et le dit franchement dans l'avis au lecteur (p. 358) : c'est *die systematische Uebersicht ueber den Gesamtschatz der griechischen Inschriften*. Et j'entends par là deux choses : d'abord la répartition des textes épigraphiques sous chaque chapitre des institutions publiques, religieuses, privées et juridiques dont ces textes fournissent le meilleur commentaire; puis l'indication rapide des inscriptions les plus importantes de la série. Le nombre des inscriptions est aujourd'hui si considérable, les files sont si nombreuses et si serrées qu'il importe de faire sortir du rang les textes les plus remarquables et de les signaler à l'attention de tous. C'est un peu ce qu'a fait, au ch. IV de son *Traité d'épigraphie grecque*, S. Reinach, moins préoccupé des formules que du fond même des inscriptions, et tel de ses paragraphes est aujourd'hui encore excellent.

En attendant, l'ouvrage de Larfeld rendra les plus grands services à qui veut étudier les institutions de la Grèce et particulièrement celles d'Athènes, et nous devons lui témoigner hautement notre reconnaissance.

II

De tous les recueils parus en 1892, le plus important est sans contredit le premier volume du *Corpus inscriptionum graecarum Graeciae septentrionalis*.

L'Académie de Berlin, poursuivant la refonte du Corpus de Bœckh, avait déjà fait paraître en 1890 les inscriptions grecques de la Sicile et de l'Italie. Après la Grèce occidentale elle aborde la Grèce proprement dite, et commence par la Grèce du Nord. Quatre volumes seront consacrés à ce Corpus et renfermeront les inscriptions des régions ou cités suivantes :

I. Megaride, Oropie, Beotie.

II. Delphes.

III. Grèce moyenne. Iles de la mer ionienne. Thessalie et Épire.

IV. Macédoine, Thrace, Illyrie et autres pays du Nord.

Le premier vient de paraître : *Inscriptiones græcæ Megaridis, Oropiæ, Bœoticiæ*, édité G. DITTENBERGER, Berlin, Reimer, 1892.

Du nom de W. Dittenberger, il faut aussitôt rapprocher celui de LOLLING qui depuis 1885 est occupé à collationner les textes connus et à en recueillir de nouveaux. Nous trouverons en effet dans ce volume des inscriptions inédites, dont plusieurs sont intéressantes.

Les inscriptions sont classées par régions (Mégaride, Oropie, Béotie) et dans chaque région par cités indépendantes : c'est ainsi que sous Thespies sont rangées Ascra, Eutresis, Leuctra, Creusis et le sanctuaire des Muses de l'Hélicon. — Viennent les Addenda et Corrigena. Les habitués du Corpus apprendront avec plaisir que l'Académie de Berlin a enfin renoncé à la notation algébrique des addenda (373^x, 373²¹⁵, par exemple) : les inscriptions ajoutées sont simplement numérotées à la suite de celles qui les précèdent immédiatement dans le volume. — Viennent enfin des Indices.

Si considérable que soit ce volume qui compte 4269 n^{os}, on sait qu'il est déjà incomplet. Les inscriptions découvertes par l'École française au sanctuaire d'Apollon Ptoos (fouilles de M. Holleaux) et à Thespies (fouilles de M. Jamot) n'ont pas été toutes publiées. Il faut remercier Dittenberger de ne pas les avoir attendues : la Béotie, sol fertile entre tous, donnera encore de belles moissons épigraphiques, mais il était grand temps de rassembler les textes que s'étaient partagés, depuis de longues années, tant de recueils et de revues. Tel qu'il est, le volume nouveau est tout à fait intéressant et je voudrais appeler l'attention du lecteur sur les textes ou les séries les plus remarquables.

MÉGARIDE. — MÉGARE, n^{os} 1-187. Le volume s'ouvre sur quatorze décrets dont la plupart sont datés du nom du roi qui était le magistrat éponyme de Megare. Noter dans le commentaire du n^o 1 les observations de D. sur la division du peuple en tribus et κῶμαι, sur le nombre des stratèges, sur l'orthographe Αἰγόστενα et Αἰγοστενίται. — N^o 16. Fragments de trois décrets rendus en réponse à des ambassadeurs qui étaient venus pour demander la reconnaissance et l'acceptation (ἀποδέχεσθαι) d'une fête religieuse : selon Foucart (p. 742) l'ambassade venait de Cyzique. — N^{os} 22 et 23. Fragments de l'édit de Dioclétien. — N^o 27 et suiv. Catalogues militaires datant de la période où Megare faisait partie de la ligue béotienne (223-192 av. J.-C.) — N^o 41. Dédicace des démiurges mégariens. Le collège des cinq démiurges n'a existé à Megare qu'au temps où la cité faisait partie de la ligue achéenne (de 243 à 223 d'abord, et de 192 à 146 avant J.-C.) — Des n^{os} 97 et 110 D. conclut que l'ère des Mégariens sous l'empire commence à l'année de la bataille d'Actium (31 av. J. C.)

PAGÆ, n^{os} 188-206. Le n^o 188 est, dans la série des textes relatifs à l'arbitrage international, l'un des plus obscurs, et l'on ignore absolument comment Pagæ peut être mêlé au règlement d'une contestation entre les Étoliens d'une part, Thyrrhéon et Cassopé de l'autre ? Cf. Sonne, *de arbitris externis*, Göttingen, 1888, p. 16. L'inscription se place entre 242 et 223. —

N° 190 (cf. p. 743). Décret en l'honneur de Sotèles fils de Callinicos, qui, entre autres services, a fourni le salaire des maîtres d'école (l. 7). Premier siècle av. J.-C. Cf. le n° 193.

D'ÆGOSTHÉNA (nos 207-234) on possède une série de catalogues militaires datant du temps où la ville faisait partie de la ligue béotienne. — N° 223. Décret en l'honneur d'un Mégarien, rendu pendant qu'Ægosthéna faisait partie de la ligue achéenne.

OROPIE, (nos 235-303 et addenda 3498, 4250 et suiv.). — Presque tous ces textes proviennent des fouilles de la Société archéologique d'Athènes sur l'emplacement de l'Amphiarion; plusieurs sont inédits. Le n° 235, qui date du quatrième siècle, est remarquable: c'est un règlement portant sur les devoirs du prêtre d'Amphiaros, sa juridiction, ses droits, etc., § 1 (l. 1-8). De la présence du prêtre dans le sanctuaire. Le temple était fermé l'hiver, et pendant la belle saison (μέχρι ἀρότου ὄρης) le prêtre ne devait pas rester plus de trois jours sans y venir: il était tenu par mois à dix jours de présence. Seul, le néocore résidait toute l'année dans cette gorge isolée où se cachait au milieu des bois le petit temple.

§ 2 (l. 9-20). Juridiction du prêtre. Le § vaut la peine d'être traduit en entier. « Si quelqu'un, étranger ou démote, cause quelque trouble ou dommage dans l'enceinte sacrée, le prêtre le frappera sans appel d'une amende qui pourra monter à cinq drachmes, et lui prendra des gages; si celui-ci acquitte la somme, il la versera dans le trésor en présence du prêtre. — Pour les torts qui seront faits aux particuliers, étrangers ou démotes, dans l'enceinte sacrée, le prêtre jugera, quand l'évaluation du grief ne dépassera pas trois drachmes; quand l'évaluation sera supérieure, l'action s'engagera ici (à Oropos) de la manière prescrite par la loi pour chaque délit. — Pour les délits commis dans l'enceinte sacrée, la citation sera faite le jour même; si l'adversaire oppose un refus, l'affaire sera jugée le lendemain ». Cf. le règlement édicté par le prêtre d'Apollon Erithaséos. (CIA, II, 841).

§ 3 (l. 20-24). Des droits à acquitter par ceux qui viennent se faire soigner par le dieu (τὸν μέλλοντα θεραπεύεσθαι ὑπὸ τοῦ θεοῦ).

§ 4. (l. 24-36). Du sacrifice et des parts de victimes qui reviennent au prêtre.

§ 5. (l. 36-fin). De l'incubation. Le néocore doit tenir registre de ceux qui viennent consulter le dieu. Dans le dortoir (κοιμητήριον) les hommes et les femmes sont séparés.

Vient une longue série de décrets de proxénie. La liste des proxènes d'Oropos donnée par F. DÜRRBACH (*De Oropo et Amphiarai sacro*, 1890, p. 143) est incomplète, ainsi que la liste des prêtres et celle des citoyens qui ont proposé des décrets (p. 139 et 140).

M. PERDRIZET, élève à l'École Normale Supérieure et l'un des auditeurs de la conférence d'épigraphie grecque à l'École des Hautes Études, a eu l'obligeance de dresser la liste des proxènes d'Oropos. Nos lecteurs nous sauront gré de l'insérer ici, et j'adresse à M. Perdrizet tous nos remerciements. Les proxènes y sont classés par cités ou régions; les nos entre parenthèses sont ceux du corpus de D.

Athènes.

Aristyllos f. de Charidémos (n° 329).

Autias f. d'Antoclès (4266).

Autocratès f. de Nicoclès (273).

Balacros f. d'Euphronios (304).

- Daïménès f. de Daïménès (310).
 Deiniadès f. de Lysimachos (338).
 Diodoros f. d'Artémidoros (317).
 Hélix (344).
 Hermias f. de Néarchos (385).
 Euboulidès f. de Calliadès (335).
 Euménès (314).
 Eupolémios f. d'Eudémios (255).
 Héræos f. de Métrophanès (302).
 Théâtétos f. de Képhisophon (269).
 Théophilos f. de Phædimos (251).
 Iatron f. d'Iatroclès (325).
 Kallimédès f. de Stason (354).
 Képhisophon (278).
 Ktésicratès f. de Zoïlos (333).
 Mélésiménès (344).
 Ménécratès f. d'Hipparchos (246).
 Ménécratès f. de Philippos (294).
 Moschos f. de Zoïlos (4258).
 Nikias f. d'Epiménidès (274).
 Pantaclès f. de Stratos (358).
 Poseidippos f. de Dionysios (277).
 Proclès f. de Philocomidès (347).
 Pyrrhos f. d'Amyntas (301).
 Pyrrhos f. d'Apollodoros (312).
 Polias f. d'Agémachos (386).
 Rhodon f. de Rhodoclès (299).
 Sosigénès f. de Dionysios (260).
 Sosistratos f. de Théophilos (241).
 Sostratos f. de Kallias (4264).
 Sophanès f. de Dionysios (258).
 Télésippos f. de Timothéos (308).
 Philétæros f. de Nausikydès (346).
 Philléas f. d'Agasilaos (381).
 Philoclès f. de Philinos (345).
 Philocharès f. de Diognétos (319).
 Phrynion f. d'Euphroniadès (360).
 Chæritès f. de Phædimos (276).
 f. d'Æsimidès (371).

Eubée.

- Akésias f. de Kallistratos, de Karystos (324).
 Alexinos f. de Th...ros, de Karystos (284).
 Apollodoros f. d'Antiphantos, de Karystos (239).
 Ariston f. d'Ariston, de Karystos (242).
 Ergoclès f. de Charidémios, de Chalcis (237).
 Zopyros f. de Dionysios, de Chalcis (388).
 Kallias f. de Théoros, de Karystos (240).
 Kléoxénos f. d'Agasiclès, de Chalcis (261).
 Mélanthyros f. de Paramythios, de Chalcis (343).
 Micadès f. de Gyron, de Chalcis (368).
 Patron f. de Protarchos, de Chalcis (378).

Stibandros f. de Th...ros, de Karystos (284).
 Phanos f. d'Agasiclès, de Chalcis (261).
 Charidémós f. de Mnasægos, de Chalcis (379).
adès f. de Charisthénès, de Karystos (391).

Grèce continentale.

Gennæos f. de Kléon, d'Élatée (253).
 Kallias f. de Nicon, d'Élatée (256).

Étolie, Illyrie, Mer Ionienne.

Adamas f. de Dion, Étolien de Méliteia (287).
 Alcon f. de Lacratès, de Palé (377).
 Aristonikos f. de Diophantos, de Zakynthos (296).
 Olynpos f. d'Hermias, de Lysimachia (357).
 Platon f. d'Épicados, de Dimallos (282).
 Pythion f. de Nicon, de Korkyra (369).

Péloponnèse.

Ganitas f. de Thalésiclès, de Messène (359).
 Gennicos f. de Léondès, de Messène (292).
 Gorgias f. de Pantias, Laconien (337).
 Hipparchos f. de Memnon, de Corinthe (309).
 Kritodémós f. de Léondès, de Messène (292).
 Mnasalkès f. de Mnasippos, de Sicyone (395).
 f. de Nicodamos, de Corinthe (366).

Grèce du Nord, Macédoine.

Agatharchidès f. de Léonidas, Thessalien de Métropolis (361).
 Agathoclès f. de Périgénès, Macédonien (313).
 Agathon f. de Boutas, Macédonien de la Deuropie (Δευρόπιος
 Μακεδών) (356).
 Æsymnos f. d'Oxyménès, Macédonien (4256).
 Alcanor f. d'Arkésilaos, Macédonien (4257).
 Amyntas f. d'Antiochos, Macédonien (4250).
 Amyntas f. de Perdiccas, Macédonien (4251).
 Antipatros f. de Sosis, Macédonien (4256).
 Damon f. d'Azæos, de Thessalonique (320).
 Démétrios f. de Zoïlos, d'Olynthe (265).
 Hédylós f. d'Eupolémós, Thébain [de la Phthiotide] (262).
 Héracléitos f. d'Évandros, de Kassandreia (247).
 Nicomachos f. de..., Macédonien de Thessalonique (295).
 Philippos f. d'Alkimachos, Macédonien (316).
 Polémocratès f. de Zoïlos, Thébain d'Achaïe Phthiotide (288).

Iles de la Mer Égée.

Amphiclès f. de Philoxénos, de Délos (373).
 Apollonios f. de Méniscos, de Kos (330).
 Hiéroclès f. d'Apollonidès, de Samos (285).

- Kléonikos f. de Kléocratès, de Rhodes (275).
 Ménophilos f. d'Asclépiadès, de Kos (333).
 Mikion f. d'Eubios, de Paros (341).
 Cénophilos f. de Philopœmen, Crétois (394).
 Olympichos f. de Peisianax, de Rhodes (355).
 Pasinos f. de Tharsynon, de Polyrhénia (307).
 Stronbichos f. d'Agathoclès, de Thasos (348).
 Chœrylos f. de Chœrylos, de Délos (291).

Cypre et Phénicie.

- Dionysios f. d'Ariston, de Tyr (4262).
 Eunicos f. d'Eunicos, de Chytros (398).
 Héliodoros f. de Mousæos, de Sidon (4262).
 ...iscos f. de Timon, de Chytros (398).
 Stasiclès, de Soloi (321).

Asie Mineure.

- Dromon f. de Straton, de Selgé (286).
 Hermogénès f. d'Apollonios, de Myrina (289).
 Hérodotos f. d'Aristolochos, d'Éphèse (340).
 Ménécratès f. de Mélanippos, d'Euromos (376).
 Ménippos f. de Kratippos, de Pergame (387).
 Straton f. de Straton, de Smyrne (392).
 Tlépolémos f. d'Aristolochos, d'Éphèse (340).
 Philoclès f. de Théodotos, d'Éphèse (4267).
 Philon f. de Philon, d'Éphèse (4265).
 Charès f. de ..., de Milet (396).
 ... f. de Mnaséas, de Laodikeia (399).

Propontide et Pont.

- Hécataeos f. de Nouménios, de Mésembria (281).
 Kléopolis f. d'Apollodoros, de Lampsaque (328).
 Ménios f. de Zoïlos, de Byzance (339).
 Moschion f. d'Aristeidès, de Parion (318).
 Nouménios f. de Dionysios, d'Amisos (270).
 Xénon f. de Pasixénos, de Chersonésos (245).
 Pythonax f. de Damasippos, de Lampsaque (293).
 Simias f. de Tattabos, de Lampsaque (4268).
 Philon f. de Philiscos, de Kios (389).
 Phormion f. de Nymphæos, de Byzance (298).

Incertaines.

- Pélops f. de Dexias, de Néapolis (342).
 Sopatros f. de Zénon, d'Héracléia (252).
 Straton f. d'Achæos, de Séleukeia (254).

Incertaines d'origine.

- Antipatros f. de Kalligeiton, de Ke... (401).
 Ariston f. d'Andr.. (390).

- Ariston (370).
 Archi... (362).
 Dionysios f. d'He... (257).
 Ergéas f. de ...eus (397).
 Hérodotos (363).
 Hipparchos f. d'Aristoboulos (300).
 Nikon f. de Charmis (4263).
 Polyzalos f. d'An... (263).
 Prodromos (306).

Noter le n° 411, qui permet de contredire Pausanias et de faire une correction au texte de Polybe. Pausanias (VII, 12, 1) disait que les Oropiens n'avaient pas eu à se louer des Achéens, quand Athènes occupa Oropos, en 156 av. J.-C. : ce décret, rendu en l'honneur de l'Achéen Hiéron, fils de Téléclès d'Égeira, nous apprend le contraire. L'éthnique de Téléclès dans Polybe (XXXII, 7, 14; XXXIII, 1, 3), est Αἰγιάτης, qu'il faut corriger en Αἰγεράτης. — 412. Décret inédit en l'honneur d'un prêtre d'Amphiaraos, qui manque à la liste de Dürrbach, Εὐθέσιος Δημογέμου, et de son fils, spondophore. — 413. Sénatus-consulte rendu en l'année 73 av. J.-C., à l'occasion d'une contestation entre les publicains et Amphiaraos, qu'ils refusaient de reconnaître pour un dieu (cf. Cicéron, *De nat. deorum*, III, 19, 49). Le sénat donne tort aux publicains et confirme les dispositions prises en 86 par Sylla en faveur d'Amphiaraos et d'Oropos. — 414-420. Inscriptions agnostiques relatives aux Amphiaraiia. — 426. 429-431. Signatures d'artistes. — Dans les addenda, noter le n° 3498, inventaire des objets en argent appartenant au dieu Amphiaraos. Cf. le n° 303, qui est plus ancien. — 4231. Décret de proxénie en l'honneur d'Amyntas, fils de Perdiccas, Macédonien, le même qui est nommé dans l'inscription de Lébadéia, n° 3055. — Les nos 4232-4234 sont des décrets athéniens relatifs à Amphiaraos, à son sanctuaire et aux fêtes célébrées en son honneur. Le premier est voté sur la proposition de Phanodémos en l'honneur du dieu lui-même, auquel on décerne une couronne de mille drachmes. Le second, rendu la même année (332/1), est voté en l'honneur dudit Phanodémos qui : καλῶς καὶ φιλοτίμως νομοθέτησεν περὶ τὸ ἱερόν τοῦ Ἀμφιαράου, ὅπως ἂν ἡ τε πεντητηρίς ὡς κάλλιστα γίγνηται. So fondant sur ce décret, deux savants français et allemand avaient proposé la restitution suivante au ch. 54 de l'*Ἀθηναίων πολιτεία* où sont énumérées les πεντητηρίδες : ἔκτῃ δὲ πρόκειται Ἀμφιάραια ἐπὶ Κηρισσῶντος ἄρχοντος. La restitution est condamnée par Kenyon et ne concorde pas en effet avec le papyrus. Le nom de Phanodémos se retrouve dans le troisième décret, rendu, sous l'archontat du même Képhisophon (329/8), en l'honneur des épimélètes de la fête des Amphiaraiia. Phanodémos est l'un des dix épimélètes et il a pour collègues dans cette commission les plus grands personnages d'Athènes, Lycurgue, Démade et Nikératos fils de Nikias. — 4253. Devis d'un canal souterrain, qui existe aujourd'hui encore. L'entrepreneur est autorisé à se servir des pierres du théâtre. L'ouvrage est à la mesure, à prix fait, et livrable à terme fixe, dans les vingt jours à dater de celui où l'entrepreneur aura touché l'argent convenu. (L. 33 ἀναίρησεται δὲ τὸ ἔργον κατὰ τετραποδῶν. Sur le sens du verbe ἀναίρησθαι, voy. *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, p. 256). L'entrepreneur est un métèque, la caution un citoyen athénien. L'inscription date du IV^e s. et d'une des trois périodes où Oropos appartenait à Athènes. — 4263. Décret datant du temps où Oropos faisait partie de la ligue béotienne, et ordonnant un emprunt dont les

fonds serviront à la construction des murs. Ceux-là seront nommés proxènes et bienfaiteurs qui prêteront au moins un talent à 10 % seulement ; pour ceux qui prêteront moins d'un talent, la ville avisera à les récompenser. La liste de ceux qui furent nommés proxènes et bienfaiteurs en vertu du décret, c'est à dire sans décret spécial, ne comprend qu'un nom !

BÉOTIE. — TANAGRA (504-1663 et 3501-3547). — Les inscriptions de Tanagra sont surtout des inscriptions funéraires, recueillies dans les nécropoles de la ville. Les décrets, catalogues et inscriptions agonistiques n'offrent pas grand intérêt : noter cependant les n^{os} 544-545, catalogues d'éphèbes de l'époque impériale, où reviennent plusieurs fois les mots γάρυος et χρῆστος. La pierre était un peu moins endommagée quand je l'ai copiée en 1878 et j'y ai pu lire quelques lettres de plus (b, l. 19, Δημοκρ.. l. 20, Πυρρουχ.). Les inscriptions funéraires commencent au n^o 579, et les ayant toutes copiées, je puis témoigner de la scrupuleuse exactitude des copies de Lolling. C'est ainsi qu'au n^o 585, l. 17, la restitution Εἰςνας est rejetée par Dittenberger : Lolling a raison de lire ουννος ; de même, n^o 597, la lecture de Lolling ne diffère pas de la mienne. Dans le commentaire du n^o 589, Dittenberger présente quelques observations sur le classement des inscriptions funéraires de Tanagra. Il publie d'abord les inscriptions archaïques, puis, sans raison suffisante, celles où sont nommées des corporations d'Athanaïstes et de Dionysiastes (685-689), ensuite les inscriptions anonymes (πάτις et πατῆλος, κόρα et κόριλλχ), enfin, par ordre alphabétique, la masse des inscriptions dont l'âge est plus difficile à déterminer. Les inscriptions avec ethnique sont peu nombreuses (1563-1573) ; encore moins nombreuses les épitaphes avec la profession du mort (1562, μάγιρος. 1646, un maçon οἰκοδόμος) ; celle dernière est chrétienne. Les addenda renferment encore des inscriptions funéraires (3501-3547).

PLATÉES (1664-1718). — Noter dans le catalogue n^o 1669, la formule ἡφῆθευσαν οἱ ὑπογεγραμμένοι. — 1676. Dédicace inédite en l'honneur du consul L. Junius Gallio, frère du philosophe Sénèque et adopté par L. Junius Gallio. Sur son cōsulat, cf. Pline, *H. nat.*, XXXI, 62.

THESPIES (1719-2222). Avec Thespies commence la série intéressante des comptes de magistrats, contrats de louage, d'entreprise et de prêt, si précieux pour l'étude du droit grec. — Le n^o 1737, qui est inédit et dont on possédait déjà un fragment (n^o 1738), fait partie des comptes des trésoriers de la ville : ἀπέδομεν κῆ ἀπελειανάμεθα, nous avons payé et nous avons fait effacer. (Sur ce dernier verbe, cf. le contrat de prêt d'Orchomène, n^o 3172). Aux l. 1-4, il est question de sommes prêtées par Thespies aux Athéniens, peut-être, comme le suppose Dittenberger, pour les aider à payer au gouverneur macédonien Diogène, les cent cinquante talents que celui-ci exigea avant de leur livrer les forts. — 1739 à 1742. Décret réglant les conditions auxquelles seront affermées les terres appartenant à Héraclès. — 1747 et suiv. Catalogues de conscrits. — 1778-1781. Actes d'affranchissement. — Parmi les dédicaces, noter les n^{os} 1788-1790 : Philétæros, fils d'Attale I, dédie un terrain aux Muses et τῆς συνθύτης τοῖς Φιλετηρείεσσι. — 1828. Dédicace métrique composée par l'empereur Hadrien à l'occasion d'un exploit cynégétique. — 1837. Dédicace inédite datée de la quinzième puissance tribunitienne de Tibère (13-14 ap. J.-C.) et de sa cinquième acclamatio : deux données qu'il est difficile de concilier. — 1861 et 1862. Dédicaces en l'honneur d'un personnage qui a surtout rendu service aux enfants, en payant leurs maîtres (παιδευταί) : lui-même a rempli τὴν ἀρχὴν τὴν παιδικήν. — 1888. Listes retrouvées sur la route de Thespies à Leuctres, auprès d'un lion de marbre, et contenant les noms des Thespiens morts en 424 à Délion. Tous ces noms,

même celui de Tisiménès, qui fut vainqueur aux jeux pythiques, et de Polynicos, qui fut vainqueur aux jeux olympiques, sont inconnus. L'inscription fait connaître un nouveau caractère de l'alphabet béotien, qui s'était rencontré déjà dans deux textes (nos 1943 et 2436) : **†**, signe d'une voyelle simple intermédiaire entre *i* et *e*. — Aux Addenda, n° 4240, D. cherche à expliquer le curieux bas-relief publié par Jamot dans le BCH, XIV (1890), p. 546 : la tête hérissée ne serait autre, pour lui, que celle du mont Hélicon personnifié. Dans l'inscription métrique, c'est le dieu lui-même qui parle et qui rend un oracle.

THISBÉ (2223-2368). — 2225. Les deux sénatus-consultes bien connus de Thisbé (170 av. J.-C.) permettent de corriger *Thebas* en *Thisbas* dans Tite Live, XLII, 63, 12. — 2226, 2227 et trois fragments nouveaux que D. réunit à la p. 747. Loi du second ou troisième s. ap. J.-C. réglant les conditions auxquelles les biens fonds de Thespies seront loués pour être plantés d'arbres et de vignes. — 2242. Dédicace faite par les descendants de M. Ulpus, fils de Nikias, béotarque, dont la famille était l'une des plus considérables de Thespies aux second et troisième s. de notre ère.

SIPHÆ (2369-2382). — Inscriptions funéraires.

CHORSÆ (2383-2404). — 2383. Décret de proxénie en l'honneur d'un personnage qui avait fait remise de son prêt à la ville, à la suite d'un emprunt contracté en temps de disette.

THÈBES (2405-2706, 3575-4126). La plupart de ces inscriptions proviennent des fouilles de l'École allemande sur l'emplacement du Cabirion. — 2405-2406. Décrets que D. rapporte à l'emprunt fait par les Athéniens pour racheter de Diogène, après la mort de Démétrius II, leurs forteresses. Cf. nos 1737 et 1738. — 2407-2408. Décrets en l'honneur d'un Carthaginois et d'un Byzantin, que Köhler, le premier, a su dater (364/3 av. J.-C.). — 2415-2416. Fragments, dont le second est inédit, d'un arbitrage, daté des consuls de l'an 139 ap. J.-C. Les parties étaient Platées et des particuliers, peut-être des Thébains; une copie de la sentence de l'arbitre doit être déposée dans le [Χρεωφ]υλάκιον de Platées. Sur les Χρεωφυλάκια, voy. l'article de R. DARBSTE, dans le BCH., VI (1882), p. 241. — 2418. Liste des contributions de guerre fournies par les alliés des Béotiens pour la Guerre Sacrée (355-346) : Τοῖς χρεῖματα συνεβάλοντο ἐν τὸν πόλεμον, τὸν ἐπολέμιον Βοιωτοὶ περὶ τῷ ἱερῷ τῷ ἐν Βελφοῖς πὸς τὰς ἀσειόντας τὸ ἱερὸν τῷ Ἀπόλλωνος τῷ Πουθίω. — 2420. Inventaires dressés, année par année, des nouvelles acquisitions (ἐπάνθητα) du trésor des Cabires. L'inventaire daté du nom de l'archonte des Béotiens Τιμόλλειος, renferme le passage suivant que D. a laissé sans explication : 1. 33 et suiv., Νικόδαμος τρεπεδδίτας τὰν παραταθεικὰν ἂν ἔλαβεν παρ Πουθίωτος Πουθίῳ, ὃ ἐπραξε Δάμων, δραχμὰς ἑκατὶ πέτταρας πέντ' ὀβολῶς ἐννία χαλκίως ἐν οὗτο χροῦσιος ἐνκομιστάς... Les explications proposées par SZANTO (*Athen. Mittheil.*, XV (1890), p. 379), par R. MEISTER (*Ber. der kgl. sächs. Ges. der W.*, 1891, p. 1 et suiv.), enfin par J. BAUNACK (*Philologus*, 1891, p. 568), me semblent peu satisfaisantes. Je crois que l'inscription constate deux actes successifs : 1° Dépôt par le banquier Nicodamos ou plutôt consignation d'une somme de 24 drachmes, 5 oboles, 9 chalques; — 2° Saisie faite par Damon entre les mains du consignataire. Ainsi le Cabirion a reçu de Nicodamos et a ensuite remis à Damon, en sorte qu'il ne lui reste rien. Quant au χροῦσιος ἐνκομιστάς, il a sans doute été consacré par Damon; le mot est d'ailleurs inconnu et reste obscur. — 2426. Comptes (ἀπολογία) d'un hipparque. D'après D., ces comptes ne sont pas rendus à la confédération des Béotiens, comme le veut Wilamowitz, mais à la ville de Thèbes : s'il s'agissait de l'hipparque de la confédération, l'inscription serait certainement rédigée en dialecte

béotien. D. attribue l'inscription à la seconde moitié du second siècle av. J.-C. — 2428. Liste de Cabiriarques et de *παραγωγεῖς*. — 2446. Liste de noms dont D. restitue ainsi l'intitulé : *οἷδε ἀπεγράψαντο ἐπιληψόμενοι γεωργεῖν τὴν δημοσίαν καὶ τὴν ἱερὰν γῆν*, et il entend : ceux-ci se sont fait inscrire, voulant prendre à bail, pour les cultiver, les terres appartenant à l'État et aux temples. Sans préférer la restitution que j'avais proposée (*οἷδε ἀπεμισθώσαντο ἀντιληψόμενοι γεωργίας*), je ne vois guère l'utilité de cette liste de candidats, gravée sur marbre. D. renvoie à l'inscription 1739 de Thespies, mais il y est dit qu'on inscrira les noms de ceux qui ont loué et non de ceux qui veulent louer. — Les dédicaces qui proviennent, en très grand nombre, du Cabirion (3373-4126) sont gravées soit sur de petites statuettes, soit plus ordinairement sur des canthares et des tessons de poteries : elles sont très courtes.

ACRÆPHIA (2707-2779 et 4127-4162. 4164). La plupart de ces textes proviennent des fouilles de l'École française au sanctuaire d'Apollon Ptoos. — 2710. Fragment de décret en l'honneur de personnages qui ont offert deux mille drachmes pour la fête des Ptoia. — 2711 (Cf. 4134). Pièces se rapportant à l'ambassade d'Épaminondas d'Acræphia, qui l'an 37 de notre ère était allé porter les félicitations des Béotiens à l'empereur Caligula. — 2712. Décret d'Acræphia en l'honneur d'Épaminondas. — 2713. Importante inscription découverte par Holleaux et contenant 1° l'édit adressé par Néron à tous les habitants de la Grèce : ordre d'avoir à se réunir le 28 novembre [67] à Corinthe ; 2° le texte officiel du discours de Néron rendant la liberté aux Grecs ; 3° le décret en l'honneur de Néron voté par Acræphia sur la proposition d'Épaminondas, grand prêtre à vie des Augustes et de Néron. — 2714-2721. Catalogues de conscrits. Noter dans le n° 2716 la mention des *θυραφόροι*, qu'on ne rencontre pas dans les autres catalogues militaires de la Béotie : 1. 5, *τοὶ ἀπεγράψαντο ἐς ἐφήθων ἐν θυραφόρως*. — 2723-2724°. Dédicaces des Béotiens à Apollon Ptoos : Holleaux en a définitivement fixé la chronologie. — 2725. Inscription relative à une confrérie, *σύνδος τῶν ἡρωαστῶν καὶ ἐφήθων Ἐπαμινώνδου τοῦ υἱοῦ ἡμῶν* (l. 5 et suiv.) et l. 28 : *σύνδος τῶν ἡρωαστῶν τῶν τέκνων ἡμῶν Ἐπαμινώνδου καὶ Θεοκλήνης*. — 2729-2735. Dédicaces d'offrandes à Apollon Ptoeus. — Les addenda (4127-4162 et 4164) proviennent des fouilles d'Holleaux au Ptoon. — 4130-4131. Décrets en l'honneur de trois juges Lariséens mandés pour régler des différends entre Acræphia et des cités voisines. Les considérants du premier décret sont intéressants. Tous deux ont été rendus peu après 146 av. J.-C. — 4133-4137. Très importantes inscriptions relatives à l'institution des Ptoia. Le n° 4135 n'est autre que le décret des Amphictions établissant ces jeux, probablement dans la première moitié du second siècle avant J.-C. Suivent des décrets rendus par des cités voisines qui acceptent les Ptoia. (Orchomène, 4138 ; Thisbé, 4139 ; cités dont le nom n'est pas conservé, 4140-4142. — 4149. Comptes des dépenses faites pour les Ptoia, dressé par l'agonothète.

COPÆ (2780-2807). — 2780-2789. Catalogues de conscrits. — 2792. Borne frontière entre Copæ et Hyettos.

HYETTOS (2808-2847). — 2808. Deux décrets de la *ἱερὰ γεροσιά τοῦ Σωτήρος Ἀσκληπιοῦ*. Le premier ordonne l'inscription sur une stèle de deux donations ; le second règle le recrutement de la *γεροσία*. L'inscription est postérieure à l'année 212 av. J.-C. — 2809-2832. Catalogues de conscrits. L'archonte des Béotiens y est nommé avant l'archonte de la ville et D. s'efforce, dans le commentaire, de dater tous ces textes en s'aidant surtout des inscriptions de Mégare et d'Oropos. Revenant (2813) sur le commentaire du n° 247, D. incline à croire que les adjectifs *δὲ δεύτερος*, *δὲ οὐστέρος* placés à la

suite d'un nom de magistrat, distinguent, non deux magistratures remplies par le même personnage, mais deux personnages du même nom.

HALIARTOS (2848-2857). — 2850. Décret rendu après l'année 168 av. J.-C., sous la domination athénienne. Les Athéniens avaient obtenu des Romains le territoire d'Haliartos détruite, et probablement relevé la ville où ils avaient un épimélète, comme à Délos. Le décret est rendu en l'honneur de cet épimélète, qui était en même temps ταμίας τῆς συνόδου τῶν κυνηγῶν (l. 7).

CORONÉE (2858-3053). — 2859-2869. Décrets de proxénie rendus par la confédération béotienne et exposés dans le temple d'Athéna Itonia. Foucart y avait restitué : ἔγγυοι τᾶς προξενίας, D. s'y refuse, les garants de la proxénie ne s'étant rencontrés dans aucune inscription de Béotie. — 2870. Trois lettres d'Antonin le Pieux, l'une à Thisbé, les deux autres à Coronée, au sujet d'une contestation entre les deux cités. Entre 140 et 155 de notre ère. — 2871. Liste de vainqueurs aux Pamboiotia, antérieure à l'empire, postérieure à la dissolution de la confédération béotienne par les Romains. La liste est datée de l'archonte d'Acraëphia et D. propose de ce fait l'explication suivante. Les Romains, peu de temps après la dissolution de la confédération béotienne, autorisèrent la formation de nouvelles ligues (Pausanias, VII, 6, 10). La nouvelle confédération béotienne eut son centre, non plus à Onchestos, mais à Acraëphia. Plus tard, à la fin de la république romaine, la confédération béotienne se fondit avec les Phocidiens, Locriens, Eubéens et Doriens. (Cf. nos 2878, 2711 et CIA, III, 568). Noter (l. 17) que le prix dans le concours de la ἱερά λαμπάς est remporté par Θεοσιέων τὸ τέλος. — Les nos 2876 (dédicace faite par une prêtresse de Déméter Thesmophoros), et 2878 sont inédits.

LÉBADÉIA (3054-3165). Lolling y a copié d'importants fragments inédits. — 3054. Fragment inédit réglant le paiement d'un emprunt contracté par la ville. J'aurai l'occasion d'en parler plus loin p. 94, en annonçant le second fascicule du *Recueil des inscriptions juridiques grecques*. — 3055. Décret relatif aux offrandes exigées de ceux qui consultent l'oracle de Tréphonios, et catalogue d'offrandes. La première offrande inscrite est faite par Amyntas, fils de Perdicas, roi de Macédoine. C'est, comme l'a montré Köhler, le fils du frère de Philippe, et l'inscription date du milieu du quatrième siècle. — 3060-3064. Fragments de l'édit de Dioclétien. — 3073. Cahier des charges que les ναοποιοί devront imposer aux entrepreneurs du temple de Zeus Basileus. Lolling en a découvert trois fragments inédits (3074-3076). Second siècle av. J.-C. — 3078. Inédit. Fragment (a) d'une liste de vainqueurs et liste (b) des synédres envoyés par les cités de Béotie pour administrer les jeux : ce sont les Basileia, institués après la victoire de Leutres, (Diodore, XV, 53, 4). Chaque ville envoie un certain nombre de synédres et de rhabdophores. — 3080-3085. Actes d'affranchissement.

ORCHOMÈNE (3166-3286). — 3170. Division en lots (τόμοι) de terrains appartenant à la ville. — 3171. Règlement d'un prêt fait à la ville par le Phocidien Eubolos. Fin du troisième siècle av. J.-C. Voy. ci-dessous, p. 94. — 3172. Règlement d'un prêt fait à la ville par la Thespienne Nicaréta. Voy. ci-dessous, p. 94. — 3173. Règlement d'un prêt fait à la ville. — 3191-3192. Liste de souscriptions pour la construction ou reconstruction d'un temple d'Asclépios. — 3195-3197. Listes de vainqueurs aux jeux Χαρτεΐσια. — 3198-3204. Actes d'affranchissement.

CHÉRONÉE (3287-3465). — 3287. Décret de proxénie en l'honneur d'un personnage dont l'éthnique Ηεωμάτιος ne s'est retrouvé que sur des monnaies de l'Achaïe Phthiotide. Le nom de la ville est Ηεύματα qui, dans Tite-Live XXXII, 13, 42, est devenu *Teuma* : corriger en *Peumata*. — 3292-3299.

Catalogues militaires. Noter dans les nos 3296 et 3297 la formule οἶδε προσγράφησαν ἐξ ἐφίθων ; n° 3298 οἶδε κατεγράφησαν. — 3301-3406. Actes d'affranchissement. — 3422. Hermès sans tête avec une dédicace à Plutarque. Cf. 3425 où le renseignement suivant, ἔκτος ἀπὸ Πλουτάρχου, est ajouté au nom d'un personnage.

ANTHÉDON (3466 et Addenda 4172 et suiv.). — 4172. Catalogue militaire. — 4173. Liste d'archontes stéphanéphores, contenant plus de cinquante noms. Date : env. 170 à 220 ap. J.-C. — 4174-4175. Deux dédicaces à Artémis Εἰλειθυίη.

Parmi les *tituli Bœotici originis incertæ*, noter le n. 3467 gravé sur un cantbare de l'ancienne collection Rayet. L'inscription est peu connue, n'étant ni dans le recueil de Rœhl (*IGA*) ni dans le premier volume de Roberts.

Du Corpus de D. je rapprocherai le second fascicule d'un recueil qui contient plusieurs inscriptions béotiennes.

R. DARESTE, B. HAUSSOULLIER, TH. REINACH, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, second fascicule, Paris, Leroux, 1892. Les inscriptions traduites sont les suivantes : n° XI. Loi d'une colonie (Naupacte). — XII. Bornage et location de terrains sacrés (Héraclée). — XIII. Contrats de louage (Athènes et Mylasa). — XIV. Contrat de prêt (Orchomène). — XV. Contrats exécutoires (Amorgos). — XVI. Jugement de Mégare.

La loi de la colonie envoyée à Naupacte a été, depuis la publication de notre volume, traduite en allemand par E. MEYER, dans le premier tome de ses *Forschungen zur alten Geschichte I. Zur älteren griechischen Geschichte*, p. 291 et suiv. Bien que l'auteur déclare (p. 318) que notre traduction ne le satisfait que sur un point, il n'en est pas moins d'accord avec nous sur le sens des passages les plus difficiles. Il n'a pas plus que nous deviné l'énigme du § 7, mais pour le fond il l'entend comme nous. Il admet, comme l'ont fait tous les éditeurs, que les Percothariens et les Mysachéens sont des familles sacerdotales privilégiées, tandis que nous admettons le contraire ; mais il interprète comme nous les paragraphes relatifs au droit de succession et à la sanction de la loi. Il traduit plus exactement πλήθα, l'Assemblée du Peuple, qui, comme nous l'avons entendu, comptait mille membres. Quelques passages de la même inscription ont été moins heureusement traités dans une intéressante dissertation sur le serment dans le droit grec. (*De iureiurando in iure græco quæstiones*, SCR. E. ZIEBARTH, Göttingen, 1892). A la p. 41 il traduit τὸ μέρος μετὰ Φοικιατῶν διομόσιαν ὄρκον τὸν νόμιον par : partes litigantes una cum servis sive familia διομοσίαν sollemnem præsent. Il faut rattacher τὸ μέρος μετὰ Φοικιατῶν à la phrase précédente et traduire « il sera frappé d'atimie et ses biens seront confisqués, lot de terre et serfs ». Μέρος a ici le sens de κλῆρος que nous rencontrons dans la loi de Gortyne (IV, 26).

Dans la liste des contrats de louage que nous avons dressée à la p. 231 et suiv., nous avons omis un texte crétois (*Museo Italiano*, II, p. 636), qui rentre dans notre première catégorie des lois et décrets fixant les conditions générales des baux. Il s'agit d'une friche φυταλιά sise aux lieux dits Keskora et Pala, que la cité donne à bail : le règlement interdit d'en rien vendre ou rien hypothéquer. La fin de l'inscription est assez mal conservée ; il faut, pour la traduire, attendre la seconde édition depuis si longtemps promise par Comparetti. Pour les contrats ou règlements βεότιens, que nous avons cités dans notre *Recueil*, nous renverrons dans les Indices du troisième fascicule aux numéros de Dittenberger.

Le texte du contrat de prêt d'Orchomène est plus correct dans le recueil

de D. que dans le nôtre, et il importe de signaler le passage suivant que Lolling a lu plus complètement que les éditeurs précédents. Dans les considérants du décret relatif au paiement (III, F, p. 278 de notre recueil), il faut lire et traduire ainsi : ἐπιδὲι παργενομένας Νικαρέτας... κῆ πράττωσας τὸ δάνειον τὰν πόλιν κατὰ τὰς οὐπεραμερίας τὰς ἰώσας αὐτῆ, ἀναγκάσ(θει)σαν τὸ πολέμαρχο κῆ ὁ ταμίας συγχωρεῖσαντος τῷ δάμω δόμεν κατ' αὐτῶν αὐτῶν σὺνγραφον ποτ τῆ ὄυπαρχώση οὐπεραμερίῃ, ἐν τὰν κα ἐνενηχθεὶ ἅ ἀνφορὰ ἐν οὐτο, κῆ κομίτη τὰ συγχωρεῖθέντα χρεῖματα, δεδόχθῃ κτλ.... « Attendu que Nicaréta s'étant présentée (à Orchomène) et poursuivant la ville en recouvrement de son prêt, conformément à ses protêts, — les polémarques et le trésorier ont été contraints, d'accord avec le peuple, de passer contre eux-mêmes, en outre des protêts, un contrat exécutoire, pour le temps qu'ils mettront à faire rentrer la contribution décrétee à cet effet et à encaisser la somme convenue, plaise au peuple, etc... » A vrai dire, nous n'apprenons rien de neuf, puisqu'en plusieurs autres passages de l'inscription, il est parlé de ce contrat exécutoire passé par les polémarques et le trésorier; mais le passage ne présente plus maintenant aucune difficulté. Il reste encore bien des points obscurs, auxquels D. n'a pas touché dans son long commentaire : il ne dit rien notamment des protêts (ὑπεραμερία). Nous retrouvons ce terme dans une inscription inédite de Lébadéia (3034). Les finances de Lébadéia n'étaient pas en meilleur état que celles d'Orchomène et de tant d'autres cités beotiennes, dans ce troisième siècle dont nous connaissons si mal l'histoire. Le créancier de Lébadéia est un homme, Anaxion, et, tout comme Nicaréta, il a dû faire faire des protêts contre la ville (l. 13 τὰς κατὰ τὰς πόλις οὐπεραμερίας). Le décret, malheureusement très mutilé, nous apprend comment la ville s'y prit pour se libérer : elle s'engagea, par une convention, à servir à Anaxion une rente viagère de tant de drachmes. La convention fut conclue, en présence des polémarques, par les trésoriers représentants de la cité : un décret les avait préalablement autorisés à proposer cet arrangement. Σουνομολογεῖσαντο περὶ τῷ δανείῳ τὰς ἀποδόσεις κῆ αὐτὸς Φαναξίων σουνεχώρεισε ὥστε λάδδουσθη ἐκάστῳ ἐνιαυτῷ ἔττε καν δῶει δραχμάς.. καθὼς ἅ πόλις περὶ οὐτων ἐφαρίττατο. Dans la suite du décret, il était probablement parlé de la radiation des protêts et du mode de paiement. Ces inscriptions ont aidé Dittenberger à donner une meilleure interpretation de notre n° XIV bis (3173 du Corpus). Il faut lire et traduire : ἡ δὲ κα μεὶ διαγράψῃ πεδὰ τῶν κατοπτῶων, ἀποτισάτω διπλασίαν τὰν εἴσπραξιν τῆ πόλει. « S'il ne fait pas procéder, en présence des inspecteurs, à la radiation (de ses protêts), il en paiera deux fois le montant à la ville. » Εἴσπραξις a ici le même sens que ἔσπραξις dans le contrat de Nicaréta, où il est employé pour ὑπεραμερία. Dans ce dernier texte D. veut sans raison le remplacer par ἔμπραξις.

Comme je l'ai déjà dit, nous indiquerons toutes ces corrections dans le troisième fascicule des *Inscriptions juridiques grecques*. Des découvertes récentes ont enrichi plusieurs de nos séries, notamment la série des inscriptions hypothécaires. On ne connaissait pas encore d'ὄρος portant inscription de simples dettes hypothécaires : on en a trouvé deux à Athènes. Sur les murs de l'une des maisons découvertes au S. E. du Pnyx, on a lu les deux inscriptions suivantes, qui sont publiées dans le Δελτικὸν ἀρχαιολογικόν, 1892, p. 3, n°s 3 et 4 : " Ὅρος οἰκίας ὑποκειμένης × Περιάνδρωι Χολαρ (γεῖ). — " Ὅρος οἰκίας ὑποκειμένης Ἀλατεῦσι : ΗΗ. — L'éditeur ne nous donne aucun détail sur ces inscriptions qu'il ne publie même pas en caractères épigraphiques. Des deux créanciers, l'un est un citoyen athénien, pour une somme de mille drachmes; l'autre, un δέμψ, pour une somme de deux cents. L'usage des secondes hypothèques nous était déjà connu par des ὄροι athéniens (*Inscrip. jurid. gr.*, p. 131).

L'année 1892 a également vu paraître deux nouveaux fascicules du grand recueil de H. COLLITZ, *Sammlung der griechischen Dialektinschriften*. Ce sont les troisième et quatrième du tome IV. *Die Delphischen Inschriften* (nos 1683-2087), von JOH. BAUNACK. Un dernier fascicule, qui doit paraître en 1893, contiendra la fin des inscriptions de Delphes. Il est clair qu'après avoir longtemps tardé, Baunack se hâte : en effet il veut devancer Pomtow qui s'est chargé des inscriptions de Delphes dans le *Corpus des inscriptions de la Grèce septentrionale*, et paraître avant la publication des premiers résultats des fouilles de l'École française. Nous préférons attendre pour parler des inscriptions de Delphes.

III

En terminant ce Bulletin, je crois utile de nommer à nos lecteurs quelques ouvrages ou mémoires, parus en 1892, qui se rattachent directement à l'épigraphie grecque. J'ai déjà cité le livre d'ED. MEYER, *Forschungen zur alten Geschichte*. Dans un appendice (p. 287-316), l'auteur a traduit les trois lois locriennes publiées, entre autres, par RÖHL, IGA, nos 321 et 322. Le n° 321 est la loi de la colonie de Naupacte, dont il vient d'être parlé. Le n° 322 contient : 1° un traité entre Chalcéion et Œanthéa relatif au droit de prise; 2° selon Meyer, une loi d'Œanthéa concernant les étrangers. Pour le traité, DARESTE l'a traduit dans la *Revue des Études grecques*, II (1889), p. 318, et sa traduction est précédée d'une importante étude : *Du droit de représailles principalement chez les anciens Grecs* (p. 305-318). Meyer ne connaît ni l'une ni l'autre, et je le regrette vivement. Son commentaire n'ajoute absolument rien au mémoire de Dareste. Je reconnais d'ailleurs qu'il a raison, contre Dareste, de lire ἀνάτο(ς) συλεν = ἀνάτως συλῆν au lieu de ἀνά τὸ συλεν : l'inscription de Gortyne emploie deux fois le mot ἄπατον, qui a le même sens que ἄνατον, étant également composé du mot ἄπα. Mais la lecture ἀνάτως συλῆν est de Röhl. — Pour la loi concernant les étrangers, l'explication de Meyer est au contraire originale et fort ingénieuse. Il montre tout d'abord que la loi n'a pas été gravée par la même main que le traité. Les lettres γ, μ, ν n'ont pas exactement la même forme; le signe de séparation n'est pas le même (:) et non (:). En un mot; ce sont deux inscriptions différentes. La seconde est plus récente que la première et n'a rien à voir avec elle : ce n'est pas un traité réglant les relations des citoyens de Chalcéion et d'Œanthéa, c'est une loi, applicable à Œanthéa, puisqu'elle a été découverte dans cette dernière ville. Peu importe que le premier article de la loi ait été gravé sur le même côté de la plaque de bronze que le traité relatif au droit de prise : les mains et les sujets sont différents. Que les deux inscriptions ne soient pas de la même main, nous l'admettrons sans peine, mais irons-nous jusqu'à tirer de ce fait les mêmes conclusions que Meyer? Voici comment il interprète le seul passage sur lequel il ne soit pas d'accord avec les éditeurs précédents : αἱ κ' ὁ Φαστός ποι τὸν Φαστόν δικάζηται κατὰς συμβολάς. Jusqu'à présent, dit-il, on a compris par là : αἱ κ' ὁ Χαλειεύς ποι τὸν Οἰανθέα ἢ ὁ Οἰανθεύς ποι τὸν Χαλεία δικάζηται. Cela lui semble inadmissible : les mots Φαστός et Φαστόν ne peuvent désigner qu'un citoyen de la même ville. En conséquence, la présente loi autorise un Œanthéen en procès avec un Œanthéen à réclamer la procédure, infiniment plus rapide, des δίκαι κατὰς συμβολάς. Et Meyer dit en terminant : « Wir gewinnen hier einen Einblick in die griechische Rechtsgeschichte, dessen Bedeutung kaum überschätzt werden kann ». Toute cette argumentation est plus in-

généreuse que solide, et je renvoie Meyer au traité conclu entre les Étoliens et le roi Eumène (Dittenberger, SIG., n° 315) : Dareste y avait déjà renvoyé son lecteur. Le traité en question donne une action non seulement à la partie saisie, mais encore à toute personne (l. 26, ἄλλῳ τῷ θέλοντι). De même ici : l'Éanthéen saisi par un Chaléien s'adresse aux ξενόδικαι. Mais il se peut qu'un autre Chaléien (ἄλλος ὁ θέλων) prenne lui-même l'initiative d'une action contre son compatriote : dans ce cas, il la porte devant les δαμορροί, qui doivent prêter un serment solennel avant de désigner leurs assesseurs.

Ce serment, appelé ἡ πεντορχία, est étudié dans le mémoire de ZIEBARTH que j'ai déjà cité plus haut (*De iureiurando in iure graeco*). Le plan de ce mémoire est facile à suivre. L'auteur y traite d'abord du serment dans la vie de tous les jours (p. 5-14) et des divinités par lesquelles juraient les hommes et les femmes. L'étude du serment dans le droit grec commence par la forme du serment (p. 16-27) : serment par une, trois, cinq divinités (πεντορχία). Vient l'étude juridique proprement dite : serment des magistrats, des citoyens, des médecins, des juges, des arbitres, des cojureurs ; serment volontaire (iusiurandum voluntarium), serment des témoins ; serment nécessaire (iusi. necessarium) ; serment extra-iudicium dans les actes et contrats de prêt, de vente, de location (p. 27-50). Le mémoire de Ziebarth est intéressant : si l'auteur ne va pas au fond des choses, s'il n'est pas complet ou s'il se dérobe plus d'une fois en renvoyant à d'autres ouvrages ou mémoires, il n'en a pas moins l'esprit juste et clair. Sa dissertation rendra des services. J'ai signalé plus haut des erreurs ; j'en relèverai encore une dont Ziebarth n'est pas absolument responsable. Dans le BCH, IV (1880), p. 341, Dareste a publié une « inscription de Cnide, » relative à la construction d'un portique et à l'emprunt qui fournit des fonds à la ville. Ziebarth cite l'article de Dareste et, comme lui, attribue l'inscription à Cnide : or elle est d'Halicarnasse. Les fautes d'impression sont très nombreuses dans le mémoire de Ziebarth : par ex., p. 19, note 5, lire : CIA., II, 49 b, et non 496, etc., etc.

L'ouvrage suivant traite d'une des questions fondamentales du droit public grec. *Das griechische Bürgerrecht* von EMIL SZANTO. Freiburg i. B., 1892. Akadem. Verlagsbuchh. von J. C. B. Mohr, 165 p., in-8°. Prix : 4 mark. L'auteur est bien connu, et son ouvrage est très important. Il est divisé en trois parties, précédées d'une introduction. Introduction (p. 1-7). I. De la collation du droit de cité (die Verleihung des Bürgerrechts) (p. 8-66). — II. De l'isopolitie (p. 67-104). — De la sympolitie (p. 104-160). Deux index terminent le volume : le second est la liste des inscriptions étudiées dans l'ouvrage (p. 164). L'analyse détaillée du livre de Szanto m'entraînerait beaucoup trop loin : j'appellerai seulement l'attention du lecteur sur le chap. II, le plus neuf et aussi celui qui prête le plus à la discussion. Cherchant à déterminer le sens du mot ἰσοπολιτεία, Szanto range dans deux catégories les inscriptions où est conférée l'isopolitie : I. celles où elle est conférée par un Etat à un particulier ; II. celles où, de part et d'autre, deux Etats se confèrent l'isopolitie. Énumérant les inscriptions de la première catégorie, qui sont presque toutes des décrets de proxénie, il note d'abord qu'elles sont à peine antérieures à la fin du troisième siècle. Voilà pour la date du mot ἰσοπολιτεία ; pour le sens, le rapprochant des mots *ἑπισπρόξενος* et *ἑπισδαμορρός* (IGA, 113), et de l'expression *πολιτεία ἐπ' ἑσῆ και ὁμοίᾳ*, Szanto conclut qu'il n'a jamais pu signifier que « le fait de mettre les nouveaux citoyens sur le même rang que les anciens » (die absolute Gleichstellung der Neubürger mit den alten Bürgern, p. 72). Étudiant les inscriptions de

la seconde catégorie, Szanto reconnaît que « la terre classique de l'isopolitie », au sens d'une collation en masse du droit de cité, est la Crète, et distingue deux degrés dans le développement de cette institution : 1° simple collation du droit de cité à tous les citoyens d'un État étranger ; 2° traité conclu entre deux États, en vertu duquel les citoyens de l'un deviennent citoyens de l'autre, et réciproquement. Isopolitie dans tous ces cas n'a pas d'autre sens que politie. Sur le développement et les différents degrés de l'isopolitie, voy. le résumé fait à la p. 79. Il est clair que, pour parler la langue, si souvent barbare, de Szanto, l'isopolitie n'a qu'« un caractère potentiel » : un citoyen de Tégée, auquel Pergame accorde l'isopolitie, n'est citoyen de Pergame qu'en puissance (p. 79). Notons que Szanto aurait pu choisir un autre exemple, puisque dans cette inscription le mot *ισοπολιτεία* n'est pas employé, mais seulement *πολιτεία*. Suivent d'intéressantes observations sur le rôle de l'isopolitie dans le système fédératif, particulièrement dans la ligue étolienne (p. 80 et suiv.). Szanto étudie les relations de Kéos et de la ligue étolienne, d'après des inscriptions difficiles (CIG, II, 2330-2352, et Rangabé, *Ant. hell.*, II, n° 730 c) dont il donne une explication qui ne me satisfait pas pleinement. La question est très obscure et n'a pas été comprise par M. DUBOIS dans son livre sur *Les ligues étolienne et achéenne* (p. 207). La ville de Naupacte, qui faisait partie de la ligue étolienne, confère à Kéos le droit de cité (*πολιτεία* = *ισοπολιτεία*, dit Szanto). Kéos, reconnaissante, confère le droit de cité aux Étoliens. A la même époque, les Étoliens votent en faveur de Kéos la reconnaissance du droit d'asile, mais non le droit de cité *ὡς Αἰτωλῶν ὄντων τῶν Κεῖων* (2350, l. 4-5). Comment les Kéiens sont-ils devenus Étoliens ? En vertu du décret de Naupacte, dit Szanto (p. 84 et 85). C'est là ce qu'il est difficile d'admettre et de concilier avec les dernières lignes de la note 2, p. 85. Quoi qu'il en soit, tout ce chapitre est éminemment instructif. Le plan laisse pourtant à désirer : la fin du chapitre nous ramène à ce que Szanto appelle « les isopolities anciennes », antérieures à l'emploi du mot, c'est à dire au troisième siècle (p. 93 et suiv.). La troisième partie traite de la sympolitie, que l'auteur a déjà distinguée plus haut de l'isopolitie. « Le principe suprême de l'isopolitie, dit-il à la p. 91, est la souveraineté séparée, indépendante, des États contractants ; c'est là ce qui la distingue de la sympolitie. » Il faut se faire à la langue de l'auteur, encombrée de termes abstraits et de mots grecs habillés à l'allemande, mais on ne peut ignorer son livre, l'un des plus consciencieux et des plus utiles que nous ayons eu à signaler depuis longtemps.

Le mémoire de M. A. MILCHHÖFFER sur l'organisation des dèmes athéniens se rattache moins directement à l'épigraphie grecque. Il est intitulé : *Untersuchungen über die Demeordnung des Kleisthenes*, et a été publié par l'Académie des sciences de Berlin, Berlin, G. Reimer, 1892. Une carte est jointe au mémoire. Les renseignements que M. a demandés aux inscriptions grecques sont de deux sortes : 1° des renseignements sur la statistique de la population des dèmes ; 2° des renseignements sur la topographie. S'aidant des listes établies par Joh. Kirchner, d'après les volumes I, II et IV du CIA., et d'autre part des catalogues de prytanes, arbitres et éphèbes, des indices du volume III du CIA et des inscriptions funéraires, il a dressé le tableau alphabétique des dèmes de l'Attique en ajoutant deux chiffres à chaque nom : 1° celui des démates d'après les listes de Kirchner ; 2° celui des démates d'après les inscriptions funéraires. Je cite quelques exemples empruntés à des dèmes de rang différent :

Ἀχαρνεῖς 226 (68).

Ῥαμνοῦσιοι 97 (33).

Ἄναγυράσιοι 62 (18).

ἐκ Κολίης 44 (16).

Ἄλιμοῦσιοι 26 (14).

Συβρίδαι 7 (9).

Ce premier tableau a permis à M. de classer les dèmes, par rang d'importance, en six catégories : I les plus grands dèmes, II les grands dèmes, III les dèmes de grandeur intermédiaire, IV les moyens dèmes, V les petits dèmes, VI les très petits dèmes. Les six noms que j'ai cités plus haut sont les premiers de chacune de ces catégories. M. aborde ensuite l'étude de la réforme de Clisthène. On sait qu'Aristote, précisant un renseignement qui nous était déjà connu par Psellus, dit au chap. XXI de la *Constitution d'Athènes* : διένειμε δὲ καὶ τὴν χώραν κατὰ δήμους τριάκοντα μέρη, δέκα μὲν τῶν περὶ τὸ ἄστυ, δέκα δὲ τῆς παραλίας, δέκα δὲ τῆς μεσογείου, καὶ ταύτας ἐπονομάσας τριττύς ἐκλήρωσεν τρεῖς εἰς τὴν φυλὴν ἐκάστην, ὅπως ἐκάστη μετέχη πάντων τῶν τόπων. Les inscriptions nous ont fourni les noms d'un certain nombre de trittyes, mais la tribu Pandionide est la seule dont nous connaissions les trois, Kydathen, Pæania et Myrrhinonte. Leur territoire était compris dans la région de la ville (Kydathen), dans la région de la mésogée (Pæania), dans celle de la paralie (Myrrhinonte); les inscriptions donnent une fois encore raison à Aristote. Prenant successivement chacune des dix tribus, dans l'ordre officiel, Milchhöfer inscrit sous le nom de chacune d'elles les noms des dèmes appartenant certainement aux trois régions de la ville, de la mésogée et de la paralie. Là encore, l'épigraphie lui vient en aide, en lui fournissant de précieux renseignements sur la topographie des dèmes, qu'il étudie d'ailleurs depuis longtemps et qu'il connaît mieux que personne. Aussi bien le principe appliqué par Clisthène et si nettement exposé par Aristote sera-t-il d'un très grand secours pour la détermination de l'emplacement exact de plusieurs dèmes : les dèmes qui composaient chaque trittye étaient en effet contigus. Après avoir très clairement résumé les réformes de Clisthène (p. 42), M. détermine approximativement les limites des trois régions de la ville, de la mésogée et de la paralie (p. 43-44), et passe rapidement en revue les trittyes de chacune d'elles. Sur l'excellente carte jointe au mémoire, il a marqué les limites des régions et des trittyes. Pour les noms des dèmes, six caractères différents correspondent aux six catégories qu'il a reconnues plus haut. Je ne saurais trop louer ce commentaire épigraphique et topographique du ch. XXI de la *Constitution d'Athènes*.

Enfin, je ne sortirai pas de mon sujet en recommandant à mes lecteurs la nouvelle édition anglaise de l'*Ἀθηναίων πολιτεία. Aristotle's Constitution of Athens, a revised Text with an Introduction, critical and explanatory Notes, Testimonia and Indices*, by John Edwin SANDYS. Londres, Mac Millan and Co, 1893. Prix 15 sh. Je rendrai compte ailleurs, en grand détail, de cette belle édition, mais je veux, dès aujourd'hui, féliciter l'auteur d'avoir si bien reconnu qu'il fallait absolument s'aider des inscriptions pour comprendre et commenter Aristote. C'est dans le Corpus qu'il faut chercher le commentaire de cette seconde partie de l'ouvrage, si précise, si technique et si exacte.

B. HAUSSOULLIER.

Paris, janvier 1893.

ADD. J'ai reçu, pendant la correction des épreuves de ce Bulletin, et je signale aussitôt les Indices du second volume du CIA.

Corpus Inscriptionum Atticarum. Voluminis alterius pars quarta Indices continens. Composuit JOHANNES KIRCHNER. Berlin. G. Reimer. 1893.

Joh. Kirchner, professeur au Kgl. Friedrich-Wilhelms Gymnasium de Berlin, avait déjà fait paraître en 1890 un très utile mémoire : *Prosopographiae Atticae specimen* (Programme n° 55 du Gymnase de Frédéric Guillaume, Berlin, C. Hayn), où il avait réuni tous les noms des démotés de Képhisia, Pæania et Mélité. En publiant les indices des trois gros volumes du CIA II, il rend un service considérable à tous ceux qui étudient la période classique de l'antiquité grecque.

B. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alexandri Aphrodisiensis præter commentaria scripta minora. Quaestiones, de Fato, de Mixtione ed. J. BRUNS. 8° XLVII-276 p. Berlin, G. Reimer, 1892. Prix : 13 mark. (Supplementum Aristotelicum editum consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae. Vol. II, p. II.)

Notre collaborateur G. Rodier, qui a publié plus haut des corrections au texte du $\pi. \mu\iota\kappa\tau\omega\varsigma$ d'Alexandre d'Aphrodisias, n'a pas eu connaissance de cette édition. Son article était entre nos mains depuis le commencement de 1892 et l'édition de Bruns n'a paru qu'à la fin de la même année. On pourra seulement reprocher à Rodier de n'avoir pas connu l'article d'Apelt dans le *Philologus*, XLV (1886), p. 82 et suiv. Apelt se tient mieux au courant puisqu'il a récemment publié un article sur la thèse de Rodier, *Étude sur Straton de Lampsaque*.

B. H.

M. WALLIES, *Die griech. Ausleger der Aristotel. Topik*. Berlin, R. Gaertner, 1891, in-4, 27 p.

La partie de beaucoup la plus intéressante et la plus importante de cette dissertation est relative à l'authenticité du commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias (p. 5-23). Voici, en résumé, les résultats, à peu près indiscutables à notre avis, auxquels W. est arrivé sur ce point :

Les livres I-IV paraissent être entièrement authentiques et n'avoir subi aucun remaniement; les deux seules raisons que Brandis (*Abhand. d. Berl. Akad.* 1833) ait fait valoir contre leur intégralité, sont dénuées de fondement.

Il en est tout autrement pour les livres V-VII. Ici les sources se divisent en deux classes : la première comprend l'édition Aldine (a) et le Cod. Neapolitanus 321 (N); la seconde, tous les autres mss, en nombre assez considérable, et dont les divergences n'offrent rien de particulièrement saillant, du moins pour les livres V-VII. Il y a, en revanche, dans cette partie, des différences très importantes entre aN et les autres mss. Plus de la moitié du texte de aN est absent de ces derniers, ou y est représenté par des passages qui n'ont presque rien de commun avec lui. Il est évident qu'une grande partie de ce texte n'est pas authentique. On y rencontre nombre d'interprétations ajoutées après coup, et qui font double emploi avec celles d'Alexandre; ailleurs, certaines particularités de style, comme l'usage fréquent de $\frac{1}{2}\gamma\omicron\upsilon\nu$ ou de $\frac{1}{2}\tau\omicron\iota$, révèlent des interpolations. Rien de tel ne se montre dans les mss de l'autre catégorie. Mais le texte qu'ils fournissent est, en ce qui concerne les livres V-VII, fragmentaire et plein de lacunes,

et on ne peut, par conséquent, s'y appuyer pour rejeter en bloc tous les passages qui ne se trouvent que dans aN.

Avec le début du livre VIII cesse l'accord entre a et N. Le texte de l'édition Aldine contient notamment plus de quinze passages qui ne sont pas dans N, et se trouvent, au contraire, dans le ms. P (Paris. 1832) et ceux qui s'y rattachent. De plus, un assez grand nombre de considérations prouvent que toutes les parties communes à aP sont authentiques.

De ce qui précède W. tire, relativement à l'origine du texte de l'édition Aldine, la conclusion suivante : Musurus qui, d'après la préface de cette édition, *hosce Alexandri commentarios cum antiquis conferens exemplaribus accuratissime recognovit*, s'est servi, pour établir le texte des livres I-IV et VIII, des mss analogues au Paris. P. Ceux-ci n'offrant pour les livres V-VII que d'assez courts extraits, il a employé pour les compléter un ms. très voisin du Neapolitanus, qu'il a aussi parfois utilisé pour le livre VIII. D'autre part, comme nous possédons le texte authentique du huitième livre, qui se trouve presque en entier dans la plupart des mss, nous sommes à même de constater que, pour ce livre, plus de la moitié du contenu de N n'est pas d'Alexandre. Ce résultat montre quelle méfiance doivent inspirer les parties des livres V-VII qui ne sont fournies que par aN.

W. cite *in extenso* (p. 10-23) les passages du livre VIII de N, qu'il n'a pas cru devoir faire entrer dans le texte de son édition, parce qu'ils ne figurent ni dans a, ni dans aucun autre ms.

Il n'y a rien de bien nouveau dans ce que dit W. (p. 1-4) des commentaires antérieurs à Alexandre. Les dernières pages (23-27) contiennent des renseignements utiles sur les commentateurs byzantins, notamment Joannes Italus dont W. cite (p. 24-26) quelques extraits. G. RODIER.

Georg WENTZEL, *Die Goettinger Scholien zu Nicanders Alexipharmaca*. Aus dem 36ten Bande der Abhandl. der Kön. Gesellschaft des Wiss. zu Goettingen. Goettingen. Dieterich, 1892, in-4° de 95 p.

En 1891 parut à Budapest une édition des Scholies sur les Alexipharmaca de Nicandre, établie d'après le ms. de Goettingue (ms. philol. 29). Commencée par Eug. Abel, et achevée, après la mort de ce savant, par Rod. Vári, elle fut publiée aux frais de l'Académie littéraire de Hongrie. Le ms. avait été, paraît-il, collationné deux fois par E. Abel. M. G. W. signale l'insuffisance de cette publication, où il relève un très grand nombre de fautes, et donne une notice détaillée du ms. Il déclare que l'énumération complète de ces fautes occuperait plus de place qu'une édition nouvelle; puis il reproduit intégralement le texte des scholies contenues dans le ms., dont il publie parallèlement la double rédaction (G¹ et G²). Des notes placées au bas de chaque page renseignent le lecteur sur l'état du *Goettingensis* et sur ses rapports avec les autres mss. On ne peut apprécier à distance l'exactitude des résultats obtenus dans cette édition; mais on y peut louer une bonne méthode critique et un soin minutieux. Il a poussé même ce soin jusqu'à reproduire dans leur forme les leçons mutilées de G¹ et de G², suppléant entre crochets obliques les parties de mots à restituer. Grâce à ce procédé, nous avons du même coup une édition fort lisible des Scholies sur Nicandre et une représentation complète du ms. de Goettingue. Il est probable que le travail de M. G. Wentzel restera longtemps la dernière édition de ces Scholies. G. E. R.

LES *FABULÆ PRÆTEXTÆ*

Il n'y a rien, dans tout le théâtre latin, qui soit aussi mal connu que ce genre de pièces qu'on appelle *prætextæ* ou *prætextatæ*; nous n'en avons guère que cinq ou six titres et un peu moins de cinquante vers¹. Je crois pourtant qu'on peut arriver à s'en faire quelque idée en rapprochant ce qui en reste des renseignements que les auteurs nous donnent sur elles.

Il est hors de contestation que c'étaient des tragédies dont le sujet était pris dans l'histoire romaine, et qu'on leur avait donné le nom qu'elles portent à cause de la robe à bande de pourpre dont étaient vêtus les acteurs qui les jouaient. Mais d'abord quel était leur nom véritable? Faut-il les appeler *prætextæ*, avec Horace, ou, avec Donat et Diomède, *prætextatæ*? Ce dernier mot a été évidemment imaginé pour créer un pendant à celui de *togatæ*, qui désignait les comédies tirées de la vie romaine; il est clair qu'il est l'œuvre des grammairiens. Ils sont même allés plus loin, et, dans leur désir de mieux ordonner toute cette nomenclature, ils ont inventé une classification complète, que Diomède nous fait connaître². Comme le mot de *togatæ*, par lequel on ne désignait ordinairement que les comédies romaines, convenait en réalité aussi bien aux tragédies qu'aux comédies, puisque dans les unes et les autres on porte ou la toge simple ou la toge à bande de pourpre, on en fit le nom de toutes les pièces dont le sujet était romain, qu'elles fussent sérieuses ou comiques; puis on divisa le genre entier en trois classes, les *prætextatæ*, les *tabernariæ* et les *planipedes*, qui répondaient à la tragédie, à la comédie et au mime du théâtre grec. La régularité de cette nomenclature montre bien qu'elle vient de l'école; c'est une élucubration de grammairiens, très postérieure au temps où ces diverses sortes de pièces sont nées. Elle n'a donc aucune

1. Je ne parle que du théâtre de l'époque républicaine. Il y a eu quelques *prætextæ* sous l'empire; il nous en est même resté une toute entière, l'*Octavia*.

2. DIOMÈDE, p. 489 Keil.

autorité réelle, et il est permis de n'en pas tenir compte. Au contraire, ce mot *prætexta* fait gauchement, où le nom même de la robe est employé pour désigner les tragédies dans lesquelles on la porte, trahit une origine antique et populaire; et si les comédies romaines n'ont pas été, à cet exemple, appelées *toga*, mais *togatæ*, il me semble que c'est l'indice qu'elles sont moins anciennes et d'une époque un peu plus cultivée. De fait, nous savons qu'il y avait déjà des *prætextæ* du temps de Nævius et que les premières *togatæ* sont contemporaines de Térence.

Dans cette rareté de documents au sujet des *prætextæ*, rien, je crois, ne nous instruit davantage qu'une phrase qui se trouve dans une lettre d'Asinius Pollion¹. Il écrit à Cicéron que son questeur Cornélius Balbus, pendant des jeux qu'il a donnés à Gadès, a fait représenter une *prætexta* « dont le sujet était le voyage qu'il avait fait pour gagner le consul L. Lentulus (*de suo itinere ad L. Lentulum sollicitandum*), et que pendant qu'on la représentait il a pleuré au souvenir de ses actions. » Ce voyage avait eu lieu au début de la guerre civile, cinq ans auparavant. César, qui souhaitait avoir un des deux consuls dans son parti, et qui avait quelques raisons de croire que Lentulus n'était pas incorruptible, lui avait envoyé Balbus, qui jouissait de sa confiance, pour essayer de se l'attacher; c'est ce voyage, où Balbus avait pu courir quelque danger, qui était le sujet de la pièce. Quel en était l'auteur? Pollion ne le dit pas, à moins que dans cette phrase : *prætextam de suo itinere... posuit*, on ne remplace ce verbe *posuit*, dont le sens est obscur, par *docuit*, ce qui attribuerait la pièce à Balbus lui-même. Dans tous les cas, il ne manquait pas, en Espagne, de ces poètes complaisants, dont Cicéron nous dit que leur ton est un peu barbare, *pingue quiddam sonantes atque peregrinum*², mais qu'il nous montre fort disposés à célébrer la gloire des généraux romains. C'étaient des collaborateurs qu'il était facile à Balbus de se procurer.

Cette *prætexta*, si ridicule qu'on la suppose, devait être composée sur le modèle des autres, et il me semble qu'il n'est pas défendu d'en tirer quelques indications qui nous aident à les connaître. Nous voyons qu'elle était destinée à des jeux publics et faite en l'honneur de celui qui les donnait, qu'elle représentait un événement dont ce personnage était le héros et qui s'était

1. CICÉRON, *Ep.*, X, 32.

2. *Pro Archia*. 10. Balbus avait envoyé la pièce à Rome, pour la faire lire à ses amis. Pollion dit à Cicéron que s'il veut la voir, il peut la demander à Cornélius Gallus, qui la possède.

passé récemment, qu'enfin cet événement ne paraît pas de nature à fournir la matière d'une intrigue très compliquée et qu'il semble difficile d'en tirer autre chose que quelques scènes et quelques spectacles. Or, parmi les *prætextæ* dont nous avons conservé les titres, il y en a dont le sujet, quoique beaucoup plus sérieux, paraît se rapprocher par quelques endroits de celui qu'avait traité Balbus. Tels sont, par exemple, le *Clastidium* de Nævius et l'*Ambracia* d'Ennius, qui devaient représenter deux faits de guerre fort importants. La bataille de Clastidium, où Marcellus défit les Gaulois et tua de sa main le roi Viridomar, fut livrée entre la première et la seconde guerre Punique, à l'époque même où Nævius était dans tout l'éclat de sa renommée; et quant à la prise d'Ambracie, qui était le sujet de la pièce d'Ennius, il devait y avoir assisté en personne, puisqu'on nous dit qu'il accompagna Fulvius Nobilior dans sa campagne d'Étolie. Voilà donc deux pièces qui traitent d'événements contemporains, comme celle de Balbus. Il est assez vraisemblable qu'elles avaient été faites, comme elle, pour figurer dans les jeux donnés en l'honneur de Marcellus et de Fulvius, et qu'ils ont pu tous les deux, comme Balbus, assister à la représentation de leurs hauts faits. Il faut remarquer que le *Clastidium* et l'*Ambracia* sont parmi les plus anciennes *prætextæ* dont il soit fait mention et qu'elles doivent nous indiquer ce qu'était ce genre de drame à ses origines.

Je crois donc qu'on peut en conclure qu'en général les *prætextæ* devaient être des pièces de circonstance, composées pour une fête particulière, en mémoire d'un événement ou d'un anniversaire important. L'idée de les écrire a pu venir de ce qui se passait dans les triomphes. Pour rehausser la gloire du vainqueur, on y portait les images des pays vaincus, des villes enchaînées, quelquefois des tableaux où étaient peints les sièges et les batailles; n'est-il pas naturel qu'on ait songé à représenter aussi ces batailles, ces sièges, sur le théâtre, pour les mettre plus directement sous les yeux du peuple? Parmi les *prætextæ* que nous connaissons, il n'en est presque aucune dont on ne puisse ainsi expliquer la naissance. Le *Paulus*, par exemple, a dû être composé par Pacuvius ou pour le triomphe de Paul Émile, ou pour les jeux qui furent célébrés à sa mort¹; le *Brutus* d'Attius a dû paraître dans quelqu'une des fêtes données au peuple par

1. L'*Hécyre* de Térence fut jouée pour la seconde fois aux jeux funèbres de Paul Émile; mais, comme on y donnait aussi un spectacle de gladiateurs, l'impatience du public ne permit pas de l'achever.

Brutus Gallæcus, le vainqueur des Espagnols, qui était l'ami intime du poète. Attius, au lieu de le célébrer directement lui-même, le glorifia dans la personne de son grand aïeul, en représentant l'expulsion des rois. On voit donc qu'il faut renoncer à cette opinion trop accréditée chez les historiens de la littérature latine que les *prætextæ* furent unè réaction de l'esprit national contre l'abus des pièces tirées des légendes de la Grèce. Je ne crois pas que ce fut l'intention de ceux qui les composaient ou les commandaient de créer une tragédie romaine en opposition à la tragédie grecque. Ils avaient des préoccupations moins littéraires et plus pratiques; ils voulaient, comme tous ceux qui donnaient des jeux au peuple, les rendre plus attrayants, plus nouveaux, et que tout tournât à la plus grande gloire et au plus grand profit de celui qui en faisait les frais.

Nous ne saurons jamais exactement de quelle manière les *prætextæ* étaient conduites et comment l'intrigue s'y développait, puisqu'il n'en reste presque rien. On peut faire pourtant à ce sujet quelques conjectures assez vraisemblables. Il y a, dans d'autres littératures que celle de Rome, des auteurs qui ont mis sur la scène des événements contemporains ou très rapprochés de leur temps, et il est intéressant d'étudier de quelle façon ils s'y sont pris.

Nous connaissons de ces sortes de pièces deux types presque également beaux quoique très différents. L'un est représenté pour nous par un seul ouvrage, mais un chef-d'œuvre, les *Perses* d'Eschyle. La bataille de Salamine, qui en est le sujet, avait été livrée huit ans auparavant; aucun Athénien n'en avait perdu le souvenir. Le drame d'Eschyle se présentait donc au théâtre dans des conditions tout à fait différentes des autres, qui racontaient des vieilles légendes des temps héroïques; et cependant le poète n'entendait pas créer une tragédie nouvelle, il tenait à conserver les qualités de l'ancienne, surtout cette majesté, cette grandeur héroïque, dont la tradition revêt les récits du passé, quand ils s'enfoncent dans un lointain mystérieux. On sait de quelle façon il y a réussi, et comment il a remplacé l'éloignement du temps par celui des lieux, en transportant le spectateur à Suse, et en lui faisant ressentir le contre-coup des événements sans les mettre eux-mêmes sous ses yeux. C'est ce qui lui a permis de jeter cette pièce tout à fait nouvelle dans le moule antique sans que le contraste parût choquant.

L'autre type nous est fourni par les drames historiques de Shakespeare. Le poète anglais était plus libre d'oser qu'Eschyle;

l'opinion ne lui imposait pas une certaine forme et des règles qu'il fût forcé d'accepter; il ne respecte ni l'unité de temps, ni l'unité de lieu, ni même quelquefois l'unité d'action : il n'y a pas véritablement de héros dans *Henri VI*; il y en a deux dans *Henri IV*, le père et le fils. Il présente les événements comme ils se sont passés et son unique souci est de reproduire la vie dans son infinie variété. D'une scène à l'autre, il nous transporte du sérieux au grotesque, d'une boutique à un palais, d'Angleterre en France, d'une fête à une bataille. C'est à peine s'il se permet d'ajouter à la réalité quelques personnages de fantaisie, comme Falstaff, ou quelque grande scène qui résume toute l'impression du drame, comme celle du père qui a tué son fils, et du fils qui a tué son père, dans *Henri VI*, et la lamentation des trois princesses à la fin de *Richard III*. Le reste, c'est l'histoire, telle au moins que la connaît ou la conçoit Shakespeare.

Auquel de ces deux types les *prætextæ* devaient-elles ressembler? La question a été agitée déjà par Niebuhr et Welcker¹, et il ne me semble pas qu'il soit impossible d'y répondre. Si l'on se souvient que les *prætextæ* sont nées du désir de mettre sous les yeux du public un événement qu'on voulait lui faire connaître et admirer, que le fait qu'on représentait devant lui, étant ordinaire, précis et simple, peu susceptible de complications, ne se prêtait guère à être idéalisé, que l'intérêt consistait précisément à le montrer comme il était pour donner aux spectateurs l'illusion de la vérité, on sera tenté de croire que les pièces romaines ont dû être exécutées dans le même esprit d'exactitude et de sincérité historique que les drames de Shakespeare; en effet, quand on étudie les quelques lambeaux qui en restent, surtout les fragments du *Decius*, on croit voir que l'histoire y est suivie d'assez près et que les faits sont montrés à peu près comme ils se sont passés. Mais, d'un autre côté, on s'aperçoit avec surprise que ce caractère nouveau que prend le drame n'influe pas sur la manière dont il est écrit, que les vers des *prætextæ* sont tout à fait semblables à ceux des tragédies ordinaires, que dans les unes et les autres les personnages s'expriment avec la même solennité, que Tarquin, par exemple, dans le *Brutus*, raconte le songe qui le trouble, comme le feraient Atrée ou Agamemnon :

Cum jam quieti corpus nocturno impetu
Dedi, sopore placans artus languidos etc.

1. Voy. BERNHARDY, *Römische Litteratur*, p. 389 (4^e édition).

C'est ce qu'on remarque aussi dans les *Annales* d'Ennius, où l'histoire romaine est introduite sans ménagement dans le cadre de la poésie homérique, ce qui devait amener souvent des contrastes et des conflits, l'épopée et l'histoire se heurtant et se nuisant l'une à l'autre. C'était sans doute aussi le défaut des *prætextæ*, et le sujet et le style n'y étaient pas non plus en parfaite harmonie; il y avait quelque chose de choquant à voir les faits et les personnages de l'histoire romaine présentés de la même manière et sous le même jour que les événements et les héros des légendes antiques, et l'on ne se figure pas Marcellus ou Fulvius Nobilior dans la mêlée de Clastidium ou à l'assaut d'Ambracie, parlant en vers pompeux comme les guerriers du siège de Troie.

Il y avait pourtant des cas où ce désaccord était plus tolérable; c'était quand l'auteur, infidèle aux habitudes ordinaires de la *prætextæ*, transportait l'action dans des temps plus éloignés: comme elle se perdait alors un peu dans la brume du passé, la solennité du style était moins déplaisante. C'est sans doute aux *prætextæ* de ce genre, par exemple au *Brutus* d'Attius, que pensait Horace, quand il a fait de toutes un si bel éloge:

Nec minimum meruere decus vestigia græca
Ausi deserere et celebrare domestica facta,
Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas¹.

Un jugement si favorable de la part d'un homme qui avait si peu de goût pour l'antiquité aurait lieu de surprendre, si l'on ne se souvenait du prix qu'en toute chose il attachait à l'originalité. Les auteurs des *prætextæ* et des *togatæ* ont osé abandonner les traces des Grecs, ils ont cessé un moment de faire partie du *servum pecus* des imitateurs, cela suffit pour que le poète applaudisse sans réserve à leur audace. Mais cet éloge ne doit pas nous abuser sur l'importance et le succès des *prætextæ*. N'oublions pas qu'Horace est seul à les traiter aussi favorablement; il est même presque le seul qui parle d'elles. Quintilien, qui dans la revue qu'il fait de la littérature latine, au dixième livre de ses *Institutions*, a si grand soin de noter que la satire appartient toute aux Romains (*satira tota nostra est*), ne parle pas des *prætextæ*, qui leur appartiennent aussi, et dans aucun écrivain,

1. *Ars poet.*, 286.

à l'exception des grammairiens de la fin de l'empire, il n'en est rien dit. Ce silence semble indiquer que ce mérite d'originalité, qui avait tant frappé Horace, laissa le public assez froid. Il ne lui importait guère qu'une pièce fût originale, pourvu qu'elle fût intéressante. Ce qui nous surprend davantage, c'est qu'on ait été si peu sensible au plaisir de voir les légendes grecques remplacées au théâtre par l'histoire romaine. Il ne semble pas en effet que cette innovation ait autant flatté la fierté nationale qu'on pouvait l'attendre, et voici d'où je crois qu'on peut le conclure. Le théâtre, à Rome, a été souvent mêlé à la vie politique; on sait que le peuple y manifestait volontiers ses haines et ses préférences, qu'il appliquait aux événements du jour les vers des pièces qu'on représentait, qu'ils lui servaient de prétexte pour applaudir les personnages qu'il aimait ou insulter à ceux dont il était mécontent. Il semble qu'il aurait dû surtout choisir pour ces manifestations les *prætextæ*, où tout était romain; au contraire, c'est dans les pièces dont le sujet est pris aux Grecs qu'elles se produisent d'ordinaire¹. En réalité on ne paraît pas avoir mis de différence entre elles, et nous voyons que les *prætextæ*, toutes romaines qu'elles sont, font partie, dans les jeux publics, de ce qu'on appelait *ludi græci*².

Mais la preuve la plus évidente que les *prætextæ* n'ont dû obtenir qu'un succès médiocre, c'est le petit nombre de celles dont le souvenir nous est resté. Je sais bien que nous devons en avoir perdu beaucoup; c'étaient des pièces de circonstance, comme on vient de le voir, et la plupart n'ont pas dû survivre aux circonstances mêmes pour lesquelles on les avait faites. Nous trouvons en effet dans quelques auteurs des allusions à certaines d'entre elles, dont il ne reste plus rien³. Il n'en est pas moins vrai que, même en tenant compte de celles qui ont disparu, le nombre en devait être assez restreint, surtout si on le compare à celui des pièces imitées du grec, qui était très considérable. On peut en conclure que les tragédies romaines n'ont jamais eu l'importance et la vogue des autres. Soyons assurés que si Rome leur avait

1. Un passage curieux du *Dialogue des orateurs* fait bien voir qu'on ne mettait aucune distinction entre les *prætextæ* et les autres tragédies pour y insérer des allusions politiques. Le poète Curvius Maternus, qu'on blâme d'avoir été trop violent, trop audacieux, dans son *Caton*, une *prætextæ*, répond : *si qua omisit Cato, sequenti recitatione Thyestes dicet* (*Dial. de orat.*, 3).

2. Ciceron, *ad Att.*, XVI, 5, 1.

3. C'est ainsi qu'Ovide, en racontant la légende de la vestale Claudia, ajoute : *scena testificata loquar* (*Fast.*, IV, 326) ce qui prouve qu'on avait composé sur cette histoire une *prætextæ*, qui était peut-être destinée aux *ludi megalenses*.

fait un meilleur accueil, les poètes dramatiques, dont c'est la loi de suivre toujours les goûts du public, en auraient composé davantage, et qu'elles auraient laissé d'elles un plus grand souvenir.

Gaston BOISSIER.

QUELQUES ADDITIONS

AUX *Fragmenta philosophorum graecorum* DE MÜLLACH

1. PARMÉNIDE. — Proclus in *Cratylum*, schol. 60 (p. 36 des Extraits publiés par Boissonade, Leipzig et Leyde, 1820) : ἔστι δ' οὐ πᾶν τὸ θεῶν γένος ὀνομαστόν. Ὅ μὲν γὰρ ἐπέκεινα τῶν ὄλων ἐπι ἄρρητος καὶ ὁ Παρμενίδης ἡμᾶς ὑπέμνησεν· οὔτε γὰρ ὀνόματα αὐτοῦ, φησὶν (éd. Boiss : αὐτοῦ, φησὶν, fauted' impression évidente), οὔτε λόγος ἐστὶν οὐδεὶς. — Ce passage ne se trouve pas dans le recueil de Müllach, et n'est pas cité par M. Zeller (*Philos. der Griechen*, 5^e éd.). Je le crois cependant authentique, au moins quant au fond. Il convient fort bien à l'idée que Parménide se faisait de l'Être suprême, et même il la complète pour nous. D'autre part il dénote une conception intéressante de la puissance limitée du langage, lequel appartenant au devenir ne saurait atteindre cet Être suprême. Comparer les vers déjà connus :

οὕτω τοι κατὰ δόξαν ἔφυ τάδε νῦν τε ἔασι.
καὶ μετέπειτ' ἀπὸ τοῦδε τελευτήσουσι τραφέντα,
ταῖς δ' ὄνομ' ἄνθρωποι κατέθεντ' ἐπίσημον ἑκάστω.

Mais les mots conservés par Proclus ne rentrent point dans la forme métrique. Le commentateur, ou ses copistes, a dû défigurer quelque peu le vers du poète, qui aurait été, par exemple :

οὔτε γὰρ οὔνοματ' οὔτ' αὐτοῦ γ' ἐστὶν λόγος οὐδεὶς.

P. COUVREUR.

FRAGMENTS INÉDITS D'UN COMMENTAIRE DE L'IILIADE

SUR PAPYRUS D'ÉGYPTE

Dans un lot de papyrus grecs, que M. Édouard Naville a bien voulu acheter pour moi en Égypte, se trouvent trois fragments opisthographes d'étendue inégale, détachés d'une seule et même feuille. Sur le verso (côté des fibres verticales), figure le texte d'une lettre d'affaires, tellement effacé et mutilé que toute restitution d'ensemble m'en paraît impossible. On voit à des ratures et à des corrections très grossières que c'était un simple brouillon, ce qui ressortirait déjà du fait que le recto de la feuille est couvert d'un texte plus ancien et d'une nature toute différente; on voit aussi que l'expéditeur s'adresse à plusieurs correspondants, qu'il leur parle d'une somme à recouvrer par eux ou par lui-même, et qu'il leur écrit de Philadelphie, une des $\kappa\omega\mu\alpha\iota$ ou bourgades du nome d'Arsinoé. Tout cela n'offre pas grand intérêt; mais, comme l'ordre des diverses parties de la lettre est facile à constater, et que le raccordement des lignes entre le 1^{er} et le 2^e fragment s'y établit d'une manière certaine, grâce à la coupure du mot $\phi\iota\lambda\alpha\delta\epsilon\lambda\phi\acute{\iota}\alpha\varsigma$, lisible presque en entier, nous avons là, pour reconstituer la disposition du texte tracé sur le recto de la feuille (côté des fibres horizontales), un précieux moyen de contrôle.

Examinons ce texte. L'écriture est une petite onciale ronde du plus beau type, parfaitement nette et régulière. Aucune séparation entre les mots; pas d'accents ni de signes orthographiques quelconques. Le 1^{er} et le 2^e fragment réunis présentent deux $\sigma\epsilon\lambda\acute{\iota}\delta\epsilon\varsigma$ ou colonnes, séparées l'une de l'autre par un intervalle de 2 centimètres et du bord supérieur de la feuille par une marge de 4^{cm}, 4. Il ne reste de la colonne de droite que les deux premières lettres de chaque ligne; la colonne de gauche est beaucoup plus complète, malgré les trous dont le papyrus y est criblé. Dans le 3^e fragment, ces deux mêmes $\sigma\epsilon\lambda\acute{\iota}\delta\epsilon\varsigma$ se prolongent, mais sans aller jusqu'à la fin de la page, et après une solution de continuité qu'il n'est guère possible de mesurer exactement; toutefois, elle ne semble pas excéder deux ou trois lignes au plus.

Voici le texte de ces fragments. J'indique par des points la place des lettres absentes ou illisibles. La régularité de l'écriture permet d'en faire chaque fois le compte sans grande chance d'erreur. Les lettres soulignées sont celles qu'on ne peut lire complètement.

1^{er} ET 2^e FRAGMENT.

	<i>Colonne de gauche.</i>	<i>Colonne de droite.</i>
1	.ιωκηαποτ. .παρα.	<u>λο</u>
	λασσασηιον. σφυγων	αρ
	σκεπητουτων. ρησητα	τ.
	<u>ναληκαισδω</u> νωσ. . .	κε
5	φυφο. σκειμενοναφου	αυ
	<u>ταυ</u> . <u>οκειμενασκοπ</u> . . .	<u>πε</u>
	. κ. . σα	
	. υνιδιου	

3^o FRAGMENT.

	<i>Colonne de gauche.</i>	<i>Colonne de droite.</i>
	σκοπη	
10	τουποκ. . μενον	. . ηναμεινο
	. ανεπαναχωματοςχει	εκε. ν. . . τησ
	. ποιητουκαθο. . . τοτης	τοραιε. αχ
	θηνασιερονκειταιεστιγαρ	δαμωσδυνα
	<u>ποτησκαλλικολωνησανω</u>	τοπωισυμ
15	. εναυχηνηπαρηκωνησχη	κατερωντ
	αιξανεστηκωσκαυλησ	ωσανμηνοσ
	<u>νδρωνναγριασδεδηψειλοσ</u>	μαλλον. . . β
	<u>δεπολλαργιωδησκι</u> . . .	εμφερεσ. . σ
	τογειοσκαιανω. λησ	. . διον. . . ομ
20	ταδετιναμερηκαιυπο	
	<u>εισπαρονοσιμοεισπο</u>	
	<u>μοσαποτωνκατατασ</u>	

Essayons une restitution partielle. Je laisse de côté non seulement les six premières lignes de la colonne de droite, mais aussi, du moins pour cette fois, les dix dernières. Je suppose qu'à l'autre colonne, une ou deux lettres sont tombées à chaque ligne avec la marge de gauche.

1^{er} ET 2^e FRAGMENT.

- 1 ...διώκη, ἀπὸ τῆς παραθ -
 αλασσίας ἤϊόνος φυγῶν
 ἐν σκέπη τούτων τηρήσῃ τὰ
 ἐν ἀλικαῖς δώμασιν, ὡς ἄνω
 5 ἐφ' ὕψους κειμένων, ἀφ' οὗ
 τὰ ὑποκείμενα σκοπεῖται....

3^e FRAGMENT.

- σκοπῇ
 10 τὸ ὑποκείμενον
 πεδίον ἐπ' ἀναχώματος χει -
 - ροποιήτου, καθ' ὃ νῦν τὸ τῆς
 Ἀθηναῖς ἱερὸν κεῖται· ἔστι γὰρ
 ἀπὸ τῆς Καλλικολώνης ἄνω -
 15 - θεν αὐχὴν παρήκων ἡσυχῇ
 καὶ ἐξανεστηκῶς καὶ ὕλης
 δένδρων ἀγρίας δεφιλῶς,
 τὰ δὲ πολλὰ ἀργιλώδης καὶ λε -
 - πτόγειος καὶ ἀνωμαλῆς,
 20 κατὰ δὲ τινὰ μέρη καὶ ὑπό -
 - γειος, παρ' ὃν ὁ Σιμοῖς πο -
 ταμὸς ἀπὸ τῶν κατὰ τὰς....

(Suivait une indication relative au cours supérieur du Simois.)

On remarquera l'iotacisme qui a changé ἀλικαῖς en ἀληκαῖς (L. 4). Il y en un autre exemple au mot δεδηψειλος (L. 17), forme étrange, où δε doit être une dittographie et l'η un équivalent dialectal de l'α de δαψιλός = δαψιλής, à moins que δεδηψειλος n'ait remplacé par la faute du copiste un participe δεδηψιλωμένος, écrit en abrégé dans le ms. original. On remarquera également que l' est ascrit au datif σκέπη (l. 3.) (comme à τόπη, l. 14 de la colonne de droite) et qu'il manque aux désinences des subjonctifs διώκη (l. 1) et τηρήση (l. 3.)

I

De quoi s'agit-il dans notre texte et quelle en est la provenance?

La première de ces questions est facile à résoudre en se reportant aux vers 144-150 du chant XX de l'Iliade :

ὡς ἄρα φωνήσας ἠγήσατο Κυανοχαίτης
 τεῖχος ἐς ἀμφέχοντον Ἡρακλῆος θείοιο
 ὑψηλόν, τό βρά οἱ Τρῶες καὶ Παλλὰς Ἀθήνη
 ποίεον, ὄφρα τὸ κῆτος ὑπεκπροφυγὼν ἀλείαιτο,
 ὁππότε μιν σεύαιτο ἀπ' ἠϊόνος πεδίοσδε.
 ἔνθα Ποσειδάων κατ' ἄρ' ἔζητο καὶ θεοὶ ἄλλοι,
 ἀμφὶ δ' ἄρ' ἄρρηκτον νεφέλην ὤμοισιν ἔσαντο·
 οἳ δ' ἔτέρωσε καθίζον ἐπ' ὄφρ' οἱ Καλλικολώνης.

On voit clairement que dans nos six premières lignes il s'agissait aussi de la lutte engagée entre Hercule aidé d'Athéna et le κῆτος ou monstre marin suscité par Poseidon contre les Troyens. Homère y fait une allusion rapide : l'auteur du livre dont nos fragments sont détachés avait développé la légende, en y joignant une étude topographique du théâtre de l'événement, une sorte de carte qu'il semble avoir relevée lui-même, tant le détail en est précis dans nos douze dernières lignes, tant l'aspect des localités à l'époque où il écrit se retrace vivement à son imagination.

II

Beaucoup plus compliquée est la question de provenance. A vrai dire, le peu d'étendue de notre texte ne permet pas de la

résoudre sûrement. On doit recourir aux hypothèses. Il en est deux qui me paraissent d'une égale probabilité.

Les recueils A B D Gen. des scolies de l'Iliade mettent en regard du passage d'Homère que nous venons de citer une histoire du combat d'Hercule avec le κῆτος, extraite d'Hellanicus. Elle figurait dans ses Τρωϊκά, sans aucun doute, bien que le scoliaste ne le dise pas.

Or, il y a entre cet extrait et la première partie de notre texte une réelle concordance et, comme la rédaction de celui-ci est évidemment la moins succincte, on est conduit à penser qu'il dérive en droite ligne des Τρωϊκά d'Hellanicus. Le scolie des vers 144-150 ne présente pas — c'est une objection qu'on peut nous faire — le moindre vestige de cet élément descriptif dont la place est relativement très large dans le papyrus. Mais les commentateurs d'Homère, à qui nous devons presque tous les extraits un peu considérables des Τρωϊκά, et chez lesquels ils sont toujours purement narratifs, comme la dite scolie, s'occupaient beaucoup plus de mythologie que de topographie. Il est très probable d'ailleurs, sinon certain, qu'ils ont connu Hellanicus, non pas directement par la lecture de ses Τρωϊκά, mais à travers les mythographes, qui avaient compilé les parties narratives de cet ouvrage, en les dégagant des éléments topographiques dont elles pouvaient y être mêlées. Le caractère exclusivement mythologique des extraits d'Hellanicus épars dans nos recueils de scolies ne donne donc pas le droit de conclure à un caractère analogue pour l'œuvre originale. Aussi bien cette conclusion serait-elle infirmée par les notes géographiques qu'Harpocraton et Etienne de Byzance ont tirées des Τρωϊκά, par certains détails de l'analyse que Denys d'Halicarnasse (*Antiq. Rom.* I, 46) nous a laissée des pages de ce livre relatives à la fuite d'Énée, et surtout par un témoignage, très catégorique dans sa brièveté, qui se trouve chez Strabon.

Combattant l'opinion suivant laquelle la moderne Ilion s'élevait sur l'emplacement de la ville de Priam, Strabon reproche à Hellanicus d'avoir soutenu cette thèse pour capter à son ordinaire la bienveillance des Néo-Troyens : « Ἑλλάνικος χαριζόμενος τοῖς Ἰλιεῦσιν οἷος ἐκείνου θυμῶς, συνηγορεῖ τὸ τὴν αὐτὴν εἶναι πόλιν τὴν νῦν τῇ τότε » liv. XIII. p. 602 C). Du moment qu'Hellanicus prenait ainsi parti dans le débat, il devait se livrer à des considérations topographiques, où il rapprochait l'ancienne Troade de la nouvelle, et que lui facilitait la faible distance entre Lesbos, sa patrie, et le théâtre de l'Iliade. Nous avons un rapprochement de ce genre dans le passage de notre texte où il est question du temple

d'Athéna : « ἐπ' ἀναγνώματος χειροποιήτου, καθ' ὃ νῦν τὸ τῆς Ἀθηνᾶς ἱερὸν κεῖται » Si c'est bien Hellanicus qui parle ici, l'existence vers la fin du v^e siècle avant notre ère d'un temple d'Athéna, s'élevant sur une colline baignée par le cours inférieur du Simoïs, est formellement prouvée. S'élevait-il déjà en l'an 490, à l'époque où Xerxès, au rapport d'Hérodote, (VII, 53) fit l'ascension de la citadelle de Priam et sacrifia mille bœufs à Athéna Ilienne? C'est probable. Lorsque Alexandre de Macédoine visita à son tour la terre sacrée, après la bataille du Granique, le temple existait toujours, selon quelques auteurs qui le représentaient comme étant alors μικρὸν καὶ εὐτελές, c'est-à-dire sans doute comme attestant par sa chétive apparence une très haute antiquité. (Voir Strabon, XIII, 593 c.) Le roi y laissa de riches offrandes, et il fut probablement rebâti par ses successeurs. On voit enfin qu'au temps de Strabon il était encore debout.

Densy d'Halicarnasse range Hellanicus parmi les historiens primitifs que nous appelons les logographes et qui ont écrit en dialecte ionien. A part l'adjectif *δηψιλός*, remplaçant le *δαψιλός* du langage commun, nos fragments n'offrent pas d'ionismes bien caractérisés. Mais Hellanicus, autant que nous pouvons en juger par les deux seules phrases textuelles que nous possédons de lui, se servait d'un ionien très mitigé. Les copistes, d'ailleurs, passaient volontiers le niveau sur les particularités dialectales. Il faudrait en tout cas disposer d'un champ d'observation plus large que nos maigres lambeaux de papyrus pour tirer de la forme de notre texte une présomption quelconque contre l'hypothèse que nous venons d'émettre.

Elle nous semble en somme assez plausible. Mais il en est une autre qui ne le paraît guère moins. L'exactitude minutieuse du détail topographique dans notre texte m'avait d'abord rappelé tel et tel passage du chapitre de Strabon sur la Troade (lib. XIII, 592 c et suiv.), chapitre où cet écrivain s'est généralement contenté, comme on sait, de résumer le *Τρωϊκὸς διάκοσμος* de Démétrius de Scepsis. En examinant de près les paragraphes 34 et 35 (p. 597 c), on remarque plus d'une expression — μέγας τις ἀρχήν, p. ex. ou παρ' ὃν ὁ Σιμόεις ῥεῖ, qui se retrouve à peu près la même dans le papyrus. De plus, à la colonne de droite, le texte, bien que trop incomplet pour permettre une restitution proprement dite, trahit par certains indices une de ces discussions topographiques dont Strabon a semé son chapitre sur la Troade, d'après Démétrius. Je pense surtout au § 37 (p. 599 c), où sont condensés les arguments que fournissait l'épisode de Politès, dans le second chant de l'Iliade (v. 782 sqq), et celui de la fuite d'Hector, au chant XX^e,

contre l'identification de l'ancienne et de la nouvelle Ilion. Je ne fais qu'indiquer ici un rapport à tout le moins conjectural ; mais je crois entrevoir dans notre texte, grâce à certaines rencontres de mots, les linéaments d'une argumentation analogue et, si je me risquais davantage, je dirais qu'aux localités énumérées ou décrites dans le paragraphe de Strabon, la dernière lettre visible de la 17^e ligne du papyrus pourrait bien ajouter la colline de *Bαρυσία*, qui joue un rôle au cours de l'épisode de Politès, plus complètement commenté chez Démétrius de Scepsis que chez son abrégiateur.

Pour conclure, la présence dans nos fragments du récit mythologique que les scolastes d'Homère ont emprunté à Hellanicus, et aussi la forme franchement dialectale *δηφιλό*; inclineraient la balance du côté de ma première hypothèse ; d'autre part, les éléments descriptifs qu'ils renferment et les vestiges de critique que nous y devinons, rendraient la seconde plus probable. La solution demeure incertaine. Quelques centimètres de plus à la colonne de droite de cette feuille mutilée, et nous serions en état, sans doute, de trancher sûrement la question. Parmi les innombrables débris qui ont quitté et quittent encore El Fayoum pour se répandre dans les bibliothèques de l'Europe, espérons qu'on trouvera un autre morceau du précieux exemplaire mis un jour au pillage par un bourgeois de Philadelphie.

Jules NICOLE.

ENCORE QUELQUES PASSAGES DE QUINTILIEN¹

12, 7, 3 : On devrait écrire *offici* d'après *officio* **BM** (*officii* **b**) ; car *officio*, c'est *offici* déguisé par une manie des copistes, qui ajoutaient souvent un *o* à ces génitifs en *i* du nominatif *ius* ou *ium*². De même 12, 10, 13 *ingeni*, d'après **BM** (*ingenii* **b**). Pourquoi refuserait-on à Quintilien, quand les manuscrits en ont conservé des traces, une orthographe qu'il a sans doute pratiquée souvent, et peut-être habituellement ? Par contre, *afluentia*, que Halm met dans le texte, 12, 10, 13, ne me paraît pas légitimé, pour l'époque de Quintilien, par l'édit de Dioclétien, 2, 7 et 2, 11, *C. I. L.* III, 2 p. 825 et 826³.

12, 7, 7 : (6) *neque uero pudor opstet quo minus susceptam cum melior uideretur litem, cognita inter descendum iniquitate, dimittat, cum prius litigatori dixerit uerum.* (7) *Nam et in hoc maximum, si aequi iudices sumus, beneficium est, ut non fallamus uana spe litigantem. Neque est dignus opera patroni qui non ulitit consilio. Et certe non conuenit ei quem oratorem esse uolumus iniusta tueri scientem.* Pourquoi *et* devant *in hoc* ? Il n'a pas été question d'un autre *maximum beneficium*. D'ailleurs, ce superlatif paraît être un superlatif relatif, puisque Quintilien croit devoir ajouter *si aequi iudices sumus* ; il n'existe donc qu'un seul *maximum beneficium* ; *et* n'est donc pas pour *etiam*. Alors, qu'en faire ? Il faut remplacer par des virgules les points qu'on a mis devant *Neque* et devant *Et arte* ; *et... neque... et* sont corrélatifs, comme chez Cicéron, *Brut.* 4, 17 ; *Tusc.* 5, 38, 112. Quintilien indique trois raisons qu'on a pour suivre l'avis qu'il a donné.

1. Voyez *Revue de Philologie* XVI (1892), p. 168.

2. Voy. M. BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 334, note 2. Il est permis peut-être d'ajouter Cicéron, *Fin.* 1, 8, 27 ; *Triario*, et Catulle 68, 11 : *Milio* dans le ms. de Saint-Germain, quoique *Triari* et *Mali* soient des vocatifs.

3. Que dire de *afluens* dans Cicéron, *or.* 24, 79, ed. Friedrich ? C. F. W. Mueller n'a pas adopté cette graphie, offerte par le *Gemblacensis*, dans *Cic. p. Arch.* 3, 4 ; ni dans deux autres passages où il l'avait observée, *p. Sest.* 8, 18 ; *diuin.* 1, 29, 61. C'est tout autre chose chez Cyprien, où M. Hartel l'a admise plusieurs fois ; ou dans la passion de S. Sébastien p. p. HAËN, *Berner Palimpsestblätter*, Vienne 1884, fragment 5, 28, page 17 (33) *aflu,entiae* ; ou chez Grégoire de Tours, *uit. patr.* 13, 2 p. 716, 10 *inlusciscente die tertia afluentibus fratribus* (*fluentibus* les mss.) ; voy. M. BONNET, *Le latin de G. de T.* p. 181, note ; pourtant, *afluenter*, qu'on trouve en trois passages de cet auteur, peut faire hésiter, même chez lui.

12, 7, 10 : *de quibus optime meruerint* ; il me semble qu'il faut *meruerit*, comme il y a au § 9 *fecerit, patietur* ; au § 11 *accipiat*¹.

12, 9, 7 : Les différents chapitres de ce 12^e livre, trop admiré à mon sens, n'ont guère de rapport entre eux. Quintilien les a réunis là, parce qu'il n'avait pas su les placer ailleurs. Ce qu'il dit des genres de styles, ou *χαρακτῆρες*, 12 10, 58 et suiv. (*subtile, grande, medium*), avait sa place indiquée aux livres 8 à 11, 1, *de elocutione*, *περὶ λέξεως* ; de même les deux petites dissertations, 12, 10, 27 et suiv., sur la nécessité, pour les Latins, d'ornez leur style plus que ne l'avaient fait les Attiques, et 12, 10, 40 et suiv., sur la fausse prétention de ceux qui ne voulaient pas que l'orateur s'écartât jamais du langage familier ; enfin on pouvait faire entrer dans ces livres même le morceau fort important pour la rhétorique romaine, 12, 10, 16 et suiv., sur les différentes manières, ou écoles², attique, asiatique et rhodienne, qu'il confond assez maladroitement avec les *χαρακτῆρες*, sous la désignation commune de *genera dicendi* (12, 10, 10 et 58), et sans s'expliquer sur le rapport qui existe entre ces deux *divisiones* : la distinction entre Attiques et Asiatiques est, sinon exclusivement, du moins essentiellement affaire d'élocution. Dans ces conditions, il est assez naturel que l'ordre et l'enchaînement des idées laisse à désirer dans ce livre. Au moins les éditeurs auraient dû atténuer ce défaut par l'ordonnance typographique, au lieu de l'aggraver, comme ils l'ont fait 12, 9, 7. On est choqué, en lisant ce paragraphe, de voir l'auteur revenir à une question déjà traitée tout au long au chapitre 7, celle du choix que l'orateur devra faire entre les causes à défendre. Si après le § 7 on va à la ligne, comme le font Bonnell, Halm et M. Meister, cette répétition n'a pas d'excuse. Elle en trouve une, si l'on joint le § 7 aux paragraphes suivants, comme l'a évidemment voulu l'auteur. Il ne parle, dans ce § 7, du devoir d'accepter des causes peu importantes, que pour en venir aux avocats qui, une fois engagés dans de telles causes, cherchent à leur donner un intérêt factice par la violence du langage, et pour leur faire la leçon, § 8 à 13.

12, 9, 9 : *sed haec minora sunt ipso illo vitio animi quo male-dicus a malefico non distat nisi occasione*. Ce défaut (*vitium animi*), c'est justement l'humeur injurieuse (*maledicum esse*). La proposition relative est donc mal faite ; il fallait : *quo qui laborat a malefico non distat*, etc. Si l'on ne croit pas Quintilien capable d'une

1. Sur cet emploi de la 3^e personne au singulier, voir la note de Spalding, 2, 15, 12.

2. Ἀττικὸς ζῆλος, Caecilius Calact. dans SUIDAS, II, p. 182, 10 Bernh ; Ἀσιανὸς ζῆλος, le même, et PLUTARQUE, *Ant.* 2, 5 ; STRABON, 41, p. 648.

telle négligence (j'hésite, pour ma part), il faudra écrire *quod*, avec le correcteur **b**, ou mieux *quoniam* (*quod*).

12, 10, 7 : Quintilien vient de montrer, en prenant pour exemple la peinture, qu'on peut distinguer dans chaque art des styles (ou χαρακτῆρες) différents selon les époques et selon les auteurs. Il a caractérisé à ce point de vue les peintres les plus illustres¹. Pour donner une seconde preuve de son dire, il passe à la statuaire en ces termes : *Similis in statu is differentia; nam duriora et tuscanicis proxima Callon atque Hegesias (... fecit)*. M. Christ, au lieu de *statuis*, a proposé *statuariis*; Halm et M. Meister l'ont adopté. Ils avaient oublié, semble-t-il, le classique κόμμι Χαρίτεσσιν ὁμοίαι, que pouvait leur rappeler un peu plus loin Quintilien lui-même, 12, 10, 24 *quid Periclea? similemne credemus? Lysiacaе gracilitati?* Inversement, 12, 10, 68, après avoir parlé des différents vents, et non pas du tout des physiciens qui les étudient et les distinguent, il continue : *eademque musicis ratio est, qui cum in cithara quinque constituerunt sonos, plurima deinde uarietate complent spatia illa*. On ne voudra pas corriger *eademque sonorum ratio est?*

O. Jahn, dans une note sur le Brutus de Cicéron, affirme que Quintilien paraît plus expert que Cicéron dans les questions d'art. Je veux bien le croire; mais cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il a puisé à une source meilleure. Il ne fait évidemment que copier ce qu'il trouve exposé dans un traité, peut-être même un manuel, d'histoire de l'art³. Non seulement, comme on l'a fait remarquer⁴, il ne sait pas tirer parti de la comparaison qu'il essaie d'établir entre les évolutions de la peinture et celles de l'éloquence⁵, mais il oublie si bien son dessein, qu'il transcrit machinalement certaines observations qui étaient à leur place dans l'histoire de l'art d'où il les tire, mais qui n'ont pas de rapport

1. Ou les dix compris dans le canon des critiques d'art de Pergame, d'après J. BRZOSKA, *de canone decem oratorum Atticorum questiones*, Breslau, 1883, p. 68 et suiv.

2. C'est la leçon de **b**, qu'il ne faudrait pas hésiter à adopter, même par conjecture (comp. *appellabimus* à la ligne 7), car les copistes écrivaient à peu près indifféremment *-emus* ou *-inus*, à une certaine époque. De même 12, 9, 8 je ne vois pas quel scrupule fait rejeter *exiget* de **b** (après *obiecturum!*), plutôt que *erigimus* 12, 7, 8 (*erigimus* **B M**). C'est en pareille matière qu'est valable le fameux dicton, souvent si mal appliqué : *ratio sescentis codicibus potior*.

3. C'est ce que fait ressortir, d'une façon assez surprenante après trois pages de louanges, E. BERTRAND, *de pictura et sculptura apud ueteres rhetores*, Paris, 1881, p. 91. Il fait peine, en lisant ce livre, de voir un si riche sujet si pauvrement traité. Un de nos jeunes archéologues devrait le reprendre.

4. E. BERTRAND, *de pictura*, etc., p. 111 et suiv.

5. 12, 10, 1.

avec sa thèse. Ainsi, 12, 10, 6, il dit qu'Euphranor a été à la fois peintre, sculpteur et écrivain : qu'est-ce que cela nous apprend sur sa manière, son style, le caractère de son œuvre (*genus operis* ou *forma*, 12, 10, 2)? Et que peut valoir le rapprochement fait au § 12 entre Euphranor qui pratiqua plusieurs arts, et Cicéron qui posséda plusieurs qualités?

12, 10, 51 : Certains rhéteurs enseignaient qu'en rédigeant et publiant un discours après l'avoir prononcé, il fallait supprimer ces traits trop vifs, *excitatoria lumina*, qui n'étaient, dans le discours prononcé, qu'une concession faite au goût du jour. Tout ce qu'on met dans un livre, au contraire, *id tersum ac limatum et ad legem ac regulam compositum esse oportere*, disaient-ils (§ 50). Quintilien demande que le discours soit reproduit exactement tel qu'il a été prononcé, *neque aliud (mihi uidetur) esse oratio scripta quam monumentum actionis habitae*. Et il continue : *itaque non illas modo, ut opinor, debet (oratio scripta) habere uirtutes*, c'est-à-dire les qualités que l'on vient de voir (*tersum ac limatum*, etc.); il est facile de sous-entendre *sed quascumque habuit actio*. Après ces mots, le texte est altéré, de l'aveu de tous; mais ce n'est pas une raison pour corriger, comme on le fait¹, la phrase que je viens de citer et qui offre un sens parfaitement satisfaisant.

12, 10, 77 : *neque enim uim summam dicendi... infelix usque ad ultimum sollicitudo persequitur, nec oratorem macerat et coquit aegre uerba uertentem et perpendendis coagmentandisque eis intabescetem*. Halm, en note, propose *quae*, ou mieux *haec*, pour *nec*. Haupt retranche ce mot². M. Meister le suit³; M. Kiderlin ajoute *ut* après *coquit*⁴. Autant de remèdes inutiles appliqués à un passage parfaitement sain. La négation, est-il besoin de le dire? s'étend aux participes *uertentem* et *intabescentem*, et *oratorem* est répété, parce que ces participes ne pouvaient convenablement se rapporter à l'abstrait *uim dicendi*.

MAX BONNET.

1. Spalding, Bonnell, Halm, Meister : *itaque nullas non, ut opinor*, d'après des manuscrits récents, qui doivent sans doute cette leçon à la conjecture. Cette conjecture n'est pas heureuse; ce n'est pas le moment de dire que le discours écrit doit avoir toutes les qualités possibles (*nullas non*); ce qu'il faut, c'est qu'il ait toutes les mêmes qualités que le discours prononcé.

2. *Opuscula*, III p. 602.

3. Sans songer qu'il faudrait en même temps supprimer *oratorem*; ou tout au moins le transposer après *coquit*.

4. Au dire du *Jahresbericht* de Bursian, LI p. 61. M. Kiderlin, qui est un des meilleurs critiques de Quintilien, a sans doute compris que *oratorem* ne peut être dit que du bon orateur, comme *orator* § 77. Mais on ne peut pas davantage opposer au substantif *oratorem*, sans épithète, les participes *uertentem* et *intabescentem*, sans substantif.

DES LAPIDAIRES GRECS

DANS LA LITTÉRATURE ARABE DU MOYEN-AGE

(DEUXIÈME PARTIE)

Aambruz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 75 : *La segunda piedra de la Aim llaman en griego aabruz, et en arabigo aaquic.* Elle protège la femme contre l'avortement. L'AAquic est l'Hager Salachil de Sérapion, l'Aquine de Gezzar, la Cornaline. Aambruz n'a aucun sens, tandis qu'Aabruz dérive très probablement de al 'Αβρός, la précieuse.

Aaran. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 75 : *La tercera piedra del Aain ha nombre Aaran en griego et en arabigo Zabach.* C'est le Zebedj, pierre non identifiée, noire, semblable au jais : d'où a[il] 'Αλαός, la noire, l'aveugle.

Abcatritaz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 30 : *Esta es de natura fria et seca et fallanla mucho en tierra de Egypto, en la ribera del Nilo, envuelta en el arena... et esta semeja en color al diamant.* On ne voit que l'Albâtre pour remplir ces conditions : elle a en effet l'apparence du Cristal (PLINE, *lib. XXXVII*), elle se trouve en Égypte, et la transformation d'Ἀλαβοστρίτης en Abcatritaz n'a rien qui puisse surprendre.

Abietatz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 7 : *Que quiere decir boitrenna.* La pierre du vautour, l'Aëtite de Chypre (v. p. 71) qui est devenue al 'Ιετίτης.

Abritez. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 72 : *En griego, Mahe en arabe, Cristal en latin.* Autre déformation de Ἀετίτης, dont une des espèces était le Cristal qui facilitait les accouchements.

Ademuz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 63 : On y reconnaît facilement l'Ἀδάμας.

Adarce. — L'Ἀδάριον.

Aitofiquioz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 72 : Est la pierre Ἀθιοπικός.

Alcyonium. — Ibn-Beïthar, n° 1086 : « Cette pierre comprend cinq espèces. La première, lourde et spongieuse », c'est l'Alcyonium proprement dit, dé ἄλκυόνιον, sorte d'algue..., *dicenle en caldeo Guyrunion.*

« La deuxième a une odeur pareille à la lentille de mer », c'est l'Alguena.

« La troisième est pourprée, il y a des gens qui l'appellent Milesion », c'est le Farfiri (cf.).

« La quatrième ressemble à de la laine en suint.

« La cinquième ressemble à un champignon, on l'appelle Halosachné » (cf. *Alushane*).

Aldardemuz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 23, 72 : *Ha nombre en griego la decima piedra de la A. Esta ha color de ferro... est con esta alimpian el*

aliofar (les perles) et *arredondaran el vidrio et esclarecen los piedras*. C'est le Sambadheg, l'Emeril, l'Ἀνδροδάμας.

Alguena. — Ibn-Beithar, n° 1086 : Cf. *Alcyonium* : c'est l'Adarce (cf.), le Zebed el bohaira arabe, le Ghafoura caldéen.

Alharcon. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 31 : Très probablement une déformation de l'Al Zerkoun, car c'est également le Minium (cf. *Zerkoun*).

Almelin. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *Llaman en griego la duodécima piedra de la A. Et es piedra mineral : et ha en ella claridad a semejanza de plata. Et esta piedra es a que dicen Atalch. Et los sabios fablaron mucho de ella et dijieron algunos de ellos que era el alun loque non se funde en el fuego.*

La parenté entre les mots alun, alumen et almelin est assez proche effectivement, mais c'est bien plutôt l'al Μηλία de Théophraste, l'al Melinum de Pline, l'al Μηλία de Dioscoride, de Razès qui est la racine de l'Almelin.

Al Quichour. — Ibn Beithar, n° 1865 : La pierre ponce, qu'on retrouve aussi sous le nom de Alfichour, Alfeyru, est le Κίσσαρις précédé de l'article arabe.

Aluzahné. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 33 : C'est l'Halosachné des Grecs (Ibn-Beithar, n° 1231), l'άλδος ἄχνη, fleur de sel (cf. *Alcyonium*).

Amedicariz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *En griego. Et fallanla en Armenia*. C'est la pierre d'Arménie, A[r]me[n]dicariz.

Anakhates Hadjer. — Ibn Beithar, n° 620 : On reconnaît facilement ici l'achate.

Antoroz, Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : D^m Ανθραξ, ant[o]raz.

Apolokos. — Dans le *Lapidaire hébraïque*, d'où ce mot est extrait, c'est une transcription défectueuse du manuscrit arabe, Polophos, Πολύφωτος (cf.), qui, par suite du manque d'un point diacritique, est devenu Apolokos.

Arhoritis. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *Ha nombre en griego la terciá decima piedra de la A. Negra es de color de plata : c'est certainement la même pierre que la Nargoritiz, qui est également « de color de plata » et possède les mêmes vertus médicales. Racine ἀργυρίτης.*

Artican. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 13 : *En caldeo, et algunos y a quel dicen Artiqui, et los griegos le dicen Asrrá. Et fallanla en la tierra que llamada Artica.*

Artica, c'est l'Attique, et Asrra est une altération de Ὠχρά, l'ocre jaune de l'Attique : dans Ibn Beithar, n° 51, c'est « l'Artekîn, en grec Oukra ».

Arsцитiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 (cf. *Ascritas*).

Aserthiz. — Mss. arabe 2275. Biblioth. nat., fol. 121 v° (cf. *Ascritas*).

Asrra. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 13 (cf. *Artican*).

Astarnuz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 6 : Sorte de Jaspe, ἀστέριος, étoilé (cf. *Isf*).

Atarraz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 12 : *La gente da quella tierra o ella es mas fallada llamante la piedra de la liebre, por esta razon que en aquel logar o entra el grand rio del Nilo en la mar Mediterranea, criase y un animal que semeja en sus miembros et en todas sus facciones a la liebre de tierra ; et por endel llaman liebre marina.*

Jusqu'ici nous ne trouvons guère de moyen d'identification ; en continuant, par exemple, nous lisons : « *Son muy verdes de color, et tan duras que las non pueden quebrantar con ninguna causa ; et por esol dicen los Caldeos, Ro-*

folez, que muestra tanto como cosa que se non puede partir. Ro folez veut dire non cassable, c'est sans nul doute le grec $\acute{\alpha}$ privatif et $\tau\epsilon\rho\epsilon\tau\upsilon$ percer, dont le suffixe est devenu *raz* pour suivre l'économie philologique des autres pierres.

Atazarifez. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *Ha nombre en griego la quinta piedra de la A. Esta de dos colores. La una bermeya asi como la Yargonsa, et la otra parda, enque ha tal claridad de noche que veye hombre con ella asi como con lumbr de fuego.* Sa racine doit être $\Lambda\sigma\tau\rho\acute{\alpha}\pi\iota\omicron\varsigma$, la pierre qui éclaire.

Azcritaz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *Dicen en griego a la cuarta piedra de la A. De color es blanca et blanda, et fallanla en las mineras de la Calcedonia.*

Au mot Marmar, Ibn Beithar, n° 217, cite El-Gafeky : On croit que c'est « une espèce de marbre blanc; on le trouve surtout dans les carrières « d'Onyx et c'est la meilleure espèce; on lui donne le nom d'Alabastrites, et « le vulgaire prétend que c'est l'Onyx. » C'est comme l'Abcatritas, une altération du mot $\Lambda\lambda\beta\alpha\sigma\tau\rho\acute{\iota}\tau\eta\varsigma$, comme aussi l'Aserthis du mss. arabe 2773. Le parallélisme avec notre texte ne peut laisser aucun doute à ce sujet.

Azep. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 46 : L'alun, vient de l'arabe al Cheb. Il est de trois espèces : *La primera es a que dicen Fendida en latin et en griego Zacastiz; la segunda est redonda et dicenle en arabigo Zatiriculi; la tercera est humida et dicenle en griego Uguria et en Arabigo Alyamei.*

Fendida est parfaitement le grec $\Sigma[\alpha]\chi\iota\sigma\tau\acute{o}\varsigma$, fendu, avec l'interpolation d'un α . Pline, lib. XXXV, signale cette espèce d'alun : « *concreti aluminis unum genus, Schiston appellans Græci.* »

Redonda explique également $\Sigma[\alpha]\tau[\epsilon]\rho\omicron\gamma\gamma\acute{\upsilon}\lambda\omicron\varsigma$, avec interpolation de deux voyelles. Pline, lib. XXXV : « *Interioris est alterum generis [aluminis] quod Strongylem vocant. Dux ejus species... Melius pumicosum et foraminum fistulis spongizæ simile, rotundumque natura, candido propius.* »

Humida est bien l' $\Upsilon[\upsilon]\rho[\iota]\acute{\alpha}$; Pline, lib. XXXV : « *Hujus quoque duæ species, liquidum spissumque.* »

L'Alyamei est simplement un nom d'origine, l'El yemeni, — de l'Yémen.

Azech. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 28 : C'est le Vitriol, el Zadj : *Esta de quatro maneras : a la primera dicen Zori, al segundu Calcatar, a la tercera Calcadiz, et la quarta Calcant.*

Le Zori est le $\Sigma\delta\rho\upsilon$ de Dioscoride; le Calcathar, le Colcathar; le Calcadiz, la $\chi\alpha\lambda\acute{\alpha}\tau\iota\varsigma$; le calcant, le Colcothar.

Azuz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 4 : *La piedra Beruth. Et ha otro nombre, quel llaman Azuz, porque la fallan en un monte que ha en tierra de Egipto.* Ibn Beithar, n° 72, nous dit que le peuple et les médecins d'Égypte lui donnent le nom de Baroud : c'est le nitre.

Elle ne vient pas du tout d'Égypte, mais son nom de « Neige de Chine » l'a fait surnommer fleur d'Asie, pierre d'Assos, $\Lambda\sigma\sigma\iota\omicron\varsigma$ λίθος, d'où Azuz.

Azufaratiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 67 : La pierre de Xénocrate (cf. p. 70).

Batharaxitaz et Batraciz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *En griego.* Rien, dans le texte qui accompagne ces deux pierres, ne permettrait de les identifier avec certitude. Mais, dans le manuscrit, il y a une particularité assez curieuse, c'est qu'à la pierre suivante, la *Becenitiz*, que nous allons voir un peu plus loin, on trouve ce passage : « *fallanla en las sepulturas de los antigos en figura de rana* ». Il y a là, certainement, une

transposition de textes, car ces deux termes se trouvent tout naturellement identifiés par le mot *rana*, βατραχιτης, la pierre de grenouille, la bathrachite, qui n'a aucune raison d'être dans la description où nous le lisons.

Becenitiz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 72 : *Ha nombre en griego la cuarta piedra de la B. Et es verde de color, et fregan sobre ella el oro.* Aucune hésitation, c'est la βασανιτης, la pierre de touche. Nous avons montré comment le passage où il était dit qu'on la trouvait dans les tombeaux anciens en forme de grenouilles, devait s'appliquer aux deux pierres qui la précédaient, le Batharachitaz et le Batraciz.

Berloz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 72 : *Dicen en griego a la primera piedra de la B. Et semeya peira blanca. Et su virtud es a tal que qui quier que haya mal en los ojos et se alcololare con su fregamiento, tirargelo ha.*

Très probablement une contraction de βήρυλλος, le béril, pierre blanche, effectivement réputée pour les maux d'yeux¹.

Bicaruquid. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 51 : *Et ha en si retinimiento et sequedad con ya quanto de aguded, et su sabor es otro tal compuesto desta misma manera.* Nous croyons y voir λίθος πικρώδης, pierre à saveur désagréable, qui aurait fait bic'ar[ro]quid], le suffixe habituel du Lapidairer d'Alphonse X, quid, ayant remplacé ici la dernière syllabe tombée.

Gaacclaman. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 74 : *Ha nombre en griego la segunda piedra de la C. ; de color es blanca. Et dijo Mahomat el sobredicho que qui la engastonare en aniello et la pusiere en un vaso, o un vacin muy equal et lleno de vinagre et feriere poco el aniello commensara la piedra de bollir et de moverse et irshá yendo en desviando fata que llegue al suelo.*

Certainement nous devons rechercher la racine de cette pierre dans κάχλασμα, bruit de l'eau qui bouillonne. Il est d'ailleurs intéressant de la comparer également à la pierre κάχλαξ (cf. Qoukhlaqs).

Çahadenis. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 55 : *Esta es fallada en elle monte a que llaman Zahyt, et dalli toma el nombre.*

Du mot Zahyt s'est formé un mot grec en terminaison ενης, et de Ζαυτενης s'est formé le Çahadenis du Lapidairer d'Alphonse X.

Calcaditz. — Cf. Azech.

Çanderitiz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 75 : *Que quiere decir en arabigo Abhadidi et en latin fierro.*

Il est facile de retrouver ici le grec Σιδηριτης.

Cayzor. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 64 : Le Qichour, la pierre ponce, le Κισσηρις de Dioscoride².

Cira. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 76 : *En griego Zdayorofe, en arabigo Zavam, et en latin Cira. Esta es raiz de las piedras. Ca las piedras principales de la tierra non son mas de tres. La primera es Marmor. La segunda ha nombre Calcedonio, o Pedernal. Et la tercera esta misma que fablamos.*

Cira, c'est la γῆ ξηρά, la terre sèche, bien probablement le lutum des Météores d'Aristote, l'argile du Timée de Platon, l'origine de toutes les pierres qui serait donc assez naturellement le Ζειδωρος, que donne la vie, transformée en Zdayorofe.

Zavam d'ailleurs est également en hébreu, Zouam, la terre sèche.

Dientoz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 73 : *Dicen en griego a la segunda*

1. Cachets d'oculistés, p. 88.

2. Lib. V, c. CXXV.

pedra de la D. Esta es lezne asi como marmor polido, et ha en ella linnas negras. Et qui la veye asma qui es toda negra, et cuando la moyan en el agua tornase bermeya.

C'est l'agate, la pierre qui devient rouge quand elle est mouillée, δ ἄθος διαντός.

Elbasiferkaker. — Pseudo-Aristote, 16 : El basi, c'est le bézoard ; fer-kaker est une altération de φάρμακον, le remède.

Elendhermon. — Pseudo-Aristote, p. 332 : Déformation d'Aldardemuz.

Elphysior. — Pseudo-Aristote, p. 380 : *Elselsis lapis... levis et fragilis... assimilatur lapidi qui vocatur elphysior, quando mare inflatum est.*

Vient alors peut-être de φυσιάω, gonfler, inflari (?).

Faraztaz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 30 : *Et a tal marmor como este llaman en griego Faraztas. Taz* est un suffixe, il reste donc Faraz, qui n'est autre que la transformation arabe du grec Πάρος = marbre de Paros, qu'il faut comparer avec le Πάρος de Théophraste, c. xv.

Farfiri. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 33, 53 : Troisième espèce d'Alcyonium (cf.), de couleur pourprée. On retrouve très facilement ici πορφύρεος, le II s'étant encore transformé en F.

Gaciuz. — Sorte de Jaspe ; de καπνίας, couleur de fumée (cf. *Izf*).

Geleatiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72, 73. Γαλακτίς, galactite.

Ghaghatès Hadjer. — Ibn Beithar, n° 610 : Γαγάτης, jais.

Guielketiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 28 : Quatrième sorte d'Azoch (cf.), que dicen en griego Guielketis. C'est la transformation du grec Χαλκίτις, sulfate de cuivre, avec le changement habituel de Xα en Gui.

Guyrunion. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 35 : *De la piedra que ha nombre Lavenna et dicen le en caldeo Guyrunion.*

Ce n'est ni du chaldéen, ni du syriaque, mais du grec, transformation de ἀλκυόνιον. Le traducteur espagnol croyant à un mot arabe, précédé de al, a simplement laissé de côté le soi-disant article et de κόνειον a fait très facilement Guyrunion (cf. *Alcyonium*)¹.

Hetus. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 73 : *Dicen en griego a la prima piedra de la H. Et otrosi Yargonza cardena... Et cuando la hombre bien cata veye en ella figura de un aguila que tiene sus alas esparcidas, et una sobrisi, et la otra so sus pies.*

Il est très facile de retrouver ici le mot Ἄετός. Dans le mss. primitif l'Α n'était pas fermé par en haut et le copiste aura lu H et mis cette pierre à l'initiale H.

Isfondj-el-bahr. — Ibn Beithar, n° 73 : C'est le Σπόγγος, éponge, el-bahr, de la mer.

Izi. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 5 : *Es aquella a que nos llamamos Yaspio.* Vient certainement de l'arabe Yachf, par la chute de la voyelle a.

Et es otrosi de muchas guisas; pero las mayores son cinco.

La primera es de color de Prasme verde.

La segunda es la piedra a que llaman Tumion, et esta de color de vino blanco que tira a amariello.

Tumion est ici pour κύμινον, graine de cumin, de couleur jaune.

1. Cette chute de l'Α doit être rapprochée des chutes de la même lettre dans les noms de lieux. Λοναον, *Revue archéologique*, t. XX (1892), p. 284.

La tercera es la piedra que dicen Astarnuz, que quiere decir tanto como semeiante de estrella.

Ibn-Beithar, à l'article Yachf nous signale la variété Astharios, ἀστέριος, étoilée, c'est certainement l'Astarnuz.

La piedra a que llaman Belinniz, esta la otra manera de Yaspio que dijimos, que ha color de aire claro et limpio cuanto en luz.

Très probablement le jaspé térébenthiné d'Ibn Beithar; mais jusqu'à présent il est impossible de découvrir le rapport entre ces deux mots.

La piedra Gacius, que quiere decir fumienta, esta la cuarta manera de Yaspio.

C'est la Capnia, de Pline; l'enfumée, d'Ibn Beithar; c'est donc le Καπνίας grec. Mais comme dans le *Lapidaire* d'Alphonse X, le γ remplace très souvent le κ, καπνίας est devenu d'abord γαπνίας et s'est très facilement transformé ensuite en Gacius.

Kantoz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 76 : C'est, dit le *Lapidaire*, la même pierre que l'Hétus et l'Hatux : nous avons expliqué ce qu'était l'ἀετός. Ne faut-il alors pas voir ici une simple erreur de copiste occidental qui aurait pris pour un η, l'ε grec : nous aurions alors Κκετός. Nous savons que la lettre initiale ne signifie souvent rien : Nargoritis pour ἀργυρίτης, Roden pour Odem, Sayastuz pour ἀχάτης; de sorte qu'ici Kantos serait une simple déformation d'ἀετός, ce qu'annonce d'ailleurs le texte que nous étudions.

Kauman. — Arnoldus Saxo, p. 439 : *Lapis est, color albus... cauma idem quod incendium.* De καῦμα.

Kedoritoz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 18 : *Que quier decir tirador de gusanos... color ha cardena... Et há tal virtud que si la meten en la boca al que ha sangusuelas en la garganta, tiragelas todas asi como la aimante tira el fierro.*

Cette vertu de faire sortir les sangsues introduites dans la gorge nous permet l'identification de cette pierre. Au mot Zift, Poix, Ibn Beithar, n° 1114, écrit d'après Le Chérif : « Si l'on rase le milieu de la tête d'un individu qui a avalé une sangsue, et que l'on pratique en cet endroit des frictions avec le goudron, on fera sortir immédiatement la sangsue. C'est un fait à l'épreuve. »

Dioscoride nous apprend « que la poix liquide se récolte sur les troncs les plus gros du pin et du sapin. » La terminaison τος indiquant ici un terme grec; ce serait donc la poix qui découle du cèdre, κεδρίοις, la *Cedria* de Dioscoride, *lib. I, c. CV.*

Kiron. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 44 : *En arabigo varz.* — « C'est une pierre arrondie, de couleur jaunâtre, dit Ibn Beithar, qu'on appelle « Ouars, dans le Maghreb et en Espagne. Elle provient du fiel de bœuf encore frais et humide. » C'est de sa couleur jaunâtre, de *cire*, Κηρός, que lui vient son nom.

Marmunietiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 29 : La Marmunia avec la terminaison της.

Meli. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 74 : *Llaman a la primera piedra de la M. et fallanla en las alboheras de Cabroz.*

C'est la Μελίτα qui vient de Chypre (cf. *Almelin*).

Melintria. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 29 : Du grec Μελαντηρία, le calcant, le noir des cordonniers.

Melititaz, Militaz, Miliztiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 3, 33, 52 : La Μελιτίτης, la pierre de miel : la topaze (?)

Milicion. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 33 : *La piedra que se face del espuma de la mer, ha nombre Farfiri. Esta es toda foradada et fecha en forma de gusanos menudiellos... en griego llaman Milicion.* Au mot Farfiri, nous avons vu que c'était la troisième espèce d'Alcyonium (cf.) : son aspect semblable à un gâteau de cire lui a fait donner le nom de Μελισσέϊον, ruche d'abeilles.

Molubedeneda. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 30 : La Μολύβδαινα de Dioscoride, la molybdite de Pline, *lib. XXXIII.*

Muruquid. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 47 : En supprimant le suffixe *quid*, il reste *mur* : d'après sa description, c'est le Morocht de Xénocrate, de Dioscoride, de Galien, dont il a été question dans les *Reliques du lait de la Vierge et le galactite*¹.

Nargoritiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 75 : De la racine ἀργυρέτης (cf. *Arrhoritiz*).

Neftiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 75 : *La piedra que es fallada en la ribera del Nilo.*

Quand un peu plus loin, nous trouvons la pierre *Nelitz*, avec la même description, nous serons forcés croire à une faute de copiste, l'*f* ayant pu être confondu avec un *l*. Dès lors, c'est la pierre du Nil, Νειλίθος.

Nelitz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 75 : La pierre du Nil.

Netis. — Pseudo-Aristote, p. 381 : C'est la pierre μαγνήτης, dont la première syllabe est tombée.

Polophos et Pholopos. — Pseudo-Aristote, p. 377 : *Iste lapis habet colorem multorum colorum mixtum, ... de nocte splendet aliqua claritate.* C'est donc la pierre Πολύφωτος, de beaucoup de lumière (cf. *Apolokos*).

Qadmia et Qalimia. — Ibn Beithar, nos 1745, 1826 ; du grec καδμεία.

Qoukhlaqs. — Ibn Beithar, n° 1960 : A l'article *Kils*, chaux, après avoir indiqué la manière de la préparer, Ibn Beitar ajoute : « On en prépare aussi avec les pierres appelées *Qoukhlaqs*, κόχλας, que certaines personnes disent être des pierres arrondies naturellement à la façon des pilons (cf. *Caaclaman*).

Qoural. — Ibn Beithar, n° 1769 : le *Bessed* ; on le nomme aussi *Qouralion* (κουράλιον) ; c'est le corail.

Quedoritoz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 48 (cf. *Kedoritoz*).

Queyebiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 53 : *Llamanle en latin azul arambrenno* : c'est-à-dire bleu de cuivre : le *κωανός*. La dernière syllabe est donc seule modifiée, car il devrait y avoir *Queynoz*, qui serait alors la transcription littérale du grec.

Sayastuz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 53 : *Esta há color de yargonza amariella, et es muy clara et muy lucia, de manera que la pasa el viso, et es de fremosa amarellor : pero tira ya quanto á blanco... Et há tal virtud que si la echan en alguna cosa que fierva, esfria luego.*

Pline, *lib. XXXVII*, parlant de l'agate : « *Argumentum esse, si in ferventes cortusas addita, refrigerent.* »

C'est donc l'ἀχάτης, avec une lettre initiale ajoutée, comme à *Nargoritiz*, comme à *Kantoz*.

Taoz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 75 : Ταώνιος λίθος, la pierre du paon.

1. *Revue archéologique*, t. XV, 1890, p. 107.

Tayole. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 73 : *Ha nombre en griego la quinta piedra de la T; que quier decir retinimento para retener en los arbores las foyas et el fruto.*

Semble bien se rattacher à la racine grecque $\tau\lambda\acute{\omega}$, porter, supporter.

Tonitoz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 73 : *Tonitoz dicen en griego a la segunda piedra de la T. Et en Arabigo, Taos.*

Il doit y avoir confusion, car Taos est grec (cf. *Taoz*).

Toryn. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 74 : *Dicen en griego a la novena piedra de la T. Et es blanca a semeyanza de cristal... Et si hobiere en ella figura de lobo enfrenado, serto has de todos hombres.*

Il est assez étrange de rencontrer, dans un lapidairer uniquement de pierres précieuses, une pierre gravée, qui appartient à une littérature d'une toute autre économie. Aussi, est-ce à cette exception qu'il faut demander précisément le nom de cette pierre; $\tau\omicron\rho\epsilon\acute{\alpha}\nu\epsilon\iota\nu$, c'est graver en intaille : la pierre Toryn serait donc *la pierre gravée*, en quelque sorte la sœur de la pierre *autoglyphe* du Pseudò-Plutarque¹.

Tuminon. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 6 : De $\kappa\acute{\upsilon}\mu\omicron\nu\nu\omicron$, graine de cumin (cf. *Izf.*).

Uguria. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 46 : De $\Upsilon\gamma[\upsilon\rho[\upsilon]\acute{\alpha}$, humide (cf. *Asep*).

Yelitz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 74 : *Ha nombre en griego la cuarta piedra de la Y. Et es mineral por natura, et la color de ella semeja a todas colores, et tira ya quanto a semeyanza de oro.* Certainement la racine est $\Upsilon\alpha\lambda\acute{\iota}\tau\epsilon$, de cristal.

Yenetatiz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 74 : Bien que nous n'ayons ici d'autre description que « *Et semeja al corazon de una ave que dicen Caeracos*, il est, croyons-nous, difficile de nier l'identification avec l' $\Upsilon\alpha\lambda\acute{\iota}\nu\eta\varsigma$, l'*Hyæna lapis*, des Cynanides².

Zacastir. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 46 : $\Sigma[\alpha]\chi\iota\sigma\acute{\tau}\acute{\omicron}\varsigma$, fendu (cf. *Asep*).

Zatiriculi. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 46 : $\Sigma[\alpha]\tau[\upsilon]\rho\omicron\gamma\gamma\acute{\upsilon}\lambda\omicron\varsigma$, rond (cf. *Asep*).

Zdayorofe. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 76 : Très probablement *Zel-dwros*, qui donne la vie (cf. *Cira*).

Zeraquoz. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 6, 7 : Quatrième sorte d'Azufaratiz (cf. p. 70), la pierre de l'épervier, $\tau\acute{\epsilon}\rho\alpha\kappa\omicron\varsigma$ $\lambda\acute{\iota}\theta\omicron\varsigma$, dont l'esprit rude s'est transformé en Z.

Zerkoun. — On avait supposé, avant Dozy, que ce nom venait de zarca, couleur bleue, mais, puisqu'il est certain qu'il s'agit du Minium, c'est certainement le $\Sigma\epsilon\pi\tau\acute{\iota}\delta\omicron\nu$, le Syricum, *rubis coloris pigmentum*, de Pline, *lib. XXXV*, qui est la racine du mot. Il a donné également l'Azarcoun persan et l'Alharcon (cf.), qui signifient tous les deux le Minium.

Zinderch. — Lapidairer d'Alphonse X, p. 45 : *La piedra que dicen Azar-nech et llaman en caldeo Zinderch, et en latin le dicen Orpiment. Esta se parte en dos maneras; la una que es de color bermeya et la otra yalde que ha nombre Zeurech.*

Le Zinderch n'est autre que la $\Sigma\alpha\nu\delta\alpha\rho\acute{\alpha}\nu\eta$, emprunté au grec par le tra-

1. *Revue des Études grecques*, t. V, 1892, p. 366.

2. *Revue d'Archéologie*, t. XII, 1888, p. 328.

ducteur syriaque et que le traducteur arabe a pris ensuite pour un mot syriaque.

Zori. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 28 : *Σῶρον* de Dioscoride (cf. *Azech.*)

Ztheyceyn. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 76 : *En griego, et en arabigo Kaeden. Et sa virtud es que si molieren et la pusieren sobre ferida o tayadura de nervio, ó de vena de que sala sangre, estancala luego.*

Ne faut-il pas demander la racine à *Στέγειν*, être imperméable à l'eau, étancher.

Zulucandria. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 29 : *Qui quier decir como tirador de fustes.*

La traduction du grec semble servile. *Ἐλκων*, par son esprit rude se transforme en *Σέλκων*, tirant, *δρύα*, le bois.

F. DE MÉLY et H. COUREL.

BIBLIOGRAPHIE

Les Lapidaires de Liège et de Montpellier, attribués à **Aristote**, édit. par ROSE, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (Berlin, Weidmann, 1873, in-8°), p. 321-397.

SERAPION, Le livre des pierres d'**Aristote**, mss. arabe, supp^t 876, Bibliothèque Nationale.

Le poisson dans les pierres gravées d'après les **Cyranides**, par F. DE MÉLY (Paris, Leroux, 1889, in-8°, extrait de la *Revue Archéologique*).

Plutarque, Le traité des Fleuves, par F. DE MÉLY (Paris, Leroux, 1892, in-8°, extrait de la *Revue des Études grecques*).

Le Lapidaire hébraïque, mss. n° 930 de la Bibliothèque Nationale.

Ibn el Beithar, traduction de LE CLERC, 3 vol. des Notices et extraits des manuscrits publiés par l'Institut National de France (Paris, Imp. Nat., 1877-1883, in-4°).

Le Lapidaire d'**Alphonse X** (Madrid, J. Blasco, 1881, 2 vol. in-4°).

Le Lapidaire d'**Arnoldus Saxo**, édité par ROSE dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (Berlin, Weidmann, 1873, in-8°), p. 424-447.

SERAPIO, *Practica studiosis medicinæ utilissima* (Venise, Junta, 1550, gr. in-8°).

MÉLY (F. DE), Les Reliques du lait de la Vierge et la Galactite (Paris, Leroux, 1889, in-8°, extrait de la *Revue Archéologique*).

MÉLY (F. DE), Les Cachets d'oculististes et les Lapidaires de l'antiquité (Paris, Klincksieck, 1892, in-8°, extrait de la *Revue de Philologie*).

MÉLY (F. DE), Du rôle des pierres gravées au moyen âge (Lille, Desclée, 1893, in-4°, extrait de la *Revue de l'art Chrétien*).

DEUS NOSTER CAESAR

A PROPOS DE SCRIBONIUS LARGUS

M. Helmreich a récemment donné dans la collection Teubner une édition soignée du traité des *Compositiones*, de Scribonius Largus¹. Le manuscrit de l'ouvrage est perdu, et on ne connaît plus le traité que par le texte de l'édition *princeps*, parue en 1528². M. Helmreich n'a donc pu faire qu'un nombre assez restreint de rectifications³.

Scribonius Largus est un contemporain de Claude. Il en parle souvent : il est allé en Bretagne avec lui, et il l'appelle « notre César⁴ ». Son livre est dédié à Julius Callistus, l'affranchi tout-puissant du mari de Messaline⁵.

Or, voici en quels termes Scribonius parle de l'empereur Claude : « Nous avons été en Bretagne avec notre dieu César, » *cum Britanniam peteremus cum deo nostro Caesare,...*⁶ « Voici un dentifrice dont se sert Messaline, la femme de notre dieu, » *Messalina dei nostri Caesaris hoc utitur*⁷.

Il semblera à beaucoup que l'expression de *deus noster* n'était point de mise pour désigner l'empereur au premier siècle : eût-elle été employée dans le langage courant ou littéraire, elle ne paraît point à sa place, au premier abord, dans un livre né en quelque sorte dans le monde officiel des affranchis. Les empereurs ne

1. Leipzig, 1887, in-12.

2. Sous ce titre : *Scribonii Largi de compositionibus medicamentorum liber unus, antehac nusquam excursus, Joanne Ruellio doctore medico castigatore*, Paris, 1528, in-f^o, chez Simon Dubois (Silvius). Réédité à Bâle en 1529, à Padoue en 1655, à Strasbourg en 1786.

3. Les plus importantes proviennent de la collation du célèbre ms. (de Laon) de Marcellus Empiricus, lequel a inséré dans son *De Medicamentis* bon nombre de formules dues à Scribonius. C'est cette comparaison entre le ms. de Marcellus et Scribonius qui fait la principale valeur de cette nouvelle édition; cf. l'édition de Marcellus, 1889, par le même Helmreich, *in fine*.

4. Cf. 163 et 60. Cf. BÜCHELER, *Rheinisches Museum*, t. XXXVII, p. 321 et s.

5. *Scribonius Largus C. Julius Callisto, s.*

6. Chapitre 163.

7. Chapitre 60. Ajouter, p. 5 : *Scripta mea latina medicinalia deo nostro Caesari tradendo*.

commencent à se faire appeler du nom de *deus* qu'à la fin du troisième siècle¹. Il est permis d'hésiter à le laisser à cette place, dans une œuvre du premier siècle.

On avait pensé au seizième siècle que Scribonius avait écrit en grec, et que nous ne posséderions que la traduction de son traité, faite au quatrième siècle²; dans ce cas, le mot *deus* s'expliquerait par une erreur ou un anachronisme du traducteur, la langue grecque ne faisant d'ailleurs aucune difficulté à désigner par θεός l'empereur vivant³. On a écarté cette hypothèse aujourd'hui, et pour des raisons⁴ qui paraissent excellentes. Faut-il donc corriger *deus*?

Il serait possible que le manuscrit portât *d.* ou *d.i* peut-être même *dno* ou *dni*, et que l'éditeur ait développé ou lu *deus*, alors que la vraie lecture aurait dû être *dominus*.

Dominus noster Caesar n'a rien de choquant dans la langue du temps de Claude. Son prédécesseur, Caligula, avait introduit l'expression à la cour⁵. En admettant même que Claude, d'ailleurs plus simple de manières, ne voulût point l'accepter, elle était non seulement courante, mais obligée parmi les affranchis de l'empereur⁶, et c'est à un affranchi de Claude qu'écrit Scribonius Largus, membre peut-être lui aussi de la domesticité impériale⁷.

Je n'hésiterais pas à accepter cette correction, si nous ne trouvions, à un autre endroit des *Compositiones*, « *divinae manus*, les mains divines, » à propos du même Claude : « En offrant mes écrits aux mains divines », dit Scribonius, « tu les leur a consacrés par ta louange », *divinis manibus laudando consecrasti*⁸. Là encore nous sommes en présence d'une expression qui nous choque pour le temps des premiers Césars. Elle ne nous étonnerait pas chez un poète du temps de Domitien⁹; elle nous surprend chez un prosateur contemporain de l'empereur Claude. Mais je crois qu'il serait bien hardi de la corriger.

Il est donc permis de croire que les formules « dieu » et

1. Dans les monnaies d'Aurélien et de Carus, (voir Cohen, Aurél. 170 et Carus 44). Cf. MOMMSEN, *Staatsrecht*, 17², p. 737; BEURLIER, *Le Culte des Empereurs*, p. 52.

2. Hypothèse de Cornarius dans la préface de l'édition de Marcellus qu'il a donnée à Bâle (1536).

3. Cf. BEURLIER, *Le Culte des Empereurs*, p. 52.

4. Cf. HELMREICH, p. IV.

5. AURELIUS VICTOR, *De Caes.*, 3; cf. MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 738.

6. MOMMSEN, p. 737.

7. Il y a un Scribonius, affranchi d'un César au premier siècle, *Corpus*, VI, n° 4649. Il est visible que Scribonius parle à l'affranchi de Claude de la façon la plus humble, cf. p. 5, lignes 14 et suiv.

8. Page 5, ligne 30.

9. Cf. BEURLIER, p. 52.

« divin » ont été dès le premier siècle en usage dans le monde latin, et beaucoup plus tôt, et beaucoup plus complètement qu'on ne le pense d'ordinaire. Il faut admettre en particulier que l'expression *divina domus*, « de style tardif », dit-on couramment, était cependant fort usitée dès le premier siècle. Phèdre l'emploie dans une de ses fables¹.

Peut-être remarquera-t-on que ni Phèdre ni Scribonius ne nous éloignent du monde de la domesticité impériale, des affranchis ou des clients du prince. Il est possible que l'adoration des empereurs y ait été usuelle ou obligatoire. Il y aurait donc un élément nouveau à examiner dans l'étude de la religion impériale, le culte que rendaient au prince ses affranchis et ses esclaves. Les liens qui unissaient ces derniers à leur maître expliqueraient aisément qu'ils aient pu, dès l'origine, l'adorer comme Dieu ; et peut-être plusieurs formules du culte impérial ont pris naissance dans la domesticité de César, de la même manière que cette dernière a donné naissance à toute une branche de l'administration de l'Empire. — Je livre ces textes et ces réflexions à ceux qui ont étudié de plus près que moi la formation de la religion impériale.

Camille JULLIAN.

1. V, 7, 38 : *superbiens honore divinae domus*.

LES MÈTRES LYRIQUES D'HORACE.

I

C'est un fait reconnu que lorsqu'il s'agit de classer les œuvres poétiques, de les distribuer en genres distincts, les anciens tiennent autant et même plus de compte de la forme métrique des poèmes que de leur fond et de leur matière. Si un auteur d'éloges se distingue d'un poète épique, c'est sans doute parce qu'il chante ses propres amours au lieu de raconter les antiques exploits des héros légendaires : mais c'est aussi, c'est surtout parce qu'il emploie le distique élégiaque au lieu de l'hexamètre dactylique. C'est d'après ces règles purement matérielles que les Alexandrins semblent avoir rédigé leurs *canons* ; c'est d'après elles que Quintilien classe les auteurs qu'il passe en revue dans son X^e livre ; ce sont elles enfin qu'Horace a formulées dans un passage célèbre de l'Épître aux Pisons. Aux grandes actions des rois convient le mètre employé par Homère ; les vers inégaux de l'élegie sont destinés à l'expression de la passion joyeuse ou triste ; l'iambe, fait pour l'action, sert dans la satire ou le drame ; la lyre célèbre les dieux, les héros, les athlètes vainqueurs, les soucis amoureux et les libres festins.

Comme on le voit par la fin de ce passage, le domaine de la poésie lyrique est assez vaste. Chez Horace, le seul lyrique ancien dont l'œuvre nous soit parvenue entière, les commentateurs distinguent les odes religieuses, nationales, morales, familières, bachiques, érotiques,.... que sais-je encore ? — D'autre part, si les sujets traités sont divers, les mètres ne le sont pas moins : alcaïque, sapphique, asclépiade, glyconique, phéacratien, archiloquien, etc.

Y a-t-il, entre ces deux divisions des Odes d'Horace, une coïncidence régulière ? chaque genre d'odes a-t-il son mètre propre, et pour ainsi dire son instrument spécial ? et réciproquement chaque combinaison rythmique sert-elle à traduire un sentiment particulier ? Telle est la question que nous nous proposons d'étudier ici.

Avant d'examiner les poésies lyriques proprement dites, il n'est pas inutile de dire quelques mots du premier recueil d'Horace, du livre des *Épodes*. M. Waltz, dans sa thèse sur les *Variations de la langue et de la métrique d'Horace*, a constaté que les différentes pièces de ce recueil sont groupées suivant les systèmes rythmiques auxquels elles appartiennent. Quand on les lit dans l'ordre où l'auteur les a publiées, on rencontre d'abord les poèmes iambiques, puis les poèmes mêlés d'iambes et de dactyles, dont les mètres ont été inventés par Horace. Mais en même temps on s'aperçoit d'un autre changement. L'inspiration, satirique au début du livre, devient à la fin amoureuse, joyeuse et épicurienne.

Il y a évidemment un lien entre ces deux faits. Lorsque le poète attaque Canidie¹, Alfius² ou Mævius³, il emprunte à Archiloque et à Hipponax leurs iambes sanglants et impétueux. Lorsqu'au contraire il s'agit de célébrer Phryné⁴, de rappeler à Néère⁵ le souvenir des amours d'autrefois, ou d'inviter des amis à rire et à chanter en dépit de la tempête⁶, Horace crée des rythmes plus nouveaux et plus compliqués que ceux dont il s'était servi jusqu'alors.

On trouverait sans doute quelques exceptions. Les épodes *Ibis Liburnis*⁷ et *Quando repostum*⁸ adressées à Mécène, n'ont aucune trace de satire, bien qu'elles soient écrites en iambes; en revanche, l'épode *Quid tibi vis mulier*⁹, composée d'hexamètres et de tétramètres dactyliques, est pleine des injures les plus personnelles, les plus violentes, et même les plus grossières. Mais ces trois exemples n'infirmant pas la remarque faite tout à l'heure : on peut dire d'une manière générale que, dans ce premier recueil, Horace emploie l'*iambe*, pour les œuvres *satiriques*, et l'*iambe mêlé de dactyles* pour les œuvres *anacréontiques*.

II

Nous arrivons maintenant aux poèmes proprement lyriques. Les plus nombreux sont ceux qui sont écrits en strophes alcaïques : la proportion est de 37 sur 103.

Au premier abord, c'est une variété, je dirais presque une confusion sans bornes. On rencontre à la fois des chansons à boire

1. Épode V. — 2. Épode II. — 3. Épode X. — 4. Épode XIV. — 5. Épode XV. — 6. Épode XIII. — 7. Épode I. — 8. Épode IX. — 9. Épode XII.

(*Vides ut alla*¹, *Natis in usum*², *O nata mecum*³) — et des exhortations morales (*Æquam memento*⁴, *Eheu fugaces*⁵) — des poésies amoureuses (*Nondum subacta*⁶, *Vixi duellis*⁷) — et des hymnes religieux (*Bacchum in remotis*⁸) — de simples billets familiers (*Æli vetusto*⁹) — et des chants de triomphe en l'honneur des victoires nationales (*Qualem ministrum*¹⁰). Il semble qu'Horace fasse servir le même mètre indistinctement à tous les usages.

Mais ce n'est là qu'une apparence : en réalité, il a une prédilection pour un certain emploi du rythme alcaïque. Cette prédilection, se manifeste surtout dans ce III^e livre où tous les critiques s'accordent à placer le point de perfection ou de maturité du génie lyrique d'Horace. Il y a là, au début du recueil, six odes d'un caractère tout spécial. Ce sont des œuvres officielles, — ce qui ne veut pas dire des œuvres artificielles. — Composées sur l'ordre d'Auguste et à l'exemple de Pindare, elles chantent les souvenirs de la Rome antique et les espérances de la Rome nouvelle, elles sont un panégyrique et comme un manifeste des intentions réformatrices du prince. Quelques commentateurs en ont voulu faire un poème suivi, une sorte de *Carmen de Moribus*. C'est aller trop loin, mais du moins on y sent la même inspiration patriotique et morale, la même élévation dans les idées, la même noblesse dans le style, et l'on y trouve le même mètre, le mètre alcaïque : et cela ne peut guère provenir que d'un dessein réfléchi du poète.

D'ailleurs ce n'est pas le seul exemple que l'on puisse citer. Dans le IV^e livre, c'est de la même combinaison strophique que l'auteur se sert pour célébrer la victoire de Drusus, le retour d'Auguste, et la soumission de tous les peuples à l'Empire Romain. (Odes *Qualem ministrum*¹¹, *Quæ cura Patrum*¹², et *Phœbus volentem*¹³).

Enfin, beaucoup d'autres odes alcaïques, sans être des pièces nationales et officielles, ont un caractère de grandeur qui les distingue des productions habituelles d'Horace, plus légères et plus frivoles. Les Odes *Parcus Deorum*¹⁴, *O Diva gratum*¹⁵, *Quid dedicatum*¹⁶, appartiennent au genre religieux. Dans *Non usitata*¹⁷, et *Ne forte credas*¹⁸, l'écrivain exprime une idée très haute, celle de la noblesse de la poésie. Les Odes *Motum ex Metello*¹⁹, *Cur me querellis*²⁰, *Tyrrhena regum*²¹, et *Æquam*

1. I. 9. — 2. I. 27. — 3. III. 21. — 4. II. 3. — 5. II. 14. — 6. II. 5. — 7. III. 26. — 8. II. 19. — 9. III. 17. — 10. IV. 4. — 11. IV. 4. — 12. IV. 14. — 13. IV. 15. — 14. I. 34. — 15. I. 35. — 16. I. 31. — 17. II. 20. — 18. IV. 9. — 19. II. 1. — 20. II. 17. — 21. III. 29.

*memento*¹, sont sans doute des lettres personnelles; mais les trois premières sont adressées à de grands personnages, Pollion ou Mécène, et la dernière contient des pensées fort élevées, qui en font plutôt une exhortation morale qu'un billet familial. Quant à l'Ode *Nunc est bibendum*², c'est bien un chant de table, mais c'est quelque chose de plus. Le banquet pour lequel elle est composée est destiné à fêter le triomphe des troupes Romaines sur celles d'Antoine et de Cléopâtre. Par là, elle se sépare des simples chansons bachiques pour rejoindre les Odes nationales.

Il est permis après cela de négliger quelques exceptions, traductions du grec ou essais de jeunesse, et de dire que le mètre alcaïque paraît attribué de préférence aux poésies patriotiques et morales, aux pièces de commande ou d'apparat, à ce qu'on peut appeler d'un seul mot les *grandes Odes*.

III

Viennent ensuite, dans l'ordre numérique, les poèmes écrits en vers asclépiades. On en compte 35 sur 103. On pourrait les subdiviser, distinguer quatre ou cinq combinaisons strophiques différentes : mais, dans toutes, c'est le même élément, le choriambe, qui prédomine, et dans toutes aussi ce sont presque les mêmes sentiments.

Nous voyons bien sans doute quelques pièces qui se rattachent au genre que nous définissons il n'y a qu'un instant : deux ou trois odes religieuses ou mythologiques (*Dianam teneræ*³, *Quo me Bacche*⁴, *Pastor cum traheret*⁵), des hymnes nationaux (*O navis referent*⁶, *Divis orle bonis*⁷), des poésies morales (*Inclusam Danaen*⁸, *Intactis opulentior*⁹). Mais, partout ailleurs, c'est-à-dire presque partout, le poète se montre d'une façon plus personnelle et plus familière.

Tantôt ce sont ses projets d'homme de lettres, ses espérances et ses ambitions, qui lui inspirent les odes (*Mæcenas atavis*¹⁰, *Ævægi monumentum*¹¹, *Quem tu Melpomene*¹²). Tantôt son affection pour ses amis s'exhale librement, dans les pièces sur le voyage de Virgile ou sur la mort de Varius (*Sic te diva potens*¹³, *Quis desiderio*¹⁴) : œuvres intimes, sincères, bien différentes de l'ode

1. II. 3. — 2. I. 37. — 3. I. 21. — 4. III. 25. — 5. I. 15. — 6. I. 14. — 7. IV. 5. — 8. III. 16. — 9. III. 24. — 10. I. 1. — 11. III. 30. — 12. IV. 3. — 13. I. 3. — 14. I. 24.

solemnelle, adressée à Pollion, dont nous parlions un peu plus haut. Ou bien, sur un souvenir de jeunesse, sur un paysage connu et aimé, il écrit cette gracieuse invocation à la fontaine de Bandusie (*O fons Bandusix*¹). Ou encore, à l'occasion des étrennes, il adresse à un ami un billet sans apprêts et sans prétentions (*Donarem pateras*²).

Mais les odes de beaucoup les plus nombreuses sont celles où le poète chante ses plaisirs, ses amours, ou les amours de ses amis. Il n'y en a pas moins de onze dans les deux premiers livres, de six dans le troisième, de quatre dans le dernier. On y trouve toutes les variétés de l'amour, depuis le simple caprice jusqu'à la passion profonde, depuis la joie du désir satisfait jusqu'aux tourments de la jalousie. Horace n'est plus ici l'imitateur de Pindare : il devient plutôt l'émule des Catulle, des Tibulle et des Propertius.

Si l'on rapproche ces odes amoureuses des poésies légères ou fugitives qui viennent d'être signalées, on s'aperçoit aisément qu'il y a un contraste absolu entre les odes alcaïques et celles qui sont écrites en vers asclépiades. D'un côté, des idées patriotiques, morales, religieuses; de l'autre des sentiments d'amour ou d'amitié. D'une part, des sujets qui intéressent tout le public romain; d'autre part, des sujets plus personnels au poète, plus individuels. Là, ce qui est la matière habituelle de l'inspiration de Pindare; ici, les thèmes favoris d'Anacréon ou des poètes élégiaques.

IV

Restent enfin les odes écrites en strophes saphiques. Elles sont sensiblement inférieures en nombre aux précédentes : on n'en trouve guère que 25. En outre — autant du moins qu'on en peut juger par ce que l'on sait actuellement de la chronologie des œuvres d'Horace, — elles sont plus fréquentes dans les années de maturité ou même de vieillesse que dans la période des débuts. Enfin, bien qu'on y rencontre des pièces appartenant aux deux catégories que nous avons précédemment signalées, bien que des odes sérieuses y soient placées à côté de poésies légères, il semble que chacun de ces deux genres y revête des caractères spéciaux.

Dans les chansons amoureuses, par exemple, la passion du poète est comme atténuée ou apaisée. Un jour (*Herculis ritu*³) il

1. III. 13. — 2. IV. 8. — 3. III. 14.

avoue lui-même qu'il n'a plus l'impétuosité de la jeunesse. Une autre fois (*Est mihi nonum*¹) il déclare que son invitation à Phyllis est sa dernière fantaisie. La grâce est restée, l'ardeur a disparu.

De même, dans les billets familiers qu'Horace adresse à ses amis, on aperçoit moins de conseils bachiques, et plus de leçons philosophiques. Ce ne sont plus des exhortations à bien boire, mais à bien vivre. Ces réflexions d'un ton si sage et si tranquille, ces considérations sur les avantages d'une vie modeste et prudemment gouvernée, ces sortes de méditations morales, elles se montrent, par exemple, dans les odes *Otiùm Divos*², *Integer vitæ*³, *Nullus argento*⁴, *Rectius vives*⁵. Horace, en vieillissant, se fait philosophe : de là, en attendant les Épitres, ces odes saphiques, plus calmes et plus graves que celles dont nous avons parlé jusqu'ici.

Une différence analogue s'observe dans les grandes odes selon qu'elles sont écrites en mètres alcaïques ou saphiques. Dans les premières, on sent plutôt la vivacité de l'enthousiasme patriotique; dans les autres, la solennité de la prière religieuse. Les hymnes religieux proprement dits, les chants destinés aux cérémonies du culte, sont assez nombreux. C'est dans le mètre saphique qu'Horace écrit les invocations à Mercure (*Mercuri facunde*⁶), à Vénus (*O Venus regina*⁷), au dieu Faune (*Faune Nympharum*⁸), à Diane (*Montium custos*⁹), à Apollon (*Dive quem proles*¹⁰), et enfin le *Carmen sæculare*. — Mais, même dans des odes saphiques composées sur des sujets nationaux, les préoccupations religieuses reparaissent souvent. Dans l'ode *Quem virum aut heroa*¹¹, le poète chante les dieux de l'Olympe avant d'arriver aux héros de Rome. C'est en croyant autant qu'en citoyen qu'il déplore les malheurs et les troubles de l'État (*Jam satis terris*¹²), ou qu'il célèbre la grandeur d'Auguste (*Pindarum quisquis*¹³). L'inspiration, évidemment, est autre ici que dans les odes alcaïques du début du livre III ou dans l'ode *Qualem ministrum* : il y a moins d'élan, moins de fougue; l'allure est, non pas plus languissante, mais du moins plus tranquille.

Nous pouvons maintenant résumer nos observations, et, en empruntant à la musique ancienne son vocabulaire usuel, nous distinguerons chez Horace trois *modes* principaux : l'asclépiade, qui est le plus tendre; l'alcaïque, le plus grandiose et le plus énergique; le saphique, plutôt lent et grave.

1. IV. 11. — 2. II. 16. — 3. I. 22. — 4. II. 2. — 5. II. 10. — 6. I. 10. — 7. I. 30.
— 8. III. 18. — 9. III. 22. — 10. IV. 6. — 11. I. 12. — 12. I. 2. — 13. IV. 2.

V

Nous constatons ainsi une concordance presque parfaite des genres littéraires avec les genres métriques, un choix voulu et réfléchi de tel ou tel rythme pour tels ou tels sujets. Est-il possible de pousser plus avant et de découvrir les raisons qui ont guidé un pareil choix ?

Pour l'emploi des strophes asclépiades, il semble qu'Horace n'ait fait que suivre une tradition qui existait avant lui. Des deux principaux vers de ce système, l'un, le petit asclépiade, passé pour remonter à l'époque d'Alcée et de Sapho, l'autre, le glyconique, daterait de l'époque Alexandrine. Or, le lyrisme éolien du VI^e siècle et le lyrisme alexandrin du n^o font tous deux une large place à la poésie érotique. Si l'on songe en outre que les vers de ce genre se trouvent assez fréquemment dans les chansons d'Anacréon et dans les épithalames de Catulle, on voit aisément que les mètres asclépiades ont dû être affectés de bonne heure à la poésie amoureuse. Très probablement, Horace n'a eu qu'à imiter ses devanciers.

Il n'en va pas de même pour les odes alcaïques et saphiques. Religieuses, morales, ou nationales, les idées qui constituent le fond de ces poèmes n'ont guère été exprimées par Alcée et Sapho. Elles appartiennent plutôt à Pindare, à Simonide, à Stésichore, à tous les auteurs de compositions choriques. Mais Horace ne pouvait introduire ce genre qui exigeait un appareil extérieur trop compliqué et une science musicale trop technique. Il s'est tourné d'un autre côté ; il a consacré à ces grandes odes les mètres jadis employés par Alcée et Sapho. Cette fois nous sommes en présence d'une innovation personnelle.

Soit : mais alors pourquoi n'a-t-il pas employé indistinctement la strophe alcaïque et la strophe saphique ? D'où vient la différence que nous constatons il y a quelques instants ? Elle vient, croyons-nous, d'un sentiment très juste et très délicat des deux rythmes.

Le rythme alcaïque a un double caractère : la vivacité et l'ampleur. Il est vif, parce qu'il est varié, parce que dans l'intérieur d'une même strophe il y a deux changements de mesure, parce que le mouvement est pour ainsi dire deux fois brisé. Il est ample, parce que le dernier vers de la strophe étant égal en étendue au premier, il n'y a pas d'interruption, pas de pause d'une strophe à l'autre : toutes s'unissent naturellement. Aussi

ce rythme convient-il très bien aux grandes odes patriotiques. Par sa vivacité, il exprime à merveille les sentiments ardents, il peint les actes les plus rapides : l'élan du jeune Drusus¹, par exemple, ou l'invective passionnée de Régulus². Par son ampleur, il se prête aux mouvements les plus prolongés, aux périodes les plus vastes.

Tout autre est le caractère de la strophe saphique. La clausule très courte, succédant à trois grands vers, marque un repos naturel ; l'enjambement d'une strophe sur l'autre est très rare ; chacune forme un tout à elle seule ; le mouvement, au lieu d'être précipité, a une lenteur paisible qui convient bien à la gravité des idées.

C'est d'un moyen analogue que se servent nos lyriques modernes quand ils veulent évoquer une impression de sérénité tranquille ou mélancolique. Ils font suivre trois ou quatre alexandrins d'un vers de six ou de huit syllabes. Tels sont le *Lac* de Lamartine, le *Souvenir* de Musset : telles encore plusieurs pièces de M. Sully-Prudhomme. On peut, sans trop de témérité, prêter à Horace la même intention : en tout cas, le procédé employé est semblable, et semblable aussi l'effet produit.

VI

Les observations qui précèdent nous aident d'abord à mieux connaître le caractère et le tour d'esprit d'Horace. On s'est habitué, surtout dans ces derniers temps, à ne voir en lui qu'un épicurien aimable, mais un peu vulgaire, et un critique sensé, mais un peu étroit. Il y a pourtant autre chose, il y a un *artiste* dans le vrai sens du mot, si l'esprit artistique consiste essentiellement dans la préoccupation minutieuse de la forme. L'auteur qui a distingué avec tant de soin les divers rythmes, et qui a si heureusement affecté chacun d'eux à un usage déterminé est certes bien éloigné de réduire la poésie au *bon sens* ou à la *raison* ; il compte parmi les écrivains les plus épris de la beauté extérieure de l'œuvre littéraire, et, comme nous disons aujourd'hui, parmi les plus attentifs à la valeur des *moyens d'art* employés.

En même temps que le génie d'Horace, notre étude nous fait

1. IV. 4. — 2. III. 5.

mieux comprendre le génie Romain. Nous le voyons, dans cette petite province de la métrique, déployer les qualités d'ordre, de netteté, de précision, qu'il porte dans d'autres domaines plus importants. Chaque chose a sa place, chaque œuvre a sa loi ; chaque genre a son rythme, et chaque rythme a son objet. C'est un génie classificateur et ordonnateur par excellence.

Enfin nous saisissons ici, dans un petit détail, un des traits essentiels de l'esprit classique, je veux dire le souci constant de l'accord entre la forme et le fond.

René PICHON.

CICERO, DE ORATORE

LES PHRASES TERMINÉES

PAR UN MOT DE LA FORME —υ, OU PAR UN GROUPE —, —υ.

Symmaque, à la fin du quatrième siècle, avait pour règle de placer devant un mot final —υ (ou devant un groupe final —, —υ) un trochée, ou, à défaut de trochée, un tribraque. La même règle est déjà en pleine vigueur dans le *De oratore*, en l'an 55 avant notre ère. Elle comporte un petit nombre d'exceptions, du moins en apparence. Je discuterai ces exceptions; je commence par citer les fins de phrases, — ce sont les plus nombreuses de beaucoup, — où le mot pénultième fournit un trochée¹.

Trochée. — Devant un mot —υ : *scaenā declarat* I 18, *posse confidant* I 19, *esse uersatā* I 23, *ante uidissent* I 26, *esse possitis* I 34, *esse perfectum* I 35, *esse concedunt* I 55, *atque sumendum* I 59, *esse dicturos* I 103, *esse dicturum* I 65, III 38, *unde cognorit* I 67, *esse debere* I 71, I 201, I 218, *ipsā concedat* I 77, *esse quaerendum* I 89, *esse dicendi* I 90, I 102, *esse dicendum* II 102, *atque naturā* I 94, II 63, *atque naturas* III 28, *saepe templassem* I 97, *esse maiora* I 109, *posse prodesse* I 110, *atque delectet* I 130, *atque frangendā* I 143, *iure ciuili* I 165, *iure dicendum* I 176, *morte mutantur* I 194, *tela uersari* I 202, *esse doctrinam* I 204, *perque iucundā* I 205, *esse contritas* I 219, *esse dicebat* I 227, II 106, III 68, *ferre debebant* I 231, *atque denudes* I 235, *esse sublatas* I 247, *esse facturum* I 254, *saepe narrauit* II 2, *saepe quaesiuī* II 3, *esse dilatam* II 14, *esse ducamus* II 20, *esse*

1. Comme dans mon article sur les phrases terminées par un mot de deux demi-pieds (*Rev. de phil.*, 1893, p. 33), je prends dans l'édition Friedrich les fins de phrases suivies d'une ponctuation autre qu'une virgule (ou que deux points équivalant à : Ouvrez les guillemets). Je laisse de côté en principe : 1° les incisives très courtes, qui en général échappent aux règles métriques; 2° celles où le mot ou groupe final est précédé d'un mot d'un demi-pied. — Aux exemples d'un péon υ υ — devant un mot —υ, relevés dans mon précédent article (p. 36), il faut ajouter « *ita metes* » *inquit* II 261. Aux exemples d'un spondée devant un mot υ υ (p. 45), ajouter *uoltus ualet* III 223.

commune II 36, *multā respondi* II 48, *esse mendacem* II 51, *posse dicebat* II 83, *arte coniunctā* II 84, *causā pendebat* II 107, *esse debebit* II 118, III 203, *esse debent* II 310, III 186, *esse debemus* II 168, *esse conflata* II 124, *pauca dicemus* II 129, *Crasse uiuendum* II 144, *ipsā gustauit* II 153, *esse senserunt* II 154, *saepe ponendae* II 169, *fere possitis* II 196, *actā laudaret* II 188, *esse constabat* II 197, *esse ponendum* II 199, [*sed haec tragica atque diuina* II 227, *courte incise peu probante,*] *dictā laudantur* II 253, *esse sextantis* II 254, *atque concinne* II 280, *sive quaerendi* II 295, *saepe committunt* II 302, *ipsā praescribit* II 307, *esse coniunctam* II 335, *saepe mutandum* II 337, *esse uersatus* II 365, *uelle dixerunt* II 367, *morte peruortit* III 7, *ipse priuaret* III 9, *esse consumptas* III 17, *posse debere* III 18, *esse dixerunt* III 20, III 65, *laude dignentur* III 25, *mosque maiorum* III 74, *uitā defecit* III 86, *saepe dicatur* III 101, *atque decoctam* III 103, *laude ducantur* III 117, *ipse nesciret* III 127, *esse complecti* III 133, *esse laudandam* III 142, *esse contentus* III 146, *deinde coniuncte* III 149, *saepe sumendus* III 167, *uerba nolimus* III 181, *ille conturbet* III 191, *uerba dicebant* III 198, *atque uerborum* III 201, *ipsā uolgaris* III 209, *atque paruuarum* III 211, *promptā sumendā* III 215, *esse delapsos* III 226, [*ante ridentur* II 32, *mais ici j'ai des raisons de douter qu'il faille une ponctuation forte, valable en métrique,*] *uellet orator* I 87, *inquit optatum* I 136, *nuper errauit* I 179, *possit illudi* II 10, *maius expertus* II 72, *uellet audiret* II 75, *uellet audire* III 129, *solus effecit* II 121, *flumen erumpat* II 162, *dicet orator* II 182, *Caesar excellit* II 216, *lumen adferret* II 353, *semper utamur* II 359, *esset inuectus* III 2, *solus orator* III 80, *rebus instructā* III 91, *rebus aetatem* III 123, *lumen augendi* III 205¹, *in iure ciuili* I 40, *de rebus assensus* I 214, *ad illa pergamus* II 179, *sine luce uerborum* III 24, *fuisse constaret* I 91, *docere conantur* II 76, *habere deberet* II 98, *habere debetis* II 118, *habere debemus* III 107, *minora quaeremus* II 166, *dolore fecisse* II 194, *uidere respondit* II 220, *dolore consumptus* III 6, *tenere debemus* III 22, *inane ieiunium* III 66, *fidemque praestabant* III 134, *fuisse doctrinam* III 140, *uidentur errare* II 83, *uidemus amitti* II 100, *frequenter auditos* II 155, *ratione dicendi* I 4, *ratione dicuntur* III 122, *studiisque collectum* I 16, *alienā libasse* I 218, *potuisse confirmo* II 6, *penitusque cognoscat* II 99, *studioque maiore* II 160, *dubitare possimus* II 170, *alioque transire* II 177, *agitatā ridetur* II 237, *ratione uersari* II 340, *ratione uersatos* III 126, *alioque laudantur* II 341, *ratione iungebant* III 72,

1. Cf. *iuris ignarast* I 40.

expetendine honores sint, num fugiendā paupertas III 116, *in grauitate uersantur* II 250¹, *uehementer admiror* I 219, *proferre possimus* I 7, *spectare possimus* I 18, *stellisque dixisse* I 69, *scripsisse praeclare* I 69, *tempusque cognorit* I 69, *praeceptā cognoram* I 144, *praeceptā gustaram* I 145, *ciuile contempsit* I 171, *praestare debere* I 178, *uitamque declarant* I 193, *causisque tractatā* I 208, *sensusque degustet* I 223, *praeceptā dicendi* I 233, *audisse dicebat* II 13, *uenisse delectat* II 14, *sermone contentus* II 16, *cessare delectat* II 24, *inuentā ducuntur* II 146, *tractusque uerborum* II 202, *risuque dissoluit* II 236, *salseque dicuntur* II 275, *naturā ridetur* II 279, *differre mauoltis* II 367, *planeque dicendi* III 52, *moremque transferri* III 95, *tralatā delectant* III 159, *pompamque sumuntur* III 177, *sermone tractatur* III 203, *actore mutato* III 213, *curamque laxemus* III 230², *appellat εἶρωνα* II 270, *instruxit armauit* III 139, *in uirtute laudari* II 344, *moenibusque saepsisse* I 36, *suauitate debemus* I 234, *uiribusque torquebit* I 242, *diceretur ostendit* II 41, *praecucurrit aetatem* II 131, *commōuere languentem* II 186, *adiuuante naturā* II 187, *expedire possimus* III 66, *de histrione dicendum* III 83, *sine satietate delectet* III 97, *facultate dixisse* I 78, *opinentur expectent* I 223, *figuramque dicendi* II 98, *adumbrare conati* III 16, *significatā tralato* III 158, *posteriore finire* III 183, *suptilique uersentur* I 10, *consedisce dicebat (?)* I 29, *deducatque cognoris* I 135, *inustralā uerborum* II 34, *ornamenta dicendi* II 122, *argumenta promuntur* II 131, *iucundeque narrantur* II 327, *importunā sermoni* III 18, *tollendāue tractantur* III 118, *argumenta sumendā* III 119, *ornatusque dicendi* III 124, *doctrināque praestaret* III 137, *traducendā duxerunt* III 174, *distincteque considat* III 191, *a discendoque deterrent* II 142³, *mediocritate laudatur* III 199, *dubitatione quaeratur* II 134, *odiosiora pergamus* III 51, *moderatione tractetur* III 217, *perfectiusque proferri* I 5, *urbanitate coniunctā* I 17, *oratione conuerti* I 31, *irritatione ludatur* I 50, *oratione delector* I 164, *humanitate uersentur* I 256, *permotione cogatur* II 129, *oratione quaerendum* II 181, *contentione firmatur* II 212, *obscenitate uitandā* II 242, *dilucidique sermonis* III 38, *oratione diffusā* III 185, *tractatione uersantur* III 200, *humanitatis experti* II 32, *ex inuersione uerborum* II 261, *in laudatione praeclarā* II 348, *copioseque dicatur* I 21, *copioseque dixisset* I 62, *congruenterque dicamus* III 37, *percipiendaeque uirtutis* I 204, *incredibilisque naturae* III 195, *inuestigandā duxerunt*

1. Cf. *superare mendosum est* II 83.

2. Cf. *saneque mendicum est* III 92.

3. Cf. *regionesue delata est* III 22.

III 57, *conseruandamque naturam* III 179, *expolitioe distinctam* I 50, *instituzione formari* III 34, *in comparatione coniungar* III 32, *familiaritate coniunctus* I 24, *in continuatione uerborum* III 167, *commendatione prodesset* I 122, *concertatione uerborum* II 68, *expectatione ridemus* II 260, *delectatione uestiges* III 88, *disceptatione uorsantur* III 111, *consuetudinique parcendum* III 170¹, *humanitatemque uersari* II 271, *orationemque defigit* III 31, *exercitatione coniunxit* III 141, *disceptationibusque uersantur* II 42; — *maxime admiror* I 171, *maxime excelleat* II 254, *omnium abstraxit* III 145, *scientia ornati* III 136, *uestigium apparet* I 37, *de Theramene audimus* II 93.

Devant un groupe —, —υ : *saepe iam dixi* I 54, *ipse non posset* I 129, *arte non possit* I 132, *istā quam dicis* II 15, *esse non possit* II 30, II 338, *esse non possunt* III 19, *stare non possit* II 132, *nullā plus possit* II 180, *quodque sit primum* II 314, *ipse non esset* III 4, *uerba non natā* III 154, *tela pro bello* III 167, *arte non casu* III 179, *uela quam māli* III 180, *quōque sunt pulsae* III 216², *sensit et fecit* I 229, *Pictor ut Piso* II 51, *rebus et uerbis* II 63, *rebus est nixa* II 115, *inquit « et cenā »* II 246, *pondus in uita* II 302, *exit ex ore* III 42, *splendor in uerbis* III 125, *de quaque re dicant* II 152, *uenire non possint* I 115, *negare non possis* II 124, *tenere non possent* III 214, *adhibere quam laudat* II 39, *praeceptā non quaerunt* II 50, *maiora quam dicis* III 47, [*uersentur in iure* I 181 est un exemple peu sûr: voir plus loin la discussion de I 180,] *instantis aut facti* II 105, *uenisset in mentem* II 180, *deformis ut nostis* II 262, *existat ex rebus* III 170, *iudicare non possit* III 16, [au point de vue métrique, il est douteux que la ponctuation soit valable dans II 215: *quare qui aut breuiter aut summisse dicunt docere iudicem possunt, commouere non possunt; in quo sunt omnia,*] *liberiora quam nostrae* III 153, *sanarique non possit* II 322, *coagmentatus et lēuis* III 171, *accommodatā sit tollit* II 326, *cognitionemque non norunt* III 136; — *singuli et quales* III 211, *iniuria a nobis* III 63; — *oratoris esse ullā* I 108.

Tribraque. — Après le trochée pénultième il y a lieu de passer au tribraque. Celui-ci est moins fréquent, mais non certes moins régulier.

Devant un mot, —υ : *immortalem memoriam augebit* II 335,

1. Cf. *expectatione defensa est* I 180.

2. Il n'est pas sûr qu'on puisse comparer I 114: *et si quis est qui hæc putat arte accipi posse, quod falsum est; praeclare enim...* Le sens indique, en effet, une ponctuation forte avant *quod falsum est*, et non après.

exercitationis genere ponendam I 5, *ab oratorum genere tractatā* I 39, *quaedam monitā tradamus* II 175, *reperiantur genera dicendi* III 34, *in ullo genere dicendi* II 175, *de uniuerso genere dicendi* III 25, *mouent aliā maiorem* II 254, *in uerbis positā ducantur* II 258, *ex eo genere gignantur* II 322, *optanda aliā laudandā* II 342, *in omni genere causarum* II 349, *ciuium capita seruatā* III 10, *tamen genere laudentur* III 26, *multum genere distamus* III 33, *insolentiam fugere discamus* III 44, *Naeuium uidear audire* III 45, *hodie uitia ponemus* III 46, *quaestionum genera ponuntur* III 116, *tam facile promisit* II 28, *et grauiā sumantur* II 250, *haec genera uirtutum* II 344, *nos cupere sentirem* II 365¹, *sunt aliud acturi* III 86², *mihi uideor audisse* I 132, *prope genera dicendi* II 92, *duo genera causarum* II 133, *sunt in homine laudandā* II 45, « *tremes* » *et aliā permultā* II 285, *deinde quod agitur adiungas* II 177, *utroque genere pugnauit* II 222, *infucatā uitia noscuntur* III 100, *splendoris aliquid arcessunt* III 156, *esse uoluit expertem* III 195, *tanto opere ferretur* III 214, *magno opere dissensit* III 67, *magnopere delectet* II 55, *magnopere laudabant* III 221, *excipere possemus* 196, *effugere debemus* I 120, *Sulpicius expectat* II 26, *luminibus orientur* II 119, *inuidiā tollatur* II 216, *perbreuiter exponam* II 235, *iustitiā confecit* III 168³.

Devant un groupe —, —υ : *copiam petere non possit* II 38, *animaduerti potuit est ductum* II 249, *ipso genere quo dixit* II 277, *aut aliqua pars uersūs* II 257, *id facere non possit* II 294, *causam agere non possit* I 237, *quantum habeat id refert* II 291, *longe simile sit ductum* III 163, *Sulpicius et Cotta* III 31, *dissertit et scripsit* III 128.

Tout ce qui vient d'être cité est conforme à la métrique de Symmaque, sauf qu'il n'est pas sûr que celui-ci admette, comme Cicéron, une élision entre le trochée ou tribraque pénultième et le mot ou groupe final. Dans le *De oratore*, le nombre des exemples du trochée est d'au moins 313; celui des exemples du tribraque, de 55⁴. Il reste à examiner des exemples divergents, soit apparents soit réels, au nombre de 34.

Crétique. — D'après l'édition Friedrich, le *De oratore* présenterait onze exemples du crétique devant un mot du type *ōrātor*,

1. S'il ne faut pas corriger *cupire*, ce qui donnerait un trochée au lieu d'un tribraque.

2. Cf. *sed dominā natura est* II 247.

3. Dans *mediocre peccatum est* II 305 je doute que l'o de *mediocre* soit bref : il y a trochée -ōcre plutôt que tribraque -diōcre. Cf. mon précédent article, p. 46.

4. A ces chiffres on peut ajouter les 7 exemples comme *uris ignarast, dominā natura est*, ci-dessus relevés en note.

et deux devant un groupe équivalent -, - : en tout treize. Je doute pourtant que le crétique ait été licite, car il n'est pas un seul des treize exemples qui inspire une confiance pleine. — Parmi ces exemples je ne compte pas I 154 : *uterer nihil prodesse*. Les *mutili* manquent; or ils ont seuls quelque autorité en orthographe. Rien donc n'empêche d'écrire *nil*. Je n'ai pas encore sous les yeux la liste des phrases terminées par un groupe comme *nil prodesse*, mais j'ai constaté qu'un mot comme *commendasse* est ordinairement précédé d'un crétique. — Je ne compte pas non plus III 87 : *Valerius cotidie cantabat; erat enim scaenicus; quid faceret aliud? at Numerius Furius noster familiaris cum est commodum cantat; est enim pater familias, est eques Romanus; puer didicit quod discendum fuit*. Les *mutili* manquent. Mais il n'y a probablement pas à suspecter la leçon de l'autre source; *est eques Romanus* échappe aux règles métriques en qualité de courte incisive se suffisant à elle-même¹. — Pour la même raison, je ne compte pas II 198 : *quid fecerim narrabo*.

Les treize exemples de crétiques à discuter sont les suivants :

1° II 317 : *nihil est denique in natura rerum omnium, quod se uniuersum profundat et quod totum repente euoluat*. Quelques-uns, pour le sens, suppriment le second *quod*; le même motif amène M. Friedrich à proposer *se repente*; il n'y a qu'à modifier légèrement cette correction et à lire *repente se*. — Au lieu d'*euoluat* le ms. de Lodi avait *euolet* : c'est une faute amenée par la chute de *se*, car l'absence du pronom invitait les lecteurs à chercher, au lieu d'un verbe actif, un verbe neutre.

2° II 62 : *uidetisne quantum munus sit oratoris historia? haud scio an flumine orationis et uarietate maximum; neque eam reperio usquam separatim instructam rhetorum praeceptis; sita sunt enim ante oculos, nam quis nescit...? haec scilicet fundamenta nota sunt omnibus*. — *Rhetorum praeceptis* donne une fin de phrase irrégulière, que Cicéron ait prononcé *rhetōrum* comme *ῥητόρων*, ou, ce qui est possible, *rhetōrum* comme *lectōrum*. Mais *sita*, qui suit *rhetorum praeceptis*, est une correction; cette leçon paraît provenir des plus anciens humanistes qui, au xv^e siècle, copièrent le ms. de Lodi; le texte traditionnel est *ita*. Il est per-

1. La suite du passage donne lieu à une remarque incidente. M. Friedrich y est justement choqué de *quod discendum fuit* (il veut supprimer *fuit* et le remplacer par *est*.) Il est probable que la vraie correction est *quoad discendum fuit* « il a poussé l'étude du chant jusqu'au point qui convenait à sa condition. »

mis de penser qu'avec l's omise il est tombé autre chose, et que la vraie fin de la phrase n'est pas *rhetorum praeceptis*. Justement, après *reperio instructam*, on cherche en vain un infinitif du verbe être, qui ne peut guère se sous-entendre. Je lis : *rhetorum praeceptis < fuisse ; s > ita*. La faute primitive aura été une division vicieuse *fuisse ita*, puis l'inintelligible *fuisse ita* aura été exponctué.

3° II 336 : *sed quid fieri possit aut non possit¹, quidque etiam sit necesse aut non sit, in utraque re² maxime est quaerendum : inciditur enim omnis iam³ deliberatio, si intellegitur non posse fieri aut si necessitas adfertur ; et⁴ qui id docuit non uidentibus aliis, is plurimum uidit⁵*. Ce texte est incohérent. Pour couper court à la délibération il faut démontrer la nécessité et non simplement l'alléguer (*adfertur*). *Id docuit* d'ailleurs est actuellement inexplicable. Je pense que *aut si necessitas adfertur* est une annotation intrusive, provenant d'un lecteur qui s'est imaginé qu'il complétait Cicéron ; il n'avait pas compris qu'une théorie de l'impossibilité contient implicitement une théorie de la nécessité⁶.

4° II 120 : *itaque quom haec duo nobis quaerenda sint in causis, primum quid, deinde quo modo dicamus : alterum, quod totum arte tinctum uidetur, tametsi artem requirit, tamen prudentiae est paene mediocris quid dicendum sit uidere ; alterum est in quo oratoris uis illa diuina uirtusque cernitur, ea quae dicenda sunt ornate copiose varieque dicere*. On remarquera que les deux points mis par M. Friedrich après *dicamus* pourraient être remplacés par une virgule (telle est la ponctuation de M. Wilkins), de sorte que ce passage n'est pas parfaitement comparable à la plupart des autres. D'autre part, ce qui suit immédiatement paraît altéré : qu'est-ce que *totum arte tinctum uidetur*⁷ ? et, d'ailleurs, comme le premier *alterum* est singulièrement placé s'il n'est pas le sujet de la proposition principale ! Cet *alterum* a l'air d'avoir été ajouté, pour faire pendant à l'autre, par un lecteur qui avait déjà sous les yeux un texte mutilé ou défiguré. Il est donc bien

1. *Aut non possit* omis dans les *mutili*.

2. A propos de l'*utilitas* et de la *dignitas*.

3. *Iam* omis dans les *mutili*.

4. *Ei* le ms. de Lodi.

5. *Videt* les *mutili*.

6. Je note, incidemment, que l'incise *quidque etiam sit necesse aut non sit* pourrait bien avoir la même origine. Je ne puis actuellement discuter cette hypothèse au point de vue métrique, car, jusqu'ici, je ne considère que les fins de phrase.

7. Il n'y a aucune ressemblance sérieuse entre *arte tinctum*, dit d'une division de l'art oratoire, et *tinctus litteris* (II 85), dit d'une personne.

peu sûr que *quomodo dicamus* ait été réellement la fin de l'incise initiale.

5° III 157 : *similitudinis est ad uerbum unum contracta breuitas, quod uerbum in alieno loco tanquam in suo positum si¹ agnoscitur² delectat, si³ simile nihil habet repudiatur. Sed ea traferri oportet quae aut clariorem faciunt rem, ut illa omnia : (suit une citation de 5 tétramètres); omnia fere, quo essent clariora, tralatis per similitudinem uerbis dicta sunt... La fin suspecte se trouve dans une phrase que Sorof, Wilkins, Cima condamnent en bloc, de *similitudinis* à *repudiatur*. Je me garderai bien de recourir à un remède si héroïque, dans un cas où il ne me paraît nullement nécessaire; l'athétèse de cette phrase, d'ailleurs, rendrait inintelligible le *sed* suivant. Je lis à peu près : *similitudinis est ad uerbum unum contracta breuitas, quod uerbum in alieno loco tanquam in suo positumst. Id si agnoscitur delectat, si similenihil habet repudiatur; sed ea traferri oportet quae aut clariorem faciunt rem...* Une incise aussi courte que *id si agnoscitur delectat* échappe aux règles métriques. En outre, entre deux incises commençant symétriquement par *si*, on peut douter qu'il y ait eu ponctuation prononcée. Cf. ci-dessous ce qui concerne le passage II 306.*

6° II 342 : *in quibus est summa laus non extulisse se⁴ in potestate, non fuisse insolentem in pecunia, non se praetulisse aliis propter abundantiam fortunae.* Il est suspect de voir un des trois *non* suivi d'*extulisse se*, un autre de *se praetulisse*, dans l'ordre contraire. Le texte des mss. doit donc présenter quelque interversion. Je lis : *non se aliis propter abundantiam praetulisse fortunae.* Ainsi disparaît la symétrie imparfaite, et par suite choquante, entre les deux composés de *tulisse*, et surtout entre les deux réfléchis; or ce dernier point a son importance. Le premier *se* n'est qu'un pronom auxiliaire : *extulisse se* pourrait être remplacé par quelque passif ou quelque verbe neutre. Le second *se*, au contraire, est essentiel au sens. La correction proposée se trouve, fort à propos, le rapprocher d'*aliis*, auquel il fait antithèse.

7° III 82 : *haudquaquam hercle, inquit, Crasse, mirandum est*

1. *Sit si* le ms. de Lodi; l'Harleianus a *si* précédé d'un grattage; *si* sans plus paraît être la leçon du supplément ajouté, par la seconde main, au ms. d'Avranches.

2. *Agnoscelur* le ms. de Lodi.

3. *Si* omis dans les *mutili*.

4. *Se* omis dans les *mutili*.

esse in te tantam dicendi uel uim uel suauitatem uel copiam ; quem quidem antea... ; nunc intellego illa te semper etiam potiora duxisse quae ad sapientiam spectarent, atque ex his hanc dicendi copiam fluxisse. Les *mutili* manquent. A supposer chaque mot authentique, il serait bien étonnant que Cicéron n'eût pas employé ici l'ordre qui lui fournissait une fin de phrase normale, *hanc copiam fluxisse dicendi*. Mais *copiam* est suspect ; c'est à la fois une redite et un appauvrissement, puisque plus haut Cicéron donnait le choix entre trois termes, *dicendi uel uim uel suauitatem uel copiam*. *Ex his* est suspect aussi : à considérer le choix du démonstratif, c'est plutôt *illis* qu'il faudrait, soit à cause de *illa* qui précède, soit à cause de l'antithèse avec *hanc* qui suit ; ou, mieux encore, *iis*, si *ex iis* n'eût pas dû être remplacé par *inde* ; quant à l'emploi de l'ablatif neutre, il est peu vraisemblable que Cicéron ait dit *his* (ou *iis*, ou *illis*) sans avoir à sous-entendre un substantif. Je lis : *ex eo hanc dicendi < uirtutem >*, ou *< facultatem >*, *capite fluxisse* ; je considère *copiam* comme une altération de *capite*, due à la perte du substantif précédent. *Capite* altéré, *eo* devait fatalement devenir *iis* ; or, au moyen âge, *iis* est très souvent confondu avec *his*. — Cf. *ab isto capite fluere*, *Fin.* II 34. *Capite* n'est pas inutile pour la clarté. C'est ce que prouve la note de Cima pour les élèves : « *ex his*, puoi aggiungere « *fonti* », e ti troverai così con *fluxisse* ».

8° II 245 : *omnis est risus in iudicem conuersus ; uisum est totum¹ scurrile ridiculum*. Au lieu de *ridiculum* le ms. de Lodi avait *iudicium*. On peut se demander si ce ne serait pas une correction fourvoyée, *in iudicem* ayant été d'abord omis, et si, par suite, il n'y aurait pas lieu de lire *omnis est risus conuersus in iudicem*. Ceci irait très bien métriquement ; mais je préfère une autre hypothèse. C'est *conuersus* qui représenterait une correction fourvoyée, amenée par un bourdon. Le vrai texte serait *omnis est conuersus risus in iudicem ; conuersus*, omis devant *risus* à cause de l'identité de la syllabe finale, aurait été restitué en queue, c'est à dire à la place où l'on met instinctivement tous les verbes.

9° I 122 : *hic omnes assensi significare inter sese et colloqui coeperunt, Fuit enim mirificus quidam in Crasso pudor... Tum Antonius : Saepe ut dicis, inquit, animum aduertis, Crasse, et te et ceteros summos oratores... in dicendi exordio permoueri.* Crassus vient de confesser combien lui-même, aussi bien que les

1. Est totum est les mutili.

amis avec qui il dialogue, est troublé chaque fois qu'il prend la parole en public. Là-dessus, en manière d'assentiment, on se fait des signes muets et on chuchote, jusqu'au moment où Antoine, tout haut, exprime la pensée de tous. Voilà une scène qu'on se représente aisément, mais que le texte actuel peint mal, car « chuchoter » ne se dit pas *colloqui*. Après ce mot il doit être tombé quelque chose comme *submissa uoce*.

10° II 240 : *siquando quid tamquam aliquae fabellae narrantur, ut olim tu, Crasse, in Memmium, comedisse eum lacertum Largii quom esset cum eo Tarracinae de amricula rixatus. Eum*, ce serait Memmius; *eo*, ce serait Largius. Il est bien plus probable que le démonstratif *is* désigne deux fois la même personne, Memmius. Il faut donc restituer : *de amricula < ille > rixatus*.

11° II 266 : *ualde autem ridentur etiam imagines, quae fere in deformitatem aut in aliquod uitium corporis ducuntur cum similitudine turpioris, ut meum illud in Heluium Manciam...; ut † cum Testio, Penario¹ mentum in dicendo² intorquenti, tum³ ut diceret siquid uellet si nucem fregisset. Si tum est authentique, le si placé devant *nucem* ne peut l'être; il faudrait *ubi nucem*, ou, pour le mètre, *nucem ubi*. Or *tum* doit être authentique; *si*, au contraire, convient mal pour le sens. L'adversaire fait des contorsions en parlant, *in dicendo*; on lui dit d'attendre qu'il ait cassé sa noisette. *Si* a été soit substitué à *ubi*, soit ajouté après omission fortuite d'*ubi*, sous l'influence de *siquid uellet*.*

12° III 88 : *libet autem semper discere; ut si uelim ego talis optime ludere aut pilae studio tenear, etiam fortasse si assequi non possim; at alii, quia praeclare faciunt, uehementius quam causa postulat delectantur, ut Titius pila, Brulla talis*. Les *mutili* manquent, et la leçon du ms. de Lodi n'est pas sans embarrasser le lecteur⁴. L'hypothèse *si uelim ego...* n'aboutit à rien grammaticalement; logiquement, on peut deviner ce qui manque, mais un sous-entendu est invraisemblable, parce que *ut alibi delectantur*

1. *Cum tertio pauario* les *mutili*. On corrige *T. Pinario*, mais ce « Titus » est inconnu, et *cum* ne peut se construire. Il est probable que la correction *Pinario* est bonne : il s'agit de *M. Pinarius Rusca* (ou *Posca*?, du § 261; aussi n'y avait-il pas lieu de répéter le prénom de ce personnage, et il devait être désigné par son seul gentilice. *Vi cum testio*, par conséquent, fait pendant au *ut meum* qui précède; c'est quelque chose comme *ut C. Antestii, ut C. Cestii, ut Lucii Bestiae...*

2. *Incidendo* les *mutili*.

3. *Tum* omis dans les *mutili*.

4. Le commencement du §, non reproduit ici, y est parfaitement inintelligible. Voir mon précédent article, p 40.

ferait antithèse à une proposition non exprimée. Ce défaut de la phrase n'avait pas échappé à Madvig (*Adversaria*, III 94), quoiqu'il n'ait pu soupçonner la difficulté métrique. Après *non possim* il faut probablement rétablir quelque chose comme *ludam tamen*.

13° II 8 : *deberi hoc a me tantis hominum ingeniis putavi ut, quom etiam nunc uiuam illorum memoriam teneremus, hanc immortalem redderem si possem. Quod hoc etiam spe aggredior maiore ad probandum...* On sait les formules de modestie de Cicéron; ici on s'attendrait plutôt à quelque chose comme *reddere, si possem, eniterer*. C'est ce que voudrait d'ailleurs la justesse de l'expression, aussi bien que la modestie convenue, car ce qu'on doit (ou est censé devoir) à autrui n'est pas le succès, c'est l'effort. Il y a donc chance que le texte soit altéré¹; or, ici comme dans l'exemple précédent, les *mutili* manquent. Comme le *Quod* qui suit immédiatement est obscur, il se peut qu'il suffise d'une correction légère : *si possem quidem. Hoc etiam spe*, etc.

Péon. — Outre les treize exemples apparents du crétique, il y a un exemple apparent du péon ◡ ◡ ◡ ◡ —. C'est II 25 : *Nam quod addidisti tertium, uos esse eos qui uitam insuauem sine his studiis putaretis, id me non modo non hortatur ad disputandum sed etiam deterret. Nam ut C. Lucilius...* (puis, très loin :) *sic ego... Etiam* pourrait être une glose intrusive, mais je ne crois pas à propos de s'arrêter à cette hypothèse. Le *nam* qui suit *deterret* étonne après une phrase qui commence par un autre *nam*. Il est donc probable que *deterret nam* représente *deterret [e]tiam*, et que l'*etiam* de nos mss. est non pas une glose, mais une correction fourvoyée : ... *sed deterret etiam. Ut C. Lucilius...*, *sic ego...* — Je ne compte pas l'exemple I 142 : *post memoriā saepire*. Dans une si courte incise, les règles métriques n'ont pas à s'appliquer. On peut d'ailleurs douter que le texte soit intact (la métaphore *cogitatione saepseris* II 147 est introduite avec plus de précautions); les *mutili* manquent.

Spondée. — Le spondée pénultième est représenté par quatorze exemples vrais ou apparents; à mes yeux un de ces exemples

1. Outre la fin de la phrase, le pluriel *teneremus* m'est suspect. S'il faut l'entendre de Cicéron seul, il jure avec les singuliers qui abondent dans le contexte. Si l'auteur entend parler de ses contemporains en général, il manque un mot qui oriente le lecteur.

(III 26) est peut-être authentique, mais excusé par les circonstances, les treize autres sont suspects. Je ne compte pas II 256 : *permulta tamen acute dicemus*. Avec les *mutili*, lire *acula*. — Je ne compte non plus les deux exemples suivants. II 365 : *saepe ego doctos homines — quid dico saepe? immo non numquam; saepe enim qui potui, qui puer in forum uenerim nec inde unquam diutius quam quaestor afuerim? — sed tamen audiui ut heri dicebam...* Ce passage pourrait être un indice de la prononciation *immō*, si la brièveté de l'incise, et le lien étroit qui l'unit à la phrase suivante, n'en diminuaient beaucoup l'autorité. — II 245 : *pusillus testis processit*. *Processit* au parfait étonne, et justement ce mot manque dans les *mutili*; peut-être n'est-ce qu'un supplément conjectural. En tout cas, peu importe à la métrique; une si courte phrase échappe aux règles.

Les quatorze exemples de spondées à discuter sont les suivants :

1° II 125 : *potuit hic locus tam anceps, tam inauditus, tam lubricus, tam nouus sine quadam incredibili ui ac facultate dicendi tractari?* Avec le ms. de Lodi, supprimer la glose complète *dicendi*.

2° III 198 : *uerum ut in uersu uolgus si est peccatum uidet, sic siquid in nostra oratione claudicat sentit; sed poetae non ignoscit, nobis concedit. Taciti tamen omnes...* Le ms. de Lodi avait *concedit lacile. Tamen omnes...*, et cette divergence de ponctuation conduirait à supposer une lacune après *concedit*. Je lirais volontiers *concedit* < *aliquid* >, de façon à ne pas opposer à *ignoscit* un *concedit* pris absolument, qui ne satisfait pas en lui-même.

3° I 162 : *Si in aliquam domum plenam ornamentorum uillam uenisses*. Des manuscrits présentent les corrections *uel uillam, uel in uillam, uillamue*, toutes d'origine conjecturale, mais toutes plus sensées que l'athétèse de *uillam*. La plus vraisemblable est *uillamue*, la syllabe *ue* ayant pu tomber aisément devant *uenisses*, et c'est celle qu'appuie la métrique.

4° II 132 : *perspicua sunt haec quidem et in uulgari prudentia sila, sed illa quaerenda quae et¹ ab accusatore et a² defensore argumenta ad id quod in³ iudicium uenit spectanti debent⁴ adferri. Atque hic illud uidendum est, in quo summus est error...*

1. Et omis dans le ms. de Lodi.

2. A omis dans les *mutili*.

3. Variante *ad*.

4. Leçon des *mutili*; *spectant ea debeant* le ms. de Lodi.

— *Spectanti*, ou, suivant la correction généralement reçue, *spectantia*, est peu clair; Ellendt est obligé d'expliquer que *spectantia* équivaut à *quia spectant*. L'ordre *quaerenda quae argumenta debent adferri* est bizarre et a aussi embarrassé Ellendt. Il est donc probable que la phrase est altérée. Mais peu importe pour la métrique, car il est aisé de ponctuer autrement : *sed illa quaerenda quae... debent adferri atque hic illud uidendum est. In quo, etc.*

5° III 26 : *una fingendi est ars, in qua praestantes fuerunt Myro Polyclitus Lysippus; qui omnes inter se dissimiles fuerunt, sed ita tamen ut neminem sui uelis esse dissimilem; una est ars ratioque picturae, dissimilique tamen inter se Zeuxis Aglaophon Apelles.* Les *mutili* manquent, mais je croirais le texte intact, bien que la répétition de *fuerunt* choque un peu et que l'incise *qui omnes...* dépende d'une autre incise relative *in qua...*¹ Il y a une anomalie métrique parce qu'il y a une énumération interrompue : voir ci-dessous ce qui concerne le passage III 216.

6° III 69 : *haec autem, ut ex Appennino fluminum, sic ex communi sapientiae iugo sunt doctrinarum facta diuortia, ut philosophi tanquam in superum mare Ionium defluerent Graecum quoddam et portuosum, oratores autem in inferum hoc Tuscum et barbarum scopulosum atque infestum laberentur, in quo etiam ipse Vlixes errasset.* — Les *mutili* manquent. On trouverait, à la rigueur, un sens à *etiam ipse Vlixes < uix > errasset*; si on n'ajoute pas *uix*, le texte actuel est inintelligible pour qui a lu l'*Odyssée* jusqu'à *ὅς μάλα πολλὰ πλάγχθη*. Certains commentateurs veulent que le subjonctif *errasset* soit équivalent à *errasse dicitur* : soit, mais *errasse dicitur* n'aurait pas de sens. Je ne comprends pas l'explication de Cima : « *ipse Vlixes, tanto è antica, cioè, la fama di pericoloso che ha questo mare.* » Je n'ai pas de conjecture à proposer, mais il est pour moi certain qu'il y a faute.

7° II 15 : « Je n'ai pas parlé hier, dit Crassus, de façon à être content de moi » ; *sed hoc tamen cecidit mihi peropportune, quod transactis iam meis partibus ad Antonium audiendum uenistis.* Cela signifierait : « Vous vous êtes mis en route » pour entendre Antoine et non moi, ce qui aurait l'air d'un reproche. Il faut lire au présent « vous arrivez », *uenitis*. Entre le parfait *cecidit* et le

1. J'avais songé à lire : *Lysippusque, omnes inter se dissimiles, sed ita, etc.* Pour que joint au troisième terme, cf. III 27 *Ennius Pacuuius Acciusque*.

présent *uenitis* il y a une sorte de discontinuité grammaticale; — c'est ce qui explique la faute; — mais la pensée se suit très bien.

8° I 180 : *in medio iure ciuili uersari*. *Ciuili* doit être déplacé (cf. I 182 *in ciuili iure consisteret*), ou plutôt supprimé (cf. *in iure uersata defensios* I 178), car Cicéron a dû éviter de donner à *iure* deux épithètes. — La phrase suivante est celle-ci : *omitto iam plura exempla causarum amplissimarum, quae sunt innumera-bilia; capitis nostri saepe potest accidere ut causae uersentur in iure*. C'est sans doute après ce nouveau *iure* qu'il faut placer le *ciuili* intrus que les manuscrits donnent après l'autre; le sens y gagnera, car, dans tout ce qui suit, Cicéron établit une opposition entre le droit « civil » (*ius ciuile, res ciuiles, iura suae ciuitatis...*), d'une part, et d'autre part une idée qui paraît être celle du *ius publicum*.

9° II 140 : *quo modo nunc se istorum artes habent pertimescendast multitudo causarum; est enim infinita si in personis ponitur : quot homines tot causae; sin¹ ad generum uniuersas quaestiones referuntur², ita modicae et paucae sunt ut eas omnes diligentes et memores et sobrii oratores percursas animo et prope dicam decantatas habere debeant*. Ce texte est corrompu. Il serait cicéronien de dire *in personis ponuntur causae*, mais non pas *in personis ponitur multitudo causarum* (Wilkins : *ponitur* is made to agree with *multitudo*, though it refers more strictly to *causae*). D'ailleurs, *si in personis ponitur* fait double emploi avec *quo modo nunc se istorum artes habent*. Supprimons donc cette glose, qui a eu pour objet primitif de donner à *sin* un pendant, non seulement logique, mais grammatical. Il reste ceci : *...pertimescendast multitudo causarum, est enim infinita; quot homines tot causae; sin...*

10° III 78 : *hac dicendi exercitatione, in qua Velleius est rudis, unus quisque nostrum uersatus*. Les *mutili* manquent. L'antithèse, d'accord avec le métrique, indique qu'il faut placer *nostrum* avant *unus quisque*,

11° II 112 : *iterum autem peccant quom genus hoc causarum, quod in scripti interpretatione uersatur, ab illis causis, in quibus qualis quaeque res sit disceptatur, seiungunt*. La correction est bien simple : *seiugant*. Cf. *De diu* I 70 *humani autem animi eam partem quae sensum, quae motum, quae adpetitum habeat, non*

1. *Sint* les *mutili*.

2. *Referentur* les *mutili*.

esse ab actione corporis seiugatam. Le verbe authentique a survécu ici, parce que *seiugatam* a un aspect très différent de *seiunctam*. De fait, le verbe *seiugare* n'est connu qu'au participe, sauf que Solin dit *seiugabantur* (IX 1). C'est peut-être parce que les copistes ont dénaturé les formes comme *seiugo*, *seiugas*, *seiuet*..., dans les passages où les auteurs les avaient employées.

12° II 147 : *nosse regiones intra quas uenere* (subj. de *uenari*) et *peruestiges quod quaeras*. *Vbi eum locum omnem cogitatione saepseris*... Passage où le texte est bien douteux. Les *mutili* ont *uenire* (dans l'Harleianus, le mot est suivi d'un blanc de huit lettres), et plus loin *quo quaeres* ou *quoque res*; au lieu d'*eum* le ms. de Lodi paraît avoir eu *enim*. Je conjecture quelque chose comme *quo < quidque > quaeras*.

13° II 136 : *atque haec forsitan homini non omnia quae sunt in natura rerum celeriter animo comprehendenti permulta uideantur*¹, *quae ueniant in iudicium tum quom de*² *facto quaeratur; sed tamen criminum multitudo est aut defensionum, non*³ *locorum infinita*. Si l'auteur avait écrit *quaeritur*, à l'indicatif, les copistes n'ont guère pu ne pas se laisser aller à mettre le subjonctif. Mais l'auteur avait-il écrit *quaeritur*? C'est bien probable; Cicéron aime à marquer les nuances, et ce n'est pas l'homme de la syntaxe simpliste.

14° II 247 : *temporis igitur ratio et ipsius dicacitatis moderatio et temperantia, et raritas dictorum, distinguent oratorem a scurra*. Le ms. de Lodi avait *distinguet*, que M. Friedrich condamne trop vite. Le texte original devait porter : *ipsius dicacitatis moderatio et temperantia, oratorem et raritas dictorum, distinguet a scurra*. *Oratorem* est nécessaire entre *et temperantia* et *et raritas*, si on veut que la construction soit claire. *Raritas dictorum*, une fois qu'on l'isole des autres nominatifs, appelle tout naturellement le singulier du verbe. Les *mutili* ne sont représentés ici que par l'Harleianus et par des dérivés du ms. d'Avanches, jadis plus complet qu'aujourd'hui.

Anapeste (*choriambe, etc.*). — Le choriambé, ou anapeste précédé d'une longue, figure dans cinq exemples à discuter :

1° II 246 : *ea, quia meditata putantur esse, minus ridentur*.

1. *Videntur* les *mutili*.

2. *Quod e* les *mutili*.

3. *Non defensionum* (ou *defensorum*) aut les mss.

Les *mutili* sont représentés ici par l'Harleianus et par des dérivés du ms. d'Avranches, jadis plus complet qu'aujourd'hui; ces mss. donnent *medilata* (ou *minime dilata*) précédé d'une lacune, qui est de 4 lettres dans l'Harleianus, de plus dans les mss. récents. Il faut sans doute lire *ea minus, quia medilata putantur esse, ridentur*. La faute primitive, qui semble assez reconnaissable dans les *mutili*, a dû être l'interversion *quia minus* pour *minus quia*.

2° I 143 : *etiam illa cognoram et acceperam, antequam de re diceremus initio conciliandos eorum esse animos qui audirent; deinde rem demonstrandum; postea controuersiam constituendam...* Les *mutili* manquent. *Animos* a sans doute été omis devant *initio*, à cause de la ressemblance graphique, puis rétabli à une place fausse. L'insertion d'*animos* entre *diceremus* et *initio*, tout en régularisant la métrique, aura pour effet d'éclaircir la construction.

3° III 216 : *atque etiam illa sunt ab his delapsa plura genera, — leue¹ asperum, contractum diffusum, — continenti spiritu² intermisso³ fractum scissum, flexo sono extenuatum⁴ inflatum; nullumst enim horum generum⁵ quod non arte ac moderatione tractetur*. A l'intérieur de la phrase, où la métrique n'est pas en jeu, je lirais *continenti spiritu* uel *intermisso fractum scissum*, de façon que le *genus fractum* corresponde au *spiritus continens* et le *genus scissum* au *spiritus intermissus*; *spiritui* des *mutili* représente *spiritu*, plus une *l* barrée signifiant uel. A la fin de la phrase, il y a une anomalie métrique, mais il ne faut pas s'en effaroucher. Cicéron énumère ici les variétés du débit; or l'énumération est incomplète, comme le remarque Ellendt. La fin de phrase irrégulière pourrait bien avoir là son explication. De même qu'en lisant à haute voix une page de français nous rendons les « points suspensifs » par l'intonation aiguë, celle qui caractérise ordinairement les incisives non finales, Cicéron a pu marquer l'interruption de son énumération par un rythme propre aux incisives intérieures. Cf. ci-dessus le passage III 26.

4° II 276 : *exclamat Nasica domi non esse*. Les *mutili* ne sont représentés ici que par l'Harleianus et des dérivés du ms. d'Avran-

1. La correction *lene* est à contresens. « Uni ou heurté ».

2. *Spiritui* les *mutili*.

3. *Intermissio* les *mutili* d'Avranches et d'Erlangen.

4. *Attenuatum* le ms de Lodi.

5. *Similium* le ms. de Lodi.

ches. Le ms. de Lodi a *se domi*, grâce probablement à une conjecture. Cela n'est pas *insulsum* comme le dit M. Friedrich (le *eum* sous-entendu, dans *De inuent.* 1 28, ne prouve pas qu'il soit ordinaire, ou même licite, de sous-entendre *se*). Je n'hésite pas à remplacer un « *insulsum* » par un « *insulsius* » : *domi non esse* < *sese* >.

5° II 324 : *maximam autem copiam principiorum ad iudicem aut alliciendum aut incitandum ex iis locis trahemus qui ad motus animorum conficiendos inerunt in causa*. Cela est-il latin ? j'en doute fort. Je lis : *inerunt* < *idonei* > *in causa*.

De même que Cicéron évite le choriambe pénultième, il évite à la même place le groupe équivalent $\omega \omega -$. Il en existe un exemple, mais qui ne peut tirer à conséquence. C'est II 306 : *omnis cura mea solet in hoc uersari semper — dicam enim saepius¹ — si possim ut boni efficiam aliquid dicendo ; si id minus ut certe nequid mali²*. Peut-être Cicéron considère-t-il les deux incisives symétriques *si possim...* et *si id minus* comme inséparables au point de vue de la ponctuation. Cf. *La prose métrique de Symmaque*, p. 29, n. 1.

Dactyle. — Le dactyle pénultième ne se trouve dans aucun passage qui résiste à l'examen. D'abord on peut éliminer avec certitude le faux exemple I 259 : *irrauserit explodi*. Les *mutili* manquent ; au lieu du barbarisme *irrauserit*, qui est de fantaisie, il faut rétablir la leçon fournie par la source unique, le ms. de Lodi : *irraucuerit*, cette forme suppose au présent non *irraucio*, mais *irrauceo* ou *irraucesco*. — Pour une autre raison, on ne comptera pas non plus II 150 : *loci reliquum est arti*. Il est plus que probable qu'il faut lire *relicuum*, en quatre syllabes. Lucrèce fait encore de *reliquas* un choriambe *rellicuas* (IV 976), et Phèdre fait de *reliquis* un choriambe ou un péon (I 31,13)³. Ici d'ailleurs *relicuum* est justifié par les mss. : *relicuum* le ms. d'Avranches, *relicum* celui d'Erlangen, *relictum* les copies du ms. de Lodi.

Il reste un exemple apparent du dactyle pénultième, pas davantage. C'est II 249 : *omnia nascuntur. Nascuntur*, qui manque dans

1. *Saepius omis* dans les *mutili*.

2. *Certe non illud* les *mutili*, par confusion, sans doute, avec le *itaque nunc illud* qui suit.

3. Linguistiquement, il n'y a aucune raison pour qu'on ait contracté *relicuus* en trois syllabes quand *conspiciuus* en gardait quatre. Si donc il y a eu entre ces mots une différence de traitement, cela tient à des causes littéraires : la métrique dactylique ne pouvait s'accommoder ni de *relicuus* ni, à certains cas, de *conspiciuus*.

les *mutili*, peut être ou supprimé ou déplacé (cf. la fin de phrase *nascuntur omnia* II 291), mais le contexte me paraît indiquer une altération plus grave.

Conclusion. — Ainsi, devant un mot final $--\upsilon$ ou un groupe final $-$, $-\upsilon$, Cicéron admet exclusivement deux pieds qui sont l'équivalent l'un de l'autre, le trochée et le tribraque. Il proscriit le spondée et ses équivalents, $-\omega$ et $\omega-$; il proscriit l'iambe, contenu dans le crétique ou le péon quatrième. Sur ce point, en un mot, sa métrique est déjà exactement ce que devait être encore la métrique de Symmaque, quatre siècles et demi après la composition du *De oratore*.

Louis HAVET.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION ARCHAÏQUE DE MANTINÉE

(*Bull. de Corr. hellén.*, XVI (1892), p. 568 et suiv.).

A la fin de leur article sur les inscriptions archaïques de Mantinée qu'ils ont publiées dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, MM. Fougères et Homolle font appel « aux corrections et aux hypothèses des épigraphistes et des grammairiens. » Nous nous sommes adressé à l'un des maîtres de la grammaire, M. Michel Bréal, que les membres de l'école d'Athènes ont si souvent consulté, toujours avec fruit.

La note qui suit se rapporte à la première des deux inscriptions, celle qui commence par les mots *Φορλέασι σῶδε ἰν' Ἀλέαν*. B. H.

Il s'agit, je crois, d'un droit d'asile.

La lettre écrite Η ne peut être qu'un ζ¹. Nous obtenons donc εἰ ζις, εἰ ζε, ce qui a l'air d'être en contradiction avec εἰ δέ que nous avons plus loin. Néanmoins je ne crois pas qu'une autre lecture soit possible. Peut-être εἰ ζις est-il pour εἰ δέ τις.

Κατορρέντερον² doit signifier « maudit. » Le terme ordinaire pour malédiction est *κατάρα*. L'a initial de *ἀρά* « malédiction » était primitivement long, ce qui explique les deux ρ. On sait que le dialecte arcadien substitue fréquemment un ο à l'α, comme on le voit par *δεκόταν*, *Ἐκοτόμιοι*, etc. La nasale ν se retrouve dans la glose d'Hésychius : *Ἀράντισιν ἔρινύσι. Μακεδόνες*. Le comparatif est employé dans ce sens particulier qu'il a quelquefois en grec et en latin, quand il s'agit d'opposer l'un à l'autre deux hommes, deux choses, deux idées. Ainsi dans la loi de Gortyne, deux plaideurs étant en présence, celui à qui est déféré le serment s'appelle *ὀρκιώτερος*. Homère dit : *θηλύτεραι γυναῖκες*.

*Φαρθένος*³ me paraît s'appliquer à la déesse Aléa.

Ἰμμενφές qu'on a deux fois⁴, et qui signifie « coupable, » prouve qu'à la ligne 11 on doit lire *ἰμμενφον*, qui a même sens.

1. Col. II, l. 2 et suiv.

2. Col. I, l. 21.

3. Col. II, l. 5.

4. Col. I, l. 23; II, l. 5.

La forme γένεστο¹ n'est probablement pas un impératif, mais un aoriste second, pour ἐγένετο. De même ἔσσο = ἦ.

Il faut sans doute lire, à la ligne 7 : εἰ ζέ μ' ἀνδρὸς φονὲς ἔσσο... « s'il n'a pas été homicide... » On sait que les voyelles longues peuvent s'élider. Le φ pour ζ doit être le résultat d'une erreur.

Col. I, l. 17. Φοικίας δάσασσθαι τὰς ἀν' ὧδ' ἰάσας « partager les maisons qui se trouvent dans cet endroit » (ὧδε). Ἰάσας est le participe présent du verbe substantif. Cf. ἰάττα = οὔση, dans l'inscription de Gortyne (VIII, 47).

Michel BRÉAL.

AD SOPHOCLEM

PHILOCT., 1160 sq. :

πόθεν γὰρ ἔσται βιοτά; τίς ὧδ' ἐν αὔραις τρέφεται,
μηκέτι μηδενὸς κρατύνων ὅσα πέμπει βιόδωρος αἶα;

Hic sententia quidem requirit quale vir doctissimus POLLE nuper in *Philologo* a. 1892, p. 260, proposuit verbum, scil. βόσκει, quod tamen in πέμπει abiisse quis quaeso facile sibi persuadeat? Nonne longe probabilius statuemus genuinam lectionem esse φέρθει? Verbo supra Sophocles usus est 957, substantivo φορβή 43. 162. 706. 712. 1108 et in aliis fabulis. Cf. etiam vs. 700 εἴ τι ἐμπέσοι φορβᾶδος ἐκ γαίης ἔλειν.

H. VAN HERWERDEN.

1. Col. II, l. 10 et 12. [Aux l. 10 et 11, M. Daresté propose de lire : καὶ μὴ πρόσσθα γένεστο ἐργμὸς τοῦ τότε ἐόντος. B. H.].

LE PONT DU CÉPHISE

CORRECTION A L'*Anthologie* (IX, 147)

L'*Anthologie* (IX, 147) nous a conservé une épigramme attribuée à Antagoras de Rhodes et accompagnée du lemme suivant :
Εἰς γέφυραν ἦν ἐποίησε Ξενοκλῆς ὁ Λίνδιος.

ᾧ ἴτε Δήμητρος πρὸς ἀνάκτορον, ᾧ ἴτε, μύσται,
μηδ' ὕδατος προχοῆς δεῖδτε χειμερίους.

Τοῖον γὰρ Ξενοκλῆς ὁ Λίνδιος ἀσφαλὲς ὑμῖν
ζεύγμα διὰ πλατέος τοῦδ' ἔβαλεν ποταμοῦ.

Le troisième vers est faux. L'*Anthologie* de Planude porte τοῖον Ξενοκλῆς γὰρ ὁ Λίνδιος. Brodeau et Brunck corrigent en Ξεινοκλῆς. Meineke préfère restituer Τοῖον γὰρ Ξενοκλῆς τόδε Λίνδιος, Bothe Τοῖον γὰρ Ξενοκλῆς ὅδε Λίνδιος, en admettant que la statue de Xénoclès était placée sur le pont.

Toutes ces restitutions sont peu satisfaisantes ; la faute ne porte pas sur l'article ὁ, mais sur le mot Λίνδιος. Comment admettre en effet que les Athéniens, pour construire un pont, aient eu besoin de recourir à un Rhodien ? De plus, il n'était pas d'usage de graver sur un monument le nom de l'architecte, mais celui du particulier qui en avait fait les frais ou du magistrat qui, en vertu de sa charge, avait veillé à sa construction. Xénoclès est donc un Athénien et Λίνδιος a remplacé, sous la plume d'un copiste, le nom de son père ou la mention du dème auquel il appartenait. Il s'agit de le rétablir. Les recherches peuvent être circonscrites par les indications que donne l'épigramme. Du premier vers, il ressort que le pont a été construit pour permettre aux mystes de se rendre avec sécurité au temple de Déméter. Il est ici question de la procession solennelle qui, le 20 du mois Boédromion, se rendait d'Athènes à Éleusis, accompagnant les objets sacrés et la statue de Iacchos. C'était une des plus grandes fêtes de la cité, et l'État chargeait de veiller sur la procession l'archonte-roi et les

quatre épimélètes des mystères¹. C'est donc dans cette catégorie de magistrats qu'on doit chercher le Xénoclès de l'inscription ; il faut aussi que le nom de son père ou le démotique fasse un dactyle et commence par une lettre double ou deux consonnes, afin que l'article *ὁ* devienne long.

Le personnage suivant qui figure dans une dédicace d'Éleusis répond à toutes ces conditions (*Corpus inscr. attic.* II, 1188).

Δήμητρι [καί] Κόρει
Ξενοκλῆς Ξεινίδος Σφήττιος
ἀνέθηκεν ἐπιμελητῆς
μυστηρί[ω]ν γενόμενος.
'Αριστοπέθεος... ὕμου Φυλάσιος ἐπόησε.

Les épimélètes étaient en général élus parmi les citoyens les plus riches d'Athènes ; tel fut, par exemple, Midias, l'adversaire de Démosthènes, tel était aussi Xénoclès, et il ne sera pas surprenant de le retrouver dans d'autres inscriptions. En 346, sous l'archontat d'Archias, la tribu Acamantis remporta la victoire aux grandes Panathénées dans la course aux flambeaux². Le gymnasiarque était un Xénoclès ; son père et son démotique ne sont pas indiqués, mais comme le dème de Sphettos faisait partie de la tribu Acamantis, il est bien probable que c'est le même que l'épimélète des mystères.

Il n'y a pas de doute pour les inscriptions suivantes.

Dans un inventaire de la marine, Xénoclès, fils de Xeinis, du dème de Sphettos, est triérarque de l'une des galères envoyées en 335 contre les pirates (*Corpus inscr. attic.* II, p. 218, n° 804 *b*, l. 54).

Un autre inventaire de 326 mentionne deux sommes de 950 et 3500 drachmes qu'il avait données pour les achats de blé faits par l'État pendant une disette (*Corpus inscr. attic.* II, p. 235, n° 808 *c*, l. 76 et 96 ; p. 249, n° 809 *d*, l. 213 et 234).

Il est agonothète en 307 (*Corpus inscr. attic.* II, 1289, 1290).

En 305/4 un Xénoclès de Sphettos est envoyé comme ambassadeur au roi Antigone (*Corpus inscr. attic.* II, 737, *Add.* p. 508).

Enfin une inscription découverte par M. Philios dans les fouilles de la Société archéologique à Éleusis fixe la date à laquelle il fut épimélète des mystères et confirme la restitution que j'ai proposée.

1. 'Ο δὲ βασιλεὺς πρῶτον μὲν μυστηρίων ἐπιμελείται μετὰ τῶν ἐπιμελητῶν οὗς ὁ δῆμος χειροτονεῖ. *ANIST.*, 'Αθην. Πολ. LVII.

2. 'Ακαμαντὶς ἐνίκα λαμπάδι Παναθήναια τὰ μεγάλα ἐπ' Ἀρχίου ἄρχοντος. Ξενοκλῆς ἐγυμνασιάρχης (*Corpus inscr. attic.* 1229).

C'est un décret en l'honneur de Xénoclès, voté sous l'archontat d'Archippos, c'est-à-dire en 321/0 ou 318/7 (il y a deux archontes du même nom à trois années de distance). Comme le texte n'a pas encore été publié par la Société archéologique, je citerai seulement les lignes relatives à la construction du pont :
 [μ]υστηρ[ίων] ἐπιμελητῆς χε[ι]ρ[ο]τονηθεῖς [εὐ]σεβῶς καὶ.....καὶ φιλοτίμως τὰ ἐν τ[οῖς νόμο]ις ἔπραξεν [καὶ] ὁ[π]ως τ[ὸ] ἱερὰ ἀσφαλῶς καὶ κα[λ]ῶ[ς] πο[ρ]ε[ύ]ηται καὶ ἡ πανήγυρις [τῶν] εἰσα[φικνο]υ[μένων] Ἑλλήνων Ἐ[λευ]σινάδε καὶ ἐς τὸ ἱερὸν καὶ οἱ τὸ προαστ[εῖον] οἰκοῦντες [καὶ] οἱ γεωργοὶ σώζονται γ[έφυραν] λιθίνην κατασκευάζει..... Le pont de marbre est construit par Xénoclès, alors épimélète des mystères « afin que les objets sacrés cheminent en sûreté et en bon ordre, et afin que la panégyris des Grecs qui se rendent à Éleusis et au sanctuaire ainsi que les habitants du faubourg et les cultivateurs soient à l'abri du danger ». Le faubourg (τὸ προαστεῖον) est le faubourg du Figuier Sacré, situé aux portes d'Athènes, sur la rive gauche du Céphise¹.

En résumé, l'épigramme de l'Anthologie est la copie d'une inscription qui a été réellement gravée sur le pont du Céphise athénien.

Ce pont a été construit par l'Athénien Xénoclès, épimélète des mystères en 321 ou 318; de la même année datent les deux statues qu'il dédia à Éleusis et qui sont l'œuvre du sculpteur Aristopeithès.

Il faut effacer de la liste des architectes Xénoclès de Lindos qui n'a jamais existé.

Il faut rétablir ainsi le troisième vers :

Τοῖον γὰρ Ξενοκλῆς ὁ Ξεῖνιδος ἀσφαλῆς ὄμμιν.

P. FOUART.

1. Ἐτάφη ἐν τῷ προαστείῳ τῆς Ἐλευσινάδε λεωφόρου ὄνομα μὲν δὴ τῷ προαστείῳ Ἱερὰ Συκῆ. PHILOSTR., *Vit. soph.*, II, 20.

LE CONSULAT DE TACITE

I

D'après l'opinion traditionnelle, Tacite a été consul en 97. M. Julius Asbach¹ a essayé de prouver, dans ces dernières années, qu'il fallait substituer à cette date celle de 98, et sa démonstration a été généralement regardée comme convaincante². Cependant M. Elimar Klebs³ l'a combattu et, selon moi, réfuté. Mais, quelque substantiel que soit son article, je ne crois pas qu'il ait vu toutes les raisons qu'on peut faire valoir en faveur de la tradition, ni qu'il ait toujours donné toute leur force à celles qu'il a vues. Il ne sera donc peut-être pas inutile de revenir après lui à la charge. La question en vaut la peine; elle est même plus intéressante qu'il ne le pense; car, non seulement elle importe à l'établissement de notre liste des consuls pour les principats de Nerva et de Trajan, mais encore, quoi qu'il en dise⁴, selon qu'on la résout dans un sens ou dans l'autre, un point de la biographie de Tacite, ses relations avec l'empereur Nerva et sa situation devant l'opinion publique après la mort de Domitien, nous apparaît diversement. Si Nerva l'a fait consul dès qu'il l'a pu, c'est-à-dire en 97, puisque pour les derniers mois de 96 il laissa en fonctions les consuls désignés par Domitien⁵, c'est qu'il ne condamnait pas, et qu'en général on ne condamnait pas, son attitude politique sous Domitien. S'il a différé d'un an la promotion d'un homme qui avait toutes sortes de titres au consulat, c'est que le nouveau règne a commencé pour Tacite par une disgrâce.

1. J. ASBACH, *Analecta historica et epigraphica latina*, Bonn., 1878, p. 16 sqq.

2. Cf. URLICH, *De vita et honoribus Taciti*, Würzburg, 1879, p. 13; — KLEIN, *Fasti consularis*, p. 52; — TEUFFEL-SCHWABE, *Geschichte der römischen Literatur*, 5^{te} Auf., n° 333, renv. 6; — NIPPERDEY-ANDRESEN, *P. Cornelius Tacitus*, erster Band: *Ab excessu divi Augusti I-VI*, 9^{te} Auf., p. 10; — ZERNIAL, *Tacitus' Germania*, Berlin, Weidmann, 1890, p. 2; — GOYAU, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 175.

3. E. KLEBS, *Das Consulatsjahr des Geschichtschreibers Tacitus*, dans *Rheinisches Museum*, t. 44, p. 273-279.

4. Ouv. cité, p. 279.

5. Cf. URLICH, p. 12; KLEIN, p. 51.

II

Le seul texte qui nous renseigne sur le consulat de Tacite est dans la lettre bien connue (II, 1) que Pline le Jeune consacre à Verginius Rufus à propos de sa mort. Ses funérailles, nous apprend-il, ont été faites au nom de l'État et son éloge a été prononcé par le consul Tacite¹. Il ne s'agit donc plus que de savoir à quelle époque est mort Verginius. Or, la lettre de Pline montre, quoique cela n'y soit pas dit formellement, qu'il est mort en 97.

Verginius fit une chute et se cassa la jambe, « cum vocem prae-
pararet acturus in consulatu principi gratias »². Nous savons que Nerva, voulant rendre un suprême hommage au glorieux vieillard qui, près de trente ans auparavant, vainqueur de Vindex, avait refusé l'empire, et que les trois empereurs flaviens avaient laissé à l'écart, le nomma avec lui-même consul ordinaire pour 97³. C'est pour remercier le prince d'un tel honneur, que Verginius se préparait à prononcer un discours. Ce discours, il devait le prononcer étant déjà en fonctions, « in consulatu, » non pas à un moment quelconque de son consulat, mais évidemment à son entrée en charge au 1^{er} janvier 97⁴. L'accident arriva donc le 1^{er} janvier 97. Il eut pour conséquence, après une assez longue maladie, la mort de Verginius. « Aditus... mortis durior longiorque, » c'est ainsi que Pline caractérise cette maladie⁵. Si Tacite n'avait été consul qu'en 98, au plus tôt dans le second *nun-*

1. (1) Post aliquot annos insigne atque etiam memorabile populi romani oculis spectaculum exhibuit publicum tunus Vergini Rufi.... (6) Hujus viri exequiae magnum ornamentum principi, magnum saeculo, magnum etiam foro et rostris attulerunt. Laudatus est a consule Cornelio Tacito.

2. *Ibid.*, 5. Le passage suivant de Quintilien indique quel est exactement le sens de « vocem prae-
parare; » il y est question des orateurs qui sont incapables d'improviser : « Siquidem innumerabiles accidunt subitae necessitates... Quorum si quae... evenerit, stabitne mutus et salutarem petentibus vocem statimque, si non succurratur, periturus moras et secusum et silentium quaeret, dum illa verba fabricentur et memoriae insidant et vox ac latus prae-
paretur? » (*Inst. orat.*, X, 7, 2). C'est la dernière phase de la préparation du discours : elle précède immédiatement le moment où l'orateur doit le prononcer.

3. KLEIN, p. 51; — URLICHS, p. 12.

4. Cf. MOMMSEN, *Index nominum cum rerum enarratione*, dans *C. Plini Caecili Secundi epistularum libri... ex recensione H. KELLI*, Lipsiae, Teubner, 1870, au mot *Verginius Rufus*. — Sur l'usage en question, cf. PLINE LE J., début du *Panegyrique*.

5. C'est bien toute la maladie de Verginius à partir de l'accident, que Pline désigne par « aditus mortis », et non la dernière phase seule, l'agonie. Le contexte le démontre clairement. Après la phrase : « Aditus tantum mortis, etc., » vient le récit de l'accident : « Nam cum vocem prae-
pararet..., cecidit coxamque fregit, quae parum apte collocata reluctante aetate male coit; » puis les détails sur les funérailles. Pas un mot sur l'agonie.

dinium, c'est-à-dire à partir du mois de mai¹, puisque les consuls ordinaires de 98 sont Nerva (remplacé après sa mort, 25 janvier, par Frontinus) et Trajan², la maladie de Verginius aurait duré au moins seize mois. L'expression de Pline nous paraîtrait bien faible, dans ce cas, ou, pour mieux dire, elle manquerait tout à fait de justesse : ce n'est pas *longior* que l'on attendrait, c'est *longissimus* ; le superlatif, à coup sûr, ne serait pas exagéré. Si Tacite a été consul dans le second ou même dans le troisième *nundinium* de 97, l'expression est, au contraire, parfaitement juste : la maladie de Verginius a duré quelques mois, au moins quatre.

Dans les considérations auxquelles Pline se livre sur la carrière de Verginius, il y a cette phrase³ : « *Caesares quibus suspectus atque etiam invisus virtutibus fuerat, evasit, reliquit incolumem optimum atque amicissimum, tamquam ad hunc ipsum honorem publici funeris reservatus.* » Si Verginius n'était mort qu'en 98, puisque ses funérailles ont eu lieu Tacite étant consul et que Tacite n'a pu entrer en fonctions avant le 1^{er} mai, il aurait survécu à Nerva, mort le 25 janvier, et le prince dont il est ici question, serait Trajan. Pline a mentionné en bloc les empereurs auxquels Verginius ne dut rien, il a mentionné l'empereur qui fit faire à Verginius des obsèques nationales; il aurait oublié, ou volontairement omis, celui qui alla le chercher dans la retraite pour lui donner un troisième consulat, pour l'élever à cet honneur exceptionnel qu'il appelle « *summum fastigium privati hominis*⁴ ». Un tel oubli ou une telle omission serait inconcevable. Ce n'est point Trajan qui a fait célébrer les funérailles de Verginius, c'est Nerva; c'est à Nerva que Pline rend hommage. Donc Verginius est mort en 97.

Ces deux arguments tirés du texte de Pline ont échappé à la sagacité de M. Klebs. Mais il y en a trouvé un troisième qui a pour le moins autant de force. Dans le texte de Pline il est trois fois question d'un empereur⁵ : d'abord, de celui qui a survécu à

1. Sur la durée des *nundinia* à cette époque, cf. MOMMSEN, *Le droit public romain* : trad. par P. F. GIRARD, t. 3, Paris, Thorin, 1893, p. 97 sq. Même si on admettait pour 97 et 98, l'hypothèse improbable d'un premier *nundinium* bimestriel, notre argument garderait toute sa force, ainsi que celui de l'alinéa suivant.

2. Cf. KLEIN, p. 52.

3. Ouv. cité, 3.

4. *Ibid.*, 2.

5. *Ibid.*, 3 : *Caesares quibus suspectus... fuerat, evasit, reliquit incolumem optimum atque amicissimum, tamquam ad hunc ipsum honorem publici funeris reservatus...* (5) *Nam cum vocem praepararet acturus in consulatu principi gratias...* (6) *Hujus viri exequiae magnum ornamentum principi... attulerunt.*

Verginius et lui a fait faire des obsèques nationales ; ensuite, de celui auquel Verginius se préparait à rendre grâces quand il a été victime de l'accident ; enfin, une fois encore, de celui qui a fait célébrer les funérailles de Verginius. Rien absolument n'indique au lecteur qu'il soit question dans le deuxième passage, où il s'agit de Nerva, d'un autre empereur que celui dont il s'agit dans le premier et le dernier. Donc, ou bien il y a identité, comme nous le croyons, et comme le croira tout esprit non prévenu, entre le prince sous le règne duquel est mort Verginius et celui qui l'a fait consul pour la troisième fois, ou bien il faut imputer à Pline une obscurité et une négligence dont on ne trouverait pas d'autre exemple dans le style si soigné de ses lettres.

III

Outre les arguments qui nous sont fournis par la lettre de Pline sur Verginius, on peut produire en faveur de l'opinion traditionnelle une autre raison négligée par M. Klebs. Les titres de Tacite au consulat étaient tels, lorsque Nerva devint empereur, qu'il songea nécessairement à lui la première fois qu'il eut des consuls à désigner. Gendre d'Agricola, orateur de premier ordre, Tacite était alors l'un des personnages les plus en vue de Rome. Préteur en 88¹, il aurait dû, si sa carrière avait été normale, arriver au consulat avant 96, sous Domitien². Mais Agricola, par l'éclat de sa renommée militaire, ayant excité les soupçons du tyran, au lieu d'obtenir la juste récompense de ses glorieux services en Bretagne, vécut, après son retour, et mourut dans une retraite qui ne pouvait passer pour autre chose que pour une disgrâce³ ; et son gendre, subissant le contre-coup de cette défaveur, n'eut pas, le temps légal venu, l'accroissement de dignité auquel il avait les droits les plus incontestables. Si bien que Nerva avait à réparer, en le faisant consul dès que possible, d'abord l'injustice soufferte par Tacite lui-même, puis, en sa personne, l'ingratitude de Domitien à l'égard d'Agricola. Cette double réparation était pour le nouvel empereur un devoir urgent.

Nerva l'aurait-il refusée à Tacite ou, du moins, la lui aurait-il fait attendre un an, pour marquer qu'il lui tenait rigueur de sa

1. Cf. *Ann.* XI, 11.

2. Cf. *URLICHS*, p. 8 sq.

3. Cf. *Agric.*, 39 sqq.

conduite pendant le règne précédent? Tacite avait accepté de Domitien des fonctions publiques¹; il avait assisté, muet, aux séances du sénat où furent condamnés tant d'innocents²; en un mot, il avait pratiqué l'« obsequium » et la « modestia » qu'il loue chez Agricola comme des vertus³. Mais Nerva pouvait-il lui en faire un crime? Il a été lui-même consul pour la deuxième fois en 90 et, comme tel, collègue de Domitien⁴. A cet effacement voulu, à cette résignation silencieuse, qui ont préservé Tacite du sort de Rusticus et de Sénécion, d'autres que lui ont dû leur salut, les hommes les plus considérables de l'époque : Frontinus, Licinius Sura, Trajan. Nerva n'a pas eu le droit d'infliger à Tacite, pour des motifs de cet ordre, l'affront d'un délai; il n'en a même pas eu la pensée. Il n'aurait pu légitimement et raisonnablement différer la désignation de Tacite que s'il avait eu, en assez grand nombre pour que toutes les places de 97 fussent prises, des mérites plus éminents à récompenser ou des injustices plus éclatantes à réparer. Tel ne fut point le cas : puisqu'il y eut place sur la liste pour Domitius Apollinaris⁵, il dut y avoir place aussi pour Tacite.

IV

Voyons maintenant si l'argumentation de M. Asbach anéantit nos preuves et mérite l'adhésion généralé qu'elle a si aisément obtenue. Au chapitre 58 du *Panegyrique*, Pline dit à Trajan : « Erat in senatu ter consul, cum tu tertium consulatum recusabas. » Il résulte de tout le contexte qu'il s'agit d'un troisième consulat offert à Trajan par le sénat en 98 pour 99. Or nous ne connaissons pas vers cette époque d'autre « ter consul » que Verginius Rufus, consul pour la troisième fois en 97. Étant donnée l'extrême rareté des troisièmes consulats accordés à des particuliers sous le principat, nous devons en conclure que Verginius n'est pas mort dans le courant de 97, que c'est lui à qui Pline fait allusion.

La faiblesse de ce raisonnement est manifeste. Quoique nous

1. La préture et, après sa sortie de charge, une autre fonction, on ignore laquelle au juste, qui le tint éloigné de Rome pendant quatre ans (*Agric.*, 45). Cf. UELICHS, p. 7 sq.

2. *Agric.*, 45.

3. *Ibid.*, 42.

4. Cf. KLEIN, p. 49.

5. Cf. *ibid.*, p. 51.

soyons relativement assez bien renseignés sur le *cursus* des hommes les plus considérables de l'époque des Flaviens et de Trajan, il y a de telles lacunes dans nos listes consulaires de cette époque, qu'il peut fort bien se faire que nous ignorions un certain nombre de troisièmes consulats antérieurs à 98. Un fait caractéristique démontre cette possibilité. Trajan, consul pour la troisième fois en 100, se donna successivement pour collègues deux sénateurs qui étaient aussi consuls pour la troisième fois¹. Nous connaissons l'un des deux² : c'est Frontinus ; mais nous ne savons pas le nom de l'autre³.

D'ailleurs, dans le texte de Pline peut-on donner aux mots « ter consul » le sens que leur donne M. Asbach ? « Ter consul », c'est en bon latin « un sénateur consul en fonctions pour la troisième fois » ; or Verginius, s'il vivait encore en 98, était « un sénateur qui a été trois fois consul, *perfunctus tertio consulatu* ». C'est ainsi que Pline lui-même le qualifie dans la lettre écrite au sujet de sa mort⁴. Avons-nous le droit de supposer que, dans le *Panegyrique*, Pline a employé l'expression inexacte « ter consul », alors qu'il s'était servi de l'expression exacte dans sa lettre, et cela parce qu'elle était plus courte, parce que la périphrase à laquelle il aurait dû autrement avoir recours, eût amoindri la netteté et l'énergie de son antithèse ? M. Klebs l'accorderait à la rigueur⁵. Je ne vois pas, pour ma part, que l'antithèse de Pline eût été affaiblie et sa phrase sensiblement alourdie, s'il avait écrit : « *Erat in senatu vir tertio consulatu perfunctus, cum tu tertium consulatum recusabas* ». S'il n'a pas écrit cela, c'est qu'il voulait dire autre chose ; c'est qu'il s'agissait bien d'un consul en fonctions pour la troisième fois au moment où Trajan refusa un troisième consulat⁶. Justement nous ne connaissons pas les consuls du deuxième *nundinium* de 98⁷.

1. Cf. PLINE LE J., *Panég.*, 60-62.

2. Cf. KLEIN, p. 52 sq.

3. MOMMSEN, *Etude sur Pline le Jeune*, trad. MOREL, p. 112, croit que c'est Vestricius Spurrina. Opinion adoptée par URLEICHS, p. 12, révoquée en doute par KLEBS, p. 274.

4. *Ep.* II, 1, 2.

5. Page 274, note 3.

6. C'est avec son sens exact que l'expression est employée aux ch. 60 et 61 du *Panég.* : « *Noverat moderationem hominum* (il s'agit des deux sénateurs que Trajan se donna successivement pour collègues dans son troisième consulat)..., qui non sustinerent tertio consules esse, nisi cum ter consule ». — « *Equidem illum antiquum senatum contueri videbar, cum, ter consule adsidente* (il s'agit du premier des deux collègues de Trajan dans son troisième consulat), *tertio consulem designatum rogari sententiam* (par Trajan alors en fonctions) *cernerem* ».

7. Vettius Proculus et Julius Lupus sont ceux du troisième *nundinium* ; Cf. KLEIN, p. 52.

V

Ainsi rien ne prouve que Verginius vécut encore en 98 ; nous avons, au contraire, les meilleures raisons de croire qu'il est mort en 97. C'est donc en 97 que Tacite arriva au consulat. Nerva ne lui fit pas l'injure, qui serait inexplicable, de le différer d'un an. Les consuls ordinaires de 97 étant l'empereur et Verginius, Tacite a été consul pendant le deuxième ou le troisième *nundinium*. Pour ces deux *nundinia* nous n'avons, en dehors du sien, qu'un nom, celui de Domitius Apollinaris¹.

Philippe FABIA.

1. Cf. KLEIN, p. 51.

SUR LA

CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS RHODIENNES

On s'est plaint souvent, avec toute raison, que la chronologie des inscriptions rhodiennes fût encore trop incertaine et trop confuse¹. Depuis longtemps, je m'applique à l'éclaircir et à la débrouiller. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de faire connaître ici quelques-uns des résultats auxquels je suis déjà parvenu.

Tous les antiquaires qu'intéresse l'histoire de Rhodes ont apprécié à sa juste valeur la découverte fort inattendue, qu'a faite en ces temps derniers M. Hiller von Gärtringen, et que M. Théodore Mommsen s'est hâté de communiquer au public². Il était réservé à M. Hiller von Gärtringen de déchiffrer la seule peut-être de toutes les inscriptions rhodiennes qui soit exactement et rigoureusement datée par elle-même. J'ai tiré grand parti de cette heureuse trouvaille ; on verra dans les pages suivantes quels services elle m'a rendus : c'est elle qui m'a fourni la base première et le fondement solide de tous mes calculs.

J'ai choisi pour objet principal et pour point de départ de mes recherches actuelles la grande inscription, trop négligée jusqu'à présent, qu'a publiée, en 1890, M. W. R. Paton dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*³. De tous les textes épigraphiques trouvés à Rhodes, celui-là est le plus considérable, sinon par l'intérêt, du moins par l'étendue : au-dessous d'une formule dedica-

1. Voir, par exemple, LOEWY, *Bildhauerinschr.*, 129; SCHUMACHER, *De Re publica Rhodiorum*, 5; HOMOLLE, *Bull. de Corr. hell.*, XV, 124.

2. TH. MOMMSEN, *Sitzungsber. der Berl. Akad.*, XLI (1892), 845 et suiv.

3. *Bull. de Corr. hell.*, XIV, 278 et suiv. M. PATON a fait sur cette inscription plus d'une remarque excellente que j'aurai soin de signaler; mais il n'a pas vu et du reste ne pouvait guère voir à quelle époque il convient de l'attribuer; en outre, bien des rapprochements instructifs lui ont échappé.

toire, malheureusement très mutilée, s'allonge une liste d'environ cinq cents noms propres, étagés sur quatre colonnes. J'ai fait le relevé de tous ces noms; et comme, depuis quelques années, j'avais dressé pour mon usage un index onomastique assez complet des personnages mentionnés dans l'épigraphie rhodienne, il m'a été facile de noter, entre le document édité par M. Paton et d'autres précédemment connus, un certain nombre de concordances d'où se déduisent d'utiles indications chronologiques.

Pour plus de concision et de simplicité, et pour éviter la perpétuelle répétition des mêmes formules abréviatives, je demande la permission de désigner le plus souvent par la lettre **A**, dans l'étude qui va suivre, l'inscription dont nous devons connaissance à M. Paton.

I

Il importe, en premier lieu, de déterminer avec toute la rigueur possible, à quelle époque appartient l'inscription **A**.

§. 1. Un premier renseignement, et des plus précieux, nous est fourni par les restes de la dédicace gravée en tête du document. A la vérité, pas plus que M. Paton, je n'ai réussi à retrouver le sens exact de cette dédicace; mais, comme lui¹, je pense qu'on doit prêter la plus grande attention au mot *Ῥωμαῖα*, lisible encore à l'extrémité droite de la seconde ligne. Ce mot désigne, selon toute évidence, les fêtes bisannuelles, mentionnées ailleurs et connues d'autre part², qu'on célébrait à Rhodes en l'honneur du peuple romain. Or, il est clair que de pareilles fêtes ne peuvent avoir été instituées avant l'an 200³, c'est-à-dire avant le moment où les Rhodiens s'unirent pour la première fois aux Romains par une alliance étroite⁴, obtinrent pour la première fois leur concours et leur assistance et firent avec eux cause commune contre la Macédoine. Il y a plus; on croira difficilement que le gouvernement rhodien ait pu décréter la fondation des *Ῥωμαῖα* durant la période si agitée qui va du début de l'an 200 à la fin de l'an 197, pendant ces rudes années de guerre qui lui coûtèrent une

1. *Bull. de Corr. hell.*, XIV, 284.

2. Ross, *Inscr. Gr. Ined.*, III, n. 277.

3. L'ambassade rhodienne, qui sollicitait l'appui des Romains contre Philippe, vint à Rome vers la fin de 201 (Liv., XXXI, 2).

4. L'alliance n'était pas reconnue par un traité (Polyb., XXX, 5, 6), mais elle existait en fait.

suite continue d'efforts si laborieux; et, pour ma part, j'admettrais volontiers que ces fêtes ne commencèrent d'être célébrées à Rhodes qu'après la défaite de Philippe V et le succès final des deux États coalisés contre lui, — soit au plus tôt vers 196.

De la sorte, on obtient pour l'inscription un « *terminus post quem* » d'une assez grande précision; mes conclusions se résument ainsi : 1° L'inscription A est sûrement postérieure à l'an 201; 2° il est probable qu'elle est plus moderne que l'an 197.

§ 2. Reste à lui assigner une date plus exacte. L'examen des noms propres énumérés à la suite de la dédicace nous y aidera; mais, pour qu'on puisse aboutir à des conclusions fermes, un assez long détour est ici nécessaire.

L'inscription qu'a relevée M. Hiller von Gärtringen avait été gravée en l'honneur d'un citoyen rhodien, délégué comme ambassadeur auprès de cinq grands personnages romains; au nombre de ceux-ci figurent L. Murena et L. Lucullus. Par suite, ainsi que l'a indiqué M. Mommsen¹, le document est de peu de temps postérieur à la première guerre de Mithradates, pendant laquelle les Rhodiens furent pour Rome de si utiles et de si vaillants auxiliaires : on doit, selon toute vraisemblance, en placer la rédaction dans la période comprise entre les années 82 et 74.

Observons maintenant qu'à la suite de l'inscription, le sculpteur rhodien Ploutarchos, fils d'Héliodoros, a signé son nom. Ce sculpteur vivait et travaillait donc à Rhodes dans le premier tiers du premier siècle avant notre ère.

L'importance de ce fait est considérable. On sait, en effet, que la signature de Ploutarchos et celle de son frère Démétrios, comme lui fils d'Héliodoros², se lisaient déjà sur deux piédestaux, découverts depuis quelques années, au-dessous des deux inscriptions que voici :

α) Foucart, *Inscr. inéd. de Rhodes*, n. 11 = Lœwy, n. 194 (Πλούταρχος);

β) Lœwy, n. 193 (Δημήτριος).

On sait, en outre, qu'au-dessous d'une troisième inscription,

1. *Sitzungsber. der Berl. Akad.*, XLI (1892), 849.

2. C'est à tort que M. Lœwy (*Bildhauerinschr.*, n. 193, p. 151) identifiait Démétrios, fils d'Héliodoros, avec Démétrios, père du sculpteur homonyme qui travaillait en collaboration avec Théon d'Antioche (Lœwy, n. 187). Ce second Démétrios doit être le fils de [Νικασ]ίων Νικασίων[ος] (FOUCART, *Bull. de Corr. hell.*, X, 201, col. C, l. 8).

dont la découverte est due à L. Ross, il faut rétablir ou le nom de Ploutarchos, ou celui de Démétrios :

γ) Ross, *Arch. Aufs.*, II, n. 9 = Lœwy, n. 195 ([Πλούταρχος] ou [Δημήτριος?]).

Il résulte de là que les trois inscriptions α, β, γ sont à peu près contemporaines du monument trouvé par M. H. von Gärtringen, et partant doivent remonter, comme ce monument lui-même, aux premières années du premier siècle. Ce synchronisme admis, on en peut tirer plus d'une conséquence et, grâce à quelques rapprochements, déterminer l'époque approximative où fut gravée l'inscription A.

On se convaincra d'abord aisément que cette inscription est par sa date assez voisine de l'inscription γ, citée un peu plus haut. Dans ce dernier texte, je note les deux noms d'Ἀθαναγόρας Εὐφράνορος (hiérothyte à Lindos : col. II, l. 11) et de Ζήνων Πράξωνος (ἐπιστάτας ὁ πεμφθεὶς ὑπὸ τοῦ δάμου : col. III, l. 12-13) que je retrouve précisément l'un et l'autre dans l'inscription A (col. II, l. 9; col. III, l. 13). De plus, comme l'a bien vu M. Paton², Δωρόθε[ος] Ἀστυμήδης (A, col. II, l. 36) peut passer pour le fils de Ἀστυμήδης Δωρόθεου (γ, col. II, l. 5). Enfin, j'ai tout lieu de croire que Μενεκλῆς Ῥοδίππου (γ, col. II, l. 40) est le frère de Χαρμοκλῆς Ῥοδίππου (A, col. IV, l. 135) : j'observe, en effet, que le nom de Ῥοδίππος est des moins fréquents à Rhodes et que c'est un usage ordinaire, dans l'onomastique rhodienne, de donner aux frères des appellations renfermant toutes une même racine.

Il est certain, toutefois, que l'inscription γ est plus ancienne que l'inscription A. Non seulement Δωρόθεος est sans doute le fils d'Ἀστυμήδης, — ce qui n'entraîne pas grande conséquence, — mais Λυσίστρατος Μοιραγένεως (A, col. III, l. 99) est assurément le fils de Μοιραγένης Ἀρχοκράτους (γ, col. II, l. 8), lui-même fils adoptif d'un citoyen appelé Λυσίστρατος, comme nous l'apprend un autre texte³; et ce rapprochement devient fort instructif. En effet, comme dans l'inscription γ, il n'est fait nulle mention du père adoptif de Μοιραγένης, il faut bien admettre que cette inscription est antérieure à l'adoption de Μοιραγένης par Λυσίστρατος; par suite, on doit la regarder comme antérieure aussi à la naissance du fils de Μοιραγένης, certainement appelé Λυσίστρατος en souvenir de celui

1. Il n'y a pas lieu de parler ici d'une cinquième inscription (Lœwy, n. 196), d'une restitution incertaine, et trop mutilée pour présenter quelque intérêt.

2. *Bull. de Corr. hell.*, XIV, 284.

3. Ross, *Arch. Aufs.*, II, n. 1, l. 2 = Lœwy, n. 191; voir plus loin, inser. α.

qui avait adopté son père. Si maintenant on observe que *Λυσίστρατος Μοιραγένης* était déjà parvenu à l'âge d'homme quand fut gravée l'inscription **A**, force sera de reconnaître que l'écart de temps entre les deux inscriptions **A** et γ est assez considérable.

On est amené à une conclusion semblable, si l'on compare les deux inscriptions **A** et α . M. Paton a justement remarqué¹ que *Καλλιχλῆς Διοκλεῦς* (**A**, col. III, l. 75) doit être le fils de *Ἡλιάς Καλλιχλεῦς*, femme de *Διοκλῆς* (α , l. 2); mais la mère était encore jeune lorsqu'on grava l'inscription α , tandis que le fils était déjà homme fait à l'époque de l'autre.

Puisque l'inscription **A** ne paraît pas tout à fait contemporaine des inscriptions α et γ , mais semble plus moderne, il est possible qu'il en faille avancer quelque peu la date dans le cours du premier siècle. Je ne crois pas cependant qu'on doive dépasser l'an 50, ni s'écarter beaucoup du temps de la première guerre contre Mithradates. Voici, en effet, un argument digne d'attention.

Parmi les donateurs qu'énumère l'inscription **A**, s'en trouve un nommé *Δαμαγόρας Εὐφράνορος* (col. II, l. 29). Ce même personnage est mentionné aussi dans une inscription du *Corpus*, qu'a publiée Bœckh (*C. I. G.* 2525), et dont j'aurai plus loin l'occasion de reparler : il porte là le titre de navarque (l. 5). Or, on ne connaît dans l'histoire de Rhodes qu'un seul navarque appelé Damagoras, celui-là même qui commandait les flottes de la république contre Mithradates dans les années 88-85²; je pense qu'on peut, en toute certitude, l'identifier avec *Δαμαγόρας Εὐφράνορος*.

En résumé, on restera dans toutes les vraisemblances en attribuant l'inscription **A** à la première moitié du premier siècle.

II

Cette date acquise, il s'agit de la mettre à profit et d'en tirer parti. Je me suis efforcé, au moyen de rapprochements onomastiques, de grouper autour de l'inscription **A** le plus grand nombre possible d'inscriptions rhodiennes et d'établir entre chacune d'elles et l'inscription **A** une relation chronologique précise. Ce travail n'est pas demeuré sans résultat. J'ai pu reconnaître d'abord, avec quelque exactitude, l'époque où vécurent et travaillèrent

1. *Bull. de Corr. hell.*, XIV, 284.

2. *APP.*, *Mithrid.*, 25; *PLUTARCH.*, *Lucullus*, III, 8-9. *TH. REINACH*, *Mithridate Eupator*, 144, 200, 204.

plusieurs des sculpteurs qui furent les maîtres de l'école rhodienne.

Comme on l'a vu plus haut, il résulte avec évidence, contrairement aux opinions reçues jusqu'ici¹, de la découverte faite par M. Hiller von Gärtringen, qu'aux environs de l'an 80, l'atelier de Ploutarchos et de Démétrios, fils d'Héliodoros, était en pleine activité. Nous pouvons démontrer à présent que les deux Epicharmos, Charinos de Laodicée, Théon d'Antioche, et son collaborateur Démétrios de Rhodes, fils de Démétrios, pratiquaient leur art vers le même temps que les fils d'Héliodoros.

§ 1. — EPICCHARMOS DE SOLOI; EPICCHARMOS DE RHODES, SON FILS.

Nous possédons de ces deux sculpteurs trois signatures qu'ils ont apposées en commun à la suite de trois inscriptions différentes :

a) Ross, *Arch. Aufs.*, II, n. 1 = Lœwy, n. 191;

b) Foucart, *Inscr. inéd. de Rhodes*, n. 1 = Lœwy, n. 192;

c) Selivanov, *Ath. Mitth.*, XVI, 119, n. 4.

Ainsi que je l'ai indiqué déjà, Μοιραγένης Ἀρχοκράτε[υς] (καθ' ὄψεσταν δὲ Λυσιστράτου), nommé dans l'inscription *a* (l. 2), est le père de Λυσιστράτος Μοιραγένεως, mentionné par l'inscription **A** (col. III, l. 99). D'autre part, l'inscription *b* énumère les services publics d'un citoyen, qui fit ses premières campagnes navales sous les ordres d'un officier appelé Ἀντίοχος, et ce nom est assez rare chez les Rhodiens pour que je n'hésite guère à identifier cet Antiochos avec Ἀντίοχος Σελεύκου, l'un des donateurs qui figurent dans l'inscription **A** (col. II, l. 8²). Certes, on ne saurait conclure de là que les deux inscriptions *a* et *b* auxquelles sont jointes les signatures des deux Epicharmos, soient rigoureusement contemporaines de l'inscription **A**; tout au moins, on admettra facilement que l'intervalle de temps qui sépare celles-là de celle-ci doit être assez restreint. J'en conclus qu'Epicharmos et son fils purent travailler en collaboration, soit dans les premières années, soit vers le milieu du premier siècle.

1. Lœwy, *Bildhauerinschr.*, n. 194, 195, 196. Cf. Mommsen, *Sitzungsber. der Berl. Akad.*, XLI (1892), 849-850.

2. Un certain Πολύνικος Ἀντίοχου est nommé dans l'inscription **A** (col. IV, l. 48); il n'est pas impossible qu'Antiochos, père de Polynikos, soit le même qu'Antiochos, fils de Séleukos (**A**, col. II, l. 8). En tout cas, je ne me rappelle pas d'autre exemple du nom d'Antiochos dans l'épigraphie rhodienne.

§ 2. — La même conclusion s'applique mieux encore à :

CHARINOS DE LAODICÉE.

Ce sculpteur a signé deux fois son nom au-dessous des deux inscriptions que voici :

α') Lœwy, n. 189;

β') Foucart, *Inscr. inéd. de Rhodes*, n. 10 = Lœwy, n. 188.

L'inscription α' mentionne un grand nombre de personnes appartenant toutes à trois familles alliées. Parmi elles, je distingue : Μενεράτης Μενεράτεως (α', l. 15-17)¹; [Ἐρμόδοκος] Ἐρμόδοκου, fils adoptif d'Ἐδάρχιδας (καθ' ὑποθεσίαν δὲ [Ἐδ]άρχιδας : α', l. 4-5); Ἐρμοκρῶν (Ἐρμოდόκου), son frère (α', l. 20); [Ἐρμόδ]οκος Ἐρμοκρῶντος, son neveu (α', l. 20). Les trois premières personnes reparaissent dans l'inscription A (col. II, l. 111-112; col. II, l. 91; col. III, l. 127)²; j'y rencontre de plus le nom d'Ἐρμοκρέων Ἐρμοκρέοντος (col. II, l. 113), selon toute vraisemblance, le frère de cet [Ἐρμόδ]οκος Ἐρμοκρῶντος, cité par l'inscription α'.

La concordance entre les deux inscriptions α' et A est donc parfaite et le synchronisme absolu.

§ 3. — THÉON D'ANTIOCHE; DÉMÉTRIUS DE RHODES, FILS DE DÉMÉTRIUS.

Théon d'Antioche a signé seul son nom au-dessous de trois inscriptions :

α') Foucart, *Inscr. inéd. de Rhodes*, n. 2 = Lœwy, n. 185;

β') Foucart, n. 12 = Lœwy, n. 184 a;

γ') Lœwy, n. 186.

Sur une base de statue découverte à Alexandrie, on trouve, associée à la signature de Théon, celle de Démétrios de Rhodes, fils de Démétrios :

δ') Lœwy, n. 187.

Une liste, où sont énumérés les bienfaiteurs d'une corporation religieuse, mentionne les deux artistes à la fois :

1. C'est par erreur, je crois, que M. Lœwy suppose la ligne 16 de l'inscription α' incomplète à son extrémité gauche et veut rétablir là le nom du père de Μενεράτης (l. 15) (*Arch. Ep. Mitth. aus Oesterreich*, VII, 109, n. 1 = *Bildhauerinschr.*, n. 189). La ligne 16 me paraît complète; Μενεράτης, nommé à la l. 15, doit être le frère d'Ἀγεῖος, de Σατύρα (l. 16), d'un personnage inconnu, dont le nom a disparu au début de la l. 17, et, comme eux, l'enfant de Μενεράτης (l. 17).

2. La plupart de ces identifications ont été proposées par M. PATON (*Bull. de Corr. hellén.*, XIV, 285).

e') Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, X, 201, col. C, l. 9, 11; 200, col. A, l. 9 (?).

L'inscription *a'* a été gravée en l'honneur d'un citoyen rhodien, Τιμοκρά[της Πολυχάρμ]ου (l. 1), qui venait d'exercer les fonctions de stratège ou de ταμίας. Bæckh a édité dans le *Corpus* (C. I. G., 2525) une autre inscription, un peu plus ancienne, relative au même citoyen. On voit, par ce dernier texte, que Timokratés avait fait ses premières armes sous les ordres du navarque Δα[μ]α[γ]όρας Εὐφράνορος (l. 5). Or, comme je l'ai noté tout à l'heure, Δαμαγόρας Εὐφράνορος est nommé dans l'inscription **A** (col. II, l. 29), et j'y crois aussi reconnaître son frère en la personne d'Ἀθαναγόρας Εὐφράνορος (col. II, l. 9)¹. D'un autre côté, Κόμων Ἀκέστορος (b', l. 1), vu la grande rareté du nom Κόμων, peut être considéré comme le proche parent de Κόμων Κόμωνος τοῦ Κόμωνος (**A**, col. III, l. 62-63)². En conséquence, les trois inscriptions **A**, *a'*, *b'* semblent se rapporter assez exactement au même temps : on conclura de là que Théon d'Antioche put exécuter ses principaux ouvrages dans la première moitié du premier siècle.

Théon d'Antioche et Démétrios de Rhodes étant contemporains, ainsi qu'en témoignent les deux documents *a'*, *e'*, la date assignée au premier vaut aussi pour le second³.

§ 4. — Dans l'inscription **A** (col. I, l. 16-17), le nom d'Ἀγήσ[αν]-δρος, fils d'Ἀγήσ[αν]δρος et petit-fils d'Ἀθανόδωρο[s], a éveillé, avec raison, l'attention de M. Paton. Le savant épigraphiste a fort bien compris que cet Agésandros devait être parent d'Ἀθανόδωρος Ἀγησάνδρου, l'un des sculpteurs du *Laocoon*⁴. Le rapport exact de parenté me semble malheureusement impossible à déterminer, comme on le voit par le double tableau généalogique dressé ci-dessous :

(Inscr. A)	(Lœwy, n. 203, 546)
Ἀθανόδωρος (I)	
Ἀγήσανδρος (1)	Ἀγήσανδρος (3)
Ἀγήσανδρος (2)	Ἀθανόδωρος (II)

1. Ἀθαναγόρας Εὐφράνορος a déjà été signalé plus haut (inser. γ, col. II, l. 11).

2. Le plus simple et le plus vraisemblable est de supposer que Κόμων Ἀκέστορος est le cousin de Κόμων Κόμωνος.

3. On pourrait étendre davantage ces conclusions : le sculpteur Μνασίτιμος Τελέωνος paraît bien être le contemporain de Théon d'Antioche, si l'on examine le *fac-similé* des deux signatures donné par M. Lœwy (n. 184 a et b). Mais je me suis interdit ici toute conjecture fondée sur les observations paléographiques pour m'en tenir aux seules remarques de chronologie justifiées par l'onomastique.

4. J'admets pleinement avec M. Lœwy (*Bildhauersinschr.* 373, cf. 132, 157) qu'Ἀθανόδωρος Ἀγησάνδρου est identique à l'*Athenodorus* de PLINE (*N. H.*, XXXVI, 37).

On identifiera ou bien Ἀθανόδωρος (I) avec Ἀθανόδωρος (II); ou bien Ἀγήσανδρος (1) avec Ἀγήσανδρος (3); ou bien Ἀγήσανδρος (2) avec Ἀγήσανδρος (3). Suivant la première hypothèse, l'Agésandros, cité par l'inscription A, serait le petit-fils du sculpteur; d'après la seconde, son frère; d'après la troisième, son père et sans doute son collaborateur dans l'exécution du *Laocoon*¹. La date de cette grande œuvre varierait fort d'après le système adopté; il faudrait, dans le premier cas, remonter assez haut le cours du second siècle; dans le dernier, descendre jusque vers le milieu du premier siècle ou plus bas encore.

A la suite de ces observations, la chronologie des sculpteurs rhodiens se trouve, en partie au moins, sensiblement modifiée. Les maîtres dont j'ai cité les noms ont vécu en moyenne près d'un siècle plus tard que ne le supposait M. Lœwy, l'auteur de la seule étude précise et complète sur le sujet. Il serait injuste d'oublier que, dans ses supputations et ses calculs, M. Lœwy se montrait d'une extrême prudence et ne risquait aucune date que sous bénéfice d'inventaire². L'éminent archéologue sentait trop bien qu'il ne pouvait guère appuyer ses raisonnements que sur les données, toujours un peu incertaines et équivoques, fournies par la paléographie. Aujourd'hui, nous possédons un de ces repères fixes, un de ces points d'appui résistants, qu'il réclamait pour y accrocher la chaîne de ses déductions³. Il est possible, comme on l'a d'ordinaire admis et comme on a tout droit de l'admettre encore, que la grande floraison de la sculpture rhodienne doive se placer dans le courant du second siècle, mais à présent il paraît démontré que l'école était encore active et féconde dans les premières années du premier siècle. C'est là le fait nouveau qu'auront mis en lumière les recherches chronologiques qui précèdent.

III

Parmi les inscriptions rhodiennes, outre celles que j'ai énumé-

1. PLIN., *N. H.*, XXXVI, 37 : « *Agesander et Polydorus et Athenodorus Rhodii.* » Cf. LOEWY, n. 203, 480.

2. LOEWY, 130-131.

3. LOEWY, 129 : « Liess sich aus der Paläographie das zeitliche Verhalten der einzelnen Inschriften zu einander mit einer durch andere Erwägungen bestärkten Wahrscheinlichkeit entnehmen, so bedürfte es, um zu einer absoluten Zeitbestimmung zu gelangen, der Möglichkeit, eine Anknüpfung an die eine oder andere zeitlich fixierbare Inschrift vorzunehmen. »

rées plus haut et qui sont accompagnées de signatures d'artistes, il en est plusieurs encore que j'ai pu rattacher à l'inscription **A**. J'en vais donner la liste complète.

Les suivantes :

- A) Foucart, *Inscr. inéd. de Rhodes*, n. 62 ;
- B) Ross, *Inscr. Gr. Inéd.*, III, n. 275 ;
- C) Ross, *Arch. Aufs.*, II, n. 5 = Cauer, n. 190 ;
- D) Ross, *Inscr. Gr. Inéd.*, III, n. 277 ;

datent de la même époque que l'inscription **A**, ainsi que l'atteste une série de concordances.

(**A — A.**) — Sont nommés à la fois dans les deux inscriptions : Ἐργόχαρις Ἐργοχάριος (**A**, col. II, l. 104 ; *A*, col. II, l. 8) ; Ἀριστείδας Τιμακράτου (**A**, col. I, l. 23 ; *A*, col. II, l. 13) ; Διοκλῆς Ἀνδρωνος (**A**, col. II, l. 66 ; *A*, col. II, l. 11-12). — Μοιραγένης Μοιραγένεως (**A**, col. II, l. 4) peut être le frère de Λυσίστρατος Μοιραγένεως, (**A**, col. III, l. 99) et le fils de Μοιραγένης Ἀρχοκράτους cité ailleurs¹ : on observera que le nom de Μοιραγένης est, en effet, fort rare.

(**A — B.**) Sont nommés à la fois dans les deux inscriptions : Ἀριστοκράτης Ἀριστοκράτεως (**A**, col. II, l. 16 ; *B*, col. I, l. 21) ; Δημοκράτης Τιμακράτους (**A**, col. II, l. 33 ; *B*, col. II, l. 9).

(**A — C.**) Les deux inscriptions font mention de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου (**A**, col. III, l. 7-8 ; *C*, l. 1-3). On observera seulement que, dans l'inscription *C*, Zénodotos est désigné comme le fils adoptif d'Onasandros (καθ' ὕθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου, l. 4), tandis que, dans l'inscription **A**, Onasandros n'est pas nommé : il suit de là que l'inscription **A** est des deux la plus ancienne.

(**A — D.**) L'inscription *D* est le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, qu'a découvert et publié Ludwig Ross. Deux de ces prêtres, Τιμοκλείδας Τιμαγόρα (l. 24) et Γόργων Γόργωνος (l. 34) se retrouvent dans l'inscription **A** (col. IV, l. 90 ; col. II, l. 27). — On peut induire de là que la guerre mentionnée à la l. 26 du catalogue (πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον) n'est pas, comme le supposait M. Paton², la guerre d'Antiochus, mais bien la première guerre contre Mithradates³.

Il est probable, bien que je ne veuille pas l'affirmer, qu'il faut établir aussi un synchronisme entre l'inscription **A** et une cinquième inscription :

1. Voir plus haut, p. 174 ; inscr. *a*, l. 2.

2. *Bull. de Corr. hellén.*, XIV, 284.

3. L'inscription, très mutilée, publiée par Ross, *Inscr. Gr. Inéd.*, III, n. 283, nomme aussi [Τι]μοκλείδας Τιμαγόρα (l. 1-2) ; elle est donc contemporaine de **A** et de *D*.

(E) Ross, *Inscr. Gr. Ined.*, III, n. 273.— Quoique le nom de Στράτων soit assez commun à Rhodes, il se peut que Στράτων Στράτωνος (E, l. 8) soit le même que Στράτων Στράτωνος (A, col. IV, l. 76). En outre, l'un des personnages nommés dans l'inscription E s'appelle Ἀνδρόνικος Ἀσκληπ... (l. 10); je propose de restituer Ἀσκληπ[ιάδου], et je me demande si une relation étroite de parenté n'unissait pas ce personnage au citoyen en l'honneur duquel fut gravée l'inscription A. Ce qui subsiste du nom de ce dernier : ... ἄδα(ς) Ἀνδρονίκου (A, l. 1 du titre) suggère, en effet, et semble autoriser la restitution : [Ἀσκληπ]ιάδας Ἀνδρονίκου. On pourrait, dès lors, voir dans Ἀνδρόνικος Ἀσκληπ[ιάδου] le fils d'[Ἀσκληπ]ιάδας Ἀνδρονίκου. J'ai même quelque lieu de croire qu'Ἀνδρόνικος Ἀσκληπιάδου était nommé dans l'inscription A¹.

Deux autres synchronismes, s'ils sont justifiés, comme j'ai lieu de le croire, me paraissent entraîner d'importantes conséquences historiques.

(F.) On se rappelle le document, si utile pour la connaissance de la constitution rhodienne, que M. H. Røhl publia, en 1877, dans les *Athenische Mittheilungen*² : c'est une liste assez complète des principaux fonctionnaires de Rhodes. Deux d'entre eux, deux ταμίαι, Μενεκράτης Μενεκράτους³ et Νικόμαχος Ἐξακέστου⁴, figurent dans l'inscription A. D'autre part, dans cette même inscription, un des donateurs s'appelle Οὐλι[άδης] Μελανίππου (col. IV, l. 37) : peut-être le nom d'Οὐλιάδης est-il assez rare⁵ pour qu'il soit permis de croire qu'un rapport de parenté unissait ce personnage à Μένιππος Οὐλιάδου, ταμίαις dans l'inscription de Røhl (col. II, l. 5); peut-être même faut-il amender par une correction légère la copie de Røhl et lire Με[λά]νιππος, au lieu de Μένιππος⁶, auquel cas Οὐλι[άδης] Μελανίππου (A, col. IV, l. 37) serait le père ou le fils de Με[λά]νιππος Οὐλιάδου (*Ath. Mitth.*, II, 224, col. II, l. 5).

Il semble résulter de là que l'inscription publiée par M. Røhl

1. Inscr. A, col. I, l. 2 : [Ἀνδρ]όνικος [Ἀσ]κ[ληπιάδου] (?)

2. *Ath. Mitth.*, II, 224 = CAUER, n. 182.

3. *Ath. Mitth.*, II, 224, col. II, l. 8; A, col. III, l. 127; cf. α', l. 15-17.

4. *Ath. Mitth.*, II, 224, col. II, l. 6; A, col. IV, l. 30 : Νικόμαχος Ἐξακέσ[του].

5. Je trouve quatre fois ce nom dans l'inscription A (col. IV; l. 36, 37, 38; col. II, l. 50); mais il n'est pas impossible que les quatre personnes qui le portent appartiennent à la même famille. Je ne rencontre ensuite ce nom nulle part ailleurs que dans l'inscription de RøHL.

6. La correction est d'autant plus admissible que le nom de Μένιππος est fort rare dans l'épigraphie rhodienne.

(F) et celle qu'a déchiffrée M. Paton (A) peuvent passer pour contemporaines¹.

M. Ræhl attribuait l'inscription F à la période comprise entre les années 189 et 167. Comme il est question, dans ce document, de trois fonctionnaires rhodiens désignés par les titres d'ἀγεμῶν ἐπὶ Καόνου, ἀγεμῶν ἐπὶ Καρίας, ἀγεμῶν ἐπὶ Λυκίας (col. II, l. 29-34), cette opinion paraissait très solide; on l'adoptait sans hésiter et je ne vois pas qu'elle ait jamais rencontré de contradicteur. Il faut cependant la rejeter²; les rapprochements que je viens de signaler entre les deux inscriptions A et F nous y obligent.

La date de l'inscription F étant maintenant reportée dans la première moitié du premier siècle, la mention des trois ἀγεμῶνες énumérés dans le texte devient fort instructive et prend un intérêt particulier. — A vrai dire, l'existence, à cette époque, d'un ἀγεμῶν ἐπὶ Καόνου n'a rien qui doive surprendre; elle indique seulement que l'inscription est postérieure à la paix de Dardanos et à la réorganisation de l'Asie par Sulla, c'est-à-dire aux années 85-84 : on savait, en effet, déjà³ que Sulla, aussitôt après la guerre de Mithradates, avait restitué la ville de Kaunos à l'État rhodien. — La présence de l'ἀγεμῶν ἐπὶ Καρίας nous autorise à croire que, voulant reconnaître les loyaux services des Rhodiens, Sulla leur rendit aussi quelques-unes des possessions qui leur avaient autrefois appartenu en pays carien : c'est un fait dont on n'avait jusqu'à présent nulle connaissance, mais dont on trouvera un peu plus loin la confirmation. — Quant à la mention de l'ἀγεμῶν ἐπὶ Λυκίας, elle est plus singulière et semble peu explicable au premier abord. On ne comprend guère qu'un officier rhodien ait pu porter ce titre dans le temps où nous avons placé l'inscription F, puisque les Lyciens, affranchis de la domination rhodienne dès 167 par la décision du Sénat, avaient vu Sulla, en 84, confirmer et garantir leurs libertés⁴. Peut-être le nouveau maître de l'Asie

1. On peut établir une relation chronologique encore plus exacte entre les deux inscriptions. Dans l'inscription F, Νικόμαχος Ἐξακέστου nous est donné comme le fils adoptif d'Ἐϋφραστός (l. 6-7); par contre, dans l'inscription A, cette adoption est passée sous silence, — fait significatif et qui mérite d'être remarqué, car d'ordinaire le document cite avec grand soin et suivant la formule traditionnelle, les noms des pères adoptifs. La seule conclusion à tirer de ce silence, c'est que dans le temps où fut gravée l'inscription A, Nicomachos n'était pas encore adopté par Euphrastos; en conséquence, l'inscription A est un peu plus ancienne que l'inscription F.

2. Je ne m'y décide qu'avec peine, mais il me paraît impossible d'expliquer par un pur hasard et par une simple coïncidence la rencontre d'au moins deux noms identiques dans les inscriptions A et F.

3. Cf. TH. REINACH, *Mithridates Eupator*, 210. On s'explique ainsi que STRABON (XIV, 2, 3) mette Kaunos au nombre des possessions rhodiennes; cf. CIC., *Brutus*, 90, 342; *Ad Quint.*, I, 1, 44, 36.

4. APP., *Mithrid.*, 61. C. I, L., I, 589. Cf. O. TREIBER, *Gesch. der Lykier*, 167 et suiv., 186.

détacha-t-il de la Lycie quelques cantons qu'il attribua aux Rhodiens et qui furent annexés aux établissements de la Péraia. C'est une nécessité de risquer cette hypothèse¹, mais il faut attendre que de nouvelles découvertes nous fournissent sur ce point difficile des indications plus claires.

(G.) Dans l'inscription **A** (col. IV, l. 72), je relève le nom de [Σωσ]ικράτης Σωσινί[ου]. Ce même personnage figure aussi dans une inscription que MM. Cousin et Deschamps ont découverte à *Moughla* (G) : on voit là qu'il avait été délégué par les Rhodiens, en qualité d'épistate, auprès du Κοινὸν Ταρμιανῶν². Nous en concluons que les Rhodiens, sans doute dès 84, rétablirent leur autorité sur le Κοινὸν : le territoire des Ταρμιανοὶ faisait partie des provinces cariennes soumises au commandement de l'ἀγέμων ἐπὶ Κάριας, dont parle l'inscription *F*.

IV

J'ai pu faire, entre l'inscription **A** et quelques inscriptions trouvées à Karpathos, des rapprochements qui méritent une attention spéciale, parce qu'ils permettent de tirer au clair une question longtemps demeurée obscure.

On admet d'ordinaire que lorsque les Rhodiens parvinrent à l'apogée de leur puissance, l'île de Karpathos leur appartenait et qu'elle leur demeura longtemps encore. Cette opinion ne se fonde pourtant guère que sur un texte emprunté au rhéteur Aristides³, dont la valeur reste un peu douteuse. Voici, par contre, des arguments décisifs. — A Karpathos, M. Beaudouin a découvert une

1. Je ne sais si l'on peut tirer quelque conclusion du passage d'ARISTE, *Mithrid.*, 24 : καὶ τινες αὐτοῖς (Ῥοδίοις) Τελμισσέων τε καὶ Λυκίων συνεμάχουν. Il semble résulter de là qu'à l'époque de la première guerre contre Mithradates, les habitants de Telmissos et d'autres populations voisines s'étaient séparés de la nation lycienne pour se rapprocher des Rhodiens. On admet en général qu'un certain temps s'écoula avant que Telmissos entrât dans la Confédération lycienne (Cf. TREIBER, 179-180); peut-être, pendant ce temps-là, la ville fut-elle soumise aux Rhodiens.

2. *Bull. de Corr. hellén.*, X, 488. J'ai fait de cette inscription une étude spéciale, dans le *Bull. de Corr. hellén.*, tome XVII, p. 53 et suiv. ; la date que je pensais pouvoir assigner au document (189-167) était erronée.

3. ARISTID., *Orat.*, XLIII, 546 (Dindorf). Cf. aussi DIO CHRYS., *Orat.*, XXXI, 592 (Reiske); PLIN., *N. H.*, V, XXXI. — Voyez, en général, GILBERT, *Handbuch*, II, 176, note 1 ; SCHUMACHER, *De Re Publica Rhodiorum*, 9, 42 ; DITTENBERGER, *Sylloge*, n. 331, note 12. — L'inscription en l'honneur d'un στραταγός ἐπὶ τὸ πέραν, qu'avait découverte M. BEAUDOUIN (*B. C. H.*, VIII, 358) et qu'a très bien lue en ces derniers temps M. HILLER VON GÄRTINGEN (*Arch. Ep. Mitth. aus Oesterreich*, XVI, 103), démontre déjà que Rhodes et Karpathos ne formaient qu'un État et qu'une nation si, comme je le crois, la restitution τῶν δάμων, à l'extrémité de la ligne 7, est certaine (Cf. encore SCHUMACHER, *De Re Publica Rhodior.*, 55-56).

inscription où se trouvent mentionnés, avec le titre de *ἱεραγ[ωγ]οὶ αἰρεθέντες ὑπὸ τοῦ σύνπαν[το]ς δάμου*¹, deux habitants de l'île, *Ἐπαίνετος Ῥάδιος*, du dème de Nisyros (Νισύριος), et *Μελάνθιος Μενεκράτεως*², du dème de Brykonte (Βρυκούντιος). Le premier, *Ἐπαίνετος Ῥάδιος*, et le père ou le fils du second, *Μενεκράτης Μελαν[θ]ίου*, reparaissent dans l'inscription **A** (col. II, l. 121; col. III, l. 106), mêlés à la foule des citoyens rhodiens. Comme rien ne les en distingue, comme leur nom n'est suivi ni d'un ethnique, ni d'aucune indication particulière, on a toute raison de croire qu'ils étaient entièrement assimilés aux Rhodiens et considérés comme leurs égaux de plein droit. — On fera la même remarque à propos de *Μελάνιππος Σωπάτρου* (**A**, col. III, l. 126), père ou fils de *Σώπατρος Μελανίππου*, du dème de Brykonte (Βρυκούντιος)³, et comme lui originaire de Karpathos. — Il résulte de là fort clairement qu'au début du second siècle l'État rhodien comprenait l'île de Karpathos.

Pour Tèlos et pour Khalki, toute démonstration paraîtrait superflue; le fait est connu⁴. S'il était besoin d'une confirmation, l'inscription **A** la fournirait encore. On pourrait observer qu'*Ἐρμόδοκος Ἐρμόδοκου* et ses nombreux parents, donateurs énumérés par l'inscription **A**⁵, étaient originaires de Tèlos. Ross, en effet, a lu dans l'île l'épitaque d'un membre de cette famille, *Ἐρμόδοκος Ἐρμοκροῶντος*, dont le nom est accompagné de l'ethnique *Τήλιος*⁶. — *Ζήνων Πράξωνος* (**A**, col. III, l. 13) était Khalkiote, comme l'attestait déjà une inscription de Rhodes⁷.

Une étude de pure chronologie comme celle-ci, bien qu'à mon sens fort nécessaire, est ingrate de sa nature et ne comporte guère de conclusions étendues. Il faut cependant mettre en relief un fait important. Ainsi qu'on l'a vu par les pages qui précèdent, les inscriptions de Rhodes les plus considérables pour l'étude des institutions publiques, — catalogues de magistrats⁸, — listes de fonctionnaires religieux⁹, — dédicaces résumant la carrière poli-

1. *Bull. de Corr. hell.*, IV, 262, n. 1 = CAUER, n. 173.

2. Dans une autre inscription de Karpathos, il est fait mention de *Μελάνιππος Μενεκράτεως*, qui appartenait certainement à la même famille (*Bull. de Corr. hell.*, IV, 276, n. 1): comp. aussi: [*ὁ δεῖνα*] *καθ' ἑσθ. τῷ Μελανθίου* (*Bull. de Corr. hell.*, IV, 280, n. 17).

3. BEAUDOUIN, *Bull. de Corr. hell.*, IV, 276, n. 2.

4. GILBERT, *Handbuch*, II, 176, note 1; SCHUMACHER, *Op. laud.*, 41.

5. Voir plus haut, p.

6. ROSS, *Hellen.*, 65, n. 8. Cf. LOEWY, n. 189 (plus haut, inscr. α', l. 20.)

7. ROSS, *Arch. Aufs.*, II, n. 9 = LOEWY, n. 195, col. III, l. 12-13 (plus haut, inscr. γ).

8. *Ath. Mitth.*, II, 224; LOEWY, n. 185 (plus haut, α'); ROSS, *Inscr. Gr. Ined.*, III, n. 275 (plus haut, B).

9. ROSS, *Inscr. Gr. Ined.*, III, n. 277 plus haut, D; FOUCART, n. 62 (plus haut, A); LOEWY, n. 195 (plus haut, γ).

tique des citoyens¹, — se rapportent, pour la grande majorité, à une même période, — période intéressante à coup sûr, mais trop moderne puisqu'avec elle commence déjà l'époque de la décadence, et surtout trop courte, puisqu'elle ne dépasse guère un demi-siècle. C'est là, sans aucun doute, un sérieux désavantage. Nous savons assez exactement ce que fut l'État rhodien dans un moment de sa durée; mais nous n'en pouvons ni saisir la formation, ni suivre le développement, ni comprendre l'évolution. Nos regards sont toujours ramenés sur un seul point; toute vue d'ensemble, toute étude comparative, bref toute généralisation nous demeure interdite. On me pardonnera de terminer sur une conclusion pessimiste : à moins de découvertes nouvelles et nombreuses qu'il est presque chimérique d'espérer, l'histoire de la politique intérieure des Rhodiens risque de se dérober toujours à nos recherches.

Maurice HOLLEAUX.

ARISTOTELICA

Mechanica, 855 a, 36 : Γωνία μὲν γὰρ δοκεῖ κατὰ τὴν αἴσθησιν εἶναι ἡ περιφέρεια ἐκάστου (κύκλου) τῆς οἰκείας διαμέτρου. Il est inconcevable qu'un texte aussi incompréhensible et qui se prête à une correction aussi simple ait été édité et traduit tel quel. Il suffit de lire τριπλῆ au lieu de γωνία (le signe γ' du nombre ordinal ayant été pris pour l'abréviation du mot γωνία) : « En effet, la circonférence de chaque cercle paraît être sensiblement triple du diamètre de ce cercle. » On sait assez qu'avant Archimède, les anciens admettaient pratiquement le nombre 3 comme rapport de la circonférence au diamètre; la phrase ainsi corrigée donne d'ailleurs un sens aussi satisfaisant que possible pour le contexte qui précède et qui suit; avec γωνία, au contraire, l'ensemble du raisonnement est inintelligible.

Dans le cas qui précède, l'origine de la fausse leçon est aisée à reconnaître et la correction est de l'ordre de celles qui se font

1. Loewy, n. 192 (plus haut, b); Ross, *Arch. Aufs.*, II, n. 5 (plus haut, C).

couramment et tacitement dans les textes mathématiques grecs. Il n'en est pas tout à fait de même pour deux autres passages d'un chapitre précédent (viii), où il est également parlé de *l'angle d'un cercle*.

Il s'agit d'expliquer pourquoi les corps ronds et circulaires sont plus faciles à mouvoir. C'est, dit l'auteur des *Μηχανικά*, parce qu'ils ne touchent que très peu la surface (sur laquelle ils roulent), comme par exemple le cercle ne touche le plan qu'en un seul point et parce qu'il n'y a point de froissement (*διὰ τὸ μὴ προσκόπτειν*); ἀφέστηκε γὰρ τῆς γῆς ἡ γωνία (851 b, 24).

Plus loin, sur la même question, il est dit qu'une force égale ment plus rapidement les plus grands cercles, *διὰ τὸ ῥοπήν τινα εἶχει τὴν γωνίαν τὴν τοῦ μείζονος κύκλου πρὸς τὴν τοῦ ἐλάττονος, καὶ εἶναι ὅσπερ ἡ διάμετρος πρὸς τὴν διάμετρον* (851 b, 40).

Il est évident, pour ce dernier passage en particulier, qu'au lieu de *γωνίαν*, il faudrait un mot signifiant *circonférence*; la tendance au mouvement de deux circonférences, toutes choses égales d'ailleurs, est bien réellement proportionnelle à leurs diamètres; le passage précédent doit également être corrigé de la même façon.

L'abréviation ordinaire de *περιφέρεια* est un arc de cercle dont la convexité est tournée vers la droite, \curvearrowright ; il n'est pas absolument impossible qu'elle ait été défigurée et prise pour un γ (l'initiale de *γωνία*); mais la probabilité de cette hypothèse est restreinte par la présence de deux fausses leçons voisines et évidemment similaires. Je préférerais donc supposer que la véritable leçon est *γραμμὴ* (*γραμμὴν*); le mot écrit en abrégé avec les deux premières lettres seulement aura pu être facilement confondu avec l'initiale de *γωνία*. Le sens est d'ailleurs le même que celui de *περιφέρεια*, et l'expression *ἡ γραμμὴ ἢ τοῦ κύκλου* se trouve dans le même chapitre (851 b, 32) pour désigner la circonférence du cercle.

Paul TANNERY.

SUR UNE CONSTRUCTION DE ΠΑΡΑ

Il n'est peut-être pas inutile de signaler une particularité grammaticale dont ne font pas mention les grammaires et qui cependant offre quelque intérêt, parce qu'elle nous montre comment l'association des idées intervient pour briser le moule de constructions stéréotypées.

La règle d'après laquelle παρά, accompagné d'un verbe de mouvement, doit être suivi de l'accusatif, est formulée sans restrictions dans les grammaires et même dans le *Treatise on the greek prepositions* de Harrison. Cependant on lit dans Lucien I. 418 (Jacobitz I. 174) ἤκε παρά σοι Ἀρίστιππος, II. 570 (Jacobitz II. 304) πέμπει παρ' ἐμοῦ ἑταίρους, III. 305 (Jacobitz III. 225) φοιτᾷ παρά σοι (leçons des manuscrits). A première vue cette construction nous choque parce qu'elle heurte l'usage classique, et on n'a pas manqué de la changer : I. 418 Hemsterhuis voudrait lire παρά σέ, II. 570 Dindorf veut écrire παρ' ἐμέ, III. 305 Hemsterhuis, Jacobitz et Dindorf proposent παρά σέ.

Je crois que le procédé est arbitraire et qu'il y a lieu de conserver la leçon des manuscrits.

La différence entre παρά suivi du datif et παρά suivi de l'accusatif, est que, dans le premier cas on considère le résultat du mouvement (*apud*), tandis que dans le second on considère le mouvement lui-même (*ad*). Or, ce sont là deux idées connexes, puisque, aux temps du passé où l'action est présentée comme accomplie, il n'y a plus lieu de tenir compte de la notion du mouvement. C'est pour ce motif que la distinction entre le mouvement et le résultat du mouvement n'est pas toujours observée en grec, même chez les meilleurs écrivains. Dans Platon Apol. 33 D, nous lisons πάρεσιν ἐνταυθοῖ (ed. Schanz), tandis que 36 C nous avons ἐνταυθα οὐκ ἦν. C'est là un fait bien connu sur lequel il est inutile d'insister, et cette confusion passa également aux prépositions. On trouve dans les inscriptions καταθεῖναι εἰς πόλιν et ἐν ἀκρόπολει, θεῖναι εἰς τὴν ἀκρόπολιν et θεῖναι ἐν πόλει (cf. Meisterhans, 2^e éd. p. 176 n^o 20), et παρά n'a pas échappé à cette association d'idées dont l'une appelle si facilement l'autre. Krüger *Gr. Spr.* 68. 36. I cite μένειν παρά τινα Dém. 15. 7 etc.; et on lit dans Polybe II. 14. 3 παρ' αὐτὸν μένειν (cf. Krebs, p. 55), ce qui n'est que le développement naturel de la construction classique παρεῖναι ἐνταυθοῖ, tandis que les exemples de Lucien sont le développement de la construction ἰεῖναι ἐνταυθα. Cette construction d'ailleurs, pour rare qu'elle soit, n'est pas absolument particulière à Lucien; cf. Dio Cas. *Exc.* p. R. 15 ὡς φίλων παρά φίλοις ἰόντων, et les anciennes éditions de l'*Anabase* où II. 5. 27 on lisait ἰεῖναι παρά Τισσαφέρνει.

J. KERLHOFF.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

UN RESCRIT D'ALEXANDRE LE GRAND.

Je crois être agréable à nos lecteurs en leur donnant le texte et la traduction de l'inscription suivante, récemment découverte à Chio et qui n'a été publiée que dans l'*Ἀθηνα*, 1893, p. 8.

- Ἐπι] Δεισιθέου πρυτάνεος ὑπὸ βασιλέως Ἀλ[εξάνδρου Χίου]ν τῶι
δήμῳι.
(§ 1) Τοὺς φυγάδας τοὺς ἐκ Χίου κατιέναι πάντας. Πολίτευμα δὲ [εἶ-
5 ναι ἐν Χίῳι δῆμον ἀίρεθῆναι δὲ νομογράφους οἵτινες γρά-
φουσι καὶ διορθώσουσι τοὺς νόμους ὅπως μηδὲν ἐναντί-
ον ἢ τῆ(ι) δημοκραταίᾳ μηδὲ τῆι τῶν φυγάδων καθόδῳι τὰ δὲ δι-
ορθωθέντα ἢ γραφέντα ἐπαναφέρεσθαι πρὸς Ἀλέξανδρον.
(§ 2). Παρέχειν δὲ Χίους τριήρεις εἴκοσι πεπληρωμέναις τοῖς αὐ-
τῶν τέλεσιν· ταύτας δὲ πλεῖν μέχρι ἂν καὶ τὸ ἄλλο ναοτι-
10 κὸν τὸ τῶν Ἑλλήνων μεθ' ἡμῶν συμπλήρῃ. (§ 3). Τῶν δὲ προδόντων
τοῖς βαρβάροις τὴν πόλιν ὅσοι μὲν ἂν προεβελθῶσιν φεβγέιν
αὐτοὺς ἐξ ἀπασῶν τῶν πόλεων τῶν τῆς εἰρήνης κοινωνου-
σῶν καὶ εἶναι ἀγωγίμους κατὰ τὸ δόγμα τὸ τῶν Ἑλλήνων· ὅσοι
δ' ἂν ἐγκαταλειφθῶσιν ἐπανάγεσθαι καὶ κρίνεσθαι ἐν τῶι τῶν Ἑλ-
15 λ]ήνων συνεδρίῳι· ἔαν δὲ τι ἀντιλέγηται τοῖς κατεληλυ-
θ]όσιν καὶ τοῖς ἐν τῆι πόλει, κρίνεσθαι περὶ τοῦτο αὐτοὺς πα-
ρ] ἡμῖν· μέχρι ἂν διαλλαγῶσι Χίοι, φυλακὴν εἶναι παρ' αὐτοῖς πα-
ρ] Ἀλε[ξ]άνδρου τοῦ βασιλέως, ὅση ἂν ἰκανὴ ᾖ, τρέφειν δὲ
ταύτην Χίους.

Deisithéos étant prytane, [extrait du rescrit] du roi Alexandre au peuple de Chios.

§ 1. — *Les exilés originaires de Chios reviendront tous.*

*La constitution à Chios sera la démocratie. On élira des nomographes qui écri-
ront et corrigeront les lois, de manière à n'y rien laisser de contraire à la démocra-
tie, ni au retour des exilés. Pour les lois corrigées ou écrites, on en réservera
à Alexandre.*

§ 2. — *Les habitants de Chios fourniront vingt trières avec leur équipage, à leurs
frais, et ces trières tiendront la mer tout le temps que le reste de la marine des
Grecs naviguera avec nous.*

§ 3. — *Pour ceux qui ont livré la ville aux barbares, tous ceux qui en sont
sortis avant [la prise de la ville] seront bannis de toutes les cités qui ont pris part
à la paix, et il sera permis de les y arrêter, conformément à la décision des Grecs;
tous ceux qui sont restés seront traduits et jugés devant le synédriion.*

*S'il s'élève quelque contestation entre ceux qui seront rentrés dans la ville et ceux
qui y étaient, ils seront jugés pour cette affaire devant nous.*

*Jusqu'au moment où les habitants de Chios auront conclu un arrangement entre
eux, il y aura chez eux une garnison fournie par le roi Alexandre, en nombre*

suffisant [pour parer aux événements]. La garnison sera entretenue par les gens de Chios.

Le commentaire historique de ce texte important m'entraînerait trop loin : il serait aisé d'en rapprocher de nombreux passages des historiens Diodore, Arrien et Quinte Curce. Je me bornerai aux indications suivantes et renverrai surtout le lecteur à des inscriptions.

On possédait déjà deux fragments d'une lettre d'Alexandre aux gens de Chios (CIG., 2214 b, et Bull. de Corr. hellén., III (1879), p. 320). Cette première lettre, dont on ne lit plus que quelques mots, se rapporte certainement aux mêmes événements que le rescrit récemment découvert : elle lui est probablement antérieure de quelques mois. Alexandre y parle d'un personnage qui est son ami et qui est en même temps bien disposé pour le parti populaire (ἐμὸς τε φίλος [καὶ εὔνοος τ]ῶι πλῆθει τῶι ὑμετέρῳι). Ce personnage, d'après l'hypothèse que veut bien me communiquer M. FOUCART, serait peut-être l'historien Théopompos, de Chios, ami personnel d'Alexandre, qui le fit rentrer dans sa patrie après un long exil.

Le rappel des exilés n'est pas fait pour nous surprendre. C'est une des mesures, bien connues, de la politique d'Alexandre. Cf. la grande inscription d'Érésos (COLLITZ-BECHTEL, Griech. Dialekt-Inschriften, I, n° 281, et le commentaire de HICKS, Greek Historical Inscript., n° 125), l'inscription de Mytilène (COLLITZ-BECHTEL, n° 214, et HICKS, n° 131) et une inscription d'Iasos (CIG., 2671, et HICKS, n° 130, l. 45) Nous verrons plus loin quels troubles engendrait d'ordinaire pareille mesure.

Les inscriptions mentionnent plusieurs fois des νομογράφοι. (SWOBODA, Gr. Volksb., p. 235). Ce sont tantôt des magistrats permanents, tantôt des commissaires extraordinaires, comme dans notre rescrit et dans le rescrit bien connu d'Antigone sur la réunion de Téos et de Lébédos. « Vous élirez, dit Antigone aux gens de Téos (l. 44 et suiv.), trois législateurs (νομογράφοι), n'ayant pas moins de quarante ans, gens de bien et d'honneur. Les personnes ainsi élues s'engageront par serment à rédiger les lois qui leur paraîtront les meilleures et les plus avantageuses pour la ville. Après avoir prêté ce serment, elles écriront les lois qui leur paraîtront justes pour les uns et pour les autres, et les proposeront dans un délai de six mois. Toute autre personne pourra aussi écrire une loi et la proposer. Parmi les lois proposées, toutes celles que le peuple aura ratifiées d'un commun accord entreront en vigueur; mais toutes celles qui seront contestées (ὅσα δὲ ἀντιλεγόμενα ᾖ) nous seront envoyées pour que nous décidions nous-mêmes ou que nous fassions décider par une ville que nous désignerons. On nous enverra aussi les lois acceptées d'un commun accord, en distinguant celles qui auront été proposées par les législateurs et celles qui auront été rédigées par d'autres, pour que nous puissions infliger un blâme et une amende à ceux qui, au lieu de légiférer le mieux possible, auront fait de mauvaises lois. » (DITTENBERGER, SIG, 126.) J'ai cité tout ce passage pour faire bien comprendre les relations des nomographes avec le roi. Les nomographes, élus à la demande d'Alexandre par les gens de Chios, n'étaient pas à vrai dire des législateurs comme ceux dont Antigone trace le rôle avec tant de précision. Alexandre leur enjoint surtout, non de rédiger des lois, mais de corriger les lois existantes.

Le § 3 est particulièrement intéressant pour l'histoire générale de la Grèce. La paix dont il est parlé est la paix de Corinthe; la décision des Grecs est la décision des Grecs qui ont pris part à l'assemblée de Corinthe; enfin les mots συνέδριον τῶν Ἑλλήνων désignent cette même assemblée de Corinthe.

De la disposition relative à ceux qui ont livré la ville aux Perses, il faut rapprocher la lettre suivante, de Philippe Arrhidée, concernant les bannis d'Érésos (COLLITZ-BECHTEL, n° 281, l. 56 B). « Les arrêts rendus contre les bannis par Alexandre sont maintenus, et ceux qu'il a condamnés à l'exil y resteront, mais sans qu'ils puissent être arrêtés à l'étranger ». Les termes sont les mêmes : ἀγώγιοι δὲ μὴ ἔστωσαν. Cette dernière disposition est la seule innovation qu'apporte Philippe à l'arrêt rendu par Alexandre. Il est certain que l'arrêt d'Alexandre bannissait les anciens tyrans d'Érésos « de toutes les cités qui avaient pris part à la paix » et qu'« il était permis de les y arrêter, conformément à la décision des Grecs. »

Le rescrit prévoit des contestations entre les citoyens qui étaient restés dans la ville de Chios et ceux qui allaient y rentrer. Le retour des exilés provoquait en effet des troubles dont il est aisé de retrouver les causes. L'inscription de Mytilène nous fournit sur ce point nombre de détails. Nous y voyons que les citoyens restés dans la ville s'étaient rendus possesseurs des biens des exilés. Quand ceux-ci rentrèrent (οἱ κατεληλύθοντες), leurs concitoyens (οἱ ἐν τῇ πόλει πρόσθε ἕοντες) leur cédèrent ou retrocédèrent (παρεχώρησαν) un certain nombre de biens (κτήματα) : plusieurs des exilés se contentèrent d'une indemnité (l. 30 et suiv.); enfin en cas de contestation (περὶ τῶν ἀμφισβητημένων κτημάτων), le règlement du différend appartient à une commission composée de vingt citoyens, dont dix exilés et dix de ceux qui étaient restés dans la ville. Si la commission ne réussissait pas à concilier les deux parties, elle se constituait en tribunal (ἕσσονται ὡς δίκασται) et l'on peut admettre que ces vingt citoyens statuaient comme jurés sous la présidence d'un magistrat. Ailleurs, comme à Calymna, semble-t-il, on fit appel à des juges étrangers, à des habitants d'Iasos, qui dans le plus grand nombre des cas réussirent à concilier les parties et n'eurent que dix procès à juger (HICKS, n° 130, l. 38 et suiv.), sur deux cent ou trois cent cinquante inscrits. Dans le rescrit adressé aux gens de Chios, Alexandre se réserve le droit de juger souverainement toutes les contestations de ce genre. Il semble qu'à Mytilène les parties se soient, dans certains cas, adressées directement à lui, ou en aient appelé à lui de la sentence des commissaires (l. 28 et suiv. ἐν ταῖς διαλυσεσσι, ταῖς ὁ βασιλεὺς ἐπεκρίνετο...)

Le rescrit impose enfin une garnison aux habitants de Chios, jusqu'au moment où ils auront conclu un arrangement entre eux, μέχρι ἂν διαλλαγῶσι. Le mot διαλλαγὴ revient plusieurs fois et dans l'inscription de Calymna et dans celle de Mytilène. Comme exemple d'arrangement (διαλύσεις, διαλλαγὴ), je citerai celui dont Aristote nous a conservé le texte et qui fut conclu entre les oligarques restés à Athènes (τῶν ἐν ἄστει μεινόντων) et les démocrates revenus du Pirée (τῶν ἐκ Πειραιέως κατελθόντων) (Aristote, Ἄθην. Πολ., 38 fin et 39).

Nous ne savons rien de l'arrangement conclu par les habitants de Chios : au moins savons-nous par Quinte Curce (IV, 8, 12), que tous s'entendirent, quelques mois après le rescrit, pour se plaindre de la garnison. Alexandre reçut à Samarie les députés de Chios et, faisant droit à leurs réclamations, retira ses troupes de l'île.

B. HAUSSOULLIER.

PLAVTVS

Amphitruo, 681.

Et quom te grauidam et quom te pulchre plenam aspicio¹, gaudeo.

est la leçon des manuscrits. Ce vers est faux, car il contient un demi pied de trop pour former un septénaire trochaïque.

Toutes les corrections faites jusqu'ici ont eu pour but de faire disparaître la faute de métrique ; on supprime un des deux *te* et le vers se trouve ainsi rétabli.

Mais nous croyons que cette manière de corriger ce vers est absolument insuffisante ; si, en effet, on en examine de près le sens, on s'aperçoit qu'il contient une très grosse faute. Car, en latin, on ne répète jamais ainsi : *et quom.... et quom*, que pour marquer deux idées distinctes ; or, ici, y a-t-il bien deux idées distinctes ? Nullement. Amphitryon dit : « et te voyant enceinte et te voyant bien grosse, je me réjouis. » De plus, ce vers contient une invraisemblance ; en effet, au vers 668, Amphitryon a dit à Sosie qu'à son départ pour l'armée il avait laissé sa femme enceinte ; comment admettre qu'au vers 681 il se réjouisse en s'apercevant qu'elle est grosse, *gravidam* ? Que la vue du degré avancé de cette grossesse, *pulchre plenam*, le remplisse d'aise, à la bonne heure, mais il est inadmissible d'écrire qu'il se réjouit de s'apercevoir simplement qu'elle est enceinte.

Il faut donc après le premier *quom* une autre idée que celle qu'offre la leçon des manuscrits ; une s'offre assez naturellement à l'esprit ; au vers 675 et sq. Amphitryon a salué Alcmène en termes vraiment solennels ; l'a-parté de Sosie

Expectatum suum salutat magis haud ququam quam canem

nous indique le jeu de scène, c'est-à-dire l'ébahissement d'Alcmène ; cela refroidit Amphitryon et il revient à des termes

1. *Ascipio* BDE.

plus simples; il doit donc lui dire : « En te voyant, en apercevant l'état satisfaisant de ta grossesse, je me réjouis. » Et nous conjecturons :

Et quom te *uideo* et quom pulchre plenam aspicio, gaudeo.

Comment expliquer que *gravidam* ait remplacé *uideo*? nous supposons qu'un lecteur a écrit *gravidam* sur *pulchre plenam* pour l'expliquer; dans la suite, un scribe aura mis cette glose dans le texte lui-même, remplaçant *uideo* par *gravidam*, erreur qui s'explique assez facilement par la similitude des lettres. Quant au second *te* des manuscrits, rien d'étonnant à ce qu'un scribe ait rendu absolument semblables les deux membres qui se suivaient. *Et quom te gravidam et quom te pulchre plenam...*

Cette conjecture *uideo* est encore appuyée par la réponse d'Alcmène au vers 683 : « Pourquoi me salues-tu ainsi... comme si tu ne m'avais pas vue il y a un instant? »

....quasi dudum non *uideris*.

Ch. TAILLIART.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Tragicæ dictionis index spectans ad Tragicorum Graecorum Fragmenta ab Augusto NAUCK edita. S. Pétersbourg, Eggers et Glasnof; Leipzig, G. Haessel.

On sait que l'édition des fragments des Tragiques est un des principaux titres de gloire d'Auguste Nauck. Le volume que nous annonçons en est le complément bienvenu. Si ce n'est pas un lexique proprement dit, analogue à ceux où sont interprétés des textes conservés intégralement comme les tragédies d'Eschyle et de Sophocle, ce n'est pas non plus une simple concordance, en ce sens que tous les exemples de chaque mot, abstraction faite de la forme (cas, personne, etc.) sous laquelle il paraît dans les différentes phrases sont rangés dans un même article. Les articles un peu longs sont subdivisés de façon à faciliter les recherches. Ainsi nous trouvons successivement, au mot *ἄνθρωπος* les acceptions : 1° homme (opposé à femme); 2° époux; 3° homme fait; 4° homme (au sens emphatique); 5° homme (au sens le plus large, à peu près comme *ἄνθρωπος*). On voit que le philologue illustre, et si regretté, qui n'a pas dédaigné de donner ses soins à ce travail de patience, fait tout entier sous sa direction et dont une partie même est son ouvrage personnel, n'a rien négligé pour qu'il eût toute l'utilité et toute la commodité désirables. Dans la préface on trouvera, parmi vingt-cinq pages

de notes afférentes aux morceaux contenus dans le recueil, une recension nouvelle du grand fragment d'Euripide récemment découvert en Egypte.

ÉD. TOURNIER.

Johannes GEFFCKEN *Timaios' Geographie des Westens*. (Philolog. Untersuchungen. 13^e fascicule, 206 pages, Berlin, Weidmann, 1892.)

On éprouvera quelque déception si l'on cherche dans ce travail, sur la foi du titre, un exposé méthodique et suivi de doctrines, voire de notions géographiques. Ce n'est pas impunément qu'on est disciple de Müllenhoff. M. G. imite la manière de son maître, c'est-à-dire qu'il aborde les problèmes de la géographie par les procédés de la plus pure et subtile philologie. Comme philologue, il se réclame de Wilamovitz-Möllendorf, qui lui a inspiré l'idée de son entreprise. M. G. se propose de reconstituer l'œuvre de Timée, c'est-à-dire non seulement de réunir des citations éparses et authentiques, mais encore de recouvrer des emprunts moins avoués, souvent même dissimulés. Enquête délicate déjà chez des écrivains dont la personnalité comme les tendances sont connues, tels que Diodore ou Varron, mais bien davantage dans des recueils anonymes comme le Livre des Merveilles (*de Mirabilibus auscultationibus*), et surtout chez un poète qui passe pour un des plus énigmatiques de l'antiquité, Lycophron.

M. G. consacre à scruter Lycophron un long morceau; car « l'excellente » dissertation de Günther, publiée peu auparavant, en 1889, lui paraît insuffisante, tant il est difficile de saisir ce « Protée. » Il s'agit ici de surprendre la tradition timéenne sous des mythes et des fables de la plus haute obscurité. Ces mythes se groupent par régions, ceux de la Daunie, de l'Iapygie, de la Sicile, de la Campanie, du Latium, de l'Etrurie. C'est de cette localisation que M. G. tire la géographie de Timée, qui décrit le théâtre où la légende se déroule. Mais l'exégèse de M. G. s'exerce sur le fond même du récit, c'est-à-dire sur l'interprétation des mythes, sur la comparaison des versions différentes, afin de discerner celle de Timée. Or sous cette mythographie brouillée et savante, si les traits géographiques d'une contrée se dessinent mal, la pensée, la personnalité de Timée ne se décèlent pas plus nettement. M. G. en signale cependant quelques indices : p. ex. à propos de l'Averne, Timée s'élève contre ceux qui prétendent que les oiseaux n'en visitent pas les abords; et M. G. de se demander qui est visé par cette réfutation. Il suppose que c'est Ephore, car Timée aimait à lancer des pointes à « son vieil ami. » M. G. déplore aussi que, malgré l'affirmation de Timée qui avait vu l'Averne et ses oiseaux, le motif poétique ait prévalu contre la réalité. Timée a localisé aussi la légende des Sirènes; et l'exactitude de sa topographie s'oppose victorieusement à celle de Strabon. M. G. profite de l'occasion pour dire à Strabon son fait, sur le mode et un peu sur le ton de son maître Müllenhoff.

Il est impossible d'énumérer ici les données d'origine timéenne que M. G. extrait de Lycophron; celles qu'il suture à Diodore (l. IV et V) sont plus suggestives : ainsi sur la colonisation primitive de la Sardaigne, sur le communisme des îles Lipari. M. G. reprend et amplifie les trouvailles de ses devanciers, Müllenhoff, Sieroka, Bethe, et il reconnaît les traces de Timée qui leur ont échappé; quand Diodore célèbre les vertus des tribus corses, c'est de Timée qu'il s'inspire : c'est Timée qui a de la sorte idéalisé les peuples de la nature; et dans un ordre de faits moins sentimental, quand Diodore trace les contours de la Bretagne et de la Germanie, c'est d'après Timée, prononce M. G., et non d'après Eratosthène, comme l'a soutenu Berger.

Après Diodore, M. G. soumet à l'analyse Trogue Pompée, puis Varron dont

il se défile; car Varron a confronté Timée avec d'autres sources, l'a contaminé. A son tour, Varron est devenu une autorité pour les Romains, pour Virgile, Pline, Silius Italicus; mais ceux-ci, qui croient consulter Varron de première main, sont parfois, sans qu'ils s'en doutent, les obligés de Timée: ce que M. G. leur démontre avec pièces à l'appui.

En dernier lieu, M. G. s'attaque au paradoxographe, c'est-à-dire au ou aux rédacteurs du Livre des Merveilles. Il élargit ici la question, ne se bornant pas à scruter ce que Timée a pu fournir, mais interrogeant, après bien d'autres, le caractère et l'esprit de cet étrange recueil. Or, il remarque avec Müllenhoff, que si une partie du recueil se compose de fables, où l'on soupçonne quelques analogies avec Aristote, Théophraste, etc., à partir du chap. 78 l'ouvrage devient plus personnel, plus subjectif: on y sent, par endroits, dans l'expression de la haine contre Carthage, dans l'éloge de la Sicile, l'âme d'un polémiste, d'un patriote. Ce polémiste, ce patriote, c'est Timée. Müllenhoff ne l'avait pas deviné, mais M. G. ne s'y trompe pas.

Après une revue si minutieuse, M. G. a cru pouvoir restituer les livres I et II de Timée en juxtaposant dans un ordre géographique les fragments qui lui appartiennent en propriété légitime ou autre. On peut être certain qu'il n'en oublie pas une parcelle; on jurerait plutôt du contraire. Il n'est pas de notre compétence d'apprécier les variantes adoptées par M. G.; il y a chance pour qu'il ait souvent amélioré le texte. Deux cartes complètent cet ensemble; elles contribuent puissamment à justifier le titre de l'étude de M. G.

Il ne suffit pas de restaurer une œuvre, il faut la juger. C'est ce dont M. G. s'acquitte avec une pénétration et une impartialité des plus louables. Tout en rendant justice à Timée, qu'il présente, peut-être avec quelque complaisance, comme un géographe ayant poursuivi de l'οἰκουμένη une étude raisonnée, documentée, avec le souci de la mesure des distances et des altitudes, il ne le surfait pas. Timée est un savant, mais c'est un petit esprit (*ein kleiner Mensch*) — il paraît que même dès la plus haute antiquité cela n'était pas contradictoire. Il a puisé, à l'école d'Isocrate, l'étroitesse, l'orthodoxie, la superstition, il est ἀφιλόσοφος. Il ne distingue pas le grand du détail; il pêche par la minutie, l'ἀκριβολογία. S'il a conquis l'estime, c'est qu'on a perdu de vue l'homme pour ne considérer que le répertoire. Et cette estime n'est pas imméritée, si l'on songe à la masse des matériaux qu'il a rassemblés. Parmi ces matériaux qui ont défrayé nombre d'écrivains grecs et latins, les uns sont des renseignements positifs, les autres sont enveloppés du voile de la légende. M. G. s'est efforcé d'interpréter la mythographie de Timée; il y a déployé avec un flair aiguisé cette ἀκριβολογία qu'il attribue à Timée lui-même. « Cette ἀκριβολογία, écrit-il (p. 176), coûte une peine infinie... » qui est « détaillée au lecteur afin qu'il s'apitoie autant que possible sur cette κακοπαθεία. » Mais qui donc s'apitoiera sur la κακοπαθεία du lecteur?

B. AURBACH.

E. ESPÉRANDIEU. *Inscriptions antiques de Lectoure*. Auch et Paris 1892, 146 p.

M. E., qui s'est déjà fait connaître par de nombreuses publications épigraphiques, semble s'être proposé d'étudier dans une série de monographies toutes les inscriptions antiques de France. Il nous promet des recueils de celles de Corse et du Périgord, il nous donne aujourd'hui celles, si remarquables, de Lectoure, en Aquitaine. Ces textes de Lectoure avaient déjà tous été publiés et même réunis. Mais M. E. les a non seulement traduits, mais commentés; il a joint à chacun une bibliographie étendue, et ajouté,

lorsque la pierre n'a pas disparu, une reproduction de l'original qui permet de contrôler ses transcriptions. Cet ouvrage ne fait donc double emploi avec aucun des précédents, et il conservera sa valeur propre, même lorsque le XIII^e volume de *Corpus* sera venu rendre superflus beaucoup de travaux moins minutieusement exacts que celui de M. Espérandieu.

La plus grande partie des inscriptions de Lectoure, et de beaucoup les plus intéressantes, sont des dédicaces à la Grande Mère, faites à l'occasion de tauroboles. M. E. a traité en détail de ce sacrifice, dans un appendice où il me fait l'honneur de me citer copieusement. La théorie que j'avais émise il y a quelques années sur l'origine de cette étrange cérémonie et ses rapports avec le culte perse d'Anahita, ne l'a pas tout à fait convaincu. M. Allmer se montre plus sceptique encore (p. 99, n. 1.). Je ne dois sans doute m'en prendre qu'à moi-même. J'ai appuyé autrefois, tant bien que mal, mon hypothèse de considérations générales en passant sans les voir à côté de textes précis que j'aurais pu invoquer en sa faveur. Mais puisque M. E. me fait sentir ma faute, qu'il me permette de la réparer, et d'indiquer ici, le plus brièvement possible, les arguments que j'aurais dû exposer autrefois.

Tout d'abord il est inexact de dire, comme M. Allmer (p. 99, n. 1.), que « c'est à peine si dans le monde romain la déesse Anahita a été connue. » Au contraire, au commencement de l'empire, son culte était très répandu en Asie Mineure, où les rois de Perse l'avaient introduit. On le trouve en Arménie (Strab. 532), en Cappadoce (*Id.* 733, cf. 537 et la note), dans le Pont (*id.* 512, 559) et en Lydie, où les inscriptions qui mentionnent cette divinité deviennent de plus en plus nombreuses¹. Or, partout les Grecs identifièrent cette déesse à leur Artémis Taurique ou Tauropole, évidemment parce que le taureau jouait un rôle important dans ce culté hellénique comme dans celui d'Anahita. Cette assimilation nous est attestée pour la Lydie et le Pont par Pausanias (III 16, 8), pour la Cappadoce par Strabon (537), pour l'Arménie par Procope (B. P. I., 17 p. 83 Bonn.). Cette nouvelle Artémis Tauropole devint même par abréviation simplement « la Tauropole » ἡ Ταυρόπολος. C'est ainsi qu'elle est désignée dans un serment prêté par la garnison perse de Smyrne (CIG 3137). Son temple, comme celui de la déesse grecque, était un Ταυροπόλιον (Strab. 639, Cf. 766), ses fêtes des Ταυροπόλια (Hesych. s. v.)

Or ce même nom de *Tauropolium* fut donné primitivement en Occident au taurobole. Je dis que cette forme est la forme primitive, et que *taurobolium* en est une corruption. En effet la grande majorité des inscriptions les plus anciennes — notamment toutes celles de Lectoure — ont conservé la première. L'autre ne prévaut que plus tard. De plus on comprend aisément que le taurobole étant entré dans le culte de la Magna mater, le souvenir de la valeur originale du mot se soit obscurci, et que par un phénomène d'étymologie populaire, on ait transformé le *p* en *b* pour donner un sens à ce terme devenu incompréhensible. La mutation inverse au contraire ne s'expliquerait pas. *Taurobolium* n'est d'ailleurs comme la plupart de ces formations vulgaires qu'un à peu près : Ταυροβόλος ne signifierait pas « qui tue, qui immole le taureau » mais « qui lance le taureau » (cf. ἐκθβόλος κεραυνοβόλος etc.) ou tout au plus « qui atteint de loin le taureau », βάλειν ne s'employant que d'une arme de jet.

Maintenant pourquoi le nom de la déesse Tauropole n'est-il jamais men-

1. Je me borne à renvoyer à S. REINACH, *Chroniques d'Orient*, p. 157 sqq., 251 sqq., 571.

tionné dans les inscriptions d'Occident? Pourquoi à part une exception (CIL. X 1336), tous les autels tauroboliques sont-ils dédiés à la Mère des dieux? Le motif en est facile à trouver. Tandis que les religions orientales étaient en général tout au plus tolérées par le gouvernement, la *Magna mater* avait depuis des siècles un culte reconnu par l'État romain, répandu dans tout l'empire. Dès que ses prêtres se montrèrent favorables à la cérémonie nouvelle du taurobole, et l'admirent dans leur vieux rituel, celle-ci trouva dans l'appui de ce clergé officiel un puissant moyen d'action. Tous ceux qui la pratiquaient prirent l'habitude de se réclamer de la déesse qui étendait sur eux sa protection. De leur côté ces prêtres de la Grande Mère accaparèrent ainsi à leur profit la dévotion qu'inspirait cette étrange pratique. L'adoption se fit sans difficulté : déjà en Asie Mineure Anahita avait été assimilée à Cybèle (Reinach l. c.).

Mais cette grave altération apportée aux coutumes traditionnelles d'un culte public ne put pas s'accomplir sans approbation supérieure. Le gouvernement dut intervenir. Je ne puis reprocher à M. E. de ne pas m'avoir cru sur parole dans la question des origines, mais il a péché, me semble-t-il, par omission en négligeant d'examiner comment fut réglée par les pouvoirs publics la célébration du taurobole. Il sait en effet mieux que personne que le culte de la *Magna mater* était placé sous la surveillance des *quindecimviri*, et que si le taurobole y fut introduit, c'est de leur consentement, qui suppose en pratique celui de l'empereur. Je ne sais si l'on a déjà noté à ce propos un fait remarquable : Quand nos inscriptions mentionnent une personne *pro salute cuius* le taurobole a été accompli, c'est toujours le souverain ou un membre de sa famille qui est nommé. Peut-être cet honneur était-il réservé à la *domus divina*, en tout cas les Césars paraissent l'avoir recherché, et avoir accordé des privilèges à celui qui le leur rendait. Un texte juridique me paraît établir ce point de la façon la plus claire. On lit en effet dans les *Fragmenta Vaticana* (§ 148) : *Is qui in Portu pro salute imperatoris sacrum facit ex vaticinatione archigalli a tutelis excusatur*. Ne doit-on pas admettre que le sacrifice dont il est question ici est un taurobole, quand on voit les inscriptions réunies par M. E. (p. 117) appuyer trois fois sur ce même détail : *ex vaticinatione archigalli*. Tertullien (Apol. 25) nous parle d'un archigalle d'Afrique qui ignorant encore la mort récente de Marc Aurèle et célébrant le 24 mars les fêtes sanglantes de la Grande Mère, *pro salute imperatoris iam intercepti solita imperia mandavit*. On devine sans peine quel était cet ordre mystérieux donné chaque année par l'archigalle le 24 mars, quand on trouve à Lectoure un taurobole accompli à la même date (n° 16) Pourquoi les empereurs ont-ils récompensé ainsi la célébration du taurobole? quels effets salutaires attendaient-ils de ces hideuses cérémonies? ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre. Mais on sait quelles idées superstitieuses s'attachaient au terme de vingt ans, avec quelle pompe certains souverains célébrèrent cet anniversaire (*vicennalia*). Il est assurément curieux de constater que c'est aussi pour vingt ans qu'opérait la vertu purificatrice du taurobole (p. 116), et que cet espace de temps écoulé le fidèle devait offrir — ou plutôt subir — un nouveau sacrifice pour renaitre à une vie nouvelle.

Ces quelques indications n'ont d'autre prétention que de montrer combien est peu exploré encore le domaine où s'est aventuré M. E. Le taurobole est une des pratiques les plus intéressantes mais aussi les plus mystérieuses de la religion romaine de l'empire. Si M. E. n'est pas parvenu à résoudre tous les problèmes qui s'y rattachent — et qui le pourrait aujourd'hui? — il a du moins en groupant en tableaux soigneusement dressés

toutes les données des inscriptions¹, en publiant exactement avec un riche commentaire les dédicaces de Lectoure rendu, un grand service à tous ceux qui s'occupent de ces questions.

Franz CUMONT.

Carolus PASCAL. *Studia philologica*. Romae 1893. 1 vol. 8°, 56 p. 2 fr.

La brochure de M. Pascal contient plusieurs lettres — cinq en tout — dont la deuxième et la troisième ont déjà été publiées dans la « Rivista di fil. et d'istr. classica. » Les sujets étant très variés, il nous faut prendre successivement chacun de ces petits mémoires. Dans le premier, M. P. traite du mot latin *atalla* et du mot osque *sverruneî*. Dans les commentaires des jeux séculaires on trouve l'expression : *ad atallam fuerunt*, suivie des noms de personnages. MM. Buecheler et Zangemeister considèrent *atalla* comme dérivé de *atana* (forme attestée par Nigidius et Festus) comme *corolla* de *corona* etc., le mot désigne un petit vase employé dans les sacrifices; mais il s'est ensuite appliqué à l'endroit où l'on le conservait. M. P. n'admet aucun sens intermédiaire, il rattache *atalla* à la racine (?) *atar* (cf. zend *âtar* « feu » et le sanscrit *atharvan*) d'où *atarula*, *atalla* (comme *puerula*, *puella*) synonyme de *pyra*, c'est-à-dire *parva pyra*. Le mot serait ainsi de la même famille que *ater*, *atrium*, etc. Mais pourquoi cette formation? Pourquoi un diminutif pour désigner l'autel? L'auteur ne dit rien de sorte que la question reste au même point où l'avaient laissée MM. B. et Z.

En ce qui concerne le mot : *sverruneî*, l'auteur le rapporte à la racine *svar* prise dans le sens de « mesurer, peser » mais on ne voit pas clairement où l'auteur a trouvé ce sens pour la racine (?) *svar*; la manière dont il manie le zend et le sanscrit, dont il semble considérer le vocalisme comme primitif ne semble pas indiquer une grande familiarité ni avec ces langues ni avec la linguistique. Dans la lettre suivante l'auteur s'occupe de quelques surnoms donnés à Apollon, à savoir : Παιάν, Καρνεϊος et Τριόπιος. Vaniček et Fick avaient expliqué le mot Παιάν par la racine *pan*, désignant le chant en l'honneur d'Apollon. M. C. P. remarque avec raison que ce mot doit se rapporter à Apollon lui-même plutôt qu'à un certain chant. Pour préciser la signification il renouvelle l'observation de C. Bruchmann que cette épithète s'appliquait aussi à d'autres divinités salutaires : Juppiter, Hélios, Dionysos etc., désignant le dieu qui apporte le bonheur en écartant le malheur = σωτήρ, custos. Il la rattache donc avec probabilité à la racine *pâ* « tueri, servare. » Quant à *καρνεϊος* l'auteur le rattache au verbe *κείρω*. L'explication de Τριόπιος par *τρι+οπ* = *triplicem visum praebens* est moins heureuse; ni l'archéologie figurée ni rien ne nous atteste cette triple conception.

Au commencement de la troisième lettre l'auteur revient sur le participe *nascens* (Virgile, B. IV, 8) auquel il attribue lui aussi le sens qu'on trouve en général dans les dictionnaires : « à peine né, à peine commencé » (v. aussi *Rivista di fil. et d'istr. class.* 1889 p. 151 et suiv.). En second lieu il est du même avis que Benoist et beaucoup d'autres savants en ce qui concerne la déesse *Lucina*; non seulement elle préside aux accouchements, mais elle protège les enfants nouveau-nés. Il se demande ensuite quel est le sens de ces mots : *Polio et ipse facit nova carmina*. Le nouveau genre c'est la poésie bucolique. E. Benoist avait déjà remarqué ce fait dans sa notice sur Virgile, de sorte que nous n'insisterons pas davantage sur ce point et de même non plus sur l'explication des vers 109-110 de la IV^e églogue. Passant à Cicéron

1. Dans la deuxième liste l'inscription CIL X 4596 a été omise. Les deux textes grecs CIA III 172, 173 paraissent aussi avoir échappé à l'auteur.

L'auteur s'occupe d'un passage de *De finibus* (III, 6 22) et l'explique en prenant une fois le verbe *continiare* dans le sens figuré. Plus loin il propose de corriger le passage suivant (*Pro Sexto Roscio Amerino*, 36 § 104) : *Nunc quid est quod quisquam ex vobis etc.* : qu'il faudrait lire : *Num quid etc.* Pour le sens cette correction n'est pas du tout nécessaire surtout lorsqu'on pense à ce qui suit : *Nunc quid est... cum*. Quant au passage de « *Pro Caccina* 1, 2 » (et non *pro Caelio* comme l'imprime à tort M. P.) les deux constructions de *arguere* se trouvant dans Cicéron (v. Merguet) il n'y a pas lieu à correction. Pour l'emploi de *dives*, Merguet avait déjà donné des exemples par lesquels on voit que Cicéron l'a employé aussi à côté d'un substantif. — La quatrième lettre est une contribution aux recherches publiées avant M. P. sur les emprunts faits par Cicéron au langage populaire ou familier. — C'est une question de grammaire comparée qui forme le sujet de la 7^e et dernière lettre, à savoir l'emploi du supin latin par comparaison à l'infinitif sanscrit. L'auteur admettant l'opinion de M. Deecke en ce qui concerne la formation de ce nom verbal en *tum*, passe tout de suite aux exemples qu'il peut trouver dans les deux langues pour faire le rapprochement indiqué. Seulement le point de départ — la formation — mérite plus d'attention qu'on ne lui prête, car comment explique-t-on les formes italiques en *um*? N'a-t-on pas de même en latin *figura* à côté de *natura*, ce qui semble indiquer que l'on doit partir de *-um* (ou *-ura*) de sorte que le suffixe latin n'est pas exactement comparable au sanscrit, il peut très bien être d'une époque relativement récente. Voilà toutes les questions soulevées par M. P. dans sa brochure. On ne peut partager toujours son avis et de toute façon ses arguments auraient eu besoin d'être complétés et précisés; mais sans doute M. P., qui se plaint de n'avoir que peu de temps à consacrer à des travaux personnels, n'a voulu qu'indiquer ici les sujets qu'il compte reprendre plus tard.

J. DIANU.

P. Cornelius Tacitus erklärt von Karl NIPPERDEY. 1. Bd. : *Ab excessu divi Augusti I-VI*, 9. Aufl.; 2. Bd. : *Ab excessu divi Augusti XI-XVI*, 5. Aufl. ; — besorgt von Georg ANDRESEN. Berlin, Weidmann, 1892.

Tous ceux qui s'occupent, soit de Tacite, soit du premier siècle de l'époque impériale romaine, doivent de la reconnaissance à M. Andresen, tant pour les *Jahresberichte* sur Tacite, si complets et si clairs, qu'il donne à la *Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen*, que pour le soin intelligent avec lequel il tient au courant la magistrale édition des *Annales*, de Nipperdey. Le 8^e tirage des six premiers livres datait de 1884, et le 4^e des six derniers, de 1880. M. Andresen a indiqué lui-même dans ses préfaces, et plus en détail dans son *Jahresbericht* de 1892, p. 237 sqq., 241 sqq., en quoi les deux volumes de la nouvelle édition, parus presque simultanément, diffèrent de ceux qu'ils viennent remplacer.

Quelques détails de l'introduction ont été modifiés. En particulier, il a été tenu compte de l'inscription récemment découverte à Mylasa par MM. Doublet et Deschamps, qui nous apprend que Tacite avait bien pour prénom *Publius*, comme l'attestait déjà le *Mediceus I*, et qu'il a été proconsul d'Asie. Pourquoi M. Andresen n'a-t-il pas jugé à propos de signaler, relativement à la date du consulat de Tacite, le judicieux article de M. Elimar Klebs (*Rhein. Mus.*, t. 44, p. 273 sqq.), qui combat et, selon moi, réfute l'opinion de M. Asbach (cf. *Einleitung*, p. 40) ?

Le texte a été changé en 111 endroits. Parmi ces changements, 28 sont le résultat d'une nouvelle collation des manuscrits, 30 sont des leçons des mss. substituées à des conjectures; les autres sont des conjectures-an-

ciennes ou nouvelles. Quoique la critique de M. Andresen soit, en somme, plutôt conservatrice, peut-être pourrait-on trouver que, dans certains cas où il n'a pas cru devoir s'en tenir à la leçon des *Medicei*, elle est acceptable.

Le commentaire a été sensiblement augmenté : le premier volume compte 430 pages au lieu de 418, et le second 320 au lieu de 308. Cette augmentation résulte de la production beaucoup plus fréquente, à propos d'un passage donné, d'autres passages propres à l'éclairer, empruntés soit à Tacite lui-même, soit à Virgile, Sénèque, Quinte-Curce, etc. C'est avec raison que M. Andresen a multiplié ces citations. Pour le détail de l'interprétation verbale et matérielle, il a tenu compte de tous les travaux récemment parus, en particulier des découvertes épigraphiques.

Philippe FABIA.

A. ENGELBRECHT, *Patristische Analecten*. Vienne, 1892, 100 pages in-8°.

Cette brochure est composée de quatre études assez différentes, mais qui se rapportent toutes à Fauste de Riez et Rurice de Limoges. Elles forment dans la pensée de l'auteur une sorte d'Épilègomènes à son édition de ces deux écrivains (Vienne, 1891, vol. XXI du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum*).

I. Don G. Morin ayant entrepris de prouver que la lettre de *septem ordinibus* (Migne, patrologie latine, XXX, p. 148) avait été écrite 1° en Gaule; 2° peu après 422 et adressée 3° à Rusticus de Narbonne; 4° par Fauste de Riez, M. E. confirme cette thèse sur les deux premiers points et la réfute sur les deux autres.

II. Compte rendu d'une édition de Ruricius préparée par le P. Danton, mais restée manuscrite. Discussion de plusieurs passages de Ruricius.

III. Les titres et formules de politesse dans les lettres de Ruricius. Profit que peuvent tirer de ces formules la critique et l'interprétation. Annonce d'une étude semblable sur l'ensemble des épistoliers latins.

IV. Revue des comptes rendus de l'édition de Fauste et de Rurice par M. Engelbrecht. Discussion de nombreux passages.

Comme on devait s'y attendre d'après les précédents travaux de l'auteur, chacun de ces mémoires est fort intéressant et instructif. Ils forment un complément important de la nouvelle édition de Fauste et Rurice.

E.

Lionello LEVI, *Luciani Samosatensis libellus qui inscribitur Περὶ Περεγρίνου τελευτῆς*. Berlin, Weidmann, 1892.

Le pamphlet contre Pérégrinus manque dans beaucoup de mss de Lucien, et Fritzsche, le dernier éditeur de cet opuscule, n'en connaissait que deux (F, M), tous deux du XIV^e siècle. M. Levi s'est servi en outre de deux *Marciani* et de cinq *Vaticani*, entre autres de ce *Vaticanus 90* du XI^e siècle, dont M. Rothstein a montré la valeur éminente. C'est assez dire que ce texte nouveau repose sur une base autrement solide que l'ancien. Ces collations aussi exactes que nombreuses n'ont pas donné, il est vrai, tout ce qu'on aurait pu en espérer; aucun chapitre n'a été sérieusement modifié, mais les améliorations de détail sont nombreuses. M. Levi a examiné ou même discuté les variantes avec tout le soin, toute la minutie désirables, mais, opérant sur un seul traité de Lucien avec quelques-uns des manuscrits existants, il n'a pu ni retrouver la filiation de ceux-ci, ni se rendre un compte exact de la langue de son auteur, et il en est souvent réduit à un simple probabilisme. A côté d'heureuses corrections il a introduit dans son texte des changements inutiles (c. 32 *ἑαυτοῦ ἐπιτίμιον*), des conjectures

risquées (c. 11 ἐνταῦθα) et même des leçons franchement mauvaises (c. 24 ἐστὶν est un contre-sens. « Admettons qu'il soit possible », dit Lucien.) Cette édition n'en marque pas moins un progrès sensible sur les précédentes. C'est un travail de débutant, mais d'un apprenti qui a été à bonne école et qui sait son métier.

F. CUMONT.

Heinrich Dietrich MÜLLER. *Historisch-mythologische Untersuchungen*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1892, in-8°, 134 p.

Cet opuscule contient deux études : la première est consacrée à la question des Pélasges, la seconde à la question homérique. Toutes deux sont traitées principalement au point de vue mythologique.

Au sujet des Pélasges, l'auteur reprend et développe les vues qu'il a exposées dans sa *Mythologie der griechischen Stämme* : il cherche à élucider l'obscur problème des origines de la religion grecque : quels sont les éléments qui viennent des Pélasges, quels sont ceux qui viennent des Hellènes ? Parmi les divinités pélasgiques, il range Poseidon, Hephaistos, etc. ; pour arriver à ces conclusions, l'auteur s'attache à déterminer le rapport des Pélasges et des Hellènes et s'efforce d'établir entre ces deux peuples une différence de race.

L'introduction nous apprend que ce travail a été rédigé, il y a plus de vingt ans, et que, pour le publier, il n'y a eu que peu de changements à lui faire subir : en effet, conclusions et méthode portent leur date.

M. Müller pose comme un fait acquis qu'il y a eu des Pélasges en Grèce et qu'ils étaient barbares ; il s'appuie principalement sur le témoignage d'Hérodote qui, sur ce dernier fait, lui paraît formel, et ce point de départ une fois accepté, il en déduit ses conclusions, recueillant, suivant les besoins de sa thèse, les autres passages des anciens où il est question des Pélasges. Cette méthode peut, avec quelque ingéniosité d'esprit, donner des combinaisons très séduisantes, mais ne saurait donner la vérité historique.

Si la question des Pélasges est susceptible d'une solution, c'est à la condition qu'on lui applique, dans toute leur sévérité, les règles de la critique : d'abord classer tous les témoignages selon leur ancienneté et leur crédibilité, puis les interpréter exactement. M. Müller ne suit pas cette marche ; il prend un certain nombre de témoignages, leur assigne la même valeur et les fait concourir tous à obtenir un résultat déterminé à l'avance. C'est ainsi qu'il ne se préoccupe pas de confronter les divers passages d'Hérodote ; il n'a pas aperçu les contradictions et les obscurités de la pensée de cet écrivain ; de même il ne cherche pas à embrasser dans son ensemble l'opinion de Thucydide. Ce qui paraîtra plus extraordinaire encore, c'est qu'on puisse parler des Pélasges, sans s'inquiéter de l'inscription de Lemnos : il est vrai qu'elle a été découverte, il y a moins de vingt ans !

La seconde étude de M. Müller roule sur la question homérique : la légende de la guerre de Troie a un fond historique ; il s'agit de le retrouver. Cette donnée réelle, historique s'est développée et modifiée suivant « les lois du mythe. » Voici l'un des résultats qu'obtient l'auteur : Patrocle et Hector combattent dans l'armure d'Achille ; c'est là un trait mythique, comme le montre la légende héroïque allemande : dans celle-ci, de deux héros l'un est dévoré par un dragon, l'autre, revêtu de l'armure du premier, tue le monstre ; cela signifie que ces deux héros n'en font qu'un et représentent deux phases distinctes de la vie de ce personnage unique : ainsi Patrocle et Hector, « en temps qu'ils combattent dans l'armure d'Achille, » sont identiques non seulement entre eux, mais encore avec Achille.

Cet exemple donnera une idée exacte de la méthode adoptée par l'auteur et de l'intérêt que présente son travail.

Liège.

Henri FRANCOTTE.

WALTER LEAF : *A companion to the Iliad*. — London : Macmillan 1891.

Ce livre est une sorte d'appendice à la traduction de l'Iliade. C'est dire qu'il n'est pas destiné aux philologues. Mais il est écrit par un savant doublé d'un artiste délicat : à ce titre il mérite d'attirer l'attention. Le plan en est simple. L'auteur suit l'Iliade chant par chant, et son commentaire se rapporte à tel ou tel vers déterminé. D'autre part la question homérique y est traitée tout au long : dans l'introduction générale d'abord (1-49), puis dans de courts préambules en tête de chaque livre, enfin au cours du commentaire lui-même. Elle forme comme le cadre du livre.

Suivant M. Leaf, l'Iliade est éolienne : bien plus, elle a vu le jour en Europe, avant que les Achéens poussés par l'invasion dorienne soient venus s'établir sur les côtes d'Asie Mineure. La civilisation qu'elle reflète est celle dont Schliemann a retrouvé les restes : les poèmes homériques sont ceux que les aèdes chantaient dans les festins de Mycènes et de Tirynthe. — Pour la question de composition proprement dite, M. Leaf trouve un terrain plus solide. (S'il y a de fortes probabilités pour que l'Iliade soit d'origine éolienne, ce n'est pas sans une certaine fantaisie, qu'on peut en venir à la faire naître à Mycènes, en 1030.) A l'exemple de Fick, il cherche le noyau primitif de l'œuvre dans la Ménéis. Les éléments en seraient : la querelle d'Agamemnon et d'Achille, et la promesse de Zeus à Thétis (I); la déroute des Grecs (XI), les exploits et la mort de Patrocle (XVI), la mort d'Hector (XXII). Le temps aidant, le poème s'étend, et l'on distingue un second stratum comprenant la série des Aristeiai, composées sur le modèle de l'Aristeia de Diomède : II-VII v. 312, XIII, XVII. Enfin un troisième stratum trahit une époque beaucoup plus récente. Il est formé de poèmes séparés, mal raccordés à l'œuvre primitive l'ambassade à Achille (IX), la « Teichomachie » (XII), la ruse d'Héra (XIV-XV), la forge d'Héphaïstos (XVIII), les funérailles de Patrocle et les jeux funèbres (XXIII), la rançon du corps d'Hector (XXIV). Quant au catalogue des vaisseaux (II), à la Doloneia (X) et à la bataille des Dieux (XXI), leur introduction n'a modifié en rien la structure organique de l'œuvre; elle est purement artificielle. Il serait trop long de suivre M. Leaf dans son argumentation fine et serrée, et dans le minutieux travail de dissection auquel il se livre au cours de son commentaire. Il semble que pas une interpolation ne lui ait échappé, et l'on peut en général souscrire à ses conclusions.

Le commentaire même est vraiment la partie attrayante du livre. Elle en est aussi la plus originale. C'est un commentaire d'archéologie comparée : il abonde en ingénieux rapprochements sur la mythologie, l'art, les institutions religieuses et politiques, la vie familière des Achéens et des anciens peuples de l'Orient. Parfois même l'auteur demande à l'anthropologie un complément d'information : et maintes coutumes de peuplades restées sauvages éclairent d'un jour nouveau celles de ces peuples primitifs. — C'est un livre d'illustration sans images. Pourtant on trouve à la première page la fine reproduction d'un fragment de peinture provenant des tombes mycéniennes. Il représente une ville assiégée. M. Leaf a mis d'ailleurs largement à profit les découvertes de Schliemann ; les acropoles de Mycènes, de Tirynthe et d'Hissarlik, forment le fond du tableau où il évoque la civilisation homérique : la porte des lionnes est au premier plan, et l'or de la Mycènes *πολύχρυσος* brille sur tout le décor.

J. DELAMARRE.

Philologische Untersuchungen, herausgegeben von KIESSLING und U. von WILAMOVITZ-MOELLENDORF : XII, *Aratea*, scripsit E. MAASS ; Berlin, Weidmann, 1892, 416 pp. in-8°.

M. Maass avait déjà publié dans cette même collection, sous le titre d'*Eratosthenica*, une curieuse série de recherches sur l'astronomie alexandrine. Il en donne aujourd'hui une nouvelle, plus importante encore ; mais ce n'est toujours qu'une suite de chapitres détachés, et l'on peut regretter que M. M. ne les ait pas réunis et coordonnés, par exemple en une histoire de la tradition du texte d'Aratus parmi les astronomes alexandrins. Voici la liste de ces chapitres : I, *De Achille grammatico Arati interprete*, étude savante et approfondie sur les rapports que soutiennent entre eux les divers commentaires d'Aratus que nous possédons ; Achille Tattius a été l'une des sources principales du scholiaste du *Marcianus* ; d'autre part, en étudiant les vers cités par ce grammairien (III^e s. ap. J.-C.), M. Maass arrive à cette conclusion (qu'on peut trouver insuffisamment établie), que le texte d'Aratus n'a pour ainsi dire pas changé depuis cette époque jusqu'au X^e s. où a été écrit le *Marcianus*. — II, *De Arati codice Hipparcheo*, en d'autres termes : du livre d'Hipparque considéré comme source du texte d'Aratus ; en maints endroits, les citations d'Hipparque, qui écrivait très peu de temps après Aratus, confirment le texte du *Marcianus*, que des éditeurs modernes ont modifié à tort ; ailleurs elles montrent l'ancienneté de fautes évidentes ; très souvent enfin elles fournissent des leçons nouvelles préférables ; la liste des passages où d'après M. M. c'est le *Marcianus* qui donne le meilleur texte (7 en tout) serait peut-être à revoir. — III, *De Arati qui fertur interpretum catalogo* ; ce catalogue est en réalité une liste d'écrivains qui ont traité de l'astronomie ou plus exactement du *πλόος* (étude intéressante sur le sens de ce mot en particulier chez les Stoïciens) ; il contient surtout des philosophes stoïciens, des poètes et des grammairiens ; c'est l'œuvre d'un grammairien stoïcien du 1^{er} ou du II^e s. de notre ère ; (dans le catalogue B, p. 123, la rupture de l'ordre alphabétique ne me paraît pas expliquée par la transposition des noms *Μηνόδοτος* et *Ζηνόδοτος* ; le premier est en effet absolument inconnu (p. 162) et sa quasi-identité éveille le soupçon ; il me paraît évident que *Μηνόδοτος* ayant été écrit par erreur, *Ζηνόδοτος*, a été restitué à côté, et a pris la place d'un nom qui se trouvait entre *Κράτης* et *Ίύρρος*. — IV, *De Cratete Mallota* ; il faut dresser ainsi définitivement la liste des ouvrages de Cratès, sur Homère : *Διόρθωσις* (édition d'Homère), *Διορθωτικά* (commentaire à cette édition), *Ὅμηρικά* (questions homériques, portant sur la cosmographie d'Homère, sa géographie et sa philosophie) ; à ce dernier ouvrage appartiennent les fragments connus cités par Géminus et Strabon, et d'autres que M. M. tire des allégories héraclitéennes, de la Vie d'Homère attribuée à Plutarque et des questions homériques de Porphyre, enfin de divers scholiastes. — V, *De Arati scriptis deperditis* : ouvrages astronomiques, traités de médecine, poésies, lettres, divers ; listes d'une critique très sûre et très informée, où l'on voudrait, comme dans les chapitres précédents, un ordre un peu plus serré. — VI, *Memoriae Aratae et Hesiodae*, liste des passages où Denys le Périégète, Théocrite, Callimaque, Apollonius, Nicandre paraissent s'être souvenus d'Aratus — et de ceux où Aratus s'est souvenu d'Hésiode — ceci à propos d'une *Astronomie* alexandrine faussement attribuée à Hésiode. — VII, *Eudoxi Cnidii fragmenta ex Hipparcho collecta*. — VIII, *De Cos poetarum sodalicio*, étude sur la vie, les études d'Aratus et le lieu de composition des *Phénomènes*, parmi les poètes de Cos. — IX, *Epimenidea et Archilochea*. — X, *De Apollonii Canobo* ; c'est le nom d'un ouvrage d'Apollonius de Rhodes

περι πλόου, dont M. M. découvre des fragments dans Etienne de Byzance et ailleurs, et dont il reconstitue l'analyse. — XI, *Anecdota Basileensia et Laurentiana*, donnant des détails nouveaux sur les catalogues d'étoiles d'Hipparque et d'Eratosthène. — Deux index commodes terminent cet ouvrage important, qui, on l'a vu, contient dans un ordre arbitraire beaucoup de choses entièrement nouvelles; sans ces index, personne n'irait y chercher deux nouveautés d'une importance capitale, un fragment inconnu des *Δαιταλεῖς* d'Aristophane (p. 13, avec une explication curieuse du vers 997 des Oiseaux), et un fragment également inconnu d'Archiloque (p. 353). Ajoutons (p. 127) un nouvel argument pour fixer la date de l'*Αξιόχους* au IV^e s. de notre ère; une correction intéressante au *Cratyle* (405 B, οἶ pour οῶ); une citation des *Lois* (IV, 713 E) dans le scholiaste d'Aratus, avec des variantes. Si je laisse échapper d'autres choses de la même importance, dans un livre si plein et si singulièrement ordonné, il faut aussi s'en prendre au latin de l'auteur, qui rend la lecture extraordinairement pénible.

P. COUVREUR.

Émile CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins*, septième livraison. Paris, Hachette, 1892.

Cette livraison contient les planches suivantes :

PLAUTE. *Londiniensis* Reg. XV, C. XI. (Écriture du XI^e siècle.) — CATULLE. *Oxoniensis* Canon. lat. 30. (Écriture italienne du XIV^e siècle.) — CICÉRON. *Ad Herennium. Herbipolitanus*. Mp. m. f. 2. (Écriture du X^e siècle.) — *De inventione. Herbipolitanus*. Mp. m. f. 3. (Écriture du IX^e siècle.) — *De Oratore. Harleianus* 2736. (Écriture du IX^e siècle.) — *De Oratore. Erlangensis* 848. (Écriture du X^e siècle.) — *Opi. gen. or. Paris.* 7347. (Écriture du XI^e siècle.) — *Brutus. Ottobonianus* 1592. (Écriture italienne de 1422.) — *De Or. et Brut. Ottobon.* 2057 (2 pages). (Écriture italienne de 1422.) — *Orationes. Holkhamicus* 387. (Écriture du XI^e siècle.) — *Epistulae. Fragm. Herbipolitanum*. (Écriture du XI^e siècle.) — *Epistulae. Fragm. Taurinense* (palimps.). (Onciale du V^e siècle et minuscule du VIII^e siècle.) — *Philosophica. Vossianus* F. 84. (Écriture du IX^e siècle.) — *Senect. Vossianus* F. 12. (Écriture du IX^e siècle.) — *Senect. Paris. n. a. l. 434 (Turonensis)*. (Écriture du IX^e siècle.) — *Offic. Harleianus* 2716. (Écriture du X^e siècle.) — CÉSAR. *Londiniensis. Addit.* 10084. (Écriture du XI^e siècle.) — *Florent. Libri* 33 (*Belvacensis*). (Écriture du XI^e siècle.) — SALLUSTE. *Aurelianensis* 169 (palimps.). (Capitale du III^e siècle? et onciale du VII-VIII^e siècle.) — VIRGILE. *Gulianus* 70. (Écriture du IX^e siècle.) — *Pragensis*. (Écriture du XI^e siècle.) — *Mellicensis*. (Écriture du X^e siècle.)

Les difficultés de l'entreprise ont retardé outre mesure la publication de la septième livraison. Aujourd'hui presque tous les clichés destinés aux livraisons 8 à 15 sont exécutés et la suite paraîtra aux dates suivantes :

1^{er} juin 1893 : 8^e livr. OVIDE, PROPERCE, TIBULLE.

1^{er} nov. — : 9^e — TITE-LIVE.

1^{er} févr. 1894 : 10^e — PERSE, JUVÉNAL, MARTIAL.

1^{er} juin — : 11^e — TACITE, les deux PLINE.

1^{er} nov. — : 12^e — LUCAIN, STACE, VAL. FLACCUS, etc.

1^{er} févr. 1895 : 13^e — SÉNÈQUE, VALÈRE MAXIME, SUÉTONE, etc.

1^{er} juin — : 14^e — QUINTILIEN, AULU GELLE, NONIUS, etc.

1^{er} nov. — : 15^e — GROMATICI, COLUMELLE, PALLADIUS, etc.

Prix de la livraison : 15 fr. réduit à 10 fr., pour les souscripteurs à l'ouvrage complet.

(Les souscripteurs de 1884 continueront à recevoir les livraisons aux conditions primitives).

V. CASAGRANDE, *Le orazioni di Tucidide in rapporto alla loro genuinità e alla critica dei contemporanei*. Catane, Galati, 1892, 52 p. in-8°.

On trouvera dans cette brochure un résumé commode des opinions relatives à la date où Thucydide a écrit son histoire; des renseignements curieux sur son critique et continuateur Cratippe; enfin une distinction ingénieuse entre les discours que Thucydide a pu entendre lui-même et les autres. Mais il n'y a rien à tirer de cette distinction : tous les discours sont l'œuvre de Thucydide, et l'on devra toujours renvoyer aux pages de M. Croiset sur ce sujet, que V. C. n'a pas citées. En somme, rien de scientifique dans une brochure où on lit *χαί, ἤχουσα, καρακτῆρες, εἶσεν, ἐυθέσαν*, etc., et où les mots grecs sont défigurés à chaque page. P. COUVREUR.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Rodolphe DARBESTE, *La science du droit en Grèce. Platon, Aristote, Théophraste*. Paris, Larose et Forcel, 1893, ix-319 p. Prix : 8 fr.

John Edwin SANDYS, *Aristotle's Constitution of Athens*. A revised Text with an Introduction, critical and explanatory notes, testimonia and indices. London, Macmillan and Co, 1893. Prix : 15 sh.

Emile PRUSSONNEAUX, *Dictionnaire grec-français* rédigé spécialement à l'usage des classes d'après les travaux et les textes les plus récents. Paris, librairie classique Eugène Belin (Belin frères), 1892.

Dr Ernst HIRZA, *Beiträge zur Geschichte des griechischen und römischen Familienrechtes I Die Ehe begründung nach attischem Rechte*, Erlangen und Leipzig, Georg Böhme, 1892.

E. CURTIUS, *Die Deichbauten der Minyer*, mit einer Tafel. Tirage à part des c. r. de l'Académie des sciences de Berlin, 1892.

Franz STUDNICZKA, *Kyrene und Kallimachos*. Tirage à part de l'*Hermes*, 1892.

De conventibus civium romanorum, sive de rebus publicis civium romanorum mediis inter municipium et collegium. Scripsit Adolffus SCHULTEN, ph. dr. Berlin Weidmann, 1892, 122 p. in-8. Prix : 4 mk.

Hermann PETER, *Die Scriptores Historiae Augustae*. Sechs literar-geschichtliche Untersuchungen Leipzig, Teubner, 1892, viii-266 p. in-8.

Aristophanis Vespae. Cum prolegomenis et commentariis edidit J. VAN LERUWEN J. F. Lugduni Batavorum, apud E. J. Brill, 1893, xl-169 p. in-8. Prix : 6 fr. 25.

Cours élémentaire de métrique grecque et latine, professé à la Faculté des Lettres par Louis HAVET, professeur au Collège de France, rédigé par Louis DUVAU, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Études, iv-261 p. in-12. Troisième édition entièrement refondue. Paris, Ch. Delagrave et C^{ie}. Prix : 4 fr..

Die Nekyia des Polygnot, von Carl ROBERT (XVI. Hallisches Winckelmannsprogramm). Halle a. S., Max Niemeyer, 1892, 84 p. in-4, 1 planche et 7 dessins dans le texte. Prix : 8 mark.

Henri FRANCOÏTE, *L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes*. Paris, Bouillon, 1893; 127 p. in-8. (Extrait du t. XLVII des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*.)

Handbuch der griechischen Staatsalterthümer, von Gustav GILBERT, I Band : Der Staat der Lakedaemonier und der Athener. 2 Aufl., Leipzig, Teubner, 93, XLIII-318 p. in-8.

LES EMPEREURS ROMAINS

INITIÉS AUX MYSTÈRES D'ÉLEUSIS

Les mystères d'Éleusis ne commencèrent à être connus en dehors de l'Attique qu'au temps des guerres Médiques. Leur renommée grandit rapidement avec la puissance d'Athènes et ne s'amointrit pas avec son abaissement. La conquête romaine leur donna même un nouvel éclat et contribua à leur expansion. « Eleusina sanctam illam et augustam, *Ubi initiantur gentes orarum ultimæ*¹. » Il n'y avait cependant ni doctrine secrète ni enseignement positif. La révélation se bornait à la contemplation des objets sacrés montrés par le hiérophante, à la communication des formules mystiques; mais la préparation exigée des initiés, le secret imposé, les spectacles auxquels ils assistaient dans le silence de la nuit faisaient une vive impression sur les âmes et les remplissaient d'espérances pour la vie future². Aucun autre culte de la Grèce, encore moins la froide religion romaine, n'avait rien de tel à leur offrir. Ajoutons que les cérémonies, célébrées par d'illustres familles dont les ancêtres avaient été les hôtes de la déesse, réglées par les magistrats qui représentaient la cité, ne provoquaient pas les désordres qui écartèrent les Romains des mystères orientaux.

Aussi dans le dernier siècle de la république, les Romains qui venaient à Athènes ne négligeaient pas de se faire initiés. Nous avons des témoignages positifs pour Sylla et Antoine, pour Cicéron et Atticus, et il est probable que bien d'autres suivirent leur exemple. Mais le triomphe de la religion éleusinienne, ce fut de

1. Cic., *De nat. deor.* I, 419.

2. Nihil melius illis mysteriis quibus ex agresti immanique vita exculi ad humanitatem et mitigati sumus.... neque solum cum lætitia vivendi rationem accepimus sed etiam cum spe meliore moriendi. Cic. *De leg.* II, 14. — Cicéron répète une idée déjà exprimée par ISOCRATE, *Panegy.* 28 οἱ μετασχόντες περί τε τῆς τοῦ βίου τελευτῆς καὶ τοῦ σύμπαντος αἰῶνος ἡδίστους τὰς ἐλπίδας ἔχουσιν.

voir l'empereur, c'est-à-dire le chef officiel de la religion romaine en même temps que le maître du monde, venir demander aux Eumolpides la communication des secrets mystérieux dont la déesse elle-même leur avait remis le dépôt¹.

Le calcul a tenu une si grande place dans la conduite d'AUGUSTE qu'il est permis de se demander quelle intention le conduisit à Éleusis. Il faut faire la part de la faiblesse superstitieuse à laquelle il était sujet; mais je crois que l'empereur voulut surtout fortifier par une marque de respect, un culte aussi vénérable que celui de Déméter; tandis qu'il témoignait son aversion pour les religions étrangères des Druides, de l'Égypte et de la Judée, il se montra scrupuleux observateur du secret imposé aux initiés. Lorsque les prêtres d'Éleusis vinrent à Rome plaider devant son tribunal au sujet d'un privilège, comme les parties en arrivaient à parler de certaines cérémonies des mystères qui ne devaient pas être révélées à des profanes, il fit sortir son conseil et les assistants, pour rester seul à les entendre².

Peut-être conçut-il le projet de réunir ce qu'il y avait de plus respectable dans les religions grecque et romaine pour en faire une barrière contre les cultes étrangers qu'il jugeait dangereux pour l'empire romain. On voit en effet dans l'inscription des jeux séculaires qu'il fit une place assez large aux divinités helléniques auxquelles des sacrifices furent offerts suivant les rites grecs.

Est-ce la même idée politique ou bien une fantaisie d'antiquaire qui inspira à CLAUDE le projet de transporter à Rome les mystères d'Éleusis? « *Sacra Eleusinia etiam transferre ex Attica Romam conatus est*. » D'après l'expression de Suétone, *conatus est*, il y aurait même eu une tentative d'exécution. Mais les mystères étaient attachés au sol qu'avait foulé Déméter et sur lequel la déesse elle-même avait fixé l'emplacement de son temple. Claude dut renoncer à son projet.

L'attitude de NÉRON, pendant son voyage en Grèce, montre de

1. Auguste fut initié en l'année 21, et la cérémonie fut marquée par un spectacle qui dut frapper vivement l'imagination des Grecs. Un des Indiens qui faisaient partie d'une ambassade envoyée à l'empereur prit la résolution de se donner la mort; après avoir été admis aux mystères, il monta sur un bûcher et périt au milieu des flammes. DIO CASSIUS, LI, 4; LIV, 9.

2. *Peregrinarum carimoniarum sicut veteres ac præceptis reverentissime coluit, ita ceteras contemptui habuit. Namque Athenis initiatus, quum postea Romæ pro tribunali de privilegio sacerdotum Atticæ Cereris cognosceret et quadam secretiora proponerentur, dimisso consilio et corona circumstantium, solus audiit discrepantes.* SUET., *Octav.*, 93.

3. SUET., *Claud.*, 25.

la manière la plus éclatante, quelle vénération et quel effroi respectueux inspiraient les mystères d'Éleusis. L'empereur avait parcouru en triomphateur les grands jeux de la Grèce, dans sa proclamation de Corinthe, il rendait grâces aux dieux de la Grèce dont il avait toujours éprouvé la protection sur terre et sur mer¹; cependant, il n'osa pas se présenter aux mystères, épouvanté par la proclamation du héraut qui en interdisait l'accès aux impies et aux criminels².

Pour le premier siècle, on est réduit aux témoignages des auteurs; pour le second, les documents épigraphiques permettent de les compléter et de les préciser. L'initiation d'HADRIEN était connue; les inscriptions fournissent des dates certaines et donnent le moyen de marquer les degrés successifs de son initiation. Hadrien fit trois séjours à Athènes 112, 125, 129; le premier est antérieur à son avènement à l'empire. En 112, Hadrien fut archonte éponyme³ et, en cette qualité, il eut à veiller à la célébration des Dionysia qu'il présida vêtu du costume grec⁴. Une statue élevée dans le théâtre par le sénat de l'Aréopage, le conseil des Cinq Cents et le peuple rappela le souvenir de son archontat⁵.

L'initiation d'Hadrien n'eut lieu qu'en 125, dans le premier des grands voyages que l'empereur fit en Orient. « Post hæc, per Asiam et insulas ad Achaiam navigavit et Eleusinia sacra, exemplo Herculis Philippique, suscepit »⁶. La leçon *Philippi* me paraît fautive et je propose la correction *Æsculapii*. Aucun auteur ancien n'a parlé d'un séjour du roi de Macédoine à Athènes; au contraire, l'initiation d'Hercule, d'Asclépios et des Dioscures est fréquemment rappelée. Une inscription métrique en l'honneur d'une hiérophantide, mentionne leur initiation en la rapprochant de celle d'Hadrien⁷.

1. Une copie de ce discours a été découverte par M. Holleaux à Acraphiæ, *Bull. de Corr. hellén.*, XII, p. 513, l. 22-24 ἀμείβομαι δὲ τοὺς θεοὺς ὑμῶν ὧν καὶ διὰ γῆς καὶ διὰ θαλάσσης αἰεὶ μου προνοουμένων πεπείραμαι. (*Corp. inscr. Gr. Sept.* I, n° 2713.)

2. Peregrinatione... Græciæ... Eleusiniis sacris, quorum initiatione impii et scelerati voce præconis summoventur interesse non ausus est. Suet., *Nero*, 34.

3. PHILÉGON DE TRALLES, *Fragm. hist. gr.* III, p. 623, 54. — Et Athenis archon fuit. SPARTIEN, *Hadri.*, 19.

4. Τὰ Διονύσια, τὴν μεγίστην παρ' αὐτοῖς ἀρχὴν ἄρχας, ἐν τῇ ἐσθῆτι τῇ ἐπιχωρίῳ λαμπρῶς ἐπετέλεσε. — A la même circonstance se rapporte le passage de SPARTIEN (13) : pro agonotheta resedit. En effet, une inscription de l'époque impériale réunit les deux titres d'archonte et d'agonothète τὸν ἄρχοντα καὶ ἀγωνοθέτην Διονυσίων Γ. Τοῦλιον Ἀντίστοχον Ἐπιφανῆ. *Corpus inscr. attic.*, III, 78.

5. *Corpus inscr. latin.*, III, 550 avec le commentaire de Mommsen.

6. SPARTIEN, *Hadri.*, 13.

7. *Corpus inscr. attic.*, III, 900.

Οὐκ ἐμύησα δ' ἐγὼ Λακεδαιμονίης τέκνα Λήδης
 οὐδὲ τὸν εὐράμενον παυσιπόνους ἀκέσεις,
 οὐδὲ τὸν Εὐρουσθῆϊ δωάδεκα πάντας ἀέθλους
 ἔξανύσαντα μόγῳ καρτερὸν Ἡρακλέα,
 τὸν χθονὸς εὐρυχόρου δὲ καὶ ἀτρυγέτης μεδέοντα,
 τὸν καὶ ἀπειρεσίῳ κοίρανον ἡμερίων
 ἄσπετον δὲ πάσαις πλοῦτον κατέχευε πόλεσσιν
 Ἄδριανόν, κλεινῆς δ' ἕξοχα Κεκροπίης.

M. Dürr¹ place l'arrivée d'Hadrien dans l'automne de 125, date de la célébration des grands mystères. Mais, avant d'être admis à ceux-ci, il fallait être initié aux petits mystères qui avaient lieu dans le mois d'Anthestérion (Février-Mars). Plutarque a raconté par quelle indigne flatterie les Athéniens, pour obéir à un ordre de Démétrius Poliorcète, avaient réuni en un seul mois toutes les cérémonies des mystères². Rien n'indique qu'Hadrien ait exigé une semblable profanation. Au contraire, il se montra toujours respectueux des usages et des lois religieuses de la Grèce; en particulier, nous verrons plus loin qu'il se conforma à la règle qui ordonnait de laisser s'écouler au moins une année entre l'initiation et l'époptie. De plus, nous savons par la Chronique d'Eusèbe que l'empereur passa l'hiver à Athènes avant d'être initié³. Il est donc très probable qu'il se présenta aux petits mystères en Mars 125 et aux grands en Septembre de la même année.

Le laps de temps entre les petits et les grands mystères fut rempli par les voyages qu'il fit dans le Péloponnèse, dans la Grèce du Nord, la Thessalie et la Macédoine, voyages dont les auteurs et de nombreuses inscriptions ont conservé le souvenir⁴.

L'initiation d'Hadrien et le premier séjour qu'il fit à Athènes,

1. *Die Reisen des Kaisers Hadrian*, p. 70.

2. PLUTARCH., *Demetr.*, 26.

3. Ὁ αὐτὸς Ἀθηναίους ἀξιόσασιν ἐκ τῶν Δράκοντος καὶ Σόλωνος νόμους ἐπισυνέταξε χειμάσας εἰς Ἀθήνας καὶ μυηθεὶς τὰ Ἐλευσίνια καὶ γεφυρώσας Ἐλευσίνα κατακλυσθεῖσαν ὑπὸ Κηριστοῦ ποταμοῦ. EUSEB., *Chron.*, éd. A. Schœne, II, p. 166.

4. J'ai modifié l'itinéraire proposé par M. Dürr : Asie Mineure jusqu'à l'automne de 125; de l'automne 125 à celui de 126, Thrace, Macédoine, Épire, Thessalie, Grèce du Nord, Athènes, séjour jusqu'au printemps de 126 où il présida les Dionysia; été de 126, le Péloponnèse.

Cet itinéraire n'est pas d'accord avec le témoignage de Spartien : per Asiam et insulas ad Achaïam navigavit. Une lettre d'Hadrien, citée plus loin, rappelle une traversée que l'empereur fit d'Éphèse à Rhodes. En me rapprochant du texte de Spartien et de l'inscription, je propose plutôt l'ordre suivant : l'empereur descendit en Asie jusqu'à Éphèse, où il s'embarqua pour Rhodes; de là, il partit pour visiter les îles et se rendre en Achaïe, où il passa l'hiver, de 124 à 125. Les autres voyages eurent lieu dans les mois du printemps et de l'été de 125 entre les petits et les grands mystères, et en partie après le mois de Septembre.

en qualité d'empereur, devinrent le point de départ d'une ère nouvelle : Οἱ ἐπὶ Τιβ. Κλαυδίου Ἡρώδου Μαρθωνίου ἄρχοντος, τρίτου ἀπὸ τῆς ἐπιδημίας τοῦ μεγίστου Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τραϊανῶ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ, ἔφηβοι¹.

Τετάρ[τη ἀπὸ τῆς] πρώτη[ς ἐπιδημίας τ]οῦ [μεγίστου Αὐ]τοκρά[τορος Καί]σαρος Τραϊανῶ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ².

En septembre 129, Hadrien était de nouveau à Athènes, avec Sabine et Antinoüs. Il se présenta à l'époptie; c'était le degré supérieur de l'initiation, le spectacle suprême dans lequel le hiérophante présentait en silence aux mystes un épi moissonné. Spartien (ch. 13), à propos de ce nouveau voyage, parle de la consécration de l'Olympieion, mais ne fait pas mention de l'époptie. Heureusement, Dion Cassius s'exprime d'une manière qui ne laisse aucun doute : ἀφικόμενος δὲ ἐς τὴν Ἑλλάδα ἐπόπτεισε τὰ μυστήρια, διὰ δὲ τῆς Ἰουδαίας μετὰ ταῦτα εἰς Αἴγυπτον παριών³. Le verbe ἐποπτέω n'est jamais employé pour la simple initiation, à laquelle s'arrêtaient le plus grand nombre des mystes.

Grâce aux inscriptions, il y a peu de dates qui soient fixées avec autant de certitude dans la vie d'Hadrien. Une lettre de l'empereur, adressée aux Éphésiens, et datée de sa 13^{me} puissance tribunitienne, parle de sa traversée d'Éleusis à Éphèse.

« L. Érastos expose qu'il est citoyen de votre ville, qu'il a fait de fréquentes traversées, et qu'il a rendu à sa patrie tous les services qu'il peut par cette industrie, qu'il transporte régulièrement les gouverneurs de la province; il a déjà fait deux traversées avec moi, la première quand je me rendais d'Éphèse à Rhodes, et la seconde, maintenant que j'arrive d'Éleusis dans votre ville. Il souhaite d'être sénateur. Pour moi, je vous remets le droit de l'examiner; si rien ne s'y oppose, et s'il paraît digne de cet honneur, je vous donnerai, à l'occasion de cette élection, la somme que paient ceux qui entrent dans le sénat⁴. »

1. *Corpus inscr. att.*, III, 735; cf. Add. 69 a.

2. *Corpus inscr. att.*, III, 1107; après la mort d'Hadrien, on trouve encore la 15^e et la 27^e année de cette ère, 1023, 1120.

3. Dio Cassius, LXIX, 11.

4. Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Θεοῦ Τραϊανῶ Παρθικοῦ υἱός, Θεοῦ Νεροῦ αἰώνος, Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ γ', ὕπατος τὸ γ', πατὴρ πατρίδος Ἐφεσίων τοῖς ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ χαίρειν. Λ. Ἐραστός καὶ πολίτης ὑμῶν εἶναι φησι καὶ πολλάκις.... τὴν θάλασσαν, καὶ ὅσα ἀπὸ τούτου δυνατός ἐστι χρήσιμος γενέσθαι τῇ πατρίδι, καὶ τοῦ ἔθνους τοὺς ἡγεμόνας αἰὲ διακομίζειν· ἐμοὶ δὲ δις ἤδη συνέπλευσεν, τὸ μὲν πρῶτον εἰς Ῥόδον ἀπὸ τῆς Ἐφέσου κομιζόμενος, νῦν δὲ ἀπὸ Ἐλευσεῖνος πρὸς ὑμᾶς ἀφικουόμενος, εὐχεται δὲ βουλευτὴς γενέσθαι, κατὰ τὴν μὲν δοκιμασίαν ἐφ' ἧμῖν ποιούμεαι· εἰ δὲ μηδὲν ἐνποδῶν ἐστὶν αὐτῷ ἄλλ' ἐστὶ τιμῆς ἄξιος, τὸ ἀργύριον ὅσον διδάσκειν οἱ βουλευόντες δώσω τῆς ἀρχαιρεσίας ἕνεκα. Εὐτυχεῖτε. Hicks, *Ancient Greek Inscriptions in the British Museum*, Part. III, n° 487.

Une autre lettre de la même année fut écrite de Laodicée du Lycus et datée du cinquième jour avant les kalendes d'un mois qui n'est pas conservé¹. La 13^{me} puissance d'Hadrien finissant le 9 décembre 129, la lettre est du 27 octobre ou plutôt du 28 novembre.

Depuis son départ de l'Attique, l'empereur avait fait un séjour à Éphèse, visité les villes ioniennes jusqu'à Milet, traversé la Carie en s'arrêtant vraisemblablement à Magnésie du Méandre et à Tralles. Il est donc certain qu'Hadrien s'était mis en route peu de jours après la célébration des mystères, c'est-à-dire dans la première quinzaine d'octobre. Lui-même, dans sa lettre aux Éphésiens, disait qu'il arrivait d'Éleusis. Il semble que, pendant la durée des fêtes, il avait fixé sa résidence dans la ville des mystères; il n'était pas même retourné à Athènes pour s'embarquer au Pirée.

Hadrien est le seul empereur qui, non content de l'initiation, ait voulu aller jusqu'à l'époptie. Il serait intéressant de savoir quel sentiment l'inspira. Évidemment, il y a là plus que la curiosité et le goût d'un antiquaire. Aucun Romain, aucun Grec même n'a éprouvé pour la Grèce, pour ses arts et sa littérature, pour ses légendes religieuses et pour ses cultes, une passion plus vive qu'Hadrien. Il a voulu lui donner une marque d'affection et de respect en se faisant initier à ses mystères les plus augustes, en observant les règles fixées pour les trois degrés de l'initiation. Mais je crois aussi que les cérémonies d'Éleusis, avec leurs révélations plus ou moins claires sur la vie future, l'émurent, l'attirèrent plus fortement que la religion romaine. Son retour pour l'époptie, son séjour auprès du sanctuaire d'Éleusis, prolongé jusqu'au dernier moment, me semblent indiquer une dévotion particulière pour les deux Déeses qui venaient de l'accueillir comme leur fidèle et qui lui promettaient en échange leur protection toute-puissante.

Une inscription cependant paraît en contradiction avec les sentiments de piété envers les Déeses que nous avons attribués à Hadrien. D'après ce texte, l'impératrice Sabine aurait reçu le titre de *Nouvelle Déméter*; un autel lui aurait été élevé à Éleusis et une hiérophantide attachée à son culte. Même pour un empereur romain habitué à recevoir de son vivant les honneurs divins dans les provinces, cette usurpation sacrilège ne permettrait pas de supposer chez lui une dévotion bien sincère pour la déesse des

1. *Bull. de Corr. hellén.*, VII (1883), p. 406.

mystères. Aussi convient-il d'examiner à nouveau ce monument. Ἱεροφάντιν τῆς νεωτέρας Κλ. Φιλοζέαν..... ἀργυρώσασαν τὸν βωμὸν τῆς νεωτέρας Θεοῦ¹. Boeckh (*Corpus inscr. gr.* 435) adoptant l'interprétation de Villosio s'exprime ainsi : « hic νεωτέρα sc. Δημήτηρ videtur Hadriani uxor esse, quæ νέα Δημήτηρ dicitur in titulo Megarico n. 1073 » Σαβεΐαν βασιλίσσαν Σεβαστήν, νέαν Δήμητρα, Αὐτοκράτορος Ἀδριανοῦ γυναικίκα². M. Dittenberger exprime la même opinion que Boeckh. « Boeckhiius perspexit νεωτέρας Θεοῦ idem esse ac si νέας Δήμητρος scriberetur; nam hierophantis proprio ad Cereris sacra pertinet. Idemhanc esse Sabinam Hadriani uxorem coniecit, quippe quæ νέα Δημήτηρ diceretur in titulo Megarico » et il donne un nouvel argument à l'appui de cette explication.

Il n'y a pas de difficulté pour le texte de Mégare.

C'est bien l'impératrice Sabine qui est appelée νέα Δημήτηρ. Mais l'explication de la dédicace athénienne, quoiqu'elle ait été adoptée unanimement, ne me paraît pas acceptable. Dans les inscriptions où les empereurs et les membres de leur famille sont assimilés à des divinités, leur nom est toujours énoncé; on ne comprendrait pas pourquoi celui de l'impératrice Sabine aurait été omis. De plus, on emploie toujours νέος qui signifie *novus*, opposé à παλαιός, et jamais le comparatif qui veut dire *junior* et s'oppose à πρεσβύτερος. — Ἡ νεωτέρα Θεός n'est donc pas synonyme de νέα Δημήτηρ, comme l'admettent Boeckh et Dittenberger, mais désigne la plus jeune des deux déesses par rapport à l'autre, c'est-à-dire Coré. Une inscription d'Éleusis ne laissera aucun doute sur l'interprétation que je propose. Dans les comptes de l'année 329 figure la mention suivante : Ἐκ τῶν θησαυρῶν ἐξείρεθη τῶν Ἐλευσῖνι τοῖν Θεοῖν ἐκ τοῦ τῆς πρεσβυτέρας..... ἐκ τοῦ τῆς νεωτέρας.....³ C'est la même expression qui est employée dans la dédicace; dans l'un et l'autre texte, elle désigne Coré. Il est donc établi qu'il n'y eut pas de hiérophantide instituée pour le culte de Sabine et que l'impératrice ne fut jamais assimilée à la Déméter d'Éleusis.

Nous ignorons si ANTONIN fut initié. Mais une inscription découverte dans les fouilles de la Société Archéologique à Éleusis nous a renseignés pour ses successeurs. C'est la dédicace d'une statue élevée par la ville d'Athènes à un des grands dignitaires du sacerdoce éleusinien, le prêtre de l'autel, qui était resté en fonctions pendant 56 ans.

1. *Corpus inscr. attic.*, III, 899.

2. FOUCART, *Inscr. du Péloponnèse*, 50 et 50 a.

3. Ἐφημ. ἀρχ. 1883, p. 126, γ, l. 4-5.

Ἡ πόλις Λ. Μέμμιον ἐπὶ βωμοῖ Θεορίκιον, τὸν ἀπὸ δαδούχων καὶ ἀρχόντων καὶ στρατηγῶν καὶ ἀγωνοθετῶν, τὸν καὶ αὐτὸν μετὰ τῶν ἄλλων ἀρχῶν καὶ λειτουργιῶν ἄρξαντα τὴν ἐπώνυμον ἀρχὴν καὶ στρατηγὸν ἐπὶ τὰ ὄπλα καὶ ἐπιμελητὴν γυμνασιαρχίας Θεοῦ Ἀδριανοῦ καὶ ἀγωνοθέτην τρίς, πρεσβευτὴν τε πολλάκις περὶ τῶν μεγίστων, ἐν οἷς καὶ περὶ γερουσίας, μνήσαντα παρόντος Θεοῦ Ἀδριανοῦ, μνήσαντα Θεὸν Λούκιον Οὐῆρον Ἀρμενικόν, Παρθικόν καὶ Λύτοκράτορας Μ. Λυρήλιον Ἀντωνίνον καὶ Μ. Λυρήλιον Κόμμοδον Γερμανικούς, Σαρματικούς, λειτουργήσαντα τοῖν Θεοῖν ἕτεσιν ν5 τὸν [ἐξ] ἀρχιερέων, τὸν φιλόπατριν¹.

On voit que L. Memmius, comme ses ascendants, avait occupé à la fois les charges les plus importantes de la cité et les dignités religieuses. Il appartenait à cette aristocratie sacerdotale qui s'était constituée à Athènes au second siècle après notre ère et dans laquelle les deux grandes familles d'Éleusis, les Eumolpides et les Kéryces, tenaient le premier rang. Les mystères étaient leur propriété depuis l'âge héroïque² et seuls, les membres de ces deux familles avaient le droit de présenter les mystes à l'initiation³. L. Memmius était de la famille des Kéryces qui avait le privilège de fournir les dadouques et les prêtres de l'autel. Dans les premières années de ses fonctions, il avait initié en présence d'Hadrien, c'est-à-dire en 129, lors du second voyage de l'empereur à Éleusis. Ce fut peut-être ce souvenir qui le fit choisir longtemps après pour initier L. VERUS. Les auteurs anciens ne nous apprennent que fort peu de chose sur un séjour de L. Verus à Athènes. Capitolin raconte que, laissant ses lieutenants conduire la guerre contre les Parthes, il ne s'occupait que de ses plaisirs et se promenait de ville en ville jusqu'en Syrie où il resta quatre années⁴.

D'après ce témoignage peu précis, le passage de Verus à Athènes se placerait au début de la guerre contre les Parthes. Philostrate rappelle que l'empereur reçut l'hospitalité chez Hérode Atticus dont il avait été l'élève⁵, mais aucune date n'est indiquée. Le seul témoignage précis sous ce rapport est celui d'Eusèbe; il mentionne un prodige arrivé pendant un sacrifice que Verus offrit à Athènes en 162⁶. Mais ce ne fut pas pendant ce séjour

1. Ἐφημ. ἀρχ. 1883, p. 78.

2. PAUSAN., I, xxviii, 3.

3. *Corpus inscr. attic.*, IV, p. 4, l. 23-24.

4. In Apulia venabatur et apud Corinthum et Athenas inter symphonias et cantica navigabat et per singulas maritimas civitates Asia, Pamphylia Ciliciaque clariore voluptatibus immorabatur. CAPITOL., *L. Verus*, 7.

5. PHILOSTR., *Soph.* II, 28.

6. EUSEB., éd. A. Schœne, II, p. 170.

qu'il se présenta aux mystères d'Éleusis, et l'inscription de L. Memmius indique une date plus basse. Les titres qui lui sont donnés sur ce monument sont ceux que Verus portait au moment de son initiation. Il fut appelé Armeniacus en 163, Parthicus en 165, Medicus seulement en 166. Ce dernier titre ne figurant pas dans l'inscription, l'initiation de l'empereur est de l'année 165. Il s'arrêta donc une seconde fois à Athènes, lorsqu'il quitta l'Orient pour retourner à Rome où il triompha en mars 166.

L'initiation de MARC-AURÈLE était déjà connue par les auteurs¹, mais non celle de COMMODE. Une autre inscription, également découverte dans les fouilles d'Éleusis, atteste aussi que le père et le fils furent reçus en même temps aux mystères. Ce texte est gravé sur la base de la statue d'une hiérophantide qui descendait du rhéteur Isæos, le maître d'Hadrien pour les lettres grecques².

ἥ τε καὶ Ἀντωνίνου ἑμοῦ Κομμοῦδου βασιλῆως
ἀρχομένη τελετῶν ἔστεφεν μυστικῶλους

Son rôle est distinct de celui de L. Memmius. Celui-ci avait préparé et instruit les deux mystes impériaux, leur enseignant les légendes, les généalogies divines qui faisaient le fond des mystères, leur apprenant de quels aliments il fallait s'abstenir, quelles réponses devaient être faites aux questions qui leur seraient adressées. La hiérophantide ne faisait qu'accomplir le premier acte de la cérémonie sacrée en plaçant sur leur tête une couronne de myrte. Mais au hiérophante seul appartenait le droit d'accomplir les actes qui conféraient le titre d'initié, c'est-à-dire de montrer les objets sacrés et de prononcer les formules qu'il était interdit de répéter.

Les titres donnés à Marc-Aurèle et à Commode permettent de fixer la date. Elle est postérieure à l'année 175 à partir de laquelle ils sont appelés Sarmatici³. D'autre part, ils étaient de retour à Rome à la fin de 176. Si l'on suppose qu'ils observèrent la règle, comme l'avait fait Hadrien, ils furent initiés aux petits mystères en mars 176 et aux grands en septembre. Nous savons du reste qu'après avoir réglé les affaires d'Orient, Marc-Aurèle fit à Athènes un séjour assez long, réorganisant l'université, prenant

1. Ὁ δὲ Μάρκος ἐλθὼν ἐς τὰς Ἀθήνας καὶ μυθεῖς... DIO CASSIUS, LXXI, 32. — Κατὰ τοὺς χρόνους οὗς ὁ αὐτοκράτωρ Μάρκος Ἀθήναζε ὑπὲρ μυστηρίων ἐστάλη. PHILOSTR., *Soph.*, II, 31.

2. Ἐφημ. ἀρχ. 1885, p. 150.

3. L'expression αὐτοκράτορας indiquerait que Commode était déjà associé à l'empire, ce qui n'eut lieu qu'en 177; mais il s'agit d'une inscription gravée plus tard.

plaisir à entendre les rhéteurs et les sophistes les plus renommés¹.

Dans quel sentiment Marc-Aurèle se fit-il initier? Si l'on en croit Capitolin, ce fut pour prouver son innocence: « Orientalibus rebus ordinatis, Athenis fuit et initialia Cereris templum adiit ut se innocentem probaret² ».

On sait qu'après la mort de L. Verus avait couru le bruit que Marc-Aurèle l'avait fait périr. Pour répondre d'une manière indirecte mais décisive à cette calomnie qui persistait, l'empereur aurait eu l'idée de se présenter à l'initiation. Lorsque les mystes se réunissaient à Athènes, le hiérophante et le dadouque, dans une proclamation solennelle, enjoignaient aux meurtriers (τοις ἀνδροφόνοις) de s'abstenir des mystères³. On se rappelait que cette interdiction avait épouvanté Néron et l'avait éloigné d'Éleusis⁴. En affrontant l'épreuve devant laquelle celui-ci avait reculé, Marc-Aurèle prouvait qu'il n'avait pas à se reprocher le meurtre de Verus. Il est possible que cette explication ait couru à Rome. Mais l'empereur lui-même a donné une autre raison de sa conduite dans une lettre adressée de Pannonie à Hérode Atticus. Désireux d'effacer le souvenir d'un jugement qu'il avait dû prononcer contre les affranchis d'Hérode, Marc-Aurèle lui écrivait en 175: « Si tu crois avoir à te plaindre de moi, tu pourras m'en demander raison dans l'enceinte sacrée d'Athéna sur l'Acropole, pendant les mystères. Car j'ai fait vœu, lorsque la guerre était le plus ardente, de me faire initier, et je souhaite que ce soit toi qui m'instruises⁵ ».

Il n'y a aucune raison pour douter de l'authenticité de la lettre citée par Philostrate, et les expressions, qui doivent être prises à la lettre, sont fort exactes. Εἴη σοῦ μυσταγωγούντος le mystagogue, comme nous l'avons dit plus haut, ne pouvait être qu'un membre des familles des Eumolpides ou des Kéryces. C'est à cette dernière qu'appartenait Hérode Atticus, et, d'après une des dédicaces récemment découvertes à Éleusis, il avait même exercé la charge d'exégète⁶. Pour une cause que nous ignorons, ce ne fut pas Hérode, mais le prêtre de l'autel, L. Memmius, qui initia. On n'a pas tenu assez de compte du sens propre de ἡρώδης.

1. PHILOSTR., *Soph.*, II, 10.

2. CAPITOL., *M. Anton.*, 27.

3. ISOCR., *Paneg.*, 157.

4. SUÉT., *Nero*, 34.

5. Ἀπαίτησον παρ' ἐμοῦ δίκας ἐν τῷ ἱερῷ τῆς ἐν ἅσται Ἀθηνᾶς ἐν μυστηρίοις. Ἡρώδης γάρ, ὅπόθ' ὁ πόλεμος μάλιστα ἐφλέγμαине, καὶ μνηθῆναι εἴη δὲ σοῦ μυσταγωγούντος. PHILOSTR., *Soph.*, II, 31.

6. Ἐφημ. ἀρχ. 1885, p. 152.

C'est un véritable vœu que Marc-Aurèle dit avoir fait au moment le plus critique de la guerre. Il s'agit d'un épisode célèbre. L'armée romaine enveloppée par les barbares et périssant de soif fut sauvée par un orage miraculeux. La version officielle, représentée sur la colonne Antonine, était que Jupiter Pluvius invoqué par l'empereur avait fait tomber sur les soldats romains une pluie salutaire tandis qu'il lançait sur les Barbares les carreaux de sa foudre. Ce fut en cette circonstance que Marc-Aurèle fit le vœu de se faire initier, et il s'en acquitta avec la piété exacte et minutieuse d'un ancien Romain. Capitolin (27) dit de plus qu'il entra seul dans le sanctuaire : « *sacrarium solus ingressus est* ». Le mot un peu vague de *sacrarium* ne désigne pas le σηκός μυστικός où se réunissaient les mystes dans la nuit de l'initiation, mais une partie plus sainte, ἀνάκτορον, où le hiérophante seul avait accès. Il est à remarquer que la persécution contre les chrétiens redoubla en 176, c'est-à-dire après l'initiation, sans pouvoir dire s'il existe un lien entre ces deux faits.

SEPTIME SÉVÈRE avait été initié avant d'être empereur « *Post hoc Athenas petiit, studiorum sacrorumque causa et operum ac vetustatum*¹ » Si l'on en croit Hérodien, pour rehausser les jeux séculaires en 204, l'empereur aurait fait célébrer des cérémonies et des veillées afin de rivaliser avec les mystères : *ἱερουργίας τε καὶ παννυχίδας ἐπιτελεσθείσας ἐς μυστηρίων ζῆλον*².

Les empereurs qui succédèrent à la famille des Sévères se tournèrent de préférence vers les dieux de la Syrie et de l'Orient. Mais telle était encore la renommée des mystères d'Éleusis que l'empereur VALENTINIEN, en ordonnant la fermeture des temples païens, se crut obligé de faire une exception en leur faveur. Ils ne furent définitivement abolis que par l'édit de THÉODOSE.

P. FOU CART.

1. CAPITOLIN, *Sept. Sever.*, 3.

2. HÉRODIEN, III, 8.

BETRIACUM — BEBRIACUM

Deux batailles furent livrées en l'an 69 auprès d'un bourg (*vicus*, dit Tacite, *Hist.* II, 23, πολίχνη, dit Plutarque, *Otho*, 8) voisin de Crémone : la première en avril, entre les troupes de Vitellius commandées par Caecina et Fabius Valens, et l'armée d'Othon ; la seconde en octobre, entre ces mêmes troupes de Vitellius et les troupes d'avant-garde de Vespasien. Nous pouvons déterminer approximativement et par conjecture l'emplacement de ce bourg : nous savons à peu près à quelle distance de Crémone il se trouvait, et nous savons certainement qu'il était situé à l'est un peu sud-est de Crémone, non loin du Po, en amont du confluent de l'Oglio. Ce que nous ignorons tout à fait, c'est la forme authentique du nom qu'il portait : faut-il l'appeler *Betriacum* (= *Betriacum*), ou *Bebriacum*?

La leçon *Bebriacum* a pour elle Juvénal (*Sat.* II, 106) : elle est garantie par l'accord de tous nos manuscrits et par le témoignage du scholiaste (aux vers 99 et 106). Elle a peut-être pour elle le témoignage de Pompeius Planta, qui écrit l'histoire de ces guerres, et que le scholiaste cite en cet endroit¹ ; mais nous ne pouvons savoir si le scholiaste ne substitua pas, dans sa citation, la leçon de Juvénal à celle de Planta. Peut-être enfin a-t-elle pour elle Josèphe (*Bell. jud.* IV, 9, 9) : non pas notre texte de Josèphe, qui est corrompu, et qui porte Φρηγδιακόν, Φρηγδιακόν, Φρηγδιακόν, mais celui qu'eut sous les yeux le Pseudo-Rufin, qui lut et transcrivit *Bebriacum* (le Pseudo-Hégésippe ou Pseudo-Ambroise traduit la phrase sans nommer le lieu de la bataille. Migne, *P. lat.* t. 15, col. 2122).

La leçon *Betriacum* (ou *Bedriacum*) a pour elle la très grande

1. On admet souvent, sur la foi de Valla, que Pompeius Planta écrivit après Tacite. C'est une affirmation gratuite de Valla, qui a faussement interprété la scholie : le scholiaste dit : *horum bellum scripsit Cornelius, scripsit et Pompeius Planta* ; il cite les deux écrivains par rang de célébrité, non dans l'ordre chronologique. Ce Pompeius Planta est très probablement celui qui fut préfet de l'Égypte sous Trajan, et qui mourut vers 108 (Plin, *Epist.* IX, 1), à l'époque où Tacite achevait la rédaction des *Histoires*. On peut conjecturer qu'il prit part aux guerres dont il écrivit ensuite le récit ; peut-être fut-il l'une des sources secondaires de Tacite.

majorité numérique des témoignages anciens, et l'unanimité des historiens et des géographes modernes (au point que Bücheler vient de l'introduire, au mépris de tous les mss., dans le texte de Juvénal). Or il est ou manifeste ou certain que ces témoignages dépendent les uns des autres, et se laissent réduire à un très petit nombre de sources. L'anonyme de Ravenne (IV, 30, p. 253 Pinder-Parthey) a *Brediacum*, comme deux de nos mss. d'Orose, de qui il dépend. Les autres mss. d'Orose (VII, 8 p. 457, 11 Zangemeister) ont presque tous *Bedriacum*; mais Orose copie Suétone. De même d'Aurélius Victor (*Ep.* VII, 2), qui puise directement à la même source. S. Jérôme copie Eutrope. Eutrope a *Betriacum* (VII, 17) comme Suétone, qu'il copie. Restent les trois écrivains qui furent, pour ces événements, la source directe ou médiate de tous les écrivains postérieurs, Suétone, Plutarque et Tacite : ils ont tous trois *Betriacum* ou *Bedriacum*. Si, comme je le pense, la démonstration faite par M. Fabia dans son récent ouvrage (*Les Sources de Tacite*, 1893) est solide, si ces trois auteurs ont, indépendamment l'un de l'autre, puisé dans les Histoires de Pline l'Ancien leur connaissance de ces événements, il faut qu'ils y aient trouvé cette leçon qui leur est commune : or la conjecture est vérifiée par un texte de l'*Hist. naturelle*, X, 135 (*Betriadensis bellis*) où tous les mss. ont *Betriadensis* (ou, ce qui revient au même, *Betriadensis*).

Donc, si nous nous tenons aux données rigoureusement certaines, si nous rejetons le témoignage de Pompeius Planta, qui est douteux, et le témoignage de Josèphe, qui est trop peu sûr, nous sommes en présence de deux leçons, dont chacune est attestée authentiquement par un écrivain contemporain ou à peu près contemporain des événements. Tous les témoignages postérieurs dérivent de cette double tradition. Le cartographe qui écrivit *Beloriacum* sur la Table de Peutinger, le cosmographe de Ravenne qui emprunta à son manuscrit d'Orose le nom d'un village depuis longtemps disparu, les scribes qui dans le texte d'Orose écrivirent les uns *Brediacum*, les autres *Bedriacum*, deux autres encore *Bebriacum* et *Bebriam*, le faussaire qui fabriqua la seule inscription portant le nom de *Bebriacum* (C. I. L. V¹ n° 454*), et les éditeurs qui à l'époque moderne substituèrent arbitrairement *Bedriacum* à *Bebriacum*, et inversement, tous doivent toute leur science à Juvénal, ou à Pline, ou aux deux. Notre choix est donc libre.

Reportons-nous au récit de la guerre. Caecina, après avoir échoué devant Plaisance, a passé le Po et s'est replié sur Crémone. C'est vraisemblablement alors, en apprenant que les troupes Otho-

niennes, sous Annius Gallus, ont franchi le fleuve et se sont installées à *Betriacum*, qu'il établit son camp sous les murs de la ville, à l'est, face à l'ennemi, et qu'il le munit d'un retranchement et d'une palissade (Tacite, *Hist.* III, 26). Après diverses escarmouches, Caecina, désireux de rétablir l'honneur de ses armes, se porte au devant de l'ennemi, dresse une embuscade, fait provoquer l'armée othonienne pour l'amener à s'y engager, et est mis en déroute. Tacite localise exactement l'embuscade : elle fut dressée à douze milles de Crémone (sans aucun doute sur la *via Postumia* qui menait à Hostilia, par *Betriacum*); il nomme l'endroit : *locus Castorum vocatur* (II, 24).

Ce nom de lieu, je pense que Tacite l'a fidèlement emprunté à sa source. Le pluriel *Castorum* paraît avoir embarrassé Plutarque, qui a mieux aimé ne pas le traduire; il a également embarrassé Suétone, qui a cru comprendre qu'il s'agissait des Dioscures, et a écrit, conformément à l'usage de son temps, *Castoris*, (*Otlio*, 9 : *ad Castoris, quod loco nomen est*; la leçon est attestée par deux mss. d'Orose, VII, 8, 6, qui ont *Castoris*; *Castores*, que donnent les autres, est manifestement une correction fautive des scribes). Et en effet, s'il s'agit des Dioscures, comme le pense encore M. Mommsen (*Hermes*, V, 165) le pluriel est un anachronisme. Il arrive fréquemment que les deux frères soient désignés par le nom de l'un d'eux, le plus souvent par celui de Castor; mais, avant le troisième siècle, il est sans exemple qu'on ait usé du pluriel *Castores*¹. Nos auteurs et les monuments épigraphiques concordent entièrement : le temple du forum s'appelle jusqu'au III^e siècle *aedes Castoris*. — J'ajoute que le peu que nous savons de l'histoire de ce culte ne nous permet pas de considérer comme vraisemblable l'existence d'un temple des Dioscures, dans la vallée du Po, en rase campagne, au premier siècle de l'empire. — Enfin la forme grammaticale de la dénomination permet difficilement de l'interpréter en ce sens. Il faut donc s'en tenir à la lettre du texte, et traduire littéralement : l'embuscade fut dressée « au lieu dit des castors. »

Je reviens à *Betriacum*. Il est à remarquer que les deux batailles, celle d'avril et celle d'octobre, ont été livrées l'une et l'autre sous les murs de Crémone : après la première bataille, les Othoniens eurent à parcourir pour rentrer à *Betriacum*, dit Tacite (II, 44), *immensum spatium*; la deuxième bataille se livre à quatre

1. L'anecdote rapportée par Suétone, *César*, 10, cesse d'avoir aucun sens si l'on admet que de son temps le pluriel fût d'un usage possible : *evenisse sibi quod Polluci : ut enim geminis fratribus aedes in foro constituta tantum Castoris vocaretur, ita suam Caesarisque munificentiam unius Caesaris dici.*

milles de Crémone et s'achève par la mise à sac de la ville, emportée d'assaut par l'armée flavienne. Et pourtant, chez tous nos auteurs (sauf Dion Cassius), l'une et l'autre batailles portent invariablement le nom de *Betriacum*. On peut assurément admettre que cet usage s'explique par des motifs politiques : aux yeux de l'opinion romaine et surtout des historiens flaviens comme Pline, des deux armées engagées, la régulière, la vraiment romaine est celle qui campe près de *Betriacum*. Mais une autre explication est possible, et plus vraisemblable : il se peut que la dénomination commune à Pline et à Juvénal (*Bedriacenses* ou *Bebriaci campi*) soit authentique, et que le grand quadrilatère compris entre Crémone, l'Oglio et le Po ait porté tout entier, même après la fondation de Crémone, le nom du vieux *pagus* des *Cenomani*.

Ce qui est incontestable, c'est que le nom est celtique, de racine et de formation. Or *Betriacum* n'a pas de sens possible pour nous, — ce qui prouve sans doute peu de chose vu notre connaissance très incomplète du gaulois, — et n'a aucun similaire dans la toponymie gauloise, ce qui est un indice plus sûr. *Bebriacum*, au contraire, a un sens pour nous, et prend place, sans effort, dans une famille relativement nombreuse de noms sûrement celtiques : *Bebronna*, *Bibrax*, *Bibracte*, *Bibroci*, etc., ayant pour radical *bebr-* ou *vibr-*. Les difficultés linguistiques sont nulles : la quantité *Bebriäcum*, chez Juvénal, se retrouve dans d'autres exemples (*Nemausiäcus*, *Pauliäcus*, *Malliäcus*....). La transcription Βῆ-, chez Plutarque, n'est ni plus ni moins irrationnelle que cent autres exemples bien connus (*Νεμηῆται* = *Nemêtes*, *Δημηῆται* = *Dēmētae*, etc.). — Le sens est clair : *Bebriacum*, c'est le bourg aux castors ; *Bebriaci campi*, c'est la plaine aux castors.

Lorsque les troupes germaniques et gauloises de Caecina vinrent dresser une embuscade aux Othoniens à quelques milles de *Bebriacum*, il dut se trouver quelqu'un pour leur expliquer qu'ils traversaient la plaine aux castors, qu'ils faisaient route vers le *pagus* aux castors ; la locution fut très naturellement associée au récit oral de ce premier engagement, et parvint, sous une forme déjà inintelligible, à Pline qui la nota inexactement. Ou, si l'on aime mieux plus de précision, rien n'empêche d'admettre que le lieu de l'embuscade, suffisamment proche des digues du fleuve, ait été voisin de l'une des colonies de castors qui peuplaient alors la plaine, et auxquelles la plaine entière devait son nom. De toutes façons, la leçon *Bebriacum* permet d'attribuer un sens au *locus castorum vocatur* de Tacite.

Ainsi, à défaut de la pluralité des témoignages indépendants,

que l'on pourrait invoquer par conjecture, mais qui est incontestable¹, *Bebriacum* a pour lui une vraisemblance logique, qui me paraît indéniable ; il a contre lui, autant qu'il me semble, deux objections possibles, qui ne suffisent pas à l'infirmier. On peut objecter les habitudes d'information consciencieuse de Pline ; mais il fallut bien que Pline (ou l'auteur qu'il copie) puisât à la même source que Juvénal, à l'une des traditions orales existantes ; et il est à peine besoin de rappeler combien les noms propres se déforment aisément et vite lorsqu'ils n'offrent pas un sens manifeste. On peut, en second lieu, objecter la connaissance directe que Plutarque paraît avoir eue du théâtre de la guerre, s'il faut en croire sa propre déclaration (*Otho*, 14) ; mais la forme même de son récit, la scrupuleuse fidélité avec laquelle il reproduit les données topographiques de sa source, sans jamais y rien ajouter (Tacite les a toutes), enfin les inexactitudes de son récit, qui s'expliquent par une interprétation erronée du texte qu'il traduit, tout nous autorise à faire bon marché de son expérience personnelle : lorsque, vingt ans ou peut-être cinquante ans après les événements, de longues années après son voyage dans la vallée du Po, il écrivit l'histoire de l'année 69, ses souvenirs atténués ne pouvaient plus rien sur son respect naturel de la lettre écrite.

Je propose de rendre au bourg des castors son nom véritable, qui est *Bebriacum*. Non que je sois d'avis de suivre le mauvais exemple donné en sens inverse par Bücheler, et d'imposer à Pline et aux écrivains qui dépendent de lui une leçon qu'ils n'ont jamais connue. Il est bon de conserver *Bedriacum* et *Betriacum* dans le texte de Tacite, de Plutarque et de Suétone, ne fût-ce que pour attester par une preuve concrète et palpable l'identité de leur source commune.

Lucien HERR.

1. Le *Beloriacum* de la Table de Peutinger est en tout cas plus proche de *Bebriacum* que de *Betriacum*.

SUR DEUX VERS DE MANILIUS

Au livre IV des *Astronomica*, Manilius, en parlant de celui qui naît sous le signe du Verseau, lui attribue la connaissance de tous les artifices de l'hydraulique et ajoute, comme application spéciale de cette science (v. 266-267) :

Quippe etiam mundi faciem, sedesque movebit
Sidereas, caelumque novum versabit in orbem.

La traduction de Pingré¹ méconnaît absolument la suite des idées et n'a aucune valeur. Saumaise (*Exercit. Plin.*, p. 738, éd. 1629) a cru que le poète faisait allusion aux horloges hydrauliques et je ne sache pas qu'on ait, jusqu'à présent, proposé la véritable interprétation.

Si l'on rapproche de ces vers le texte de Pappus VIII, 1026, 2-4 : μηχανικούς δὲ καλοῦσιν καὶ τοὺς τὰς σφαιροποιίας ἐπισταμένους, ἐφ' ὧν εἰκῶν τοῦ οὐρανοῦ κατασκευάζεται δι' ἑμαλῆς καὶ ἐγκυκλίου κινήσεως ὕδατος, il n'est pas douteux que Manilius n'ait eu en vue, comme soumis aux influences du Verseau, ces « mécaniciens sachant construire « des sphères artificielles et donner une image des mouvements « célestes sous l'action de l'eau produisant des révolutions circulaires et uniformes². »

On sait également par Pappus (VIII, 1026, 10) qu'Archimède avait décrit, dans un livre concernant la *sphéropée*, la construction de cet appareil qui fut une de ses inventions les plus célèbres, mais dont nous ne connaissons nullement les détails.

Les deux vers de Manilius nous prouvent ce que pouvait faire soupçonner le passage de Pappus : au siècle d'Auguste, il y avait des artisans qui pratiquaient couramment l'invention d'Archi-

1. « Ce signe produit aussi ces rares génies qui pénètrent la sphère céleste, en « expliquent les mouvements, en annoncent les variations, et les réduisent à des « périodes déterminées. » (!)

2. Le principe, par lequel l'eau pouvait communiquer des mouvements de rotation uniformes, mais de sens contraire et de vitesses différentes, à une série de sphères concentriques et d'axes diversement inclinés, est évidemment celui sur lequel est fondé le tourniquet hydraulique ; il était connu dès Ctésibius.

mède¹ et ce jouet merveilleux était encore connu, semble-t-il, aux temps de Claudien (ép. 18), sinon de Martianus Capella (VI, 583).

Cicéron nous a d'ailleurs conservé le nom d'un de ces artisans, le premier peut-être qui ait fait connaître à Rome le globe d'Archimède² : « Sphaeram hanc, quam nuper familiaris noster effecit Posidonius. » (*De Nat. Deor.*, II, 88). Je ne m'explique guère comment on a pu voir dans ce Posidonius³ le célèbre philosophe dont Cicéron a suivi les leçons à Rhodes.

Il me paraît douteux, au contraire, que dans les *Fastes*, VI, 269-280, Ovide fasse allusion à la sphère artificielle, ainsi que Hultsch l'a supposé (*Zeitschr. f. Math. u. Phys.* XXV). Le poète, pour justifier la forme ronde du temple de Vesta, expose que la terre est sphérique et suspendue au centre du monde, dont elle reproduit la forme en petit :

Arte Syracosia suspensus in aere clauso
Stat globus, immensi parva figura poli.

Il n'y a là aucune indication réelle d'un appareil représentant les mouvements célestes, et l'on ne peut conclure de ce passage que, dans la sphère d'Archimède, le globe central figurant la terre fût maintenu au centre par le jeu de la pression de l'air. *Ars Syracosia* désigne la mécanique en général, non pas une invention particulière d'Archimède; Ovide veut dire, et c'est ce qui ressort de tout le contexte, que la terre se maintient en équilibre d'après les principes de la mécanique, précisément parce qu'elle est au centre du monde et de forme sphérique; c'était un lieu commun de l'enseignement élémentaire de la cosmographie dans l'antiquité. Cp. PLINE (*Nat. Hist.*, II, 165) : « magno suo gaudio magna que gloria inventores Graeci subtilitate geometrica docent ».

Paul TANNERY.

1. Peut-être avec quelques modifications. D'après Lactance (*Divin. Inst.*, II, 5) la sphère d'Archimède était en cuivre. Claudien parle d'un appareil en verre.

2. C'est Balbus qui parle. Cicéron revient ailleurs (*Tusc.*, I, 63) sur l'invention d'Archimède.

3. Ainsi Fabricius (*Bibl. gr.*, éd. Harles, III, 574). Il mentionne dans la même page un « Posidonium caelatorum, Pompeii aetate celebrem », qui avait certainement plus de droit à être identifié avec celui dont parle ici Cicéron.

NOVAE COMMENTATIONES EURIPIDAEAE

Denuo et fortasse postremo scripturus de textu Euripideo, priusquam hoc opus aggrediar, ordine recensebo scripta mea, ubi antehac huius poetae crisin exercere conatus sum. Sunt autem haec: *Mnemosyn.*, a. 1855, p. 358-382. — *Exercitationes Criticae*. Haegae Comitum ap. Martinum Nyhoff. a. 1862, p. 31-69, 129-147. — *Analecta tragica*, p. 202-211 post SOPH. OED. REG. editionem meam Traiecti a. Rh. a. 1866. — *Studia critica in poetas scenicos Graecorum*. Edidit Academia Regia disciplinarum Nederlandica. Amstelodami ap. O. G. van der Post a. 1872. — *Verlagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afd. letterkunde*, IV, 1, p. 81-112, et ibidem IV, 2, p. 157-213, a. 1874. — *IONIS editio mea* apud Kemink et fil. Traiecti a. Rh. a. 1875, in qua multos aliarum fabularum locos tetigi. — *Mnemosyne* nov. a. 1877, p. 21-46. — *Revue de Philologie*, II, janvier 1878, p. 19-57. — *Mnemosyne* nov. a. 1880, p. 110 sq. — *Ibidem* a. 1884, 303-317 (Pag. 307 obiter corrigatur ἀνειλειθήσομαι, *revolver*, pro typhothetae errore ἀνηλειθήσομαι. Postea animadverti idem repperisse Weilium). — *Ibidem* a. 1886, 62 sq., et a. 1889, p. 268-272, et a. 1892, p. 317 et p. 435-442. — De *Archelao* fabula peculiari scriptio egi *Verlagen* cet. a. 1884.

Alphabeticum sequar fabularum ordinem.

In Praefatione (p. 6) ad novissimam ALCESTIDIS editionem Weilius colligens huius fabulae locos, quibus Aristophanes poeta aliusert, duos quod sciam praetermisit, quorum alter legitur Alc. 866, κείνων ἔραμαι, κείν' ἐπιθυμῶ δώματα ναίειν, quocum componatur Vesp. 751, κείνων ἔραμαι, κείθι γενοίμαν, alter Alc. 252 :

ὄρῳ δίκωπον ὄρῳ σκάφος, νεκύων δὲ πορθμούς.
ἔχων χέρ' ἐπὶ κόντῳ Χάρων μ' ἤδη καλεῖ·
« ἐπέιγού, σὺ κατείργεις » κτέ.

ad quem locum aperte allusit comicus Lysistr. 605 :

τοῦ δεῖ; τί ποθεῖς; χώρει' ἑς τὴν ναῦν·
ὁ Χάρων σε καλεῖ,
σὺ δὲ κωλύεις ἀνάγεσθαι.

Apparet autem quantopere hanc hilarotragoediam Athenienses admirati sint, qui post annos plus viginti quam docta fuit hunc comici lusum intellegere potuerint. Nulla ergo est eiusmodi argumenti, quo saepius usi sunt homines docti, vis ad indagandum annum, quo tragoedia aliqua scenae commissa sit, neque, ut hoc utar, e parodia vs. 629 Andromachae apud Ar. Lys. 156 quidquam proficitur ad investigandam illius fabulae aetatem. — Fallitur autem Weil ad v. 796 sq. Meklero tribuens admodum veterem meam coniecturam, verba τὰσδ' ὑπερβαλὼν πύλας et στεφάνοις πυκασθεῖς ex vss. 829 et 832 desumpta esse.

Aic. 213, Chor. Ἴὼ Ζεῦ, τίς ἄν πῶς πᾶ πόρος κακῶν
γένοιτο καὶ λύσις τύχας ἃ πάρεστι κοιράνοισ; —
ἔξεισί τις; ἢ τέμω
τρίχα, καὶ μέλανα στολμὸν πέπλων
ἀμφιβαλώμεθ' ἤδη;

Nimis obscure, ut olim observavi, dictum est illud ἔξεισί τις; quod duce scholiasta explicari solet ἔξεισί τις ἀγγέλλων αὐτήν <ζῆν>; Multum vereor ne, cum in antiquo codice legeretur EICITIC, praepositio perperam suppleta sit et vera lectio fuerit <ἄρ'> εἰσί τις (scil. λύσις), ἢ τέμω | — ἤδη; quibus antithetice in antistropha respondet: ἄρ' ἄξια καὶ σφαγᾶς | τὰδε καὶ πλέον ἢ βρόχῳ δέριην | οὐρανίῳ πελάσσει. Saepae de rebus et factis a poetis usurpari verbum ἴεναί in vulgus notum est. Ipse noster plenus est exemplis. Erit tamen fortasse qui ut lenius etiam malit ἔτ' εἰσί τις;

Aic. 340 lege σὺ δ' ἀντιδοῦσα τῆς ἐμῆς τὰ φίλατα
ψυχῆς <μ'> ἔσωσας.

Aic. 408 suppleverim: σχέτλια δὴ παθὼν
ἐγὼ ἔργα <τλάμων>.

Quod commendatur versibus antitheticis 395 sqq.:

πάτερ, ὕψ' ἀλίῳ
προλιποῦσα δ' ἄμὸν
βίον ὠρφάνισεν τλάμων.

Aic. 555. Οὐ δῆτ', ἐπεὶ μοι συμφορὰ μὲν οὐδὲν ἄν
μείων ἐγίγνετ', ἄξενώτερος δ' ἐγὼ.

Post haec verba vehementer frigent duo sequentes, qui nihil novi continent, hi:

καὶ πρὸς κακοῖσιν ἄλλο τοῦτ' ἄν ἦν κακόν
δόμους καλεῖσθαι τοὺς ἐμοὺς ἐχθροζένοους.

Quibus deletis Admetus totidem hic versibus utitur quot modo usus est (545-550), licet ipsi per se eiusmodi argumento non multum tribuam.

Aic. 573 νομοῖς pro δόμοις nec Weckleinio nec F. C. Schmidtio

debetur, sed populari meo Piersono Verisim. p. 70, vitiosus enim accentus νόμοις merita viri laudi officere non debet.

Alc. 608. (νέκυν) φέρουσιν ἄρδην ἐς τάφον τε καὶ πυράν.

Potuerat poeta ἐς πυράν τε καὶ τάφον, sed fortasse ὕστερον πρότερον, cuius plura apud nostrum exempla, non est iusta offensionis causa.

Infelicissime me iudice F. C. Schmidt Kr. St. II, 4 tractavit *Alcestidis* locum vs. 313 sq.

σὺ δ', ὦ τέκνον μοι πῶς κορευθήσει (ἦ ?) καλῶς;

ποίας τυχοῦσα συζύγου τῷ σὺ πατρί;

ubi violenter coniecit ἑτέρας τάχ' οὔσης, non intellecta meliore Hartungi coniectura πικρᾶς τυχοῦσα, ut apparet ex eius verbis « Von der Tochter kann Alceme doch unmöglich sagen » sie *gewinne* oder *erlange* eine Gattin für ihren Vater. Aperte enim τῷ σὺ πατρί non est dativus commodi, sed pendet a συζύγου, nec differt a genetivo τοῦ σοῦ πατρός, quem propter genetivorum homoeoteleuton evitavit poeta, et notissimo usu τυγχάνω τινὸς εὔνου, δύσνου, πικροῦ, sim. significat *experior alicuius benivolentiam, malivolentiam* celt. Prorsus tamen eandem quam Hartung voluit sententiam nanciscimur leniore mutatione τοίας, i. e. *talem* qualem paullo ante 309 sq. *Alcestis* novercam dixerat: ἐχθρὰν — ἐχθρῶν οὐδὲν ἤπιωτέρων.

ANDROMACHAE 103. Ἰλίω αἰπεινᾶ Πάρις οὐ γάμον ἀλλὰ τιν' ἄταν ἤγάγετ' εὐνάϊαν εἰς θαλάμους Ἑλένας.

Pro vocabulo aperte depravato γάμον, duce voce opposita, Rev. II, 50, substituebam γάνος i. e. χάριμα. Cf. Stephani thes. Dind. s. v. et in praegressis vs. 93 μ.έ.μ.ψ.εις pro τέρψις, et neutrius hucusque me poenituit coniecturae.

Andr. 136. γυνῶθι δ' οὔσ' [ἐπὶ ξένας]

ὁμοίως ἐπ' ἀλλοτρίας | πόλειος.

Procul dubio ἐπὶ ξένας glossema est ad sq. ε. ἀ. π. Ad sententiam aptum est ἀμήχανος, quod substituit Bussche, qui tamen, ut e reliquo carmine apparet, Doricam formam ἀμάχανος proponere debebat.

Andr. 248. Ἑλένη νιν ὦλεσ', οὐκ ἐγώ, μήτηρ δὲ σή.

Recte in his haeserunt viri docti, sed neque Hartman Κύπρις coniciens pro Ἑλένη, neque F. C. Schmidt scribens ὡς ἐμοί, μήτηρ γε σή verum invenit, ille tamen recte perspexit Ἑλένη esse vitii sedem. Procul dubio verum est:

ἄλλη νιν ὦλεσ', οὐκ ἐγώ, μήτηρ δὲ σή.

Glossator ἄλλη *Helenam* significare intellegens, versum pessumdedit. Idem accidit in *Troadibus* 877, ubi olim assentiente Nauckio

an magis conveniat σκληρά, solum *durum, saxosum*, cui opponitur profunda humus. Cf. Aesch. Pers. 319, et imprimis Xenoph. Oecon. 16, 10; 19, 8; Anab., IV, 8, 26; Polyb., IV, 21, 5. Eadem vocabula confusa sunt infra 777. Cf. Rev., II, 52. — Vs. 712 olim mihi suspectum notavit etiam Naber.

Andr. 715. φθείρεσθε [τῆσδε], δμῶες, ὡς ἂν ἐκμάθω
εἴ τις με λύειν τῆσδε κωλύσει χέρας.
ἔπαιρε σαυτήν κτλ.

Manifesto τῆσδε errore repetitum est, et male cohaerent verba φθείρεσθε — ὡς ἂν ἐκμάθω. Conieci :

φθείρεσθε <θᾶσσον>, δμῶες· ὡς <δ'> ἂν ἐκμάθω
εἴ τις με λύειν τῆσδε κωλύσει χέρας,
ἔπαιρε σαυτήν, ὡς ἐγὼ καίπερ τρέμων
πλεκτάς ἱμάντων στροφιῖδας ἐξανήσομαι.

Andr. 989. ἀλλ' ὡς τάχιστα τῶνδέ μ' ἔκπεμψον δόμων,
μὴ φθῆ με προσθᾶς δῶμα καὶ μολῶν πόσις.

In Schmidtii coniectura Kr. St. II, 47, δῶμα καὶ μ' ἐλῶν πόσις mihi displicet triplex pronomen με, cui quartum accedit in versu sequenti, quapropter teneo potius quod ipse proposueram Rev. II, 52, δῶματ' αὐ μολῶν, quae et ipsa admodum lenis est correctio.

Andr. 1037. πολλαὶ δ' ἂν Ἑλλάνων ἀγόρους στοναχὰς
μέλποντο δυστάνων τεκείων ἄλοχοι·
ἐκ δ' ἔλειπον οἴκους
πρὸς ἄλλον εὐνάτορ'.

Mulieres liberos lugentes non uxores apte vocantur, sed matres, verum sequentia quoque indicio sunt poetam non sic scripsisse, sed

δύστανοι νεκύων ἄλοχοι.

quod aptius iudico quam δυστάνων νεκύων.

BACCHARUM 65 sq. incertum est utrum cum Nauckio scribendum sit θαζῶ | Βρομίῳ <θεῶ> πόνον ἀδὸν an potius Βρομίῳ <'γῶ>, quod etiam facilius elabi potuit.

Bacch. 161. poetae reddatur forma antiqua παίσματα pro recenti παίγματα.

Bacch. 200. οὐδὲν σοφιζόμεσθα τοῖσι δαίμοσι.
πατρίους παραδοχὰς ἅς θ' ὁμήλικας χρόνον
κεκτῆμεθ', οὐδεὶς αὐτὰ καταβαλεῖ λόγος,
οὐδ' εἰ δι' ἄκρων τὸ σοφὸν ἠύρηται φρενῶν.

Locus interpretum manus expertus videtur. Dederat, ni fallor, poeta: — δαίμοσι, | πατρίους παραδοχὰς τὰς ὁμήλικας χρόνον | τηροῦντες· οὐδεὶς αὐτὰ κτέ. Musgrave autem recte οὐδ' ἐν σοφιζόμεσθα reposuit. Si quis praeterea haeret in neutro αὐτὰ post παραδοχὰς, facile οὐδεὶς τὰσδε κτέ. conicere poterit.

Bacch. 278. ὅς δ' ἤλθεν ἐπὶ τάντιπαλον ὁ Σεμέλης γόνος
βότρυος ὑγρὸν πῶμ' ἤψε κείσηνέγκατο κτέ.

Sub verbis sensu vacuis ἐπὶ τάντιπαλον nihil reconditius latere
suspicio quam εἰς τήνδε πόλιν, ita tamen ut simul transponatur
ὅς δ' εἰς πόλιν τήνδ' ἤλθεν ὁ Σεμέλης γόνος κτλ.

Bacch. 397 cum Madvigio, qui quaestionem esse vidit, et cum
Heimsoethio, qui pro μεγάλα reposuit μακρά, lego :

βραχὺς αἰών' ἐπὶ τούτῳ | δὲ τίς ἂν μακρὰ διώκων |
τὰ παρόντ' οὐχὶ φέροι; i. e. auferat sibi (fruenda).

Horat. Carm. I, 4, 15, *vilae summa brevis spes nos vetat in-
choare longam.*

Bacch. 455. πλόκαμός τε γάρ σου ταναός οὐ πάλης ὕπο.

Errare mihi videntur Madvig et post eum Schmidt II, 59, nihil
pertinere huc πάλην statuentes; constat enim ex athletarum sta-
tuis hos non aluisse crinem. Quare sola loci difficultas est in ὕπο,
quod bene sensit Hartman meus Mnem. X, 312, proponens ταναός,
οὐ πάλης νόμος κτλ.

Bacch. 485. Penth. τὰ δ' ἱερὰ νύκτωρ ἢ μεθ' ἡμέραν τελεῖς;

Bacch. νύκτωρ τὰ πολλὰ' σεμνότητ' ἔχει σκότος.

Penth. τοῦτ' ἐς γυναϊκας δόλιόν ἐστι καὶ σαθρόν.

Bacch. κὰν ἡμέρα τό γ' αἰσχρὸν ἐξεύροι τις ἄν.

Ἐξεύροι non intellego, nam loci contextus clare docet hic de
detegendis turpibus actum esse non posse, sed sententiam hanc
esse, interdiu aequae facile ac noctu inveniri posse turpium patran-
dorum occasionem. Expectamus igitur :

κὰν ἡμέρα τό γ' αἰσχρὸν ἂν ὀρώη τις ἄν,

aut κὰν ἡμέρα τό γ' αἰσχρ' ἂν ἔργ' ἔρδοι τις ἄν, vel quod (displicet
enim γε) etiam malim :

κὰν ἡμέρα τ' ἂν αἰσχρ' ἂν ἔργ' ἔρδοί τις ἄν.

Bacch. 497. Penth. εἰρκταῖσί τ' ἔνδον σῶμα σὸν φυλάξομεν.

Bacch. λύσει μ' ὁ δαίμων αὐτός, ὅταν ἐγὼ θέλω.

Penth. ὅταν γε καλέσης αὐτὸν ἐν βᾶκχαις σταθείς.

Ultima verba qua vi addantur, non satis perspicio. Desidero
contra superbum aliquod Penthei dictum, unde appareat ipsi ab-
surdum videri quod Bacchus dixerat, velut :

ὅταν γε καλέσης αὐτὸν ἐν ξύλῳ δεθεῖς.

aut aliquid eiusmodi.

Bacch. 743. ταῦροι δ' ὕβρισταὶ κὰς κέρας θυμούμενοι

τὸ πρόσθεν ἐσφάλλοντο πρὸς γαῖαν δέμας

μυριάσι χειρῶν ἀγόμενοι νεανίδων.

Ultimi quidem versus facilis est correctio, requiritur enim

μυριάσι χειρῶν σπώμενοι νεανίδων.

sed primi versus nullam valde probabilem excogitare possum

medelam. Nullam habet difficultatem fragm. Eur., 689, 4 (N.) ταῦρος λέοντος ὡς βλέπων πρὸς ἐμβολήν, sed minus iam expeditum est quod in Hercule 869 legitur ἀμπνοῶς δ' οὐ σωφρονίζει, ταῦρος ὡς εἰς ἐμβολήν, ubi mireris ellipsin participii βλέπων, cum praesertim poetae, omissa vocula ὡς, quae in comparatione saepe negligitur, scribere liceret :

ἀμπνοῶς δ' οὐ σωφρονίζει, ταῦρος εἰς κέρασ βλέπων,

Quid vero sibi velit κὰς κέρασ θυμούμενοι prorsus me latet. Dubitabundus propono :

ταῦροι δ' ὕβρισται κὰς κέρασ <δεδορκότες> ,

ut θυμούμενοι tribuatur glossatori.

Bacch. 754. ἤρπαζον μὲν ἐκ δόμων τέκνα,
ὀπόσα δ' ἐπ' ὤμοις ἔθεσαν, οὐ δεσμῶν ὑπο
προσείχετ' οὐδ' ἔπιπτεν εἰς μέλαν πέδον,
οὐ χαλκός οὐ σίδηρος.

Stat mihi hodieque vetus sententia depravatam esse τέκνα, pro quo propter sequentia requiro vocabulum vasa instrumentave significans, quod tamen, nisi forte fuit κύτη, non reperio.

Bacch. 836. Penth. οὐκ ἂν δυναίμην θῆλυν ἐνδῦναι στολήν.

Bacch. ἀλλ' αἶμα θήσεις συμβαλῶν βάκχαισ μάχην.

Conieceram μεταμφιεῖ δέ, συμβαλῶν, cum viderem F. C. Schmidtium, K. S. II, 73, eodem sensu lenius correxisse

ἀλλ' εἶμαθ' ἔξεις, συμβαλῶν βάκχαισ μάχην,

quam coniecturam ambabus accipio.

Bacch. 877. τί τὸ σοφὸν ἢ τί τὸ κάλλιον
παρὰ θεῶν γέρας ἐν βροτοῖσ
ἢ χεῖρ' ὑπὲρ κορυφᾶσ
τῶν ἐχθρῶν κρείσσω κατέχειν;
ὅ τι καλὸν φίλον αἰεῖ.

Quid sapientis aut sciti aut callidi habeat vicisse inimicum non exputo. Hic et infra, vs. 897, intellegam :

τί τόσον ἢ τί τὸ κάλλιον
παρὰ θεῶν γέρας ἐν βροτοῖσ κτλ.

Ibidem (907) in epoda chorus, postquam dixit varias esse felicitatis vias gradusque, sic pergit :

μυρία μυροῖσιν
ἔτ' εἴσ' ἐλπίδεσ αἰ μὲν
τελευτῶσιν ἐν ὄλωφ
βροτοῖσ, αἰ δ' ἀπέβησαν.

in quibus cum non expediā voculam ἔτι, suspicor legendum esse ὕπεισ', i. e. ὑπάρχουσιν.

Baccho dicenti :

ἀλλ' ἔξ ἔδρασ σοι πλόκαμος ἐξέστηχ' ὅδε,
οὐχ ὡς ἐγὼ νιν ὑπὸ μίτρα καθήρμισα

Pentheus vs. 928 respondet

ἔνδον προσείων αὐτὸν ἀνασειὼν τ' ἐγὼ
καὶ βακχιάζων ἐξ ἔδρας μεθώρμισα.

Intellegi forsitan potest ἔνδον = ὑπὸ μίτρῃ, licet nemo non data optione praeferret ἀεὶ προσείων κτέ. Cavendum tamen ne ipsum corrigamus poetam.

Bacch. 982. μήτηρ πρῶτά νιν λευρᾶς ἀπὸ πέτρας ἢ
σκόλοπος ὄψεται δοκεύοντα κτέ.

Thompsonum coll. vs. 1114 et Ovid. Met. III, 711 sq. corrigentem πρῶτα νιν latuit iam Dindorfium ita dedisse in Poet. Scen. ed. I, 1830 et in opere Metra Aesch. Soph. Eur et Ar. Oxonii 1842. Fortasse vero vir summus quinta vice edens poetas scenicos (edd. II-IV non novi) satius iudicavit πρῶτά νιν dare propter eiusdem formae dochmium in vs. antithetico 1002, quem locum ingeniose nuper sic refinxit Headlam :

γνώμαν σῶφρον' ἐν θνατοῖς ἀπόφατον δ'
εἰς τὰ θεῶν φύσει
βροτεῖψ τρέφειν ἄλυπος βίος.

Potest autem πρῶτα sic defendi, ut statuamus infra v. 984 Μαινάσιν δ' dictum esse pro εἶτα Μαινάσιν, qualis neglegentiae plura in veterum scriptis exempla reperiri constat, habetque, si usquam, in melicis veniam propter numerorum difficultates.

Bacch. 1073. ὀρθή δ' ἐς ὀρθὸν αἰθήρ' ἐστηρίζετο.

Hodie non magis quam olim intellego quid sibi velit ὀρθὸς αἰθήρ, licet probe sciam quantopere tragici huiusmodi assonantiis delectentur. Si igitur hic et sq. versus, de quo aliquando dubitavi, genuini sunt, ὀρθὸν ex ὀρθή vitium concepissee suspicor. Quod si ita est, coll. Soph. Aiac. 822, αἰπὺν conici poterit.

Bacch. 1078. ἐκ δ' αἰθέρος φωνή τις, ὡς μὲν εἰκάσαι
Διόνυσος, ἀνεβόησεν· ὦ νεάνιδες κτέ.

Etiamsi severior grammatica requirat Διονύσου, et facile suspicari possis φωνῶν τις, fortasse tamen nihil mutandum est.

Bacch. 1162. καλὸς ἀγὼν, ἐν αἵματι σταζούσαν
χέρα περιβαλεῖν τέκνου.

Requiritur certe dativus τέκνω, nisi gravius haec corrupta sunt, expectabam enim :

καλὸς ἀγὼν ἐν αἵματι σταζούσας
χέρας ἐπιβαλεῖν τέκνω.

Bacch. 1273. σπάρτῳ μ' ἔδωκας, ὡς λέγουσ', Ἐχίονι.

Video me sero venisse conicientem εἰς δόμου, quod proponere occupavit F. C. Schmidt II, 67, ubi multis exemplis hanc locutionem illustrat. Iungi autem cum σπάρτῳ praeter rationes ab illo

allatas vetat ipsa formula ὡς λέγουσι, pro qua ita requireretur ὄν καλοῦσ', aut certe ὄν λέγουσ'.

Bacch. 1310. Plorans filii mortem Cadmus :

πόλει τε τάρβος ἦσθα· τὸν γέροντα δὲ
οὐδεὶς ὑβρίζειν ἤθελ' εἰσορῶν τὸ σὸν | κάρη κτέ.

Inepta hercle laus! Nec tamen sufficere videtur lenis, de qua cogitet quispiam, correctio πολλοῖς, quia multo aptius est ἐχθροῖς, quare suspicari malo hic idem, quod saepe factum est, accidisse, ut primus senarii pes perierit, et πόλει inepte sit suppletum.

Bacch. 1387. βάχχαι δ' ἄλλαισι μέλοιεν.

Sic iam Madvigium pro βάχχαις correxisse latuit Naberum.

HECUBAE 328. Ulysses ad Hecubam :

οἱ βάρβαροι δὲ μήτε τοὺς φίλους φίλους
ἡγεῖσθε μήτε τοὺς καλῶς τεθνηκότας | θαυμάζεθ'.

Qui primus vidit φίλους depravatum esse Prinzius infeliciter coniecit φθιτούς, quod propter sequentia manifesto ferri nequit. Verum videtur, quod iam Naberum suasisse animadverto, ἐσθλοῦς.

Hec. 368. ἄγ' οὐ μ' Ὀδυσσεῦ καὶ διέργασαί μ' ἄγων·

οὐτ' ἐλπίδος γὰρ οὔτε του δόξης ὄρω
θάρσος παρ' ἡμῖν ὡς ποτ' εὔπρᾶξι με χρή.

Iure haerens παρ' ἡμῖν Schmidt coniecit παρὸν νῦν, ut ἡμῖν debeat originem versui sequenti, ubi in eadem sede legitur. Non tamen diffiteor vocolam NYN nimis otiosam videri (nam si quid additum fert talis sententia, fert ἔτι, non νῦν), quare praetulerim παρεστῶς (sive ut me iudice minus recte scribi solet παρεστός), quae coniectura, si illa fuit vitii origo, non est violentior. Sed praeterea displicet illud θάρσος — ὡς πρᾶξι με χρή, et lubens scripserim :

θάρσος παρεστῶς ὡς ποτ' εὔπράξιμεν ἄν.

Fieri autem facile potuit, ut ἡμῖν interpretandi gratia scriptum super παρεστῶς, causa fuerit cur participium depravaretur.

Hec. 487. αὕτη πέλας σου νῶτ' ἔχουσ' ἐπὶ χθονὶ — κεῖται.

Palmarem vocat Naber Heckeri emendationem proponentis νοχελῶς, ego neque causam offensionis intellego nec coniecturam. Omnino cf. Troad. 114.

Hec. 444 sqq. Chorus ventum rogat, quo se acturus sit, in Peloponnesumne, in Thessaliam, in maris Aegaei aliquam insulam, velut Delum :

ἀλιήρει
κώπη πεμπομένην τάλαιναν,
οἰκτρὰν βιστὰν ἔχουσαν οἴκοις,
ἔνθα πρωτόγονός τε φοῖνιξ κτλ.

Manifeste depravatum est οἴκοις, quod de novo domicilio intel-

legi vetat praegressum participium praesens, quod quominus in ἔξουσαν mutetur numeri obstant. Nihil ergo certius est quam verba de praesenti miseria accipienda esse nec locum esse vocabulo οἴκοις. Fortasse poeta more suo in locis patheticis repetito vocabulo dederat οἰκτρὸν βιοτὴν ἔχουσαν οἰκτρὸν, ut v. c. Suppl. 281 οἰκτρὸν ἠήλεμον οἰκτρὸν εἶσαν.

Hec. 525. λεκτοί τ' Ἀχαιῶν ἔκκριτοι νεανίαι
σκίρτημα μόσχου σῆς καθέζοντες χερσὶν | ἔσποντο.

Ambigo corrigamne δισσοί τ', in quod iam Schmidtium incidisse video, an ἐκ στρατοῦ, ut infra legimus vs. 544 de iisdem

λογάσι δ' Ἀργείων στρατοῦ
νεανίαις ἔνευσε παρθένον λαβεῖν.

Utraque enim est aequae lenis et apta correctio.

Hec. 543. εἴτ' ἀμφίχρυσον φάσγανον κώπης λαβῶν
ἔξεϊλκε κολεοῦ.

Cum propter epitheti rationem tum propter structuram verius iudico ἀμφίχρυσου-κώπης. Cf. fr. 587 (N.) κώπην χρυσόκολλον.

Hec. 583. δεινόν τι πῆμα Πριαμίδαις ἐπέζεσε
πόλει τε τῆμῃ θεῶν ἀναγκαῖον τόδε.

Requiri θεῶν ἀνάγκαισιν, omissa distinctione, iam olim monui in hoc ipso libro, cll. Phoen. 1751 et fr. 340, 6 (Dind.). Coniecturam ignorasse videtur Nauck, qui adnotavit « verba non videntur sana. »

Hec. 661. Chor. τί, δ' ὦ τάλαινα σῆς κακογλώσσου βοῆς;
ὡς οὔποθ' εὔδει λυπρά σου κηρύγματα.

Cur σου ineptum sit, satis demonstravit Schmidt, II, 87, non tamen τοι cum illo substituerim, sed μοι. Sententia : « semper audienda mihi sunt tristia praeconia. »

Hec. 736. δύστην', ἑμαυτὴν γὰρ λέγω λέγουσα σέ,
'Εκάβη, τί δράσω; πότερα προσπέσω γόνου
'Αγαμέμνονος τοῦδ', ἢ φέρω σιγῇ κακά;

Laetus video iam Schmidtium obelo notasse versum inficetum, ne absurdum dicam, δύστην' κτλ., sed manet mihi scrupulus in sequentibus. Nullum enim novi exemplum loci, ubi aliquis se ipsum nomine suo compellat. Expectamus :

οἱ μοι, τί δράσω; κτλ.

ut supra est 418 et passim apud Euripidem reliquosque tragicos. Videndum igitur ne 'Εκάβη sit grammatici Hecubam haec dicere momentis, quo adscripto oblitterata sit exclamatio.

Hec. 803. εἰ-μὴ δίκην δώσουσιν οἵτινες ξένους
κτείνουσιν ἢ θεῶν ἱερά τολμῶσιν φέρειν,
οὐκ ἔστιν οὐδὲν τῶν ἐν ἀνθρώποις ἴσον.

Sine causa idonea in his haesit Weilius. Per δεινῶσιν satis proba-

bilem ira percita mulier *ἱεροσυλίαν* vocat depositi furtum, quod Polymestor commiserat. Quam grave deorumque vindicta dignum tale scelus existimarint veteres Graeci docet nota narratio Herodoti VI, 86 de Glauco-Epicydis f. Spartano.

Hec. 828. ποῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας δεῖξεις, ἀναξ,

ἢ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων

χάριν τιν' ἔξει παῖς ἐμή, κείνης δ' ἐγώ;

Oratio vix Graeca pro ποῦ δῆτα δεῖξεις ὡς φίλοι σοι γεγένηται αἱ μετὰ Πολυξένης διαχθεῖσαι εὐφρόναι, quocirca olim proposui in hac *Revue* ποῦ-θήσεις; *quo numero habebis?* Nunc probabilius arbitror interstrepere his interpolatorem, poetam autem idem duobus versibus melius dixisse :

ποῦ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων

χάριν τιν' ἔξει παῖς ἐμή, κείνης δ' ἐγώ;

Quo facto simul liberamur minus eleganti eiusdem adiectivi repetitione φίλας-φιλτάτων.

Hec. 1023-1034. Miror neminem, quod sciam, observasse totum hoc chori canticum pugnare cum reliqua fabula. Verba enim ἐκπεσεῖ φίλας καρδίας ἀμέρσας βίον (1027) et ἀπολέμω δὲ χειρὶ λείψεις βίον (1034) diserte significant Polymestorem trucidatum iri. Quare nescio an probabiliter statuamus hoc carmen pertinere ad aliam huius fabulae recensionem, in qua necatus a mulieribus Troianis fuerit Thracum rex, non occaecatus.

Hec. 1137. ἔδεισα μὴ σοὶ πολέμιος λειφθεῖς ὁ παῖς;

Τροίαν ἀθροίσῃ καὶ ξυνοικίσῃ πάλιν, κτέ.

Cur ἀθροίσῃ corruptum visum sit Nauckio non exputo, siquidem Τροίαν pro Τρωῶας dictum nihil habet insoliti.

Hec. 1215. Pro πολεμίων ὑπο me olim proponentem *πυρπολούμενον* latebat, quod nunc demum animadverto, idem ante me vidisse Heimsoethium. Miror autem solum fere Nauckium agnovisse huius emendationis praestantiam. — Verissime autem hic vs. 1237 *admodum ieiunum* vocat *ac parum aptum*. Quin spurius sit equidem temporis punctum non dubito.

HELENAE 219. μᾶτηρ μὲν οἴχεται (Leda scil.)

δίδυμά τε Διὸς

οὐκ εὐδαιμονεῖ τέκεα φίλα.

Affert Nauck veterem meam suspicionem οὐκ ἔστ' ἐν φάει. Sed propius a tradita scriptura ΕΥΔΑΙΜΟΝΕΙ nunc potius corrigendum existimo ΕΓΓΑΙΜΕΝΕΙ :

δίδυμά τε Διὸς | οὐκ ἐν γᾶ μένει τέκεα φίλα.

Nempe recepti alternatim in caelum et Plutonia regna optime Gemini dicuntur *non manere in terra*.

Hel. 262. εἴθ' ἐξαλειφθεῖς ὡς ἄγαλμ' αὔθις πάλιν
αἴσχιον εἶδος ἀντὶ τοῦ καλοῦ ἴλαβον.

Etiam post ipsius interpretationem non satis intellego Naberi mei coniecturam (Mnem. nov. X 266) ἐξανοιχθεῖς'. Si ἄγαλμα non potest significare picturam, quia veteres statuas (partim certe) pinxisse satis constat, de picta statua cogitare licebit. Cf. PLATO, De re publ., IV, p. 421 CD.

Hel. 293. τί δῆτ' ἔτι ζῶ, τίν' ὑπολείπομαι τύχην;
γάμους ἐλομένη τῶν κακῶν ἀπαλλαγάς,
μετ' ἀνδρὸς οἰκεῖν βαρβάρου, πρὸς πλουσίαν
τράπεζαν ἴζουσ'; ἀλλ' ὅταν πόσις πικρὸς
ξυνῆ γυναικί, καὶ τὸ σῶν ἐστὶν πικρόν.

Sententia bene prospicit Weckleinii coniectura καὶ τὸ πλούσιον πικρόν, sed eodem sensu equidem malim quod et acrius est et facilius medelae :

καὶ τὸ <δ' αὔτ' > ἐστὶν πικρόν.

Etiam hoc ipsum (τὸ ἴζειν πρὸς πλουσίαν τράπεζαν) *acerbum est.*

Hel. 707. Ἦρας τὰδ' ἔργα καὶ θεῶν τρισσῶν ἔρις.

Nescio an praestet διὰ θεῶν τρισσῶν ἔριν.

Hel. 711. ὦ θύγατερ, ὁ θεὸς ὡς ἔφει τι ποικίλον
καὶ δυστέκμαρτον. εὖ δέ πως ἀναστρέφει
ἐκεῖσε κάκεισ' ἀναφέρων κτέ.

Desideratur obiectum nec offensione caret ἀναστρέφει — ἀναφέρων.
Conieci

εὖ δέ πως πάντα στρέφει
ἐκεῖσε κάκεισ' ἀναφέρων.

Cf. Med. 412. δίκαια καὶ πάντα πάλιν στρέφεται. Meleag. fr. 536 (N.)
φεῦ, τὰ τῶν εὐδαιμονούντων ὡς τάχα στρέφει θεός.

Aliter locum tentavi Rev. II 44.

Hel. 752. Corrigatur ἐβούλετο pro ἠβούλετο, quod augmentum non apparet in titulis Atticis ante a. 300 a. Chr. Vid. Meisterhans p. 135.

Hel. 756. κούδεις ἐπλούτησ' ἐμπύροισιν ἀργὸς ὦν
γνώμη δ' ἀρίστη μάντις ἢ τ' εὐβουλία.

Recte, ut videtur, Schenkl :

γνώμης δ' ἀρίστη μάντις ἐστ' εὐβουλία.

Quia vero horum versuum sententia aperte pugnat cum sequentibus chori verbis, haud dubie delendi sunt, nec tamen cum Wilamowitzio spurios eos existimo (non enim tam bonos versus pangunt interpolatores) sed olim ex alio dramate Euripidis a lectore in margine adscriptos librariorum errore in textum admissos esse.

Hel. 769.

οὐτ' ἂν ἐμπλήσαιμι σὲ
μύθων, λέγων τ' ἂν σοι κάκ' ἀλγοίην ἔτι
πάσχων τ' ἔκαμνον· δις δὲ λυπηθεῖμεν ἂν.

Jam olim citante Nauckio correxi : οὐ γὰρ ἂν παυσαίμεθα |
μύθων, sed praeterea longe malim :

λέγων τ' ἂν σοι κάκ' ἀλγοίην ἔτι,
πάσχων ὅσ' ἔκαμνον· δις δὲ λυπηθεῖμεν ἂν.

Hel. 800. Men. βωμοῦ σπανίζουσ' ἢ νόμοισι βαρβάρους;

Hel. ἐρρῦεθ' ἡμᾶς τοῦτ' ἴσον ναοῖς θεῶν.

Rectius, opinor, tumulus de quo hic agitur comparatur cum
ara quam cum *templo* et nimis inepte Helena sic Menelai quaes-
tioni respondet, quocirca nescio an hic locus sit ex eorum numero,
ubi *ναός* a glossatoribus Byzantinis (quod olim demonstravit
Heimsoeth) substantivo βωμός superscriptum eius locum occupa-
vit. Jure enim expectatur :

ἐρρῦεθ' ἡμᾶς τοῦτ' ἴσον βωμοῖς θεῶν.

Hel. 846. οὐδ' Ἐλλάδ' ἔλθων λήψομαι πολὺν ψόγον,

ὅστις Θέτιν μὲν ἐστέρησ' Ἀχιλλέως κτέ.

Impense miror Naberum concipientem ὡς ἐπρησ' Ἀχιλλέα non in-
tellexisse Menelaum hoc dicere, se bello Helenae causa suscepto
fecisse ut Thetis filio suo privaretur, nec quidquam hoc loco esse
sanius.

Hel. 876. ὦ τλήμων, οἷους διαφυγῶν ἤλθες πόνους,

οὐδ' οἶσθα νόστον οἴκαδ' εἶτ' αὐτοῦ μενεΐς.

Probabilis mihi hodieque videtur vetus mea coniectura

οὐδ' οἶδα νόστον οἴκαδ' εἶσ' αὐτοῦ μένει.

i. e. *nec scio an reditus in patriam hic te maneat*. Nam hoc
Theonoen, cuius haec verba sunt, dubitare manifeste docent
verba sequentia.

Hel. 929. ἦν δ' Ἐλλάδ' ἔλθω κάπιθ' Ὀσπάρτης ποτέ,

κλύοντες εἰσιδόντες ὡς τέχναις θεῶν

ᾤλοντ', ἐγὼ δὲ προδότις οὐκ ἤμην (ἄρ' ἦν recte Dind.) φίλων,

πάλιν μ' ἀνάξουσ' εἰς τὸ σῶφρον αὔθις αὖ κτλ.

Verte : *audientes, me conspecta, deorum artibus se periisse*,
non enim audiendus Schenkl (licet aliter iudicet Schmidt, II 124)
corrigens contra poetae mentem κλύοντες ἢ εἰσιδόντες. Noto autem
usu haud raro Graeci participia ita iungunt, ut alterum ex altero
suspensum sit.

Hel. vss. 954-958 propter reliquam Menelai orationem satis
inutiles parum apte interrumpunt filum orationis, frangentes ne-
cessitudinem inter vs. 952 sq.

ἀλλ' οὐχὶ τοῦτο τὸ καλόν, εἰ καλόν τόδε,

αἰρήσομαι ἄγε πρόσθε τῆς εὐψυχίας.

et vs. 959 sq. ἃ δ' ἄξι' ἡμῶν καὶ δίκαι' ἡγούμεθα
καὶ σῆς μάλιστα καρδίας ἀνθάψεται,
λέξω τὰδ' κτλ.

Hel. 1097. σὺ θ' ἢ 'πὶ τῶμῳ κῦδος ἐκτήσω γάμῳ
κόρη Διώνης Κύπρι, κτῆ.

Sic de coniectura sua edidit Nauck, sed quantocius e libris restituatur κάλλος, nam sat familiari tragicis dicendi consuetudine κάλλος κτᾶσθαι dictum est pro κάλλους δόξαν κτᾶσθαι. Ipse noster infra 1151 ὅσοι τὰς ἀρετὰς πολέμῳ κτᾶσθε. Med. 218 δύσκληϊαν ἐκτήσαντο καὶ βαθυμίαν. Cf. Soph. Ant. 924 ibique interpretes.

Hel. 1107. σὲ τὰν ἐναύλοισ ὑπὸ δενδροκόμοις
μουσεῖα καὶ θάκους ἐνίζουσαν ἀναβοάσω.

Aperte post μουσεῖα ferri nequit notio indefinita, qualis est θάκος, *sedes*. Poeta dignum puto

μουσεῖα καὶ βάσσαις ἐνίζουσαν.

Soph. O. C. 673 χλωραῖς ὑπὸ βάσσαις. Aiac. 198 ἐν εὐανέμοις βάσσαις.

Hel. 1137. τίς ψησ' ἐρευνήσας βροτῶν | μακρότατον πέρας εὐρεῖν, | ὅστ' ἂ θεῶν ἐσορᾷ | δεῦρο καὶ αὐθις ἐκείσε | καὶ πάλιν ἀντιλόγοις | πηδῶντ' ἀνεπίστοις τύχαις; Pro vocabulo nusquam reperto Dobree ἀμφιλόγοις leniter sane proposuit, sed parum convenit sententiae ea notio; expectatur enim quod *contrarium* significet, quare ἀντιπάλοις rescribendum esse crediderim.

Hel. 1162. τεύχεα δὲ φλογοερὸς ὥστε Διὸς ἐπέσυτο φλόξ.

Acquiescendum videtur leni Stephani correctioni φλογμός, coll. Hec. 474. Suppl. 691. 1019, sed iniuria ad h. l. Mor. Schmidt rettulisse Hesychii glossam φλογμός produnt adscripta interpretamenta καῦσος, καύσων, φλογισμός, e quibus apparet glossam esse Hippocrateam. Sequens ibi φλογμῶ pertinet ad Hecub. 474, non 74, ut citavit in editione Hesychii Schmidt.

Hel. 1225. φίλος γὰρ ἐστὶν ὅς ποτ' ἐστὶν ἐνθάδ' ὦν.

Conclamatam fere scripturam alius aliter temptant, mihi hodie placet

φίλος γὰρ ἡμῖν, δέσποτ', ἔστι καὶ θανῶν.

Hel. 1228. Theocl. οὐ δῆτα. πῶς οὖν; τόνδ' ἔτ' οἰκήσεις τάφον;

Hel. τί κερτομεῖς με, τὸν θανόντα δ' οὐκ ἔᾶς;

Theocl. πιστὴ γὰρ εἰ σὺ σῶ πόσει φεύγουσά με.

Non displicet mihi Schmidtii coniectura ἔτι σχήσεις neque altera quam ipse praefert ἔθ' ἰκετεύσεις. Sed procul dubio laborat versus sequens, ubi intellegi posset τὸν θανόντα δ' οὐκ ἔᾶς με θρηνεῖν, sed duobus ultimis vocabulis omissis inepta nascitur sententia. Venit in mentem τὸν θανόντα δ' οὐ σέβω; aut δ' οὖν ἐῶ; coll. 1289, ubi Menelaus τὸν παρόντα μὲν | στέργειν πόσιν χρῆ, τὸν δὲ μηκέτ' ὄντ' ἔᾶν.

Hel. 1366. εὖ δέ νιν ἄμασιν | ὑπέρβαλε σελάνα. | μορφᾶ μόνον
 ἡὔχεις.

Quicumque locum foede depravatam cum aliqua probabilitate temptare vult, ei manus abstinenda est ab ultimo versiculo, qui optime pingens Helenae ingenium sanissimus est. Quare vel hac de causa non audiendus est Schenkl, qui proposuit : εὖτ' ἂν ἐν ἀστράσιν | ὑπερθε σελάνα | μορφᾶν ἀναπληροῖ.

Nisi autem egregie fallor, fundus emendationis esse debent vss. 1355 sqq... μῆνιν δ' ἔσχες μεγάλας | ματρός, ὦ παῖ, θυσίας | οὐ σεβίζουσα θεᾶς (sic Heath pro θεοῖς), post quos versus poeta (1358-1365) dicit *multum tamen valere Bacchanalia et magnae matris pervigilia*. Tum vero, nisi me fallit coniectura, ad Helenam rediens poeta carmen suum his verbis terminat :

ἐν δὲ <σεβ>ά<σ>μασιν

ὑπέρβαλε σ' ἄλλα·

μορφᾶ μόνον ἡὔχεις.

quae non egebunt interprete.

Hel. 1378. ὡς τῷ θανόντι χάριτα δὴ συνεκπονῶν.

Formam in Attico poeta non ferendam iam olim correxi scribendo

ὡς τῷ θανόντι δῆθεν ἐκπονῶν χάριν.

Praeiverat Cobetus coniectura sua χάριτα δῆθεν ἐκπονῶν.

Paullo antè legitur vs. 1369 sqq.

τὰ μὲν κατ' οἴκους εὐτυχοῦμεν, ὦ φίλαι·

ἡ γὰρ ξυνεκκλέπτουσα Πρωτέως κόρη

πόσιν παρόντα τὸν ἐμὸν ἱστορομένη

οὐκ εἶπ' ἀδελφῶ κτέ.

Si sanum est ἱστορομένη, Theoclymenem sororem suam de Menelao interrogasse Helenae coniectura est admodum improbabilis, quoniam e colloquio, quod ipsa 1165-1300 cum rege habuit, luculenter apparebat hunc sine ulla suspicione fabellae de mortuo Menelao fidem habuisse. Conieci

πόσιν παρόντα τὸν ἐμὸν ἱστοροῦσ' ὅμως

οὐκ εἶπ' ἀδελφῶ κτλ.

maritum meum adesse quamvis sciens non dixit fratri.

In eadem oratione sic Helena vs. 1379 sqq.

προύργου δ' ἔς ἀλκὴν σῶμ' ὅπλοις ἠσκήσατο, —

πέπλους ἀμείψας ἀντὶ ναυφθόρου στολῆς,

ἀγὼ νιν ἐξήσκησα καὶ λουτροῖς χροῖα

ἔδωκα, χρόνια νίπτρα ποταμίας δρόσου.

In ἀγὼ duae res offendunt, nam et insolentius est neutrum ἄ relatum ad proxime praegressum πέπλους et admodum suspecta structura ἔξασκεῖν τινα πέπλους pro πέπλοις. Cf. *El.* 1071. *Rhes.* 922.

Aesch. Pers. 182. Ion 326. I. A. 83. Soph. O. C. 1603, El. 452.
 Utrique incommodo medebitur lenis correctio haec : $\sigma\tau\omicron\lambda\tilde{\eta}\varsigma$ |
 $\kappa\acute{\alpha}\gamma\omega\ \nu\iota\ \xi\acute{\eta}\sigma\kappa\eta\sigma\alpha\ \kappa\tau\lambda.$

Hel. 1398. ἄγαν γὰρ αὐτὸν οὐ παρόνθ' ὄμως στένεις.

Admodum absurde; quis enim quaeso praesentem plorat?
 Fortasse pro στένεις reponendum σέθεις et pro οὐ παρόνθ' nescio
 fere an praestet οὐ περ ὄνθ' vel οὐκέτ' ὄνθ'.

De rariore voculae ΗΕΡ' usu apud tragicos cf. Dindorfius in
 thesauro VI p. 753. Phoen. 1624, οὐδὲ περ πρᾶστων κακῶς.

Cf. Rev. II, 45.

Hel. 1422. ἔστιν τὶ κάκει κἀνθάδ' ὧν ἐγὼ λέγω.

Denuo commendare liceat veterem meam correctionem :

ἔστιν τὶ κάκει (i. e. ἐν Ἰδίου) τἀνθάδ', ὡς ἐγὼ λέγω.

Significant aliquid etiam apud inferos res superae (scil. quae
 vivi facimus in mortuorum honorem) *ut ego existimo.* Schmidtii
 coniecturam II, p. 103 ὧν ἐγὼ μέλω vel ἐμοὶ μέλει non satis in-
 tellego, nec video cur meam, quod is perhibet, impediatur sequens
 Menelai dictum οὐδὲν κακίω Μενέλεω μ' ἔξις πόσιν, quo suam orare
 causam apud Helenam pergit.

Hel. 1433.

πᾶσαν δὲ χρῆ

γαῖαν βοᾶσθαι μακαρίαις ὑμφοδίαις
 ὑμέναιον Ἑλένης κάμῶν, ὡς ζηλωτὸς ἦ.

Manifestum est βοᾶσθαι non simul ut passivum iungi posse cum
 γαῖαν et ut activum (nusquam vero est activum) cum ὑμέναιον. Aut
 igitur versus 1435 est spurius, ut conferri possit Iph. 5. 367 αὐ-
 λείτται πᾶν μέλαθρον, aut βοᾶσθαι refingendum in βοῆσαι. Nihil autem
 proficitur infelici Madvigii commento γῆν ἀνθοᾶσθαι et melius
 certe cogitaveris de rescribendo

πᾶσαν δ' ἀνά

γαῖαν βοᾶσθαι κτέ.

ut libera structura haec verba suspensa sint e praegressis

ἴτω δέ τις

φράσεων ὑπάρχοις τοῖς ἐμοῖς φέρειν γάμων
 ἀγάλματ' οἴκους εἰς ἐμούς.

Sed parum hoc quoque mihi placet.

Hel. 1441. ὦ Ζεῦ, πατὴρ τε καὶ σοφὸς κλήζει θεός,
 βλέψον πρὸς ἡμᾶς καὶ μετástησον κακῶν.

Versum fortasse olim lacunosum et pessime suppletum nemo
 unquam satis probabili coniectura restituet. Expectabam aliquid
 huiusmodi :

ὦ Ζεῦ, πατὴρ <εἰ μὴ μάτην> κλήζει <βροτοῖς,>

Vix enim sufficit lenior correctio quam proponebam Rev. II, 45.

Hel. 1512 nuntius : ἄναξ, τὴ κάκιστ' ἐν δόμοις εὐρήκαμεν,
 ὡς καὶν' ἀκούσει πῆματ' ἐξ ἐμοῦ τάχα.

Dindorfius, qui priorem versum, et Nauckius, qui verba τὰ-καὶν' delevit, confugiunt ad interpolationem, quam non nisi desperata re admiserim. Prior versus me iudice depravatus est, sed non gravius quam permulti in hac corruptissima fabula. Aptam enim sententiam nanciscimur corrigendo ἀναξ, καλῶς γέ σ' ἐν δόμοις ἡρώη-καμεν, κτλ.

Hel. 1535. λευκά θ' ἴστί' εἰς ἔν ἡν.

Lectio EICENHN Oedipum suum expectat. Quam enim probare videtur Nauck Rauchensteinii coniecturam εἴλκετο, eam aperte refutat ipse poeta scribendo vs. 1613 οἱ δ' ἴστί' ἤρον, unde apparet non ante velis usos fuisse nautas. Coniectura mea εἰσένη, *in navem congerebat*, hoc tantum laborat incommodo, quod compositum εἰσῆσαι nusquam legitur. Cf. Rev. II, 46.

Hel. 1650. εἰ μὲν γὰρ ἀεὶ τὸν παρόντα νῦν χρόνον
κεινήν κατοικεῖν σοῖσιν ἐν δόμοις ἔχρην.

Priorem versum non persanavit Stephani coniectura εἰς (vel ἐς) μὲν κτέ. Deleto ἀεὶ, scripserim

ἐς μὲν <μόνον> γὰρ τὸν παρόντα νῦν χρόνον κτλ.

Ut enim saepissime a librariis confunduntur μὲν et compendium vocis μόνον, ita facillime hoc post illud elabi potuit, quo facto lacunam τῷ ἐπιτοχόντι ῥήματι expletam esse prona est et plurimis exemplis fulta suspicio. Propter sequentia non praefero quod praeterea venit in mentem

οὐ μὲν γὰρ ἀεὶ, τὸν παρόντα δ' ἐς χρόνον.

Hel. 1668 sq. verba ξένιά τ' — ἡμῶν spuria mihi videri alibi, nisi fallor, iam significavi, fortasse etiam vs. 1675, coll. Alcest. 1085, me malle :

ἐπεὶ κλοπαίαν σ' (pro κλοπὰς σὰς) ἐκ δόμων ἐδέξατο.

Tandem vs. 1679 non male Naber meus emendavit

τῶν δ' ἀναριθμητῶν (pro ἀναρ.) μᾶλλον εἰσιν οἱ πόνοι.

nisi forte quis mecum praefert :

τῶν δ' ἀναριθμητῶν μᾶλλον εἰσιν ἐπίπονοι.

coll. Ar. Ran. 1370 et Plat. Phaedr. 229 D. Si Naber verum vidit, Euripides ἀναριθμητῶν dixit pro ἀναριθμῶν, quo hoc sensu utuntur Plato Phileb. 17 E et Soph. 258 C. Mihi fere convenit cum Madvigio, quem ἐν πόνοις video coniecisse.

ELECTRAE 21. μνηστῆρες ἦτουν Ἑλλάδος πρῶτοι χθονός.

Propter praegressum μνηστῆρες (appositionem) pro πρῶτοι sane praetuleris substantivum, quam adiectivum substantive positum. quae causa fuisse videtur cur Nauck elegantius quam verisimilius coniceret λωτίσματα. Si quid mutandum, lenius rescripseris Ἑλλάδος πρόμοι χθονός. Sed cf. II. F. 1303 ἄνδρ' Ἑλλάδος τὸν πρῶτον.

El. 75.

εἰσιόντι δ' ἐργάτῃ
θύραθεν ἤδ' ἄνδρον εὐρίσκειν καλῶς.

Insolenter dictum pro καλῶς ἔχοντα. Num καλά?

El. 160. πικρᾶς [μὲν] πελέκεως || τομᾶς σᾶς, πάτερ.

Deleta vocula non necessaria, duo nascuntur dochmii, ut in versu antithetico 143.

ἰαχὴν ἄοι || δὴν μέλος Ἄττα.

El. 170. ἔμολε τις ἔμολε γαλακτοπότας ἀνὴρ
Μυκηναῖος οὐριβάτας.

Sententia ἔμολε τις ἀνὴρ Μυκηναῖος πρὸς γαλακτοπότας οὐριβάτας (Dind. pro οὐριβάτας), quod moneo ob Naberum non recte corrigentem οὐριβάτας Muem. X, 271. Sed recte γαλακτοπότας corruptum esse intellexit Nauck. Aliquot abhinc annis ad Herodotum annotavi ex Hesychio corrigendum videri γαλακτοκόμους, i. e. ποιμένας. *Venit*, chorus inquit, *civis quidam ex urbe ad pastores monticolos* (in ea regione ubi habitabat Electra) *nuntians tertio die sollemne Argis (= Mycenis) Junoni sacrificium celebratum iri*. Sic omnia plana.

El. 235. El. οὐ που σπανίζει τοῦ καθ' ἡμέραν βίου;

Or. ἔχει μὲν, ἀσθενῆς δὲ δὴ φεύγων ἀνὴρ.

El. λόγον δὲ δὴ τίν' ἦλθες ἐκ κείνου φέρων;

Legerim ἀσθενῆς δὲ τοι φεύγων ἀνὴρ, aut δ' ἀεὶ, quod placuisse video Vitellio.

El. 335. κάρα τ' ἐμὸν ξυρῆκες ὅ τ' ἐκείνου τεκῶν.

Vetus mea suspicio ὅ τε πίνος πέπλων partim certe placuit Meklero, qui ὅ τε πίνος τριχῶν malebat, et F. G. Schmidtio II, 195, qui praefererat ὅ τε πίνος βραχῶν, quod et ego nunc praefero.

El. 373. πᾶς οὖν τις αὐτὰ διαλαβῶν ὀρθῶς κρινεῖ;

πλούτῳ; πονηρῷ γ' ἄρα χρήσεται κριτῆ.

ἢ τοῖς ἔχουσι μηδέν; ἀλλ' ἔχει νόσον

πενία, διδάσκει δ' ἄνδρα τῆ χρεῖα κακόν.

Weil, quem honoris causa nomino, mente supplendum putat: ἢ τοῖς ἔχουσι μηδέν ἀρετὴν ἐνεῖναι κρινεῖ; at nihil legitur in praegressis, quod legitimum reddat eiusmodi supplementum, nec persuadere mihi possum poetam, cuius *os rotundum* merito celebravit vetustas, tanta infantia fuisse ut ita scriberet, cum aptissime potuisset

ἢ τῷ πεπᾶσθαι μηδέν;

Quare suspicor superscriptum interpretamentum τῷ ἔχειν in textum se insinuasse et correctorem aliquem metricum bello isto τοῖς ἔχουσιν nos beasse.

El. 423.

πολλά τοι γυνή

χρήζουσ' ἂν εὔροι δαιτὶ προσφορήματα.

Vox nusquam lecta, de cuius vi ambigitur, vix dubito quin levidensi debeat librarii errori, qui ΠΡΟΦΟΡΕΙΔΑΤΑ, i. é. πρόσφορ' εἶδατα, male legerat. Vocabulum εἶδαρ alibi a tragicis non adhiberi me non latet, sed non video cur poeta, ubi opus erat, a notissimo vocabulo Homerico abstineret.

El. 442 sq. ducibus antitheticis versibus sic tento :

Νηρῆδες δ' Εὐβοΐδας ἀκτὰς λιποῦσαι
 Ἥφαιστου χρυσέων ἀκμόνων
 μοχλοὺς ἀσπέτους ἔφερον τευχέων
 ἀνά τε Πήλιον ἀνά τ' ἔρυ-
 μνᾶς Ὀσσας ἱερὰς νάπας,
 Νυμφᾶν σκοπιᾶς,
 ματεύουσαι σφ' ἔνθα πατήρ
 ἰππότης τρέφεν Ἑλλάδι φῶς,
 Θέτιδος ἐνάλιον γόνον,
 ταχύπορον πόδ' Ἀτρείδαις.

Nereides Euboïco litore Vulcani relicto incudum ingentes labores, arma aurea, ferebant, per Pelium arduaeque Ossae, Nympharum speculae, sacras valles quaerentes eum (sc. Achillem vs. 439 memoratum) *ubi pater eques* (Centaurus) *educabat Graeciae lumen* (salutem), *Thetidis marinae filium, pede velocem Atridis.* Dedi ἀσπέτους PRO ἀσπιστάς, τ' ἔρυμνᾶς PRO τε πρυμνᾶς (prae-eunte, quod nunc demum animadverto, Wilamowitzio), σκοπιᾶς cum Hauptio pro σκοπιᾶς, ματεύουσαι σφ' PRO κόρας ματεῦσ'. Vox κόρας dittographema videtur praecedentis σκοπιᾶς. Delevit iam Paley, ἐμάστευον proponens, quod si verius est, scripserim ἐμάστευόν τ' ἔνθα κτέ.

Mox aulem 455 : κλεινὰς ἀσπίδας ἐν κύκλῳ

τοιᾶδε σήματα δείματα
 Φρυξί (PRO φρύγια) τετύχθαι
 περιδρόμῳ μὲν ἴτυος ἔδρα
 Περσέα λαιμότομον ὕπερ
 ἄλδς ποταμοῖς πεδίλοις
 κορυφᾶν Γοργόνας ἴσχειν

(pro πεδίλοισι φυάν) veteres meae sunt et hodieque mihi probatae correctiones. Ad priorem quod attinet (in quam post me incidit Schenkl) eam praefero Nauckianae φρικτά non tantum ob lenitatem, sed etiam ob versum antitheticum, 469 :

Πλειάδες, Ἰάδες Ἐκτορος ὄμμασι τροπαίοις, ubi recte τάρβος suspicatus esse videtur Nauckius. Nempe in antitheticis similia ponere solere Euripidem vera est Weillii observatio.

El. 462. Ἐν δὲ μέσῳ κατέλαμπε σίκει φαέθων
 κύκλος ἀελίου

ἵπποις ἂν πτεροέσσαϊς
ἄστρον τ' αἰθέριοι χοροί.

A tragicorum usu alienum est ἵπποι dictum pro ἄρμα, itaque necessario scribendum :

ἵπποις σὺν πτεροέσσαϊς.

El. 489. ὡς πρόσθασιν τῶνδ' ὀρθίαν οἴκων ἔχει
ῥυσφ' γέροντι τῷδε προσθῆναι ποδί.

Musgrave coniecit τήνδ', sed vereor ne multo gravior sit corruptela, nam vix recte Ἀγαμέμνωνος παῖς e praegressis habetur pro subiecto; nec placet verborum ordo. Expectamus :

ὡς ὀρθίαν τὴν πρόσθασιν ἔχει στέγη
ῥυσφ' γέροντι τῷδε προσθῆναι ποδί.

In sequentibus autem :

ὅμως δὲ πρὸς γε τοὺς φίλους ἐξεληκτέον
διπλῆν ἄκανθαν καὶ καλλίρροπὸν γόνυ

num recte διπλῆν intellegatur *aetate curvam*, propter sequens καλλίρροπον γόνυ dubito. Nam elivum subeunti adolescenti cum sene utrumque commune est.

El. 497. παλαιὸν τε θησαύρισμα Διονύσου τόδε
ὁσμῆ κατῆρες.

Locutio, licet alibi non reperta, non magis sollicitanda quam quod infra vs. 948 legitur κάλλει τ' ἀραρώς.

Electrae vss. 538-546, nulla alia de causa additi a poeta quam ut Aeschyli agat censorem, conditionem tragicam non tangunt et actionem misere interrumpunt retardantque. Mox vero vs. 597 sqq. nulla prorsus erat causa, cur Orestes tam diu differret ἀναγνώρισιν, sed poeta spectatorum delectationi consulebat, quod tamen faciens probabilem aliquam huius morae causam excogitare debuerat. Nimis saepe in talibus deficit ars Euripidea.

El. 660. Sen. καὶ μὴν ἐπ' αὐτάς γ' εἰσίτω δόμων πύλας.

El. οὐκ οὖν τραπέσθαι σμικρὸν εἰς Ἄιδου τόδε;

Vulgo e Musgravii coniectura editur εἰσίτω, sed vereor ut Graecum sit εἰσιέναι ἐπὶ πύλας. Requirit sermo aut :

καὶ μὴν ἐς αὐτάς γ' εἰσίτω δόμων πύλας (cf. Rev. II, 29)

aut : καὶ μὴν ἐπ' αὐτάς γ' ἵκτέω δόμων πύλας. Illud postulat sententia (cf. Aesch. Ag. 121.)

El. 669. Or. στείχοιμ' ἂν, εἴ τις ἡγεμόν γίγνοιθ' ὁδοῦ.

Sen. καὶ μὴν ἐγὼ πέμποιμ' ἂν οὐκ ἀκουσίως.

Sic Orestes loqui non posset, si audivisset *Electrae* cum sene colloquium vs. 664 sqq. inde ab illius verbis πρότιστα μὲν νῦν τῷδ' ὑπέγγησαι, γέροντι. Necessse igitur est sumamus Orestem, locutum vs. 648, paullisper recessisse, quamvis manentem in scena, et rediisse ad colloquentes ante vs. 669.

El. 677. Οἱ σὺ τ', ὃ κάτω γῆς ἀνοσίως οἰκῶν πάτερ,

El. καὶ Γαί' ἀνασσα, χεῖρας ἤ δίδωμ' ἐμάς, κτέ.

Electra haec dicens manibus terram pulsat. Cf. Hom. II. 9
568,

πολλὰ δὲ καὶ γαίαν πολύφορβον χερσὶν ἀλοία κτέ.

Εὐφῆμος poeta δίδωμι dixit, cogitans, ἐφίημι.

El. 952 ἔρρ', οὐδὲν εἰδὼς ὦν ἐφευρεθεῖς χρόνῳ

δίχην δέδωκας.

Aliorum coniecturis, quarum nulla mihi placet, accedat haec
mea :

ἔρρ' ἔρρ', ὄνειδος· νῦν, ἐφευρεθεῖς χρόνῳ,

δίχην δέδωκας.

Cf. Soph. O. R. 1494. Ar. Ach. 820, al. Sic ὃ μῖσος Heracl. 941.
ἔρρ', ἀσχροποιέ Med. 1346. Perplexius est quod etiam lenius proposui
Rev. II, 30. ἔρρ', οὐδὲν (ἤ) εἶδος ὦν ἐφευρεθεῖς· χρόνῳ κτέ. Coniecturae
ibidem propositae ad vs. 977 nequaquam praefero F. G. Schmidtii
minus lenem suspicionem ἀλλ' ὧδε μητρὶ γ' οὐ φόνου δώσω δίκας,
meam frigere nec quadrare cum Electrae responso temere affir-
mantis.

El. 1027. νῦν δ' οὐνεχ' Ἐλένη μάργος ἦν, ὃ τ' αὖ λαβῶν

ἄλοχον κολάζειν προδότιν οὔκ ἠπίστατο,

τούτων ἕκατι παῖδ' ἐμήν διώλεσεν.

Vide ne statim post hos versus transponendi sint, qui eodem
pertinent vss. 1041-1046 :

εἰ δ' ἐκ δόμων ἤρπαστο Μενέλεως λάθρα,

κτανεῖν μ' Ὀρέστην χρῆν, κασιγνήτης πόσιν

Μενέλαον ὡς σώσαιμι; σὸς δὲ πῶς πατήρ

ἠνέσχετ' ἂν ταῦτ'; εἶτα τὸν μὲν οὐ θανεῖν

κτείνοντα χρῆν τᾶμ', ἐμὲ δὲ πρὸς κείνου παθεῖν.

Tum vero optime sequentur vss. 1030-1040 hosque excipient
1046-1050, quos chartae parcens non adscripsi.

El. 1125. Τούτων ὑπερ μοι θῦσον, οὐ γὰρ οἶδ' ἐγώ,

δεκάτην σελήνην παιδός, ὡς νομίζεται.

Vulgo recepta est Musgravii coniectura δεκάτη σελήνη. Weil ad
h. l. iam citavit Eubuli locum ap. Ath. p. 668 D εἶεν, γυναικες, νῦν
ὅπως τὴν νύχθ' ὄλην | ἐν τῇ δεκάτῃ τοῦ παιδίου χορεύσετε, unde apparet
eum festum fuisse *pervigilium*, et multa nocte tum coenare moris
fuisse docemur noto loco ex Avibus Aristophaneis, vs. 494 sqq.
Quare videndum num recte in formulῃ δεκάτην θῦειν cogitare solea-
mus δεκάτην ἡμέραν, an potius intellegenda sit δεκάτη νύξ, ita ut Eu-
ripides re vera scribere potuerit quod traditum est in libris.

El. 1146.

τοσήνδ' ἐγώ

δώσω χάριν σοι, σὺ δὲ δίχην ἐμοὶ πατρός.

Subsanniens haec dicit Electra ultimis Clytaemnestrae verbis
1138 δεῖ γὰρ καὶ πόσει δοῦναι χάριν.

El. 1217. παρήδων τ' ἐξ ἑμᾶν | ἐκρήμναθ'.

Ipsam veram formam ἐκρήμναθ', de qua cum alibi egi tum ad Ionem 1612, servavit hic codex habetque eandem manus antiqua Aesch. Sept. 212. In Hercule igitur vs. 520 corrigendum ἐκκρίμνασθε. Emendavit iam Nauck fr. 1111 κρήμνη σεαυτὴν ἐκ μέσης ἀντήριδος.

El. 1284. Πολάδης μὲν οὖν κόρην τε καὶ δάμαρτ' ἔχων
'Αχαιῖδος γῆς οἴκαδ' εἰσπορευέτω,
καὶ τὸν λόγῳ σὸν πενθερὸν κομιζέτω κτέ.

Heimsoethii coniectura ἀκήρατον peccat contra certam senarii tragici legem pedes tertium et quartum eodem vocabulo contineri vetantem. Legendum hodie puto :

Πολάδης μὲν οὖν κάσιν τε σὴν δάμαρτ' ἔχων κτλ.

Nihil egit F. G. Schmidt II, 1660 sq.

HERACLIDARUM vs. 229. Iolaus ad Demophonten :

γενοῦ δὲ τοῖσδε συγγενής, γενοῦ φίλος
ματῆρ ἀδελφὸς δεσπότης ἅπαντα γὰρ
ταῦτ' ἐστὶ κρείσσω πλὴν ὑπ' Ἀργείοις πεσεῖν.

Manifestum est ἅπαντα κτέ. ad solum δεσπότης referri posse, nam praegressa omnia συγγενής, φίλος, πατήρ, ἀδελφός sunt eiusmodi quae nemo non sibi exoptet. Absurde igitur, quod neminem observasse miror, dictum est ΗΑΕC omnia, *Argivorum servituti praeferenda esse*, quasi vero ea de re dubitari posset. Quocirca redde sodes poetae

ἅπαντα γάρ,

πάντ' ἐστὶ κρείσσω πλὴν ὑπ' Ἀργείοις πεσεῖν.

Saepe autem ΗΑΝΤΑ et ΤΑΥΤΑ confusa esse quis nescit?

Her. 364. θεῶν ἰκτῆρας ἀλάτας | καὶ ἑμᾶς χθονὸς ἀντομένους | ξένος ὦν βιάως | ἔλκεις, σὺ βασιλεῦσιν εἴξας, | οὐκ ἄλλο δίκαιον εἰπῶν. Num verba βασιλεῦσιν εἴξας, pro quibus Wecklein βασιλεῦσι δεῖξας (quod pro ἐνδείξας dictum vult) et F. G. Schmidt βασιλῆς σὺ (vel τι) δεῖσας requirit, corrupta sint valde dubito. Cf. quae de usu verborum εἴκειν et ὑπέκειν disputavi ad O. R. 622, p. 128 ed. meae. Sed vix sana sunt verba οὐκ ἄλλο δίκαιον εἰπῶν. Suspisor :

οὐδ' αὖ τι δίκαιον εἰπῶν.

Her. 375. οὐ σοὶ μόνῳ ἔγχος οὐδ' | ἰτέα κατάχαλκός ἐστιν. | ἀλλ' οὐ, πολέμων ἐρασά. | μή μοι δορὶ συνταράξῃς | τὴν εὐ χαρίτων ἔχουσαν | πόλιν, ἀλλ' ἀνάσχοι. Quia ἀνέχεσθαι, *perferre et obdurare*, proprium est de passis iniuriam, praeco vero Argivus intulerat, equidem scripserim ἀλλ' ἀπόσχοι. Praeterea corrigatur e titulis Atticis εἰτέα,

eademque forma restituatur Suppl. 695. Troad. 1193. Cycl. 7. Cf. Meisterhans.

Her. 493. οὔτε γὰρ τέκνα | σφάζειν ὁδ' αὐτοῦ φησιν οὔτ' ἄλλου τινός. Expectari αὐτοῦ τινός propter vs. 412 iam olim, ni fallor, monui.

Her. 518. αὐτοὶ φιλοψυχοῦντες; ἔξιτε χθονός.
Propter ictum in ultima syllaba vocis ἔξιτε malim ἔξιτ' ἐκ χθονός. Cf. Phoen. 636 ἔξιθ' ἐκ χώρας. Cf. infra ad Hipp. 1099.

Her. 583. εὐδαιμονοῖτε, καὶ γένοιθ' ὑμῖν ὄσων
ἡμῆ πάροιθε καρδία σφαγήσεται.
Nauck ἡμῆ σφαγείσης καρδία στερήσεται, lenius Schmidt κάτρωθε — σφαγήσεται, sed vellem unius vocabuli mutatione defungi possemus. Optimam quidem sententiam nanciscimur corrigentes :

καὶ γένοιθ' ὑμῖν ὄσων

ἡμῆ πάροιθε καρδί' ἔξεφίετο,

sed leniorem eius verbi medelam frustra quaero.

Her. 702. λῆμα μὲν οὔπω στόρνυσι χρόνος.

Malim στρώννυσι, nam Attici aut forma pleniore στορέννυμι aut syncopata στρώννυμι: usi esse videntur.

Her. 756. μέλλω καὶ ὑπὲρ δόμων, | ἰκέτας ὑποδεχθεῖς, | κίνδυνον πολιῶ
τεμεῖν σιδάρω. Suspecta mihi locutio. Expectes

κίνδυνον πολιῶ δσαμεῖν σιδάρω

ut dicitur ἀγῶνα τρέχειν, vel βαλεῖν, ut dicitur ῥίπτειν ἀναρρίπτειν et ἀναβάλλειν κίνδυνον. Cf. Eur. Rhes. 155 et fr. 402, 6 (N) et Aesch. Sept. 1028, vel περῶν, ut est Cho. 270. His omnibus lenius foret τελεῖν, quod an admitti possit considerandum. Huic versui respondet antitheticus 769.

ἦσσοις εἴτ' ἐμοῦ φανοῦνται cod. P.

ἦσπον οὔτ' ἐμοῦ φανοῦνται cod. C.

Kirchhoff ἦσσοις (δαίμονες) ἔκ γ' ἐμοῦ φανοῦνται

Dindorf ἦσσονες (θεοὶ) παρ' ἐμοὶ φανοῦνται

Nauck ἦσσοις (θεοὶ) ***** φανοῦνται.

Equidem suspicor :

οὔποτε θνατῶν

ἦσσοις <δαίμονες> ἔν γ' ἐμοὶ φανοῦνται.

i. e. *me quidem iudice*. Cf. Soph. O. C. 1214 σκασιούνην φυλάσσων | ἔν ἐμοὶ κατάδηλος ἔσται. O. R. 677. O. C. 153 (ubi ἔν γ' ἐμοὶ *est quantum saltem est in me*). Vid. Valckenaerium ad Hippol. 324.

Her. 949. ὃς καὶ παρ' Ἄιδην ζῶντα νιν κατ' ἡγάγες

ὑδρας λέοντάς τ' ἐξαπολλύναι λέγων

ἔπεμπες.

Procul dubio male sanum est κατ' ἡγάγες, quod iam vidit Reiske κάτω τε γῆς coniciens, in quo male abundat copula. Praeterea vero versus sequens non suo loco legi videtur, quoniam apud inferos

nec hydras nec leones occidere Hercules poterat. Locum 946-951 sic fere constituerim :

ὅς πολλὰ μὲν τὸν ὄνθ' ὄπου 'στὶ νῦν ἐμὸν
παῖδ' ἠξίωσας, ὃ πανούργ', ἐφουβρίσαι,
950 ὕδρας λέοντας τ' ἐξαπολλύναι λέγων (= κελεύων),
949 ὅς καὶ παρ' Ἀιθῆν ζῶντά νιν κατὰ (κάτω?) χθονὸς
951 ἔπεμπες. ἄλλα δ' οἱ' ἐμηχανῶ κακὰ
σιγῶ κτέ.

Her. 1050. κομίζετ' αὐτὸν δμῶες, εἴτα χρῆ κυσὶ
δοῦναι κτανόντας· μὴ γὰρ ἐλπίσης ὅπως
αὔθις πατρῶας ζῶν ἔμ' ἐκβαλεῖς χθονός.

Duae mihi innotuerunt conjecturae, altera Madvigii ἐνθ^a corrigentis pro εἴτα, altera Hauptii mutantis κυσὶ in τάφῳ, sed neutra quidquam proficitur, quia aperte haec pugnant cum ipsius Alcmeneae verbis supra 1022

κτανούσα γὰρ
τόνδ' εἴτα νεκρὸν τοῖς μετελθοῦσιν φίλων
δώσω· τὸ γὰρ σῶμ' οὐκ ἀπιστήσω χθονί.

Praeterea κυσίν, vocabulum Alcmeneae furori adeo conveniens, corruptela natum esse haud facile credam. Aut igitur fallor, aut post κτανόντας duo hemistichia elapsa sunt, et locus, ut cum illo concilietur, sic fere restituendus :

κομίζετ' αὐτόν, δμῶες, εἴτε χρῆ κυσὶ
δοῦναι κτανόντας, <εἴτε τοῖς φίλοισιν, ὡς
τάφῳ καλύψαι>· μὴ γὰρ ἐλπίσης κτέ.

HERCULIS 17.

συμφορὰς δε τὰς ἐμὰς
ἐξευμαρίζων καὶ πάτραν οἰκεῖν θέλων
καθόδου δίδωσι μισθὸν Εὐρύσθεϊ μέγαν,
ἐξημερῶσαι γαῖαν, κτλ.

Necessario suppleendum πάτραν <μ' > οἰκεῖν θέλων. Praeterea cum Nauckio propter sequens θέλων malim ἐξευμαρίζειν, nam per se quidem ἐξευμαρίζων poni potuit pro ἐξευμαρίζειν πειρώμενος. Omnino vero repudiandum Schenklii tentamen ἐξημερώσας, quod sententiam pessumdaret, quoniam τὸ ἐξημερώσαι γαῖαν erat paterni reditus merces, quam Hercules Eurystheo promissam nondum plane exsolverat.

Herc. 51. πάντων δὲ χρεῖοι τάσδ' ἔδρας φυλάσσομεν,
σίτων ποτῶν ἐσθῆτος, ἀστρώτῳ πέδῳ
πλευρὰς τιθέντες· ἐκ γὰρ ἐσφραγισμένοι
δόμων καθήμεθ' ἀπορία σωτηρίας.

Non est Atticus saltem usus praepositionis ἐξ pro ἐκτός, itaque

non sufficit Schenklii coniectura ἐσφραγισμένων, sed necessario, coll. 330, scribendum :

ἐκ γὰρ ἐσφραγισμένων
δόμων κεκλήμεθ' (i. e. ἐκκεκλήμεθα).

Tum vero non satis intellegitur ἀπορία σωτηρίας, qua Megara cum suis non poterat dici domo exclusa esse. Quin scribimus

ἐκ γὰρ ἐσφραγισμένων
δόμων κεκλήμεθ'. Ἀπορία (sc. ἐστὶ) σωτηρίας·
φίλων δὲ τοὺς μὲν οὐ σαφῶς ὄρω φίλους,
οἱ δ' ὄντες ὀρθῶς ἀδύνατοι προσωφελεῖν.

Ad σφραγιζεσθαι cf. Orest. 1108.

Herc. 65. ἔχων τυραννίδ', ἧς μακρὰὶ λόγχοι πέρι
πηδῶσ' ἔρωτι σώματ' εἰς εὐδαίμουσα.

Conieci : ἧς μακρὰὶ λόγχοι <θάμα>
πηδῶσ' ἔρωτι σώματ' εἰς συναίμουσα.

Herc. 75. τῶ νέῳ δ' ἐσφαλμένοι
ζητοῦσι τὸν τεκόντ'. ἐγὼ δὲ διαφέρω
λόγοισι μυθεύουσα. θαυμάζων δ' ὅταν
πύλαι ψοφῶσι, πᾶς ἀνίστησιν πόδα, κτλ.

E propositis coniecturis maxime arridet Schmidii λόγοισί νιν θέλγουσα (cl. vs. 99), sed corruptum restat διαφέρω, quod non sanatur Nauckii et Mekleri coniectura δυσφορῶ. Cogitavi de reponendo διαχέω, quod noto usu, ut *diffundere* Latine, exhilarandi sensu ponitur. Fortasse

ἐγὼ δὲ διαχέω
λόγοις σφε καὶ μύθοισι,
ego vero sermone et fabellis eos delectare conor; aut, si probanda Schmidii coniectura,

ἐγὼ δὲ διατελῶ
λόγοισί νιν θέλγουσα.

Sed quoquo te vertis, incerta manet correctio, nec prorsus reprobio suspicionem a me prolatam Revue II 40, verba ἐγὼ-μυθεύουσα esse interpolatoris. Apparet autem ex verbis πύλαι ψοφῶσιν, coll. vss. 53 sq. et 330 sqq., haec facta esse priusquam aedibus exclusi fuerint, quare mireris praesentia ζητοῦσι, ψοφῶσιν, ἀνίστησιν, quam difficultatem equidem expedire nequeo.

Herc. 88. ὦ θύγατερ, οὔτοι ῥᾶδιον τὰ τοιάδε
φαύλως περαίνειν σπουδάσαντ' ἄνευ πόνου,

Schmidt transponendo

οὔτοι σπουδάσαντ' ἄνευ πόνου
φαύλως περαίνειν ῥᾶδιον τὰ τοιάδε

non restituit sententiam. Quippe Megara in praegressis ad omnem se laborem paratam esse, modo salutem sibi suisque senex para-

ret, abunde oratione sua ostenderat, neque igitur ei respondere potuit Amphitryo difficile esse *sine labore* salutem nancisci, sed debuit ei significare omnem *spem viamque salutis seclusam esse* itaque frustra laborari. Quod fecit, nisi fallor, dicendo

ὦ θύγατερ, οὔτοι βῆδιον τὰ τοιάδε
φαύλως περαίνειν σπουδάσαντ' ἄνευ πόρου.

Dixerat Macaria vs. 80 :

νῦν οὖν τίν' ἐλπιδ' ἢ πόρον σωτηρίας
ἐξευμαρξῆς, πρέσβυ.

Herc. 111. Ἔπεα μόνον καὶ δόκημα νυκτερωπὸν
ἐννύχων ὀνειρώων.

Offendit ἐννύχων post νυκτερωπὸν et propter accuratam huius strophae et antistrophae responsionem primum pedem versus ithyphallici tribrachyn esse malim. Quare vide ne poeta dederit

ἐνυπνίων ὀνειρώων,

ut Aeschylus Sept. 692 dixit ἐνύπνια φαντάσματα.

Herc. 177. Διὸς κεραυνὸν δ' ἠρόμην τέθριππά τε,
ἐν οἷς βεβηκῶς τοῖσι γῆς βλαστήμασι
Γίγασι, πλευροῖς πτήν' ἐναρμόσας βέλη,
τὸν καλλίνικον μετὰ θεῶν ἐκώμασε.

Cur Schenkl post βέλη versum excidisse iudicaverit me latet, nihil enim deesse videtur, sed haereo in ἠρόμην, pro quo in tali sententia expectatur imperativus, ut recte Amphitryo pergat :

τετρασκέλες θ' ὕβρισμα, Κενταύρων γόνος,
Φολόην ἐπελθών, ὦ χάριστε βασιλέων,
ἐροῦ τίν' ἄνδρ' ἀριστεά κρίνειεν ἄν, κτέ.

Corrigendum igitur existimo :

Διὸς κεραυνὸν δ' ἰστόρει τέθριππά τε.

Herc. 403. οὐρανοῦ θ' ὑπὸ μέσσαν
ἐλαύνει χέρας ἔδραν
Ἄτλαντος δόμον ἐλθών.

Pro ἐλαύνει expectaveram ἐρεΐδει. Idem verbum ἐλαύνειν e σταλάσειν depravatum videtur Suppl. 96. Vid. Rev. II, 36.

Herc. 436. εἰ δ' ἐγὼ σθένος ἦβῶν
δόρυ τ' ἔπαλλον ἐν αἰχμᾷ
Καδμείων τε σύνηθοι,
τέκεσιν ἄν παρέσταν
ἀλκᾷ · νῦν δ' ἀπολείπομαι τὰς εὐδαίμονος ἦβας.

Non propterea quod nusquam alibi repertum est σύνηθος in hac voce haereo, sed quia vix aliud potest significare quam συνέφηθος, non vero id quod hic manifeste sententia postulat, συνῆλιξ.

Quocirca vix dubito quin genuinum vocabulum labem conceperit e vicinis ἦβῶν et ἦβας. Verum arbitror

Καδμεία τε συνήλιξ

i. e. Καδμείοι τε οί συνήλικες.

Herc. 539. Meg. τεθνᾶσ' ἀδελφοί καὶ πατὴρ οὐμὸς γέρον.

Herc. πῶς φῆς, τί δράσας ἢ δορὸς ποίου τυχῶν;

Recte Nauck μόρου coniecit, sed insuper requiro :

τί δράσας καὶ μόρου ποίου τυχῶν ;

i. e. διὰ τί καὶ τίνι τρόπῳ τέθνηκεν ;

Herc. 544. *Herc.* τί δῆτα πρὸς σέ καὶ γέροντ' ἦλθεν φόβος ;

Meg. κτείνειν ἔμελλε πατέρα καμὲ καὶ τέκνα.

Requiro τίς-φόβος : non enim rogat Hercules, eoquid metuerint, sed quid metuerint.

Herc. 588. Cautelam filio suadet Amphitryo dicens :

πολλοὺς πένητας, δολβίους δὲ τῷ λόγῳ

δοκοῦντας εἶναι ξυμμάχους ἀναξ ἔχει,

οἱ στάσιν ἔθηκαν καὶ διώλεσαν πόλιν

ἐφ' ἀρπαγαῖσι τῶν πέλας, τὰ δ' ἐν δόμοις

δαπάναισι φροῦδα διαφυγόνθ' ὑπ' ἀργίας.

ᾧ φθῆς ἐσελθὼν πόλιν · ἐπεὶ δ' ᾧ φθῆς, ἔρα

ἐχθροὺς ἀθροίσας μὴ παρὰ γνώμην πέσῃς.

His septem versibus (totidem mox utitur 599-605) Amphitryo omnia dicit quae dicenda erant : multos Herculi esse inimicos et omnibus notum esse eius in urbem introitum, ita ut non improvidos opprimere posset. Hinc minime intellego, cur post ἀργίας (592) orationem manifeste hiare dixerit Wilamowitz. Aperte sufficit corrigere :

ᾧ φθῆς <τ'> ἐσελθὼν πόλιν· κτλ.

Herc. 650.

κατὰ κυμάτων δ' (sc. τὸ γῆρας)

ἔρροι μὴδέ ποτ' ᾧ φελεν

θνατῶν δώματα καὶ πόλεις

ἐλθεῖν, ἀλλὰ κατ' αἰθέρ' ἀ-

εἰ πτεροῖσι φορεῖσθω.

Non est huius loci imperativus, sed aut optativus aut, qui traditam scripturam propior est, infinitivus φορεῖσθαι, quem poetae reddere nullus dubito.

Herc. 660.

καθανόντες τ'

εἰς αὐγὰς πάλιν ἁλίου

δισσοὺς ἂν ἔβαν διαύλους,

ἂ δυσγένεια δ' ἀπλᾶν ἂν

εἶχε ζωᾶς βιοτάν, κτλ.

Conieci ζωᾶς δίοδον, ut dicitur διέναι τὸν βίον. Plato Gorg. 523 A δικαίως τὸν βίον διελθεῖν. Cf. Pind. I. III, 23. Laborant etiam sequentia :

καὶ τῷ δ' ἦν τοὺς τε κακοὺς ἂν

γνώναι καὶ τοὺς ἀγαθοὺς,

ἴσον ἄτ' ἐν νεφέλαισιν ἄ-
στρων ναύταις ἀριθμὸς πέλει.

ubi huiusmodi quid expectatur :

ἴσον ἄτ' ἐν πελάγεσσιν ἄ-
στρων ναύταις ὄφελος πέλει.

licet sub ἀριθμὸς fortasse aliud quid delitescat.

Herc. 697. μοχθήσας τὸν ἄκυμον
 θῆκεν βίοτον βροτοῖς
 πέρσας φάσματα θηρῶν.

Articulus sic positus facit ut malim :

δῶκεν βίοτον βροτοῖς.

Haud semel utrumque verbum confundere librarii.

Herc. 710. ἐπεὶ δ' ἀνάγκην προστίθης ἡμῖν θανεῖν,
 στέργειν ἀνάγκη, δραστέον δ' ἅ σοι δοκεῖ.

Leniter quidem Schenkl στέργειν μὲν ἀκμή, sed vix ita loquitur qui, ut Amphitryo, invitus paret necessitati. Aptius videtur : στερεχτέον ἂν εἴη δραστέον θ' (sic Nauck) ἅ σοι δοκεῖ nec, quia ἀνάγκη e superiore versu irrepserat, litterarum apices anxie respiciendi sunt. Quod coll. Soph. O. C. 758 στέργειν μὲν ἤκει coniecit Schmidt ab Euripideo sermone non, ut Sophocles facit, insolita venanti alienum est. Infra vs. 771 pro

δοκημάτων ἐκτὸς ἦλθεν ἐλπίς

gratus ab illo accipio

δοκημάτων ἐκτὸς ἦλθ' ἄελπιος,

(Vid. Kr. St. II, 194), licet ipse iniuria praeferat alteram suam coniecturam ἦλθεν ἐκ γῆς (γᾶς certe debuerat) male comparans locum alienum 807.

Herc. 807. δὲ γᾶς ἐξέβα θαλάμων | Πλούτωνος δῶμα λιπὸν νέρτερον.

Quia *latebrae*, non *thalami* significantur, ut alibi monui, corrigendum θαλαμῶν ab eo quod est θαλάμη. Cf. Ion. 394. Ph. 938. Suppl. 980. Bacch. 561. Et sic iam Beckium video scripsisse.

Herc. 809. κρεῖσσον μοι τύραννος ἔφυς
 ἢ δυσγένει' ἀνάκτων ·
 ἂ νῦν ἐσορᾶν φαίνει
 ξίφηφόρων ἐς ἀγώνων
 ἄμιλλαν, εἰ τὸ δίκαιον
 θεοῖς ἔτ' ἀρέσκει.

Scribendum suspicor :

ἢ δυσγένει' ἀνακτος (sic Schenkl),
ἂν νῦν ἐσορᾶν φαεῖ
ξίφηφόρων ἐν ἀγώνων
ἀμίλλαις, εἰ τὸ δίκαιον
θεοῖς ἔτ' ἀρέσκει.

i. e. quam ignaviam nunc (clade sua sc.) in pugna ostendet.

In vs. antithetico 794, qui vs. 811 respondet, malim :

σπαρτῶν γένος οὐ φάνη

pro ἴν' ἐφάνη, quod tribuo glossatori.

Herc. 840 sqq. Cur Herculem Juno persequatur e vetustis fabulis satis novimus. Iris vero non tantum ut deorum famula Junonis iussa exequitur, sed et ipse Herculem oderat, ut testatur vs. 829, odii autem causam explicant vs. 841 sqq.

ἢ θεοὶ μὲν οὐδαμοῦ,

τὰ θνητὰ δ' ἔσται μεγάλα, μὴ δόντος δίκην.

Quibus tecte significare videtur Herculem poena dignum esse, qui matre mortali natus et ipse mortalis hominum benefactor facinora mortalibus maiora ediderit. Pertinet igitur hic quoque locus ad superstitiosam Graecorum de deorum invidia sententiam.

Herc. 859. εἰ δὲ δὴ μ' Ἦρα θ' ὑπουργεῖν σοὶ τ' ἀναγκάως ἔχει
τάχος ἐπιρροῖβδην θ' ὁμαρτεῖν ὡς κυνηγέτη κύνας,
εἰμί γ' κτλ.

Versum corruptissimum duce sententia satis perspicua sic tempto :

τάχος ἐπιρροῖβδοισι (s.-ροῖζοισι) πεισθεῖς ὡς κυνηγέτου κύων.

Quod enim lenius reposueris ἐπιρροῖβδοις ὁμαρτοῦσ' vereor ut sufficiat.

Herc. 883. ὄφρων ἰαχίμασι, Λύσσα μαρμαρωπός.

Non potest hic versus esse anapaesticus logaedicus, pro quo habuit Dindorf, quia ut demonstravit Nauck ἰαχή et cognata vocabula alpha producunt. Sunt vero iambi cum choriampo, aut, si vera lectio est ἰαχίμασιν, iambotrochaei.

Herc. 888. ἰὼ Ζεῦ, τὸ σὸν γένος ἄγονον αὐτίχα

λυσσάδες ὠμοβρῶτες ἀπρινόδικοι δίκαι

κακοῖσιν ἐκπετάσουσιν. ἰὼ στέγαι κτέ.

Coniecturis accedat haec mea :

λυσσάδες ὠμοβρῶτες Ποιναὶ δίκαις

κακαῖς ἐκπατάξουσιν. ἰὼ στέγαι.

Herc. 973. οἱ δὲ ταρβοῦντες φόβῳ

ἄρουαν ἄλλος ἄλλοσ', εἰς πέπλους θ' μὲν

μητρὸς ταλαίνης, θ' δ' ὑπὸ κίονος σκιάν,

ἄλλος δὲ βωμῶν ἄρνις ὡς ἔπτηξ' ὕπο.

Quid columnae umbra miseros iuvatura esset non video. Corrigendum σκεπήν.

Herc. 1002. ἀλλ' ἦλθεν εἰκῶν ὡς ὄρᾶν ἐφαίνετο

Παλλὰς κραδαίνουσ' ἔγχος ἐπὶ λόφῳ κέαρ.

Pro ἐπὶ λόφῳ κέαρ alius aliud proposuit, ego olim εὐλοφος κόρη, quod ut suum repetivit Schmidt II, 195, qui proposuit ἦλθ' ἐς οἶκον.

at verba ὡς ὄρᾶν ἐφαίνετο sunt tam iners additamentum, ut hodieque praeferam, quod tunc proponebam :

ἀλλ' ἦλθεν (εἰκάζουσιν ὡς ἐφαίνετο,
Παλλὰς κραδαίνουσ' ἔγχος εὖλοφος κόρη.

Sed venit hastam vibrans bene cristata virgo, Pallas, ut conicientibus videbatur, nec silebo quod praeterea mihi venit in mentem :

ἀλλ' ἦλθεν, εἰκόν' ὡς ὄρῳσι φαίνεται,
Παλλὰς κραδαίνουσ' ἔγχος εὖλοφος κόρη

reputanti morem Euripideum alludendi ad nota artis opera, de quo peculiari libello egit Kinkel. Nempe hoc gestu repraesentatur Minerva Polias. Vid. Baumeister, *Denkmäler des Kl. Alt.* I, 210.

Herc. 1010. ἡμεῖς δ' ἐλευθεροῦντες ἐκ δρασμῶν πόδα
ξὺν τῷ γέροντι δεσμὰ σειραύων βρόχῳ
ἀνήπτομεν πρὸς κίον' κτλ.

Quae vulgo accepta est lenis sane Porsoni correctio δεσμὰ σειραύων βρόχων praeter dictionis abundantiam hoc laborat incommodo, quod sic columnae quidem vincula aptari dicuntur, non vero, quod tamen dicendum fuerat, dicitur Hercules iis vinciri. Quapropter iure meo requiro :

δέσμιον σείρας βρόχῳ
ἀνήπτομεν πρὸς κίον'.

Herc. 1055. μὴ δέσμ' ἀνεγειρόμενος χαλάσας ἀπολεῖ πόλιν,
ἀπὸ δὲ πατέρα, μέλαθρά τε καταρρήξῃ.

Verba absurda ἀπολώ πόλιν uncinis inclusit Nauck. Sententia postulat :

ἀπὸ σὲ κτάνῃ,
ἀπὸ δὲ πατέρα, κτλ.

Herc. 1076. ἀλλ' εἴ με κτανεῖ πατέρ' ὄντα | πρὸς δὲ κακοῖς κικὰ μήσεται,
πρὸς Ἑρίνυσι θ' αἶμα σύγγονον ἔξει, κτλ.

Male sanum est σύγγονον, quoniam liberorum caedes non minus quam paterna σύγγονον αἶμα erat. Scribendum fortasse aptioribus etiam numeris πατροκτόνον. Cf. *Orest.* 1640 αἵματος μητροκτόνον.

Herc. 1106. ὦή, τίς ἐγγὺς ἢ πρόσω φίλων ἐμῶν,
δύσγνοιαν ὅστις τὴν ἐμὴν ἰάσεται ;
σαφῶς γὰρ οὐδὲν οἶδα τῶν εἰωθότων.

Si versus, quem pro spurio habet Nauck, genuinus est, manifeste depravatam est οἶδα, pro quo ὄρῳ dicendum fuerat. Intellegam :

σαφῶς γὰρ οὐδὲν τῆδε (sc. ἐστὶ) τῶν εἰωθότων.
neque opus est violento Schmidtii (II, 195) remedio :
σαφῶς γὰρ οὐδὲν ὦν ὄρᾶν εἶωθ' ὄρῳ.

Herc. 1170. εἴ τι δεῖ, γέρον,

ἢ χειρὸς ὕμῃς τῆς ἐμῆς ἢ ζυμμάχων.

Unicus hic locus est, ubi *non postulante metro* rarior haec structura pro δεῖ — ὕμῃν occurrit. Cf. Aesch. Prom. 840. Soph. El. 602. Eur. Hel. 1424. Rhés. 837. Quare de scripturae sinceritate subdubito.

Herc. 1172. ἔα· τί νεκρῶν τῶνδε πληθύει πέδον ;
οὐ που λείπειμαι καὶ νεωτέρων κακῶν
ὑστερος ἀφίγμαι ; τίς τὰδ' ἔκτεινεν τέκνα ;

1175. [τίνος γε γῶσαν τήνδ' ὄρω συνάρορον ;]
οὐ γὰρ δορός γε παῖδες ἴστανται πέλας, κτλ.

Pro absurdo γεγῶσαν facile quidem conicias τεθνῶσαν (cf. Suppl. 278), sed vs. 1175 tam inepte interrumpit orationem, ut quin spurcius sit nullus dubitem. Etiam in sequentibus de solis pueris agitur. Sileri de caesa uxore manifesto non ferebat interpolator.

Herc. 1200. αἰδόμενος τὸ σὸν ὄμμα | καὶ φιλίαν ὀμόφυλον | αἰμά τε παιδοφόνον.

Tanto aptius est ΟΜΟΘΥΜΟΝ quam ΟΜΟΦΥΛΟΝ et litterarum ductus adeo similes, ut φιλίαν ὀμόθυμον, *concordem amicitiam*, poetae reddere non dubitem. Cf. Hesychius, ὀμόθυμος ὀμόφρων, ὀμόφυλος. Quo rarius erat vocabulum, eo facilius a librariis cum notiore ὀμόφυλος confundi poterat. Contra crebro usu terebatur ὀμοθυμάδον. Respondet his Amphitryonis verbis Theseus

ἀλλ' εἰς συναλγοῦντ' ἦλθον ἑκκάλυπτε νιν (Herculem).

Vulgo recepta est Wakefieldi correctio ὡς συναλγῶν γ', de cuius veritate dubito, quia, ut ipse dixit vs. 1165, Theseus venerat σύμμαχον Herculi φέρων δόρυ. Vide ne verius sit :

ἀλλ' εἰ πρὸς ἀλγοῦντ' ἦλθον, ἑκκάλυπτε νιν.

Herc. 1218. τί μοι προσείων χεῖρα σημαίνεις φόνον ;
ὡς μὴ μύσος με σῶν βάλῃ προσφθεγμάτων ;

Nauck προσάλλων pro προσείων, Schenkl μένειν pro φόνον coniecit. Mihi non displiceat :

τί μὴ προσειπεῖν χεῖρὶ σημαίνεις <έμο> ;

quo ducit versus sequens.

Herc. 1243. *Herc.* αὔθαδες ὁ θεός, πρὸς δὲ τοὺς θεοὺς ἐγώ.

Thes. ἴσχε στόμ', ὡς μὴ μέγα λέγων μείζον πάθος.

Herc. γέμων κακῶν δὴ, κοῦκέτ' ἔσθ' ὄπη τεθῆ.

Ultimo versu persuasit mihi Schmidt corrigendum esse ἔπροσθεθῆ, in praegresso teneo quod proposui Revue II, 41, ἴσχ' ἐὔστομ', coll. Soph. Phil. 201, i. e. εὐφήμει. Nec poenitet me ibidem ad vs. 1251 proposuisse :

οὐκ ἄν τοσαῦτά γ', εἰ μάτην μοχθητέον,

nisi quod hodie cum Schenklio initio malim οὔτ' ἄν. Formula

μάτην μοχθεῖν s. πονεῖν, qua nusquam Sophocles usus est, Euripidi et Aeschilo est familiaris. Cf. supra 501, Troad. 755, Her. 449, J. A. 353, Hel. 609, Bacch. 626, Aesch. Prom. 44, 342, Cho. 521. Violentissimum Schmidtii tentamen legas apud ipsum II, 200.

Herc. 1287. κᾶπειθ' ὑποβλεπόμεθ' ὡς ἐγνωσμένοι.

Corrigendum esse κεχρωσμένοι, i. e. μεμολυμμένοι, μεμιασμένοι ostendi Revue II, 42, ubi in sequenti versu κερτομούμενοι, coll. Suppl. 321, conieci pro κληδουχούμενοι.

Herc. 1322. Θήβας μὲν οὖν ἔκλειπε τοῦ νόμου χάριν,

« Verba suspecta » adnotavit Nauck. Cur tandem? Satis enim nota lex, qua caede involuntaria pollutis solum vertendum erat. Cf. etiam 1361.

Herc. 1340. οἶμοι· πάρεργα τὰδ' ἔστ' ἐμῶν κακῶν.

Litigant viri docti sitne post πάρεργα supplendum μὲν, an τοι, an γάρ, non sentientes ipsum πάρεργα depravatam esse, quod soli intellexerunt Madvig et Heimsoeth, quorum hic sollerter coniecit οἶμοι.

παρηγόρημα μὲν τὰδ' ἔστ' ἐμῶν κακῶν

quod, licet olim in Revue l. l. probarem, hodie mihi non sufficit, quia ipse Hercules ea quae Theseus de dis dixerat, utpote *misella poetarum fragmenta* (vs. 1346, quem propositum a Nabero δυστήνων corrumpere) malorum suorum solamen vocare vix et ne vix quidem poterat. Abstinit Madvig a coniectura, sed recte, ni fallor, requirebat vocabulum aut diversitatem aut velamen et calidam occultationem significans. Ad huius mentem possis :

οἶμοι.

πρόσχημά <τοι> τὰδ' ἔστι <τῶν> ἐμῶν κακῶν.

SUPPLICUM VS. 138. Φοίβου μ' ὑπῆλθε δυστόπαστ' αἰνίγματα.

Nauck μ' ἔπεισε coniecit, nec vero μ' ἐπῆρε aut μ' ἔσηγε aut μ' ἔθειλε a loci ratione aliena videntur. Mox vs. 144, ubi pro Πολυνείκης θ' ἄμα olim proposui Πολυνείκους <βία>, paullo lenius propter litteram Θ, coll. Soph. Trach. 507, Πολυνείκους (σ)θ<ένει> scribere potueram. Utut est, ἄμα e praegressi versus exitu errore repetitum.

Suppl. 222. λαμπρὸν δὲ θελερῶ δῶμα συμμεῖζας τὸ σὸν

ἤλκωσας οἴκουσ' κτέ.

Nec δῶμα nec σῶμα, quod est in cod. C, recte habere, sed σπέρμα, i. e. γένος, verum videri iam olim, ni fallor, monui.

Suppl. 277. πρὸς σε γενειάδος, ᾧ φίλος, ᾧ δοκιμώτατος Ἑλλάδι,

ἄντομαι, ἀμφιπίτνουςα τὸ σὸν γόνυ καὶ χέρα δειλαία.

Hos versus hexametros fuisse ut praecedentes iure statuisset mihi videtur Kirchhoff, vix autem dubito quin Ἑλλάδι glossema sit

genuini nominis Ἄργει, et δειλαία sit corruptum ex Homérico δειλά, *miserā*, quod his numeris est aptissimum. *O tu, cuius amicitiam maximi faciunt Argivi.* Aliud coniecit Dindorf in poet. scen. ed. Vta.

Suppl. 302. σκοπεῖν κελεύω μὴ σφαλῆς ἀτιμίας·
σφάλλει γὰρ ἐν τούτῳ μόνῳ, τᾶλλ' εὖ φρονῶν.

Subscribo Nauckii sententiae alterum versum ant corruptum esse aut ab Euripide alienum. Melioribus quidem numeris scribi potest :

τᾶλλ' εὖ φρονῶν γὰρ ἐν τόδε σφάλλη μόνον
sed non aptiore sententia. Quare ut spurius delendus esse videtur.

Suppl. 486. καίτοι· δυοῖν γε πάντες ἄνθρωποι λόγῳ
τὸν κρείσσον' ἴσμεν καὶ τὰ χρηστὰ καὶ κακὰ
ὅσα τε πολέμου κρείσσον εἰρήνῃ βροτοῖς.

Vix sufficit Naberii coniectura τὰ χρηστὰ καὶ τὰ μὴ. Scripserim :
τὸν κρείσσον' ἴσμεν κατὰ τε (κατὰ τὰ?) χρηστὰ καὶ κακὰ.
quod attinet ad res bonas atque malas.

Suppl. 547. σκαιόν γε τάνάλωμα τῆς γλώσσης τόδε
φόβους πονηροῦς καὶ κενούς δεδοικέναι.

Γνώμης pro γλώσσης iam pridem correxi, sed non sanius est τάνάλωμα. Suspisor :

σκαιόν γέ τοι πλάνημα τῆς γνώμης τόδε κτέ.

Suppl. 626. κεκλημένους μὲν ἀνακαλούμεθ' αὖ θεοῦς.
ἀλλὰ φόβων πίστις ἄδε πρώτα.

Tam ἀλλὰ quam φόβων πίστις iustam movet suspicionem. Corre-
xerim, mutata interpunctione :

κεκλημένους μὲν ἀνακαλούμεθ' αὖ θεοῦς
ἀμφὶ φόβῳ· πίστις ἄδε πρώτα.

i. e. ὑπὸ φόβου. Cf. Or. 825. Similiter ἀμφὶ θυμῷ Sophocles dixit,
ἀμφ' ὀδύνησι Archilochus, ne alia excitem.

Suppl. 638. λόγου δέ σε
μακροῦ ἀποπαύσω· Καπανέως γὰρ ἡ λάτρις,
ὃν Ζεὺς κεραυνῷ πυρπόλῳ καταθαλαῖ.

Malim ἀπολύσω, *liberabo*, tum vero πυρπολῶν, aut cum Nau-
ckio πυρπνόφ.

Suppl. 863. οὐδέν τι μείζον εἶχεν ἢ πένης ἀνὴρ
φεύγων τραπέζαις ὅστις ἐξοχοῖτ' ἄγαν
τάρκοῦντ' ἀτρίων· κτέ.

Athenaeus bis citavit hunc locum, altero loco ψέγων scribens al-
tero μισῶν, quorum utrumvis aptius videtur quam φεύγων. Fortasse
tamen genuina lectio fuit στυγῶν.

Suppl. 973. πένθημοι | κουραὶ καὶ στέφανοι κόμας, | λοιβαί τε κτλ.

Hartung κού στέφανοι. Quidni potius καὶ στέφανοι κόμαι? Cf. Andr. 1021. Hipp. 1137.

Suppl. 1070. καὶ δὴ παρῆται σῶμα, σοὶ μὲν οὐ φίλον,
ἡμῖν δὲ καὶ τῷ συμπυρομένῳ πόσει.

Antehac correxi φίλος, sed hodie etiam dubito num sanum sit παρῆται, quo verbo Evadne desiliens de rupe vix uti potuit. Vide ne καθεῖται sit vera lectio. Cf. Hel. 1282, 1630. Tro. 1011. Similiter Hel. 1412 καθεῖναι σῶμα' ἐς οἶδακ πόντιον pro μεθεῖναι scripserim cum Nabero. Mox vs. 1075, iam peracto Evadnae facinore, per mire chorus exclamat :

ἔ ἔ, σγέτλια τᾶδε παθῶν,
τὸ πάντολμον ἔργον ὄψει τάλας.

Sed facile absurdae lectioni se offert remedium. Lege

τὸ πάντολμον εἶργες ὄψ', ὦ τάλας.

Audacissimum facinus sero impedire conabar, o miser!

Ad omissum ἔργον, quod a glossatore superscriptum locum perdidit cf. nota verba Aeschylea ex Agamemnone

τὸ παντότολμον φρονεῖν μετέγνω.

Suppl. 1109. μισῶ δ' ὅσοι χεῖρ' ἔχουσιν ἐκτείνειν βίον
βρωτοῖσι καὶ ποτοῖσι καὶ μαγεύμασιν
[παρεκτρέποντες ὀχετὸν ὥστε μὴ θανεῖν].

Versum inutilem et ineptum interpolatori tribuere hodie non dubito. Cf. Rev. II, 39.

Suppl. 1115. λάβετ', ἀμφίπολοι

γραίας ἀμενοῦς· οὐ γὰρ ἔνεστιν
ῥώμη παίδων ὑπὸ πένθους,
πολλοῦ τε χρόνου ζώσης μετὰ δὴ
καταλειβομένης τ' ἄλγεσι πολλοῖς.

Non tantum cum Musgravo corrigendum μέτρα pro μετὰ et pro καταλειβομένης cum Nauckio κατατριβομένης sive κατατροχομένης (possis et κατακναιομένης) suspicandum, sed praeterea laborant prima verba. Procul enim dubio non famulae inbentur defunctorum ossa in manus sumere, sed iubetur ancilla aliqua infirmam vetulam nunc filii cineribus conspectis titubantem manibus suis fulcire. Lege sodes :

λαβοῦ, ἀμφίπολε, (S. ἀμφίπολος.)

γραίας ἀμενοῦς· κτέ.

Suppl. 1146. ἔτ' ἂν θεοῦ θέλοντος ἔλθοι δίκαια

πατρῶος· οὐπω κακὸν τόδ' εὔδει.

Metrum, non verbum, restituit Heimsoethii coniectura ἐξέλθοι, quod sic non usurpatur. Δίκη dicitur ἐλθεῖν, ut Electr. 42 (cf. Bacch. 990, 1010, Soph. El., 497) aut προσελθεῖν, ut Eur. fr. 979 N., aut μολεῖν, ut Aesch. Cho. 935. Suspicio :

ἔτ' ἂν θεοῦ θέλοντος ἂν μόλοι δίκαια.

HIPPOLYTI 17. χλωρὰν δ' ἄν' ὕλην παρθένῳ ξυνὸν ἄει
 κυσὶν ταχείαις θῆρας ἐξαιρεῖ χθονὸς
 μεῖζω βροτείας προσπεσῶν ὁμιλίας.

Nisi egregie fallor, scribendum :

χλωρὰν δ' ἄν' ὕλην παρθένῳ ξυνὸν ἄει
 μεῖζω βροτείας πρὸς θεοὺς (s. θεᾶν) ὁμιλίαν,
 κυσὶν ταχείαις θῆρας ἐξαιρεῖ χθονός

ut iungatur παρθένῳ ξυνὸν ὁμιλίαν (= ξυνουσίαν) μεῖζω ἢ βροτῶ πρὸς θεοὺς
 προσήκει.

Hipp. 121. ὠκεανοῦ τις ὕδωρ | στάζουσα πέτρα λέγεται | βαπτὰν κάλισι
 ῥυτὰν | παγὰν προεισα κρημνῶν, | ὄθι μοί τις ἦν φίλα, κτέ.

Valde mihi arridet Naberi coniectura κυανοειδὲς ὕδωρ, quia tamen
 Euripides Hel. 179 primam vocalem corripuit, fieri potest ut etiam
 praestet οὐ κυανειδὲς ὕδωρ — τόθι μοί τις ἦν φίλα. Ceterum vocabula
 HomERICA κυανόπεζα et κυανόπεπλος et praesertim Aristophaneum
 κυανοθενθῆς illud satis tumentur.

Hipp. 304. ἀλλ' ἴσθι μέντοι — πρὸς τὰδ' αὐθαδεστέρα
 γίγνου θαλάσσης — εἰ θανεῖ, προδοῦσα σοὺς
 παῖδας, πατρώων μὴ μεθέξοντας δόμων.

Vix bene habet haec syntaxis ἴσθι προδοῦσα, εἰ θανεῖ. Nonne scri-
 bendum : ἀλλ' ἴσθι μέντ' ἄν — προδοῦσα = ἀλλ' ἴσθι — προδώσουσα?
 Vix enim licet interpungere εἰ θανεῖ προδοῦσα, σοὺς παῖδας — μὴ μεθέ-
 ξοντας. Cf. scholia.

Hipp. 368. ὕλωλας, ἐξέφηνας εἰς φάος κακά.
 τίς σε παναμέριος ὄδε χρόνος μένει;

Versui antithetico 676 πάρεδρος ἢ ξυνεργὸς ἀδίκων ἔργων ut respon-
 deret, Weil reponerat :

ὄδε πανάμερος τίς σε χρόνος μένει;

quamquam ne sic quidem alter dochmius prorsus eiusdem sit
 mensurae. Sed admodum mihi suspectum est istud παναμέριος sive
 πανάμερος. Expectabam :

τίς σε παναθλίαν ὄδε χρόνος μένει;

Hipp. 449. ἦδ' ἐστὶν ἡ σπεύρουσα καὶ διδοῦσ' ἔρον,
 οὐ πάντες ἐσμὲν οἱ κατὰ χθόν' ἔκγονοι.

Versus inutiles abesse malim. Satis est, opinor, quod prae-
 cessit, πάντα δ' ἐκ ταύτης (e Venere) ἔφυ.

Hipp. 664. μισῶν δ' οὔποτ' ἐμπλησθήσομαι
 γυναῖκας, οὐδ' εἴ φησί τις μ' ἄει λέγειν.
 ἄει γὰρ οὖν πῶς εἶσι κάκειναι κακά.

Iniuria alterum ἄει sollicitasse Nauckium docet aperta huius
 loci parodia in Ar. Equitibus 249

καὶ πανοὔργον καὶ πανοὔργον· πολλάκις γὰρ αὐτ' ἔρῳ,
 καὶ γὰρ οὗτος ἦν πανοὔργος πολλάκις τῆς ἡμέρας.

Hipp. 715. καλῶς ἔλεξας. ἐν δὲ προτρέπουσ' ἐγὼ
 ἠύρηκα δῆτα (codd. εὐρημα δὴ τι) τῆσδε συμφορᾶς ἄκος.

Nauck περινοοῦσ' — μούνον τῆσδε proposuit. Num forte verius
 est ἐν δὲ πᾶν στρέφουσ' — μούνον κτέ?

Hipp. 755. ἐπόρευσας ἐμὰν ἄνασσαν
 ὀλβίων ἀπ' οἴκων
 κακονυμφοτάταν ὄνασιν.

Melius intellegam :

κακονυμφοτάταν ἐς εὐνάν.

Cf. El. 1200 νυμφικᾶς ἐς εὐνάς.

Hipp. 817. ὦμοι ἐγὼ πόνων, ἔπαθον, ὦ πόλις.

Expectes potius ὦ τάλας.

Hipp. 860. θάρσει, τάλαινα· λέκτρα γὰρ τὰ Θησέως
 οὐκ ἔστι δῶμά θ' ἥτις εἴσεισιν γυνή.

Non temere verba λέκτρα γάρ vitiosa videbantur Nauckio. Re-
 cepta codd. AC scriptura δῶμαθ' scribendum videtur

δευτέρα τὰ Θησέως
 οὐκ ἔστι δῶμαθ' ἥτις εἴσεισιν γυνή.

Nempe δευτέρα ἀπὸ σοῦ. Nam primo matrimonio Hippolyten ux-
 orem duxerat.

Hipp. 1076. εἰς τοὺς ἀφώνους μάρτυρας φεύγεις σαφῶς·
 τὸ δ' ἔργον οὐ λέγον σε μηνύει κακόν.

Dudum ante Schmidium (II, 339) in his haeseram, proposue-
 ramque (quod et hodie placet) οὐ σιγῶν, quod participium su-
 perscripto glossemate λέγον oblitteratum videtur. Ille coniecit pri-
 mum οὐ στέγον, deinde εἰ δηλοῦν, quorum prius certe multo praestat
 alteri. Idem vs. 663

τῆς σῆς δὲ τόλμης εἴσομαι γεγευμένος

rescribi iubet νίσσομαι μεμνημένος, sed in γεγευμένος, *expertus*,
 nil est quod merito reprehendas. Sola difficultas, quam ante
 illum loco inesse animadverti, est in εἴσομαι, pro quo ἴξομαι
 proponebam. Ut autem *ικνεῖσθαι* est perfrequens in senariis, ita
νίσσομαι a dialogo tragicorum prorsus alienum est. Et tragicis solus
 adhibuit bis Euripides Alc. 1493 et Cycl. 43, sed utrobique in me-
 licis. Scriptura εἴξομαι causa fuit corruptelae. Non magis mihi
 cum illo, p. 239, aut cum reliquis, quos citat, criticis convenit
 temptantibus vs. 1068 sq.

ὅστις γυναικῶν λυμεῶνας ἤδεται

ξένους κομίζων καὶ συνοικούρους κακῶν.

Ubi non dubito quin sufficiat corrigere κακούς, i. e. qui cum
 ipsi, id quod Theseus fecerat, peregre absint, domi manentes has
 stuprent. Cf. vs. 787 et Or. 928 sq. Κομίζων, pro quo Schmidt sine
 causa idonea coniecit ξενίζων, Euripides sensu Homérico usurpa-

vit fovendi et hospitio excipiendi sensu. Cf. Aesch. Cho. 262 et 344. Contra nescio an recte vs. 1189 διπλαΐσιν coniecerit pro αὐταΐσιν.

Hipp. 1099. προσείπαθ' ἡμᾶς καὶ προπέμψατε χθονός.

Obingratum in ultima syllaba ictum longe malim καὶ προπέμψατ' ἐκ χθονός. Cf. supra ad Her. 518.

H. VAN HERWERDEN.

(Continuabitur.)

SUR BABRIUS

Les fables dont je vais parler ne se trouvent pas dans toutes les éditions de Babrius. Je les désigne par les chiffres mis en tête dans la petite édition scolaire de Desrousseaux (Hachette, 1892).

FABLE CIX (131)

Νέος ἐν κύβοισιν οὐσίην ἀναλώσας
στολὴν ἑαυτῷ κατέλιπεν μίαν μούνην,
χειμῶνος ὄντος μὴ πάθοι τι βιγίωσας,
'Ἄλλ' αὐτὸν ἡ χεῖρ ἐξέδουσε καὶ ταύτην.

Au dernier vers, ἡ χεῖρ est inintelligible, comme tout le monde l'a vu : mais une correction plausible reste à trouver :

Je propose : ἡ κήρ, ou ἡ Κήρ avec majuscule, « la fatalité, la male-chance, la déveine ».

FABLE LXXVI (91)

Certaines fautes sont imputables à des accidents purement matériels, taches d'encre, déchirures, piqûres d'insectes, etc. C'est ce que voulait dire le circonspect et sages Porson, quand il enseignait que la correction doit être quelquefois tirée *ex visceribus rei*. Ce cas se présente notamment quand les manuscrits, au lieu du mot que le sens exige, ne donnent qu'une « cheville », un remplissage insignifiant ou oiseux.

Le Taureau dit au Bouc, près de qui il s'est réfugié pour

échapper au lion, et qui le menace de ses cornes : « Ce n'est pas toi, c'est le lion que je crains. Qu'il passe seulement sans me faire de mal.... »

.....καὶ τότε γνώση
πόσον τράγου μεταξύ καὶ πόσον ταύρου.

« Et tu verras alors quelle différence il y a entre un bouc et un taureau. » Cette fin de fable n'a rien de piquant, et l'on se demande à quoi sert le second πόσον, si ce n'est à embarrasser la phrase. Il n'est pas téméraire de supposer qu'il a été inséré à la place d'un mot plus utile par un copiste arrêté dans son travail devant une tache ou un trou. La question n'est plus que de rétablir ce mot perdu : ce qui sera facile, si, comme je le crois, il n'en est qu'un qui soit possible :

πόσον τράγου μεταξύ καὶ κερῶν ταύρου,

« tu verras quelle différence il y a entre les cornes d'un bouc et celles d'un taureau. »

CX (132)

Ici nous avons affaire, si je ne me trompe, à une faute d'un genre un peu différent. La Brebis dit au Loup : « Tu m'appelles auprès de toi, pour me sauver du danger d'être immolée sur cet autel. C'est trop de sollicitude. Après tout, si je dois périr,

θεοῦ γενοίμην σφάγιον ἢ λύκου θοίνῃ.

Est-il besoin de rechercher si l'ellipse de μᾶλλον devant ἢ est possible ici, comme elle le serait après βούλομαι, alors que σφάγιον é mousse si visiblement la pointe de ce dernier vers? Babrius doit avoir dit : « Que je serve au repas d'un dieu, plutôt qu'au repas d'un loup! » idée qui sera parfaitement exprimée par

Θεοῦ γενοίμην μᾶλλον ἢ λύκου θοίνῃ.

Σφάγιον, mot technique en parlant des victimes offertes aux dieux, était une glose toute naturelle à côté de θεοῦ γενοίμην. Écrit au-dessus de μᾶλλον, il a été substitué à ce mot par un copiste, qui a pris la glose pour une correction.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Cronologia Romana, per D. ATTO PAGANELLI, benedettino di Vallombrosa. Milano, 1892, xviii-171 p. gr. in-4°.

Il y a longtemps que l'épithète de « docte » s'accole d'elle-même au titre de Bénédictin. On est donc tout disposé à prendre au sérieux une Chronologie Romaine, débrouillée d'abord ou « revendiquée¹ » et maintenant exposée, avec texte à l'appui, par Don Atto Paganelli, bénédictin de Vallombreuse. On s'attend à des trouvailles portant la lumière sur les points controversés; et l'ardeur belliqueuse dont témoignent, de la part de l'auteur, une brochure écrite pour la défense de la *Cronologia Rivendicata*², une lettre aigre-douce adressée au Préfet de la Bibliothèque Vaticane, qui avait critiqué le présent volume dans l'*Osservatore Romano*³; — cette ardeur belliqueuse, dis-je, si elle intimide le critique, rassure le lecteur.

Il faut bien avouer que le lecteur court au-devant d'une forte déception. La confiance la plus robuste ne résiste pas longtemps à l'espèce de suffocation que l'on éprouve à se trouver enfermé avec l'auteur dans des limbes où n'a pénétré aucun écho des discussions, aucun rayon des lumières de l'érudition contemporaine; où l'on ne rencontre aucune référence aux documents épigraphiques, pas même aux Fastes Capitolins; où les auteurs anciens, cités le plus souvent d'après des éditions du xvi^e siècle (les auteurs grecs en traduction latine ou italienne), communiquent leur infailibilité aux rapsodies avec lesquelles des humanistes de bonne volonté ont rapiécé leurs œuvres, si bien que l'on ne fait aucune différence entre Tite-Live et Freinshemius, entre Tacite et Brosier; où Panvinius et Ubbo Emmius remplacent au besoin les sources de première main. On se croirait transporté à deux siècles en arrière, dans un monde disparu, et l'on est tout stupéfait de constater, par la date du livre, que ce phénomène de réviviscence s'est bien produit en 1892.

Don Paganelli nous apporte de ces régions lointaines une sorte de Barème chronologique dans lequel se déroulent, sur un nombre variable de colonnes parallèles (entre sept et douze), portées par un énorme soubassement de citations, toute espèce de supputations et d'ères diverses : ère vulgaire, période Julienne, Olympiades, années de Rome (« astronomiques » et « ordinales »), et, brochant sur le tout, tantôt l'ère des rois, avec une colonne spéciale pour les années de chaque règne, tantôt l'ère républicaine, flanquée, suivant le caprice de l'auteur, de séries incessam-

1. *La Cronologia Rivendicata*, offerta à S. S. Leone Papa XIII, nella fausta occasione del Suo Giubileo Sacerdotale. — Milano, 50 fr.

2. *Risposta alle Osservazioni ed Appunti della Civiltà Cattolica sulla Cronologia Rivendicata*. — Prato, 1889.

3. Lettre du 10 déc. 1892 à Mgr Carini, insérée en feuille volante dans la *Cronologia Romana*.

ment renouvelées — années comptées à partir de l'institution du tribunal de la plèbe, du tribunal à puissance consulaire (celui-ci avec ou sans plébien, interrompu ou non par des séries de consuls), à partir de la trêve avec Veïes ou avec les Volsques ou avec les Étrusques, à partir du début des guerres du Sannium, de l'arrivée de Pyrrhus en Italie, de la « paix gauloise », de la « paix punique », etc., etc. Tout est prétexte à séries. C'est une sorte de kaléidoscope mouvant, une danse des nombres, dont le rythme, le sens, le but, restent un énigme pour les non initiés.

Le malheur est que, pour être tout à fait initié, il faudrait sans doute avoir lu aussi la *Cronologia Rivendicata*, à qui est emprunté « tout l'organisme » de cette arithmétique, et avoir pris place dans le cénacle des « esprits très heureusement doués (*felicissimi ingegni*) qui en ont compris à « première vue l'exacitude et l'importance ». A défaut de cette étude préalable, consultons la *Préface* où l'auteur cote si haut l'intelligence de ceux qui lui ont fait des compliments. Dès les premières lignes, il s'engage à « faire voir et toucher avec la main comme quoi tous les historiens sont « en plein et parfait accord entre eux au sujet de la fondation de Rome, « survenue le 21 avril 752 avant l'ère vulgaire, autrement dit, la 4^e année « de la VI^e Olympiade, et la 431^e après la destruction de Troie. » Voilà qui surprend, pour ne rien dire de plus. Mais on s'aperçoit bientôt que « tous les historiens » sont représentés par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, et qu'il suffit à Don Paganelli de mettre d'accord ces deux chefs de file.

D'accord, ils le sont, et ne peuvent pas ne pas l'être. Comment supposer un désaccord entre deux anciens qui, étant impeccables tous les deux, n'ont pu, par conséquent, se contredire ? L'arithmétique subtile de notre auteur a vite fait d'écarter tout dissentiment. Il lui suffit pour cela d'utiliser des fractions d'années, négligées par les calculateurs à la grosse. En un tour de main, l'entente est rétablie entre Tite-Live et Denys, la paix faite entre Ératosthène, Polybe, Caton, Varron et autres chronographes, que Don Paganelli connaît approximativement. N'est-ce pas là un spectacle édifiant, comparé aux divergences irréductibles que nos érudits modernes s'obstinent à signaler entre les divers systèmes ?

Ces mêmes érudits gémissent également sur l'impossibilité de ramener à une liste unique les Fastes consulaires relevés dans les divers auteurs et les inscriptions. Il n'y a concordance parfaite ni pour le nombre des années, ni pour les noms des consuls, ni pour la répartition des collèges consulaires, et Diodore notamment est, à ce point de vue, un véritable trouble-fête. Don Paganelli n'a jamais jeté un coup d'œil sur les sept listes juxtaposées dans le tome I^{er} du *C. I. L.*, ou il n'a cure de ces vétilles. De 508 à 441 avant J.-C. (509-443 pour les Varroniens), il juxtapose les « consulats selon Tite-Live » et les « consulats suivants Denys d'Halicarnasse » : mais c'est afin de bien montrer que, d'une liste à l'autre, il n'y a pas un seul écart de quelque importance. A partir de 441, Denys venant à manquer, nous n'avons plus que les « consuls d'après Tite-Live », ce qui supprime toute chance de conflit. Seulement, le lecteur n'est pas pour cela à l'abri des surprises, et c'en est une non médiocre que de voir les Fastes d'après Tite-Live se continuer jusqu'en l'an 9 avant J.-C. Vérification faite, le Tite-Live ainsi ressuscité s'appelle Freinshemius. Encore, ne saurons-nous jamais pourquoi Don Paganelli abandonne son Pseudo-T.-Live trois ans avant la fin des *Supplementa Liviana*, pour arborer désormais, jusqu'à la fin du volume, l'étiquette banale de « consulats suivant les divers auteurs ». Ceux qui sont au courant des questions litigieuses soulevées par les Fastes se passeront aisément de savoir de quelle façon notre auteur a

accommodé les siens. C'est probablement sans se douter des problèmes posés qu'il comble trois des lacunes ouvertes dans les Fastes Capitolins par les quatre « années dictatoriales », et qu'il récupère au juger ses dépenses de matériaux en mettant deux années vides (332-331 a. Chr.), au lieu d'une, entre le consulat de T. Veturius et Sp. Postumius et celui de A. Cornelius Cossus et Cn. Domitius ou en imputant à Sylla une année de dictature sans consuls (82 à Chr.)

Peut-être n'est-il pas non plus d'un intérêt palpitant d'apprendre pour quelles raisons et d'après quels principes Don Paganelli a divisé sa chronologie en dix périodes. Ici encore la fantaisie se donne libre carrière. La première période ou période royale (244 ans) a pour ainsi dire des limites naturelles; mais la seconde (68 ans), va de l'expulsion des rois à... la fin du texte actuel de Denys d'Halicarnasse; la troisième (176 ans), jusqu'au début des guerres Puniques; la quatrième (63 ans), jusqu'à la fin de la deuxième guerre Punique; la cinquième (120 ans), jusqu'à la dictature de Sylla; la sixième (18 ans), jusqu'au consulat de Cicéron, autrement dit à la naissance d'Auguste; la septième (131 ans), jusqu'à la mort de Galba, début des Histoires de Tacite; la huitième (48 ans), jusqu'à la mort de Trajan; la neuvième (120 ans), jusqu'à la mort de Gordien. La dixième et dernière (46 ans) finit où commence l'ère des Martyrs (284 p. Chr.). C'est sans doute pour compléter la page ou « tableau » 171 que les colonnes descendent jusqu'à l'an 287.

L'auteur trouve évidemment cette classification excellente, et il vaut mieux l'en croire sur parole que de risquer d'exciter sa mauvaise humeur. Les érudits des siècles passés portaient dans leurs controverses l'*odium theologicum*, et j'ai cru m'apercevoir que, à ce point de vue aussi, Don Paganelli est bien de leur temps. Qu'il me permette cependant de lui signaler (à la p. 131 de son livre) une inadvertance des plus naïves. Citant de Tite-Live (c'est-à-dire de Freinshemius, *Suppl. Liviana*, CXXXVII, 6) la phrase suivante : « Suetonius Lugdunensis arae dedicationem ad sequentes consules... retulit, » il imprime *Suetonius Lugdunensis* en italiques, et, dans une remarque placée à la suite, il écrit : « Il nous semble que la divergence « entre le Suétone lyonnais (*Suetonio Lionese*) et les autres documents « s'aplanit à l'instant, si... etc. » Un Suétone lyonnais au lieu de l'Autel de Lyon! Cela s'appelle prendre le Pirée pour un homme, et quelques bévues de ce genre préteraient à rire aux esprits mal faits.

Nous aurions pu dire en moins de mots que le temps consacré à la lecture de ce livre est du temps perdu. Mais nous n'avons pas voulu, par révérence pure, appliquer aux « revendications » et trouvailles de Don Paganelli la question préalable. Il nous faut pourtant le quitter sans avoir pu deviner à qui ou à quoi pourra bien servir la *Cronologia Romana*, parue au moins deux siècles trop tard.

A. B.-L.

LÉON PARMENTIER, *Euripide et Anaxagore* (Extrait du tome XLVII des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique). Paris, Bouillon, 1893, un vol. in-8° de 113 pages.

Cette étude de M. Parmentier vise un article publié par M. Decharme dans le tome II de la *Revue des Études grecques*, p. 234-244. Ce dernier savant soutenait que la tradition qui fait d'Euripide le disciple d'Anaxagore mérite peu de créance. Déjà l'exactitude de cette tradition avait été mise en doute par Bergk et par de Wilamowitz-Möllendorff; mais M. Decharme est le premier qui ait tenté de la réfuter par un examen détaillé. C'est cette réfutation que M. P. veut à son tour réfuter. Il faut, d'après lui, revenir à l'opinion tradi-

tionnelle, non pas qu'on doive, avec Valckenaer, voir dans presque tous les passages philosophiques d'Euripide des allusions à Anaxagore; Euripide est un esprit trop libre, trop mobile, trop changeant; il subit l'action de tous les courants d'idées nouvelles; mais, s'il reproduit dans ses œuvres les théories les plus diverses, ce sont les doctrines d'Anaxagore qu'il suit et qu'il expose le plus souvent; il a été le disciple et l'ami du philosophe.

La tradition, combattue par M. Decharme, remonte en somme assez haut; le premier chez lequel nous la trouvons mentionnée est Alexandre l'Étolien, qui vivait dans la première partie du III^e s. av. J.-C. C'était un poète dramatique, il faisait partie de la Pléiade; de plus, lors de la rédaction des fameux *πίνακες*, de la bibliothèque d'Alexandrie, il fut chargé de dresser le catalogue des tragédies (cf. *Scholies d'Aristophane* éd. Didot, p. XIX col. 1 et p. XXII en tête du *Scholion Plautinum*). Il y a donc des chances pour qu'il ait été bien informé, et son témoignage a de la valeur. Ce témoignage est-il en contradiction avec ce que nous disent les pièces d'Euripide? M. P. reprend l'argumentation de M. Decharme; il étudie les passages sur lesquels s'appuie ce dernier et il essaie de montrer qu'ils n'ont pas la portée qui leur a été attribuée. M. Decharme avait indiqué comme un de ses principaux arguments l'absence dans Euripide de la théorie du *νοῦς*. Il est évident que si cette idée du *νοῦς*, qui est le principe capital de la philosophie d'Anaxagore, manque dans Euripide, il en résulte nécessairement que le poète n'a pas été le disciple du philosophe. P. insiste donc sur ce point; d'après lui, le *νοῦς* d'Anaxagore se retrouve dans de nombreux passages d'Euripide; il est seulement un peu voilé, il ne porte pas toujours son vrai nom; Euripide n'est pas un philosophe, mais un poète et un poète dramatique; il faut donc qu'il présente ses idées sous une forme qui les fasse accepter des spectateurs; aussi le *νοῦς* est-il exprimé par différents termes tels que *Ζεὺς*, *Ἀθήνη*, *Γαῖα*, *δίκη*, etc. Pour prouver son dire, M. P. invoque le témoignage de l'ennemi le plus acharné d'Euripide, Aristophane; toute cette partie de la discussion est neuve et très bien conduite. Je ne veux pas insister plus longtemps. Le désaccord entre M. Parmentier et M. Decharme est aujourd'hui beaucoup moins grand qu'autrefois. M. Decharme a reproduit, dans son beau livre sur *Euripide et l'esprit de son théâtre*, l'article publié dans la *Revue des Etudes grecques*; mais il en a, comme il le dit lui-même (p. 42, note 1), « modifié, après réflexion, les conclusions peut-être excessives ». Aujourd'hui M. Decharme ne nie plus l'influence d'Anaxagore sur Euripide; il admet même que le poète a pu être le disciple du philosophe, « disciple indépendant, ajoute-t-il, qui ne s'asservit jamais à l'enseignement du maître ». M. P. disait de son côté : « Si Euripide a été le disciple d'Anaxagore, il ne s'en suit pas qu'il ait dû se laisser dominer entièrement par l'enseignement de son maître. La mobilité même de sa nature défendrait d'admettre une semblable discussion. » On le voit, les deux adversaires n'ont plus qu'un pas à faire pour se rejoindre.

Nous recommandons très vivement le travail de M. P.; il est plein de faits, d'observations ingénieuses et il se lit très facilement.

Albert MARTIN.

P. JÜRGES, *De Sallustii Historiarum reliquiis Capita selecta*. Diss. inaug. de Göttingen. Einbeck, 1892, 88 p. in-8°.

M. Jürges a conçu le projet d'une nouvelle édition des *Histoires* de Salluste. Il en donne dans sa dissertation (p. 24-88) un spécimen qui comprend les fragments relatifs à la troisième guerre mithridatique depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fuite de Mithridate en Arménie. Le

texte de ces fragments, qui appartiennent aux livres II, III, IV, est accompagné d'un appareil critique et d'un commentaire historique. M. Jürges a mis à profit, avec beaucoup de soin et d'intelligence, les travaux publiés depuis l'édition de Dietsch, en particulier le savant ouvrage de M. Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*. Il a eu raison de séparer le commentaire de l'apparat, ce que n'avait pas fait Dietsch; ou plutôt il n'y a pas dans Dietsch de commentaire historique; il ne donne les indications de cette nature que si elles ont quelque intérêt au point de vue de la discussion critique. Le progrès est, en somme, très réel et ce spécimen fait désirer que M. Jürges mène son entreprise à bonne fin.

Dans les premières pages de sa dissertation, il expose quel parti on peut tirer pour établir avec plus de certitude le texte des fragments de Salluste, soit du commentaire de Donat sur Tércence qu'il cite d'après la copie faite par son maître, M. Dziatzko, du manuscrit d'Oxford, soit des écrivains qui ont imité Salluste (p. 3-13). Il produit ensuite (p. 12-18) le résultat de ses efforts pour découvrir de nouveaux fragments de Salluste : il n'en a trouvé que quatre, qui sont assez insignifiants. Enfin les pages 18-23 contiennent une digression, insuffisamment motivée (M. Jürges l'a feuilleté en vain, pour avoir du Salluste inconnu) sur Cynthius, commentateur de l'Énéide (xv^e siècle).

Philippe FABIA.

Otto KELLER, *Lateinische Volksetymologie und Verwandtes*, 1891; x-387 p. — *Lateinische Etymologien*, 1893, VII-196 p. (Leipzig, Teubner, in-8°.)

Le livre de notre collaborateur M. Otto Keller, *Lateinische Volksetymologie* est un des plus importants de tous ceux qui traitent de l'étymologie latine. Par l'originalité de sa méthode, par l'étendue et l'exactitude de ses connaissances dans le domaine grec et latin, il a su renouveler sur bien des points un sujet qui semblait épuisé. L'étude de l'étymologie populaire en latin, en effet, n'est autre en grande partie que l'étude des emprunts faits aux diverses langues étrangères, en particulier au grec, aux différentes époques de l'histoire de la langue; l'étymologie populaire, c'est-à-dire la déformation plus ou moins grave qu'un peuple fait subir aux mots qu'il emprunte, sous l'influence des mots de forme ou de sens analogue qu'il possède déjà, a si bien rempli son objet que dans bien des cas, il faut autant de sagacité que de connaissance de l'histoire des mots pour retrouver la forme primitive sous les altérations successives qu'elle a subies. Le danger de telles études est l'exagération du point de vue; certains mots suspects d'origine étrangère ne sont-ils pas purement latins? On ne pourrait affirmer que M. K. ait toujours échappé à cette erreur; mais ses déductions sont généralement si ingénieuses, si bien appuyées sur les textes, qu'on a quelque peine à se séparer de lui, même dans ses conjectures les plus aventureuses. Enfin, bien que M. O. K. soit philologue plutôt que linguiste, on pourra se convaincre en parcourant son livre qu'il est suffisamment au courant des résultats de la grammaire comparée pour n'avoir rien laissé passer, en général, qui soit en contradiction formelle avec eux. Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre, plein de remarques instructives et de suggestions intéressantes.

Les *Lateinische Etymologien* du même auteur sont le complément indispensable de la *Volksetymologie*, car elles contiennent une quarantaine de pages d'additions et de corrections à cet ouvrage. Mais l'objet propre du livre est l'étymologie d'un certain nombre de mots d'origine purement latine. C'est un travail moins original et moins nouveau que le premier, mais encore fort intéressant. Etant donné le sujet, la phonétique doit y

jouer un rôle plus important que la connaissance des textes, bien que l'une et l'autre soient indispensables; aussi M. Keller est-il un peu moins maître de son sujet que dans le précédent ouvrage. Mais toutes ses étymologies sont dignes d'attention et beaucoup sont certaines. Ajoutons que dans ses deux volumes, M. K., dérogeant à un usage trop généralement suivi en Allemagne, tient le plus grand compte des travaux publiés en France, en particulier par MM. Bréal et Havet qui ont tant fait pour élucider les questions obscures de la phonétique et de l'étymologie latines.

Les *Lateinische Etymologien* sont le premier volume d'une série intitulée : *Zur lat. Sprachgeschichte*; nous souhaitons vivement que la suite ne se fasse pas trop attendre.

Non content de contribuer par ses publications au progrès des études, M. Keller a récemment fondé à Prague une société pour l'étude du folklore et de la linguistique (*Wissenschaftlicher Verein für Volkskunde und Linguistik*). La Société a déjà publié en un fascicule de 18 p., in-4° (Prague, 1893, au siège de la Société) une conférence de son fondateur : *Ueber Raben und Krähen im Alterthum*. C'est un complément intéressant aux *Thiere des classischen Alterthums* du même auteur, livre bien connu de tous les philologues.

L. D.

Emile BOISACQ, *Les dialectes doriens*, Paris, Thorin, 1891, XII-220 p., in-8°.

Ce travail est un utile recueil des faits de phonétique et de morphologie relevés dans les différents textes épigraphiques et littéraires du dorien. On doit féliciter M. Boisacq du soin avec lequel il a rassemblé des matériaux épars dans un grand nombre de recueils différents dont quelques-uns sont difficilement accessibles. Il a su en tirer sinon une œuvre originale, du moins un bon manuel pour l'étude des dialectes doriens. On peut lui adresser deux observations principales. D'abord, ce qui fait l'intérêt d'un tel sujet, l'histoire des formes et la comparaison des phénomènes du dorien avec ceux des autres dialectes helléniques, et subsidiairement des langues parentes du grec, toute cette partie est à peu près complètement négligée dans le travail de M. B.; citons par exemple, ce qui est dit de l'accent p. 29-32, et où M. B. se borne à énumérer quelques faits sans en tirer de conclusion. En second lieu, on remarque quelque désordre dans l'énumération des faits de phonétique; si petite que soit la part faite en principe à la linguistique dans ce travail (et c'est un point de vue parfaitement admissible), il eût été nécessaire de la faire intervenir plus souvent dans la classification des faits relatifs, par exemple, au vocalisme : on y eût gagné de la clarté. Mais ce ne sont là que de menues critiques qui n'enlèvent rien au mérite de cette œuvre consciencieuse.

φ.

R. HEINZE, *Xenocrates; Darstellung der Lehre und Sammlung der Fragmente*. Leipzig, Teubner, 1892, in-8°, XII-204 pp., M. 2. 60.

Cette étude approfondie du système de Xénocrate aboutit sur beaucoup de points à des résultats nouveaux. Nous signalerons seulement ceux qui nous ont paru les plus importants. L'ouvrage est divisé en trois chapitres : I. Théorie de la connaissance, métaphysique, physique; II. Démonologie; III. Psychologie et éthique.

I. En ce qui concerne la théorie de la connaissance, et spécialement les arguments destinés à prouver l'incertitude de la connaissance sensible, Heinze établit (p. 5 et suiv.) que l'on peut attribuer à Xénocrate une partie des idées exposées dans un assez long passage de Porphyre (in Comm. Ptolem. Harm. p. 213 Wall.) A propos de l'indication contenue dans ce passage :

κινήσεως δὲ φησιν εἶδη δύο τὸ μὲν φορά, τὸ δὲ ἀλλοίωσις, Heinze remarque (p. 7, note 1) que cette distinction est platonicienne. Il nous semble qu'on pourrait plus justement l'attribuer à Aristote. Celui-ci admet, en effet, d'une part que : ἀνάγκη τρεῖς εἶναι κινήσεις, τὴν τε τοῦ ποιῶ καὶ τὴν τοῦ ποσοῦ καὶ τὴν κατὰ τόπον, (Phys. V, 1, 225 b, 7), d'autre part que le mouvement quantitatif se ramène au mouvement local : κινήσις ἢ κατὰ τόπον... αὕτη δ' ἐστὶ φορά καὶ αὕξησις (Phys. IV, 6, 213 b, 4). — Passant aux principes de la métaphysique de Xénocrate, l'auteur, après des considérations sur l'origine des concepts analogues désignés sous les termes de ἀόριστος, δυάς, μέγα καὶ μικρόν, πολὺ καὶ ὀλίγον, (p. 10-15) essaie de déterminer le sens et la portée de la doctrine de l'Ἔν et de l'ἄπειρον, centre du système que Platon a laissé inachevé et que Xénocrate s'est appliqué à compléter et à défendre. Les motifs qui ont amené Platon à adopter la théorie pythagoricienne sont principalement des raisons téléologiques; c'est pour expliquer le mal, et spécialement le mal moral, qu'il a posé l'ἄπειρον en face de l'Ἔν. On peut suivre la marche progressive de sa pensée vers cette solution dans le Phédon, le Théétète, le Politique, le Timée et le Philebe (p. 15-23). Heinze cite notamment un passage du Théétète (176 a). Il peut être intéressant de signaler que ce passage est cité également et interprété dans un sens analogue par Alex. Aph. Ἄν. καὶ λυσ. p. 32 Ivo Bruns. Xénocrate a continué cette doctrine; Heinze conjecture (p. 30) non sans vraisemblance, qu'une partie des idées exposées par Plutarque dans le *De Is. et Os.* et le *De An. procr.* est empruntée à Xénocrate. Une interprétation exacte de la doctrine des Idées-nombres doit nous amener de même à conclure que Xénocrate est sur ce point, bien plutôt que Speusippe, le vrai disciple de Platon (p. 47). — Ce chapitre se termine par l'examen des définitions Xénocratiques de l'Idée et de l'âme du monde, et l'exposé de la physique de Xénocrate.

II. Heinze établit par des raisons convaincantes (p. 79 sq.) que les écrits de Xénocrate sont la source des théories sur les démons exposées par Plutarque dans le *De defectu orac.* (c. 13-15) et le *De Is. et Os.* (c. 25). Du reste ce chapitre serait mieux intitulé : Histoire de la démonologie dans l'antiquité. En effet, pour déterminer ce qui revient en propre à Xénocrate, l'auteur passe en revue les théories de ses prédécesseurs : Hésiode, Thalès, les Orphiques, Empédocle, Pythagore, Héraclite, Démocrite, Platon, Philippe d'Oponte, et cherche ce qui doit lui être attribué dans les doctrines de ses successeurs : les Stoïciens, Posidonius, Maxime de Tyr, les Néopythagoriciens, Philon d'Alexandrie, l'Apologétique chrétienne, Celsus, Apulée, Plotin, Origène, Porphyre, etc. Pour prouver que le passage de Maxime de Tyr (Diss. XV, 6) est d'origine Stoïcienne, Heinze se fonde notamment sur l'emploi de l'expression συνέχειν (p. 100-101). Ajouter aux exemples qu'il cite, Alex. Aph. π. χρ. κ. ἀξ., 217, 37; 218, 31 Ivo Bruns et l'Index verborum.

III. On trouve des renseignements importants sur la psychologie de Xénocrate dans le *De fac. lunæ* de Plutarque (ch. 27-30). Il faut seulement en dégager ce qui revient aux Stoïciens et, en particulier, à Posidonius (p. 123-126). — L'exposition de cette psychologie est suivie de celle des théories morales de Xénocrate sur le bien et la vertu. Heinze conclut (p. 156) que ce philosophe est le seul des disciples de Platon qui ait repris et continué la doctrine de son maître, et que c'est par l'intermédiaire de Xénocrate que l'éthique platonicienne a exercé son influence sur les doctrines postérieures, notamment celle de Posidonius.

Les dernières pages (157-197) contiennent les fragments de Xénocrate, dont le texte a été revu avec soin; il faut y signaler quelques corrections ingénieuses.

L'analyse rapide que nous venons d'en faire ne donne qu'une idée très incomplète du livre de Heinze. En réalité il tient beaucoup plus que ne promet son titre, et l'on y trouve non seulement l'exposé du système de Xénocrate, mais nombre d'interprétations et de documents nouveaux sur Platon, les Stoïciens, Plutarque, etc. Leur abondance même n'est pas sans nuire un peu au sujet principal dont on a quelque peine à suivre les grandes lignes, au milieu de considérations accessoires qui, précisément en raison de leur importance, détournent trop l'attention à leur profit. Il y aurait eu avantage, à notre avis, à rejeter en note quelques détails, à mettre certains développements en introduction ou en appendice. Cette restriction, qui équivalait presque à un éloge, est d'ailleurs la seule que nous ayons à faire sur la valeur de ce travail, dont tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la philosophie grecque auront à tenir compte.

G. RODIER.

Codex Festi Farnesianus XLII tabulis expressus, consilio et impensis Academiæ Litterarum hungaricæ edidit Aemilius THEWREWK DE PONOR. Budapest, librairie Albert Tiringier, 1893; in-f° oblong de 5 pages et 42 planches.

La *Revue* a annoncé en son temps la publication du tome premier de l'édition de Festus par M. Émile Thewrewk de Ponor. Le t. II qui doit contenir l'appareil critique n'a pas encore paru, mais en attendant, M. Thewrewk de Ponor publie le magnifique volume dont nous transcrivons le titre ci-dessus, et qui contient la reproduction photographique complète de l'unique manuscrit de Festus. C'est le complément nécessaire de son édition, et qui permettra de patienter en attendant la publication du t. II, qui sera surtout intéressante par le relevé des variantes des principaux manuscrits de l'abréviateur de Festus, Paul Diacre.

L'introduction placée en tête du volume contient une description détaillée du manuscrit (x-xi^e siècle) et le relevé des principales abréviations qui y sont employées.

Le *Codex Festi Farnesianus* a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les latinistes et de tous les paléographes qui seront reconnaissants à M. Thewrewk de Ponor de son zèle et de sa science, et à l'Académie hongroise de son intelligente libéralité.

L. D.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVIII, 1^{re} LIVRAISON

(Janvier 1894.)

SOMMAIRE : *Essai sur la syntaxe des voix dans le grec du Nouveau Testament*, par Joseph VITEAD, p. 1. — *Notes latines*, par Paul LEJAY, p. 42. — *Plaute*, Amph. 849, par Ch. TAILLIART, p. 59. — *Novae commentationes Euripideae*, pars posterior, par H. VAN HERVERDEN, p. 60. — *Le dessèchement du lac Copais par les anciens et Ps. Aristote περί θαυμασίων ακουσμάτων*, XCIX (103), par B. HAUSSOULLIER, p. 99. — *Fragments d'Homère sur papyrus d'Égypte*, par Jules NICOLE, p. 101.

Bulletin bibliographique, p. 112.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1894

Tous droits réservés.

Dorénavant les fascicules trimestriels de la Revue de Philologie paraîtront régulièrement à la fin des mois de Janvier, Avril, Juillet et Novembre de chaque année. — La 4^e livraison du tome XVII (1893) sera distribuée très prochainement.

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à Paris.

TIRAGES A PART DES
PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

RAPPORT SUR LES FOUILLES

de M. SCHLIEHMANN à HISSARLIK (Troie)

par M. C. BABIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Brochure in-4°, avec 2 pl. — Prix. 2 fr.

Notice sur quelques Textes latins inédits de l'Ancien Testament

par M. Samuel BERGER, Professeur à la Faculté de Théologie protestante.

Brochure in-4°. — Prix 1 fr. 70

FRAGMENTS INÉDITS DE L'HISTOIRE DE LOUIS XI

par Thomas BASIN

tirés d'un manuscrit de Goettingue, par M. Léopold DELISLE, Membre de l'Académie.

Brochure in-4° avec 3 pl. — Prix. 2 fr. 60

Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe-Auguste

par M. Léopold DELISLE, Membre de l'Académie.

Brochure in-4°. — Prix. 1 fr. 70

NOTICE SUR UN PSAUTIER LATIN-FRANÇAIS

DU XII^e SIÈCLE

(Ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque Nationale)

par M. Léopold DELISLE, Membre de l'Académie.

Brochure in-4° avec facsimilé en héliogr. — Prix. 1 fr. 40

ANCIENNES TRADUCTIONS FRANÇAISES

du Traité de PÉTRARQUE sur les remèdes de l'une et l'autre fortune

par M. Léopold DELISLE, Membre de l'Académie.

Brochure in-4°. — Prix 1 fr. 40

SAINT-REMY DE PROVENCE AU MOYEN AGE

par M. M. DELOCHE, Membre de l'Académie.

Brochure in-4° avec 2 cartes en couleur. — Prix 4 fr. 40

De la signification des mots « PAX » et « HONOR »

SUR LES MONNAIES BÉARNAISES & DU S BARRÉ SUR DES JETONS DE SOUVERAINS DU BÉARN

par M. M. DELOCHE, Membre de l'Académie.

Brochure in-4°. — Prix. 1 fr. 40

MÉMOIRE SUR LA BATAILLE DE CÔURTRAI

(1302, 11 juillet)

et les Chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel

par M. Frantz FUNCK-BRENTANO, prof. à l'École des Sciences polit.

Brochure in-4°. — Prix 4 fr. 40

NOTICE SUR LE NUMÉRO 14877

DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

par M. B. HAURÉAU, Membre de l'Académie.

Brochure in-4°. — Prix 1 fr. 40

Le Poème adressé par ABÉLARD à son fils ASTROLABE

NOTICE

par M. B. HAURÉAU, Membre de l'Académie.

Brochure in-4°. — Prix. 2 fr.

FORMULAIRES DE LETTRES DU XII^e, DU XIII^e & DU XIV^e SIÈCLE

par M. Ch. V. LANGLOIS, Professeur à la Faculté des Lettres.

4 brochures in-4°. — Prix 4 fr. 40

REVUE

DE

PHILOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUBAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVIII

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1894

Tous droits réservés.

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVIII, 2^e LIVRAISON
(Avril 1894.)

SOMMAIRE : *Le Carmen saeculare d'Horace*, par A. WALTZ, p. 113. — *Ptolemaeus Telmessius, Note sur un passage de T. Live*, par Maurice HOLLEAUX, p. 119. — *Sur le Carmen saeculare d'Horace*, par Georges LAFAYE, p. 126. — *Remeligo*, par Philippe FABIA, p. 139. — *Sur Théon de Smyrne*, par Paul TANNERY, p. 145. — *Ludis praetextam ponere*, par H. WEIL, p. 152. — *Babrius, XXXIII (12), 7 et 8*, par Ed. TOURNIER, p. 154. — *Torybeia ou Tyrbeion, ville d'Acarnanie*, par B. HAUSSOULLIER, p. 155. — *L'Opus prosodiacum de Micon et le ms. de Paris 1928*, par Max BONNET, p. 159. — *Cicero*, par Louis HAVET, p. 160. — *Le sculpteur Silanion*, par J. DELAMARRE, p. 162. — *Ad lyricos graecos*, par H. VAN HERWERDEN, p. 166. — *Notes d'épigraphie crétoise*, par B. HAUSSOULLIER, p. 167. — *Epitonium ou epistonium*, par R. CAGNAT, p. 170.

Bulletin bibliographique, p. 172.

Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1893). — Allemagne, pp. 1-16.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1894

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT GRAND IN-8° BROCHÉ

(Couverture Bleue)

M. TULLII CICERONIS

AD QUINTUM FRATREM EPISTOLA PRIMA

texte latin publié avec un Commentaire critique et explicatif et une Introduction, par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr.

M. ANNAEI LUCANI

DE BELLO CIVILI LIBER PRIMUS

texte latin publié avec Apparat critique, Commentaire et Introduction par **Paul LEJAY**, Professeur de Philologie latine à l'Institut catholique de Paris.

Volume in-8°. — Prix 3 fr. 50

M. FABI QUINTILIANI

INSTITUTIONIS ORATORIAE LIBER DECIMUS

texte latin publié avec un Commentaire explicatif par

J. A. HILD, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

D. JUNII JUVENALIS

SATIRA SEPTIMA

texte latin publié avec un Commentaire critique, explicatif et historique par

J. A. HILD, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr.

P. TERENCEI AFRI ADELPHOE

texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par **Fr. PLESSIS**, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.

Volume in-8°. — Prix 4 fr.

P. TERENCEI AFRI HECYRA

texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique, par

P. THOMAS, Professeur à l'Université de Gand.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

T. MACCI PLAUTI AULULARIA

texte latin publié d'après les travaux les plus récents, avec un Commentaire critique et explicatif et une Introduction, par **Alex. BLANCHARD**, Professeur au Lycée d'Amiens.

Volume in-8°. — Prix 3 fr.

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE

par **Ch. TISSOT**, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une *Notice biographique* sur l'auteur,

par **Salomon REINACH**, Secrétaire de la Commission archéol. de Tunisie.

Volume in-8°. Avec portrait de l'auteur. — Prix. 8 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE

PRINCIPALEMENT DU DIALECTE ATTIQUE

par **J. N. MADVIG**, Professeur à l'Université de Copenhague traduite par l'abbé **N. HAMANT**, Professeur au Petit Séminaire de Metz avec Préface par **O. RIEMANN**, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études.

Volume in-8°. — Prix. 6 fr.

VII

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVIII, 3^e LIVRAISON
(Juillet 1894.)

SOMMAIRE : *Observations sur des textes d'Euripide et d'Eschyle*, par Henri WEIL, p. 200. — *Notes critiques sur le texte de Tacite*, par Léopold CONSTANS, p. 220. — *Babrius CVII (129) v. 14*, par Ed. TOURNIER, p. 228. — *Les Négations dans le Nouveau Testament*, par Paul THOUVENIN, p. 229. — *Plautus*, Asin. 775, Bacch. 140, par Louis HAVET, p. 241. — *Virgile*, Aen. VII, 5 ss., par L. DUVAU, p. 242. — *Aristote, Constitution d'Athènes. Notes sur la seconde partie*, par P. FOUCART, p. 244. — *Sur Tibulle*, I, 5, 61-66; IV, 4, 18, par George DONCIEUX, p. 252. — *De Poeticorum Aristoteleorum capite ultimo*, scripsit FRANCISCUS SESEMIHL, p. 255. — *Cicero*, Rosc. Amer., par F. GUSTAFSSON, p. 259. — *Notes critiques sur Tite-Live*, par René PICHON, p. 260. — *Femine*, par Paul LEJAY, p. 261. — *Ovide*, Metam. VI, 201, par Georges LAFAYE, p. 262. — *Plautus*, Capt. 72, par Ch. TAILLIART, p. 264. — *Plautus*, Capt. 265, par Louis DELARUELLE, p. 265. — *Une dédicace à Némésis*, par J. DELAMARRE, p. 266.

Bulletin bibliographique, p. 271.

Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1893). — Allemagne (*suite*), pp. 17-128.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1894

Tous droits réservés.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

(EXPÉDITION FRANCO CONTRE ENVOI DU PRIX EN MANDAT DE POSTE)
CONDITIONS DE VENTE

Par Unités, remise de 40 pour cent (ou *franco* sans remise),
— Douzaines, — — — et 43^e exemplaire gratuit. } Frais de port à la
— Centaines, remise de 25 pour cent (sans treizièmes). } charge de l'acheteur.

I

OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION DU FRANÇAIS EN LATIN

d'après la préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. INGERSLEV
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse
avec préface par **Eugène BENOIST**, Membre de l'Institut.
Brochure in-12. — Prix. 1 fr. (cartonné, 1 fr. 50)

II

MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE

d'après le Manuel de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Brochure in-12. — Prix. 1 fr. 50 (cartonné, 2 fr.)

III

TRAITÉ DE MÉTRIQUE GRECQUE & LATINE

par **Fréd. PLESSIS**, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 3 fr.

IV

MÈTRES LYRIQUES D'HORACE

D'APRÈS LES RÉSULTATS DE LA MÉTRIQUE MODERNE
par **H. SCHILLER**
traduit sur la 2^e édition allemande et augmenté de
Notions élémentaires de Musique appliquées à la Métrique.
par **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Brochure in-12. — Prix. 1 fr. 50 (cartonné, 2 fr.)

V

RÈGLES FONDAMENTALES DE LA SYNTAXE GRECQUE

d'après l'ouvrage de Albert von BAMBERG
TROISIÈME ÉDITION, revue et corrigée
par **Ch. CUCUEL**, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux
sous la direction de **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 2 fr. 50

VI

L'ARMÉE ROMAINE AU TEMPS DE CÉSAR

Ouvrage traduit de l'allemand de F. KRANER
annoté et complété sous la direction de **Eug. BENOIST**, Membre de l'Institut,
par **L. BALDY**, Colonel du Génie, et **G. LARROUMET**, Membre de l'Institut.
Volume in-12, avec 3 pl. dbl. en chromolith., cartonné toile. — Prix. 2 fr. 50

VII

STYLISTIQUE LATINE

par **E. BERGER**
Traduite de l'allemand par F. GACHE et S. PIQUET, et remaniée par
Max BONNET ET **Ferd. GACHE**
Professeur à la Fac. des Lettres de Montpellier Professeur au Lycée de Châteauroux.
NOUVELLE ÉDITION, corrigée et considérablement augmentée.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 3 fr. 50

VIII

PHRASEOLOGIE LATINE

par **C. MEISSNER**
traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par
Ch. PASCAL, Professeur agrégé de grammaire au Lycée de Reims.
TROISIÈME ÉDITION, revue et corrigée sur la 6^e édition allemande.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 3 fr. 50

IX

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE

par **H. BENDER**
traduite de l'allemand par **J. VESSERAU**, Professeur au Collège d'Aix
avec une introduction et des notes par
Fréd. PLESSIS, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. 2 fr. 50

X

ÉTUDE SUR L'ARMÉE GRECQUE

pour servir à l'explication des ouvrages historiques de Xénophon
d'après F. VOLLBRECHT et H. KOCHLY
par **Charles PASCAL**, Professeur agrégé de grammaire au Lycée de Reims

REVUE
DE
PHILOGOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

ESSAI SUR LA SYNTAXE DES VOIX

DANS LE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT

La traduction du Pentateuque, dans la première moitié du III^e siècle avant notre ère, forme le point de départ de la littérature judéo-grecque. Au premier siècle de notre ère, naît la littérature judéo-grecque chrétienne.

La langue des ouvrages écrits par les Juifs hellénisants est le grec post-classique, déjà sensiblement différent du grec classique. Mais ce grec post-classique est modifié profondément par l'influence de l'hébreu et de l'araméen, et devient la langue *judéo-grecque*, ou le *grec hébraïsant*. A son tour, celui-ci est modifié par l'influence des idées chrétiennes, et devient la langue grecque *judéo-chrétienne*, ou le *grec judéo-chrétien*.

Nous nous sommes proposé d'étudier ce grec judéo-chrétien dans le Nouveau Testament (par abréviation : N. T.), en nous plaçant à un point de vue strictement philologique. Le travail suivant sur la syntaxe des voix est une partie de cette étude.

Le grec judéo-chrétien est identique, pour le fond, au grec hébraïsant, et le grec du Nouveau Testament repose sur celui des Septante (LXX), de l'aveu de tous les commentateurs qui se sont appliqués à l'exégèse philologique du Nouveau Testament. Nous

nous sommes donc préoccupé, dans notre travail, de comparer perpétuellement le grec du Nouveau Testament avec celui des LXX, qui n'a été encore l'objet d'aucune étude.

Les voix du verbe grec ne pouvaient étonner les écrivains juifs du N. T. Le verbe, en hébreu, est riche de sept conjugaisons. Les six premières comprennent trois actifs et trois passifs qui se correspondent : *kal* et *niphāl*; *piël* et *pual*; *hiphil* et *hophāl*. La septième, dite *hithpaël*, est la conjugaison réfléchie proprement dite. Sur ce point, voye. plus loin, 53 seqq.

Nota. — Nous renvoyons aux ouvrages suivants :

CUCUEL et RIEMANN, *Règles fondamentales de la syntaxe grecque*, 63-72. — G. CURTIUS, *Grammaire grecque classique*, 476 seqq. — KOCH, *Grammaire grecque*, 91 seqq. — MADVIG, *Syntaxe de la langue grecque*, 82 seqq. — LIDDELL and SCOTT, *A greek-english Lexicon*. — WINER-MOULTON, *A treatise on the Grammar of New Testament Greek*. — A. BUTTMANN, *A grammar of the New Testament Greek, authorized translation*, by THAYER. — GRIMM and THAYER, *A greek-english Lexicon of the New Testament Greek*. — S. PREISWERK, *Grammaire hébraïque*. — Éditions du N. T. par TISCHENDORF (Tis.), et WESTGOTT et HORT (WH.).

VOIX ACTIVE

1. La voix active exprime essentiellement l'acte (ou l'état) considéré en lui-même, en faisant abstraction de toute relation de cet acte avec le sujet (voy. au contraire, 24, 38.)

Certaines catégories de verbes actifs demandent des explications particulières.

2. Classiquement, beaucoup de verbes actifs ont, à côté de leur sens transitif, un sens intransitif (CUCUEL et RIEMANN, 63; KOCH, 91, 1). Il en est de même dans le N. T. Mais ces verbes ne sont pas toujours les mêmes qu'en grec classique. — Nous en donnons la liste alphabétique, en rangeant cependant les composés à la suite du simple :

3. "Ἀγειν et ses composés. — A l'impératif, ἄγε (*Jac.*, IV, 13; V, 1) est classique — Le pluriel ἄγωμεν (*J.*, XI, 7, 15; XIV, 31) équivaut au français *allons*; cet emploi est post-classique (*Epict.*, III, 23, 55.)

διᾶγειν, *passer le temps* (1 *Tim.*, II, 2; *Tit.*, III, 3), avec ou sans complément. Classique, et post-classique, LXX, *Sag. Sir.*, XXXVIII, 27; 2 *Mac.*, XII, 38. Cf. plus loin διατρέθειν.

ἐπανίγειν, *revenir (par terre)*, *Mat.*, XXI, 18; post-classique, LXX, 2 *Mac.*, IX, 21. — Emploi intransitif classique, avec suppression de ναῦν, en terme de marine.

παράγειν, *passer*, toujours intransitif dans le N. T.; classique, et surtout post-classique, LXX, 2 *R.*, XV, 18.

περιίγειν, *circuler* (*Mat.*, IV, 23), post-classique, LXX, 2 *Mac.*, IV, 38; mais classique avec le sens transitif de *parcourir*, *visiter* (*Mat.*, IX, 35, etc.)

προίγειν, *aller en avant*, *précéder*, est intransitif en grec classique et post-

classique (*Mar.*, VI, 45; *L.*, XVIII, 39; cf. LXX, 1 *Mac.*, X, 77), et transitif en grec post-classique seulement, *Mat.*, II, 9; cf. JOSEPH, *Guer. Juv.*, VI, 16 et LXX, 2 *Mac.*, X, 1.

προσάγειν, *s'avancer*, (*A.*, XXVII, 27), classique et surtout post-classique (LXX, *Josué*, III, 9.)

ὑπάγειν, *s'en aller*, toujours intransitif dans le N. T.; classique, et surtout post-classique; *ὑπάγειν* équivaut ainsi à *ἀπέρχεσθαι*, employé concurremment. — Dans les LXX, *Tobie*, XII, 5.

Nota. — *ἄγειν*, seul ou en composition, tend à devenir un synonyme de *ἔρχεσθαι*.

Ἀΐρειν et ses composés. — *Ἀΐρειν* (*ἄγκυρα*), *lever l'ancre, partir*, en terme de marine (*A.*, XXVII, 13); classique.

μεταίρειν (*πόδα*), *partir de*; post-classique et byzantin (cf. EURIP., *H. F.*, 819, 872). Ce verbe est particulier à S. Matthieu, XIII 53; XIX, 1. Dans les LXX, on trouve employés avec le même sens : *ἀπαίρειν*, *Gen.*, XII, 9; et *κινεῖν*, *Gen.*, XX, 1.

Ἀνακάμπτειν, *retourner, revenir*. Intransitif parfois en grec classique, ce verbe l'est toujours dans les LXX, *Jér.*, XV, 5, et dans le N. T., *L.*, X, 6, etc.

Ἀναλύειν (*ὑπόζυγιον*, *ἵππους*); transitif et intransitif en grec classique, et dans les LXX; toujours intransitif dans le N. T. Ce verbe signifie *partir*. Dans le N. T., il signifie : *revenir*, *L.*, XII, 36; et *mourir*, *Ph.*, I, 23. Ces sens sont bibliques, et post-classiques; cf. LXX, *Tobie*, II, 9; *Judith*, XIII, 1; *Sag. Sal.*, II, 1; 2 *Mac.*, IX, 1. — L'opposé de *ἀναλύειν* est *καταλύειν*; voy. plus bas.

Ἀνατέλλειν. Transitif : *faire lever*, *Mat.*, V, 45; classique, et cf. les LXX, *Gen.*, III, 18. Partout ailleurs, intransitif : *se lever, luire*. Ce sens intransitif est plutôt rare en prose classique; il se rencontre dans Hérodote, les poètes et les auteurs post-classiques, LXX, *Nom.*, XXIV, 17, et souvent.

Ἀνοίγειν, avec ou sans complément, *L.*, XII, 36; *A.*, V, 19; classique et post-classique, LXX, *Es.*, XIII, 2.

Ἀπορίπτειν, *se jeter*, *A.*, XXVII, 43 : ἐκέλευσεν τοὺς δυναμένους κολουθεῖν ἀπορίψαντας πρώτους ἐπὶ τὴν γῆν ἐξίειναι. Sens non classique. Dans le même sens, on trouve : *ρίπτω* chez les poètes (THEOGNIS, 176, EURIP., *Alc.*, 897, etc); et *βάλλω*, même en prose; voy. plus bas.

Ἀῤῥάνειν, *croître*, *L.*, XIII, 19; intransitif en grec post-classique seulement.

Ἀφαιρεῖν, *enlever, retrancher*, employé absolument, sans complément déterminé, *Apoc.*, XXII, 19. Son opposé est *ἐπιτιθεῖν*; voy. plus bas.

4. *Βάλλειν* et ses composés. — *Βάλλειν*, *se précipiter, fondre sur*,

A., XXVII, 14; poétique, familier, et post-classique (EPICT., II, 20, 10). — J., XIII, 2 : τοῦ διαβόλου ἤδη βεβληκός εἰς τὴν καρδίαν ἵνα παραδοῖ αὐτόν, *le démon lui ayant inspiré de le livrer*. Cet emploi de βάλω, avec ou sans complément, et dans ce sens, est poétique, et post-classique (JOS., *Antiq.*, VI, 13, 4; PLUT., I, 237 A).

ἀμφιβάλλειν (ἀμφίβληστρον, δίκτυα), *pêcher*, Mar., I, 16; post-classique, et sans doute propre au N. T. dans ce sens.

ἐπιβάλλειν, *se précipiter*, Mar., IV, 37; classique et post-classique. — Pour Mar., XIV, 72 : καὶ εὐθὺς ἐκ δευτέρου ἀλέκτωρ ἐφώνησεν καὶ ἀνεμνήσθη ὁ Πέτρος τὸ ρῆμα ὡς εἶπεν αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς ὅτι Πρὶν ἀλέκτορα δις φωνῆσαι τρίς με ἀπαρνήσῃ καὶ ἐπιβαλὼν ἔλαιεν, le participe ἐπιβαλὼν signifie : ou bien *faisant attention, ré-séclissant*, comme dans PLUT., *Cic.*, 4; DIOD., XX, 43; ou bien *aussitôt après (s'être souvenu)*, comme dans THEOPH., *Char.*, 8; POLYB., I, 81, 1, et cf. LXX, 2 Mac., XII, 38. Les deux sens sont post-classiques.

Παραβάλλειν (ναῦν), *cingler*, A., XX, 15; classique. — N'est pas dans les LXX, avec ce sens; cf. *Prov.*, II, 2.

Προβάλλειν (φύλλα, καρπούς, JOS., *Antiq.*, IV, 18, 19; LXX, *Cant.*, II, 13 (*Aquila*)); et intransitif (Schol. ARIST., *Ois.*, 487), *pousser, bourgeonner*, L., XXI, 30; post-classique.

συμβάλλειν, *se rencontrer avec, se réunir, rejoindre*, avec ou sans idée d'hostilité, L., XIV, 31; A., XX, 14; classique et post-classique, LXX, 2 *Par.*, XXV, 19; 1 *Mac.*, IV, 34. — συμβάλλεσθαι λόγους est classique; et συμβάλλειν, avec et sans λόγους, post-classique, A., IV, 15; XVII, 18.

5. Διακονεῖν, *servir à table*, J., XII, 2, et *servir à manger*, Mat., IV, 11, sens spécial post-classique; *remplir les fonctions de diacre*, 1 *Tim.*, III, 10, 13, sens chrétien.

Διατρίβειν, *passer le temps* (comme διάγειν; voy. plus haut), J., III, 22; A., XIV, 3; classique et post-classique (LXX, *Jér.*, XLII, 7).

Διερμηνεύειν, *expliquer les Écritures dans l'assemblée des fidèles*, 1 *Co.*, XII, 30; XIV, 5, 13, 27; sens propre au N. T.

Διαστάναι (ναῦν), *s'avancer, s'écarter*, A., XXVII, 28; ne paraît pas classique.

Διορύσσειν, *pratiquer une ouverture*, Mat., VI, 19; paraît post-classique; cf. LXX, *Ezéch.*, XII, 5 : διόρυξον σεαυτῷ εἰς τὸν τοῖχον.

6. Ἐγείρειν, *se lever*, Mar., V, 41, etc.; sens post-classique (LXX, *Es.*, X, 26); les classiques disent ἐγείρεσθαι. Dans le N. T. on trouve, avec le même sens, l'actif et le moyen, Mar., II, 9 : ἐγείρου, et Mar., II, 11 : ἔγειρε. Cf. 33 b.

Ἐκλείπειν, *défaillir, faire défaut*, H., I, 12; transitif et intransitif chez les classiques et les LXX, *Ps.*, CI, 28; toujours intransitif dans le N. T.

Ἐλαύνειν (ναῦν), *faire voile*, Mar., VI, 48; classique.

Ἐνισχύειν, *être fortifié, reprendre des forces*, A., IX, 19 (*Tis.*,

mais ἐνισχύθη WH.); verbe post-classique, intransitif; sens spécial au N. T.

Ἐπιδιδόναι, *s'abandonner à, céder*, A., XXVII, 15 (où l'on pourrait aussi suppléer πλοῖον); sens non classique, mais voisin du sens classique : *se dévouer à, se donner tout entier à*. Ἐπιδιδόναι prend ainsi le sens de ἐνδιδόναι (et voy. LIDDELL et SCOTT, *sub verb.*)

Ἐπιτιθέναι, *ajouter*, employé absolument, Ap., XXII, 18, par opposition à ἀφαιρεῖν; voy. plus haut.

Ἐτοιμάζειν, *faire des préparatifs pour loger, manger*, L., IX, 51-52, etc.; sens spéciaux qui ne paraissent pas classiques.

Ἔχειν et ses composés — Ἔχειν *se trouver*, sens intransitif classique, très fréquent. — Ἔχειν, *être riche*; et οὐκ ἔχειν, *être pauvre*, Mat., XIII, 12. Sens particuliers du verbe, et hébraïsmes : cf. LXX, Sag. Sir., XIII, 5, et Néh., VIII, 10. — Ἐν γαστρὶ ἔχειν, *être enceinte*, Mat., I, 18; classique et post-classique, LXX, Gen., XVI, 4, 5. Cf. συλλαμβάνειν.

ἀπέχειν, *être éloigné*, L., XV, 20; classique et post-classique (LXX, Es., XXIX, 13). — Employé impersonnellement : *suffire*, Mar., XIV, 41; ce dernier sens est post-classique; il dérive sans doute du sens classique et post-classique : *avoir ou recevoir complètement*. Cf. περιέχειν, plus bas.

ἐνέχειν, *s'attacher à quelqu'un d'une manière hostile, en vouloir à*, Mar., VI, 19; L., XI, 53. L'emploi de ce verbe comme intransitif est peu classique, et, avec ce sens, ne l'est pas du tout; on dit classiquement ἐπέχειν. Le sens est post-classique, LXX, Gen., XLIX, 23 : εἰς ὃν διαβουλεύομενοι ἔλοιδόρου, καὶ ἐνεύχον αὐτῷ κύριοι τοξευμάτων, « les archers l'ont poursuivi de leur haine. » Pour le sens de ἔχειν, *ressentir*, voy. Mat., V, 23; Apoc., II, 20; et pour le sens de ἐν (contre), cf. les composés : ἐμβριμῶμαι, ἐμαίνομαι, ἐμπαίζω, ἐνυβρίζω, tous employés dans le N. T. (Mar., XIV, 5; A., XXVI, 11; Mat., XXVII, 29; Il., X, 29.)

ἐπέχειν, *attendre pendant quelque temps*; classique et post-classique (LXX, Gen., VIII, 10.)

κατέχειν (ναῦν) *se diriger vers, aborder à*, A., XXVII, 40; classique et post-classique. N'est pas employé avec ce sens dans les LXX.

περιέχειν, *se trouver dans, être contenu dans*, 1 P., II, 6; emploi post-classique, cf. LXX, 2 Mac., IX, 18; XI, 16, 22.

προσέχειν (νοῦν), *faire attention à, remarquer*; sens classique; puis, par extension du sens classique, ce verbe prend, dans le grec post-classique, le sens de *s'attacher à, suivre*, A., VIII, 10; XVI, 14, etc. Cf. LXX, Sag. Sal., XIV, 30, et Gen., XXXIV, 3.

ὑπερέχειν, *être supérieur, posséder l'autorité*, 1 P., II, 13; classique, et post-classique, LXX, Lévi., XXV, 27; Sag. Sir., XXXVI, 7.)

7. Καλεῖν (ἐπὶ δεῖπνον), *inviter à dîner*, L., XIV, 16; classique, et post-classique, LXX, 2 R., XIII, 23.

Καταλύειν (ὑποζύγιον, ἵππους), *s'arrêter, faire halte, loger*, L., XIX, 7; intransitif dans ce sens; classique et post-classique, LXX, Gen.,

XXIV, 23, etc. Transitif dans tout autre sens. Cf. plus haut ἀναλύειν.

Κλίνειν et ses composés. — Κλίνειν, *décliner*, en parlant du jour, *L.*, IX, 12; post-classique (LXX, *Jér.*, VI, 4; POLYB., III, 93, 7, etc.). On emploie classiquement le moyen dans ce sens.

ἐκκλίνειν, *se détourner de*, *R.*, XVI, 17; toujours intransitif dans le N. T.; emploi classique et post-classique, LXX, *Ps.*, XXXIII, 13, etc.

Κρούειν avec ou sans θύραν (comme ἀνοίγειν), *L.*, XI, 9, et XIII, 25; *frapper à la porte*; classique et post-classique, LXX, *Jug.*, XIX, 22; *Judith*, XIV, 14; *Cant.*, V, 2. Mais les Atticistes (PHRYNICHUS-LOBECK, p. 177, et SCHMID, ch. CXXIII, 9) donnent κόπτειν comme plus classique que κρούειν, seul employé, avec ce sens, dans le N. T.

8. Λατρεύειν, *rendre un culte*, *L.*, II, 37, etc., sens poétique et post-classique, LXX, 1 *Esdras*, IV, 54, etc.

Λειτουργεῖν, *accomplir la liturgie*, *H.*, X, 11, sens post-classique (LXX, *Ex.*, XXXVIII, 27; DEN. HALIC., *Antiq.*, II, 22) et chrétien.

9. Μανθάνειν, *aller aux nouvelles, recueillir les cancans*, 1 *Tim.*, V, 13; ce sens paraît spécial à ce passage.

10. Ὄρμην, *partir*, toujours intransitif dans le N. T.; classique et post-classique, *Gen.*, XXXI, 21.

11. Παραδίδόναι, *s'en remettre à, laisser cela à*, 1 *P.*, II, 23, classique; — *permettre*, *Mar.*, IV, 29 (ὅταν δὲ παραδοῖ ὁ καρπός), classique et post-classique.

Παρασκευάζειν, *préparer à manger*, *A.*, X, 10.

Πράσσειν, *agir, se conduire*, *A.*, XVII, 7, classique; — εὖ πράσσειν, *bien agir* (au point de vue moral et religieux), *A.*, XV, 29; emploi intransitif classique; sens non classique et paraissant propre au grec biblique.

Προκόπτειν, *avancer, progresser*, *L.*, II, 52, etc., classique et post-classique (JOSEPH, *Guer. juiv.*, VI, 11).

Προσκυνεῖν, *adorer, être en adoration*, *Ap.*, V, 14, emploi absolu rare chez les écrivains classiques, se trouve dans les LXX, *Ex.*, IV, 31, etc.

Προσφέρειν (δῶρον), *faire une offrande*, *L.*, V, 14, etc., emploi post-classique et sans doute biblique; cf. LXX, *Gen.*, IV, 7, etc.

12. Πήσσειν (φωνήν), *faire éclater sa joie par des paroles, des cris*, *Gal.*, IV, 27, cité des LXX, *Es.*, LIV, 1; sens non classique.

13. Σκάπτειν, *travailler la terre*, *L.*, XVI, 3; classique et post-classique (cf. LXX, *Es.*, V, 6).

Σπεύδειν, transitif : *hâter*, 2 *P.*, III, 12; intransitif : *se hâter*, *L.*, II, 16, etc.; ces deux emplois sont classiques et post-classiques, LXX, 1 *R.*, XXVIII, 21; *Es.*, XVI, 5.

Στρωωνύειν, *préparer un lit*, A., IX, 34; l'emploi absolu de ce verbe est poétique et post-classique, LXX, 1 R., IX, 25; *Judith*, XII, 1.

Συλλαμβάνειν, *concevoir, être enceinte*, L., I, 24, post-classique, LXX, *Gen.*, IV, 1, etc..

Στρέφειν et ses composés. — Στρέφειν, *se détourner*, A., VII, 42; emploi peu classique (cf. XÉN., *Anab.*, IV, 3, 26, 32, et *Agésil.*, II, 3, et LIDDELL and SCOTT, *sub verb.*, D); mais post-classique, LXX, 1 *Mac.*, II, 63.

ἀναστρέφειν, *retourner*, A., V, 22; classique et post-classique, LXX, *Gen.*, XLIX, 22; *Prov.*, XXVI, 11. — *Se conduire, vivre de telle ou telle manière*, au point de vue moral, 2 *Co.*, I, 12, etc. Ce sens (qui a son analogue chez les écrivains grecs profanes) est hébraïsant, LXX, *Prov.*, XX, 7, etc.

ἐπιστρέφειν, *se retourner; retourner; revenir; se convertir*; *Mat.*, XIII, 15; A., IX, 35; XVI, 18, etc. Le sens propre est classique, et l'emploi intransitif du verbe, dans ce sens, est classique aussi. Le sens figuré paraît post-classique. Le sens religieux est hébraïsant, LXX, 1 *Paral.*, XII, 19; 2 *Paral.*, XXIV, 19, etc.

14. Τελευτᾶν, *mourir*, classique et post-classique, LXX, *Gen.*, VI, 17, etc. Le complément τὸν βίον, parfois exprimé en grec classique, ne l'est ni dans les LXX ni dans le N. T.

Τίχτειν, *être mère*, au participe présent, *Gal.*, IV, 27. Classiquement, on emploie le participe aoriste; le participe présent est rare et poétique, et post-classique (citation des LXX, *Es.*, LIV, 1).

15. Φαγεῖν. Au lieu de φαγεῖν, on trouve γεύσασθαι, A., X, 10. Ce sens de γεύσασθαι existe dans les LXX, *Jon.*, III, 7, et avec ἄρτους, 1 R., XIV, 24. Il est post-classique, et sans doute biblique.

Φύειν, est transitif en grec classique, et intransitif seulement à l'aoriste 2 et au parfait. — L'indicatif présent est intransitif, *H.*, XII, 15, citation des LXX, *Deutér.*, XXIX, 18. Cet emploi est poétique et post-classique.

16. Parmi les verbes qui précèdent :

a) Les uns expriment le mouvement, et sont en particulier des termes de marine. Ces verbes deviennent facilement des verbes intransitifs : ἄγειν et ses composés; αἶρειν, μεταίρειν, ἀνακάμπτειν, ἀπορίπτειν, βάλλειν et ses composés, etc.

b) Les autres sont des verbes *techniques*, c'est-à-dire des verbes dont le complément direct primitif est tombé; ainsi διάγειν (τὸν χρόνον); διατρίβειν (τὸν χρόνον); ἀνοίγειν (τὴν θύραν); ἀμφιβάλλειν (δίκτυα); ἐτοιμάζειν (δειπνον); προσφέρειν (δῶρον), etc. Ces verbes, employés seuls et devenus intransitifs, ont la même valeur que si leur complément était exprimé.

17. Comme en grec classique (KOCH, 91, c), un verbe actif, transitif par lui-même, peut devenir intransitif en composition; mais alors le sens, en règle générale, change. Ainsi : φέρω, toujours

transitif dans le N. T., donne διαφέρειν et συμφέρειν, qui sont intransitifs : διδόναι donne ἐπιδιδόναι, παραδιδόναι, transitifs et intransitifs, etc.

18. Comme en grec classique (KOCH, *ibid.*), des verbes actifs, intransitifs par eux-mêmes, deviennent transitifs en composition, surtout au figuré ; le sens est toujours modifié. Il en est de même avec un *déponent* intransitif (cf. 37, f).

Dans ce cas : 1^o le verbe garde son sens ; la préposition détermine le sens du verbe comme le fait un adverbe ; ou bien elle garde aussi son sens et exerce son influence sur le complément, devant lequel elle peut être répétée ; 2^o le composé prend un sens nouveau, un et simple, et suit par analogie la construction des verbes de même sens. Ainsi :

Mat., IV, 23 : καὶ περιῆγεν ἐν ὄλῃ τῇ Γαλιλαίᾳ, *il circulait dans la Galilée* ; de ἄγειν = *aller, marcher* (3), et περι = *çà et là*. — *Mat.*, IX, 35 : καὶ περιῆγεν ὁ Ἰησοῦς τὰς πόλεις, *Jésus parcourait les villes*. — *L.*, VI, 1 : ἐγένετο... διαπορεύεσθαι αὐτὸν διὰ σπορίμων, *il arriva qu'il passa à travers les récoltes*. — *A.*, XVI, 4 : ὡς δὲ διεπορεύοντο τὰς πόλεις, *comme ils traversaient les villes*. — *L.*, IV, 30 : αὐτὸς δὲ διελοῶν διὰ μέσου αὐτῶν. — *L.*, II, 35 : αὐτῆς τὴν φυχὴν διελεύσεται ρομφαία.

19. Comme en grec classique (KOCH, 91, c), quelques verbes actifs transitifs, sont intransitifs à certains temps seulement, « surtout au parfait (premier et second) et à l'aoriste second. » Ainsi : Ἀπολλύναι. Le parfait 2 ἀπόλωλα est intransitif dans le N. T., comme en grec classique.

Δύειν. Classiquement, ce verbe (il en est de même des composés) est transitif causatif au présent, au futur 1, à l'aoriste 1 ; intransitif au présent, à l'imparfait, à l'aoriste 2, au parfait 1, au plus-que-parfait. — Dans le N. T., les deux aoristes ἔδυσα (*Mar.*, I, 32) et ἔδυν sont intransitifs. Dans les composés, παρεισέδυσαν est intransitif, *Jude*, 4 (Tis. ; mais WH : παρεισεδύσαν) ; ἐξέδυσα et ἐνέδυσα sont transitifs.

Ἰστώναι. L'aoriste 2 ἔστην est toujours intransitif dans le simple et dans les composés ; il est de même pour ἔστηκα, ἐστώς, εἰστήκειν (ou ἰστήκειν). Classique.

Καθίζειν. Classiquement ce verbe est transitif et intransitif à tous ses temps. — Dans le N. T., il est transitif au présent, *1 Co.*, VI, 4 ; intransitif au futur actif καθίσω, et au futur moyen καθίσομαι, *Mat.*, XXV, 31, et XIX, 28 (Tis.) ; intransitif et transitif à l'aoriste 1, ἐκάθισα, *Mat.*, V, 1, et *Eph.*, I, 20 ; intransitif au parfait 1, κεκάθικα, *II.*, XII, 2.

20. Comme en grec classique (CUCUEL et RIEMANN, 64), le verbe, à l'actif, peut exprimer une action « que le sujet n'exécute pas lui-même en réalité, mais fait exécuter », ordonne d'exécuter,

Mat., II, 16, etc.; cf. LXX, *Gen.*, XVIII, 25. Le verbe prend le sens causatif qui porte sur l'*objet* (causatif objectif), *Mat.*, II, 16 : Ἡρώδης... ἀνείλεν πάντας τοὺς παῖδας, *Hérode fit tuer*, ou *ordonna de tuer*. — *Mat.*, XXVII, 60 : ὁ ἐλκτόμησεν ἐν τῇ πέτρᾳ, verbe post-classique.

21. a) Mais le sens causatif du verbe, au lieu de porter sur l'*objet* de l'action, peut porter sur le *sujet* de l'action (causatif subjectif). Ainsi en grec classique, καθίζειν peut signifier *faire asseoir quelqu'un*; παύειν *faire cesser quelqu'un*, etc. (= *faire que quelqu'un cesse*).

Dans le N. T., des verbes transitifs ou intransitifs peuvent prendre ce sens :

Eph., I, 20 : ἐγείρας αὐτὸν ἐκ νεκρῶν καὶ καθίσας ἐν δεξιᾷ αὐτοῦ. — 1 *P.*, III, 10 : παυσάτω τὴν γλώσσαν ἀπὸ κακοῦ καὶ χεῖλη τοῦ μὴ λαλήσαι δόλον (cité des LXX, *Ps.*, XXXIV, 14). — *H.*, XI, 34 : παρεμβολὰς ἐκλιναν ἀλλοτρίων. — *A.*, XIII, 23 : ἤγαγεν, *il a fait naître, sortir*.

2 *Co.*, II, 14 : τῷ δὲ θεῷ χάρις τῷ πάντοτε θριαμβεύοντι ἡμᾶς ἐν τῷ Χριστῷ, *qui nous fait triompher*... — 1 *Th.*, III, 12 : ὑμᾶς δὲ ὁ Κύριος πλεονάζει καὶ περισσεύει τῇ ἀγάπῃ εἰς ἀλλήλους, *que le Seigneur vous fasse abonder*. — *Mat.*, V, 45 : βρέχει ἐπὶ δικαίους καὶ ἀδίκους, *il fait tomber la pluie*.

b) Un sens voisin du précédent est celui de : *faire qu'une chose soit de telle ou telle manière*, et *déclarer qu'elle est de telle ou telle manière*. Ainsi :

A., X, 15 (et XI, 9) : ἃ ὁ θεὸς ἐκαθάρισεν, σὺ μὴ κοίνου, *ce que Dieu a déclaré pur, ne le déclare pas impur*. — *Mar.*, VII, 19 : καθαρίζων πάντα τὰ βρώματα, *déclarant que tous les aliments étaient purs*.

Avec *A.*, X, 15, cf. X, 28 : μηδὲνα κοινὸν ἢ ἀκάθαρτον λέγειν ἄνθρωπον.

En particulier, les verbes grecs en ὡ prennent facilement ce sens : ὁμοιοῦν, *déclarer semblable, comparer, rendre semblable*; ἀξιοῦν, *déclarer digne*; ὁσιοῦν, *déclarer saint*; δικαιοῦν, *déclarer juste* (*L.*, VII, 29; XVI, 15).

c) Les deux sens dont il vient d'être question (a et b) sont hébraïsans (influence des conjugaisons piél et hipil du verbe hébraïque, 60). Il en est de même dans les LXX, mais encore plus souvent que dans le N. T. Ainsi *Lév.*, XIII, 6 : καθαρῖε αὐτὸν ὁ ἱερεὺς, *le prêtre le déclarera pur*. — *Ezéch.*, XLIII, 8 : ἐθεβήλωσαν τὸ ὄνομα τὸ ἅγιόν μου ἐν ταῖς ἀνομίαις αὐτῶν αἷς ἐποίουν, *ils ont rendu mon nom impur*... — 3 *R.*, VIII, 32 : ... τοῦ δικαιοῦσαι δίκαιον, δοῦναι αὐτῷ κατὰ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ. — *Joël*, II, 23 : καὶ (ὁ Κύριος) βρέξει ὑμῖν ὑετὸν πρόμιον καὶ ὄψιμον. — *Es.*, XXXVIII, 22.

22. a) La même influence (hébraïque) a fait donner le sens transitif à des verbes intransitifs par nature :

Jac., III, 11 : μήτις ἢ πηγὴ ἐκ τῆς αὐτῆς ὁπῆς βρέει τὸ γλυκὺ καὶ τὸ

πικρόν; Ce sens de βρώω est très rare; il n'existe qu'en grec post-classique, PHIL., *Plant.*, 150; LUCIEN, *Trag.*, 117; cf. *Anacreont.*, 44, 2. — *Jac.*, V, 18 : καὶ ἡ γῆ ἐβλάστησεν τὸν καρπὸν αὐτῆς. Ce sens de βλαστάνω n'existe qu'en grec post-classique ou en poésie, et très rarement. — *Mat.*, XXVIII, 19 : μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη. Ce verbe est neutre chez les écrivains profanes, et signifie *être le disciple de* (*Mat.*, XXVII, 57, var. de WH.). Son sens transitif est purement hébraïsant; cf. *A.*, XIV, 21.

Cf. maintenant LXX, *Es.*, XLV, 8 : ἀνατελεύτω ἡ γῆ καὶ βλαστησάτω ἔλεος. — 5 *R.*, I, 43 : ὁ βασιλεὺς Δαυὶδ ἐβασίλευσε τὸν Σαλωμών, *a fait roi.* — 2 *Paral.*, XIV, 5-6 : καὶ ἀπέστησεν ἀπὸ πασῶν πόλεων Ἰουδᾶ τὰ θυσιαστήρια καὶ τὰ εἰδωλα καὶ εἰρήνευσε πόλεις τειχίρεις ἐν γῆ Ἰουδα ὅτι εἰρήνευσεν ἡ γῆ. καὶ οὐκ ἦν αὐτῷ πόλεμος ἐν τοῖς ἔτεσι τούτοις ὅτι κατέπαυσε Κύριος αὐτῷ, *il fit vivre en paix les villes fortifiées du pays de Juda, parce que le pays était en paix.* — Pour μαθητεύω, qui n'existe pas dans les LXX, les hébraïsants peuvent comparer *Es.*, II, 4, où le verbe est au *Kal*, et *Ps.*, LXX, 17, où le même verbe est au *piel*; dans les LXX, on a pour le premier passage *μανθάνω*, et pour le second *διδάσκω* (= *μαθητεύω*). — Ζῆν, *faire vivre, vivifier*, *Ps.*, CXVIII, 25, 37, 40, 50.

δ) La même influence s'est encore fait sentir sur d'autres verbes actifs ou déponents, dont elle a modifié le sens et la construction. Ainsi on lit dans le N. T., *L.*, II, 38 : ἀνωμολογεῖτο τῷ θεῷ. — *L.*, X, 21 : ἐξομολογοῦμαι σοι, Κύριε (et cf. *Mat.*, XI, 25). — *Aproc.*, XIX, 5 : αἰνεῖτε τῷ θεῷ.

Cf. dans les LXX, 2 *R.*, XXII, 50 : ἐξομολογήσομαι σοι, Κύριε, *je te rendrai grâces, je t'accorderai des louanges.* — *Ps.*, LXXVIII, 13 : ἀνωμολογησόμεθά σοι εἰς τὸν αἰῶνα. — 2 *Paral.*, VII, 3 : ἤνουν τῷ Κυρίῳ, et cf. 1 *Paral.*, XVI, 36.

23. Les deux verbes *πεινώ* et *διψῶ* sont devenus transitifs directs, au sens figuré, *Mat.*, V, 6 : μακάριοι οἱ πεινῶντες καὶ διψῶντες τῇ δικαιοσύνῃ. Cet emploi est post-classique (STOB., 69, 24; *Anthol. Plan.*, IV, 137), LXX, *Sag.*, XI, 15 : οὐχ ὅμοια δικαίοις διψήσαντες. Ces deux verbes ont pris la construction de *ἀγαπᾶν*, *ἐπιποθεῖν*, le sens étant le même.

VOIX MOYENNE

24. La voix active exprime : soit l'acte seul, considéré en lui-même, quand le verbe est intransitif; soit l'acte considéré dans son rapport avec un objet extérieur, quand le verbe est transitif.

La voix déponente exprime d'abord l'un ou l'autre de ces deux sens; de plus, elle exprime *la part* ou *l'intérêt que le sujet prend à l'acte*.

La voix active appelle l'attention exclusivement sur l'acte du

verbe (en relation avec l'objet, s'il y a lieu); la voix déponente appelle l'attention sur l'acte en relation avec le sujet.

L'emploi de la voix déponente dans le N. T. montre que le sens de cette voix était encore suffisamment connu et senti, à l'époque post-classique, dans la langue familière, quoiqu'il paraisse parfois affaibli ou négligé, et que cette voix ne soit pas toujours employée, du moins dans le N. T., là où un Grec de naissance et lettré s'en serait sans doute servi.

25. La voix déponente sert pour le moyen et pour le passif, aux temps *présent* et *imparfait*; *parfait* et *plus-que-parfait*. Aux temps *futur* et *aoriste*, il existe une forme distincte pour le moyen et pour le passif (voix moyenne, et voix passive).

26. Les écrivains du N. T. distinguent nettement, quand il le faut, la voix moyenne de la voix active; ainsi, 2 *Th.*, III, 3 : ὁ Κύριος ὃς στηρίζει ὑμᾶς καὶ φυλάζει ἀπὸ τοῦ πονηροῦ, et cf. *L.*, XII, 15 : φυλάσσετε ἀπὸ πάσης πλεονεξίας. — *A.*, XVI, 16 : ἥτις ἐργασίαν πολλὴν παρέιχεν τοῖς κυρίοις αὐτῆς μαντευομένη, et cf. XIX, 24 : Δημήτριος γὰρ τις ὀνόματι, ἀργυροκόπος, ... παρέιχeto τοῖς τεχνίταις οὐκ ὀλίγην ἐργασίαν. — *J.*, XIII, 4 : λαβὼν λέντιον διέζωσεν ἑαυτόν, et XXI, 7 : τὸν ἐπενδύτην διεζώσατο (et cf. XIII, 5 : ... τῷ λεντίῳ ᾧ ἦν διεζωσμένος).

Le moyen se divise en moyen *direct* ou *réfléchi*, et en moyen *indirect*.

27. « Le moyen *direct* ou *réfléchi* marque une action qui a pour objet le sujet même d'où elle est partie. Il équivaut pour le sens à l'actif accompagné de l'accusatif du pronom réfléchi. L'usage de cette espèce de moyen est fort limité. » (CUCUEL et RIEMANN, 65.)

28. Il s'emploie généralement dans le N. T. comme en grec classique. Ainsi :

a) Avec certains verbes qui expriment une acte matériel exécuté par le sujet sur son propre corps; comme : ἀπάγχεσθαι, *s'étrangler*, *Mat.*, XXVII, 5. — ἀποκόπτεσθαι, poétique et post-classique (*LUCIEN, Eun.*, 8, et cf. *Epict.*, II, 20, 19), *se mutiler*, ou *se séparer de* (?), *Gal.*, V, 12. — ἐπιθήσεσθαι, *se jeter sur*, *A.*, XVIII, 10. — λούσασθαι, *se baigner*, *se tremper*, 2 *P.*, II, 22. — νίπτεσθαι, poétique et post-classique (*LXX, Gen.*, XLIII, 30, etc.), *se baigner*, *se laver*, *J.*, XIII, 10. — παραβολεύεσθαι, *s'exposer*, *Ph.*, II, 30; verbe propre au N. T.; les écrivains profanes disent παραβάλλεσθαι, *LXX, 2 Mac.*, XIV, 38. — παρασκευάζεσθαι, 1 *Co.*, XIV, 8. — περιζώνουσθαι, poétique et post-classique (*LXX, Ezéch.*, XLIV, 18; 1 *Mac.*, III, 58), *L.*, XII, 37 et XVII, 8; et cf. ζώνουσθαι (classique), *A.*, XII, 8. — ραντίζεσθαι, post-classique (*LXX, Lévit.*, VI, 27; *Ps.*, L, 9), *se laver*, *se purifier*, *Mar.*, VII, 4 (WH; mais Tis. βαπτίζονται).

Il en est de même dans les LXX, 2 R., XII, 20 : ἀνέστη Δαυιδ ἐκ τῆς γῆς καὶ ἐλούσατο καὶ ἠλείψατο καὶ ἤλλαξεν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ.

b) Avec les verbes qui expriment un acte moral exécuté par le sujet sur lui-même; comme : ἀπέχεσθαι, *s'abstenir de*, classique et post-classique (LXX, *Job*, I, 1); mais ce verbe ne se trouve que dans Luc, *A.*, XV, 28, et Paul, *1 Th.*, IV, 3; V, 22; *1 Tim.*, IV, 3; et une fois dans *1 P.*, II, 11. — ἐπιλαμβάνεσθαι, *se prendre à, se tenir à*, d'où : *saisir* ou *se saisir de*; au propre, *Mat.*, XIV, 31, et au figuré, *1 Tim.*, VI, 12, etc. De là aussi le sens de *venir au secours de* (comme on fait en saisissant quelqu'un pour le retirer du danger). Ce sens est post-classique. On le trouve : avec l'actif du verbe, APPIEN, *G. civil.*, 4, 96; avec le moyen, LXX, *Sag. Sir.*, IV, 11 : ἐπιλαμβάνεται τῶν ζητούντων αὐτήν.

ἀντιλαμβάνεσθαι (*L.*, I, 54, etc.), *se saisir de quelqu'un pour le secourir, le secourir, prendre son parti*. Son emploi dans ce sens, avec un nom de personne pour complément, est post-classique (LXX, *Es.*, XLI, 9, etc.). — ἐχεσθαι, *s'attacher à, d'où confiner à, tenir à*; sens classiques et post-classiques. Dans le N. T., on ne trouve que le participe présent, avec le sens : 1° de *voisin*, pour l'espace, *Mar.*, I, 38; *H.*, VI, 9 : τὰ ἐχόμενα σωτηρίας, *les choses proches du salut* (= *que*) *vous approchez du salut, (que) vous allez l'obtenir*, extension particulière du sens primitif; 2° de *suivant*, pour le temps; ce dernier sens, très classique, ne se trouve que dans Luc : *L.*, XIII, 33; *A.*, XIII, 44 (var.); XX, 15; XXI, 26 (cf. LXX, *1 Mac.*, IV, 28). — ὀρέγεσθαι, (*s'étendre vers*) *convoiter*; très classique, mais ne se trouve que dans Paul, *1 Tim.*, III, 1; VI, 10; *H.*, XI, 16 (cf. ὄρεξις, seul exemple, *R.*, I, 27), et n'est pas dans les LXX. — παύεσθαι, (*se faire cesser*) *cesser*, classique et post-classique (LXX, *Ps.*, XXXVI, 8, etc.); mais ne se trouve que dans Luc et Paul, *L.*, V, 4; *A.*, V, 42, etc.; *1 Co.*, XIII, 8, etc., et une fois, *1 P.*, IV, 1. — φυλάσσεσθαι, *se garder de, s'abstenir*, classique et post-classique (LXX, *Eccl.*, XII, 12), *L.*, XII, 15; 2 *P.*, III, 17.

Mais προέχεσθαι, *R.*, III, 9, ne doit être pris ni au passif, ni au moyen direct; ce verbe est au moyen indirect : *alléguer pour sa défense* ou *son avantage*.

c) Au pluriel, le moyen peut marquer, comme en grec classique, la réciprocité, *Mar.*, VIII, 16 : καὶ διελογίζοντο πρὸς ἀλλήλους ὅτι ἄρτους οὐκ ἔχουσιν, et cf., avec le même sens, IX, 33 : τί ἐν τῇ ὁδοῖ διελογίζεσθε;

L'idée de réciprocité se retrouve dans : βουλευέσθαι, *J.*, XII, 10 : ἐβουλεύσαντο οἱ ἀρχιερεῖς ἑνα... — συμβουλευέσθαι, *A.*, IX, 23; συντίθεσθαι (*convenir*), *J.*, IX, 22.

Il en est de même dans les LXX, *Ps.*, CXXXIX, 9 : διελογίσαντο κατ' ἐμοῦ, *ils se sont entendus contre moi*. — *Es.*, XLV, 20 : βουλεύσαθε ἅμα. — *Néh.*, VI, 7. — Cf. *Ps.*, L, 6 : κρίνεσθαι, *être en discussion avec*, cité dans le N. T., *R.*, III, 4, et cf. *Jug.*, VIII, 1. — Cf. l'actif réciproque εἰδοκεῖν, *Tob.*, V, 17.

29. Le moyen est *indirect*, toutes les fois qu'il exprime un acte

auquel le sujet contribue, ou s'intéresse d'une manière particulière. Le moyen équivaut alors à l'actif accompagné du pronom réfléchi ou du pronom personnel, aux cas obliques.

a) Le verbe exprime un acte que le sujet fait sur lui-même. Il en est ainsi avec les verbes du sens de *se vêtir* et *se dévêtir*, *mettre sur soi* ou *autour de soi*, comme : *Mar.*, VI, 9 : μή ἐνδύσασθαι δύο χιτῶνας. — *1 Co.*, XV, 53 : ἐνδύσασθαι ἀφθαρσίαν. — *1 P.*, IV, 1. — *Col.*, III, 9 : ἀπεχδυσάμενοι τὸν παλαιὸν ἄνθρωπον. Mais on a le moyen indirect dans *Col.*, II, 15; voy. plus loin, 32. Ce verbe est propre au N. T. — *H.*, XII, 1 : ὄγκον ἀποθέμενοι πάντα καὶ τὴν εὐπερίστατον ἁμαρτίαν. — Pour *2 Co.*, III, 18 : τὴν αὐτὴν εἰκόνα μεταμορφούμεθα, nous nous métamorphosons en revêtant la même image; voy. plus loin, 40, b.

De plus, on trouve dans le N. T. la construction suivante, *Ap.*, III, 5 : περιβαλεῖται ἐν ἱματίοις λευκοῖς, = *il se revêtira avec...* Cf. *Mat.*, XI, 8 (et *L.*, VII, 25) : ἐν μαλακοῖς ἱματίοις ἡμφιεσμένον. Cette construction est hébraïsante, LXX, *Ps.*, XLIV, 14 : ἐν χρυσωτοῖς χρυσοῖς περιβεβλημένη, tandis qu'on lit au v. 4 : περιζῶσαι τὴν ρομφαίαν σου, et dans le N. T., *Ap.*, XIX, 8 : ἵνα περιβάλῃται βύσσινον.

Cf. *A.*, XXVIII, 20 : τὴν ἄλυσιν ταύτην περικείμεαι, et *H.*, V, 2 : περικείται ἀσθένειαν. Voy. p. 24, note 1.

b) Le verbe exprime un acte que le sujet fait sur une partie de lui-même; *1 P.*, I, 13 : ἀναζωσάμενοι τὰς ὀσφύας τῆς διανοίας ὑμῶν, et cf. LXX, *Prov.*, XXXI, 17 : ἀναζωσαμένη ἰσχυρῶς τὴν ὀσφύν αὐτῆς. — *Mat.*, XV, 2.

c) Le verbe exprime un acte que le sujet fait avec une partie de lui-même; *A.*, V, 30 : ὃν ὑμεῖς διεχειρίσασθε κρεμάσαντες ἐπὶ ξύλου. Le moyen paraît peu classique, et est, au contraire, très post-classique. Les LXX, *Job*, XXX, 24, n'ont que διαχειροῦσθαι(?), post-classique. — *Mar.*, IX, 36 : καὶ ἐναγκαλισάμενος αὐτό, l'ayant pris dans ses bras. Ce verbe est post-classique, LXX, *Prov.*, VI, 10; XXIV, 33 ou 48. — *A.*, II, 14 : ἐνωτίσασθε τὰ ρήματά μου. Ce verbe appartient au grec biblique, LXX, *Gen.*, IV, 23, etc.

d) Le verbe semble indiquer que l'objet, sur lequel l'acte tombe, appartient au sujet, *Mar.*, XIV, 47 : εἰς δὲ τῶν παρεστηκότων σπασάμενος τὴν μάχαιραν, tandis qu'on lit *Mat.*, XXVI, 51 : εἰς τῶν μετὰ Ἰησοῦ... ἀπέσπασεν τὴν μάχαιραν αὐτοῦ. Le verbe σπᾶσθαι est surtout poétique (en prose, ἔλκω) et post-classique, LXX, *Ps.*, XXXVI, 14, etc.; cf. *1 Esd.*, III, 21.

e) Le verbe exprime un acte qui revient sur le sujet, *A.*, X, 23 : εἰσαλεσάμενος οὖν αὐτοὺς ἐξένισεν, il les invite à venir chez lui. — Dans les LXX, *Gen.*, XXVIII, 1; *1 R.*, XXVI, 14.

30. a) Le verbe exprime un acte auquel le sujet contribue par ses ressources, par son activité, ou autrement; c'est le moyen dynamique. Cet emploi du moyen, très classique, existe aussi dans le N. T., A., XIX, 24 : Δημήτριος... ποιῶν ναοὺς [ἀργυροῦς] Ἄρτέμιδος παρέιχτο τοῖς τεχνίταις οὐκ ὀλίγην ἐργασίαν (LXX, Ps., XXIX, 8). — A., XVIII, 27 : ὅς παραγενόμενος συνεβάλετο πολλὰ τοῖς πεπιστευκόσιν (LXX, Es., XLVI, 6). — στρατεύεσθαι. Les classiques disent indifféremment στρατεύω et στρατεύεσθαι. On ne trouve que le moyen dans les LXX, 2 R., XV, 28 (cependant, pour Jug., XIX, 8, il y a maintenant la variante στρατεύσον = στρατεύθητι), et dans le N. T. Le moyen prend un sens particulier et un sens chrétien dans le N. T., Jac., IV, 1; 4 P., II, 11; 2 Co., X, 3.

b) Ἀμύνεσθαι, A., VII, 24 : καὶ ἰδὼν τινα ἀδικούμενον ἡμίνατο καὶ ἐποίησεν ἐκδικήσιν τῷ καταπονομένῳ πατάξας τὸν Αἰγύπτιον. Classiquement, le moyen ἀμύνεσθαι signifie *se défendre contre, se venger de, punir*. Pour ce passage des Actes, Winer (38, 6) et A. Buttmann (137, 5) font d'ἀμύνεσθαι l'équivalent d'ἀμύνειν. Ne pourrait-on dire que le sens réfléchi primitif s'est perdu, remplacé par le sens du moyen dynamique? Cet emploi du moyen ἀμύνεσθαι, *secourir, défendre*, est, en tout cas, post-classique : DEN. HALIC., Ant. Rom., III, 50; LXX, Es., LIX, 16 : ἡμίνατο αὐτοὺς βραχίονι αὐτοῦ, *il les secourut de toute sa puissance*. D'autres conservent à ἀμύνεσθαι le sens classique de *punir*, et suppléent après le verbe τὸν ἀδικούντα; ce qui paraît peu probable. — Cf. 33, b.

c) Le moyen dynamique se retrouve encore dans : ἀρμόζεσθαι, 2 Co., XI, 2, *s'employer à marier, à unir*, tandis que ce moyen signifie classiquement : *se choisir une femme* (cf. GRIMM et THAYER, *sub verb.*) — ἐνδείκνυσθαι, *montrer, déployer*, H., VI, 11, etc.; sens d'ailleurs classique et post-classique, LXX, 2 Mac., XIII, 9. — ἐπιδιορθοῦσθαι, *achever de réformer*, Tit., I, 5; verbe post-classique, et moyen propre au N. T. — πληροῦσθαι, Eph., I, 23, *remplir de sa présence et de sa puissance, de manière à obtenir aussi la plénitude pour soi*. C'est l'unique exemple du moyen de ce verbe dans ce sens; voy. LIDDELL et SCOTT, *sub verb.*; et ELLICOTT¹, *in loc.* — πολιτεύεσθαι, verbe classique, spécial à Luc, A., XXIII, 1, et Paul, Ph., I, 27; il prend dans le grec post-classique le sens de *se conduire en homme soumis à une règle de vie*; cf. LXX, 2 Mac., VI, 1, etc. — προβλέπεσθαι, H., XI, 40, *préparer*. Ce verbe est post-classique (LXX, Ps., XXXVI, 13), et le moyen est propre au N. T.

d) On trouve ποιείσθαι δεήσεις (L., V, 33), πορεύαν (L., XIII, 22),

1. St. Paul's epistle to the Ephesians, with a... grammatical commentary, by C. J. ELLICOTT; Londres, 1884.

λόγον (A., I, 1), συνωμοσάν (A., XXIII, 13), etc. L'emploi si classique du moyen dynamique ποιεῖσθαι avec un nom de ce genre, au lieu du verbe simple, se retrouve chez Luc et Paul, L., V, 33; XIII, 22; A., I, 1; XXIII, 13; XXV, 17; XXVII, 18; R., I, 9; XIII, 14; XV, 26; Eph., I, 16; IV, 16; Ph., I, 4, etc.; et, par exception, dans J., XIV, 23; 2 P., I, 10, 15, et Jude, 3. On a partout ailleurs l'actif ποιεῖν, Mat., XIII, 41; XXII, 2; Mar., III, 6; XV, 1; L., I, 72; XVIII, 7, 8; J., V, 27; A., VII, 24; XXV, 3; Jude, 15; Apoc., XI, 7; XII, 7; etc.¹. — Dans les LXX, on trouve ποιεῖσθαι, Ps., CX, 4; Prov., XXVI, 6; Jér., XVIII, 26. Mais on trouve plutôt ποιεῖν que ποιεῖσθαι, Gen., XXI, 8; 1 Paral., V, 19; 2 Paral., XXIV, 24; Mich., V, 15; Zach., VII, 9; Es., XXIX, 15, etc.

e) Par suite, pour Mar., II, 23 : καὶ ἐγένετο αὐτὸν ἐν τοῖς σάββατιν διαπορεύεσθαι διὰ τῶν σπορίμων καὶ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἤρξαντο ὀδὸν ποιεῖν τήλωντες τοὺς σταχῦας, les mots ὀδὸν ποιεῖν signifient *iter facere, marcher*, comme s'il y avait ὀδὸν ποιεῖσθαι². Il en est de même dans les LXX, Jug., XVII, 8.

f) A., XXVI, 28, on lit maintenant : ἐν ὀλίγῳ με πείθεις χριστιανὸν ποιῆσαι (Cf. WH. *op. cit.* vol. II, App. p. 100). Faut-il accepter ce texte, et en rapprocher LXX, 3 R., XX, 7 : σὺ νῦν οὕτω ποιεῖς βασιλεία ἐπὶ Ἰσραήλ;

31. Quand le verbe au moyen a pour sujet un nom de chose inanimée, le moyen exprime parfois la nuance de sens suivante : *de soi-même, spontanément, par son énergie ou sa force intime*. C'est une sorte de moyen dynamique. Ainsi, Col., I, 6 : καθὼς καὶ ἐν παντὶ τῷ κόσμῳ (τὸ εὐαγγελίον) ἐστὶν καρποφορούμενον καὶ αὐξανόμενον καθὼς καὶ ἐν ὑμῖν. Le moyen καρποφοροῦμαι, *je fructifie*, n'est pas classique; il prend dans ce passage le même sens que l'actif, accompagné d'un adjectif, prend dans Mar., IV, 28 : αὐτομάτῃ ἡ γῆ καρποφορεῖ. — R., VII, 5 : τὰ παθήματα τῶν ἁμαρτιῶν τὰ διὰ τοῦ νόμου ἐνηργεῖτο ἐν τοῖς μέλεσιν ἡμῶν εἰς τὸ καρποφορῆσαι, *les passions se déve-*

1. A. Buttmann (*op. cit.*, 135, 5) assure que ποιεῖσθαι, moyen dynamique, s'emploie seulement pour un acte qui se rapporte à l'esprit : μνήμην, λόγον, σπουδὴν ποιεῖσθαι. Cf. cependant : L., XIII, 22, πορείαν ποιούμενος εἰς Ἱεροσόλυμα; J., XIV, 23 : μονὴν παρ' αὐτῷ ποιησόμεθα. — Cf. aussi A., XXV, 17.

Au lieu de ποιεῖν, on trouve aussi, dans le N. T., διδόναι. Ainsi : διδόναι συμβούλιον, Mar., III, 6; εἰρήνην, L., XII, 51; ἐνκοπήν, 1 Co., IX, 12, etc. Cet emploi de διδόναι est un hébraïsme : LXX, 3 R., III, 16; Sag. Sal., IV, 3; Es., XXVI, 12, etc. — On trouve ἔχειν (μυσταίαν), 2 Tim., I, 3 et cf. LXX, Sag. Sal., I, 7. — Voy. 62 b.

2. H. A. W. Meyer, dans son *Commentaire* du N. T. (cf. WINER-MOULTON, p. 320, note 4), objecte que, dans ce cas, l'acte principal serait exprimé par le participe, et l'acte accessoire par le verbe à un mode fini. L'objection est sans valeur. Dans le N. T., pour deux actes, dont l'un nous paraît être le principal et l'autre l'accessoire, on peut trouver le participe aussi bien pour l'un que pour l'autre. D'ailleurs, le même acte, exprimé par un mode fini chez l'un des écrivains du N. T., l'est souvent par un mode indéfini chez un autre. Cf. L., V, 13 et Mar., I, 41; L., V, 25 et Mar., II, 12, et Mat., IX, 7, etc. — Voy. ma *Syntaxe des Propositions*, 344 b.

loppaient et produisaient leurs effets. L'emploi de ce verbe avec le sens moyen est propre au N. T.

32. Le verbe au moyen indique la part ou l'intérêt que le sujet prend à la réalisation de l'acte, comme en grec classique. Ainsi : *Eph.*, V, 16 : ἐξαγοραζόμενοι τὸν καιρὸν (et cf. *Col.*, IV, 5), *mettant le temps à profit.* — *Col.*, II, 15 : ἀπεκδυσάμενος τὰς ἀρχὰς καὶ τὰς ἐξουσίας ἐδειγμάτισεν ἐν παρρησίᾳ θριαμβεύσας αὐτοὺς ἐν αὐτῷ, *ayant désarmé à son avantage*; cf. plus haut 29, a. Le verbe est propre au N. T. — *R.*, XI, 1 : μὴ ἀπόσωτο ὁ θεὸς τὸν λαὸν αὐτοῦ; *Dieu a-t-il repoussé loin de lui...?* — *L.*, X, 11 : τὸν κονιορτὸν τὸν κολληθέντα ἡμῖν ἐκ τῆς πόλεως ὑμῶν εἰς τοὺς πόδας ἀπομάσσομεθα ὑμῖν, *nous secouons loin de nous...* — *Eph.*, I, 10 (ἀνακεφαλιώσασθαι).

De même : αἰρεῖσθαι, *choisir*, *Ph.*, I, 22; ce verbe, très classique au moyen, n'est usité que par Paul; il est assez fréquent dans les LXX. — ἀνατίθεσθαι, *exposer, communiquer*, dans Luc et Paul, *A.*, XXV, 14; *Gal.*, II, 2. Ce sens est absolument post-classique, *PLUTAR.*, II, 272 D; *LXX*, 2 *Mac.*, III, 9. — ἀπέπασθαι, *renoncer à, rejeter*, 2 *Co.*, IV, 2. Ce moyen est ionien et post-classique (*LXX*, *Job*, VI, 14, etc.); les classiques disent ἀπέπικον. — ἀποτίθεσθαι, *se dépouiller de, déposer* *A.*, VII, 58; *Eph.*, IV, 25; 1 *P.*, II, 1. Classique, et post-classique, *LXX*, 2 *Paral.*, XVIII, 26. — διαβεβαιῶσθαι, *affirmer de tout son pouvoir*, dans Paul seul, 1 *Tim.*, I, 7; *Tit.*, III, 8. Ce verbe déponent est surtout post-classique; n'est pas dans les LXX. — ἐπιδείκνυσθαι, *montrer*, *A.*, IX, 39. Classiquement, ce verbe s'emploie surtout au moyen dans ce sens, tandis qu'il n'en existe que ce seul exemple dans le N. T., et qu'on trouve l'actif partout ailleurs; cf. 4 *Mac.*, I, 1; et *LXX*, *Es.*, XXXVII, 26. — παραιτεῖσθαι, dans Luc et Paul seuls. Classiquement ce verbe signifie *écarter de soi par ses prières, éviter, refuser une invitation*, *L.*, XIV, 18; 1 *Tim.*, IV, 7, etc. Mais on lit *Mar.*, XV, 6 : κατὰ δὲ ἑορτὴν ἀπέλυνεν αὐτοῖς ἓνα δέσμιον ὃν παρηγοῦντο. Le moyen prend ici le sens de *demandeur à un autre pour soi, réclamer*; cf. *Mat.*, XXVII, 15 : κατὰ δὲ ἑορτὴν εἰώθει ὁ ἡγεμὼν ἀπολύειν ἓνα τῶ ἄλλῳ δέσμιον ὃν ᾔθελον. Ce sens du moyen est classique et post-classique, *LXX*, 1 *R.*, XX, 28 : παρήγγηται παρ' ἐμοῦ Δαυὶδ ἕως εἰς Βηθλεὲμ τὴν πόλιν αὐτοῦ πορευθῆναι, *David m'a demandé à aller....* — προσκαλέεσθαι, *appeler à soi, attirer à soi*, *A.*, II, 39; *se choisir*, *A.*, XIII, 2 et XVI, 10; sens chrétien donné au moyen dans ces exemples de Luc. — προσλαμβάνεσθαι, *accueillir et unir à soi*, avec un sens judéo-chrétien spécial, *R.*, XIV, 3; XV, 7; et cf. *LXX*, *Ps.* LXIV, 5.

Rapports entre les voix active et moyenne.

33. Les rapports entre l'actif et le moyen sont les suivants :

a) Un verbe actif intransitif peut avoir un moyen. Ainsi εἶναι fait à l'imparfait ἦν et ἤμην. Cf. : ἀπορεῖν et ἀπορεῖσθαι; καρποφορῶ et καρποφοροῦμαι. Pour ces trois verbes, le moyen n'est pas classique ou est très peu classique. — Il en est de même en grec classique.

b) L'actif et le moyen peuvent avoir le même sens, et la force du moyen paraît négligée; il en est de même en grec classique (cf. CUCUEL et RIEMANN, 68, note 1 de O. R.). Ainsi, *R.*, VII, 5 :

ἡμεν ἐν τῇ σαρκί, et *Eph.*, II, 3 : ἡμεθα τέκνα φύσει. — *Mar.*, VI, 20 : καὶ ἀκούσας αὐτοῦ πολλὰ ἠπόρει, et *Gal.*, IV, 20 : ἀποροῦμαι ἐν ὑμῖν. — *1 Co.*, XVI, 1 : ὡσπερ διέταξα ταῖς ἐκκλησίαις τῆς Γαλατίας, et *Tit.*, I, 5 : ὡς ἐγὼ σοι διεταξάμην. — *Apos.*, X, 7 : ὡς εὐηγγέλισεν τοὺς ἑαυτοῦ δούλους τοὺς προφήτας, et *A.*, XVI, 10 : προσκέκληται ἡμᾶς ὁ θεὸς εὐαγγελισθαι αὐτούς. L'actif εὐαγγελίζω est post-classique. — Dans les LXX, *2 R.*, XVIII, 19 : δράμω δὴ καὶ εὐαγγελιω τῷ βασιλεῖ ὅτι ἔκρινε..., et *3 R.*, I, 42 : εἴσελθε... καὶ ἀγαθὰ εὐαγγέλισαι. — Cf. plus loin, *d* et *e*.

c) Il peut y avoir une différence d'usage entre l'actif et le moyen. Ainsi, pour ἐνεργεῖν, Matthieu, Marc, et Jacques emploient indifféremment l'actif et le moyen, *Mat.*, XIV, 2; *Mar.*, VI, 14; *Jac.*, V, 16 (cf. 31). Mais, dans Paul, l'actif ἐνεργεῖν est employé quand le sujet est un nom de personne, *1 Co.*, XII, 6, 11; *Gal.*, II, 8 (bis); III, 5; *Eph.*, I, 11, 20; II, 2; *Ph.*, II, 13; et le moyen, quand le sujet est un nom de chose, *R.*, VII, 5; *2 Co.*, IV, 12; *Gal.*, V, 6; *1 Th.*, II, 13; *2 Th.*, II, 7. Pour cette raison, dans *1 Th.*, II, 13 : λόγον θεοῦ, ὃς καὶ ἐνεργεῖται ἐν ὑμῖν, ὃς ἐνεργεῖται doit être rapporté à λόγος et non à θεός. — Pour *R.*, VIII, 28 : οἶδαμεν δὲ ὅτι τοῖς ἀγαπῶσι τὸν θεὸν πάντα συνεργεῖ [ὁ θεός] εἰς ἀγαθόν, la leçon ὁ θεός est douteuse.

De même, ἐπιδεικνυμι, toujours employé à l'actif par Matthieu, Luc et Paul; et une fois au moyen, plus classique que l'actif, dans *A.*, IX, 39.

d) L'actif et le moyen expriment un acte identique; mais le moyen peut exprimer de plus la part ou l'intérêt que le sujet prend à l'acte, *Mat.*, V, 29 : εἰ δὲ ὁ ὀφθαλμὸς σου ὁ δεξιὸς σκανδαλίζει σε, ἔξελε αὐτόν. Cf. *Gal.*, I, 4 : τοῦ δόντος ἑαυτὸν ὑπὲρ τῶν ἀμαρτιῶν ἡμῶν ὅπως ἐξέλθῃται ἡμᾶς ἐκ τοῦ αἰῶνος τοῦ ἐνεστῶτος πονηροῦ... afin de nous délivrer (nous arracher au monde à son profit)..., sens classique et post-classique (LXX, *Deut.*, XXXI, 11). — *Mat.*, XIX, 20 : ταῦτα πάντα ἐφύλαξα, et *Mar.*, X, 20 : ταῦτα πάντα ἐφυλαξάμην, j'ai observé pour ma part... L'actif a ce sens, ou du moins un sens très voisin en grec classique; le moyen ne l'a qu'en grec post-classique, LXX, *1 Par.*, XXVIII, 7; etc. — Cf. plus loin, *f*.

De même : ἀπειθεῖν, *1 P.*, II, 23, actif classique; ἀπειθεῖσθαι, *A.*, IV, 17 et 21, moyen post-classique, APPIEN, *Guer. civ.*, 3, 29; n'est pas dans les LXX, qui n'emploient que l'actif. — ἴδε et ἰδοῦ. L'actif exprime l'acte pur et simple : voyez. Le moyen est dynamique; il exprime l'attention vive et soutenue : faites bien attention à ceci. Ces deux impératifs sont devenus des particules (*Mat.*, XXV, 20; I, 20, etc.) Mais leur emploi si fréquent dans le N. T., particulièrement celui de ἰδοῦ, est hébraïsant; voy. LXX, *Gen.*, I, 31; III, 22; XXVII, 27, etc.; *Sag. Sir.*, XXVIII, 24. — νίπτειν, laver, *J.*, XIII, 6; νίψασθαι, se laver, moyen direct, *J.*, IX, 7; et moyen indirect (se laver les mains), *Mat.*, XV, 2. Ce verbe est ionien et poétique sous la forme νίξω; la

forme *νίπω* est post-classique (LXX. *Ex.*, XXX, 20, etc.) — *παρέχειν*, A., XVI, 16, et *παρέχεται*, moyen dynamique, A., XIX, 24.

De même encore : *ἀρμύζεσθαι*, unir par le mariage, 2 Co., XI, 2; *ἐκδίδουσαι*, louer (son bien à son profit), Mat., XXI, 33; L., XX, 9, etc. Classiquement, on emploie dans ce sens l'actif de ces deux verbes, qui ne se rencontrent pas dans le N. T., mais qui se rencontrent, au contraire, dans les LXX, avec le sens classique exclusivement.

e) L'actif peut s'employer au sens intransitif, au lieu du moyen. Ainsi L., XXII, 5-6 : *συνέθεντο αὐτῷ ἀργύριον δοῦναι· καὶ ἐξωμολόγησεν, ἵλ consentit*. Les classiques (et les LXX) disent dans ce sens *ὁμολογεῖν* ou *ὁμολογεῖσθαι*. *Ἐξωμολογεῖσθαι* est post-classique, et l'actif appartient au N. T. — *Ap.*, XIV, 6 : *εἶδον ἄλλον ἄγγελον... ἔχοντα εὐαγγέλιον αἰώνιον εὐαγγελίσαι ἐπὶ τοὺς καθημένους ἐπὶ τῆς γῆς*. Les classiques emploient *εὐαγγελίζεσθαι*. — *Ἀλιεύειν* (= *ἀλιεύεσθαι*), J., XXI, 3.

f) L'actif et le moyen ont une signification différente, et peuvent prendre une construction différente, A., XXVIII, 2 : *ἄψαντες γὰρ πυρᾶν*, et L., XXII, 51 : *ἀψάμενος τοῦ ὕπτιου*. Cf. LXX, *Judith*, XIII, 13; *Job*, XXXI, 7.

A l'actif, *ἀποδίδωμι* signifie : *donner ce qui est réclamé, mérité ou dû*, Mat., V, 26; XVIII, 30, etc.; et au moyen, (*donner de sa propre volonté et pour son avantage*) *vendre*, A., V, 8. Ces sens sont classiques. Mais le moyen classique, = *vendre*, ne se trouve que dans Luc et Paul, A., V, 8; VII, 9; H., XII, 16; tandis que l'on a *πέπρακα*, Mat., XIII, 46 (où l'on aurait attendu l'aoriste *ἀπεδόμην*), et *πωλεῖν* ailleurs. Dans les LXX, ce verbe, très fréquent, s'emploie comme en grec classique. — *καταλαμβάνειν* signifie : *saisir, prendre*, Mar., IX, 18, etc.; et *καταλαμβάνεσθαι*, *comprendre, percevoir* (dans Luc et Paul seuls), A., IV, 13; X, 34; XXV, 25; *Eph.*, III, 18. Classiquement, on employait l'actif dans les deux sens. Le sens spécial de *percevoir* donné au moyen est post-classique. Les LXX paraissent employer ce verbe comme en grec classique. — *φυλάσσειν* signifie : *garder, conserver*, J., XVII, 12, etc.; *φυλάσσεσθαι* signifie : *observer pour sa part*, cf. d; et *se garder de, éviter*, comme en grec classique, L., XII, 15 : *φυλάσσεσθε ἀπὸ πάσης πλεονεξίας*, et A., XXI, 25 : *ἀπειτείλαμεν κρῖναντες φυλάσσεσθαι αὐτοὺς τὸ τε εἰδωλόθυτον...*

g) Quand l'actif signifie *faire avec un infinitif* (21), *faire voir, faire cesser*, etc., le moyen signifie : *se faire...*, et il peut être intransitif. Ainsi *παύειν*, *faire cesser* (1 P., III, 10), et *παύεσθαι*, *se faire cesser, cesser* (classique), 1 Co., XIII, 8. Cf. LXX, *Job*, VI, 26 et *Ps.*, XXXVI, 8. — *κατοπτρίζω*, signifie : *montrer, faire voir dans un miroir* ou *comme dans un miroir*; *κατοπτρίζεσθαι*, signifie : *se montrer, se faire voir à soi-même*, c'est-à-dire *considérer comme dans un miroir*, 2 Co., III, 18. Ce verbe est post-classique et n'est pas dans les LXX.

h) L'actif transitif peut exprimer un acte que le sujet fait faire par d'autres ou qu'il ordonne à d'autres de faire (20). Le moyen

exprime le même sens en indiquant, de plus, la part ou l'intérêt que le sujet prend à l'acte. Ainsi A., VII, 21 : ἀνελατο αὐτὸν ἡ θυγάτηρ Φαραῶ, *la fille de Pharaon le fit prendre pour elle* (cf. LXX, Ex., II, 5).

ι) A un verbe actif transitif ordinaire correspond souvent un moyen qui signifie *faire (faire) pour soi, se faire (faire), se laisser (faire)*. Ainsi A., X, 5 : καὶ νῦν πέμψον ἄνδρας εἰς Ἰόππην καὶ μετὰπεμψαί Σίμωνα, *fais venir pour toi*; cf. LXX, Nom., XXIII, 7.

De même : ἀπογράψασθαι, *se faire recenser*, L., II, 4-5. — βαπτίζεσθαι, *se faire baptiser*, 1 Co., X, 2. — δανείζω, *je prête*, et δανείζομαι, *je me fais prêteur, j'emprunte*; sens classique d'ailleurs. — λυτροῦν, *rendre un prisonnier contre rançon*; et λυτροῦσθαι, *se faire rendre un prisonnier dont on paye la rançon, délivrer*, Tit., II, 14; cf. LXX, Ex., VI, 6. — ὀνίναναι, *aider*; et ὀνίνασθαι, *se faire aider, tirer avantage ou profit de*, Philém., 20.

Cf. κείρειν, A., VIII, 32, *tondre*; κείρεσθαι, *se faire tondre*, 1 Co., XI, 6; et κείρεσθαι τὴν κεφαλὴν, A., XVIII, 18, *se faire tondre la tête*. Moyen direct, et indirect.

34. La voix moyenne ajoute au sens du verbe un élément subjectif (24); mais ce dernier dépend de la manière dont l'écrivain conçoit l'acte. Il en résulte que, souvent, l'actif ou le moyen pouvaient s'employer au gré de l'écrivain, et que le moyen manque dans certains cas, où nous l'aurions attendu. Peut-être aussi les écrivains juifs du N. T. ne se sont-ils pas toujours préoccupés des nuances de sens exprimées par les voix; de plus, ils ne pouvaient employer le moyen d'instinct, comme le faisait le Grec de naissance. — Ainsi :

L., XV, 6 : καὶ ἐλθὼν εἰς τὸν οἶκον συνκαλεῖ τοὺς φίλους καὶ τοὺς γείτονας, et cf. IX, 1 : συναλεσάμενος δὲ τοὺς δώδεκα ἔδωκεν αὐτοῖς. — A., V, 21 : ὁ ἀρχιερεὺς καὶ οἱ σὺν αὐτῷ συνεκάλεσαν τὸ συνέδριον καὶ πᾶσαν τὴν γερουσίαν τῶν υἱῶν Ἰσραήλ, et cf. L., XXIII, 13 : Πειλᾶτος δὲ συναλεσάμενος τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ τοὺς ἄρχοντας καὶ τὸν λαόν. — Jac., IV, 2-3 : οὐκ ἔχετε διὰ τὸ μὴ αἰτεῖσθαι ὑμᾶς· αἰτεῖτε καὶ οὐ λαμβάνετε, διότι κακῶς αἰτεῖσθε. — 1 J., III, 22 : καὶ ὁ ἐὰν αἰτῶμεν λαμβάνομεν ἀπ' αὐτοῦ, et cf. V, 14 : ἐὰν τι αἰτῶμεθα κατὰ τὸ θέλημα αὐτοῦ, ἀκούει ἡμῶν. — Classiquement, en prose du moins, on emploie εὐρίσκεισθαι avec le sens de *obtenir, trouver pour soi*. Ce verbe est toujours à l'actif dans le N. T., même avec ce sens, Mat., VII, 7; L., XI, 9; H., IV, 16, etc. L'on ne trouve qu'une seule fois le moyen, comme vestige de l'usage classique, dans H., IX, 12 : ὁ Χριστὸς..... αἰωνίαν λύτρωσιν εὐράμενος. Il en est de même dans les LXX, Prov., III, 13 : μακάριος ἄνθρωπος ὃς εὖρε σοφίαν, *qui a acquis, qui s'est procuré*; Sag. Sir., XVI, 14, etc.

De même : ἀποβάλλειν, *ôter un vêtement*, Mar., X, 50, et περιβάλλεσθαι, *mettre*

un *vêtement*, *A.*, XII, 8. Classiquement, on dit plutôt ἀποβάλλεσθαι. — διατάσσειν, *1 Co.*, XVI, 1, et διατάσσομαι, XI, 34. — καθάπτειν, *s'attacher à*, *A.*, XXVIII, 3. Ce sens de l'actif est post-classique (ÉPICT., III, 20, 10); on disait classiquement καθάπτεσθαι. — σπάσασθαι et ἀποσπᾶν (29, *d*).

35. Nous avons dit (27, 29) que le moyen équivalait à l'actif accompagné du pronom réfléchi ou du pronom personnel. Ces dernières constructions s'emploient aussi dans la langue du N. T.

— En effet :

35^{bis}. *a*) Classiquement, « en règle générale, pour donner à un verbe le sens réfléchi, il faut joindre à l'actif l'accusatif du pronom réfléchi. » (CUCUEL et RIEMANN, 66). Il en est de même dans le N. T., *Mat.*, VIII, 4 : σεαυτὸν δεῖξον τῷ ἱερεῖ. — *J.*, VIII, 22 : μήτι ἀποκτενεῖ ἑαυτὸν; — *Mat.*, XXIII, 12 : ὅστις δὲ ὑψώσει ἑαυτὸν ταπεινωθήσεται, καὶ ὅστις ταπεινώσει ἑαυτὸν ὑψωθήσεται. — *J.*, VIII, 54 : ἐγὼ δοξάσω ἑμαυτὸν. — Transitif indirect réfléchi, *Mat.*, XXIII, 31 : ὥστε μαρτυρεῖτε ἑαυτοῖς ὅτι...

b) Quand le verbe n'a pas d'actif et que le moyen tient lieu d'actif transitif, il prend le pronom réfléchi, *Mat.*, XVI, 24 : ἀπαρνησάσθω ἑαυτὸν. — *L.*, IX, 23 : ἀρνησάσθω ἑαυτὸν. — *Jac.*, I, 22 : παραλογιζόμενοι ἑαυτούς.

c) On trouve aussi le pronom réfléchi avec un moyen indirect transitif (cf. KOCH, 92, 2, Rem. II), *Tit.*, II, 7 : σεαυτὸν παρεχόμενος τύπον καλῶν ἔργων.

d) Classiquement, on trouve le moyen accompagné du pronom réfléchi dans les antithèses, quand la clarté le demande (KOCH, 92, 1, Rem. I). Cette construction doit être très rare dans le N. T., si elle y existe.

36. *a*) On trouve souvent, dans le N. T., l'actif accompagné du pronom réfléchi à un cas oblique, dans le sens du moyen indirect (cf. 35^{bis}). Ainsi : *L.*, XVI, 9 : ἑαυτοῖς ποιήσατε φίλους ἐκ τοῦ μαμωνᾶ. — *Mat.*, XXV, 9 : πορεύεσθε μᾶλλον πρὸς τοὺς πωλοῦντας καὶ ἀγοράσατε ἑαυταῖς. — *L.*, XIX, 12 : ἐπορεύθη εἰς χώραν μακρὰν λαβεῖν ἑαυτῷ βασιλείαν.

b) Quand le nom complément exprime quelque chose qui appartient au sujet, on trouve généralement le verbe au moyen (29, *d*). On peut aussi trouver, dans le N. T., le verbe à l'actif avec un pronom, *Mat.*, XXVI, 51 : ἀπέσπασεν τὴν μάχιραν αὐτοῦ, et cf. *Mar.*, XIV, 47, où se trouve le moyen. — *Mar.*, X, 49 : ὁ δὲ ἀποβαλὼν τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ. — *Mat.*, X, 39 : ὁ εὐρῶν τὴν ψυχὴν αὐτοῦ. — Cf. 34.

c) Le moyen, par lui-même, peut marquer la réciprocité (28, *c*). Mais on trouve, en règle générale, le pronom réfléchi ou le pronom ἀλλήλων, avec le verbe à l'actif, ou au moyen, quand le moyen seul est usité; la construction est ainsi analogue à celle de l'actif

transitif direct et indirect accompagné d'un pronom (35^{bis}, 36). Ainsi, *Col.*, III, 16 : διδάσκοντες καὶ νοουθετοῦντες ἑαυτοὺς ψαλμοῖς. — *Eph.*, V, 19 : λαλοῦντες ἑαυτοῖς ψαλμοῖς. — *H.*, III, 13 : παρακαλεῖτε ἑαυτοὺς καθ' ἑκάστην ἡμέραν. — 1 *Th.*, IV, 18 : παρακαλεῖτε ἀλλήλους. — *Mar.*, VIII, 16 : διελογίζοντο πρὸς ἀλλήλους. — *Mar.*, XI, 31 : διελογίζοντο πρὸς ἑαυτοῦς. — *Eph.*, IV, 32 : χαριζόμενοι ἑαυτοῖς, *vous pardonnant les uns aux autres.*

L'emploi du pronom réfléchi pluriel avec le sens de réciprocité se rencontre chez les écrivains classiques, mais sans y être fréquent.

d) Enfin, le pronom réfléchi est employé dans le N. T. avec le moyen, même quand ce dernier exprimerait suffisamment le sens par lui-même, *A.*, VII, 21 : ἀνελάτο αὐτὸν ἡ θυγάτηρ Φαραῶ καὶ ἀνεθρέψατο αὐτὸν ἑαυτῇ εἰς υἱόν. — *J.*, XIX, 24 : διεμερίσαντο τὰ ἱμάτια μου ἑαυτοῖς (cité des LXX, *Ps.*, XXI, 19). — *Mat.*, XVI, 7-8 : οἱ δὲ διελογίζοντο ἐν ἑαυτοῖς λέγοντες ὅτι Ἄρτους οὐκ ἔλάβομεν· γνοὺς δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν Τί διαλογίζεσθε ἐν ἑαυτοῖς; et cf. *Mar.*, VIII, 16 : διελογίζοντο πρὸς ἀλλήλους ὅτι ἄρτους οὐκ ἔχουσιν· καὶ γνοὺς λέγει αὐτοῖς Τί διαλογίζεσθε ὅτι ἄρτους οὐκ ἔχετε; — *Mat.*, VI, 17; *A.*, VII, 58; XII, 8; *R.*, IX, 17; *Eph.*, VI, 14; cf. LXX, *Prov.*, XXXI, 17; *Est.*, IV, 10-15.

D'ailleurs, le pronom complément aime à être exprimé dans le N. T.¹; cette habitude est due à l'influence de la langue familière, mais particulièrement à l'influence de l'hébreu. Cf. LXX, 2 *R.*, VII, 23 : οὐς ἐλυτρώσω σεαυτῷ ἐξ Αἰγύπτου. — VIII, 1 : ἐπάταξε Δαυὶδ τοὺς ἀλλοφύλους καὶ ἐτροπώσατο αὐτούς. *R.*, IX, 16, est tiré des LXX, *Ex.*, IX, 1.

REMARQUES.

37. a) Nous avons noté : l'abandon du moyen dynamique et son remplacement par l'actif, par exemple pour ποιεῖσθαι qui cède la place à ποιεῖν (30, d); l'emploi de l'actif au lieu du moyen de certains verbes, moyen que l'on trouve chez les écrivains profanes, par exemple ἀλιεύω, εὐαγγελίζω, ἐξομολογῶ (33, e); l'emploi de l'actif avec le sens du moyen, par exemple εὐρίσκω, καθάπτω (34); l'emploi de l'actif avec des pronoms au cas oblique, dans le sens du moyen indirect (36). Il existe donc, dans le N. T., une certaine tendance à préférer l'actif au moyen.

En grec moderne, la voix moyenne n'existe pas.

b) Un certain nombre de sens qui appartiennent à la voix

1. Voy. mon *Étude sur le grec du Nouveau Testament : Rapports du verbe avec le sujet et le complément.*

moyenne, peuvent être exprimés, comme nous le verrons, par le passif aussi bien que par le moyen. Il en est de même, d'ailleurs, en grec classique (KOCH, 92, 2, Rem. III).

c) Il faut remarquer que le moyen d'un verbe n'a pas toujours un seul et même sens, et qu'il peut prendre, parfois, tantôt l'un et tantôt l'autre des sens du moyen (direct, indirect); ainsi *νίπτεσθαι*, *καίρεσθαι*, *φυλάσσεσθαι*.

d) L'aoriste moyen ne prend jamais le sens passif, contrairement à ce qu'ont prétendu autrefois certains commentateurs du N. T.

e) Classiquement, le futur moyen peut avoir le sens passif; ainsi *ώφελήσομαι*, *ζημιώσομαι*, etc. (cf. KOCH, 93, 6). Dans le N. T., le futur moyen appartient à la voix moyenne seulement, aussi bien par le sens que par la forme, et ne prend jamais le sens passif. Chaque voix ayant, dans le N. T., sa conjugaison complète¹, on y trouve toujours, au sens passif, le futur en *θήσομαι* : *ώφεληθήσομαι*, *ζημιωθήσομαι*. Ce futur peut être post-classique, comme *λογισθήσομαι*, *R.*, II, 26 (cf. LXX, *Lév.*, XXV, 31).

f) Nous avons vu plus haut (18) comment un verbe intransitif, actif ou déponent, devenait facilement transitif direct ou indirect en composition, surtout si le verbe exprimait le mouvement ou prenait le sens figuré; cf. encore : *άπογενέσθαι*, *1 P.*, III, 24. — *έμμαινεσθαι*, *A.*, XXVI, 11, verbe post-classique. — *περιέρχεσθαι* (Luc et Paul seuls), *1 Tim.*, V, 13, classique. — *προσέρχεσθαι*, avec un sens figuré chrétien, *H.*, VII, 25; *1 P.*, II, 4 (cf. un sens analogue dans DION CAS., 56, 9 et LXX, *Jér.*, VII, 16). — *προσκλίνεσθαι*, *A.*, V, 36; verbe poétique et post-classique; sens post-classique. — Dans les LXX, cf. *περιχώθηται* (*τήν άκραν*), *1 Mac.*, XI, 21; le verbe est dans Hérodote.

VOIX PASSIVE

38. Le verbe transitif exprime l'acte en relation avec l'objet, sur lequel l'acte tombe (24). Au passif, le verbe exprime ce même acte en relation avec le *sujet*; et l'acte tombe sur ce dernier. Le cas-objet de la construction transitive devient ainsi le cas-sujet de la construction passive. Tel est le sens propre du passif².

1. Voy. mon *Étude sur le grec du Nouveau Testament : Rapports du verbe avec le sujet et le complément, préliminaires*.

2. Un même acte peut, dans certains cas, être exprimé par l'actif ou par le passif, suivant la manière dont l'écrivain le conçoit, *Mat.*, XX, 19; XXVI, 2; XXVII, 26.

Tout verbe transitif, *direct* ou *indirect*, *actif* ou *moyen*, peut avoir un passif.

Le passif s'emploie : 1° au sens passif; 2° au sens réfléchi; 3° au sens intransitif; 4° moins souvent, au sens transitif. — Les sens réfléchi et intransitif ne se distinguent pas toujours.

Sens passif.

39. Dans la construction transitive, l'actif (ou le moyen) exprime un acte que le sujet accomplit sur un objet extérieur. Le passif exprime le même acte; mais la construction est renversée. Ainsi :

L., XXIII, 11 : ἐξουθενήσας δὲ αὐτὸν ὁ Ἡρώδης, et *A.*, IV, 11 : ὁ λίθος ὁ ἐξουθενηθεὶς ὑφ' ὑμῶν. Ce verbe est biblique (aussi ἐξουθενεῖν dans les LXX, *Ez.*, XXII, 8; *2 Mac.*, I, 27, au passif). — *1 Co.*, VII, 4 : ἡ γυνὴ τοῦ ἰδίου σώματος οὐκ ἐξουσιάζει, et *1 Co.*, VI, 12 : οὐκ ἐγὼ ἐξουσιασθήσομαι ὑπὸ τινος. Ce verbe est post-classique (actif et moyen, LXX, *Neh.*, IX, 37; *Eccl.*, VIII, 9); le passif doit être rare en dehors du N. T. — *H.*, XI, 5 : μεμαρτύρηται εὐαρεστηχέναι τῷ θεῷ, et *H.*, XIII, 16 : τοιαύταις γὰρ θυσίαις εὐαρεστεῖται ὁ θεός. Ce verbe est post-classique (LXX, *Gen.*, V, 22), et le passif n'existe peut-être pas en dehors du N. T. (LIDDELL and SCOTT, *sub verb.* : « *intrans.* = *passive* »). — *L.*, IV, 22 : καὶ πάντες ἐμαρτύρουν αὐτῷ, et *A.*, XVI, 2 : ὁς ἐμαρτυρεῖτο ὑπὸ τῶν ἐν Λύστροις. — *Mat.*, XI, 12 : ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν βιάζεται, et *L.*, XVI, 16 : πᾶς εἰς αὐτὴν βιάζεται. Classique, et post-classique, LXX, *Sag.*, *Sir.*, XXXIV, 21.

40. Le passif se construit, dans le grec du N. T., comme en grec classique, avec l'accusatif de l'objet extérieur et l'accusatif de relation; et avec l'accusatif de l'objet intérieur.

Avec l'accusatif de l'objet extérieur et l'accusatif de relation :

a) Certains verbes, particulièrement les verbes du sens de *confier* et *ordonner* prennent la construction suivante : πιστεύειν τινί τι. L'accusatif de la chose reste dans la construction passive, *L.*, XVI, 11 : τὸ ἀληθινὸν τίς ὑμῖν πιστεύσει; et *1 Co.*, IX, 17 : οἰκονομίαν πεπίστευμαι. Le verbe πιστεύω, *confier*, ne se trouve à l'actif que deux fois, *L.*, XVI, 11, et *J.*, II, 24; le passif, avec ou sans accusatif de l'objet extérieur, d'un emploi très classique, ne se trouve que dans Paul, *R.*, III, 2; *1 Co.*, IX, 17; *Gal.*, II, 7; *1 Th.*, II, 4; *1 Tim.*, I, 11; *Tit.*, I, 3. Cf. LXX, *2 Mac.*, III, 22. — Le passif *être cru* se trouve aussi dans Paul seul, *2 Th.*, I, 10; *1 Tim.*, III, 16. Cf. LXX, *Gen.*, XLII, 20; *1 R.*, XXVII, 12. — Ce verbe prend un sens chrétien spécial, à l'actif et au passif, dans le N. T.

b) Certains verbes prennent deux compléments directs à l'accusatif, comme διδάσκειν τινά τι. Dans la construction passive, l'accusatif du nom de personne devient le sujet, et l'accusatif de l'objet extérieur demeure. Cette

construction classique se retrouve dans le N. T., A., XXI, 21 : ἀποστασίαν διδάσκεις ἀπὸ Μωυσέως τοὺς κατὰ τὰ ἔθνη πάντας Ἰουδαίους, et 2 Th., II, 15 : κρατεῖτε τὰς παραδόσεις ἃς ἐδιδάχθητε. Pour les LXX, cf. Prov., I, 23, et Cant., III, 8.

De même, 1 Co., XII, 13 : ἐν πνεῦμα ἐποτίσθημεν (ποτίζειν τινά τι, classique, et post-classique LXX, Gen., XXIV, 17). — Ph., I, 11 : πεπληρωμένοι καρπὸν δικαιοσύνης, construction non classique, peut-être propre au N. T.; cf. ἐμπιπλάναι τινά τι dans les LXX, Ex., XXXI, 3. — 2 Co., III, 18 : τὴν αὐτὴν εἰκόνα μεταμορφοῦμεθα... Verbe post-classique (EL., Hist. var., I, 1; PLUT., II, 52 D), et construction propre au N. T., comme la suivante, 2 Co., VI, 13 : τὴν αὐτὴν ἀντιμισθίαν πλατυθῆτε καὶ ὑμεῖς¹.

c) Certains verbes prennent deux compléments à l'accusatif, et l'un des deux (accusatif de relation) désigne une partie du corps; il demeure dans la construction passive, H., X, 22 : ρεραντισμένοι τὰς καρδίας ἀπὸ συνειδήσεως πονηρᾶς καὶ λελουσμένοι τὸ σῶμα (cf. LXX, Lévit., VI, 27). Le premier verbe et la forme de parfait du second sont post-classiques.

Avec l'accusatif de l'objet intérieur :

d) L., XII, 48 : δαρήσεται ὀλίγας. Verbe (simple) qui semble surtout poétique et post-classique. Le futur passif δαρήσομαι paraît propre au N. T. (cf. AQUILA, Prov., X, 8, et LXX, 2 Paral., XXIX, 34). — Ap., XVI, 9 : ἐκανματίσθησαν οἱ ἄνθρωποι καῦμα μέγα. Verbe post-classique (n'est pas dans les LXX); le passif est peut-être propre au N. T.

e) A côté de ces constructions classiques, ou analogues aux constructions classiques, il en existe d'autres toutes différentes et non classiques; Eph., IV, 21 et cf. Ap., II, 14; R., I, 29 et cf. XV, 14; Gal., V, 14; Eph., III, 19; Col., I, 9, etc.

Nota. — L'étude détaillée des cas employés après les verbes passifs qui précèdent (40, a, b, c, d) appartient à la syntaxe des cas.

41. Classiquement, on emploie le passif des verbes actifs, intransitifs par eux-mêmes, dans des constructions telles que les suivantes : Anab., V, 8, 20 : μικρὰ ἀμαρτηθέντα. — Dém., XXVIII, 265 : τὰ σοὶ κάμοι βεβαιωμένα. — XÉNOPH., Mém., III, 5, 10 : οἱ πόλεμοι οἱ ἐπὶ Θησέως πολεμηθέντες. Les constructions de cette nature doivent être très rares dans le N. T., si même il en existe une seule.

42. L'emploi de certains passifs, dans quelques passages du N. T., mérite une mention particulière :

Ἄναφανειν. A., XXI, 3 : on lisait autrefois ἀναφανέντες. Ce passif

1. Dans des constructions de ce genre, περίκειμαι sert de parfait passif à περιτίθεμαι et περικατατίθεμαι, A., XXVIII, 20; H., V, 2; cf. au contraire, Mar., IX, 42; H., XII, 1.

est maintenant remplacé par l'actif, ἀναφάναντες δὲ τὴν Κύπρον. L'aoriste (dorien) signifie : *ayant fait apparaître, découvert, = étant arrivés en vue de*. Ce verbe (classique; toujours déponent dans les LXX) doit être employé très rarement dans ce sens non classique. — Εὐαγγελίζεσθαι τινα et τινά τι, *annoncer quelque chose à quelqu'un*, L., I, 19, etc.; d'où L., XVI, 16 : ἡ βασιλεία τοῦ θεοῦ εὐαγγελίζεται. On dit aussi, dans le N. T. : εὐαγγελίζεσθαι τινα et τινά τι, *instruire quelqu'un*, A., XIII, 32; Ap., X, 7; L., III, 18.; d'où le passif dans *Mat.*, XI, 5 : πτωχοὶ εὐαγγελίζονται. L'emploi de l'actif avec ce sens, et du passif qui en résulte, n'est pas classique, et doit être propre au N. T. — Κατηγορεῖν. On dit κατηγορεῖν τί τινος. Au passif, le sujet est tantôt le nom de personne, tantôt le nom de chose. On a de même les deux constructions dans le N. T., *Mat.*, XXVII, 12; A., XXV, 16 (et cf. LXX, 2 *Mac.*, X, 13), et XXII, 30. — Κληροῦν. Employé une seule fois, *Eph.*, I, 11 : ἐν ᾧ καὶ ἐκληρώθημεν, *nous appartenons à Dieu dont nous sommes devenus l'héritage, la propriété*. Pour ce sens spécial du passif, voy. LXX, *Es.*, XVII, 11 (et cf. *Deut.*, IV, 20; XV, 4; *Gen.*, XLIX, 14, pour le sens du mot κληρος). — Νομοθετεῖν. On dit classiquement νομοθετεῖν τινί, et, dans le grec post-classique des LXX, νομοθετεῖν τινά, *Ps.*, XXIV, 8 et CXVIII, 33, etc.; d'où H., VII, 11 : ὁ λαὸς ἐπ' αὐτῆς νενομοθέτηται, *le peuple est régi par une législation...* On dit aussi, en grec classique et post-classique (LXX, *Ex.*, XXIV, 12) : νομοθετεῖν τί, *donner à une chose force de loi*; d'où H., VIII, 6 : ἥτις ἐπὶ κρείττοσιν ἐπαγγελίας νενομοθέτηται. Ce verbe ne se trouve que dans la *Lettre aux Hébreux*. — Παραδίδόναι τινί τι, *transmettre une tradition à quelqu'un*, classique et post-classique, et *enseigner verbalement*, comme *Jude*, 3, etc. Le corrélatif est παραλαμβάνειν, classique et post-classique (*1 Co.*, XI, 23, etc.), *recevoir l'enseignement*. Mais on peut trouver le passif παραδίδοσθαι = διδάσκεισθαι; ce sens de παραδίδοσθαι, employé avec le nom de la personne pour sujet, ne paraît pas classique¹; *R.*, VI, 17 : χάρις δὲ τῷ θεῷ ὅτι ἦτε δοῦλοι τῆς ἁμαρτίας ὑπηκούσατε δὲ ἐκ καρδίας εἰς ὃν παρεδόθητε τύπον διδαχῆς, ἐλευθερωθέντες δὲ ἀπὸ τῆς ἁμαρτίας ἐδουλώθητε τῇ δικαιοσύνῃ. Entendez : ὑπηκούσατε δὲ ἐκ καρδίας εἰς τὸν τύπον διδαχῆς ὃν παρεδόθητε. L'accusatif ὃν s'explique par l'attraction et par le sens nouveau du passif. — Πλεονεκτεῖν. On dit πλεονεκτεῖν τινί en grec classique, et πλεονεκτεῖν τινά en grec post-classique (mais non dans les LXX), N. T., 2 *Co.*, VII, 2. D'où : 2 *Co.*, II, 11 : ἵνα μὴ πλεονεκτηθῶμεν ὑπὸ τοῦ Σατανᾶ, emploi d'ailleurs classique. — Χρηματίζειν. On dit

1. Ni ce sens ni cette construction ne se rencontrent dans les LXX.

classiquement *χρηματίζεις τινί*, *trailer d'affaires avec quelqu'un et lui donner réponse*. Puis, on a, au moins en grec post-classique, *χρηματίζεις τι*, *communiquer (de la part de Dieu) quelque chose*, LXX, *Jér.*, XXXIII, 2 : τοὺς λόγους οὓς συνέταξά σοι χρηματίσαι αὐτοῖς, et cf. *H.*, XII, 25 dans le N. T. Enfin, on a *χρηματίζεσθαι*, *être averti par une communication (surnaturelle)*, *Mat.*, II, 12; *A.*, X, 22; *H.*, VIII, 5 : κεχρημάτισται Μουσῆς. Cet emploi du passif est post-classique, et peut-être propre au N. T. et à Joseph (*Ant.*, III, 8, 8).

43. a) Classiquement, « le passif de certains verbes transitifs n'étant point ou étant peu usité, on y supplée par l'emploi de verbes actifs à sens intransitif, que l'on construit comme des verbes passifs avec ὑπό. » (KOCH, 93, 5; CUCUEL et RIEMANN, 72). Voici ce que l'on trouve dans le N. T. :

b) Classiquement, on dit εὖ¹, κακῶς ποιεῖν τινά, et le passif est εὖ, κακῶς πάσχειν ὑπό τινος. Dans le N. T., on trouve : ἀγαθοποιεῖν τινά, *L.*, VI, 33, verbe post-classique; εὖ ποιῆσαί τινι, *Mar.*, XIV, 7, construction rare en grec classique, comme la suivante : καλῶς ποιεῖν τινί, *L.*, VI, 27. Mais on ne trouve pas εὖ, κακῶς πάσχω employé au sens passif. Le verbe πάσχειν est toujours pris dans un sens défavorable, *Mat.*, XVI, 21 : πολλὰ παθεῖν ἀπό, *être maltraité par*; πάσχειν seul équivalait ainsi à κακῶς πάσχειν.

c) Au sens d'un passif impersonnel, on a *Eph.*, VI, 3 : ἵνα σοι εὖ γένηται, cité des LXX, *Deut.*, V, 16, seul exemple dans le N. T. de cette expression très classique qui se rencontre quelquefois dans les LXX, *Gen.*, XII, 13; etc.

d) Dans les LXX, on trouve ἀγαθοποιεῖν τινά τι, *Nom.*, X, 32; *Sag. Sir.*, XIV, 11 : εὖ ποιεῖ σεαυτόν, et XII, 5 : εὖ ποιήσον τῷ ταπεινῷ. — 2 *Esd.*, IV, 13 : κακοποιεῖν τινά τι. — *Soph.*, III, 20 : καλῶς ποιῆσαί τινι.

e) Classiquement, on dit : εὖ, κακῶς λέγειν τινά, et au sens passif, εὖ, κακῶς ἀκούειν. On lit dans le N. T., *L.*, VI, 26 : ὅταν καλῶς ὑμᾶς εἴπωσιν πάντες et cf. *A.*, XXIII, 5. Dans Luc, c'est un vestige de la langue littéraire. On ne trouve aucun exemple de εὖ, κακῶς ἀκούω.

Ces expressions doivent être très rares dans les LXX, si même il en existe un seul exemple. On trouve seulement, 2 *Mac.*, X, 13 : καὶ προδότης παρ' ἕκαστα ἀκούων, *s'entendant appeler traître*.

f) Notons l'usage très fréquent dans le N. T. et dans les LXX du verbe εὐλογεῖν (= εὖ λέγειν), qui est surtout poétique à l'époque classique, et qui s'emploie indifféremment en prose et en poésie à l'époque post-classique. On le trouve, dans la langue post-classique, à tous les temps de l'actif

1. Les quelques exemples de εὖ que l'on retrouve dans le grec du N. T., *Mar.*, XIV, 7; *A.*, XV, 29; *Eph.*, VI, 3, sont un reste de la langue classique. Partout ailleurs on trouve καλῶς, *Mat.*, XII, 12; *A.*, XXVIII, 25; *Gal.*, V, 7, etc.

et du passif, régulièrement formés : LXX, *Gen.*, XIV, 19; *Ps.*, CXVII, 26; cf. *Gen.*, XII, 3; N. T., *L.*, IX, 16; *Gal.*, III, 8.

44. a) Le verbe post-classique καθαρίζειν, *guérir*, n'a pas de futur passif, non plus que les autres verbes de sens voisin, tels que δυναμοῦν, ἐνδυναμοῦν, ἐνισχύειν, κραταιοῦν, ρώνυσσθαι; le futur post-classique θεραπευθήσομαι ne se rencontre pas dans le N. T.

b) Au sens passif, on trouve : καλῶς ἔχειν, *Mar.*, XVI, 18 : ἐπὶ ἀρρώστους χεῖρας ἐπιθήσουσιν, καὶ καλῶς ἔξουσιν, *et ils seront guéris*; l'expression est très classique, mais le sens ne paraît pas l'être. — ζῆν, *J.*, IV, 50 : ὁ υἱός σου ζῆ, *ton fils est guéri*. Ce sens du verbe est un hébraïsme; cf. LXX, 4 R., VIII, 8 : εἰ ζήσομαι ἐκ τῆς ἀρρωστίας μου ταύτης; *est-ce que je guérirai*? Ce verbe prend aussi, du moins dans les LXX, le sens de *être sauvé*, *Gen.*, XII, 13; καὶ ζήσεται ἡ ψυχὴ μου ἕνεκεν σοῦ, *et ma vie sera sauvée*. — Σώζεσθαι (se rencontre en grec classique), *Mar.*, V, 28 : ἐὰν ἄψωμαι κἀν τῶν ἱματίων αὐτοῦ σωθήσομαι, *je serai guérie*; cf. *Mat.*, IX, 21. — Ἰαθήσομαι, futur passif post-classique, *Mat.*, VIII, 8.

c) Classiquement, les verbes τίκτειν, *enfanter*; ποιεῖν, *faire, rendre*, et ποιεῖσθαι moyen dynamique employé avec un nom (30, d) ont pour passif γίνεσθαι. Dans le N. T. : Τίκτειν a pour passif γίνεσθαι, *Gal.*, IV, 4; etc.; et aussi τίκτεσθαι, qui est post-classique, *L.*, II, 11 : ἐτέχθη ὑμῖν σήμερον σωτήρ. Dans les LXX, *Gen.*, IV, 25; 1 *Par.*, XXII, 9, et 2 R., XII, 14 : ὁ υἱός σου ὁ τεχθεὶς σοι. — ποιεῖν et ποιεῖσθαι ont pour passif une fois πεποιήμαι, *H.*, XII, 27, qui est classique, et partout ailleurs γίνεσθαι, *J.*, VI, 38 et cf. *L.*, XXII, 42; *Mat.*, XIII, 58 et cf. XI, 21; *Mat.*, XII, 16 et cf. *Mar.*, VI, 14.

d) Classiquement, le passif de ἀποκτείνω est ἀποθνήσκω ὑπό τινος. Dans le N. T., on ne rencontre pas cette expression; voici l'exemple qui s'en rapproche le plus, *Ap.*, VIII, 11 : πολλοὶ τῶν ἀνθρώπων ἀπέθανον ἐκ τῶν ὑδάτων. Partout ailleurs, ἀποθνήσκω, *mourir* et *périr*, est employé sans le complément du nom de l'agent. — De plus, on trouve le passif régulier ἀποκτείνεσθαι, *Ap.*, VI, 11, et ἀποκτανθῆναι, *Mat.*, XVI, 21. Le sens est toujours : *être mis à mort*, *L.*, IX, 22; *périr violemment*, *Ap.*, XI, 5. Ce passif est post-classique, LXX, 1 *Mac.*, V, 51. — Cf. ἀπολέσθαι, *L.*, XI, 51.

e) Les expressions juridiques (techniques) δίκην δοῦναι, passif de ζημιοῦν; ἀλίσκεσθαι, *perdre son procès*, passif de αἰρεῖν, *convaincre de, condamner pour*; φεύγειν, *être poursuivi*, passif de διώκειν; ἐκπίπτειν, *être exilé*, passif de ἐκβάλλειν, ne se rencontrent pas dans le grec du N. T. On trouve δίκην τίσουσιν, 2 *Th.*, I, 9. Le verbe ζημιοῦν ne se trouve, dans le N. T., qu'au passif, qui garde le sens ordinaire de *subir la perte de*, avec l'accusatif de l'objet intérieur, *Mat.*, XVI, 26, etc. Les verbes techniques cités plus haut sont

remplacés par des verbes plus ordinaires, tels que *κατηγορεῖσθαι*, *κατακρίνεσθαι*, *ἀπολύεσθαι* (*être renvoyé de la plainte*), etc. Il en est de même dans les LXX, où l'on trouve cependant *ἀλίσκεσθαι* avec le sens juridique, *Ex.*, XXII, 9 : *ἐνώπιον τοῦ θεοῦ ἐλεύσεται ἡ κρίσις ἀμφοτέρων καὶ ὁ ἀλόος διὰ τοῦ θεοῦ ἀποτίσει διπλοῦν*, *celui qui aura été condamné par Dieu...* C'est un vestige de la langue littéraire.

f) Classiquement, *κεῖμαι* sert de parfait passif à *τίθεμαι*. Il en est de même dans le N. T., *1 Tim.*, I, 9, et dans les LXX, *Es.*, IX, 4. Mais on trouve aussi *τέθειμαι* (peu fréquent en grec classique), *Mar.*, XV, 47. — Cf. aussi 40 b, note 1.

g) Classiquement, « on emploie également dans le sens passif les temps intransitifs de *ἵστημι*, *κατέστη στρατηγός*, *il fut établi stratège* » (CUCUEL et RIEMANN, 72). On trouve dans Luc une trace de l'usage classique, *A.*, VIII, 38 : *ἐκέλευσεν στήναι τὸ ἄρμα*, exemple d'autant plus remarquable que *κελεύειν* se construit avec le passif dans le N. T., et que, partout ailleurs, on trouve le passif *ἐστάθην*, *σταθήσομαι*, *Mat.*, XXVII, 11 ; *R.*, V, 19 ; etc.

h) Classiquement, *λαγχάνω* peut, dans certaines constructions, servir de passif à *κληρῶ* (KOCH, 83, 7 Rem.). Dans le N. T., *λαγχάνω* signifie seulement *obtenir par le sort* ; et l'on trouve comme passif *κληροῦσθαι*, *Eph.*, I, 11, *ἐκληρώθημεν*, *nous sommes devenus son héritage, sa propriété*, sens et emploi qui paraissent peu fréquents chez les prosateurs classiques. Cf. encore le passif *προσκληροῦσθαι*, *A.*, XVII, 4, du verbe post-classique *προσκληροῦν*.

Dans les LXX, *λαγχάνω* a le même sens que dans le N. T. ; *κληροῦν*, très rare (*1 R.*, XIV, 41, *Es.*, XVII, 11), garde son sens propre.

45. Comme en grec classique, tout passif qui peut s'employer personnellement, peut aussi s'employer impersonnellement à la troisième personne du singulier. Ainsi, *R.*, X, 10 : *καρδιά γὰρ πιστεύεται εἰς δικαιοσύνην, στόματι δὲ ὁμολογείται εἰς σωτηρίαν*, avec sens chrétien des verbes. — *Mat.*, VII, 2, 8 ; *L.*, 11, 26 : *καὶ ἦν αὐτῶν κερηματισμένον ὑπὸ τοῦ πνεύματος ἁγίου μὴ ἰδεῖν*, sens et emploi peut-être propres au N. T. (cf. 42). — *5 J.*, 12 (*μεμαρτύρηται*¹). — *Mat.*, VIII, 13 et XVIII, 19, où *γίνεσθαι* est au passif impersonnel de *ποιεῖν* ou *ποιεῖσθαι* (cf. 43, c). — Pour *περισσευθήσεται*, *Mat.*, XIII, 12, voy. 49, d.

Dans les LXX, *Lév.*, VI, 27 : *καὶ ᾧ ἐὰν ἐπιρρανίσθῃ ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτῆς ἐπὶ τὸ ἱμάτιον*. — *4 R.*, IX, 33 : *καὶ ἐρρανίσθη τοῦ αἵματος αὐτῆς πρὸς τὸν τοίχον*, *il y*

1. Ce parfait a le sens actif dans les LXX, *Gen.*, XLIII, 2.

eut un jaillissement de son sang... Les verbes ραντίζω et ἐπιρραντίζω sont post-classiques et surtout bibliques. — *Tob.*, XII, 4.

45^{bis}. Au lieu du passif, on peut trouver un tour équivalent, hébraïsant; ainsi, *A.*, X, 31 : αἱ ἐλεημοσύναι σου ἐμνήσθησαν ἐνώπιον τοῦ θεοῦ, et *X.*, 4 : αἱ ἐλεημοσύναι σου ἀνέβησαν εἰς μνημόσυνον ἔμπροσθεν τοῦ θεοῦ. — Cf. LXX, *Jér.*, XXVIII, 50; *LI.*, 21.

Sens réfléchi¹.

46. Le passif peut, comme en grec classique (Κοχρ, 92, 2, Rem. III), exprimer un acte que le sujet exécute sur lui-même; c'est le sens du moyen direct ou réfléchi (27). Ainsi :

ἀφορίζω, qui prend un sens nouveau (théologique) à l'actif et au passif dans certains passages (*A.*, XIII, 2; *R.*, I, 1; *Gal.*, I, 15), prend le sens réfléchi (classique) dans 2 *Co.*, VI, 17 : ἐξέλαθε ἐκ μέσου αὐτῶν καὶ ἀφορισθῆτε, λέγει Κύριος (cité des LXX, *Es.*, LXII, 11). — *Mat.*, XXIII, 12 : ὅστις ταπεινώσει ἑαυτὸν ὑψωθήσεται, et cf. *Jac.*, IV, 10 : ταπεινώθητε ἐνώπιον Κυρίου καὶ ὑψώσει ὑμᾶς. Sens chrétien du verbe. — *A.*, VIII, 29 : πρόσελθε καὶ κολλήθητι τῷ ἄρματι τούτῳ (cf. *Mat.*, XIX, 5), sens post-classique du verbe. — *L.*, XVII, 37 : ἐπισυνάγεσθαι, post-classique. — 1 *Cor.*, VII, 39 : ἐλευθέρα ἐστὶν ὃ θέλει γαμηθῆναι, *se marier avec*, aoriste post-classique. — 2 *Cor.*, XII, 14 : οὐ γὰρ ὀφείλει τὰ τέκνα τοῖς γονεῦσιν θησαυρίζειν, ἀλλὰ οἱ γονεῖς τοῖς τέκνοις· ἐγὼ δὲ ἥδιστα δαπανήσω καὶ ἐκδαπανηθήσομαι... (*je dépenserai tout ce que j'ai et je me dépenserai tout entier*; verbe post-classique. — *A.*, V, 36; XXI, 24 : ἀγνίσθητι, et 1 *J.*, III, 3 : ἀγνίσει ἑαυτόν. — 1 *Cor.*, V, 10 et 11 (συναναμίγνυσθαι, post-classique).

Dans les LXX, *Ruth*, II, 8 : ὧδε κολλήθητι μετὰ τῶν κορασιῶν μου. — *Deut.*, X, 20, etc. — 1 *R.*, II, 27 : ἀποκαλυφθεὶς ἀπεκαλύφθη πρὸς οἶκον τοῦ πατρὸς, *je me suis révélé, manifesté*... — 1 *Esd.*, IX, 8; *Sag. Sal.*, V, 14 (κατεδαπανήθημεν).

47. Le passif peut, comme le moyen (33, *g, i*), signifier : *se faire*..., *se laisser*... Ainsi : *J.*, I, 14 : ἐθεασάμεθα τὴν δόξαν αὐτοῦ, et *Mar.*, XVI, 11 : ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς, sens passif pur, et *Mat.*, XXIII, 5 : πάντα δὲ τὰ ἔργα αὐτῶν ποιῶσιν πρὸς τὸ θεαθῆναι τοῖς ἀνθρώποις, *pour se faire remarquer des hommes*; aoriste passif post-classique. — *Mat.*, XX, 28 : ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου οὐκ ἦλθεν διακονηθῆναι, ἀλλὰ διακονῆσαι, *se faire servir*. — *L.*, III, 7 : βαπτισθῆναι, *se faire baptiser*, sens nouveau; XVI, 31 : πεισθήσονται, *ils se laisseront persuader*. —

1. La voix passive est par elle-même indifférente au sens réfléchi et au sens intransitif; nous déterminons souvent ces deux sens d'après la nature de l'acte et la manière dont nous le concevons; *A.*, V, 36; *Mat.*, III, 16 et *A.*, XII, 10; *Mat.*, XIX, 5 et *A.*, VIII, 29. — Il n'existe pas de limites précises entre le sens réfléchi et le sens intransitif du passif. — Cf. encore προσάγεσθαι, *Mat.*, XVIII, 25, et LXX, *Susan.*, 4.

1 Cor., VI, 7 : ἀδικεῖσθαι, *se laisser léser*, et de même ἀποστειρεῖσθαι, *ibidem*. — Col., II, 20 : δογματίζεσθαι, *se laisser imposer des préceptes*, verbe post-classique. — ὀπτάνομαι, ὠφθήσομαι et ὠφθην, *se laisser ou se faire voir à, apparaître*, A., I, 3; XXVI, 16 (les choses au sujet desquelles je me montrerai, je ferai une révélation, τούτων ἄ). Ὀπτάνεσθαι est post-classique, LXX, 5 R., VIII, 8; Tob., XII, 19. — L., XXIV, 35. — H., XI, 24 : ἤρνήσατο λέγεσθαι, *il refusa de se laisser appeler*, et cf. 2 Th., II, 4 : ἐπὶ πάντα λεγόμενον θεόν.

Dans les LXX, Gen., XXXVII, 35 (*se laisser consoler*); Ex., III, 16; 4 R., VIII, 29; Tob., XII, 19; Est., IV, 35-40 (γνώσθητι).

Sens intransitif.

48. Le passif est très souvent employé au sens intransitif. Ainsi, Mat., II, 9 : ἐστάθη ἐπάνω οὗ ἦν τὸ παιδίον. Ἐστάθη = ἔστην, classique et post-classique. — Mat., I, 18 : εὐρέθη ἐν γαστρὶ ἔχουσα, *elle se trouva...* Le passif εὐρίσκομαι remplace, dans le grec post-classique, le verbe classique τυγχάνω. — Jac., I, 11 : ὁ πλούσιος... μαρανθήσεται, *se flétrira*, verbe surtout poétique, et futur post-classique. — Mar., IV, 39 : καὶ διεγερθεῖς, *éveillé*, verbe post-classique. — Mat., XXI, 21 : ἐὰν... μὴ διακριθῆτε, *si vous n'hésitez pas*. Sens intransitif post-classique, et propre au grec biblique. — Mar., IX, 15 : ἐξεθαμβήθησαν, verbe post-classique. — Mat., XIX, 25, etc., σώζεσθαι, *se sauver, faire son salut*, sens nouveau. — L., V, 37; XVII, 4 (προσκληροῦσθαι, cf. 44, h; A., XXVIII, 27 (LXX, Es., VI, 10); R., III, 12 (LXX, Ps., XIII, 3); 2 Cor., X, 8; Ap., XIII 4 et XVII, 8 (cf. le passif propre θαυμασθῆναι, 2 Th., I, 10).

Le sens intransitif dérive du sens passif. Pour ἐθαμβεῖν, post-classique, on a ἐθαμβεῖν τινά, LXX, Sag. Sir., XXX, 9, et ἐθαμβεῖσθαι, *être frappé d'étonnement, d'où s'étonner*, Mar., IX, 15. De même, διεγείρειν τινά, *éveiller quelqu'un, διεγέρθη, j'ai été éveillé, et je me suis éveillé*.

Parfois, le sens passif est encore sensible; voy. λυπούμαι, 2 Cor., II, 2-4; VII, 8-9.

49. a) Lorsque l'actif transitif (21) signifie *faire...*, *rendre...*, avec un attribut (*rendre fort*, etc.), le passif prend le sens intransitif de *devenir* (*fort*, etc.). Ainsi Eph., III, 16, κραταιωθῆναι, verbe post-classique (cf. LXX, Ps., CII, 11; Ruth, I, 18). — Mat., VII, 24; XIII, 24; R., IV, 20, etc. — Cf. aussi 44, c; 60 seqq.

b) Lorsque l'actif transitif a le sens de *faire* suivi d'un infinitif, le passif peut prendre le sens intransitif. Ainsi, καταβιβάζω, *faire descendre*, signifie, au passif, *descendre* (= καταβαίνω), Mat., XI, 23 : ἕως ἄδου καταβιβασθήσῃ (Tis.). Ce futur est post-classique. —

Cf. ἀνακλιθῆναι, *s'asseoir*, *Mat.*, XIV, 19; κοιμηθῆναι, *dormir*, et *mourir*, 1 *Co.*, VII, 39; ὑπερπερισεύομαι, 2 *Co.*, VII, 4, etc.

c) Parfois, le sens passif est encore sensible. Αἰσχύνω, *je fais rougir*; αἰσχύνομαι (*je suis fait rougir*), *je rougis*, *j'ai honte*, *L.*, XVI, 3 : ἐπαταιῖν αἰσχύνομαι. Mais 1 *J.*, II, 28 : μένετε ἐν αὐτῷ ἵνα... μὴ αἰσχυνθῶμεν ἀπ' αὐτοῦ, *afin que nous ne soyons pas confondus par lui*; cf. *Ph.*, I, 20. Cet emploi de αἰσχύνομαι paraît peu fréquent en grec classique.

d) Pour *Mat.*, XIII, 12 : ὅστις γὰρ ἔχει, δοθήσεται αὐτῷ, καὶ περισσευθήσεται (et cf. XXV, 29), le verbe περισσευθήσεται peut être détaché de ce qui précède et regardé comme un passif personnel, *il sera (fait abonder) dans l'abondance* (cf. 21, a, et 1 *Th.*, III, 12)¹. Le sens causal de l'actif de ce verbe et le passif correspondant sont post-classiques, et n'existent même pas encore dans les LXX.

50. Le passif, au sens réfléchi ou intransitif, peut avoir pour sujet un nom de chose, *Mat.*, XXI, 21 : κἀν τῷ ὄρει τούτῳ εἶπητε Ἄρθητι καὶ βλήθητι εἰς τὴν θάλασσαν. — *A.*, XII, 10 : τὴν πύλην, ... ἥτις αὐτομάτῃ ἡνοίγη αὐτοῖς, *qui s'ouvrit d'elle-même*, et *Mar.*, VII, 35 : ἡνοίγησαν αὐτοῦ αἱ ἄκοαί. — *L.*, V, 6 (διαρήσσεσθαι), 7 (βυθίζεσθαι), etc.

51. Un verbe actif intransitif peut avoir un passif de même sens. Ainsi, *H.*, XII, 15 : μὴ τις ρίζα πικρίας ἄνω φύουσα ἐνοχλῆ, et cf. *L.*, VIII, 6 : καὶ ἕτερον... φυὲν ἐξηράνθη. Mais cet aoriste passif est post-classique en prose, et rare en poésie, à l'époque classique. — Cf. *Mar.*, III, 5 : καὶ ἀπεκατεστάθη ἡ χεὶρ αὐτοῦ, et VIII, 25 : καὶ διέβλεψεν καὶ ἀπεκατέστη. Dans les deux cas, le sens est : *revenir à l'état normal*. Le verbe n'est pas fréquent chez les classiques, et l'emploi des deux aoristes avec le même sens est post-classique, LXX, *Lév.*, XIII, 16; 1 *Esd.*, I, 29; *Jér.*, XXIX, 6. — Cf. encore *Mar.*, III, 24, 25; *Mat.*, XII, 26 et *Ap.*, XVIII, 15. — *Jude*, 4, παρεσέδυσαν (Tis.), et παρεσεδύσαν (WH.); la forme passive est exclusivement post-classique, et le verbe l'est presque exclusivement.

52. Une forme passive peut avoir tantôt le sens passif propre, tantôt le sens réfléchi ou intransitif. Ainsi, *Mat.*, VII, 1 : μὴ κρίνετε ἵνα μὴ κριθῆτε, sens passif propre, et cf. V, 40 : καὶ τῷ θέλοντί σοι κριθῆναι... *engager un procès contre toi*; ce sens ne se rencontre pas dans les écrivains classiques, du moins dans les prosateurs; il est bien post-classique, LXX, *Job*, IX, 3, XIII, 19. — *Jude*, 12 : νεφέλαι... ὑπὸ ἀνέμων παραφερόμεναι, et *H.*, XIII, 9 : διαχαῖς ποικίλαις καὶ ξέναις μὴ παραφέρεσθε, *ne vous laissez pas entraîner...*

1. Pour le changement de sujet, voy. mon Étude sur les *Rapports du verbe avec le sujet et avec le complément*.

53. Les temps communs au moyen et au passif donnent lieu à quelques remarques importantes :

a) Il est très rare que les temps *présent* et *imparfait* prennent tantôt le sens transitif, tantôt le sens passif ou intransitif, comme en grec classique; régulièrement, ces temps n'ont que l'un des deux sens. Cependant, on a, *Mat.*, XI, 12 : ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν βιάζεται, au passif propre, et *L.*, XVI, 16 : ἡ βασιλεία τοῦ θεοῦ εὐαγγελίζεται καὶ πᾶς εἰς αὐτὴν βιάζεται, au sens actif. Les deux sens sont classiques. — *R.*, IV, 4-6 : ὁ μισθὸς οὐ λογίζεται κατὰ χάριν... λογίζεται ἡ πίστις αὐτοῦ εἰς δικαιοσύνην... ὃ ὁ θεὸς λογίζεται δικαιοσύνην χωρὶς ἔργων. Le sens passif de λογίζεσθαι dans les deux premiers cas n'est pas classique, tandis que le sens transitif l'est¹. — ἐπικαλοῦμαι, *A.*, X, 32, et *1 P.*, I, 17; classique. — L'imparfait déponent doit se rencontrer encore beaucoup plus rarement que le présent avec le double sens actif et passif.

Le participe peut prendre indifféremment l'un et l'autre sens (comme en grec classique, semble-t-il), καταβαλλόμενοι, *2 Cor.*, IV, 9, et *H.*, VI, 1.

b) Lorsque l'actif est transitif, le parfait et le plus-que-parfait déponents prennent régulièrement le sens passif ou intransitif, ἀνακεκώλισται, *Mar.*, XVI, 4; ἀφέωνται, *L.*, V, 20; δέδεμαι, *R.*, VII, 1, etc. — Il est très rare que les deux temps puissent avoir le sens transitif, en même temps que le sens passif ou intransitif. Cf. cependant, *A.*, XV, 17, ἐπικέκλημαι, passif (cité des LXX, *Amos*, IX, 12), et actif transitif, XXV, 12 et XXVI, 32. — Au participe, le sens est rarement transitif; cf. cependant le sens transitif, dans le plus-que-parfait périphrastique, avec συνακαταθειμένος (= *ayant déposé son vote avec*), *L.*, XXIII, 51, classique; et διατεταγμένος, *A.*, XX, 13.

Aux autres modes, le parfait s'emploie au sens passif ou intransitif, *Mar.*, IV, 39; *L.*, XII, 35; *A.*, XV, 29. — *L.*, XIV, 8; *J.*, III, 27; VI, 63; XVI, 24; XVII, 19, 22-33; *1 J.*, I, 4; *2 J.*, 12. — *Mar.*, V, 4; *H.*, IX, 8.

c) Quand le verbe est essentiellement déponent et transitif par lui-même, comme δέχομαι, ἡγοῦμαι, etc., le parfait et le plus-que-parfait sont transitifs. Le sens passif ou intransitif semble très rare, *Mar.*, V, 29 : ἔγνω τῷ σώματι ὅτι ἴσται. Ce parfait est post-classique; il a le sens transitif dans les LXX, *4 R.*, II, 21; le sens passif paraît propre au N. T. — Le participe peut être, soit tran-

1. Classiquement, l'aoriste et le parfait (passifs) peuvent seuls prendre le sens passif.

sitif, 2 *Tim.*, III, 5, τὴν δὲ δύναμιν αὐτῆς ἡρνημένοι, soit passif ou intransitif, *Mat.*, XXV, 41; *L.*, XIV, 18; *J.*, III, 21; 2 *Cor.*, IX, 5; *Ap.*, XXI, 8.

d) Le participe parfait passif équivalait parfois à un adjectif, *A.*, XXIII, 3; *Col.*, III, 12 (cf. *Ph.*, IV, 1); voy. plus loin, 68.

Nota. — Δωροῦμαι, est toujours transitif dans le N. T., même au parfait dans 2 *P.*, I, 3-4.

Sens transitif.

54. Comme en grec classique (Κοχκ, 92, 2, Rem. III, et 83, 2, C), le sens primitif de la voix passive peut changer à tel point que le verbe, passif par la forme, devient, pour le sens, l'équivalent d'un verbe actif transitif, et qu'il en prend la construction. L'élément subjectif (38) de la voix passive devient alors latent et étymologique. — Ainsi :

Ἀποστραφῆναι τινα, classique, *Mat.*, V, 42. — *Mat.*, V, 40 : τῷ θέλοντι σοι κριθῆναι, emploi post-classique. — On dit classiquement ἐντρέπομαι τινος, *je me détourne de quelqu'un par respect (ou par honte), je le vénère.* On lit dans le N. T., 1 *Cor.*, IV, 14 : οὐκ ἐντρέπων ὑμᾶς γράφω ταῦτα, *je n'écris pas cela pour vous faire honte;* *L.*, XVIII, 4 : εἰ καὶ τὸν θεὸν οὐ φοβοῦμαι οὐδὲ ἄνθρωπον ἐντρέπομαι, *quoique je ne craigne ni Dieu ni homme;* *Mar.*, XII, 6 : ἐντραπήσονται τὸν υἱὸν μου, *ils respecteront mon fils.* L'actif et le passif et leurs constructions avec l'accusatif, dans ce sens, sont post-classiques; cf. les LXX, *Job*, XXXII, 21 : ἀλλὰ μὴν οὐδὲ βροτὸν οὐ μὴ ἐντραπῶ. — *R.*, I, 25 : καὶ ἐσεβάσθησαν καὶ ἐλάτρευσαν τῇ κτίσει. Le passif ἐσεβάσθησαν et son sens transitif sont post-classiques. — Cf. *Mat.*, X, 26; *Mar.*, VIII, 38; *R.*, I, 16 et cf. VI, 21.

Rapports entre le moyen et le passif.

55. a) Un verbe moyen transitif peut avoir un passif propre : on a, comme en grec classique, ἴασασθαι, transitif, *L.*, IX, 42, et ἰαθῆναι, passif propre, *Mat.*, VIII, 13; on a de plus, dans le N. T., ἰαθήσεσθαι, *Mat.*, VIII, 8, passif propre post-classique, 44, a, b. — Cf. encore :

ἀπαρνήσεσθαι, transitif classique, *Mat.*, XXVI, 34, et ἀπαρνηθήσεσθαι, *L.*, XII, 9, passif propre, poétique et post-classique. — ἐπιλαθέσθαι, *Jac.*, I, 24, transitif classique, et ἐπιλελησμένος, passif propre, post-classique, *L.*, XII, 6, et LXX, *Es.*, XXIII, 16. — ἰλάσκεσθαι. On dit classiquement ἰλάσκεσθαί τινα, *se rendre quelqu'un propice.* On a, dans le N. T., le passif propre post-classique, *L.*, XVIII, 13 : ἰλάσθητί μοι, *deviens-moi propice;* tandis que l'on a ἰλέως

γένου dans les LXX, *Ex.*, XXXII, 12, et Ἰάσθη κύριος, XXXII, 14¹. — λογίσασθαι, transitif, et λογισθῆναι, passif, sont classiques; mais λογισθήσεσθαι, *R.*, II, 26, est un passif propre post-classique. — παραδέξεσθαι, transitif classique, *A.*, XXII, 18; παραδεχθῆναι, *A.*, XV, 4, passif propre post-classique. — ρύσασθαι, *Mat.*, XXVII, 43 (cité des LXX, *Ps.*, XXI, 9), et ρύσεσθαι, *R.*, VII, 24, transitifs, sont poétiques et post-classiques; ρυσθῆναι, *L.*, I, 74, etc., passif propre, est seulement post-classique, comme le futur ρυσθήσομαι des LXX, *Ps.*, XVII, 31. — χαρίσασθαι, transitif classique, *L.*, VII, 21, etc.; χαρισθῆναι, χαρισθήσεσθαι, *1 Cor.*, II, 12 et *Philém.*, 22, passif post-classique, peut-être propre au grec biblique. — Etc.

b) Un verbe déponent, transitif ou non, peut avoir le même sens, au futur et à l'aoriste des voix moyenne et passive. Ainsi, *L.*, XXIII, 9 : αὐτὸς δὲ οὐδὲν ἀπεκρίνατο αὐτῷ, et *Mat.*, XV, 22 : ὁ δὲ οὐκ ἀπεκρίθη αὐτῇ λόγον. Ce sens de ἀπεκρίθην est post-classique. Il en est de même dans les LXX, *Ex.*, XIX, 8 et 19. — διελεξάμην, *A.*, XVII, 2, et διελέχθησαν, *Mar.*, IX, 34; διελεξάμην est une forme poétique. — ἐνεβριμήθην, *Mat.*, IX, 30, et ἐνεβριμησάμην, *J.*, XI, 33. Ce verbe est poétique et post-classique, et les deux aoristes post-classiques seulement. — *1 Tim.*, III, 5, et *L.*, X, 35; *L.*, XII, 11, et XXI, 14; cf. *Apoc.*, XVII, 8. — Etc.

Rapports entre les trois voix².

56. Nous laissons de côté les verbes qui n'ont une conjugaison complète qu'en empruntant leurs temps aux trois voix : γίνομαι, ἐγενόμην et ἐγενήθην, γέγονα. Cette question regarde la morphologie du verbe.

57. Un verbe de sens transitif ou intransitif peut être conjugué aux trois voix, au groupe des temps futur et aoriste. Quels rapports existe-t-il entre les trois voix, au point de vue du sens? C'est ce que montrent les exemples suivants :

ἀποδίδωμι est un exemple classique : *Mat.*, XX, 8, actif transitif direct; *A.*, VII, 9, moyen indirect pour le sens (*vendre*), et transitif direct pour la construction; *Mat.*, XVIII, 25, passif propre.

ἀγαλλιῶ. Ce verbe est post-classique et biblique. Il a le même sens aux trois voix : *L.*, I, 47 : καὶ ἠγαλλίασεν τὸ πνεῦμά μου. — X,

1. Cf. encore les constructions transitives post-classiques de ce verbe, LXX, 4 *R.*, V, 18 : Ἰάσεται κύριος τῇ δούλῳ σου. — *Ps.*, XXIV, 11 : Ἰάσθη τῇ ἀμαρτίᾳ μου, *tu seras propice*... — LXIV, 4 : τὰς ἀσεβείας ἡμῶν σὺ Ἰάσθη, = *tu pardonneras*... — Dans le N. T., II, II, 17 : εἰς τὸ Ἰάσαισθαι τὰς ἀμαρτίας τοῦ λαοῦ, *pour expier les péchés du peuple*...

2. Le nombre des verbes employés aux trois voix s'élève à peine à 30, dans le N. T., sur plus de 1,900.

21 : ἡγαλιάσατο τῷ πνεύματι τῷ ἁγίῳ. — *J.*, V, 35 : ἠθελήσατε ἀγαλλιαθῆναι.

βαπτίζω. *Mar.*, I, 8 : ἐβάπτισα ὑμᾶς ὕδατι. — VII, 4 : ἐὰν μὴ βαπτίσωνται (Tis.). — *A.*, VIII, 38 : τί κωλύει με βαπτισθῆναι; — *L.*, III, 7 : ... τοῖς ἐκπορευομένοις ὄχλοις βαπτισθῆναι ὑπ' αὐτοῦ, *qui venaient se faire baptiser* (47). — Actif transitif direct; moyen réfléchi (direct); passif propre. Le verbe paraît plus usité en grec post-classique qu'en grec classique. Sens chrétien nouveau : *Mar.*, I, 8; *A.*, VIII, 38. Le sens du moyen direct (*Mar.*, VII, 4) paraît post-classique, LXX, 4 *R.*, V, 14.

διαμερίζω. *L.*, XXII, 17 : λάβετε τοῦτο καὶ διαμερίσατε εἰς ἑαυτοὺς. — *Mat.*, XXVII, 35 : διεμερίσαντο τὰ ἱμάτια αὐτοῦ. — *L.*, XII, 53 : διαμερισθήσονται πατήρ ἐπὶ υἱῶν... L'actif transitif est classique. Le moyen (indirect dans le passage cité) et le passif ne paraissent pas être classiques, mais seulement post-classiques, LXX, *Ps.*, XXI, 19; 1 *Par.*, I, 19.

εὐαγγελίζω. *Ap.*, X, 7 : εὐηγγέλισεν τοὺς ἑαυτοῦ δούλους. — *A.*, XVI, 10 : προσκέκληται ἡμᾶς ὁ θεὸς εὐαγγελισασθαι αὐτοὺς. — *H.*, IV, 6 : οἱ πρότερον εὐαγγελισθέντες. — L'actif et le moyen sont tous deux transitifs directs, ont le même sens et la même construction; cet emploi est post-classique. L'actif est post-classique, LXX, 3 *R.*, I, 42, et le passif paraît être biblique, LXX, 2 *R.*, XVIII, 31.

καταρτίζω. Ce verbe est ionien (Hérodote) et post-classique, LXX, *Ps.*, VIII, 3; XXVIII, 9; LXVII, 10, etc. — *Mat.*, IV, 21 : εἶδεν ἄλλους δύο... καταρτίζοντας τὰ δίκτυα. — *Mat.*, XXI, 16 : κατηρτίσω αἶνον (cité des LXX, *Ps.*, VIII, 3). — 2 *Cor.*, XIII, 11 : χαίρετε, καταρτίζεσθε, παρακαλεῖσθε. — *L.*, VI, 40 : κατηρτισμένος δὲ πᾶς ἔσται. Actif transitif direct; moyen indirect d'intérêt et transitif direct pour la construction (*Mat.*, XXI, 16); moyen direct réfléchi (2 *Cor.*, XIII, 11); passif propre.

ἵστημι. *Mat.*, XXV, 33 : στήσει τὰ μὲν πρόβατα ἐκ δεξιῶν, et cf. *Mar.*, IX, 36 : ἕστησεν. — 2 *Cor.*, XIII, 1 : ἐπὶ στόματος δύο μαρτύρων... σταθήσεται πᾶν ῥῆμα, *toute affaire sera décidée...* et *Mat.*, XXVII, 11 : ὁ δὲ Ἰησοῦς ἐστάθη ἔμπροσθεν τοῦ ἡγεμόνος. — *Ap.*, XVIII, 15 : ἀπὸ μακρόθεν στήσονται, et *A.*, X, 30 : ἀνὴρ ἕστη ἐνώπιόν μου, et cf., dans le même sens, *Mat.*, II, 9 : ἕως ἑλθῶν ἐστάθη ἐπάνω οὗ ἦν τὸ παιδίον, et XII, 26 : πῶς οὖν σταθήσεται ἡ βασιλεία αὐτοῦ. — Classique.

φαίνω. *Apoc.*, XVIII, 23 : φῶς λύχου οὐ μὴ φάνη ἐν σοί. — 1 *P.*, IV, 18 : ποῦ φανεῖται; — *Mat.*, I, 20 : ἐφάνη αὐτῷ. — Le sens est le même pour les trois voix. Le sens transitif classique de φαίνω existe exceptionnellement dans les LXX (*Ezéch.*, XXXII, 8), et ne se retrouve pas dans le N. T.; il est remplacé dans ce sens par le verbe ionien et surtout post-classique φανερωῶ.

φανερῶ. Ce verbe est causatif, *J.*, XVII, 6 : ἐφανέρωσά σου τὸ ὄνομα τοῖς ἀνθρώποις. — Au sens réfléchi de *se manifester*, on a *J.*, VII, 4 : φανέρωσον σεαυτόν, et de même XXI, 1, ἐφανέρωσεν ἑαυτόν. Puis, dans le même sens (*apparaître*), on a l'actif seul, *J.*, XXI, 1 : ἐφανέρωσεν δὲ οὕτως, et de même *R.*, I, 19. On a aussi le passif, *Mar.*, XVI, 14 : τοῖς ἑνδεκα ἐφανερώθη. — Pour le sens passif correspondant au sens causatif de l'actif, voy. 2 *Cor.*, IV, 10; *Eph.*, V, 13, etc.

58. La conjugaison du verbe en hébreu diffère absolument de celle du verbe grec. Sur les sept manières de conjuguer le verbe, il y en a une qui correspond à la voix active du grec; et une autre qui correspond à la voix moyenne-passive. Cette dernière s'appelle le *niphal*.

59. a) « *Le niphal*¹, quant au sens, peut être comparé à la voix moyenne des Grecs. Sa signification primaire est celle d'un réfléchi » de la voix active. Ainsi, 2 *R.*, XX, 10, *il se tenait sur ses gardes contre...* (ἐφυλάξατο); *Ps.*, VII, 7, *lève-toi* (ἐξεγέρθητι).

b) « De même que la forme réfléchie de nos langues, le *niphal* s'emploie souvent pour exprimer les émotions qui réagissent sur l'âme, *s'attrister, se repentir* », *Gen.*, VI, 6 (ἐνεθυμήθη ὁ θεός, *Dieu fut fâché...*)

c) « Par une espèce de négligence qui s'observe dans toutes nos langues, la forme du sens réfléchi a été employée pour le sens passif. Il y a des cas qui font voir comment la signification est passée de l'un à l'autre; par ex., *Prou.*, VI, 2, *tu es pris, tu l'es pris* (ἀλλίσκεται χελεσιν ἰδίου στόματος, *il se laisse prendre = il est pris*). — 1 *Paral.*, XIV, 8, *il s'est fait oindre, il a été oint* (ἤκουσαν ἀλλόφυλοι ὅτι ἐχρίσθη Δαυὶδ βασιλεὺς ἐπὶ πάντα Ἰσραήλ). — *Job*, XIV, 7 : *l'arbre est coupé* (ἐὰν γὰρ ἐκκοπή). — 1 *R.*, XXVII, 1, *Je me sauverai (= s'enfuir, ἐὰν μὴ σωθῶ εἰς γῆν, sens surtout ionien, poétique et post-classique de σώζομαι)*. — *Ps.*, CXXXVIII, 15, *être caché* (ἐκρύβη), et *Job*, IV, 7 : *être exterminé, périr* (ἀπόλωτο).

d) « Ordinairement c'est le régime direct (pronom à l'accusatif se rapportant au sujet) que l'on supplée avec la forme réfléchie; mais quelquefois c'est le régime indirect (pronom au datif se rapportant au sujet) qui est exprimé ainsi; par ex., *il a demandé pour lui-même*, 1 *R.*, XX, 6 (παρητήσατο ἀπ' ἐμοῦ Δαυὶδ δραμεῖν).

e) « Le sens réfléchi devient facilement réciproque; ex., *Ezéch.*, XX, 36, *contester* (διεκρίθην πρὸς τοὺς πατέρας); *Es.*, XL, 14, *consulter* (πρὸς τίνα συμβουλευσατο;).

60. a) Une conjugaison particulière à l'hébreu (dite *piel*) donne à l'acte un caractère intensif, et particulièrement un sens *causatif* ou *déclaratif*, comme *rendre saint, déclarer pur*, etc. (cf. 21). Ainsi : *Eccl.*, X, 10, *il rendra puissant* (δυναμίσει δυναμώσει, verbe biblique). — *Lév.*, XIII, 6, *il le déclarera pur* (καθαριεῖ αὐτόν ὁ ἱερεὺς), sens biblique du verbe. — Il existe une conjugaison passive correspondante (*Ps.*, XXXI, 12, τοῖς γνωστοῖς).

b) Une autre conjugaison (dite *hiphil*) prend le sens causatif, le plus

1. Les citations qui suivent sont tirées de S. PREISWERK, *Grammaire hébraïque*, 115 seqq.

Nous ajoutons entre parenthèses le texte grec des LXX pour les passages auxquels renvoie l'auteur, quand la voix du verbe grec se trouve être au moyen ou au passif.

Nous ajoutons aussi quelques exemples d'après SCHLEUSNER, *op. cit.* (65, note 2).

souvent, et, parfois, le sens déclaratif (comme la précédente). Ainsi : 3 R., XX, 9, *faites asseoir* (καθίσατε τὸν Ναβουθαί). — Ex., XVI, 4, *je vais faire pleuvoir* (ὕω ὑμῖν ἄρτους). — Nom., XX, 12, *déclarer, proclamer saint* (οὐκ ἐπιστεύσατε ἀγιάσαι με). — 2 R., VIII, 11, *consacrer* (ταῦτα ἡγίασεν... τῷ κυρίῳ). — 3 R., XIV, 16, *faire pécher* (ὃς ἐξῆμαρτεν τὸν Ἰσραήλ). — 1 R., XV, 33, *faire régner* (ἐβασίλευσε τὸν Σαοὺλ ἐπὶ Ἰσραήλ). — Le sens causatif existe en grec classique, par exemple pour καθίζω, *faire asseoir*; mais le sens causatif ou déclaratif de βασίλειον, εἶναι, ἀγιάζειν est purement biblique. — Il existe une conjugaison passive correspondante (Lév., IV, 23, ἐὰν... γνωσθῆ).

61. Enfin une autre conjugaison (dite *hithpaël*) « exprime en premier lieu le sens réfléchi. » Ainsi : 4 R., VIII, 29, *se faire guérir* (ἐπέστρεψεν ὁ βασιλεὺς Ἰωρὰμ τοῦ ἱατροεὐθῆναι). — Gen., XXXVII, 35, *se laisser consoler* (οὐκ ᾔθελε παρακαλεῖσθαι). — 2 R., XI, 4, *se purifier* (αὐτὴ ἀγίαζομένη). — Es., XXXVIII, 23, *je me montrerai grand et je me montrerai saint et je me glorifierai* (μεγαλυνθήσομαι καὶ ἀγιάσθήσομαι καὶ ἐνδοξασθήσομαι). — Gen., XLV, 1, *se faire connaître* (ἠγίκα ἀνεγνωρίζετο). — Avec le sens déclaratif, 2 R., XIII, 5, *se dire malade = faire le malade* (μαλακίσθητι). — Avec le sens du moyen indirect, 1 R., XVIII, 4, *s'ôter un vêtement* (ἐξεδύσατο τὸν ἐπενδύτην).

62. Le sens causatif des conjugaisons hébraïques (*piël* et *hiphil*) a influé sur la nature ou le choix de certaines expressions des LXX et du N. T. :

a) Au lieu d'un verbe qui exprimerait seul l'idée (expression synthétique), on trouve ποιεῖν avec un adjectif ordinaire, un adjectif verbal, un participe, un infinitif (expression analytique). Ainsi : Job, X, 14 : ἀπὸ ἀνομίας οὐκ ἀθῶνόν με πεποιήκας. — Ps., CIII, 32 : ὁ ἐπιθλέπων ἐπὶ τὴν γῆν καὶ ποιῶν αὐτὴν τρέμειν. — Prou., XIII, 6 : τοὺς δὲ ἀσεβεῖς φαλοὺς ποιεῖ ἁμαρτία. — Es., I, 17 : μάθετε καλὸν ποιεῖν (ailleurs, et dans le N. T., κατοποιεῖν). — Es., XXX, 30 : ἀκουστὴν ποιήσει Κύριος τὴν δόξαν τῆς φωνῆς. — Au passif correspondant, Esther, II, 6 : ὃς ἦν αἰχμάλωτος ἐξ Ἱερουσάλημ (= *qui avait été emmené captif de Jérusalem*). — Es., XLVIII, 3 : καὶ ἀκουστὸν ἐγένετο. — 1 Par., XXVIII, 4 : τοῦ γενέσθαι με εἰς βασιλέα.

Dans le N. T., A., XV, 18 : ποιῶν ταῦτα γνωστὰ ἀπ' αἰῶνος, = γνωρίζων employé A., II, 28 (cité des LXX, Ps., XVI, 11). — A., VII, 19 : ποιεῖν τὰ βρέφη ἔκθετα. — Mat., XXVI, 73 : ἡ καλία σου δὴλόν σε ποιεῖ. — 1 J., I, 10 : ψεύστην ποιούμεν αὐτόν. — Mar., VII, 37 : τοὺς κωφοὺς ποιεῖ ἀκοῦειν καὶ ἀλάλους λαλεῖν. — Mar., I, 17 : ποιήσω ὑμᾶς γενέσθαι ἁγίους. — Au passif correspondant : γνωστὸς γίνεσθαι et εἶναι (= γνωρίζεσθαι, Eph., III, 5, 10), A., I, 19; III, 14, etc.

Toutes ces expressions sont plus ou moins influencées par l'hébreu, même lorsque leur construction est correcte.

b) Au lieu de ποιεῖν, on trouve, dans les LXX, διδόναι, qui a le même sens; c'est un hébraïsme pur. Ex. : 2 Par., XXVIII, 15 : ἔδωκαν φαγεῖν (= *ils firent manger*). — Jér., XLIII, 20 : καὶ τὸ χαρτίον ἔδωκαν φυλάσσειν, = *ils firent garder*. — Cf. 30, d.

Cf. dans le N. T. les expressions suivantes : A., V, 31 : τοῦ δοῦναι μετάνοιαν τῷ Ἰσραήλ, = *pour faire repentir Israël*, et cf. A., XI, 18. — L., I, 77 : τοῦ δοῦναι γῶσιν σωτηρίας τῷ λαῷ αὐτοῦ, *pour faire connaître...* — 2 Th., II, 16 : δοὺς... ἐλπίδα, *qui fait espérer*. — Ap., III, 9 : ἰδοὺ διδῶ ἐκ τῆς συναγωγῆς τοῦ Σατανᾶ, *voici que je vais faire sortir des personnes de l'assemblée de Satan*, idée exprimée ensuite ainsi, v. 9 : ἰδοὺ ποιήσω αὐτοὺς ἵνα ᾤξουσιν. — Eph., III, 16 : ἵνα δῶ ὑμῖν... δυνάμει κραταιωθῆναι... — A., X, 40 : ἔδωκεν αὐτὸν ἐμφανῆ γενέσθαι (cf. II, 27; cité des LXX, Ps., XV, 10). — Tous ces exemples sont plus ou moins hébraïsants.

63. On lit encore, Gen., VII, 4 : ἐπάγω ὑετὸν (= *hiphil*) ἐπὶ τὴν γῆν (= *je ferai pleuvoir*); cf. Gen., XVI, 4; Ps., X, 6 : ἐπιβρέξει ἐπὶ ἁμαρτωλοὺς παγίδα.

64. Ces indications sommaires montrent que : 1° les traducteurs juifs de l'Ancien Testament et les auteurs juifs du Nouveau Testament ont pu saisir facilement les sens et les nuances de sens des voix en grec, parce que des sens identiques existaient pour les conjugaisons du verbe en hébreu ; 2° ils ont pu étendre les sens des voix en grec pour les faire correspondre aux sens des conjugaisons hébraïques ; le fait existe surtout dans les LXX.

L'hébreu a donc exercé une influence profonde sur l'emploi des voix et sur leur signification, particulièrement dans le grec des LXX.

ADJECTIFS VERBAUX

Le grec a deux adjectifs verbaux, l'un en τέος et l'autre en τός.

65. « L'adjectif verbal en τέος exprime la nécessité comme le participe latin passif en *-ndus*. » (KOCH, 94, 1, b).

Dans le N. T., il n'en existe qu'un seul exemple, βλητέον, qui est post-classique¹ (propre au N. T.), *L.*, V, 38 : οἶνον νέον εἰς ἄσκοὺς καινοὺς βλητέον. La construction est classique ; c'est un vestige de la langue littéraire, dans Luc.

Nota. — Pour *Mar.*, II, 22, il faut suppléer βάλλουσι. Le verset est rejeté par Tischendorf.

L'adjectif verbal en τέος paraît être rare dans les LXX (2 *Mac.*, II, 29 : τῆς ὄλης καταβολῆς φρονιστέον. Mais ce livre a été écrit en grec). Rien ne lui correspond en hébreu. L'hébreu emploie son participe passif ordinaire comme adjectif verbal s'accordant avec le nom, et avec le sens de *qui doit être...* (PREISWERK, 310, 2). Cf. *Gen.*, XXVIII, 17 : ὡς φοβερός ὁ τόπος οὗτος, *quam reverendus*²...

66. Les adjectifs verbaux en τός sont, au contraire, nombreux et très employés. Les uns sont *positifs*, πιστός ; et les autres négatifs, ἄπιστος.

Si le verbe est essentiellement transitif, direct ou indirect, l'adjectif verbal prend le sens du passif, γραπτός, χρηστός. Si le verbe est essentiellement intransitif, l'adjectif verbal garde ce sens, ἀρεστός, *qui plait*, ὀνητός. Si le verbe est tantôt transitif et tantôt intransitif, l'adjectif verbal peut être transitif ou passif, δυνατός, *qui peut et qui est possible*.

Quand un verbe est transitif direct ou indirect avec un sens différent, l'adjectif verbal, passif, peut correspondre aux deux sens du

1. Quoique le composé ἀποβλητέον existe dans Platon.

2. SCHLEUSNER, *Lexicon... Vet. Test.* sub. verb. φοβερός.

verbe : πιστός *qui est persuadé, croyant* (πιστεύειν τινά), *A.*, XVI, 1; *à qui l'on peut se fier, fidèle* (πιστεύειν τινί τι), *Mat.*, XXIV, 45. — Parfois, l'adjectif verbal, passif, prend le sens réfléchi ou intransitif (46-48) du passif; ainsi, *Gal.*, II, 4: διὰ δὲ τοῖς παρεισάκτους ψευδαδέλφους, (*qui ont été introduits, =) qui se sont introduits*. Cet adjectif verbal est post-classique (biblique). — *1 Cor.*, IX, 25: φθαρτὸς στέφανος, (*qui peut être corrompue =) périssable*.

Un adjectif verbal garde le sens transitif du verbe, *συνετός*. Il est toujours transitif dans le N. T., et dans les LXX, *1 Par.*, XV, 22; XXVII, 32; il est transitif et passif en grec classique¹.

67. Pour le sens, l'adjectif verbal en τός exprime soit le fait, soit la possibilité du fait :

68. Il exprime le fait, *Mat.*, III, 17: οὗτός ἐστιν ὁ υἱὸς μου ὁ ἀγαπητός, *qui est aimé*. — *L.*, VII, 28: μείζων ἐν γεννητοῖς γυναικῶν, *ceux qui sont nés*. — *Mat.*, XXII, 14; XVI, 37 (ἀκατάκριτος, *qui n'a pas été condamné*; post-classique); *A.*, XVII, 23 (ἄγνωστος); *R.*, II, 15.

Dans ce sens, l'adjectif verbal peut avoir pour équivalent, du moins dans le N. T., le participe présent passif. Ainsi: τὰ ὁρατά, τὰ ἀόρατα (*Col.*, I, 16; *R.*, I, 19-20), et τὰ βλεπόμενα, τὰ μὴ βλεπόμενα (*2 Co.*, IV, 18); ἀγενεαλόγητος (post-classique), *H.*, VII, 3, et μὴ γενεαλογούμενος, *H.*, VII, 6.

Il équivaut parfois à un adjectif qualificatif, *L.*, XXIII, 35: οὗτός ἐστιν ὁ χριστὸς τοῦ θεοῦ ὁ ἐκλεκτός. — *1 P.*, II, 9; *Tit.*, I, 16. *χριστός, qui a été oint, sacré pour remplir une fonction et qui a été intérieurement formé dans ce but*, est devenu le surnom de Ἰησοῦς, et un nom propre (équivalent de Ἰησοῦς).

D'autres fois, il équivaut au participe parfait passif, *A.*, II, 22-23: Ἰησοῦν τὸν Ναζωραῖον ἄνδρα ἀποδεδειγμένον ἀπὸ τοῦ θεοῦ... καὶ προγνώσει τοῦ θεοῦ ἔχδοτον. — *L.*, I, 68: εὐλογητὸς Κύριος ὁ θεός, et XIII, 35: εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος. — *L.*, IX, 35 et XXIII, 35; XXIII 53 et *Mar.*, XV, 46; *A.*, XII, 21 (τακῆ); *R.*, I, 7 et *1 Th.*, I, 3; *Ap.*, XXI, 8.

Il en est de même dans les LXX, *Cant.*, V, 14, 15; *Ex.*, XXV, 36; XXXVI, 30; *3 R.*, X, 22; *Cant. tr. puer.*, 28-30.

69. L'adjectif verbal exprime la possibilité du fait, *Ap.*, XV, 1 :

1. Dans cette phrase de *Clem. Alex.*, πιστὴ τοίνυν ἡ γνώσις, γνωστὴ δὲ ἡ πίστις, les deux adjectifs verbaux ont le sens passif, et non le sens actif (transitif), comme on l'a prétendu dans *l'Enseignement chrétien* (n° 3, p. 96; 1893). Πιστὴ signifie *qui peut être persuadée, = croyante* (cf. *A.*, XVI, 1). Γνωστὴ signifie *qui peut être connue, étudiée scientifiquement*. Ce sens de γνωστός est post-classique et sans doute chrétien; cf., dans le N. T., *R.*, I, 19; cf. la *gnose* ou *connaissance scientifique du christianisme*.

εἶδον ἄλλο σημεῖον... θαυμαστόν. — *Mat.*, XI, 24 : γὰρ Σοδομῶν ἀνεκτότερον ἔσται. — *Tit.*, II, 8 : ἀκατάγνωστος.

Dans les LXX, *Ex.*, XV, 41; *Prov.*, VI, 30.

L'adjectif verbal peut indiquer le fait et la possibilité du fait, *Mat.*, XXI, 42 (*qui est admirable*), et *Ap.*, XV, 1 (*admirable*). — *R.*, I, 20 : τὰ γὰρ ἄορατα αὐτοῦ, *qui ne sont pas vues et ne peuvent l'être*.

En hébreu, le participe passif du verbe est employé au sens de l'adjectif verbal grec, *Deut.*, XXVIII, 59, πληγὰς... θαυμαστός.

Parfois l'idée de possibilité est voisine de celle d'obligation, 1 *Tim.*, IV, 4 : πᾶν κτίσμα θεοῦ καλόν, καὶ οὐδὲν ἀποβλητὸν μετὰ εὐχαριστίας λαμβανόμενον, *aucune n'est à rejeter...*

70. a) Pour des adjectifs verbaux dérivés de verbes intransitifs, voy. : ἀρεστά, *J.*, VIII, 29; ἀρετόν (post-classique), *Mat.*, VI, 34; παθητός (post-classique), *qui peut souffrir*, *A.*, XXVI, 23; ζεστός (post-classique), *bouillant, chaud*, *Ap.*, III, 16; ἀναμάρτητος, *qui n'a pas péché*, *J.*, VIII, 7.

b) Au sens transitif, on a : *R.*, IV, 21 : δυνατός ἐστιν καὶ ποιῆσαι, et au sens passif, *Mat.*, XIX, 26 : παρὰ ἀνθρώποις τοῦτο ἀδύνατόν ἐστιν, παρὰ δὲ θεῶ πάντα δυνατόν. — Classique¹.

c) On lit, *H.*, VII, 23-24 : καὶ οἱ μὲν πλείονές εἰσιν γεγονότες ἱερεῖς διὰ τὸ θανάτῳ κολύεσθαι παραμένειν· ὁ δὲ διὰ τὸ μένειν αὐτὸν εἰς τὸν αἰῶνα, ἀπαράβατον ἔχει τὴν ἱερωσύνην. On trouve dans les LXX, *Ex.*, XXXII, 8 : παρέβησαν ταχὺ ἐκ τῆς ὁδοῦ ἧς ἐνετείλω αὐτοῖς, et *Deut.*, XVII, 20 : ἵνα μὴ παραβῆ ἀπὸ τῶν ἐντολῶν δεξιᾶ, et cf. *Deut.*, IX, 12, 16, etc. On lit aussi dans le N. T., *A.*, I, 25 : τῆς διακονίας ταύτης καὶ ἀποστολῆς ἀφ' ἧς παρέβη Ἰουδᾶς. Le sens est donc pour *H.*, VII, 23-24, *dont on ne peut se retirer, qui ne peut être abandonné, quitté, = perpétuel*. Cf. d'ailleurs ἄχρηστος (*Phil.*, 11), *dont on ne peut se servir, inutilisable; ἀπρόστος* (1 *Tim.*, VI, 16), *dont on ne peut s'approcher, inaccessible*. Ce dernier est post-classique, comme ἀπαράβατος.

71. En hébreu, le participe s'emploie beaucoup au sens de l'adjectif verbal en τός (PREISWERK, *op. cit.*, 145-147; 510-515); ce qui explique pourquoi les adjectifs verbaux en τός sont si nombreux et si fréquents dans les LXX et dans le N. T., tandis que l'adjectif verbal en τέος tend à être abandonné. Mais

72. L'emploi de l'adjectif verbal en τός dans le grec (des LXX

1. De ἀδύνατος, *impossible*, dérive ἀδυνατεῖν, *être impossible*, en parlant des choses. Ce sens du verbe est post-classique, LXX, *Gen.*, XVIII, 14; dans le N. T., *Mat.*, XVII, 20; *L.*, I, 37. — De δυνατός, *puissant, qui peut*, dérive δυνατεῖν, *avoir la puissance de*, verbe propre au N. T., *R.*, XIV, 4; 2 *Cor.*, IX, 8.

Ἀδύνατος, *impuissant*, en parlant des personnes, ne se trouve que dans Luc et Paul, *A.*, XIV, 8; *R.*, XVI, 1.

et) du N. T. se distingue de son emploi en grec classique par quelques particularités importantes :

1° Il tend à devenir un simple adjectif ou un simple substantif, *L.*, VII, 28 ; *A.*, XV, 25 ; *R.*, I, 19 ; IX, 22 ; etc. La tendance à devenir un simple adjectif (68) s'explique d'elle-même, et elle a été seulement favorisée par l'hébreu. La tendance à devenir un nom est hébraïsante, *LXX, Gen.*, XXIV, 31 ; *Job*, XXV, 4 ; *Es.*, LIV, 13. Cf., dans le N. T., *J.*, XVIII, 15 et 16. — En conséquence

2° L'adjectif verbal tend, dans le N. T., à ne plus se construire avec le complément, comme le fait son verbe, et à prendre la construction de l'adjectif ou du nom, s'il y a lieu. Il en est de même en hébreu et dans les *LXX* (exemples cités).

3° Les participes présent et parfait passifs peuvent, comme le participe en hébreu, équivaloir à l'adjectif verbal ; voy. plus haut, 68.

Joseph VITEAU.

ADDITIONS

Page 6, προσφέρειν. — Cf. l'emploi absolu, dans le même sens, de παρατιθέναι, *LXX, Epist. Jérém.*, 29.

Pages 14-15, ποιῆσθαι et ποιῆν. — Paul seul emploie μείαν ποιῆσθαι et ἔχειν. — Pour ποιῆν et un nom = le verbe simple, cf. encore *LXX, 1 Mac.*, VII, 24, 38 : ποιῆν ἐκδίχσιν, = ἐκδικεῖν, employé ailleurs. — Pour ἔχειν et un nom = le verbe simple, cf. *Αποκ.*, IV, 8 : ἀνάπαυσιν οὐκ ἔχουσιν... λέγοντες, = οὐκ ἀναπαύονται... λέγοντες.

Pour *A.*, XXVI, 28, cf. SCHÜRER, *The Jewish people in the time of Jesus Christ* (trad. angl.), Div. I, vol. II, p. 198, n. 19. Il y déclare le texte de WH. intraduisible ; à tort. — Pour πέθειν avec l'infinitif, cf. *A.*, XIII, 43.

J. V.

NOTES LATINES

V.

B. N. LAT. 7530

Le manuscrit latin 7530 de la Bibliothèque nationale contient des traités de grammaire et des opuscules de chronographie et de comput ecclésiastique. La table en a été donnée assez sommairement par Keil dans les *Anecdota Parisina* d'Eckstein (Halle, 1852)¹. Mais le ms. avait été auparavant étudié par les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* et par Jules Quicherat². M. Em. Chatelain a publié un fac-simile d'une page dans sa *Paléographie des classiques latins*³. Malgré ces travaux, les deux questions qu'on doit se poser d'abord à propos de tout manuscrit, la question de date et la question d'origine, ne me semblent pas avoir reçu de réponse définitive.

Les Bénédictins, dont les savants allemands ne paraissent pas connaître l'ouvrage, fixent la date du ms. de la manière suivante : « Il renferme un petit écrit portant pour titre : *Quotus sit annus ab Incarnatione Domini*, avec plusieurs autres pièces concernant le comput. Il commence par l'an DCCLXXVIII. Les premiers cahiers paraissent un peu plus anciens que le 38^e, qui contient ce calcul. La même main continue sans aucun changement jusqu'à DCCCXVI. Depuis DCCCXVII inclusivement, jusqu'à DCCCXXXV, aussi inclusivement, les I, II, III, IV, V ou VI derniers chiffres sont d'une autre main. Ainsi, ils ont été ajoutés après coup. D'où s'ensuit qu'on acheva d'écrire le ms. en 816⁴. » Ce raisonnement n'est pas très clair. On ne voit pas bien comment la conclusion sort du fait sur lequel on l'appuie. Mais ce fait lui-même n'a pas

1. Cette table a été reproduite dans les *Gr. lat.*, IV, XLII.

2. *Bib. Ec. Ch.*, I, 53; c'est là que fut publié pour la première fois le *carmen de figuris*, dont le texte a été amélioré par M. DELISLE, *ib.*, IV, 3, p. 161, d'après la copie de Sirmont, B. N. lat. 11478. Cf. BAERHNS, *Poetae lat. min.*, III, 272; RIESE, *Anth. lat.*, n. 485.

3. Planche XIII.

4. *Nouveau traité*, III, 327.

été exactement constaté. A l'année DCCCXVII (f° 286^b), le copiste s'était trompé et avait écrit DCCCVII; et il avait ainsi continué, cette erreur a été corrigée par un grattage des trois dernières lettres et une surcharge. Ce n'est pas la seule distraction dont cette table pascale porte les traces. Après la première série d'indictions, le copiste, pour les années 794 à 797, qui terminent les ff. 284^b-285^a, avait continué : XVI, XVII, etc. Ce lapsus a été de même corrigé. De plus, 797 a deux chiffres d'indiction : IIII et V. Il n'y a rien à conclure de toutes ces erreurs, quant à la date du ms.

J. Quicherat a proposé une autre date. Un calendrier (f° 278^a) mentionne la passion au 25 mars, et la résurrection au 27. Le ms., d'après Quicherat, avait donc été copié une année où Pâques tombait le 27 mars. On pouvait dès lors hésiter entre 791, 802 et 813; mais la date la plus ancienne, pensait-il, était la plus vraisemblable. Malheureusement ces calendriers qu'on trouve dans les mss. sont, comme ceux de nos bréviaires et de nos missels d'aujourd'hui, des calendriers perpétuels; on n'y mentionne que les fêtes fixes. Tel est le cas des deux fêtes citées, qui se célébraient sans préjudice des anniversaires à date mobile du vendredi saint et du dimanche de Pâques¹.

Le calendrier du ms. 7530 peut cependant nous aider à résoudre la double question de date et d'origine. Comme quelque bollandiste ne nous a pas encore donné un *Corpus kalendariorum*, qui serait si utile pour les recherches paléographiques et historiques, je crois bon de publier les mentions de ce calendrier, en les accompagnant de quelques notes. Pour faciliter des comparaisons dont on verra bientôt la portée, je joins les mentions de trois autres calendriers provenant certainement de l'abbaye du Mont-Cassin. L'un a été conservé dans le n° 230 de la *Bibliotheca Casinensis*², ms. de l'année 969³; l'autre fait partie du ms. 364 de la Mazarine, un des joyaux de cette bibliothèque, et dont les peintures et le texte mériteraient une étude détaillée⁴; le troisième, mis en tête d'un missel du XI^e siècle (Mont-Cassin, 127), paraît être du XIII^e s. et a été publié dans le *Florilegium*, à la suite du troisième volume de la *Bibliotheca Casinensis* (p. 131). Le texte

1. L'erreur de Quicherat est assez commune; mais on est étonné de la voir commettre à dom Tosti: il assigne une date au ms. 230 du Mont-Cassin, en se fondant sur l'indication du 27 mars.

2. T. IV; le calendrier est publié à la fin, dans le *Florilegium*, p. 365, mais sans grand soin, et avec des erreurs évidentes dans l'indication des surcharges.

3. C'est le point de départ de la table pascale.

4. Je dois connaissance de ce « Livre de Prières à l'usage du Mont-Cassin », à l'obli-

du premier *Casinensis* est entre crochets droits [C]; celui du *Mazarinaeus*, entre crochets ronds (M); et celui du deuxième *Casinensis* entre crochets obliques <D>. P désigne le ms 7530.

Janvier. 1. Dies xxxi Luna xxx. — 2. Kl. Ian. Circumcisio domini nostri Iehsu Christi PCMD [(Basilii episcopi et confessoris CMD)]. — 3. IIII non. [Octaua S. Stephani C]. — 4. III non. [Octaua. S. Iohannis C] (Dedicatio ecclesiae S. Bartholomaei M). — 5. II non. [Octaua SS. Innocentium C] Deposito Optati abbati P. — 6. Nonis [(Vigilia Epiphaniae Telesphori

Commentaire. — Dans cette édition, je néglige les variantes de rédaction, je résous quelques abréviations et j'ajoute des majuscules. Quand plusieurs mss. ont une fête commune, le texte publié est celui de P, ou, à son défaut, de M. Quelques variantes importantes sont indiquées en italique. Il faut remarquer que P a en propre la désignation de la fête d'un saint par le mot *Natale* suivi du génitif. Pour l'intelligence des remarques suivantes, on se doit rappeler qu'il existait en Occident deux rites, le rite romain et le rite gallican; ce dernier était en vigueur dans l'Italie du Nord, la Gaule, l'Espagne, la Bretagne et l'Irlande. Saint Benoît n'avait pas d'opinion bien arrêtée en matière de liturgie; en parlant de la distribution du psautier, il dit : « *Hoc praecipue commones, ut si cui forte haec distributio psalmodum displicuerit, ordinet, si melius aliter iudicauerit.* » (Reg., 18). — 2. La fête de la Circoncision est de rite grec ou gallican, DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 263. Il est à remarquer que la fête de saint Basile qui est mentionnée dans les calendriers byzantins en même temps que la Circoncision n'est pas encore dans P. — 5. Optatus, abbé du Mont-Cassin, 751-4 juin 760 (L. TOSTI, *Storia della badia di Monte Cassino*, 1890, IV, 413).

geance de M. l'abbé Batiffol. La date du ms. ressort de la liste de papes qui se trouve à la suite de la liste des abbés du Mont-Cassin : il est postérieur au mois d'août 1099, date de l'avènement de Pascal II et antérieur à la mort de l'abbé Oderisius. Parmi les pièces qu'il contient, il a en commun avec P la chronique abrégée insérée par Isidore dans ses *Étymologies*, V, 38-39 (P. L., 82, 223 sqq.) Quand cette pièce était isolée, il semble qu'on formait une introduction, à l'aide du ch. xxxviii, 5 (col. 223, B-C) dont on modifiait la fin ainsi qu'il suit : ... *quo mundus iste finiatur, quarum decursus per generationes et regna ita incipitur : Prima aetas in exordio sui continet, etc.* (col. 224 A; ch. xxxix, 1). Mais dans le ms. de la Mazarine, cette préface, dans laquelle les mots *prima aetas in exordio... creationem mundi* ont été omis, est précédée d'un développement sur les six âges, où le compte des années est donné *iuxta hebraicam veritatem* et *iuxta lax interpretes*, et où le parallèle des âges du monde et des âges de l'homme est souligné et renforcé. C'est le prologue de la chronique abrégée publiée dans le *de temporibus liber*, attribué à Bède (P. L., 90, 288). Le mélange de ces deux textes ne me paraît pas être une faute des mss. Il y a plutôt distinction malencontreuse dans les éditions. Je livre d'ailleurs ce petit problème de critique d'attribution aux curieux, et je me contente d'ajouter que si l'on édité jamais la chronique en question, il faudra copier la disposition du *Mazarinaeus*, celle de Migne, dans Isidore, étant parfaitement intelligible :

Adam	uixit annos	CCXXX	genuit Seth a quo filii dei.
Seth	CCV	DCXXV	genuit Enos, qui coepit inuocare nomen domini.
Enos	CXV	DCCXV	genuit Cainan.
Cainan	CLVIII	DCCCCLX	genuit Malaleel.
Malaleel	CLXV	MCCXII	genuit Jared.

La première colonne de chiffres donne la durée de la vie ou du règne; la deuxième, l'an du monde (avec des erreurs d'addition). Dans P, l'an du monde est régulièrement omis.

papae martyris **CMD**>]]. — 7. VIII idus. Epiphaniae **PCMD**. — 8. VI id. [**<Seuerini confessoris CMD>**]]. — 9. III id. [**<Pauli primi heremitae CMD>**]] [**<Miltiadis papae CM>**]]. — 10. III id. [**<S. Leucii episcopi CD>**]] [**S***** C**] (Ygini papae **M**). — 11. II id. **<S. Margarite D>**. — 12. Idus Octaba theophaniae et natale Hilarii confessoris **PCMD**. — 13. XIX kl. feb. [**<Felicitis presbyteri et confessoris Felicitis presbyteri et martyris CMD>**]]. — 14. XVIII kl. [**<Mauri abbatis CMD>**]]. — 15. XVII kl. [**<Marcelli papae martyris CMD>**]]. — 16. XVI kl. [**<Antonii heremitae CMD>**]] Sol in signum aquare **P**. — 17. XV kl. [**<Prisce mar. Sol in aquarium CMD>**]]. — 18. XIII kl. Nat. S. Sebastiani **PCMD** [**<Fabiani pp. mr. CMD>**]]. — 19. XII kl. Nat. S. Agnes **PCMD**. — 20. XI kl. Nat. S. Vincenti **PCMD** [**<Anastasio mar. CMD>**]]. — 21. X kl. **<Amasi D>**. — 22. VIII kl. Depositio Tomichi abbati **P** [**<Conuersio S. Pauli apostoli CMD>**]]. — 23. VII kl. [S. Paule **C**] [**<Policarpi ep. et mr. CMD>**]]. — 24. (Dedic. ecclesiae S. Andreae **M**). — 25. Nox habet horas sedecim, dies habet horas octo.

Février. 26. Dies xxvii Luna xxix. — 27. Kl. feb. [**<Ignatius ep. et mar. CMD>**]]. — 28. III non. Sci Symeonis **P** [**<Purificatio S. Mariae CMD>**]]. — 29. III non. [**<Blasii epi. et mr. CMD>**]]. — 30. Nonas. Nat. scae Agathe ma. **PCMD**. — 31. VII idus (**<Austrobertae uir. MD>**). Intra uer. X h. dies xci **P** [**<Veris initium CMD>**]]. — 31. VI idus. [**<Initium quadragesimae CMD>**]]. — 32. V idus. [**<Sauini epi. et cf. CMD>**]]. — 33. III idus. Nat. scae Scolasticae **PCMD**. — 34. Idibus. (**<Gregorii pp. secundi MD>**). — 35. XVI kl. mar. [**<Valentini epi CMD>**] (**<Valentini pbri m. MD>**) [S. Pantaleonis **C**]. — 36. XV kl. mar. Nat. sci Faustini et Iobitae **PCD** (Faustini et Iuliane mr. **M**) [**<Sol in Piscis CMD>**]]. Diabolus retrorsum recessit a Domino **P**. — 37. XIII kl. mar. [**<Iulianae uir. et m. CMD>**]]. — 38. XI kl. mar. [**<Barbati epi. et cf. CMD>**]]. — 39. VIII kl. mar. [**<Cathedra S. Petri apli CMD>**]]. — 40. VI kl. mar. [**<Mathiae apli CMD>**]] (hic mut. a. **M**) (**<Locus bis VI MD>**). — 41. II kl. mar. [**<Romani abbatis CMD>**]]. — 42. Nox hor. xiiii, dies x. **PCMD**.

Mars. 43. Dies xxxi **PCMD** [**<Luna xxx CMD>**]]. — 44. VI non. [**<Simplicii papae CMD>**]]. — 45. III non. (**<Lucii papae MD>**). —

— 7. *Epiphania* : la fête est désignée plus bas sous le nom de *Theophania* dans **P** seulement ; c'est sous ce dernier nom que la mentionne Paul Diacre, *Hist. Langob.*, VI, 9, dans les *MONUMENTA GERMANIAE, Scr. rer. Lang.*, 168, 7. C'est aussi le nom habituel que les calendriers présentent. — On peut remarquer dans **P** l'absence de fêtes romaines, dans les jours suivants : saint Félix, saint Marcel, sainte Prisca, saint Fabien, saint Anastase ; cf. P. BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire romain*, 125. — 22. Tomichis (orthographe des catalogues donnés dans *Scr. rer. Lang.*, 480 et 499, et par **M**), abbé du Mont-Cassin, 764-25 janv. 771. — L'omission dans **P** de la conversion de saint Paul semble conforme à l'ancien usage romain, *DUCHESNE, Orig. du culte*, 270 ; cp. cependant BATIFFOL, *ib.*, 125. — 28. La fête de la Purification et celle de saint Siméon sont deux désignations différentes du même anniversaire. — 33. Fête bénédictine. — 36. La fête de la Tentation, dont on ne connaît pas beaucoup de mentions, est coordonnée avec la fête fixe de la Résurrection qu'elle précède de 40 jours, si l'on ne tient pas compte du *bissexturn*. — 39. La fête de la Chaire de saint Pierre, étant un anniversaire romain, n'est pas dans **P** ; quand la fête gallicane du 18 janvier se fut généralisée, il était trop tard ; la liturgie du Mont-Cassin était sous des influences exclusivement romaines et ne l'admit pas ; cf. *DUCHESNE, ib.*, 268.

46. VIII idus. Prima inaccessio lunae paschalis **PCMD**. — 47. VII idus. [(Quadragesima mr. **CMD**)]. — 48. III id. Sci Gregorii papae **PCMD** (< Innocentii pp. **MD** >). — 49. Idibus. (Zacharie **M**). — 50. XVII kl. apr. [SS. Martyrum Ciriaci, Largi et Esmaragdi **C**]. — 51. XV kl. apr. Sol intrat arietem **PCMD**. — 52. XIII kl. ap. [(< Vigilia S. Benedicti **CMD** >)]. — 53. XII kl. apr. Sci Benedicti et aequinoctium **PCMD**. — 54. XI kl. ap. Primum Pascha et sedes epactarum **PCMD**. — 55. VIII kl. ap. Sedes concurrencium **P**. — 56. VIII kl. ap. Dominus noster crucifixus est **PC** et Adnunciatio scae Mariae **PCMD**. — 57. VI kl. ap. Resurrectio Domini nostri Iesu Christi **PC**. — 58. V kl. ap. (Xisti papae **M**) (< Octava S. Benedicti **MD** >). — 59. Nox hor. XII, dies XII **PCMD**.

Avril. 60. Dies xxx [(< Luna xxix **CMD** >)] Luna xxx **P**. — 61. II non. [S. Ambrosii **C**]. — 62. Nonas. Ultima inaccessio lunae paschalis **PCMD**. — 63. VIII id. (< Xisti pape mar. **MD** >). — 64. III id. (< Leonis pp. I **MD** >). — 65. II id (Iulii pp. **M**). — 66. XVIII kl. mai. [(< Tyburtii, Valeriani, Maximi mr. **CMD** >)]. — 67. XVI kl. mai. (Aniceti pp. mr. **M**). — 68. XV kl. mai. Sol in Taurum **PCMD**. — 69. XIII kl. mai. (Leonis pp. noni **M**). — 70. XII kl. mai. (< Victoris pp. mar. **MD** >). — 71. XI kl. mai. (Soteris papae **M**). — 72. X kl. mai. (Gaii papae mr. **M**) < S. Agapiti **D** >. — 73. IX kl. mai. [(< Georgii mar. Adelberti epi. et mr. **CMD** >)]. — 74. VIII kl. mai. Sci Georgii mar. **P**. — 75. VII kl. mai. Nat. sci Marci euangelistae et ultimum pascha **PCMD** [(< Letaniae maioris **CMD** >)]. — 76. VI kl. mai. (< Cleti pp. mar. **MD** >). — 77. V kl. mai. (< Anastasii pp. **MD** >). — 78. III kl. mai. [(< Vitalis mar. **CMD** >)] < Pamphili **D** >. — 79. III kl. mai. [(< Eufrosinae mr. **CMD** >)]. — 80. Nox hor. x, dies XIII.

Mai. 81. Luna xxviii, dies xxxi **P** [(< Dies xxxi, Luna xxx **CMD** >)]. — 82. Kl. mai. Nat. sci Philippi ap. **P** [(< Apostolorum Philippi et Iacobi **CMD** >)]. — 83. VI non. [(Athanasii epi. et cf. **CM**)]. — 84. V nonas. Inuentio scae Crucis **PCMD** [(< Alexandri pp. Euentii et Theodoli mr. **CMD** >)]. — 85. II nonas. Depositio Petronaci abbati **P** [(< Translatio S. Mathei **CMD** >)] [Iohannis Euangelistae **C**]. — 86. Non. [Ouitum Eupraxie indic. VIII **C**²]. —

— 56. Sur l'Annonciation, DUCHESNE, 261. — 56 et 57. Les fêtes fixes de la Passion et de la Résurrection sont de rite gallican (DUCHESNE, 252 et n. 4) et inconnues à l'usage romain (BATIFFOL, p. 123). — 63 et sqq. Le groupement, au commencement de ce mois, des papes Xystus, Léon I, Jules, Anicet, Léon IX, Victor, Soter, Gaius, et plus loin, Clet et Anastase, paraît artificiel. — 82. **P** représente un état intermédiaire entre l'usage ancien, où on fêtait seulement s. Philippe, et l'usage introduit à Rome à la fin du vi^e s., où, à la suite d'une dédicace, on fêta le 1^{er} mai ensemble s. Philippe et s. Jacques; car nous avons une fête spéciale de s. Jacques à la date du 22 juin (n. 116), qui se retrouve encore dans **C**. Elle disparut devant la fête du 1^{er} mai, et la mention *Iacobi Alpei* de **C** permet de déterminer l'apôtre du nom de Jacques ainsi associé à s. Philippe; DUCHESNE, 271. — 84. La fête du 3 mai de l'Invention de la sainte Croix est d'origine gallicane et est inconnue aux anciens documents romains (elle n'est pas dans le sacramentaire d'Hadrien, DUCHESNE, p. 264, contre BATIFFOL, 126); il est à noter que **P** n'a pas la fête du 14 septembre, fête d'origine palestinienne, introduite à Rome au vii^e s. — 85. Petronax, abbé du Mont-Cassin, 718-751; c'est lui qui fut le premier abbé, après que les religieux furent rentrés dans le monastère d'où les Lombards les avaient expulsés en 589. — Si la mention de s. Jean l'évangéliste est de **C**¹, on aurait là une attestation assez

87. VIII id. Nat. sci Victoris mar. **PCMD** [(*< Inuentio S. Michaelis archangeli CMD >*)]. — 88. VII id. Aestatis initium h. di. XC **P**. (*< Inuentio S. Nycolai in Varum D >*). — 89. VI id. [(*< Gordiani et Epimachi mr. Primum Pentecostes CMD >*)]. — 90. III id. Nat. sci Pancracii mar. **P** [(*< Nerei et Achillei et Pancratii mr. CMD Pancratii om. C >*)]. — 91. II id. [(*< Bonifatii mar. CMD >*)]. — 92. XV kl. iunias. Sol in Gemini **PCMD**. — 93. [(*< Potentiane uir. CMD >*)]. — 94. XIII kl. iun. [(*< Eustasii m. cum uxore et filius CMD >*)]. — 95. VIII kl. iun. [(*< Urbani papae C²MD >*)]. — 96. VII kl. iun. [S. Augustini epi. primi Anglorum **C**]. — 97. [*< Restitute uir. CD >*]. [Depositio Iohannis monachi ind. III **C**]. — 98. V kl. iun. (*< Iohannis pp. mr. MD >*). — 99. III kl. iun. (*< Felicis pp. mr. MD >*). — 100. [(*< Petronillae uir. CMD >*)]. II kl. iun. — 101. Nox hor. VIII, dies XVI **PCMD**.

Juin. 102. Luna xxx **P**. Dies xxx **PCMD** [(*< Luna xxix CMD >*)]. — 103. Kl. iun. [S. Nicomedis **C**]. — 104. III non. (*< Herasmi epi., Marcellini et Petri MD >*) [Ouitum Iohannis Karacii ind. VIII **C**²]. — 105. III non. Dedicatio sci Iohannis et sci Benedicti et sci Faustini **P**. — 106. VI id. Dedicatio sci Stephani **P**. — 107. V id. (*< Primi et Feliciani mar. MD >*). — 108. III id. Nat. Sci Bartholomaei **P** [(*< Barnabe apostoli CMD >*)] [*< et S. Onufrii heremita CD >*]. — 109. II id. [(*< Basilidis, Cirini, Naboris et Nazarii CMD >*)]. — 110. Idibus. [(*< Vltimum Pentecostes CMD >*)]. — 111. XVII kl. iul. (*< Viti, Modesti et Crescentiae MD >*). — 112. XV kl. iul. Sci Nicandri in Benafro et sol intrat Cancrum **P** [(*< Nicandri et Marciani CMD >*)] (Sol in taurum **M**) [*< Sol in Cancro CD >*] [S. Bartholomaei apostoli **C**]. — 113. XIII kl. iul. [(*< Marcelliani et Marci mr. CMD >*)]. — 114. XIII kl. iul. Scorum Geruasi et Protei **PCMD**. Dedicatio sce Scolasticae **P**. — 115. XII kl. iul. (*< Siluerii papae MD >*). — 116. X kl. iuli. Nat. Sci Iacobi ap. **P** [Sancti Iacobi Alpei apostoli **C**] [(*< Paulini epi. et cf. CMD >*)]. — 117. IX kl. iul. [(*< Vigilia S. Iohannis CMD >*)]. — 118. VIII kl. iul. Sci Iohannis Baptistae et solsticium **PCMD** [(Phebronie u. et m. **CM**)]. — 119. VI kl. iul. Nat. sci Iohannis et Pauli **PCMD**. — 120. kl. iul. Dedicatio sci Petri **P**. III kl. iul. [(*< Vig. apostolorum Petri et Pauli CMD >*)]. Nat. Leonis pape **PCMD**. — 121. III kl. iul. Nat. aposto. Petri et Pauli **PCMD** e depositio Potonis abbati **P** II kl. iul. [(*< Pauli apostoli CMD >*)]. — 122. Nox hor. VI, dies xviii **PCMD**.

Juillet. 123. Dies xxxi **PCMD** [(*< Luna xxx CMD >*)]. — 124. Kl. iul. [(*< Oct. S. Iohannis C³MD >*)]. — 125. VI non. [(*< Processi, Martiniani CMD >*)]. — 126. V non (*< Leonis pape MD >*). — 127. III nonas. Dedicatio Sci. Martini **P**. — 128. II non. Octaba Petri et Pauli **PC³MD**. — 129. VIII id. [(*< Procopi mar. CMD >*)] (***** **M**). — 130. VI id. [(*< Septem fratrum CMD : Sanctae Felicitatis et filiorum eius C >*)] [(Rufine et Secundae **MD**)]. — 131. V id. (Pii pape **M**). — 132. III id. Nat. Naboris

ancienne. — 108. La façon dont est placée la fête de s. Barthélemy est singulière; nous l'avons ici dans **P** au 11 juin, à la place de s. Barnabé, **C** la donne au 17 juin, et **MD**, d'accord avec l'usage actuel, au 25 août (n. 112 et 168). Dans **P**, il y a peut-être une faute : *Bartholom.* a pu être écrit pour *Barnabae*; mais le texte de **C** est inexplicable. Y a-t-il eu une faute dans l'archétype commun de **C** et de **P**, qui serait le point de départ de cette fluctuation? — 116. Cf. n. 82. — 121. Poto, abbé du Mont-Cassin, 771-22 août 778; c'est, par ordre de date, le dernier abbé nommé dans **P**; ici, comme plus haut, il y a désaccord sur la date du jour entre **P** et la liste de dom Tosti.

et Felicis **PCMD**. — 133. III id. [(**< Margarite uir. et mr. C³MD >**)]. — 134. II id. [(**< Foce epi CMD >**)] [Sancti Zenonis mar. **C**] Dies caliculares **PCMD**. — 135. Idibus [(**< Cyrici et Iulittæ mr C³MD >**)]. — 136. XVI kl. aug. [(**< Alexii cf C³MD >**)]. — 137. XV kl. aug. Depositio Leonis abbati **P** [(**< Symphorse m. et filiorum eius MD >**)] [(**< Sol in leonem CMD >**)] [Bruni episcopi et conf. **C³**]. — 138. XIII kl. aug. Natale sci Seueri epi. in Casino **PCMD**. — 139. XII kl. aug. [(**< Praxedis uir. CMD : Rome S. Eupraxedis C >**)]. — 140. XI kl. aug. [Mariæ Magdalænæ **C³D**]. — 141. X kl. aug. Natale sci Apollenaris in Rauennate **PCMD**. — 142. IX kl. aug. [(**< Vigilia S. Iacobi CMD >**)] (et S. Christinæ u. & m. **M**). — 143. VIII kl. aug. Nat. Iacobi fratris Iohannis **PCMD**. — 144. V kl. aug. Nat. Sci Nazari et Celsi in Mediolano **PCMD** [(**< Pantaleonis G²MD >**)]. — 145. III kl. aug. [(**< Simplicii, Faustini, et Beatricis CMD >**)] (Lupi epi **M**). — 146. III kl. aug. [(**< Abdo et Sennes mr. Saltus lunæ CMD >**)]. — 147. Nox. hor. viii, dies xvi **PCMD**.

Août. 148. Dies xxxi **PCMD** [(**< Luna xxix CMD >**)]. — 149. Kl. aug. Scorum Machabeorum **PCMD** [(**< Vincula S. Petri apostoli CMD >**)]. — 150. III non. [(**< Stephani pp. et mr. CMD >**)]. — 151. III non. [(**< Inuentio S. Stephani protomartyris C²MD >**)]. — 152. VIII id. Nat. sci Xysti mar. et epi. **P** [(**< Xysti, Felicissimi et Agapiti CMD >**)]. — 153. VII id. Nat. sci Donati **PCMD** auctumni **X** dies... **P** [(**< autumni initium CMD >**)] [Obitum Gemme ind. VII **C²**]. — 154. VI id. [(**< Cyriaci, Largi, Smaragdi et Crescentiani MD Crescentiani : et VII Dormientium D >**)]. — 155. V id. [(**< Vigilia s. Laurentii C²MD >**)]. — 156. III id. Nat. sci Laurentii mar. **PCMD** (Septem Dormientium **M**). — 157. III id. (< Tyburtii mr. **MD** >). — 158. II id. [(**< Eupli diac. et mr. CMD >**)]. — 159. Idibus [(**< Yppoliti et Cassiani mr. CMD >**)]. — 160. XIX k. sep. [(**< Vig. S. Marie C²MD >**)] [Si. Eusebii **C** Depositio Docibilis abbatis ind. III **C²**]. — 161. XVIII kl. septemb. Transitus scæ Mariæ uirg. **PCMD** [Depositio Petri presbyteri ind. I **C²**]. — 162. XVI kl. sep. [(**< Octaua S. Laurentii C²MD >**)]. — 163. XV kl. sept. [(**< Agapiti mr. Sol in uirginem CMD >**)]. — 164. XIII kl. sep. [Si. Magni epi **C**]. — 165. XIII kl. sep. [S. Bernardi abbatis **C³**]. — 166. XI kl. sep. Depositio Graciani abb. **P** [(**< Octaua S. Mariæ C²MD >**)] [Si. Timothei **C**] (< Caniculæ obitus **MD** >). — 167. IX Kl. sep. [(**< Vig. S. Bartholomæi C²MD >**)]. — 168. VIII kl. sep. Sci Bartholomæi apostoli **PCMD** (Genesii mr. **M**). — 169. VI kl. sep. [(**< Rufi et Carponii mr. CMD >**)]. — 170. V kl. sep. Nat. sci Augustini epi. **PCMD** [(**< Hermetis mr. CMD >**)]. — 171. III kl. sep. Decollatio sci Ioh. Baptistæ **PCMD** [(**< Sauine mr. CMD >**)]. — 172.

— 136. Comme on ignore la date de **C³** (qui paraît être bien moderne, comme le prouvent les mentions de s. Bruno et de s. Bernard), **M** fournit une attestation de s. Alexis qui n'est pas plus ancienne que toutes les autres; cf. DUCHESNE, *Bul. crit.*, 1889, 263. — 137. Ermeris (**PM**; *Mon. Germ. SS.*, in-^{fo}, VII, 577; *Scr. rer. lang.*, 480) ou Hermerisius (*Scr. rer. lang.*, 489), abbé du Mont-Cassin, 760 - 18 juillet 760. — 149. La fête de s. Pierre ès liens est spécifiquement romaine, DUCHESNE, 269 et 265. — 151. Sur cette fête de l'Invention du corps de S. Etienne, cf. DUCHESNE, 256. — 160. Docibilis, abbé du Mont-Cassin, en 1001. — 161. Cette fête, d'origine orientale, est inconnue au rite gallican; je crois qu'elle a dû pénétrer au Mont-Cassin, comme dans la liturgie romaine, grâce à l'influence byzantine. — 166. Gracianus, abbé du Mont-Cassin, 760 - 22 août 764. — 167. Cf. n. 108. — 171. La Décollation s'est d'abord introduite dans le rite gallican et est antérieure

III kl. sep. [(*< Felicis et Adaucti mr. CMD >*)]. — 173. Nox hor. x, dies XIII **PCMD**.

Septembre. 174. Luna xxviii, dies xxx **P** [(*< Dies xxx, Luna xxx CMD >*)]. — 175. Kl. septemb. Nat. Constan. et Feliciani **P** [Constantii epi. et confessoris **C²**] [(*< Duodecim Fratrum MD >*)] [(*< Prisci et Terentiani Hic mut. epac. CMD >*)]. — 176. III non. [(*< Zenonis et filiorum eius CMD >*)] < Antonini mar. **D** >. — 177. VII id. < Pamphili mar. **D** >. — 178. VI id. Nat. Scæ Mariæ secundum carnem **PCMD** [*indiqué VII id. C*] [(*< Adriani mr. CMD >*)]. — 179. V id. [(*< Gorgonii et Dorothei mr. CMD >*)] [Obitu Megalu ind. VII **C²**] < Sergi pp. **D** >. — 180. III id. (Dedic. turrium paradysi **M**). — 181. III id. [(*< Proti et Iacynthi mr. CMD et Eugenie uir. C²MD >*)]. — 182. XVIII kl. oct. Nat. Corneli et Cipriani **PCMD** [(*< Exaltatio S. Crucis CMD >*)]. — 183. XVI kl. oct. [(*< Lucie et Geminiani mr. Eufimie uir. et mr. CMD >*)] (Victor pp. qui et n. abb. **M**). — 184. XV kl. oct. Sol intrat libram **PCMD**. — 185. XIII kl. oct. [(*< Iamarii epi. et sociorum eius CMD >*)] [Festi et Desiderii **C**]. — 186. XII kl. oct. [(*< Vig. S. Mathei C²MD >*)]. — 187. XI kl. oct. Sci Mathei euang. in Persida **PCMD**. — 188. X kl. oct. [(*< Mauricii et sociorum eius CMD >*)] [Obitum Marie ind. VIII **C²**]. — 189. IX kl. oct. [Si. Sossii diaconi **C**] < Thecle uir. et mr. **CD** >. — 190. VIII kl. oct. [(*< Hic mut. indiction. CMD >*)]. [Conceptio si. Iohannis Baptistæ **C**]. — 191. V kl. oct. Nat. scorum Cosme et Damiani **PCMD**. — 192. III kl. oct. [Si. Wenzelai regis et mar. **C**]. — 193. III kl. oct. [(*< Dedicatio S. Michaelis archang. CMD in monte Gargano add. C >*)]. — 194. II kl. oct. Depo. Hieronimi presbi. qui uixit annos XCI **PCMD** [(*< Sophie m. et fratres eius CMD >*)]. — 195. Nox hor. XII, dies xii.

Octobre. 196. Luna xxx **P**, dies xxxi **PMCD** [(*< Luna xxix CMD >*)]. — 197. kl. oct. [(*< Dedicatio eccles. S. Benedicti CMD Remigii ep. et cf. C²MD >*)]. — 198. VI non. [(*< Eusebii pape CMD >*)]. — 199. III non. [(*< Francisci C²D >*)]. — 200. III non. [(*< Placidi, discipuli S. Benedicti C²D >*)]. — 201. II non. < Esdra prophete **D** >. — 202. Nonas. Nat. sci Marcelli **P** [(*< Sergii et Bacchi Marcelli et Apulei mr. CMD >*)] [Hic in Casino dedicatio si. Petri **C**]. — 203. VIII id. [Sc. Reparate uir. et mar. **C**]. [Octaua dedicationis S. Benedicti **C²**]. — 204. VII id. [(*< Dionisii epi. et sociorum eius >*)]. — 203. III id. [Obitum Marie monacha ind. VII **C²**]. — 204. II id. [(*< Calixti pape mr. CMD >*)] [et se. Fortunate uirginis et mar. Depositio Docuile Caraccio monachi ind. VIII **C**]. — 205. XV kl. nob. Nat. sci. Lucae euangl. **PCMD** [(*< Sol in Scorpionem CMD >*)]. — 206. XII kl. nou. [(*< Hylarionis mon. CMD >*)]. — 207. XI kl. nou. [Si. Bertharii abb. casin. et mar. **C²**]. — 208. VIII kl. nou. [(*< Chrisanti et Darie. Translatio S. Barthol. CMD >*)]. — 208. VII kl. nou. [(*< Dimitri mar. CMD >*)]. — 209. VI kl. nou. < Euaristi pp. m. **MD** > [(*< Vig. apostolorum Simonis et Iudæ C²MD >*)]. — 210. V kl. nou. Nat. apost. Simonis et Iudæ **PCMD**. — 211. III kl. nou. Depo. sci. Germani epi. Cap(uensis) **PCMD** [(*< Maximi*

au vieil usage romain : DUCHESNE, 259, contre BATIFFOL, 128. — 182. Cf. n. 84. — 183. Victor III, pape, 1086-1087, antérieurement abbé du Mont-Cassin sous le nom de Didier; il fut élu pape le 16 septembre 1087. — 190. Cette fête de la Conception de s. Jean Baptiste est à rapprocher de celle de l'Annonciation à Elisabeth, dans *Chron. min.*, ed. FRICK, I, 334, 23. — 193. Cette fête est l'anniversaire de l'église de l'Apparition célébrée à la date du 8 mai (n. 87). — 207. S. Bertharius, abbé du Mont-Cassin de 836 au 25 octobre 884. — 215. Cette fête est une fête romaine, célébrée d'abord le 13 mai, en souvenir de

mr. **CMD** >]). — 212. II kl. nou. [(**< Vig. Omnium Scorum C²MD >**)]. — 213. Nox hor. XIII, dies X. Luna xxviii **P**

Novembre. 214. Dies xxx **PCMD** [(**< Luna xxx CMD >**)]. — 215. kl. nou. [(**< Solemnitas omnium sanctorum CMD >**)] [(**Cesarii leu. et mr. CM**)]. — 216. III non. [(**< Vanletini et Hyilari mr. C²MD >**)] **< Si. Amici D >**. — 217. Nonis. {Dedicatio ecclesiarum S. Stephani et S. Agathae **C²**}. — 218. VIII id. [**< Leonardi confessoris C²D >**]. — 219. VII id. Hiemis initium **PCMD** **X** Ha. dies **P**. — 220. VI id. [(**< Quatuor Coronatorum CMD >**)]. — 221. V id. [(**< Theodori mr. CMD >**)]. — 222. III id. [(**< Martini pp. mr. C¹MD >**)]. — 223. III id. Nat. sci. Martini epi. et conf. **PCMD** (Menne mr. **M**). — 224. Idibus [(**< Iohannis [os aurei C] 'et Bricii eporum. CMD >**)]. — 225. XV kl. dec. [(**< Gregori theumatyrgi. Sol in Sagittarium CMD >**)]. — 226. XIII kl. dec. [(**Dedic. S. Martini et MC¹**)] [**gratté C²**] [(**< Octava eius CMD >**)]. — 227. XII kl. dec. [(**Pontiani papae mr. MD**)]. — 228. X kl. dec. Nat. scae Ceciliae uirg. **PCMD** [Obitum Agathe monache **C²**]. — 229. VIII kl. dc. Nat. sci. Clementis **PCMD**. — 230. VIII kl. dec. Intra hiemps per man. **d XC P** [(**< Chrisogoni mar. CMD >**)]. — 231. VII kl. dec. [(**< Mercurii mar. CMD >**)] [(**Ecatérine uir. et m. CM**)] [(**< Saltus lun. CMD >**)]. — 232. VI kl. dec. [(**< Petri Alexandrini ep. et mr. CMD >**)]. — 233. V kl. dec. (Ter. aduen. domini **M**). — 234. III kl. dec. [(**< Saturnini et Sisinini [om. Sisin. C] mr. Vig. S. Andreae CMD >**)]. — 235. II. kl. dec. Nat. sci. Andreae ap. **PCMD**. — 236. Nox hor. xvi, dies viii. Luna xxx **P**.

Décembre. 237. Dies xxxi **PCMD** [(**< Luna xxix CMD >**)]. — 238. Kl. dec. [Sancte Candide **C¹**]. — 239. III non. [(**< Bebianae uir. C²MD >**)]. — 240. III non. (Finis aduen. Domini **M**). — 241. II non. [(**< Sabe abbatis CMD >**)]. — 242. VIII id. [(**< Nycolai epi. et cf. CMD >**)]. — 243. VII id. Nat. sci. Ambrosii epi. [(**< Sauini epi. et mr. CMD >**)]. — 244. VI id. (Eutici-iani pape **M**) [**< Conceptio sancte Marie C²D >**]. — 245. III id. [(**< Eulalie uir. et mar. C²MD >**)]. — 246. III id. (**< Damasi pape MD >**). — 247. Idibus. [(**< Lucie uir. et mar. Eufratii < Eustratii D > et sociorum eius CMD >**)]. — 248. XV kl. ian. Sol in capricornu **PCMD**. — 249. XIII kl. ian. [(**< Vig. S. Thomae C²MD >**)]. — 250. XII kl. ian. Nat. sci. Thomae ap. in Indum **PCMD**. — 251. X kl. ian. [(**< Gregorii mr. [Spolitini add. C] CMD >**)]. — 252. IX kl. ian. [(**< Vig. nat. D. CMD >**)]. — 253. VIII kl. ian. Natiuitas dni. nri. Iesu Christi **PCMD** [(**< Anasiae (sic M) mr. CMD >**)] [et s. Eugénie uirginis **C**]. — 254. VII kl. ian. Nat. sci. Stephani **PCMD** **< Zenonis D >**. — 255. VI kl. ian. Nat. sci. Iohannis euang. **PCMD** **< Dionisii pp. D >**. — 256. V kl. ian. Innocentorum **PCMD**. — 257. III kl. ian. [**< Thomae epi. et martyris C²D >**]. — 258. II kl. ian. Sci Siluestri papae **PCMD**. — 259. [**< (Nox habet horas xviii, dies vi CMD >**)].

la dédicace du Panthéon (*S. Maria ad martyres*), en 610. — 231. La lecture *Ecatérine* est garantie par **C** et **M**; cf. KNUST, *Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien*, Halle, 1890, p. 173.

Les théologiens apprécieront l'intérêt du document qui précède mieux que je ne pourrais le faire à cette place. Je me bornerai à deux observations générales. La comparaison des quatre calendriers nous fait assister à la lente élaboration des fastes liturgiques. Un des procédés employés est le groupement des saints qui ont quelques points de contact (cf. n. 63); l'un des motifs à

ces rapprochements est la similitude des noms (n. 13, Félix; n. 22 et 23, S. Paul et Ste Paule; n. 35, Valentin; n. 222 et 223, Martin; etc.). L'autre observation touche à l'histoire liturgique du Mont-Cassin. L'héortologie primitive se rattache au rite gallican, sans qu'on y trouve de traces bien sensibles de l'influence byzantine (cf. n. 2 et 161) ou de l'influence romaine. Sans le savoir, les Bénédictins l'avaient signalé, en remarquant : « Selon cette table chronologique, on ne commençait pas le carême le mercredi des cendres, mais le dimanche suivant. » C'est l'usage gallican, conservé encore aujourd'hui à Milan¹. Puis, au milieu du x^e s. dans **C**, commencent à paraître des anniversaires de rite romain (n. 39, 82, 84, 149). L'évolution est plus accentuée au xi^e s., dans **M** (n. 39 et 149); les fêtes gallicanes de la Passion et de la Résurrection, sont abandonnées (n. 56 et 57); nombre de fêtes sont ajoutées d'après le calendrier romain. Du xi^e au xiii^e s., la transformation se poursuit; mais il restait peu à faire et les divergences entre **M** et **D** sont insignifiantes.

Si je me suis permis de publier ces calendriers dans la *Revue*, c'est qu'ils offrent une base solide à la détermination des deux questions soulevées au début sur le manuscrit 7530. La comparaison de **P** avec **CMD**, qui proviennent certainement du Mont-Cassin, prouve que **P** a été copié dans le même monastère, et je viens de montrer comment s'expliquent les divergences entre les quatre calendriers. De plus **P** nous présente une liste de *depositiones* d'abbés qui, en confirmant cette conclusion, fournit une donnée chronologique. Ces abbés sont ceux qui se succédèrent au Mont-Cassin depuis la rentrée des religieux dans le monastère, au commencement du viii^e s. : Petronax (n. 85), Optatus (n. 5), Hermeris (n. 137), Gratianus (n. 166), Tomichis (n. 22) et Poto (n. 121). Celui-ci est le dernier par ordre chronologique; il est mort le 29 juin 778. Le ms, ou tout au moins le calendrier, est donc postérieur à cette date. Or la table pascale commence avec l'année 779. Comme ces sortes de tables se calculent pour l'avenir, il y a des probabilités pour que cette partie du ms ait été copiée dans la deuxième moitié de 778 ou avant Pâques 779. Tout au plus pourrait-on admettre un écart de quelques années dû au désir de partir d'une série d'indictions. Mais cette hypothèse est elle-même peu vraisemblable. La table donne bien 779 comme une première année d'indiction; mais c'est en réalité une deuxième-troisième année. Le copiste, qui a laissé échapper bien

1. *Nouveau Traité*, III, 356; DUCHESNE, 235.

des lapsus, a commencé la série d'indictions à la première année portée sur la table, l'année courante, sans s'inquiéter du véritable chiffre. Puis, s'apercevant de son erreur à la fin de la première page, il a donné à 797 deux chiffres d'indiction, IIII et V.

Ces considérations permettent de confirmer la solution déjà proposée d'un petit problème d'histoire littéraire. Dans notre manuscrit on lit une pièce en vers rythmiques sur les différentes formes du parfait latin. Elle se trouve dans le second cahier, bien avant le calendrier, et a du être copiée plusieurs mois, sinon un ou deux ans auparavant. Les dix dernières strophes commencent par chacune des lettres des deux mots : *Paulus feci*. Les Bénédictins avaient déjà conjecturé que le Paul en question devait être Paul Diacre¹. Le premier éditeur de ce morceau, M. E. Dümmler, a adopté cette attribution². La raison est sans doute la même que pour l'attribution de l'abrégé de Festus à Paul Diacre : il n'y a pas à cette époque d'autre personnage du nom de Paul à qui on puisse attribuer une œuvre de ce genre³. Si l'on admet que le ms de Paris a été copié vers 779 au Mont-Cassin, l'attribution de la pièce à Paul Diacre se trouve mise à l'abri de toute contestation. On ne sait à quel moment Paul vint pour la première fois au Mont-Cassin; on sait seulement qu'il y fit deux séjours, séparés par un voyage en France; ce voyage fut motivé par l'exil d'Arichis, emmené par Charlemagne en 776, et il doit avoir eu lieu plusieurs années après cette date; en 787, Paul fit l'épithaphe d'Arichis et il était de retour au Mont-Cassin⁴. Le manuscrit lui-même a donc pu être exécuté, sous ses yeux, ou du moins par ses ordres⁵. C'est un recueil des éléments des sciences les plus importantes à cette époque, la grammaire, la métrique, la rhétorique, la métrologie, la science des notes, la chronologie et le comput. C'est le type d'un des livres qui ont été les instruments de la renaissance carolingienne; c'est le manuel qui a servi de base à l'enseignement d'un des plus illustres professeurs du VIII^e siècle.

1. *Nouveau Traité*, III, 293.

2. *Poetae aevi Carolini*, I, 625; cf. II, 698 et L. TRAUBE, *Neues Archiv*, 1890, 200. Les derniers vers sont rongés et coupés, en haut du f° 8 b; il manque une ligne entière, la seconde ligne contient *quid certe*; *tur* et *humiliter* appartiennent à la ligne suivante. Ce dernier mot s'accorde avec les habitudes de langage de Paul Diacre, qui aime à se qualifier de *pauper*, *supplex*; cf. *Scr. rer. Lang.*, 21, n. 2.

3. *Scriptores rer. Lang.*, 19, note 6.

4. *Id.*, pp. 16 et 22; le 10 janvier 783, Paul est sur les rives de la Moselle, d'où il écrit à l'abbé Theudemarus.

5. Le ms n'est pas écrit de la même main; on peut remarquer des changements aux ff. 225, 227; 196 b, l. 3.

VI

PAVLVS CONSTANTINOPOLITANVS.

Le manuscrit que nous venons d'étudier contient (f° 40^a) une note ainsi conçue :

Seruii grammatici scripsit deo propitius papulus cons theyderichi indic ii mensis februarii xxv dies saturni hora iii dei DE PEDIBVS.

M. Usener a mis cette souscription en relation avec une souscription qui se lit dans quelques mss de Lucain et qui attribue une révision de cet auteur à Paul de Constantinople, sur lequel on ne sait rien de plus. Il propose de lire :

Scripsit deo propitio Paulus Const(antinopolitanus), Theyderichi I, indicatione) II, mensis februarii XXV, die Saturni, hora III diei¹.

Pour atteindre ce résultat, il faut faire trois corrections. 1^o *Papulus* est, d'après M. Usener, une forme vulgaire de *Paulus*. 2^o Il suppose que dans *Const. Theyderichi* l'un des *t* a été omis. 3^o Il rétablit le chiffre I qui indique l'année du règne de Thierry. De plus il voit dans cette souscription plus que la signature d'un copiste, mais la revendication du recueil qui précède et qui est un choix d'extraits d'ouvrages de métrique; Paul est plus qu'un scribe, c'est un compilateur et il s'en fait gloire. La conclusion est que Paul de Constantinople vivait sous le mérovingien Thierry III et terminait dans la première année de son règne un manuel de métrique. Ce résultat plonge dans l'admiration le récent éditeur de Lucain, M. Hosius : « Hic Paulus qui sit quoue tempore fuerit, Hermannus Vsener summo ingenii acumine ex codicis Parisini 7530 subscriptione indagauit, annoque p. Chr. n. 674 ad-dixit². » Reprenons chacun des termes de l'hypothèse, qui sont d'ailleurs solidaires.

1^o Il est très douteux que *Papulus* soit la forme romane issue de *Paulus*. Le nom paraît bien plutôt le diminutif du mot grec et ecclésiastique *papas*, formé d'après les diminutifs latins en *-ulus* et peut-être aussi à l'imitation du grec Παπύλος³. En dehors

1. *Rh. Mus.*, XXIII, 1868, 503.

2. *Praef.*, p. VI.

3. Pape-Benseler citent des inscriptions grecques. Il convient de remarquer qu'en latin le simple *Papus* est fréquent à toutes les époques.

de s. Papoul (iv^e s.), de deux évêques de ce nom en Espagne et en Provence, ce mot hybride paraît être spécial à la France du nord de l'époque mérovingienne, comme on peut s'en convaincre en parcourant les tables des *Monumenta Germaniae*; ce nom est porté par un évêque de Chartres, par un évêque de Langres, par un sujet de Sigebert, par un évêque de Metz, etc¹. En revanche on ne le rencontre pas dans les *Formulae*, non plus que dans les *Libri confraternitalum*. En admettant que *Papulus* soit dérivé de *Paulus*, l'hypothèse de M. Usener ne serait pas rendue vraisemblable. Car une fois le nom de *Papulus* créé, à la suite d'une série de déformations phonétiques, ou bien *Papulus* aurait remplacé *Paulus* partout, ce qui est faux, *Paulus* étant un des noms les plus fréquents de l'époque mérovingienne²; ou bien les deux noms auraient existé séparément, complètement distincts, comme chez nous *Lefébure* à côté de *Lefèvre*. Mais admettre que dans un cas précis, on ait substitué par inadvertance *Papulus* à *Paulus*, c'est admettre qu'aujourd'hui on pourrait substituer *Lefèvre* à *Lefébure*. La seule faute possible sur le nom de *Paulus* est *Palus*, parce que le copiste qui écrivait *Paulus* prononçait *Palus*. Mais *Papulus* n'est pas sorti directement de *Paulus* et le copiste qui écrivait *Paulus* ne prononçait pas *Papulus*.

2^e Si la correction de *Papulus* en *Paulus* est impossible, la correction *cons* en *const* devient inutile. Les Bénédictins, que M. Usener ne connaît pas, et qui ont publié et fait graver cette souscription³, avaient lu *cons(ulatu)*.

3^e L'addition d'un chiffre après le nom *Theyderichi* n'a plus alors de raison d'être.

Mais il reste à tenter une nouvelle explication. La date se trouve circonscrite par le nom du prince, le quantième et le jour du mois. M. Usener a donné la liste des dates possibles. Le consulat de Théodoric (484) tombe la septième année de l'indiction. Elle se trouve exclue des possibilités. On ne peut plus que supposer que l'expression *cons(ulatu) Theyderichi* désigne l'année d'avènement d'un roi barbare. L'an 674 réunit seul les conditions requises.

Il les réunissait du moins jusqu'en 1882. A cette époque, M. B.

1. Le nom présente tantôt la forme *Pappolus*, tantôt la forme *Papulus*, *Papulus*; *Scr. rer. mer.*, I, 301, 8; 331, 23; 197; 744, 23; 756, 26; 757; *Fort.*, ed. Leo, VI, 8, 39 et 49 (p. 149); *Acta SS.*, iun., V, 195; il faudrait citer aussi le diminutif *Pappolenus* *Scr. rer. mer.* I, 244, 4; 259, 15.

2. *Soc. Antiq. Fr.*, *Bulletin*, 1892, 159 (DELOCHE).

3. *Nouv. Traité*, III, 294. Il n'y a pas le moindre soupçon d'un deuxième *t* et le fac-similé des Bénédictins donne une idée exacte de la note.

Krusch publiait sur la chronologie des rois mérovingiens un important article¹, dont les conclusions étaient bientôt confirmées et précisées par M. Julien Havet². Les dates d'avènement des rois mérovingiens se trouvent modifiées d'une façon définitive³. Or, Thierry III a succédé à Childéric II à la mort de ce dernier, entre le 10 septembre et le 14 décembre 675. Notre souscription paraît dès lors impossible à dater si on ne la corrige.

Cette difficulté, qui reste dans la conjecture de M. Usener et est indépendante de l'identification de Papulus, me paraît pourtant susceptible d'une solution. On sait qu'après la mort de Clotaire III, Ebroïn fit proclamer Thierry III en Neustrie. Cette tentative n'eut pas de succès. A l'instigation de S. Léger, les grands se révoltèrent. Ebroïn fut enfermé à Luxeuil et Thierry III à Saint-Denis. Childéric II étendit ainsi sa domination à la Neustrie et, pour assurer son indépendance, relégua S. Léger à Luxeuil. Cette situation ne se maintint pas longtemps; car Childéric II mourut assassiné, et Thierry III devint roi. Ce prince a donc eu deux avènements. C'est du second que sont datés ses actes; il était naturel de ne pas tenir compte du premier règne éphémère. C'est ce second avènement dont MM. Julien Havet et Krusch ont fixé la date à 675. Mais il faut admettre que si courte qu'ait été la domination de Thierry III en Neustrie après la mort de Clotaire III, on a pu dater quelques pièces de ce premier avènement. Dans le système Krusch-Havet, Clotaire III est mort après le 10 mars et avant le 16 mai 673. Donc, le 25 février 674 tombe dans la première année ou année consulaire. La date fixée par M. Usener peut être maintenue.

L'impossibilité de l'identification de Papulus et de Paul de Constantinople ressort de cette donnée chronologique. Comment admettre que Paul, qui portait un surnom dont le sens paraît peu douteux, ait vécu au fond d'un couvent de Neustrie, occupé à recenser l'œuvre de Lucain? On comprend très bien, au contraire,

1. *Zur Chronologie der merowing. Könige*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXII, 1882, 449-490; sur Thierry III, p. 488.

2. *Questions mérovingiennes, III, la date d'un ms. de Luxeuil*, dans *Bib. Ec. chartes*, XLVI, 1885, 430-439. Cp. Krusch, *de annis regum Francorum*, dans *Mon. Germ. hist.*, in-4^o, *Scr. rer. merou.*, II, p. 576. Quand j'écrivais cet article, M. J. Havet vivait encore; la perte faite en sa personne est, dans le domaine dont il s'était rendu maître, irréparable.

3. Les dates des *Inscriptions chrét. de la Gaule*, 1^{re} série, nos 474 et 686 A font difficulté dans tous les systèmes; le n^o 107 du supplément n'offre pas de difficulté, s'il faut lire avec le texte contre la table : *anno III*; la date est le 1^{er} mai 660 qui appartient à la 3^e indiction. La formule extraordinaire de l'inscription du Ham (1^{re} sér., n^o 91) me paraît se rapporter au premier avènement de Thierry III.

que le moine Papulus ait à cette époque racheté ses péchés en copiant des traités de métrique. Alors le mot *scripsit* a un sens. Car si, comme le croit M. Usener, Papulus avait voulu signaler son activité de compilateur, il est probable que son ignorance de la langue latine lui eût encore permis l'usage de *collegit* ou d'un synonyme¹.

C'est peut-être insister trop sur une identification dont le point de départ est une pure affirmation. Revenons à la souscription de Lucain.

Elle se trouve dans quatre mss : **P**, Paris, B. N., lat. 7502, à la fin de tous les livres, sauf IX, mais la place a été réservée, x^e s. ; **M**, Montpellier, H 113, ix^e-x^e s., à la fin de I, VIII, IX, X ; **U**, Leyde Vossianus f^o 63, x^e s., à la fin de II, VII, X ; Cassellanus Poet. f^o 5, xii^e s., à la fin de I. Comme je n'ai de renseignements précis que sur les trois premiers mss, voici, d'après ces sources, comment on peut établir cette souscription :

[1] Paulus [2] Constantinopolitanus [3] emendau[i] [4] manu [5] mea [6] solus. [7] M. Annaei [8] Lucani [9] Lib(er)... [10] explicit; [11] incipit [12] lib(er)... [13] feliciter. [14] Legenti [15] uita [16] et [17] praefectura; [18] scriptori [19] uita [20] et [21] fortuna. [22] Amen.

[4-6] om. **M I**, add. in marg. **M**². [1] Palus **P IV** [3] emendau[i] bis **P II**, corr. **P**² [4] om. **P II** [7-10] om. **P I** [7-8] om. **U II** [9-10] explicit liber... **U II** [9-22] ciuilis belli liber X explicit **U X** [9] lib(er) III belli ciuilis **P III** [10] finit **P III** [11-12] post argum. **P V**, **VII**, **VIII** [12] lib(er) IV amen **P III** cf. 22 [13-22] om. **U II** [13] om. **P V**, **VIII**, feliciter **P IV** [14-22] om. **M VIII** add. in marg. **M**² [14] leoeati **P VII**, legente **U VII** [16] om. **P II** [18] scriptoris **P II** [19] om. **M IX**, sed spat. uac. [20-21] om. **P III** [22] om. **P III**, cf. 12; om. **M IX**; feliciter lege feliciter m² incipit liber septimus amen **P VI** post arg.; leget feliciter **P VII**, lege feliciter **U VII**.

Ce texte se divise en deux parties, séparées par l'*explicit* et l'*incipit*. La deuxième partie me paraît être une addition de copiste. Il n'est pas inouï qu'un copiste ajoute à une souscription une note de son cru. On sait qu'à la suite de la note du recenseur dans le ms. de Térence Vat. 3868, le copiste Hrodgarius a mis son nom. Ici le copiste reste anonyme, si toutefois sa signature n'a pas fini par disparaître. Mais il formule des vœux pour lui-même et pour le lecteur. *Praefectura* est une expression générique qui désigne les honneurs du siècle, s'opposant d'une part à la richesse,

1. M. Usener paraît trouver étonnante la mention de l'heure dans une simple note de copiste; il y en a des exemples. Ainsi: *finis II kalendas aprilis, ora VII, in era DCCCCLIII* (915; Ewald et Loewe, *Exempla scripturae wisigothicae*, pl. 90; ms. de Tolède).

d'autre part à la vie, c'est-à-dire aux biens qui ne dépendent pas des hommes. On a, dans les mss. wisigothiques notamment, des formules analogues : *lege felicior, ut sis felicior; legenti ac possidenti uita* (Madrid, Ac. hist, Æm. 8; ms. de 946)¹, et dans le ms. 7530, étudié précédemment : *finit liber Mallii Theodori de metris; lege qui cupis feliciter* (f° 143^a). On doit remarquer que cette partie de la souscription est rythmée et assonancée :

legenti uita
et praefectura;
scriptori uita
et fortuna².

La première partie, celle qui contient le nom du reviseur, ne peut donner lieu à beaucoup d'observations. Il est vraisemblable que Paul a pris son surnom de la ville où il enseignait. Il est à placer à côté des maîtres et des savants de Constantinople nommés dans d'autres souscriptions : Salustius Crispus, Fl. Eutropius, Theodorus³; on pourrait leur adjoindre les grammairiens qui, comme Euanthius, ont commenté dans cette ville les auteurs latins. Par le mot *solus*, on doit entendre que la recension a été faite sans l'aide d'un autre maître et sans collation sur un ms. C'est la critique conjecturale s'opposant à la critique paléographique.

Il est à peu près impossible d'apprécier la valeur de cette recension. Car pour l'apprécier, il faudrait la retrouver; c'est une tâche incertaine. M. Hosius paraît avoir eu cette prétention. Il avait oublié les sages paroles par lesquelles O. Jahn avertissait les éditeurs des obstacles qu'ils y rencontreraient. Il aurait pu aussi se rappeler certains faits caractéristiques. La souscription de Julius Celsus a été rajoutée en marge du Thuaneus de César (B. N. 5764) et elle est devenue dans le mss. de Moissac (B. N. 5056) le titre de l'ouvrage; de plus, on la trouve à la fin de l'Ursinianus⁴, qui appartient à la seconde famille, tandis qu'elle se trouve d'ordinaire seulement dans la première. Les mss. de TERENCE qui remontent au moyen âge portent tous la souscription de Calliopius; pour-

1. EWALD et LOEWE, *ib.*, pl. 22.

2. Sur le rythme des trois premières lignes, W. MEYER, *Münchener Sitzungsber.*, 1882, I, 98; c'est le type du vers classique adonien. Le dernier vers (moitié de l'octosyllabe étudié p. 38) est souvent employé comme élément ou clause de strophe (pp. 108 et 109). La rime ou l'assonance est disyllabique et entrecroisée; cf. W. MEYER, *ib.*, 67; le plus ancien exemple, cité à cet endroit, est emprunté à un mss d'antiphonaire du VIII^e siècle.

3. O. JAHN, *die Suscriptionen in den Handschriften römischer Classiker* dans *Berichte der sächs. Gesellschaft der Wiss.*, 1851, III, pp. 331, 314, 355.

4. WALTHER, *de Caesaris codicibus interpolatis*, 1885.

tant ils se répartissent en deux familles très distinctes¹. Pour Lucain, la question est encore plus obscure. Le Colbertinus (B. N. 7502) est le seul qui donne la souscription à la fin de tous les livres. Or la pratique ordinaire était de placer la souscription à la fin de chaque livre (Martial, Apulée, Tite-Live, Térence, etc.²) ou à la fin du dernier livre (Végèce, Pomponius Mela³), rarement après le premier livre seul (Macrobe⁴). Mais dans le cas de Lucain les choses se passent tout autrement avec les trois autres mss. Il n'y a guère de conclusion à tirer des souscriptions mises à la fin du X^e livre : car c'est là surtout qu'un blanc pouvait permettre de l'ajouter à la fin d'un ms. qui ne l'avait pas. En dehors de là, la souscription est placée le plus capricieusement du monde : à la fin de I dans le mss de Cassel, de II et VII dans celui de Leyde, de IX dans celui de Montpellier. Il y a plus : nous pouvons saisir sur le fait l'interpolation de cette souscription. Le ms. de Montpellier n'en a que la deuxième moitié à la fin de I, que la première à la fin de VIII; et c'est la marge qui a reçu le reste. Voilà la route par où cheminent les souscriptions. M. Hosius, qui croit nous donner le texte de Paul de Constantinople, a collationné le ms de Montpellier, qui ne porte son nom que par hasard, et a négligé le ms de Paris, le seul qui ait toutes les souscriptions.

Ce n'est pas à dire pour cela que le ms de Paris nous donne le texte en question : je n'en sais rien et personne n'en sait rien. Je tiens surtout à montrer combien est vaine l'entreprise d'une restitution d'un texte si mal assuré, et combien est fragile l'appui des souscriptions en matière de critique. Paul de Constantinople est pour nous une inconnue qui ne peut servir à dégager cette autre inconnue de l'archétype de nos manuscrits. Il faut partir de données réelles. En bonnes mathématiques, x ne se déduit pas de y .

PAUL LEJAY.

POST-SCRIPTUM. — Quand j'ai corrigé les épreuves de mon article, je n'avais pas encore vu le ms. de Montpellier. Comme j'avais quelque raison de me défier des indications données par M. Hosius, j'avais suivi celles de Steinhart dans les *Symbola philologorum Bonnensium*, p. 291. Voici le résultat d'un examen direct du ms. A la fin du livre I, la souscription est rajoutée en marge avec l'argument du livre II par le copiste des scolies. A la fin du

1. Cf. SCHLEF, *Scholiorum Terentiana*, p. 8.

2. *Ib.*, 330, 331, 335, 362.

3. *Ib.*, 344, 345.

4. *Ib.*, 347.

livre VIII, deux lignes restaient libres : sur la première, on a écrit : *P(*)ulus... (emen)davi... solus*; sur la deuxième, en rouge l'*explicit* et l'*incipit*, et *Legenti... praefectura*; comme la place manquait ensuite, la fin : *Scriptori... fortuna* est copiée au bout du premier vers. La même main a transcrit en marge extérieure l'argument du livre IX. Il semble qu'à la suite de ce livre un blanc a été réservé, rempli plus tard par la souscription et l'argument du livre X, qui n'ont pas suffi à occuper l'espace. Cette addition est en tout cas de la main du copiste du texte. A la fin de X, la souscription occupe les dernières lignes du dernier verso avec le vers léonin : *Garrula tantorum titulis signata malorum*. Ces résultats ne sont pas faits pour infirmer mes conclusions.

P. L.

PLAUTE, *Amph.* 849.

Quid, si adduco tuum cognatum huc a navi Naucratham,

est la leçon des manuscrits; ce vers est faux; il lui manque un demi-pied pour former un septénaire trochaïque.

C.-F.-W. Müller a conjecturé : *ad te*, de sorte que son second hémistiche est : *ad te a navi Naucratham*. Cette conjecture guérit seulement la faute métrique; car *ad te* est une tautologie, *adduco huc* suffit pour signifier que c'est à Alcmène qu'il amènera Naucrathès.

Au vers 854, au moment où il quitte la maison, Amphitryon dit à part lui : « pour moi, je vais amener ici avec moi du navire Naucrathès ». C'est justement la proposition qu'il faisait à Alcmène au vers 849, il emploie les mêmes termes : *ego huc ab navi mecum adducam Naucratham*, comme il est naturel d'ailleurs dans l'état d'esprit où il se trouve. Je conjecture donc que le mot tombé dans 849 est *mecum* et je rétablirais en même temps dans la proposition *a* la lettre *b* : soit *ab*, forme ordinaire de ce mot devant une *n*; je propose donc de lire 849,

Quid, si adduco tuum cognatum huc *mecum ab* navi Naucratham.

CH. TAILLIART.

NOVAE COMMENTATIONES EURIPIDAEAE

(PARS POSTERIOR)

HIPPOLYTI (seq.) 1240. στήτ', ὃ φάτναισι ταῖς ἐμαῖς τετραμμέναι,
μή μ' ἐξαλείψητ'

Haesit in his Naber infeliciter coniciens ἐξαλίσητ'. Si quid esset mutandum, potius conicerem ἐξερεΐξητ', sed locus Iph. T. 697 οὐδ' ἄπαις δόμος | πατρῶος οὐμὸς ἐξαλειφθεῖη ποτ' ἄν hunc verbi usum satis videtur tueri.

Hipp. 1247. ἴπποι δ' ἔκρυφθεν.

Non persuasit mihi Nauck satis violenter corrigens δὲ φροῦδοι, nam in epica nuntii narratione formam epicam etiam facilius fero quam κατένασθεν Ar. Vesp. 662.

Hipp. 1265. κομίζετ' αὐτόν, ὡς ἰδὼν ἐν ὄμμασι
τὸν τᾶμ' ἀπαρνηθέντα μή χρᾶναι λέχη
λόγοις τ' ἐλέγξω δαίμόνων τε συμφοραῖς.

Vix et ne vix quidem credere possum patrem lacerum moribundumque filium *verbis* convincere voluisse, multoque magis eo inclino ut Euripidem scripsisse putem :

ἔργοις τ' ἐλέγξω κτλ.

Hipp. 1327. Κύπρις γὰρ ἤθελ' ὥστε γίνεσθαι τάδε,
πληροῦσα θυμόν.

Num poeta tam ineleganter scripsisse existimandus est, ubi longe suavius poterat :

Κύπρις γὰρ ἠξίωσε γίνεσθαι τάδε?

Sed nescio an ipsa poetae manus fuerit ἤθελ' ὥδε γ. τ.

Hipp. 1376. ἀμφιτόμου λόγῃας ἔραμαι
διαμοιρᾶσαι

διὰ τ' εὐνᾶσαι τὸν ἐμὸν βίοτον,

Praepositio male repetita. Legendum κατὰ τ' εὐνᾶσαι.

Hipp. 1385. πῶς ἀπαλλάξω βιοτᾶν
ἐμὸν τοῦδ' ἀναλήτου πάθους;
εἴθε με κοιμίσειε τὸν εὐδαίμονα
Αἴδου μέλαινα νύκτερός τ' ἀνάγκη.

« Suspecta horum versuum scriptura propter metra parum pro-

babilia ». DINDORF. Aut fallor, aut interstrepit his sciolus reddendumque poetae :

πῶς ἀπαλλαγῶ
τοῦδ' ἀναλγήτου πάθους;
εἴ με κοιμίσεις κτέ.

IPHIGENIAE IN AULIDE 34. σὺ δὲ λαμπτήρος φάος ἀμπετάσας
δέλτον τε γράφεις
τήνδ' ἦν πρὸ χειρῶν ἔτι βαστάζεις,
καὶ ταῦτ' ἄπαλιν γράμματα συγγεῖς
ρίπτεις τε πέδῳ πεύκην, θαλερόν
κατὰ δάκρυ χέων.

Omnia in his verbis perspicua praeter unum ταῦτά. Legerim :
κάνταῦθα (i. e. καὶ ἐν τῇ δέλτῳ) πάλιν γράμματα συγγεῖς.

Iph. A. 62. εἴ τις ἐκ δόμων λαβῶν
οἴχοιτο (Helenam) τόν τ' ἔχοντ' ἀπωθοίη λέχους

Non recte eum, cuius uxorem abducatur aliquis, dixeris ab hoc
ἀπωθεῖσθαι τοῦ λέχους, sed eo *privari*. Conieci
τόν τ' ἔχοντα νοσφίζοι λέχους.

Turbasse hic librario indicio est varia lectio ἀπόσασθαι. Verbo
νοσφίζειν saepe usus est noster, cum genetivo Alc. 44 et Suppl. 509.

Iph. A. 345. ἄνδρα δ' οὐ χρεῶν
τόν ἀγαθὸν πράσσοντα μεγάλα τοὺς τρόπους μεσιτάναι,
ἀλλὰ καὶ βέβαιον εἶναι τότε μάλιστα τοῖς φίλοις κτέ.

Pro vocula καί, quae omni vi caret, aut δεῖ aut χρῆ substituendum
videtur.

Iph. A. 376. δεινὸν κασιγνήτοισι γίγνεσθαι λόγους
μάχας θ', ὅταν ποτ' ἐμπέσωσιν εἰς ἔριν.

Ineptissime haec dicta sunt, sed si λόγους et ἔριν sedem commu-
taverint, optime. Conieci igitur γίγνεσθαι μάχας | ἔριν θ', ὅταν — εἰς
λόγους. Saepe autem ἔρις et μάχη iungi notum est. Sed fortasse
iam Schmidt tale quid voluit, nam ex indice operis video eum de
vs. 376 egisse, sed II, 117, quae pagina citatur, nihil de eo legitur.

Iph. A. 407. Rectissime Nauck βούλομαι κοῦ συννοσεῖν... Erra-
bam Rev., II, 47, nam elisio diphthongi αἰ comicis usitatissima
aliena a tragicis.

Iph. A. 441. τὰ δ' ἄλλ' ἰούσης τῆς τύχης ἔσται καλῶς.

« Cursum suum persequente fortuna ». Hermann. Malim tamen
ἑώσης, *permittente fortuna*; aut (quod olim proposui) δούσης.

Iph. A. 469. Chor. κάγῳ κατώκτιρ', ὡς γυναῖκα δεῖ ξένην
ὑπὲρ τυράννων συμφορᾶς καταστένειν.

Vix sufficit corrigere εἰ pro ὡς et vereor ne cogamur admittere
Schmidtii (II, 249) violentiorem medicinam :

ὡς γυναῖκα καὶ ξένην
πρέπει τυράννων συμφορᾶς καταστένειν.

Quam imprimis ideo probo, quod malae graecitatis mihi videtur καταστένειν ὑπὲρ συμφορᾶς.

Iph. A. 481. καὶ σοὶ παραινῶ μήτ' ἀποκτείνειν τέκνον
μήτ' ἀνθελέσθαι τοῦμόν.

Malim aut ἀποκτείναι cum Elmsleio, aut ἀποκτανεῖν.

Iph. A. 519. οὐκ, ἦν θάνη γε πρόσθε.

Θάνη frustra tuctur Weil, sed emendatio prorsus incerta est, nec facile admittam quae multis placuit Hermanni coniecturam σανῆ, qui aoristus passivus nusquam repertus admodum est improbabilis, quoniam ex verbis in αἰνω solum φαίνω habet aoristum secundum passivum. Ariolatur quaedam Schmidt (II, 249), melius meritis de versu 521, quem accepta Nauckii emendatione pro γ' ἄχρηστον sic refigit :

κοῦδέν γ' ἄρεστον οὐδὲ χρήσιμόν τι δρῶν.

pro παρών, sed sine causa idonea 552 ἀπενέπω (= ἀπαυδῶ) in ἀπαγάγω mutari iussit.

Iph. A. 655. παπαῖ, τὸ σιγᾶν οὐ σθένω· σὲ δ' ἤνεσα.

Suspectae est graecitatis τὸ σιγᾶν οὐ σθένω cum articulo, neque ita satisfactum videtur sententiae. Per exclamationem lege παπαῖ, τὸ σιγᾶν (i. e. non proloqui posse quae sentio!), tum οὐ σθένω (i. e. deficiunt me vires), denique ad filiam : σὲ δ' ἤνεσα. Distinguo igitur :

παπαῖ, τὸ σιγᾶν. οὐ σθένω. — σὲ δ' ἤνεσα.

Nimia moliebar Rev. II, 47, sq.

Iph. A. 731. χώρει πρὸς Ἄργος παρθένους τε τημέλει.

Coll. I. T. 311 praetulerim παρθένων, quae solita est verborum curandi structura.

Iph. A. 735. οὐ κακὸν ἐν ὄχλῳ σ' ἐξομιλεῖσθαι στρατοῦ.

Lectio mihi admodum suspecta, nec tamen ἐξετάζεσθαι, de quo cogitavi, poeticae praesertim sermoni satis aptum videtur. Quae-rant alii.

Iph. A. 878. τίς αὐτὸν οὐπάγων ἀλαστόρων ;

« Quis cum (Agamemnonem ad filiae necem) daemon incitat ». At *incitare, instigare* Graece non ἐπάγειν dicitur, sed aut ἐπαίρειν aut ἐνάγειν. Olim corrigebam :

τίς αὐτὸν οὐνάγων ἀλαστόρων.

Non semel ἐπάγειν et ἐνάγειν confundere librarii.

Iph. A. 919. ὑψηλόφρων μοι θυμὸς αἴρεται πρόσω.

ἐπίσταται δὲ τοῖς κακοῖσι τ' ἀσχαλᾶν

μετρώως τε χαίρειν τοῖσιν ἐξωγκωμένοις.

E sequentibus apparet primo versu Achillem significasse, se

numquam animo suo abripi, ut nimium aut calamitatibus aut rebus secundis moveatur. Eo sensu dicere potuit :

ὑψηλόφρων μοι θυμὸς ἀμαθίας πρόσω (sc. ἐστίν).

ita ut non necessario vitii sedes habenda sit πρόσω. Fortasse tamen verius conicias :

ὑψηλόφρων μ' οὐ θυμὸς < ἐξ > αἰρεῖ φρενῶν

coll. fragm. adesp. 175 (N.).

ὁ θυμὸς αὐτὸν τῶν φρενῶν ἐξῆρ' ἄνω,

quem versum Euripidi fortasse recte tribuit Valckenaer ad Hipp. p. 198. Mihi certe valde displicet Schmidtii coniectura II, 256.

Iph. A. 981. αἰσχύνομαι δὲ παραφέρουσ' οἰκτροὺς λόγους,

ἰδίᾳ νοσοῦσα.

Usus requirit προσφέρουσ', verbum tragicis, qui nusquam παραφέρειν adhibuerunt, usitatissimum. Cf., v. 97. Ion., 1002. Med. 298. Herod. III, 134; V, 30; VIII, 52, 100.

Iph. A. 1005. ὡς ἐν γ' ἀκούσας ἴσθι, μὴ ψευδῶς μ' ἐρεῖν·

ψευδῆ λέγων δὲ καὶ μάτην ἐγκερτομῶν

θάνοιμι· μὴ θάνοιμι δ', ἣν σώσω κόρην.

Quia vs. 1006 sq. continent explicationem, quid sit unum illud, quo audito Clytaemnestra intellectura sit Achillem non mentiturum, prorsus inepta est vocula δέ, pro qua ambigo reponamne μέν an potius, quae vox cum illa confundi assolet, γάρ. Praeterea cum Dindorfio malim σε κερτομῶν.

Iph. A. 1022. καλῶς δὲ κρανθέντων πρὸς ἡδονὴν φιλῶν

σοὶ τ' ἂν γένοιτο κἄν ἐμοῦ χωρὶς τάδε.

Si genuini sunt hi versus, meliore caesura scribendum :

καλῶς δὲ κρανθέντ' ἂν κτέ.

sed vss. 1017-1023 recte damnasse videntur Dindorf et Nauck.

Iph. A. 1117. χώρει δὲ, θύγατερ, ἐκτός· οἶσθα γὰρ πατὴρς

πάντως ἂ μέλλει· χυπὸ τοῖς πέπλοισ ἄγε

λαβοῦσ' Ὀρέστην σὸν κασίγνητον, τέκνον.

Iam ante me Schmidtiū (II, 260) πτέροις coniecisse animadverto, nec tamen prorsus ea coniectura satisfacit, quia nulla opus erat custodia Orestis, cui nullum a patre malum imminabat, et diversa est omnium locorum ratio, quibus notissimum hunc usum vir doctus illustrat. Commemoratur a Dindorfio Palei sententia, qui Iphigeniam non ante vs. 1211 in scenam prodire opinatus vss. 1117-1123 interpolatos esse censuit. Attamen ne interpolator quidem propter vs. 1123 ita scribere potuit, nec quidquam praeterea his versibus inest quod moveat suspicionem. Praeterea si Iphigenia non ante vs. 1211 venisset in scenam, poeta id more suo aut Clytaemestrae aut Chori (1209 sq) verbis, ni fallor, significasset.

Iph. A. 1234. καὶ τῆσδε μητρός, ἢ πρὶν ὠδίνουσ' ἐμέ
νῦν δευτέραν ὠδίνα τήνδε λαμβάνει.

Observatione dignum est poetam, cum ὠδίνειν esset verbum defectivum, participio praesentis hic tribuisse vim aoristi. Sequiores formarunt aoristum ὠδίνησα,

Iph. A. 1247. ναί, πρὸς γενείου σ' ἀντόμεσθα δύο φίλω·
ὁ μὲν νεοσσός ἐστιν, ἢ δ' ἠύξημένη.

Alter versus misere languet estque paene ridiculus, tolerabilior certe futurus, si cum priore sic cohaereret

ὁ μὲν <πάτερ,> νεοσσός, ἢ δ' ἠύξημένη,

quo facto rei patri minime obscurae nec ad misericordiam movendam aptam — omnis enim sententiae vis est in praegresso φίλω — minus ponderis tributum esset. Et fortasse eiusmodi quid cogitabat Nauck, qui annotat „ἐστὶν interpolatoris esse iudicat N.” Sed fortasse totus versus damnandus est.

Iph. A. 1319. μὴ μοι ναῶν χαλκεμβολάδων
πρύμνας ἄδ' Ἀύλις δέξασθαι
τούσδ' εἰς ὄρμους εἰς Τροίαν
ᾧφελεν ἐλάταν πομπαίαν
μηδ' ἀνταίαν Εὐρίπω
πνεῦσαι πομπὴν Ζεύς, κτέ.

Aurem offendit εἰς ὄρμους εἰς Τροίαν et omnino gratior est hic verborum ordo :

τούσδ' εἰς ὄρμους πομπαίαν
ᾧφειλ' (Nck.) ἐλάταν εἰς Τροίαν κτλ.

Sed haud diffiteor me verba inutilia τούσδ' εἰς ὄρμους εἰς Τροίαν prorsus abesse malle.

Iph. A. 1338. *Iph.* ὦ τεκοῦσα μητέρα, ἀνδρῶν ὄχλον εἰσορῶ πέλας.
Clyt. τόν γε τῆς θεᾶς παῖδα, τέκνον, ᾧ σὺ δεῦρ' ἐλήλυθας.

Cod. B. pro παῖδα habet Ἀχιλλέα, om. σύ, sed aperte tam hoc quam illud est glossatoris. Infeliciter Weil post τέκνον inseruit ἄλογος, quo opus non est, et apertum est non ita respondere potuisse matrem filiae, quasi ἀνδρῶν ὄχλον appropinquare negaret. Scribendum alibi iam monui :

τόν τε τῆς θεᾶς <γε>, τέκνον, ᾧ σὺ δεῦρ' ἐλήλυθας.

i. e. ita (γε), mi filia, et (τε) deae filius, cui tu hic venisti.

Iph. A. 1398. οὔτε', ἐκπορθεῖτε Τροίαν. ταῦτα γὰρ μνημεῖά μου
διὰ μακροῦ, καὶ παῖδες οὔτοι καὶ γάμοι καὶ δόξα' ἐμή.

Praetulerim certe καὶ δόξα μοι, sed longe praestare videtur
καὶ παῖδες οὔτοι καὶ γάμοι κεύδοξία.

Iph. A. 1480. ἐλίσσετ' [ἀμφὶ ναὸν] ἀμφὶ βωμόν
τὴν ἄνασσαν Ἄρτεμιν κτλ.

Deleatur glossema Byzantinum ad sqq. Cf. me ad Ionem 177.

IPHIGENIAE IN TAURIDE 132. Ἑλλάδος εὐίππου πύργου
καὶ τείχη χόρτων τ' εὐδένδρων
ἐξαλλάξασ' Εὐρώπαν,
πατρώων οἴκων ἔδρας.

Delevi quondam collato Hesychio s. v. πύργου, ut eius vocabuli glossema, καὶ τείχη. Fieri tamen potest ut verius corrigas :

Ἑλλάδος εὐίππου πύργου
εὐτειχεῖς κτέ.

Cf. Androm. 1010. Φοῖβ' ὦ πυργώσας τὸν ἐν Ἰλίῳ εὐτειχῆ πάγον.

Iph. T. 348. νῦν δ' ἐξ ὄνείρων οἴσιν ἠγγριώμεθα
δύσθουν με λήψεσθ', οἵτινές ποθ' ἤχετε
[καὶ τοῦτ' ἄρ' ἦν ἀληθές, ἠσθόμην, φλοι,
οἱ δυστυχεῖς γὰρ τοῖσιν εὐτυχέστεροις
αὐτοὶ καλῶς πράξαντες οὐ φρονοῦσιν εὔ.]
ἀλλ' οὔτε πνεῦμα Διόθεν ἦλθε πρόποτε,
οὐ πορθμῆς, ἥτις διὰ πέτρας Συμπληγάδας
Ἑλένην ἀπήγαγ' ἐνθάδ', ἥ μ' ἀπόλεσεν κτέ.

Sententia vss. 351-353 obscure enuntiata, quam nemini ita corrigere contigit ut plane sufficere videatur, parum apte interrumpit verba arte cohaerentia οἵτινές ποθ' ἤχετε et ἀλλ' οὔτε πνεῦμα κτέ, quare num hi versus genuini sint multum dubito.

Iph. T. 407. ἡ βροθίαις εἰλατίναις δικρότοισι κώπαις
ἔπλευσαν ἐπὶ πόντια κύματα
νάιον ὄχημα λινοπόροισι τ' αὔραις

Vulgo e Seidleri correctione legitur εἰλατίναις, sed longe melius me iudice scripseris :

ἡ βροθίαις εἰλατίναις δικρότοισι κώπαις

i. e. βροθίαις ἀμφοτέρωθεν κρουόμεναις κώπη εἰλατίνῃ, non vero sufficere videtur εἰλατίναις δικρότοις κώπαις, quod coniecit Kirchhoff, quid enim sibi velint βροθία εἰλατίνα non intellego.

Iph. T. 621. Or. αὐτὴ ξίφει θύουσα θῆλυς ἄρσενας;

Iph. οὐκ' ἀλλὰ χαίτην ἀμφὶ σὴν χερσίνεμοι.

Or. ὁ δὲ σφαγεὺς τίς; εἰ τὰδ' ἱστορεῖν με χρεῖ.

Iph. εἴσω δόμων τῶνδ' εἰσὶν οἷς μέλει τάδε.

Pugnant hi versus cum aliis in hac fabula, unde planissime constat ipsam Iphigeniam captivos mactare solere.

Supra 442 Chorus. ἴν' ἀμφὶ χαίτη δρόσον αἵματηρὰν εἰλιχθεῖσα (?)
λαιμοστόμῳ δεσποίνης χερσὶ θάνοι, infra 871 ipsa Iphigenia ἀπέφυγες
ὄλεθρον ἀνόσιον ἐξ ἐμῶν δαίχθεις χερῶν. Cf. Orestis verba paullo
quidem minus efficacia, satis tamen clara vs. 704, ἄγγελλε δ' εἰπὶ
Pyladi, ὡς ὄλωλ' ὑπ' Ἀργείας τινὸς γυναικός, ἀμφὶ βωμὸν ἀγνισθ-

εις φθῶν, neque omnino dubitari potest quo sensu Thoas vs. 1190 roget Iphigeniam οὐκ οὖν ἐν ἔργῳ χέρνιβες ξίφος τε σὸν. Haec omnia adeo diserta sunt testimonia, ut nemo monitus negare possit recte me perhibere quatuor illos versus non esse genuinos. Tempore satis antiquo ab homine sermonis Euripidei peritissimo insertos esse suspicor, qui ægre tulerit ipsam Iphigeniam adeo saevo ministerio manu sua functam esse.

Iph. T. 452. καὶ γὰρ ὀνειράσι συμβαίτην
δόμοις πόλει τε πατρώα
τερπνῶν ὕμνων ἀπόλαυ-
σιν κοινὰν χάριν ἔλθῃ.

Accepto a Kirchhoffio ὀνειροῖσι συνέτην et ὕπνων ab Hermanno locum sic refinxerim :

κὰν γὰρ ὀνειροῖσι συνέτην
δόμοις πόλει τε πατρώα,
τερπνήν ὕπνων ἀπόλαυ-
σιν, κεινήν περ, ἀνόλθῃ.

i. e. *utinam enim vel in somniis viserem domum urbemque patriam, iucundum misero, quamvis inanem, somni fructum!* Non feliciter hunc locum tractavit me iudice Weilius.

Iph. T. 492. πότερος ἄρ' ὕμῶν, ἐνθάδ' ὀνομασμένος,
Πυλάδης κέκληται;

Locus sic interpunctus nihil habet difficultatis. Verte : « cuius *hic* nomen accepimus, » scil. a nuntio vs. 521.

Omisso ἐνθάδε, quod in εἴπατε refinxit Weil, iusto obscurior fit oratio.

Iph. T. 633. ξανθῷ τ' ἐλαίῳ σῶμα σὸν κατασβέσω.

Verbum non certa ratione sanabile. E propositis coniecturis contra Atticorum sermonem peccat Kochlyana καταψεκῶ, pro quo saltem καταψακῶ scribendum foret, ut sumamus ψακάζω habuisse futurum Atticum et existitisse verbum compositum καταψακάζω, contra verbi structuram Geelii suspicio κατασκεδῶ, quia graece dicitur κατασκεδάννυμι τί τινος non τινί τι; neque ullus mihi innotuit locus, quo tuear Musgravii coniecturam καταστελῶ, quo verbo nusquam similiter usurpato περιστέλλειν certe aptius diceretur. De oleo usitata sunt verba βαίνειν et καταρραίνειν, ita ut apte scriberetur καταρρανῶ, vel fortasse lenius κατασπερῶ, si licet provocare ad ipsum Euripidem Androm. 167 scribentem ἐκ χρυσιλάτων τευχέων χερὶ σπείρουσαν Ἀγελφῶν δρόσον; sed nescio an ibi βαίνουσαν aut σπένδουσαν (cf. Herod. IV, 187, VII 54), sit vera lectio. Mihi igitur non liquet.

In vicinia vs. 636 Iphigenia :

Ἄλλ' εἶμι δέλτον τ' ἐκ θεᾶς ἀνακτόρων

οἷσω· τὸ μέντοι δυσμενὲς μὴ 'μοῦ λάβῃς.
φυλάσσειτ' αὐτούς, πρόσπολοι, δεσμῶν ἄτερ.

Sed mutata interpunctione, corrigendum :

τὸ μέντοι δυσμενὲς μὴ 'μοῦ λάβῃ,
φυλάσσειτ' αὐτούς, πρόσπολοι, δεσμῶν ἄτερ.

scilicet μὴ τὸ δυσμενὲς ἐμοῦ λάβῃ αὐτούς, quod pronomen subsequente φυλάσσειτ' αὐτούς optime potuit omitti. Hoc vero aperte flagitat sententia, quia non satis erat, ut solus Orestes non odisset Electram. Accedit quod antiquioribus Graecis usitatus est dicere *δυσμένεια* sim. λαμβάνει τινα, quam λαμβάνει τις *δυσμένειαν*. Nec quidquam ad vulgatam lectionem tuendam proficitur Plutarchi loco Cic. 13 τοῦτο πρὸς ἀτιμίαν ὁ δῆμος ἔλαθεν, quem contulit Weilius.

Iph. T. 646. ἀλλὰ χαίρετ', ὦ ξένοι.

Hinc apparet chorum post vs. 466, priusquam Orestes Pyladesque in scenam venirent, abiisse.

Iph. T. 695. σωθεὶς δὲ παῖδας ἐξ ἐμῆς ὀμοσπόρου
ὄνομα τ' ἐμοῦ γένοιτ' ἄν, οὐδ' ἄπαις δόμος
πατρῶος οὐμὸς ἐξαλειφθεῖη ποτ' ἄν.

Recte Schmidt II, 280, non de nomine Orestis, sed de genere eius conservando hic agi debuisse contendit, nec tamen satisfacit eius coniectura :

ὄνομα γένους μένοι τ' ἄν κτέ.

quia ne generis quidem nomen continuabatur Pyladis cum Electra matrimonio, siquidem liberi inde nati non Pelopidæ futuri erant. Sententia igitur huiusmodi quid postulat :

σωτῆρ γένους γένοιτ' ἄν κτέ.

Iph. T. 727. Locum huc pertinentem Aristotelis Rhet. III, 6, sic olim supplēvi : (εἰς ὄγκον τῆς λέξεως συμβάλλεται) καὶ τὸ ἐν πολλὰ ποιεῖν, ὅπερ οἱ ποιητὰὶ ποιοῦσιν· ἐνὸς ὄντος λιμένος, ὅμως λέγουσι « λιμένας εἰς Ἀγαίχους » καὶ <ἐνὸς δέλου> « δέλου μὲν αἶδε πολύθυροι διαπτυχαί. »

Iph. T. 737-740. Orestes nimia de amico sollicitudine idem facit quod in vita quotidiana subinde fieri animadvertimus, ut dicatur quod proprie absurdum sit. Genuinos enim hos versus esse arguit vs. 740, qui non satis aptus foret post vs. 737, praeterea vero ex 746 sqq. Supervacua autem facit fratri morigerata Iphigenia.

Iph. T. 759. ἀλλ' οἷσθ' ὁ δράσω· πολλὰ γὰρ πολλῶν κυρεῖ.

« Multa enim multa obtinent, aut : per plurima plurimis prospicitur. » Heath, probante Weillio. Quam obscure hæc dicta sint iam antehac sentiens contendebam ita dicendum fuisse πολλὰ γὰρ πολλῶν ἄκ.η. Nunc video Nauckio placuisse πολλὰ γὰρ πολλοῖς κυρεῖ, quod et ipsum nimis vage dictum videtur. In re, de qua hic agitur, iure expectamus :

πολλὰ γὰρ πόντῳ κυρεῖ.

i. e. *nulla enim sunt maris pericula* (multa navigantibus accidunt). Infra 863 ἄλλα δ' ἐξ ἄλλων κυρεῖ.

Iph. T. 777. Πυλάδην, τί λέξω; ποῦ ποτ' ὄνθ' εὐρήμεθα;

Orestes dicere videtur « *somniamusne an vigilamus?* » magis ad litteram « *ubi tandem nos esse apparet?* »

Iph. T. 803. ἐγὼ σ' ἀδελφὸν τὸν ἐμὸν; οὐ παύσῃ λέγων;
τὸ δ' Ἄργος αὐτοῦ μεστὸν ἢ τε Ναυπλία.

Coniecturis accedat haec mea :

τὸ δ' Ἄργος ἄρα; μὴ' στιν ἦδε Ναυπλία;

Hocne ergo Argos? Num haec est Nauplia? Aut propius traditam scripturam :

τί δ'; Ἄργος αὐτόθ' ἐστὸν (vel ἐστιν) ἢ δε Ναυπλία;

Quid vero? Argosne hic est et Nauplia?

Iph. T. 900. ἐν τοῖσι θαυμαστοῖσι καὶ μύθων πέρα

τάδ' εἶδον αὐτῆ κοῦ κλύουσ' ἀπαγγελῶ.

κοῦ pro καὶ correxit Dindorf, sed iure ἀπαγγελῶ displicuit Nauckio, qui apte, sed nimis violenter corrigit ἐπίσταματι. Fortasse verum est :

τάδ' εἶδον αὐτῆ κοῦ κλύω παρ' ἀγγέλων.

Cf. Soph. O. R. 6. ἀγὼ δικαίων μὴ παρ' ἀγγέλων, τέκνα, ἄλλον ἀκούειν αὐτὸς ὧδ' ἐλήλυθα. Ib. 305. Trach. 391.

Iph. T. 907. σοφῶν γὰρ ἀνδρῶν ταῦτα, μὴ' κβάντας τύχης
καιρὸν λαβόντας, ἠδονὰς ἄλλας λαβεῖν.

Sententia haec esse debet :

μὴ σωτηρίας
καιρὸν λαβόντας ἠδονὰς ἄλλας λαβεῖν.

Quia tamen parum probabilis videtur tam violenta mutatio, suspicari malim poetam eandem sententiam sic enuntiasse :

σοφῶν γὰρ ἀνδρῶν ταῦτα, μὴ' κβῆναι τύχης
καιρὸν λαβόντας ἠδονὰς ἄλλας λαβεῖν

sciolum vero non intellegentem verborum hunc esse ordinem : μὴ ἠδονὰς ἄλλας λαβεῖν, λαβόντας καιρὸν ἐκβῆναι τύχης, de suo substituisse ineptum participium. A substantivo καιρός recte pendere infinitivum nemo erit docendus. Cum alii omnes tum ipse noster exemplis abundat.

Iph. T. 912. οὐδέν μ' ἐπίσχῃ γ' οὐδ' ἀποστήσει λόγου
πρῶτον πυθέσθαι τίνα ποτ' Ἥλέκτρα πότμον
εἴληχε βίотου.

Kœchly ἐπίσχει; οὐδέν γάρ μ' κτέ. Sed fortasse sufficit lenior correctio : οὐδέν δ' ἐπίσχει μ', οὐδ' ἀποστήσεις λόγῳ, i. e. *Nihil vero me impedit, nec verbis tuis me dimovebis (proposito), quominus primum quaeram quam vitae sortem Electra nacta sit.*

Iph. T. 934. Iph. ἔγνωκα, μητρὸς σ' εἶνεκ' ἡλάστρου θεαί.

Or. ὡσθ' αἰματηρὰ στόμι' ἐπεμβαλεῖν ἐμοί.

Teneo veterem correctionem meam :

ὥσθ' αἵματηρόν γ' ἄσθμ' ἐπεμβάλειν ἐμοί.

nisi forte praefers :

ὥσθ' αἵματηρόν ἄσθμά γ' ἐμβάλειν ἐμοί.

Nam ἐμβάλλειν hic rectius videtur quam ἐπεμβάλλειν. Quid quaeso *cruento anhelitu* aptius?

Iph. T. 966.

ἴσας δέ μοι

ψήφους διερρύθμιζε Παλλὰς ὠλένη.

Paene in idem incidimus ego et Schmidt, ille εὐμενής, ego εὐμενῶς olim coniciens.

Iph. T. 1226. ἐκποδῶν δ' αὐδῶ πολίταις τοῦδ' ἔχειν μιάσματος

[εἴ τις ἢ ναῶν πυλωρὸς χεῖρας ἀγνεύει θεοῖς

ἢ γάμον στείχει συνάψων ἢ τόκοις βαρύνεται]

φεύγετ' ἐξίστασθε, μὴ τῷ προσπέσῃ μύσος τόδε.

Iphigeniae intererat, opinor, ut omnes abirent, nec quisquam praeter famulos sibi parere a rege iussos ipsam cum fratre et amico comitaretur, quocirca admodum mihi suspecti sunt vs. 1227 sq., in quorum priore praeterea pro templorum ianitoribus sacerdotis apparitores dictos esse expectares.

Iph. T. 1317. Tho. πῶς φής; τί πνεῦμα συμφορᾶς κεκτημένη;

Hermanni interpretatio « quamnam casus auram nacta, i. e. quo quasi vento fortunae potita » non reddit Thoantis quaestionem multo clariorem. E nuntii tamen responso σφύζουσ' Ὀρέστῃν hoc apparet, eum voluisse « quo consilio Electra fortunae auram experta est (aleam adiit?) » Sed e verbis Graecis vix hanc sententiam elicio, vereorque ne quid subsit erroris.

Iph. T. 1363. Cur hic versus h. l. incommodus visus sit Nauckio non exputo.

Iph. T. 1480. ἴτωσαν εἰς σὴν σὺν θεᾷς ἀγάλατι

γαῖαν, καθιδρύσαιντο τ' εὐτυχῶς βρέτας.

Forma ἴτωσαν hac aetate admodum suspecta. Scribendum aut ἴοιεν, aut εἰς σὴν ἰόντων κτῆ.

Iphigeniam Tauricam non relinquam antequam verbo saltem monuero vs. 1029.

ἔχειν δοκῶ μοι κατὸν ἐξεύρημά τι

nihil opus esse Schmidti coniectura κεδνόν, quia Graeci omne memorabile inventum hoc epitheto ornare solent. Ex multis locis vid. Pherecratem II, 283 (M.) et Amphidem III, 306 (M.).

IONIS 82. ἄρματα μὲν τάδε λαμπρὰ τεθρίππων

ἥλιος ἤδη κάμπτει κατὰ γῆν.

Imo περὶ γῆν. Recte contra in Archelao fr. 228 (N.), ὃ τέθριππ' ἄγοντος ἡλίου κατ' αἰθέρα.

Ion. 178. Suppleveris haud inepte :

ναοὶ θ' (βωμοὶ θ' Heimsæth) οἱ Φοίβου <θεόδημοι>.

Ion. 535. I. ὁ δὲ λόγος τίς ἐστι Φοίβου; X. τὸν συναντήσαντά μοι
I. τίνα συνάντησιν; X. δόμων τῶνδ' ἐξιώντι τοῦ θεοῦ
I. συμφορᾶς τίνος κυρῆσαι; X. παῖδ' ἑμὸν πεφυκενάι.

Necessario corrigendum :

δόμων πρώτ' ἐξιώντι τοῦ θεοῦ

Sic 538. *Ion.* πρώτα δῆτ' ἔμοι ξυνάπτεϊς πόδα σόν ;
et 663. ὀθούνεκ' ἀδύτων ἐξιώντι μοι θεοῦ

ἕγχοσ συνῆψασ πρώτοσ.

et 788. *Ch.* ὅτῳ ξυναντήσειεν ἐκ θεοῦ (ναοῦ Nck.) συθεῖσ
πρώτῳ πόσισ σός, παῖδ' ἔδωκ' αὐτῷ θεός.

et 802. *Ch.* Ἴων', ἐπεὶπερ πρώτοσ ἤντησεν πατρι.

Aristoph. in *Pluto*, 40. σαφῶσ γάρ ὁ θεός εἶπέ μοι τοδί'
ὅτῳ ξυναντήσαιμι πρώτον ἐξιόν',
ἐκέλευσε τούτου μῆ μεθίσθαι μ' ἔτι, κτλ.

Cui *Carion* καὶ τῷ ξυναντᾶσ δῆτα πρώτῳ ;

Qui locus tantam verborum quoque cum illo offert similitudinem, ut comicum ad Ionem alludere suspicari liceat.

Ion. 813. ὅστισ σε γήμασ ξένοσ ἐπεισελθὼν πόλιν
καὶ δῶμα καὶ σῆν παραλαβὼν παγκληρίαν,
ἄλλησ γυναικίωσ παῖδασ ἐκκαρπούμενοσ
λάθρα πέφηνεν· ὡσ λάθρα δ', ἐγὼ φράσω·
ἐπεὶ σ' ἄτεκνον ἤσθηετ', οὐκ ἔστεργέ σοι
ὁμοιοσ εἶναι τῆσ τύχησ τ' ἴσον φέρειν,
λαβὼν δὲ δοῦλα λέκτρα νυμφεύσασ λάθρα
τὸν παῖδ' ἔφυσεν, κτλ.

Si versus 815 sq., quos in editione mea uncinis saepsi, genuini sunt, vix tamen ferri potest illud ὡσ λάθρα, sed ob ipsa sequentia expectatur αἰτίαν δ' ἐγὼ φράσω.

Ion. 928. κακῶν γάρ ἄρτι κῦμα' ὑπεξαντλῶν φρενί,
πρύμνηθεν αἶρει μ' ἄλλο σῶν λόγων ὕπο.

Cf. *Aristides* II 178 : καὶ τὸ τῆσ παροιμίασ αὐτῷ περιεστῆκει· τὸ μὲν γάρ ἔλιπεν αὐτὸν κῦμα τὸ δ' ἐγκατελάμβανεν, ἕωσ διεξῆλθε διὰ τῶν τρικυμίων νικῶν. Locum Ionis non male tentavit Schmidt II, 303.

Ion. 1039. σὺ μὲν νυν εἴσω προξένων μέθεσ πόδα.

Corruptum videri μέθεσ monui in editione, pag. 196. Incertum corrigendumne sit σὸν θεσ an ἐνθεσ, quorum hoc placuit Schmidtio I. I.

Ion. 1152. Πλειᾶσ μὲν ἤει μεσοπόρου δι' αἰθέροσ.

Probabilius videtur μεσοπόροσ.

Ion. 1292. I. οὔτοι ξὺν ὄπλοισ ἤλθον εἰσ τήν σῆν χθόνν.

Cr. μάλιστα· κἀπίμπρασ γ' Ἐρεχθέωσ δόμουσ.

Creusae responsum graviter laborat. Quantumvis enim furibunda, contendere non poterat Ionem armis Athenas oppugnasse. Recte contra potuit respondere :

ἀλλ' ἐξεπίμπρας τούς γ' Ἐρεχθέως δόμους.

Nam figurato sensu hoc accipi potest. *At certe Erechthi domum conflagrare conabar*, i. e. turbare et pessumdare nobilem eius prosopiam.

CYCLOPIS. 22. Κύκλωπες οἰκοῦσ' ἄντρ' ἔρημ' ἀνδροκτόνοι.

Praetulerim equidem ἄντρ' ἐρέμν', nam ἄντρα οἰκούμενα inepte ἔρημα vocantur. Ἐρεμνὸν pro σεμνὸν ἄντρον optime nostro redditum est Helen. 607.

Cycl. 342. ξένια δὲ λήψη τοιάδ', ὡς ἄμεμπτος ὦ,
πῦρ καὶ πατρῶον τόνδε λέβητά γ', ὅς ζέσας
σὴν σάρκα διαφόρητον ἀμφέξει καλῶς.

Vulgo recepta est parum probabilis, ut recte iudicavit Nauck, Hermannii correctio τὸδε λέβητά θ', nimis enim obscure et ne satis quidem recte aqua vocatur πατρῶον τόνδε. Aut fallor, aut necessaria est maior mutatio haec:

πῦρ κἀχελῶον καὶ λέβηθ', ὅστις ζέσας κτλ.

Noto enim usu subinde quaevis aqua a noto fluvio Ἀχελῶος dicebatur.

Cycl. 364. χαιρέτω μιν αἴλις ἄδε,
χαιρέτω δὲ θυμάτων
ἀποθώμιος ἂν ἔχει θυσίαν
Κύκλωψ Αἰτναῖος, ξενικῶν
κρεῶν κεχαρμένος βορᾶ.

Non sufficit cum Hartungio reponere θυσία, nam θυμάτων, quod cum θυσία sic iungere non est elegantiae Euripidaeae, aperte depravatum est. Locus olim lacer imperiti correctoris manum expertus videtur. Expecto fere:

χαιρέτω δὲ < θεοστυγής >,
ἀποθώμιον < ὅστ' > ἔχει θυσίαν,
Κύκλωψ κτέ.

Cycl. 525. C. θεὸς δ' ἐν ἄσκαί πῶς γέγηθ' οἴκους ἔχων;
U. ὅπου τιθῆ τις, ἐνθάδ' ἔστιν εὐπετής (εὐμενής Kirchh.)
C. οὐ τοὺς θεοὺς χρὴ σῶμ' ἔχειν ἐν δέρμασιν.

Ineptus articulus. Corrigitur: οὐ τοὶ θεοὺς κτέ.

Cycl. 563. θεὸς νυν τὸν ἀγκῶν' εὐρύθμως κᾶτ' ἔκπιε.

Suspecta in Attici poetae senario forma epica pro ἔκπιε (Cf. 570), quare vide ne Euripides hic infinitivum pro imperativo posuerit scripseritque κᾶτ' ἔκπιεῖν.

Cycl. 575. ἦν δ' ἐκλίπης τι, ξηρανεῖ σ' ὁ Βάκχιος.

Imo vero ἐλλίπης scil. τῷ ποτηρίῳ. Sic modo 570

ἰδοὺ λαβὼν ἔκπιε καὶ μὴδὲν λίπης,

quod ἐλλίπης significat, non ἐκλίπης.

Cycl. 646. ἀλλ' οἷδ' ἐπφῶδῃν Ὀρφέως ἀγαθὴν πάνυ,
ὡς αὐτόματον τὸν δαλὸν εἰς τὸ κρανίον
στείχονθ' ὑφάπτειν τὸν μονῶπα παῖδα γῆς.

Cum vel in fabula satyrica anapaesti praeterquam in sede prima perrari sint, mireris hic in contiguis versibus duos reperiri, quos facillime poeta evitare poterat scribendo :

ἀλλ' οἷδ' ἐπφῶδῃν Ὀρφέως κεδνὴν πάνυ,
αὐτόματον ὡς τὸν δαλὸν κτλ.

Alibi quoque in tragoedia vocabulum poeticum κεδνός cecidisse glossemati ἀγαθός nemo criticus ignorat.

MEDEAE 9. οὐδ' ἄν — κατώκει τήνδε γῆν Κορινθίαν
ξὺν ἀνδρὶ καὶ τέκνοισιν, ἀνδάνουσα μὲν
φυγῆ πολιτῶν ὧν ἀφίκετο χθόνα,
αὐτῆ δὲ πάντα ξυμφέρουσ' Ἰάσωνι.

Persuasissimum habeo Nauckium aliosque perperam huius loci vitium quaesivisse in ἀνδάνουσα (conicientes λανθάνουσα, ἀλλάσσουσα, φυγγάνουσα) quod sanum esse probare videtur similis significationis participium ξυμφέρουσα positum ἐκ τοῦ παραλλήλου, sed mendosum esse αὐτή, leviter depravatum ex αὐτῶ. Scribo :

ἀνδάνουσα μὲν
φυγῆ πολιτῶν ὧν ἀφίκετο χθόνα,
αὐτῶ δὲ πάντα ξυμφέρουσ' Ἰάσωνι
νῦν δ' ἐχθρὰ πάντα, καὶ νοσεῖ τὰ φίλτατα.

Haec correctio si sufficit, poeta putandus est usus esse attractione inversa quae dicitur pro πολίταις ὧν ἀφίκετο (cf. schol.) et traiecissee φυγῆ, quod iungendum cum ἀφίκετο. Quia tamen e subsequenti versu νῦν δ' ἐχθρὰ πάντα καὶ νοσεῖ τὰ φίλτατα apparet agi de pristina concordia, neque in sequentibus videmus postea Corinthiis invisam fuisse Medeam, sed post nova Iasonis sponsalia horum regem Creontem eam pellere e civitate, in quam principio amice admissa fuit, facilis est suspicio insolitam verborum structuram natam esse ex alia corruptela, qua hodie ut iam scholiastarum aetate de civibus dictum est, quod poeta de eorum principe dixerat. Fac φυγῆ esse glossema, quod substantivum, unde primitus genetivus pendeat, expulerit, haud inepte, ut arbitror, conieceris :

ἀνδάνουσα μὲν
<ἀρχῶ> πολιτῶν, ὧν ἀφίκετο χθόνα,
αὐτῶ δὲ πάντα ξυμφέρουσ' Ἰάσωνι.

Med. 94.

οὐδὲ παύσεται
χόλου, σάφ' οἶδα, πρὶν κατασκηψαί τινα.

Jam olim vix ferendum dixi κατασκηψαί τινα pro εἶς τινα et Nauck

quoque locum laborare intellexit, nunc τινὰ a correctore suppletum esse crediderim, poetam autem dedisse

πρὶν κατασκήψαι < βέλος >.

quae vox saepe improprie usurpatur. Cf. imprimis Soph. O. R. 892. τίς ἔτι ποτ' ἐν τοῖσδ' ἀνὴρ θυμοῦ βέλη εὔζεται ψυχῆς ἀμύνειν; et Ant. 1085 ἀφῆκα θυμῷ καρδίας τοξέματα.

Med. 284. συμβάλλεται δὲ πολλὰ τοῦδε δειμάτος.

Nauck proposuit τῶδε δείματι, quod et ipsum insolenter dictum foret. Usui conveniret :

συμβάλλεται δ' ἐς δειῖμα πολλὰ μοι τόδε.

Sed num ita scripserit Euripides alia quaestio est.

Med. 384. κράτιστα τὴν εὐθεϊάν, ἧ πεφύκαμεν
σοφοὶ μάλιστα, φαρμάκοις αὐτοὺς ἐλεῖν.

Dudum ante Schmidtium (II 336) observavi corruptum esse εὐθεϊάν, sed eum non sequar audacissime uno versu scribentem :

κράτιστα τλῆναι φαρμάκοις αὐτοὺς ἐλεῖν

in quo praeterea languet τλῆναι. Teneo potius quod proposui :

κράτιστα τήνδ' (vel τῆδ') ἰοῦσαν, ἧ πέφυκαμεν
σοφοὶ μάλιστα, φαρμάκοις αὐτοὺς ἐλεῖν.

Nota autem est quam olim Porsonus observavit tragicorum consuetudo, ubi mulier de se ipsa loquens plurali utitur, adhibendi genus masculinum. Quod volgatur contra mentem poetae significaret *nos mulieres*.

Med. 510. θανμαστὸν δέ σε

ἔχω πόσιν καὶ πιστὸν ἢ τάλαιν' ἐγὼ κτλ.

Cur Nauck de suo dederit σεπτόν, non exputo. Scire velim, quid sit ἀπιστία, si ea non est, quam versibus sequentibus marito exprobrat Medea. — In transcurso vs. 497 pro κερρώσμεθα l. κερρώσμεθα.

Med. 618. κακοῦ γὰρ ἀνδρὸς δῶρ' ὄνησιν οὐκ ἔχει.

Quanto pulchrior est versus Sophocleus ex Aiace

ἐχθροῦ δ' ἄδωρα δῶρα κοῦκ ὄνησιμα!

Med. 626. γαμῆς τοιοῦτον ὥστε σ' ἀρνεῖσθαι γάμον.

Prinzio ὥστ' ἐπαυρέσθαι placebat, mihi magis arridet ὥστ' ἀναίνεσθαι γάμον.

Med. 655. σὲ γὰρ οὐ πόλις, οὐ φίλων τις ᾤκτισεν παθοῦσαν.

Cum codd. habeant οἰκτεῖρει, Nauck mavult οἰκτερεῖ. Recte, modo scribatur οἰκτερεῖ, quod per itacismum depravatatum est.

Med. 738. λόγοις δὲ συμβίς, μὴ θεῶν ἐνώμοτος
φίλος γένοι' ἂν κάπικηρυκεύματα
οὐκ ἂν πίθοιο. τὰ μὲν γὰρ ἀσθενῆ,
τοῖς δ' ἄλθος ἐσπὶ καὶ δόμος τυραννικός.

In novissima Medae editione Sakorrhaphos edidit

κάπικηρυκεύματι·

[οὐκ ἂν πίθοιο]· τὰ μὲν κτλ.

Quae neutiquam intellego, nec antiquissimae traditioni, quae scholiorum et Didymi est, non codicum, qui *καπικηρυκεύματιν* exhibent, sunt congrua, licet editor dicat se scripsisse *συμφώνως πρὸς τι σχολιον*. Equidem non dubito quin *πίθοιο* sit vitii sedes, quod non latuit Heimsoethium apte proponentem οὐκ ἂν παρωθοῖς, requiritur enim haud dubie verbum quod aut *contemnere* significet aut *repudiare*. Lenissime quidem correxeris quod olim proposui *προοῖο* (ΠΓΟΟΙΟ pro ΠΠΘΟΙΟ), quod verbum saepissime significat *e manibus aliquid dimittere, sinere elabi*, v. c. *opportunitatem*, quae dicendi ratio Polybio imprimis est familiaris, attamen antiquiores potius *deserendi* et *prodendi* sensu verbum adhibent, quapropter aut *παρωθοῖς* aut *παρείης* hodie praetulerim, ex his vero, quia lenior mutatio est, prius.

Med. 860. πῶς δ' ὄμματα προσβαλοῦσα
τέκνοις ἄδακρυν μοῖραν
σχήσεις; φόνῳ οὐ δυνάσει,
παίδων ἰκετᾶν πιτνότων,
τέγξαι χέρα φοινίαν
τλάμονι θυμῷ.

Vel si cum Weillio legimus *σχήσεις φόνου*; substantivum male abundat. Primitus fuisse conieci :

σχήσεις < ποτέ; πῶς > δυνάσει — θυμῷ;

quod multo efficacius dictum est. In praegressis (856)

πόθεν θράσος ἢ φρενὸς ἢ
χειρὶ τέκνων σέθεν
καρδίᾳ τε λήψει;

Sakorrhaphos locum corrigere sibi visus est delendo prius ἢ, quo facto etiam peius numeri respondent versui antithetico πῶς οὐν ἱερῶν ποταμῶν. Omnino de hoc loco conferatur Weil, cuius tamen tentamen vix quisquam probabit. Ἄνιάτων, ut mihi quidem videtur, τὸ χωρίον.

Med. 902.

τάλαιν' ἐγώ,
ὡς ἀρτίδακρὺς εἰμι καὶ φόβου πλέα.

Neque ἀρτίκολλος neque ἀρτίφων, comparata a Sakorrhapho, sufficient ad demonstrandum ἀρτίδακρυς significare posse δακρύων μεστή. Cum tamen iure contendere videatur nec προσγάτοις δακρύουσα (Schol.) aptum esse huius loci sententiae neque εὐχερῆς πρὸς δάκρυα (Hesych.) convenire etymologiae, nescio an genuina lectio fuerit :

ὡς ἀρτίδακρὺς < τίς > εἰμι καὶ φόβου πλέα

sive

ὡς ἀρτίδακρὺς εἰμι κτέ.

Qua forma, si libris fides, usus est Arist. Probl. 3, 24. Sed illa

in vetere poeta longe est probabilior, qua usus est Aesch. Pers. 948 κλάγξω δ' αὖ γόνον ἀριδάκρυν et veteris proverbii auctor αἰεὶ δ' ἀριδάκρυνes ἀνέρες ἐσθλοί, sive potius ἐσθλοί δ' ἀριδάκρυνes ἄνδρες. Ceterum ἀριδάκρυνs fortasse hic iam legit Lucianus Lexiph. c. 4 ἀριδάκρυνs εἰμι καὶ τὰ ὄμματά μοι φαρυμακῶ.

Mox vs. 907 iam alibi correxi :

καὶ μὴ προβαίη μᾶσσον ἢ τὸ νῦν κακόν
pro μείζον, collato Hesych. μᾶσσον· πλέον. μείζον. Noli autem iungere
τὸ νῦν κακόν, sed μᾶσσον ἢ τὸ νῦν.

Med. 933. τὰ μὲν λέλεκται, τῶν δ' ἐγὼ μνησθήσομαι.

Ut certum est ἐγὼ ferri non posse, ita incertum sitne corrigendum δὲ νῦν, quod aliquando proposui, an δ' ἔτι, quod Vitellio placuisse video, aut denique τῶν δ' ἐπιμνησθήσομαι.

Med. 944. I. μάλιστα, καὶ πείσειν γε δοξάζω σφ' ἐγὼ.

M. εἴπερ γυναικῶν ἐστι τῶν ἄλλων (πολλῶν Nck.) μία.

Recte hunc versum cl. Schol. reddidere Medeae, sed requiro :

εἴπερ γυναικῶν < γ' > ἐστι κτέ.

Ita, siquidem una de multis est mulieribus.

Med. 1194. ἄλλ' ἀραρότως

σύνδεσμα χρυσὸς (I. χρυσοῦν) εἶχε, πῦρ δ' ἐπεὶ κόμην

ἔσεισε, μᾶλλον δις τόσως τ' ἐλάμπετο.

Nauck ἐθάλπτο coniecit, at θάλπει πῦρ, non θάλπεται, ut arbitror, quare si ἐθάλπτο scripsit poeta, insuper corrigendum :

πῦρ δ' ἐπεὶ κόμην κτλ.

Med. 1220. κείνται δὲ νεκροὶ παῖς τε καὶ γέρον πατήρ

πέλας, ποθεινὴ δακρῦοισι συμφορὰ.

Si recte in ποθεινὴ haesit Nauck, possis suspicari primitus fuisse ποθεινοί et post hoc vocabulum duo hemistichia intercidisse. Audax tamen metaphora qua lacrimae calamitatem (plorandam) desiderare dicuntur, fortasse non est sollicitanda. Similiter v. c. Homerus hastae tribuit vulnerandi cupidinem et saxo, nulli rei parcēti, impudentiam. Quamquam conveniatne talis audacia Euripideo ingenio est fortasse quod dubites.

Med. 1259. ἀλλά νιν, ὃ φάος διογενές; κάτειργε κατάπαυσον,

ἔξελ', οἴκων φονίαν τάλαινάν τ' Ἐρινὺν ὑπ' ἀλαστόρων.

Propter violentiam parum probabilis est acuta Weilli suspicio ἔξελ' οἴκων ἀλαίνοντα φονῶντ' Ἐρινὺν ὑπ' ἀλαστόρων, quae ceteris coniecturis tamen eo praestat, quod non apparet in illis, unde suspensum sit ὑπ' ἀλαστόρων, cui rei ego providens olim proponebam σταλαῖ|σαν φονίαν Ἐρινὺν ὑπ' ἀλαστόρων, nunc malo :

ἔξελ' οἴκων φόνου

σταλακτὰν Ἐρινὺν ὑπ' ἀλαστόρων.

ut in Choephoris 1058 de Furiis dixit Aeschylus :

κίχ' ὀμμάτων στάζουσιν αἵμα δυσφίλης.

Ita φόνου σταλακτῶν Euripides Medeam dixerit Ἐρινὸν φονῶσαν ὑπ' ἀλαστόρων, sive, ut Sophocles dixit, μαυμῶσαν φόνου. Eur. Androm. 1046 Helena vocatur σκηπτὸς σταλάσων τὸν Ἰλίου φόνον.

Med. 1268. χαλεπὴ γὰρ βροτοῖς ἁμογενῆ μίχ' σματ' ἐπὶ γαῖαν αὐτοφόνταις ξυνῶ|δ' αὖ θεόθεν πίνοντ' ἐπὶ δόμοις ἄχῃ.

Parum proficitur Weilli correctione ἐπιγᾶί', quia ἐπὶ γαῖαν admodum iners est additamentum, omnino vero improbandum Sakorraphi tentamen ἐπὶ γαῖέν et πίνει τ' vel propter voculam γε sine vi positam et additum τε loco parum commodo. Expecto aliquid huiusmodi :

ἐπὶ τ' ὄρσεν αὐτοφόνταις ξυνῶδ'
αὖ (cum W.) θεόθεν πίνοντ' ἐπὶ δόμοις ἄχῃ.

Med. 1315. ὡς ἴδω διπλοῦν κακόν,
τοὺς μὲν θανόντας, τῆν δὲ τίσωμαι φόνω.

Etiam hic differo a Weillio, concienti τίσουσιν φόνον (quod placuisse videtur Nauckio), quia Iasoni Medeae quod ardentem cupit supplicium *malum* videri non potuit. Teneo igitur veterem meam coniecturam λυσσῶσαν φόνω. — Vs. 1357 poetae redde formam unice Atticam ἀνατεῖ.

ORESTIS 122. ἄπανθ' ὑπισχυοῦ νερτέρων δωρήματα.

Pro δωρήματα Wecklein coniecit μελίγματα, quae est vox Aeschylea. Euripides, si quid mutandum, potius scripsit ἀγάλλματα. Cf. Alc. 613. Troad. 193. Nihil tamen est in tradita lectione offensionis, est enim δῶρημα vox fere poetica. Cf. Aesch. Pers. 525 Soph. Trach. 668. Ar. Nub. 305, quibus locis est datus, quem hic fortasse vitavit poeta, ne iungi posset cum verbo ὑπισχυοῦ. Cum enim dicatur etiam δωρεῖσθαί τινά τινι *donare aliquem aliqua re*, v. c. Heracl. 1028, nihil obstat quominus δῶρημα iungeret cum casu secundo.

Or. 126. ὦ φύσις, ἐν ἀνθρώποισιν ὡς μέγ' εἶ κακόν,
σωτήριον τε τοῖς καλῶς κεκτημένοις.
εἴδετε παρ' ἄκρας ὡς ἀπέθρισεν τρίχας,
σώζουσα κάλλος; ἔστι δ' ἡ πάλαι γυνή

Corrigendum arbitror καλὴν et ἴδετε γάρ. Natura (pravis sc.) magnum malum, salutaria vero dicitur eis qui bonam habeant, nunquam autem mutari, quod apparere Helenae exemplo, quae ne pulchritudinem perdat extremos tantum capillos sibi praeciderit, vana ut olim mulier. Nihil lucramur Schmidtii coniectura καλῶς κεκτημένοις, unde sententia nascitur prorsus inepta. Quid sit παρ' ἄκρας τρίχας ἀποθρῖζειν nemo facile dicet, et miror Porti (nam huius non meam coniecturam esse vidi) correctionem ΓΑΡ non

dudum receptam esse; praeterea vero praefero imperativum ἴδετε, licet εἴδετε ferri posse non negem. Cf. Soph. El. 1384.

Or. 231. αὐθίς μ' ἐς ὄρθον στῆσον, ἀνακύκλει δέμας.

Verbum vix sanum. Num forte ἀνακίνει?

Or. 251. Or. σύ νυν διάφερε τῶν κακῶν· ἔξεστι γάρ·

καὶ μὴ μόνον λέγ', ἀλλὰ καὶ φρόνει τάδε.

Nihil egerat aut dixerat Electra, cur hac fratris admonitione egeret, sed verba acrimoniae et suspicionis plena, praesertim stridenti vocis sono adiuvante, pulcherrime nascentem Orestis insaniam significant.

Or. 308. σὺν σοὶ καὶ θανεῖν αἰρήσομαι
καὶ ζῆν· ἔχει γὰρ ταυτόν· ἦν σὺ κατθάνης,
γυνὴ τί δράσω:

Iam scholiastae ambigebant, quid sibi velit istud ἔχει, sitne pro ἐστὶ dictum an pro σχήσει. Expectatur ἐμοὶ γὰρ ταυτόν, *mihī enim perinde est*. Scholium quod hic affert Weil ὁ γὰρ σὸς θάνατος καὶ ἐμὸς θάνατός ἐστι, καὶ ἡ σὴ ζωὴ ἐμὴ ζωὴ unde habeat ignoro. In Schwarzii editione Berolinensi a. 1887, p. 129 non extat.

Or. 341. ἀνὰ δὲ λαΐφος ὡς
τις ἀνάτου θοᾶς τινάξας δαίμων
κατέκλυσεν δεινῶν πόνων, ὡς πόντου
λάβροις ὀλεθρίοισιν ἐν κύμασιν.

Corrigendo λάβροις οὐλίοισιν ἐν χειμῶσιν restitui potest versus, cuius metrum accurate respondeat anthetico 328

οἶων, ὧ τάλας, ὄρεχθεις ἔρρεις.

Or. 348. καὶ μὴν βασιλεὺς ὅδε δὴ στείχει,
Μενέλαος ἄναξ, πολὺ δ' ἀβροσύνη
δῆλος ὄρασθαι
τῶν Τανταλιδῶν ἐξ αἵματος ὦν.

Ferri sane potest quod L. Dindorf coniecit πᾶν δ', sed displicet vocula δέ, et longe malim

ποδὸς ἀβροσύνη

i. e. *superbo incessu*. Cf. Troad. 506.

Vs. 434, Oresti dicenti :

οὐ γ' οὐ μετῆν μοι· διὰ τριῶν δ' ἀπόλλυμαι.

Respondet Menelaus : τίς δ' ἄλλος; ἡ ποὺ τῶν ἀπ' Λιγίσθου φίλων;

Weil et Madvig corrigunt δε' ἐτέρων, Schmidt praeterea δ' ἔτ' ἔλλυμαι, quod sane, si illa correctio vera est, prorsus est necessarium. Sed sicco pede tam scholiastae quam recentiores interpretes transeunt difficultatem in versu sequenti. Nam τίς δ' ἄλλος; quidem facile suppletur ope praegressorum. (cf. vs. 432 sqq.), sed quid sibi vult praepositio ἀπό in verbis sequentibus? Quae si abesset, facile suppleres ἡ ποὺ (ἐστὶ) τῶν Λιγίσθου φίλων. Num scribi

potest ἢ που τῶν ὑπ' (=διὰ τῶν) Λιγίσθου φίλων, scil. ἄλλομαι, an aliud quaerendum?

Or. 489 κέκτησό νυν σὺ τοῦτ', ἐγὼ δ' οὐ κτήσομαι.

Concinnius est

κέκτησό νυν σὺ τοῦτ', ἐγὼ οὐ κεκτῆσομαι.

et asyndeton melius pingit Tyndarei indignationem. Quam lectionem aliquis synizesin ignorans de industria mutasse videtur.

Or. 632 Μενέλαε, ποῖ σὸν πόδ' ἐπὶ συννοῖα κυκλεῖς,

διπλῆς μερίμνης διπτύχους ἰῶν ὁδοῦς;

Περιφράζει poeta Homericum διάνδιχα μερμηρίζων. Ambigo autem corrigamne cum Nauckio τῶ σὸν πόδ', an, quia pronomen possessivum in his cum substantivo ποῖς compositionibus longe plerisque locis omittitur, scribam potius ποῖα πόδ'? Cf. indices Euripideos sub voce ποῖς.

Or. 640. λέγοιμ' ἂν ἤδη τὰ μακρὰ τῶν σμικρῶν λόγων

ἐπίπροσθὲν ἔστι καὶ σαφῆ μᾶλλον κλύειν.

Probabilius puto τῶν σμικρῶν ἐπῶν, quod praeterea post duos versus eadem voce λόγου et λόγος finitos longe suavius accidit ad aures. Λόγων genuinae lectionis videtur glossema.

Or. 694. σμικροῖσι γὰρ τὰ μεγάλα πῶς ἔλοι τις ἂν

πόνοισιν; ἀμαθὲς καὶ τὸ βούλεσθαι τάδε.

Pravam sententiam praebere πόνοισιν qui bene intellexit Weil e coniectura edidit. πονῶν; ἀμαθὲς <οῦν> κτέ. Sed mirum quantum languet πονῶν, cum praesertim in prima senarii sede cum emphasi quadam pronuntiandum sit. Me si audis, perversum est interpretamentum praegressi σμικροῖσι, quo delete supplendum :

σμικροῖσι γὰρ τὰ μεγάλα πῶς ἔλοι τις ἂν;

<οὐκ ἔστιν> ἀμαθὲς καὶ τὸ βούλεσθαι τάδε.

Cf. supra 307 et infra 1097. Soph. Ant. 289. Trach. 449, 709. El. 448. Ai. 470. al.

Or. 706. καὶ ναῦς γὰρ ἐνταθεῖσα πρὸς βίαν ποδὶ

ἔβαψεν, ἔστη δ' αὐθις, ἦν χαλᾶ πόδα.

Non ipsa navis, sed nauta, dicitur χαλᾶν πόδα, quare corrigo χαλᾶς. Opponitur τὸ τείνειν πόδα, quod item est nautae, ut Sophocles Ant. 715 dixit αὐτῶς δὲ ναὸς ὅστις ἐγκρατῆ πόδα τείνας ὑπέκει μηδὲν κτλ. Cf. Luc. dial. mer. III 3. Scholiasta scribens καὶ γὰρ ναῦς βιαίως τοῦ ποδὸς ἐνταθέντος ὑπέκυψεν ὥστε ὕδωρ εἰσδέξασθαι, πάλιν δ' ἀνωρθώθη χαλάσαντος τὸν πόδα nescio an genuinam lectionem habuerit ante oculos. Praeterea vero propter praegressi versus similem desinentiam longe equidem malim :

ἦν χαλᾶς πάλιν.

Or. 711-716 proprie abundant propter dicta iam vs. 690 sqq.

Ceterum optimis Menelaus rationibus utitur nec quidquam dixit, unde eius perfidia apparere possit, et Oresti sola viri εὐλάβεια signum est prodicionis. Cf. 748. Quare vellem poeta rem aliter administrasset, quod ita facere potuerat, si in superiore scena 380-455 praesens auxilium pollicentem fecisset Menelaum, qui contra satis aperte vs. 427 matricidium consobriño exprobrat.

Or. 717. ὦ πλὴν γυναικὸς εἴνεκα στρατηλατεῖν
τ᾽ ἄλλ' οὐδ' ἐν, ὧ κἀκίστε τιμωρεῖν φίλοις.

Quam iacet sordetque prae hac energetica locutione Weckleinii coniectura τ᾽ ἄλλ' ἀδύνατ'.

Or. 772. Oresti dicenti

Δεινὸν οἱ πολλοί, κακούργους (παν- Nck.) ὅταν ἔχωσι προστάτας. respon- det amicus

ἀλλ' ὅταν χρηστοὺς λάβωσι, χρηστὰ βουλευούσ' ἀεί.

Languidum hercle responsum, quod ad rem quae nunc agitur nihil pertinet; verum hoc unum de plurimis exemplum est debilis versiculi, quem misero poetae exprimat stichomythiae necessitas.

Or. 798. μητέρος δὲ μηδ' ἴδοιμι μνημα. Pyl. πολεμία γὰρ ἦν.

Videtur poeta melius omissurus fuisse hunc versum; ultro enim apparebat id nolle Orestem, nec metuere poterat ne Pyladi in mentem veniret, ut ad matris monumentum se duceret. Consulto tamen Euripidem versum addidisse credo, ut spectatores animadvertent commissi piaculi conscientiam miserum matricidam numquam relinquere. Consilium laudans artem desidero.

Or. 804. τοῦτ' ἐκεῖνο, κτᾶσθ' ἑταίρους μὴ τὸ συγγενὲς μόνον
ὡς ἀνὴρ ὅστις τρόποισι συντακῆ, θυραῖος ὦν,
μυρίων κρείστων ὁμαίμων ἀνδρὶ κεκτηῖσθαι φίλος.

In primo versu notabile est zeugma, nemo enim κτᾶται τό συγγενές; in seq. Paley coniecit εἰς pro ὦν. Si quid mutandum, lenius possis :

εἰς ἀνὴρ ὅστις κτέ.

In praegressis autem vs. 789, ubi propter optimi codicis B lectionem καὶ (pro τῶ) χρόνῳ γε (vulgo δὲ) maluit Heimsoeth, lenius τῶ χρόνῳ τε rescripseris.

Or. 903. ἀνὴρ τις ἀθυρόγλωστος, ἰσχύων θράσει,
' Ἀργεῖος οὐκ ' Ἀργεῖος ἠναγκασμένος
θορύβῳ τε πίσυνοσ κάμαθεῖ παρρησία.

Incidit Naber quoque in veterem meam coniecturam ἐξήκασ- μένος, i. e. ψευδάργειος. Heimsoethio placebat ἐξωγκωμένος.

Or. 922. ὃς εἶπ' ' Ὁρέστην παῖδα τὸν ' Ἀγαμέμνονος
στεφανοῦν, ὃς ἠθέλησε τιμωρεῖν πατρί,
κακὴν γυναικα κᾶθεισ κατακτανών.

Non agitur de voluntate, sed de facto, quare pro debili verbo

ἠθέλησε expectes οὐκ ὠκνησε, aut saltem ἠξίωσε. Cf. Revue, II, 27.

Or. 1005. hic et alibi cum Cobeto restituerim δράμημα pro δρόμημα.

Or. 1119. εἵσμεν ἐς οἴκους δῆθεν, ὡς θανούμενοι.

Quia ironicum δῆθεν ad sequentia pertinet, virgula transponenda est post οἴκους aut delenda.

Or. 1126. πρόσθεν δ' ὀπαδῶν τίς ὄλεθρος γενήσεται;

Non servos, sed Helenam, interfecturi amici aedes intrabunt, quare πρόσθεν hic *prope, coram* significare puto et τίς ὄλεθρος depravatatum esse, quo facto melius quadrat Pyladis responsum

ἐκκληθσομεν σφᾶς ἄλλον ἄλλοσε στέγης.

Nempe corrigo :

πρόσθεν δ' ὀπαδῶν πῶς σφαγή γενήσεται;

Emendationem confirmat scholium : καὶ πῶς ἀναירוῦμεν αὐτῆν ἔμπροσθεν τῶν δούλων; "Ὀλεθρος est glossatoris. — Sequitur :

O. καὶ τὸν γε μὴ σιγῶντ' ἀποκτείνειν χρεῶν.

P. εἴτ' αὐτὸ δηλοῖ τοῦργον οἱ τείνειν χρεῶν.

O. Ἐλένην φονεύειν· μανθάνω τὸ σύμβολον.

ubi teneo veterem suspicionem οἱ τείνει λόγος, nisi forte praestat :

εἴτ' αὐτὸ δηλοῖ, τοῦργον οἱ τείνειν πρέπει.

Or. 1149. ἦν δ' οὖν τὸν Ἐλένης μὴ κατάσχωμεν φόνον, κτλ.

Mirus verbi usus, pro quo coll. v. 89 et El. 1164 expectes καταύσωμεν. Videndum igitur num lectionem satis tueatur vs. 1579 sq. :

M. Ἐλένην φονεύσας ἐπὶ φόνῳ πράσσεις φόνον;

O. εἰ γὰρ κατέσχον μὴ θεῶν κλεφθεὶς ὑπο.

An ibi legendum :

εἰ γὰρ κατέτυχον, μὴ θεῶν κλεφθεὶς ὑπο?

Cf. Demosth. pro Corona § 178.

Or. 1255. φόβος ἔχει με μὴ τις ἐπὶ δώμασι

σταθεὶς ἐπὶ φοίνιον αἶμα

πήματα πήμασιν ἐξεύρη.

Weilii coniectura ἐπιώμασι σταθεὶς ἐπι nimis obscura nihil proficitur et gravior videtur corruptela. Proponebam ἐνὶ δώμασι συνεὶς ἔτι, sed sufficere videtur :

φόβος ἔχει μὴ τις, ἐπὶ δώμασι

συθεὶς ἐπὶ φοίνιον αἶμα,

πήματα πήμασιν ἐξεύρη.

ἐπὶ δώμασι συθεὶς — ἐπισυθεὶς δώμασι. *Metuo ne quis caedem ullurus ad aedes properans, malis mala (augeat?)*.

Ne ἐξεύρη quidem sanum videtur. An ἐξάρρη?

Or. 1382. καλλιβωλόν τ' Ἴδαο ὄρος ἱερόν.

Mons non solet esse καλλιβωλος, sed καλλιμέληδον τ' Ἴδαο ὄρος red-

dendum poetae, gregibus enim pascendis egregie apta esse montana prata negabit nemo.

Or. 1407. ἔρροι τὰς ἀσύχου προνοίας κακοῦργος ὄν. Malim πανοῦργος, comparatur enim Pylades cum viro, cuius nota πανουργία, Ulixē.

Or. 1513. Ἐνδίκως ἢ Τυνδάρειος ἄρα παῖς διώλετο;

Probe tamen Phryx, cui haec ab Oreste dicuntur, noverat Helenam effugisse. Cf. 1494 sqq. 1556. 1580 sq. Nihil probat vs. 1534 τὸν Ἐλένης φόνον διώκων, ubi φόνος intellegendum de nece intentata, non perfecta. Putabatur Orestes Phrygem rem nescire, an quaesivisse existimandus est διώλετ' ἔν; In sequenti versu recte Schmidt θανεῖν pro θανεῖν correxit.

Or. 1515. οὐ γὰρ, ἥτις Ἑλλάδ' αὐτοῖς Φρυξί διελυμήνατο;

Dativus qualis hic est, αὐτοῖς Φρυξί, αὐτοῖς ἰνδράσιν. simil. constanter usurpatur de iis tantum, qui quaeve cum aliquo aut aliqua re arte coniuncta sunt, itaque optime diceretur Ἑλλάδα αὐτοῖς Ἑλλησιν, Λακεδαίμων αὐτοῖς Σπαρτιάταις, sed Ἑλλάδ' αὐτοῖς Φρυξί ne cogitari quidem potest, et Graeciae sortem parum, credo, curabat servus Troianus. Corrigenendum, nisi fallor :

οὐ γὰρ, ἥτις Ἄσιδ' αὐτοῖς Φρυξί διελυμήνατο;

Or. 1547. μεγάλη δέ τις ἂ δύναμις· δι' ἀλάστορ' ἔπεσ' ἔπεσε μέλαθρα τάδε δι' αἰμάτων.

Versus misere corrupti procul dubio constabant dochmiis, qui ita tantum poterunt restitui, si sumimus quae volgantur constare veteris lectionis interpretamentis. Ita possis :

μέγα δὲ καὶ σθένει βία ἀλαστόρων,
ἔπεσε < γὰρ > μέλαθρα τάδε δι' αἰμάτων.

An ἔβα γὰρ κτλ. coll. Phoen. 20?

Or. 1610. *Or.* πειθ' ἐς Ἀργείους μολών

Men. πειθὼ τίν'; *Or.* ἡμᾶς μὴ θανεῖν αἵ τοῦ πόλιν.

Verba αἰτοῦ πόλιν, vitii suspecta Nauckio, lacunae videntur supplementum. Expectes :

ἡμᾶς μὴ θανεῖν < πετρουμενους >.

Or. 1618. ἀλλ' εἴ, ὕφαπτε δώματ', Ἡλέκτρα, τάδε·

σύ τ', ὦ φίλων μοι τῶν ἐμῶν σαφέστατε

Πυλάδῃ, κάταθε γείσα τειχέων τάδε.

Heimsoeth fortasse recte γείσα τῶνδε τειχέων malebat, ego observatum velim hinc apparere lignea fuisse τὰ τῶν τειχέων γείσα, eaque non admodum firma, quippe quae supra vs. 1570 Orestes minatur se fracturum

ἢ τῶδε θριγκῶ κρᾶτα συνθραύσω σέθεν,

ῥήξας παλαιὰ γείσα, τεκτόνων πόνον.

Or. 1624. πᾶσαν γὰρ ὑμῶν ὅδε βιάζεται πόλιν

ζῆν, αἶμα μητρὸς μουσαρὸν ἐξειργασμένος.

Nauck edidit πόλιν | ζῆ δ', citra necessitatem, ut mihi quidem videtur, et contra mentem poetae. Minime autem breviloquentia aliqua poeta sic scripsit pro πᾶσαν βιάζεται πόλιν ζῆν ἑαυτὸν ἔαν. Veteres enim et probati scriptores ne cum infinitivo quidem iungunt verbum βιάζεσθαι, *cogendi* sensu adhibitum, quae notio ubi hanc structuram requirit, usurpant verbum ἀναγκάζειν. Sed βιάζεσθαι hic, ut saepe, est *vi exprimere* et vertendum: *universae enim civitati vestrae hic vi exprimit* (i. e. exprimere tentat), *ut quamvis materna caede pollutus vivat*. Operae pretium est videre quam male haec structura habuerit scholiastas, quorum alter explicat: πᾶσαν γὰρ ὑμῶν οὗτος πόλιν βιάζεται διὰ τὸ ζῆν καὶ αὐτὸν (αὐτόν, καὶ?), μηδενὸς αὐτῷ συγχωροῦντος, alter: οὐδενὸς αὐτῷ συγχωροῦντος ζῆν, οὗτος βιάζεται ἀδίκως τούτου τυχεῖν βουλούμενος, τοῦ ζῆν. Poetae quidem mentem eos docuit contextus, sed latebat ratio grammatica.

Or. 1690. σὺν Τυνδαρίδαις τοῖς Διὸς υἱοῖς
ναύταις μεδέουσα θαλάσσης.

Huc pertinere γρ. ὑγρᾶς ad vs. 1689 in AB intellexit Nauck, quae si est, ut esse videtur, coniectura, equidem malim:

γλαυκᾶς μεδέουσα θαλάσσης.

RHES 52. Hector ad chorum:

εἰς καιρὸν ἦλθεσ καίπερ ἀγγέλλων φόβον.

Cum Nauckio praefero ἦκεις, in cuius lectionis fidem excitat Chr. pal. 1870. 2299. 2690, sed maioris est momenti corrigere καίπερ, quod absurdum est, quia ut e praegressis (15-51) apparet non Troianorum φόβον nuntiat, sed Graecorum. Corrigitur:

εἰς καιρὸν ἦκεις, καινὸν ἀγγέλλων φόβον.

i. e. *inexpectatum*.

Rhes. 172. Hect. σὺ δ' αἶτει πλὴν στρατηλάτας νεῶν.

Dolon. κτεῖν', οὐ σ' ἀπαιτῶ Μενέλεω σχέσθαι χέρα.

Hect. οὐ μὴν τὸν Οἰλέως παῖδά μ' ἐξαιτεῖς λαβεῖν;

Dol. κακαὶ γεωργεῖν χεῖρες εὖ τεθραμμένα.

Hector, qui solos classis duces, Agamemnonem et Menelaum exceperit, non potuit sic rogare per οὐ μὴν, quasi negativum expectaret responsum. Hinc scribendum puto:

τί μὴν; τὸν Οἰλέως παῖδά μ' ἐξαιτεῖς λαβεῖν;

Rhes. 195. Chor. μέγας ἀγών· μεγάλα δ' ἐπινοεῖς ἐλεῖν·

μακάριος γε μὴν κυρήσας ἔση·

πόνος δδ' εὐκλεής·

μέγα δὲ κοιράνοισι γαμβρὸν πέλειν.

Aperte hic versus pugnat cum praegressis, ubi Dolon oblatum sibi ab Hectore matrimonium cum sorore abnuerat. Vid. 167 sq. Aut igitur ineptit poeta aut versus est spurius.

Rhes. 254. τὴν ἄνδρ' Ἀχαιῶν ὁ πεδοστιβῆς σφαγεὺς
 οὐτάσει ἐν κλισίαις, τετράπου
 μῖμον ἔχων ἐπὶ γᾶν
 θηρός;

Πεδοστιβῆς, quod recte habet infra 763, ubi ut saepius apud se-
 quiores (nec Rhesi auctorem valde antiquum esse arbitror) signi-
 ficat χαμαιεύνης, hic inepte dictum est de Dolone, qui *solo incedere*
 dicendus non erat, ut existimo, nec saniora sunt deinde verba
 obscurissima μῖμον-ἐπὶ γᾶν. Ne multa; conicio :

τὴν ἄνδρ' Ἀχαιῶν ὁ μονοστιβῆς σφαγεὺς
 οὐτάσει ἐν κλισίαις, τετράπου
 οἶμον ἔχων ἀγρίου
 θηρός;

Quae interprete non egebunt. — Mox, vs. 270, εὐθενοῦντα pro
 εὐτυχοῦντα ποίμνια iam antehac proposui.

Rhes. 287. φόβον δ' ἀγρώσταις, οἱ κατ' Ἰδαίον λέπας
 οἰκοῦμεν αὐτόρριζον ἐστὶν χθονός

Αὐτόρριζος, quod alibi significat αὐταῖς ῥίζαις, hic positum vides pro
 αὐτόκτιτον. Cf. Scholia : σπῆλαιον οὐκ ἀπὸ χειρὸς γενόμενον κτλ. Aesch.
 Prom. 301, πετρορριφῆ αὐτόκτιτ' ἄντρα. Soph. fr. 306 (D.) αὐτοκτίσ-
 τους δόμους, ubi Dindorf recte αὐτοκτίτους restituit, cui formae com-
 para ἄκτιτος, εὐκτιτος, πολύκτιτος, περικτίτης, nec Rheso auctori
 reddere ausim αὐτόκτιστον, nam αὐτόρριζον sic usurpare poterat ad
 analogiam vocabulorum αὐτόκομος aliorumque similium, in quibus
 αὐτός id quod sua sponte sive natura nascitur denotat.

Rhes. 314. τοῖσδε Τροίᾳ σύμμαχος πάρεστ' ἀνῆρ,
 ὃν οὔτε φεύγων οὔθ' ὑποσταθεὶς δορὶ
 ὁ Πηλέως παῖς ἐκφυγεῖν δυνήσεται.

F. G. Schmidt II 372 « Mag der in 315 erhaltene Gedanke in dem
 Standpunkt und der Anschauung, welche der Dichter dem Hirten
 mit Bedacht zuweist, auch eine gewisse (?) Entschuldigung fin-
 den, etwas unnatürlich (?) ist bei alledem die Vorstellung der
 durch die Flucht Rettung suchende Achilles, *sonderbar auch die
 Form in der uns von diesen Helden hier berichtet wird.* »

Non nisi ultimae viri acuti sententiae subscribere possum, nam
 vana mihi saltem videtur reliqua criminatio. Pastori enim Rhesus,
 cuius imaginem splendidumque belli apparatus adeo vivis colo-
 ribus modo descripserat, bellator ita fortis videri debebat, ut ne
 ipse quidem Achilles impetum eius sustinere aut fuga perse-
 quentem effugere posse ei videretur. Insuper satis ex Homero suo
 sciebat poeta heroica aetate ne fortissimis quidem viris fugam,
 re postulante, dedecori fuisse. Quod vero ad orationis formam

attinet in ea ipse quoque, nondum lecta Schmidtii annotatione, haeseram conieceramque :

ὄν οὔτε φεύγων ἐκφυγεῖν δυνήσεται
ὁ Πηλέως παῖς οὔθ' ὑποστῆναι δορί.

Cf. 335. 375 sq. Versus spurios esse haud facile credam.

Rhes. 321. ἀλλ' οὐδὲν αὐτῶν δεόμεθ', οὔτινες πάλαι
μὴ ξυμπονοῦσιν, ἤνικ' ἐξώστης Ἄρης
ἔθραυε λαίφῃ τῆσδε γῆς μέγας πνέων.

Ob sequens ἔθραυε expectatur μὴ ξυνεπόνου ὀπηνίκα'.

Rhes. 327. ὀρθῶς ἀτίλλεις κἀπίμομος εἰ φίλοις
δέχου δὲ τοὺς θέλοντας ὠφελεῖν πόλι.

Malim δέχου δὲ νῦν θέλοντας κτέ. « Amicos olim cessantes, *nunc* strenuam opem laturos, accipe » sed dubito num sanum sit ἀτίλλεις, quos enim vilipendimus, non facile accipimus, et nescio an poeta dederit κακίλλεις, *vituperas*.

Rhes. 370. ἔλθέ, φάνηθι, τὸν ζάχρυσον
Πηλεΐδα προβαλοῦ κατ' ὄμμα πέλταν
δοχμίαν πεδαίρων κτέ.

Male vertunt « peltam Pelidae obicias ob oculos ». Nam προβαλοῦ est tibi obice, i. e. te tuere pelta, κατ' ὄμμα = ἐναντίον, *contra Peli-*
dem.

Rhes. 436. Rhesus moram suam excusans ad Hectorem :

— ἤκω περάσας ναυσὶ πόντιον στόμα,
τὰ δ' ἄλλα πεζὸς γῆς περῶν ὄρισματα,
οὐχ ὡς σὺ κομπεῖς τὰς ἐμὰς ἀμύστιδας,
οὐδ' ἐν ζαχρύσοις δώμασιν κοιμώμενος κτέ.

Manifesto non sufficit Musgravi coniectura ἐλκύσας, nam opus est participio praesenti. Respondet autem Rhesus Hectoris criminationibus, qui 418 de reliquis Troianorum sociis dixerat

οὐκ ἐν δεμνίοις

πυκνήν ἄμυστιν, ὡς σὺ, δεξιούμενοι

ubi recte est praesens. Correxerim igitur :

οὐχ ὡς σὺ κομπεῖς, <σπῶν πυκνάς> ἀμύστιδας, κτλ.

Rhes. 452. ἐγὼ γὰρ ἔξω τοὺς μέγ' αὐχούοντας δορὶ
πέρσας Ἀχαιοῦς, καίπερ ὕστερος μελών.

Parum satisfaciunt propositae correctiones. Nam Kirchhoffii coniecturam ἐγὼ γ' ἀρῆξω impedit sequens πέρσας, pro quo ita requireretur participium praesens, altera autem Nauckii suspicio ἤκω-πέρσων admodum languet, quia non quo consilio sed quid effecturus Rhesus venerit dicendum fuerat, altera ἐγὼ γὰρ αὐχῶ τοὺς μέγ' ἀνθοῦντας δορὶ πέρσειν iusto est violentior. At nescio an versus quales traditi sint prodant manum interpolatoris. Qui si spurii sunt, optime Rhesi oratio totidem (quod in talibus λόγων

ἀγῶσιν amanti tragici) versibus constans, quot Hector (393-421) adhibuerat, clauditur hisce verbis :

θατέρα δ' ἀπ' Ἰλίου
πρὸς οἶκον εἶμι, συντεμῶν τοὺς σοὺς πόνους.
ὕμῶν δὲ μή τις ἀσπίδ' ἄρηται χερί.

Ultimus enim versus post omnia quae dixerat nulla indigebat explicatione, et longe efficacius ea caret.

Rhes. 560. ἀλλ' ἢ κρυπτόν λόγον εἰσπαίσας
διόλωλε; τάχ' ἂν εἴη φοβερόν μοι.

Metrum corrigit Hermann scribendo τάχ' ἂν δ' εἴη φοβερόν, quod receptum a Dindorfio. Factum nolim, nam τάχ' ἂν misere languet. Sub TAXAN latere videtur ΤΑΛΑΣ, quo depravato εἴη addidit corrector. Scribendum puto :

— διόλωλε τάλας; φοβερόν μοι.

Rhes. 640 sq.

καὶ ταῦτ' ἐγὼ (ταῦτά σοι Schmidl) μὲν εἶπον· ὄν δέ χρῆ παθεῖν,
οὐκ οἶδεν οὐδ' ἤκουσεν ἐγγὺς ὦν λόγου.

Cur Minerva haec addat non intellego. Versus ineptos abesse malim. Infra autem admodum languere mihi videntur 666 sq.

ὥστ' εὐτυχούντας συμμάχους ἐμοὺς ὄρᾶν,
γνώσει δὲ καὶ σὺ τὴν ἐμὴν προθυμίαν.

Quos si quis interpolatori tribuerit, equidem non tuebor.

Rhes. 656. ἤκω δ' ἀκούσας οὐ τορῶς, φήμη δέ τις
φύλαξιν ἐμπέπτωκεν ὡς κατάσκοποι
ἤκουσ' Ἀχαιοῶν, χῶ μὲν οὐκ ἴδων λέγει,
ὃ δ' εἰσιδὼν μολόντας οὐκ ἔχει φράσαι.

Aperte sententia postulat ποῖ' βῆσαν, quod tamen ita tantum verum esse potest, si sumimus μολόντας pravum esse lacunae supplementum.

Rhes. 692. τίς ἀνδρῶν ὁ βίας;
τίς δ' μέγα θράσος ἐπεύξεται
χέρα φυγῶν ἐμᾶν;
πόθεν νιν κυρήσω;

Non ignoro πόθεν interdum non multum differre a πῶς, sed neque in huiusmodi quaestione potest usurpari, neque omnino sic adhibitum est tragicae dictionis. Dederat poeta :

πόθ' (= ποῦ) οὖν νιν κυρήσω.

Rhes. 699. Chorus. Θεσσαλὸς ἢ
παραλίαν Λοκρῶν νεμόμενος πόλιν;
ἢ νησιώτῃν σποράδα κέκτηται βίον;

Non sufficit probabilis Nauckii correctio νησιώτης, nam nec quid σπορὰς βίος sit pro certo dixeris nec non κτᾶται βίον *victum parat* pro κέκτηται necessarium videtur. Intellegerem :

ἢ νησιώτης ἀρπαγαῖς κτᾶται βίον;
 si quidem insulanos priscis temporibus piratas fuisse constat. E
 sequentibus τίς ἦν πόθεν; ποίας πάτρας;

ποιον ἐπεύχεται τὸν ὑπατον θεῶν;

non recte Wecklein Iudaeum fuisse Rhesi auctorem effecit. Ceterum fortasse verius est τῶν ὑπάτων θεῶν, *quem superiorum deum*, scil. prae ceteris, ut Athenienses Minervam, Argivi Iunonem, alii alium. Cum tamen codd. habeant εὐχεται, quod in ἐπεύχεται mutavit Hermann et hoc quoque compositum perraro cum accusativo iungitur, nescio an etiam rectius scribamus :

ποιῶ δ' εὐχεται τῶν ὑπάτων θεῶν;

Rhes. 785. αἶ δ' (equi) ἔρ(ρ)εγκον ἕξ ἀντηριδῶν
 θυμὸν πνέουσαι κτέ.

Hic locus ex eo numero est, qui serioris Rhesi originis indicia continent, ῥέγκειν enim pro φουσάν est sequioris Graecitatis. Idem valet de vs. 789

κλύω δ' ἐπάρας κρᾶτα μυχθισμὸν νεκρῶν

ubi στεναγμὸν requirit antiquiorum sermo. Semibarbara forma est ἐξαπώσατε vs. 811, sed sententia ibi postulat ἐξηκούσατε, quod feliciter restituit Schmidt.

Rhes. 791 δυσθνήσκοντος Nauck mutavit in δυσθνητοῦντος et Electr. 843 δυσθνήσκον in δυσθνητοῦν. Nihil vulgatis praesidii attulit Lobeck ad Phrynichum pag. 606. Similiter quidem formatum est δυσοίζω, nec tamen negligendum ab οἴζω non fieri adiectivum verbale, neque igitur compositum aliter formari potuisse. Εὐπραξίς apud Aeschylum Ag. 246 divisim scribendum esse intellectum est. Vid. Orestiae ed. Weckleinii.

Rhes. 847. τίς οὖν τέρωται, τίς τέθνηκε συμμάχων
 τῶν σῶν, μολόντων ὧν σὺ πολεμίων λέγεις;
 ἡμεῖς δὲ καὶ τετρώμεθ', οἱ δὲ μερίζονα
 παθόντες οὐχ ὀρώσιν ἡλίου φάος.

Vocula καὶ cum omni vi careat, corrigo :

ἡμεῖς δὲ κατατετρώμεθ', κτλ.

Rhes. 954. ἐγὼ δὲ γῆς ἔφεδρον Ἑλλήνων στρατὸν
 λεύσσω, τί μὲν ἔμελλον οὐ πέμψειν φίλοις
 κήρυκας, ἔλθειν ἀπικουρήσαι χθονί;

Manifesto nullus hic locus est particulae μὲν, et procul dubio corrigendum τί δῆτ' ἔμελλον κτλ.

TROADUM 58. ἦ πόῦ νιν, ἐχθρᾶν τήν πρὶν ἐκβαλοῦσα, νῦν
 εἰς οἶκτον ἡλθεσ πυρὶ κατηθαλωμένης;

De urbe Troia Minervam rogat Nejtunus. Iam Madvig intel-

lexit pronomen *νιν* cum genetivo *κατηθλωμένης* iungi non posse, nec tamen recte reposuit ἤ που σύ γ'. Obiecti enim pronomen sine gravi incommodo abesse nequit et corrigendum fuerat *κατηθλωμένην*. Nam εἰς οἶκτον ἤλθεσ posutum pro οἰκτῆρεις huius verbi obiectum noto usu asciscit in accusativo, ut v. c. Bacch. 1288

λέγ', ὡς τὸ μέλλον καρδία πῆδημ' ἔχει

= πηδᾶ = πηδῶσα φοβεῖται.

Troad. 102. πλεῖ κατὰ πορθμόν, πλεῖ κατὰ δαίμονα,
μηδὲ προσίστω πρῶραν βίτου
πρὸς κῦμα πλέουσα τύχαισιν.

Melius intellegam : πλεῖ δὲ κατὰ ῥοδὸν, quae est nota locutio.

Troad. 150. σκῆπτρῳ Πριάμου διερεῖδομένα.

Perabsurde Hecuba Priami sceptro inuixam se olim choreas duxisse dicit. Stat mihi vetus sententia poetam dedisse διερεῖδομένου, i. e. *regnante Priamo*.

Troad. 199. οὐκ Ἰδαίοις ἰστοῖς κερκίδα
δινεύουσ' ἐξαλλάξω.

Scholiasta : οὐχ ὡς πρότερον ἤδον ἐν τοῖς ἰστοῖς δινεύουσα καὶ στρέφουσα τὴν κερκίδα. Hinc Barthold ἐξαλλάξω, aut longe melius ἐξολολύξω, nec tamen *ululandi*, sed *canendi* notio hic expectatur. Quare ve-reor ne gravior sit corruptela. Venit in mentem :

δινεῦσ' ἐξάρξω <μολπᾶν>.

Etiam Phoen. 792 δινεῖς in δινεύεις depravatam esse testantur numeri.

Troad. 224. τὰν τ' ἀνχιστεύουσαν γᾶν
Ἰονίῳ ναύτα (s. ναῦται) πόντῳ,
ἂν ὑγραίνει — Κρᾶθις κτλ.

Pro depravato ΝΑΥΤΑ(I) formam, si certam, rarissimam tamen, ναῖον reposuit Dindorf et metri causa τὰν pro ἂν. Si tale quid latet, potius scripserim :

Ἰονίῳ πόντῳ ναῖοιμ'

sed magis hodieque mihi aridet, quod olim placebat :

Ἰονίου λαίτματι πόντου | τὰν κτέ.

Nam magna Graecia vix minus quam Sicilia victoriis in Graecorum certaminibus inelyta fuit. Vide praegressa et Rev. II, 57.

Troad. 325. ἄνεχε χορόν quid sit non intellego. Coll. Hesiod. Scut. 280 probo codicis Vaticani lectionem ἄνεχε, ut vs. 332 est χόρσευ, μᾶτερ, ἄνεχε. Saepe Herodotum dicere ἀνάγειν θυσίας et εορτὴν notum est.

Troad. 349. οὐδὲ σ' αἰ τέχνηαι, τέκνον,
ἔσωφρονήκασ' (sic libri).

Nauckii correctio σῶφρονα τεθείκασ' fiet etiam lenior reposita vera perfecti forma τεθῆκασ', quae ubique restituatur tragicis.

Cf. Meisterhans. Fieri tamen potest ut ita corrigentes emendemus (σεσωφρονίησιν. glossema genuinae, ut suspicor, lectionis γενουθετήχασ'. Quod utut est, illam Nauckii coniecturam longe praefero alteri ἐς σωφρονήχασ'. Cf. Schmidt, p. 386.

Troad. 381. οὐδὲ πρὸς τάφους

ἔσθ' ὅστις αὐτοῖς αἶμα γῆ δουρήσεται.

Forsan recte pro δουρήσεται Schmidt χωρήσεται restituit, sed εὐμενῆς conciens minus mihi persuasit, si enim liberis carebant, non carebant amicis et familiaribus. Ampliandum igitur censeo.

Troad. 396. καὶ ταῦτ' Ἀχαιῶν ἡξίς ἐξεργάζεται.

Recte ἦξίς (Hesychius) requirebat Dindorf. Πάρηξίς quoque Aesch. Agam. 556 valde mihi et aliis suspectum est.

Troad. 431. δύστηνος, οὐκ οἶδ' οἷά νιν μένοι πάθη.

Propter opposita in praegressis expectabam

οὐκ οἶδ' < αὐτὸν > οἷά νιν μένει.

Sequentia (432-434) delens Nauck mihi neutiquam persuasit.

Troad. 440. Ἥλιου θ' ἄγναι βόες,

αἱ σάρκα φωνήεσσαν ἤσουσιν ποτε,

πικρὰν Ὀδυσσεῖ γῆρυν.

Optimam ex propositis in h. l. coniecturis Kirchhoffianam ἔξουσιν si non plane impedit, at valde tamen premit quod sequitur πικρὰν-γῆρυν. Omnino retinendum puto ἤσουσιν, sed scripserim :

αἱ σαρκὶ φωνῆν θέσπιν ἤσουσιν ποτε, κτλ.

Troad. 452. ἐκλέλοιψ' ἑορτάς.

Nihil significat codd. BC varietas ἐκλέλοιπα δ', quia librarii asyndetis infesti saepenumero voculam δέ de suo inferciunt, neque Nauck conicere debuerat ἐκλέλοιπα δ' ἑορτάς, formam Ionicam invito poetae obtrudens. Semel Euripides, sed metro cogente, permisit sibi ἑροτιν scribere Λιολιστί, Electr. 625.

Troad. 509. δακρύοις καταξανθεῖσα.

Quam certa corruptela, tam incerta medela. Coniecta sunt ἄκραις, πέτραις, δέμας, πάντως, κατάκρας, addere poteris κάρα, sed quid dederit poeta semper ignorabitur.

Troad. 517. τετραβάμονος ὡς ὑπ' ἀπήνας

Ἀργείων ὀλόμαν τάλαινα δοριάλωτος,

ὄτ' ἔλιπον ἵππον οὐράνια

βρέμοντα — ἐν πύλαις Ἀχαιοί.

Poetam equum ligneum *currum quadrupedem* vocasse cras credam. Vide ne dederit ὑπὸ ποιναῶς, quam solvere scil. Graeci simulabant Minervae pro rapto Palladio, quae si vera est correctio, simul apparet quid legi possit infra vs. 529 sq.

κεχαρμένοι δ' ἀοιδαῖς

δόλιον ἔσχον ἄταν

in quibus sine causa idonea Nauck (fortasse φόνιον volebat) δόλιον suspectare mihi videtur, sed merito Schmidt offendit in αοιδαῖς pro quo ἀλλεῖς proposuit. Nempe conieci κεχαρμένοι δ' ἀποίνους aut δὲ δώροις.

Troad. 550. ἐν | δόμοις δὲ παμφαῆς σέλας
 πυρὸς μέλαιναν αἴγλαν
 ἔδωκεν ὕπνω.

Recte Hermannus ἀπεδίωκεν, sed praeterea pro ὕπνω, qui dativus de industria, semel corrupto verbo, genetivo substitutus est, requiro ὕπνου. Sententia : *in aedibus illustre ignis iubar pellebat atrum somni splendorem*, i. e. urbis incendium neminem domi dormire sinebat. Ceterum multo malim *atram somni caliginem* :

μέλαιναν ἄγλυν
 ἀπεδίωκεν ὕπνου,

quemadmodum probante Dindorfio Wakefield in Philocteta vs. 831 ὄμμασι δ' ἀντίσχοις τάνδ' αἴγλαν, ubi similiter de somno agitur, coniecit ἀγλύν.

Non magis sanata videntur in eodem carmine vs. 531-536 verba πᾶσα δὲ γένηα Φρυγῶν-ὄρμᾶθη, quae admodum libera structura iunguntur cum his : Δαρδανίας ἦταν (equum ligneum) θεῶ δώσων χάριν ἄζυγος ἀμβροτοπόλου, quae causa fuit cur Weil arriperet Scholiastae lectionem Δαρδανίδας, scriberetque ἄν (pro καὶ) Δαρδανίδας, at Δαρδανίδας post πᾶσα γένηα Φρυγῶν male abundat. Quia autem verbum ὀρμᾶσθαι non cum participio sed cum infinitivo construi assolet, nescio an loci difficultati melius consulamus scribendo :

ξεστὸν λόγον Ἀργείων
 καὶ Δαρδανίας ἦταν θεῶ δοῦναι
 χάριν ἄζυγι καὶ ἀμβροτοπόλῳ.

Prava lectio Δαρδανίδας causa fuisse videtur cur δοῦναι mutaretur in δώσων.

Troad. 601. ὦ πατρίς ὦ μελέα, καταλειπομένην σε δακρύω,
 νῦν τέλος οἰκτρὸν ὄρῃς, καὶ ἐμὸν δόμον ἔνθ' ἔλοχεύθην.

Propter verba interposita faciliore structura scriberetur

νῦν τέλος οἰκτρὸν ὄρῃς καὶ ἐμὸς δόμος ἔνθ' ἔλοχεύθην.

Schmidt haerens in καταλειπομένην fortasse vere coniecit κατερεῖ-
 πομένην.

Troad. 632 : οὐ ταῦτόν, ὦ παῖ, τῷ βλέπειν τὸ καθανεῖν
 τὸ μὲν γὰρ οὐδέν, τῷ δ' ἔνεισιν ἐλπιδες.

Ex omnibus quae supra passa et locuta est Hecuba, luculenter apparet miserrimam reginam de omnibus desperare, itaque sic ut eam poeta nunc facit loquentem omnino loqui non potuisse, neque ob aliam causam Euripidem haec ei verba tribuere, quam

ut nascatur Andromachae pulchram illam, quae haec verba excipit, orationem habendi occasio.

Troad. 639. ὁ δ' εὐτυχῆσας ἐς τὸ δυστυχῆς πεσὼν
ψυχὴν ἀλᾶται τῆς πάροιθ' εὐπραξίας.

Teneo veterem sententiam Euripidem scripsisse ἀσᾶται, ut dixit Herodotus III, 41 de Polycrate ἐδίξετο ἐπ' ᾧ ἂν μάλιστα τὴν ψυχὴν ἀσηθείη, ubi prorsus ut hic idem significat quod paullo ante dictum est ἀλαεῖν. Contra nullam video causam, cur cum Nauckio vs. 627

ἔκρυψα πέπλοις κάπεκοψάμην νεκρὸν
rescribamus κάπεκλαυσάμην. Nam si qua est in composito ἀποκόπ-
τεσθαι hic tantum plangendi sensu usurpato offensio, longe faciliore mutatione κατ' ἐκοψάμην reponi potest.

Troad. 710. οὐχ ἑκὼν γὰρ ἀγγελῶ
Δαναῶν τε κοινὰ Πελοπιδῶν τ' ἀγγέλματα.

Pronomen additum expectes, et auri gratius foret :

οὐχ ἑκὼν γὰρ σοι φέρω κτλ.

Nota usu saepe φέρειν cum compositis a tragicis et aliis quoque usurpatur pro ἀγγέλλειν, quod verbum glossatori tribuerim.

Troad. 725. ῥῆψαι δὲ πύργων δεῖ σφε Τρωικῶν ἄπο.
ἀλλ' ὧς γενέσθω, καὶ σοφωτέρα φανεῖ, κτλ.

In his Talthybii ad Andromachen verbis vix satis recte cohaerent verba ἀλλ' ὧς γενέσθω cum sequentibus. Nemo sic loquitur, sed luculenta fiet oratio, si scripseris :

ἀλλ' ἕα γενέσθαι, καὶ σοφωτέρα φανῆ.

Ignorata synzesis fortasse fuit corruptelae causa.

Troad. 735. εἰ γὰρ τι λέξεις ᾧ χολώσεται στρατός,
οὔτ' ἂν ταφείη παῖς ὄδ' οὔτ' οἴκτου τύχοι.

Modo sepeliretur Astyanax, parum referebat utrum sortem eius miserarentur Graeci necne, quare corrigo :

οὔτ' οἴκτου τύχοις.

Quam emendationem confirmant ipsa sequentia.

Troad. 809. εἶθ' Ἐλλάδος ἕλαγε πρῶτον ἕνθος ἀτυζόμενος
πόλων

Schol. διὰ τοὺς πόλους λυπούμενος, sed ubi quaeso ἀτύζεσθαι, i. e. ἐκπλήττεσθαι, significat λυπεῖσθαι? Quapropter persto in vetere sententia de Hercule, pacta mercede privatum, hic scriptum fuisse primitus ἀτεμβόμενος πόλων. Cf. Rev. II, 54.

Troad. 825. ἃ δέ σε γειναμένα πυρὶ δάεται.

Mireris, quia in postrema demum fabula vs. 1255 sqq. urbs Troia incenditur; quare dubites num illa pars sit genuina.

Ad vs. 822 in scholiis citantur Diodori Erythraei hi versus :

ἄμπελον ἦν Κρονίδης ἔπορεν οὐ παιδὸς ἄποινα
 χρυσεῖοις φύλλοισιν ἄγαυοῖσι κομώσαν
 βότρυοι θ' οὖς Ἥφαιστος ἐπασκήσας Διὶ πατρὶ
 δῶχ', ὃ δὲ Λαομέδοντι πόρεν Γανυμήδεος ἀντί.

ubi novissimus editor satis habuit annotare «ἀγαυοῖσι corruptum.»
 In promptu tamen erat certa emendatio ἀγαυοῖσιν κομώσαν.

Troad. 899. Helena rogat Menelaum : γνῶμιτινές

Ἐλλησι καὶ σοὶ τῆς ἐμῆς ψυχῆς πέρι;

Men. οὐκ εἰς ἀκριβῆς ἦλθες, ἀλλὰ πᾶς στρατὸς
 κτανεῖν ἐμοί σ' ἔδωκεν, ὄνπερ ἠδίκεῖς.

Corruptum est ad h. l. scholium : οὐκ εἰς τὸ ἀκριβῆς ἦλθεν, ὥστε
 ἀριθμουμένον τῶν ψήφων εἰς τὸ βραχὺ ἐλθεῖν (?) καὶ εἰς ἰσοψηφίαν
 καταντῆσαι. Satis autem apertum est hanc sententiam esse non posse,
 quam recte assecutus est Nauck coniectura sua ob mutationis
 violentiam minus probabili ἔλεγχον. Hoc video Menelaum res-
 pondisse non exercuisse Graecos κρίσιν de Helena, sed iudicium
 permisisse ipsi Menelao, sed quo pacto hoc dixerit pro certo
 affirmare nequeo. Num forte οὐκ εἰς κρίσιν σύγ' ἦλθες? An οὐκ εἰς
 κρίσιν τὸδ' ἦλθεν?

Troad. 1168. Hecuba ad Astyanactis cadaver :

εἰ μὲν γὰρ ἔθανες πρὸ πόλεως, ἦθης τυχῶν
 γάμων τε καὶ τῆς ἰσοθέου τυραννίδος,
 μακάριος ἦσθ' ἂν, εἴ τι τῶνδε μακάριον.
 νῦν δ' αὖτ' ἰδὼν μὲν γνούς τε τῆ ψυχῆ, τέκνον,
 οὐκ οἶσθ', ἐχρήσω δ' οὐδὲν ἐν δόμοις ἔχων.

Locus haud dubio non sanatur Dindorfii coniectura ἀταίσιθα,
 quod non magis quam οὐκ οἶσθα ad mortuum dici potuit : Suspisor :

νῦν δ' αὖτ' ἰδὼν μὲν γνούς τε σὴν ψυχὴν, τέκνον,
 ὤλεσας, ἐχρήσω δ' οὐδὲν ἐν δόμοις ἔχων.

« *Nunc vero vitam tuam perdidisti conspectis quidem illis et
 cognitis, sed nullo percepto fructu ex iis quae domi habebas.* »
 Possis quoque θ' ἄμα ψυχῆ — ὤλεσας, « *una cum vita illa per-
 didisti.* »

PHOENISSARUM 114. ἄρα πύλαι κλήθροισι χαλκόμετα ἔμβολά τε
 λαϊνέοισιν Ἀμφίονος ὀργάνοις
 τεύχεος ἤρμιστα;

Coll. Aesch. Sept. 346, nescio an verius sit ὀργάναις.

Phoen. 127 Ant. ἔ' ἔ' ὡς γαῦρος, ὡς φοβερὸς εἰσίδειν
 γίγαντι (del. Nck.) γηγένετ' προσόμοιος,
 ἄστρωπὸς ἐν γραφαῖσιν, οὐχὶ πρόσφορος
 ἀμείψω γέννη.

Coniecti : ὡς πρέπουσ' ἐν γραφαῖσιν, κτέ. i. e. *giganti similis, ut conspicui sunt in tabulis pictis, celt.*

Phoen. 139. σακεσφόροι γὰρ πάντες Λίτολοί, τέκνον,
λόγχαις τ' ἀκοντιστῆρες εὐστοχώτατοι.

Non video quam necessitudinem hi paedagogi versus habeant cum praegressa Antigonae exclamatione de Tydeo ὡς ἀλλόχρωσ ἐπλοισι μειζοβάρβαρος.

Phoen. 177. ὡς ἀτρεμαῖα κέντρα [καὶ σῶφρονα]
πῶλοις [μεταφέρων] ἰθύνει.

Scriptura ab interpretibus interpolata duos, ni fallor, celat hos dochmios :

ὡς ἀτρέμας (vel ἀτρεμεῖ) κέντρῳ πῶλους ἰθύνει.

Phoen. 185. ὃδ' ἐστίν, αἰχμαλώτιδας
ὅς δορὶ Θηβαίας Μυκηνησίην
Λερναίᾳ τε δώσειν τριαίνᾳ
Ποσειδανίους Ἄμμωνίους
ὑδασι, δουλείαν περιβαλῶν;

Tentabam :

ὅς δορὶ Θηβαίας Μυκηνησίην
τριαίνᾳ τέ <φησι> δώσειν Λέρνας
Ποσειδανίους Ἄμμωνίους
ὑδασι, δουλείαν περιβαλῶν <ἡμῖν> ;

Phoen. 239. νῦν δέ μοι πρὸς τειχέων

241. αἶμα δάιον φλέγει

242. τᾶδ', ὃ μὴ τύχοι, πόλει

240. θούριος μολῶν Ἄρης.

Sic hos versus transponere suadent antithetica :

ἄμφι δὲ πτόλιν νέφος
πυκνὸν ἀσπίδων φλέγει
σῆμα (σῆμα e scholiis Heimsoeth) φοίνιου μάχης,
ἂν Ἄρης τάχ' εἴσεται.

Non enim in numeris tantum sed etiam in verbis Euripidem studuisse versuum antitheticorum responsioni optime observavit Weil. Nolim igitur vs. 241 tangere φλέγει cum Heimsoethio, qui δεῖμα-φέρει coniecit, sed potius ibi ut in antistrophicis scripserim σῆμα δάιον φλέγει, quod paene idem est ac σῆμα φοίνιου μάχης.

Phoen. 301. Φοίνισσαν βοῶν
κλύουσ', ὧ νεάνιδες, γηραιῶ
ποδὶ τρομερὰν ἔλκω ποδὸς βάσιν.

Scribendum puto : γηραία

τρομερὰν <ἔξ> ἔλκω <δεῦρο> ποδὸς βάσιν.

Cf. lect. var. apud Dindorfium.

Phoen. 535. Necessario legendum esse ὅφ' ἦς (pro ἐφ' ἦ) σὺ μαίνη olim monui.

Phoen. 540. Iocaste ad Eteoclem :

καὶ γὰρ μέτρ' ἀνθρώποισι καὶ μέρη (l. βάρη) σταθμῶν
 ἰσότης ἔταξε κἀριθμὸν διώρισε,
 νυκτός τ' ἀφεγγές βλέφαρον ἡλίου τε φῶς
 ἴσον βαδίζει τὸν ἐνιαύσιον κύκλον,
 κούδέτερον αὐτῶν φθόνον ἔχει νικώμενον.
 [εἶθ' ἥλιος μὲν νύξ τε δουλεύει βροτοῖς]
 σὺ δ' οὐκ ἀνέξει δωμάτων ἔχων ἴσον
 καὶ τῶδ' ἀπονέμειν; κᾶτα ποῦ 'στὶν ἡ δίκη;

Delevi versus manifesto spurium, quippe quo repetantur quae tribus versibus praegressis egregie dicta erant idque admodum inepte, quoniam nihil omnino hic ad rem pertinet, ambo corpora caelestia mortalibus servire, sed summa concordia et sine invidia suo negotio fungi. Praeterea non hoc uno exemplo concordiam mater filio commendaverat. Omnibus vero quae dixerat nunc opponit versus :

σὺ δ' οὐκ ἀνέξει δωμάτων ἔχων ἴσον
 καὶ τῶδ' ἀπονέμειν; κτλ.

Phoen. 602. Et. οὐκ ἀπαιτούμεσθ'· ἐγὼ γὰρ τὸν ἐμὸν οἰκήσω δόμον.

Pol. τοῦ μέρους ἔχων τὸ πλεῖον; Et. φήμ' ἀπαλλάσσου δὲ γῆς.

Forma πλεῖον merito suspecta. Scripserim aut :

τοῦ μέρους ἔχων <σὺ> τὸ πλεόν;

aut sine interrogatione.

Τοῦ μέρος ἔχων <γε> τὸ πλεόν.

Phoen. 643. οὐ κατοικίσαι

πεδία νιν τὸ θέσφατον
 πυροφόρα δόμων ἔχρη,
 καλλιπόταμος ὕδατος ἵνα τε
 νοτὶς ἐπέρχεται ρυτᾶς
 Δίρκας χλοηφόρους
 [καὶ] βαθυσπόρους γύας.

In vs. 643, cum τε abundat tum numeri non satis accurate respondent antithetico vs. 664

κᾶτα φόνιον ὀλεσίθροος.

Correxerim :

καλλιπόταμος ὕδατος ἔνθα κτλ.

Phoen. 697. Creon. ἡ πόλλ' ἐπῆλθον εἰσιδεῖν χρήζων σ', ἀναξ

Ἐτεόκλεες, περίξ δὲ Καδμείων πύλας

φυλακάς τ' ἐπῆλθον σὸν δέμας θηρώμενος.

Et. καὶ μὴν ἐγὼ σ' ἔχρηζον εἰσιδεῖν, Κρέον. κτλ.

Propter repetita verba ἔχρηζον εἰσιδεῖν, quae Creon adhibuerat, iure pro ἐγὼ requirimus καὶ γὰρ, quocirca legendum videtur :

καὶ μὴν σ' ἔχρηζον εἰσιδεῖν καὶ γὰρ, Κρέων.

Sed praeterea haereo in duplici isto ἐπὶ λθον, quod posteriore loco aptius adhibitum videtur quam priore, ubi ἐμύθουον aut simile quid desidero.

Phoen. 751. ὄνομα δ' ἐκάστου διατριβῆ πολλὴ λέγειν,
ἐχθρῶν ὑπ' αὐτοῖς τεύχεσιν καθημένων.

Nimia temeritate Nauck hanc veterem lectionem, quam Didymus legit teste Scholiasta, in editione sua sic mutavit

νέμειν δ' ἕκαστον διατριβὴν πολλὴν ἔχει

(duo ultima verba ex cod. A), quam coniecturam fortasse mea culpa non intellego. Vere autem Didymus poetam intellexit censorem agere Aeschyli in Septem singulorum ducum nomina genus personas enumerantis et describentis. Ipse autem easdem partes non Eteocli, ut ille fecerat, ante pugnam sed nuntio re iam gesta tribuit infra 1103 sqq. Ceterum aut fallor, aut Euripides in hoc dramate utrumque aemulum superare volens, cum magno unitatis detrimento Aeschyli Septem Sophoclisque Oedipodis regis et Coloniaei et Antigoniae argumenta, quantum fieri poterat, coniungere itaque totius fabulae Thebanae quasi conspectum spectatoribus praebere sibi proposuerat, minimeque mihi persuaserunt amici van de Sande Bakhuizen in libro de parodia apud Aristophanem posteaque Naber Mnem. nov. vol. X, hanc traegodiae formam, quae nobis tradita est, senioribus diasceustis tribuendam esse statuentes.

Phoen. 846.

λαβοῦ δ' αὐτοῦ, τέκνον,

ὡς παῖς ἀπὴν πούς τε πρεσβύτου φιλεῖ
χειρὸς θυραίας ἀναμένειν κουφίσματα.

Peringeniosa est Hermanni coniectura ὡς παῖς ἔτ' ἀπτήν, qua tamen, quia ἔτι abundat et parum naturalis videtur pueri mentio nisi adhibita comparatione, sic uti malo, ut proponam :

ὡς παῖς γὰρ ἀπτήν πούς ὁ πρεσβύτου φιλεῖ κτέ.

Aliter Schmidt, p. 423, cuius violenta ratio mihi displicet.

Phoen. 886. ἐκεῖνο μὲν γὰρ πρῶτον ἦν, τῶν Οἰδίπου

μηδὲνα πολίτην μηδ' ἄνακτ' εἶναι χθονός, —
ἐπεὶ δὲ κρεῖσσον τὸ κακὸν ἐστὶ τάγαθοῦ,
μὴ ἐστὶν ἄλλη μηχανὴ σωτηρίας.

Heimsoeth pro ἐκεῖνο coniecit ἴαμα, sed πρῶτον ἴαμα parum mihi arridet, quare praeferrem, modo lenior esset, Nauckii coniecturam ἦν ἄκος pro πρῶτον ἦν. Mihi sufficere videtur :

ἐκεῖνο μὲν γὰρ λῶστον ἦν κτλ.

quam scripturam etiam commendat omissum ἄν, quod in huiusmodi locutione fere sollemne est, sed in illis minus usitatum.

Phoen. 930. Creonti quaerenti e Tiresia necessitatis, quae filium suum immolari iubeat, causam et originem vates haec respondet :

ὄρθῳς μ' ἔρωτᾷς κείς ἀγῶν' ἔρχη λόγων.
 δεῖ τόνδε θαλάμοις, οὐ δράκων ὁ γηγενῆς
 ἐγένετο Δίρκης ναμάτων ἐπίσκοπος,
 σφαγέντα φόνιον αἶμα γῆ Κάδμου χοῶς
 δοῦναι παλαιῶν Ἄρεος ἐκ μηνιμάτων.

Recte dicit ὄρθῳς μ' ἔρωτᾷς, sed non aequè intellego qui vates apte dicere potuerit *et recte in verborum descendis certamen*, quae res aliquando me movebat ut KEIC per καὶ εἰ εἰς interpretarer et sententiam esse putarem *recte me rogas etiamsi litigans*, dudum vero eam opinionem abieci, καὶ 'ς poetae dicere licuisse non credens. Cum tamen in Andromacha legatur vs. 234 :

τί σεμνομυθεῖς κείς ἀγῶν' ἔρχη λόγων;

ubi eadem illa verba aequè apta sunt atque inepta in Phoenissis, nescio an probabiliter statuamus versus 930, qui absque ullo incommodo abesse potest, illius ope ab interpolatore confictum esse.

Phoen. 967. μή μ' εὐλογεῖτω τὰμά τις κτείνων τέκνα.

Prorsus facio cum iis qui haec corrupta existunt. E propositis coniecturis longe lenissima est Nauckii κτείνων scribentis pro κτείνων, si recte, εὐλογεῖν hic significabit μετ' εὐλογίας παραινεῖν, quod tamen dubito num satis tueatur quod Sophocles O. C. 665 dixit θαρσεῖν ἐπαινώ et Electr. 1322 σιγᾶν ἐπήγεσα, ubi ἐπαινεῖν prorsus induit verbi παραινεῖν notionem. Praefero igitur Heusdii suspicionem τέκνα τις κτείνοντ' ἐμά. Verbum εὐλογεῖν hic aptum non esse iniuria contendit Schmidt p. 427. Ceterum tres versus 967-969 non plane vacant suspicione, quia Creon dicens se ipsum filii loco mori paratum esse ineptit causam addens ἐν ὥραίῳ γὰρ ἔσταμεν βίῳ (βίου Kirchh.); non enim iuventutem sed statum coelibem ad sacrificium necessarium esse modo Tiresias diserte dixerat vs. 944 sq.

Phoen. 1330. δοκῶ δ' ἀγῶνα τὸν περὶ ψυχῆς, Κρέον,
 ἤδη πεπερᾶχθαι παισὶ τοῖσιν Οἰδίπου.

Pulchrius foret κεκράνθαι. Cf. Suppl. 814.

Phoen. 1350. ἀνάγετ' ἀνάγετε κωκυτόν,
 ἐπὶ κᾶρα τε λευκοπήχεις κτύπους χερσῶν.

Deleverim χερσῶν, ut duo sint dochmii. Unus fiet versus praecedens, si scribemus :

ἄναγε κωκυτούς.

Pluralis est Troad. 28 πολλοῖς δὲ κωκυτοῖσιν ἀιγμαλωτίδων. Cf. Soph. fr. 728 (Dind.) οὐ νόβλα κωκυτοῖσιν, οὐ λύρα, φίλα. Aesch. Cho. 150. Sept. 243. Ita poetae reddimus :

ἄναγε κωκυτούς, ἐπὶ κάρᾳ τε λευκοπήχεις κτύπους.

Phoen. 1366. Abesse malim.

Phoen. 1373.

ὦ Διὸς κόρη,

ὄδς ἔγχος ἡμῖν καλλίνικον ἐκ χειρὸς

εἰς στέρν' ἀδελφοῦ τῆσδ' ἀπ' ὠλένης βαλεῖν

Forf. ὄδς — εὐμενῶς κτλ.

Phoen. 1396. κἂν τῷδε μόχθῳ γυμνὸν ὦμον εἰσίδων

ὁ πρόσθε τρωθεὶς στέρνα Πολυνεΐκους βίχ

διῆκε λόγχην, κἀπέδωκεν ἡδονὰς

Κάδμου πολίταις κτλ.

Praeter reliqua huius loci vulnera, quae alii curarunt, male sanum videtur κἀπέδωκεν, pro quo requiro ut antehac κἀντέδωκεν propter oppositos vs. 1390-1395.

Phoen. 1400. εἰς δ' ἄπορον ἤκων δορὸς ἐπὶ σκέλος πάλιν

χωρεῖ, λαβὼν δ' ἀφῆκε μάρμαρον πέτρον.

In antiquiore Graecitate μάρμαρον πέτρον recte dici non probat locus Homericus Iliad. XVI 734

ἐτέρηφι δὲ λάζετο πέτρον

μάρμαρον ὀκρίσενθ', ὃν οἱ περὶ χεῖρ ἐκάλυψε.

Ibi enim post πέτρον virgula distinguendum puto, ut μάρμαρον ὀκρίσεντα sit appositio, quod suadent reliqui loci XII 380 et Od. IX 499, ubi μάρμαρος est substantivum. Supra autem vs. 663 legimus

ὃν ἐπὶ χέρνιθας μολῶν

Κάδμος ὤλεσε μαρμάρῳ.

neque aliter vocabulo usus est Aristophanes Ach. 1171. Adiectiva contra sunt, ut par est, μαρμάρους et μαρμαρῶεις. Propterea valde dubito genuinum esse hoc loco πέτρον, quo deleto scribendum suspicor :

λαβὼν δ' ἀφῆκε <χειρὶ> μάρμαρον.

Phoen. 1405.

ξυμβαλόντε δ' ἀσπίδας

πλὴν ταραγμὸν ἀμφιβάντ' εἶχον μάχης

Absurde scholiasta ἀμφοτέρους τοῖς ποσὶ θάντες, quasi vero hoc ἀμφιβαίνειν significare possit, aut stans pede in uno queat aliquis pugnare! Quin verbum depravatam sit nullus dubito, sed ambigo sitne corrigendum, ut antehac coll. Ar. Ran. 202 proposui, ἀντιβάντ', i. e. στηριζαντε ποσίν, ut Homerus loqueretur, an potius ἄγγιβάντ', i. e. cominus, cum prius hastis *eminus* fratres pugnavissent.

Phoen. 1485. Antigone :

οὐ προκαλυπτομένα βοτρυχώδεος

ἄβρα παρηίδος οὐδ' ὑπὸ

παρθενίας τὸν ὑπὸ βλεφάροις

φοίνικ' ἐρύθημα προσώπου, κτέ.

Nescio an praestet

οὐδέ τι

παρθενίας τὸν ὑπὸ βλεφάροις
φοινικ' ἐρύθημα προσώπου.

quod certe multo elegantius dictum est, et facile οὐδέ τι subsequente ὑπό ita potuit depravari.

Phoen. 1551. Oedipus, audito Antigoniae eiulatu, quae utriusque filii mortem ei nuntiavit, ultima huius verba ὦ πάτερ, οἴμοι suo fletu excipit exclamans :

ὦμοι ἐμῶν παθέων. πάρα γὰρ στενάχειν, τὰ δ' αὐτεῖν.

pro quibus Nauck audacter rescripsit :

πάρα γὰρ στενάχειν πάρα δ' ἄζειν

quo verbo teste Gramm. Bekk. An. 348 Sophocles usus est pro στένειν. Satius erit, ni fallor, retinere verbum Euripideum leniter sic refictum, ut scribatur :

πάρα γὰρ στενάχειν ἄ τ' αὐτεῖς.

est enim quod gemam de iis quae vociferaris.

Phoen. 1595. ὦ μοῖρ', ἀπ' ἀρχῆς ὡς μ' ἔφυσας ἄθλιον,
ὄν καὶ πρὶν εἰς φῶς μητρὸς ἐκ γονῆς μολεῖν
ἄγονον Ἀπόλλων Λαίῳ μ' ἐθέσπισε
φονέα γενέσθαι πατρός.

Vitium syntacticum fallit neminem. Kirchhoff proposuit 'τεθεσπίκει, sed quidni lenius 'πεθέσπισε, aut si de compositi hoc usu dubitas

ὄν — Λαίῳ γ' ἐθέσπισε?

Ad abundantiam vocis ἄγονον cf. Arist. Ran. 1184.

ὄντινά γε, πρὶν φῦναι μὲν, ἀπόλλων ἔφη
ἀποκτενεῖν τὸν πατέρα, πρὶν καὶ γεγονέναι,

qui aperte ad hunc locum alludit.

Phoen. 1619. ἀλλ' ἔτι νεάζων αὐτὸς εὐροίμ' ἂν βίον;
πόθεν; τί μ' ἄρδην ὧδ' ἀποκτείνεις, Κρέον;

Subabsurde, minus enim senectus quam caecitas victum quae-rere Oedipum vetabat. Conieci :

ἀλλ' ἐν ξένῃ ζωῶν αὐτὸς εὐροίμ' ἂν βίον;

Phoen. 1628. νεκρῶν δὲ τῶνδε τὸν μὲν ἐς δόμους χρεῶν
ἤδη κομίζειν, τόνδε δ', ὃς πέρσων πόλιν
πατρίδα σὺν ἄλλοις ἤλθε, Πολυνείκους νέχου
ἐκβάλετ' ἄθραπτον τῆσδ' ὄρων ἔξω χθονός.

Si genuina sunt verba non temere suspecta Porsono ὃς-ἤλθε, quae uncinis inclusit Nauck, necessario corrupta sunt nec sufficit cum Dindorfio τόνδε mutare in τοῦδε, sed praeterea sanum non est iners istud σὺν ἄλλοις nec fortasse πατρίδα, quia, si recte memini, tragici patriam vocant πατρίδα, πάτραν, γῆν (γᾶν) πατρίαν s. πατρώαν,

χθόνα et πέδον πάτριον, πόλιν πατρίαν, sed nusquam πόλιν πατρίδα. Possis autem conicere :

τοῦδε δ', ὅς πέρσων πόλιν
πατρίδα (ἰαν?) σὺν ἄλσεσ' ἦλθε, Πολυνείκους νέκυν.
vel <θεῶν> σὺν ἄλσεσ'. Cf. Antig. 117 sqq.

Phoen. 1721. τᾶδε τᾶδε πόδα τίθει
ὥστ' ὄνειρον ἰσχὺν [ἔχων].

Vix sufficit cum Nauckio delere ἔχων. Nescio an Scholiasta qui εἰκελόνειρον interpretatur, ante oculos habuerit quod olim proposui ἰσόνειρον, in quo vocabulo Euripidi ad Aeschyli exemplum in hoc metro iota producere licebat. Cf. Prometh. 548.

Possis tamen fortasse rectius etiam ἀντόνειρον conicere, quod Aeschilo quoque reddere volebat Reisig, quemadmodum ἀντίμοιρον Choeph. 319 pro ἰσοτιμοιρον (sic cod.) coniecit Dindorf, quem vid. in lexico Aeschyleo s. v. ἰσόμοιρος.

Phoen. 1726. Ὄεδ. ἰὼ ἰὼ, δεινὰ δεινὸν ἐγὼ τλάς.

Ant. τί τλάς; τί τλάς; οὐχ ὄρᾳ Δίκα κακούς,
οὐδ' ἀμείβεται βροτῶν ἀσυνεσίας.

Pro ineptis istis τί τλάς; τί τλάς; Hermannus ἔτλας ἐτλας substituebat, felicius Heimsoeth numeros correxit pro glossemate reponens genuinum vocabulum ἀνοίας, quo admisso conieci :

τάλας, τάλας. τί δ'; οὐχ ὄρᾳ Δίκα κακούς,
οὐδ' ἀμείβεται βροτῶν ἀνοίας;

quibus verbis pia filia consoletur senem patrem simulque futuras calamitates minetur suo et illius persecutori Creonti.

Phoen. 1747. Ὄεδ. πρὸς ἡλικας φάνηθι σάς.

Ant. ἄλις ὄδυρμάτων ἐμῶν.

Ὄεδ. σὺ δ' ἀμφιβωμίους λιτάς.

Ant. κόρον ἔχουσ' ἐμῶν κακῶν.

Plura in his suspecta sunt : φάνηθι dictum ubi τράπηθι expectatur; tum φάνηθι (τράπηθι) ἀμφι-λιτάς, deinde λιταὶ κόρον ἔχουσ' ἐμῶν κακῶν. Difficultates non satis expedit coniectura quam proposui Rev. II, 35. Hodie suspicor :

O. πρὸς ἡλικας τράπηθι σάς.

A. ἄλις ὄδυρμάτων ἐμῶν.

O. σὺ δ' ἀμβόα θεοὺς λιταῖς.

A. κόρον ἔχουσ' ἐμῶν γόων.

Traiecti a Rh. 1893. m. Martio.

H. VAN HERWERDEN.

LE DESSÈCHEMENT DU LAC COPAÏS PAR LES ANCIENS

ET PS. ARISTOTE, *περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων*, XCIX (103).

Les travaux entrepris en ces dernières années au lac Copaïs ont attiré de nouveau l'attention sur les tentatives de dessèchement faites par les anciens. On a, là comme à Corinthe, soigneusement relevé les traces très visibles de leurs travaux, à travers le lac, d'une part, et sur le col de Képhalari, de l'autre. Je renvoie le lecteur aux deux articles et à l'excellente carte publiés par M. Michel L. Cambanis dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*¹.

Son relevé est d'autant plus utile que les anciens eux-mêmes ne nous ont point renseignés sur leurs travaux. Ils ne nous disent rien des longs efforts des Minyens (travaux de canalisation et d'endiguement). La seule entreprise qui soit mentionnée par un auteur date de la fin du quatrième siècle : encore STRABON², qui nomme l'ingénieur Cratès, de Chalcis, contemporain d'Alexandre le Grand, ne nous renseigne-t-il qu'à demi sur son œuvre. A l'entendre, Cratès se serait borné à des travaux d'entretien : mise en état et élargissement des canaux anciens et des émissaires naturels. Reprenant et confirmant les vues de Bursian³ et de Curtius, Cambanis montre à merveille que Cratès entreprit le percement d'un canal souterrain, d'un émissaire artificiel destiné à doubler l'exutoire naturel du catavothre de Bynia. Travail considérable, puisque ce souterrain devait avoir une longueur d'environ 2,400 mètres, et qu'il fallait le percer dans un calcaire compact et très résistant ! Aussi ne fut-il pas entièrement achevé⁴. Il reste

1. BCH., XVI (1892), p. 121-137 et pl. XII. — BCH., XVII (1893), p. 322-342. Cf. E. CURTIUS, *Die Deichbauten der Minyer*, dans le premier volume de ses *Gesamm. Abhandlungen*, 1894, p. 266-280.

Sur Corinthe et les tentatives de percement de l'isthme dans l'antiquité, cf. BCH., VIII (1884), p. 225-232.

2. 407 *init.* Cf. ÉTIENNE DE BYZANCE, s. v. Ἀθήναι, et DIOGÈNE LAERCE, IV, IV, 5.

3. *Geographie von Griechenland*, I, p. 199.

4. Nous le savions déjà par STRABON, *op. loc. cit.*

aujourd'hui les 16 puits qui donnèrent aux ouvriers de Cratès 32 points d'attaque : du souterrain même, autant qu'on en peut juger maintenant, un tiers seulement fut creusé.

N'est-il pas question de ce souterrain et de ces puits dans le texte suivant des *Mirabiles Auscultationes*, du Ps. Aristote¹ ? Ἐν τῇ τῶν Ὀρχομενίων πόλει τῇ ἐν Βοιωτίᾳ φανῆναι φασιν ἀλώπεκα, ἣν κύνος διώκοντας εἰσδύναι εἰς τινα ὑπόνομον, καὶ τὸν κύνα συνεισδύναι αὐτῇ, καὶ ὑλακτοῦντα ἧχον μέγαν ποιεῖν ὡσανεὶ εὐρυχωρίας τινὸς ὑπαρχούσης αὐτῷ· τοὺς δὲ κυνηγέτας ἔννοιαν λαβόντας δαιμονίαν, ἀναρρήξαντας τὴν εἰσδυσιν συνῶσαι καὶ αὐτούς· ἰδόντας δὲ διὰ τινων ὀπῶν εἰσερχόμενον ἔσω τὸ φῶς, εὐσυνόπτως τὰ λοιπὰ θεάσασθαι, καὶ ἐλθόντας ἀπαγγεῖλαι τοῖς ἄρχουσιν.

Je n'ignore pas que le territoire d'Orchomène ne s'étendait pas jusqu'au canal de Cratès, au moins à l'époque où il faut placer l'auteur des *Mirab. Auscult.*, mais ce pauvre compilateur a commis ou répété bien d'autres erreurs. Pour le reste, l'anecdote est parfaitement acceptable. Le renard se réfugie dans le canal souterrain (ὑπόνομος) où le chien le poursuit en donnant de la voix. Les chasseurs, entendant les aboiements, se décident à suivre le chien, et, brisant les parois de l'ouverture trop étroite (ἀναρρήξαντας τὴν εἰσδυσιν), tombent dans un tronçon de la galerie. Ils s'avancent sans trop de peine, puisque la galerie mesure 1 mètre 75 de hauteur², et rencontrent des puits (ὀπαί) par où pénètre la lumière du jour. Il n'est pas besoin d'être chasseur pour admettre que le renard se cache dans un trou ! Il suffit de se rappeler le renard du Kæadas qui servit de guide au Messénien Aristoménès³. Le mot ὑπόνομος est celui dont se servent Polybe⁴, Strabon⁵ et bien d'autres, pour désigner un canal souterrain. Enfin, rien n'est plus naturel que l'ignorance et l'étonnement des chasseurs. Les travaux de Cratès avaient duré plusieurs années⁶ ; bientôt souterrain et puits s'étaient à demi comblés. Vint une des périodes les plus tristes de l'histoire de la Béotie, de la fin du 3^e siècle au milieu du second⁷. Cratès fut oublié. B. HAUSSOULLIER.

1. Παραδοξογράφοι, ed. A. WESTERMANN, p. 30.

2. BCH., 1893, p. 329.

3. PANSANIAS, IV, 18, 4 et suiv. Le Kæadas a été exploré par O. RAVET, et la description, peu connue, qu'il en a donnée, se trouve dans l'ouvrage de M. COUAT, *La Poésie alexandrine*, p. 344 note 2.

4. X, 28, 2, Ἐπιπολῆς οὐδέν ἐστι φαινόμενον ὕδωρ ἐν τοῖς προειρημένοις τόποις· ὑπόνομοι δὲ πλείους εἰσὶ, καὶ διὰ τῆς ἐρήμου φρεατίας ἔχοντες.

5. 406, *init.* et 407.

6. D'après les calculs des ingénieurs. BCH., 1893, p. 330.

7. POLYBE, XX, 6; XXIII, 2.

FRAGMENTS D'HOMÈRE

SUR PAPYRUS D'ÉGYPTE

Dans la collection de papyrus achetée récemment en Égypte pour la Bibliothèque de Genève, se trouvent six fragments homériques qui feront l'objet de cette étude. Je n'essayerai pas de déterminer l'époque à laquelle ils remontent et qui, selon toute probabilité, varie d'un fragment à l'autre. De tous les textes de la collection que j'ai déchiffrés jusqu'ici, aucun ne porte une date antérieure à la période romaine; mais beaucoup ne sont pas datés, et je suis loin d'ailleurs d'avoir achevé le dépouillement de l'ensemble. Reste, comme moyen d'estimation chronologique, la paléographie de nos fragments. J'en indiquerai pour chacun d'eux les caractères particuliers, en laissant à de plus experts que moi le soin d'en tirer, s'il y a lieu, des conclusions.

Là où j'ai comblé les lacunes de mes papyrus, c'est d'après le texte de Dindorf (Teubner, 4^e édition). J'ai partout séparé les mots, sauf à la première et à la troisième colonne du sixième fragment, et souligné les lettres incomplètement lisibles.

FRAGMENTS I ET II (RECTO).

Odyssée; chant III, vers 364-375 et 384-402.

Proviennent tous deux de la même main et aussi du même exemplaire, où ils faisaient partie de deux $\sigma\epsilon\lambda\theta\epsilon\varsigma$, contiguës. A droite du fragment II, une marge en blanc de 41/2 centimètres. L'écriture est une onciale grasse très large. Les lettres ont toutes une hauteur égale, excepté le φ , dont le trait vertical dépasse des deux côtés l'alignement régulier, et l' \omicron , qui est quelquefois de dimensions réduites; les deux traits médians du μ se prolongent au-dessous de leur point d'intersection. La hauteur des interlignes, exactement celle des lettres. Le papyrus, d'un gris sale.

Fragment I. Des vers 364-367, on ne lit plus que quelques unes des premières lettres, à savoir : v. 364 $[\pi]α\upsilon[\tau\epsilon\varsigma]$; v. 365 $[\epsilon]ν\theta\alpha \kappa[\epsilon]$; v. 366 $[\nu\nu \alpha\tau]α[\rho \eta]\omega\theta[\epsilon\nu]$; v. 367 $\underline{\epsilon\iota}\mu. \epsilon\nu\theta[\alpha] \chi\rho[\epsilon\iota\omicron\varsigma]$.

Voici maintenant les vers 368-375, que je complète.

- 368 ουχ ολιγον [συ]δ[ε του]τον επε[ι τεον]ικετο δωμα
 369 πεμψον συν δ[ιφρω]τε και υιει δος [δε ο]ι ιππους
 370 οι τοι ελα[φροτατοι θε]ειν και καρτ[ος] αριστοι
 371 ως αρα φωνησ[ασ] απεβη γλαυκωπις αθη[νη]
 372 φ[η]ν[η] ιδ[ο]μενη θαμβησε δε λαος αχαιων
 373 [θαυ]μασεν δ ο γερα[ιος] επ[ει ιδ]εν οφθαλ[μοισι]
 374 τηλεμαχου δ ελε χειρα επος τ εφρατ εκ τ[ονομαζεν]
 375 ω [φι]λο[ς ου]σ[ε] εολ[πα] καχο[ν] και ανακλιν εσεσθαι

A noter : au vers 372, la leçon nouvelle θάμβησε δὲ λαὸς Ἀχαιῶν. Nos mss. ont θάμβος δ' ἔλε πάντας ἰδόντας ου θάμβος δ' ἔλε πάντας Ἀχαιοῦς. Dans le Vindobonensis 307, la 1^{re} leçon pour le dernier mot est ἀχέων, l'ων corrigé en ους au-dessus de la ligne; peut-être le copiste de ce ms. avait-il sous les yeux plusieurs textes, dont un conforme à celui du papyrus. Notre leçon semble s'expliquer par le désir d'éviter ici l'emploi de ἔλε, qui revient deux vers plus loin. Le même résultat a été obtenu à moins de frais par la substitution de ἔγε à ἔλε après θάμβος, dans le texte de Tzetzès (*Alleg.* 106).

Nouvelle aussi, la leçon θαύμασεν (v. 373) remplaçant le θαύμαζεν des mss.

Fragment II. Aux vers 384-387, quelques unes des dernières lettres subsistent seules, à savoir : v. 384 [περι]χε[υας]; v. 385 [α]θηνη; v. 386 νεστωρ; v. 387 [δωματ]α καλα.

- 388 [α]λ [οτε] δωμαθ ικο[ντο] [αγακλυτα] τοιο ανακ[τ]ος
 389 [ε]ξειης εζ[οντο] κ[ατ]α κλισμους τ[ε] θρονους τε
 390 [τ]οι[ς] δ[ο] γερων ε[λ]θουσιν αν[α] κρητη[ρ]α κερασσεν
 391 [ο]ιν[ου] ηδυποτοιο τον ενδ[εκατ]ω ενιαυτωι
 392 ωι[ξε]ν η ταμι[η] και απο κ[ρη]δεμνον ελυσεν
 393 [του] ο γερων κρητηρα κερασσατο πολλα δ αθηνη
 394 ευ[χετ] αποσπενδων μελιηδεα οινον ερυθρον
 395 αυτ[αρ] ε[πει] σπεισαν τ επιον θ οσον ηθελε θυμος
 396 οι με[ν] κακκειοντες εβ[αν] οι κ[ον]δ[ε] εκαστος
 397 το[ν] δ αυτου κοιμησε γερηνιος ιπποτα νεστωρ
 398 τη[λε]μαχον φιλον υιον οδυσσειος θειοιο
 399 τρητοις εν λεχεσσιν υπ αιθουση εριδουπωι
 400 [παρ] δ οι ευμελιην πεισι[σ]τ[ρα]τον ο[ρ]χαμον ανδρ[ω]ν
 401 ος οι ετ ηθεος παιδων ην εμ μεγαροσιν
 402 [αυ]τος δ αυτε κα[θε]υδ[ε] μυχω[ι] δο[μου] υψηλ[ο]ιο

A noter au v. 394 la leçon nouvelle μελιηδέα οἶνον ἐρυθρόν (cf. chant IX, v. 208). Au vers 392, dans *ωἴξεν η ταμνη*, l'article est plutôt une erreur du copiste qu'une variante proprement dite. En effet, *ωἴξε* compte bien pour deux syllabes au vers 457 du chant XXIV de l'Iliade; mais, devant une liquide finale, une brève n'est pas tenue pour longue chez Homère, en dehors de l'arsis (Voir Hartel, *Homeric Studien*, p. 10-11). Une faute de copie, évidente celle-là, a changé au vers 399 *λεχέεσσιν*, en *λέχεσσιν*. A noter également le *ν* épheleucistique d'*ἔλυσεν* au même vers 392, le vers 393 commençant par une consonne. Au vers 400, *πάρ δέ οί*, au lieu de *πάρ δ' ὄρ'*, se trouve aussi dans le Vindobonensis 5. Au vers 401 nous avons l'allitération *ἐμ μεγάροισιν*. Enfin, on remarquera, aux vers 391 et 399, *ἐν δεκάτῳ ἐνιαυτῷ*; et *αἰθούσῃ ἐριδούπῳ*, deux couples de datifs où l'*ι* ascrit ne figure qu'au second terme. J'avais signalé ce fait curieux dans le Genevensis 44 (Voir *Scolies genevoises*. Introduction, page LXVIII). On voit qu'il est très ancien.

FRAGMENT III (RECTO).

Iliade I, 44-60. Onciale ronde calligraphique. Un trait oblique enjolive le bas de presque toutes les lignes droites. Les interlignes sont moins hauts que les lettres.

La fin de chaque vers a seule subsisté, à savoir :

V. 44 [*χ*]ωομεν[ο]ς κηρ; v. 45 φαρετρην; v. 46 [*χ*ωο]μενοιο; v. 47 [*ε*]οι-κως; v. 48 εηκε; v. 49 [*β*ι]οιο; v. 50 *κ*αι *κ*υνας αργους; v. 51 [*ε*χε]πευκες εφιεις; v. 52 [*κ*αιον]το θαμειαι; v. 53 [*ω*χε]το [*κ*]ηλα θεοιο; v. 54 [*λ*αο]ν αχιλλευ[ς]; v. 55 [*λ*ευκωλεν]ος ηρη; v. 56 ορατο; v. 57 [*ο*μηγερεε]ς τε γενοντο; v. 58 [*ω*]κυ[ς] αχιλλευ[ς]; v. 59 [*π*λαχθεντ]ας οιω; v. 60 [*φ*υ]γο[ι]-μ[εν].

Partout le texte reçu.

FRAGMENT IV (VERSO).

Iliade IV, 82-95. Onciale calligraphique ronde, très soignée. Les interlignes à peine aussi hauts que les lettres. Sur le recto du papyrus, un texte en cursive presque entièrement effacé, où certaines abréviations indiquent un compte ou un acte.

V. 82 [*η ρ* αυτις πολε]μον (le *ν* biffé et surmonté d'un *σ*) τε
κ[α]χος και φυλ[οπις αινη]

83 [εσσεται η φ[ι]λοτητά μετ αμφοτεροι[σι τιθη]σ[ι]

- 84 ζευς ος ταν]θρωπων ταμιης πολεμοιοι τε[τυκται]
- 85 [ως αρα τις ειπε]ε[σ]κεν ιδωων (*sic*; les lettres δων biffées et surmontées de la correction αχαι en petite onciale) τε τρωων τε
- 86 [η δανδρι ικελη τρ]ωων κατεδυσεθ ομειλον
- 87 [λαοδοκω αντε]νοριδη κρατερω αιχμητη
- 88 [πανδαρον αντιθε]αν διζημενη ει που εφευ[ροι]
- 89 [ευρε λυκανος] υιον αμμονα τε κρατερον τε
- 90 [εσταοτ αμφι δε] μιν κρατεραι σιχες ασπ[ισταων]
- 91 [λαων οι οι επον]το απ [α]ισηποιο ροαων
- 92 [αγχου δισταμεν]η επεα πτεροεντα προσηυδα
- 93 [η ρα νυ μοι τι πιθοιο] λυκανος υιε δαιφρον
- 94 [τλαιης κεν με]νελα[ω] επ[ιπ]ροεμ[εν τ]αχυν [ιον]
- 95 [πασι δε κε τρωεσ]σ[ι] χ[α]ρ[ιν] και [x]υ[δο]ς α[ροιο]

Le texte reçu. A noter la suppression complète de l'ascrit.

FRAGMENT V (VERSO).

Iliade VI, 327-353.

Onciale irrégulière. A peu près complet aux douze premiers vers (327-338), très mutilé du treizième au dernier, le texte n'a guère de particulier qu'un grand nombre de fautes grossières : αμφηδεδηε et μαχαισαιο (v. 329), μετιεντα (v. 330), μιλιχιοισι (v. 343), etc. A relever la leçon νεμεσσι (v. 335), qui est celle du Venetus A, l'absence complète de l'ascrit et l'emploi de l'apostrophe à [τ]ονδ' (v. 332) et παρειπουσ' (v. 337). Le recto du papyrus porte un texte d'affaires en cursive.

FRAGMENT VI (RECTO).

Iliade XI, 788-848 — XII, 1-11.

Trois σελίδες ou colonnes contiguës : la première compte 27 vers et les deux autres 28 chacune. De la première colonne, celle de gauche, il ne reste en moyenne que les 10 dernières lettres de chaque vers; la 2^e colonne, celle du milieu, est à peu près intacte; à la 3^e σελίδες ou colonne de droite, 7 vers ont disparu et le commencement des 21 autres (1, 2, 3, 4 ou 5 lettres) a seul subsisté. L'écriture est une petite onciale assez régulière, qui ressemble beaucoup à celle du fragment de Dublin (*Iliade* XI, 502-537), pour autant qu'on peut en juger par le fac-similé joint au 8^e volume

des *Cunningham's Memoirs*. Les interlignes égalent la hauteur des lettres; l'espace ménagé entre les *σελίδες* est si peu large, que la fin d'un vers de la 1^{re} ou de la 2^e colonne se heurte quelquefois avec le début du vers correspondant de la 2^e ou de la 3^e.

COLONNE DE GAUCHE

788	οθεσθ.
789	γαθονπερ
790	λετικαινου
791	σον
792	μονορινας
793	στινεταιρου
794	αλεινει
795	αδεποτνιαμητηρ
795'	ογεροντας
795''	ωνιθοαων
796	λαονανωχθω
797	ιγενηαι
798	ηρηχθηαι
799	οπολεμοιο
800	αιων
801	λεμοιο
802	δρασαυτη
803	ιαων
804	εσσινορινε
804'	καχησεδεθυμο.
805	ναχιληα
805'	νο. α. . . α. . .
806	οσθειοιο
807	τεθεμιστε.
807'	οκραιραων
808	τευχατοβωμοι
809	αντεμολησεν

Un coup d'œil suffit pour mesurer l'écart entre le texte du papyrus et celui de nos éditions. Sur les 27 vers de cette première colonne, cinq, le 795', le 795'', le 804', le 805' et le 807', sont nouveaux; trois, le 791, le 796 et le 798, présentaient évidemment de

grandes différences avec ceux qui leur correspondent dans nos Iliades. Au vers 794, ἀλείνει pour ἀλεείνει peut n'être qu'une faute de copie; mais, au vers 809, ἀντεμόλησεν, au lieu de ἀντεβόλησεν, est bien une variante. Les 17 autres vers ont dans les deux textes les dernières syllabes identiques, ce qui n'exclut pas certaines dissemblances possibles pour la partie antérieure.

Examinons de près, sans avoir du tout la prétention d'épuiser la matière, les particularités énumérées ci-dessus. Et d'abord, les vers nouveaux. Le 795' ajoutait sans doute au précédent,

καί τινά οἱ πᾶρ Ζηνὸς ἐπέφραδε πότνια μήτηρ,

le nom même de Thétis, son épithète consacrée et son apposition patronymique. Restitué, il doit se lire, comme au chant I, vv. 538, 556, et ailleurs :

ἀργυρόπεζα Θεέτις θυγάτηρ ἄλκιοιό γέροντος.

Le 795'' était très probablement :

αὐτὸς μὲν νηῶν μενέτω ἐν ἀγῶνι θεᾶων

ajouté d'après XVI, 239 et I, 421.

Le 804' peut avoir été :

τεῖρε γὰρ αἰνὸν ἄχος κραδίην, ἀκάχησε δὲ θυμόν

imité de XVI, 52.

Le 805' annonçait, je crois, par anticipation, la rencontre de Patrocle et d'Achille au chant XVI. C'était, recopié à cette place, le vers 3 du chant XVIII :

τὸν δ' εὖρε προπάρειθε νεῶν ὀρθοκραϊάων.

Enfin le 807', peu différent du 805', aurait ajouté à la description topographique commencée au vers 807 et terminée au vers 808 :

καὶ κλισίαι, προπάρειθε νεῶν ὀρθοκραϊάων

ou tel autre complément analogue.

Le retour, à si faible distance, d'expressions exactement pareilles, cessera d'étonner quand on aura reconnu que le grand souci de notre éditeur était d'amplifier le texte du poète.

Voyons maintenant les trois vers dont la forme est changée.

Au vers 796, le second hémistiche était certainement τὸν δ' ἄλλον λαὸν ἀνώχθω, comme au v. 189 de ce même chant XI, le premier hémistiche ἀλλὰ σέ περ προέτω n'étant pas modifié.

Le vers 798, moulé sur XVI, 40, devait être :

σοὶ δὲ δότω ὤμοις τὰ ἄ τεύχεα θωρηχθῆναι

ou καὶ δότω ὤμοϊν κ. τ. λ.

Quant au 791, comme il n'en reste dans le papyrus que trois lettres, dont une à peine visible, toute conjecture paraîtra risquée. Si la syllabe *ov* terminait un impératif aoriste, ce qui est probable, on pourrait lire :

ταῦτ' εἰπὼν Ἀχιλῆϊ δαΐφροني δεῦρο κάλεσσον.

Dernière remarque : l'introduction du vers 807' avait entraîné forcément l'emploi de ἦσαν, au lieu de ἦην, au 1^{er} pied du vers 808.

SECONDE COLONNE

- 810 διογενης ευαιμον[ιδης κα]τα μηρον οιστω
 811 σκαζων εκ πολεμ[ου] απο δε ν νοτιος ρεεν ι[δρως]
 812 ωμων κα[ι κ]εφαλης απο δ ελκεος αργαλειο
 813 αιμα με[λαν] κελαρυζε νοός γε μεν εμπεδος[την]
 814 τον δ[ε] ιδων ωκτειρε μενοιτ[ιο]υ αγλαος υιος
 815 εν τ αρα οι φυ χειρι επος τ εφατ εκ τ ονομαζε[ν]
 816 α δειλοι [δ]αναων ηγητορες ηδε μεδοντες
 817 ως αρ εμελλετε τηλε φιλων και πατριδος αιης
 818 ασειν εν τροιηι ταχεας κυνας αργετι δημω
 819 αλλ αγε μοι τοδε ειπε [δ]ιοτρεφες ευρυπυλ ηρωσ
 820 η ρ ετι που σχησουσι πελωριον εκτορο αχαι[ο]ι
 821 [η] ηδη φθειται υπ αυτου δουρι δαμεντες
 822 τον δη υπ ευρυπυ[λο]ς πεπνυμενος αντισον ηυδα
 823 ουκετι διογενες π[α]τροκλης ημαρ αχαιων
 824 [ε]σεται α[λ]λ εν νηυσι [με]λαινησι πεσειονται
 825 [οι] μεν γαρ δη παντες οσοι παρος εισαν αριστοι
 826 εν νη[υσι]ν κεαται β[ε]βλημενοι ουταμενοι τε
 827 χερσιν υπο τρωων του δε σθενος αεν ορωρε
 827' εκτορος ος ταχα νηας ενιπλειση πυρι κηλειω
 827'' δηιωσας δαναους παρα θιν αλος αυταρ αχιλλεως
 827''' [εσ]θλος ε[ων] δαναων ου κηδεται ουδ ελευαιρει
 828 [α]λλ[εμ]ε μεν συ σωσον αγων επι νηα μελαιναν
 829 [μηρου δε]κταμ οιστον απ αυτου δ αιμα κελαιν[ον]
 830 [νιζ υ]δατι λλιερωι επι δ ηπια φαρμακα πασσων

- 831 [εσθλα τα σε] προτι φασιν αχιλλειος δεδιδαχθαί
 832 [ον χειρω]ν εδιδαξε δικαιοτατος κενταυρων
 833 [ιητροι μεν γαρ ποδα]ληριος ηδε μαχων
 834 [τον μεν ενι κλισιη]σιν οιομαι ελκος εχοντα

Passons d'abord en revue les particularités orthographiques de ce texte.

Nous y relevons de nombreux iotacismes. L'η prend la place de la diphtongue ει dans ποδαληριος (v. 833) et πατροκλης (v. 824); le contraire a lieu dans εισαν (v. 825) et αχιλλειος (v. 831). Dans ενιπλειση = ενιπλησει, la double substitution s'est produite; dans επυ δ ηπια (v. 830), l'ι de επι a été changé en υ.

Au vers 824, φθεισονται, mutilé en φθειται par le copiste, est la forme indiquée par le lexique d'Hésychius.

L'ι ascrit n'est pas employé régulièrement. On le trouve à τριτηι (v. 818), à λιερωι (v. 830), à δηωσας (v. 827'); il manque à ωκτειρε (v. 814), à μελαινησιν (v. 824), à κηλειω (v. 827'). Pour οιστω (v. 810), δημω (v. 818) et κλισιησιν (v. 834), le papyrus est déchiré juste après l'ω et l'η.

Au vers 827, αεν, forme non homérique, et ορωρε, sans ν éphelcys-tique, bien que le vers suivant commence par une voyelle.

Au vers 827' κηλειω pour κηλεω, variante ou faute de copie que l'on rencontre çà et là dans certains manuscrits d'Homère.

Très remarquable est aux vers 811 et 830 la duplication de la liquide initiale de νοτιος et de λιερωι. Dans les deux cas, la voyelle qui précède est une brève de nature comptée pour longue sous l'ictus. Il y a là, pour l'orthographe et aussi pour la prononciation des textes poétiques à une certaine époque, une indication de détail précieuse à recueillir¹.

Le fait critique le plus saillant que nous ayons à signaler dans cette colonne, c'est la présence des trois vers 827', 827'' et 827''', que nos mss. ne connaissent pas, du moins à cette place. L'adjonction de ces vers, dont les deux premiers font intervenir Hector et accentuent ainsi le parallèle entre le discours de Patrocle et celui d'Eurypyle, a entraîné le changement de τῶν δὲ σθένος ὄρνυται αἰὲν en τοῦ δὲ σθένος ἀέν (*sic*) ὄρωρε dans la 2^e partie du vers 825.

Quant aux faits critiques secondaires, ils sont nombreux. Le

1. Voir sur quelques faits analogues signalés par les grammairiens grecs et substantif çà et là dans nos mss d'Homère, LA ROCHE, *Homerische Textkritik*, p. 391 et sqq. Aristarque avait condamné cette orthographe.

vers 815 revêt une forme entièrement nouvelle; ἀπό se substitue à κατὰ v. 811, ἤμαρ à ἄλλαρ v. 823, τὸν δὲ ὑπ' à τὸν δ' αὐτ' v. 822, ἐνιπλήσει à ἐνιπρήσει v. 827', πάσσων à πάσσε v. 830. Les variantes ἀγλαός pour ἄλκιμος v. 814 et πεπνυμένος pour βεβλημένος v. 822 étaient déjà connues.

TROISIÈME COLONNE

Une déchirure du papyrus a enlevé le haut de la σελίς complètement. La presque totalité du reste a aussi disparu. Voici d'ailleurs l'aspect de notre texte au-dessous de la première lacune :

837	τ
838	π
838'	rien
839	ε
840	ο
841	α
842	η
843	εσ
844	ενθα
845	οξυβ
846	νιζυ
847	χερσ
848	ισχοδ
XII 1	ωσομ
2	ια
3	αργ
4	ταφρ
5	ευρυ
6	ηλ
7	οφ
8	εντ
9	αθα

Mesuré sur les σελίδες parallèles, l'espace absolument vide de cette colonne correspond exactement à 6 vers. Or, du vers 834, le dernier de la 2^e colonne, au 837, le premier dont il y ait trace dans la 3^e, nos éditions ne comptent que deux vers, le 835 et le 836. Le papyrus avait donc ici 4 vers de plus que nos mss. Le changement de πάσσε en πάσσων, au vers 830 (2^e colonne), autorise à penser que tout le développement compris entre τά σε προτί v. 831, et ὄξυν Αρηα v. 836, formait dans notre texte une sorte de parenthèse, et que les 4 vers en question se rattachaient pour le sens et la syntaxe au membre de phrase νιζ' ὕδατι — ἐσθλά des vers

830 et 831. Un cinquième vers ajouté, dont il ne reste plus rien, séparait le 838 et le 839.

L'embarras de Patrocle à retarder son retour auprès d'Achille pour exaucer le vœu d'Eurypyle :

πῶς κεν ἔοι τάδε ἔργα; τί βέζομεν Εὐρύπυλ' ἦρωσ;

(v. 838) peut avoir fourni à l'éditeur une occasion de répéter ici ce que le même personnage répondait (v. 649) aux offres hospitalières de Nestor :

αἰδοῖος νεμεσητὸς ὁ με προέηκε πυθέσθαι·

Le scoliaste T (ad v. 838) ne veut pas que l'on explique l'hésitation de Patrocle par la crainte d'un retard. Certains interprètes l'expliquaient donc ainsi.

Aucune différence n'est à relever en plus, sauf la variante ἴσχ' pour ἔσχ' au vers 848.

Entre la fin du XI^e chant et le commencement du XII^e, il n'y a pas, dans le papyrus, la moindre solution de continuité; il n'y a pas non plus de chiffre ni de titre quelconque à la marge. De deux choses l'une, ou bien l'éditeur ignorait la division alphabétique que les grammairiens alexandrins trouvèrent déjà établie, ou bien il recula les limites du chant XI. Une halte favorable est marquée très naturellement par le vers 33 du chant XII, où aboutit l'histoire du mur et du fossé des Grecs.

Le fragment que nous venons d'étudier appartenait à un exemplaire assez peu correct d'une édition de l'Iliade très différente des nôtres. Cette différence tenait d'abord à une augmentation considérable du nombre des vers; en second lieu à des changements de forme plus ou moins importants. Ce sont, mais sur une échelle bien agrandie, les deux mêmes ordres de faits que dans le fameux fragment de Dublin. On sait le légitime intérêt qu'a excité l'apparition de ce texte, détaché aussi du XI^e chant de l'Iliade, et dans lequel, sans compter les variantes nouvelles qu'il apportait, sur trente-neuf vers représentés, les uns par leurs premières, les autres par leurs dernières lettres, il y en a cinq que nos manuscrits ignorent absolument : proportion qui est, remarquons-le sans trop insister, à peu près la même dans notre fragment, où 13 vers sur 83 sont ajoutés

Les explications surgirent aussitôt. Tandis que l'auteur de la découverte, M. Mahaffy, pensait à une édition préalexandrine de l'Iliade, éliminée par la critique homérique du 3^e et du 2^e siècle après lui avoir servi de base, M. A. Ludwich voyait dans le pa-

pyrus de Dublin un échantillon de ces anciennes vulgates dont la popularité prévalut contre tout l'effort scientifique des grammairiens.

D'autres thèses ont été mises en avant. Celle de M. Menrad (*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu München* 1891, p. 539-552) me paraît confirmée en grande partie par le papyrus de Genève. Ce savant philologue s'est rappelé l'ἔκδοσις πολύστιχος, mentionnée par les scolastes, qui en attribuent deux fois la publication au grammairien Séleucus¹. L'épithète de πολύστιχος s'applique merveilleusement à une Iliade qui, en admettant pour l'ensemble du poème la proportion de vers ajoutés constatée dans l'un et l'autre fragment, compterait environ 2500 vers de plus que les éditions alexandrines. Il est vrai, comme le remarque M. Menrad, que dans les trois scolies où il est question de l'ἔκδοσις πολύστιχος, il ne s'agit que de variantes, et non de cette pléthore extraordinaire. Mais, d'abord, le nombre de ces scolies est trop restreint pour que l'argument *ex silentio* ait aucune valeur ici. Et puis, les critiques alexandrins devaient attacher beaucoup moins d'importance à des éléments parasites, pris à droite et à gauche dans le corps du poème et interpolés d'une manière tout artificielle, presque mécanique, qu'à des leçons originales qui pouvaient à leurs yeux témoigner d'une certaine tradition scripturaire.

J'ai terminé mon analyse des six fragments d'Homère trouvés dans les papyrus de Genève. Trois ont le texte reçu; deux s'en écartent sensiblement; dans le sixième enfin, qui est de beaucoup le plus étendu, les différences tendent à devenir la règle. Nous ne sommes pas encore au bout des surprises que, depuis tant de siècles, l'Égypte ménageait aux hellénistes.

Jules NICOLE.

1. *Schol. ad Il.*, I, 258, 340; IV, 335.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HIPPOLYTE NOIRET. — *Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète de 1580 à 1485*, tirés des archives de Venise (61^e fascicule de la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris, 1892. Prix, 15 fr.

L'ouvrage posthume d'H. Noiret est intéressant à plus d'un titre et l'on peut profiter, pour l'étude de l'antiquité classique, de plusieurs des documents publiés ou analysés par cet érudit, si prématurément enlevé à la science.

Dans cette masse de pièces officielles, il n'est jamais parlé d'antiquités. Trois fois seulement il est question d'un trésor, découvert dans le district de Retimo et formé surtout de monnaies et médailles d'or et d'argent. Deux trésors, semble-t-il, furent trouvés à plus de soixante ans d'intervalle. Le 3 juillet 1386 (*Documents inéd.*, p. 6), le Sénat de Venise ordonne au duc de Crète et à d'autres fonctionnaires de faire des recherches pour mettre la main sur un trésor récemment découvert. En 1391, le 9 mai, nouvelles instructions et remontrances du Sénat au sujet dudit trésor, que l'on croit alors entre les mains de Marc Dandolo (p. 43). En 1450, un second trésor est trouvé dans le même district et le Sénat envoie l'ordre de faire une enquête (p. 426-427). Il est parlé de « monetarum, seu medalearum auri, ac petiarum auri et argenti... » On peut supposer que c'étaient des monnaies antiques, mais ce n'est là qu'une hypothèse. En fait d'antiquités, les Vénitiens ne voyaient guère que des inscriptions. Plus d'un siècle plus tard, en 1577, dans sa *Descrizione dell' Isola di Creta*, dont le ms. se trouve à Venise, au Musée Correr, Francesco Barozzi copiait une des nombreuses inscriptions archaïques d'Axos (cf. *Museo Italiano*, II (1886), p. 152 et suiv.).

Ce qu'il faudrait rechercher dans tous ces documents — et Noiret n'eût pas manqué de le faire — c'est tout ce qui peut nous renseigner sur l'état de la Crète antique, sur les productions de l'île et surtout sur ses coutumes. Noiret lui-même — ainsi que le dit M. Le Blant dans sa préface — avait noté des traits de mœurs rappelant les coutumes antiques : ainsi l'usage de lancer sur le passage des gouverneurs, à leur arrivée et à leur départ, du blé, du sel, des branches de myrte et de l'eau de rose. Il y aurait surtout à étudier tout ce qui concerne les contrats de location et de prêt, les esclaves fugitifs (p. 53). Il en est évidemment de certaines coutumes comme de certains noms ; elles ont persisté comme les noms grecs d'Hermolaus (p. 48) et de Pantaléon (p. 142), par exemple. Parmi les trente-six pauvres archers de Crète, auxquels en 1428 le Sénat fait remise du quart de leurs dettes envers les juifs, se trouve (p. 323) Iani Amorgino : son nom n'est autre que l'ancien ethnique Ἀμόργινος. B. H.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

LE CARMEN SÆCULARE D'HORACE

Depuis que les fouilles commencées au Champ de Mars de Rome au mois de septembre 1890, et terminées au mois de mars 1891, ont mis au jour le procès-verbal authentique des Jeux Séculaires célébrés par Auguste en 737 U. C., il est nécessaire d'examiner à nouveau le poème composé à cette occasion par Horace. M. Th. Mommsen, en commentant ce document dans l'*Ephemeris epigraphica* vol. VIII, fasc. 2, a déjà remarqué quelques-uns des points sur lesquels les informations nouvelles nous obligent à chercher une interprétation différente de celles qui ont été données jusqu'ici¹.

Nous allons exposer d'abord ses vues et indiquer jusqu'à quel point nous les adoptons. En second lieu nous soumettrons au lecteur une modification du texte traditionnel, qui nous paraît s'imposer.

I

Il est manifeste que le *Carmen sæculare* comprend d'abord une première partie composée de neuf quatrains. Apollon et Diane y sont directement interpellés au commencement et à la fin ; le dernier couplet est visiblement une formule finale.

Cependant on a cru jusqu'ici que, dans la suite, une prière nouvelle était adressée aux mêmes divinités, quoique ces divinités ne soient pas nommées du vers 36 au vers 60 et qu'elles le soient ensuite à la 3^e personne seulement.

Cette explication laissait subsister bien des difficultés : les mots *Roma si vestrum est opus* conviennent-ils bien à Diane et Apollon ? Sont-ce particulièrement ces dieux qui ont présidé à l'établissement d'Énée en Italie ? Comment expliquer surtout *vos bobus veneratur albis* (v. 49), puisque les victimes blanches ne leur étaient pas spécialement consacrées ? Pourquoi enfin Phœbus et

1. M. Th. Mommsen l'avait édité précédemment dans les *Monumenti antichi*, publiés par l'Académie des Lincei, t. I, 3^e fascicule, 1891. Voyez Gaston BOISSIER, *Les Jeux Séculaires de Rome*, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1892.

Diane ne sont-ils pas interpellés par une apostrophe directe à la fin de l'hymne, comme cela était naturel, et comme ils le sont trois fois dans la première partie ?

Toutes les difficultés disparaissent aujourd'hui, grâce aux renseignements que nous donne l'inscription récemment retrouvée. On y lit en effet (lignes 147-150) *Sacrificioque perfecto pueri. [X]XVII quibus denuntiatum erat patrimi et matrimi et puellae totidem carmen cecinerunt; eo[de]m que modo in Capitolio.*

Carmen composuit Q. Hor[at]ius Flaccus.

Il n'y a donc pas à en douter : le chœur fut chanté d'abord sur le Palatin, ensuite au Capitole. Mais est-ce le poème entier d'Horace qui fut deux fois répété ? Cela est inadmissible ; on ne saurait supposer qu'un hymne entièrement adressé à Diane et Apollon fût chanté devant les statues des dieux Capitolins. Donc le chœur exécuta la première partie (v. 1-36) au Palatin et la seconde au Capitole, où il s'était rendu par le chemin consacré. Ainsi s'explique clairement la solennité de la prière renfermée dans les vers 37-53 :

Roma si vestrum est opus, Iliæque
Litus Etruscum tenuere turmæ, etc...

Tous les termes s'y rapportent parfaitement à Jupiter et à Junon, qui avaient eu les honneurs des deux journées précédentes. En effet le premier jour des fêtes, au Capitole, Auguste et Agrippa avaient immolé chacun un taureau à Jupiter ; le lendemain ils avaient sacrifié, également sur le Capitole, une génisse en l'honneur de Junon. Le procès-verbal officiel ne mentionne pas la couleur de ces victimes. Mais le texte des Livres sibyllins est formel, v. 12 et 15 :

πάνλευκοι ταῦροι δὲ Διὸς παρὰ βωμὸν ἀγέσθων
... δαμάλης δὲ βοῦς δέμας ἀγλαὸν Ἑρῆς
δεξάσθω νηὸς παρὰ σεῦ.

Quant aux dieux du Palatin on ne leur immola aucune victime ; on leur offrit seulement des gâteaux dont la nature et le nombre sont expressément indiqués dans le procès-verbal officiel (lignes 139-140 : *Ad d. III non. Jun. in Palatio [Apollini et Dianæ] sacrificium fecerunt imp. Caesar Augustus M. A[grippa] libeis VIII] popanis VIII] pthoibus VII[II] preca]tique sunt ita : Apollo, uti tibi in illis libri[s] scriptum est, quarumque rerum ergo quodque melius siet p. R. Quir[ilibus], uti tibi VIII] popanis et VI[III] libis et VIII] pthoibus sacrum fiat : te quaeso precorque ; cetera uti s[ur]ra Apollo uti te popanis dal[i]s bona prece precatus sum,*

*eiusdem rei ergo macte heis libis libandis esto fito volens propitius
Idem in pthoibus*

Eisdem verbis Dianam. »

Il est donc évident que les mots *Quæque vos bobus veneratur
albis* (v 49) ne peuvent s'expliquer que si cette partie de l'hymne s'adresse à Jupiter et à Junon.

Comme le fait remarquer justement M. Th. Mommsen, il ne faut pas s'étonner que ces dieux ne soient pas nommés. Ils sont désignés assez clairement puisqu'on a leurs statues sous les yeux et que la désignation exacte de la nature des victimes ne pouvait laisser place à aucune hésitation.

Comment expliquer maintenant qu'à partir du vers 53 *Jam mari terraque*, les dieux ne sont plus interpellés directement? M. Mommsen suppose que le chœur chantait la fin du *Carmen* en retournant au Palatin; mais, outre que rien dans le procès-verbal n'indique ce retour, il serait naturel, dans ce cas, qu'il invoque encore une fois directement Apollon et Diane à la fin de la pièce. Il me paraît plus vraisemblable que le chœur, après avoir prié Jupiter et Junon (v. 36-52) s'adresse ensuite au peuple. La fin de la pièce ne ressemble plus du tout à une prière. Le poète montre que déjà les effets de la protection divine se font sentir par les victoires sur les peuples étrangers et par les bienfaits de la paix qui commencent à se répandre. C'est qu'en effet Phœbus et Diane regardent d'un œil favorable Rome et le Latium et prêtent une oreille bienveillante aux prières des quindécemvirs, aux vœux des jeunes gens (v. 53-72). La dernière strophe est un épilogue personnel au chœur (73-76).

Ainsi la première partie du *Carmen*, chantée au Palatin est une prière adressée à Phœbus et Diane, dans laquelle s'intercale une invocation à d'autres divinités, dont nous parlerons tout à l'heure.

La deuxième partie qui a exactement le même nombre de vers et qui fut chantée au Capitole, renferme une prière à Jupiter et Junon, plus un chant d'allégresse et d'espérance adressé à la foule. Elle est suivie d'une sorte d'*envoi* en un couplet.

II

La troisième journée des fêtes appartient à Diane et Apollon. Mais des sacrifices ont été faits antérieurement, de jour à Jupiter et à Junon, de nuit aux Parques, aux Ilithyies et à la Terre. Il ne faut donc pas s'étonner que ces divinités soient invoquées dans le *Carmen sæculare*, Jupiter et Junon dans la seconde partie du chant, les autres dans la première partie.

Or, la première partie présente, à cet égard, une difficulté sérieuse.

Les deux premières strophes interpellent Phœbus et Diane dans une formule très générale destinée à rappeler exactement les circonstances même dans lesquelles l'hymne est chanté, « au temps marqué par les livres Sibyllins, par les jeunes filles et les jeunes gens purs et choisis, en l'honneur des dieux protecteurs des sept collines. »

La troisième strophe invoque encore une fois Apollon, mais cette fois par son nom de *Sol*; cette dénomination n'est pas fortuite : les livres Sibyllins semblent avoir prescrit expressément d'appeler Phœbus par ce nom (v. 16-17) :

καὶ Φοῖβος Ἀπόλλων,
ὅς τε καὶ Ἡέλιος κικλήσκειται.

De même Diane est appelée *Luna* au vers 36. Ce détail montre avec quelle exactitude le poète suit les prescriptions du rituel. Or, dans la quatrième strophe, avec le texte que nous possédons, Diane semble implorée sous les noms qu'elle portait comme présidant aux accouchements, *Ilithyia*, *Lucina*, *Genitalis*; dans la strophe suivante elle est aussi invoquée sous l'appellation de *Diva*.

On est tout d'abord frappé du manque de symétrie. Après que le chœur a invoqué Apollon et Diane ensemble dans les strophes 1 et 2, puis Apollon-Soleil dans la 3^e, on attend une strophe pour Diane et non pas deux.

On peut donc soupçonner que des deux strophes *Rite maturos* et *Diva, producas*, l'une des deux doit être supprimée à cet endroit. Si l'on considère que la prière à Apollon renferme un vœu politique, ... *possis nihil urbe Roma Visere majus*, on trouvera naturel de mettre en regard un autre vœu politique, adressé à Diane : « *producas sobolem patrumque Prosperes decreta*, etc... » Au contraire, les vers *Rite maturos — seu Genitalis* renferment une prière particulière en faveur des femmes en couches :

Rite maturos aperire partus
Lenis, Ilithyia, tuere matres.

On n'hésitera donc pas à écarter cette strophe, surtout si l'on voit, comme nous le démontrerons aisément, qu'elle a sa place marquée un peu plus loin.

Dans les deux strophes 25-28 et 29-32 sont invoquées d'abord les Parques, à qui Auguste avait sacrifié la veille des Kalendes

la première nuit des fêtes, puis la Terre, à qui il avait sacrifié la troisième nuit.

Or, d'après les vers Sibyllins, il fallait sacrifier : 1° aux Parques ; 2° aux Ilithyies ; 3° à la Terre. V. 7-11 :

ἔνθα σὺ βέζειν
 ἱερὰ παντογόνους Μοίραις ἄρνας τε καὶ αἶγας
 κυνάεας, δ' ἐπὶ ταῖσδ' Εἰλειθυίας ἀρέσασθαι
 παιδοτόκους θυέσσιν, ὅπῃ Σέμις. αὖθι δὲ Γαίῃ
 πληθομένη χοῖρος τε καὶ ὄς ἱεροῖτο μέλαινα¹.

Le procès-verbal latin est plus explicite encore ; on y voit qu'Auguste sacrifia la première nuit aux *Moerae*, la seconde aux *Ilithyies* (*deis Ilithyis*), la troisième à la Terre (*Terrae matri*).

N'est-il pas nécessaire de conclure que dans le poème d'Horace les trois divinités infernales devaient être nommées dans le même ordre, et par conséquent que la strophe consacrée aux *Ilithyies* doit être transportée après les quatre vers consacrés aux Parques ? La transposition de ce couplet par un copiste s'explique naturellement par ce fait que *Lucine Ilithyie* était souvent confondue avec *Diane*.

Remarquons en outre la façon toute particulière dont cette divinité est nommée. C'est au singulier que le chœur lui adresse la parole, et c'est encore là une des causes qui ont pu faire croire que *Ilithyia* et ses deux synonymes *Lucina*, *Genitalis* étaient simplement d'autres façons de désigner *Diane*. Mais il faut voir évidemment une pure formule liturgique et non un développement littéraire dans ces mots :

Sive tu *Lucina* probas vocari
 Seu *Genitalis*.

La divinité dont il s'agit est invoquée comme une puissance unique sous trois noms : n'est-il pas remarquable que l'inscription renferme une contradiction ou une apparente contradiction du même genre². Ce rapprochement est curieux à noter. Dans le procès-verbal il est dit qu'Auguste sacrifie aux *Ilithyies* (ligne 113) : *Noctu autem ad Tiberim s[a]crificium*.

1. Ce vers est visiblement altéré dans les manuscrits. Les mots *πληθομένη χοῖρος τε καὶ ὄς* ne correspondent pas exactement aux mots *sue plena* de l'inscription latine.

2. Cette incertitude vient de loin. Homère nomme les *Ilithyies*, filles de Zeus et de Hera, *Il.*, XI, 269 et XIV, 119. Ailleurs, il ne nomme qu'une *Ilithyie*, *Il.*, XVI, 187 ; XIX, 403 ; *Od.*, XIX, 488. Hésiode parle aussi d'*Ilithyie*, dont il fait une fille de Zeus et de Hera, *Theog.*, 922.

Et cependant dans la formule même d'invocation, il emploie le singulier, lignes 116-117 :

precatus est [h]oc modo :
Ilithya, uti tibi in ille[is] libreis scriptum est.

Cette formule s'adresse à la divinité unique représentée par plusieurs figures, trois probablement, et désignée dans le *Carmen sæculare* par trois noms différents.

Il n'y a donc pas à en douter. Ce n'est pas Diane qui est invoquée dans la strophe *Rite maturos*, mais bien la mystérieuse Ilithyie, une et multiple à la fois. Par conséquent, il faut transporter cette strophe de la place où elle gêne, à celle où elle fait défaut, c'est-à-dire que dans le poème, comme dans les vers Sybillins et dans le procès-verbal officiel, Ilithye doit être rangée entre les Parques et la Terre.

Ainsi, la symétrie des strophes et la suite des idées est parfaite.

Strophe 3. *Alme sol*. Prière au Soleil, pour qu'il confirme à jamais la grandeur Romaine.

Strophe 4. *Diva, producas*. Prière à Diane, pour qu'elle fasse durer la race, et rende efficace la législation nouvelle concernant le mariage.

Strophe 5. *Certus undenos*. La protection d'Apollon et de Diane doit avoir pour effet de ramener encore les mêmes fêtes au bout de 110 ans.

Strophe 6. *Vosque veras*. Que les Parques accomplissent les heureuses destinées prédites aux Romains !

Strophe 7. *Rite maturos*, qu'Ilithyie favorise la naissance des enfants !

Strophe 8. *Fertilis frugum*, que la Terre accorde de riches moissons.

La strophe finale contient une nouvelle invocation à Phébus et à sa sœur ; le chœur les supplie, en termes très généraux, d'exaucer ses prières.

Comment ces neuf couplets et les neuf suivants furent-ils répartis entre le chœur des garçons et celui des jeunes filles ? C'est une question à part, où toutes les hypothèses sont permises, vu l'absence complète de renseignements.

A. WALTZ.

Bordeaux, le 23 juillet 1893.

PTOLEMAEUS TELMESSIUS

NOTE SUR UN PASSAGE DE T. LIVE

Dans son livre XXXVII (56, 2-5), T. Live analyse comme il suit quelques-unes des instructions données par le Sénat aux dix *legati* chargés, en 189, d'aller régler les affaires d'Asie, après la fin de la guerre contre Antiochus III : « *De summa rerum senatus constituit; — ... Telmessum... nominatim et Castra Telmessium, praeter agrum qui PTOLEMAEI TELMESSII fuisset : haec omnia, quae supra sunt scripta, regi Eumeni jussa dari. Rhodiis Lycia data, extra eundem Telmessum et Castra Telmessium et agrum qui PTOLEMAEI TELMESSII fuisset; hic et ab Eumene et Rhodiis exceptus*¹. »

Ce qu'on peut interpréter ainsi : 1^o) au roi Eumènes appartiendront en toute propriété la ville de Telmessos, son territoire et le lieu dit « *Castra Telmessium* », réserve faite du territoire que possédait, avant la guerre², *Ptolémée de Telmessos*; — 2^o) aux Rhodiens appartiendra la Lycie tout entière, à l'exception de la ville de Telmessos, de son territoire, du lieu dit « *Castra Telmessium* », cédés tous trois à Eumènes, et du territoire que possédait *Ptolémée de Telmessos*; — 3^o) ce dernier territoire ne deviendra la propriété ni d'Eumènes, ni des Rhodiens, mais continuera d'appartenir, comme devant, à *Ptolémée de Telmessos*.

Les dix légats, en 188, paraissent avoir suivi fort exactement

1. J'ai suivi le texte donné par ZINGERLE, *Edit. major*, Vienne-Prague-Leipzig, Tempsky-Freytag, 1893. — Si toutes les prescriptions de détail énumérées ici ne se retrouvent pas dans le passage de Polybe correspondant (XXII, 7), c'est assurément parce que le texte de Polybe, comme l'a prouvé NISSEN (*Krit. Untersuchungen*, 199-200), a été fort raccourci par l'abréviateur. Il n'y a point à douter que Polybe n'ait servi de source unique à T. Live dans le passage cité (cf. NISSEN, 200).

2. Le sens chronologique de la phrase « *agrum, qui Ptolemaei Telmessii fuisset* » est nettement déterminé par les phrases analogues : (XXXVII, 56, 2-3-4) ... « *Lydiae Ioniaeque oppida, extra ea, quae libera fuissent, quo die cum rege Antiocho pugnatum est* »...; ... « *castella vicosque ad Maeandrum amnem et oppida, nisi quae libera ante bellum fuissent...* » Le Sénat établit, pour l'« *ager Ptolemaei* » comme pour d'autres territoires, le régime du *statu quo ante bellum*, le début de la guerre étant fixé sans nul doute à l'année 192. Il est possible toutefois, comme je l'indiquerai plus loin, que l'« *ager* », dont il est ici question, ait été enlevé par Antiochus à son légitime possesseur dès l'année 197 environ.

les prescriptions du Sénat, au moins en ce qui concernait Telmessos : Polybe¹, T. Live² et Strabon³ nous apprennent que la ville, soumise de force par l'amiral Q. Fabius Labco⁴, se vit annexée aux États d'Eumènes. Il est bien probable que la résolution prise, à Rome, au sujet de l'« ager Ptolemaei Telmessii » fut de même maintenue et mise à exécution⁵.

Quel était donc ce Ptolémée, maître d'un morceau de pays situé dans le voisinage de Telmessos, qui sut mériter les bonnes grâces des Romains et vit ses droits reconnus et garantis par eux ? Quel était ce personnage, dont aucun historien, T. Live mis à part, n'a jamais parlé ? C'est la question que je voudrais examiner ; jusqu'en ces derniers temps elle paraissait insoluble⁶ : peut-être, aujourd'hui, pouvons-nous essayer d'y répondre.

En 1889, MM. Bérard et Fougères découvrirent à *Makri*, parmi les ruines de l'ancienne Telmessos, une très intéressante inscription, dont M. Bérard a donné, dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*⁷, un excellent commentaire. Il résulte de ce document qu'au début du règne d'Evergètes, Telmessos dépendait de la monarchie Lagide, et que le roi y avait installé, en qualité de gouverneur, un certain Ptolémée, fils de Lysimaque — Πτολεμαῖος ὁ Λυσιμάχου (l. 7-8). Ce gouverneur, par sa douceur, sa tolérance et ses procédés généreux, sut mériter la reconnaissance de ses administrés : en l'année 240/239, — c'est la date probable de l'inscription⁸, — les habitants de Telmessos, voulant perpétuer la mémoire de ses bienfaits, instituèrent un culte solennel en l'honneur de Zeus Sauveur⁹.

1. POLYB., XXII, 27, 10-11.

2. LIV., XXXVIII, 39, 13, 17.

3. STRAB., XIV, 3, 4 : « ἔλαβε δὲ τὸ χωρίον τοῦτο παρὰ Ῥωμαίων Εὐμένης ἐν τῷ Ἀντιοχειακῷ πολέμῳ. »

4. LIV., XXXVIII, 39, 3.

5. Le silence de POLYBE (XXII, 27) et de T. LIVE (XXXVIII, 39, 13 sqq.) ne prouve aucunement le contraire. Dans ces deux passages, il n'est parlé en détail que des décisions des légats relatives aux clauses de la paix qui donnaient matière à contestation et à litige.

6. WEISSENDORN, dans son commentaire du passage de T. LIVE cité plus haut, écrit : « Ptolemaeus ist sonst nicht bekannt. » L'hypothèse qu'a proposée, sous toutes réserves, O. TREUBER (*Gesch. der Lykier*, Stuttgart, 1887, 150, note 1) manque de base solide : j'y reviendrai tout à l'heure.

7. *Bull. de Corr. hellén.*, XIV, 162-167.

8. Lignes 2-3. Cf. BÉRARD, *Bull. de Corr. hellén.*, XIV, 164-165.

9. Lignes 24 et suivantes.

On sera sans doute frappé, comme je l'ai été moi-même, par la lecture de ce document, et l'on reconnaîtra volontiers sa haute importance pour la solution du problème qui nous occupe. Il me semble impossible de ne pas établir un rapprochement direct entre le « Ptolémée fils de Lysimaque », mentionné par l'inscription, et le « Ptolemaeus Telmessius », nommé par T. Live. La première idée qui vient à l'esprit, c'est que ces deux personnages ne doivent pas être distingués l'un de l'autre. On conviendra que cette expression : « Ptolemaeus Telmessius » s'appliquerait à merveille à Ptolémée, gouverneur de Telmessos¹.

Est-ce à dire pourtant que l'identification soit certaine et nécessaire? Je n'oserais pas l'affirmer. Il serait trop aisé de soulever ici de graves objections chronologiques. On pourrait observer que Ptolémée, fils de Lysimaque, n'était sans doute plus un jeune homme², quand Evergètes lui confia, vers 240³, le gouvernement de Telmessos; que, par suite, il est peu croyable qu'il ait vécu jusqu'au temps de la guerre d'Antiochus; que si la chose, à la rigueur, n'a rien d'impossible, elle est tout au moins peu vraisemblable.

Le moyen le plus simple de sortir de ces difficultés, c'est, je pense, de vouloir bien admettre qu'il est question, dans le texte latin, d'un descendant et, selon toute apparence, du fils même du gouverneur célébré par l'inscription⁴. Héritier des pouvoirs et des

1. Dans l'inscription de Telmessos, les mots Πτολεμαῖος ὁ Λυσιμάχου (l. 7-8) ne sont pas accompagnés d'un ethnique; on serait tenté d'en induire que Ptolémée était originaire de Telmessos, ce que pourrait indiquer aussi le « Telmessius » de T. Live. Je ne pense pas, cependant, qu'il faille attribuer une grande importance à l'absence de l'ethnique dans l'inscription : dans l'Édit d'Antiochus II, que je citerai plus loin, toute épithète d'origine fait aussi défaut après les mots Πτολεμαῖος ὁ Λυσιμάχου sans qu'on en puisse découvrir la raison. « Telmessius » n'a pas nécessairement, dans le passage de T. Live, une valeur ethnique; ce mot peut signifier simplement : Ptolémée, qui résidait à Telmessos.

2. La chose devient manifeste si, comme je le suppose dans les pages suivantes, le Πτολεμαῖος ὁ Λυσιμάχου, nommé dans l'inscription de Telmessos, ne fait qu'un avec Πτολεμαῖος ὁ Λυσιμάχου, mentionné par l'Édit d'Antiochus II (*B. C. H.*, XII, 524). Il faut admettre, dans ce cas, que Ptolémée, avant l'année 248, avait déjà une fille, Béréniké, en âge d'exercer les fonctions de grande-prêtresse de la reine Laodiké.

3. La nomination de Ptolémée au gouvernement de Telmessos, naturellement postérieure à l'avènement d'Evergètes (ann. 246), doit avoir précédé de peu de temps l'époque où fut gravée l'inscription (ann. 240-239). Si, comme le croit M. BÉARD, les guerres auxquelles il est fait allusion à la l. 10 du texte, sont les guerres d'Evergètes contre la Syrie et Rhodes, et si elles ont pris fin, comme le veut DROUXEN (*Hellénisme*, III, 385), vers 240-239, la nomination de Ptolémée serait même presque exactement contemporaine de l'inscription.

4. FRANZ a publié dans le *Corpus* (C. I. G., 4677) l'inscription suivante : Πτολεμαῖον τὸν ἀρχισωματοφύλακα | καὶ ἀρχικυβήτην, τὸν Πτολεμαίου | τῶν πρώτων φίλων καὶ ἀρχικυβήτου υἱόν, | τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων ἀρετῆς ἕνεκεν | καὶ εὐνοίας ἧς ὁ πατήρ αὐτοῦ διατελεῖ | παρεχόμενος εἰς τε βασιλέα Πτολεμαίων | καὶ τὴν ἀδελφὴν βασίλισσαν

biens de son père, il se serait, comme lui, nommé Ptolémée : l'appellation de « Ptolemaeus Telmessius » aurait donc pu lui convenir aussi.

Ce point accordé, il me semble que le texte de T. Live s'entend sans trop de peine et que l'inscription de Telmessos nous offre le moyen d'expliquer raisonnablement les mots « *ager qui Ptolemaei Telmessii fuisset* », à condition toutefois qu'on fasse ici la place assez large aux conjectures.

Il n'y aurait rien d'absurde à supposer que Ptolémée, fils de Lysimaque, obtint, soit des rois Lagides, pour prix de ses services, soit du peuple de Telmessos, en récompense de ses bontés, la concession d'un territoire situé dans les environs de la ville. Ce territoire, constitué au profit de son fils en domaine héréditaire, ne serait autre que cet « *ager* », dont T. Live a parlé.

Pendant, une autre hypothèse me paraît plus voisine de la vérité. On sait que les souverains Lagides conféraient d'ordinaire aux gouverneurs des cités et des provinces situées hors de l'Égypte des pouvoirs fort étendus et souvent presque illimités. Pour nous en tenir aux termes de notre inscription, nous voyons que le fils de Lysimaque put, de sa seule autorité, réformer, en un moment de crise, tout le régime de l'impôt dans la ville qu'il administrait¹. La conséquence d'un pareil système, c'est que, sitôt qu'un prince insouciant ou faible montait sur le trône d'Alexandrie, les gouverneurs n'avaient besoin que d'un léger effort pour rompre le lien fragile qui les rattachait à la monarchie et pour se rendre, sinon en droit, du moins en fait, pleinement indépendants². On imaginerait donc facilement que, sous le règne de Philopator, quand le cabinet égyptien devint chaque jour plus indifférent à la politique étrangère et cessa d'exercer une surveillance exacte

Κλεοπάτραν | θεοῦς Ἐπιφανεῖς καὶ Εὐχαρίστους, καὶ τὰ τέκνα | καὶ εἰς τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων. O. TREUBER (*Gesch. der Lykier*, 150, n. 1) incline à croire que le Ptolémée, τῶν πρώτων φίλων καὶ ἀρχικύβητος, ami et protecteur de la nation lycienne, nommé aux l. 2-3, est le « Ptolemaeus Telmessius » de T. Live. Si l'on approuvait cette ingénieuse conjecture, force serait d'admettre que « Ptolemaeus Telmessius » n'était pas le fils, mais bien le petit-fils de Lysimaque. L'inscription du *Corpus*, en effet, date, comme le prouvent à la l. 8 les mots εἰς τὰ τέκνα, des années 186-181 (Cf. DROUIN, *De Lagidarum regno*, 10), et il devient tout à fait improbable que le fils de Lysimaque vécut encore à cette époque. Mais je n'ai pas besoin de faire observer qu'en l'absence de toute preuve positive, l'opinion de TREUBER demeure fort aventureuse.

1. Lignes 13 et suivantes.

2. Cf. POLYB., xvii, 38, 6. L'historien prodigue les éloges à Polykratès, gouverneur de Chypre pendant la minorité d'Épiphanes, qui demeura fidèle à son prince et sut lui conserver le pays confié à son administration. Il semble qu'une si belle conduite fut chose rare et merveilleuse.

sur les possessions lointaines de l'empire¹, Ptolémée eût réussi, de connivence peut-être avec les habitants de Telmessos, peut-être même avec la tolérance tacite du gouvernement alexandrin², à se créer en Lycie une sorte de « dynastie » ou de principauté souveraine. Cette principauté pouvait comprendre : 1° d'une part, la ville même de Telmessos, sa banlieue, et le lieu fortifié, appelé par T. Live « *Castra Telmessium* » ; 2° d'autre part, un certain nombre de territoires, acquis ou conquis dans la région par l'ancien gouverneur et demeurés en sa puissance — « *ager Ptolemaei Telmessii*. » Il est clair, en effet, que l'« ager », pour qu'il eût fait au Sénat l'objet d'une délibération spéciale, et pour que la mention en figurât dans les documents officiels que Polybe a d'abord transcrits et que T. Live a reproduits d'après lui, devait avoir une étendue considérable : ce n'est pas des propriétés d'un particulier qu'il est ici question, mais bien plutôt d'une contrée plus ou moins vaste, soumise à l'autorité d'un souverain.

Qu'on choisisse entre ces deux opinions celle qui paraîtra la plus digne de créance, il demeure à mes yeux, sinon évident, du moins tout à fait probable que le fondateur et le premier possesseur de l'« ager » fut Ptolémée, fils de Lysimaque. A sa mort, sans doute avant les premiers conflits entre Antiochus et Rome, son fils, comme je l'indiquais plus haut, put lui succéder.

Rien ne nous apprend d'une façon expresse ce qu'il advint de Ptolémée de Telmessos³ — probablement le second du nom — quand, vers 197⁴, Antiochus eut établi sa domination sur la côte de Lycie. Mais il est possible de l'entrevoir : selon toute vraisemblance, le roi de Syrie ne ménagea pas le petit principicule lycien. La ville de Telmessos, qui lui appartenait, lui fut assurément enlevée, car nous voyons que, dans les années qui suivent immédiatement la défaite d'Antiochus, elle avait recouvré son entière indépendance⁵. Sans aucun doute, l'« ager » ne fut pas respecté non plus.

1. Cf. le passage classique de POLYBE, v, 34, 4 sqq.

2. Toutefois, si mon hypothèse est juste, l'identification proposée par O. TREUBER de « Ptolemaeus Telmessius » avec le Ptolémée « τῶν πρώτων φίλων καὶ ἀρχικύβητος », nommé dans l'inscription du *Corpus* 4677, devient assez improbable. On ne comprendrait guère que les relations eussent continué d'être affectueuses et cordiales entre le gouverneur rebelle — ou son fils — et la cour d'Alexandrie.

3. A mon avis, la phrase citée de T. LIVE ne suffit pas seule à prouver que Ptolémée ait été dépouillé par Antiochus.

4. LIV., xxxiii, 19-20. Cf. O. TREUBER, *ouvr. cité*, 151-152.

5. LIV., xxxviii, 39, 3 : « *Telmessum eadem expeditione territis subito adventu classis oppidanis recepit.* » (Ann. 188).

Il est bon de tenir compte ici d'une observation ingénieuse que nous devons à M. Bérard¹. Ce savant a remarqué que dans la lettre du satrape Anaximbrotos et dans l'Édit d'Antiochus II, que j'ai déchiffrés à *Durdukar* en 1884 et publiés d'après l'original en 1889², il est parlé, à deux reprises³, d'un certain Ptolémée, fils de Lysimaque. M. Bérard suppose que ce Ptolémée ne fait qu'un avec son homonyme, le gouverneur égyptien de Telmessos. — A vrai dire, ni le nom de Ptolémée, ni celui de Lysimaque ne sont rares, dans l'Asie antérieure, à l'époque hellénistique; cependant, comme aucune objection décisive, ou historique ou chronologique, ne peut être opposée à l'identification dont il s'agit; comme, au contraire, les deux inscriptions de *Durdukar* et de Telmessos se rapportent à peu près au même temps⁴, je pense qu'on a toute raison d'adopter l'opinion de M. Bérard ou de la considérer au moins comme très probable.

Admettons donc l'identification; mais notons aussitôt que, dans l'Édit d'Antiochus II, Ptolémée est qualifié de συγγενής du roi⁵, et que l'Édit a été promulgué tout exprès à l'effet d'élever sa fille Béréniké aux fonctions très honorables, et sans doute très enviées, de grande prêtresse de la reine Laodiké⁶. La conclusion première à tirer de là, comme l'a bien vu M. Bérard, c'est qu'à l'époque où fut rendu l'Édit, c'est-à-dire assez longtemps avant 248, Ptolémée, fils de Lysimaque, était à la cour des Séleucides un personnage fort considéré, y tenait un haut rang et jouissait de la pleine faveur royale. Par contre, l'inscription de Telmessos nous le montre, un peu plus tard, au service d'Évergètes, le grand adversaire de l'empire syrien. M. Bérard, je crois, nous donne encore la clef de cette singularité et de cette contradiction: avec lui, je suis tout disposé à penser que Ptolémée, à l'exemple de beaucoup de

1. *Bull. de Corr. hellén.*, xv, 561.

2. *Bull. de Corr. hellén.*, xiii, 523 et suiv. — J'admets, une fois pour toutes, conformément à l'opinion que j'ai exprimée jadis, que l'Édit a bien pour auteur Antiochus II et non Antiochus III. S'il s'agissait d'Antiochus III, on tomberait dans d'inextricables difficultés. Je vois, au reste, que MM. BÉRARD (*B. C. II.*, xv, 560), RADET (*Rev. de Philologie*, xvii, 57) et BEURLIER (*De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*, 95, 97), se sont rangés à mon avis.

3. Lignes 4-5; 30.

4. L'Édit a naturellement précédé la répudiation de Laodiké et le mariage d'Antiochus II avec Béréniké, la fille de Philadelphie; par suite, il est, de quelques années, antérieur à 248, si l'on adopte, pour le mariage, la chronologie traditionnelle.

5. C'est du moins ainsi que j'interprète la phrase mutilée, l. 30-31: [Βερ]ενικην (τήν) Πτολεμαίου τοῦ Λυσιμάχου [τοῦ προσήκου]τος? ἤμιν κατὰ συγγένειαν θυσία. G. RADET, *Sur quelques points de l'histoire des Séleucides* (*Rev. de Phil.*, xvii, 58) admet cette interprétation.

6. *Bull. de Corr. hellén.*, xv, 561.

contemporains, abandonna la cause des Séleucides (peut-être à la suite d'une disgrâce), se fit l'auxiliaire de l'Égypte pendant la seconde guerre de Syrie, et reçut, la guerre achevée, en paiement de son concours, le commandement de Telmessos. Nous savons de reste que des exemples de défections pareilles se rencontrent à chaque pas dans l'histoire des grands États hellénistiques¹.

Dès lors, rien de surprenant si Antiochus III, maître de la Lycie vers 197, traita avec une sévérité particulière Ptolémée, fils de Lysimaque, — en supposant qu'il vécût encore —, ou son fils, en admettant qu'il eût déjà pris le pouvoir. Le roi avait à venger la trahison commise envers son aïeul; l'occasion des représailles s'offrait à lui : il ne dut pas la laisser échapper.

Cependant, les mêmes raisons qui expliquent l'hostilité d'Antiochus contre Ptolémée de Telmessos, expliquent aussi les dispositions amicales des Romains à son égard. Avoir rompu avec les Séleucides, sauf à pâtir ensuite de leurs colères; avoir, au moins pendant un certain temps, favorisé et représenté en Asie la politique égyptienne, c'étaient là, dans le moment où se terminait la guerre d'Antiochus, des titres sérieux et directs à la bienveillance du Sénat.

Le Sénat prétendit donc réparer en partie les maux qu'avait infligés le roi de Syrie au prince de Telmessos. Si, cédant aux instances d'Eumènes, il fit abandon à l'État de Pergame de la ville même de Telmessos et des « *Castra Telmessium* », il restitua à leur propriétaire cet ensemble de domaines qui formaient l'« *ager Ptolemaei*. » Nous pouvons croire, au surplus, que la générosité des Romains, ici comme ailleurs, marchait de pair avec la raison d'État : Ptolémée avait dû fournir, au cours de la dernière guerre, des preuves valables de sa fidélité; et la présence, au milieu des pays attribués à Eumènes et aux Rhodiens, d'un allié sûr, qui pût jouer, dans l'intérêt de Rome, un rôle utile de surveillant, n'était pas à dédaigner.

Maurice HOLLEAUX.

1. Voir, par exemple, POLYB., v, 70-71. Cf. G. RADET, *Bull. de Corr. hellén.*, xiv, 588.

SUR LE

« CARMEN SAECULARE »

D'HORACE¹

A la fin de 1890, reparaisait à Rome, sur les bords du Tibre, une longue et importante inscription relative aux Jeux séculaires célébrés sous Auguste, en l'an 17 av. J. C., et sous Septime Sévère, en l'an 204. M. Mommsen a publié sur ce document un mémoire où se retrouvent toutes les qualités ordinaires de l'éminent historien². Il a cependant proposé pour un passage du texte une interprétation qui me paraît à tout le moins fort discutable : c'est celui où il est question du *Carmen saeculare* d'Horace. On lit à la ligne 147 qu'après le sacrifice accompli le 3 juin, troisième jour des fêtes, dans le temple d'Apollon, au Palatin, un hymne a été chanté par un chœur de 27 jeunes garçons et de 27 jeunes filles, ayant encore leur père et leur mère ; l'hymne composé par Horace a été exécuté au Palatin, et de la même façon au Capitole.

SACRIFICIOQVE · PERFECTO · PVERI XXVII · QVIBVS · DENVNTIATVM ·
ERAT · PATRIMĪ · ET · MATRIMI · ET · PVELLAE · TOTIDEM · | CARMEN ·
CEGINERVNT · EODEMQVE · MODO · IN · CAPITOLIO · | CARMEN · COMPO ·
SVIT · Q · HORATIVS · FLACCVS.

Il y a dans ce paragraphe un point obscur qui, même après le travail de M. Mommsen, me semble encore avoir besoin d'être élucidé : comment faut-il entendre les mots : *eodemque modo in Capitolio*² ; M. Mommsen³ suppose que la troupe de 54 choristes,

1. Cette notice a été lue à l'Académie des inscriptions et belles lettres dans la séance du 28 juillet 1893. V. les *Comptes rendus* de cette Académie, année 1893, p. 222.

2. Il a été publié d'abord dans les *Monumenti antichi pubblicati per cura della reale Accademia dei Lincei*. Vol. I (1891), p. 617, et ensuite avec des retouches dans l'*Ephemeris epigraphica*, vol. VIII (1892), p. 225 ; V. Gaston BOISSIER, *Les Jeux Séculaires d'Auguste* (*Rev. des Deux Mondes* du 1^{er} mars 1892).

3. *Ephem. epigr.*, l. c., p. 256-257.

ayant commencé à chanter l'hymne devant le temple du Palatin, s'est mise en marche, qu'elle a descendu la colline, est montée au Capitole, toujours en chantant ; là, devant le temple de Jupiter Optimus Maximus, elle a exécuté la strophe 13 du *Carmen saeculare* (vers 49 à 52) ; puis elle est remontée au Palatin et elle achevait les derniers vers de la dernière strophe au moment où elle est revenue à son point de départ, devant le temple d'Apollon. Ainsi le poème d'Horace serait un *prosodion*, ou un hymne chanté en procession. M. Mommsen allègue que, dans les vers 49 à 52, le poète s'adresse à des divinités, qui ne peuvent être que celles du Capitole ; il ne les nomme pas ; mais il les désigne d'une façon suffisamment claire, en rappelant les bœufs blancs qu'Auguste leur immole :

*Quaeque vos bobus veneratur albis
Clarus Anchisae Venerisque sanguis
Impetret, bellante prior, jacentem
Lenis in hostem.*

Nous voyons par l'inscription même que le sacrifice du troisième jour, célébré sur le Palatin en l'honneur d'Apollon et de Diane, excluait les offrandes sanglantes¹. Au contraire, les bœufs blancs étaient par excellence les victimes qu'on immolait aux divinités Capitoline, et il n'est pas douteux qu'on se conforma à cette tradition du rituel dans les sacrifices, qu'on accomplit sur leurs autels le 1^{er} et le 2 juin². Tandis qu'Horace, dans la treizième strophe, invoque Jupiter et Junon, le début et la fin de l'ode mentionnent uniquement Apollon et Diane³ ; par conséquent le milieu seul a pu être chanté au Capitole.

Cette hypothèse, qui a pour elle le suffrage de M. Dressel⁴, est fort ingénieuse. Voici les objections qu'elle soulève⁵.

1^o Ce qui nous met tout d'abord en défiance, c'est la rédaction

1. Inscription, lignes 139-146.

2. *Ibid.*, ligne 103 : *bovem marem* ; 106 : *bove mare pulchro* ; 119 : *bovem feminam* ; 122 : *bove femina pulchra*.

3. MOMMSEN, l. c. : « Ineptum foret Jovem Junonemque ita celebrari, ut neque in principio carminis neque in fine ipsi comparerent. »

4. *Ephem. epigr.*, l. c., p. 313-314.

5. Cette notice était déjà rédigée lorsqu'ont paru celles de MM. Vahlen (*Ueber das Saeculargedicht des Horatius*, *Sitz. Ber. der Königl. Preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1892, p. 1005), et Christ (*Horatiana*, *Sitz. Ber. d. phil. hist. Classe der Wiss. zu Muenchen*, 1893, p. 136). Ces deux savants combattent également l'opinion de M. Mommsen. La thèse de M. Vahlen est identique à celle que j'expose ici. Je n'ai pas cru devoir m'abstenir d'entrer à mon tour dans le débat ; je livre ce travail à la publicité sans aucun changement, tel que je l'avais conçu tout d'abord ; peut-être y trouvera-t-on quelques arguments nouveaux, propres à confirmer ceux qu'a déjà donnés M. Vahlen.

même du texte. Le poème a été chanté au Palatin, *eodemque modo in Capitolio*. Est-il nécessaire de dire d'un chant qui se continue qu'il a été exécuté *de la même manière* au milieu de la procession qu'au commencement et à la fin? Il semble que cela va de soi et qu'il est fort inutile surtout d'introduire une mention aussi insignifiante dans un document officiel, destiné à être gravé. Le texte ne serait même pas exact sous cette forme; il devrait dire que *la strophe treizième* a été chantée de la même manière que le reste; il ne parlerait pas de l'*hymne* entier: *carmen cecinerunt eodem modo*. La ligne 148 est complète; le marbre est intact en cet endroit, et on y a laissé volontairement un blanc après le mot CAPITOLIO¹. Nous ne pouvons donc pas supposer qu'il y a dans la phrase une partie à restituer; or, sous cette forme, elle ne se prête pas à l'interprétation proposée.

2° Il n'est pas exact qu'Apollon et Diane soient seuls mentionnés à la fin du poème. La dernière strophe commence au contraire par ces vers²:

Haec Jovem sentire deosque cunctos
Spem bonam certamque domum reporto,

passage qui convient beaucoup mieux au Capitole qu'au Palatin.

3° Si la strophe treizième a seule été chantée au Capitole, le poème doit avoir un nombre de strophes égal dans ce qui précède et dans ce qui suit, pour que le chœur ait deux morceaux de même étendue à exécuter entre les deux collines, à l'aller et au retour. C'est ce que nous ne voyons pas dans le *Carmen saeculare*; après la treizième strophe, il n'y en a plus que six, et non douze.

4° La distance du temple d'Apollon Palatin au temple de Jupiter Optimus Maximus n'est pas considérable. Encore cependant faut-il un morceau assez long pour qu'un chœur, marchant en procession, puisse chanter sans interruption sur le chemin qui conduit de l'un à l'autre édifice. Les douzes premières strophes, et surtout les six dernières, y suffiraient-elles? Il est vrai que l'on peut imaginer des silences, correspondant aux stations du cortège. Mais il faut pour cela que le sens soit complet après chaque strophe. Comment séparer par des pauses les strophes I et II (vers 4 et 5), V et VI (vers 20 et 21), X et XI (vers 40 et 41), XVI et XVII (vers 64 et 65)?

1. Voyez *Monum. dei Lincei*, l. c., tav. A'.

2. Vers 73-74.

5^o Le *Carmen sibyllinum*¹, après avoir parlé du sacrifice célébré au Palatin le troisième jour, s'exprime ainsi (vers 18) :

καὶ ἀειδόμενοι τε Λατίνοι

Παιᾶνες κούροις κούρησί τε νηὶν ἔχοιεν

Ἀθανάτων.

Si le *Carmen saeculare* est un *prosodion*, les mots νηὶν ἔχοιεν sont aussi impropres que possible; car dans cette hypothèse quelques vers à peine ont été chantés devant un temple, à l'arrivée et au départ : la première strophe, la treizième et la dernière, soit en tout trois strophes sur dix-neuf; tout le reste a dû être chanté le long de la route par la procession en marche.

Pour toutes ces raisons il faut revenir à l'interprétation la plus simple, à celle qui se présente la première à l'esprit : le *Carmen saeculare* a été exécuté deux fois en entier par le même chœur, une fois sur le Palatin, et une fois sur le Capitole. La formule *eodem modo* ne peut s'appliquer qu'à une cérémonie répétée, comme nous le voyons par d'autres passages du même texte². S'il y a eu deux auditions en deux endroits différents, on conçoit fort bien que le rédacteur du procès-verbal ait jugé nécessaire de dire, en parlant de la seconde, *eodem modo*; il fallait marquer que la composition du chœur était restée la même; c'est une formule abrégative, qui lui permettait de ne pas recopier mot pour mot la ligne précédente, *pueri XXVII, quibus denuntiatum erat, patrimi et matrimi, et puellae totidem*.

Acron et Porphyriion mentionnent tous les deux l'audition du Capitole³. Jusqu'ici on pouvait croire qu'ils s'étaient simplement trompés⁴. Zosime en effet ne parle que de l'audition du Palatin, et la vraisemblance était tout entière de son côté. Au contraire, Acron et Porphyriion n'en disent absolument rien. On se l'explique aisément, si l'on admet que le chœur avait fait entendre deux fois de suite le même chant. Les commentateurs reproduisent une tradition qui remonte par divers intermédiaires jusqu'au temps

1. Dans Zosime, II, 5.

2. Inscription, lignes 82 et 109.

3. ACRON, éd. Hauthal : (*Carmen saeculare*) « centesimo decimo anno in *Capitolio* a pueris et puellis impuberibus cantabatur » Cod. γ : « Dixerunt hoc carmen secularibus ludis quos celebrabat Augustus in *Capitolio* post centum et decem annos virgines et pueri praetextati. » PORPHYRIION : « Cum saeculares ludos Augustus celebraret, secundum ritum priscae religionis a virginibus puerisque praetextatis in *Capitolio* cantatum est. »

4. Telle était l'opinion de KUEHN (Aug.) *De Q. Horatii carmine saeculari*. Vratislaviae, 1877, p. 6. Elle avait été défendue avant lui par STEINER (J. W.) dans une dissertation sur le même sujet. Kreuznach, 1841, p. 3.

même d'Horace, et provenant d'un témoin qui avait assisté seulement à la cérémonie du Capitole. Ainsi Acron et Porphyryon ne sont pas dans l'erreur; ils ne rapportent que la moitié de la vérité. On s'en rend compte beaucoup plus difficilement, si le chœur n'avait chanté au Capitole qu'une seule strophe, entendue par le premier témoin sur le passage de la procession.

* * *

Mais pourquoi le *Carmen saeculare* aurait-il été chanté deux fois de suite? Une inscription grecque de Stratonicee, gravée à l'époque impériale, nous aide à le comprendre¹. Il y est question d'une fête instituée dans cette ville en l'honneur d'Hécate et de Zeus Panémérios. Le sénat municipal a décidé que son secrétaire Sosandros, fils de Diomède, composerait un hymne, dont l'exécution serait confiée à un chœur de trente jeunes gens, choisis parmi les premières familles de la cité. Chaque jour (καθ' ἐκάστην ἡμέραν) le *paedonomos*, avec les gardiens publics des enfants, les conduira au Sénat, vêtus de blanc, couronnés de feuillage et tenant dans les mains un rameau de verdure; là, un joueur de cithare et un héraut étant présents, ils chanteront le poème de Sosandros. On pourrait penser qu'il s'agit ici des répétitions préparatoires à la cérémonie solennelle où ils doivent se faire entendre. Mais en ce cas ils ne seraient pas vêtus d'habits de fête, ni accompagnés d'un héraut; celui-ci a évidemment pour fonction de les introduire, de les placer et de réclamer le silence dans un édifice rempli par la foule. En outre l'inscription ne mentionnerait pas avec tant de soin de simples réunions préparatoires et ne fixerait pas dans quel costume les enfants doivent y paraître; ou bien il réglerait ensuite les détails de la cérémonie finale, et avec plus de précision encore que les précédents. La seule conclusion possible, c'est que l'hymne de Sosandros doit être chanté *une fois par jour*, καθ' ἐκάστην ἡμέραν, pendant toute la durée des fêtes. Entre la mission de Sosandros et celle d'Horace il y a un rapport étroit; tous deux ont été chargés d'instruire un chœur d'enfants pour une cérémonie religieuse, en l'honneur des divinités protectrices de leur cité. Dans les deux cas l'autorité qui préside aux fêtes veut que le poème composé par son ordre puisse avoir autant d'auditeurs que possible. C'est une œuvre qui a coûté beaucoup de travail et qui traduit un sentiment commun à tous les citoyens; les enfants en-

1. LE BAS-WADDINGTON. *Inscr. d'Asie Mineure* 519-520, ligné 7. FOUCART dans la *Revue de philologie* I (1877), p. 178.

rôlés dans le chœur appartiennent à de nobles familles; ils se sont préparés depuis longtemps à leur tâche sacrée; il faut que chacun puisse les voir et les entendre. Pour assister aux jeux séculaires donnés par Auguste on est venu à Rome de toutes les provinces de l'Empire; la génération contemporaine n'en reverra plus jamais de semblables. Deux auditions du *Carmen saeculare* ne sont pas de trop pour satisfaire la curiosité qu'ont excitée dans cet immense concours de peuple la solennité de la circonstance, la réputation de l'auteur et la haute condition des jeunes choristes.

Il y a encore une raison d'un autre ordre. Pour la plupart des éditeurs d'Horace les jeux séculaires d'Auguste ont été destinés avant tout à honorer Apollon et Diane; c'est parce qu'il était pénétré de cette idée que Sanadon¹ voyait dans le *Carmen saeculare* un morceau détaché d'une vaste cantate, dont l'ensemble aurait été composé de toutes les odes où Horace a chanté les divinités du Palatin. Hermann, Steiner, Kuehn, sans aller aussi loin dans leurs déductions, sont partis du même principe; ils ne voient dans le *Carmen saeculare* qu'Apollon et Diane². C'est une conception beaucoup trop étroite; le texte de Zosime et le *Carmen sibyllinum* suffisaient déjà à l'indiquer; mais l'inscription commentée par M. Mommsen le prouve jusqu'à l'évidence. Ce qui frappe surtout dans les jeux de l'an 17, c'est l'art avec lequel Auguste a su garder aux vieilles divinités nationales une place digne d'elles à côté d'Apollon, son dieu préféré. Il ne fallait pas les déposséder, ni même diminuer leur prestige; les jeux séculaires ne devaient pas être une répétition des jeux Apollinaires, qui se célébraient annuellement sans interruption depuis près de deux siècles, et qui allaient revenir un mois plus tard, pour durer huit jours³. Si l'on compare le *Carmen saeculare* aux autres odes où Horace a chanté Apollon et Diane⁴, la différence saute aux yeux; on voit du premier coup combien Sanadon a été mal inspiré en les présentant comme les fragments d'un seul et même poème. Ces odes célèbrent exclusivement Apollon et Diane; le plan du *Carmen saeculare* est tout autre; ce qui le distingue, c'est la fidélité avec laquelle Horace s'est conformé au dessein de l'empereur, tel que l'inscription nous le révèle. Sur les trois journées de la fête la dernière seule est consacrée à Apollon et à sa sœur; dans les deux autres, le sacrifice, qui en est la partie principale, s'adresse

1. SANADON (le Père), *Les poésies d'Horace*, 1728, t. I, p. 510 et suiv.

2. STEINER et KUEHN *ll. cc.*, HERMANN (C. F.), *De loco Apollinis in carmine Horatii saeculari*, Göttingen, 1843.

3. Du 6 au 13 juillet.

4. *Carm.*, I, 21 et IV, 6.

aux divinités Capitoline; quant aux cérémonies du soir, elles se rattachent toutes au culte des divinités chthoniennes.

Admettons donc le sens que M. Mommsen a proposé de donner à la formule *eodemque modo in Capitolio*; supposons que seule la treizième strophe du *Carmen saeculare* a été chantée au Capitole par le chœur en marche. L'hommage rendu par le poète à Jupiter et à Junon sera-t-il proportionné à celui que Rome et Auguste leur ont rendu dans tout le cours de la fête? En aucune façon. Deux sacrifices solennels ont été offerts au Capitole, dans le milieu du jour, par le prince entouré des plus hauts personnages de l'empire; ainsi le veut le cérémonial réglé par le collège des *XV viri* avec le concours d'un éminent jurisconsulte, particulièrement versé dans la connaissance des traditions religieuses, C. Ateius Capito. Et le poète désigné par Auguste n'accorderait aux divinités, qui du haut du Capitole veillent sur les destins de l'Empire, que quelques vers chantés en passant! Il est impossible de le croire.

Si nous rapprochons du *Carmen saeculare* l'inscription récemment découverte, nous sommes amenés à conclure qu'Horace n'a nullement exagéré l'importance de sa mission. On a été jusqu'à déclarer apocryphe¹ un passage des Odes, où, s'adressant à une jeune fille du chœur, il l'assure que ce sera toujours pour elle un titre de gloire d'avoir chanté les vers du *Carmen saeculare* :

Nupta jam dices : Ego dis amicum,
Saeculo festas referente luces,
Reddidi carmen, docilis modorum
Vatis Horati.

Que le poète ait eu dans la fête un rôle considérable, c'est ce que nous voyons clairement par l'inscription; non seulement il y est nommé; mais, circonstance remarquable et que nous ignorions absolument jusqu'ici, le *Carmen saeculare* a été exécuté à la fin des cérémonies du troisième jour, comme pour clore la série de ces solennités extraordinaires, qu'aucun des mortels alors vivants ne devait plus revoir. Du 5 au 12 juin auront lieu encore des divertissements qui sont mentionnés dans la suite du procès-verbal; mais ce sont des jeux de surrogation, des *ludi honorarii*, séparés des *ludi solemnes* par un jour d'intervalle. Ils sont payés sur la caisse particulière du collège des *XV viri*, tandis que les *ludi solemnes* ont été donnés aux frais du trésor public². Ainsi

¹ Hor. *Carm.* IV, VI, 41-44. PEERLKAMP dans son éd., GRUPPE, *Minos*, p. 122, *Aeacus*, p. 53, 62, 514 etc.

² M. MOMMSEN dans l'*Ephem. epigr.*, p. 269.

lorsque le 3 juin retentit l'hymne composé par Horace, ce sont les vœux de la cité tout entière qui s'élèvent vers le ciel; les strophes du *Carmen saeculare* résument l'impression religieuse et patriotique, que les grands spectacles des jours précédents ont produite sur le cœur des assistants; jamais poète n'a eu à remplir une fonction plus sacrée, plus propre à l'élever au-dessus du commun des hommes; il est bien ici véritablement l'intermédiaire entre Rome et les dieux qui la protègent; c'est lui qui parle au nom de tous quand Auguste s'est tu, et personne ne parle après lui.

Les jeunes filles qui ont chanté ses vers seront, elles aussi, jusqu'à la fin de leur existence, fières du rôle qu'elles ont joué dans cette journée mémorable; Horace le leur prédit; quelques critiques s'en sont étonnés et ont soupçonné une interpolation. Pour montrer combien la pensée d'Horace est naturelle et légitime, je me bornerai à rappeler l'inscription de Stratonicée. Les jeux institués dans cette ville doivent revenir périodiquement, à des intervalles déterminés; les trente enfants, qui auront chanté l'hymne de Sosandros, auront grandi quand viendra la célébration suivante; ils devront être remplacés par d'autres dans les chœurs. Mais le Sénat de la ville veut qu'ils conservent, eux et leurs familles, un souvenir durable du ministère sacré dont ils ont été autrefois revêtus, et il leur réserve des honneurs spéciaux : « A mesure qu'un des enfants qui prennent part à ces chants passera dans la catégorie des éphèbes, on fera son portrait, on y inscrira son nom et celui de son père, et on le placera dans un édifice public¹. » Les jeunes Romains qui ont exécuté le poème d'Horace n'ont pas besoin de telles distinctions : les jeux séculaires, dans la pensée d'Auguste, ne doivent pas revenir avant cent dix ans. L'honneur fait à ces enfants est d'autant plus grand qu'il est plus rare; il suffit à les enorgueillir, parce que personne, tant qu'ils vivront, ne l'obtiendra plus comme eux; mais Horace tient à le rehausser encore en les associant à son triomphe.

En somme, l'inscription découverte à Rome éclaire d'un jour nouveau le poème d'Horace; elle nous en fait mieux comprendre le plan et l'esprit. Ce qui résulte de ce rapprochement, c'est que le *Carmen saeculare* embrasse, en les résumant, tous les actes religieux dont la ville de Rome a été le théâtre, depuis le 31 mai jusqu'au 3 juin. Le poète n'a oublié personne dans ses vers, ni Auguste (vers 50-52), ni le Sénat (17-20), ni les *XV viri* (70), ni ses jeunes choristes (3-8, 34-36, 71-76). De même il a eu soin de placer

1. LE BAS-WADDINGTON, l. c.

à côté des noms d'Apollon et de Diane ceux de toutes les divinités qui ont eu dans la fête leur part des hommages publics. La strophe où il rappelle les prescriptions de la Sibylle n'est que la paraphrase poétique d'une formule qui revient à plusieurs reprises dans le texte de l'inscription¹. Il est même très aisé de retrouver dans les invocations qu'il adresse aux dieux protecteurs de Rome la pensée des prières réellement prononcées par Auguste². Quant au plan qu'il a suivi dans la composition, il semble qu'on doit le reconstituer ainsi :

1° Dans les neuf premières strophes le poète associe aux divinités du Palatin celles auxquelles on a sacrifié de nuit sur les bords du Tibre, c'est-à-dire Ilithyia (vers 13 à 24, inscription, lignes 115 à 118), les Parques (vers 25 à 28, inscription lignes 90 à 99)³ et la Terre (vers 29 à 32, inscription, lignes 134 à 137). Les vœux qu'il leur adresse sont encadrés entre les prières dont Apollon et Diane sont l'objet. Le morceau se termine par une strophe, dont la facture même suffit à indiquer une division du développement (vers 33 à 36)⁴.

Condito mitis placidusque telo
Supplices audi pueros, Apollo;
Siderum regina bicornis, audi,
Luna, puellas.

2° Dans les dix strophes suivantes Horace associe aux divinités du Palatin celles du Capitole, auxquelles ont été offerts de jour les sacrifices du 1^{er} et du 2 juin (vers 49 à 52), et en même temps il chante le retour de plusieurs divinités allégoriques, bannies de Rome par les guerres civiles (vers 57-60). La Bonne foi, *Fides populi Romani*, avait depuis la plus haute antiquité un temple sur le Capitole même. L'Abondance, *Copia*, n'est peut-être pas distincte de Ops, autre « voisine de Jupiter Optimus Maximus. » Cinq ans après les jeux séculaires, Auguste allait dédier à la Paix, *Pax*,

1. *Uti in illeis libreis scriptum est*. Inscription, lignes 92, 105, 117, 121, 136, 141, *Carmen saec.* vers 5 et suiv. déclarés apocryphes par Peerlkamp.

2. Ainsi vers 11-12, 45-52, 66-68. Comparez l'inscription, lignes, 94-97, 126-130.

3. Seulement le texte, tel que nous l'avons, intervertit l'ordre dans lequel se suivent les prières adressées par Auguste aux Parques et à Ilithyia. Peut-être y aurait-il lieu de faire ici un remaniement; si l'on plaçait la septième strophe (vers 25 à 28) après la troisième (vers 9 à 12) la suite des idées ne pourrait qu'y gagner.

4. Tous les éditeurs sont en effet d'accord pour reconnaître ici une coupure. Au reste, cette division du développement est indépendante de la répartition des strophes entre le chœur des garçons et celui des filles; les divers systèmes proposés jusqu'ici pour distinguer les strophes des antistrophes restent très problématiques. Kuehn est même d'avis qu'il n'y a pas lieu de le tenter; suivant lui, tout le poème a été chanté d'un bout à l'autre par les deux chœurs réunis.

un autel construit par son ordre au Champ de Mars. Enfin l'Honneur et la Vertu, *Honor et Virtus*, étaient adorés déjà dans plusieurs sanctuaires dont l'emplacement est connu¹. La dernière strophe accuse l'idée maîtresse du morceau : le chœur chargé de célébrer Apollon et Diane, est certain de n'avoir pas invoqué vainement Jupiter et tous les autres dieux « *Jovem deosque cunctos.* »

Ainsi il serait inexact de prétendre que dans la strophe treizième Horace se détourne incidemment des divinités du Palatin, son objet principal. Dans aucune partie du développement il ne perd de vue les autres dieux qui ont fait la grandeur de Rome; c'est à eux qu'est destinée la seconde audition, celle du Capitole. Puisqu'ils sont nommés, non dans un seul endroit de l'hymne, mais dans plusieurs, il convient qu'après l'audition du Palatin, il soit en leur honneur repris une seconde fois d'un bout à l'autre. A partir du temps d'Auguste, le Palatin, résidence du chef de l'État, devient de plus en plus la citadelle de l'empire « *arx imperii*². » Mais le Capitole reste ce qu'il a toujours été, le centre du culte public; il est, pour parler comme Lactance, « *caput religionum publicarum*³. » Là se dressent, dans la *curia deorum*, les images de « tous ces dieux », auxquels Horace adresse en finissant un hommage collectif⁴. Apollon lui-même ne manque pas à l'assemblée; depuis l'an 71, il y est représenté par une statue colossale, œuvre de Calamis, que Lucullus a rapportée d'Apollonie du Pont⁵. On s'explique donc fort bien que l'hymne ait été chanté en entier dans les deux grands sanctuaires du Palatin et du Capitole, désormais assimilés l'un à l'autre par la vénération publique.

* * *

Le *Carmen saeculare* est-il le seul hymne qui ait retenti dans Rome pendant toute la durée des fêtes? Il est le seul dont parle le procès-verbal gravé sur la pierre. Mais Zosime en mentionne d'autres, qui auraient été les suivants :

1° Dans la nuit du 31 mai, au Champ de Mars, pendant le sa-

1. « *Fides vicina Jovis Optimi Maximi.* » Cic. *de Offic.*, III, 29, 104. V. les topographies de Rome antique, BECKER, p. 403, 404, 405, 642; JORDAN I, 2, p. 42, 43, 44; GILBERT, I, p. 248, II, p. 399 et 424, III, p. 97, 98, 119, 323; RICHTER (O.), p. 820-822, 869, 887; PRELLER-JORDAN, *Roem. Mythol.*, I, p. 251, II, p. 20, 249 et 251.

2. TAG., *Hist.*, III, 70.

3. TAG., I, 11, 39.

4. SERV. *ad. Aen.* II, 319; TERTULL., *de Spect.*, 120, *Apolog.* 6.

5. STRAB., VII, 6, 1, p. 319; PLIN., XLIII, 39.

crifice aux Parques, un hymne récemment composé, νεωστὶ πεποιημένος;

2° Le 2 juin, au Capitole, un hymne chanté par les dames assemblées pour le sacrifice offert à Junon : αἱ γυναῖκες ἐπίσημοι... ὕμνουσιν ὡς θέμις;

3° Le 3 juin, au Palatin, des hymnes en grec et en latin, chantés par le chœur des enfants : ὕμνους ἕδουσι τῇ τε Ἑλλήνων καὶ Ῥωμαίων φωνῇ καὶ παιᾶνας, δι' ὧν αἱ ὑπὸ Ῥωμαίοις σώζονται πόλεις.

Pour ce qui est de ce dernier témoignage, M. Mommsen se refuse à admettre que le *Carmen saeculare* d'Horace ait été, pendant la cérémonie du 3 juin, précédé ou suivi d'hymnes en langue grecque; le silence du procès-verbal lui paraît décisif sur ce point¹. Il est certain qu'il y a ici quelque confusion dans le récit de Zosime; on ne peut guère douter par exemple que l'hymne récemment composé, νεωστὶ πεποιημένος, qu'il place à la date du 31 mai, soit celui qu'Horace a écrit pour le 3 juin. Peut-être cependant son autorité ne doit-elle pas être rejetée. Ni le *Carmen sibyllinum*, ni le procès-verbal ne la confirment; mais ces deux documents ne nous disent pas tout. Le premier est une sorte de programme en vers, très résumé, où l'expression est souvent enveloppée de mystère, comme il convient aux oracles. Le second, malgré son étendue, ne pouvait pas mentionner les détails du rituel qui étaient si ordinaires que personne ne les ignorait : ainsi il ne dit pas que les bœufs immolés à Jupiter et à Junon étaient de couleur blanche.

Or, il y avait dans chaque culte des hymnes traditionnels; quelques-uns, chez les Grecs, étaient l'œuvre de poètes fameux; beaucoup d'autres étaient anonymes; on les reprenait périodiquement à chaque célébration des grandes fêtes locales. Nous en avons un exemple dans l'inscription de Stratonicée : le sénat, en instituant les jeux, décide que le chœur des enfants de la ville chantera un hymne composé par Sosandros; mais il y a hors de la ville un temple consacré à Hécate, où sera aussi célébrée en même temps une autre partie de la fête; là on organisera un autre chœur, pour lequel on enrôlera également trente enfants; mais ceux-là seront choisis hors de la ville, parmi les familles qui habitent sur le territoire du temple, et ils chanteront en l'honneur de la déesse « l'hymne accoutumé, τὸν συνήθη ὕμνον »². A Rome même nous voyons souvent des chœurs de jeunes filles exécuter en public des chants religieux, dont l'auteur n'est pas mentionné,

1. *Ephem. epigr.* 1. c. p. 256.

2. LE BAS-WADDINGTON, 1. c.

soit qu'il fût inconnu, soit qu'on n'ait pas jugé nécessaire de rappeler chaque fois l'origine d'un écrit déjà ancien. Ce qui est remarquable, c'est que ces hymnes sont toujours destinés à des cérémonies prescrites par les livres sibyllins, et dont l'origine grecque, par conséquent, n'est pas douteuse. En 207 et en 200 av. J.-C., un chœur de 27 jeunes filles chante un hymne composé, la première fois par Livius Andronicus¹, la seconde par un certain P. Licinius Tegula². Mais, plus tard, dans des cas tout semblables, on se borna à répéter des chants plus anciens ; du moins nous n'en connaissons pas les auteurs. C'est ce qui arriva dans les années 134, 119, 117, 104, 99 et 92³ ; Julius Obsequens, par qui nous en sommes instruits, a rappelé ces poèmes anonymes à propos de *supplicationes* ordonnées pour conjurer les effets de prodiges menaçants. Nous avons conservé dans les fragments de Phlégon de Tralles un oracle sibyllin, en tout comparable à celui des jeux séculaires ; suivant M. Mommsen, il a dû être rédigé vers le temps de la guerre sociale ; il y est question de cérémonies religieuses, nécessitées par l'apparition de phénomènes extraordinaires. L'oracle ordonne de sacrifier une vache blanche à Junon ; ensuite les dames les plus nobles de la ville devront chanter un hymne dans son temple :

ὄμνεῖν αἴκε γένοι προφερέστεραι ὧσ' ἐνὶ λαοῖς⁴.

Une tradition constante s'établit sans doute à ce sujet dans les fêtes du même genre. Zosime l'indique clairement lorsqu'il dit que les dames romaines, assemblées au Capitole le 2 juin, chantent les hymnes prescrits par le rituel « ὄμνοῦσιν ὡς θέμις ». Nulle part ils n'étaient mieux à leur place que dans les jeux séculaires, ceux-ci ayant été institués primitivement à titre de cérémonies expiatoires, pour purifier la ville attristée par de grandes calamités publiques⁵.

Zosime semble encore faire allusion à des hymnes très connus, lorsqu'il parle de ces péans, qui appellent les bénédictions divines sur les villes soumises aux Romains « δι' ὧν αἰ ὑπὸ Ῥωμαίοις σώζονται πόλεις ». Enfin pourquoi des hymnes liturgiques en langue

1. T. LIV. XXVII, 37, 7. FEST., p. 333.

2. T. LIV. XXXI, 12, 9. MACROBE, I, 6, 14.

3. JUL. OBSEQUENS, *Prodig. liber*, éd. O. JAHN, 27, 34, 36, 43, 46, 53.

4. PHLEGON TRALL. fragm. dans les *Histor. graec. fragm.*, éd. CAROL. MUELLER (Didot), t. III, p. 620, fragm. 39, vers 52. V. aussi le vers 17. — Sur cet oracle v. MOMMSEN *Ephem. epigr.*, l. c., p. 234-236.

5. ZOSIM. II, 1, VAL. MAX., II, 4, 5, VARRON dans CENSORIN, 17, FESTUS *Saeculares ludi*. KUEHN, p. 38.

grecque « τῆ Ἑλλήνων φωνῇ » n'auraient-ils pas été admis dans cette fête d'un caractère universel, à laquelle on avait convié les habitants des contrées les plus lointaines? Zosime a puisé sa relation dans Phlégon de Tralles¹; M. Mommsen reconnaît qu'elle est complète, fidèle, et que la source était excellente². Phlégon écrivait au second siècle; il avait sur son sujet des lumières toutes spéciales, puisqu'il avait composé un traité *des Fêtes des Romains*³. Il est vraisemblable que dans l'ouvrage même, d'où nous viennent les fragments des oracles sibyllins, il a utilisé un livre de *Prodiges*, écrit par quelque auteur grec qui vivait au commencement du premier siècle. Dès lors on ne voit pas pourquoi nous devrions repousser comme inexacts certains détails du récit de Zosime par la seule raison qu'ils ne sont pas consignés dans le procès-verbal gravé sur la pierre. Le rédacteur de ce document les a omis parce qu'il était forcé de se limiter; mais les historiens ne s'étaient pas crus obligés d'observer la sécheresse des actes officiels.

Si Zosime ne s'est pas trompé, si on a exécuté plusieurs hymnes pendant la durée des fêtes, le *Carmen saeculare* d'Horace prend à nos yeux une importance d'autant plus grande. Il en résulte, en effet, qu'au milieu de tant de chants d'allégresse le seul dont on ait voulu perpétuer le souvenir est celui dont il a composé les vers. Ainsi nous comprenons mieux encore l'honneur que lui faisaient Auguste et le collège des *XV viri*, en insérant dans le procès-verbal d'une solennité si pompeuse cette simple phrase : *Carmen composuit Q. Horatius Flaccus*.

Georges LAFAYE.

1. Περὶ μακροβίων, 4 (CAROL. MUELLER, l. c.).

2. *Ephem. epigr.*, l. c., p. 225 : « Zosimus in relatione plena et fida omnino, petita ex auctore egregio et ipsorum actorum inspectione edocto. » V. aussi p. 231, note 2.

3. Περὶ τῶν παρὰ Ῥωμαίοις ἑορτῶν, SUIDAS, Φλέγων.

REMELIGO

I

Nous devons à peu près tous nos renseignements sur le mot *Remeligo* au grammairien Festus qui en donne une étymologie et en cite deux emplois, l'un de Plaute, l'autre d'Afranius. Voici le passage de Festus, tel qu'il a été restitué par O. Müller¹ : « Remeliginés et remorae a remorando dictae sunt a Plauto in Casina : « Nam quid illae nunc tam diu intus remorantur remeliginés »; ab Afranio in Prodito : « Remeligo a Laribus missa sum haec quae cursum cohibeam. »

Le texte de Plaute², que cite Festus, se présente dans la vulgate³, fondée sur l'autorité des manuscrits de Camerarius, sans le mot *remeliginés* : « Nam quid illaec nunc tamdiu intus remoratur... » Mais la leçon du palimpseste ambrosien est absolument d'accord avec la citation de Festus, si ce n'est qu'il donne *illaec* au lieu de *illaè*. Longtemps avant la découverte du palimpseste, Valla⁴ avait corrigé d'après Festus la faute évidente des autres manuscrits; il avait fort bien vu que, d'une part, le grammairien ne pouvait avoir ajouté de lui-même le mot en question, et que, d'autre part, l'omission de ce mot exceptionnellement rare par des copistes ignorants était chose très naturelle.

Le texte d'Afranius⁵ ne nous est connu que par la citation de Festus. O. Müller, pour que ce texte ait un sens, a remplacé la leçon manuscrite *hanc* par *haec*. Ursinus avait proposé *huc*⁶. Ribbeck préfère *hinc*. Le même Ursinus, égaré par l'idée fautive qu'il s'était faite du sens de *remeligo*, erreur dont nous aurons à

1. *Sexti Pompei Festi de verborum significatione quae supersunt cum Pauli Epitome emendata et annotata* a C. O. MUELLERO. Editio nova. Lipsiae, Simmel, 1880, p. 277.

2. *Casina*, IV, 3, 6 (v. 804 de l'édition critique de Frid. Schoell, Lipsiae, Teubner, 1890).

3. Cf. l'apparat de l'édition Schoell, au v. 804.

4. Cf. *ibid.*

5. *Comicorum romanorum praeter Plautum et Terentium fragmenta secundis curis recensuit* Otto Ribbeck. Lipsiae, Teubner, 1873, p. 199.

6. Cf. O. Müller, p. 276 (*annotatio*) et Ribbeck, *loc. cit.*

reparler, ajoutait après *cohibeam* le mot *navis*¹. Roeper², victime de la même erreur, conjecture qu'il faudrait écrire : *cohibeam scaphae*, ou bien, en conservant la leçon manuscrite *hanc* : *hanc quae cursu cohibeam scapham*. Ce qui l'empêche de s'en tenir à la correction d'Ursinus, c'est seulement une raison de métrique : avec sa correction à lui le texte d'Afranius forme exactement un iambique octonaire. Avec la leçon manuscrite, qu'il n'y a aucune raison d'abandonner, sauf la légère et indispensable modification d'O. Müller ou de Ribbeck, nous avons la fin d'un trochaïque septénaire qu'il est très facile de compléter par conjecture³.

Dans les gloses d'Isidore de Séville⁴ on lit : *Remilicines, remora-trices*. La même mention se retrouve dans le glossaire de Du Cange⁵.

II

L'étymologie de Festus est manifestement fautive : *remeligo* ne se rattache pas, comme *remora*, au verbe *remorari*. L'erreur a paru tellement grossière à Lambin qu'il n'a pas voulu la mettre au compte du grammairien et qu'il a proposé de remplacer *remeligo* par *remorago*⁶. Mais, comme le dit fort justement O. Müller, elle est très excusable venant d'un étymologiste latin. Il est étrange pourtant que Festus n'ait pas saisi le rapport de ce mot avec *promellere* qu'il signale un peu plus haut⁷ et qu'il explique par *litem promovere*. O. Müller⁸ et Forcellini⁹ ont très bien vu que *remeligo* est un dérivé du verbe *remello*¹⁰ (cf. le grec μέλλω).

Dans son sens primitif *remeligo* est synonyme de *remora* : il signifie *retard*. Par une dérivation de sens toute naturelle il en est venu à signifier *cause de retard* et, en parlant des personnes,

1. Cf. RIBBECK, *ibid.*

2. *Philologus*, t. IX, p. 273.

3. Cf. RIBBECK, *ibid.*

4. Cité par FORCELLINI, *Totius latinitatis lexicon*. Éd. de VIT, Prati, 1871 ; au mot *remeligo*.

5. *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Éd. HENSCHEL, 1845. Du Cange ajoute : « Legendum est remelignes ex Festo, quem vide. »

6. Cf. O. MÜLLER, p. 402 (*suppl. annot.*)

7. *Ibid.*, p. 255.

8. Page 402.

9. Au mot *remeligo*.

10. Faut-il, comme le fait O. Müller, rattacher à la même racine *mel* les mots *remulcus* (Festus : « Remulco dicitur, cum scaphae remis navis magna trahitur ») et *promulcus* (Paul Diacre : « Promulco agi dicitur navis, quum scaphae ducitur fune »)? Cette étymologie ne me paraît avoir pour elle ni la phonétique ni le sens. Je songerais plutôt à la racine des verbes *mulceo* et *mulgeo*, en grec μέλω, ἀμέλω).

celui ou celle qui retarde, remorator, remoratrix. C'est évidemment ainsi qu'il faut l'entendre dans le vers de Plaute cité par Festus : le nouveau marié Olympio attend, avec son maître et co-époux le vieux Lysidamus, la nouvelle mariée Casina qui est, ou qu'ils croient être, entre les mains des femmes occupées à la parler; Lysidamus, pris d'impatience, désigne par le mot *remeligines* ces femmes qui retiennent Casina et n'en finissent plus. *Remora* s'employait sans doute aussi avec la même signification figurée; mais dans l'unique exemple produit par Forcellini¹ : « Eo (dans la plaie) plumbea fistula injicienda est, vel recurvatis in exteriorem partem labris, vel eandem circumcingente quadam remora, ne tota intus delabi possit » (Celsus, VII, 15), la leçon *remora* n'est pas du tout certaine².

Remora, au sens figuré, signifie encore un poisson de mer, la *rémore*, ainsi appelé parce qu'il passait pour posséder, malgré sa petitesse, le pouvoir merveilleux d'arrêter les plus gros navires en s'y attachant³. *Remeligo* a-t-il été le synonyme de *remora* avec cette acception aussi? Ursinus le croyait; Forcellini⁴ et Roeper l'ont cru comme lui. C'est pourquoi ils ont, tous les trois, proposé ou adopté⁵ des corrections qui introduisent dans le fragment d'Afranius le mot *navis* ou *scapha*; si *remeligo* est un poisson, le poisson *rémore*, c'est la course d'un navire qu'elle doit arrêter. O. Müller et Ribbeck, qui n'acceptent pas ces conjectures, ne s'expliquent pas sur le sens qu'il convient de donner au mot dans ce texte. Nous allons voir que, si *remeligo* a jamais servi à désigner la rémore, il désigne tout autre chose ici.

Parmi les comiques romains, les uns, les poètes de la *fabula palliata*, ont reproduit des originaux grecs : à l'imitation de leurs modèles, ils ont parfois fait dire les prologues de leurs pièces par des divinités, par des êtres fantastiques, par des abstractions personnifiées. Tels sont, dans Plaute, le *Lar familiaris* de l'*Aululaire*, *Arcturus* du *Rudens*, *Luxuria* du *Trinummus*, etc. Les autres, les poètes de la *togata* dont Afranius fut le plus illustre représentant, usèrent aussi de cet artifice qui leur était recom-

1. Au mot *remora*.

2. Voici comment se lit cette phrase dans l'édition de DAREMBERG (Teubner, 1859) : « Eo tum plumbea aut aenea fistula conjicienda est, vel recurvatis in exteriorem partem labris, vel in media circumsurgente quadam mora... »

3. Cf. PLINE, *Hist. nat.*, XXXII, 2 sq. et IX, 79 sq. Dans le second passage le poisson en question n'est désigné que par son nom grec, *echeneis*. Dans le premier, il a son nom latin : *remora* d'après la vulgate et Detlefsen, *mora*, d'après Lud. Jan.

4. « Translate accipitur... de pisce qui naves remoratur. »

5. Forcellini adopte la conjecture d'Ursinus; mais, afin d'avoir un iambique octonaire, il place *navis* avant *cohibeam*.

mandé, non par les originaux grecs — ils n'en avaient pas, ils peignaient la vie populaire romaine — mais par leurs devanciers de la *palliata*, et qui était à la fois commode pour l'auteur, agréable pour le spectateur. Ainsi Afranius avait confié le prologue de sa *Sella* à *Sophia* ou *Sapientia* et celui d'une autre pièce à *Priapus*¹.

Dans le vers qui nous occupe, *remeligo* ne peut pas avoir le même sens que dans le vers de Plaute; ce n'est pas ici une personne humaine qui parle. Les Lares appartiennent au monde surnaturel; le personnage qui se donne comme chargé par eux d'une mission de confiance doit appartenir au même monde. *Remeligo* est donc, non pas à proprement parler une divinité, mais une sorte d'être fantastique. En dehors du prologue, les comiques romains n'avaient pas usé et ne pouvaient pas user de tels artifices, étant donnée la nature de leurs sujets. Le vers cité par Festus était donc emprunté au prologue du *Proditus*, et *Remeligo* était le personnage de ce prologue².

Est-il possible que ce personnage fantastique fût le poisson rémore, doué de la parole par la toute-puissance du poète et représenté par un acteur accoutré d'une façon plus ou moins ingénieuse? Notons d'abord que dans le texte d'Afranius, tel que le cite Festus, rien ne fait supposer qu'il s'agisse de la course d'un navire, rien, par conséquent, ne fait songer à la remore; cette interprétation du mot *remeligo* n'emprunte son air spécieux qu'à une conjecture absolument arbitraire, l'addition du mot *navis* ou *scapha*. De plus, la scène de la comédie latine se passe toujours dans une rue, sur une place publique, que l'on peut, il est vrai, supposer aussi voisine de la mer que l'on voudra. Malgré tout, il eût été déjà fort étrange qu'Afranius montrât à ses spectateurs le poisson rémore hors de l'eau. N'eût-il pas été étrange aussi qu'il donnât la taille d'un homme à ce petit poisson, dénaturant par là, de la manière la plus malheureuse, la légende populaire où le contraste de sa petitesse et de son pouvoir merveilleux d'arrêter les plus gros navires était essentiel? Enfin, on ne voit pas du tout quel rapport le poète aurait pu établir entre les Lares et le poisson

1. Cf. mes *Prologues de Térence*, p. 171 sqq.

2. Dans la comédie latine, le mètre du prologue est l'iamambique sénnaire; tous les prologues de Plaute et de Térence sont écrits en sénaires; tous les fragments d'Afranius qui appartenaient manifestement à des prologues (*Compitalia*, I et II; *Sella*, I; *Ex inc. fab.*, II (Ribbeck), sont aussi en sénaires. Le sénnaire est encore le mètre du célèbre prologue de Labérius. C'est pourquoi je proposerais de restituer ainsi le fragment cité par Festus :

... missa sum

Remeligo a Laribus hunc quae cursum cohibeam.

rémone, comment il aurait pu en faire avec quelque vraisemblance leur intermédiaire ; à moins qu'il ne s'agisse ici, non des Lares ordinaires ou domestiques, mais de Lares spéciaux, les Lares de la mer¹. Seulement, dans ce cas, Afranius n'aurait-il pas nécessairement ajouté au mot *Laribus* une épithète déterminative ?

Il est, à coup sûr, bien plus naturel de considérer *Remeligo*, personnage du prologue du *Proditus*, comme une abstraction personnifiée : le *Retard*, l'*Obstacle*, la *Force mystérieuse et irrésistible qui arrête*, représentée sans doute sous la figure d'une vieille femme à la démarche alourdie et au visage menaçant. Cette individualité fantastique était-elle une création, antérieure au *Proditus*, de l'imagination populaire, ou bien fut-elle créée par Afranius pour le *Proditus* ? Dans le premier cas, elle pouvait paraître devant le public romain, en se nommant, sans autres détails ; dans le second cas, elle devait tout d'abord se faire connaître de lui, comme fait, par exemple, l'*Arcturus* du *Rudens*. N'ayant pas le contexte du vers cité par Festus, nous ne savons au juste ce qu'il en était.

III

Mais, qu'elle ait été le produit de l'imagination populaire ou de la fantaisie du poète Afranius, *Remeligo*, l'abstraction personnifiée, survécut au *Proditus*. Qu'elle fût déjà familière aux spectateurs romains ou qu'elle ait dû sa fortune au succès qu'ils lui firent le jour où, inconnue d'eux, elle vint réciter le prologue du *Proditus*, sa vogue a été grande et durable. Ce qui nous permet de l'affirmer, c'est que *Remeligo* existe encore aujourd'hui.

Au nombre des monstres imaginaires dont on menace les petits enfants qui ne sont pas sages, dans diverses régions de la Provence et du Languedoc, se trouve la *Rouméco*, ou *Rauméco*, ou *Réméco*². Dans ces formes provençales ou languedociennes,

1. Malgré tout ce que dit Roeper, p. 270 sqq., il me paraît incontestable qu'il y avait des *Lares marini* ou *permarini*, ce qui revient au même : c'est à eux que, d'après Tite-Live, XL, 52, Aemilius Regillus a voué un temple à cause de sa victoire navale sur Antiochus.

2. Cf. HONNORAT, *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc*, Digne, 1845, et F. MISTRAL, *Lou trésor dou Félibrige, dictionnaire provençal-français*. Honorat ne connaît que la forme *Rouméca* et cherche l'étymologie du mot dans *roumec*, *ronce*, puis *chose épouvantable*, dérivé lui-même du latin *rumex*, *dard*. M. Mistral cite les trois formes que nous énumérons. Le mot, d'après lui, a deux significations principales : d'une part, *indisposition, maladie* ; d'autre part, *monstre imaginaire*. Il le rattache, dans ses deux sens indifféremment, à la même racine que *raumas*, en français *rhume*.

dans la dernière surtout, qui est sans nul doute la plus ancienne, on reconnaît facilement le nom latin de *Remeligo*¹, et dans ce rôle de croquemitaine quelque chose des attributions fantastiques qu'elle avait dans le prologue d'Afranius. La *Réméco*, c'est bien *Remeligo* importée dans le midi de la France par la conquête romaine et qui s'y est maintenue à travers les siècles avec la persistance vivace de tout ce qui est légende populaire. Quant au rôle d'épouvantail à l'usage de l'enfance, elle dut le jouer dès qu'elle fut créée ; peut-être même, si c'est le peuple qui l'a créée, ne fut-elle créée que dans ce but. Quoi qu'il en soit, elle prit tout naturellement place parmi d'autres êtres fantastiques dont les bons gens de la plèbe romaine se servaient en pareil cas, comme *Lamia*, la femme monstrueuse aux pieds d'âne qui dévorait un enfant d'une seule bouchée².

Philippe FABIA.

1. Je ne crois pas qu'on puisse refuser d'admettre ce rapprochement à cause de quelques difficultés phonétiques, étant donné surtout qu'il s'agit d'un nom propre. La principale est que, normalement, la désinence *igo* (ou *ico*) aurait dû produire une chuintante : *medicum, mège; porticum, porge*. On a cependant : *Domicum, Doumergue; Rutenicum, Rouergue; Canonicam, Canourgo; monacham, mourgo*.

2. Cf. HORACE, *Epist. ad Pis.*, v. 340, avec la scholie de Cruquius.

SUR THÉON DE SMYRNE

M. J. Dupuis a récemment publié, en l'accompagnant d'une traduction française, la première imprimée, une nouvelle édition du texte grec de Théon de Smyrne (Τὰ κατὰ τὸ μαθηματικὸν χρῆσιμα εἰς τὴν τοῦ Πλάτωνος ἀνάγνωσιν); c'est une occasion pour présenter quelques observations sur l'état dans lequel nous est parvenu cet ouvrage.

On sait que les deux moitiés n'en ont été connues que successivement : la première, éditée par Boulliau (1644), se subdivise, d'après le numérotage byzantin des chapitres, en deux sections : I, *περὶ ἀριθμητικῆς*; II, *περὶ μουσικῆς*; la seconde moitié, révélée par Th.-H. Martin (1849), peut être considérée comme formant une troisième section : III, *περὶ ἀστρονομίας*.

Il n'existe pas de manuscrits de Théon antérieurs au XII^e siècle, et aucun ne renferme l'ouvrage complet; la séparation des deux moitiés a donc été effectuée d'assez bonne heure, et cette circonstance se comprend aisément; car les deux premières sections n'exigent, pour être lues, aucun enseignement mathématique préalable; la partie astronomique réclame au contraire une certaine connaissance de la géométrie. Rien n'était donc plus indiqué que d'en destiner les copies à une autre classe de lecteurs.

Le titre donné par Théon à son ouvrage ne doit pas au reste faire illusion. On y chercherait vainement une explication d'un seul des passages de Platon pour l'intelligence desquels les mathématiques sont nécessaires; on n'a sous la main qu'un ouvrage élémentaire, ce que les anciens appelaient une *εἰσαγωγή*, destiné à former le bagage scientifique des étudiants en philosophie, et il n'a de particulièrement platonisant que l'introduction générale sur l'utilité des mathématiques et quelques remarques accidentelles.

Nous possédons plusieurs autres *introductions* semblables pour l'arithmétique, la musique et l'astronomie (ou plutôt la cosmographie); elles ont été écrites soit un peu avant l'ouvrage de Théon,

soit vers la même époque; ce genre répondait donc à un besoin réel du temps. Mais pour la géométrie, il ne nous reste aucun travail analogue¹, et, s'il en a certainement existé dans l'antiquité, on doit croire au moins qu'ils n'ont jamais eu la même vogue et qu'Euclide est toujours resté l'auteur élémentaire classique.

Théon avait-il cependant traité de la géométrie en même temps que des trois autres sciences dont elle était considérée comme la sœur depuis les Pythagoriciens? Avait-il, en résumant toutes les connaissances mathématiques élémentaires, devancé les Byzantins comme le pseudo-Psellus ou George Pachymère? On l'a cru, d'après un passage du début de son livre où il annonce expressément qu'il se propose d'embrasser l'ensemble complet, μαθηματικῶν θεωρημάτων παράδοσιν, ἀριθμητικῶν τε καὶ μουσικῶν καὶ γεωμετρικῶν τῶν τε κατὰ στερεομετρίαν καὶ ἀστρονομίαν (I, 1; H, 1; D, 3, 14-15)².

Mais quand il revient un peu plus loin sur le plan de son ouvrage (I, 1; H, 16; D, 24, 13 suiv.), il déclare que son lecteur doit avoir reçu l'enseignement élémentaire de la géométrie : μάλιστα μὲν οὖν χρὴ τὸν μέλλοντα οἶς... ἡμεῖς παραδώσομεν... ἐντεῦξασθαι διὰ γούν τῆς πρώτης γραμμικῆς στοιχειώσεως κεχωρημένα. Notez la différence technique entre γραμμική et γεωμετρική; Théon conçoit la *géométrie* comme une science abstraite à laquelle les figures euclidiennes ne sont pas essentielles, et comme dans la section arithmétique, il parle longuement des nombres figurés, tant plans que solides, il croyait sans doute remplir suffisamment ses promesses pour la géométrie et la stéréométrie. Il marque d'ailleurs expressément qu'après l'arithmétique, il traitera de la musique; après avoir terminé ce second sujet, il annonce qu'il passe immédiatement à l'astronomie. A la fin de l'ouvrage, tel qu'il nous est parvenu, Théon nous dit enfin qu'il ne lui reste à parler que de l'harmonie dans le monde (ἡ ἀρμονία ἐν κόσμῳ) qu'il a réservée pour couronner l'ensemble. Il n'y a donc aucun endroit où l'on puisse placer une section sur la géométrie et la stéréométrie et sous ce rapport au moins, l'ouvrage n'a pas été mutilé quand il a été coupé en deux.

Au contraire, il semble bien, à première vue, d'après ce que je viens de dire, qu'il manque une suite de chapitres consacrés à l'harmonie dans le monde; d'autre part, la seconde section, sur la

1. Les fragments attribués à Héron ont un autre caractère; ils visent l'enseignement pratique. Héron est d'ailleurs au plus tôt contemporain de Théon, si celui-ci vivait au commencement du n^e siècle de notre ère.

2. Je cite en chiffres romains la section, puis en chiffres arabes le chapitre d'après les éditions de Boulliau ou de Th. H. Martin; sous la lettre H, la page de l'édition critique de Hiller (Leipzig, Teubner, 1878); sous la lettre D, la page et la ligne de l'édition de M. Dupuis.

musique, présente d'après sa composition actuelle une incohérence frappante, que M. Dupuis n'a pas manqué de signaler.

Cette incohérence peut-elle être, toute entière, mise au compte de Théon? c'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Notre auteur distingue en tous cas trois parties de la musique (I, 2; II, 1; etc.); la musique dans les instruments (ἐν ὄργανοις); la musique dans les nombres (ἐν ἀριθμοῖς); enfin la musique dans le monde (ἐν κόσμῳ).

La musique sensible, dans les instruments, dont il parle en premier lieu, après avoir dit qu'elle n'est pas absolument nécessaire (οὐ παντάπασιν προσδεόμεθα, I, 2; H, 16; D, 24, 24), fait l'objet des chapitres 2 à 16 de la seconde section. Théon resserre dans ce cadre restreint ce qu'offrent d'essentiel l'*Introduction harmonique* de Cléonide (le Ps.-Euclide) ou le *Manuel harmonique* de Nicomaque.

Au chap. 17, il commence à aborder l'harmonie intelligible, dans les nombres : περὶ δὲ τῆς ἐν ἀριθμοῖς ἁρμονίας ἐξῆς λεκτέον. Ce qu'il entend par là n'est à vrai dire qu'une partie de l'arithmétique, qu'il va traiter à peu près de la même façon que l'a fait Nicomaque dans son *Εἰσαγωγή ἀριθμητική*. C'est d'une part la question des rapports; de l'autre, celle des proportions.

La première de ces deux questions occupe les chapitres 17 à 32; au chap. 33, Théon aborde la seconde d'après Thrasyllé, mais passe presque immédiatement à son application harmonique, la *division du canon*, d'après le même auteur, c'est-à-dire la détermination numérique de la longueur des cordes de la lyre. Après cette digression, justifiée par son plan général, il renvoie à l'exposition qu'il fera de l'astronomie, pour l'adaptation de cette division du canon à la sphère de l'univers, et annonce qu'il va reprendre la question des proportions et des médiétés, celle que Nicomaque traite en dernier lieu dans son *Introduction arithmétique* II, 36, fin : ἀκόλουθος ἂν εἴη ὁ περὶ τῶν ἀναλογιῶν καὶ περὶ τῶν μεσοτήτων λόγος.

Ici commence réellement l'incohérence; car au lieu du sujet commencé, se présente, sans justification aucune, une suite de chapitres (37 à 49) sur le quaternaire et la décade.

Ici nous ne sommes plus sur le terrain d'une introduction arithmétique, mais sur celui des Théologoumènes, auquel Nicomaque avait consacré un ouvrage spécial, et que Jamblique n'a traité qu'après les quatre sciences mathématiques.

Au chapitre 50, par une transition tout à fait insuffisante, ἐπανιτέον δὲ ἐπὶ τὸν τῶν ἀναλογιῶν καὶ μεσοτήτων λόγος, le texte revient au sujet abandonné. Théon l'expose d'après Adraste et Eratosthène, et termine en disant que ce dernier a montré le rôle des

propositions dans les figures, sujet qu'il n'est pas nécessaire d'aborder; *περὶ ὧν τὰ νῦν λέγειν οὐκ ἀναγκαῖον* (II, 52, fin).

Au chap. 53 commence brusquement après les mots : *τὰ δὲ αὐτὰ εὐρεθήσεται καὶ ἐπὶ σχημάτων*, qui ne seront nullement justifiés, une suite de définitions géométriques et stéréométriques. Ici, nous ne pouvons avoir de doute, ce chapitre est une interpolation byzantine. Car il n'entrait pas, nous l'avons vu, dans le plan de Théon, de donner des indications élémentaires, qu'il a supposées connues de ses lecteurs; si, d'ailleurs, il avait traité de la géométrie et de la stéréométrie, il ne l'aurait fait qu'après avoir épuisé la question des proportions et médiétés qui ne l'est pas encore dans l'ouvrage tel que nous l'avons.

Il est aisé de reconnaître la source à laquelle est empruntée cette interpolation; il l'est également d'en apercevoir le but.

Si l'on prend l'opuscule *Heronis definitiones nominum geometricæ*, publié par Hultsch, pages 7 à 40 de son édition¹ : *Heronis Alexandrini geometricorum et stereometricorum reliquæ*, on y retrouvera sans peine toutes les formules adoptées par le compilateur byzantin, sauf la dernière, car il appelle *σκαληνά* les parallélépipèdes dont les trois côtés sont inégaux (II, 54; H, 113; D. 186, 14). Ce terme est emprunté à Nicomaque; le Théon authentique (en parlant des nombres figurés, I, 29; H, 41; D. 70, 3) dit *βωμίσκοι*; le Pseudo-Héron, *σφηγίσκος* ou *βωμίσκος*, mot que, du reste, Nicomaque connaît également.

Ainsi la première moitié de l'ouvrage de Théon a subi un remaniement lorsqu'elle a été séparée de la partie astronomique; pour la compléter eu égard aux besoins du public de son temps, l'arrangeur byzantin l'a augmentée d'une ou deux pages de définitions géométriques et il les a placées sous le titre *περὶ σχημάτων*, après un texte où ce mot se trouvait bien, mais dans lequel Théon disait expressément qu'il n'allait pas aborder cette matière.

Je n'hésite pas à attribuer au même arrangeur les derniers chapitres de la seconde section, sauf la phrase finale : *ταῦτα μὲν... κατ' ἀστρονομίαν* qui indiquait la transition à la section suivante et qui peut être remplacée à la suite du chap. 52.

Dans ces derniers chapitres, le texte revient sur les proportions, pour les traiter *ἀκριβέστερον*. L'arrangeur, qui possédait du reste une réelle compétence, se sera fatigué de copier des définitions de géométrie et, réfléchissant que Théon n'avait nullement donné sur la question des proportions les mêmes développements que Nicomaque, il aura jugé à propos de compléter égale-

1. Berlin, Weidmann, 1864.

ment sous ce rapport l'ouvrage qu'il avait commencé à remanier. Toute cette partie, en effet, peut aisément avoir été composée par un auteur familier avec Nicomaque; elle ne présente aucune de ces citations de sources qui caractérisent Théon; enfin l'introduction de la construction géométrique de la moyenne proportionnelle est étrangère aux habitudes des arithméticiens de l'antiquité. L'interpolation n'est pas aussi visible que celle du chapitre *περὶ σχημάτων*, mais elle est rendue d'autant plus probable qu'il s'agit d'un texte qui suit ce dernier chapitre et ne renferme aucune marque précise d'antiquité.

Si nos conclusions sont exactes, elles rendent compte sur deux points de l'incohérence de la section II. Quant au troisième point (la série des chapitres sur le quaternaire et la décade), la même explication ne peut être adoptée, car les *Theologumena* étaient loin de suffire pour compiler ces chapitres, et nous ne connaissons pas d'autres sources où l'arrangeur byzantin aurait pu puiser nombre de détails qu'ils contiennent.

Reste à supposer qu'ils représentent tout ou partie des développements donnés par Théon à la fin de son ouvrage sur l'harmonie dans le monde et que l'on considère comme perdus. L'arrangeur les aura transportés dans la première moitié, à la place qui lui aura semblé la plus commode, toujours pour grossir l'ouvrage destiné au grand public.

A la vérité, par harmonie dans le monde, on entend d'ordinaire l'harmonie des sphères, selon la doctrine pythagorienne, et cette interprétation semble justifiée par ce que Théon lui-même met sous le couvert de Platon (I, 2; H, 17; D, 26, 5-6 : *τὴν ἐν κόσμῳ λέγων, ἥτις ἐστὶν ἐν τῇ κινήσει καὶ τάξει καὶ συμφωνίᾳ τῶν ἐν αὐτῷ κινουμένων ἀστέρων*). Mais quand il nous dit, quatre lignes plus haut, que ce que nous désirons le plus connaître, c'est précisément cette harmonie du monde, peut-on borner cette connaissance à l'attribution de tel ou tel son de la gamme à chacune des planètes?

Si, comme nous l'avons vu, Théon a indiqué (II, 36), qu'il traiterait spécialement d'après Thrasyllé cette question particulière, il ne l'a point cette fois rattachée à l'harmonie *ἐν κόσμῳ*, et il s'est acquitté de sa promesse au chap. 15 de son *Astronomie* avec assez de détails pour n'avoir pas à y revenir à la fin de son ouvrage. Il était plus conforme à la tradition de le couronner par ces développements moitié puérils, moitié mystiques qui remplissent les *Theologumena* et qui font ressortir le rôle dans la nature des nombres de la décade et les analogies harmoniques qui en résultent.

C'est en particulier dans les quaternaires que Théon montre l'existence des rapports musicaux, géométriques et harmoniques,

ἐξ ὧν καὶ ἡ τοῦ παντὸς ἀρμονία συνέστη (II, 38; II, 96; D, 456, 20), mais les nombres particuliers de 1 à 10 lui offrent l'occasion de ces rapprochements physiques, éthiques, théologiques qui dès cette époque avaient été singulièrement multipliés et que les traditions faisaient remonter aux Pythagoriens.

C'était là véritablement le summum désirable et désiré de la science d'alors; la question spéciale de l'harmonie des sphères, en tant que détermination effective des sons à attribuer aux planètes, était loin d'exciter le même intérêt et n'avait nullement donné lieu à une solution acceptée; ce qu'en dit Théon lui-même suffit à le prouver.

Si mon hypothèse est exacte, elle aurait cet intérêt de permettre d'attribuer nommément à Thrasyllé, d'après le témoignage exprès de Théon à la fin du texte actuel, la série des chapitres II, 37 à 49.

En résumé, je considère comme acquis que l'ouvrage de Théon, à la suite de la scission des deux moitiés, nous est parvenu plus ou moins remanié, mais probablement plutôt augmenté que mutilé. Dans ces conditions, la critique du texte doit être conduite avec une extrême prudence.

Sans doute, en dehors des grandes interpolations que j'ai signalées, il est probable qu'il y en a un certain nombre de petites. Hiller en a signalé quelques-unes; on pourrait aller plus loin dans cette voie et marquer comme suspecte plus d'une phrase qui semble venue de la marge.

Mais il faut remarquer que Théon est lui-même un compilateur, ce dont il ne se cache nullement. Il est donc fort possible que telle addition, qui n'appartient certainement pas à une rédaction primitive, soit du fait de notre auteur et non pas de celui de l'arrangeur byzantin¹.

Il faut se garder surtout, sous prétexte de mettre de l'unité dans la terminologie de Théon, de corriger un passage d'après l'autre. Il a utilisé des auteurs différents, sans évidemment se préoccuper de les mettre d'accord ou de conformer toujours son langage au leur; mais si, de plus, comme je le crois, nous nous trouvons, sur bien des points, en face d'une rédaction byzantine, il faut évidemment lui laisser sa forme.

En me plaçant à ce point de vue, je considère en général comme plus ou moins manquées la plupart des corrections nouvelles (au nombre de trente à quarante) proposées par M. J. Dupuis dans sa

1. Certaines questions pourront être élucidées quand nous posséderons, grâce à M. Heiberg, une édition critique de Σύνοψις du Ps.-Pselus, qui paraît avoir utilisé Théon de Smyrne.

recension du texte de Théon. A mon avis, il n'a apporté une amélioration réelle que sur un seul point.

Le chapitre 3 de l'astronomie présente des évaluations numériques pour lesquelles les manuscrits sont partiellement corrompus. Il est facile, d'après les données, de refaire les calculs, mais Th.-H. Martin avait commis une erreur de chiffres; il a donc fait une restitution inexacte qu'Hiller a laissé subsister. M. Dupuis a constaté cette erreur et rétabli dans sa traduction les nombres véritables. Toutefois, dans le texte grec qu'il a adopté, il aurait dû tenir un peu plus compte des manuscrits.

Ainsi, p. 208 (H. 126, 4-8), il s'agit du nombre de stades cubes contenu dans le volume de la sphère. Ce nombre est, d'après les hypothèses faites :

$$270. 0250. 4350. 8297 \frac{11}{21}$$

M. Dupuis lit : στερεῶν σταδίων ἔχει μυριάδας τρίτων μὲν ἀριθμῶν σο', δευτέρων δὲ σν', πρώτων δὲ δτην' καὶ ἔτι στάδια ηςζζ' καὶ τὸ τρίτον σταδίου μέρους καὶ τὸ ἕβδομον καὶ τὸ ἑνεικοστόν.

Il convient, tout d'abord, de remarquer que ces expressions de τρίτοι, δεύτεροι, πρώτοι ἀριθμοί sont empruntées à la terminologie d'Archimède dans l'*Arénaire*, mais mal employées. C'est pour le géomètre de Syracuse, un ordre de nombres correspondant à une tranche de huit de nos chiffres. En ne prenant que des tranches de quatre chiffres, Théon aurait dû dire τριπλῶν μὲν (μυριάδων), διπλῶν δέ, ἀπλῶν δέ.

En tous cas, les manuscrits donnent :

au lieu de σο', μυριάδων μ̄.

au lieu de σν', μ̄η.

au lieu de δτην', μυρίων.

Il est clair que dans l'archétype, les nombres de myriades étaient respectivement écrits au-dessus de la ligne, celle-ci ne portant que le symbole même de la myriade simple, double ou triple. Les nombres ainsi au-dessus de la ligne n'ont pas été copiés; il reste toutefois du premier une trace bien reconnaissable.

Quant au symbole de la myriade simple, ce devait être un μ (peut-être avec un υ en exposant), en tout cas résolu à tort par le copiste en μυρίων; pour la myriade double, deux μ juxtaposés (mal lus μ̄η); enfin pour la myriade simple, trois μ juxtaposés; les deux premiers ont été pris pour l'indication d'un pluriel et résolus en μυριάδων.

Suivant la règle paléographique, le nombre au-dessus du symbole, doit être supposé écrit après, non avant. C'est donc à tort que dans le second passage corrompu (D, 210; H. 127, 19-23)

Th.-H. Martin et M. Dupuis ont adopté l'ordre inverse. Cette fois, dans les manuscrits, les nombres de myriades ne sont qu'en partie écrits au-dessus de la ligne; ce sont plutôt les symboles de la myriade qui ont disparu, et ils ne semblent pas avoir été régulièrement doublés ou triplés.

Revenons à la fin du premier passage, au lieu de στάδια, les manuscrits donnent (avant le nombre bien conservé) σταδίων, qu'il fallait maintenir en sous-entendant μονάδας. Quant à l'énoncé de la fraction qui suit le nombre entier, M. Dupuis a fort bien vu qu'il devait être fait d'après l'usage grec, en employant des termes ayant pour numérateur l'unité; mais il n'y avait qu'à suivre le manuscrit, où on lit aisément : Λ' τεσσαρακοστόδιον, c'est-à-dire ἡμισυ τεσσαρακοστούδου, soit $\frac{1}{2} \frac{1}{42}$, ce qui fait précisément $\frac{1}{21}$.

La forme τεσσαρακοστούδου est amplement garantie pour les Byzantins (car le prototype devait être écrit en abrégé μβ'') par τριακοστούδου dans Nicomaque (voir l'index de l'édition Hoche, Teubner, 1866)¹.

De même dans le second passage (D, 210, l. 19), pour la fraction qui complète le nombre représentant le quatorzième du cube du diamètre de la terre, M. Dupuis a restitué καὶ ἡμισυ καὶ τεσσαρακαίδεκατον. Les deux καὶ sont de trop; (τεσσαρεσκαίδεκατον, comme à la ligne précédente serait préférable). Quant à la suite de la lacune que présentent les manuscrits en cet endroit, il vaudrait peut-être mieux la laisser apparente que d'essayer des restitutions insuffisamment justifiées comme forme.

Paul TANNERY.

1. Le mot ἐνείκοστόν, pour $\frac{1}{21}$, me paraît au contraire sans exemple; Nicomaque dit εἰκοστόμονον.

LUDIS PRAETEXTAM PONERE

L'Université de Kiel vient de publier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, une brochure qui contient des *Conjectanea critica* de M. Alfred Schœne. L'auteur a bien voulu me l'adresser. Qu'il reçoive mes remerciements de cet aimable envoi et du plaisir que m'a donné la lecture de ses savantes observations. Qu'il me permette cependant de contester une conjecture qu'il fait sur un texte déjà examiné dans cette revue (1892, p. 102) par M. Gaston Boissier. Le questeur L. Cornelius Balbus avait donné à Gadès des jeux, au sujet desquels Asinius Pollion écrit à Cicéron (*fam. X, 32*) : *Ludis praetextam de suo itinere ad L. Lentulum procos. sollicitandum posuit*. Notre éminent collaborateur avait dit que ce texte ne nous apprend pas quel était l'auteur de la pièce, à moins qu'on ne remplace *posuit* par *docuit*, ce qui attribuerait le drame à Balbus lui-même; et il avait ajouté que, dans tous les cas, il ne manquait pas en Espagne de poètes complaisants fort disposés à célébrer la gloire d'un fonctionnaire Romain. A ce sujet M. Schœne s'écrie : « La belle langue que le latin qui sait dire tant de jolies choses en deux mots, absolument comme le turc de Molière! » J'avoue que l'à-propos de cette saillie m'échappe. Il est évident que M. Boissier n'entendait pas paraphraser le texte latin, mais y ajouter une réflexion personnelle. Mais passons. M. Schœne corrige le texte : il substitue *composuit* à *posuit*. Il veut sans doute que *ludis praetextam composuit* signifie « il composa une prétexte pour les jeux ». La fit-il aussi jouer? Pollion ne le dirait pas, et Cicéron aurait, ce me semble, entendu tout autrement cette phrase, s'il l'avait lue dans la lettre de son correspondant : il aurait compris que Lentulus avait composé la pièce aux jeux, pendant les jeux. Mais est-il donc si nécessaire de corriger le texte? M. Schoene s'étonne que Teuffel et Ribbeck le citent sans dire comment ils l'entendent. A mon tour, je m'étonne de cet étonnement. Horace n'a-t-il pas écrit :

Fabula quae posci volt et spectanda reponi?

On pourrait soutenir que *ponere* se disait au propre de l'agonothète qui faisait jouer une pièce ou offrait un autre amusement au peuple : ἀγωνοθέτης répond à *is qui ponit certamen*. Mais je ne vais pas jusque-là. Il suffit du sens usuel de *ponere* « servir un plat », pour expliquer le vers d'Horace et la lettre de Pollion.

Henri WEIL.

BABRIUS, XXXIII (42), 7 et 8.

Un chien, qui était venu sans permission prendre sa part d'un festin, est jeté par la fenêtre dans la rue. On lui demande s'il a bien dîné. Réponse :

..... Πῶς γὰρ ἂν κρείττων,
 Ὅς οὐδὲ ποίαν ἀναλύειν με γινώσκω;

Le dernier vers, évidemment, ne signifie rien; et, raison plus grave aux yeux de beaucoup de personnes, il est faux. Car λύειν ne peut avoir la première brève en poésie iambique : ce qui condamne la conjecture de Bergk, ἀναλύειν με χρῆν.

Toutes les autres restitutions proposées ont le défaut manifeste de faire disparaître un verbe que le hasard ne peut avoir introduit ici; car il convient parfaitement au sens. Ποίαν (ou ποίην), s. ent. ὁδόν, va à merveille à côté de ἀναλύειν, « rebrousser chemin, revenir. » Rapprocher par exemple Polybe, IV, 68 : Ἐξ ὑποστροφῆς αὐθις ἀνέλυε τὴν αὐτὴν ὁδὸν ἥπερ ἦκε. L'ellipse de ὁδός est, comme on sait, des plus fréquentes.

On rétablira le sens et le mètre à la fois, si l'on écrit : Ὅς οὐδὲ ποίην ἀναλυτέα με γινώσκω. Pour la construction ποίην (ὁδόν) ἔστιν ἀναλυτέον (ou ἀναλυτέα) με, = ποίην δεῖ με ἀναλύειν, on consultera, si l'on veut, Krüger, *Gr. gr.*, 56, 18, 3.

Au vers précédent, la finale brève rend κρείττων suspect : κρείττω irait tout aussi bien. Voir par ex., Xénophon, *Banquet*, I, 11 : δεικνεῖν τὰλλότρια. Nous aurions alors :

Πῶς γὰρ ἂν κρείττω
 ὅς οὐδὲ ποίην ἀναλυτέα με γινώσκω;

« Comment aurais-je pu mieux dîner, puisque je n'ai pas su même trouver le chemin pour m'en retourner » (si bien qu'il a fallu m'aider)? Rien d'étonnant à ce que la paraphrase, faite sans doute sur un texte déjà altéré, indique un sens quelque peu différent.

Éd. TOURNIER.

TORYBEIA OU TYRBEION

VILLE D'ACARNANIE

L'ouvrage remarquable de M. P. CAVVADIAS (*Fouilles d'Épidaure*)¹, renferme plusieurs inscriptions jusque-là inédites : l'une des plus intéressantes est sans contredit une modeste liste de théarodoques, publiée sous le n° 243. Les listes ou *ἀναγραφαί* de ce genre sont d'ordinaire fort dédaignées, et tel savant aura parcouru le recueil de Cavvadias sans s'arrêter à la nôtre : les observations suivantes l'inviteront peut-être à y revenir.

Les théarodoques ou théorodoques sont des citoyens chargés par leur ville de recevoir et héberger les théores ; les théores sont, ici, des Épidauriens chargés d'annoncer aux cités grecques le retour des fêtes d'Asclépios. Les nôtres sont les théores d'Acarnanie (ἐπ' Ἀκαρνανίαν). Leur itinéraire est fixé d'avance : d'Épidaure à Corinthe, de Corinthe à Delphes, Amphissa, Œanthéa, d'Œanthéa à Naupacte, de Naupacte à Calydon et de là en Acarnanie. Une fois en Acarnanie, nos Épidauriens se partagent la besogne. Assurés de trouver des théarodoques dans quinze cités différentes, ils s'arrangeront entre eux pour visiter les unes ou les autres : ces quinze cités sont en effet énumérées sans ordre.

A la l. 18 de l'inscription, on lit : *Τορύβεια* : "Αντανδρος πρόξενος"². C'est sur ce nom de ville nouveau que je voudrais appeler l'attention du lecteur. Disons tout de suite que l'inscription date du quatrième siècle, ainsi que nous l'apprennent les l. 39 et 40, où se lisent des noms fameux que Cavvadias n'a pas soulignés :

Συρακοῦσαι· Δίων Ἰππαρίνου
Ἡρακλείδας Λυσιμάχου.

Nos théores d'Acarnanie sont en effet chargés de la Sicile et de la Grande Grèce : à Syracuse ils recevront l'hospitalité de Dion et d'Héracléidas.

1. Vol. I, Athènes, Vlastos, 1893.

2. Antandros était à la fois théarodoque et proxène. Si l'on ajoute ce second titre à son nom, c'est que les autres théarodoques ne l'avaient pas. Plus tard, semble-t-il (n°s 273-275), Épidaure conféra les deux titres en même temps.

La ville acarnanienne de Torybeia nous est inconnue : on la chercherait en vain dans l'excellent ouvrage d'OBERHUMMER¹. Je crois pourtant qu'elle est déjà nommée dans une inscription de Delphes, mais sous une forme un peu différente, Τύρβειον.

Dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscr. et B. L.*, 1^{re} série, tome VIII, 1869, p. 139, M. WESCHER a publié un décret des amphictions, gravé sur le mur oriental de Delphes². On y lit à la l. 5 : ἐπειδὴ Σιάτυρος Νικομάχου Ἀκαρνάν ἐκ Τυρβείου... L'inscription n'a pas échappé à Oberhummer, mais Τυρβείου lui semble une mauvaise lecture pour Θυρρείου³. A cela je répondrai que l'inscription est gravée en très grands caractères⁴, ce qui n'est guère favorable à son hypothèse. Je garderai donc la lecture de Wescher.

Reste à prouver que Τορύβεια et Τύρβειον ne sont qu'une seule et même ville. Le décret des amphictions est postérieur d'un siècle au moins à notre liste de théarodques : il n'est pas antérieur à la seconde moitié du troisième siècle⁵. De plus il a été gravé à Delphes, et quiconque a l'habitude des inscriptions delphiques sait combien l'orthographe y varie, surtout dans les textes gravés sur les murs. Il n'y a pas de règle fixe : dans tel décret amphictionique, on trouve, par exemple, à quelques lignes d'intervalle *ιερομημονούντων* et *ιεροναμάσιν*⁶. Dans notre décret même, après l'Acarnanien Satyros, est nommé, l. 6, Τείσανδρος Μικκίνα Αίτωλός ἐγ Βόττου. Or des inscriptions étoliennes, récemment publiées⁷, nous font connaître une autre forme de ce dernier nom, sans doute la vraie : ἐν Βούττοι (n^{os} 7, 8, 12), Βούττιος (n^{os} 6, 7, 8, 9, 10, 12)⁸. On peut donc nous accorder que Τύρβειον est une variante incorrecte de Τορύβεια.

Cette ville ne nous est-elle connue que par ces deux inscriptions ? Avons-nous des monnaies de Torybeia ?

Les monnaies d'Acarnanie ont fait l'objet d'une étude appro-

1. *Akarnanien, Ambrakia, Amphilochien, Leukas im Altertum*, München, 1887.

2. L'inscription est reproduite dans DITTENBERGER, SIG., n^o 184. Le texte le plus correct est celui qu'a donné M. FOUCART, BCH., VII (1883), p. 412.

3. P. 36.

4. Wescher, *ibid.*, p. 139.

5. Cf. Foucart, art. cité, p. 415.

6. BCH., VII, p. 416-417.

7. *Journal of Hellenic Studies*, XIII (1892-3), p. 338 et suiv.

8. Il est possible que le n^o 8 de ces inscriptions étoliennes soit contemporain de notre décret amphictionique. Le n^o 8 est daté du stratège étolien Trichas de Stratos ; dans notre décret un certain Trichas est hiéromnémon des Étoliens. C'est très vraisemblablement le même personnage. On sait d'ailleurs qu'à la fin du troisième siècle Stratos faisait partie de la ligue étolienne. Voy. OBERHUMMER, p. 145 et suiv.

fondie de la part de M. IMHOOF-BLUMER¹, auquel on ne peut guère reprocher que d'avoir ignoré quelques inscriptions, le décret Wescher entre autres et un ἔρος d'Artémis Ἀγῆμων². Comme tous les numismatistes qui l'ont précédé, Imhoof-Blumer a été fort embarrassé par une série de petites monnaies d'argent portant au revers un grand tau. FRIEDLÄNDER y voyait l'initiale de Thyrréion, L. MÜLLER, un symbole religieux, LAMBROS, l'indication de la valeur de la pièce Τ[ριημιωβολιον³, Imhoof lirait plutôt, mais sans en être sûr, Τ[ριώβολον⁴.

Au fond toutes ces opinions reposent sur ce fait, admis par tous, que la lettre T ne peut être l'initiale de l'atelier monétaire, de la cité qui a frappé ces monnaies⁵. Ce fait est-il exact? Il n'est pas douteux, selon Imhoof, puisqu'on a retrouvé des « monnaies au tau » à Alyzia, à Koronta, à Cœniadæ, à Stratos. Reste à savoir si ces attributions sont exactes.

Alyzia, p. 51. Tête d'Héraclès barbu, coiffée de la peau de lion, à g. ῥ. Un grand tau auquel pendent deux grappes de raisin et à dr. et à g. de la haste du tau, un iota et un rho beaucoup plus petits.

Mais comme le reconnaît Imhoof (p. 52), la seule tête d'Héraclès ne suffit pas à justifier l'attribution de cette monnaie à Alyzia. De plus les deux lettres gravées sous le tau en sont indépendantes.

Koronta, p. 112. Tête barbue de l'Achéloüs à dr. ῥ. Un grand tau et à dr. et à g. de la haste, un kappa et un omicron K O.

Lambros lit Κόροντα, mais Imhoof propose bien plus justement de voir dans ces deux lettres le commencement du nom d'un magistrat. Son hypothèse lui semble confirmée par une monnaie de Berlin (de la collection Fox) portant au droit la même tête, au ῥ les lettres TO séparées par un grand tau. Même aujourd'hui que nous possédons l'inscription d'Épidaure et que l'on pourrait proposer Τορύβεια comme Κόροντα, je crois que ces petites lettres doivent être prises pour les premières d'un nom de magistrat.

L'attribution à Koronta n'est donc pas justifiée⁶.

1. *Die Münzen Akarmaniens*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, X (1878), p. 1-180.

2. L'ἔρος a été publié pour la première fois en 1864 par BAZIN (cf. Collitz-Fick, GDI., n° 1428 h), et reproduit en dernier lieu dans le *Journal of Hellen. Studies*, XIII, p. 353, par M. WOODHOUSE, qui ignore le recueil de Collitz.

3. Voy. IMHOOF, *mémoire cité*, p. 164.

4. *Ibid.*, p. 167.

5. *Ibid.*, p. 143.

6. On peut en dire autant des monnaies que BARCLAY V. HEAD attribue à Koronta, dans le *Catalogue of Greek Coins in the B. M. : Corinth, Colonies of Corinth, etc.*, 1889, p. 124.

Æniadæ, p. 146 et suiv., nos 7, 8, 9. Tête barbue de l'Achéloos et au η un grand tau, dans un carré creux (n° 7), entre deux branches de chêne et dessous KAA (n° 8), entre deux branches de chêne et dessous traces de lettres (n° 9).

L'attribution de ces monnaies à *Æniadæ* repose sur le raisonnement suivant : les trois pièces nos 7, 8, 9 sont exactement la moitié des nos 1-6, marquées d'un grand digamma. Or ce digamma doit se lire F[*οινιάδαι*], donc nos trois pièces sont d'*Æniadæ*. Le raisonnement est-il convaincant? Imhoof en doute lui-même, car, dit-il, on pourrait aussi bien lire F[*ανακτόριον*] et F[*ακαρνᾶνες*] que F[*οινιάδαι*]. Nous admettons que les lettres KAA (n° 8) sont les premières du mot KAAAIPOA qu'on lit en entier sur les nos 4 et 5 : mais le nom de Kallirhoé fille d'Achéloos et mère d'Acarnan, le héros éponyme du pays¹, convient à d'autres monnaies qu'à celles d'*Æniadæ*².

Stratos, p. 163, n° 8. Tête barbue de l'Achéloos à dr. η Un grand tau, et à dr. et à g. de la haste, un sigma et un rho plus petits.

Les trois lettres, dit Imhoof, font certainement partie du même nom, ΣTP[*ατίων*]. En effet ΣP ne peuvent commencer un mot. Sur ce dernier point je suis de l'avis d'Imhoof, mais ne peut-on lire ΣTP sans compléter le mot en ΣTP[*ατίων*] ? Quelque valeur que l'on donne au tau, je reconnais qu'il faut l'insérer dans le mot (ΣTP...) mais là encore pourquoi ces lettres ne seraient-elles pas les premières du nom d'un magistrat ?

En résumé l'attribution des monnaies acarnaniennes marquées d'un tau à différentes cités de l'Acarnanie ne me semble pas suffisamment établie. Nous avons une série de petites monnaies d'argent, de même poids³, de même type⁴, portant au revers une même lettre initiale. Cette initiale n'est-elle pas celle du nom de la cité qui les a frappées? Cette cité ne peut-elle être Torybeia-Tyrbeion? Je pose la question sans y répondre.

B. HAUSSOULLIER.

1. PAUSANIAS, VIII, 24, 9; APOLLODORÉ, III, 7, 5.

2. Cf. BARCLAY V. HEAD, *Historia numorum*, p. 281. Les monnaies au tau y sont attribuées à *Stratos*.

3. Le poids varie de 1 gr. 17 à 1 gr. 12. IMHOOF, p. 166.

4. Sauf la prétendue monnaie d'Alyzia qu'Imhoof attribuait autrefois à Tirynthe, p. 51.

L' « OPUS PROSODIACUM » DE MICON

ET LE MS. DE PARIS 1928.

L'*Opus prosodiacum* de Micon est un recueil de vers semblable à celui qui a été publié ici par M. Chatelain¹. Chacun de ces vers, empruntés à différents poètes, est destiné à renseigner sur la prosodie d'un mot, placé à gauche, tandis que le nom de l'auteur est indiqué à droite. Pour nous, les recueils de ce genre, qui ne sont pas rares², ont de l'intérêt au double point de vue de l'histoire du texte des poètes cités³ et de l'enseignement littéraire au moyen âge. L'ouvrage de Micon vient d'être publié par M. L. Traube⁴ avec la compétence qu'on lui connaît, et avec beaucoup de soin. M. Traube s'est servi de trois manuscrits. Il a laissé de côté, sans dire pourquoi, celui de Paris, que Ch. Thurot avait signalé autrefois⁵. Il n'y aurait pas trouvé, à la vérité, un bien grand secours, car ce ms. ne contient qu'un peu plus du tiers de l'ouvrage, et n'offre pas beaucoup de leçons nouvelles et bonnes. Cependant aux vers 317; 320; 329; 331; 352; 364, on aurait pu constater que Micon lisait certains poètes dans un texte moins altéré que les mss. consultés par M. Traube ne le font penser; il est peu probable que le copiste ait corrigé de mémoire, ou par conjecture, ou après vérification. Et au vers 314, au lieu de *Sall* comme nom d'auteur, on aurait trouvé *Sedulius*. Le vers 314 (*hinc repetita sacri gradiens per moenia templi*) est en effet de Sedulius (4, 40), et non du poète gaulois Cyprien, à qui M. Peiper l'a attribué⁶.

Max BONNET.

1. *Revue de Philologie* VII (1883), p. 65. Il l'avait été auparavant par H. KEIL, *Index scholarum* de Halle, 1882.

2. Voir par exemple les mss. de Paris latins 4883 A. (XI^e s.); comp. A. RIESSE, *Rhein. Mus.* XXVI (1871), p. 332; 2773 (XI^e s.); 3762 et 7598 (XIV^e s.), de Montpellier 302 (XIII^e s.); etc.

3. Voir, en ce qui concerne Juvénal, Ch. STEPHAN, *Rhein. Mus.* XL (1885), p. 263.

4. *Mon. Germ. hist., Poetae latini aevi Carolini* III, 2, 1, Berlin 1892.

5. *Notices et extraits*, XXII, 2, p. 424.

6. P. 210 de son édition (Vienne 1891). Le nom de Virgile aussi est conservé dans le ms. de Paris, au vers 338. Par contre, le vers 335 est faussement attribué à Lucain, 339 à Stace. Remarquons enfin, à cette occasion, que le vers 411, aujourd'hui perdu, était probablement le vers de Lucrece, 5, 1131.

CICERO

Pro Caelio § 25.

Animaduerti enim, iudices, audiri a uobis meum familiarem L. Herennium perattente. In quo etsi magna ex parte ingenio eius et dicendi genere quodam <modo> tenebamini, tamen nonnumquam uerebar ne illa suptiliter ad criminandum inducta (lire, avec Vollgraff, *instructa*) *oratio [ad] animos uestros sensim ac leuiter accederet. Dixit enim... — Leuiter* est évidemment une faute pour *leniter*, excellente conjecture qui se trouve déjà dans le manuscrit de Gembloux (Bruxelles). *Leniter* rétabli, on ne pourra conserver ni *accederet* du manuscrit de Paris, leçon qui est suspecte par elle-même, ni la leçon *accenderet*, plus suspecte encore, donnée par l'Harleianus et par le ms. de Salzbourg (Munich), ni la conjecture *arreperet* de Bährens (*Rev. de Philol.*, 1884, p. 45). En effet, lorsqu'une phrase a pour mot final un tétrasyllabe — — — —, le mot pénultième fournit ordinairement un trochée; dans le *pro Caelio*, *cohaerebat oratio* 15, *pauca respondeam* 17, *coner expromere* 29, *forte suscenseat* 33, *grauitate censoria* 35, *facultate coniungerent* 41 (dans une phrase supprimée bien à tort par Vollgraff), *laude coniungere* 43, *excusatione defenderet* 43, *cursus ostenditur* 51, *uerba cognoscite* 55, *diligentiamque cognoscite* 63, *crimen expresserint* 66, *tempestate peruertere* 79 (autre phrase mutilée à tort par Vollgraff, cette fois d'après Oetling), *crimine arcesseret* 16 (troisième athétèse arbitraire de Vollgraff). A défaut du trochée, on a un tribraque, qui en est la monnaie : *facile defenderet* 38, *studia defenderes* 39. Les autres pieds sont relativement rares : on a le spondée dans *primum respondeam* 3, *seruis committeret* 57, *infacelum mendacium* 69 (*mouerunt respondeo* 27 paraît avoir été bien corrigé en *respondebo*), le crétique dans *turpioribus coniunctor* 13¹, *largitione effusior* 13;

1. Cicéron dit de Catilina : *Quis clarioribus uiris quodam tempore incundior, quis turpioribus coniunctor?* La symétrie cloche, et on peut se demander s'il n'est pas tombé quelque chose devant *coniunctor*. Le passage est cité tel quel par Fronton.

l'anapeste dans *delicias deponitur* 70 (il est douteux que *iaccant deseruiant* 67 soit traité en fin de phrase), nulle part on n'a le dactyle dans ce discours. Il est clair que, quand il s'agit de conjectures, on ne doit pas légèrement se laisser aller à augmenter le nombre des dactyles pénultièmes.

Une objection métrique analogue doit faire rejeter la vieille conjecture *accideret*, reprise par Vollgraff.

Je propose donc de corriger *accideret* en *occuparet*. Cette hypothèse convient pour la métrique; elle suppose qu'on supprime *ad* devant *animos*, conformément à la leçon de l'Harleianus et du Salisburgensis. Cf. *occupare animos*, *Font.* 20 [10], *occupare mentes*, *Verr.* iv 113, *Ligar.* 17. *Ad* est une leçon des manuscrits inférieurs, ceux d'Erfurt et de Gembloux. Dans le ms. de Paris *ad* n'existe que par retouche (CHATELAIN, *Paléogr. des classiques*, pl. xxiii, col. 2, l. antépénult.)¹.

De oratore III, 199.

Sed etiam si habitum orationis et quasi colorem aliquem requirilis, est et plena quaedam sed tamen teres, et tenuis non sine neruis ac uiribus, et ea quae particeps utriusque generis quadam mediocritate laudatur. Le ms. de Lodi paraît avoir eu *est plena* (sans *et*), puis *et tamen* (au lieu de *sed tamen*), puis *tenuis et non* (avec un *et* qui manque dans les *mutili*). La symétrie me paraît indiquer de lire *tenuis set non*. *Set*, réduit à *et* par accident, après l's de *tenuis* aura été supprimé, comme inintelligible, dans l'archétype des *mutili*.

LOUIS HAVET.

1. Vollgraff donne, comme leçon de la première main, *d* précédé d'une lettre grattée. Sa collation n'est pas exempte de fautes : en comparant son appareil avec le fac-similé de Chatelain et avec l'original, on s'apercevra qu'il n'a pas remarqué le *pugnauit* de première main, col. 1 l. 28; qu'il note *egēt* de première main, au lieu d'*egit*, changé en *egēt* par le copiste lui-même, puis en *neget* par un correcteur qui se servait d'une encre plus noire, col. 2 l. 3; qu'il confond le grattage d'*Asicius* col. 2 l. 10 avec celui d'*Asicii*, l. 13; qu'il n'a pas vu que dans *rectis* col. 2 l. 16, l's vient d'une correction. Le manuscrit (feuillet 73) a très distinctement non pas **d*, mais *a** corrigé en *ad*. Peut-être n'y a-t-il là qu'une anticipation des premières lettres d'*animos*.

LE SCULPTEUR SILANION

Selon Pline, Silanion était contemporain d'Alexandre, et florissait vers la 113^e Olympiade (328) : *CXIII Olympiade Lysippus fuit cum et Alexander magnus, item Lysistratus frater eius, Sthenis¹, Euphron, Euclès, Sostratus, Ion, Silanion — in hoc mirabile quod nullo doctore nobilis fuit, ipse discipulum habuit Zeuxiaden* (xxxiv, 51). De tous les artistes que Pline cite avec Silanion, c'est pour ce dernier que cette date semble le moins contestable. C'est celui qu'il s'est plu à mettre en relief par la particularité qu'il rapporte, et sa remarque exclut l'hypothèse d'une erreur matérielle. Cette date cependant a été contestée. En l'absence d'œuvres qui puissent être attribuées à Silanion avec quelque certitude², toute l'argumentation fondée sur les considérations de style doit être écartée. Nous nous bornerons donc à l'examen des arguments tirés des textes³.

I

D'après MICHAELIS⁴, la date de Pline serait inconciliable avec celle qu'on est amené à fixer pour deux des œuvres de Silanion. Silanion était l'auteur d'un célèbre portrait du sculpteur Apollodore. ... *Apollodorum fudit fictorem et ipsum, sed inter cunctos diligentissimum artis et iniquum sui iudicem, crebro perfecta signa frangentem dum satiari cupiditate artis non quit, ideoque*

1. Löwy, *Inscr. gr. Bildhauer*, n° 83.

2. Cf. surtout Fr. WINTER, *Silanion (Jahrbuch. des. K. d. arch. Instituts, 1890, p. 151)* et BRUNN, *Bayerische Sitzungsberichte* 1892, p. 663 et s.

FEURWÄNGLER rejette l'hypothèse de Winter pour la tête de Sappho de la villa Albani (*Meisterwerke der. griech. Plastik*, p. 103, note 4, et celle de Winter et de Brunn pour le Diomède de Munich, p. 320).

3. Aucune signature de Silanion ne nous a été conservée. Le nom du sculpteur se trouve, il est vrai, sur une base de Pergame (*Inscr. v. Pergamon*, FRÄNKEL, n° 50), mais il n'a été gravé qu'en 200 sur la base où fut placée l'œuvre de Silanion rapportée par Attale : a : Σιλανίων Ἰων Ἀθηναῖος ἐποίησε|. b. ἐξ Ὀρσείου. Cf. *Tit. Liv.* xxxi, 46.

4. *Zur Zeitbestimmung Silanions (Historische und philologische Aufsätze Ernst Curtius gewidmet*, Berlin, 1884).

insanum cognominatum, hoc in eo expressit nec hominem ex aere fecit sed iracundiam (Pl. xxxiv, 81). Reprenant l'hypothèse de Hertz¹, Michaelis reconnaît dans le modèle de Silanion, l'Apollodore des dialogues de Platon. Ce dernier était né, probablement, entre 425 et 430. Il nous apprend, en effet, au commencement du *Banquet* (173 A), qu'il était encore enfant lors de la première victoire d'Agathon au concours de tragédie (416). Étant donné le profond caractère d'individualité que Silanion avait su imprimer au portrait du sculpteur, il est vraisemblable de supposer qu'il fut fait du vivant d'Apollodore : sans doute dans le premier tiers du iv^e siècle².

Mais cette hypothèse ne s'appuie que sur une vague similitude de caractère entre les deux personnages. Aucun texte ne laisse conjecturer que l'Apollodore de Platon ait été sculpteur. Ce nom était des plus fréquents à cette époque. L'identification est indémontrable.

D'autre part Michaelis cherche à fixer la date de la statue de Platon, que le perse Mithridate avait consacrée aux Muses³. Il ne voit pas, comme Brunn⁴, d'impossibilité à ce qu'elle ait été dédiée après la mort de Platon (339) : Silanion n'était-il pas l'auteur de statues de Sappho et de Corinne ? Mais il s'efforce d'identifier l'auteur de la dédicace avec un Mithridate mentionné par Diodore (xv, 90, 3) et mort en 363.

Ici encore l'hypothèse semble sans fondement. Les Mithridates sont nombreux au iv^e siècle. Les textes qui nous les font connaître ne laissent pas d'être assez vagues⁵. Ed. Meyer, mentionnant ces deux personnages dans son histoire du Pont, déclarait injustifiable tout essai d'identification⁶. La même conclusion paraît devoir être maintenue après l'argumentation de Michaelis.

II

Une autre œuvre de Silanion nous fournit des données plus précises, grâce à une série d'inscriptions découvertes depuis la

1. *De Apollodoro statuario ac philosopho*, Bresl. Progr., 1867.

2. Il ne faut pas exagérer l'importance du jugement de Pline. Il est aisé d'y reconnaître le trait d'une épigramme alexandrine. Cf. O. JAHN, *die Kunsturtheil bei Plinius* (*Berichte über die Verhandl. d. Kön. Sächs. Gesellschaft*, 1850, p. 119.)

3. Diog. Laert., 3, 25. Μιθριδάτης ὁ Ῥοδόβαντου Πέρσης Μούσαις εἰκόνα ἀνάθετο Πλάτωνος ἦν Σιλανίων ἐποίησε.

4. *Geschichte der griech. Künstler*, I, p. 394.

5. Cf. surtout Suidas, s. v. Κλέαρχος. — Justin, xvi, 4, 5. — Une liste très complète de ces textes est donnée par M. Th. Reinach : *Mithridate Eupator*, p. 4, notes 4 et 5, et p. 5 notes 1 et 2.

6. *Geschichte des Königreichs Pontos*, p. 34, note.

publication de l'étude de Michaelis. On lit dans Pausanias (VI, 4, 5) : Σάτυρος Ἰηλεῖος Λυσιάνακτος πατρὸς γένους δὲ τοῦ Ἰαμιδῶν, ἐν Νεμέᾳ πεντάκις καὶ ἑπτακίς τε δις καὶ δις ἐν Ὀλυμπίᾳ τέχνη δὲ Ἀθηναίου Σιλανίωνος ὁ ἀνδριᾶς ἐστὶ. Dans un catalogue des Amphiaraiia provenant des fouilles d'Oropos (CIGS, 414), un Satyros d'Élis figure avec une double victoire (ἀνὴρ πύκτης, l. 22, et ἀνδρας παγκράτιον, l. 25). L'inscription est du IV^e siècle, et il n'est pas douteux que nous ne soyons en présence du célèbre athlète.

Jusqu'à ces dernières années la date de ce catalogue ne pouvait être déterminée avec précision. Dittenberger avait conclu, il est vrai, du fait que l'éthnique Ἀθηναῖος accompagnait le nom des vainqueurs athéniens, qu'il était antérieur à 338, époque à laquelle Oropos fit retour à Athènes. Mais l'argument est sans valeur. Le démotique ne figure pas davantage dans les inscriptions agonistiques d'Athènes, lorsque les Athéniens concourent avec des étrangers¹. A en juger au contraire par le grand nombre de vainqueurs athéniens que renferme ce catalogue, il semble qu'on doive tout d'abord l'attribuer à une période de la domination athénienne. Dittenberger s'appuie encore sur la présence d'un Χαρίας Ἀθηναῖος, vainqueur au concours d'aulodie. Il croit le reconnaître dans le Χαρίας Νεοπολέμου Ἀθηναῖος (CIGS 430) qui consacre à Athéna la statue de son père, et dans le triérarque de même nom, Χαρίας Νεοπολέμου Αὐρίδης des catalogues de la marine (CIA II, 804 A, b, l. 10 — Ol. 111, 3, 336). Mais cette identification ne laisse pas d'être très douteuse, en l'absence du patronymique de l'aulède.

Deux décrets athéniens tout récemment découverts à Oropos, vont nous permettre d'arriver à une conclusion beaucoup plus certaine. Ils ont trait tous deux à la célébration des fêtes amphiaraiques. Le premier (CIGS 4253) a été rendu sous l'archontat de Nicétès (332/1).... ἐπειδὴ Φανόδημος Θυματιλόδης κάλῳς καὶ φιλοτίμῳς νομοθέτηκεν περὶ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀμφιαράου ὅπως ἂν ἦ τε πεντητηρίς ὡς κάλλιστα γίγνηται καὶ πόρους πεπόρικεν εἰς ταῦτα καὶ εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦ ἱεροῦ, δεδόχθαι... ἐπαινεῖσαι, etc.

Le second (CIGS 4254) date de l'archontat de Képhisophon (329/8).... ἐπειδὴ οἱ χειροτονηθέντες ὑπὸ τοῦ δήμου ἐπὶ τὴν ἐπιμέλειαν τοῦ ἀγῶνος καὶ τῶν ἄλλων τῶν περὶ τὴν ἑορτὴν τοῦ Ἀμφιαράου κάλῳς καὶ φιλοτίμῳς ἐπεμελήθησαν τῆς τε πομπῆς τῆς Ἀμφιαράου καὶ τοῦ ἀγῶνος τοῦ γυμνικοῦ καὶ ἵππικοῦ καὶ τῆς ἀποβάσεως καὶ τῶν ἄλλων πάντων τῶν περὶ τὴν πανήγυριν ὧν αὐτοῖς προσέταξεν ὁ δῆμος, δεδόχθαι τοῖσι δήμῳ, ἐπαινεῖσαι τοὺς αἰρεθέντας,

1. CIA, II, 444-447; 1242, 1299. — Cf. BCH, VII (1883), p. 343, note de M. Homolle.

Φανόδημον Διύλλου Θυμαϊτάδην, Λυκοῦργον Λυκόφρονος Βουτάδην, Δημάδην Δημέου Παιανιέα, Σώφιλον Ἀριστοτέλους Φυλάσιον, Θρασυλέοντα Θεοφώντος Ἀχαρνέα, Ἐπιτέλη Σωνόμου Περγασῆθεν, Νικήρατον Νικίου Κυδαντίδην, Ἐπιχάρην Ἀγωνοχάρους Παιανιέα, Θυμοχάρην Φαίδρου Σφήττιον, Κηφισοφῶντα Λυσιφώντος Χολαργέα.....

L'un est voté au début de la période pentétérique en l'honneur de Phanodémos, le nomothète désigné; l'autre postérieur à ces fêtes, décerne un éloge aux dix commissaires élus par le peuple, qui ont présidé à la procession et aux jeux.

L'examen de ces décrets laisse supposer tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une célébration ordinaire des Amphiaraiā. La fête dont il est ici question, a fait l'objet de dispositions toutes spéciales. Un nomothète a proposé les mesures législatives pour régler la célébration de la pentétéris, et assurer les ressources nécessaires aux dépenses. D'autre part, les dix commissaires chargés de présider aux jeux, ont été élus par le peuple : or, nous savons par l'Ἀθηναίων πολιτεία¹, qu'à cette époque même les dix hiéropes qui devaient veiller à la célébration des pentétérides et les dix athlotètes² affectés spécialement à celle des Panathénées étaient désignés par le sort. De plus, parmi les dix commissaires, figurent les orateurs Lycurgue et Démade, Phanodémos le nomothète du décret précédent, Képhisophon, Nikératos un descendant de Nicias. Tous ces noms expliquent le changement apporté dans le mode de désignation. De même que rien n'a été négligé dans les préparatifs de la fête pour qu'elle ait lieu avec la plus grande magnificence, de même on a voulu en relever l'éclat en plaçant au premier rang les plus illustres citoyens d'Athènes.

N'y avait-il pas là comme une consécration nouvelle des jeux amphiaraiques? Pendant tout le iv^e siècle, Oropos a beaucoup à souffrir des troubles et des guerres. Située aux confins de la Béotie et de l'Attique, elle passe tour à tour de l'indépendance sous la domination d'Athènes ou de Thèbes. Après la bataille de Chéronée cependant elle semble faire à jamais retour à Athènes. Quelques années après, son territoire est divisé en lots répartis entre les dix tribus attiques. Il y a incorporation définitive. A la faveur de la paix, sous la bienfaisante administration de Lycurgue, il se produit un nouvel élan de ferveur religieuse. Les Amphiaraiā renaissent de l'oubli, et nos décrets marquent la date de cette brillante résurrection.

1. LIV, 6.

2. LX.

Il semble qu'on puisse déjà, avec beaucoup de vraisemblance, placer vers cette époque notre catalogue amphiaraique, qui témoigne, par le soin apporté dans la gravure de l'inscription et par le grand nombre de concours qu'il mentionne, de l'éclat des jeux auxquels il se rattache. Cependant il est postérieur aux Amphiaraiā de 329/8. Le décret de l'archontat de Képhisophon ne nous fait connaître que des concours gymniques et hippiques. Or ce catalogue s'ouvre par les concours musicaux : ils ne furent donc institués que lors des pentétérides suivantes : on ne saurait descendre toutefois plus bas que 312, époque à laquelle Oropos est perdue pour Athènes. Mais la guerre lamiaque commence en 323, et la date de 325 paraît la plus vraisemblable.

C'est donc au dernier tiers du IV^e siècle que Satyros d'Élis était dans la force de l'âge. Sa statue fut consacrée après ses victoires et elle nous donne l'indication la plus précise pour la période d'activité de Silanion.

En résumé, les inscriptions amphiaraiques nous fournissent seules une base solide. Leur témoignage concorde avec le texte de Pline, et la date de 328 doit être maintenue.

J. DELAMARRE.

AD LYRICOS GRAECOS

SAPPHO, fr. 79 (Bgk.).

Ἐγὼ δὲ φίλημ' ἄβροσύναν, καὶ μοι ὦ — τὸ λάμπρον
ἔρος ὦ — ἀελίω καὶ τὸ κάλον λέλογχε.

Admodum probabiliter nuper O. Hoffmann (*Die griechischen Dialekte* II, 153) ἔρος transponi iussit post verba καὶ μοι, quo admissio licet suspicari : Ἐγὼ δὲ φίλημ' ἄβροσύναν, καὶ μοι (ἔρος) τὸ λάμπρον < φάος προσόρην > ἀελίω καὶ τὸ κάλον λέλογχε.

ALCAEO fr. 40 et 41, quin pro πίνωμεν restituenda sit forma Aeolica πώνωμεν, coll. fr. 20, 52, 54 et adiectivo εὔπωνος = εὔποτος, punctum temporis non dubito.

In eiusdem poetae fr. 154

τετραβαρήων πλίνθων καὶ τάγματα

nescio an corrigendum sit κανάγματα = καFFάγματα = καταFάγματα, κατάγματα.

H. VAN HERWERDEN.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE CRÉTOISE

Τὰν ἀγέλαν τὰν τόξα ἐσδουμέναν et τὰν ἀγέλαν τοὺς τόξα ἐγδουμένους.

On lit dans une inscription de Malla, publiée en dernier lieu par HALBHERR dans le *Museo italiano* III, punt. II, n° 53* (= *Inscrizioni Cretesi*, p. 77 et suiv.), à la l. 16 et suiv. :

Ναωσάντων δ' ὁ κόσμος κατ' ἕκαστον ἑνιαυτὸν [τὰν ἀγέ]λαν τὰν τόξα ἐσδουμέναν, οἱ μὲν Λύττιοι ἐν Μάλλαι ἐπὶ Μοννιτίοι, οἱ δὲ Μαλλαῖοι Λυττοῖ ἐπὶ... ἀναγιγνωσκόντων δὲ τὰν στάλαν...

On lit dans une inscription de Dréros (*Museo ital.* III, punt. II, n° 73* = *Iscr. Cretesi*, p. 99 et suiv. Col. c, l. 10-18) la formule de serment suivante : ἡ μὰν ἐγὼ τὸν κόσμον αἶ κα μὴ ἐξορκίζωντι τὰν (*sic* Halbherr) ἀγελᾶν τοὺς τόξα ἐγδουμένους τὸν αὐτὸν ὄρκον τὸν περ ἄμεις ὁμομόκαμες ἐμβαλεῖν ἐς τὰν βωλάν...

Tout est parfaitement clair dans ces deux passages, à l'exception du participe ἐσδουμέναν, ἐγδουμένους. Nous traduirons donc sans difficulté, en laissant de côté ces deux mots :

Les cosmes réuniront chaque année les éphèbes dans un temple, le cosme de Lyttos à Malla, au temple de Zeus Monnitios, le cosme de Malla à Lyttos, au temple de... Ils donneront lecture de la stèle...

Je jure d'amener le cosme au Conseil, s'il ne fait pas prêter aux éphèbes le même serment que nous avons prêté...

Je me fonde pour traduire ἀγέλα par *éphèbes* sur une glose d'HÉSYPHIUS, évidemment corrompue, mais facile à corriger : Ἀγελαστούς· ἐφήβους Κρήτες. Il faut lire soit comme l'a proposé Cohn¹ : ἀγελά <τα>ς· τοὺς ἐφ. Κρ., soit plutôt, en s'aidant d'une inscription crétoise que je citerai plus loin : ἀγελά <ου>ς· τοὺς...

Restent ἐσδουμέναν et ἐγδουμένους. On avait longtemps hésité sur la lecture du second, où les uns voyaient ἐγγινομένους, d'autres ἐγγραφομένους ou ἀγελαζομένους. Halbherr a raison de dire qu'ἐγδουμένους est certain; l'estampage que j'ai sous les yeux et que Sal. Reinach a eu l'obligeance de me rapporter de Constantinople, ne laisse aucun doute. Ἐσδουμέναν confirme d'ailleurs ἐγδουμένους.

1. COHN, *De Aristoph. Byz. et Suetonio Tranquillo Eustathii auctoribus*, p. 300, dans les *Jahrb. für Kl. Philologie*, XII Supplbd, 1881.

Voici l'explication proposée par Halbherr. Les deux participes, dit-il à la p. 80 des *Inscr. Crétesi*, viennent du verbe ἐκδύω, ἐκσ-δύω, ἐγ-δύω, et il emprunte à des inscriptions crétoises plusieurs exemples d'assimilations analogues. Le sens du mot, il le tire d'un passage de la même inscription de Dréros (A, 10 et suiv.) : τάδε ὄμοσαν ἀγελαὶ πανάζωστοι ἑκατὸν ὀγδοήκοντα. *Serment prêté par les éphèbes sans armes au nombre de cent quatre vingts*. Rapprochant ἐσδουμέναν et ἐγδουμένους du mot πανάζωστοι, il entend : se dépouillant, sans armes. « Ai cosmì e prescritto di ναῶσαι ogni anno quei giovani, che, prestavano colla cerimonia dell' ἐκδύεσθαι il giuramento di rito per entrare a far parte della vita pubblica » (p. 80).

J'essaierai d'abord de préciser et de compléter cette explication avant de me prononcer sur sa valeur. Halbherr a raison de rattacher ἐσδουμέναν et ἐγδουμένους au verbe ἐκδύω, et il serait aisé de citer, notamment dans la grande loi de Gortyne, bien d'autres exemples de cette assimilation, qu'on rencontre ailleurs qu'en Crète¹. Les armes que déposent les membres de l'ἀγέλα peuvent leur avoir été confiées par la cité. On se rappelle qu'à Athènes les éphèbes de seconde année, avant de faire leur service de περίπολοι, recevaient solennellement de la cité un bouclier et une lance². Nous ne savons pas au juste quand ils prêtaient le beau serment, dont Pollux et Stobée nous ont conservé la formule³ : comme ils juraient de ne pas déshonorer leurs armes sacrées et qu'ils n'en recevaient qu'au début de la seconde année, il est probable que le serment était prêté peu après la séance de l'assemblée où la cité les avait armés⁴. Il n'en était pas de même à Malla et à Dréros, où le serment était prêté au sortir de l'éphébie.

Tel est, si je ne me trompe, le sens de l'explication proposée, en passant, par Halbherr. Celle que voici n'est-elle pas plus simple? Je traduirais τὰν ἀγέλαν τὰν τόχα ἐσδουμέναν par les mots : τὴν αἰεὶ ἐξερχομένην. Dans l'inscription de Malla comme dans celle de Dréros, il s'agit d'une réunion et d'un serment qui doivent se renouveler chaque année, et τόχα a le sens de τόχ' αἰεὶ qu'on rencontre dans des inscriptions crétoises⁵. Il s'agit de plus

1. Cf. J. et Th. BAUNACK, *Die Inschrift von Gortyn*, 1885, p. 23. Dans la grande loi, ἐκς ou ἐκσ- en composition est employé devant une voyelle, ἐς ou ἐσ- devant une consonne.

2. ARISTOTE, ἸΑθην. πολ., XLII fin.

3. POLLUX, VIII, 105; STOBÉE, *Floril.*, 43, 48.

4. Aristote, dans l'ἸΑθην. πολ., ne parle pas du serment des éphèbes. P. GIRARD, dans son livre sur l'*Éducation athénienne* (2^e édit.), p. 273 et 17 n'aborde pas cette question.

5. Cf. CAUER *Dieg.* 2^e éd. n^o 119, l. 40 : Οἱ τόχ' αἰεὶ κοσμήντες.

d'éphèbes quittant l'ἀγέλα pour entrer dans l'hétérie ou ἀνδρείον¹, c'est à dire dans la vie publique. Le moyen ἐκδύομαι ne peut-il signifier : sortir de ? (Cf. HÉSYCHIUS. Ἐκδύς· ἐξελοῶν· ἐκδυσάμενος). Et n'est-il pas plus naturel qu'ayant à désigner les éphèbes qui doivent prêter le serment, les Crétois disent : *les éphèbes qui chaque année sortent de l'ἀγέλα*, plutôt que : *les éphèbes qui chaque année se dépouillent de leurs armes!* Reste le mot πανάζωστοι, employé dans l'inscription de Dréros, mais il est à sa place dans ce procès-verbal du serment, où l'on insère également le nombre de ceux qui ont juré.

Enfin je proposerais une très légère correction au texte de l'inscription de Dréros, tel que l'a donné Halbherr. Il lit : Col. c, l. 11 et suiv. αἱ κα μὴ ἐξορκίζωντι τῶν ἀγελαῶν τοὺς τόκα ἐγδυομένους. Je lirais, admettant un double régime, τῶν ἀγέλαν τοὺς τ. ἐ. Le pluriel n'est pas nécessaire ici, et le singulier se rencontre plus souvent, par exemple : *Iscr. Cretesi*, n° 35^b, p. 53, l. 29; l. 17 de l'inscription de Malla citée plus haut). Le pluriel est nécessaire au contraire aux n° 34^b, p. 53, l. 18 : τὰς δὲ ἀγέλας ἐξορκίζόντων κατ' ἐνιαυτὸν οἱ ἑκατέρῃ κόσμοι, et n° 36, p. 57, l. 16 et suiv., où il est parlé de l'ἀγέλα dans deux cités différentes.

Voilà de bien faibles divergences. Pour le fond, je demeure parfaitement d'accord avec mon ami Halbherr. J'ajouterai, puisque j'ai parlé tout à l'heure du serment des éphèbes athéniens, que la formule du serment des éphèbes crétois n'était pas immuable comme celle d'Athènes. Plus précise et plus souple, elle s'inspirait des événements de la veille, elle nommait l'ennemi ou l'allié nouveau, menaçant l'un de sa haine, promettant à l'autre son amitié. En un mot, elle associait aussi complètement que possible le nouveau citoyen aux actes décrétés par ses anciens.

Une fois ce serment prêté, le Crétois faisait vraiment partie de la cité; assis à la même table que les membres de son hétérie, libre de revêtir ses armes, il pouvait chanter à son tour le fier scolion d'HYBRIAS² :

Ἔστι μοι πλοῦτος μέγας δόρυ καὶ ξίφος,
καὶ τὸ καλὸν λαισήϊον, πρόβλημα χρωτὸς·
τούτῳ γὰρ ἀρῶ, τούτῳ θερίζω,
τούτῳ πατέω τὸν ἄδὸν οἶνον ἀπ' ἀμπέλου·
τούτῳ δεσπότης μνοίας κέλῃμαι.

B. HAUSSOULLIER.

1. Cf. DOSIADAS, cité par ATHÉNÉE, IV, 143 B.

2. ATHÉNÉE, XV, 695 F.

EPITONIUM OU EPISTOMIUM ?

Les lexicographes ne sont pas d'accord sur le sens et sur l'emploi de ces mots.

Les uns les admettent tous les deux avec un sens un peu différent : pour eux, *epitonium* signifie « rouleau », par exemple celui autour duquel on enroule la corde d'un puits, tandis qu'*epistomium* veut dire « clef de robinet, robinet ».

Le plus ardent défenseur de cette façon de voir est Forcellini. Il n'hésite pas à écrire :

« A graecis scriptoribus ἐπιτόνιον saepe fuisse priore significatione (c'est-à-dire dans le sens de robinet) usurpatum ostendit Scheiderus (*ad Vitruv.*, 10, 13), a Latinis vero nunquam *epitonium*. »

Les autres, M. Georges, par exemple, se refusent à admettre le mot *epistomium* et ne connaissent que *epitonium*.

En fait le mot ne se rencontre que rarement dans les textes des auteurs latins. On cite les passages suivants :

Varr., *de Re rust.*, III, 5, 16 : « cum et aqua calida et frigida ex orbi ligneo mensaque, quam dixi in primis radiis esse, *epitoniiis versis*, ad unumquemque factum sit ut fluat convivam.

Vitruv., IX, 8. *In eo autem minus tympanum includatur... ita uti minus tympanum, quemadmodum epitonium, in majore circumagendo, arte leniterque versetur.*

Id., X, 13. *Singulis canalibus singula epitonia sunt, inclusa manubriis ferreis, collocata; quae manubria cum torquentur, ex area patefaciunt nares in canales.*

Senec. *Epist.*, 86, 5. *Pauper sibi videtur ac sordidus... nisi aquam argentea epitonia fuderunt.*

Dig., XIX, 1, 17, § 8. *Castella plumbea, pulca, opercula puteorum, epitonia fistulis adplumbata... aedium esse constat...*

Dans tous ces passages, les meilleurs manuscrits portent *epitonium*; néanmoins, la plupart des éditeurs n'ont pas craint de remplacer cette leçon par *epistomium*. Ont-ils eu raison ? L'inscription suivante, qui vient d'être rapportée de Tunisie par M. le Capitaine Toussaint, chef d'une brigade topographique, tranche

la question, si tant est qu'elle ait besoin de l'être par un nouveau document; en tout cas elle lève tous les doutes¹.

MERCVRIO AVG · SAC ·

PRO SALVTE IMP · CAES · M · AVRELLI SEVERI ALE
XANDRI · PII · FELICIS AVG · P · M · P · P · TRIB · POT · XII
PROCOS ET IVLIAE MAMEAE AVG · MATRIS · AVG ·
ET SENAT · ET · PAT · TOT · Q · DOMVS DIVINAE EORVM
Q · CERNIVS L · F · LVCRETIVS MAXIMVS ET C · GEMINIVS
C · F · VICTORICUS AEDILES S · P · F · ET OB DEDICATIONEM
EPVLVM DECVRIONIBVS ET MISSILIA POPVLO
DEDERVNT ET FISTVLA PLVMBEA CVM EPITONIO
AEREO AD LABRVM LAPIDEVM AQVA VT SALIRET
AEQVE SVA PECVNIA CVRAVERVNT
L · D · D · D ·

Mercurio Aug(usto) sac(rum), pro salute Imperatoris) Caes-(aris) M. Aurelli Severi Alexandri Pii felicis Aug(usti) p(ontificis) m(aximi) trib(unicia) pot(estate) XII, proco(n)s(ulis) et Juliae Mameae Aug(ustae) matris Aug(usti) et senat(us) et patriae) tot(ius)q(ue) domus divinae eorum, Q. Cernius L. f(ilius) Lucretius Maximus et C. Geminus C. f(ilius) Victoricus aediles s(ua) p(ecunia) f(ecerunt) et ob dedicationem epulum decurionibus et missilia populo dederunt et fistula plumbea cum epitonio aereo ad labrum lapideum aqua ut saliret aequae sua pecunia curaverunt. L(oco) dato d(ecreto) d(ecurionum).

Il n'y a donc plus d'hésitation possible. Les manuscrits et les inscriptions sont d'accord pour proscrire *epistomium*. C'est un mot à rayer définitivement des dictionnaires latins.

R. CAGNAT.

1. Cette inscription a été copiée à Henchir-Khemissa, près de Bir-Mcherga, un peu à l'ouest de Zaghouan. J'en avais déjà publié un essai de lecture d'après une photographie microscopique de M. le Capitaine Touboulic (*Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 194). Au moment où je corrige ces épreuves, m'arrive un estampage de la pierre, qui m'est gracieusement communiqué par M. le lieutenant Hannezo.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Catalogus dissertationum philologicarum classicarum. Verzeichniss von etwa 18300 Abhandlungen aus dem Gesamtgebiete der klassischen Philologie und Altertumskunde zusammengestellt von der Zentralstelle für Dissertationen und Programme von Gustav Fock in Leipzig; un vol. in-8, Leipzig, Gustav Fock, 1894. Prix : mk. 2, 50.

Le long titre que nous venons de reproduire nous dispense de plus ample explication. On trouvera dans ce catalogue : 1° celles des brochures antérieures à 1880 qui sont actuellement en vente à la librairie Fock ; 2° l'indication complète, avec le prix, de toutes les dissertations, écrits académiques, etc. parus en Allemagne, dans le domaine de l'antiquité classique, depuis 1880 jusqu'au début de l'année scolaire 1893-1894. Voici les divisions de cet utile recueil : Auteurs grecs, (7297 nos) ; auteurs latins (4810) ; mélanges, histoire de la philologie, pédagogie, histoire littéraire, etc. (966) ; épigraphie grecque et latine, paléographie (285) ; grammaire, y compris la grammaire comparée (1134) ; métrique (144) ; histoire et géographie anciennes, antiquités, archéologie, numismatique (3736).

φ.

Pierre DE NOLHAC. — *Pétrarque et l'Humanisme, d'après un essai de restitution de sa bibliothèque*, (avec un portrait et trois planches de fac-similés). Paris, E. Bouillon, 1892 (8°, pp. x-439).

Une Introduction, huit chapitres, sept excursus, composent ce livre qui va devenir classique. Dans l'*Introd.* (p. 9-31) est résumé le puissant rôle de P. dans la Renaissance : guerre contre les fausses sciences et les mauvaises méthodes, amour de l'antiquité grecque et latine, recherche patiente des livres et, dans une mesure bien moindre, des objets d'art qui la peuvent faire mieux connaître : propagande infatigable par les œuvres latines ; transformation du milieu moral, surtout par l'idée antique de la gloire.

Chap. I (33-73), *P. bibliophile*. Premiers livres : Cicéron, Virgile, Servius, l'*Achilléide* de Stace et quelques odes d'Horace. Voyages de jeunesse à Lombez, à Paris où il reçoit en présent les *Confessions* de saint Augustin, à Liège où il transcrit deux discours de Cicéron, à Rome, à Vaucluse, à Gênes où il achète un Horace, à Mantoue où il acquiert l'*Œ. N.* de Plinie, à Vaucluse encore qu'il quitte bientôt pour un séjour à Milan : dans cette ville, aux lettres profanes il joint l'étude des lettres sacrées, notamment d'un saint Augustin que Boccace lui fait tenir : il a des copistes sous ses ordres, lui-même transcrit des mss. Après un court voyage à Padoue, un séjour plus long à Venise, où il songe un moment à fonder une *bibliothèque publique*, le premier humaniste revient à Padoue et meurt (Juillet 1374) à Arquà.

Chap. II (74-104), *Les livres de P. après sa mort*. P. avait légué ses livres à Venise (voir l'acte p. 80, en note) : cinq ans après sa mort, en 1379, la bibliothèque était encore à Padoue. M. de N. montre que P. ne manqua

point à ses engagements : en effet, dans un testament écrit à Padoue en 1370, le poète qui y dispose de ses biens se tait sur le sort des livres. « Le seigneur de Padoue, dit M. de N. de qui dépendait en grande partie l'exécution du testament, fit traîner l'affaire en longueur et chercha à frustrer une ville rivale d'un trésor qu'il était homme à apprécier et qu'il devait souhaiter garder pour la sienne. » Des mains de Fr. de Carrare les volumes de P. passèrent chez les Visconti et la dispersion commença : des mss. restèrent en Italie, d'autres en France, après le transport de la collection de Pavie à Blois, en 1499. En même temps qu'un extrait de l'inventaire de Pavie dressé en 1426, extrait suivi de l'identification des vol., l'auteur (p. 96-97) nous présente la liste des mss provenant de P. qu'il a reconnus en France et en Italie, à l'aide d'annotations marginales et autographes.

Dans le *ch. III* (105-135), *Pétrarque et Virgile*, M. de N. nous montre P. tout entier aux études virgiliennes, recueillant aux environs de Naples les traditions sur le poète et commentant, d'après la doctrine si singulière de Fulgence, l'*Énéide* dont il a fait sa lecture favorite. Mais si P. étudie Virgile en moraliste, du moins il le comprend en poète : il l'imite dans ses compositions latines et le cite avec bonheur. L'exemplaire dont il se servait est le Virgile de l'Ambrosienne que M. de N. nous décrit : P. l'avait eu de bonne heure (voir p. 121 l'ex-libris du duc de Milan qui le posséda après P.) et en avait chargé les marges d'un comment. qui embrasse l'étendue de ses connaissances : *églogues moralisées*, additions à Servius, notes géograph. (P. possédait des cartes), observat. de métrique, etc. M. de N. à la fin du chap. nous donne une liste complète des noms d'auteurs anciens cités par P. dans le ms.

Dans le *ch. IV* (136-175), *Pétrarque et les poètes latins*, M. de N. établit, à l'aide des scolies de l'Ambrosienne, que P. connaissait *Catulle* : il eut longtemps entre les mains (d'après le ms. de Vérone), une copie de ce poète qu'il mentionne (*cinq* renvois sûrs) et dont il se souvient dans un sonnet. Il nomme souvent *Properce*, renvoie deux fois aux *Élégies* et l'imite dans le *Cansoniere*. Il a moins bien connu *Tibulle*, d'après des extraits sans doute (voir la X^e églog. de P.). D'*Ovide* il a lu l'ensemble de l'œuvre (sauf l'*Ibis*, les *Halieutica*) : citations des *Amores*, du *Remed. amoris* : sûrement il en eut un ms. *Horace* est cité sans cesse : l'exempl. dont P. se servait, acheté en 1347, existe encore à la Laurentienne (Plut. XXXIV, 1 : cf. CHATELAIN, *Paléogr. lat.* 6^e livr. p. 86) : citations en marge et notes sur le feuillet de garde. *Juvénal* et *Perse* existaient en ms. chez P. : il imite le premier dans ses œuvres italiennes : au second il emprunte sept vers de suite. *Plaute* et *Térence* ne sont pas dédaignés ; il les goûte fort (cf. p. 153), surtout le second à l'imitation duquel il écrit une *Philologia*. Il connaît peu les épiques : pourtant *Lucain* lui fut familier : il eut de *Stace* une *Thébaïde* dont il revit et punctua le texte : il lut *Claudien* dans un ms. du XIII s. (*Par.* 8082), un choix d'*Ausone* (*Par.* 8500) ; il ignore *Martial* et, sauf *Prudence*, négligea les poètes chrétiens.

Chap. V (176-223), *Pétrarque et Cicéron*. P. aime Cicéron : il converse avec lui par lettres. Avec l'appui de Clément VI et de Grégoire IX, il recherche activement ses mss : il en eut un, dès sa jeunesse, qui contenait les *Tuscul.* En 1345, il découvrit le recueil des *Lettres à Atticus*, à Vérone. Ses amis lui viennent en aide : de Lapo da Castiglionchio, il obtient divers discours, entre autres les *Philippiques* : le plus ancien recueil qu'il ait eu, décrit par M. de N. (cf. p. 186 sq.), est un *Cicéron* de Troyes, mutilé depuis, qui contient, avec deux extraits d'auteurs chrétiens, une compi-

lation anonyme, peut-être de la jeunesse de P. Les doctrines philosoph. de Cicéron ne sont pas toujours acceptées par notre poète : il les attaque dans ses notes sur le *De nat. deorum*. M. de N. résout ensuite (p. 203 sq.) la question de l'*Hortensius*. Ms. des *Philippiques*, du *Commentaire de Victorinus* : liste des ouvrages de rhétorique et des discours connus de P. Des *Lettres* de Cicéron, P. n'a découvert que le recueil *ad Atticum*, aujourd'hui représenté par le *Laurent. Plut.* XLIX, 18 : il ignorait les *Familiares*. De plusieurs œuvres perdues, il avait noté les titres et recueilli les fragments : il n'a jamais eu le *De Gloria* (cf. surtout p. 216 sq.).

Chap. VI (224-267), *Pétrarque et les historiens romains*. De *Tite-Live*, P. s'inspire dans le *De Viris* et même dans l'*Africa* : il l'abrège et le contrôle par d'autres historiens. Le ms. qu'il a possédé est le beau *Par.* 5690 découvert par M. de N. Il contient des annotat. de Raim. Soranzo, son premier possesseur, et un comment. au livre I. P. y a ajouté des sommaires et multiplié les renvois. Son annotat. est surtout abondante de XXII, 44, à XXVIII, 27. Liste des renvois (p. 241-263). P. a lu *Suétone*, *Florus*, *Eutrope* : il possédait un *Justin*, un *Salluste* (cité souvent) : il s'est servi des *Commentaires* de *César*, pour sa fameuse biographie (p. 247) plusieurs fois imprimée sous le nom de *Junius Celsus*. Il emprunte à *Valère Maxime* le plan des *Res memorandæ*, aux écrivains de l'*Hist. Auguste*, dont il posséda deux mss. (*Pal. Vat.* 899, *Par.* 5816), la matière d'un petit traité (*de republ. bene administr.*) *Tacite* lui est resté inconnu.

Chap. VII (268-317), *Prosateurs latins lus par Pétrarque*. P. lit et corrige *Pline* (*Par.* 6802) : notes et références nombreuses : il s'intéresse surtout à la géogr. et à l'histoire de l'art. Il écrit des sommaires curieux sur les marges de son *Quintilien* (*Par.* 7720), s'y adresse à lui-même (*Silvanus*) des avis (cf. p. 289). Moins intéressantes sont les notes du *Quinte-Curce* (*Par.* 5720). *Apulée*, *Palladius*, *Frontin* et *Végèce* lui sont connus par le *Vat. Lat.* 2193 : peu d'annotations. Nous ne savons de quels mss. il s'est servi pour *Aulu-Gelle*, *Macrobe*, *Vitruve*, *Nonius*, *Boèce*, *Pomponius Méla*, *Hygin*, *Vibius Sequester*. De *Caton* (qu'il a mentionné, il a peut-être connu le *De re rustica*, de *Varron* (sans doute par *Boccace*) les *Res rusticae* et le *De ling. lat.* en entier ou par fragm. *Sénèque* lui fut familier presque autant que Cicéron ; il a étudié les *Lettres à Lucilius*, les opusc. philos., les tragédies, les apocryphes : il en a nourri son style.

Chap. VIII (318-368). *Pétrarque et les auteurs grecs*. P. ignorait le grec : les auteurs latins lui donnèrent le désir de connaître Homère, Platon, Sophocle, Euripide. Il rechercha des mss. Par *Nicolas Sigeros* il obtint un texte d'*Homère* : parmi ses livres, à *Vaucluse*, figurait déjà un *Platon* : mais il ne jugeait du premier que par le pauvre abrégé de l'*Iliade*, connu sous le nom d'*Homerus latinus* (Cf. Fr. PLESSIS : *Italicæ Ilias latina*, Paris, 1885), du second que par le comment. et la traduct. du *Timée* par *Chalcidius* (dans le *Par.* 6280). En 1342, il apprit avec *Barlaam* à lire et à écrire l'onciale ; mais ce dernier mourut trop tôt. P. dut se contenter de la trad. du *Timée*, de celles d'*Aristote* (*Par.* 6458), de *Josèphe* et de la *Chron. d'Eusèbe*. En 1358-59, il connut ce *Léon Pilate* qui se chargea d'écrire pour lui une traduct. d'*Homère* : le poète ne la connut qu'en 1367 (par *Boccace*). C'est une transcription (*Par.* 7880), que M. de N. décrit p. 347 sq. et dont P. en a fait grand usage (cf. ses annotat. pp. 337 et sq.) : interprétat. chrétienne des mythes et remarques d'un caractère moral. Dépouillement des scolies.

Dans les *excursus* (373-423), *L'iconographie de P.*, *P. dessinateur*, *Les livres de P. chez les Fregoso*, *Notice sur un Cicéron copié par Tedaldo della Casa*, *Les mémoriaux intimes de P.*, *Les ouvrages en langue vulgaire chez P.*,

M. de N. nous offre sur des questions peu connues d'excellentes observations et de nouveaux documents. Rien n'est à négliger dans ce livre dont M. Francesco Zambaldi dit avec raison (*Rassegna bibliogr. della letter. ital.* t. I, p. 46), qu'il est vraiment précieux « non solo per gli amici del Petrarca, ma altrettanto e forse più ancora per i cultori della letteratura latina e greca, così per la copia delle notizie intorno a scrittori ed a codici, come per l'intima storia del classicismo rinascendo, facendo conoscere i mezzi di cui disponeva, i metodi che seguiva, gli scopi che si proponeva : e tutto ciò con tanta ricchezza di materiale, con tanta sicurezza di criteri, con tanta eleganza di forma, da mettere questo libro a paro coi modelli classici di critica letteraria. »

Jean SEGRESTAA.

Notions de prosodie et métrique latines à l'usage de l'enseignement secondaire classique par G. BOISSIERE, professeur au lycée de Niort, avec la collaboration de E. ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, Paris, Delagrave, 1893, v-180 p. in-18.

Ce petit livre contient beaucoup de faits, peut-être un peu trop, mais son auteur est après tout mieux placé que qui que ce soit pour savoir ce qui convient aux élèves de l'enseignement secondaire. Il est divisé en deux parties à peu près égales, consacrées, l'une à la prosodie, l'autre à la métrique. Voici les principales observations que nous a suggérées la lecture de ces deux parties : elles eussent certainement été moins nombreuses si la part de collaboration de M. Ernault avait été aussi importante que pourrait le faire croire le titre; mais la préface ramène les choses au point.

I. *Prosodie*. Des termes techniques, au moins inutiles dans un livre élémentaire, et (dans tout le volume) la mauvaise habitude de marquer sur les voyelles la quantité des syllabes : p. ex. *pārem* (p. 2). Cela brouille les idées des élèves, puisqu'on leur dit que la voyelle est brève, tout en la marquant longue, et produit une impression désagréable sur les lecteurs qui ont quelque notion de phonétique. — P. 4. L'abrègement de la première syllabe de *cygnus*, *Tecnessa* imité de la *correpto attica* est inexactement présenté. Les « liquides » n'allongeaient pas « d'ordinaire » la « syllabe précédente » en grec (en grec homérique ou en grec attique?). — P. 6. Est longue « toute voyelle produite par... la suppression dans le corps du mot... » : c'est là une formule bien peu claire et comme on en trouve trop dans tout le volume. — P. 8. Au lieu de dire que « l'u ne compte pas dans la mesure du vers après q... », il fallait dire simplement que cet u était consonne, et parler de *suavis* dans le même §. — P. 13, le chapitre de l'apocope mêle des faits bien différents. — P. 22 ss., l'exposé de la quantité des voyelles radicales aurait pu être simplifié en faisant intervenir quelques notions très simples de phonétique. — P. 33. « Le radical (terminé par une labiale) des noms est bref partout ailleurs que dans *plebis* » : je doute que les élèves n'objectent pas *nūbibus* qui se trouve par hasard dans le premier vers cité, et il semble difficile de leur expliquer cette contradiction, sans leur donner une idée très fautive de la déclinaison de ces deux mots. — P. 34. Ce qui est dit de *efficit* n'est pas à sa place. — P. 49. La parenthèse sur les noms comme *Anchises* est obscure. — Même page, lire *Aequora* non *Oeq.* — P. 81. La liste des principaux homonymes distingués par la quantité pourra rendre service aux élèves.

D'une manière générale nous croyons que toute cette partie aurait gagné à être pénétrée de phonétique — latente si l'on veut; — mais cette simple énumération de faits d'exception, de règles arbitraires, ne peut que surcharger, sans grand profit, la mémoire des élèves.

II. *Métrique*. Dès le début une véritable pluie de termes techniques, y compris l'*Parsis* et la *thésis* que l'auteur a raison de rejeter, mais qu'il a tort de citer en les rejetant. Toute cette partie présente un singulier mélange de concision et d'excès de détails crus. — P. 101, qu'est-ce que la prononciation ὄφριν (d'après une correction ms. de l'auteur; on a imprimé ὄφιν) pour ὄφριν? — P. 124, à quoi bon dire que la loi de Porson n'est pas appliquée par les Latins? — Même page. La définition de l'anacrusse vient dans le chapitre des vers trochaïques, après celui des vers iambiques; tout ce qui en est dit est bien confus. L'avant-dernier § de la p. 123 est presque inintelligible pour qui ne sait pas d'avance ce que l'auteur a l'intention de dire. — P. 137, titre du § 10, lire *ou* pour *au*; p. 141, lire *Névius* pour *Sévius*. — P. 163, le renvoi à Hermann étonne dans un livre de classe.

Il y aurait sans doute d'autres taches à relever; mais nous ne voulons pas y insister. Il faut savoir gré à M. Boissière d'avoir trouvé au milieu de ses obligations professionnelles le temps de préparer ce petit livre qui témoigne de beaucoup de travail. Nous devons regretter seulement que ce livre soit par endroits trop savant pour un livre élémentaire, et que l'exposition soit trop souvent confuse; il pourra certainement (en particulier pour la première partie) rendre des services, mais il eût gagné à être mieux digéré.

L. D.

II. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe* d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes. Seconde édition, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur. Tome II : *Les Indo-Européens* (suite). Prix : 42 francs.

Le premier volume de cet important ouvrage, paru en 1889, était consacré : 1° aux « peuples étrangers à la race indo-européenne » (habitants des cavernes, Ibères, Pélasges, Etrusques, Phéniciens), et 2° à quatre « peuples indo-européens » (Scythes, Thraces, Illyriens, Ligures).

M. Alexandre Bertrand, dans la 2^e édition de son ouvrage sur *Nos Origines* (*La Gaule avant les Gaulois*), ayant contesté les deux thèses de M. d'A. de J., à savoir le caractère indo-européen des Ligures, et leur existence à une époque ancienne dans le nord-ouest de l'Europe, M. d'A. de J. a senti le besoin de revenir sur la question et d'apporter de nouveaux arguments à l'appui de sa thèse. Aussi la première moitié du deuxième volume des *Premiers habitants de l'Europe* est-elle encore consacrée aux Ligures. C'est là, avec ce qui est dit des Gaulois et de l'empire celtique, la partie la plus neuve et la plus intéressante du livre. On peut regretter que les renseignements relatifs aux Italiotes et aux Hellènes soient condensés ou plutôt sommairement indiqués, en quelques pages seulement, et disparaissent entre les Ligures et les Celtes.

L'ouvrage de M. d'A. de J., si neuf et si intéressant qu'il soit, sera sans doute l'objet de nombreuses critiques. Il en est trois d'inégale importance que l'auteur me permettra de lui adresser dès le début de ce compte rendu, parce qu'elles portent sur l'ouvrage tout entier. L'une, au fond, n'a pas de gravité; mais on ne peut s'empêcher de regretter la proximité du style qui noie dans un océan de détails oiseux les remarques vraiment intéressantes (voir entre autres, p. 127-128, ce qui est dit de la Sarthe, de la Dordogne, etc.), et qui est même une cause d'erreur (p. ex., p. 46, l'épithète « lapidaire », qui est inutile, se trouve en même temps inexacte : il s'agit d'une *tabula aenea*). Je ne parle point des renvois aux pages du *Thesaurus* de Didot ou du *Dictionnaire sanscrit de Pétersbourg*, qui sont inutiles à la fois à ceux qui savent et à ceux qui ignorent, le grec ou le sanscrit.

Ma seconde critique porte sur un point infiniment plus important. Qu'est-ce qu'une race indo-européenne? C'est, répond M. H. d'A. de J., une race parlant une langue indo-européenne. Il y a là un malentendu fâcheux : *race* et *langue* sont des termes en eux-mêmes assez vagues, mais qu'on est bien forcé d'employer. Mais il importe de ne pas les confondre. Qui ne voit qu'en adoptant le criterium de M. d'A. de J., la « race romane » comprendrait aujourd'hui les Scandinaves établis en Normandie, les Juifs de Salonique qui parlent espagnol, les nègres de Haïti, etc. — sans parler des anciens Ligures, Gaulois et autres qui parlent français ou piémontais, des anciens Wisigoths qui parlent espagnol ou provençal, des anciens Lombards qui parlent italien, etc.? Le livre de M. d'A. de J. étant destiné à être lu et cité par des historiens, des philologues et des linguistes, il nous semble nécessaire que chacun indique les réserves à faire sur le point où il est le plus compétent : c'est rendre service aux autres lecteurs. C'est l'honneur et le danger des œuvres comme celles-ci, qui embrassent plusieurs domaines absolument distincts les uns des autres, de soulever des objections de différents côtés. Le point important est que chacun des critiques, en relevant les erreurs qu'il croit reconnaître dans le domaine qui lui est propre, n'oublie pas les qualités de l'ensemble et que les arbres ne l'empêchent point de voir la forêt. Troisième critique, enfin, que je laisse à de plus compétents le soin de développer : M. d'A. de J. ignore de parti pris les résultats de l'anthropologie et de l'archéologie. Son étude repose bien sur « les écrivains de l'antiquité et les travaux de linguistes », comme le titre l'annonce, mais c'est là une base insuffisante pour un travail d'ensemble.

La méthode suivie par M. d'A. de J. pour rechercher les traces des établissements ligures en Europe est, sauf sur un point sur lequel nous reviendrons, rigoureusement scientifique : je puis ajouter que seul peut-être l'auteur était en état de l'appliquer, car elle repose à la fois sur l'étude des textes grecs et latins, des inscriptions, des chartes, sur la connaissance de l'étymologie indo-européenne et de l'étymologie romane, et une telle universalité de connaissances n'est assurément pas commune. Le point de départ est celui-ci : les régions dont on peut affirmer qu'elles ont été occupées par les Ligures présentent en abondance certains types de noms géographiques (en particulier des noms de rivières), qui ne sont ni celtiques, ni illyriens, ni étrusques, ni latins, etc. Si l'on étudie les formes anciennes des noms géographiques dans les pays sur les premiers habitants duquel nous n'avons aucun renseignement direct, on retrouve les mêmes caractères dans une série de pays limitrophes, tandis qu'un peu plus loin l'aspect général des noms de lieux est tout différent. Il n'y a donc pas de difficulté à admettre que ces noms ont été donnés par une même population, qui, dans l'espèce, sera une population ligure. On conçoit que pour tel ou tel mot en particulier on puisse émettre quelques doutes; mais, dans l'ensemble, les résultats sont inattaquables. Pourtant on ne peut s'empêcher de remarquer que certaines suffixes *ligures* ressemblent singulièrement à des suffixes *gaulois*, comme ceux-ci à des suffixes *illyriens*; enfin, p. 142, M. d'A. de J. admet l'identité du radical de la *Savara* ligure (Hautes-Pyrénées) et du *Savus* illyrien (le *Sava* moderne). Ces coïncidences donnent à réfléchir.

Malheureusement M. d'A. de J. a voulu aller plus loin, et le terrain se dérobe sous ses pieds : que le nom de l'Isère et de l'Oise (*Isara*) soit ligure, on peut l'admettre sans difficulté. Mais que ce mot soit étymologiquement identique au sanscrit *ishirā*, au grec *ισήρα*, c'est plus que dou-

teux : et encore n'avons-nous pas pris la moins vraisemblable parmi les nombreuses étymologies de mots ligures qui se trouvent dans le livre de M. d'A. de J. L'auteur a lui-même, dans sa préface, signalé le point faible de ces étymologies : en admettant que le ligure soit une langue indo-européenne, il n'en est pas moins certain que nous ignorons le sens réel et concret des mots à expliquer. Dans les étymologies de noms ligures on ne peut donc tenir compte que de la forme, le sens pouvant être quelconque à la seule condition d'indiquer plus ou moins vaguement l'idée de *mouvement*, *rapidité*, *état liquide*, etc.; or toute *racine* rentre plus ou moins dans cette définition : et pour la forme elle-même, encore faudrait-il connaître la phonétique du ligure. Il y a là un cercle vicieux. M. d'A. de J. a omis de faire valoir la meilleure des raisons — ou des excuses — pour ses étymologies. Müllenhoff, dans sa *Deutsche Altertumskunde*, avait nié le caractère indo-européen du ligure; M. d'A. de J. montre que cette négation ne repose sur rien. Mais l'affirmation contraire repose sur peu de chose, et M. d'A. de J. eût mieux fait peut-être d'y insister moins longuement.

Nous avons déjà regretté plus haut la brièveté des chapitres consacrés aux Italiotes et aux Hellènes. Sur ce dernier point en particulier, on pourra justement reprocher à l'auteur de n'avoir pas tenu compte des travaux parus depuis la première édition et d'avoir laissé subsister certaines remarques (p. ex. p. 230, n. 3) qui n'auraient jamais dû figurer dans l'ouvrage.

Signalons, en terminant cette longue analyse, les recherches des plus intéressantes qui terminent ce volume, sur les Celtes, les Galates, etc., sur les rapports des Celtes et des Germains, sur la politique celtique à l'égard des Grecs, des Romains et des Carthaginois (où certaines choses paraîtront peut-être aventurées à quelques-uns, mais intéresseront tous les lecteurs).

Il n'y a que les travaux vraiment originaux qui méritent d'être discutés, et c'est pourquoi nous avons si longuement critiqué certaines parties du livre de M. d'A. de J. C'est une œuvre tout à fait hors de pair, pleine de vues intéressantes et nouvelles, assez claire pour ne rebuter personne et où les plus érudits trouveront à s'instruire¹.

L. D.

W. WINDELBAND, *Geschichte der alten Philosophie*; Siegmund GÜNTHER, *Abriss der Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften in Altertum*, Munich, Oscar Beck, 1894, gr. in-8°, VIII-313 pp.

Ces deux travaux forment la 1^{re} partie du cinquième volume du *Manuel* publié sous la direction d'Iwan von MÜLLER. L'ouvrage de Windelband réunit toutes les qualités que l'on peut exiger d'un travail de ce genre : l'exposé des doctrines y est constamment appuyé sur les fragments ou les textes des historiens et, bien qu'il ne dépasse pas les limites d'un ouvrage élémentaire, il a la précision et les caractères techniques qui font défaut à presque tous — mieux vaut dire à tous — nos traités d'histoire de la philosophie. Il rendra service même à ceux qui n'ont plus besoin de manuels, par les nombreuses indications bibliographiques qu'il renferme. Nous signalerons seulement, à ce point de vue, quelques omissions. A propos de Zénon d'Elée, par exemple, les travaux de RENOUVIER, de BROCHARD, d'EVELLIN, méritaient d'être cités à côté de ceux de WELLMANN et de DUNAN. Nous n'avons pas trouvé, dans les indications relatives à la morale d'Artéote, celles de l'ouvrage fondamental de GRANT, et du livre récent de STEWART; outre le *De Aristotelew ethices fundamento*, de M. OLLÉ-LAPRUNE, il

1. Parmi les fautes d'impression qui ne sont pas relevées à l'*Erratum*, une seule a quelque importance, c'est, p. xxv, *pater* avec *e* long.

aurait fallu mentionner l'ouvrage publié en français, par le même auteur, sur le même sujet. Quant au fond, il y aurait aussi quelques réserves à faire : la distinction établie entre la philosophie de Pythagore et celle des pythagoriciens nous semble peu justifiée. Il paraît douteux aussi que cette dernière ait eu pour raison et pour but la solution du problème soulevé par les systèmes d'Héraclite et des Eléates (p. 59); la traduction des mots d'Aristote : ἐν δὲ τοῖσι καὶ πρὸς τούτων (*Met. A*, 3, 983 b, 23) par : *zwischen diesen und zum Teil schon vor ihnen*, est un peu hasardée et arbitraire. Dans l'exposé de la doctrine de Mélissus, nous ne trouvons ni la discussion, ni même l'indication du fr. 16 MÜLL. (*ap. Simpl. Phys.* 110, 1; 87, 6 DIELS), duquel il semble résulter que Mélissus a cru à l'immatérialité de l'Être. Se borner à dire : *Es ist hiernach klar, dass Aristoteles mit Recht die Auffassung des ἐν bei Melissus materieller fand* (p. 45), c'est écarter peut-être la seule question intéressante qu'il y ait lieu de se poser à propos de Mélissus.

La seconde partie est un résumé de l'histoire des sciences, résumé très succinct puisqu'il renferme en quatre-vingts pages l'histoire des mathématiques pures, de la physique, de la chimie, de l'astronomie, de la cosmologie, de la géographie, de la minéralogie, de la botanique, de la zoologie et des sciences médicales, jusqu'à l'époque byzantine inclusivement. Mais les indications bibliographiques abondent et sont peut-être plus complètes que dans la première partie.

G. RODIER.

Tabulae quibus antiquitates graecae et romanae illustrantur edidit Stephanus CYBULSKY. Leipzig, K. F. Köhler.

Cet ouvrage paraît en quatre séries, dont chacune contient 15 planches en couleur de 80 × 63 cm. Il doit donner plus grand d'après les originaux ou d'après les monuments figurés, des représentations des principaux objets relatifs à l'habillement, à l'armement et d'une manière générale à la vie publique et privée des anciens. Ces planches sont exécutées avec soin et leurs couleurs, peut-être un peu vives, ne choquent pas si l'on songe que ce sont des tableaux destinés à être accrochés aux murs d'une classe. Une courte notice en allemand, suffisante pour orienter, est livrée en même temps que la planche qu'elle commente.

Cette collection pourra rendre des services, surtout quand la traduction française du texte, actuellement en préparation, aura paru.

Walther PRELLWITZ, *Etymologisches Wörterbuch der griechischen Sprache*. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1892; xvi-382 pages.

Ce dictionnaire est fait à un point de vue particulier : il s'adresse au public allemand lettré, plutôt qu'aux spécialistes. De là le souci constant de rapprocher les formes allemandes des formes grecques. La nature des rapports qui unissent les langues germaniques au grec permet heureusement de vivifier ainsi l'étude de l'étymologie grecque : c'est une circonstance favorable qui n'existerait pas pour un dictionnaire étymologique du grec s'adressant aux lecteurs français.

Dans un ouvrage de ce genre (et peut-être même dans tout dictionnaire étymologique), il eût fallu, semble-t-il, réunir sous une même tête d'article tous les mots grecs évidemment apparentés : c'est ce qu'ont fait MM. Breal et Bailly dans leur excellent *Dictionnaire étymologique latin*. M. P. n'a pas cru devoir suivre cet exemple, de sorte qu'on trouvera à leur ordre alphabétique, séparés les uns des autres par un espace souvent assez considérable les mots μέγας, μέγεθος, μέγνων par exemple, ou le préfixe ἀ et le nom de nombre ἑξ. Indiquer les rapports du grec et de l'allemand est bien,

faire ressortir plus clairement ceux des mots grecs entre eux eût été mieux.

Pour ce qui est de la valeur même du livre, il semble que M. P. soit en général au courant des résultats de la science plutôt qu'il ne s'est pénétré de la méthode applicable aux recherches étymologiques. Son livre contient pêle-mêle des rapprochements certains et d'autres plus que contestables : on ne pourra donc prendre trop de précautions en l'utilisant, d'autant plus que, l'auteur n'ayant pas cru devoir donner, en général, d'indications sur les règles de changements phonétiques impliquées dans chacune de ses étymologies, il est impossible à ceux de ses lecteurs qui n'ont pas poussé bien avant leurs études de grammaire comparée, de se rendre compte de la valeur de l'explication. Les deux tableaux de correspondances phonétiques qui figurent en tête de l'ouvrage ne seront, je crois, pas d'une grande utilité : cette algèbre restera lettre close pour le *Laie* auquel s'adresse le livre de M. Prellwitz.

L. D.

Otto HOFFMANN, *Die griechischen Dialekte*. 2. Band : Der nord-achäische Dialekt. 1 vol. in-8, 608 pg. — Göttingen, Vandenhoeck, 1893. — Prix : 14 mk.

Le tome premier de cet excellent ouvrage a paru en 1891; il était consacré à l'étude de ce que l'auteur appelle le dialecte « sud-achéen ». Il a été accueilli avec faveur par tous ceux qui s'occupent de dialectologie grecque : nous ne doutons pas qu'il n'en soit de même du présent volume, dont l'objet est de faire l'histoire du dialecte achéen septentrional, de montrer ce qui lui fut propre, et de noter les modifications postérieures opérées dans chacun des dialectes qui en sont sortis, le *thessalien*, l'*éolien* et le *béotien*. Le béotien pourtant a été — avec raison — réservé pour un autre volume; il n'est cité que par occasion.

Tout d'abord, H. donne les sources principales. L'étude critique en est faite avec beaucoup de soin et un grand respect pour les formes transmises. Certaines inscriptions et gloses ont été, dit l'auteur, laissées de côté à dessein. Ajoutons qu'elles sont sans valeur.

Les formes et les mots fournis par ces sources sont tous relevés par H. dans son étude sur le dialecte, qui nous offre donc un répertoire complet. Trop complet même, car on trouve citées des formes comme [Εὐρωσιδ.] (ἄ)ω, [Χρ.] ε[τ]μ[ατα], Ἄ[γρ.] ε[γνε]ίτω, qu'une méthode rigoureuse aurait laissées dans l'ombre.

Quelques critiques : H. pose en principe que Sappho et Alcée se sont uniquement servis de la langue parlée de leur temps. Ce n'est qu'un postulat, et il est probable qu'il en a été autrement. Rien ne prouve donc qu'il faille, avec H., rejeter *μοισάων* (Sappho, 164), et surtout admettre que Sappho prononçait le digamma initial.

Le plan même de l'ouvrage n'est pas parfait. On nous annonce l'exposé du développement du dialecte, et les phénomènes les plus divers sont mêlés. Un exemple : après l'ε primitif, H. parle de ρε mis pour ρι, de ερρσ sorti de ρσ, de ε remplaçant α, de ε sorti de ε : et de εσ devant voyelle : toutes les époques sont confondues. C'est que H. traite de l'ᾶ, puis de l'ᾷ, puis de l'Ᾱ, etc. Cet ordre est trop artificiel.

On peut distinguer surtout dans l'éolien trois grands faits phonétiques : 1^o) la conservation — et peut-être la multiplication — des doubles consonnes; 2^o) de nombreux changements vocaliques, — α changé en ο, ο en υ, etc. —; 3^o) un commencement de simplification des doubles consonnes. Le 1^{er} et le 3^e ne sont pas assez mis en lumière par H. Pour expliquer les deux

derniers, il a uniquement recours à l'influence de l'accent. Quel accent? A propos de la conservation de l'ε dans ἔδουα, γέλανα, H. appelle à son aide le nouvel accent éolien; pour le changement de στρατός en στρότος, l'accent primitif. Quel accent invoquer pour permettre à Πρίαμος de devenir Πργαμος? En effet, l'accent, d'après H., conserve la voyelle qui le porte; l'atone tend à s'assimiler aux voyelles voisines; l'accent peut aussi simplifier les doubles consonnes. Mais un accent *mélodique* a-t-il ces propriétés? De plus, si ces modifications tiennent à l'accent, elles sont physiologiques; elles doivent donc être générales. Pourquoi alors a-t-on βάρυς, βράδυς (de βαρύς, βραδύς), ἀγαλμα, ἔλαφος, etc., etc., au lieu de *βόρυς, *βρόδους,....?

Sur quelques autres points, tels que la contraction de ιε en ι dans ἱρος, nous pourrions encore élever des objections. Mais une plus longue critique produirait une impression fautive. A notre avis, en effet, Hoffmann a beaucoup fait pour l'explication du thessalien et de l'éolien; mais il reste à glaner après lui. Son ouvrage est avant tout une précieuse source de renseignements sur ces dialectes, et l'on peut y puiser avec confiance.

Charles LAMBERT.

« Ante Agamemnona » : *A new departure in philology* (nos I, II, III, IV) by Andrew Philip SKENE. Oxford, J. Vincent, 1892; 118 p. in-8. Prix 3 s. 6 d.

M. S. a certainement lu beaucoup de livres d'étymologie et de grammaire grecque : mais il ne semble pas s'être rendu compte de la méthode à suivre dans ce genre d'études. Le titre est suivi de la mention : *to be continued*. Espérons qu'il n'en sera rien. φ.

Enchiridium dictionis epicæ scripsit J. VAN LEEUWEN J. f. Pars Prior. Lugduni Batavorum apud A. W. Sijthoff, 1892; 274 p. in-8.

Le présent ouvrage est essentiellement différent de celui que le même auteur a publié (2^e éd. 1888, 3^e édition annoncée) avec M. MENDES DA COSTA sous le titre de : *Het Taaleigen der homerische Gedichten*. Il s'en distingue d'abord par son étendue, le premier volume de l'*Enchiridium* développant en 274 pages la phonétique et la morphologie des noms et prénoms, qui tiennent en 55 pages dans le *Taaleigen*, ensuite par la manière dont les questions sont traitées. Le *Taaleigen* est un livre de classe, donnant sans discussion des formes souvent normalisées pour la commodité de l'enseignement, l'*Enchiridium* attribue une grande place à la discussion des points douteux ou contestés.

M. van L. utilise également les résultats de la linguistique et ceux de l'épigraphie : on pourra regretter seulement qu'il n'en ait pas toujours fait un usage assez discret, et que, de même que dans son édition d'Homère, il se laisse trop souvent aller à corriger le texte traditionnel des manuscrits pour écarter telle ou telle forme contradictoire : mais comme il ne le fait pas sans prévenir ses lecteurs, l'inconvénient est diminué.

Nous recommandons très vivement son livre à tous ceux qui s'intéressent à la langue d'Homère ou à celle des dialectes grecs. Il manque encore la morphologie verbale et la syntaxe : souhaitons que ces deux dernières parties soient à la hauteur de la première. Pour la syntaxe, l'auteur a d'ailleurs un admirable modèle : *A Grammar of the homeric Dialect*, by D. B. MONRO (Oxford, 2^e éd., 1891), qui sera difficilement surpassé.

Signalons en passant à ceux qu'intéressent les études de langue homé-

riques le livre important de W. SCHULZE, *Quaestiones epicae* (Gütersloh, 1892) dont M. van L. aura à tenir compte dans la deuxième partie de son travail.

L. D.

De coniunctivi et optativi usu Euripideo in enuntiativis finalibus et conditionalibus, scripsit F. JOHNSON, Berolini 1893.

L'érudition de l'auteur de ce travail n'est pas limitée à la science allemande : M. Johnson connaît et cite les grands grammairiens américains, ce qui n'est pas chose commune dans une dissertation berlinoise... malheureusement il ne nous apporte rien d'essentiellement nouveau.

La première partie, p. 5-48, celle où l'auteur s'occupe des propositions finales, n'ajoute rien à nos connaissances. WEBER avait déjà traité le sujet (*Geschichte der Absichtssätze*, vol. I, p. 69-113), et je ne vois pas en quoi il pût être utile d'y revenir. La philologie classique est peut-être la seule science où l'on s'occupe ainsi à ressasser les mêmes questions sans aucun profit, au lieu d'explorer des domaines nouveaux en prenant pour point de départ les résultats acquis. Si M. Johnson se sentait un goût particulier pour les propositions finales, il eût été plus intéressant et plus instructif aussi de nous faire connaître en détail les prop. finales dans Polybe, dans Clément d'Alexandrie ou dans Procope, que de nous donner une réédition de Weber.

La seconde partie, qui s'occupe des prop. conditionnelles, p. 48-70, ne nous apporte non plus des résultats bien importants. Les conclusions sont les suivantes : 1) Euripide n'emploie jamais $\acute{\epsilon}\acute{\alpha}\nu$ si ce n'est forcé par le mètre et jamais il ne se sert de $\acute{\alpha}\nu$. 2) Après $\acute{\epsilon}\acute{\iota}$ jamais il n'emploie le subjonctif. 3) A $\acute{\epsilon}\acute{\iota}$ et le futur il préfère $\acute{\eta}\nu$ et le subjonctif. 4) Dans les sentences générales il se sert souvent de $\acute{\epsilon}\acute{\iota}$ suivi de l'optatif.

Je ne saurais souscrire à toutes ces conclusions, notamment à la seconde, qui n'a été amenée que par un défaut dans la méthode de l'auteur. Le raisonnement de M. Johnson peut être résumé comme suit : 1) $\acute{\epsilon}\acute{\iota}$ suivi du subjonctif ne se rencontre que deux fois dans Euripide, *Or.* 1531 et *Iph. A.* 1240, et dans les deux cas il est possible de modifier le texte. 2) Dans Sophocle on ne trouve que quatre fois cette construction, *Aj.* 496, *Or.* (lisez O. T.) 198, 874; *O. C.* 1442, encore Bothe a-t-il corrigé le premier et Dindorf le dernier, tandis que Matthiae les eût corrigés tous. 3) Dans *Eschyle*, *Perses* 791, Dindorf dit qu'on pourrait changer le subjonctif en optatif. 4) Dans Aristophane on trouve la construction *Eq.* 678, 700, 805, et *P.* 450. 5) Donc cette construction est très rare chez les poètes bien loin d'être admise en prose, et il se pourrait que les passages où se rencontrent $\acute{\epsilon}\acute{\iota}$ suivi du subjonctif en prose attique, fussent corrompus.

Or, à mon avis, l'auteur a fait un parallogisme d'un bout à l'autre.

Quand on se livre à des recherches grammaticales, il est de toute nécessité de s'en référer toujours à la leçon des manuscrits, sous peine de s'exposer à des pétitions de principe. Le plus grand ennemi de la grammaire scientifique, c'est la grammaire traditionnelle, fruit d'une généralisation hâtive d'observations sporadiques. Tant qu'une leçon confirmée par les manuscrits peut être maintenue, il faut que la grammaire la tienne pour exacte. Mais se baser sur des textes opérés, selon l'expression de Klotz, par la *manus grammaticorum emendatrix*, c'est raisonner sur des prémisses flottantes selon les sentiments subjectifs des critiques. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, $\acute{\epsilon}\acute{\iota}$ et le subjonctif étant une construction relativement rare, des grammairiens aventureux ont formulé comme règle qu'elle n'est pas admissible, et se sont empressés de corriger les pas-

sages incriminés. Il est assez plaisant après cela de voir M. Johnson invoquer l'extrême rareté de cette construction dans les textes ainsi expurgés¹.

Examinons chacun de ces arguments : 1) Aux deux passages indiqués il faut ajouter *Rhésus* (que je tiens pour authentique) VV. 829-30, εἰ πύθη, d'après les manuscrits, mais où depuis Matthiae on écrit souvent ἦν, procédé contre lequel Paley proteste dans son édition. De la possibilité d'un changement on ne peut conclure à sa nécessité, ni de la rareté d'une construction chez un écrivain rien inférer contre la légitimité de celle-ci ; d'après Joost, il y a 200 règles de syntaxe qui ne se présentent qu'une seule fois dans l'*Anabase*. 2) Aux quatre cas de Sophocle cités par M. Johnson, il faut ajouter *Ant.* 710 καὶ τις ἦ, *O. T.* 917 εἰ φόβους λέγει. Le fait qu'on a voulu changer ces subjonctifs en optatifs ne peut être invoqué en faveur de la règle, puisque c'est pour l'appliquer que ces passages ont été changés. 3) Au seul passage d'Eschyle invoqué, il faut ajouter *Suppl.* 394 εἰ ποῦ τι μὴ τοῖον τύχη, où les manuscrits diffèrent, mais où précisément Paley préfère le subjonctif pour des raisons de style ; *Eumenides* 223 εἰ προῶ et *Suppl.* 86 (chœur) εἰ κρανθῆ.

De ce que Dindorf dit qu'il y a possibilité de changer le texte il ne s'en suit pas qu'il y ait nécessité ; il raisonne sous l'influence d'une idée préconçue. 4) J'abandonne les exemples d'Aristophane, la question se heurtant à d'autres difficultés et exigeant des discussions trop longues pour trouver place ici. Cf. SOBOLIEWSKI, *Syntaxis Aristophaneae capita selecta*, Mosquae 1892 p. 16-19. 5) M. Johnson oublie l'emploi très fréquent de cette construction dans Homère et dans Pindare, où elle n'est contestée de personne. Quant à la prose, il perd de vue que Hérodote l'emploie souvent, que dans Thucydide VI, 21, 1 on ne conteste pas εἰ ξυστώσιν, et enfin, qu'avant que la règle en question eût fait sentir ses effets, on trouvait cette construction dans de nombreux passages, (cf. Devarius-Klotz, p. 499-507). Bekker écrit encore *Plat. Legg.* XII 958 D εἰ τέ τις ἄρρην εἰ τέ τις θῆλυς ἦ. Pour Xénophon, le cas est instructif, parce qu'il montre comment on tombe dans l'arbitraire dès qu'on abandonne le terrain solide des manuscrits sans raisons suffisantes. *Anab.* III, 1, 36, les manuscrits ont conservé εἰ δὲ ὑμεῖς... φανεροὶ ἦτε, mais au lieu de εἰ, on lit actuellement ἦν ; L. III, 2, 22, on lisait jadis εἰ καὶ πρόσω τῶν πηγῶν ἄποροι ὄσι. Hug avoue « εἰ... ὄσι meliores libri », ce qui n'empêche que les différents éditeurs n'aient su se mettre d'accord, Vollbrecht et Hug écrivant εἰσι, Pretor et Goodwin-White ἦν, et Rehdantz-Carnuth εἴητ', seul le caprice de chaque éditeur faisant loi. C'est précisément le cas aussi pour le passage de Sophocle que j'ai cité plus haut, *O. T.* 917. Là L. porte ἦν φόβους λέγει, mais ἦν est une correction de εἰ ; seuls les manuscrits postérieurs écrivent franchement ἦν λέγει. Or, Blydes lit εἰ φόβους λέγοι avec Schneidewin-Nauack et Dindorf, Jebb au contraire ἦν φόβους λέγει, seuls Campbell et Abbott admettent et défendent εἰ φόβους λέγει.

Maintenant, en ce qui concerne la légitimité de cette construction, il n'y a rien à y objecter. Aussi KRÜGER, *Gr. Sprachl.*⁵ 54, 12. 3 l'admet-il, même

1. Si l'on s'avisait de procéder de cette manière en étudiant les prop. finales dans Platon à l'aide de l'édition partielle publiée par R. B. Hirschig à Utrecht en 1853, on arriverait à des résultats surprenants et non moins faux. Pas un seul cas d'optatif après un temps principal dans l'*Apologie*, le *Criton* et le *Phédon* ! L'éditeur les a tous fait disparaître.

en prose attique, et il y a plus de cinquante ans que Klotz a démontré non seulement que cette construction était usitée en prose attique, mais que, ce qui tranche la question, des grammairiens grecs, notamment Thomas Magister et le Grammaticus Bekkeri (*Anecdota* 144. 20) la reconnaissent et que le dernier en cite plusieurs exemples.

Tongres.

J. KEELHOFF.

C. O. ZURETTI, *Scolii al Pluto ed alle Rane d'Aristofane dal codice Veneto 472 e dal codice Cremonese 12229*, L, 6, 28. Un vol. in-8. Turin, E. Lösscher, 1890, 151 p.

Du même, *Analecta Aristophanea*. Un vol. in-8°, 1892, 162 p.

Ces deux études de M. Zuretti méritent d'être signalées à tous ceux qui s'occupent d'Aristophane. La première est un peu longue; l'auteur insistent trop : il veut nous faire connaître les deux mss jusque dans les moindres détails. Notez que ces deux mss sont classés parmi les « deterioros ». Évidemment les « deterioros » reprennent un peu de faveur; c'est le cas pour Aristophane; ce sera bientôt le cas pour tous les auteurs qui, comme le comique grec, nous sont arrivés dans des mss dont les meilleurs sont, en somme, médiocres. Les collations de M. Z. semblent faites avec grand soin, ainsi que la transcription des scholies du *Plutus* et des *Grenouilles*.

Le second volume traite diverses questions intéressantes. Il contient d'abord la description des mss. d'Aristophane qui se trouvent aujourd'hui dans les bibliothèques italiennes : il y a en tout 109 numéros. C'est là assurément un travail très utile. Nous avons à signaler diverses lacunes. Rien que pour la Vaticane, il manque les nos 324 et 363 du fonds Palatin, les nos 146 et 147 du fonds de la reine Christine. Il est facile de vérifier ces lacunes, puisqu'aujourd'hui les catalogues du fonds palatin et du fonds reginensis sont publiés. Ce qui a pu induire M. Z. en erreur pour les reginenses, c'est que le même volume contient le catalogue du fonds de la reine Christine et celui du fonds de Pie II; il y a une table séparée pour chacun des deux catalogues. M. Z. a dû s'en rapporter seulement à la table du fonds Pie II; et comme ce fonds ne possède pas de mss. grecs, il a conclu que le fonds reginensis n'en possédait pas non plus. Voici encore quelques observations que nous empruntons à des notes prises autrefois devant les mss. Le Vaticanus 918 n'est pas seulement daté de l'an 1362, il porte encore au fol. 1 la souscription : Γένου βοηθός χριστέ, τῷ Γεωργίῳ. Le Palatinus 116 a été acheté à Constantinople en 1406 par Guarini. Le Palatinus 128 porte, fol. 149 v°, la souscription suivante, qui n'a pas été non plus relevée par H. Stevenson dans son catalogue, Νικόλαος ὁ Νταρμάριος τυγχάνει γραφεύς. Cette souscription n'est pas sans intérêt; André Darmarius a écrit son nom de trois façons Νταρμάριος, Ταρμάριος et Δαρμάριος (cf. Gardthausen, *Griech. Palaeog.* p. 312). Comme le Palat. 128 semble être du xv^e siècle, doit-on penser que le copiste qui l'a écrit était un ancêtre d'André? M. Z. dit que le nombre des mss. d'Aristophane qui nous sont parvenus s'élève à près de 200; ce chiffre doit être dépassé, si l'on ajoute à ceux qu'a décrits M. Z. d'abord les quatre qu'il a omis; puis trois autres qui sont : les nos 1-2-3, 1-2-14 et 1-2-19 de la Bibliothèque de l'Université de Salamanque (cf. *Notices sommaires des mss. grecs d'Espagne et de Portugal*, par Ch. Graux et Alb. Martin, Paris, 1892). Bon nombre des mss. décrits par Zuretti étaient encore inconnus; le plus intéressant d'entre eux est l'Estensis III, D, 8; il contient des scholies anciennes; de plus, M. Z. a montré qu'il avait servi à Musurus pour l'Aldine; c'est là un point important; la connaissance des sources de l'Aldine pour

les scholies était jusqu'ici encore une question assez obscure; M. Z. a résolu une partie du problème. Les autres articles contenus dans l'ouvrage sont consacrés à l'examen de la scène des deux sycophantes dans le *Plutus*, à la publication d'un index des pièces d'Aristophane d'après le Vatic. 918, enfin aux mss. contenant des scholies de Tzetzes. Albert MARTIN.

Oreste NAZARI, *Quo anno Aristophanes natus sit*. Extrait de la *Rivista di Filologia*, année XXII, 1893, 9 p.

La thèse de M. Nazari repose sur le rapprochement des vers 528-533 des *Nuées* avec les vers 514-517 et 541-546 des *Equites*. Ce rapprochement avait déjà été fait par Meineke (*Frag. com. graec.*, II, 2, p. 907); M. N. ne le dit pas; il est vrai que l'explication tirée de ce rapprochement n'appartient qu'à M. N. Dans les passages comparés, Aristophane explique pourquoi il n'a pas encore fait représenter de pièces sous son nom; dans les vers des *Nuées*, il dit que lorsque sa première pièce, les *Daitaleis*, fut jouée en 427, sa muse était encore vierge, ce qui signifie, d'après M. N., qu'Aristophane n'était pas encore majeur; dans les vers des *Equites*, il dit que s'il n'a pas fait représenter de pièces lui-même, c'est parce que la comédie est un art des plus difficiles; il a voulu, par une longue préparation, par de laborieuses études, se rendre digne de remporter la victoire; il pouvait donc alors concourir, dit M. N.; il était majeur; il résulte de ceci que c'est entre la représentation des *Daitaleis* et celles des *Babyloniens* qu'Aristophane a atteint sa majorité, c'est-à-dire en 426; il est donc né en 446. Cette explication est assurément ingénieuse; elle fait honneur à celui qui l'a trouvée et elle mérite d'être retenue. Ce qui, cependant, me ferait concevoir quelques doutes, c'est que la pièce des *Equites* est une des rares comédies qu'Aristophane ait données sous son nom; après cette pièce, il est revenu à son premier procédé: il a confié ses comédies à des amis; il a donc pu, pour expliquer un procédé qui faisait certainement jaser les Athéniens, donner des raisons dont la logique était peut-être moins rigoureuse que celles indiquées par M. N. Albert MARTIN.

The Philoctetes of Sophocles, edited by Frank Pierrepont GRAVES, Boston, New-York, Chicago, 1893: 1 vol. in-12 de vi-225 pp.

Édition très élégamment imprimée et cartonnée, justifiant par là la devise des éditeurs: ἄριστα μόνον. Introduction littéraire trop sommaire; introduction métrique trop développée, et hors de la portée des écoliers, même en Amérique; quelques erreurs, par exemple sur les dochmiques qui p. 24 et 26 sont étrangement scandés; la 1^{re} syllabe des vers 138 et 153 (p. 21) est une véritable brève; la valeur donnée p. 41 pour le dactyle cyclique n'est nullement certaine; que peut signifier p. 10 cette phrase « The short syllable has the value of 1/8 note (ici le signe d'une croche) in music »? — Texte en général convenable, sans rien de nouveau; v. 16 écrire ἔπου'στ' v. 479 μόλω γώ; v. 254 ὦ (ὦ fait cs.); vers 332 πέρξ. — Notes abondantes, parfois inutiles; quelques-unes par trop élémentaires: v. 139 γνώμα = γνώμη; d'autres inexacts, v. 48 sur φιλᾶξεται; v. 503 sur παθεῖν. Quelques vers, par ex. 776, demanderaient des explications. Presque toutes les notes manquent de précision, et il y a des erreurs: v. 852, l'ex. Dém. *Ol.* II, 4 est mal choisi, car τούτων n'y dépend pas de λέγειν; v. 964 καί n'a jamais pu signifier ou. L'appendice sur l'orthographe n'est pas meilleur: l'auteur y parle, p. 216 des *Tables of Heracles* (!); p. 217 tout le monde écrit θνήσκω. Deux index commodes terminent le volume. P. C.

Quaestiones Herodoteae, scripsit C. FRIES, Berlin, Heinrich, 1893; 38 pp. in-8°. Brochure principalement destinée à démontrer, à l'aide d'inscriptions perses, qu'Eschyle a puisé ses connaissances géographiques dans Hécatee. P. C.

Thucydides, erklärt von J. CLASSEN, III, Buch, 3. Auflage besorgt von J. STEUP, Berlin, Weidmann, 1892, IV-282 pp. in-8.

Cette réédition du 3^e volume de l'excellent Thucydide de Classen est plus qu'une réimpression; l'auteur a su profiter de la plupart des travaux importants publiés sur le texte et sur l'interprétation de Thucydide depuis 1875. Il a surtout développé les notes géographiques et topographiques; le commentaire proprement grammatical et explicatif procède toujours, et de plus en plus, comme il sied, par rapprochements. On peut regretter seulement que ces rapprochements soient parfois lointains, et qu'ils tiennent dans ce commentaire abondant la place de détails plus précis sur certaines difficultés de construction. On peut trouver aussi que certaines notes sont superflues comme se rapportant à des faits connus même des écoliers, et que d'autres sont par trop laconiques; par exemple, dès la page 2, comment deviner que « synesis » est l'abréviation de la locution déjà passablement obscure, « constructio κατά σύνεσιν »? Dans les cinquante pages de *Anhang* sont traitées, parfois avec quelque prolixité, une foule de questions intéressant l'histoire et la géographie; c'est par là surtout que cette édition rendra de réels services, car les difficultés purement critiques sont traitées avec beaucoup moins de sûreté. P. C.

Studia Theognidea, scripsit G. LUCAS, Berlin, Heinrich, 1893, 1 vol. in-8°, 71 pp.

M. L. a dépensé dans cette brochure beaucoup d'ingéniosité et encore plus d'arithmétique pour démontrer que, parmi ceux des vers dits de Théognis qu'on attribue encore au poète de Mégare, il y en a 52 qui ne sont pas de lui : ses raisons sont dans la fréquence plus ou moins grande des longues abrégées par l'hiatus, selon les différentes places du vers. P. C.

Platons ausgewählte Schriften, VII^e Theil, *Platons Staat*, erstes Buch, erklärt von M. WOHLRAB. Leipzig, Teubner, 1893, 1 vol. in-8°, VI-63 pp.

Cette édition classique du 1^{er} livre de la *République* est faite avec le soin et la compétence qu'annonçait le nom de M. Wohlrab. Le texte est celui d'Hermann, avec très peu — trop peu — de changements, qui ne sont pas tous indiqués dans le trop court appendice critique qui termine le volume. L'introduction donne sur les personnages et la mise en scène du dialogue les renseignements les plus sûrs et les plus précis, mais l'analyse qui suit, faute de divisions nettement marquées, manque un peu de clarté. On pourra trouver aussi un peu insuffisante l'étude sur le sens du dialogue et sa portée comme introduction aux autres livres de la *République*, dont un résumé était nécessaire. Les notes sont claires et concises, et éclaircissent tous les points où la construction offre quelque difficulté; quelques-unes paraîtront inutiles, mais en revanche on en voudrait un certain nombre pour relever et faire comprendre aux élèves les ironies, et aussi pour leur indiquer la marche de la discussion et leur signaler les nombreux sophismes de Socrate. Quelques notes ont été empruntées par M. W. à des remarques inédites de feu Heller; ce sont les moins bonnes, elles témoignent d'un esprit vague, et parfois d'une inintelligence étrange de la suite des

idées. Je rassemble ici quelques remarques de détail. P. 19, n. 5, dans ἡ δ' ὄσ, la conjonction δέ n'a pas perdu sa valeur; la n. 14 est d'une complication inutile qui fausse le sens. P. 20, n. 9, malgré l'emploi abusif qu'en font les éditeurs allemands, le mot *prägnant* ne sera jamais clair. P. 21, n. 13, l'expression *χαλεπὸν τοῦ βίου* aurait besoin d'un supplément d'explication. P. 23, la note sur *λοιδορομένῳ* n'est pas claire. P. 25, l. 2, il faut un renvoi à *Phédon* et au *Gorgias*, l. 21, le sens de *δεδιότα*. P. 27, l. 9, le rapprochement de *καίτοι γε* est insolite, et il faut peut-être transposer *γε*. P. 28, la note 3 ne répond pas au texte tel qu'il est ponctué par M. W. lui-même et crée une difficulté inutile; ἀλλὰ τί οἶει; est bien une réponse de Polémarque, et veut dire : *et que veux-tu que ce soit?* P. 31, la n. 6 n'est pas juste, la n. 7 n'est pas claire; n. 10, *μέν* répond simplement au *δέ* de *οὗς δ' ἄν κτλ.* P. 32, la note 3 sur *αὐτοῖς* (334 E) est un contre-sens; n. 8, *μετατίθεσθαι* serait mieux expliqué par le rapprochement de *θέσθαι*; le renvoi à 341 B est inutile puisque là il est question de deux personnes, et la répétition de l'article reste inexplicite ici; la n. 13 ne réussit pas à expliquer (335 A) une phrase impossible à construire. P. 34, l. 17 (336 C), il faut probablement lire *ὑμᾶς*. P. 35, n. 17, *αὐτό* se rapporte à *πρᾶγμα*. P. 36, n. 9 (337 B) c'est *τὰ δώδεκα* qui est sujet et *τούτων τι* attribut de *τυγχάνει ὄν*. P. 38, l. 1 *τούτων* (s'il ne faut pas lire *τούτοις*) demande une explication. P. 39, l. 23, l'introduction dans le texte de Platon de la forme *ionienne προστιθεῖς* pour *προστίθης* n'est pas une innovation heureuse. P. 42, l. 16, indiquer que *ἀποκρίνεσθαι* a le sens de l'imparfait; il vaut mieux écrire *νυνδῆ* au sens de *tout à l'heure*. P. 43, n. 7, *prägnant* ne saurait traduire *ἀκριβής*. P. 44, l. 19 (342 A), il faut lire *ἐκπορεύσεως*, au futur. P. 47, indiquer que le passage 343 E est une allusion à Périclès (id. 347 A). P. 50, n. 9, *Stellung* ne traduit pas *ἀρχή*. P. 51, n. 4, *μᾶλλον* veut dire *davantage* et répète le *μᾶλλον* qui est deux lignes plus haut; l. 21, expliquer *οἶμαι ἔγωγε, si, je le crois*. P. 52, n. 5 (347 A), *δεῖν* dépend de *λέγω*, à tirer de *ἔλεγον*. P. 53, n. 4, *τῷ ὄντι* se rattache à *ἀληθινός*. P. 54, n. 6, les injures allemandes *Schlaupkopf, Pffiffikus*, ne sauraient traduire l'ironique *ὦ ἤδιστα*. P. 55, n. 13, *wohl aber* traduirait exactement le *δέ* de *τοῦ δὲ ἀδίκου* (349 C). P. 60, l. 9, expliquer l'imparfait *ἐνήν*. P. 61, n. 22, il suffisait de dire que *οὐδ' ἄν ἐνὶ* équivalait exactement à *οὐδενὶ ἕν*. P. 62, l. 21, je ne sais si *αἰεὶ* est admissible dans Platon; j'en dirai autant du *ξ* dans les composés avec *σύν*.

— Ces légères imperfections et quelques autres n'empêchent pas le travail de M. W. d'être de première importance, étant donné surtout le peu qu'on avait fait jusqu'ici pour l'interprétation de ce dialogue. Il faut désirer que M. W. édite les autres livres, si la collection les comporte¹.

P. COUVREUR.

Annuaire des traditions populaires, publié par Paul SÉBILLOT, secrétaire général de la société. — Paris, Lechevalier et Ernest Leroux, 200 pages in-8 et 100 gravures. 3 fr. 50 (sur hollandaise, 5 fr.).

Le *folk-lore* intéresse d'une manière indirecte, mais à deux points de vue les études classiques. D'une part, certains usages modernes peuvent par leur rapprochement expliquer des usages antiques analogues; d'autre part, au moins dans le *folk-lore* de l'Europe occidentale, une partie plus ou moins importante des contes dits populaires paraît être une déformation de textes littéraires anciens (fables, récits mythologiques, transmis aux igno-

1. P. 6, n. 2, lire 367; p. 30, l. 5, *ἄχρηστος*; p. 51, n. 11, *ἀρνούμενους*; p. 52, n. 22, *ἀρηρησθαί*; p. 53, n. 18, *Vortrag*; p. 60, l. 1. *ἴδι*.

rants par les demi-savants); certains préjugés, certaines formules, des « remèdes de bonne femme » remontent par une tradition ininterrompue aux œuvres des médecins, des naturalistes et des physiciens de l'antiquité. Nos lecteurs trouveront dans l'*Annuaire* ci-dessus mentionné l'indication des sociétés et des revues qui, dans le monde entier, s'occupent de traditionnisme, une notice succincte sur les divers musées d'Ethnographie dans lesquels le *folk-lore* occupe une certaine place, les adresses de plus de 1000 traditionnistes de différents pays, avec l'indication du sujet spécial des études de chacun, et le nom de ceux qui sont morts de 1886 à 1893. Z.

Dionis Prusaensis quem vocant Chrysostomum quae exstant omnia edidit apparatus critico instruxit J. DE ARNIM. Vol. I. Berlin, Weidmann, 1893, XI et 338 pp.

Lorsqu'il y a cinquante ans, Emperius édita les œuvres de Dion Chrysostome, il pouvait se flatter d'avoir donné un fondement durable à la critique de cet auteur. Largement informé sur les manuscrits existants, au courant des moindres travaux de ses prédécesseurs, connaisseur délicat de la grécité de Dion, doué d'un sens philologique très sûr, ce consciencieux éditeur paraissait réunir toutes les conditions pour remplir admirablement la tâche qu'il s'était proposée. M. von Arnim vient de prouver qu'il y avait moyen non seulement de corriger de ci de là le texte qu'Emperius avait constitué, et que Dindorf avait aveuglément reproduit, mais qu'on pouvait lui donner une base et, pour ainsi dire, une face nouvelles. Induit en erreur surtout par une collation incomplète du *Vaticanus*, fruit du dilettantisme de Cobet, Emperius s'est complètement trompé dans le classement des manuscrits. M. von Arnim l'avait déjà montré dans un article récent¹, il reprend et complète aujourd'hui sa démonstration dans une préface un peu touffue, mais dont les conclusions paraissent inattaquables. Selon toute probabilité, les écrits de Dion avaient été divisés dans l'antiquité, d'après leur contenu, en trois parties, formées chacune de deux volumes. De plus, le septième discours était publié séparément. C'est par cette ancienne division que s'expliquent, entre autres choses, le désordre dans lequel ces écrits de Dion nous sont parvenus et les lacunes que présentent certains d'entre eux, placés autrefois à la fin des volumes. Ceux-ci paraissent avoir été réunis assez tard. Tous nos manuscrits remontent à un archétype qui ne peut être antérieur au VI^e siècle, mais n'est pas beaucoup plus récent, car déjà à l'époque de Photius deux classes en étaient issues. L'une, dont les représentants principaux sont aujourd'hui le *P(alatinus)* 117 s. XV, et le *Vaticanus* 91 (II.) s. XIII, ne nous fait connaître malheureusement que 31 discours sur 80. L'autre classe a donné naissance à deux familles nouvelles : A la première appartiennent avant tout le *Parisinus* 2958 (B) s. XV, et l'*U(rbinas)* 124 s. XI, dont la nombreuse lignée, qui encombre nos bibliothèques, n'a d'importance que pour combler quelques lacunes de l'archétype; la seconde est composée du *Vaticanus* 99 s. XI qui ne renferme que 10 discours, et du *Meermannianus* qui lui sert de succédané et qui, quoique du XVI^e siècle, est le seul manuscrit de Dion comprenant tous ses écrits conservés dans leur ordre primitif.

Ce simple détail suffirait à nous montrer combien est troublée la tradition du texte, combien sont inégaux les secours qu'elle nous prête. Où

1. *Ueber die Schriftensammlung Dios von Prusa*. *Hermès*, t. XXVI (1891), p. 366-407.

nous pouvons contrôler la première classe par la seconde, la récénsion repose sur une base solide; tant que V continue à nous venir en aide (or. 41), nous avons au moins une source relativement pure, mais sans parler des lacunes de l'*Urbinas*, pour les discours 14 à 51, 59-61, 78-80, plus de la moitié du chiffre total, nous en sommes réduits à choisir entre un manuscrit du XVI^e siècle et un texte remanié. M. von Arnim a en effet rendu tout au moins très probable, que l'archétype de UB avait été non seulement corrigé, mais « audacieusement interpolé » par le célèbre archevêque Aréthas de Césarée. Mais là ne se bornent pas nos malheurs. Déjà dans l'antiquité certaines de ces conférences de Dion avaient été largement retouchées par quelque rhéteur, qui, au moins une fois, a été jusqu'à réunir deux discours en un seul. On peut donc dire en général que les écrits du moraliste de Pruse n'ont échappé à aucun des genres de corruption auxquels les œuvres antiques ont été soumises.

Malgré le génie divinatoire d'un Reiske, malgré l'application patiente d'Emperius, le texte de l'édition de Brunswick était encore dans beaucoup de passages inintelligible. M. von Arnim s'est efforcé, non sans succès, de l'épurer davantage, et par d'heureuses conjectures¹ — dont beaucoup de M. Willamowitz — et surtout en écartant les interpolations. C'est la loi, il est vrai, de ces sortes de travaux, d'être toujours soumis à révision, et aucun texte n'est jamais ratissé d'assez près pour qu'il ne reste rien à glaner. Ici surtout on trouvera encore bien des épîs à recueillir, *cum pauci admodum ad hunc scriptorem accedere soleant dignum in primis qui ab omnibus legatur*. Mais quels que soient les progrès à accomplir dans cette voie, M. von Arnim aura toujours le mérite d'avoir bâti son texte sur un fondement inébranlable en classant, d'une façon qui paraît définitive, les manuscrits connus de Dion.

F. CUMONT.

Handbuch der klassischen Allertumswissenschaft, etc... herausgegeben von Iwan von MÜLLER. Bd. IV, 2. Abtheilung : *Die Römischen Staats-Kriegs-und Privataltertümer* von Herm. SCHILLER und Mor. VOIGT. Deuxième édition. — (Munich, Beck éditeur.)

Les auteurs de l'importante publication entreprise par Ivan von Müller. ont droit à nos éloges pour le soin qu'ils apportent à revoir leurs ouvrages et à en donner de nouvelles éditions, mises au courant des travaux les plus récents. C'est ainsi que les tomes I, II, la première partie du tome IV, et le tome VII en sont à leur seconde édition; la seconde partie du tome IV, consacrée à l'étude des Antiquités Romaines, vient de faire également l'objet d'une nouvelle édition, remaniée consciencieusement et accommodée aux exigences de la science actuelle.

L'ouvrage se divise en trois parties : la première est intitulée : *Antiquités Politiques et juridiques de Rome*; — la deuxième, *Antiquités militaires*; — la troisième, *Antiquités Privées et histoire de la civilisation Romaine*. — Deux savants allemands connus par de nombreux et estimables travaux sur l'antiquité romaine, se sont chargés, l'un, M. Hermann SCHILLER, des deux premières parties, l'autre, M. Moritz VOIGT, de la dernière. La matière qu'embrasse ce volume de la collection Müller est d'une telle étendue

1. Un certain nombre de corrections paraît lui avoir échappé. Ainsi celle de M. BENDORF (*Reise in Lykien*, p. 72, n. 5), Or. XXXIV, § 16, p. 320, 12 : καὶ αὐτοῦς < οἱ νέοι καὶ καθ' αὐτοῦς > οἱ γέροντες; cf. p. 321, 22; — Un erratum p. 328, 12 : ἀγνωμότως. — L'auteur n'a pas pu se servir non plus des fragments de *Dion* qui se trouvent à Patmos.

et d'une telle importance (Vie publique et privée du peuple romain), qu'il ne sera point superflu de s'y arrêter et d'en donner une analyse assez complète.

La Première Partie (page 1 à 226, *Antiquités politiques et juridiques de Rome*, eût pu s'intituler aussi bien « Droit public Romain. » C'est un exposé succinct de la constitution et de l'administration romaine fait d'après le *Manuel des antiquités romaines* de MOMMSEN et MARQUARDT. (*Staatsrecht- und Staatsverwaltung.*)

Il y a deux façons possibles d'étudier le droit public de Rome : ou bien considérer les institutions dans leur développement historique, comme des personnalités concrètes variant selon les milieux et les époques (ceux qui se placent à ce point de vue introduisent dans leur étude la division courante en époques de la Royauté, de la République, de l'Empire, tels Willem, Mispoulet, Bouché-Leclercq, etc.); ou bien considérer chaque institution en elle-même, d'une façon abstraite, et étudier ainsi les principes généraux du droit public, en dehors de leurs applications particulières et au-dessus d'elles (c'est ainsi que procèdent, par exemple, Mommsen et Marquardt). La première méthode est la méthode historique, la seconde est la méthode systématique.

C'est cette dernière que suit H. Schiller; il résume en 226 pages plus de 1200 pages du grand manuel de Mommsen-Marquardt en ne changeant pas sensiblement l'ordre et la disposition des matières. (Il étudie successivement la magistrature, le sénat, l'ensemble des citoyens, tandis que Mommsen place l'étude du sénat en dernier lieu : c'est une simple inversion. Pour la deuxième partie, l'administration, Schiller s'affranchit davantage du plan qu'a suivi Marquardt.)

Le manuel de Droit public romain de Schiller est en somme une synthèse très exacte et très consciencieuse de l'état de nos connaissances actuelles; insuffisant sans doute pour les historiens, qui devront recourir à des ouvrages plus étendus et plus approfondis, il sera très utile aux philologues et servira beaucoup à l'intelligence des auteurs classiques. La bibliographie judicieuse et complète qui accompagne chaque section de l'ouvrage le rend, de plus, recommandable à tous ceux qui sont en quête de sujets de thèses ou de travaux dans le domaine de l'antiquité romaine. Sur chaque point ils trouveront un renvoi aux différents manuels dont l'auteur s'est inspiré, et une indication des travaux particuliers essentiels.

En donnant la liste exacte des nombreuses divisions de l'ouvrage, je montrerai suffisamment que l'auteur a abordé, à la suite de ses modèles, tous les points intéressants de la constitution et de l'administration romaines.

Introduction. — 1. Exposé bibliographique sur les antiquités politiques de Rome. — 2. Les sources. — 3. Vue historique sur le développement de la Constitution.

Première partie : La Constitution. — Livre I : La Magistrature. — Chapitre I : Le droit de la Magistrature en général. — a) Magistratus, imperium, potestas, par et major potestas, collégialité. — b) L'intercessio, le droit d'interdiction et de cassation. — c) L'imperium domi et militiae. — d) Les droits et devoirs de la magistrature. — e) Les services attachés à la personne des magistrats. — f) Les conditions légales exigées pour l'exercice de la magistrature. — g) Institution des magistrats, entrée en charge, durée de la magistrature, sortie de charge. — h) Le remplacement des magistrats. — Chapitre II : Les Magistratures ordinaires et extraordinaires. — a) La Royauté. — b) Le Consulat. — c) La Dictature et le Magisterium

equitum. — *d*) Le Tribunal consulaire. — *e*) La Préture. — *f*) Le Gouvernement d'une province. — *g*) La Censure. — *h*) Le Tribunal de la plèbe. — *i*) L'Édilité. — *j*) La Questure. — *k*) Le Viginti sexvirat, plus tard Viginvirat. — *l*) Les Magistratures auxiliaires (1. permanentes, 2. temporaires, 3. les legati.) — Chapitre III : Les pouvoirs constituants exceptionnellement créés. — Chapitre IV : le Principat. — *a*) Origine du Principat. — *b*) Titres, insignes, droits honorifiques du prince. — *c*) Les deux éléments du Principat (*imperium* et puissance tribunicienne), sa durée, ses divers modes de cessation, l'héritage impérial. — *d*) Divers champs d'application de l'autorité impériale. — *e*) Organisation et administration de l'empire. — *f*) Administration de Rome, de l'Italie et des groupements autonomes dans les provinces. — *g*) Rapports du pouvoir impérial avec le consulat, la censure et les sacerdoces. — *h*) Lieutenance du pouvoir impérial déléguée au préfet du prétoire. — *i*) Recours contre les actes de l'autorité impériale : leur annulation. — *j*) Les Règles de la succession impériale.

Livre II : le Sénat. — Chap. I : Le Sénat de la Royauté. — Chap. II. Organisation du Sénat de la République : droits et privilèges honorifiques des sénateurs. — Chap. III. La procédure au Sénat. — Chap. IV. La Compétence du Sénat.

Livre III : La Société des Citoyens (le *populus*). — Chapitre I : Caractères essentiels et divisions du *populus romanus*. — *a*) Les citoyens *optimo jure* et les citoyens *minuto-jure*. — *b*) Acquisition du droit de cité. — *c*) Perte du droit de cité. — *d*) Limitation du droit de cité. — *e*) Latins et Pérégrins. — *f*) Divisions du *populus* (Les *tribus* et *curies* de la Royauté. — Les *tribus*, classes et *centuries* de *Servius Tullius*. — Les *tribus*, classes et *centuries* après *Servius*.) — Chapitre II : les Assemblées du *Populus*. — *a*) Souveraineté du *populus*. *Comitia*, *contio*, *concilium*. — *b*) Les *comitia curiata*. — *c*) Les *comitia centuriata* (composition, procédure, compétence). — *d*) Les *comitia tributa* (origine, organisation et compétence, procédure). — *e*) Fin des assemblées populaires.

Deuxième partie : L'Administration. — Chapitre I : Organisation de l'Empire. — *a*) L'administration autonome : ses principes. — *b*) Ses formes extérieures. — *c*) Son organisation dans l'Italie et dans les provinces. — *d*) L'administration des provinces sujettes. (Liste des provinces par ordre d'acquisition, leur mode d'administration). — Chapitre II : les Finances. — *a*) Les Dépenses. — *b*) Les Recettes. (Les Impôts, l'administration financière). — Chapitre III : l'organisation judiciaire. — *a*) La justice civile. — *b*) La justice criminelle.

La deuxième partie de l'ouvrage également due à Herm. Schiller, traite des *Antiquités militaires* chez les Romains (p. 229 à 269). La matière étant spéciale ne comportait pas un développement d'une grande étendue. S'inspirant d'abord de la méthode historique, l'auteur passe en revue les diverses transformations qu'a subies l'armée romaine sous la royauté, la république (armée des citoyens et troupes de non citoyens) et l'empire (armées permanentes : légions, cohortes italiennes de citoyens romains volontaires, cohortes auxiliaires, garde prétorienne, garde urbaine, cohortes des vigiles, troupes étrangères, milices provinciales et municipales); il consacre deux pages à une histoire sommaire de la flotte. Puis, revenant à la méthode systématique, il nous entretient successivement des formalités du *delectus*, de la durée du service, de la solde, de la retraite; du corps des officiers supérieurs et des officiers subalternes (principales), de l'avancement. L'ordre des marches, de campement et de bataille, l'arme-

ment, l'équipement et les machines de guerre font l'objet des derniers chapitres. Quatre planches, reproduisant les principales armes, la tenue de guerre et les machines de siège employées à l'époque romaine, sont annexées à l'ouvrage. La bibliographie, placée à la fin de chaque chapitre, est en général bien informée et exacte. Il est regrettable que l'édition ait paru avant la publication de l'ouvrage de M. René CAGNAT, intitulé : *L'Armée Romaine d'Afrique*, ouvrage capital pour l'étude des institutions militaires sous l'Empire Romain.

J'arrive à la troisième partie du volume, à celle qui contient l'étude des *Antiquités privées et de la civilisation romaine*; elle est l'œuvre de Moritz VOIGT.

C'est la première fois qu'une histoire de la civilisation romaine est abordée et traitée dans son ensemble. La *Kulturgeschichte der Griechen und Römer* de HERMANN publiée après la mort de son auteur par G. Schmidt (Göttingen, 1837) traite seulement quelques points du sujet et ne donne pas tout ce que promet son titre. On a bien étudié avant Voigt les antiquités privées de Rome, mais toujours au point de vue systématique, et sans en suivre l'évolution. Les uns ont écrit des espèces de romans historiques, comme BÖTTIGER, *Sabina ou scènes du matin dans le cabinet de toilette d'une Romaine*, Leipzig, 1806 (ouvrage remanié avec assez peu de bonheur par FISCHER, Gladbach, 1878); comme BECKER, *Gallus ou scènes romaines du temps d'Auguste*, Leipzig, 1838 (récente édition par H. GÖLL, Berlin, 1880-82.) D'autres ont scientifiquement étudié la matière, mais sans y apporter le sens historique qui donne une complète et exacte intelligence des choses. Tels sont les ouvrages bien vieillis de D'ARNAY, *De la vie privée des Romains*, Paris, 1760, et de SCHUCH, *Privataltertümer oder wissenschaftliches, religiöses und häusliches Leben der Römer*, Karlsruhe, 2^e édition, 1832, telle encore la *Vie privée des Grecs et des Romains*, de GUHL et KONER., trad. fr. TRAVINSKI (revue par RIEMANN), Paris, 1885. La plus récente et la plus complète étude à ce point de vue est celle de MARQUARDT dans la collection du *Handbuch der Römischen Altertümer. — Römische Privataltertümer*, 2 volumes (dont le premier a été traduit en français par Victor HENRY), Paris, 1892. Nous possédons enfin des études approfondies sur des époques particulières; celles de MESEROTTO, *Über Sitten und Lebensart der Römer in, verschiedenen Zeiten der Republik*. 2 vol., 3^e édition, Berlin 1814, — de DEZOBRY *Rome au siècle d'Auguste*, 3 vol., Paris 1835, — de FRIEDLÄNDER, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von Augustus bis zum Ausgang der Antonine*, 3 vol., 6^e édition, Leipzig 1890 (il existe une traduction française de la 4^e édition par VOGEL).

Malgré toutes ces études, il restait une lacune à combler, une histoire de la civilisation romaine à écrire. Moritz Voigt l'a écrite en résumant d'une façon très dense toutes les connaissances que sa longue expérience d'archéologue, d'historien et de juriste lui ont fait acquérir sur la matière.

A côté du grand ouvrage de Marquardt, son histoire de la civilisation Romaine aura sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent d'histoire romaine. — C'est bien le même sujet, mais traité avec un esprit et une méthode tout à fait différents. Marquardt part de l'idée qu'à Rome, plus que chez aucun autre peuple de l'antiquité, la famille est le principe de la société politique; il se propose de retracer la vie privée des Romains en groupant son étude autour d'une figure centrale, la famille; il l'envisage successivement dans sa structure intime (noms de la famille, mariage, puissance paternelle, clients, affranchis, esclaves), dans ses relations extérieures, dans ses rapports avec la propriété et la vie sociale (régime de vie, habitation, ameublement et vêtement; — agriculture, indus-

trie et commerce), tout cela, systématiquement, abstraction faite des milieux et des époques.

Voigt procède autrement. — Après une courte introduction sur les conditions physiques et géographiques de Rome et de la campagne romaine, il divise son étude en 3 périodes : 1^{re} Période. La vieille population romaine jusqu'au milieu du VI^e siècle de Rome (200 av. J.-C.); — 2^e Période. L'invasion de l'hellénisme jusqu'à la chute de la République; — 3^e Période. L'Empire jusqu'à Dioclétien, l'invasion des civilisations provinciales. — Dans ces trois cadres heureusement tracés, il fait entrer tout ce que les écrits de la littérature romaine, tout ce que les découvertes de l'épigraphie et de l'archéologie nous ont appris sur la civilisation du peuple Romain; dans chacun d'eux, il suit le même ordre, il adopte la même disposition des matières. il nous montre ainsi d'une façon plus saisissante les transformations subies par tel ou tel élément de la civilisation romaine sous l'influence des civilisations étrangères (étrusque au début, grecque ensuite, orientales en dernier lieu).

Telles sont les divisions que Voigt a adoptées pour chaque période. — 1. La Société des citoyens. — 2. Etat général de la civilisation. — 3. Caractère et mœurs du peuple. — 4. L'économie politique. — 5. L'économie rurale. — 6. Les métiers et professions¹. — 7. La familia (gens et clientèle). — 8. L'habitation et l'ameublement. — 9. La vie de l'individu (jeunesse, âge mûr, vieillesse, les funérailles). — 10. Le train de vie de chaque jour. — 11. Le costume.

Sous sa forme concise, l'ouvrage de Voigt sera très utile aux philologues et aux historiens. Les indications de sources et les notes bibliographiques placées au bas des pages sont très abondantes et très exactes. C'est un livre qui vient à son heure et qui sera bien accueilli. Il serait à souhaiter qu'une traduction française le rendit accessible à tous nos professeurs d'enseignement classique; ils en tireraient un réel profit pour la connaissance intime de la vie romaine dans son évolution historique et par conséquent pour l'intelligence précise des textes anciens qu'ils doivent interpréter.

Félix MOURLOT.

M. MANITIUS, *Geschichte der christlich-lateinischen Poesie bis zur Mitte des 8. Jahrhunderts*. Stuttgart, J. G. Cotta, 1891, x-510 p. in-8.

Cette histoire de la poésie chrétienne sera accueillie avec plaisir : elle est en même temps que complète et savante, d'une lecture assez facile pour ne rebuter personne. Elle donne à la fois le goût d'étudier plus profondément cette littérature assez peu connue des philologues classiques (bien qu'en France elle n'ait jamais manqué complètement de lecteurs ni d'interprètes) et leur en fournit les moyens, grâce aux indications bibliographiques placées en tête de chaque chapitre.

L'auteur distingue trois périodes dans l'histoire de la poésie chrétienne : les origines, de Commodien à la fin du IV^e siècle; l'âge d'or (V^e siècle); la décadence (VI-VIII^e siècles). A l'intérieur de chaque période, M. Manitius classe les différents auteurs suivant leur pays d'origine (Italie, Gaule, Espagne, etc). Les recherches sont singulièrement facilitées grâce à ce plan très

1. Dans l'étude des 2 dernières périodes, Voigt consacre un chapitre spécial au commerce et aux affaires financières qui prirent une très grande extension après la conquête du bassin oriental de la Méditerranée. — Par contre, il resserre en un chapitre ce que nous savons de la vie individuelle à l'époque romaine (ch. 9 et 10 de la première partie).

net; l'auteur en a corrigé la rigueur excessive sans en diminuer la clarté en mettant en première ligne, dans l'étude de chacune des périodes, la région qui a été véritablement le centre littéraire de l'époque. Aussi il commence avec la Gaule l'étude de l'âge d'or; mais au VI^e siècle, elle ne vient qu'après l'Italie, l'Espagne et l'Afrique.

Pour chaque auteur, M. M. donne l'énumération et l'analyse des œuvres conservées, indique les rapprochements essentiels, et donne une brève appréciation du style et de la versification. L'étendue des chapitres est généralement bien proportionnée à l'importance de l'auteur; 40 pages pour Prudence et pour Paulin de Nole, 30 pour Fortunat. Les questions de langue ne sont pas négligées; on trouve çà et là des listes intéressantes pour la lexicographie.

Ces indications sommaires suffisent à montrer que le livre de M. M. sera consulté avec commodité, et lu avec fruit par toutes les catégories de lecteurs: si ce n'est pas une œuvre magistrale comme l'*Histoire de la poésie romaine* d'OTTO RIBBECK, qui paraît, en même temps, à la même librairie, c'est du moins un manuel fort complet, et qui sera fort utile. Le temps, d'ailleurs, n'est pas encore venu de faire pour la poésie latine chrétienne, ce que M. Ribbeck a fait avec tant de succès pour la poésie classique. L. D.

Le réalisme dans Pétrone, par P. THOMAS, professeur de l'Université de Gand. — Gand, Vanderhaeghen, 1893, 34 p. in-8.

Quels sont les traits caractéristiques du réalisme de Pétrone, telle est la question que s'est posée M. Thomas. C'est, dit-il, le réalisme, dans le vrai et le bon sens du mot, celui d'un écrivain qui s'attache aux objets, non pour eux-mêmes, mais pour les rapports qu'ils offrent avec les personnages, qui sait voir les détails et les rendre, qui est habile à peindre des caractères aux nuances souvent fines, parfois délicates, presque toujours justes. Malheureusement l'impression produite sur nous n'est pas une, parce que le *Satyricon* est mal composé, ou, plutôt, n'est pas composé, les événements se succédant au gré de la fantaisie de l'auteur. Aussi le principal mérite de Pétrone est-il, en somme, d'avoir introduit le réalisme dans le roman. Telles sont les principales idées résumées par M. Paul Thomas dans ces trop courtes pages, si claires et si vivantes, où il montre, une fois de plus, qu'il est aussi capable d'apprécier le mérite littéraire d'un auteur que d'en établir le texte. H. B.

Lucrèce, De la Nature, Livre II. Texte latin accompagné du commentaire critique et explicatif de H. A. J. MUNRO, traduit de l'anglais par A. REYMOND. Paris, Klincksieck, 1893, 95 p. in-8.

Nous avons précédemment annoncé le premier volume de cette traduction (*Revue*, t. XV, p. 91), et indiqué les objections auxquelles elle peut donner lieu. Le principe d'une traduction une fois admis, il est certain que le travail de M. Reymond peut rendre de réels services aux lecteurs français: nous en souhaitons l'achèvement rapide. L. D.

Discours de Cicéron contre Verrès. *Divinatio in Q. Caecilium*. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et un index, par Émile THOMAS, Paris, Hachette, 1892; 70 p. in-8.

M. Émile Thomas a déjà publié d'excellentes éditions de deux des *Verrines*, le *De Signis* et le *De Supplicis*; il continue la série par le premier

des discours contre Verrès, la *Divinatio in Q. Caecilium*. Depuis la première de ses éditions savantes, celle du *Pro Archia*, la méthode de M. E. T. s'est sans cesse perfectionnée et affermie, et on ne trouve guère qu'à louer dans ce nouveau travail, depuis la courte et précise introduction, jusqu'à l'index fort commode pour l'étude des particularités de style et de syntaxe de Cicéron.

L. D.

Historia Apollonii regis Tyrii, iterum recensuit Alexander RIESE. Lipsiae (Teubner), 1893, xx et 131 p. in-8°. — Prix : 1 fr. 75.

Cette seconde édition est fort supérieure à la précédente (1871). L'auteur a utilisé un excellent ms. de Paris (*Parisinus* 4935, *olim Regius* 5264), que M. Ring le premier avait fait connaître (1886). Grâce à une nouvelle collation de ce ms. faite par M. Max Bonnet, il a pu établir avec plus de certitude le texte de la version la plus authentique de l'*Apollonius*. Le travail critique est très soigné, et les améliorations de détail sont nombreuses.

P. T.

W. M. C. COLLAR. *The seventh book of Vergil's Aeneid*, edited for the use of schools. Text, notes and vocabulary (School Classics) Boston, Ginn and Co. 1893, xvi-96 p.

Cette édition classique présente une disposition nouvelle; les notes placées au bas des pages sont réduites à leur plus simple expression, l'explication d'un mot par terme plus précis dont le sens ressort du passage, ou par un synonyme plus usité. Les notes plus détaillées sont rejetées à la fin où l'on trouve aussi deux vocabulaires comprenant les mots rangés dans l'un par ordre alphabétique, dans l'autre par racines, et enfin quelques gravures. Cette disposition exige des élèves une peine que fort peu sont disposés à se donner et il ne faut guère espérer qu'ils aillent chercher les notes ailleurs qu'au bas de la page ouverte devant eux.

M. ROGER.

Catulle et ses modèles, par Georges LAFAYE. Paris, Hachette et C^{ie}, 1894, 256 p. in-8°.

En 1889, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres mit au concours le sujet suivant : « Rechercher ce que Catulle doit aux poètes Alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs. » M. Lafaye présenta un mémoire qui fut couronné et qu'il publie aujourd'hui.

Il a semblé à M. L., comme l'avait déjà pensé M. Ellis, que l'on exagère en faisant de Catulle un pur Alexandrin, un simple imitateur de Callimaque ou d'Apollonius. Sans doute, il a étudié la littérature alexandrine, alors assez récente et très à la mode et en a tiré quelques inspirations, mais il n'a pas tiré un moins grand profit de l'étude d'Alcée, de Sapho et, en général, de l'école éolienne. C'est ce que M. L. a montré avec beaucoup de délicatesse et d'érudition. Il passe en revue les différents genres où Catulle s'est exercé, en classant les pièces d'après le mètre où elles sont écrites : il examine successivement les poèmes iambiques, les poèmes métriques, les hendécasyllabes, les contes épiques, les élégies et les épigrammes et il y distingue, d'une manière presque toujours sûre, ce que Catulle doit aux Alexandrins et ce qu'il a pris à Alcée, à Sapho ou à Hipponax. Il arrive à cette conclusion que Catulle imite les lyriques éoliens dans ses poèmes lyriques et les Alexandrins dans les autres : c'est à ces derniers qu'il s'est adressé d'abord, mais les jugeant trop mièvres, trop maniérés et trop arti-

fiels, il s'en est détourné, s'est adressé à Alcée et à Sapho, qui lui ont permis d'emprunter aux Alexandrins leurs qualités, la grâce et la science, sans leurs défauts, le pédantisme, l'obscurité et l'affectation.

Que Catulle n'ait pas imité les seuls Alexandrins, qu'il les ait imités d'abord et qu'il doive à cette imitation certaines qualités ou certains défauts, c'est à quoi l'on ne saurait contredire, surtout après les preuves qu'en apporte M. L. Mais leur a-t-il pris toujours l'habileté et la sobriété de composition, la délicatesse du goût, c'est ce qu'on nous permettra de nier. S'il leur ressemble par la grâce, cette grâce va-t-elle sans affectation, ou la science sans obscurité ou pédantisme, nous n'oserions l'affirmer. En outre, M. L., comme il arrive généralement, ayant à chercher ce que Catulle devait à ces modèles, a voulu montrer qu'il leur devait presque tout. Cependant il y a, dans l'œuvre de Catulle, autre chose que ses modèles. Ce qu'il ne doit pas aux Alexandrins, il ne le doit pas toujours, non plus, aux anciens lyriques grecs; il le doit à son caractère, à son éducation, à sa passion pour Lesbia si profonde et si sincère. D'ailleurs M. Lafaye l'a très bien vu et très habilement mis en lumière à propos des noces de Thètes et de Télée; mais la sûreté et la force d'argumentation qu'il a déployées dans ce chapitre nous fait regretter qu'il ne se soit pas livré plus souvent à une semblable étude.

Il est vrai que M. L. a eu à triompher de difficultés considérables; souvent les textes manquent et l'on doit s'appuyer sur des fragments très restreints, quelquefois sur des conjectures. Puis, comment ne pas être subtil en parlant de Catulle et en traitant un sujet qui exige la distinction de nuances presque imperceptibles, que M. L. a su pourtant, discerner et rendre nettement. En effet, il aurait été difficile d'étudier plus soigneusement les sources, de les commenter plus ingénieusement et d'exposer d'une façon plus délicate et plus intéressante le résultat de recherches souvent ingrates. C'est là que, longtemps, il faudra chercher le dernier mot sur la question.

H. BORNECQUE.

Classiques latins publiés sous la direction de M. A. CARTAULT. Par Armand Colin et C^{ie}.

Dans cette nouvelle collection à l'usage des classes, nous sommes heureux de pouvoir signaler trois éditions excellentes à tous points de vue, dues à trois de nos collaborateurs, les *Adelphes* publiés par M. FABIA, les *Bucoliques* par M. WALTZ, les *Métamorphoses* d'Ovide (morceaux choisis) par M. LEJAY. Le plan suivi n'est pas uniforme. Ainsi l'édition de M. Lejay contient seule une longue étude de la langue de son auteur, à laquelle renvoie sans cesse le commentaire. C'est fort commode pour les philologues, qui trouveront sans beaucoup de peine de précieux renseignements; mais peut-être eût-il mieux valu pour les élèves fondre dans les notes cette introduction grammaticale.

φ.

Claudii Galeni Pergameni scripta minora rec. J. MARQUARDT, IW. MUELLER, G. HELMREICH. Vol. III. ex recog. G. HELMREICH. Lipsiæ, Teubner, 1893.

La critique de texte que pratique M. Helmreich nous est si bien connue — fort avantageusement d'ailleurs — que nous aurions été étonnés de la voir appliquée, avec moins de rigueur, même à des écrits tels que les *scripta minora* de Galien. Je dis même à de tels écrits; car les médecins anciens demandent certains ménagements. Ce n'était certes ni un mot de trop, une tautologie, ni un mot de trop peu, une pensée ébauchée, qui

arrêtait la confection d'un manuel réclamé par des élèves. L'on sauvegardera mieux l'originalité d'un auteur, fût-elle même blâmable, en usant moins des *inclusi quae delenda sunt* ou *quae addenda credidi*.

Le *Περὶ αἰρέσεων* a déjà été revu par M. Helmreich dans les *Acta seminarii philol. Erlangensis*. Deux mss du Mont Athos (auj. à Moscou) et deux Marciani, tous du xv^e s., lui ont permis d'établir un bon texte, qui a pour base un ms. de Florence du xiv^e. Le même codex contient le *περὶ φυσικῶν δυνάμεων* dans une forme préférable à celle que donnent deux autres mss. du xv^e s., l'un d'Oxford, l'autre un Parisinus. S'autorisant d'un ms. de Florence du xii^e ou du xiii^e s. M. Helmreich restitue au traité *πότερον ἱατρικῆς ἢ γυμναστικῆς ἔστι ὑγιεινόν* son véritable titre *Θρασύβουλος*; c'est ainsi que, plusieurs fois, il est cité par Galien lui-même. Le texte de M. Helmreich marque un progrès incontestable sur l'édition de Kühn (vol. I, II, V).

V. H. FRIEDEL.

Jules César, Commentaires sur les guerres des Gaules, édition classique, par E. BENOIST et S. DOSSON. Paris, Hachette, 1893.

Cette édition, commencée par E. Benoist, a été menée à bonne fin par le regretté S. Dosson, emporté lui-même par la mort avant d'avoir pu terminer la grande édition in-8 à laquelle il travaillait¹. On peut juger de ce qu'eût été ce travail par les qualités tout à fait remarquables de la petite édition que nous annonçons. Tout au plus pourrait-on regretter que l'auteur ait prodigué les trésors de son érudition et n'ait pas toujours laissé assez de place à l'initiative des élèves. Mais qui pourra jamais dire ce que doit être au juste une édition classique? Quoi qu'il en soit, le *César* de Dosson peut être considéré comme un modèle de savoir exact et précis.

Signalons une innovation intéressante. L'étymologie des noms propres gaulois est d'ordinaire indiquée (assez inutilement, qu'on me permette de le dire) dans les éditions classiques, mais cette partie est rarement traitée avec quelque compétence. Il en est autrement ici : on a fait appel au concours d'un celtiste bien connu, M. E. Ernault, et sauf sur quelques points contestables (*Genabum*, p. ex.), la partie étymologique du glossaire qui termine l'édition Dosson est mise au courant des derniers résultats de la science.

L. D.

E. BISCHOFF, *Prolegomena zum sogen. Dionysius Cato*. Iena, 1893, 65 p. trad. allem. d'une diss. lat. de 1890.

L'auteur se propose de donner une solution définitive à la question Catonienne : Caton est-il un auteur, un titre, ou une simple étiquette? Les *disticha Catonis* (Baehrens, *Poet. lat. min.*, vol. III) représentent-ils l'œuvre originale de cet auteur ou un ouvrage présenté sous ce titre? Les débats durent depuis Scaliger et B. n'a pas eu, à notre avis, le bonheur de les terminer. Son rapport « historique » sur les nombreuses conjectures, notamment sur celles qui ont trait au nom « Caton » est consciencieux et complet; il condamne avec raison le cognomen « Dionysius », dû à une note de Scaliger, et se décide, sans que toutefois les arguments l'y forcent absolument, pour un *poète moraliste inconnu*, du nom de Caton; si M. B. revendique la priorité de cette « découverte », il est facile de la lui contester.

1. On lira avec intérêt une notice publiée par M. E. LINTILHAC sur notre regretté collaborateur, dans l'*Annuaire* de l'Association des anciens élèves de la Faculté des Lettres de Paris pour 1893.

Dans la reconstitution de l'œuvre du *poète inconnu*, partie purement critique et partie essentielle de son travail, M. B. a fait fausse route : quoi qu'il ait fait pour le cacher, il a été guidé par cette idée préconçue que son Caton n'a pu composer son ouvrage autrement qu'en *distiques*. Il met à profit l'observation faite avant lui, que les morceaux publiés par M. Bachrens sont des fragments d'un plus ample recueil de sentences morales; mais, séduit par les interpolations apparentes, les préfaces p. e. et par le fait que certains monostiques peuvent être réunis en distiques et que certains distiques se trouvent divisés dans les ms. etc., M. B. abuse de l'analogie. Le fait est que les monostiques non « combinables » ne sont pas des *fragments de distiques*, ni les « breves sententiae » des titres — *résumés* — dus à un moine, *parce qu'il n'y est pas question d'amitié, de richesses!* — comme le croit M. B., mais les uns et les autres, garantis par les meilleurs ms., restent ce qu'ils sont. L'ensemble des distiques, des monostiques et des sentences en prose faisait l'originalité du recueil dont nous n'avons que des fragments; en plus cette composition accuse nettement l'obscurité des origines premières — l'humble pédagogue qui a rassemblé les premières sentences n'aspirait pas à l'immortalité — et la spontanéité du développement ultérieur. Que M. B. renonce à l'espoir d'y trouver, au fond, une œuvre *une*, telle qu'elle sort du cerveau *d'un* auteur; on goûtera mieux ces préceptes en y voyant un reflet de la vie intime d'une société qui, menacée à la fois par la triste décadence de l'empire et par de nouveaux et puissants principes philosophiques, demandait son salut au passé, aux ancêtres. Le vieux, le grand Caton, le type de la vraie *virtus Romana*, sert de patron et de titre à l'ouvrage. Le désir de faire triompher son idée « préconçue » entraîne M. B. à des jugements arbitraires et fantaisistes; l'interprétation en souffre et sa critique verbale devient mesquine. Quand la nouvelle édition, faite d'après ces prolégomènes, paraîtra, il y aura une hypothèse de plus à enregistrer à l'actif de la question Catonienne.

V. H. FRIEDEL.

Les sources de Tacite dans les Histoires et dans les Annales, par Philippe FABIA, docteur ès-lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon. — Paris, Colin, 1893. 1 vol. in-8°, xxii-462 pages.

Le mémoire de M. Fabia, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (prix Bordin 1891), est un très beau livre qui marque un progrès remarquable dans l'étude de la littérature ancienne en France. Ce n'est pas exagérer que de dire avec M. Fabia : la question des sources de Tacite « est absolument nouvelle en France ». Et ce n'est pas exagérer davantage que de dire de M. Fabia qu'il l'a traitée avec une rare sagacité. La méthode de Tacite, soit dans les *Histoires*, soit dans les *Annales*, n'a pas consisté à puiser aux sources premières : Tacite ne met pas en œuvre des documents originaux, il reproduit les récits des historiens, ses devanciers. Ce point essentiel était acquis. Mais Tacite combine-t-il plusieurs récits, ou reproduit-il une source principale en la complétant et en les contrôlant dans une mesure variable au moyen de sources secondaires? Selon M. Fabia, Tacite a partout une source principale. Pour les *Histoires*, cette source principale n'est ni Plutarque, ni Suétone, mais une source commune à Plutarque, à Suétone et à Tacite, et cette source ne peut être que le texte des *Histoires* de Pline l'Ancien. La part des sources secondaires est minime, du moins la part que l'on peut déterminer avec certitude, et l'on constate une telle fidélité de Tacite à l'égard de sa source principale qu'il est prudent de ne pas croire sans des motifs positifs à l'emploi de sources

secondaires : ces sources secondaires sont « les connaissances générales de Tacite sur l'histoire romaine », la « tradition orale », les « propres connaissances de Tacite sur l'époque contemporaine », enfin pour quelques détails ou anecdotes des écrivains comme Messalla ou comme Sisenna. On voit que, sans admettre dans Tacite aucune servilité à l'égard de sa source principale, il faut réduire à peu de choses la part des sources subsidiaires. Pour les *Annales*, Tacite a eu aussi partout une source principale : dans le récit des règnes de Tibère, de Caligula et de la plus grande partie de celui de Claude, ça été probablement Aufidius ; dans le récit de la fin du règne de Claude et dans le récit du règne de Néron, ce n'a été ni Pline, ni Fabius, mais Cluvius. Et dans les *Annales* encore on peut affirmer que Tacite a fait un usage très restreint, aussi bien des sources premières, que des sources secondaires. Il ressort nettement des analyses pénétrantes de M. Fabia que Tacite a presque perpétuellement travaillé de seconde main et s'est borné à refondre ses devanciers, les complétant rarement, les contrôlant d'une façon qui n'était ni rigoureuse ni constante, leur faisant même infidélité involontairement par manque d'esprit scientifique, ou volontairement en vue d'un effet littéraire : « comparé à l'idéal que la science moderne se fait de l'historien, il est médiocre ». On ne saurait alléguer son autorité sans se défier de son pessimisme et de sa virtuosité, sans chercher avant tout à dégager, dans le texte, la source : M. Fabia, s'il contriste par là les gens de lettres, aura bien servi les historiens.

P. B.

A. DIETERICH. *Nekyia. Beiträge zur Erklärung der neuentdeckten Petrus-apokalypse*. Leipzig, Teubner, 1893, 238 pp. in-8.

L'étonnante description du Ciel et de l'enfer que renferme le fragment récemment découvert de l'Apocalypse de St Pierre, n'a évidemment pas été imaginée de toutes pièces par son auteur. Celui-ci prétendait enseigner la vérité ; contrairement à Dante, il croyait aux récompenses et aux châtements qu'il assignait aux élus et aux réprouvés et n'a fait sans doute que répéter sans en altérer l'ensemble, une tradition beaucoup antérieure à lui-même. Cette tradition nous avons le droit et le devoir d'en rechercher les origines. Si l'on parvient à déterminer à quelle date et en quel lieu a été composée notre Apocalypse, si d'autre part nous connaissons suffisamment le milieu où elle est née, il sera peut-être possible de reconnaître les éléments qui se combinent dans la révélation du visionnaire chrétien.

M. Dieterich ne s'impose pas un détour aussi pénible. Pour lui la question aussitôt posée, est résolue. L'auteur de l'Apocalypse n'a pu faire autre chose que reproduire les dogmes des mystères orphiques. Ne sont-ce pas ceux-ci — du moins on nous l'affirme (p. 228) — qui ont développé et répandu l'idée de l'immortalité et qui furent par là même l'adversaire le plus puissant que rencontrèrent les progrès du christianisme ? L'influence de leur conception de la vie future se fait sentir partout dans le monde hellénique. Elle se manifeste à la fois — car l'auteur commence *ab ovo* — dans les mystères d'Eleusis et les tablettes de Petilia. Orphée est le maître de Pythagore et d'Empédocle, il a inspiré la *Nékya* homérique et le sixième livre de l'*Énéide*. Plutarque et Lucien reproduisent encore ses enseignements. J'avoue qu'en voyant une même doctrine prendre des formes aussi diverses, je reste un peu perplexe. Si elle s'est ainsi transformée dans le cours des temps, je voudrais connaître les raisons de ces métamorphoses. N'aurait-elle pas subi quelque mélange avec des idées orientales, et retournant la thèse de notre auteur ne faut-il pas admettre

que les orphiques ont d'assez bonne heure adopté les croyances étrangères, dont notre Apocalypse est l'expression tardive? Je crois qu'on pourrait rendre cette opinion au moins aussi plausible que l'hypothèse contraire.

M. Dieterich semble avoir prévu l'objection. « Le lecteur me reprochera peut-être, dit-il (p. 214) de ne pas avoir tenu compte des influences orientales sur l'Apocalypse parce que je ne les connaissais pas et n'ai pas voulu les connaître », et aussitôt il s'efforce de démontrer qu'on ne trouve dans les écrits juifs rien de semblable à notre description des enfers. Ceci ne peut passer que pour une mauvaise plaisanterie. M. D. n'ignore certainement pas que dans la littérature gnostique — et notre apocalypse lui est évidemment apparentée de près — des éléments étrangers de toute provenance se mêlent et se confondent. Conçoit-on que supposant le fragment d'Akhmin composé dans le pays où il a été découvert (p. 193), il ne se demande même pas si la vieille religion égyptienne présente avec lui quelque point de contact? C'est que M. D., en vrai *klassischer Philolog*, ne voit rien en dehors de la Grèce et de la littérature grecque. Pour lui le monde barbare n'existe pas, et il méconnaît ou ne soupçonne pas la puissance et la vitalité de ses anciens cultes. Malgré des pages ingénieuses ou profondes, cette ignorance systématique gâte presque d'un bout à l'autre, un livre d'ailleurs rempli d'idées et de savoir.

F. C.

Livy, Books XXI and XXII edited with Introduction and Notes by J. B. GREENOUGH and TRACY PECK. Boston, Ginn and Co. — XIV, 232 pp.

Cette nouvelle édition des livres XXI et XXII de Tite-Live a une destination purement scolaire; les éditeurs déclarent qu'ils ont voulu avant tout familiariser les jeunes latinistes avec la connaissance de la langue et avec la pensée de Tite-Live, et ils y ont fort bien réussi. Peu de critique philologique. Le texte suit l'édition de Luchs en général, ou bien, de temps en temps, la modifie dans un sens plus conservateur. Les passages controversés sont quelquefois signalés en note, mais très brièvement. Je n'ai pas relevé de leçon nouvelle. — De même, peu d'érudition historique. Les problèmes de date ou de topographie sont résumés d'une façon claire et sobre, qui s'en tient à l'essentiel (Voy. notamment sur le passage des Alpes, page 38 sqq.). — En revanche, le commentaire grammatical et littéraire est très abondant, rempli d'observations ingénieuses, et appuyé sur une connaissance très sûre de la grammaire historique du latin. Sens exact des mots, nuances des synonymes, place des mots dans la phrase, emploi des temps et des modes, construction de la période, tout y est analysé avec finesse; il n'y a presque pas un détail de style qui ne soit relevé et expliqué. En somme, c'est une contribution fort intéressante à l'étude des procédés littéraires de Tite-Live.

R. PICHON.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

OBSERVATIONS

SUR DES

TEXTES D'EURIPIDE ET D'ESCHYLE

1. *Hippolyte*, 29-33. Aphrodite dit, en parlant de Phèdre :

Καὶ πρὶν μὲν ἔλθειν τήνδε γῆν Τροϊζηνίαν,
 πέτραν παρ' αὐτὴν Παλλάδος κατόψιον
 γῆς τῆσδε ναὸν Κύπριδος ἐγκαθείσατο,
 ἔρωσ' ἔρωτ' ἔκδημον· Ἴπολύτῳ δ' ἐπι
 τὸ λοιπὸν ὠνόμαζεν ἰδρῦσθαι θεά.

33

En paraphrasant ce passage, Diodore (IV, 62) rend les mots τῆσδε γῆς κατόψιον par ὅθεν ἦν καθορᾶν εἰς τὴν Τροϊζήνα. D'un autre côté une inscription (C. I. A. I, 212) atteste que le temple en question s'appelait Ἀφροδίτης ἐπὶ Ἴπολύτῳ. Il n'y a de difficulté que pour le vers 33. La conjecture de Valckenaer τὸ λοιπὸν ὑμνήσουσιν satisfait au sens, mais s'éloigne trop de la leçon des manuscrits; celle de Meineke, ὠνόμαζον, est acceptable, si on l'entend, comme Wilamowitz, non de la troisième personne du pluriel, mais de la première du singulier. Aphrodite a donné dès à présent à ce sanctuaire un nom qui ne lui sera appliqué que plus tard. Cependant θεάν choque dans la bouche de la déesse : elle parle d'elle-même comme d'une autre. On remédiera à cet inconvénient en écrivant :

τὸ λοιπὸν ὠνόμαζον ἰδρῦσθαι θεά.

Inutile de dire que le nominatif θεά doit se construire avec l'infinitif qui le précède (ὅτι ἰδρυμαι θεά ἐπὶ Ἴπολύτῳ). De cette manière la forme ὠνόμαζον ne sera plus à double entente.

2. *Hipp.* 758-763. Le chœur parle du navire qui porta Phèdre de Crète dans l'Attique.

* Ἡ γὰρ ἀπ' ἀμφοτέρων, ἧ
 Κρησίας ἐκ γᾶς δύσσορις
 ἔπτατο κλεινὰς Ἀθάνας,
 Μουνίχου δ' ἀκταΐσιν ἐκδή-
 σαντο πλεκτὰς πεισμάτων ἀρ-
 χὰς ἐπ' ἀπέρου τε γᾶς ἔθασαν.

Cela ne peut s'interpréter que d'une seule façon : de mauvais auspices accompagnèrent soit le départ et l'arrivée du vaisseau, soit son départ seulement. On avouera qu'une pareille alternative est bien bizarre. Le poète a dû dire que le vaisseau partit et arriva sous de mauvais auspices, et qu'il l'ait dit en effet, les mots Μουίνχου... ἀρχάς l'indiquent clairement. Pourquoi aurait-il parlé du câble attaché au rivage de Munichie, et encore en se servant du terme ἀρχάς? les augures se tirent, en effet, des commencements. Je ne sais comment Wilamowitz rend compte de ces vers : il en donne une traduction qui ne s'accorde pas avec son texte. Celui que j'ai donné dans mon édition satisfait au sens; je voudrais cependant le modifier aujourd'hui de manière à rester plus près de la leçon des manuscrits. Il suffit d'écrire :

Ἦ γὰρ ἀπ' ἀμφοτέρων δῆ,
Κρησίας τ' ἐκ γᾶς δύσσορις
ἔπτατο κλεινὰς Ἀθίνας,
Μουίνχου τ' ἀκταΐσιν κ. τ. ἔ.

Le scholiaste dit très bien ὄντως γὰρ ἀπὸ τῶν δύο, ἀπὸ τε τῆς Κρήτης καὶ τῆς Ἀττικῆς, κακὰ σημεῖα ἐφάνησαν αὐτῇ. Ὅντως est l'explication de ἦ (circonflexe). Cf. schol. *Phén.* 320 <Ἦ> βεβαιωτικῶς ἀντὶ τοῦ ὄντως.

3. *Hipp.* 715-718. Phèdre déclare qu'il ne lui reste plus qu'à se donner la mort.

Καλῶς ἔλεξας· ἔν δὲ προτρέπουσ' ἐγὼ
εὐρημα δῆτα τῆσδε συμφορᾶς ἔχω,
ὥστ' εὐκλεᾶ μὲν παισὶ προσθεῖναι βίον,
αὐτῇ δ' ὄνασθαι πρὸς τὰ νῦν πεπτωκότα.

Ici encore mes conjectures s'éloignaient trop du texte traditionnel; je n'en retiens que ma correction du premier vers, à l'appui de laquelle j'ai cité les scholies, et je me borne à une légère modification du deuxième vers.

Καλῶς ἔλεξας· ἔν δὲ, πᾶν στρέφουσ', ἐγὼ
εὐρημα δῆτ' ἐκ τῆσδε συμφορᾶς ἔχω
ὥστ' εὐκλεᾶ κ. τ. ἔ.

Il va sans dire que les mots ἐκ τῆσδε συμφορᾶς, mis en relief par la place qu'ils occupent, se rattachent grammaticalement à ὥστε εὐκλεᾶ κ. τ. ἔ. Pour ce qui est de εὐρημα, Wilamowitz rapproche de notre passage *Héraclides*, 533 : Εὐρημα γὰρ τοι μὴ φιλοψυχοῦσ' ἐγὼ κάλλιστον ἠῦρηκ', εὐκλεῶς λιπεῖν βίον.

4. *Hipp.* 1014-1017. Hippolyte dit qu'on ne saurait raisonnablement le soupçonner d'avoir voulu séduire Phèdre afin de s'emparer du pouvoir souverain.

Ἄλλ' ὡς τυραννεῖν ἤδὺ τοῖσι σώφροσιν;
Ἡκιστὰ γ' εἰ μὴ τὰς φρένας διέφθορε
θνητῶν ὅσοισιν ἀνδάνει μοναρχία.

Ce texte boiteux a trouvé dans M. de Wilamowitz un défenseur inespéré. Il veut que les mots εἰ μὴ... μοναρχία signifient « à moins que le pouvoir n'ait aveuglé l'esprit des sages, auquel cas ils ne seraient plus sages ». L'éminent helléniste a plusieurs fois défendu avec succès le texte traditionnel de cette tragédie; ici, son zèle l'a entraîné trop loin. Pour admettre son interprétation, il faudrait tout au moins remplacer le mot trop général θνητῶν par σώφρονας; encore ne sortirait-on pas du galimatias. Je m'en tiens à ma correction :

Ἄλλ' ὡς τυραννεῖν ἤδὺ; τοῖσι σώφροσιν
Ἡκιστὰ τιμὴ τὰς φρένας διέφθορεν,
θνητῶν ὅσοισιν ἀνδάνει μοναρχία.

Paléographiquement la faute est des plus légères : ΓΕΙΜΗ provient de TEIMH. Et qu'on n'objecte pas qu'il faudrait le pluriel τιμαί : le singulier se dit très bien du respect dont le pouvoir est entouré. Nous avons déjà cité Thucydide, I, 76, 2 : Ἀρχὴν... ἐδεξάμεθα... ὑπὸ <τριῶν> τῶν μεγίστων νικώμενοι, τιμῆς καὶ δέους καὶ ὠφελίας. Ajoutons Xénophon, *Hieron*, VII, 1 : Ἐοικεν... μέγα τι εἶναι ἢ τιμὴ, ἧς ὀρεγόμενοι οἱ ἄνθρωποι πάντα μὲν πόνον ὑποδύονται, πάντα δὲ κίνδυνον ὑπομένουσι. Καὶ ὑμεῖς... προπετῶς φέρεσθε εἰς αὐτὴν (i. e. τὴν τυραννίδα), ὅπως τιμᾶσθε. Du reste, M. Usener a proposé la même correction dans *Jahrbücher für Philologie*, 1889, p. 371, sans savoir qu'elle se trouvait déjà dans ma seconde édition. Cet accord vaut mieux qu'une approbation.

5. *Médée*, 647-48. Le chœur souhaite de ne jamais vivre en exil, loin de sa maison et de son pays. Il ajoute :

Θανάτῳ, θανάτῳ πάρος δαμείην
ἀμέραν τάνδ' ἐξανύσσα.

Le sens se devine, mais le texte n'y répond pas. En écrivant ἢ ἔξανύσαι, j'ai été obligé de changer quelque peu les mots qui suivent. Je crois qu'il suffit d'insérer ἢ (ἢ ἔξανύσσα). L'usage demande l'infinitif, mais le participe ne me semble pas contraire au génie de la langue grecque.

6. *Médée*, 798-801. Médée a déclaré qu'après avoir tué ses en-

fants, elle se réfugiera dans l'Attique, où Égée lui a promis un asile. Puis elle continue :

Ἴτω' τί μοι ζῆν κέρδος; οὔτε μοι πατρίς
οὔτ' οἶκός ἐστιν οὔτ' ἀποστροφὴ κακῶν.
Ἡμάρτανον τόθ' ἦνίχ' ἐξελίμπανον
δόμους πατρώους κ. τ. ἔ.

Médée pouvait s'écrier τί δέ μοι ζῆν ἔτι κέρδος au début du drame (v. 145), lorsque, en proie à un sombre désespoir, elle n'avait encore arrêté aucun projet. Mais comment dirait-elle « que me sert de vivre ? », quand elle a pris tant de soin pour s'assurer l'impunité et qu'elle est décidée à sauver sa vie par la fuite ? Après Ἴτω, qui indique que le sort en est jeté, qu'elle persiste dans son horrible dessein, Médée doit dire « je puis bien tuer mes enfants, puisque aussi bien la vie ne serait pas un bien pour eux », τί νιν ζῆν κέρδος; Mais ne touchons pas aux mots qui suivent : les vers 800 et suiv., qui s'y réfèrent, en garantissent la leçon. Médée n'a plus ni patrie, ni maison, ni moyen de détourner les maux qui menacent ses enfants, et comme elle est leur unique protectrice, il ne servirait de rien qu'elle les laissât vivre. Faute de saisir le lien des idées, un ancien copiste remplaça νιν par μοι, changement qui semblait justifié par les mots οὔτε μοι πατρίς, et par le souvenir du vers 145.

7. *Médée*, 1025-27. La mère s'attendrit à la pensée d'être privée de ses enfants avant d'en avoir joui, avant de les voir heureusement mariés :

πρὶν σφῶν ὄνασθαι κάπιδεῖν εὐδαίμονας,
πρὶν λέκτρα καὶ γυναῖκα καὶ γαμηλίους
εὐνὰς ἀγῆλαι λαμπάδας τ' ἀνασχεθεῖν.

Comme εὐνάς fait double emploi avec λέκτρα, on pouvait croire que l'un ou l'autre de ces mots était altéré. Mais Wilamowitz a vu qu'il fallait chercher la faute dans καὶ γυναῖκα, mots qui devaient cacher un infinitif. La conjecture de Kaibel πρὶν λέκτρα καλλῶναί τε attribuée à la mère du mari ce qui était l'office de la mère de la fiancée. Il faut chercher autre chose, et, de plus, choisir un verbe qui ne laisse pas de doute sur le sens de λέκτρα. Mais il n'est pas besoin de s'attacher à la ressemblance des lettres : les mots καὶ γυναῖκα, glose de λέκτρα, ont pu prendre la place de mots d'un son tout différent.

Cette latitude nous met à l'aise, mais rend la correction plus incertaine. Alceste dit, en recommandant ses enfants à Admète (v. 166) : Τῶ μὲν φιλήν σύζευξον ἄλογον, τῇ δὲ γενναῖον πόσιν. Cela nous suggère la conjecture : πρὶν λέκτρα συζεύξαι τε.

8. *Hécube*, 444-458. Les captives troyennes se demandent dans quelle partie de la Grèce elles seront emmenées en servitude.

Αὔρα, ποντικὸς αὔρα,
 ἄτε ποντοπόρους κομίζεις
 θοᾶς ἀκάτους ἐπ' οἶδμα λίμανας,
 ποῖ με τὰν μελέαν πορεύσεις;

 ... ἢ Δωρίδος ὄρμιν αἶας¹

 ἢ νάσων, ἀλιήρει
 κώπῃ πεμπομέναν τάλαιναν,
 οἰκτρὰν βιοτὰν ἔχουσαν οἴκοις,
 ἔνθα πρωτόγονός τε φοῖνιξ κ. τ. ἐ.

On veut que οἴκοις signifie ἐν τοῖς οἴκοις οὗ γενήσομαι δούλη : j'ai eu tort de conserver cette leçon insoutenable. Le participe présent ἔχουσαν ne convient pas non plus après πεμπομέναν, puisqu'il s'agit du sort qui attend les captives après la traversée. Écrivons

οἰκτρὰν βιοτὰν λαχοῦσαν οἴσεις

Le relatif ἔνθα, si mal placé après οἴκοις, se rattache maintenant à οἴσεις de la manière la plus naturelle. « Vent qui souffles sur la mer, me conduiras-tu dans le Péloponnèse ou la Thessalie, ou, si c'est dans une île, me transporterás-tu dans celle où le palmier et le laurier tendirent à Latone leurs branches secourables² ? »

9. *Hécube*, 573. Le Messager raconte comment les Grecs honoraient Polyxène après sa mort :

Οἱ μὲν αὐτῶν τὴν θανοῦσαν ἐκ χειρῶν
 φύλλοις ἔβαλλον, οἱ δὲ πληροῦσιν πυρὰν
 κορμούς φέροντες πευκίνους, ὃ δ' οὐ φέρων
 πρὸς τοῦ φέροντος τοιάδ' ἤκουεν κακά·
 « Ἔστηκας, ὦ κάκιστε, τῇ νεανίδι
 οὐ πέπλον, οὐδὲ κόσμον ἐν χειροῖν ἔχων;
 οὐκ εἶ τι δώσων τῇ περίσσο' εὐκαρδίῳ
 ψυχῇν τ' ἀρίστη; » Τοιάδ' ἀμφὶ σῆς λέγων
 παιδὸς θανούσης. Εὐτεκνωτάτην δὲ σὲ
 πασῶν γυναικῶν δυστυχεστάτην θ' ὀρώ.

580

1. Il faut rectifier la division des vers, et écrire dans l'antistrophe, avec Wecklein, φλον pour φιλᾶ.

2. M. van Herwerden s'est occupé de ces vers dans cette *Revue*, 1893, p. 223. Nous jugeons de la leçon des manuscrits comme le savant critique hollandais, mais nous nous séparons de lui pour l'interprétation et la correction.

Une faute ancienne défigure le vers 580, et il faut un certain courage pour proposer un moyen d'y remédier après tant de conjectures malheureuses (je n'excepte pas celle que j'ai proposée moi-même). Le mot altéré est évidemment λέγων; c'est faire fausse route, que de chercher à conserver ce mot en changeant les deux vers suivants, qui sont irréprochables. La variante λέγον (avec la glose ἔλεγον) est une correction inadmissible, mais suggérée par une idée juste. On demande en effet un indicatif de l'imparfait. Comme la leçon λέγων s'est conservée dans les meilleurs manuscrits, et y a même donné lieu à une scholie extravagante, on peut croire que ce participe impossible cache un imparfait en ων. Nous écrirons donc τοιάδ' ἀμφὶ σῆς ἔδρων | παιδὸς θανούσης. Une légère faute ΔΕΡΩΝ (pour ΕΔΡΩΝ) a pu donner lieu à la leçon ΔΕΓΩΝ.

10. *Électre*, 331-335. Péroration du message d'Électre à son frère :

Ἄλλ', ὦ ξέν', ἱκετεύω σ', ἀπάγγειλον τάδε·
πολλοὶ δ' ἐπιστέλλουσιν — ἑρμηνεύς δ' ἐγώ —
αἱ χεῖρες, ἡ γλῶσσ', ἡ ταλαίπωρός τε φρήν,
κάρα τ' ἐμὸν ζυρῆκες, ὃ τ' ἐκείνου τεκῶν.

D'après ce texte, Électre dirait qu'elle est l'interprète d'un message qui est envoyé par ses mains, sa langue, son cœur, etc. Voilà qui est bien étrange : une personne qui devient l'interprète de ses mains et de sa langue ! De quel organe se sert-elle donc pour traduire ce que disent ses gestes et ses paroles ? Il y a ici une faute évidente, que l'on corrigera facilement en introduisant un mot qui fasse antithèse à πολλοί.

πολλοὶ δ' ἐπιστέλλουσιν — ἑρμηνεύς δέ γ' εἷς —

Électre n'a qu'un seul messenger (l'étranger) pour rapporter à son frère ce que demandent tous les suppliants qu'elle énumère. En revanche, je ne saurais accepter aucune des conjectures qui substituent aux mots ὃ τ' ἐκείνου τεκῶν une idée toute différente. Électre parle d'Agamemnon, les vers suivants ne laissent point de doute à ce sujet.

11. *Électre*, 862-863 et 876-877.

Νικᾶ στεφαναφορίαν
κρείσσω τῶν παρ' Ἄλφειοῦ ῥεέθροις τελέσας.

Vers correspondants de l'antistrophe :

Νῦν οἱ πάρος ἀμέτεροι
γαίας τυραννεύσουσι φίλοι βασιλῆς.

Le vers 863 a une syllabe de plus que le vers 877; lequel des deux faut-il corriger pour rétablir l'accord antistrophique? Comme le vers 877 reproduit exactement la mesure des vers 875 et 861, on pouvait hésiter à le modifier. Mais le vers 863 ne peut être abrégé sans violence. Nous croyons donc aujourd'hui qu'il convient de le conserver sans changement, et d'écrire dans l'antistrophe

γαίας < αῖ > τυραννεύσουσι φίλοι βασιλῆς.

Le petit mot que nous insérons complète le sens aussi heureusement que le mètre. Aussi pensons-nous que cet exemple ne vient pas à l'appui de la nouvelle théorie sur la correspondance antistrophique soutenue avec beaucoup de talent par un jeune helléniste, M. Siegfried Reiter¹.

12. *Électre*, 1177-1190. Dialogue lyrique entre Oreste, Électre et le chœur, après le parricide:

Ἰὼ Γᾶ καὶ Ζεῦ πανδερκέτα.

Vers correspondant de l'antistrophe:

Ἰὼ Φοῖβ' ἀνύμνησας δίκαν.

Comme tout ce chant amébee a la mesure iambique, rendue plus pathétique au moyen de tenues, Nauck a rétabli le vers de la strophe en écrivant

Ἰὼ Γαῖα καὶ Ζεῦ πανδερκέτα.

Nous proposons pour l'antistrophe:

Ἰὼ Φοῖβ' ὅταν ὑμνησας δίκαν.

13. *Électre*, 1206-1207. Même κομμός.

Κατείδες, οἶον ἅ τάλαιν' ἐὼν πέπλων
ἔβαλεν, ἔδειξε μαστὸν ἐν φοναίῃς.

J'avais écrit ἐξέβαλ', en conservant ἐν φοναίῃσιν (Seidler). J'aimerais mieux encore

ἐξέβαλ', ἔδειξε μαστὸν ὄν φονεῦσιν.

14. *Oreste*, 591-594.

Ὅρᾳς, Ἀπόλλων ὃς μεσομφάλους ἔδρας
ναίων βροτοῖσι στόμα νέμει σαφέστατον,
ᾧ πειθόμεσθα πάνθ' ὅσ' ἂν κείνος λέγῃ,
τούτῳ πιθόμενος τὴν τεκοῦσαν ἔκτανον.

1. *Drei- und vierzeitige Längen bei Euripides*, p. 28.

Nauck mettait le vers 593 entre crochets, et il est vrai que le démonstratif *κεῖνος* n'est guère admissible après le relatif *φ*. Cependant nous ne voudrions pas nous priver d'un vers qui prépare si bien le vers suivant et sans lequel le discours n'aurait pas le même mouvement oratoire. Essayez donc de retrancher le second de ces trois vers d'*Andromaque* (1161-1163) :

τοιαῦθ' ὁ τοῖς ἄλλοισι θεσπίζων ἄναξ,
ὁ τῶν δικαίων πᾶσιν ἀνθρώποις κριτής,
δίκας διδόντα παῖδ' ἔδρασ' Ἀχιλλέως.

Il ne resterait plus qu'une phrase inerte, sans souffle. Conser-
vons donc le vers d'*Oreste*, avec une légère modification :

καὶ πειθόμεσθα πάνθ' ὅσ' ἂν κεῖνος λέγῃ

L'abandon de la construction relative dans un second membre
de phrase est familier aux Grecs.

15. *Oreste*, 691-698. Ménélas parle :

Μάχη μὲν οὖν ἂν οὐχ ὑπερβαλοίμεθα
Πελασγὸν Ἄργος· εἰ δὲ μαλθακοῖς λόγοις
δυναίμεθ', ἐνταῦθ' ἔλπίδος προσήκομεν.
Σμικροῖσι γὰρ τὰ μεγάλα πῶς ἔλοι τις ἂν
πόνοισιν; ἀμαθὲς καὶ τὸ βούλεσθαι τάδε.
Ὅταν γὰρ ἦβᾶ δῆμος εἰς ὀργὴν πεσῶν,
ὅμοιον ὥστε πῦρ κατασβέσαι λάβρον
εἰ δ' ἡσύχως τις κ. τ. ε.

694

695

C'est peine perdue que d'essayer de corriger les vers 694-695
(*σμικροῖσι... τάδε*) pour les accorder avec le sens du passage. Ils
sont excellents, mais ils sont déplacés ici; ôtons-les, et nous
aurons rétabli la suite des idées. Nous avons affaire ici, comme
ailleurs, à une citation qui, de la marge, pénétra dans le texte.

16. *Oreste*, 960-1012. Cette longue monodie d'Électre est con-
struite d'une façon toute particulière. Elle ouvre par une strophe
et une antistrophe; les autres couplets suivent la règle ordinaire
des monodies, ils ne se répondent pas. Il n'y a pas, que je sache,
d'autre exemple d'un pareil arrangement. Mais les deux premières
strophes appartiennent-elles donc à Électre? Rien n'empêche de
les attribuer au chœur. Les considérations générales sur l'instabi-
lité des choses humaines sont tout à fait dans son rôle, et tandis
que la suite du morceau ne peut être chantée que par Électre, ici
pas un mot qui ait un caractère personnel. En rendant ces deux
strophes au chœur, nous échappons à une autre difficulté. Où se
trouve dans la longue tragédie d'*Oreste* le troisième *stasimon*?

Les vers 1246-1310 ne peuvent passer pour un *stasimon* : ils constituent un dialogue lyrique tantôt entre Électre et le coryphée, tantôt entre Électre et les conducteurs des demi-chœurs. On était cependant obligé d'admettre que ce morceau, qui est tout en action, servait à séparer les actes. Les vers 960-981 nous donneront un *stasimon* proprement dit. Si les actes sont de longueur très différente, cette inégalité, qui choque nos habitudes, est fréquente dans les drames grecs. Ajoutons que les trois trimètres 957-959, qui, au témoignage du scholiaste, manquaient dans plusieurs manuscrits, doivent être définitivement éliminés, comme ils le sont déjà dans l'édition de Kirchhoff, et pour des raisons plus décisives.

17. *Oreste*, 1261-1265 et 1281-1285. Le dialogue que nous venons de mentionner n'est pas coupé d'une manière satisfaisante. Aux derniers vers de la strophe :

ΗΛ. Δόχμιά νυν κόρας διάφερ' ὀμμάτων
ἐκεῖθεν ἐνθάδ', εἶτα παλινσκοπιάν.
ΧΟ. Ἔχομεν ὡς θροεῖς.

répond cette fin de l'antistrophe :

ἮΛ. Φέρε νυν ἐν πύλαισιν ἀκοὴν βάλω.
Τί μέλλεθ' οἱ κατ' οἶκον ἐν ἡσυχίᾳ
σφάγια φοινίσσειν;

D'un côté Électre et le chœur, de l'autre Électre seule : les paroles sont inégalement réparties entre les interlocuteurs dans les deux strophes correspondantes. En outre, Électre, qui chante la fin de l'antistrophe, chante aussi le commencement de l'épode. Il y a là une double irrégularité. Pour la faire disparaître, voici comment nous arrangeons le dialogue :

ΗΛ. Δόχμιά νυν κόρας διάφερ' ὀμμάτων
ἐκεῖθεν ἐνθάδ' αὐτε. ΧΟ. Παλινσκοπιάν
ἔχομεν, ὡς θροεῖς.

Et dans l'antistrophe :

ΗΛ. Φέρε νυν ἐν πύλαισιν ἀκοὴν βάλω.
Τί μέλλεθ' οἱ κατ' οἶκον; ΧΟ. Ἔθ' ἡσυχία
σφάγια φοινίσσειν.

18. *Oreste*, 1353-1357. Le coryphée s'adresse au chœur.

Ἦὼ ἰὼ φίλοι, κτύπον ἐγείρετε, κτύπον καὶ βοᾶν
πρὸ μελάθρων; ὅπως ὁ πραχθεὶς φόνος

μή δεινὸν Ἀργείοισιν ἐμβάλλῃ φόβον,
βοηδρομηῆσαι πρὸς δόμους τυραννικούς,
πρὶν ἐτύμως ἴδω τὸν Ἑλένης φόνον...

Il s'agit d'empêcher les Argiens de porter secours à Hélène : les mots ὁ πραχθεὶς φόνος ne sont donc pas de mise. Le bruit de la danse et des chants du chœur doit sans doute couvrir les lamentations des serviteurs d'Hélène. Faut-il écrire ὅπως ἐπαρθεὶς στόνος?

19. *Oreste*, 1629-1632. Apollon dit dans l'épilogue du drame :

Ἑλένην μὲν ἦν σὺ διολέσαι πρόθυμος ὦν	
ἤμαρτες, ὄργῃν Μενέλεω ποιούμενος,	
ἣδ' ἐστίν, ἣν ὄρατ' ἐν αἰθέρος πτυχαῖς	1631
σεσωσμένη τε καὶ ὀανοῦσα πρὸς σέθεν.	1632
Ἐγὼ νῖν ἐξέσωσα...	1633

Nauck éliminait le vers 1631. Je croyais autrefois qu'il suffisait d'écarter les mots ἐν αἰθέρος πτυχαῖς, qui reviennent au vers 1636, où ils sont à leur place, et de marquer une lacune. Je pense maintenant que Nauck avait raison et j'attribue l'interpolation aux acteurs ou, si l'on veut, au régisseur du théâtre d'Alexandrie. Que l'on se figure la scène. Oreste et Pylade sont sur le toit du palais; entre eux Hermione, menacée de l'épée d'Oreste. Plus haut, dans les airs, apparaît Apollon. Ce spectacle avait suffi aux Athéniens; à Alexandrie on voulut y ajouter et on fit voir dans les profondeurs du ciel la figure d'Hélène, sans doute un peu moins distincte. La foule bigarrée qui se pressait dans le théâtre d'Alexandrie demandait, comme plus tard les contemporains d'Horace à Rome, qu'on amusât ses yeux. C'est ainsi qu'on avait imaginé (nous le savons par le scholiaste) d'ouvrir cette même pièce d'*Oreste* par un défilé à grande pompe : Hélène, personnage muet, rentrant dans le palais des Atrides au milieu des dépouilles de Troie. Ici le pluriel ὄρατε, au milieu d'un discours qui s'adresse à Oreste seul, trahit un interpolateur préoccupé de l'effet à produire sur les spectateurs.

Ce n'est pas tout. Le vers 1631 écarté, le vers 1632 ne peut guère être conservé. J'attribue au même interpolateur ces deux vers, ainsi que le pronom νῖν (1633). Cependant je ne le rends pas responsable de l'étrange ἤμαρτες, qu'on a laissé passer jusqu'ici, mais qui vient décidément trop tôt. Voici comment j'aimerais à rétablir le texte primitif :

Ἑλένην μὲν, ἣν σὺ διολέσαι πρόθυμος ὦν
ἐμάρπτες, ὄργῃν Μενέλεω ποιούμενος,

ἐγὼ κρύφ' ἐξέσωσα κάπὸ φασγάνου
τοῦ σοῦ κελευσθεὶς ἤρπασ' ἐκ Διὸς πατρός.

20. *Iphig. Taur.*, 536-537. Iphigénie interroge l'étranger :

ΙΦ. Θέτιδος δ' ὁ τῆς Νηρηΐδος ἔστι παῖς ἔτι;
ΟΡ. Οὐκ ἔστιν ἄλλως λέκτρ' ἔγῃμ' ἐν Αὐλίδι.

Achille n'est plus, et il avait contracté un vain mariage à Aulis. Les deux faits sont vrais; mais l'absence de conjonction implique que la mort d'Achille empêcha la consommation du mariage, ce qui n'est pas vrai. Il est naturel que la mention d'Achille rappelle à Oreste le sacrifice d'Iphigénie : en amenant la mort d'Agamemnon, puis la vengeance, ce sacrifice fut cause des malheurs d'Oreste. Il doit donc présenter le mariage simulé, non comme vain, mais comme funeste. Nous proposons :

Οὐκ ἔστιν ἄγαμ' ὅς λέκτρ' ἔγῃμ' ἐν Αὐλίδι.

Le copiste ayant sauté du premier Α Δ'ΑΓΑΜ au second, ΑΜΟC sera devenu ΑΛΛΩC.

21. *Iphig. Taur.*, 591-594. Iphigénie sauve la vie à l'un des deux étrangers, s'il promet de porter un message à Oreste.

Σὺ δ', εἴ γάρ, ὡς ἔοικας, οὔτε δυσγενῆς
καὶ τὰς Μυκήνας οἶσθα χοῦς κἀγὼ θέλω,
σώθητι καὶ σύ, μισθὸν οὐκ αἰσχρὸν λαβῶν
κούφων ἕκατι γραμμάτων σωτηρίαν.

Les mots χοῦς κἀγὼ θέλω n'offrent pas de sens. Pour les corriger, remarquons la correspondance entre κἀγὼ et καὶ σύ. Iphigénie vient de dire que son projet profitera à la fois aux étrangers et à elle-même (v. 580) : c'est qu'elle aussi voudrait se sauver du pays barbare où elle est obligée d'offrir des sacrifices humains, et retourner dans la Grèce (v. 774-76). Faut-il écrire

καὶ τὰς Μυκήνας οἶσθά γ', ὡς κἀγὼ θέλω,
σώθητι καὶ σύ.

S'il était sûr, comme Nauck le pensait, que les tragiques se servaient des formes οἶσθας et ἤσθας, nous proposerions καὶ τὰς Μυκήνας οἶσθας.

22. *Iphig. Taur.*, 837-840. Joie d'Iphigénie après la reconnaissance.

*Ω κρεῖσσον ἢ λόγοισιν εὐτυχῶν ἐμοῦ
ψυχά. τί φῶ; θαυμάτων πέρα καὶ λόγου
τάδ' ἐπέβα πρόσω.

On n'a pas réussi à corriger d'une manière probable ces vers altérés, et on n'y réussira peut-être pas. Hasardons néanmoins une conjecture qui aura le mérite de ne pas trop s'écarter de la leçon des manuscrits.

Ἦ κρείσσον ἢ λόγοισιν εὐτυχοῦμενα,
 ψυχὰ, τί φῶ ; θαυμάτων
 πέρα καὶ λόγου τὰδ' ἀπέβα πρόσω.

On sous-entendra φάναι après ἢ λόγοισιν d'autant plus facilement, que les mots τί φῶ se trouvent dans la même proposition.

23. *Héraclides*, 910-911. Le chœur s'adresse à la mère d'Hercule.

Ἔστιν ἐν οὐρανῷ βεβακῶς
 θεὸς γόνος, ὦ γεραία.

Haupt proposa ὁ σὸς γόνος. Wilamowitz veut θεὸς (avec synèrèse) σὸς γόνος: Le plus simple est, je pense,

Ἔστιν ἐν οὐρανῷ βεβα-
 κῶς τεὸς γόνος, ὦ γεραία.

24. *Héraclides*, 1040-1044. Eurysthée demande à être enterré dans l'Attique et promet de défendre son pays d'adoption quand les descendants d'Hercule, établis dans le Péloponèse grâce aux Athéniens, viendront un jour envahir le pays de leurs bienfaiteurs. Puis il continue :

Ἄλλὰ μήτε μοι χοῶς
 μήθ' αἶμ' ἐάσητ' εἰς ἐμὸν στάξαι τάφον.
 Κακὸν γὰρ αὐτοῖς νόστον ἀντὶ τῶνδ' ἐγὼ
 δάσω· διπλοῦν δὲ κέρδος ἔξετ' ἐξ ἐμοῦ,
 ὅμᾳς τ' ὀνήσω τούσδε τε βλάψω θανόν.

Les deux pronoms μοι et ἐμὸν font double emploi. La suite des idées indique la correction à faire. Eurysthée ne doit pas refuser d'une manière générale des libations offertes sur son tombeau; il doit ordonner qu'on ne permette pas aux Héraclides d'apaiser ses mânes par des libations : car, dit-il, je veux leur infliger une défaite. Il faut donc écrire

μήτε νιν χοῶς
 μήθ' αἶμ' ἐάσητ' εἰς ἐμὸν στάξαι τάφον.

25. *Héraclides*, 1050-1052. Alcèmène vient de déclarer (v. 1023) que, tout en persistant dans son intention de tuer Eurysthée, elle consent à remettre son cadavre aux amis qui voudront l'enterrer; on est étonné de lui entendre dire :

Κομίζετ' αὐτὸν, δμῶες· εἶτα χρῆ κυσὶ
δοῦναι κτανόντας· μὴ γὰρ ἐλπίσης ὅπως
αὐθις πατρώας ζῶν ἔμ' ἐκβαλεῖς χθονός.

Εἶτα, qui était de mise au vers 1023, ne l'est pas ici. Aussi Madvig proposa-t-il ἔνθα. Mais ce n'est là qu'un détail secondaire. Ce n'est pas aux chiens, c'est aux Athéniens qu'il faudra remettre le corps d'Eurysthée. Ils n'avaient pas voulu tuer un ennemi tombé vivant entre leurs mains, et ils lui donneront un tombeau qui sera un palladium pour leur ville.

On a proposé de supprimer les mots δμῶες· εἶτα χρῆ κυσὶ δοῦναι κτανόντας. Cela ne se peut, pour plusieurs raisons. Il suffit d'en donner une. Les vers précédents (τί δῆτα μέλλετε...) s'adressaient aux Athéniens; κομίζετε est un ordre donné aux esclaves, et il faut que cela soit marqué par le vocatif δμῶες. Nous n'aurons donc garde de réduire les deux vers à un seul, et, comme il serait téméraire de mettre τάφου ou πόλει à la place de κυσὶ, nous écrirons

Κομίζετ' αὐτὸν, δμῶες, ἔνθα χρῆν κυσὶν
δοῦναι, κτανόντες· μὴ γὰρ ἐλπίσης κ. τ. ἔ.

Alcmène se résigne à laisser ensevelir Eurysthée de mauvaise grâce et en regrettant de ne pouvoir jeter son corps en pâture aux chiens¹.

On peut aussi penser à ἔνθα χρῆ σφίσιν; mais la relation de ce pronom ne serait pas très claire, et on ne trouve chez Euripide que la forme σφίν.

26. *Bacchantes*, 807-808. Penthée et Dionysos.

Ευνέθεσθε κοινῇ τάδ', ἵνα βαρχεύητ' αἰεὶ. —
Καὶ μὴν ξυνεθέμην, τοῦτό γ' ἔστι τῷ θεῷ.

Les éditeurs ont adopté la conjecture de Musgrave:

Καὶ μὴν ξυνεθέμην τοῦτό γ', ἴσθι, τῷ θεῷ.

Nous aimerions autant :

Κεὶ μὴ ξυνεθέμην, τοῦτό γ' ἔστι τῷ θεῷ.

27. *Bacchantes*, 836-838. Dans le même dialogue, le dieu persuade à Penthée de se déguiser en femme afin d'épier les Bacchantes sur le mont Cithéron.

Οὐκ ἂν δυναίμην θῆλυον ἐνδῶναι στολήν. —
'Αλλ' αἶμα θήσεις συμβαλὼν βάχχαις μάχην. —
'Ορθῶς· μολεῖν χρῆ πρῶτον εἰς κατασκοπήν.

1. M. van Herwerden (t. XVII, p. 239 de cette *Revue*) suppose une lacune, qu'il remplit ingénieusement. Mais son arrangement ne répond pas assez à la situation.

On s'efforce d'expliquer αἶμα θήσεις tant bien que mal. Quand même ces mots auraient le sens qu'on veut leur donner, encore ce sens ne conviendrait-il pas à la suite du dialogue.

La conjecture de F. W. Schmidt ἄλλ' εἴμαθ' ἕξεις συμβαλῶν Βάχχαις μάχην est séduisante, mais elle a deux inconvénients : elle ne prépare pas assez la réponse de Penthée, et elle fait promettre par Bacchus une chose qu'il ne fera pas. Or, le dieu n'agit ainsi ni dans cette scène ni dans la scène suivante ; il dit vrai, et son aveugle adversaire se laisse entraîner parce qu'il ne comprend pas. Ce que Dionysos dit ici, la réponse de Penthée l'indique assez : ce dernier doit se déguiser pour épier les Bacchantes et se rendre compte de la meilleure manière de les combattre. Nous resterons très près de la lettre des manuscrits en rétablissant

Ἄλλ' εἰ μαθήσει (μαθήσῃ) συμβαλεῖν Βάχχαις μάχην ;

Pour la tournure elliptique de la phrase, on peut comparer Eschyle, *Suppl.* 510-511 :

Οὔτοι πτερωτῶν ἀρπαγαῖς σ' ἐκδώσομεν. —

Ἄλλ' εἰ δρακόντων δυσφρόνων ἐχθίοσιν ;

28. *Phéniciennes*¹, 47-52. Prologue prononcé par Jocaste.

Κρέων ἀδελφὸς τὰμὰ κηρύσσει λέχη,
ὅστις σοφῆς αἴνεγμα παρθένου μάθοι,
τούτω ξυνάψει λέκτρα. Τυγχάνει δέ πως
μούσας ἐμὸς παῖς Οἰδίπους Σφιγγὸς μαθὼν
ὄθεν τύραννος τῆσδε γῆς καθίσταται
καὶ σκῆπτρ' ἔπαθλα τῆσδε λαμβάνει χθονός.

Le dernier de ces vers redit en d'autres mots ce qu'avait dit l'avant-dernier. Aussi plusieurs critiques l'écartent-ils ; d'autres répondent qu'il doit être permis à un poète de répéter la même idée de deux façons, afin d'y insister. On peut répliquer que cette insistance doit être motivée, et qu'elle ne l'est pas ici. Après un examen attentif de ce passage, nous nous arrêtons à un troisième parti. Jocaste dit d'abord que sa main fut promise au vainqueur du Sphinx ; elle dit ensuite qu'Œdipe, ayant deviné l'énigme, obtint, pour prix de cette victoire, la royauté. Il n'y a pas de contradiction ; cependant ce récit ne se suit pas bien. Il conviendrait

1. Les remarques sur les *Phéniciennes* ont déjà été publiées dans le *Journal des Savants*, 1889, p. 217-222. Comme ce journal contient rarement des corrections de texte et que ceux qui s'intéressent à ce genre de critique ne s'avisent guère d'en chercher au milieu d'articles plus généraux, nous reproduisons ici les remarques suivantes.

de marquer que le sceptre était une seconde récompense ajoutée à la première. Euripide avait écrit

ὄθεν τύραννος τῆσδε γῆς καθίσταται,
καὶ σκῆπτρ' ἔπαθλα τῆσδε λαμβάνων χθονός.

La particule καί signifie ici *etiam* ; mais il était facile de s'y tromper, et de substituer λαμβάνει à λαμβάνων.

29. *Phéniciennes*, 274-277. Polynice arrive l'épée nue à la main ; malgré la trêve, il craint quelque embûche. Mais il se rassure à la vue d'un autel qui pourrait lui servir de refuge.

Ἄλλ' ἐγγὺς ἀλκή· βώμιοι γὰρ ἐσχάροι
πέλας πάρεισι, κοῦκ ἔρημα δώματα.

Les derniers mots visent le chœur, que Polynice vient d'apercevoir. On a dit avec raison que la présence de jeunes femmes n'était pas une sauvegarde (ἀλκή) pour le frère d'Étéocle, et on est parti de là pour imaginer les corrections les plus aventureuses. Heureusement, il suffit de changer la ponctuation pour que tout devienne clair et facile.

Ἄλλ' ἐγγὺς ἀλκή (βώμιοι γὰρ ἐσχάροι
πέλας πάρεισι) κοῦκ ἔρημα δώματα,
φέρ' ἐς σκοτεινὰς περιβολὰς μεθῶ ξίφος
καὶ τάσδ' ἔρωμαι τίνες ἐφεστᾶσιν δόμοις.

Voici un autel, dit Polynice, c'est un refuge, mettons l'épée au fourreau ; voici des femmes, demandons-leur qui elles sont. Les deux premiers vers motivent les deux vers suivants. Ἄλλὰ équivaut ici à ἀλλὰ γάρ, comme au vers 99 :

Ἄλλ' οὔτις ἀστῶν ταῖσδε χρίμπτεται δόμοις,
κέδρου παλαιὰν κλίμακ' ἐκπέρα ποδί.

30. *Phéniciennes*, 546-548. Jocaste conjure Étéocle de ne pas empiéter sur les droits de son frère : elle lui montre que rien n'est plus beau que l'égalité et la mesure, que la soumission à une loi qui gouverne l'univers. Le jour et la nuit, dit-elle, se contentent à tour de rôle, dans le cours de l'année, d'une part plus petite, ils cèdent alternativement l'un à l'autre sans jalousie ; et tu ne supporterais pas la loi équitable qui veut que vous régniez chacun à son tour. Mais ici les manuscrits font dire à Jocaste que le soleil et la lune se soumettent aux hommes.

Εἶθ' ἥλιος μὲν νύξ τε δουλεύει βροτοῖς,
σὺ δ' οὐκ ἀνέξει δωματῶν ἔχων ἴσον
καὶ τῶδ' ἀπονέμων ; κᾶτα ποῦ 'στιν ἡ δίκη ;

Il faut un autre complément à δουλεύειν. La paraphrase du scholiaste τῷ Ἰσφ δουλεύουσι donne le sens sans donner le mot. Écrivons

Εἶθ' ἥλιος μὲν νόξ τε δουλεύει μέτροις.

On sait que, dans les vieux manuscrits, les lettres β et μ se ressemblent assez, et l'on se souvient de l'apophthegme d'Héraclite : Ἥλιος οὐχ ὑπερβήσεται μέτρα.

31. *Phéniciennes*, 845-846. Le vieux Tirésias, fatigué par une longue course, demande à Ménécée, qui l'accompagne, combien de chemin il lui reste encore à faire. Créon rassure l'aveugle en lui disant :

Θάρσει· πέλας γὰρ, Τειρεσία, φίλοισι σοῖς
ἐξορμίσαι σὸν πόδα· λαβοῦ δ' αὐτοῦ, τέκνον.

Les variantes ἐξόρμισαι et ἐξώρμισαι valent encore moins que le texte des meilleurs manuscrits. Dans les trois leçons, le composé ἐξορμιζειν est employé à contre-sens. La correction de Nauck ἐσορμίσαι est insuffisante. Le verbe εἶναι, quand il prend le sens de ἐξεῖναι, ne peut être sous-entendu ; et si l'on veut que l'infinitif ἐσορμίσαι soit le sujet de la phrase, la tournure est peu naturelle et l'absence de l'article s'excuse difficilement. Écrivons ἔσθ' ὀρμίσαι, et traduisons : « Courage, Tirésias, l'endroit est tout près où tes amis peuvent faire reposer ton pied dans le port. Soutiens-le, enfant ». Le roi dit à Manto, ou à son fils Ménécée, d'aider l'aveugle à s'asseoir. Les deux vers suivants déterminent le sens de λαβοῦ.

ὡς στᾶσ' ἀπήνη πούς τε πρεσβύτου φιλεῖ
χειρὸς θυραίας ἀναμένειν κουφίσματα.

L'excellente correction στᾶσα, pour πᾶσα, est due à M. D. Bernardakis.

32. *Phéniciennes*, 1543-1545. Œdipe est sorti du palais à l'appel de sa fille. Il demande pourquoi Antigone l'arrache à la retraite où il s'était dérobé aux regards des hommes, pourquoi elle fait paraître au jour un fantôme, un cadavre, la vision d'un rêve.

πολὶν αἰθέρος ἀφανὲς εἶδωλον ἢ
νέκυν ἔνερθεν ἢ
πτανὸν ὄνειρον.

On veut que les mots αἰθέρος εἶδωλον désignent un fantôme, un revenant, qui se montre au grand jour. Cette locution semblerait plutôt s'appliquer à une image éthérée, comme ce simulacre que, suivant le drame d'*Hélène*, Hééra mit entre les mains de Paris

εἶδωλον ἔμπνουν οὐρανοῦ ξυνθεῖς' ἄπο.

L'épithète ἀφανές est bien plus singulière encore : qu'est-ce qu'une apparition invisible ? On se tire d'affaire en supposant qu'ici « invisible » veut dire « difficile à voir, indistinct ». Au lieu de recourir à des interprétations forcées, nous aimons mieux introduire dans le texte une correction facile.

πολιὸν αἰθεροφανές εἶδωλον ἤ...

C'est ainsi qu'Eschyle appelle le vieillard ὄναρ ἡμερόφαντον. Le composé αἰθεροφανής est formé comme ἡμεροφανής, νυκτοφανής, οὐρανοφανής. Ajoutons qu'on aura ainsi un mètre usité, composé de deux dochmiques.

Je saisis cette occasion pour m'expliquer sur la rédaction de quelques passages d'ESCHYLE dans la *Bibliotheca Teubneriana*.

33. *Suppliantes*, 1053. Chant amébee des demi-chœurs. On lisait

Ὁ μέγας Ζεὺς ἀπαλέξει
γάμον Διγυπτογενῆ μοι.

Si l'un des demi-chœurs exprimait un pareil souhait, on ne comprendrait pas que l'autre trouvât ce langage excessif. Quand les deux demi-chœurs se seront réunis, leur μέτριον ἔπος sera précisément le même vœu : Ζεὺς ἄναξ ἀποστεροίη γάμον δυσάνορα. Voilà pourquoi j'ai remplacé le souhait ἀπαλέξει par l'affirmation ἀπαλέξει.

34. *Choéphores*, 273-275. Oreste dit : Apollon m'a menacé des maux les plus affreux

εἰ μὴ μέτειμι τοῦ πατρὸς τοὺς αἰτίους
τρόπον τὸν αὐτόν, ἀνταποκτεῖναι λέγων
ἀποχρημάτοισι ζημίαις ταυρούμενον.

Au lieu de mettre des virgules après αἰτίους et après λέγων, j'ai ponctué après τρόπον τὸν αὐτόν et rattaché ces mots à ceux qui les précèdent. Voici comment j'entends le passage. Le vengeur d'un proche parent pouvait tuer le meurtrier, il pouvait aussi convenir avec lui d'une rançon pécuniaire. Cette alternative est exprimée par ἀνταποκτεῖναι, « rendre mort pour mort » et ἀποχρημάτοισι ζημίαις, locution qu'on a diversement expliquée, et qui signifie « peine qui consiste en la privation des biens ». Clytemnestre avait souhaité ce compromis quand elle déclarait vers la fin de l'*Agamemnon* (v. 1573) qu'elle faisait volontiers abandon des tré-

sors et se contenterait de peu, pour mettre fin à la série des vengeances sanglantes dans la maison des Atrides. Mais le dieu ne veut pas qu'Oreste compose avec les meurtriers de son père; il lui a ordonné « de les traiter de la même manière qu'ils avaient traité son père, c'est-à-dire de donner mort pour mort en repoussant avec indignation (littéralement, en regardant d'un œil farouche) toute autre rançon ». Le participe explicatif λέγων se trouve souvent chez Eschyle. Quant à la construction de ταυροῦσθαι avec le datif, cf. *Médée*, 92 : Εἶδον ὄμμα νιν ταυρουμένην τοῖσδε, et 187 : Τοκάδος δέργμα λεάνης ἀποταυροῦται δμωσίν.

35. *Choéph.*, 803-811. Le chœur souhaite que la vengeance qui se prépare rende la paix à la maison de ses rois.

Ἄγετε, τῶν πάλαι [πεπραγμένων]
 λύσασθ' αἶμα προσφάτοις δίκαις

 τὸ δὲ καλῶς κτάμενον, ὦ μέγα ναίων
 στόμιον, εὖ δὲς ἀνάγειν δόμον ἀνδρός,
 καὶ νιν ἐλευθερίας
 λαμπρὸν ἰδεῖν <φῶς> φίλοις
 ὄμμασιν <ἐκ> ὄνοφερῆς καλύπτρας.

Depuis Bamberger on écrit τὸ δὲ καλῶς κτάμενον.. στόμιον, et l'on entend l'ouverture du sanctuaire souterrain de Delphes. Je suis revenu à la leçon du manuscrit κτάμενον, et j'entends, comme le scholiaste, τὸ καλῶς κτάμενον αἶμα, « le sang répandu légitimement », opposé à l'ancien meurtre criminel qui va être expié (τῶν πάλαι λύσασθ' αἶμα). La locution κτάμενον αἶμα doit être rapprochée des locutions semblables : Τυδεὺς ἀνδρὸς αἶμα συγγενὲς κτείνας (πράξας Nauck) *Sophocle*, fr. 731, 3, πυρᾷ τ' ἐπέσφαξ' αἶμα μηλείου φόνου (Euripide, *Électre*, 92), θάνοιμι μητρὸς αἵμ' ἐπισφάξας ἐμῆς (*ib.*, 281). Le dieu invoqué est Pluton (ὦ Ἄιδεη, schol.), et on le prie de permettre que la juste vengeance relève (ἀνάγειν) la maison d'Agamemnon. Le *Mediceus* porte ἀνιδεῖν. Mais on remarquera que ἰδεῖν est à sa place un peu plus bas, et que ἈΝΙΔΕΙΝ peut provenir de ἀνάγειν, écrit, avec interversion de deux lettres, ἈΝΓΑΕΙΝ. Au vers 972 le chœur apostrophera la maison : Ἦνα γε μὲν, δόμοι· πολὸν ἄγαν χρόνον χαμαιπιτετεῖς ἔκισθ' ἀεί.

36. *Euménides*, 678-680. Avant de clore les débats, Athéna, qui préside, demande aux parties, si elles n'ont plus rien à ajouter. Les Furies déclarent qu'elles ont tout dit. La déesse s'adresse alors à Oreste et à son défenseur, Apollon :

ΑΘ. Τί γάρ; πρὸς ὑμῶν πῶς τιθεῖσ' ἄμομφος ὦ;
 ΑΠ. Ἦκούσαθ' ὧν ἠκούσατ', ἐν δὲ καρδίᾳ
 ψῆφον φέροντες ὄρκον αἰδεῖσθε, ξένοι.

Il est singulier qu'Apollon parle aux juges, au lieu de répondre à la déesse, qui l'a interrogé. Wecklein écarte le vers 678, qui ne ressemble cependant pas à une interpolation. Nous aimons mieux écrire au vers suivant ἤκουσαν ὦν ἤκουσαν. C'est seulement après cette réponse qu'Apollon se tourne vers les Aréopagites. Le copiste n'a pas compris ce passage de la troisième à la seconde personne.

37. *Euménides* 1044-1046. Fin du chant des prêtresses d'Athéna, qui conduisent les Furies apaisées à leur nouvelle demeure.

Σπονδαὶ δ' ἐς τὸ πᾶν ἔνδαιδες οἴκων
 Παλλάδος ἀστοῖς. Ζεὺς <ὀ> πανόπτας
 οὕτω Μοῖρά τε συγκατέβα.

Le premier de ces vers est gravement altéré. J'y reviens aujourd'hui pour proposer une correction qui me paraît plus probable que celles qui ont été essayées par d'autres et par moi-même. Point de doute pour le mètre, il est dactylique. Pour faire rentrer le second pied dans la mesure, le plus simple sera de changer ἐς τὸ πᾶν en ἐς πρόπαν. Le sens, sans être aussi certain que le mètre, se devine cependant assez. Les Προπομποί disent aux Euménides « les Athéniens vous offriront toujours des libations dans vos demeures ». Les Grecs disent ἔμπεδον de ce qui est ferme, inébranlable, invariable. Cf. *Agam.* 854 : Νίκη δ' ἐπέπερ ἔσπετ', ἔμπεδος μένοι. *Eum.* 334 : Τοῦτο γὰρ λάχος διανταία Μοῖρ' ἐπέκλωσεν ἐμπέδως ἔχειν. Ici ἔμπεδος, écrit par une orthographe vicieuse ΕΜΠΑΙΔΟΣ, a pu devenir ΕΝΔΑΙΔΟΣ d'autant plus facilement qu'il vient d'être question des flambeaux (λαμπάδες, δᾶδες) avec lesquels la procession se rend dans le sanctuaire souterrain des Furies. Je propose donc :

Σπονδαὶ δ' ἐς πρόπαν ἔμπεδος οἴκων
 Παλλάδος ἀστοῖς.

« Les libations dans vos demeures seront à tout jamais invariablement observées par le peuple de Pallas. »

Henri WEIL.

NOTES CRITIQUES

SUR LE TEXTE DE TACITE¹

Annales, I, xv, 11, *mox celebratio annua ad prætorem translata, cui inter cives et peregrinos jurisdictio evenisset.*

Le manuscrit (*Mediceus* I) porte *annū*, c'est-à-dire *annum*, que Ritter, et après lui Nipperdey-Andresen, suppriment purement et simplement, et qui en effet ne donne aucun sens. Juste-Lipse en a fait *annua*, que reproduisent la plupart des éditeurs, mais qui semble superflu après *fastis additi* qui se trouve deux lignes plus haut. La conjecture de Nipperdey-Andresen, que *annum* serait un débris d'une note marginale *post annum*, ne nous semble pas plausible. Nous préférons l'autre hypothèse qu'il émet, que *annum ad* proviendrait de *ad eum* (sans doute par interversion?), avec cette modification que, pour nous, *annum* est sorti de *ad eum* (*anium, annū*), et que *ad* a été ajouté comme nécessaire au sens. Nous lisons donc : *mox celebratio ad eum prætorem translata*. Rappelons que *annua* et *annuum* sont des corrections marginales.

I, xxviii, 4, *id miles rationis ignarus omen præsentium accepit, suis laboribus defectionem sideris adsimulans, prospereque cessura qua pergerent, si fulgor et claritudo deæ redderetur.*

Les corrections apportées par les éditeurs à la leçon du ms., *quæ pergerent*, peuvent être divisées en deux classes : 1° celles qui conservent *pergerent* : Halm *qua p.*, Orelli *ad quæ p.*, Heinsius *quo p.*, Halm et Nipp.-Andr. *qua p.* (ce dernier change *cessura* en *cessurum*, ce qui est plus logique que la leçon hybride de Halm); 2° celles qui conservent *quæ* en modifiant le verbe : Dræger écrit *quæ pararent*, d'autres *quæ agerent*, etc. Il nous semble qu'il convient de tenir le plus grand compte possible de la syllabe *per* de *pergerent*, ce qui empêche de songer, quelque tentant que ce soit, à *gererent*, qui serait devenu *gerent* par la disparition du sigle = *er, re*. Nous lisons *per[a]gerent*.

1. Le texte pris pour base est celui de Halm, 4^e édition.

Peragere semble avoir eu, particulièrement chez les poètes, à côté du sens d'« achever », celui de « poursuivre, continuer. » Cf. Ovide, *Fastes*, IV, 493 : *ille suum peragebat humum*, « lui, continuait à travailler son terrain. » Chez les meilleurs prosateurs, ce mot s'emploie pour indiquer qu'une action est accomplie du commencement à la fin, malgré les difficultés qui peuvent se rencontrer, ou même sans difficulté. Cf. César, *de Bell. Gall.* VI, IV, 6 : *peragit concilium Cæsar equitesque imperat civitatibus*¹. L'explication de *quæ* comme un accusatif, d'après l'analogie de *pergere iter*, semble forcée et est d'ailleurs sans exemple ni équivalent.

I, XLII, 17, *primane et vicensima legiones, illa signis a Tiberio acceptis, tu tot præliorum socia, tot præmiis aucta, egregiam duci vestro gratiam refertis?*

Ce texte, qui est celui du ms., est inadmissible : il y a contradiction entre la particule interrogative *ne* et le sens ironique que l'emploi de *egregiam* impose à la phrase. Pour maintenir à la fois le sens ironique et la forme interrogative, M. Seyffert (*Zeitschr. für Gymn.* 1861, p. 301), ajoute *tam*, Nipperdey-Andresen *hanc tam (hanc tam egregiam)*, ce qui est satisfaisant pour le sens, mais fait difficulté au point de vue paléographique, car la disparition d'un mot, à plus forte raison de deux, devant *egregiam* ne s'explique pas. Mais on s'explique facilement, au contraire, la suppression, après *egregiam*, d'un mot d'une syllabe qui en reproduit à peu près la finale : *hanc*. Nous croyons donc qu'il faut lire : *egregiam hanc duci vestro gratiam refertis?*

I, LXX, 16, *pernoctavere sine utensilibus, sine igni, magna pars nudo aut mulcato corpore, haud minus miserabiles quam quos hostis circumsidet.*

La leçon du ms., conservée par Halm, supposerait que Tacite compare le sort des troupes de Vitellius à celui de troupes quelconques assiégées dans leur camp. Or il fait évidemment allusion aux graves dangers courus par les légions de Cécina de la part des Germains. D'un autre côté, celles-ci étaient déjà en sûreté à Vetera, comme le montre la dernière phrase du chapitre (*impositæ dein legiones, vagante fama submersas; nec fides salutis, antequam Cæsarem exercitumque reducem videre*) : ce qui nous fait préférer à *circumsidebat* (correction adoptée par Nipperdey-

1. Il faut mettre à part le terme de droit *peragere accusationem*, « poursuivre l'accusation en l'appuyant des preuves nécessaires » (Pline, *Ep.* VI, 31), quoiqu'il présente quelque analogie, l'idée d'action dominant ici l'idée de poursuite judiciaire, qui domine au contraire dans l'expression bien connue *peragere reum*.

Andresen d'après Ulrichs), *circumsederat*, d'où d'ailleurs *er*, représenté par un sigle, a pu disparaître plus facilement que *ed*.

I, LXXII, 5, *quantoque plus adeptus foret, tanto se magis in lubrico dictitans*.

Dictitans est une correction de Muret. Nous croyons que *dictans* du ms. peut rester. Cf. notre correction à Salluste, *Cat.*, xxii, 2, *dictatam rem fecisse* pour *dictitare fecisse*. Tacite emploie volontiers, comme Salluste, le fréquentatif pour le simple, et *dictare*, au sens de *dicere*, quoique archaïque, peut, croyons-nous, avoir été employé tout aussi bien par lui que par Aulu-Gelle.

II, LII, 9, *divisusque exercitus, ut Tacfarinas lectos viros et Romanum in modum armatos castris attineret, disciplinæ et imperiis suesceret, Mazippa*, etc.

Nipperdey-Andresen conserve la leçon du ms., *disciplina*, et justifie l'ablatif avec *suesco* par l'analogie de *adsuesco* et *adsuefacio*, et aussi de *suetus* : mais ce dernier, qui est d'ailleurs plutôt adjectif, se rencontre chez Tacite trois fois avec le génitif (qui peut aussi être un datif) : A. I, xxxi, 14; XIII, xlii, 12; XV, xxxi, 7, et cinq fois avec le datif (qui peut aussi, il est vrai, être un ablatif) : H. V, vi, 15; xiv, 12; A. II, lii, 3; XIV, xxvii, 3; XV, xii, 5¹. *Disciplina* ou *disciplinæ suesceret* ne sont donc rien moins que sûrs, et d'ailleurs l'on n'a pas d'exemple de *suescere* au sens actif (*suetus* ne prouve rien pour l'inchoatif) : nous croyons donc qu'on pourrait corriger *suesceret* en *compesceret* et lire : *disciplina et imperiis compesceret*. La disparition du sigle = *com* s'explique aisément.

III, xx, 1, *eodem anno Tacfarinas, quem priore ætate pulsum a Camillo memoravi, bellum in Africa renovat*.

D'après Nipperdey-Andresen, *priore ætate* serait une addition maladroite d'un copiste désireux de préciser les dates : c'est, en effet, trois ans auparavant, en l'an 17, et non l'année précédente, que Camille avait vaincu Tacfarinas. On pourrait peut-être croire à un simple lapsus et lire *priore libro*.

III, xlii, 8, *præmissusque cum delecta manu Julius Indus e civitate eadem, discors Floro et ob id navandæ operæ avidior, inconditam multitudinem adhuc disjecit*.

Adhuc, à cette place, a embarrassé les commentateurs : la plupart l'ont d'ailleurs traduit comme s'il portait sur *inconditam* seul (cette multitude qui n'avait pas encore eu le temps de s'organiser), et Nipperdey avait, en conséquence, reporté ce mot

1. Voir notre *Étude sur la langue de Tacite* (Paris, Ch. Delagrave, 1893), rem. 90.

avant *multitudinem* (cf. xxvi, 1, *nulla adhuc mala libidine*), tandis que Andresen, considérant *incondita multitudo* comme représentant une idée simple, l'a rétabli à la place qu'il a dans le manuscrit. Nous lirions volontiers *haud ægre disjecit*, en supposant que la disparition accidentelle de *ægre*, laquelle faisait un contre-sens, a amené le changement de *haud* en *adhuc*. Cf. IV, XLVII, 5, *quidam audentius apertis in collibus visebantur, quos dux Romanus acie suggressus haud ægre pepulit*, et pour l'idée exprimée : III, XLVI, 1, *et enim propinquabat legionum acies, inconditique ac militiæ nescii oppidani neque oculis neque auribus satis competebant*.

III, LV, 21, *verum hæc nobis in majores certamina ex honesto maneant*. Depuis Juste-Lipse, qui a introduit *in* dans le texte, sans se dissimuler les défauts de la correction¹, presque tous les éditeurs² l'ont conservé, quoiqu'on ne trouve pas d'exemple d'une pareille construction³. M. Franz Zœchbauer (*Studien zu den Annalen des Tacitus*) a récemment proposé de conserver la leçon du manuscrit : il prend *nobis* pour un pluriel de modestie à l'ablatif et *majores* au sens de « plus habiles, plus forts », et en fait le régime direct de *maneant*. Il faudrait donc traduire : « mais laissons à de plus habiles le soin de décider dans cette rivalité au sujet de la vertu (entre nos ancêtres et nous). » Nous avouons que cette interprétation nous tenterait fort.

IV, LIII, 5, *esse in civitate... Germanici conjugem ac liberos ejus recipere dignarentur*.

Il manque dans le ms., entre *civitate* et *Germanici*, une fin de ligne d'environ quatorze lettres. On a proposé *qui divo Augusto ortam* (Haase), *qui divi A. neptem* (Crollius), etc. Nous proposons à notre tour *qui desolatam*.

VI, XXVIII, 9, *sunt qui adseverent mille quadringentos sexaginta unum interjici, prioresque alios tres Sesoside primum, post Amaside dominantibus, dein Ptolemæo... advolvavisse*.

Le ms. porte *prioresque aliter esse sosti de*, qui est évidemment corrompu. La lecture *Sesoside* est universellement acceptée : il reste *aliter es*, d'où les uns (Rhenanus, Nipperdey-Andresen) tirent *alites*, d'autres (Halm, Dræger) *alios tres*, qui offre un pléonasme choquant ; enfin Spengel propose *alios ter*. Nous serons plus près du manuscrit, en écrivant *alites ter*. *Alites*, qui est essentielle-

1. *Medicina, quæ huic mortuo non faciet vitam*.

2. Rhenanus supplée *erga*. Ritter et Schneidewin suppriment *majores*. Giltbauer écrit hardiment *in animo res : certamina*, etc. Johan Müller, qui avait proposé (*Beiträge zur Kritik und Erklärung des Cornelius Tacitus*, III, 34) *animorum certamina*, se rallie dans son édition à Juste-Lipse.

3. Dræger compare *haud dissimili in dominum*, A. II, xxxix, 40.

ment poétique, a été cependant employé par Tacite en deux autres passages : H. I, LII, 17; II, L, 11.

XIV, VII, 7, *quod contra subsidium sibi? nisi quid Burrus et Seneca; quos statim acciverat, incertum experiens, an et ante gnaros.*

Il y a dans le ms. : *nisi quod Burrus et Seneca expergens quos statim acciverat incertum an et ante ignaros. Expergens* a paru inadmissible, et les commentateurs se sont ingéniés à le corriger. Dræger, suivant l'avis d'un ancien critique, écrit *expedirent* et conserve *ignaros*; Halm, d'après Wœlfflin, change *expergens* en *experiens*, qu'il place après *incertum*, admettant par conséquent une double interrogation indirecte et corrigeant *ignaros* en *gnaros*. Il traduit sans doute : « on ignore s'il éprouvait pour la première fois leurs dispositions, ou s'ils étaient déjà dans le secret »; et l'on remarquera qu'il faut ajouter à la traduction de *experiens* un développement qui n'est pas dans le latin. Nipperdey-Andresen préfère *aperiens*, qu'il place après *an*, de façon à n'avoir qu'une interrogation indirecte simple, et à conserver *ignaros*; mais qui ne voit la difficulté d'une construction qui lie par une conjonction copulative dans la même proposition un nominatif *experiens* et un accusatif *ignaros*, outre que le déplacement de *expergens* (*aperiens*) semble par trop violent?

Il paraît possible d'obtenir un sens acceptable par la simple transposition de *expergens quos* en *quos expergens*. Nous ferons en même temps un léger changement dans *ante ignaros*, où nous substituerons *antea gnaros* (*ignaros* étant inadmissible, du moins en conservant *et*¹), et le passage entier se lira ainsi : *nisi quid Burrus et Seneca* (avec ellipse de *invenirent*, ou *molirentur*); *quos expergens statim acciverat, incertum an et antea gnaros*, « il les avait fait éveiller et mandés auprès de lui : l'on ignore s'ils étaient déjà dans le secret... »

XIV, xxvi, 13, *partes Armeniæ, ut cuique finitima, Pharamani Polemonique et Aristobulo atque Antiocho parere jussæ sunt.*

La leçon du ms., *pars Armeniæ*, est conservée par Nipperdey-Andresen, qui explique le pluriel *jussæ sunt* en disant que *pars Armeniæ* doit être considéré comme répété devant chaque datif. Mais on ne trouve pas chez Tacite d'exemple d'une construction semblable : le verbe n'est mis au pluriel que si les sujets qui agissent d'une façon indépendante sont réellement exprimés. Cf. A. VI,

1. Déjà Ernesti lit : *incertum an ante ignaros.*

XLVI, 7, *ne memoria Augusti, ne nomen Cæsarum in ludibria et contumelias verterent, metuebat*; A. XIV, LVII, 6, etc¹. Dræger constate l'étrangeté de cette construction et soupçonne que Tacite a bien pu écrire *partes*, leçon adoptée par Halm. Nous croyons qu'on peut conserver *pars*, mais en le déplaçant, et qu'on doit écrire : *Armeniaë* (sujet pluriel²), *ut cuique finitima pars, Pharasmani*, etc. Cf. H. III, LXXX, 2, *raptis, quod cuique obviam, telis*.

Hist. IV, LVII, 17, *illuc commeantium centurionum militumque emebantur animi, ut (flagitium incognitum Romani exercitus) in externa verba jurarent*.

Heræus écrit *Romano exercitui*, Ed. Wolff *Romanis exercitibus*. Il est certain que le datif *exercitui* se rapportant à *incognitum* est plus satisfaisant que le génitif déterminatif *exercitus* dépendant de *flagitium*; mais nous ne voyons pas la nécessité de rien changer au texte du manuscrit : *ut (flagitium incognitum) Romani exercitus in externa verba jurarent*.

Cet emploi du verbe au pluriel avec un nom collectif singulier pour sujet n'est pas rare dans Tacite, même en dehors du cas où le collectif est déterminé par un nom pluriel sujet logique. Cf. *Agr.* XXVII, 1, *cujus conscientia ac fama ferox exercitus nihil virtutis suæ invium et... fremebant*; A. I, LXII, 1, *igitur Romanus qui aderat exercitus, sextum post cladis annum, trium legionum ossa... mæsti simul et infensi condebant*, etc. Voici trois exemples où le nom collectif est mis en apposition : H. IV, LXIV, 21, *sincerus et integer et servitutis oblitus populus aut ex æquo agetis aut aliis imperitabit*; A. XII, XL, 15, *inde accensi hostes, stimulante ignominia, ne feminae imperio subderentur, valida et lecta armis juvenis regnum ejus invadunt*; A. XIV, XXXVI, 7, *gloriæque eorum accessurum, quod modica manus universi exercitus famam adipiscerentur*.

Agr. XII, 15, *solum, præter oleam vitemque et cetera calidioribus terris oriri sueta, patiens frugum, secundum : tarde milesunt, cito proveniunt ; eademque utrius rei causa, nullus umor terrarum cælique*.

Gantrelle, qui conserve, comme Halm, Dræger et Tücking, la leçon du ms. *patiens frugum, secundum*, admet, comme Tücking, un asyndeton avec gradation : « le sol permet la culture, il est même fécond ». La gradation n'existe pas réellement, et nous

1. Cf. notre *Étude sur la langue de Tacite*, rem. 71.

2. On sait que les Anciens distinguaient l'*Armenia major* (ou *magna*) à l'Est, et l'*Armenia minor* à l'Ouest. Tacite lui-même parle de l'*Armenia minor* A. XI, ix, 6 et XIII, vii, 6.

devrions reconnaître ici une redondance contraire au génie de Tacite, et, de plus, une asymétrie qui, ne produisant aucun effet utile, constituerait une pure négligence. Pour remédier au mal, Scheffer supprime *secundum*, que, de son côté, Tücking soupçonne timidement d'interpolation; Ritter, suivi par Prammer, rétablit la symétrie en écrivant *pomorum patiens, frugum fecundum*. Quoique, encore aujourd'hui, la grande île bretonne ne puisse guère être considérée comme une terre à fruits, il semble bien que Tacite ait voulu, sous ce rapport, l'opposer à la Germanie. Cf. G. v, 3, *satis ferax, frugiferarum arborum impatiens, pecorum fecunda*. Nous suppléerons donc, au lieu de *pomorum, frugiferarum arborum*, et nous écrirons : *fr. a. patiens, frugum fecundum*.

Dial. xxv, 8, *ne illi quidem parti sermonis ejus repugno, si + cominus fatetur plures formas dicendi etiam isdem sæculis, nedum diversis extitisse*.

Halm, qui avait cependant essayé d'apporter son remède au *locus desperatus* de la phrase ci-dessus, en proposant de lire : *qua quasi convictus*, laisse le passage tel quel dans la 4^e édition en marquant *cominus* d'une croix. Andresen lit : *qua quasi cominus nisus*, et voit là une allusion à ce passage du ch. xviii, *agere enim fortius jam et audentius volo*, où Aper affirme qu'il ne faut pas parler de la décadence, mais de la transformation continuelle de l'éloquence. C'est possible : mais cette correction, qui a l'avantage de conserver le *cominus* (*comminus*) énigmatique des manuscrits, a l'inconvénient d'exiger trop d'additions. Celle de Haase, *qua non sine convitiis*, nous paraît moins acceptable, parce qu'elle ajoute un détail qui semble peu justifié¹. Celle de Bœtticher, *qua in commune*, très simple, il faut le reconnaître, est inadmissible, parce que l'accusatif de direction, *in commune*, n'est pas justifié par le verbe, *fatetur*.

A notre tour, nous proposons, sans nous faire illusion sur ses chances de succès, la leçon suivante : *qua cum omnibus fatetur*, qui suppose que le scribe qui a introduit *si*, après la disparition de *qua* et l'altération de *cum omnibus*, s'est mépris sur la pensée réelle d'Aper au chapitre xviii, ou bien n'a pas songé à rechercher le passage du discours d'Aper visé par Messalla.

xxvi, 12, *unde oritur illa fœda et præpostera, sed tamen freuens quibusdam exclamatio, ut oratores nostri tenere dicere, histriones diserte saltare dicantur*.

1. Nous ferons le même reproche à la leçon proposée par Nissen (*Zeitschr. für Alterthumswissenschaft*, 1842, p. 511), *si comminans*.

Le ms. C de Halm (Vaticanus, 1518) donne, au lieu de *quibusdam exclamatio, sicut his clā et exclamatio*, tandis que plusieurs autres manuscrits ont *s. his clā*, etc., Michaelis a conclu que *clā* était une abréviation de *clausula* et qu'il fallait lire : *fr. sicut scitis clausula et exclamatio*. Mais *clausula*, comme l'a bien vu Vahlen¹, ne peut se dire que de celui qui parle, d'un orateur, et non des auditeurs qui l'applaudissent. Peter et Bæhrens pensent de même et écrivent en conséquence, le premier : *si mollis clausula est*, le second : *sicut histrionum clausula et exclamatio*. Cette dernière leçon nous semble inadmissible, comme aussi celle de Ritter, *sicut histrioni clamor et e.* (où d'ailleurs *clamor* et *exclamatio* constituent une répétition fâcheuse), par cette raison qu'il s'agit ici du public, et non des acteurs. *Sicut scitis*, dans Michaelis, est d'ailleurs bien plat.

Dans le texte de Rhenanus, qu'ont adopté, en particulier, Halm et Ed. Wolff (Gotha, 1890), *quibusdam*, qui utilise tant bien que mal la tradition manuscrite, mais a le tort de laisser *et* de côté, semble bien faible : on attendrait plutôt *multis*. Celui d'Andresen : *fr., si dis placet, exclamatio*, offre un sens meilleur, ce nous semble. Tous deux supposent que *clā* = *clam* représente plus exactement l'archétype que *clā*, et qu'il faut y voir un mot altéré et non un mot abrégé. Nous préférierions, pour notre part, admettre les trois lettres qui subsistent comme légitimes, sauf à résoudre l'abréviation *clā* en *cula*, et supposer la perte d'une syllabe initiale à déterminer. D'autre part, nous croyons que *his* doit être considéré comme le début du mot *histriones*, que le scribe aurait écrit à tort une ligne trop haut. Reste donc *sicut* [?] *cula*. Nous proposons, dût-on nous trouver trop hardi, d'y voir l'altération de *inter pocula*, et, par suite, de transformer *exclamatio* en *appellatio* : ce qui cependant n'est peut-être pas indispensable, si l'on admet que *exclamare* peut avoir le sens de « se récrier », et indiquer un jugement fortement admiratif.

XXXVII, 38, *tanto altior et excelsior et illis nobilitata discriminibus in ore hominum agit, quorum ea natura est ut secura velint.*

Secura velint offre évidemment une lacune ou une altération, peut-être l'une et l'autre. L'auteur veut dire que les hommes sont naturellement portés à faire peu de cas des plus belles actions, si elles n'ont fait courir aucun danger. De là des corrections très variées, qui peuvent se diviser en deux groupes : 1^o celles qui admettent deux membres de phrases opposés dépendant de *ut*, comme

1. Programme de Berlin, 1878.

ut dubia laudent, secura nolint (Agricola), *ut ancipitia, non secura velint* (Schopen), etc. ; 2° celles qui n'admettent qu'un membre de phrase, comme *ut securi* (s. *ipsi* Bæhrens, Halm) *spectare aliena pericula velint*, où le sens de *velint* (« aiment à ») nous paraît un peu forcé. Dans le texte de Schopen, l'emploi de *velint* nous semble également fautif : il ne devrait désigner que ce que l'on veut pour soi, tandis qu'il désigne ce que l'on désire pour les autres (le danger). La même observation s'applique à *nolint* dans le texte d'Agricola.

Si l'on tient à conserver tout ce qu'il est possible de sauver dans *velint*, il conviendrait, pensons-nous, de lire *malint*, en y joignant non plus un nom (ou des noms) à l'accusatif, mais un, ou plutôt deux infinitifs, de façon à faire porter l'antithèse non sur *secura*, mais sur le verbe en rapport immédiat avec *secura*; non sur l'idée de danger ou son contraire, mais sur l'idée de renommée, de faveur publique. *Silere*, dont la première lettre, semblable à celle de *secura*, a peut-être favorisé la disparition, est naturellement indiqué. Nous aurons donc : *ut secura silere quam laudare malint*.

Si l'on écrivait : *ut secura silere potius quam laudare velint*, le sens de *velint* (« sont disposés à ») obligerait à voir ici une pure périphrase pour *ut s. sileant p. q. laudent*, ce qui semble peu dans le génie de Tacite.

Léopold CONSTANS.

BABRIUS, CVII (129), v. 14.

Σαίνων δ'όποια καὶ θέλων περισκαίρειν.

Babrius a-t-il pu écrire un pareil vers ? Il s'agit de l'âne, qui essaye de rivaliser de gentillesse avec le petit chien.

Suit le détail de ses exploits : il casse la table, brise la vaisselle, saute sur le dos de son maître pour l'embrasser. On interprète, car il faut bien interpréter : Σαίνων δ'όποια = ὡσπερ δὲ σαίνων. Quant à moi, je n'interprétera pas, et me contenterais de remplacer deux lettres par deux autres, qui en diffèrent peu en onciale :

σαίνων δ'ἄνεια.

L'âne veut *σαίνειν* à la façon des chiens : il y réussit comme y peut réussir un âne.

Éd. TOURNIER.

LES NÉGATIONS

DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

La langue grecque a deux négations : οὐ et μή. Οὐ nie la réalité d'un fait (c'est la négation objective) ; μή nie la réalisation d'une pensée (c'est la négation subjective)¹.

Observations générales sur l'emploi de οὐ et de μή.

1. La distinction fondamentale, établie par le grec classique entre les deux négations, a été généralement observée dans le N. T.

Examinons d'abord les passages où elles ont été employées toutes deux dans la même phrase.

Mc., 12, 14 : ἔξεστιν δοῦναι κῆνσον Καίσαρι, ἢ οὐ ; δῶμεν, ἢ μή δῶμεν ; la première question se rapporte à la légitimité réelle ou objective du tribut ; la seconde se borne à exprimer une idée personnelle, sous la forme d'une interrogation dubitative : *devons-nous... ?* — *Jo.*, 6, 64 : ἀλλ' εἰσὶν ἐξ ὑμῶν τινὲς οἳ οὐ πιστεύουσιν *qui non credunt* (c'est un fait), ἤδει γὰρ ὁ Ἰησοῦς, τίνες εἰσὶν οἱ μή πιστεύοντες *qui essent, qui non crederent* (ce n'est encore qu'une opinion personnelle à ce moment). — *Act.*, 25, 17 et 18 : συνελθόντων οὖν ἐνθάδε ἀναβολὴν μηδεμίαν ποιησάμενος (l'ajournement de l'affaire est conçu ici comme simplement possible ; ce n'est donc qu'une idée) ...οἱ κατηγοροὶ οὐδεμίαν αἰτίαν ἔφερον (c'est là un fait qui a eu lieu réellement) ὃν ἐγὼ ὑπενόουν πονηρῶν (ce que prévoyait la personne qui parle n'a pas eu lieu et c'est ce qui est constaté). — *Gal.*, 4, 8 : ἀλλὰ τότε μὲν οὐκ εἰδότες θεὸν (fait réel) ἐδουλεύσατε τοῖς φύσει μὴ οὖσιν θεοῖς, c'est-à-dire des dieux qui ne le sont que dans l'esprit des gentils. C'est cette dernière idée que Paul voulait exprimer ; et, comme il ne s'agit ici que d'une opinion purement

1. Ouvrages à consulter : K. W. KRÜGER, *Griechische Sprachlehre*. 4 Aufl. Berlin. 1861-1865. — G. B. WINER, *Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*. 7 Aufl. Leipzig, 1867. — C. L. W. GRIMM, *Lexicon graeco-latinum in libros Novi Testamenti*, ed. III. Lipsiae, 1888.

subjective, sans aucun fondement réel ou objectif, l'emploi de μή s'imposait. — 2 *Co.*, 2, 13 : οὐκ ἔσχηκα ἄνεσιν τῷ πνεύματι μου (fait réel), τῷ μή εὐρεῖν με Τίτον τὸν ἀδελφόν μου. Sans doute l'inquiétude de Paul est un fait réel, mais le motif de son inquiétude est simplement pensé. De même *Heb.*, 4, 15. 4, 2. — 1 *Jo.*, 5, 10 : ὁ μή πιστεύων τῷ Θεῷ ψεύστην πεποιήκει αὐτόν, ὅτι οὐ πεπίστευκεν κτλ. Ici l'écrivain passe brusquement d'une hypothèse à un fait qu'il se représente comme réel. De même *ib.* 12. — *Jo.* 5, 23.

La plupart de ces exemples sont conformes à l'usage classique. Cependant il faut reconnaître que certains emplois n'y sont pas d'un usage courant. Ainsi ce brusque passage du fait réel au fait simplement pensé, ou du fait pensé au fait conçu comme réel, que présentent les derniers exemples, ne s'y rencontre qu'exceptionnellement.

Cf. *SOPH., Phil.*, 1038 et 1039. — *PLAT., Protag.*, 319 B.

Les exemples deviennent plus fréquents chez les auteurs de l'époque postérieure à la période classique :

Cf. *LUCIEN, Catapl.*, 15. — *SEXT. EMPIR., adv. Math.*, 2, 60 : λεπτέον, ὡς εἰ μηδὲν ἔστι ῥητορικῆς τέλος, οὐδὲν ἔστι ῥητορικῆς.

2. Les passages où μή est employé seul ne sont pas moins instructifs.

2 *Pet.*, 1, 9 : ᾧ μή πάρεστιν ταῦτα *is cui haec desint*. Ce n'est qu'une simple supposition de la part de la personne qui parle. De même *Col.*, 2, 18 : ἃ μή ἐώρακεν ἐμβατεύων. — *Ro.*, 15, 1 : ὀφειλομεν... μή ἑαυτοῖς ἀρέσκειν. Cf. *ib.*, 3 : οὐχ ἑαυτῷ ἤρεσεν. Ici le fait n'est plus présenté comme simplement pensé, mais comme réel.

Négations dans les propositions indépendantes et dans les propositions dépendantes ayant leur verbe à un mode fini.

3. La négation μή s'emploie régulièrement, comme en grec classique, dans les propositions indépendantes exprimant un désir, c'est-à-dire un commandement, un avertissement, une exhortation ou un souhait :

a) Dans les propositions dont le verbe est au mode jussif : avec l'impér. prés. ou avec la 1^{re} pers. du plur. du conj. prés. (conjonctif exhortatif), ordinairement pour marquer une action qu'on est en train de faire et qui devra être interrompue ou bien une action répétée dont il faudra s'abstenir désormais : *Mc.*, 9, 39 : μή κωλύετε αὐτόν (cf., *ib.*, 38 : ἐκωλύομεν αὐτόν). 1 *Jo.*, 3, 18 : μή ἀγαπῶμεν λόγῳ μηδὲ τῇ γλώσσῃ (comme le font quelques uns d'entre vous); exceptionnellement, avec la 1^{re} pers. du plur. du conj. aor. : *Jo.*, 19, 24 : μή σχίσωμεν αὐτόν (il s'agit ici d'une action qui n'a pas encore été commencée et qui ne peut avoir

lieu qu'une fois); — avec la 3^e pers. de l'impér. aor., ou avec la 2^e pers. du conj. aor. (conjonctif prohibitif), pour marquer une action conçue sans aucune idée de durée ni de répétition, qui ne devra pas être accomplie : *Ap.*, 10, 4 : μή αὐτὰ γράψῃς (cf. *ib.*, ἤμελλον γράψειν); exceptionnellement, avec la 2^e pers. du conj. prés.; *Heb.*, 3, 8 : μή σκληρύνῃτε τὰς καρδίας ὑμῶν (l'action regarde l'avenir, mais elle est conçue avec l'idée de durée).

Dans le N. T., on se sert aussi de la 2^e pers. du futur pour faire une défense (c'est un hébraïsme, particulièrement employé dans les citations de l'A. T.) : *Mt.*, 4, 7. 6, 5. Le futur ayant ici le sens du conjonctif prohibitif, la négation objective ne se légitime pas.

b) Dans les propositions dont le verbe est au mode optatif (les exemples sont très rares) : μή γένοιτο *absit*, formule très employée dans le N. T., particulièrement par Paul. — 2 *Tim.*, 4, 16 : μή αὐτοῖς λογισθεῖη. C'est toujours l'opt. aor., qui est employé.

Les mots isolés qui font partie intégrante de l'ordre, de l'exhortation ou de la délibération, prennent également la négation μή : 1 *Pet.*, 1, 14 : ἐπίστατε... μή συγχυματιζόμενοι. 1 *Co.*, 5, 8 : ἐορτάζωμεν μή ἐν ζύμῃ παλαιᾷ.

4. On emploie μή, comme en grec classique, dans les propositions finales. Ces propositions sont construites dans le N. T. :

a) Avec ἵνα *afin que, pour que*, et le conj. aor. : *Jo.*, 12, 46 : ἐλήλυθα ἵνα... μή μείνη, — avec ἵνα marquant plutôt l'objet que le but de l'action et le conj. aor. (ordinairement) : *Jo.*, 6, 39 : τοῦτο δὲ ἐστὶν τὸ θέλημα... ἵνα... μή ἀπολέσω. 2 *Pet.*, 3, 17 : φυλάσσετε ἵνα μή... ἐκπέσητε, — avec ἵνα ayant un sens final qui se rapproche du sens ecclésiastique et le conj. prés. ou aor. *Jo.* : 7, 23 : εἰ περιτομήν λαμβάνει ὁ ἄνθρωπος ἐν σαββάτῳ ἵνα μή λυθῇ ὁ νόμος Μουσεῶς *ne violetur lex mosaica*, — avec ἵνα = *ut ex decretis dei s. e divino consilio* et le conj. prés. ou aor. *Mc.*, 4, 12 : ἵνα βλέποντες... καὶ μή ἴδωσιν.

b) Avec ὅπως, après un verbe *precandi*, pour marquer l'objet d'un désir, avec le conj. aor. : *Act.*, 8, 24 : δεήθητε... ὅπως μηδὲν ἐπέλθῃ.

Il y a lieu de rapprocher des exemples précédents certaines constructions elliptiques : *Act.*, 5, 39 : εἰ δὲ ἐκ θεοῦ ἐστίν, οὐ δυνήσεσθε καταλῦσαι αὐτοὺς (s. e. φοβούμενοι *timentes* ou προσέχοντες *caventes*) μή ποτε *ne fortasse* καὶ θεομάχοι εὑρεθῆτε. — *Mt.*, 25, 9 : ἀπεκρίθησαν... λέγουσαι Μήποτε οὐκ ἀρκέσει ἡμῖν καὶ ὑμῖν. C'est la leçon de Grsb. et de l'édit. Elzev. 1624 : en l'adoptant, il faut entendre οὐκ ἀρκέσει comme exprimant une idée unique, la négation οὐκ faisant corps avec ἀρκέσει, et il faut suppléer φοβούμεθα devant μήποτε. Dans les éditions de Lchm. et de Trg., on lit : μήποτε (s. e. τοῦτο γενέσθω) οὐ μή ἀρκέσει = *minime ! certissime non sufficiet*; la locu-

tion οὐ μή a ici son sens ordinaire de négation renforcée (= οὐ δεινόν ου δέος ου φόβος, μή).

Les mots isolés qui appartiennent à une proposition finale prennent également la négation μή; *Ro.*, 8, 4 : ἵνα... πληρωθῇ ἐν ἡμῖν τοῖς μή κατὰ σάρκα περιπατοῦσιν.

5. Dans les propositions conditionnelles, on emploie tantôt μή, tantôt οὐ (le plus souvent).

a) Lorsque le verbe est au mode irréel, on emploie régulièrement, comme en grec classique, la négation μή; *Mt.*, 24, 22.

On rencontre exceptionnellement οὐ, lorsque l'idée exprimée par le mot auquel la négation est jointe, doit être niée avec force : *Mt.*, 26, 24 : καλὸν ἦν αὐτοῦ, εἰ οὐκ ἐγεννήθη *non natum esse ei conduceret*.

Cf. *ESOPÉ*, 7, 4 : εἰ οὐ σοὶ τοῦτο προσέφερον, οὐκ ἂν ἡμῖν αὐτὸ συνεβούλευες.

b) Lorsque le verbe est au mode de l'action attendue, on a la négation μή avec le conjonctif (comme en grec classique) et la négation οὐ avec le futur (ce qui est particulier au N. T.) : *Lc.*, 13, 3 : ἐὰν μή μετανοῆτε. — *Jac.*, 2, 11 (leçon de Grsb. et de l'édit. Elzev. 1624) : εἰ δὲ οὐ μοιχεύσεις.

c) Dans les propositions conditionnelles dont le verbe est au mode réel, on emploie, contrairement à l'usage classique, la négation οὐ.

Différents cas peuvent se présenter.

α) La proposition construite avec οὐ n'est conditionnelle qu'en apparence, εἰ si équivalant à ἐπεὶ *puisque* : *Lc.*, 12, 26 : εἰ οὖν οὐδὲ ἐλάχιστον δύνασθε = *puisque vous ne pouvez pas faire les plus petites choses* (ce sens ressort du contexte). *Jo.*, 1, 25. 3, 12. 5, 47. 10, 35. *Ro.*, 11, 21. *Heb.*, 12, 25. 2 *Pet.*, 2, 4.

Cet emploi n'est pas absolument étranger au grec classique, où on le trouve exceptionnellement :

Cf. *EURIP.*, *Méd.*, 88. — *XÉN.*, *An.*, 7, 1, 29.

Il est fréquent à l'époque postérieure :

Cf. *SEXT. EMPIR.*, *adv. Math.*, 7, 434. — *PHILOSTR.*, *Apoll.*, 4, 16.

La proposition construite avec εἰ n'exprimant pas une supposition, mais bien un fait considéré comme réel, la négation objective est bien à sa place ici.

β) La négation οὐ tombe sur un mot isolé avec lequel elle fait corps, de façon à exprimer avec ce mot une seule idée, laquelle est opposée à une autre idée exprimée dans une proposition précédente ou suivante : 1 *Co.*, 7, 9 : εἰ δὲ οὐκ ἐγκρατεύονται = *intemperantes sunt*. 1 *Tim.*, 5, 8 : εἰ δὲ... οὐ προνοεῖ *negligit*. 2 *Th.*, 3,

10 : εἴ τις οὐ θέλει. *Ib.*, 14 : εἰ δέ τις οὐχ ὑπακούει. *Ro.*, 8, 9 : εἰ δέ τις... οὐκ ἔχει. *Mt.*, 26, 42 : εἰ οὐ δύναται. *Lc.*, 16, 31 : εἰ... οὐκ ἀκούουσιν. *Jo.*, 5, 47 : εἰ δέ... οὐ πιστεύετε. *Lc.*, 14, 26 : εἴ τις... οὐ μισεῖ. *1 Co.*, 16, 22 : εἴ τις οὐ φιλεῖ. *2 Co.*, 12, 11 : εἰ καὶ οὐδέν εἰμι *et si nullius sum pretii*.

On trouve des exemples de cet emploi en grec classique :

Cf. HÉROD., 6, 9 : εἰ δέ ταῦτα μὲν οὐ ποιήσουσι s'ils s'abstiennent de le faire. THUC., 3, 35 : εἰ δ'ἀποστήναι Ἀθηναίων οὐκ ἠθελήσαμεν si nous avons refusé de... SOPH., *Aj.*, 1131 : εἰ... οὐκ ἔξ = κωλύεις. LYS. *Agorat.*, 62 : εἰ μὲν οὐ πολλοὶ (= ὀλίγοι) ἦσαν. (Voy. les exemples d'Homère cités par Krüger II, 2, p. 153).

La proposition construite avec εἰ exprime réellement ici une supposition, mais la négation n'affecte pas la proposition.

Il en est de même dans les cas suivants.

γ) οὐ nie une idée qui est exprimée sous une forme affirmative dans une proposition correspondante, sans que la particule οὐ fasse corps avec le mot nié; *1 Co.*, 9, 2 : εἰ ἄλλοις οὐκ εἰμι ἀπόστολος, ἀλλὰ γε ὑμῖν εἰμί *si aliis non sum apostolus, vobis certe sum*. *Lc.*, 11, 8.

Les écrivains de l'époque postérieure emploient également οὐ dans des antithèses de ce genre :

Cf. SEXT. EMPIR., *adv. Mat.*, 11, 5. — DIOG. LABRT., 2, 37; εἰ μὲν... λέξεσαν... εἰ δ'οὐ κατλ. mais s'ils ne disent rien.

δ) οὐ nie une idée qui n'a pas été positivement exprimée sous une forme affirmative dans une proposition correspondante : *Jac.*, 2, 11 : ὁ γὰρ εἰπὼν Μὴ μοιχεύσης... εἰ δὲ οὐ μοιχεύεις (cette proposition se rapporte à la précédente, tout en s'opposant à la suivante), φονεύσεις δέ κατλ. *Ib.*, 1, 23. 3, 2. *2 Jo.*, 10.

On trouve de nombreux exemples de ce dernier emploi dans le grec postérieur : cf. ARIEN, *Epict.*, 1, 29, 35. 2, 11, 22.

Au contraire, c'est μή qui est employé en pareil cas, dans le grec classique : cf. THUC., 1, 32.

La règle de l'emploi de εἰ οὐ, si fréquent dans le N. T. (comme en grec postérieur) pourrait être formulée ainsi (nous excluons α) : εἰ οὐ si non est employé quand la négation doit être mise en relief; dans ce cas, on a une antithèse soit exprimée (*1 Co.*, 9, 2), soit sous-entendue (*1 Co.*, 16, 22), et la négation ne tombe que sur une partie de la proposition, qui elle-même n'est pas niée (ce qui a lieu au contraire, quand on emploie εἰ μὴ nisi, la négation appartenant alors à εἰ).

6. Les propositions introduites par ὡστε *ita ut* prennent la né-

gation μή (ὥστε μή *ita ut non*), même lorsque la conséquence est présentée comme un fait : *Mt.*, 8, 28. *1 Co.*, 1, 7. *1 Th.*, 1, 8.

La négation subjective, qui n'est employée en grec classique avec l'infinitif que lorsque ὥστε marque une conséquence simplement possible, et non réelle, ne se légitime pas ici.

Dans le passage suivant, la proposition consécutive fait partie d'une hypothèse : *2 Co.*, 3, 7 : εἰ δὲ... ἐγενήθη..., ὥστε μή δύνασθαι κτλ.; mais il est à remarquer que le verbe de la proposition conditionnelle est au mode réel et que, dans ce cas, l'usage du N. T. est de mettre οὐ après εἰ (§ 5, c).

Les propositions introduites par ὥστε *itaque, quocirca* prennent la négation οὐ, lorsque le verbe est à l'indicatif : *Mt.*, 19, 6 et *Mc.*, 10, 8. *1 Co.*, 3, 7. *2 Co.*, 5, 16. *Gal.*, 4, 7; et la négation μή, lorsque le verbe est à l'impératif : *1 Co.*, 3, 21. Dans le premier cas, la négation porte sur un fait présenté comme réel, puisque la proposition consécutive est ici en réalité une proposition indépendante coordonnée énonçant un jugement; d'où la négation objective. Dans le second cas, la proposition introduite par ὥστε est en réalité une proposition indépendante coordonnée, qui exprime un désir; d'où la négation subjective.

7. Les propositions déclaratives introduites par ὅτι *que*, après les verbes *intelligendi* et *dicendi* prennent régulièrement la négation οὐ : *Jo.*, 5, 42. Après ἀρνεῖσθαι, οὐ est pléonastique : *1 Jo.*, 2, 22. Ὅτι *parce que* est aussi suivi de la négation οὐ : *Jo.*, 8, 20. 37. Il en est de même après ἐπεὶ *puisque* : *Ro.*, 11, 6. *Lc.*, 1, 34.

La négation objective s'impose ici, car, dans le N. T., les modes du discours direct sont conservés dans les propositions déclaratives ou causales et d'autre part le mode réel est ordinairement employé dans ces propositions.

Seulement il peut arriver que la proposition, introduite par ὅτι ou ἐπεὶ, dépende d'une proposition soit conditionnelle soit assimilée à une proposition conditionnelle; dans ce cas, on a naturellement μή : *Jo.*, 3, 18 ὁ μή πιστεύων ἤδη κέκριται, ὅτι μή πεπίστευκεν κτλ. La proposition causale fait partie de l'hypothèse (ὁ μή πιστεύων); de là la négation subjective.

Dans le passage suivant : *Heb.*, 9, 17 : διὰ τὴν γὰρ ἐπὶ νεκροῖς βεβαίαι, ἐπεὶ μή ποτε ἰσχύει *cum nunquam valeat* ὅτι ζῆ ὁ διαθέμενος, la négation subjective s'impose également, car Paul parle en général, sans avoir en vue tel testament déterminé, et il ne s'agit ici par conséquent que d'une simple idée.

Chez les écrivains de l'époque postérieure, on trouve assez souvent μή après ἐπεὶ (ὅτι) *quandoquidem*, lorsque la proposition causale marque un fait simplement pensé :

Cf. ELIEN, V. H. 12, 63. — PHILOSTR., *Apoll.*, 7, 16. — LUCIEN, *Hermol.*, 47.

8. Dans les propositions temporelles, on emploie οὐ d'une façon tout à fait régulière, lorsque le verbe est au mode réel : *Jo.*, 9, 4. *Act.*, 22, 11.

On emploie encore la négation οὐ, lorsque le verbe de la proposition temporelle est au futur de l'action attendue : *Jo.*, 4, 21. 16, 25. La négation ne porte ici que sur un fait auquel on peut simplement s'attendre; mais c'est l'usage constant, dans le N. T., d'employer οὐ avec le futur.

9. Dans les propositions relatives construites avec ἄν, on emploie μή d'une façon régulière, puisque la négation tombe alors, non sur un fait, mais sur une hypothèse ou une pensée générale : *Mt.*, 10, 14. 11, 6. *Ap.*, 13, 15, ou sur des mots qui font partie intégrante d'une hypothèse : *Mt.*, 19, 9.

Les propositions relatives construites sans ἄν prennent la négation οὐ. Tantôt la proposition relative est simplement explicative et alors la négation objective portant sur un fait réel, son emploi est conforme à l'usage classique : *Mt.*, 12, 2. *Ro.*, 15, 21. 1 *Co.*, 5, 1; tantôt la proposition relative équivaut à une proposition conditionnelle dont le verbe serait au mode réel, et alors la négation objective ne s'explique que par l'usage particulier au N. T. (§ 5, c) : *Jo.*, 4, 22. *Lc.*, 14, 27. *Ro.*, 10, 14. 2 *Co.*, 8, 10. *Gal.*, 3, 10.

Quelquefois, même dans les propositions relatives construites sans ἄν, la négation porte sur une simple hypothèse, et alors on a naturellement μή (ce qui rapproche l'usage du N. T. de l'usage classique) : 2 *Pet.*, 1, 9 : ὃ γὰρ μή πάρεστιν ταῦτα = *si ces choses ne se trouvent point.*, 1 *Jo.*, 4, 3. *Tit.*, 1, 11. Cf. *Ro.*, 1, 28. Quelquefois la proposition relative dépend d'une proposition exprimant un ordre; d'où la négation subjective : *Col.*, 2, 18.

On peut rapprocher de ces passages les suivants, qui sont empruntés au grec classique ou postérieur :

SOPH., *Phil.*, 583 : λέγονθ' ἃ μή δεῖ en me faisant dire des choses que je devrais taire. — PHILOSTR., *Apoll.*, 7, 27 : ἃ μή ἐκείνῳ προῦβαινε quae illi haud prodesse. Dans le passage suivant, on trouve οὐ et μή employés dans des propositions relatives qui s'opposent l'une à l'autre : ARRIEN, *Epicl.*, 2, 2, 4 : τίς σε ἀναγκάσει ὀρέγεσθαι ὧν οὐ δοκεῖ σοι ; τίς ἐκκλίνειν ἃ μή φαίνεται σοι ;

La locution τίς ἐστιν, ὅς οὐ suivie de l'indic. prés. est très employée dans le N. T. : *Act.*, 19, 35. *Heb.*, 12, 7. Elle ne diffère pas, pour le sens, de οὐδεὶς ἐστιν, ὅς οὐ ou bien de οὐχ ἐστιν, ὅς οὐ avec le futur : *Mt.*, 10, 26. *Lc.*, 8, 17. 12, 2. Cf. *Mt.*, 24, 2. Dans ce dernier exemple, la proposition relative équivaut à une proposition dont le verbe serait au mode de l'action attendue; l'emploi de la

négation objective s'explique ici par l'usage particulier au N. T., où l'on trouve toujours οὐ avec le futur.

En grec classique, on trouve la négation οὐ dans une proposition relative dont le verbe est au prétérit; XÉN. *An.* 4, 5, 31. THUC. 3, 81. Cf. LUCIEN, *Tox.*, 22. id. *Asin.* 49. C'est encore οὐ qui est employé le plus généralement, lorsque le verbe est au présent; on ne trouve que des exemples isolés de μή, dans le grec postérieur: STRABON 6, 286. Lorsque le verbe est au futur, la négation μή est employée régulièrement. Cependant, si la conséquence est présentée comme réelle et non comme simplement possible, on trouvera la négation οὐ exceptionnellement: SOPH., *Œd. R.*, 374. EURIP., *Hel.*, 502. Cf. LUCIEN, *Sacrif.*, 1. On rencontre οὐ même dans la construction avec l'optatif: Cf. PLUT. *Apophth.* 496 c.

Négations avec l'infinitif.

10. Μή est employé avec l'infinitif (ou l'acc. et l'infin.):

a) Après les verbes *dicendi*, *declarandi*, *imperandi*: *Lc.*, 20, 7. *Mt.*, 22, 23. *Lc.*, 2, 26; après les verbes *decernendi*: *Lc.*, 21, 14.

L'emploi de la négation μή s'étend indistinctement, dans le N. T., à toutes les propositions infinitives dépendant d'un verbe *declarandi*, même à celles qui auraient οὐ dans la construction avec ὅτι, tandis qu'en grec classique, les propositions infinitives qui dépendent du verbe φημί ou d'un verbe *existimandi*, prennent ordinairement la négation οὐ.

b) Après les verbes *negandi*, ainsi qu'après les verbes *impediendi*, *cavendi*; *Lc.* 20, 27: οἱ ἀντιλέγοντες ἀνάστασιν μή εἶναι. — 22, 34: οὐ φωνήσει σήμερον ἀλέκτωρ ἕως τρις ἀπαρνήσῃ μή εἰδέναι με. (Les textes sont douteux: on lit *Lc.*, 20, 27: οἱ λέγοντες et 22, 34: τρις με ἀπαρνήσῃ εἰδέναι dans les éditions Lchm., Trg., W. H.). — *Gal.*, 5, 7. *Lc.*, 4, 42. 24, 16 (Tous les exemples appartiennent à Luc et à Paul). Cf. XÉN., *Resp. Laced.*, 4, 6.

c) Après les verbes ou locutions signifiant *n'être pas capable de* ou ayant un sens analogue (au lieu de μή οὐ, comme c'est l'usage classique): *Act.*, 4, 20: οὐ δυνάμεθα... μή λαλεῖν *non possumus non dicere. Lc.*, 17, 1.

11. Avec les locutions impersonnelles qui marquent la nécessité, l'utilité, la convenance etc., l'infinitif sujet, accompagné ou non de l'article, prend également la négation μή: 2 *Pet.*, 2, 21: κρείττον γὰρ ἦν (au mode irréel) αὐτοῖς μή ἐπεγνωκέναι τὴν ὁδὸν τῆς δικαιοσύνης ἢ κτλ. (De fait, ils ont connu la voie de la justice: Cf. *ib.* 20; mais la chose est présentée ici comme simplement pensée). 1 *Co.*, 7, 1.

On emploie de même, avec la négation μή, le génitif de l'infinitif avec τοῦ final: *Act.*, 21, 12. *Jac.*, 5, 17. *Heb.*, 11, 5. *Ro.*, 11, 8; —

l'infinifif avec l'article accompagné d'une préposition qui marque soit le but : πρὸς τὸ μὴ (lat. *ne*) 2 Co., 3, 13 : εἰς τὸ μὴ (*in id, ne = idcirco ne*) 2 Co., 4, 4 (ou l'acc. et l'infin. : 2 Th., 2, 2), soit la cause ou le motif : διὰ τὸ μὴ (*propterea quod non*) Jac., 4, 2 : διὰ τὸ μὴ αἰτεῖσθαι ὑμᾶς (ὅτι οὐκ αἰτεῖσθε serait la constatation d'un fait, tandis qu'ici la cause est présentée comme étant la pensée de la personne qui parle, et non comme réelle);— l'infinifif avec l'article pris substantivement et employé soit au datif de la cause : 2 Co., 2, 13, soit à l'accusatif ou au génitif de l'objet : 2 Co., 2, 1. — 1 Co., 9, 16.

Ces différents emplois sont généralement conformes à l'usage classique.

12. Οὐ avec l'infinifif ne se rencontre qu'exceptionnellement dans le N. T. : Jo., 21, 25 : οὐδ' αὐτὸν οἶμαι τὸν κόσμον χωρῆσαι κτλ. (La négation appartient à οἶμαι). Heb., 7, 11 : τίς ἔτι χρεία κατὰ τὴν τάξιν Μελχισεδέκ ἕτερον ἀνίστασθαι ἱερέα καὶ οὐ κατὰ τὴν τάξιν Ἀαρῶν λέγεσθαι; (La négation n'affecte que les mots κατὰ τὴν τάξιν Ἀαρῶν, que l'écrivain a voulu mettre en relief).

De même en grec classique, οὐ est fréquemment employé dans les propositions infinitives, où la négation tombe, non sur l'infinifif, mais sur d'autres mots isolés de la proposition (Voy. KRÜGER I, 2, p. 308.)

Négations avec le participe.

13. Le participe est accompagné de μὴ, lorsqu'il appartient à une proposition exprimant un désir dont le verbe est au mode jussif, à une proposition finale ou à une proposition conditionnelle (dans ce cas, la négation subjective s'impose) : Lc., 3, 11. Heb., 6, 1. — Jo., 9, 39. Act., 15, 38. — 1 Th., 4, 5.

Cet emploi est classique : Cf. SOPH., *Æd. C.*, 1155. XÉN., *Cyr.*, 1, 4, 26.

14. C'est encore μὴ qui est employé, dans les cas suivants :

a) Lorsque le participe exprime une pensée générale se rapportant, non à une personne déterminée, mais à une classe de personnes à laquelle celui qui parle nie que la qualité marquée par le participe appartienne (la pensée n'est alors qu'une simple hypothèse) : Mt., 12, 30. 2 Jo., 7. Mt., 7, 26.

b) Lorsque la qualité marquée par le participe se rapporte à telle personne ou à telle chose déterminée, à laquelle celui qui parle nie qu'elle puisse lui être attribuée, mais seulement d'après sa propre opinion ou d'après l'opinion d'un autre (la proposition participiale n'exprime encore ici qu'une pure supposition) :

Act., 20, 29 : ἐγὼ οἶδα ὅτι εἰσελεύσονται λύκοι βαρεῖς εἰς ὑμᾶς, μὴ φειδόμενοι τοῦ ποιμνίου. Le futur au mode de l'action attendue montre bien que le fait n'est pas considéré comme réel, mais comme simplement pensé : il est rapporté ici d'après le sujet de la proposition principale (ἐγὼ οἶδα). — *Heb.*, 9, 9 : καθ' ἣν θυσία προσφέρονται μὴ δυνάμεναι κατὰ συνείδησιν τελειῶσαι τὸν λατρεύοντα. Οὐ δυνάμεναι (en allem. *unvermögend*) marquerait une vertu inhérente aux sacrifices de l'ancienne loi; ce qui est évidemment inadmissible, car alors les Hébreux n'auraient pas offert des sacrifices dont ils connaissent l'inefficacité. Μὴ δυνάμεναι exprime simplement l'opinion de la personne qui parle. — *1 Co.*, 1, 28 : ἐξελέξατο ὁ θεὸς καὶ τὰ μὴ ὄντα *quae pro nihilo habentur* c'est-à-dire les choses qui passent pour n'avoir aucune valeur aux yeux du monde, qui sont généralement considérées comme des choses qui n'existent pas. Τὰ οὐκ ὄντα signifierait : ce qui n'existe pas réellement (en allem. *das Nichtexistierende*), idée négative. — *2 Co.*, 4, 18 : τὰ γὰρ βλεπόμενα..., τὰ δὲ μὴ βλεπόμενα αἰώνια. Τὰ μὴ βλεπόμενα ne s'oppose pas à τὰ βλεπόμενα les choses qui de fait sont vues, car on aurait alors τὰ οὐ βλεπόμενα (cf. *Heb.*, 11, 1) les choses qui de fait ne sont pas vues; le participe exprime ici le point de vue subjectif où se placent les croyants (σκοποῦντων ἡμῶν *Vid. ib. supra*). — Cf. *2 Co.*, 5, 21; 6, 3.

Le participe construit avec ὡς exprime ordinairement l'opinion supposée du sujet de la proposition principale (ce qui est également l'usage classique) : *1 Co.*, 4, 7 : τί κενχᾶσαι ὡς μὴ λαβῶν; *quasi non acceperis*; *ib.*, 18 : ὡς μὴ ἐρχομένου δέ μου πρὸς ὑμᾶς *quasi non venturus essem*. — *2 Co.*, 10, 14 : ὡς γὰρ μὴ ἐφικνούμενοι εἰς ὑμᾶς. La suite du discours montre bien que cette supposition est contraire à la réalité (ἄχρι γὰρ ὑμῶν ἐφθάσαμεν) et que par conséquent elle n'a aucune valeur objective.

c) L'écrivain ou la personne qui parle ont en vue, non tant la chose que la pensée même de la chose, qu'ils veulent éloigner de l'esprit du lecteur ou de l'auditeur, et c'est cette pensée de la chose qui est exprimée par le participe. D'où la négation μὴ qui se traduit, dans ce cas, par notre préposition « sans » (avec l'infinitif) : *Lc.*, 4, 35 : τὸ δαιμόνιον ἐξῆλθεν ἀπ' αὐτοῦ μὴδὲν βλάψαν αὐτόν. En employant μὴδὲν (au lieu de οὐδὲν, qui exprimerait le simple fait), Luc veut éloigner de l'esprit de ses lecteurs la pensée que le malin esprit ait fait quelque mal au démoniaque : *sans lui avoir fait aucun mal* (comme on pourrait le penser). — *Act.*, 20, 22 : μὴ εἰδώς *sans savoir* (comme vous pourriez le penser). — *Mt.*, 22, 11 et 12 : ὁ βασιλεὺς... εἶδεν ἐκεῖ ἄνθρωπον οὐκ ἐνδεδυμένον ἔνδυμα γάμου (le roi a constaté le fait, d'où la négation οὐκ), καὶ λέγει αὐτῷ Ἐταῖρε, πῶς εἰσῆλθες ὧδε μὴ ἔχων ἔνδυμα γάμου; *sans avoir*...

(comme tu te l'imagines peut-être). C'est cette idée que le roi veut éloigner de l'esprit de celui à qui il s'adresse. — Cf. *Lc.*, 7, 33.

On peut rapprocher de ces passages les suivants, qui appartiennent au grec classique ou postérieur : XÉN., *An.*, 4, 4, 15 : οὗτος γὰρ... ἀληθεύσαι τοιαῦτα, τὰ ὄντα τε ὡς ὄντα καὶ τὰ μὴ ὄντα (les choses, qui dans son opinion, ne sont pas) ὡς οὐκ ὄντα (comme n'étant pas en réalité). — JOSÈPHE, *Antiq.*, 16, 7, 5. — PLUT., *Pomp.*, 64, μηδέποτε Πομπήϊον προσειπὼν μηδὲ ἀσπασάμενος πρότερον *qui n'avait pas...* (comme on pourrait le croire).

15. Le participe est encore accompagné de μή, lorsque la proposition participiale équivaut à une proposition conditionnelle : *Gal.*, 6, 9 : μή ἐκλυόμενοι *si* ou *ea conditione ut...* — *Lc.*, 11, 24. — A une proposition concessive : *Ro.*, 2, 14 : ἔθνη τὰ μὴ νόμον ἔχοντα *qui pourtant n'ont point la loi*. Cf. *1 Co.*, 9, 20. — Ou à une proposition causale : *Mt.*, 18, 25 : μὴ ἔχοντος αὐτοῦ ἀποδοῦναι *cum, quia* ou *quippe qui...*, ἐκέλευσεν αὐτὸν ὁ κύριος πρᾶξῃναι *le maître commanda qu'il fût vendu parce qu'il n'avait pas*, c'est-à-dire parce qu'il savait qu'il n'avait pas... Cf. *Jo.*, 7, 15.

Quelquefois μή joint au participe a le sens de *talis, ut non* ou *ejusmodi, qui non* : μή ζιτῶν *en homme qui...* *1 Co.* 10, 33.

Il est à remarquer que la négation μή garde toujours son sens subjectif, même dans le cas où le participe exprime une condition, une concession, un motif, une conséquence ; car ce sont là autant de pensées, soit que la personne qui parle émette sa propre opinion, soit qu'elle émette une opinion prêtée à d'autres personnes d'après une conjecture probable.

Cet emploi du participe avec μή est inconnu au grec classique, mais il se trouve dans le grec postérieur : PLUT., *Pomp.*, 23 : μήπω γενειῶντα *quoiqu'il...* ID., *Alex.*, 51 : μὴ εἰκοντος *comme, parce qu'il...* — POLYBE, 17, 7, 5 : μὴ βουλόμενος *dé mais comme il ne voulait pas*. — ID., 5, 30, 5 : μὴ τυγχάνουσαι *parce qu'elles...* — PHILOSTR., *Apoll.*, 3, 22 : μὴ μαθὼν γράμματα *quoiqu'il n'eût pas...*

16. Les exemples du participe avec οὐ sont très peu nombreux dans le N. T.

Le participe prédicatif est accompagné de οὐ, lorsqu'il exprime un fait se rapportant à une personne déterminée : *Phil.*, 3, 3. *1 Pet.*, 2, 10. — *Col.*, 2, 19 : μηδεὶς ὑμᾶς καταβραβεύτω θέλων... καὶ οὐ κρατῶν. Le participe appartient ici à une proposition dont le verbe est au mode jussif ; mais faisant abstraction de l'ordre, Paul ne considère que le prédicat, lequel exprime un fait réel. — *1 Co.*, 9, 26 : οὕτως πυκτεύω ὡς οὐκ ἄερα δέρων. Ὅς μή... marquerait une qualité simplement supposée ; ὡς οὐ... marque une qualité qui convient réellement à la manière d'agir de Paul. — *Act.*, 7, 5 : οὐκ ὄντος αὐτοῦ τέκνου *lorsqu'il n'avait point d'enfant* (ce qui est un fait) ; μὴ ὄντος... signifierait : quoiqu'il n'eût point d'enfant (ce

qui est une idée). — Dans les passages suivants, la négation fait corps avec le participe et porte sur un fait : *Heb.*, 11, 35 : οὐ προσδεξάμενοι *n'acceptant pas* = dédaignant. — *Gal.*, 4, 27 : ἡ οὐ πικτούσα = stérile (en allem. *Nichtgebährende*).

La négation οὐ ne se légitime pas toujours ; ainsi : *Jo.*, 10, 12 : ὁ μισθωτὸς δὲ καὶ οὐκ ὢν ποιμήν. Le participe exprime ici une pure opinion : le mercenaire qui se montre tel que le berger ne se montrerait pas.

L'emploi du participe avec οὐ n'a rien de particulier au N. T. On le retrouve en grec classique ou postérieur : XÉN., *Cyr.*, 8, 8, 6. — PLAT., *Phédon*, 80 E : ἐὰν μὲν καθαρὰ ἀπαλλάττηται, μηδὲν τοῦ σώματος ξυνεπέλκουσα (participe faisant partie de l'hypothèse), ἄτε οὐδὲν κοινωνούσα κτλ. (Ici la personne qui parle ne considère plus que le fait réel qui est exprimé). PHILOSTR., *Apoll.*, 7, 32. — ÉLIEN, V. H., 10, 11. — LUCIEN, *Philops.*, 5. *Id.*, *Peregr.*, 34.

17. Quelques passages méritent une attention particulière.

1 Pet., 1, 8 : ὃν οὐκ εἰδότες *quem (de facie) ignorantes* (c'est un fait) ἀγαπάτε, εἰς ὃν ἄρτι μὴ ὁρῶντες *etsi non videntes* (ce n'est qu'une pensée) κτλ. — *Ro.*, 4, 19 : καὶ μὴ ἀσθενήσας τῇ πίστει οὐ κατενόησεν τὸ ἑαυτοῦ σῶμα νενεκρωμένον. Οὐ κατενόησεν... est un fait, tandis que μὴ ἀσθενήσας... n'est qu'une supposition niée : *quippe qui non esset imbecillus...* Cf. *Heb.*, 7, 6 : ὁ δὲ μὴ γενεαλογούμενος κτλ. *ille vero, etsi non...* Il y a là une antithèse avec ce qui avait été dit plus haut (vs. 5) ; mais ce n'est qu'une idée, une supposition à nier. De même *Jo.*, 7, 49 : ὁ ὄχλος οὗτος, ὁ μὴ γινώσκων τὸν νόμον *cum non noverit legem*. Le participe exprime ici une qualité que la foule pouvait avoir ; on pouvait (on devait) supposer qu'elle connût la loi. — *Lc.*, 1, 20 : ἔσῃ σιωπῶν καὶ μὴ δυνάμενος λαλῆσαι. C'est une prédiction : celui qui prédit émet simplement son opinion. Le futur au mode de l'action attendue (ἔσῃ) indique d'ailleurs un événement futur incertain. Cf. *Act.*, 13, 11. — *Act.*, 9, 9 : καὶ ἐν ἡμέραις τρεῖς μὴ βλέπων. Il avait été dit plus haut (vs. 8) : οὐδὲν ἔβλεπεν. Le narrateur constatait alors le fait ; mais ici, en disant μὴ βλέπων *sans voir* (comme on pourrait le croire), il a en vue l'opinion supposée des lecteurs, qui devaient penser que Paul avait recouvré la vue.

On retrouve dans le grec postérieur le même usage : LUCIEN, *Indoct.*, 5 : οὐκ εἰδὼς (fait) καὶ... μὴ μεμελετηκῶς *quoique...* (pensée). — ÉLIEN, V. H., 3, 2 : ὁ δὲ μὴδὲν διαταραχθεὶς *sans s'étonner* (comme on pourrait le croire). Cf. *ib.*, 14, 33 : καὶ ὅς οὐδὲν διαταραχθεὶς (il s'agit ici de Diogène le Cynique, ce qui n'a pas lieu d'étonner). *Id. Anim.*, 5, 28 : οὐκ ἔχων (fait) καὶ... μὴ φέρων *ne supportant pas* (comme on pourrait le croire).

Paul THOUVENIN.

PLAVTVS

Asin. 755.

« Philaenium ut secum esset noctes et dies

Hunc annum totum. » — Neque cum quiquam alio quidem. —

755 Addone? — Adde et scribas uide plane et probe.

Pour écarter l'hiatus après *Addone*, C. F. W. Müller ajoute *id.* Cette leçon a été adoptée par Goetz et Loewe, mais en note ils se proposent d'écrire *Addone? — Adde istuc : scribas* etc., c'est à dire de changer *et* en *istuc*. Cette correction est excellente dans sa partie critique : *et* en effet n'est pas tolérable. Mais *istuc* n'est pas bon. Si c'est l'adverbe de lieu, il forme un pléonasme bien invraisemblable; on concevrait la question *Addone huc?* et la réponse elliptique *Adde*, mais non la question *Addone?* avec réponse *Adde istuc*. Si *istuc* est l'accusatif neutre, l'emploi du démonstratif de la seconde personne constitue ici un solécisme.

Il faut, ce me semble, revenir à la correction de Müller en y joignant ce qu'il y a de bon dans la correction de Goetz et Loewe :

755 Addone *it* (= *id*)? — Adde : scribas uide plane et probe¹.

Bacch. 140.

Tace atque sequere, Lyde, me. — Illuc sis uide :

Non « paedagogum » iam me, sed « Lydum » uocat. —

Non par uidetur neque sit consentaneum,

140 Cum haec intus² sit et cum amica accubet³

Cumque osculetur et conuiuiae alii accubent,

Praesentibus illis « paedagogus » una ut siet⁴.

Il y a plusieurs façons de remettre sur ses pieds le dernier vers, qui est faux. Je laisse de côté cette question, le sens général étant clair.

1. La faute, à l'origine, a peut-être tenu au même accident matériel que l'altération des vers suivants (SCHÖELL, *Neue Heidelberger Jahrbücher*, II, p. 441). Si on ne trouve pas au vers 774 une altération symétrique, cela peut tenir à ce que 774 est très court : le parchemin aura été endommagé, au verso, dans un endroit blanc.

2. *Intus* B, *intus intus* CD.

3. *Accumbet* B.

4. *Siet* D.

Pistoclère s'amuse à railler le « *paedagogus* » que son esclave prononce avec tant d'emphase. Si Lydus est un παιδαγωγός, c'est que Pistoclère est un παῖς. *Haec* doit donc cacher une corruption de ΠΑΙC. Je propose :

140 Cum παῖς intus sit et <cum> cum amica accubet.

Capt. 597.

Atra bilis agit at hominem. — At pol te, si hic sapiat senex,
597 Atra pix agit at apud carnificem tuoque capiti inluceat.

Le vers est trop long; depuis Lindemann, on s'accorde à le corriger par l'interversion *Pix atra*. C'est pécher doublement contre la méthode. D'abord, on ne doit pas supposer légèrement une intervention atteignant le mot initial d'un vers, c'est à dire un mot dont la place même se grave dans la mémoire de l'œil, et qui, à partir au moins d'une certaine époque, a été constamment signalé à l'attention des copistes par une majuscule. Ensuite, la réplique d'Aristophonte est détestable si elle commence par *Pix*. Puisqu'il reprend les mots même de Tyndare, *atra* et *agitare*, c'est ceux-là qu'il met nécessairement en tête.

La seule intervention licite est la suivante. Comme de juste, elle met *pix* à côté de *apud carnificem* qui l'explique.

597 Atra agit at pix apud carnificem tuoque capiti inluceat.

L. HAVET.

VIRGILE, *Aen.* VII, 5 ss.

At pius exequiis Aeneas rite solutis
Aggere composito tumuli, postquam alta quierunt
Aequora, tendit iter uelis portumque relinquit.
Adspirant aurae in noctem, nec candida cursus
Luna negat, splendet tremulo sub lumine pontus.

Les mots *adspirant aurae in noctem* ont dès l'antiquité embarrassé les commentateurs. Servius explique *in noctem* par *circa noctem* : *circa noctem* serait sans doute plus clair que *in noctem*, mais rien n'autorise à admettre cette synonymie. Benoist, après avoir cité l'opinion de Servius, ajoute : « Avec Hand, *Tursellinus*, t. III, p. 339, j'aime mieux croire à une image poétique : les vents

soufflent à travers la nuit, c'est-à-dire pendant la nuit. » Je ne sais si cette « image poétique » serait bien à sa place ici. Les vaisseaux d'Énée voguent sur une mer calme (*postquam alta quierunt Aequora*), par une nuit claire (*splendet tremulo sub lumine pontus*). Il y aurait dans l'idée des vents qui soufflent à travers la nuit quelque chose de lugubre qui me semble en contradiction avec les autres traits de ce tableau, et qui serait mieux à sa place au livre III, dans la description de la tempête (v. 192 s.).

Le sens précis de *in noctem* reste en tout état de cause à déterminer. Deux passages du livre VI de Lucrèce me semblent particulièrement décisifs à ce point de vue.

712 s. Nilus in aestatem crescit campisque redundat,
Vnicus in terris Aegypti totius annis.

In aestatem signifie ici non « en été » et encore moins « à travers l'été », mais « à mesure que l'été s'avance », « avec l'été. »

874. — Il s'agit de la source située près du temple d'Hammon, chaude la nuit et froide le jour : selon Lucrèce, les éléments ignés de la source (*quae semina cumque habet ignis*) se dispersent par suite de l'ébullition produite par la chaleur du soleil :

Praeterea solis radiis iactatur aquai
Vmor et in lucem tremulo rarescit ab aestu.

In lucem signifie « à mesure que le jour s'avance, » « à mesure que le soleil devient plus ardent. »

Appliquant au passage de Virgile le sens qui ressort évidemment des deux passages de Lucrèce, nous interpréterons ainsi *adspirant aurae in noctem* : « le vent suit le cours de la nuit ; il s'élève quand elle commence, pour s'apaiser à l'approche du jour. » Cf. quelques vers plus loin (25 ss.) :

Iamque rubescebat radiis mare, et aethere ab alto
Aurora in roseis fulgebat lutea bigis
Cum uenti posuere.

L. DUVAU.

ARISTOTE

CONSTITUTION D'ATHÈNES

NOTES SUR LA SECONDE PARTIE

Ch. XLII. — Ἐκ δὲ τούτων ὁ δῆμος ἓνα τῆς φυλῆς ἐκάστης χειροτονεῖ σωφρονιστὴν, καὶ κοσμητὴν ἐκ τῶν ἄλλων Ἀθηναίων ἐπὶ πάντας.

Kenyon avait d'abord lu [ἐπιμ]ελητὴν, il s'est ensuite rallié à la leçon κοσμητὴν adoptée par tous les éditeurs; mais il faut reconnaître que la fin du mot est seule d'une lecture certaine. D'autre part, Télès est le premier auteur qui nomme le cosmète¹, et l'inscription la plus ancienne où il paraisse est de l'année 305². Il pouvait donc rester quelque doute sur la question de savoir si le cosmète existait à l'époque où Aristote écrivit son livre. Une inscription, récemment découverte à Rhamnonte³ et contemporaine de la Πολιτεία, fait disparaître toute incertitude et confirme définitivement la leçon κοσμητὴν.

[Θε]οφάνης Ἱεροφ(ῶ)ντος Ῥαμνοῦσιος Ἑρμεῖ ἀνέθηκεν στεφανωθεὶς
ὑπὸ τῶν ἐφήβων καὶ τῶν σωφρονιστῶν καὶ τῶν κοσμητῶν.

Οἱ ἐφηβοὶ οἱ ἐπὶ Νικοκράτου ἄρχοντος (333).

Οἱ ἐφηβοὶ οἱ ἐπὶ Νικήτου ἄρχοντος (332).

Οἱ ἐφηβοὶ οἱ ἐπὶ Ἀριστοφάνου ἄρχοντος (331).

Trois années de suite, les éphèbes se rendirent en corps à Rhamnonte avec le cosmète et les sophronistes. Cette course semble donc avoir eu lieu régulièrement; il est probable que les éphèbes étaient conduits au temple de Némésis (Paus. I, 33, 2). Aristote dit que les éphèbes, au début de la première année, visitaient les temples sous la conduite du cosmète et des sophronistes. Συλλαβόντες δ' οὗτοι τοὺς ἐφήβους, πρῶτον μὲν τὰ ἱερὰ περιῆλθον. On voit que cette tournée n'était pas bornée aux temples d'Athènes et du Pirée, mais qu'elle s'étendait aux sanctuaires célèbres de toute l'Attique.

1. Télès cité par Stobée 98, 72. Télès vivait à la fin du troisième siècle.

2. *Athen. Mitth.*, IV (1879), p. 326 et 327. Les restitutions de Köhler sont certaines.

3. *Πρακτικά* de la Société archéologique d'Athènes pour 1891, parus en 1893, p. 45.

Ch. XLIII. — Προγράφοσι δὲ καὶ τὰς ἐκκλησίας οὗτοι (les prytanes) μίαν μὲν κυρίαν ἐν ἧ δεῖ... ἐτέραν δὲ ταῖς ἰκετηρίαις ἐν ἧ..· αἱ δὲ δύο περὶ τῶν ἄλλων εἰσὶν, ἐν αἷς κελεύουσιν οἱ νόμοι τρία μὲν ἱερῶν χρηματίζειν, τρία δὲ κήρυξιν καὶ πρεσβείαις, τρία δὲ ὁσίων.

POLLUX, VIII, 95. — Τῶν δ'ἐκκλησιῶν ἡ μὲν κυρία ἐν ἧ..· ἡ δὲ δευτέρα ἐκκλησία ἀνεῖται τοῖς βουλομένοις, ἰκετηρίαν θεμένοις, λέγειν ἀδεῶς περὶ τε τῶν ἰδίων καὶ τῶν δημοσίων· ἡ δὲ τρίτη κήρυξι καὶ πρεσβείαις ἀξιοῖ χρηματίζειν..· ἡ δὲ τετάρτη περὶ ἱερῶν καὶ ὁσίων.

L'article de Pollux est évidemment emprunté à l'ouvrage d'Aristote; il est intéressant de voir comment il a, sur quelques points, altéré ou mal compris l'original.

D'abord, suivant Pollux, on aurait traité des objets distincts dans la troisième et dans la quatrième assemblée de la prytanie; l'une aurait été réservée pour les hérauts et les ambassadeurs, l'autre pour des sujets sacrés et profanes. Aristote ne fait pas cette distinction, mais il dit que dans les deux assemblées également, on délibérait successivement sur trois affaires sacrées, puis sur trois affaires relatives aux hérauts et aux ambassades, enfin sur trois affaires profanes. Les textes épigraphiques confirment son témoignage sur un point. Nous avons deux décrets votés sous l'archontat de Nausigénès (368/7) pendant la même prytanie, mais à des jours différents. L'un des décrets est rendu sur le rapport des ambassadeurs athéniens revenant de Lacédémone (C. I. A., II, 50 complété par un fragment publié dans les *Sitzungsber.* de l'Académie de Berlin, 1888, p. 322); l'autre, sur une demande des ambassadeurs envoyés de Lesbos (C. I. A., II, Add. 52 c). Il y avait donc des rapports d'ambassadeurs dans deux assemblées par prytanie, et non pas dans une seule, comme le dit Pollux. Pour l'ordre et la nature des sujets de délibération, un passage d'Eschine (I, 23) confirme les indications d'Aristote.

Une faute plus grave de Pollux est d'avoir donné des numéros d'ordre aux quatre assemblées et de dire que l'ἐκκλησία κυρία était régulièrement la première de la prytanie. M. A. Reusch¹ a prouvé par les inscriptions qu'elle se tenait à n'importe quel jour de la prytanie, parfois même le dernier. Les exemples sont nombreux pour l'époque des douze tribus; il y en a beaucoup moins pour celle des dix tribus. Le préambule des décrets n'avait pas encore la formule développée qui fut toujours employée à partir du troisième siècle, et la mention κυρία est assez rare. Jusqu'en 306,

1. De diebus contionum ordinariorum apud Athenienses, dans les *Dissertat. philolog. argentoratenses*, III (1880), p. 62 et suiv.

M. Reusch n'a pu en citer que dix exemples¹ et, sur ce nombre, deux seulement sont antérieurs au livre d'Aristote. En 332 et 330, l'assemblée *κυρία* fut tenue le 32^e jour de la prytanie (C. I. A., II, 177 et 183). Encore faut-il observer que ces deux textes sont mutilés et que la mention *ἐκκλησία κυρία* est une restitution, très probable, il est vrai, mais enfin une restitution. Fort heureusement, un décret de l'année 332, qui a été découvert récemment et qui est très bien conservé, ne laisse plus aucune incertitude sur ce point. Ἐπι Νικήτου ἄρχοντος... Θαραγηλιῶνος ἐνδεκάτει, τρίτη καὶ εἰκοστῇ τῆς πρυτανείας, ἐκκλησία κυρία². Il est donc incontestable qu'au temps où fut composée la *Πολιτεία*, l'assemblée *κυρία* n'était pas la première de la prytanie. Il serait étrange qu'Aristote eût commis une erreur semblable. En comparant les deux passages, on verra qu'elle est due tout entière à Pollux et qu'il a mal compris le texte qu'il abrégait. Il a traduit *μίαν μὲν κυρίαν... ἑτέραν δὲ* par *τῶν δ'ἐκκλησιῶν ἡ μὲν κυρία... ἡ δὲ δευτέρα ἐκκλησία*, ce qui n'est pas du tout la même chose. Dans la langue attique, *ἑτέρα* sans l'article, n'est pas synonyme de *δευτέρα*, mais signifie simplement une autre. Les témoignages des grammairiens anciens sont formels. Οἱ Ἀττικοὶ καὶ ἐπὶ πολλῶν λέγουσι τὸ ἑτέραν, ἡμεῖς δὲ ἐπὶ δευτέρας μόνης. Ἐπὶ τῆς τρίτης ἑτέραν εἶπεν. Ὅλως δὲ ἡ παρατετηρημένη ἐπὶ τε τοῦ ἑτέρου καὶ ἄλλου διαφορὰ παρ' Ἀττικοῖς οὐκ ἔστιν³. — Τούτων ὁ ἕτερος-προσθήσεις τὸ ἄρθρον ὅταν περὶ δύο ποιούμενος ᾗς τὸν λόγον· ἐπὶ δὲ τοῦ τρίτου καὶ ἐν ἴσῳ τοῦ ἄλλου ἂν εἶπῃς ἕτερος ἄνευ τοῦ ἄρθρου, φεύξῃ τὴν αἰτίαν⁴. C'est ainsi qu'*ἕτερος* est employé dans un des plaidoyers attribués à Démosthènes : Δύο μὲν τοίνυν οὗτοι νόμοι εἰσὶν, οὓς παραβέβηκεν... ἕτερον δὲ τὸν τρίτον... τέταρτος τοίνυν ἕτερος νόμος ἐστίν⁵. Aristote n'a donc pas dit que telle assemblée se tenait la première et telle autre la seconde, comme l'a fait Pollux ; mais il a dit, sans leur assigner un ordre fixe, que, dans chaque prytanie, une des quatre assemblées était l'assemblée *κυρία* ; une autre était réservée aux suppliques ; deux autres, aux affaires sacrées, etc.

La leçon du papyrus *αἱ δὲ δύο περὶ τῶν ἄλλων εἰσὶν* n'est pas satisfaisante ; les observations précédentes indiquent la correction *ἑτέροι δὲ δύο*.

En revanche, il faut conserver la construction du génitif sans préposition *τρία μὲν ἱερῶν χρηματίζειν... τρία δὲ ὀσίων* qui a semblé singulière à des éditeurs⁶. Elle se trouve dans Eschine qui

1. Reusch, *op. cit.*, p. 69.

2. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1891, p. 86.

3. Schol. Aristoph., *Pax*, v. 11.

4. Herodian, *Philet.*, p. 443.

5. *Contra Theocr.*, 14 et 19.

6. Περὶ ἱερῶν *expectaveris*, item *περὶ ὀσίων*. Herw. et Loeuw.

semble, comme Aristote, avoir emprunté ce passage au texte même de la loi : προχειροτονεῖν κελεύει τοὺς προέδρους περὶ ἱερῶν τῶν πατριῶν καὶ κήρυξι καὶ πρεσβεΐαις καὶ ὁσίων¹. Nous la trouvons dans un autre chapitre d'Aristote qui cite la constitution des Quatre Cents d'après le texte original : κληροῦν δὲ τοὺς λαχόντας πέντε τοὺς ἐθέλοντας προσελθεῖν ἐναντίον τῆς βουλῆς, πρῶτον μὲν ἱερῶν, δεύτερον δὲ κήρυξιν, τρίτον πρεσβεΐαις, τέταρτον τῶν ἄλλων (ch. xxx). Enfin un décret du cinquième siècle présente encore un exemple du génitif seul dans une construction analogue : κατὰ τὸν νόμον ὅσπερ κεῖται τῶν τεμεινῶν (C. I. A., t. iv, p. 67).

Ch. XLVI. — Une des attributions du Conseil était l'inspection de toutes les constructions publiques. Ἐξετάζει δὲ καὶ τὰ οἰκοδομήματα τὰ δημόσια πάντα, κἄν τις ἀδικεῖν αὐτῇ δόξῃ τῷ τε δήμῳ τοῦτον ἀποφαίνει καὶ κατανοῦσα παραδίδωσι δικαστηρίῳ.

Kenyon et Herwerden ont conservé la leçon du manuscrit κατανοῦσα, mais tous les éditeurs suivants, Kaibel, Blass, Sandys l'ont remplacée par καταγόντος. Cette correction, qui paraît généralement adoptée, est-elle nécessaire? Elle a été introduite comme la conséquence du premier membre de phrase ἀποφαίνει τῷ δήμῳ. Du moment que le coupable était dénoncé à l'assemblée par le Conseil, il a paru que celui-ci devait rendre une sentence. L'affaire suivrait donc la marche suivante : le Conseil dénoncerait le coupable à l'assemblée, celle-ci l'acquitterait ou le condamnerait; dans le cas d'une condamnation, le Conseil intervenant une seconde fois, le livrerait à un tribunal. Il n'y a pas d'autre exemple d'une procédure semblable ni d'un individu déclaré coupable par l'assemblée, et renvoyé devant un tribunal par l'intermédiaire du Conseil. Au contraire, que la condamnation préalable soit prononcée par le Conseil ou l'assemblée, le renvoi devant un tribunal pour le jugement définitif a lieu sans l'intervention de l'un ou l'autre des deux corps. Par exemple, dans l'εἰσαγγελία εἰς τὸν δῆμον, l'accusation est portée devant l'assemblée par les thesmothètes, et l'accusé, s'il est déclaré coupable, est renvoyé directement devant un tribunal. De même, dans l'εἰσαγγελία εἰς τὴν βουλήν, le Conseil est saisi de l'affaire; en cas de culpabilité, il peut infliger une amende jusqu'à 500 drachmes ou il renvoie devant un tribunal pour le jugement définitif. Un double renvoi du Conseil à l'assemblée, puis de l'assemblée au Conseil avant la comparution devant les héliastes serait une nouveauté dans le droit public d'Athènes;

1. Contr. Timarch., 23.

pour l'admettre, il faudrait un texte certain, et nous n'avons qu'une correction.

Mieux vaut conserver la leçon du manuscrit καταγοῦσα et chercher si elle peut se prêter à une explication suffisante. Depuis qu'une loi avait enlevé au Conseil le droit de prononcer une condamnation définitive¹, la sentence qu'il avait rendue et qui était un *præjudicium* était portée devant un tribunal qui jugeait en dernier ressort. Il n'y a donc, de ce chef, aucune difficulté dans la leçon καταγοῦσα². Alors, à quoi servait de dénoncer le coupable à l'assemblée? Probablement, pour le cas où celle-ci aurait à prendre des mesures extraordinaires.

Le chapitre XLVII sur les fonctions des polètes présente des difficultés assez grandes pour le sens et pour la construction, en particulier dans la première phrase.

Μ]ισθοῦσι δὲ τὰ μισθώματα πάντα καὶ τὰ μέταλλα πωλοῦσι, καὶ τὰ τέλη [μετὰ] τοῦ ταμίου τῶν στρατιωτικῶν καὶ τῶν ἐπὶ τὸ θεωρικὸν ἡρημένων ἐναντ[ί]ον τῆς βουλῆς] κατακυροῦσιν ὅτῳ ἂν ἡ βουλή χειροτονήσῃ, καὶ τὰ προθέντα μέταλλα [τά τ'] ἐργάσιμα τὰ εἰς τρία ἔτη πεπραμένα καὶ τὰ συγκεχωρημένα εἰς ἱ [ἔτη] πεπραμένα.

Les polètes mettaient en adjudication les travaux que l'État faisait exécuter ou les fournitures dont il avait besoin; ils se bornaient à faire l'adjudication, ils n'avaient ni à dresser les devis ni à payer les dépenses. Des inscriptions assez nombreuses confirment l'exactitude d'Aristote et précisent le rôle des polètes en cette circonstance.

Ils mettaient aux enchères les mines appartenant à l'État, c'est-à-dire le droit de les exploiter pendant trois ou dix ans; c'était un bail plutôt qu'une vente; mais chez les Athéniens, donner ou prendre à bail se disait vendre ou acheter, πωλεῖν ou ἀπόδοσθαι et πρίασθαι. La liste des acquéreurs était gravée sur des stèles: le commencement de l'une d'elles a été retrouvé récemment: Πωληταὶ οἱ ἐπὶ Ἀναξικρά[τους ἄρχοντος] μέταλλα τὰδε ἀπέδοντο³.

De quel verbe dépend le membre de phrase suivant, τὰ τέλη μετὰ τοῦ ταμίου τῶν στρατιωτικῶν καὶ τῶν ἐπὶ τὸ θεωρικὸν ἡρημένων? Est-ce de πωλοῦσι ou de κατακυροῦσι? Pollux (VIII, 99) l'entendait de la première manière: πωληταὶ τὰ τέλη πιπράσκουσι μετὰ τῶν ἐπὶ τὸ θεωρικὸν

1. Ch. xlv.

2. Cf. ESCHÈRE, I, 111. Ἐάν μὲν ἡ βουλή καταγοῦσα τουτονὶ ἀδικεῖν... δικαστηρίῳ παραδῶ...

3. Ἐφημ. ἀρχ. 1890, p. 222.

ἡρημένων¹ et cette interprétation a été généralement adoptée par les savants qui ont écrit sur les antiquités athéniennes. Si τὰ τέλη est le complément de πωλοῦσι, il faut modifier légèrement la phrase en introduisant καί devant κατακυροῦσιν. Matériellement, l'addition est acceptable; après τῆς, il y a une petite lacune où l'abréviation de καί pourrait trouver place. Je m'étais arrêté d'abord à cette conjecture qui a été aussi proposée par M. Papegeorgios² mais je crois qu'il vaut mieux faire dépendre τὰ τέλη de κατακυροῦσιν. Voici les raisons qui m'ont décidé.

Aristote dit très nettement que le Conseil décidait par un vote à main levée à qui étaient adjugées les diverses fermes d'impôts. Andocide, en racontant la vente de la ferme du cinquantième, ne parle que du Conseil, sans faire mention des polètes : les concurrents mettent à l'enchère et le Conseil adjuge au plus offrant³. Eschine s'exprime d'une façon encore plus précise : καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἡ βουλὴ πωλεῖ τὸ πορνικὸν τέλος⁴. L'adjudication une fois faite par le Conseil, la vente est consommée. Alors interviennent les polètes avec le trésorier des fonds militaires et les administrateurs du théorique. Leur rôle est marqué par le verbe κατακυροῦσιν. On l'a traduit par *ratifient*. Ce n'est pas possible; un collège de magistrats n'a pas à contrôler ou à confirmer les décisions des Cinq Cents. Le même verbe est employé quelques lignes plus loin : « *Les polètes font vendre les biens des bannis, κατακυροῦσι δ' οἱ ἐννέα ἄρχοντες.* » Ici encore, il ne peut être question de ratification. La constitution athénienne n'admettait pas qu'un collège de magistrats fût soumis à l'autorité d'un autre. Le véritable sens du verbe est indiqué par le passage de Pollux sur les polètes : « *ils ont pour président l'un d'entre eux ὃς τὰ πωλούμενα βεβαίσι.* » C'est l'application d'un principe général du droit grec : tout vendeur devait fournir à son acheteur un ou plusieurs garants qui s'engageaient solidairement à lui assurer la possession de la chose vendue. Cette obligation incombait aux États aussi bien qu'aux particuliers. Ainsi les biens confisqués sur les bannis sont vendus par les polètes et garantis par les neuf archontes; si l'acheteur était troublé par les revendications de l'ancien propriétaire ou de ses ayants droit, les archontes qui étaient en charge au moment de la vente, devaient intervenir pour lui assurer la paisible jouissance des droits qu'il avait acquis de la cité.

1. HARPOCRATION qui se réfère à l'ouvrage d'Aristote n'a fait que résumer le chapitre et ne se prononce pas sur ce détail.

2. Ἀθηνῶν, t. IV, p. 524.

3. *De mysteriis*, 133 et suiv.

4. I, 119.

De même pour la ferme des impôts, Aristote réunit dans un même membre de phrase deux actes distincts : d'abord la vente faite par le Conseil, puis l'engagement de garantie pris par les polètes, conjointement avec le trésorier des fonds militaires et les administrateurs du théorique; ceux-ci interviennent pour garantir le marché, parce que l'excédent des recettes provenant des fermes était versé dans leurs caisses.

Les mots *καὶ τὰ μέταλλα* sont aussi un complément du verbe *κατακυροῦσιν*. Au commencement du chapitre, Aristote avait dit que les mines étaient vendues par les polètes; ici, il fait connaître les magistrats qui garantissaient aux acheteurs la possession de leur lot; c'était, comme pour la ferme des impôts, les polètes, le trésorier des fonds militaires et les administrateurs du théorique. Il ajoute que cette garantie est donnée pour deux catégories différentes de mines. Nous savons quelle était à Athènes l'importance des mines du Laurion, mais nous ignorons bien des choses sur la manière dont l'État administrait sa propriété. De là naissent des difficultés pour établir le texte et pour en fixer le sens avec précision. Les mines de la première classe étaient données à bail pour trois ans : c'était celles qui étaient en exploitation. Pour la seconde classe, elles sont appelées *τὰ συγκεχωρημένα*, avec l'indication de la durée du bail. Le manuscrit est ici peu lisible. Après quelques essais de lecture et des restitutions maintenant abandonnées, Kenyon a cru déchiffrer *τὰ εἰς ᾗ ἔτη πεπραμένα*, leçon suivie par Sandys. Mais si le bail est de trois ans, comme pour la classe précédente, il n'y avait pas de raison pour en faire l'objet d'une mention distincte. Aussi doit-on adopter la restitution que Blass a proposée après une nouvelle révision du manuscrit *τὰ εἰς ἰ ἔτη πεπραμένα*. Les mines de la seconde catégorie sont donc louées à l'acheteur pour une durée de dix ans. Leur différence avec les premières est indiquée par le participe *τὰ συγκεχωρημένα*¹, celles qui sont *conçédées* par opposition à *τὰ ἐργάσιμα*, celles qui sont *exploitables*. Voici le sens précis de cette expression : l'acheteur acquérait non une mine ouverte, mais la concession d'un terrain dans lequel il avait le droit d'en ouvrir une. Les chances à courir, le temps et les dépenses nécessaires pour les travaux préliminaires justifient la durée plus longue du bail. Les auteurs athéniens ont insisté sur l'avantage que l'État trouvait à favoriser l'ouverture de nouvelles galeries; il était donc naturel d'offrir aux acheteurs de meilleures conditions. On peut

1. La correction *συγκεχωρημένα*, les mines abandonnées et comblées, ne s'appuie sur aucun renseignement positif.

trouver une preuve à l'appui de cette interprétation dans quelques inscriptions. L'une d'elles mentionne [καινο]τομίαν Ἀφροδισιακόν..... ἐν τοῖς ἐδάφε[σιν τοῖς...¹ Τὰ ἐδάφη serait donc un équivalent de τὰ συγκεχωρημένα, les surfaces concédées à l'acheteur pour y creuser une mine. J'attribue le même sens à cette expression dans une autre inscription du Corpus : τὰδε ἐπράθη ἐδ[άφη]... ἀτίμητα ὄντα². Le mot ἀτίμητα veut dire, à mon avis, que ces lots ne doivent pas entrer en compte dans la fixation du τίμημα, capital imposable sur lequel pesaient les contributions extraordinaires, εἰσφοραί, que les Athéniens payaient en temps de guerre. Ces terrains n'étant encore d'aucun rapport, il était équitable de les exempter de l'impôt pour une période de dix années; c'était encore un moyen d'engager les citoyens à tenter de nouvelles exploitations.

La traduction du passage servira de résumé aux observations précédentes : « *Les polètes font toutes les adjudications de l'État — ils afferment les mines — avec le trésorier des fonds militaires et les administrateurs du théorique, en séance du Conseil, ils garantissent la ferme des impôts à celui à qui le Conseil l'a adjugée par un vote à main levée — de même ils garantissent les mines, aussi bien celles qui sont en exploitation et vendues pour trois ans que celles qui sont concédées et vendues pour dix ans.* »

(A suivre).

P. FOUART.

1. C. I. A. II, 780, l. 6; cf. 781.

2. C. I. A. II, 779.

SUR TIBULLE

I, 5, 61-66

61. Pauper erit præsto semper tibi¹, pauper adibit
Primus et in tenero fixus erit latere,
63. Pauper in angusto fidus comes agmine turbæ
Subicietque manus efficietque viam,
65. Pauper *ad occultos* furtim deducet amicos
Vinclaque de niveo detrahet ipse pede.

Ces trois distiques (on sait que le groupement ternaire des distiques est habituel à Tibulle) forment dans l'élégie un lieu commun sur l'excellence de l'amant pauvre et les avantages variés qu'une femme doit trouver dans sa compagnie. L'ensemble est donc clair; mais, tout régulier qu'il soit au point de vue grammatical, le v. 65, tel que le donnent les mss, paraît inadmissible eu égard au contexte.

Le *Guelferbytanus* *m2* (de Bæhrens) — ce *m2* ne représente autre chose que des corrections d'humaniste — porte ici :

Pauper *et* *occultos* furtim deducet *amicus*.

D'après quoi Heyne :

Pauper *et* { *excullos*
excussos } furtim deducet *amicus*.

Et Bæhrens enfin :

Pauper *ad hoc cinctos raptim* deducet *amicus*.

Laissant de côté pour le moment le premier hémistiche, qui est accessoire, il s'agit de choisir entre la leçon traditionnelle *deducet*

1. Correction de Muret. Dans les mss : *Pauper erit præsto tibi præsto...* Les *Exc. Parisina* donnent : *P. e. præsto semper, te...* Je ne pense pas que les *Parisina* représentent ici une tradition diplomatique; mais la leçon qu'ils suggèrent est bonne à titre de correction : *semper* a pu être omis dans l'archétype, puis la lacune aura été comblée par la répétition de *præsto*.

(*ad*) *amicos* et le *deducet amictus* par quoi on l'a très anciennement corrigée. Selon qu'on se décide pour l'un ou pour l'autre, le sens du v. 65 change du tout au tout, et, en quelque manière, le sens de tout le morceau. Avec *deducet ad amicos*, on a le récit d'un rendez-vous, une série d'événements qui se succèdent dans la durée : l'amant aborde sa maîtresse, — il l'accompagne, — il la conduit chez des gens (?), — et là il la déchausse. Mais, dans cette hypothèse, on se demande quels sont ces mystérieux amis et pourquoi l'amant leur amène sa maîtresse : si cela avait un sens, il serait bizarre ; et Tibulle ferait jouer à son amant pauvre un personnage par trop semblable à la Macette de Régnier. Est-ce là l'idée qu'on lui veut prêter ?

Prenons la deuxième leçon. J'observe d'abord que l'expression *deducet amictus* est de bonne latinité, autorisée, quant au verbe, par Ovide (« vestem deduxit », *Met.*, III, 480), quant au nom, par Propertius (« erepto... amictu », II, 1, v. 13), qui l'applique justement à un habit de femme enlevé par la main de l'amant. De plus l'acte de défaire la robe cadre le mieux du monde avec l'acte de délayer les sandales, exprimé au vers suivant ; et ce rapport, qui serait partout fort naturel, s'impose ici nettement, à cause de cette loi propre à la poésie tibullienne, que le pentamètre n'y est jamais qu'un développement, soit par antithèse, soit par anaphore, de l'hexamètre qui précède. Ainsi le *vincla detrahet...* (*de*) *pede* du v. 66 appelle *deducet amictus* au v. 65, de même que le *efficiet viam* du v. 64 correspond au *comes in agmine turbæ* du v. 63, le *fixus erit (in) latere* du v. 62 au *pauper adibit* du v. 61. Ce parallélisme me paraît une raison décisive. Dès lors nos six vers constituent une énumération descriptive des galanteries et complaisances de l'amant, en commençant par les plus simples pour finir par les plus intimes : l'amant pauvre aborde sa maîtresse du plus loin qu'il l'aperçoit et s'attache à son côté ; il la protège de la foule et lui fraye un chemin ; enfin, — chose qu'un riche, orgueilleux et blasé, abandonnerait sans doute à des mains d'esclave, — il la déshabille lui-même, il la déchausse lui-même¹. Pour la façon dont l'altération s'est produite, on s'explique aisément qu'un scribe ait lu *amicos* au lieu de *amictus*, mot relativement rare.

Cette correction étant posée, des changements s'ensuivent dans le premier hémistiche. *Ad* doit disparaître ; et le *et*, en rapport avec (*vincla*)*que*..., par quoi *G m 2* l'a remplacé, est satisfaisant. L'épithète *ocultos* ne peut non plus demeurer, la signification de *amictus* ; qui ne s'entend que des habits extérieurs, excluant l'in-

1. Le *ipse* du v. 66 modifie *deducet* aussi bien que *detrahet*.

terprétation de « vêtements de dessous », qu'on serait tenté de proposer. Les deux conjectures de Heyne ne sont pas recevables : *excultos* est une mauvaise cheville; *excussos* fait avec *deducet* un pléonasme vicieux, la gradation des termes s'y faisant du plus fort au plus faible. Quant à la correction de Bæhrens, elle est assurément des plus détestables que ce savant ait imaginées : *ad hoc*, en vers, et dans des vers de Tibulle ! est inouï; *cinctos amictus* n'est absolument pas latin; il faut un singulier besoin de tourmenter les textes pour substituer *raptim* à *furtim*, comme si ce dernier mot n'évoquait pas à merveille le geste insinuant et câlin de l'amant qui déshabille, comme s'il n'était pas infiniment mieux, et dans le ton du morceau, et dans le génie de Tibulle !

Je propose de remplacer *occultos* par *obstrictos*, qui convient bien pour le sens : les vêtements qu'il faut défaire sont fermés, agrafés (cf. d'ailleurs Florus : « vestis obstricta gemmis »); et j'écris le vers 66 :

Pauper et obstrictos furtim deducet amictus.

IV, 4, 18

At nunc tota tua est, te solum candida secum
18. Cogitat, et frustra credula turba sedet.

Il s'agit de Sulpicia, malade et alitée, qui, au milieu de ceux qui l'entourent, ne pense à personne qu'à son Cérinthe. *Credula turba*, ici, n'a pas de sens; l'on s'attendrait à une épithète signifiant la sollicitude, les soins pressés. Le mot *sedula* me vint d'abord à l'esprit, comme j'étudiais cette élégie; je me suis aperçu depuis que cette correction, qu'on a signalée même en quelques manuscrits interpolés, avait été introduite par Statius dans son édition de Tibulle (1566), puis approuvée par Heyne. On peut la confirmer par un autre passage de Tibulle, dont on sait que le vocabulaire est fort restreint; il emploie ailleurs la même expression, et à la même place du pentamètre (I, 4, 80) :

Deducat juvenum sedula turba senem.

Ovide, plein de réminiscences de Tibulle, la répète encore dans les *Remedia Amoris*, v. 182 (pentamètre), mais avec un sens notablement différent.

La conjecture, ce me semble, est assez obvie, pour que les éditeurs de Tibulle la fassent passer définitivement dans le texte.

George DONCIEUX.

DE POETICORUM ARISTOTELEORUM CAPITE ULTIMO

In ultimo Poeticorum Aristoteleorum capite secundum Vahleni¹ coniecturam et Vahlenus in prima huius opusculi editione sua et ego in altera mea in verbis 1461^b 26 — 1462^a 4 πότερον δὲ βελτίων ἢ ἐποποιική² μίμησις ἢ ἡ τραγική βελτίων, ἀπορήσειεν ἂν τις. εἰ γὰρ ἡ ἤττον φορτική βελτίων, τοιαύτη δ' ἡ πρὸς βελτίους θεατὰς ἐστὶν ἀεὶ, λίαν δ᾽ ἦλον ὅτι ἢ ἅπαντα μιμουμένη φορτική· ὡς γὰρ οὐκ αἰσθανομένων, ἂν μὴ αὐτὸς προσθῆι, πολλὴν κίνησιν κινεῖνται, ὅσον οἱ φαῦλοι αὐλῆται κυλιόμενοι, ἂν δίσκον δέη μιμῆσθαι, καὶ ἔλκοντες τὸν κορυφαῖον, ἂν Σκύλλαν αὐλῶσιν. ἢ μὲν οὖν τραγωδία τοιαύτη ἐστίν, ὡς καὶ οἱ πρότερον τοὺς ὑστέρους αὐτῶν ᾤοντο ὑποκριτάς (ὡς λίαν γὰρ ὑπερβάλλοντα πίθηκον ὁ Μυνίσκος τὸν Καλλιπιδῆν ἐκάλεε· τοιαύτη δὲ δόξα καὶ περὶ Πινδάρου ἦν)· ὡς δ' (immo δ᾽ ἡ) οὕτοι ἔχουσι πρὸς αὐτούς, ἢ ὅλη τέχνη πρὸς τὴν ἐποποιίαν ἔχει· τὴν μὲν οὖν πρὸς θεατὰς ἐπεικειῖς φασὶν εἶναι, < οἱ > οὐδὲν δέονται τῶν σχημάτων, τὴν δὲ τραγικὴν πρὸς φαύλους· εἰ οὖν φορτική, χεῖρων δ᾽ ἦλον ὅτι ἂν εἴη inter λίαν et δ᾽ ἦλον inseruimus δὲ, ut essent λίαν — φορτική tertia protasis et ἡ μὲν οὖν τραγωδία — πρὸς φαύλους in quartae locum substituta, et apodosis ultimis demum verbis εἰ οὖν — εἴη vel potius χεῖρων — εἴη continetur. Neque Vahlenum, etsi postea hanc particulam rursus exterminavit, poenituit huius coniecturae³, contra ego nunc aliter sentio. Recte profecto iudicasset Vahlenus esse non posse duarum protaseon harum εἰ γὰρ — βελτίων et τοιαύτη δ' — ἀεὶ iam λίαν — φορτική apodosin, si addita non esset confirmatio ὡς γὰρ — αὐλῶσιν : sic vero cum haec tertiae protaseos vice fungatur et non expressis quidem verbis, sed nihilominus satis perspicue demonstrat imitationem omnia imitantem ad deteriores spectatores qua-

1. Beiträge zu Aristot. Poet., IV, p. 392 sqq.

2. An ἐποποιική? Praefert enim Aristoteles pleniore eiusmodi formas, ut recte monuerunt Krischeus, Ienaer Literaturzeit., 1835, II, p. 403 et Bonitzius, Aristot. Studien, II, III (Vindob. 1863, p. 46 (Comm. Acad. Vindob. phil.-hist. XLI, p. 422), n. 1 : v. 1. 1447^a 14 εἰθυραμβόποιική. Eth. Nic., I, 1. 1094^a 11 (χαλινοποιική pr. K^b, χαλινοποιική cet.). VII, 13. 1153^a 26 ὀψοποιική. Pol. I, 3. 1253^b 10 τεκνοποιική (quamquam ibi ab ipso Aristotele πατρική scriptum fuisse reor). 7. 1255^b 26 (ὀψοποιική Π¹, ὀψοποιική Π²). 8. 1256^a 6 (κερκιδοποιική Π¹, κερκιδοποιική Π²). Met. VI, 2. 1027^a 4 (ὀψοποιική, A^b, ὀψοποιική, E).

3. Nam etiam in tertiae editionis ab eo paratae p. 287 legimus haec : « ratiocinationem qui accuratius perpendit, concedet fortasse non de nihilo fuisse quod supra 1461^b 28 δὲ addi post λίαν volueram, etc. »

drare, quoniam deteriores sine dubio sunt qui ita se tractari patiantur, quasi nihil perspicere queant nisi quae ipse addat actor, omnia optime sic procedunt : 1) minus rudis imitatio melior est, 2) minus rudis semper ea est, quae quadrat ad meliores spectatores, 3) ad meliores spectatores quadrat ea, quae non omnia imitatur : ergo omnia imitans rudis (eamque ob causam deterior) est. Tunc demum sequitur conclusio applicata : tragoedia si cum epopoeia comparatur, omnia est imitans (ἡ μὲν οὖν τραγωδία — ἐποποιίαν ἔχει), ergo ad deteriores se vertit spectatores (τὴν μὲν οὖν — φαύλους), ergo rudior (non satis accurate dicit Aristoteles : « rudis » : εἰ οὖν φορτικῆ), ergo deterior est (χείρων — εἴη). Iam igitur dilabitur etiam Christi suspicio λίαν — φορτικῆ postea in margine adiecta esse concipientis, recteque intellexit Vahlenus τοιαύτη post ἡ μὲν οὖν τραγωδία positum idem esse atque πάντα μιμουμένη, non idem atque φορτικῆ, id quod perperam putat GOMPERZIUS¹), eumque ipsum in finem philosophus in ratiocinatione praecedente confirmationem illam ὡς γὰρ — αὐλῶσιν e tertiae protaseos loco detraxit et post apodosin collocavit, ut statim ei liberius conformatae adnecteret haec : ἡ μὲν οὖν τραγωδία ἐστὶ τοιαύτη κ. τ. λ. Ceterum idem Gomperzius pro αὐτούς legere mavult αὐτοῦς, ut diu ante eum God. Hermannus, at res admodum dubia est. Expectamus quidem ἐκείνους pro αὐτούς, verumtamen cum praecedat τοὺς ὑστέρους αὐτῶν, etiam αὐτούς non est vituperandum, et fortasse ita est explicandum, ut pergat scriptor e mente antiquiorum histrionum tragicorum loqui, meliusque sane dicitur : ut posteriores illorum ad priores (e priorum iudicio) se habent, ita epopoeia ad tragoediam, quam : ut illi inter se. Recte Gomperzius monet ἐπιεικεῖς et φαύλους adiectiva non solum ad intellectum spectare, verum etiam ad mores, sed perperam me eis adnumerat, qui hoc non satis perspexerint : immo ego quidem ut utrumque coniungerem, verti : « für ein edleres und feineres Publicum » et « für ein gemeines und ungebildetes »²).

In verbis proxime sequentibus 1462^a 5 sqq. particula adversativa aegre caremus, quamobrem probo Ussingi coniecturam πρώτων μὲν <οὖν> οὐ : nam μὲν οὖν interdum ponitur pro μέντοι, velut Polit. III, 1. 1275^a 11. IV (VII), 10. 1329^b 25.

1. *Das Schlusscapitel der Poetik, Eranos Vindobonensis* (Vindob. 1893), p. 71-82. Quae de verbis ἂν μὴ αὐτοῦς προσθήη contra Vahlenum monet Gomperzius, verissima sunt, attamen actor omnia ipse addens et imitans ea ipsa re simul nimis exaggerat et versa vice qui nimis exaggerat, simia simul est omnia imitans : ὡς λίαν γὰρ ὑπερβάλλοντα πύθηκον κ. τ. λ.

2. Vahlenum potius eis adnumerare debebat : is enim (*Beitr.*, IV, p. 395) reddidit « gebildet » et « ungebildet ».

Primus autem post me, id quod summo cum gaudio vidi, Gomperzium intellexit ab uno Usenero perspectum esse, quid 1462^a 14 postulet sensus, cur vero libentius credat ab Aristotele scriptum fuisse ἔστι δέ, ἐπεὶ τὰ, postea ab antiquo librario ἔπειτα δέ ἔστι, inde denique extitisse ἔπειτα διότι, quam, id quod voluit Usener, ἔστι δέ, ὅτι genuinum fuisse scripturam, deinde, ut saepius, ἔστι permutatum esse cum ἐπεὶ, denique malo corrigendi studio ex ἐπεὶ δέ ὅτι factum esse ἔπειτα διότι, equidem non assequor. Mihi potius hoc aequè facile fieri potuisse videtur atque illud, ut nova illa coniectura minime indigeamus, praesertim cum τὰ articulus melius fortasse absit quam adsit, certe prorsus sit supervacaneus. Ceterum etiam nunc puto spuria esse καὶ γὰρ τῷ μέτρῳ ἔξεστι χρῆσθαι (v. 15) : nam non de diversis metris hoc loco sermo est, sed de quattuor illis partibus tragoediae et carmini epico communibus, quae sunt μῦθος, ἦθος, διάνοια, λέξις μέτρῳ ἠδυσμένη. Neque consentire possum cum Gomperzio corruptelam, quae inest in verbis καὶ οὐ μικρὸν μέρος τῆν μουσικῆν καὶ τὰς ὄψεις, δι' ἧς αἱ ἡδοναὶ συνίστανται ἐναργέστατα (v. 15 sq.), transponendis καὶ τὰς ὄψεις post ἐναργέστατα tollere studente. Rectissima sunt quae ipse sibi opponit : « Der Ausdruck ἐναργέστατα, der die höchste Lebendigkeit und, wenn man so sagen darf, Leibhaftigkeit des Eindrucks bezeichnet, scheint so trefflich für die ὄψεις zu passen, dass man sich nur schwer entschliesst ihm einen anderen Bezug zu leihen », vanaque quae affert ad hoc refutandum : « Allein dieser Scrupel schwindet, sobald wir den unmittelbar folgenden Satz ins Auge fassen : hier erkennt Aristoteles eben das ἐναργές dem durch die Lectüre vermittelten nicht minder als dem durch die scenische Aufführung hervorgebrachten Eindruck zu ». Minime enim bis proximis verbis εἶτα καὶ τὸ ἐναργές ἔχει καὶ ἐν τῇ ἀναγνώσει καὶ ἐπὶ τῶν ἔργων (v. 17 sq.) negatur neque potuit negari ab Aristotele, admodum sanae mentis viro, actione scaenica vividam illam tragoediae vim augeri, oblitusque est Gomperzium ἔργα non solum e rebus scaenicis constare, verum etiam e cantu et musica, hoc tantum contenditur etiam in mera recitatione vividiorum esse affectum tragoediae quam poseos epicae. Accuratus dicere potuit philosophus : οὐ μόνον ἐπὶ τῶν ἔργων, ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ ἀναγνώσει καὶ ἐν τῇ ἀναγνώσει, καὶ οὐ μόνον ἐπὶ τῶν ἔργων aut prorsus omittere καὶ ἐπὶ τῶν ἔργων, neque tamen ut olim ita nunc quoque sic ipsum fortasse scriptorem corrigere audeo : cum enim non εἶτα dumtaxat, sed εἶτα καὶ scripserit, reapse etiam traditis verbis, etiamsi minus bene et perspicue, expressa sunt quae diceret et voluit et debuit. Itaque cum Vahleno potius pro δι' ἧς restituendum est aut αἰς aut δι' ἄς. Fortasse deinde, ut duo haec

enuntiata ἔστι δέ, ὅτι πάντ' ἔχει ὅσαπερ ἡ ἐποποιία, καὶ ἔτι οὐ μικρὸν μέρος τὴν μουσικὴν καὶ τὰς ὕψεις, αἷς αἱ ἡδοναὶ συνίστανται ἐναργέστατα et εἶτα καὶ τὸ ἐναργές — ἔργων artius inter se continerentur, sicut sunt continenda¹, mutatur constructio : ἔτι τῶ ἐν ἐλάττωνι μήκει τὸ τέλος τῆς μιμήσεως εἶναι (v. 18 sq. : intellege κρείττων ἐστὶ), quapropter coniecturam et lenissimam et forsitan rectam τὸ a Winstanleio propositam mihi in editione priore receptam et nunc a Gomperzio probatam in posteriore sub textu tantum posui.

Neque in sequentibus 1462^b 1 sq. τὸ γὰρ ἀθροώτερον ἤδιον ἢ πολλῶ κεκραμένον τῶ χρόνῳ sine ullo scrupulo applicare me possum Gomperzi sententiae τῶ χρόνῳ secludentis, quoniam non omnia, quibus multa admiscuntur, hac re fiunt ὑδαρῆ, sed ea sola, quibus liquida multa admiscuntur, ea vero, quae secundum temporis rationem maiore mixtura longiores fiunt, tandem aliquando excitant molestiam. Libentius igitur, ni fallor, tolerabimus traditam lectionem quam Gomperzi correctionem, quae vereor ne maius malum procreet quam quod sanare vult.

Contra recte ^b5 μιμήσεως expunxit vir doctissimus, recteque commendavit ^b6 μείουρον a Camotio propositum. Porro ante ^b7 λέγω δὲ οἶον lacunam agnoscendam esse ego quoque nunc existimo. Quam Gomperzius sic fere explendam esse censet : ἄλλως δὲ ποικίλον, melius haud dubie iudicans Vahleno², sed, si quid video, minus bene Ueberwegio, qui ἐὰν δὲ μῆ, ἐπεισοδιώδης ἢ μίμησις addidit. Huius vestigia sequens ἐὰν δὲ μῆ (vel cum Gomperzio ἄλλως δὲ), ἐπεισοδιώδη conicio : habent enim ὑδαρῆ et οδιώδη maiusculis scripta similitudinem quandam literarum, unde fieri potuit, ut antiquus librarius tum interiecta verba omitteret tum ἐπεισοδιώδη.

Sed quae de antecedentibus 7 ἀκολοθοῦντα τῶ μέτρῳ μήκει monet Gomperzius : « Der Verfasser der Poetik sagt uns selbst 1460^a 2 f. in einem Athem, dass noch Niemand eine μακρὰ σύστασις in einem andern als im heroischen Versmass gedichtet, und dass die Natur selbst die Menschen das (dem Inhalt und der Kunstform) entsprechende Versmass wählen gelehrt hat. Aus Beidem zusammen erhellt zweifellos, dass er der Meinung war, das mächtig dahinrollende (?) hexametrische Versmass sei für eine fortlaufende umfangreiche Darstellung vorzugsweise geeignet. Es kann daher nicht im Mindesten befremden, wenn er den weiten Umfang epischer Darstellungen als durch das dem Epos eigenthümliche Versmass gefordert bezeichnet, und eben dies besagen die hier vor-

1. Perperam Vahlenus comma ante ἔτι posuit pro puncto.

2. Nam quae Vahlenus proponit, ἐὰν δὲ μῆ (intellege ἓνα μῦθον ποιῶσιν), οὐ μία ἢ μίμησις, meram paene efficiunt tautologiam.

liegenden Worte », ea sunt subtiliora quam veriora. Namque μέτρον μήκος non naturam metri significat, sed longitudinem, hexameter autem non longior est trochaico tetrametro et iambico et brevior anapaestico. Missis igitur talibus argutiis recipere praestat Bernaysio auctore, quod postulat sententia, συμμέτρῳ μήκει.

Franciscus SUSEMIHL.

CICERO, *Rosc. Amer.*

23, 64. « Non ita multis ante annis aiunt T. Caelium quendam Tarracinensem, hominem non obscurum, cum cenatus cubitum in idem conclave cum duobus adolescentibus filiis isset, inventum esse mane iugulatum. Cum neque servus quisquam reperiretur neque liber, ad quem ea suspicio pertineret, id aetatis autem duo filii propter cubantes ne sensisse quidem se dicerent, nomina filiorum de parricidio delata sunt. *Quid poterat tam esse suspiciosum? [autem] neutrumne sensisse?* ausum autem esse quemquam se in id conclave comittere eo potissimum tempore, cum ibidem essent duo adolescentes filii, qui et sentire et defendere facile possent? »

Sic ut exscripsi locum Madvigius egregie ut solet ex codicibus restituit, nihil fere mutans, nisi quod *tam* pro *iam* posuit. Secuti sunt plerique editores. Ad unum omnes *autem* expungunt etiam qui longius a traditis verbis abierunt. Ego vero in *autem* puto latere *intransem*. Et in sequentibus mirati esse dicuntur homines ausum esse quemquam se in id conclave committere, cum sentire possent filii (*intransem*) et defendere (a iugulatore peti- tum). Et difficilius erat nullo sentiente in conclave intrare quam uno ictu opprimere nihil sentientes. — Quod si scriptum in archetypo erat *intransem neutrumne sensisse*, turbabantur fortasse librarii eo, quod insolito loco, non primo, sed secundo, positum videbant vocabulum cum *ne* coniunctum; cuius tamen usus minime desunt exempla Tulliana, ut Verr. III, 77, 180 *his civitatibus omnine pecunia, quae pro frumento debita est, dissoluta est*; Cluent. 34, 94 *quid? conferam Sullamne cum Iunio?* ne plura exscribam. — Prorsus autem in emendando hoc loco improbandi mihi videntur, qui pessumdata et eleganti et solita interrogatione illa, quae est in codicibus, *neutrumne* et q. s., quam et eleganter

et solito more praeparat altera interrogatio *quid poterat* et q. s., scribi malunt *quam neutrum*.

29, 80. « *Interdum mihi videris, Eruci, una mercede duas res adsequi velle, nos iudicio perfundere, accusare autem eos ipsos, a quibus mercedem accepisti. Quid ais? et q. s.* » Verum sensum viderunt quibus *pervertere, pessundare, perculere*, alia placuerunt. Neque enim satis intellegitur *perfundere* illud quid sit; neque concesserim Novakio ex balneorum usu sumptum potuisse significare hoc loco nescio quam praeparationem. Nonne Cicero, quoniam irridet adversarium, paulo humiliore verbo usus est : *pertundere*. Tundendi verbum non spreuit, nec figurato sensu obtundendi.

37, 106. « *Hic nihil est quod + suspicionem hoc putetis*. Non enim ego ita disputabo : ... » Haec possum omnia vere dicere, sed in hac causa coniectura nihil opus est; ipsos certo scio et q. s. »

Collato illo quod sequitur *vere dicere* conieci *quod suspiciose dici hoc putetis*; et haec quoque comparentur : Flacc. 2, 5 extr. *qui suspiciose dici poterat*; Sex. Rosc. 28, 76 opponuntur *falsa et argui suspiciose*, Deiot. 6, 17 *credibiliter et suspiciose*.

38, 110. « *hisce aliqua + fretus mora* semper omnes aditus ad Sullam intercludere. »

Quod mihi in mentem venerat *hisce aliqua fraudatis mora*, cum non ab aliis prolatum vidissem, non pudebat ad aliorum commenta apponere : *ficta, fractis, vafre*. Pigebat autem in re incerta certam argumentorum rationem simulare, quamquam non eram nescius esse magistellos, quibus inconsiderate actum videretur, quicquid sic nude positum esset.

Scr. Helsingforsiae.

F. GUSTAFSSON.

NOTES CRITIQUES SUR TITE LIVE

XXII LX 24 : *Orto sole ab hostibus ad vallum accessit, ante secundam horam... tradiderunt arma ac se ipsos*.

Riemann corrige *ab hostibus* en *hostis*. Mais il n'est pas facile d'expliquer la faute. Je crois que *ab hostibus* est bien le vrai texte, mais qu'il faut corriger *accessit* en *laccessiti*.

XXIV xxiv 5 : *Et cum tumultus ab re in speciem atrocior causam aliis ignorantibus ortus esset*.

Les éditeurs lisent *atroci* au lieu de *acrocior*. Je préférerais corriger *atrociore*. Cette leçon est plus près du texte des mss.; elle est aussi mieux adaptée au sens : la chose paraît plus atroce parce qu'on n'en connaît pas la cause.

XXIV xxvii 8. *Quidaliæ partis hominibus animus accederet*.

On a proposé bien des corrections : *quo suæ, quo Romanæ*. Aucune n'est parfaitement satisfaisante. Je proposerais de lire : *qu<o f>idelis partis*, qui donne le même sens, et qui s'éloigne moins des mss.

XXIV xlviii 5 : *Unus apud sese magister rei militaris retineret*.

On a corrigé en *remaneret, resideret*, etc. Je lirais plutôt *retineretur*. La finale aurait été omise comme cela arrive assez souvent.

René PICHON.

FĒMINE

On sait qu'il est difficile d'élucider les rapports de *semur, feminis, femer, femoris* entre eux et avec leurs congénères des autres langues. M. Victor Henry a rapproché l'allemand *bein* des mots latins¹ et levé une des deux difficultés prosodiques présentées par ce rapprochement en rétablissant un archaïque *fēmur* dans Plaute, *Mil. gl.*, I, 1, 27². Il reste à trouver un *fēmen*. On le restituera, si l'on admet qu'il peut seul expliquer la longue des cas obliques (la flexion primitive étant *fēmur fēminis*; d'où : 1° *fēmen*, 2° *fēminis*). Or nous lisons *fēmine* dans Ovide, *Metam.*, XIII, 928 :

Non apis inde tulit collectos femine flores.

Les mss : *semine*, d'ailleurs inintelligible.

Femine a été introduit par Merkel (2° éd.) et admis par Riese, qui n'ont pas remarqué la difficulté prosodique. Priscien lit *sedula*, correction facile due à un reviseur qu'étonnait *fēmine* et peut-être suggérée par Tibulle, II, 1, 50. *Semine* est un expédient plus grossier; cp. aussi la fin de I, 108. Il y a peut-être encore quelques autres *fēmine* enfouis dans les apparats critiques.

Paul LEJAY.

1. *Mém. Soc. Ling.*, V, 233.

2. *Ib.*, VI, 74.

OVIDE

Metam., VI, 201¹.

Niobé, aveuglée par un fol orgueil, veut disperser les Thébaines, réunies pour offrir un sacrifice à Latone; le discours se termine ainsi :

« † *Ite satis propere* † *sacris laurumque capillis*
Ponite. » Deponunt et sacra infecta relinquunt.

A la place du groupe *ite satis*, Withof et Korn ont déjà conjecturé *infectis*, que Riese a reçu dans son texte (2^e éd., 1889); cette correction me paraît excellente à tous les points de vue²; on lit au vers suivant *sacra infecta*; il est indispensable pour l'idée que le participe soit répété, comme est répété le substantif auquel il se rapporte, et comme est répété *ponere*. On sait combien Ovide en général affectionne ce procédé; jamais il ne l'emploie plus volontiers qu'à la fin d'un discours, lorsqu'il veut marquer qu'un souhait, un ordre ou une défense ont été immédiatement suivis d'exécution, ou bien au contraire qu'ils sont restés sans effet. En pareil cas il lui arrive de répéter mot pour mot un vers et jusqu'à deux vers entiers. Ainsi :

Met., IV, 306-309

' « *Salmaci, vel iaculum vel pictas sume pharetras*
Et tua cum duris venatibus otia misce. »
Nec iaculum sumit nec pictas ille pharetras
Nec sua cum duris venatibus otia miscet.

Ibid., 575 :

« *Ipse, precor, serpens in longam porrigar alvum!* »
Dixit et ut serpens in longam tenditur alvum.

Dans XIII, 669, la même expression est reprise trois fois :

« *Bacche pater, fer opem!* » *dixere, tulitque*
Muneris auctor opem, si miro perdere more
Ferre vocatur opem.

1. Communiqué à la Société des humanistes français, le 21 mars 1894.

2. Cependant M. Louis Havet veut bien m'informer qu'il lirait plutôt *insanis*.

Enfin comparez XV, 637 :

« Quod petis hinc, propiore loco, Romane, petisses;
Et pete nunc propiore loco. »

Il reste encore dans notre passage à corriger *propere*. Bothe, Haupt et Korn écrivent *propere ite*; mais, outre qu'on introduit ici une élision qui rend la correction suspecte, *propere*, comme le fait remarquer très justement Zingerle, ne se rencontre nulle part chez Ovide. Aussi les uns reviennent à *properate*, qui ne suffit pas pour rendre l'idée; les autres, comme Ellis (*Journal of philology*, 1883, p. 73), cherchent la solution par des formes plus éloignées encore de la leçon des mss. Je lis : *procul ite*. Le mot *p[ro]c[ul]*, écrit en abrégé, a dû être pris pour l'abréviation de *p[ro]p*, et *ite* être confondu avec *ere*.

Sans insister sur le *procul este, profani* de Virgile *Aen.*, VI, 258, je rappellerai que cette formule, qui traduit le *ἐξέλε* des Grecs, est employée d'ordinaire lorsqu'on veut éloigner certaines personnes d'un acte religieux, auquel elles n'ont pas le droit de prendre part, lorsque leur présence serait une profanation. *I procul, vade procul, procul este*, se rencontrent plusieurs fois chez Ovide, soit dans ce cas particulier, soit, d'une façon plus générale, comme un avertissement ou comme un cri que l'on jette dans un moment d'exaltation et de colère. Comparez par exemple :

Amores, II, 1, 3 :

procul hinc, procul este, severae!

Met., II, 464 :

« I procul hinc, dixit, nec sacros pollue fontes. »

Ibid., IV, 649 :

« Vade procul, ne longe gloria rerum,
Quam mentiris, ait, longe tibi Iuppiter absit. »

Ibid., VII, 255 :

Hinc procul Aesoniden, procul hinc iubet ire ministros
Et monet arcanis oculos removeve profanos.

Ibid., XIII, 465 :

« Vos modo, ne Stygios adeam non libera manes,
Este procul, si justa peto, tactuque viriles
Virgineo removete manus. »

Dans le passage qui nous occupe *procul ite* complète la symétrie entre le vers 201 et le vers 202; il répond parfaitement à *relinquunt*. Mais la symétrie n'est pas seulement entre ces deux vers; elle est aussi entre cette fin du discours de Niobé et les paroles prononcées plus haut par Manto, la fille de Tirésias, qui présidait au sacrifice en l'honneur de Latone (vers 159-162). Celle-ci avait réuni les Thébaines autour d'elle et leur avait dit :

« *ite frequentes*
Et date Latoniae Latonigenisque duobus
Cum prece tura pia lauroque innectite crinem. »

Latone, pour disperser ce groupe de femmes, se sert d'expressions très voisines, qui forment un écho aux précédentes : à *date Latoniae...* correspond *infectis sacris*; à *lauroque innecti te crinem* correspond *laurumque capillis ponite*. A *ite frequentes* doit correspondre *procul ite*. Je lis donc ainsi le discours de Niobé :

« *Infectis procul ite sacris, laurumque capillis*
Ponite. » Deponunt et sacra infecta relinquunt.

Georges LAFAYE.

PLAVTVS, *Capt.* 72.

La leçon des manuscrits est :

At ego clio¹ recte : nam scortum in conuiuio². : *clio* *clio* ..

Le mot incompréhensible *clio* a été corrigé par Camerarius en *aio*, de telle sorte qu'on lit, en suivant les manuscrits :

Scio absurde dictum hoc derisores dicere,
At ego aio recte : nam scortum in conuiuio
Sibi amator talos quom iacit scortum inuocat.

Le mot *scortum* est de trop dans le vers 72; aussi tous les critiques en corrigeant ce vers, l'ont fait disparaître; mais ils ont eu tort de chercher le lieu de la faute dans la seconde partie du vers et de corriger par des mots qui, guérissant la faute métrique, n'ajoutent rien au sens. Il faut examiner la première partie du vers; il est évident qu'elle est incomplète : on attend quelque

1. Clio B¹D uel dico B² dio E¹ dico E³J.

2. Inuiuio J¹.

chose après le mot *recte*; je conjecture *dictum*, et je propose de lire :

At ego aio recte dictum, nam in conuiuio.

Ainsi le vers 72 répond très bien au vers 71, le sens en est complet, il n'y a pas besoin d'avoir recours à des mots inutiles. En outre, on comprend assez facilement qu'un copiste ait laissé tomber *dictum* dans le vers 72 puisqu'il l'avait déjà lu dans le vers 71, et que, dans son ensemble, le mot *dictum* a à peu près la même physionomie que *recte* qu'il venait d'écrire.

Ch. TAILLIART.

PLAVTVS, *Capt.* 265

Non ero,

Quod sciam; si quid nesciui, id nescium tradam tibi.

Ce vers, tel que le donnent les manuscrits, est évidemment corrompu : *nesciui* ne peut entrer dans le sens général de la phrase, sur lequel il n'y a aucun doute. D'autre part la correction adoptée par Schoell, qui écrit *nescibo* au lieu de *nesciui*, n'est pas non plus satisfaisante. 1° Elle ne rend pas compte de la faute du copiste, qui aurait bien pu écrire *nesciam* au lieu de la forme archaïque *nescibo*, mais qui n'aurait pas été mettre un parfait où le sens demandait impérieusement un futur. 2° Elle laisse encore quelque chose d'inexpliqué dans le détail de la phrase. On ne voit pas, si on l'adopte, à quoi répond la proposition : *id nescium tradam tibi*, quand on attendrait quelque chose comme : *id me nescire tibi dicam*. La phrase complète ne s'explique bien que si *nescium* était déjà dans la proposition conditionnelle. En lisant : *si quid nesciumst*, on aura remédié au vice de sens qu'offrait le texte des manuscrits. Mais cette conjecture serait suspecte à deux points de vue : dans le premier pied du vers, elle oblige à scander *sciam* comme un pyrrhique, scansion dont on n'a guère à cette place d'exemples authentiques; elle ne rend pas compte des variantes sur *si quid*. On fera disparaître cette double difficulté en lisant : *Quod sciam : quod nesciumst*. Le groupe *ST* aura été écrit indûment après *sciam* au lieu d'être mis après *nescium* (dans l'écriture capitale le *T* et *I* se confondent presque); en même temps que ce dernier mot, maintenant privé de verbe, et venant après *sciam*, était facilement lu *nesciui*. Cette double faute est l'origine des autres variantes : l'expression *si quod* parut suspecte aux copistes et fut remplacée par *id quod* dans *J*, par *si quid* dans *B*.

Louis DELARUELLE.

UNE DÉDICACE A NÉMÉSIS

L'inscription qui suit est conservée au Musée du Louvre. M. J. Delamarre, qui la publie, m'aidera, l'année prochaine, à préparer le *Recueil des Inscriptions grecques du Musée du Louvre*, que nous ferons paraître par fascicules dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*. Pour donner plus de prix à cette annonce, nous avons cru bon d'y joindre un texte inédit et intéressant. Qu'il nous soit déjà permis de remercier le savant conservateur des antiquités grecques et romaines, M. Héron de Villefosse, dont l'obligeance et la compétence nous sont d'un si grand secours.

B. HAUSSOULLIER.

L'inscription est gravée sur le fronton et sur la partie inférieure de l'ex-voto, encadrant le bas-relief. Les caractères sont profondément gravés, l'épsilon et le sigma n'ont pas la forme lunaire; apices.

Εἰμί μὲν | ὡς ἔσορᾶς, | Νέμεσις μερόπων | ἀνθρώπων,
 εὔπτερος, ἀθα||νᾶτα, κύκλον ἔχουσα πόλου | ·¹
 πωτῶμαι δ' ἀνὰ κόσμον | ἀεὶ πολυγηθεῖ θυμῷ
 δερκομ|ένα θνατῶν φύλον ἀεὶ γενεῶ|ν·
 ἀλλὰ με σεμνὸς ἀνὴρ τεῦ||ξες² σοφὸς Ἀρτεμίδωρος· |
 στήσεν ἐπ' εὐχολαῖς λαϊνέ|οισι τύποις.

Le bas-relief représente Némésis, les deux grandes ailes repliées, debout sur le dos d'un homme nu, terrassé. De la main gauche elle tient une coudée appuyée contre son épaule; de la main droite une roue à quatre rayons. A sa gauche, un serpent s'enroule en

1. Le sens présente ici quelque difficulté. Les mots κύκλον ἔχουσα πόλου sont-ils simplement pour ἔχουσα πόλον, c'est à dire *ayant un πόλος*? (cf. PAUSANIAS IV, 30, 6 : ... ἀγάλμα ἐργαζόμενος Τύχης... πόλον τε ἔχουσαν ἐπὶ τῇ κεφαλῇ). — Le polos est en effet l'un des attributs de Némésis (cf. un bas-relief de Thasos : *Athenaeum*, 1887, n° 3143, p. 839, des pierres gravées : ZOSIOL, *Abhandl.*, p. 50, et un certain nombre de monnaies : HERMANN POSNANSKY, *Nemesis und Adrasteia*, Breslau, 1890, p. 131 et s.) Dans ce cas il serait assez singulier que le sculpteur ait négligé cet attribut de la déesse. La coudure est à peine ébauchée, les cheveux paraissent divisés en deux grosses masses; il n'y a pas de trace de polos. Faut-il alors entendre : *ayant, tenant* (sous mon empire *tout le monde* κύκλον πόλου? cf. schol. Aristoph. *Aves* v. 179. KAIBEL, *Epigramm.*, p. 438, n° 1028, l. 30 et suiv. Cette seconde interprétation nous paraît la plus vraisemblable.

2. L'assimilation est régulière. Peut-être cependant faut-il restituer le participe τεῦξ<α>ς.

trois replis, dressant la tête. L'expression grave et dure du visage achève de caractériser la déesse.

Ce petit monument, d'assez basse époque gréco-romaine, a été trouvé au Pirée. Il est entré au Louvre en 1880 et a été acquis à la vente Kraus¹.

Déjà par sa provenance il ne laisse pas de nous intéresser. C'est peut-être jusqu'ici la seule représentation de Némésis trouvée en Attique², et l'Attique, on le sait, fut comme le berceau de ce culte et en resta toujours le principal centre³. De plus, notre ex-voto tient une place à part dans la série si pauvre encore des bas-reliefs représentant la déesse⁴. Elle n'y est pas associée à d'autres divinités similaires comme dans la plupart d'entre eux⁵, et son type est nettement déterminé. Enfin, dans l'ensemble même des monuments figurés de Némésis⁶, il se distingue par le groupement des attributs et par le caractère tout particulier de la scène représentée. Les ailes, la roue et la coudée sont des attributs bien connus de Némésis⁷, mais le serpent se rencontre très rarement.

1. Les dimensions sont les suivantes : haut. : 0, 78; larg. : 0, 32. La partie droite du bas-relief est un peu mutilée. La planche qui devait accompagner cet article n'a pu être prête à temps.

2. On ne possède que quelques fragments de la statue colossale de Némésis de Rhannonthe (PAUS. I, 33, 3) : un morceau de la tête conservé au British Museum et des parties de draperies trouvées dans les dernières fouilles. L'hypothèse de Six, d'après laquelle une monnaie de Cypré (*Numism. chron.*, 1882, p. 91, pl. v) reproduirait le chef-l'œuvre d'Agoracritos semble aujourd'hui abandonnée. Cf. O. ROSSBACH, *Athen. Mitth.*, 1890, p. 64. Les dernières fouilles n'ont pas donné de monument avec représentation de Némésis. Cf. Έρημ. ἀρχ., 1891, p. 43-65. Δελτίον, 1890, p. 150.

3. Souvent Némésis porte seulement le nom de Rhamnusia : CALLIMAQUE, *hymne à Artémis*, 232. CATULLE, LXVIII, 77. CLAUDIEN, *De bello goth.* 631. STACE, *Silves*, II, 6, 73. AUSONE, *Epist.*, XVII, 52, 109. CIG 6834, 6280a, etc. Sur la légende attique de Némésis, cf. CRATINOS : Meineke, *Fr. com. graec.*, II, p. 81. Schol. de Callimaque *hymne à Artémis* 232. FURTWÄNGLER : *Collection Sabourowf*, I Vases. *Introd.*, p. 10 et suiv.

4. H. POSNANSKY, *op. cit.*, p. 122 et suiv.

5. Cratère de marbre Chigi : VISCONTI, *Mus. Pio Clem.*, II, p. 104 = *Op.* I, pl. 8. — Bas-relief de Thasos : *Athenaeum*, 1887, n° 3113, p. 839. CIL VI, 1, 2821. MÜLLER-WIESELER, *Denkm. ant. Kunstw.*, II, pl. 74, n. 950; pl. 71, n. 893 a.

6. Deux statues trouvées à Olympie (*Ausgrabungen zu Olympia*, III, pl. 17. TREU, *Arch. Zeit.*, 1878 p. 136, 1879 p. 205), répliques d'un même type, sont les seules où l'on puisse reconnaître Némésis avec certitude. Toutes les autres prétendues statues de Némésis ont été identifiées à tort (Cf. POSNANSKY, p. 114 et suiv.) Il faut écarter également les statuettes de bronze, les miroirs et les vases connus jusqu'ici, dont les sujets ont été interprétés comme des représentations de la déesse (POSNANSKY, p. 126-129). Les monnaies et les gemmes, au contraire, forment les plus riches séries des représentations de Némésis. Cf. POSNANSKY, p. 131 et suiv., p. 160 et suiv.

7. La coudée rappelle particulièrement par sa forme et par la manière dont la déesse la porte, celle des statues d'Olympie citées précédemment. Les ailes, la coudée et la roue se rencontrent surtout sur un grand nombre de monnaies.

C'est le griffon, en effet, qui accompagne le plus souvent la déesse¹. Le serpent qu'on trouve sur quelques gemmes et sur un très petit nombre de monnaies² présente peu d'analogie avec celui de notre monument, dont la signification est très précise³. Le sujet, enfin, Némésis écrasant un homme terrassé, ne s'est pas encore rencontré jusqu'ici, et aucune représentation de la déesse n'offre avec celle-ci même le plus lointain rapport.

L'épigramme forme le commentaire du bas-relief. L'auteur semble s'être souvenu particulièrement de l'hymne orphique à Némésis⁴ : la fin du second distique rappelle presque mot pour mot le commencement de l'hymne :

Ἦ Νέμεσι, κλήζω σε, θεά, βασίλεια μεγίστη,
πανδερκής, ἔσορῶσα βίον θνητῶν πολυφύλων.

Elle peut être également rapprochée de l'hymne de Mésomède⁵ :

Νέμεσι περρόεσσα, βίου βροπά,
Νέμεσιν θεὸν ἄδομεν ἀφθίταν

.

A vrai dire elle nous apprend peu de chose sur la Némésis de l'ex-voto ; mais ces hymnes plus étendus, avec lesquels sa parenté est évidente, permettent d'en fixer la nature.

1. Bas-rel. : CIL VI, 1, 2821. CIL III, 1426. MÜLLER-WIESELER, *Denkmäler*, II, pl. 74, n. 90, et surtout les monnaies d'Attaleia, Aspendos, Kremna, Isindos, Sidé, etc. POSNANSKY, p. 149 et suiv. Dictionn. de ROSCHER : *Gryps* (FURTWÄGLER).

2. Cat. gem. brit. mus., p. 138, n. 1141, pl. n° 40 : char attelé de serpents. DREXLER : *Zeitsch. für Numism.* XIV (1887) p. 126, n. 2, 5, 8 : Némésis tend une coupe à un serpent. BABELON : cat. mon. Bibl. Nat. (Perses achém. etc. 1893) n. 1559, pl. xxix, n. 16, Ptolémaïs : deux Némésis ? Des monnaies représentant une femme ailée, faisant le geste caractéristique de Némésis, précédée d'un serpent, portent la légende « *pacī augustae* »... COHEN, *Méd. Imp.*, I, p. 255, n. 50-68.

3. Un bas-relief d'Andautonia (CIL III, 1, 4008) représentant une Némésis *campetris* (Mulier stans... monstrans flagellum draconi ad pedes iacenti) est peut-être le seul qu'on puisse rapprocher de notre monument. Une pierre gravée de Curium (Cesnola *Cyprus* pl. xxxix, 3) représente une femme ailée, derrière laquelle se dresse un serpent. On a voulu y reconnaître Némésis (LENORMANT : *Gaz. arch.*, 1878, p. 105) mais rien n'est moins certain. Elle n'a aucun des attributs essentiels de Némésis et le geste du bras replié ne rappelle nullement la coudée, comme on l'a cru longtemps. Le geste caractéristique de Némésis est celui du bras soulevant le péplos qui couvre sa poitrine, tandis que son regard s'abaisse dans cette direction. C'est le seul qui puisse faire reconnaître Némésis en l'absence d'attributs. Cf. MÉSOMÈDE, *hymne à Némésis*, 12. *Anth. Plan.*, 251. *Anth. palat.*, XII, 229.

4. *Orphica*, hymn. 61 (éd. ABEL, p. 90).

5. *Hymne à Némésis*, éd. BELLERMANN.

L'hymne orphique développe surtout l'idée morale que personnifie la déesse :

αἰδότη, πολύστεμνε, μόνη χαίρουσα δικαίοις
 ἀλλ' ἔχθουσα λόγον πολυποίκιλον, ἄστατον αἰεί,
 ἦν πάντες δεδίασι βροτοὶ ζυγὸν αὐχένι θέντες·
 σοὶ γὰρ αἰεὶ γνώμη πάντων μέλει, οὐδέ σε λήθει
 ψυχὴ ὑπερφρονέουσα λόγων ἀδιακρίτως ὀρμηῆ·
 πάντ' ἔσορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις, πάντα βραβεύεις·
 ἐν σοὶ δ' εἰσὶ δίκαι θνητῶν.....

L'hymne de Mésomède précise davantage encore le caractère de la déesse. Un vers résume pour ainsi dire tout le fragment précédent :

ἔχθουσα δ' ὕβριν ὁλοῶν βροτῶν·

Némésis est en effet la divinité vengeresse de l'insolence, de la violence, de toutes les actions que désigne le mot intraduisible ἡ ὕβρις¹.

Le poète nous montre Némésis en possession de ses attributs, déesse de la juste mesure :

ὑπὸ πῆχυν αἰεὶ βίοτόν μετρεῖς²

 ὑπὸ σὸν τροχὸν ἄστατον, ἄστιβῆ
 χαροπὰ μερόπων στεφάνεται τύχα³.

Enfin elle est associée à Niké et à Diké, dans son rôle de justicière divine :

Νέμεσιν θεὸν ἄδομεν ἀφθίταν
 Νίκην τανυσίπτερον, ὀμβρίμαν
 νημερτέα, καὶ πάρεδρον Δίκαν
 ἃ τὰν μεγαλόνοϊαν βροτῶν
 νεμεσῶσα φέρεις κατὰ ταρτάρου⁴.

1. Souvent même elle les prévient. Il semble que ce fut là primitivement le rôle d'Adrasteia : elle se distinguait ainsi de Némésis à qui il appartenait de châtier les coupables. Cf. EURIPIDE, *Rhesos*, 342. — Sur la genèse de l'idée de Némésis, voy. TOURNIER, *Némésis*, p. 27 et s., et sur les différentes formes de l'ὕβρις, POSNANSKY, p. 30 et s.

2. MÉSOMÈDE, *Hymne à Némésis*, 11. Cf. *Anth. Plan.*, 224 :

Ἡ Νέμεσις πῆχυν κατέχω. Τίνος εἵνεκα; λέξεις·
 Πᾶσι παραγγέλλω μηδὲν ὑπὲρ τὸ μέτρον.

3. MÉSOMÈDE, 7. Cf. CLAUDIEN, *De bello goth.*, 631; *Amm. Marcel.*, XIV, 11.

4. MÉSOMÈDE, 16 et s. — Le serpent, qui est dans notre monument l'attribut le plus significatif de Némésis, n'est pas mentionné par les textes. Nonnos est le premier qui parle du griffon : *Dionys.*, XLVIII, 382 et suiv. :

Ἄμφι δὲ οἱ πεπότητο παρὰ θρόνον ὄρνις ἀλάστωρ
 γρύψ πτερόεις, πισύρων δὲ ποδῶν κουφίζετο πάλμφ
 δαίμονος ἵπταμένης αὐτάγγελος.

Notre épigramme est comme le résumé de ces hymnes. Elle nous intéresse précisément par les influences qu'elle trahit, par le reflet qu'elle garde de la poésie orphique. Elle nous montre la place que l'orphisme tient alors dans la vie populaire. Les idées en sont assez répandues pour servir de thème aux dédicaces de ce genre. Des étrangers même peuvent s'en inspirer.

C'est à cette classe en effet qu'appartient Artémidoros. Les formes doriennes de l'épigramme nous en avertissent (v. 2, ἀθανάτῃ; v. 4, δερχομένα, θνατῶν). Le monument provient d'ailleurs du Pirée, la ville des étrangers par excellence.

L'épigramme nous apprend enfin qu'Artémidoros a fait lui-même le bas-relief et qu'il l'a consacré conformément à un vœu : ἐπ' εὐχολαίῃ¹. Cette représentation, dont la nouveauté et l'étrangeté nous surprennent, ne laisserait-elle pas deviner le motif même de son vœu? Peut-être cet homme terrassé qu'écrase Némésis fait-il allusion à un ennemi dont il a obtenu vengeance? Peut-être faut-il voir là, comme une illustration de ces ἐπαράι, et de ces *dirae* dont les inscriptions nous font connaître de si curieux exemples.

J. DELAMARRE.

1. Cf. KAIBEL, *Epigramm.*, n° 753, 2; εὐχολήν τελέσαι.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Curt. Th. FISCHER. *De Hannonis Carthaginiensis periplo* (Untersuchungen auf dem Gebiet der alten Länder- und Völkerkunde. 1. Heft) Leipzig, Teubner 1893. 134 p.

Ce domaine de la géographie ancienne, depuis si longtemps parcouru et fouillé en tous ses recoins, attire encore des explorateurs. Ces derniers venus ne l'emportent pas sur leurs devanciers en sagacité, mais ils ont l'avantage d'une éducation géographique plus complète qui les met en mesure d'interpréter à l'aide des sciences auxiliaires de la géographie des faits que la seule philologie ne suffit pas à élucider; et — supériorité plus appréciable encore — ils sont munis d'instruments de travail plus sûrs; car les relations de voyages et les cartes gagnent singulièrement en précision. Aussi M. Curt Th. Fischer pense avec raison que bien des problèmes méritent d'être repris, et entre autres celui du périple d'Hannon. La critique s'est exercée sur ce sujet même en ces dernières années; loin d'en éclaircir le mystère, il semble à M. F. qu'elle l'a obscurci encore; aussi malmène-t-il ses précurseurs avec une rudesse qui ne messied pas au germano-latin dans lequel il écrit¹.

M. F. a la prétention d'apporter sur plusieurs points des solutions nouvelles; on reconnaîtra que son argumentation est souvent vigoureuse et subtile, mais souvent aussi on réservera son opinion, même après que l'auteur a chanté victoire.

Il s'occupe d'abord du document et suit la navigation d'Hannon nœud par nœud, peut-on dire, cherchant à identifier chaque étape. Et d'abord le point de départ. Où placer les colonnes d'Hercule? M. F. préfère avec raison la topographie des Carthaginois à celle des Grecs, de sorte que les *columnæ Gaditanæ* se substituent aux promontoirs de Calpé et d'Abyla. Autre innovation: la localité de Thymiatèrion, identifiée avec Tanger ou El Araisch ou Rabah ou Mazagan correspond, selon M. F. qui s'appuie sur Tissot et Rohlf, à Mehedia ou Mehdy, village sis à l'embouchure du Sbou: la vérité est toujours bonne à dire. Nous pourrions enregistrer encore d'autres conjectures qui font nombre et à la rigueur feraient autorité. Bornons-nous à la plus originale, qui concerne la fameuse et jusqu'ici introuvable île de Cerné. En compulsant les cartes hydrographiques (*Franco-gallorum cartam maritimam*) l'African Pilot, les relevés de Lee, de Lahure et Fourcault, enfin, la carte de Habenicht de 1887, M. F. situe d'abord l'estuaire du cours d'eau où Hannon s'est engagé: c'est Sakhiet el Hamra, au sud du cap Juby.

1. L'auteur semble particulièrement animé contre les Français, *Gosselinus et ejus asseclæ* ou *pedisequi*, Mer, auteur d'un mémoire paru en 1885 (p. 29, Note 1), Berlioux, *cujus reliquas ineptias apud ipsum velim perlegas* (p. 33) " *Quid vero Berlioux quem joci causa affero? in cachinnos enim omnes profecto effundentur qui hæc ejus verba perlegent* (p. 95).

L'estuaire renferme un archipel dont deux grandes îles; l'une des deux est Cerné. Hannon remonte le fleuve, mais le fleuve est aujourd'hui un fossé guéable. C'est ici que M. F., se référant surtout aux études de Theobald Fischer, invoque les transformations climatiques du Sahara. Quant au lac où Hannon aboutit et où il aperçut trois grandes îles, c'est un Jhott ou une sebkha, et le Gerarsig. Nous n'énumérons pas les hypothèses antérieures que M. F. réfute et écarte en s'écriant avec fierté : *rationes meæ toto cælo distant a reliquorum interpretum*. Nous ne voulons insister que sur la méthode qui sans cesse recourt à des arguments tirés des sciences physiques et naturelles : ainsi Cerné ne peut être la Hierne du Rio de Ouro : des raisons géologiques s'y opposent (p. 22). Pour expliquer le délai de la traversée du cap July au cap Blanc, M. F. rappelle les calmes qui règnent en ces passages, ou les vases, les algues, les sargasses qui entravent la navigation. De même, il n'est pas en peine de preuves ni de textes sur la formation des dunes pour expliquer le changement d'aspect de la côte du cap Blanc, si différente aujourd'hui de la description d'Hannon.

L'auteur cependant — et ce souci tentera d'avantage les lecteurs de cette Revue — manie la philologie avec non moins de dextérité : il démontre que Hannon a fondé et non accru des colonies, en rapprochant les emplois dans le périple du mot *κατοικίζειν*, dont le sens a été contesté. De même dans la phrase *καταφίσταμεν πόλεις καλουμένας Καρικόν τε τείχος καὶ Γύττην...*, il établit que *καλουμένας* ne signifie pas : " qui s'appelaient alors " mais, " qui s'appellent aujourd'hui " ; ces villes par conséquent n'existaient pas avant l'arrivée des Carthaginois; et ailleurs encore il dispute sur le vocable *κέρας*, qui ne s'applique jamais à la bouche simple d'un cours d'eau, mais bien à un bras de delta.

L'on regrettera que M. F. n'ait pas illustré d'un croquis sa dissertation : car le lecteur est souvent dérouté et entraîné dans des digressions, l'auteur déblaié toutes les avenues, et jusqu'aux plus transversales, de son sujet. Lui-même sent l'ennui, et sans doute aussi la vanité de cette chorographie inquiète et fureteuse et en sort avec soulagement : *expatiemur in lætiores jucundioresque campos*.

L'expédition est-elle moins digne d'intérêt que le personnage du chef qui l'a conduite? Et d'abord, ce personnage est-il bien connu? Cet Hannon est-il le père ou le fils d'Hamilcar? M. F. adopte la seconde de ces qualifications et de là fixe le temps de la croisière entre 466 et 450, c'est-à-dire postérieurement à la tentative de Sataspès, mentionnée par Hérodote. Ici M. F. nous semble triompher de Vivien de Saint-Martin.

L'entreprise avait un but politique ou plutôt social : elle devait débarrasser Carthage du trop plein d'indigents. Mais ce n'est pas la seule vue que l'auteur émette sur les circonstances historiques au milieu desquelles elle s'accomplit; interprétant avec une rare ingéniosité un passage de Justin, il montre que pendant l'absence d'Hannon, il se fit contre le despotisme de la dynastie des Magonides une révolution libérale; il fut résolu qu'une commission de cent sénateurs demanderait compte au commandant de l'expédition de ses actes. Or, conclut M. F., le périple n'est autre que le rapport officiel de l'amiral : c'est ainsi qu'il en faut apprécier la teneur, les réticences et jusqu'au style.

Enfin l'auteur aborde une dernière question. Quelle est la valeur du périple comme source? Il n'en exagère pas la portée, et lui dénie toute influence sur les écrits de Scylax et d'Ephore. L'ouvrage ne paraît avoir été bien connu des Grecs qu'à l'époque de Théophraste : peut-être fut-il annexé dans sa traduction à celui d'Ophella, roi de Cyrène.

Outre les renseignements topographiques, le périple a-t-il provoqué quelques idées doctrinales? On a pensé que Parménide en a tiré sa théorie de la zone torride. Mais M. F. estime que Parménide doit cette conception aux Égyptiens. En revanche le § 9 du périple a donné lieu à l'interprétation de Juba sur les sources du Nil, dans un massif de la Maurétanie inférieure, passage qui a engendré tant de fantaisies géographiques et cartographiques à travers l'antiquité et le moyen âge. De même, la figure de l'Afrique a été dessinée par Eratosthènes, d'après le texte obscur du § 8 du périple qui semble placer Cerné sur le méridien (κατ' εὐθείαν) de Carthage; d'où Eratosthènes a orienté la côte occidentale NO-SE. Et d'autre part, le tracé différent qu'ont imaginé Méla, Pline, Denys le Périégète procéderait aussi du rapport d'Hannon.

Enfin quelques légendes, celle des Bacchantales, voire celle des Amazones, ont été localisées dans l'Afrique occidentale, sur la foi du récit merveilleux du chef carthaginois.

On le voit : M. F. a épuisé le sujet, mais il n'est pas dit que le sujet ne tente plus aucun chercheur. Faut-il se féliciter, faut-il se désoler que tant de savoir et tant d'ardeur se dépensent en l'honneur de la géographie ancienne? Dans la *Revue de Philologie*, il y aurait inconvenance à ne s'en point féliciter.

Bertrand AUERBACH.

II. BRUNN. *Griechische Kunstgeschichte*. Erstes Buch. *Die Anfänge und die älteste decorative Kunst*. München, 1893, anc. libr. Fr. Bruckmann. In-4°, 185 p.

La *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* ne peut laisser passer sans le signaler en quelques mots à ses lecteurs un ouvrage de l'importance de celui de Brunn. Le nom de son auteur, la grandeur de l'entreprise et le chemin parcouru dans ce premier volume qui n'a pas deux cents pages, tout appelle l'attention sur l'œuvre dernière du grand maître de München. Voilà vingt ans qu'il y travaille dans le calme de sa bonne ville, entre l'admirable musée des antiques et la collection si complète des plâtres, l'une des plus instructives de toute l'Allemagne : voilà plus de cinquante ans qu'il étudie l'art grec, amassant des matériaux, émettant des hypothèses, se tenant au courant de toutes les découvertes, et l'on sait combien ces dernières ont transformé l'histoire des débuts, qui tient toute entière dans ce premier volume.

Le volume ne comprend que quatre chapitres : I. L'art du temps préhomérique. II. L'art du temps homérique. III. L'esprit et les influences étrangères. IV. Affermissement de l'esprit grec. Les titres des deux derniers chapitres suffisent à nous montrer l'idée maîtresse du livre. Dès la fin de la période dite mycénienne, à laquelle il a consacré 64 pages — (notre éminent historien de l'art antique, M. G. Perrot, lui a consacré tout son sixième volume, près de 1000 pages!) — Brunn signale l'apparition du principe de l'art hellénique. Dans la suite il montrera l'esprit grec prenant de plus en plus conscience de lui-même, se développant avec sûreté, s'imposant par sa supériorité même à l'art assyrien et à l'art cypriot, s'affermissant enfin dans un travail continu que l'art assyrien, par exemple, a été impuissant à fournir. L'unité, la continuité de l'esprit grec, voilà ce que Brunn s'est efforcé de mettre en lumière.

Une analyse détaillée du livre ne serait pas à sa place dans notre Revue, et je me bornerai à donner au lecteur les indications suivantes. Je l'engage vivement, parvenu au terme d'un chapitre, à relire attentivement le résumé très net où Brunn a condensé les résultats des analyses qui précèdent. Les étapes sont très nettement marquées, et comme on ne s'arrête

pas trop longtemps en route, comme on ne se perd jamais, il est aisé d'aller de l'un à l'autre.

Dans le résumé de la période mycénienne, Brunn proteste avec raison contre cette dénomination trop étroite : la civilisation dite mycénienne s'est étendue aux îles de l'Archipel et a presque touché la côte de l'Asie-Mineure. Dans le chapitre sur l'art du temps homérique, il insiste complaisamment sur une comparaison du bouclier d'Homère avec les bas-reliefs assyriens. Brunn avait hasardé cette comparaison il y a nombre d'années : elle se trouve pleinement justifiée par la publication récente d'un fragment de vase en argent découvert à Mycènes (Ἐργμ. Ἀρχ., 1891, planche 2).

Les deux derniers chapitres sont certainement les plus remarquables, surtout le troisième où il montre l'esprit grec « payant à gros intérêts ce qu'il avait emprunté aux arts de l'Orient », les pénétrant à son tour, et leur imposant les deux éléments qui le caractérisent : une disposition nouvelle du champ de la représentation, « une conception poétique de la vie humaine ». Il faut lire ces pages (107-115), les meilleures peut-être de l'ouvrage tout entier. L'idée qu'y développe le maître ne lui appartient pas en entier : un savant français, artiste pénétrant et délicat, M. Heuzey, l'avait exprimée déjà en étudiant les terres cuites chypriotes. Brunn l'a reprise, l'a fait sienne et encore une fois ce chapitre est le plus attrayant du livre.

On sera frappé, dans le dernier chapitre, de l'importance que Brunn attache, avec tant de raison, aux peintures de vases. Il termine par une étude détaillée du coffret de Kypsélos et du trône d'Amyclées.

La conclusion générale (182-185) met en lumière l'unité de l'esprit grec.

Les illustrations, au nombre de 142, sont de dimensions restreintes. Une table, qui fait suite à la table des matières, indique les ouvrages auxquels elles ont été empruntées ; quelques-unes seulement sont des reproductions de photographies. Il n'y a pas une seule planche hors texte. L'ensemble est très satisfaisant. A ceux que des publications luxueuses ont rendus plus difficiles, nous rappellerons d'abord que l'ouvrage est à la portée de toutes les bourses, puisqu'il coûte moins de dix francs. D'ailleurs il ne s'agit guère dans ce premier volume que de l'art décoratif, et de simples dessins suffisent amplement.

Je ne suis pas non plus de ceux qui reprochent à Brunn d'avoir fait l'économie d'une bibliographie aussi encombrante qu'inutile. Il a cité chemin faisant très peu de livres, très peu de noms de savants modernes. Nous ne sommes plus habitués à ces grandes pages pleines, honnêtes, sans aucune note ! Qu'il me soit pourtant permis de regretter l'absence de quelques noms français, dignes d'être cités à côté d'Helbig, de Milchhöfer et d'autres savants d'Outre-Rhin.

Nous ne manquerons pas de signaler à nos lecteurs la suite de ce remarquable ouvrage : du premier volume ils tireront, comme nous, grand plaisir et grand profit.

B. HAUSSOULIER.

Étude critique sur le premier chant chorique des Phéniciennes d'Euripide, par le D^r B. APOSTOLIDÈS ; Paris, Welter, 1893, 96 pp. in-4°.

Ceux qui compteraient trouver dans cette brochure une étude sérieuse sur ce texte seraient bien déçus, et il est bon de les prévenir. Sans parler des erreurs de détails (χλιδί = tunique), des confusions (*Matthias* pour *Matthiv* ; *Ethiène* de Byzance ; *Iessus* pour *Rhésus*, etc.) et des contresens dont fourmille cette étrange et luxueuse publication, et que ne saurait cacher le plus emphatique des styles alexandrins, voici qui est assez remarquable.

Ce chœur, dit M. A., a été gravement altéré : en effet les indications des scholies métriques ne s'accordent pas avec les vers actuels. Malheureusement M. A. n'a pas su lire le scholiaste : il a appliqué au premier couple antistrophique ce que Triclinius disait du second, et fait commencer son analyse métrique treize vers trop loin. Il était assez naturel qu'il se trouvât embarrassé. Dès lors il est inutile de poursuivre une réfutation en règle. Ajoutons cependant que, bien que M. A. proclame le principe de la correspondance antistrophique, elle n'existe dans sa restitution qu'à condition d'admettre que toutes les syllabes sont longues ou brèves à volonté et qu'à tel pied peuvent répondre tous les autres.

P. C.

Les mimes de Hérodas traduits en français, avec introduction et notes, par P. RISTELHUBER. Paris, Delagrave, 1893; 1 vol. p. in-8° de xvi-121 p.

On voit que M. Ristelhuber adopte la leçon ' *Ἡρόδας* ' comme Van Herwerden, Bonghi, Brugmann, Darbshire, H. Diels dans ses derniers travaux sur ce poète, R. Ellis, Gurlitt et ses collaborateurs Hicks et Jackson, Kaibel et tout d'abord le premier éditeur du papyrus, F. G. Kenyon, Murray, Newmann, Paton et Pearson, Th. Reinach, Röchler, Skutsch, E. Teza, Tyler, Walker, H. Weil, Wendling, Zielinski, etc. De plus il fait l'II aspirée pour des raisons qui nous ont paru faibles, s'appliquant tout aussi bien à des noms grecs que l'usage a dépourvus de l'aspiration, p. ex. Hérodote, Hérodien, Hérophile. La traduction de ces jolies poésies, sans avoir conservé toujours la grâce et la finesse de l'original, est d'une grande fidélité et se fait lire agréablement. M. R. s'est évidemment préoccupé de suivre le texte de très près, quelquefois même de trop près. Ainsi *φιλέω σε* nous semble une formule de supplication, comme en latin " amabo te ", dont la portée disparaît dans les mots " je t'aime ". (P. 7.) Un autre traducteur d'Hérodas lui a reproché une animosité, un manque de tact et de désintéressement dont nous avouons n'avoir pas trouvé trace dans ce petit volume. Une critique plus fondée c'est la surabondance de l'annotation, mais " quod abundat non vitiat, " d'autant plus que M. R. a rejeté ses éclaircissements — on pourrait dire ses *excursus* — à la fin de chaque pièce. Cette annotation, bien que souvent de seconde main, représente encore un travail considérable, et l'on ne se sent pas le courage d'en faire un reproche au consciencieux traducteur. Il a pris pour base de son travail le texte donné par Fr. Bücheler, quelquefois mais rarement modifié. Inutile d'ajouter que cette traduction n'est pas destinée à nos collégiens.

C. E. R.

Lucianus recognovit J. SOMMERBRODT. Vol. II, pars I. Berlin, Weidmann, 1893; 1 vol. in-8°, 344 pp.

L'éloge de la publication de M. S. n'est plus à faire. Comme les précédents, ce volume contient d'abord le texte (douze ouvrages, parmi lesquels le *quomodo historia sit conscribenda*, la *vera historia* et le *de saltatione*), puis les *lectiones codicum*, d'après des collations extrêmement attentives et le plus souvent personnelles, enfin l'*adnotatio critica* où M. S. justifie le texte qu'il adopte. Il y met à profit, avec autant d'habileté que de science, ses travaux sur les manuscrits de Lucien; mais il y fait aussi une fort large part à la critique conjecturale, dans laquelle il a une confiance peut-être exagérée, mais que ne dément pas du moins l'usage qu'il en a su faire. Quelques-unes des corrections paraîtront sans doute hasardées et inutiles, ou au contraire insuffisantes (par exemple *Eun.* 1, il vaut mieux changer $\frac{7}{8}$ en $\chi\alpha\iota$ que de le supprimer), mais on n'en reconnaîtra pas moins que le texte s'est considérablement amélioré. Il n'y aurait que des éloges à adresser

à cette édition si M. S. avait bien voulu indiquer les références des passages cités ou parodiés par Lucien. P. G.

Questiones Terentianae. Scripsit Dr. Flaminius NENCINI. — Flamini NENCINI *Questiones Terentianae alterae.* — Aug. Taurin. apud Herm. Loescher, 1893.

Dans ces deux brochures, tirages à part de la *Rivista di Filologia*, M. Nencini, auteur d'un travail important et tout à fait digne d'attention sur les rapports de Térence avec ses originaux (*De Terentio ejusque fontibus*, Livourne, 1891), présente des observations critiques ou exégétiques sur douze passages (*And.*, 395 sq.; — *Eun.*, 4 sqq., 360, 934 sqq.; — *Heautont.*, 285 sqq., 400 sqq.; — *Hec.*, 138 sq., 201, 392 sqq., 697 sqq.; — *Adel.*, 9 sq., 445 sq.). Ses interprétations et ses conjectures sont le plus souvent ingénieuses et plausibles. Il y en a pourtant dont la fausseté saute aux yeux; par exemple, *Eun.*, 5 sq., la vulgate ponctuée à bon droit : « *sic existimet, Responsum esse* », sic servant à annoncer et à introduire la proposition infinitive; cf. des constructions identiques ou analogues avec *ita*, *sic*, *hoc*, *Phorm.*, 4 sq., 12 sq., 16 sq.; or, M. N. voudrait que l'on ponctuât : « *sic (= inclementius) existimet Responsum* ». D'ailleurs, je ne crois pas que sur aucun point il ait indiqué une solution définitive, sauf peut-être pour *Adel.*, 446, où il propose d'écrire « *video! ah, vivere* (mss : *video vah vivere*; vulg. : *video, vivere*). Cette correction se trouve dans la deuxième brochure, et il me semble que M. N. s'y montre en général mieux inspiré que dans la première, mieux informé aussi : n'y reconnaît-il pas implicitement, dans la longue note de la page 6, véritable *addenda et corrigenda*, que certaines choses intéressantes lui avaient échappé la première fois ?

Philippe FABIA.

Leopold WINKLER. *Die Dittographien in den nikomachianischen Codices des Livius.* Wien, 1890-92. 57 et 27 p. in-8°.

Madvig et Frigell avaient déjà relevé la plupart de ces dittographies, M. W. leur consacre une étude à part publiée en 1890 (pour les livres I-V) et 1892 (pour les livres VI-X) dans le *Jahresbericht des Leopoldstädter Communal-Real- und Obergymnasiums in Wien*. L'auteur se propose de voir si les conclusions tirées de cette étude sont d'accord avec l'opinion qu'on avait sur la valeur des mss. La conclusion est affirmative, ce qui est très facile à comprendre, parce que tous ceux qui se sont occupés de la classification des mss pour la 1^e décennie, et surtout Frigell, en ont tenu compte aussi. Le travail de M. W. a été déjà l'objet de plusieurs comptes rendus : nous ne relèverons ici que quelques points qu'on n'a pas touchés ailleurs. Et d'abord, en ce qui concerne la première partie, nous ne savons pas pourquoi l'auteur n'a pas admis quelques-unes des dittographies indiquées par FRIGELL dans : *Livianorum librorum primae decadis emendandae ratio* (Upsaliae 1873). Voici les dittographies qui ne figurent pas dans le travail de M. W. : III, 20, 1 *consularis* V. M. R. D., *consularis consulare* P. F., *consularibus consulare* U. f.; 38, 5 *excursionibus* M. R. D. L., *excursionibus* V., *excursionibus* P. F. U.; 49, 7 *sedavit* M. R. p. f., *caepit sedavit* U., *sedebat* P.; IV, 1, 4 *ob communitam* M. R. D., *commotumque ob communitam* P. F., *commotos ob communitam* U.; 4, 5 *exemplo publico* M. p. en marge, *exemplo* les autres; 16, 5 *q. celius catilius* M., *q. caecilius* les autres; V, 6, 13 *qualibet* r., *quaelibet* inuet (pour *lubet*) M., *quae lubet* V., *quae iubet* P. R. D. I.; 7, 13 *tum hic* M., *tum* les autres; 16, 1 *l. iulius siliustullus* M., *l. iulius ut ullus. p. silius* P. F., *l. iulius tullus* R; 17, 1 *captivo nati honos coeptus captivus uates coeptus* M., *captivus nates coeptus* les autres. 22, 3 *egestae* M. P. F. U., *asportate aegeste* R. D. Nous

devons supposer que M. W. n'a pas eu sous la main le travail de Frigell. Dans la seconde partie de son étude, M. W. cite à propos du livre IX, 29, 10, pour la première et dernière fois le *codex Thuanicus*; mais d'un seul exemple on ne peut rien tirer, il aurait mieux valu de ne pas le citer ou alors le mentionner pour tous les autres passages où il porte la dittographie soit de la 1^{re} soit de la 2^e main, à savoir : VI, 24, 5; 27, 6; 28, 8; VII, 1, 8; 3, 4; 14, 1; 16, 1; 21, 6; 37, 2; VIII, 35, 6, IX, 2, 1; 4, 16; 5, 7; 27, 14; X, 3, 2; 6, 3; 9, 8; 13, 1; 14, 21; 19, 20; 23, 9; 25, 14; 29, 7; 32, 4; 37, 15; 43, 12. De cette manière on aurait pu comprendre aussi le *Thuanicus* dans la classification. Au livre VI, 18, 7 M. W. donne comme une dittogr. : *circumexpectabilis*, provoquée, dit-il, par la glose *expectare* pour expliquer *circumspectare*. Nous ne croyons pas que ce soit à proprement parler une dittographie. Dans les mss on trouve très souvent *expectare* ou *expectare* pour *spectare* (cf. Drakenborch à cet endroit et plus loin chap. 24, 6, etc.), la confusion est très fréquente. Nous croyons que le copiste tout en ayant sous les yeux : *circumspectabilis*, a pu très bien écrire, par ce qu'on appelle la dictée intérieure : *circumexpectabilis*. Il ne faut pas chercher une explication plus éloignée. Nous remarquons, en passant, la faute d'impression où l'on cite H. 1 pour le livre 10, 25, 14. Enfin, en faisant la collation de *Thuanicus* (Paris Bibl. Nat. 5726. x^e siècle livres VI-X) nous avons pu relever un certain nombre de dittogr. Nous donnons ici celles qui ne se trouvent pas dans l'étude de M. W. VI, 4, 9 *capta atque capta dirutaque* Thuan. m 1 L. I, II I., *capta direptaque* Haverk. et Hearnii Oxon. C. (cf. Drakenborch à cet endroit pour la confusion de *diripere* et *diruere*) 8, 9 Pour ce passage cf. MADVIG : *Emendationes* II^{ed} p. 23. Frigell, l'ouvrage cité p. 23; Drakenborch à cet endroit, etc. 17, 5 La dittographie existe seulement dans le *Thuanicus* qui donne : *capitolinio* (m² : *capitolino*). Les autres mss portent *capitolino* (Cf. l'édit. de Zingerle, qui adopte *capitolini*) 31, 8 *omnique extra moenia* Voss. II, Lovel. III., *omnium quae extra moenia* Gaertn., *omnis quae extra moenia* H. II, Portug., Haverk. et Hearn. Ox. B. N., *omniqui quae extra moenia* P. (leçon, acceptée par Alsch.) VII, 1, 2 *l. sextio* P., *l. sexto* M., *l. sergio* Voss. II Hearn. Oxon. L. 2. *l. sergio sextio* Voss. I, Lovel. V, H. II, Haverk. et le Thuan. m². 40, 4 *cognito ei extemplo* M. P. m². *Thuan.* m², *cognito et extemplo* Thuan. m¹. P. m¹. H I, L I., *cognito ei et extemplo* Gaertn. 42, 5 *repente tecum* Thuan. m¹ et L I (au lieu de *repente cum*) IX, 7, 3 *molem irarum* M. P. Thuan., *mole minarum* L. I., (*minarum* Lovel. 2, 3, 4., H. II., Portug. Haverk. Frg. Hav. et Hearn. Ox. C. L. 1, *molem minarum irarum* Leid. II et Lovel. I.; 37, 5 Thuan. m¹ : *iubet*, m² : *iubet et*. Alsch. dit que plusieurs mss donnent : *iubet et*. Je n'ai pas pu vérifier lesquels ont cette leçon. X, 3, 4. *quam m. q. fabium* Thuan. m², Voss. I Lovel. I Leid. II et Haverk.; 25, 14 *sive id diversi* (cf. Drakenborch à cet endroit) 29, 12 cf. Frigell l. cit. p. 26; 38, 6 *ouio paccio* M., *nulo paccio* P., *ouio paccio* Thuan. m¹, *obuio anullo paccio* Lovel. I, Leid. II., *obuio aulo paccio* Haverk. *obuio aulo patrio* Hearn. Oxon. C. Ce n'est pas notre objet de discuter ici ces dittogr.; nous ne pouvons que les signaler à M. W. qui ne peut avoir d'autre désir que de rendre son intéressant travail le plus complet possible.

J. DIANT.

Émile THOMAS, *L'envers de la Société romaine d'après Petrone*. — Paris, Hachette, 1892, XII-131 pp., in-12.

Depuis quelques années, il se publie beaucoup d'ouvrages sur Pétrone. Nous avons signalé, ici même, la brochure de M. Paul Thomas; il faut rappeler aussi la thèse de M. COLLIGNON, sans parler de l'édition de M. FRIEDLÄNDER et du chapitre de M. RIBBECK dans son *Histoire de la poésie latine*. La

véritable raison de ce grand engouement pour Pétrone, c'est qu'il avait été peu étudié jusqu'à nos jours. Le prétexte est qu'il "répond le mieux à notre tour d'esprit" (p. 11), ce dont nous ne sommes pas absolument sûr. Cette idée, semble-t-il, a obsédé véritablement M. T., car on la retrouve constamment dans son livre (pp. 11, 33, 34, 42, 76, 98). Il aurait dû intituler simplement son ouvrage : "*Pétrone*", car c'est une étude générale sur Pétrone et, en particulier, sur le festin de Trimalcion; mais le titre nous faisait attendre une étude des classes inférieures, que nous promettait M. T. (p. 26) et qu'il nous donne, mais si tard qu'il s'en aperçoit lui-même (p. 71).

M. T. pourrait nous répondre qu'il lui aurait suffi de modifier le titre et nous en convenons. Nous sommes également de son avis, quand il se refuse aux hypothèses; mais, puisque cette crainte des hypothèses semble tenir chez lui à un besoin très grand de précision, on voudrait, au chapitre VII, des hypothèses moins nombreuses, plus sûres et qui répondissent mieux aux idées générales exposées dans les deux premiers chapitres; on souhaiterait trouver au chapitre VIII, sur le style et la langue, des textes plus nombreux pour appuyer des idées d'ailleurs justes et fines.

Si maintenant, de l'ensemble, nous passons à l'examen des différents chapitres, nous retrouvons la sûreté de vues de M. T., et nous n'avons qu'à louer. Pourtant, lorsqu'il parle des théories poétiques de Pétrone, les arguments qu'il oppose à la théorie soutenue par M. BOISSIER dans l'*Opposition sous les Césars* ne sont pas tous très solides et, lorsqu'il étudie l'état de l'éloquence, il n'insiste pas assez sur l'influence universelle de la rhétorique romaine et ne nous rappelle pas que Tacite, Quintilien et parfois Sénèque même ont vu les dangers de la rhétorique.

En somme, malgré ces défauts, dont une revision attentive effacerait aisément une grande partie, l'ouvrage de M. T. est intéressant et instructif: on en retire une idée juste de Pétrone et du Satiricon plutôt — il faut l'avouer — que de "*Venvers de la société romaine*": mais nous n'avons pas lieu de nous en plaindre.

HENRI BORNÉCQUE.

La Prose métrique de Symmaque et les Origines du Cursus, par L. HAVET. Paris, Bouillon, 1892; 112 p. 8° (Bibl. de l'École des Hautes Études, 94^{me} fasc.)

Dès 1881, M. Noël Valois avait signalé, dans les bulles pontificales, la présence d'un *cursus*, c'est-à-dire d'un agencement euphonique des fins de phrase. Des études récentes ont montré que l'existence d'un *cursus* est un fait littéraire général et qu'on la retrouve dans les prosateurs latins des bas-siècles et même chez presque tous les auteurs byzantins, depuis les derniers temps de l'antiquité classique jusqu'à la prise de Constantinople et au-delà. Mais ce rythme tire son origine de plus haut; Cicéron et Quintilien nous en parlent longuement et, en tous cas, il règne dans Symmaque, comme on le voit par l'ouvrage de M. Havet.

Mais, à la différence des *cursus* du Moyen Âge, le *cursus* de Symmaque est un *cursus métrique*, fondé sur la prosodie. C'est la quantité du dernier mot de la phrase, non son accent, qui détermine rigoureusement la forme métrique du mot précédent. De même, dans l'avant-dernier mot, Symmaque ne fait pas la moindre attention à l'accent; il n'échange pas entre eux le trochée *terra* et le spondée *terras* qui ont l'accent à la même place, tandis qu'il fait alterner sans scrupule le trochée et le tribraque qui portent l'accent à deux places différentes, mais qui sont équivalents au point de vue métrique. C'est ce que M. H. a développé avec sa précision, sa sûreté et sa clarté ordinaires, en passant en revue les mots finaux de quatre, trois, deux, cinq, six, sept demi-pieds, ainsi classés d'après leur nombre relatif,

puis les mots suivis d'un monosyllabe, enfin les cas d'hiatus ou d'éliision. Il examine, dans chaque série de mots, les types inusités, expose les règles qu'applique Symmaque aux autres, étudie les passages qui présentent quelque difficulté et corrige un certain nombre de fautes en appliquant les règles que lui a fournies une statistique attentive. Grâce aux recherches de M. H., la critique des textes en prose devient, au moins pour les fins de phrase, aussi précise que celle des textes versifiés. Certaines conjectures, excellentes pour le sens et pour la vraisemblance paléographique, se révèlent maintenant comme insuffisantes; des passages, dont on soupçonnait l'altération sans pouvoir préciser la place et la nature de la faute, se trouvent facilement corrigés grâce à la métrique qui indique à la fois le siège et le remède du mal; enfin l'altération de certains passages jusqu'ici indemnes de tout soupçon apparaît tout à coup avec évidence, quand l'attention, mise en éveil par la constatation d'une faute de métrique, se porte sur le détail de la syntaxe, du style ou de la signification.

Voici les résultats essentiels auxquels M. H. est arrivé. Le type le plus employé est le mot de forme *scripsēris*, *fuēris* ou *non ēras* que l'on trouve devant les mots de forme *ōre*, *āgēre*, *ēram*, *aridum*, *āridōrum*, *āmicōrum*, *ōrātōrūm*, *ēuōcālīo*, *ārātōrūm*, *ēuōcālūrūm* et peut-être *ōrātiōnem*. Au contraire un mot comme *ōris* ou *ānīmus* n'est employé que devant des mots de forme semblable à *clātum*, *clālīo*, *īlērālīo*, *āmōūeam*, *īlērātūm* et peut-être *ōrālīōnem*. Quant aux mots spondaïques comme *ōrās*, ils précèdent ordinairement des mots comme *āmicum*, *āgilitātem*, *ōrālīōnem*, *āgilitōribus*, ou, quelquefois, *ārātōrūm*.

Ce cursus métrique, qui, par là, se sépare nettement du cursus rythmique du Moyen Age, s'y rattache cependant. En effet, les règles du cursus rythmique sont identiques aux plus importantes règles du cursus métrique, vues sous un autre jour; d'autre part, les trois fins de phrase les plus usitées chez Symmaque sont précisément celles qui ont passé dans la chancellerie papale sous le nom de *cursus lentus*, *c. tardus*, *c. uelox*, et, en fait, les lois du cursus rythmique ont été tirées des œuvres de saint Léon, presque contemporain de Symmaque et qui devait suivre des règles à peu près identiques.

On voit l'intérêt particulier que présente Symmaque. L'on voit aussi les résultats qu'on peut attendre de semblables recherches; elles permettent d'établir le texte plus sûrement et sur des bases plus solides, puisque l'on connaît les groupements de syllabes que recherche l'auteur et ceux qu'il proscriit, et en même temps, sans parler des renseignements prosodiques qu'elles fournissent, elles donnent les principes d'une ponctuation vraiment scientifique. Quels sont d'ailleurs les rapports de cette prose métrique avec celle de Cicéron¹ et de Pline, ou avec la prose métrique grecque, pourquoi les auteurs recherchent certaines formes et proscrivent les autres; est-on, comme l'a fait M. H., autorisé à porter son attention seulement sur les deux demi-pieds qui précèdent le dernier mot, il serait fort intéressant de le savoir et on sera, quelque jour, fixé sur ces différents points. Mais il est certain que de semblables études, dont M. H. a donné l'exemple et peut-être le modèle, renouvelleront, dans certaines parties, la philologie latine, qu'elles aideront à résoudre plusieurs questions embrouillées et porteront la lumière dans quelques coins obscurs de ce vaste domaine.

HENRI BORNECQUE.

1. M. H. a, depuis la publication de son ouvrage, élargi le champ de ses recherches en étudiant la prose métrique chez Cicéron (*Rev. de Philol.*, XVII, 33 et 141.)

Chronica Minora collegit et emendavit Carolus FRICK. Vol. I. Leipzig, Teubner, 1893.

M. Frick publie, dans ce premier volume, le *Liber Generationis*, la Chronique de 334, l'*Origo humani generis*, le livre d'Hilarianus *de cursu temporum*, la Chronique de 432, les *Excerpta latina Barbari*, les *Consularia Ravennatia*, l'*Excerptum Sangallense*, le *Liber Chronecorum*, enfin les fragments chronologiques d'Hippolyte. Il ne s'est laissé rebuter ni par la complexité ni par l'ingratitude apparente de cette tâche ; et c'est ainsi que nous devons à la laborieuse activité de M. Frick une édition faite avec une méthode très sûre, en même temps qu'une préface pleine de constatations nouvelles et de vues originales. Les résultats auxquels il arrive dans sa préface suffiraient à récompenser M. Frick de ses longues et minutieuses enquêtes. Certaines de ses conclusions le mettent en conflit avec M. Mommsen : d'après M. Frick, le *Liber genealogus* dérive de l'*Origo generis humani* ; M. Mommsen renverse ce rapport de filiation ; pour lui, c'est l'*Origo* qui dérive du *Liber*. — Autre divergence : M. Mommsen soutient que l'auteur de la Chronique de 432 est un Espagnol ; M. Frick juge l'assertion non fondée. Au sujet des origines de cette Chronique, l'opinion de M. Frick est intermédiaire entre celle de Pallmann, qui la croit en général extraite du *Liber Generationis*, et celle de M. Mommsen, qui conteste même que le *laterculus* des Ptolémées, donné par cette Chronique, soit emprunté au *Liber*.

C'est surtout à l'égard des *Excerpta Barbari* et du *Liber Generationis* lui-même que les études de M. Frick feront date. Il montre qu'il faut nettement distinguer, dans les *Excerpta*, le *laterculus*, qui va jusqu'à Anastase, et la chronologie, qui finit en 387 ; ces deux parties contiennent des renseignements divergents. Il rattache les *Excerpta* à deux sources : d'une part, le *Chronicon mundi Alexandrinum*, avec lequel la Chronique Pascale et Eutychieus ont également des rapports ; d'autre part, un auteur anonyme qui a servi de source commune à l'auteur des *Excerpta* et à Malalas. C'est un Gaulois qui donna cette version latine de la chronique alexandrine : le style en témoigne, et aussi l'introduction du nom de *Franci Silvii* dans le *laterculus* des rois d'Albe.

Enfin la conclusion nouvelle à laquelle est conduit M. Frick au sujet du *Liber Generationis* est la suivante : ce n'est pas seulement avec Hippolyte, c'est avec les *Stromates* de Clément d'Alexandrie, que le *Liber* a des rapports. Et le sagace éditeur, amené, par l'étude du *Liber*, à une enquête sur Hippolyte, reconnaît, dans un passage du Commentaire de ce docteur sur Daniel, un fragment intégral de sa Chronique : s'il en est ainsi, la Chronique d'Hippolyte était plus étendue qu'on ne le croit généralement.

Georges GOYAU.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUBAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XIX, 1^{re} LIVRAISON

(Janvier 1895)

SOMMAIRE : *Les ouvrages de Tacite réussissent-ils auprès des contemporains*, par Philippe FABIA, p. 1. — *Un passage de Platon mal interprété* (République, X, 616 b-617 b), par Paul COUVREUR, p. 11. — *Remarques sur des textes d'Horace et de Cicéron*, par Henri WEIL, p. 20. — *Aristote, Constitution d'Athènes. Notes sur la seconde partie*, par Paul FOUCART, p. 24. — *Sur un vers de Valérius Flaccus*, (Argonautica I, 420) par Jules CHAUVIN, p. 32. — *La fable du Lion amoureux dans Babrius*, par Ed. TOURNIER, p. 36. — *Sur les Suasoriae VI et VII, de Sénèque*, par J. VAN DER VLIET, p. 38. — *Sur l'épisode de Philémon et Baucis* (Ovide, Mét. VIII, 624 sgg.), par Ed. TOURNIER, p. 43. — *Le Grammairien Virgile et les rythmes latins*, par Paul LEJAY, p. 45. — *Juvénal, VIII, 7*, par Georges LAFAYE, p. 65. — *Sur un passage de Théon de Smyrne*, par Paul TANNERY, p. 67. — *Le prologue de l'Amphitryon de Plaute*, par Aug. AUDOLLENT, p. 70. — *Bulletin bibliographique*, p. 78.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1895

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste

CONDITIONS DE VENTE

Par Unités, remise de 40 pour cent (ou *franco* sans remise),
— Douzaines, — — et 13^e exemplaire gratuit. } *Frais de port à la*
— Centaines, remise de 25 pour cent (sans treizièmes). } *charge de l'Acheteur.*

I

Observations sur les exercices de traduction du français en latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. Ingerslev, par FRÉD. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, avec préface par EUGÈNE BENOIST, Membre de l'Institut. — Brochure in-12. — Prix 1 fr.; cartonné toile, 1 fr. 30
Épuisé.

II

Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications par FRÉD. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. — Brochure in-12. — Prix. 1 fr. 30; cartonné toile. 2 fr.

III

Traité de métrique grecque et latine, par FRÉD. PLESSIS, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure. Volume in-12, cartonné toile. — Prix 3 fr.

IV

Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Métrique moderne*, par IL. SCHILLER, traduit sur la 2^e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de Musique appliquées à la Métrique*, par O. RIEMANN, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études. — Brochure in-12. — Prix. 1 fr. 30; cartonné, 2 fr.

V

Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de ALBERT VON BAMBERG, troisième édition, revue et corrigée par CH. CUCUEL, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, sous la Direction de O. RIEMANN, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études. — Volume in-12, cartonné toile. — Prix 2 fr. 30

VI

L'armée romaine au temps de César, ouvrage traduit de l'allemand de F. KRANER, annoté et complété sous la direction de EUG. BENOIST, Membre de l'Institut, par L. BALDY, Colonel du Génie, et G. LARROUMET, Membre de l'Institut. — Volume in-12, avec 5 planches doubles en chromolithographie, cartonné toile. — Prix 2 fr. 30

VII

Stylistique latine, par E. BERGER, traduite de l'allemand par F. GACHE et S. PIQUET, et remaniée par MAX BONNET, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, et FRÉD. GACHE, professeur au Lycée de Châteauroux. Nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée. — Volume in-12, cartonné toile. — Prix 3 fr. 30

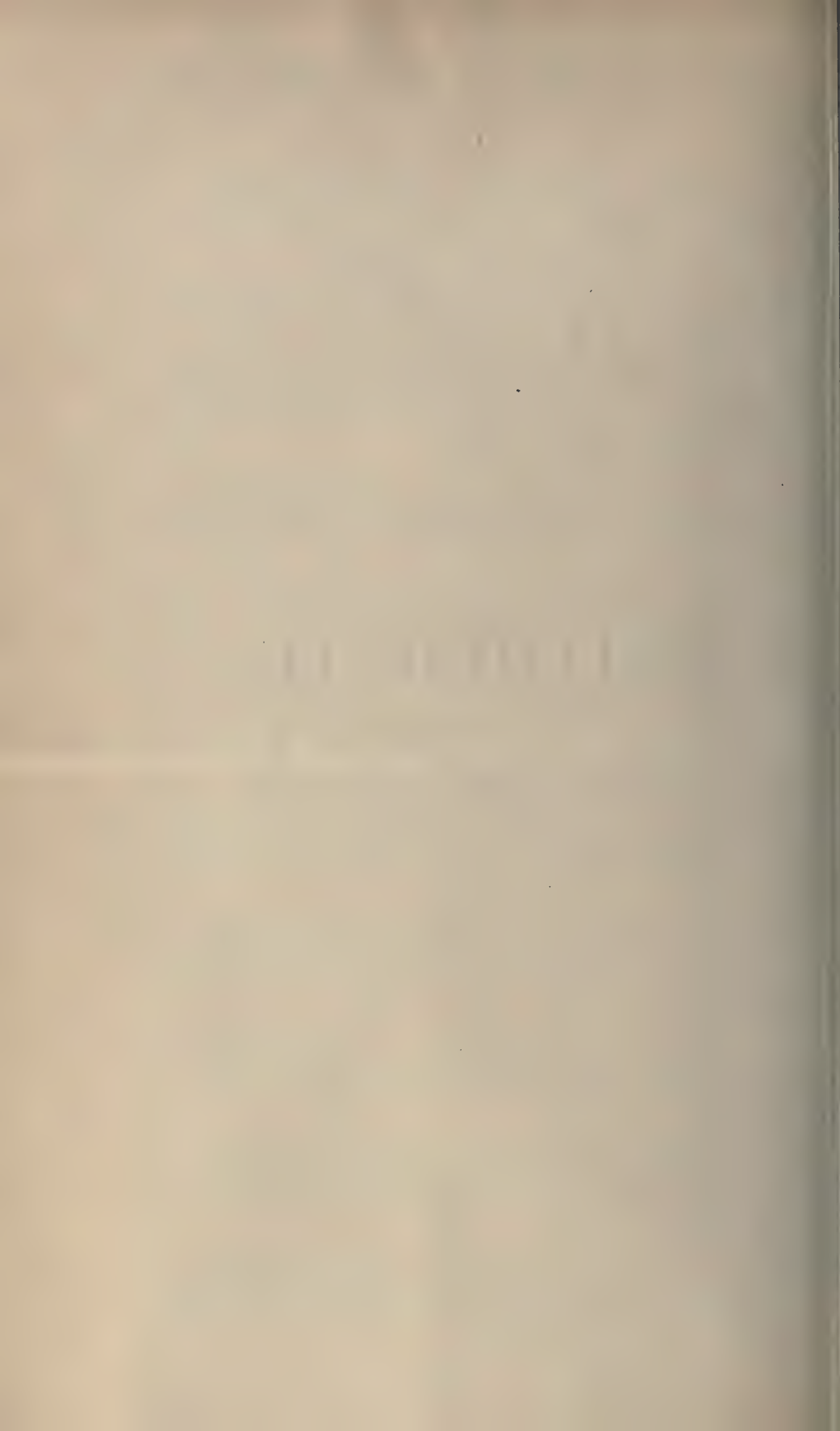
VIII

Phraséologie latine, par C. MEISSNER, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par CH. PASCAL, Professeur agrégé de grammaire au Lycée Hoche. Troisième édition, revue et corrigée sur la sixième édition allemande. — Volume in-12, cartonné toile. — Prix 3 fr. 30

IX

Histoire abrégée de la littérature romaine, par H. BENDER, traduite de l'allemand par J. VESSEREAU, Professeur au Collège d'Aix, avec une introduction et des notes par FRÉD. PLESSIS, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure. — Volume in-12 cartonné toile. — Prix 2 fr. 30

REVUE
DE
PHILOGOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES



REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XIX

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1895

Tous droits réservés.

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XIX, 2^e LIVRAISON

(Avril 1895)

SOMMAIRE : *Une page de l'Oreste d'Euripide sur papyrus d'Égypte*, par Jules NICOLE, p. 105. — *Pausanias et la destruction d'Haliarte par les Perses*, par Maurice HOLLEAUX, p. 199. — *Plautus, Trinummus 969*, par Louis HAVET, p. 115. — *Platon, République X 616 bc*, par Paul TANNERY, p. 116. — *Dédicace de deux choréges*, par Paul FOUCART, p. 119. — *Question à propos d'Hérodote (I, 108)*, par Ed. TOURNIER, p. 122. — *Nouvelles études sur le manuscrit d'Isocrate du fonds d'Urbino*, par Albert MARTIN, p. 123. — *Notes épigraphiques : Athènes, Lemnos, Milet*, par J. DELAMARRE, p. 129. — *Inscription de Curubis*, par Michel BRÉAL, p. 136. — *Lucrèce, II 7 sq.*, par A. CARTAULT, p. 138. — *Ovide, Métamorphoses, II 744*, par Georges LAFAYE, p. 139. — *Sur un passage d'Ovide (Métamorphoses, VIII, 108-151)*, par Ed. TOURNIER, p. 140. — *Tite Live, XXVII, XXIII, 2*, par René PICHON, p. 142. — *Deux corrections sur le texte du Pro Archia*, par A. CARTAULT, p. 143. — *Notes latines*, par Paul LEJAY, p. 144.

Bulletin bibliographique, p. 156.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1891). — Allemagne, p. 1-32.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1895

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-8 BROCHÉ

(Couverture grise)

LA PHILOGOLOGIE CLASSIQUE

Six Conférences sur l'Objet et la Méthode des Études supérieures relatives à l'Antiquité grecque et romaine,

par **Max BONNET**, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

DIONYSOS

ÉTUDE SUR L'ORGANISATION MATÉRIELLE

DU

THÉÂTRE ATHÉNIEN

par **Octave Navarre**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Volume in-8, avec 2 planches en chromo, frontispice et 22 figures dans le texte.

Prix. 5 fr.

RES GESTÆ DIVI AUGUSTI

D'APRÈS LA DERNIÈRE RECENSION

avec l'analyse du Commentaire de **M. Th. MOMMSEN**,

par **C. PELTIER**,

sous la direction de **R. CAGNAT**, Professeur au Collège de France.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr.

CICÉRON & SES ENNEMIS LITTÉRAIRES

OU LE BRUTUS, L'ORATOR & LE DE OPTIMO GENERE ORATORUM

traduit d'une Préface de OTTO JAHN et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*

PAR

Ferd. GACHE

Professeur au Lycée de Châteauroux

J. S. PIQUET

Professeur à l'École Moyenne de Zwolle.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr.

L'IDÉAL DE JUSTICE & DE BONHEUR

ET LA VIE PRIMITIVE DES PEUPLES DU NORD DANS LA LITTÉRATURE GRECQUE ET LATINE

par **A. RIESE**

ouvrage traduit de l'allemand par

Ferd. GACHE

Professeur au Lycée de Châteauroux

J. S. PIQUET

Professeur à l'École Moyenne de Zwolle.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr. 50

ÉRASME EN ITALIE

Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de douze lettres inédites d'Érasme,

par **Pierre de NOLHAC**, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN & SES IMITATIONS

par **C. SCHAUMBURG**

avec un supplément critique de **A. BANZER**, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice

par **L. E. CHEVALDIN**, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUBAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XIX, 3^e LIVRAISON

(Juillet 1895)

SOMMAIRE : *Une épigramme sur la bataille d'Actium*, par F. G. KENYON, p. 177. — *Remarques sur l'épigramme grecque découverte par M. Kenyon*, par H. WEIL, p. 180. — *Deux lettres de Cl. de Saumaise à J.-A. de Thou sur les Anthologies grecque et latine (1615)*, par H. OMONT, p. 182. — *Nouvelles études sur le manuscrit d'Isocrate du fonds d'Urbino (suite et fin)*, par Albert MARTIN, p. 188. — *Riese*, Anthol. 445, par L. HAVET, p. 196. — *De Aristotele primordiisque comoediae atticae*, scripsit FRANCISCUS SUSEMHL, p. 197. — *Babrius CXI, CXIII*, par Ed. TOURNIER, p. 209. — *Varron, Rer. rust. lib. II, 5, 5, et Sat. fragm. 25*, par Georges LAFAYE, p. 210. — *Nouvelle inscription latine en lettres onciales*, par R. CAGNAT, p. 214. — *Le troisième mariage de Néron. Statilia Messalina*, par Philippe FABIA, p. 218.

Bulletin bibliographique, p. 232.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1894). — Allemagne, p. 33-80.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1895

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-8 BROCHÉ

(Couverture grise)

LA PHILOGIE CLASSIQUE

Six Conférences sur l'Objet et la Méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine,

par **Max BONNET**, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

DIONYSOS

ÉTUDE SUR L'ORGANISATION MATÉRIELLE

DU

THÉÂTRE ATHÉNIEN

par **Octave Navarre**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Volume in-8, avec 2 planches en chromo, frontispice et 22 figures dans le texte.

Prix. 5 fr.

RES GESTÆ DIVI AUGUSTI

D'APRÈS LA DERNIÈRE RECENSION

avec l'analyse du Commentaire de **M. Th. MOMMSEN**,

par **C. PELTIER**,

sous la direction de **R. CAGNAT**, Professeur au Collège de France.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr.

CICÉRON & SES ENNEMIS LITTÉRAIRES

OU LE BRUTUS, L'ORATOR & LE DE OPTIMO GENERE ORATORUM

traduit d'une Préface de OTTO JAHN et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*

PAR

Ferd. GACHE

Professeur au Lycée de Châteauroux

J. S. PIQUET

Professeur à l'École Moyenne de Zwolle.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr.

L'IDÉAL DE JUSTICE & DE BONHEUR

ET LA VIE PRIMITIVE DES PEUPLES DU NORD DANS LA LITTÉRATURE GRECQUE ET LATINE

par **A. RIESE**

ouvrage traduit de l'allemand par

Ferd. GACHE

Professeur au Lycée de Châteauroux

J. S. PIQUET

Professeur à l'École Moyenne de Zwolle.

Volume in-8°. — Prix. 2 fr. 50

ÉRASME EN ITALIE

Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de douze lettres inédites d'Érasme,

par **Pierre de NOLHAC**, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN & SES IMITATIONS

par **C. SCHAUMBURG**

avec un supplément critique de **A. BANZER**, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice

par **L. E. CHEVALDIN**, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XIX, 3^e LIVRAISON

(Juillet 1895)

SOMMAIRE : *Une épigramme sur la bataille d'Actium*, par F. G. KENYON, p. 177. — *Remarques sur l'épigramme grecque découverte par M. Kenyon*, par H. WEIL, p. 180. — *Deux lettres de Cl. de Saumaise à J.-A. de Thou sur les Anthologies grecque et latine (1615)*, par H. OMONT, p. 182. — *Nouvelles études sur le manuscrit d'Isocrate du fonds d'Urbain (suite et fin)*, par Albert MARTIN, p. 188. — *Riese*, Anthol. 445, par L. HAVET, p. 196. — *De Aristotele primordiisque comoediae atticae*, scripsit FRANCISCUS SUSEMIEL, p. 197. — *Babrius CXI, CXIII*, par Ed. TOURNIER, p. 209. — *Varron, Rer. rust. lib. II, 5, 5, et Sat. fragm. 25*, par Georges LAFAYE, p. 210. — *Nouvelle inscription latine en lettres onciales*, par R. CAGNAT, p. 214. — *Le troisième mariage de Néron. Stitalia Messalina*, par Philippe FABIA, p. 218.

Bulletin bibliographique, p. 232.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1894). — Allemagne, p. 33-80.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1895

Tous droits réservés.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

FORMAT IN-QUARTO BROCHÉ

BABIN, C., Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec 2 planches.	Fr. 2 »
BERGER, S., Notice sur quelques textes latins inédits de l'Anc. Testament.	1 70
DELISLE, L., Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, avec 3 planches.	2 60
— Notice sur la chronique d'un Anonyme de Béthune du temps de Philippe-Auguste.	1 70
— Notice sur un psautier latin-français du XII ^e siècle, av. planche facsim.	1 10
— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une et l'autre fortune.	1 40
DELOCHE, M., Saint-Remy de Provence au moyen-âge.	4 40
— De la signification des mots PAX et HONOR sur les monnaies Béarnaises et du S barré sur des jetons des souverains du Béarn.	1 10
FOUCART, P., Recherches sur l'origine et la nature des Mystères d'Éleusis.	3 50
FUNCK-BRENTANO, F., Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe-le-Bel.	4 40
HAUREAU, B., Notice sur le N ^o 3143 des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale.	» 80
— Notice sur le N ^o 14877 des manuscrits latins de la Bibliothèque Nation.	1 40
— — — 16409 — — — — —	2 »
— Le Poème adressé par Abélard à son fils Astralabe. Notice.	2 »
LANGLOIS, C. V., Formulaire de lettres du XII ^e , du XIII ^e et du XIV ^e siècle, 4 parties.	4 40
DE LASTEYRIE, R., L'Église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du V ^e au XI ^e siècle.	2 60
LE BLANT, E., De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture.	» 80
LUCE, S., Jeanne Paynel à Chantilly.	4 70
DE MAS LATRIE, L., De l'empoisonnement politique dans la république de Venise.	2 90
MENANT, J., Éléments du syllabaire Hétéen.	4 40
— Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures.	3 50
MEYER, P., Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français.	1 70
— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge renfermé dans le ms. Bibl. Nat., Fr. 818.	1 70
— Notice sur un recueil d'Exempla renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la Bibliothèque capitulaire de Durham.	2 »
— Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps à Cheltenham.	4 70
MÜNTZ, E., Les Collections d'Antiques formées par les Medicis au XVI ^e siècle.	3 50
DE NOLLIAC, P., Le "de viris illustribus" de Pétrarque. Notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits.	3 80
RAVAISSON, F., La Vénus de Milo, avec 9 planches.	6 »
ROBIOU, F., L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. I : La Grèce, la Thrace et l'Asie Mineure, les préludes du syncrétisme.	4 »
TOUTAIN, J., Fouilles à Chemtou (Tunisie) septembre-novembre 1892, avec planche.	1 70
VIOLLET, P., Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne.	2 60
— Les États de Paris en février 1358.	1 70
— Mémoire sur la Tanistry.	2 »
— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet.	1 40
WEILL, H., Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle.	1 10

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOGIE

DÈ

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUBAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XIX, 4^e LIVRAISON

(Octobre 1895)

SOMMAIRE : *La déclinaison dans les inscriptions attiques de l'Empire*, par Joseph VITEAU, p. 241. — *Babrius*, XC (107), par Éd. TOURNIER, p. 251. — *Collations inédites de Plaute*, par Paul LE BRETON, p. 255. — *Bulletin bibliographique*, p. 257. — *Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'Antiquité classique* (fascicules publiés en 1894). — Allemagne (fin), p. 81. — Autriche-Hongrie, p. 123. — Belgique, p. 139. — Danemark, p. 143. — États-Unis, p. 117. — France, p. 152. — Grande-Bretagne, p. 201. — Grèce, p. 218. — Italie, p. 221. — Pays-Bas, p. 235. — Suède et Norvège, p. 238. — Turquie, p. 240. — *Tables de la Revue des Revues*, p. 243.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1895

Tous droits réservés.

Librairie C. KLINCKSIECK, 44, rue de Lille, à Paris.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

- I. — Observations sur les Exercices de Traduction du Français en Latin, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. Ingerslev, par F. ANTOINE, avec Préface par E. BENOIST. 1880. In-12 cart. 2 fr.
- II. — Manuel d'orthographe latine, d'après le *Manuel* de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. ANTOINE. 1881. In-12 1 fr. 50; cart. 2 fr.
- III. — Traité de métrique grecque et latine, par F. PLESSIS, 1889, In-12 cart. 3 fr.
- IV. — Mètres lyriques d'Horace, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. SCHILLER, traduit sur la 2^e édition allem. et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. RIEMANN. 1883. In-12. 1 fr. 50; cart. 2 fr.
- V. — Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de A. von BAMBERG, 3^e édition, revue et corrigée, par Ch. CUCUËL, sous la direction de O. RIEMANN. 1892. In-12 cart. 2 fr. 50
- VI. — L'Armée romaine au temps de César, par F. KRANER, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. BENOIST, par L. BALDY et G. LARROUMET. 1882. In-12, avec 5 planches doubles en chromolithographie; cart. 2 fr. 50
- VII. — Stylistique latine, par E. BERGER, traduite de l'allemand, par F. GACHE et S. PIQUET, et remaniée par MAX BONNET et FERDINAND GACHE, *Nouvelle édition* corrigée et considérablement augmentée. 1890. In-12 cart. 3 fr. 50
- VIII. — Phraséologie latine, par C. MEISSNER, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. PASCAL. 3^e édition, revue et corrigée sur la 6^e édition allemande. 1892. In-12 cart. 3 fr. 50
- IX. — Histoire abrégée de la Littérature romaine, par H. BENDER, traduite de l'allemand par J. VESSEREAU, avec Introduction et Notes par F. PLESSIS. 1885. In-12 cart. 2 fr. 50
- X. — Étude sur l'armée grecque, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. VOLLBRECHT et H. KÖCHLY, par C. PASCAL. 1886. In-12, avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. 2 fr. 50
- XI. — Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique, par O. RIEMANN, 3^e édition revue par PAUL LEJAY. 1894. In-12 cart. 6 fr.
- XII. — Métrologie grecque et romaine, par J. WEX, traduite de l'allemand sur la 2^e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. MONET, avec Introduction par H. GOELZER. 1886. In-12 cart. 2 fr. 50
- XIII. — Petit Manuel d'archéologie grecque, d'après J. P. MAHAFFY, par F. GACHE et H. DUMÉNY. 1887. In-12 cart. 2 fr. 50
- XIV. — L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après A. BREUSING, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. VARS, avec introduction par l'amiral A. VALLON. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. 3 fr. 50
- XV. — Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé VIOT, 4^e édition, publiée par les soins de P. VIOLLET. 1888. In-12 cart. 1 fr.
- XVI. — Nouvelle grammaire latine, rédigée sur un plan nouveau, par L. HAENNY. 1889. In-12 cart. 3 fr.
- XVII. — Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. CAGNAT, par G. GOYAU. 1891. In-12 cart. 6 fr.
- XVIII. — Éléments de paléographie grecque, d'après la *Griechische Palæographie* de V. GARDTHAUSEN, par C. CUCUËL. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie cart. 3 fr. 50
- XIX. — Exemples de Syntaxe grecque, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. HAMANT et J. RECH, avec Introduction par AM. HAUVERTE. 1891. In-12 cart. 2 fr. 50
- XX. — Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires (autres que l'Attique); *Homérique, Nouvel-Ionien, Dorien, Éolien*, par E. AUDOIN, avec Préface par O. RIEMANN. 1891. In-12 cart. 3 fr.
- XXI. — Méthode pratique de thème grec, par L. ARNOULD. 1892. In-12 cart. 1 fr.

Deuxième Série.

- I. — A short History of the English Language and Literature for the use of French Students, by J. PARMENTIER. 1887. In-12 cart. 3 fr. 50
- II. — Chrestomathie de l'ancien français (IX^e-XV^e siècles) texte, traduction et glossaire, par E. DEVILLARD. 1887. In-12 cart. 3 fr. 50
- III. — Précis de phonétique française, ou exposé des lois qui régissent la transformation des mots latins en français, par E. BOURGIEZ. 1889. In-12 cart. 2 fr. 50

REVUE
DE
PHILOGOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LES OUVRAGES DE TACITE

RÉUSSIRENT-ILS AUPRÈS DES CONTEMPORAINS ?

I

On admet communément sans discussion que les écrits de Tacite, en particulier ses deux grands ouvrages, les *Histoires* et les *Annales*, excitèrent dans leur nouveauté toute l'admiration dont ils étaient dignes. " Attendus avec impatience, dit M. Boissier¹, publiés avec éclat, ils furent accueillis sans contestation et regardés dès leur apparition comme des chefs-d'œuvre. Loin qu'ils aient nui à sa faveur, on peut être assuré qu'ils l'ont affermie, et que, parmi ses lecteurs les plus assidus et ses admirateurs les plus vifs, on comptait l'empereur et son entourage." Je vois pourtant que cette opinion générale a été quelquefois révoquée en doute : vers le milieu de notre siècle, par Frédéric Haase, dans la remarquable préface de son édition², et, tout récemment, par l'un des maîtres de la Sorbonne, au cours d'une soutenance de thèses³. Je n'ai pas eu connaissance des raisons de celui-ci ; mais, malgré son autorité et malgré les arguments de Haase, je crois qu'il ne faut pas renoncer sur ce point à la conviction traditionnelle.

1. *L'opposition sous les Césars* ; Paris, 1875, p. 315.

2. *Cornelii Taciti opera* ; Lipsiae, Tauchnitz, 1855 ; t. I, p. lv.

3. M. Bouché-Leclercq à la soutenance de M. Gsell (Compte rendu de M. Ch. Normand, *Revue des cours et conférences*, 1894, 15 mars, p. 20).

II

Ce n'est pas que j'attache tout à fait autant d'importance qu'on a coutume de le faire aux deux textes bien connus de Pline le Jeune. Dans la lettre¹ où il raconte à Tacite, qui lui a demandé ces renseignements en vue des *Histoires*, l'éruption du Vésuve et la mort de son oncle, il déclare que, si Pline l'Ancien a lui-même composé des ouvrages nombreux et qui resteront, cependant l'éternité des écrits de Tacite contribuera beaucoup à perpétuer sa mémoire, " multum tamen perpetuitati ejus scriptorum tuorum aeternitas addet ". Dans une autre lettre², sans attendre cette fois que l'historien provoque ses confidences, il lui fournit des détails sur un événement du règne de Domitien, le procès de Baebius Massa. Est-ce uniquement par obligeance? Non; il y a joué lui-même un rôle très honorable et, quoique le récit en soit consigné dans les documents officiels que Tacite dépouille avec soin, il tient tant à figurer en bonne posture dans un ouvrage auquel il prédit l'immortalité, qu'il ne peut s'empêcher de recommander le fait à l'attention de son ami. Il l'avoue sans détour : " Auguror, nec me fallit augurium, historias tuas immortales futuras; quo magis illis (ingenue fatebor) inseri cupio... Demostro ergo, quamquam diligentiam tuam fugere non possit, cum sit in publicis actis. " Et s'il n'a rien dit de pareil sur les *Annales*, c'est que sa correspondance s'arrête avant l'époque de leur composition³.

Mais, selon moi, ces deux témoignages ne suffisent pas à décider la question qui nous occupe. Isolé, le premier serait atteint de légitime suspicion : par politesse et par amitié, Pline le Jeune aurait pu aller au-delà de sa pensée. Le second montre, il est vrai, qu'il n'en est pas ainsi : pour les motifs que je viens d'indiquer, Pline aurait pu prédire l'immortalité aux *Histoires*, même s'il n'avait pas été absolument convaincu qu'elles en étaient dignes; il n'aurait pas manifesté ce désir impatient d'y être raconté. Sa sincérité nous est ici garantie sûrement par sa vanité

1. VI, 16.

2. VII, 33.

3. Pline est mort en 113, selon toute probabilité (MOMMSEN, *Hermes*, III, p. 99). Les derniers livres des *Lettres* sont de 106 à 109 (ASBACH, *Rhein. Mus.*, XXXVI, p. 38 sqq.). Le livre II des *Annales*, à cause de l'allusion du chap. 61, ne fut pas achevé avant 115 (NIPERDEY-ANDRESEN, *Cornelius Tacitus*, t. I, p. 16, 9^e éd.) D'après ASBACH (*Historisches Taschenbuch*, 6^{te} Folge, VI, p. 147), l'allusion se rapporterait aux conquêtes d'A. Cornelius Palma en 108, et la première partie des *Annales* aurait pu paraître vers 110.

notoire. Pline admirait les *Histoires*, c'est un fait acquis. Mais les admirait-on autour de lui ? Son témoignage n'est pas explicite sur ce point. On aurait, à la rigueur, le droit d'y voir simplement l'expression sincère d'une opinion personnelle, sans être obligé de le considérer comme l'écho et la preuve de l'admiration générale, même s'il était démontré qu'à l'époque où fut écrite cette seconde lettre¹, les premiers livres des *Histoires* avaient déjà paru, sinon en librairie, du moins dans les lectures publiques. En ce cas, pourtant, il serait peut-être plus juste d'admettre qu'elle fut écrite sous l'influence de l'accueil très favorable fait à l'historien par la société polie, par l'auditoire des *recitations*. Mais cela n'est pas absolument démontré. Quand Pline fournissait à Tacite des matériaux pour 93, année du procès de Baebius Massa, et même quand Tacite lui en demandait pour 79, année de l'éruption du Vésuve, les premiers livres des *Histoires*, tous ceux que nous avons² et d'autres encore, pouvaient être prêts. Que les grands ouvrages historiques de Tacite aient été publiés par fragments, par livres ou groupes de livres, étant donné l'usage du temps, cela est très probable³. Mais peut-être aussi attendit-il, pour faire paraître les *Histoires*, de les avoir terminées ; peut-être, par conséquent, lorsque Pline leur prédisait l'immortalité, n'étaient-elles connues que de lui⁴ et de quelques autres intimes. Une affirmation du succès immédiat de Tacite fondée sur les seuls témoignages de Pline n'a donc que la valeur d'une conjecture fort vraisemblable.

A l'appui de cette conjecture, on peut invoquer une troisième lettre de Pline⁵. Il a eu sérieusement, à un moment donné, la pensée de composer un ouvrage historique. Il ne [demande à Titinius Capito, qui le pousse dans cette voie, que le temps d'achever la refonte de ses plaidoyers, et, dès à présent, il se préoccupe du sujet qu'il devra choisir. Quoi de plus naturel que de supposer un rapport entre ce projet et l'apparition d'une partie des *Histoires*⁶ ? Comme avocat, l'opinion publique mettait

1. En 107, d'après Mommsen, p. 50 sq. ; entre 106 et 109, d'après Asbach.

2. Ils ne contiennent que les événements de 69 et une grande partie de ceux de 70.

3. Hypothèse de Mommsen, p. 106 sqq., généralement adoptée. Les lettres VI, 16 et 20, où Pline renseigne Tacite sur un fait de 79, sont, d'après Mommsen, p. 49 sq., de 106 ou 107 ; d'après Asbach, de 106 à 109. Si on adopte l'hypothèse et la chronologie de Mommsen, on peut admettre que les premiers livres des *Histoires* parurent vers 105.

4. Les lettres VII, 20 et VIII, 7, montrent que Tacite soumettait ses écrits à Pline avant de les livrer au public. Il est même très probable qu'il s'agit dans ces deux lettres de parties des *Histoires*.

5. V, 8.

6. Cf. Mommsen, p. 107 sq.

Pline au même rang que Tacite ; quant à lui, il consentit à n'être que le second¹. Mais cet ami, cet émule, se signalait dans une nouvelle carrière pour laquelle Pline, d'après les idées anciennes, qui attribuaient aux qualités oratoires le rôle essentiel de l'œuvre de l'historien, devait se croire tout aussi bien doué. Accordons-lui assez de noblesse d'âme pour qu'il ait éprouvé alors une joie sans mélange de dépit envieux. N'avait-il pas, cependant, trop d'amour-propre pour se résigner à ne point rivaliser avec l'historien avec celui auprès duquel il faisait si bonne figure dans l'éloquence ? L'ambitieux dessein de Pline serait-il un indice presque certain du succès éclatant de Tacite, s'il est bien prouvé que la publication des premiers livres des *Histoires* est antérieure à cette lettre. Mais cette lettre elle-même est précisément l'un des arguments sur lesquels s'appuient les artisans de la publication partielle et successive ; or, elle n'obige pas d'une façon nécessaire à supposer rien de tel ; on la conçoit très bien en supposant seulement que les *Histoires* étaient encore inédites, mais que Pline les connaissait et leur trouvait des mérites qui excitaient son émulation. Avouons-le donc tout ce que les lettres de Pline nous apprennent avec certitude, c'est que la lecture du chef-d'œuvre encore inachevé de son ami fit sur lui une très grande impression.

III

Mais, beaucoup plus clairement que les témoignages sur la conduite de Pline, la conduite de Tacite nous fait voir que les marques d'admiration auxquelles il avait tant de droit ne lui furent pas ménagées par ses contemporains. Après s'être, en quelque sorte, essayé à son nouveau métier par l'*Agricole* et la *Germanie*, il consacre plusieurs années aux *Histoires* ; puis il entreprend et achève les *Annales* ; pendant qu'il travaille à celles-ci, il songe déjà à un troisième grand ouvrage, qui aura pour sujet le règne d'Auguste² ; c'est-à-dire qu'une fois engagé dans ses études et ses travaux historiques, quoiqu'il ne renonce pas complètement à la pratique de l'éloquence et aux fonctions de la carrière sénatoriale³, il en fait jusqu'au bout la grande

1. Cf. *Ep.* VII, 20, et IX, 23.

2. *Ann.*, III, 24.

3. En 100, il plaide pour les Africains contre Marius Priscus (*PLINE, Ep.* II, 100). En 109, au plus tôt, il est proconsul d'Asie, d'après l'inscription de Mylasa (DUBOIS et DESCHAMPS, *Bull. de Corr. hell.*, 1890, p. 603 sqq.).

affaire de sa vie. Si l'accueil du public lettré n'avait pas répondu à ses légitimes espérances, aurait-il persisté à suivre une voie où, sans compter cette déception, il risquait de compromettre sa belle réputation acquise ? L'aurait-il suivie avec l'ardeur infatigable et même toujours grandissante que nous lui voyons ? quelque foi sincère qu'il eût et en la valeur littéraire et en la perpétuelle efficacité morale de ses livres, Tacite n'était pas homme à dédaigner les applaudissements de ses contemporains et se consoler de leur injustice en escomptant l'admiration de la postérité. Il élevait un monument pour tout l'avenir, mais il travaillait d'abord pour le présent. De même que les tendances épigrammatiques de l'*Agricola* nous le montrent très sensible à ce qu'on en dit de son vivant, on pouvait penser de son attitude politique sous Domitien et de son caractère, de même il ambitionnait les éloges de ses premiers lecteurs ou auditeurs. Il craignait que ses écrits ne leur parussent peu intéressants : « Pleraque eorum, quæ rettuli, quæque referam, parva forsitan et levia memoratu videri non nescius sum ; » il en rejetait la faute sur le sujet, et il expliquait qu'à défaut d'agrément, ce sujet se recommandait par son utilité¹. Il craignait aussi que la proximité de l'époque dont il écrivait l'histoire ne lui fit tort dans l'esprit d'un certain nombre d'entre eux : « ... antiquis scriptoribus rarus obtrectator, necne refert cujusquam Punicas Romanasne acies lætius extulisse ; at multorum, qui Tiberio regente pœnam vel infamias sustulere, posteri manent... Etiam gloria ac virtus infensus habet, ut amicus ex propinquo diversa arguens². » On peut affirmer avec assurance qu'un écrivain qui laisse percer de telles préoccupations n'eût pas été indifférent au mauvais accueil de l'opinion contemporaine et n'eût pas persévéré malgré ce mauvais accueil.

IV

Comment, d'ailleurs, l'opinion contemporaine se serait-elle élevée de la sorte ? Quand il lui soumit ses ouvrages historiques, Tacite n'était pas un inconnu pour elle : il s'était déjà fait un nom illustre dans l'éloquence. Pline est le seul contemporain qui rende témoignage de sa célébrité d'orateur³ ; mais ici les *Lettres* nous fournissent autre chose que des louanges, dont nous

¹ Ann., IV, 32 et 33. — Notons bien que Tacite dit *videri* et non *visura esse*. Il se rapporte aux lecteurs et aux auditeurs contemporains.

² *Ibid.*, 33.

³ Ép., I, 20, 24 ; II, 1, 6 ; 41, 47 ; IV, 13, 10 ; VII, 20 ; IX, 23.

aurions, à la rigueur, le droit de nous défier : nous y trouvons des faits. Elles nous apprennent qu'à l'époque où Tacite commença la composition des *Histoires*, une foule de disciples se pressaient autour de lui ; que dans le fameux procès de Marius Priscus, il fut désigné officiellement pour soutenir les intérêts de la province maltraitée et spoliée. Pline partagea cet honneur avec lui. Ils étaient regardés, sans contestation, comme les deux plus grands avocats du temps. Tout ce que l'on savait de Tacite garantissait donc la valeur de ses écrits, et d'un tel homme on ne pouvait rien attendre qui ne fût excellent. Il est vrai qu'il changeait de domaine, qu'il passait de l'éloquence à l'histoire : mais pour les Romains, l'historiographie était une espèce du genre oratoire. Cette évolution n'avait rien de forcé et d'illogique, selon leurs idées¹ ; elle n'était pas, lorsque Tacite l'accomplit, chose sans précédent ; avant lui, d'autres, au I^{er} siècle, Servilius Nonianus et Cluvius Rufus, par exemple, s'étaient illustrés comme orateurs, puis avaient écrit l'histoire². Les ouvrages historiques de Tacite n'étaient qu'une nouvelle manifestation de son éloquence, manifestation naturelle, souhaitée sans doute par beaucoup, provoquée peut-être par des exhortations d'amis intimes. Si une transition quelconque eût été nécessaire entre la phase oratoire et la phase historique, l'*Agricola*, qui participe des deux genres, l'aurait ménagée à souhait. Ainsi, toutes les présomptions étaient favorables à Tacite, et dès qu'on apprit qu'il se vouait à l'histoire, on dut être persuadé qu'il y réussirait à merveille.

Aux espérances qu'on avait nécessairement conçues de lui ses ouvrages étaient-ils faits pour infliger une déception ? Quelles que fussent les qualités des discours qui lui avaient valu sa grande renommée d'orateur, ses écrits historiques ne leur étaient certainement inférieurs en rien, ni par les mérites de la pensée ni par ceux du style, ou plutôt, fruits de sa pleine maturité, ils leur étaient encore supérieurs. Supposer que les hommes instruits d'un temps où le goût, s'il n'avait plus la sûreté de l'époque classique, était pourtant très exercé et très fin, s'y méprenirent, ou bien avec Haase³, ce qui revient au même, qu'ils furent incapables en général de comprendre et d'apprécier un talent aussi éminent, —

1. Voyez surtout CICÉRON, *de orat.*, II, 9, 36 ; *de leg.*, I, 2 sq. Cf. Ph. FABIA, *Les sources de Tacite*, p. 119 sqq.

2. *Ibid.*, 123 ; 363 sqq., 376 sqq.

3. « Itaque jam tum raros fuisse credibile est, qui tantam praestantiam intellexerent et recte aestimarent. »

quand nous savons qu'ils avaient rendu justice à son éloquence, qui assurément n'était pas vulgaire, — ce serait leur faire gratuitement injure. Mais les ouvrages de Tacite s'imposaient à leur admiration par d'autres caractères encore que ces beautés vraiment immortelles. L'attrait de son talent, irrésistible pour tous les âges où le culte des lettres fut en honneur, devait l'être particulièrement pour le sien, dont ce talent portait la marque évidente. Tacite terminait et résumait le progrès de la prose romaine, le mouvement de la pensée romaine, depuis le siècle d'Auguste. Par son pessimisme, qui n'est autre chose en somme que cette âpre et sévère vertu peu propre, d'après Haase¹, à charmer ses contemporains, par son amour de l'investigation psychologique, par sa constante recherche, dans la forme, de la variété et de l'effet aux dépens de la simplicité et du naturel, il était l'expression la plus parfaite des tendances qui dominèrent dans la haute société romaine à la fin du premier siècle et au début du deuxième. Les contemporains de Tacite ne pouvaient refuser ou marchander leur admiration à des ouvrages où ils trouvaient, avec l'empreinte d'une personnalité géniale, l'image fidèle de leur propre tournure d'esprit.

Sans doute, pour nous, ces ouvrages ne sont pas à l'abri de tout reproche. Mais les défauts les plus graves de Tacite sont des défauts historiques, communs à presque tous les historiens anciens, et qui ne causèrent, de leur vivant et longtemps après leur mort, aucun préjudice à leur réputation, parce que, bien moins exigeants que nous sous ce rapport, leurs lecteurs de jadis ne les aperçurent même pas. Comment les premiers lecteurs de Tacite auraient-ils songé à lui faire un crime d'être resté au-dessous d'un idéal que, seul, l'esprit moderne a su dégager et fixer? Quant à ses défauts littéraires, le principal est, à nos yeux, cette préoccupation excessive de la variété et de l'effet, dont je parlais tout à l'heure; aux yeux des contemporains, c'était une qualité.

Que faut-il penser enfin des inconvénients de la matière, signalés par Tacite lui-même? Étaient-ils de nature, malgré tout l'art de l'exécution, à compromettre le succès? Quand Tacite accuse les faits qu'il raconte de manquer d'agrément à cause de leur insignifiance, de leur tristesse, de leur monotonie², il calomnie son sujet,

1. « Conjectura autem haud improbabilis sit non potuisse admodum placere illi aetati tam acerbam et severam virtutem. »

2. *Ann.* IV, 32 : « Pleraque eorum, quae rettuli quaeque referam, parva forsitan et levia memoratu videri non nescius sum; set nemo annales nostros cum scriptura eorum contenderit, qui veteres populi Romani res composuere. Ingentia illi bella, expugnationes urbium, fusos captosque reges, aut, si quando ad interna praeverterunt,

dans sa coquetterie d'historien selon les idées romaines, c'est-à-dire épris avant tout de beaux thèmes où il puisse exercer sa virtuosité oratoire. Ces plaintes s'appliquent spécialement au sujet des *Annales*; il fait ressortir lui-même la variété et l'importance de celui des *Histoires* dans le magnifique sommaire qu'il a mis en tête de l'ouvrage¹; il aurait pu tracer un sommaire non moins démonstratif des *Annales*. Les occasions de récits brillants s'y offraient en foule, et, s'il s'y rencontrait des parties ingrates, rebelles aux ornements du style, quel est donc le sujet historique où il ne s'en trouve point? Tite-Live n'eut pas à raconter seulement de grandes batailles et de mémorables débats politiques, et c'est bien à tort que Tacite envie, au point de vue littéraire, le bonheur des historiens de l'ancienne Rome. Cette tristesse même de sa matière, qu'il déplore injustement, était pour lui un avantage : elle s'accordait le mieux du monde à l'amertume de son âme, telle que l'avaient faite la nature ou la vie, et à la gravité de son style. Un seul inconvénient était bien réel : la trop grande proximité des événements, surtout pour les *Histoires*². Tacite risquait de blesser les personnages de son récit, encore vivants, ou leurs descendants immédiats; et il est à croire que malgré toutes ses précautions³ il n'évita pas complètement ce danger, il y eut donc sans doute des mécontents, comme le conjecture Haase⁴; je lui concèderais même à la rigueur, quoique la chose soit très incertaine, que l'anecdote de cette lecture historique interrompue à la demande des amis d'une personne intéressée, anecdote racontée par Pline le Jeune⁵,

discordias consulum adversus tribunos, agrarias frumentariasque leges, plebis et optimatium certamina, libero egressu memorabant. Nobis in arto et inglorius labor : immota quippe aut modice lacessita pax, maestae urbis res... 33 : « ... Nos saeva jussa, continuas accusationes, fallaces amicitias, perniciem innocentium et easdem exitii causas jungimus, obvia rerum similitudine et satietate ». — XVI, 16 : « Etiam si bella externa et obitas pro re publica mortes tanta casuum similitudine memorarem, meque ipsum satias cepisset aliorumque taedium expectarem, quamvis honestos civium exitus, tristes tamen et continuos aspernantium. At nunc patientia servilis tantumque sanguinis domi perditum fatigant animum et maestitia restringunt. »

1. *Hist.* I, 2 sq. Cependant il affirme (*ibid.* 1) qu'il réserve pour sa vieillesse les règnes de Nerva et de Trajan, matière plus riche, *uberiorem*. On peut sur ce point ne pas être de son avis.

2. Tacite n'en parle que pour les *Annales* : « Tum quod antiquis scriptoribus rarus obtrektor, neque refert cujusquam Punicas Romanasne acies laetius extuleris; at multorum, qui Tiberio regente poenam vel infamias subiere, posteri manent... » (IV, 33).

3. Cf. *Ann.* XIV, 14 : « Quos lato perfunctos ne nominatim tradam majoribus eorum tribuendum puto. » Voir aussi *Les sources de Tacite*, p. 303.

4. « Ac Tacitus ipse indicare videtur haud paucos historiarum suarum reprehensores extitisse. »

5. *Ep.* IX, 27 : « Recitaverat quidam verissimum librum partemque ejus in alium diem reservaverat. Ecce amici cujusdam orantes obsecrantesque ne reliqua recitaret.

se rapporte aux *Histoires* de Tacite. Mais tout cela ne prouve pas que les mécontents aient été en grand nombre, ni que leur influence ait pu empêcher le public lettré d'accueillir favorablement les deux chefs-d'œuvre. N'est-il pas manifeste, au contraire, que pour la masse du public ce caractère de quasi-actualité donnait au récit un surcroît d'intérêt et un charme de plus? Tacite, il est vrai, signale un autre danger de même sorte, mais de portée plus générale : les hommes n'aiment pas qu'on leur fasse ou qu'on ait l'air de leur faire la leçon par des exemples trop récents¹. La meilleure preuve que ce danger était chimérique, ne l'avons-nous pas dans la fréquence des ouvrages d'histoire contemporaine ou tout à fait moderne qu'avaient écrits les devanciers de Tacite? Tous les plus connus de ses devanciers immédiats, Aufidius Bassus, Servilius Nonianus, Clavius Rufus, Fabius Rusticus, avaient traité des sujets de ce genre². Parmi leurs contemporains, comme parmi ceux de Tacite, beaucoup auraient eu lieu de voir, dans les récits des bonnes et des mauvaises actions de la veille, une satire indirecte de leur propre conduite; s'ils eurent la susceptibilité ombrageuse dont parle Tacite, ils n'eurent pas du moins la naïveté de la laisser paraître.

V

Contre l'opinion que nous soutenons on ne peut rien tirer du fait, pour moi certain³, que Plutarque et Suétone, ayant à raconter les mêmes événements que Tacite, ne l'ont pas choisi comme

Tantus audiendi quae fecerint pudor, quibus nullus faciendi quae audire erubescunt. Et ille quidem praestitit quod rogabatur : sinebat fides. Liber tamen ut factum ipsum manet, manebit legeturque semper, tanto magis quia non statim. » Cf. HAASE, p. xviii, note 70 : « Cui epistolae non tempero mihi quin nullam aliam occasionem fuisse conjiciam quam partem aliquam historiarum a Tacito recitatum; atque ipse Tacitus videri potest ejusdem recitationis eventum in mente habuisse cum scripsit ea quae leguntur Ann. IV, c. 33 extr. » — Dans la lettre à Capiton (V, 8, 12), Pline définit ainsi l'inconvénient des sujets historiques contemporains : « graves offensae, levis gratia. » Même si on voyait dans ces mots une allusion aux mécontentements causés par les *Histoires*, on n'aurait pas le droit d'en conclure que l'accueil fût généralement défavorable.

1. *Ann.*, 33 : « Utque familiae ipsae jam extinctae sint, reperies, qui ob similitudinem morum aliena malefacta sibi objectari putent. Etiam gloria ac virtus infensos habet, ut nimis ex propinquo diversa arguens. »

2. Cf. *Les sources de Tacite*, p. 355 sqq., 376 sqq. Je n'ajoute pas à cette liste Pline l'Ancien, parce qu'il n'avait pas en vue les applaudissements de ses contemporains, ayant pris la résolution de garder inédit jusqu'à sa mort l'ouvrage historique intitulé « A fine Aufidii Bassi »; cf. *Hist. nat.*, *praef.* 20.

3. Cf. *Les Sources de Tacite*, 1^{re} partie, chap. I et II.

source. En ce qui concerne Plutarque, il est très possible d'abord que son *Galba* et son *Olhon* soient antérieurs aux *Histoires*; puis, ses erreurs de sens démontrent, et il l'avoue lui-même, qu'il ne sait pas à fond le latin. S'il a écrit après Tacite, on conçoit donc qu'il lui ait préféré un autre auteur moins illustre, mais d'une lecture plus facile¹. Quant à Suétone, ses *Vies des Césars* sont postérieures aux *Histoires* et peut-être aussi aux *Annales*²; mais Tacite, très dédaigneux de ces menus détails, de ces traits réalistes, de ces anecdotes scandaleuses, que Suétone recherche avec tant de curiosité³, n'était pas du tout la source qui convenait au biographe. Encore moins pourrait-on nous objecter la conduite des écrivains de l'*Histoire Auguste*, sur lesquels l'exemple de Tacite n'eut aucune influence⁴. Si nous affirmons que la vogue de Tacite fut grande, nous reconnaissons qu'elle fut courte⁵; bientôt après sa mort, survint une décadence rapide du goût et des lettres. Cette décadence suffit à expliquer l'aberration de ses successeurs dans l'histoire, dont l'idéal fut Suétone. Elle explique aussi l'extrême rareté de ses manuscrits et les précautions prises, vers la fin du III^e siècle, par l'empereur Claudius Tacitus pour protéger ses chefs-d'œuvre contre l'indifférence des lecteurs⁶.

Philippe FABIA.

1. Cf. *ibid.*, p. 3 sqq.; 128 sq., note.

2. Cf. *ibid.*, p. 131.

3. Cf. *ibid.*, p. 134 et 269 sqq.

4. Cf. FLAVIUS VOPISCUS, *Probus*, 2.

5. D'accord en ceci avec Haase, p. LV sq., dont CORNELIUS, *Quomodo Tacitus. historiarum scriptor, in hominum memoria versatus sit usque ad renascentes literas, etc.*, Marburg, 1888, ne me paraît pas avoir affaibli les raisons.

6. FLAVIUS VOPISCUS, *Tacitus*, 10. « Cornelium Tacitum, scriptorem historiae Augustae, quod parentem suum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit. Ne lectorum incuria deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitus in evicosarchis jussit et bibliothecis poni. » Son règne ne dura malheureusement que quelques mois.

UN PASSAGE DE PLATON MAL INTERPRÉTÉ

(*République*, X, 616 B-617 B¹.)

Le célèbre mythe d'Er le Pamphylien, au X^e livre de la *République*, contient un passage astronomique cité par Théon de Smyrne au § 16 de son *Astronomie* (p. 234, l. 7 sqq. éd. Dupuis, Hachette, 1892). Quelques expressions de Théon donnent à penser que l'interprétation traditionnelle de ce passage n'est pas exacte de tous points, et l'examen attentif du texte de Platon doit amener, je crois, à la même conclusion. Interprètes et traducteurs ont vu des *sphères* là où il n'y a que des *cercles*. Je donne ici le texte du passage, avec les variantes fournies par Théon (texte de HERMANN).

Ἐπειδὴ δὲ τοῖς ἐν τῷ λειμῶνι ἐκάστοις ἑπτὰ ἡμέραι γένοιτο, ἀναστάντας ἐντεῦθεν δεῖν τῇ ὀγδόῃ πορεύεσθαι² καὶ ἀφικνεῖσθαι τετραταίους³ ὅθεν καθορᾶν ἄνωθεν διὰ παντὸς τοῦ οὐρανοῦ καὶ γῆς τεταμένον φῶς εὐθύ, οἷον κίονα, μάλιστα τῇ Ἰριδι προσφερῆ⁴, λαμπρότερον δὲ καὶ καθαρώτερον· εἰς δ' ἀφικέσθαι⁵ προελθόντας ἡμερησίαν ὁδὸν, καὶ ἰδεῖν αὐτόθι κατὰ μέσον τὸ φῶς ἐκ τοῦ οὐρανοῦ τὰ ἄκρα αὐτοῦ⁶ τῶν δεσμῶν τεταμένα· εἶναι γὰρ τοῦτο τὸ φῶς σύνδεσμον τοῦ οὐρανοῦ, οἷον τὰ ὑποζώματα τῶν τριήρων, οὕτω πᾶσαν συνέχον τὴν περιφορὰν· ἐκ δὲ τῶν ἄκρων τεταμένον Ἀνάγκης ἄτρακτον, δι' οὗ πάσας ἐπιστρέφεσθαι τὰς περιφορὰς· οὐ τὴν μὲν ἡλακᾶτην τε⁷ καὶ τὸ ἄγχιστρον εἶναι ἐξ ἀδάμαντος, τὸν δὲ σφόνδυλον μικτὸν ἐκ τε⁸ τούτου καὶ ἄλλων γενῶν⁹. Τὴν δὲ τοῦ σφονδύλου φύσιν εἶναι τοιάνδε· τὸ μὲν σχῆμα οἶαπερ¹⁰ ἡ¹¹ τοῦ ἐνθάδε· νοῆσαι δὲ δεῖ ἐξ ὧν ἔλεγε τοιόνδε αὐτὸν εἶναι, ὥσπερ¹² ἂν εἶ ἐν ἐνὶ μεγάλῳ σφονδύλῳ κοίλῳ καὶ ἐξεγλυμμένῳ διαμπερὲς ἄλλος τοιοῦτος ἐλάπτων ἐγκέοιτο ἀρμόττων, καθάπερ οἱ κάδοι οἱ¹³ εἰς ἀλλήλους ἀρμόττοντες· καὶ οὕτω δὴ¹⁴ τρίτον ἄλλον καὶ τέταρτον καὶ ἄλλους τέτταρας. Ὀκτώ γὰρ εἶναι τοὺς σύμπαντας σφονδύλους, ἐν ἀλλήλοις ἐγκειμένους, κύκλους ἄνωθεν τὰ χειρὶ φαινόντας, νῶτον συνεχῆς ἐνὸς σφονδύλου ἀπεργαζομένους περὶ τὴν ἡλακᾶτην· ἐκεῖνην δὲ διὰ μέσου τοῦ ὀγδόου διαμπερὲς ἐληλάσθαι. Τὸν μὲν οὖν πρῶτόν τε καὶ¹⁵ ἐξω-

1. Communiqué à la *Société des Humanistes français* dans la séance du 28 février 1894.

2. ἐκπορεύεσθαι. — 3. <ἡ> τετραταίους. — 4. ἐμπερές (προσφερέες est une variante des mss. de Platon). — 5. ἀφικνεῖσθαι. — 6. [αὐτοῦ]. — 7. [τε]. — 8. [τε]. — 9. [γενῶν]. — 10. οἶαπερ. — 11. [ἡ]. — 12. ὥσπερ <γάρ>. — 13. [οἱ]. — 14. δε. — 15. [καί].

τάτω σφόνδυλον πλατύτατον τὸν τοῦ χείλους κύκλον ἔχειν, τὸν δὲ τοῦ ἔκτου δεύτερον, τρίτον δὲ τὸν τοῦ τετάρτου, τέταρτον δὲ τὸν τοῦ ὀγδοῦ, πέμπτον δὲ τὸν τοῦ ἐβδόμου, ἕκτον δὲ τὸν τοῦ πέμπτου, ἕβδομον δὲ τὸν τοῦ τρίτου, ὀγδρον δὲ τὸν τοῦ δευτέρου. Καὶ τὸν μὲν τοῦ μεγίστου ποικίλον, τὸν δὲ τοῦ ἐβδόμου λαμπρότατον, τὸν δὲ τοῦ ὀγδοῦ τὸ¹ χρώμα ἀπὸ τοῦ ἐβδόμου ἔχειν προσλάμποντος, τὸν δὲ τοῦ δευτέρου καὶ πέμπτου παραπλήσια ἀλλήλοις, ξανθότερα ἐκείνων², τρίτον δὲ λευκότερον χρώμα ἔχειν, τέταρτον³ δὲ⁴ ὑπέρυθρον, δεύτερον δὲ⁵ λευκότητι τὸν ἕκτον. Κυκλεῖσθαι⁶ δὲ δὴ⁷ στρεφόμενον τὸν ἄτρακτον ὅλον μὲν τὴν αὐτὴν φορὰν⁸, ἐν δὲ τῷ⁹ ὅλῳ περιφερομένῳ τοὺς μὲν¹⁰ ἐντὸς ἑπτὰ κύκλους τὴν ἐναντίαν τῷ ὅλῳ ἡρέμα περιφέρεσθαι¹¹, αὐτῶν δὲ τούτων τάχιστα μὲν ἰέναι τὸν ὀγδρον, δευτέρους δὲ καὶ ἅμα ἀλλήλοις¹² τὸν τε ἕβδομον καὶ ἕκτον¹³ καὶ πέμπτον¹⁴. τὸν¹⁵ τρίτον δὲ φορᾶ ἰέναι, ὡς σφισι¹⁶ φαίνεσθαι, ἐπανακυκλούμενον τὸν τέταρτον¹⁷. τέταρτον δὲ τὸν¹⁸ τρίτον καὶ πέμπτον τὸν δεύτερον. Στρέφεσθαι δὲ αὐτὸν ἐν τοῖς τῆς Ἀνάγκης γόνασιν· ἐπὶ δὲ τῶν κύκλων αὐτοῦ ἄνωθεν ἐφ' ἐκάστου βεβηκέναι Σειρήνα συμπεριφερομένην, φωνὴν μίαν ἰεῖσαν ἀνὰ τόνον¹⁹. ἐκ πασῶν δὲ²⁰ ὀκτῶ οὐσῶν μίαν²¹ ἁρμονίαν συμφωνεῖν.

Avant de tenter une interprétation de ce passage, il faut reproduire les termes par lesquels Théon introduit sa citation : « Platon, dit-il, à la fin de la *République*, exhortant ses auditeurs à la justice et à la vertu, développe un mythe sur l'ordonnance des corps célestes ; il parle d'un axe traversant le ciel comme une colonne, puis d'une seconde tige et d'un fuseau ; autour de celui-ci sont des pesons creux emboîtés les uns dans les autres (ce sont les sphères des astres) : il y en a sept pour les planètes, et un à l'extérieur pour les étoiles fixes, dans l'intérieur duquel sont compris les autres. Platon montre ensuite l'ordre des sphères, d'après la grandeur de chacun des astres, leur couleur et aussi la vitesse de leur mouvement en sens contraire de celui de l'univers²². » Je reviendrai sur les deux axes dont parle Théon : je note ici seulement qu'il ne donne pas expressément les pesons comme des *sphères*, mais comme *représentant* les sphères des

1. [τό]. — 2. ἐκείνων <χρώματα>. — 3. <τὸν> τέταρτον. — 4. [δέ]. — 5. [δέ], — 6. κυκλεῖσθαι. — 7. [δή]. — 8. φορὰν <τῷ κόσμῳ>. — 9. [τῷ]. — 10. [μὲν]. — 11. περιφέρεσθαι. — 12. ἀλλήλοις <ἰσοταχῶς>. — 13. <τὸν> ἕκτον. — 14. <τὸν> πέμπτον. — 15. [τὸν]. — 16. ὄν σφισι. — 17. [τὸν τέταρτον] <μάλιστα τῶν ἄλλων>. — 18. [τόν]. — 19. ἓνα τόνον. — 20. [δέ]. — 21. [μίαν].

22. P. 232, 20. Πλάτων δὲ ἐπὶ τέλει τῆς Πολιτείας προτρέπων ἐπὶ δικαιοσύνην καὶ ἀρετὴν, μῦθόν τινα διέξεισι περὶ τῆς τῶν οὐρανίων διακοσμήσεως, λέγων ἄξιον μὲν εἶναι διὰ τοῦ πάλου διήκοντα οἷον κίονα, ἑτέραν δὲ ἡλακτέην καὶ ἄτρακτον, τοὺς δὲ τινὰς περὶ τοῦτον κοίλους ἐν ἀλλήλοις ἡρμωμένους σφονδύλους τὰς τῶν ἄστρον σφαῖρας, ἧ μὲν τῶν πλανητικῶν, ἐκτὸς δὲ μίαν τῶν ἀπλανῶν ἐντὸς αὐτῆς περιέχουσαν τὰς ἡλίας· δηλοῖ δὲ τὴν τάξιν τῶν σφαιρῶν διὰ τε τοῦ μεγέθους τῶν ἄστρον ἐκάστου καὶ διὰ τοῦ χρώματος ἐκάστου καὶ ἐτι διὰ τοῦ τάχους τῆς ἐπὶ τὰ ἐναντία τῷ παντὶ φορᾶς, λέγων οὕτως· ἐπειδὴ κτλ.

astres. C'est aussi ce que dira plus tard Proclus : « le grand peson et les sept petits *désignent* la sphère des étoiles et les sept sphères des planètes¹. » Théon lui-même est plus affirmatif ailleurs : « Platon paraît, lui aussi, avoir préféré l'hypothèse des épicycles : cependant il croit les planètes portées non sur des *sphères*, mais sur des *cercles*, comme il le fait entendre à la fin de la *République* en parlant de pesons emboîtés les uns dans les autres². » Mais cette idée a paru si étrange à un auteur imbu des principes de l'astronomie alexandrine, qu'il ajoute aussitôt : « Mais Platon se sert des termes du langage ordinaire, et souvent il appelle *cercles* les sphères et *grands cercles* les axes³. » Cette remarque même prouve que les termes de Platon ne désignaient proprement que des *cercles*⁴.

En effet, les mots dont il se sert sont ἄτρακτος, ἡλακάτη, σφόνδυλος. Il n'y a pas de doute sur les deux premiers. Ἄτρακτος, c'est l'instrument appelé *fuseau*, qui se compose de deux parties, une tige (ἡλακάτη) et un lourd peson (σφόνδυλος) destiné à régulariser le mouvement. Or, tous les interprètes ont représenté ce peson comme sphérique ; cependant son usage même indique qu'il doit avoir la forme d'un disque, comme les *volants* de nos machines. Le mot σφόνδυλος ne désigne que des objets ayant cette forme, percés ou non au centre : 1° une *vertèbre* ; 2° le *verticille* des plantes (*verticillus* en latin désigne aussi le peson du fuseau) ; 3° le *jeton* de vote, dont nous possédons des spécimens ; 4° en architecture, un *tore*. D'autre part, nous possédons un fuseau antique (égyptien, il est vrai) : il est formé d'une tige perpendiculaire à un disque qu'elle traverse en son centre⁵. Cette définition préliminaire

1. PROCL., in *Remp. comm. ined.*, p. 50, 32, ed. SCHOELL : ὁ δὲ εἰς σφόνδυλος καὶ οἱ ἐπτὰ τὴν ἀπλανῆ καὶ τὰς ἐπτὰ σημαίνουσιν σφαίρας.

2. P. 304, 16 εἴοικε δὲ καὶ Πλάτων κυριωτέραν ἡγεῖσθαι τὴν κατ' ἐπίκυκλον (ὑπόθεσιν), οὐ μὴν σφαίρας, ἀλλὰ κύκλους εἶναι τὰ φέροντα τὰ πλανώμενα, καθάπερ καὶ ἐπὶ τέλει τῆς Πολιτείας τοῖς ἐν ἀλλήλοις ἡρμοσμένοις αἰνίσσεται σφονδύλοις.

3. P. 304, 19 χρῆται δὲ τοῖς ὀνόμασι κοινότερον, καὶ τὰς μὲν σφαίρας πολλαῖς κύκλους προσαγορεῖ, τοὺς ἄξονας δὲ πόλους. Sur les divers sens de πόλος, voyez les *Aratea* de MAASS, 1892.

4. CICÉRON lui-même, bien qu'il tienne toute sa science d'Alexandrie, n'est pas bien sûr que ce soient des sphères : il en parle en ces termes dans le *Songe de Scipion*, IV, 1 : *novem tibi orbibus vel potius globis conewa sunt omnia*. Son commentateur Macrobe voit là, comme Théon, un manque de précision (I, xiv, 24) : *nominiibus atibi aliter est usus : nam et orbem pro circulo posuit ut orbem lacteum et orbem pro sphaera ut novem tibi orbibus vel potius globis*. Mais lui-même ensuite dit tantôt *sphaera*, tantôt (I, xix, 6) : *circulus per quem sol discurret a Mercurii circulo ut inferior ambitur, etc.* Même hésitation II, III, 1, *Plato... singularis ait Sirenas singulis orbibus insidere, significans sphaerarum motu cantum numiniibus exhibere*.

5. Voir la représentation dans le dictionnaire de RICH au mot *verticillus*. Tous les archéologues connaissent d'ailleurs, sous le nom de *fusaioles*, ces petits disques renflés et percés au centre que l'on a trouvés par milliers à Troie, par exemple, et dont l'usage reste encore assez énigmatique.

va nous permettre de comprendre la comparaison de Platon¹.

« Lorsque les âmes, raconte Er, eurent passé sept jours dans la prairie, il leur fallut, le huitième jour, se lever et se mettre en marche ; après quatre jours, elles arrivèrent en un lieu d'où elles pouvaient voir, au-dessous d'elles, s'étendant à travers le ciel entier et la terre, une lumière droite, comme une colonne, assez analogue à l'arc-en-ciel, mais plus éclatante et plus pure. » Notons en passant que la variante de Théon, ἐμφερές, est en faveur de la leçon προσφερές : et en effet il est plus naturel de comparer une lumière qu'une colonne à l'arc-en-ciel. Théon ne nous renseigne pas sur cette lumière, que Böckh et Schleiermacher croient être la *voie lactée* : Cicéron et Proclus étaient déjà de cet avis². En tous cas c'est un grand cercle de la sphère céleste³ et Schleiermacher a assez bien expliqué comment Platon a pu le comparer à une colonne : les âmes voient d'en-dessus cette bande lumineuse et l'aperçoivent par conséquent en projection ; or la projection d'une circonférence sur un plan perpendiculaire au sien est une droite. La projection du centre tombant au milieu de cette droite, on voit ce que veut dire l'expression « s'étendant à travers le ciel entier et la terre », la terre étant le centre de la sphère.

« Après un jour de marche en avant, les âmes atteignirent cette lumière, et là elles virent, au milieu de la lumière, s'étendre les extrémités des liens. » L'endroit où sont maintenant les âmes est évidemment l'un des pôles, placé à l'extrémité du diamètre qui partage le grand cercle en deux parties égales : c'est probablement ce que signifie l'expression κατὰ μέσον τὸ φῶς. Mais que sont ces liens ? personne ne l'a expliqué. Peut-être sont-ce simplement des *grands cercles* passant par le pôle, qui, entourant la sphère céleste comme les cordes entourent un aérostat, peuvent en être appelés les liens. Il est probable en effet que αὐτοῦ désigne τοῦ οὐρανοῦ : on peut d'ailleurs se passer de ce mot qui n'est pas dans Théon⁴. Mais les mots mêmes ἐκ τοῦ οὐρανοῦ demeurent inexplicables, attendu que ces liens ne *sortent* pas de la sphère céleste. Aucun interprète n'en rendant compte, peut-être est-il permis de les corriger et de lire soit ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ (les âmes placées au pôle

1. La plus récente éd. de la *République*, celle de MM. JOWETT et CAMPBELL (1894) mentionne enfin l'explication proposée ici ; c'est la première fois que la difficulté est signalée. Les éditeurs émettent aussi l'hypothèse que les pesons pourraient être hémisphériques ; la discussion qui va suivre prouvera que c'est impossible.

2. Proclus, *l. c.*, 68, 32.

3. C'est ce que voulait dire Théon en parlant de *deux axes* et en prétendant que Platon confondait *axe* et *grand cercle*.

4. Le texte de Schleiermacher ἐκ τοῦ οὐρανοῦ τὰ ἄκρα αὐτοῦ ἐκ τῶν δεσμών est absolument inexplicable.

voient les commencements des grands cercles s'étendre en divergeant sur la sphère céleste), soit plutôt ἐκτὸς τοῦ οὐρανοῦ (ces liens sont à l'extérieur de la sphère) : comparer la correction identique faite par Sylburg à Pausanias, III, XIV, 9¹.

« Cette lumière en effet était un des liens du ciel, et, comme les ceintures des trières, l'entourait selon toute sa circonférence. A partir des extrémités s'étendait le fuseau de la Nécessité, par le moyen duquel s'accomplissent toutes les révolutions. De ce fuseau la tige et le crochet étaient d'acier, le peson mélangé d'acier et d'autres matières. » Ce peson, nous l'avons vu, doit être, non une sphère, mais un disque, tout au plus légèrement renflé au milieu, et le monde a ici exactement la forme de l'instrument appelé *gyroscope* : une sphère dont un diamètre porte en son milieu un disque au centre duquel il est perpendiculaire. C'est ce que la suite va prouver.

« La nature de ce peson était celle-ci : la forme était la même que celle d'un peson d'ici-bas, mais, d'après les paroles d'Er, il faut se le figurer constitué ainsi qu'il suit. Supposez, dans un grand peson creux et évidé de part en part, un autre pareil, plus petit, placé à l'intérieur et s'adaptant au premier, comme ces vases cylindriques qui rentrent les uns dans les autres. » Cette comparaison seule eût dû faire repousser l'explication par les sphères concentriques, qui est dès maintenant inintelligible. *Κίδοσ* en effet désigne spécialement un vase servant de mesure de capacité (SUIDAS, s. v., et POLLUX, X, 71) : il devait exister des séries de *κίδοι* rentrant les uns dans les autres comme nos poids en forme de troncs de cône évidés, et ces vases ne pouvaient par suite avoir que la forme de cylindres ou celle de troncs de cône : il est impossible de les supposer sphériques. L'adverbe *διαμπερές* que les traducteurs ont presque toujours omis et les interprètes négligé (Schleiermacher traduit *durchweg* sans explication) ne peut évidemment se dire que d'un cylindre évidé, traversé *de part en part* par un trou, et non d'une sphère creuse. Le silence général sur ce mot est une belle preuve de la force d'une interprétation traditionnelle. Nos deux pesons sont donc des *anneaux* concentriques, ayant une certaine épaisseur qui augmente sans doute légèrement en allant de la circonférence au centre : de même pour les suivants.

1. Cette explication du mot *δεσμῶν* me paraît confirmée par un passage du commentaire de MACROBE au *Songe de Scipion* (I, xv, 2 : *est autem lacteus unus e circis qui ambiunt caelum et sunt praeter eum numero decem;... solus ex omnibus hic subiectus est oculis, ceteris circulis magis cogitatione quam visu comprehendendis...* Cf. id., 19, *de circis omnibus quibus caelum cingitur*).

« Et de même il y en avait un troisième, et un quatrième, et quatre autres. Les pesons étaient en effet huit en tout, placés les uns à l'intérieur des autres, montrant leurs lèvres comme des cercles aux âmes qui regardaient d'en-dessus, et constituant autour de la tige le dos continu d'un seul peson. » Il s'agit ici d'expliquer les deux mots *χεῖλη* et *ῥῶτος*. Il m'est impossible de comprendre comment Schleiermacher et ceux qui l'ont suivi ont pu traduire le premier par *zones*¹, ni comment d'en haut on peut voir les zones (et quelles zones ?) de huit sphères concentriques : ou bien en effet la sphère extérieure est opaque, et alors elle cache les autres, ou bien elle est transparente, et alors elle n'est pas vue elle-même. Le mot *χεῖλος* (proprement l'anneau formé par les lèvres autour de la bouche ouverte) a d'ailleurs un sens bien déterminé : il veut dire (comme *labia* en latin) le bord supérieur d'un vase, et par conséquent de tout cylindre évidé, quelque aplati qu'on le suppose. Chez Platon lui-même, il désigne, dans un passage célèbre du *Critias*, la surface supérieure d'un anneau. Platon décrit l'île de l'Atlantide, et la dépeint d'abord comme un disque (*τρόχος*), de même qu'ici il parlait d'abord d'un seul peson (*σφόνδυλος*) ; passant au détail, il montre que ce disque est formé d'anneaux concentriques, alternativement de terre et d'eau, qu'il appelle aussi *τρόχοι* (tout ainsi qu'il appelle *σφόνδυλοι* les huit pesons concentriques) ; enfin, à la page 115 E, ayant à parler de la surface supérieure des anneaux de terre, il dit τὰ τῶν τῆς γῆς τρόχων χεῖλη. On est donc conduit à donner ici le même sens à ce mot : les âmes placées au pôle voient la surface supérieure de chacun des anneaux, et, comme elles la regardent perpendiculairement, cette surface leur apparaît circulaire, comme elle l'est en réalité. D'autre part, les anneaux se touchant (comme les *κάδοι*), ces diverses surfaces se continuent les unes les autres et forment par conséquent, autour de la tige perpendiculaire au centre, une surface ininterrompue et légèrement convexe : d'où le mot *ῥῶτος*.

« La tige passait par le centre du huitième peson, le traversant de part en part. » Voilà qui est topique, il me semble : s'il s'agissait de sphères concentriques, la tige traverserait selon un diamètre non seulement la huitième, mais toutes les autres ; et lorsque M. Dupuis, le traducteur de Théon, frappé sans doute (le premier) de cette difficulté, corrige *ὀγδόου* en *πρώτου*, il ne fait que la déplacer : car la tige traverserait de part en part non seulement la sphère extérieure, mais toutes les autres. Au contraire, elle ne

1. Même Th. HENRI-MARTIN, dans son édition de l'*Astronomie* de THÉON, emploie le mot *zona*, aussi bien dans le commentaire que dans la traduction.

traverse naturellement que le huitième peson, qui est lui-même soit un disque, soit un anneau : Platon ne s'explique pas à ce sujet.

« Le premier peson, le plus extérieur, était celui dont les bords formaient le plus large cercle; le cercle formé par les bords du 6^o venait en second lieu; 5^o celui du 4^o; 4^o celui du 8^o; 5^o celui du 7^o; 6^o celui du 5^o; 7^o celui du 3^o; 8^o celui du second. » Après toutes les explications précédentes, le mot κύκλος ne laisse plus place à aucun doute, il s'agit bien d'anneaux.

« Le cercle du plus grand peson était de couleurs variées (étoiles); celui du 7^o était le plus brillant de tous (Soleil); celui du 8^o avait une couleur empruntée au 7^o qui brille autour de lui¹ (Lune); ceux du second et du 5^o avaient des couleurs voisines l'une de l'autre, plus jaunes que les précédents (Saturne et Mercure); le 5^o peson avait la couleur la plus blanche de toutes (Jupiter); le 4^o, une couleur rougeâtre (Mars); le 6^o, une couleur qui venait au second rang pour la blancheur² (Vénus). » Comment la sphère extérieure, avec ses couleurs variées, n'empêcherait-elle pas de distinguer les couleurs des autres ?

« Le fuseau tournait autour de son axe, et d'une part l'ensemble du système était entraîné dans le même mouvement que l'univers³, d'autre part à l'intérieur du système tournant, les sept cercles intérieurs étaient lentement entraînés dans un mouvement contraire à celui du système⁴. De ces cercles celui qui allait le plus vite est le 8^o, en second lieu, et tous trois du même mouvement, le 7^o, le 6^o et le 5^o; venait en 3^o ligne⁵, dans son mouvement rétrograde, à ce qu'il parut aux âmes, le 4^o cercle⁶; en 4^o lieu le 5^o, et en 5^o lieu le second. » Il n'est naturellement pas question de mouvement rétrograde pour le 1^{er} cercle, celui des étoiles fixes : il

1. J'adopte ici le texte de Théon : τό omis devant χρώμα. De plus, pour προσλάμποντος, je lis περιλάμποντος, plus clair et plus précis. — Dans ce qui suit, l'addition de χρώματα après ἐκείνων rend la construction plus correcte, bien que le sens ne fût pas douteux. — Il y a peut-être lieu de rétablir d'une façon quelconque l'article devant les deux mots qui suivent, τρίτον et τέταρτον, puisque ce sont deux sujets.

2. Tous les traducteurs, y compris Schleiermacher, ont fait ici un étrange contresens, contre lequel Schneider seul met le lecteur en garde : ils ajoutent ὑπερέλλειν et traduisent « le second surpassait en blancheur le sixième, » ce qui d'ailleurs est faux. M. Dupuis a eu raison de relever cette erreur avec étonnement.

3. J'adopte ici le texte de Théon τὴν αὐτὴν φοράν <τῷ κόσμῳ>. Si ces mots sont absents, l'indication n'est pas assez précise, car on ne peut plus traduire que par « dans un mouvement uniforme », et ἐναντίαν ne s'oppose à rien.

4. Théon fait allusion ailleurs à ce mouvement rétrograde admis par Platon (§§ 18 et 26 : 240, 3 et 260, 10).

5. Noter l'omission nécessaire de l'article devant τρίτον, texte déjà adopté par STALLBAUM et SCHLEIERMACHER.

6. Je néglige ici l'examen des étranges variantes de Théon sur ce passage.

n'a que le mouvement en sens direct commun à tout l'univers; les autres cercles vont d'autant moins vite qu'ils ont un mouvement rétrograde plus rapide. Mais ici rien ne précise s'il s'agit de sphères ou d'anneaux, sinon toujours cette considération que la sphère extérieure aurait empêché les âmes d'apprécier la vitesse des autres.

Le fuseau tournait sur les genoux de la Nécessité, et sur les cercles du fuseau, sur le bord supérieur de chacun, était montée une sirène qui tournait avec lui, faisant entendre une seule note¹; et de ces sirènes, au nombre de huit en tout, résultait une harmonie². Voilà encore qui serait inexplicable dans l'hypothèse des sphères concentriques : ni l'expression ἄνωθεν, ni la position même des sirènes ne se comprendraient plus. Il semble donc bien que tous les détails du passage, sans exception, concordent avec l'explication de Théon, d'après lequel Platon décrit les astres comme portés, non par des *sphères*, mais par des *cercles*. Dans l'autre hypothèse, il me paraît démontré que la comparaison est *inintelligible*. Cela ne veut pas dire que les astronomes alexandrins n'aient pas pris ces anneaux pour les symboles de leurs sphères, et que quelques-uns d'eux, pour trancher le débat entre l'hypothèse des excentriques et celle des épicycles, n'aient pas essayé (comme Hipparque) d'avoir pour eux l'autorité de Platon en prétendant qu'il s'était servi de termes vulgaires et non d'expressions techniques. De sorte que l'expression traditionnelle, *l'harmonie des sphères*, n'est pas juste pour Platon, mais seulement pour les Alexandrins comme Alexandre d'Étolie.

Il nous reste à voir s'il n'y a pas, dans Platon ou dans ses commentateurs, quelque passage qui confirme cette interprétation. Or dans les écrits inspirés des idées platoniciennes, il n'est jamais question que de *cercles*. Par exemple *Timée de Locres*, 96 E : ἀ δὲ τῷ ἐτέρῳ φορὰ μεμερισμένα... ἐς ἐπτὰ κύκλῳ, et plus loin δύο δ' ἰσόδρομοι ἀελίῳ ἐντί, Ἐρμῆ τε καὶ Ἥρας, τὸν Ἀφροδίτας... τοὶ πολλοὶ καλέοντι. Comparer l'*Epinomis*, p. 986. D'ailleurs l'auteur dorien n'a fait que s'inspirer d'un passage célèbre de la *ψυχογονία* du *Timée* (p. 36 D), où Platon parle aussi de deux φοραί, celle du même et celle de l'autre; la première et la plus extérieure reste indivise et

1. Je néglige les mots ἓνα τόνον, seule leçon autorisée, qui paraît bien étrange à côté de μίαν φωνήν; la variante ἀνὰ τόνον, adoptée par Hermann, n'est guère claire.

2. Je supprime avec Théon μίαν devant ἁρμονίαν : qu'on traduise par *harmonie* ou par *octave* (ce qui est peu probable, car ce serait, en dépit d'Alexandre d'Étolie, une étrange harmonie que les huit notes de l'octacorde données ensemble), on n'a aucun besoin d'un nombre. Les traductions : *un seul effet harmonique* (Cousin); *ein wohl-laut* (SCHLEIERMACHER), n'ont en dernière analyse aucun sens.

immobile par rapport au tout, comme le cercle des étoiles : τὴν δ' ἐντὸς σχίσας ἕξαχθ' ἑπτὰ κύκλους ἀνίσους, et plus loin τάχει δὲ τρεῖς μὲν ὁμοίως, τοὺς δὲ τέτταρας ἀλλήλοις καὶ τοῖς τρισὶν ἄνομοίως. Tout cela rappelle de bien près la *République* : les commentateurs paraissent hésiter à rapprocher les deux passages, dont le rapport est cependant évident. PROCLUS (*Comm. au Timée*, 222 C) était déjà de cet avis : ἰσόδρομοι γὰρ οἱ τρεῖς (κύκλοι), ὡς καὶ ἐν Πολιτείᾳ λέλεκται. Ceci nous permet d'affirmer avec plus de certitude encore qu'il s'agit de *cercles* dans la *République*¹. On ne peut donc que s'étonner que la force de la tradition ait obscurci et faussé un sens que tous les détails contribuaient à éclaircir.

P. COUVREUR.

1. Cela permet aussi de corriger une phrase du *Timée* dans le passage en question. Platon dirait : κατὰ τὰναντία μὲν ἀλλήλοις προσέταξεν ἴναί τοὺς κύκλους. Il n'est pas question de cela dans la *République*, et d'ailleurs sept anneaux, dont trois liés, ne peuvent aller en sens contraire *les uns les autres*. Ils doivent aller en sens contraire *du cercle extérieur*. Les commentateurs modernes ont en vain tenté d'autres explications. Proclus avait déjà dit expressément (l. c.) : φησὶ κατὰ τὰναντία προστάξει τὸν δημιουργὸν ἴναί τοὺς κύκλους, οὐ τοὺς ἑπτὰ ἀλλήλοις, ἀλλὰ τὸν ἕνα καὶ τοὺς ἑπτὰ, διὰ τὴν ἀντιπεριφορὰν. Il faut donc supprimer du texte de Platon le mot ἀλλήλοις, qui, de la phrase suivante (citée ci-dessus), a malencontreusement pénétré dans celle-ci. — Macrobie, dans son Commentaire au *Songe de Scipion*, fait aussi plusieurs fois le rapprochement entre la *République* et le *Timée*.

REMARQUES

SUR DES

TEXTES D'HORACE ET DE CICÉRON

1¹. On n'a pas encore expliqué d'une manière satisfaisante les vers de l'*Art Poétique* d'Horace (251 sqq.) qui roulent sur l'histoire et les règles du mètre iambique. Ce n'est pas que le sens général du passage ne soit assez clair ; mais il est difficile de mettre les paroles du poète, le détail de l'expression, d'accord avec le sens général. Rien de plus connu que le vers que les Latins appelaient *senarius*, et les Grecs, *ιαμβεῖος* ou *τριμετρος*. Ce dernier nom vient de ce que le vers était divisé en trois mesures (*μέτρα*) et recevait trois *frappés*, non six. Chaque mesure répondait à une dipodie et pouvait commencer par une syllabe longue aussi bien que par une brève. Aussi haut que remontaient les souvenirs de la poésie grecque, on trouvait des trimètres ainsi construits. Archiloque déjà, le père de l'iambe littéraire, avait retardé le mouvement du vers en employant des spondées aux places impaires. Des pièces de vers composées d'iambes purs ne se rencontrent que tardivement. Catulle, dans son *phaselus ille*, décrit en iambes ailés la rapidité de son yacht. Il y suivait, sans doute, des modèles alexandrins ; mais le tour de force était plus difficile dans une langue qui, comme le latin, abondait en syllabes longues. Horace oppose, dans son *altera jam teritur*, à l'allure solennelle du vers héroïque, la légèreté des iambes purs, et il se sert heureusement de ces derniers soit pour enfoncer le trait, soit pour peindre la fuite d'un vaisseau ou le saut d'une cascade. Malgré ces faits incontestables, il était naturel que les théoriciens, prenant pour point de départ un mouvement non retardé, en vinsent à supposer avant Archiloque un vers composé de six iambes purs et frappé six fois. En rappelant cette origine, Horace reproche aux

1. Exposé à la *Société des Humanistes français*, séance du 21 novembre 1894.

vieux poètes latins d'avoir dénaturé le sénaire en le chargeant de spondées même aux places paires. Voici maintenant le passage de l'*Art poétique* tel qu'on le lit dans les éditions.

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus, 251
 pes citus; unde etiam trimetris ad crescere jussit
 nomen iambeis, cum senos redderet ictus
 primus ad extremum similis sibi : non ita pridem,
 tardior ut paulo graviorque veniret ad auris, 255
 spondeos stabilis in jura paterna recepit
 commodus et patiens, non ut de sede secunda
 cederet aut quarta socialiter. Hic et in Acci
 nobilibus trimetris adparet rarus, et Enni
 in scaenam missos magno cum pondere versus 260
 aut operae celeris nimium cura que carentis
 aut ignoratae premit artis crimine turpi.

En lisant ces vers, on est arrêté par plusieurs difficultés, et particulièrement par les mots *non ita pridem* (v. 254), qui semblent dire qu'Archiloque ne vivait pas trop longtemps avant Horace. En vain allègue-t-on que les locutions de ce genre ont une valeur relative; en vain d'autres prétendent-ils que le poète fait allusion à ses propres *Épodes*, où il rétablissait le spondée, banni des iambes de Catulle. Ces interprétations se réfutent d'elles-mêmes; une autre, plus spécieuse, est donnée par le dernier éditeur d'Horace, le regretté Adolphe Kiessling. D'après ce savant, Horace distinguerait trois époques : la primitive hexapodie d'iambes purs, l'introduction des spondées par Archiloque, la mesure par dipodies et le nom de *trimètre*, que nous lisons pour la première fois dans Aristophane¹. Les mots *non ita pridem* se rapporteraient à l'intervalle entre la troisième et la deuxième époque. Le fait est que nous ignorons absolument quand le nom de trimètre entra dans l'usage (la nature des écrits antérieurs au v^e siècle et la perte de la plupart d'entre eux nous interdisent toute conjecture à cet égard), mais admettons que la division du vers en trois mesures n'ait été théoriquement établie qu'après Archiloque, il était inutile d'insister sur ce détail en cet endroit. Nous avons aussi un scrupule grammatical. Kiessling fait observer qu'Horace aurait pu dire *non ita pridem spondeis receptis*. Sans doute, et il se serait bien exprimé; mais le parfait *recepit*, au lieu du plus-que-parfait, est bien obscur, pour ne pas dire incorrect. Enfin, si le terme de trimètre est postérieur à Archiloque, comment le poète peut-il dire que ce terme fut inventé quand ce vers se frappait six fois et se composait d'iambes purs ?

1. Hérodote (I, 174) dit aussi ἐν τριμέτρῳ τόνο.

Que l'on rende *cum* (v. 253) par « quand », ou par « comme », ou par « quoique », la difficulté reste la même.

Comment sortir de ces embarras ? Nous n'avons garde de toucher à la leçon d'un texte d'Horace, ces audaces sont périlleuses ; mais il sera permis de modifier la ponctuation. Reprenons les vers.

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus, 251
pes citus; unde etiam trimetris accrescere jussit
nomen iambeis.

« Une syllabe brève suivie d'une longue s'appelle iambe. Ce pied est rapide ; aussi voulut-il qu'à son nom d'*iambéion* vînt s'ajouter celui de *trimètre*. » Cette nouvelle dénomination implique en effet une facture plus libre et un mouvement moins rapide. Cependant cela mérite explication et le poète continue :

Cum senos redderet ictus
primus ad extremum similis sibi non ita pridem,
tardior ut paulo graviorque veniret ad auris, 255
spondeos stabilis in jura paterna recepit.....

« Il n'y avait pas trop longtemps que, semblable à lui-même « du commencement à la fin, il se frappait six fois, quand, pour « arriver à l'oreille avec un peu plus de lenteur et de gravité, il « voulut bien partager les droits qu'il avait possédés dès sa naissance avec les solides spondées, en compagnon accommodant, « sans pousser toutefois la bonté jusqu'à leur céder la deuxième « ou la quatrième place. » Le latin *pridem* se dit, comme le grec *πάλαι*, non seulement de ce qui est passé, mais aussi de ce qui existe depuis longtemps : témoin ce vers de Virgile

Iam pridem cæli nobis te regia, Cæsar,
invidet.

Le vers purement iambique n'avait pas existé depuis trop longtemps, quand Archiloque en modéra la rapidité.

2. CICÉRON, *De oratore*, III, 185. A propos du nombre oratoire, Cicéron rapporte la théorie de Théophraste sur la succession ou, comme on dirait aujourd'hui, l'évolution des rythmes. *Etenim, sicut ille suspicatur, ex istis modis, quibus hic usitatus versus efficitur, post anapaestus, procerior quidam numerus, effloruit.*

Les éditeurs expliquent très bien le commencement de ce passage : ils font remarquer que les mots *hic usitatus versus* ont ici un sens collectif et comprennent les mètres usités du vers héroïque, du trimètre iambique et du tétramètre trochaïque. Mais ils ne disent rien du second membre de phrase, que, pour

ma part, je n'ai jamais pu comprendre. Les mesures (*modi*) en question sont la mesure dactylique et la mesure iambico-trochaïque. Or, si l'anapeste est plus long (*procerior*) que le trochée ou l'iambe, il n'est pas plus long que le dactyle, qui appartient au même genre que l'anapeste et ne se distingue de lui que par la succession des temps. Les mots *ex istis modis effloruit* s'appliquent à l'anapeste aussi peu que les mots *procerior numerus* : il ne peut venir à l'esprit de personne de soutenir que l'anapeste est né des mesures iambiques et dactyliques. Mais tout ce qui est dit ici à tort de l'anapeste, se dirait avec justesse du péon. Il est plus long que les deux autres mesures, et on peut supposer qu'il en provient. En effet, les cinq temps qui forment le péon se décomposent en deux temps et trois temps : on peut donc le considérer comme la réunion d'une mesure à rapport égal ($\gammaένος \dot{\iota}\sigma\omicron\nu$) avec une mesure à rapport double ($\gammaένος διπλάσιον$). La manière dont les anciens avaient l'habitude de battre le péon de dix temps vient à l'appui de cette manière de voir : ils lui donnaient quatre $\sigma\eta\mu\epsilon\acute{\iota}\alpha$, un frappé de deux temps, un levé de deux temps, puis un frappé de quatre temps et un levé de deux temps. Si notre raisonnement est juste, il en résulte que la leçon est gâtée et qu'il faut écrire : *postea paeonicus procerior quidam numerus effloruit*. Cette correction a aussi l'avantage de préparer ce que Cicéron dira dans les paragraphes suivants. Il y recommandera, en se référant à Aristote et à Théophraste, l'emploi du péon à certains endroits de la période, mais il ne parlera pas de l'anapeste.

Henri WEIL.

ARISTOTE

CONSTITUTION D'ATHÈNES

NOTES SUR LA SECONDE PARTIE¹

Ch. XLVIII. — Aristote décrit les versements faits entre les mains des receveurs par ceux qui avaient pris à ferme les impôts ou acheté des biens de l'État. Chacune des échéances était inscrite sur un bordereau distinct, il était effacé après le versement. Ἄν τις ἐλλίπη καταβολήν, ἐντεῦθεν γέγραπται καὶ διπλοῦν ἀνάγκη τὸ ἐλλειφθὲν καταβάλλειν ἢ δεδέσθαι. — Le manuscrit porte ἐντεῦθεν γέγραπται, mais sauf le premier éditeur, M. Kenyon, tous ont corrigé cette leçon en ἐνταῦθ' ἐγγέγραπται. Ceux qui ont voulu justifier cette correction ont donné comme raison que ἐγγράφειν est le terme propre pour l'inscription d'un débiteur de l'État. Sans discuter la nécessité d'employer le verbe composé au lieu du simple, il est facile de corriger ἐντεῦθεν ἐγγέγραπται, mais il faut maintenir ἐντεῦθεν.

Que signifierait ἐνταῦθα? Est-ce sur le bordereau ou dans la salle du Conseil où se fait le versement? Ce n'est pas un sens satisfaisant.

Ἐντεῦθεν veut dire : à partir de ce moment il est inscrit comme débiteur public, c'est-à-dire que, s'il n'a pas versé les fonds à l'échéance, il ne peut obtenir aucun délai et qu'à partir du jour même, l'arriéré est doublé; ses biens peuvent être saisis et vendus, et s'ils sont jugés insuffisants, le Conseil a le droit de le mettre en prison. Telle est la dure condition du débiteur public qui ne paye pas le terme dû, et l'adverbe ἐντεῦθεν marque qu'elle a ses effets immédiatement, dès le jour d'une échéance non acquittée.

Ch. XLIX. — Ἐκρινεν δὲ ποτε καὶ τὰ παραδείγματα καὶ τὸν πέπλον ἢ βουλή, νῦν δὲ τὸ δικαστήριον τὸ λαχόν· ἐδόκουν γὰρ καταχαρίζεσθαι τήν

1. Voy. plus haut, XVIII (1894), p. 244.

κρίσιν. Καὶ τῆς ποιήσεως τῶν Νικῶν καὶ τῶν ἄθλων τῶν εἰς τὰ Παναθήναια συνεπιμελεῖται μετὰ τοῦ ταμίου τῶν στρατιωτικῶν.

Tous les éditeurs, sauf un, ont conservé la leçon du manuscrit. Le sens est : « *autrefois, le Conseil jugeait les plans et le péplos, maintenant, c'est le tribunal désigné par le sort.* » Παράδειγμα désigne le plan d'un édifice, la maquette d'une statue, en un mot : tous les modèles d'une œuvre à exécuter, même un simple ornement d'architecture, un modèle de tuile frontale, de moulure, etc.

Deux objections peuvent être faites contre cette leçon. 1° Dans les nombreux exemples que fournissent les inscriptions, le mot παράδειγμα ne reste jamais indéterminé. Ex. πρὸς τὸ παράδειγμα ὃ ἂν φράζηι ὁ ἀρχιτέκτων (B.C.H., 1882, p. 540, l. 94). — παράδειγμα τῶν κεραμιδῶν τῶν εἰς τὴν σκευοθήκην (C.I.A., II, 807 ὅ, l. 101). — τὰ παραδείγματα τῶν χαλκῶν (C.I.A., I, 324).

2° C'était l'assemblée du peuple qui votait sur les constructions à faire. Un passage de Platon dans *Protagoras* (ch. 19) le dit assez clairement. Ὅρω οὖν, ὅταν συλλέγομεν εἰς τὴν ἐκκλησίαν, ἐπειδὴν μὲν περὶ οἰκοδομίας τι δέη πράξει τὴν πόλιν, τοὺς οἰκοδόμους μεταπεμπομένους συμβούλους περὶ τῶν οἰκοδομημάτων. Cicéron cite l'exemple célèbre de l'architecte Philon rendant compte à l'assemblée de son projet d'arsenal exécuté en 346. « Philonem illum architectum qui Atheniensibus armamentarium fecit, constat perdiserte in populo rationem operis sui reddidisse » (*de Orat.*, I, 62)¹.

Pour cette double raison, il faut accepter la correction de Blass τὰ παραδείγματα τὰ εἰς τὸν πέπλον, qui donne un sens très satisfaisant. L'offrande du péplos à la déesse protectrice de la cité était l'acte principal des grandes Panathénées². Neuf mois avant la fête, la prêtresse d'Athéna, assistée de deux arréphores, commençait la trame du vêtement sacré³; des jeunes filles, au nombre de plus de cent, choisies dans les meilleures familles d'Athènes, y travaillaient sous la surveillance des athlothètes; tout ce qui concernait cet ouvrage avait été réglé par des décrets du Conseil et du peuple⁴. M. de Wilamowitz-Mœllendorf rejette la correction de Blass, parce qu'il lui semble singulier qu'il y ait eu plusieurs modèles et un concours pour un manteau⁵. Mais ce manteau,

1. Cf. VAL. MAX., VIII, 12.

2. Τίς δὲ θεὸς πολιούχος ἔσται; τῷ ξανοῦμεν τὸν πέπλον; ARISTOPH., *Aves*, 814.

3. HIEROCRATIS, Ἀρρηφορεῖν. — *Etymol. Magn.*, p. 805.

4. B.C.H., 1889, p. 169; *Mittheil. Athen.*, VIII, p. 57. — Cf. C.I.A., I, 93. — Les athlothètes τὸν πέπλον ποιοῦνται, ARISTOT., ch. 60.

5. *Aristoteles und Athen.*, I, p. 213, note. — M. W. M. pense aussi que κρίνειν signifie *probare* et non juger entre plusieurs concurrents. Quel serait alors le sens du membre de phrase suivant ἐδόκουν γὰρ οὕτοι καταχαρίζεσθαι τὴν κρίσιν?

il ne faut pas l'oublier, était bordé par une large bande de broderies qui prêtaient à des compositions artistiques. Au point de vue religieux, le choix des sujets ne méritait pas moins l'attention du tribunal. Ils étaient fixés par les traditions religieuses. Le péplos étant offert à la déesse dans une fête destinée à rappeler la victoire d'Athéna dans la lutte contre les Géants, on représentait les scènes de la Gigantomachie, en particulier Zeus et Athéna terrassant leur adversaire¹. Les mortels ne pouvaient trouver place sur ce manteau destiné à la déesse; le décret de Stratoclès ordonnant d'y broder l'image d'Antigone et de Démétrius était une flatterie sacrilège, et une tempête soulevée par la colère divine déchira le vêtement ainsi profané².

« *Le Conseil s'occupe, de concert avec le trésorier des fonds militaires, de la fabrication des Victoires d'or et des prix pour les Panathénées.* » La première partie de la phrase est exacte. Une inscription du temps de Lycurgue montre en effet que le trésorier des fonds militaires fournissait l'or nécessaire à la commission, probablement nommée par le Conseil, qui veillait à la fabrication des Victoires. Ces Victoires faisaient partie du trésor de la déesse; chacune d'elles pesait en moyenne 2 talents ou 52 kilogrammes d'or. C'était Périclès qui avait eu le premier l'idée d'employer à une offrande de ce genre l'or appartenant au temple d'Athéna; fondues en 407 lors des désastres de la République, elles furent reconstituées peu à peu après la chute des Trente et enfin achevées sous l'administration de Lycurgue³.

Aucun éditeur n'a élevé de doute sur la leçon *ἄλλων*, et cependant on ne peut la conserver, car elle mettrait Aristote en contradiction avec lui-même. Il y avait trois sortes de prix pour les Panathénées : des couronnes d'or ou une somme d'argent pour les concours musicaux; des boucliers pour le concours de l'*εὐανδρία*; des amphores remplies de l'huile des oliviers sacrés pour les concours gymniques et équestres⁴. Aristote ne dit pas qui s'occupait

1. *Fr. hist. gr.*, éd. Didot, t. II, p. 189. — PLATO, *Eutyphr.*, p. 6 C. EURIP., *Hecub.*, 466; *Iphigen. Taur.*, 223. *Ciris*, 21 et sv.

2. DIOD., XX, 46; PLUT., *Demetr.*, 10 et 12. Dans les vers d'Aristophane (*Equit.*, 565)

Εὐλογῆσαι βουλόμεσθα τοὺς πατέρας ἡμῶν, ὅτι
ἄνδρες ἦσαν τῆσδε τῆς γῆς ἄξιοι καὶ τοῦ πέπλου

ἄξιοι τοῦ πέπλου ne peut signifier, comme le dit le scholiaste, qu'on représentait sur le péplos les guerriers les plus braves; mais veut dire : nos pères, hommes dignes de ce pays et du péplos (i. e. des exploits de la déesse brodés sur le péplos).

3. Voir l'article *Les Victoires en or de l'Acropole*, B. C. H., 1888, p. 283.

4. ARISTOT., ch. 60; cf. C. I. A., II, 965.

de la fabrication des boucliers et des couronnes, mais pour les concours gymniques et équestres, qui étaient les plus anciens et les plus nombreux, il s'exprime ainsi : « *les athlothètes font fabriquer les amphores, de concert avec le Conseil* » τὸς ἀμφορεῖς ποιῶνται μετὰ τῆς βουλῆς. L'auteur n'a donc pu dire que le Conseil fait fabriquer les prix des Panathénées avec le trésorier des fonds militaires, puisqu'il nous apprend que pour les plus importants, c'est-à-dire les amphores panathénaïques, c'était les athlothètes. Il faut donc corriger le mot ἄθλων.

Comment le remplacer ? L'inscription que j'ai mentionnée plus haut nous mettra sur la voie. Le trésorier des fonds militaires fournit l'or pour la fabrication non seulement des Victoires, mais aussi des πομπεῖα ou ornements servant à la procession des Panathénées, par exemple les colliers, bracelets et couronnes que portaient les canéphores¹. La fabrication des Νίκαι et des πομπεῖα réunis figure plusieurs fois dans les inscriptions et les auteurs². Dans Aristote lui-même (ch. 47), nous trouvons que les trésoriers de la déesse, en entrant en charge, reçoivent de leurs prédécesseurs τὰς Νίκας καὶ τὸν ἄλλον κόσμον. Afin de s'éloigner le moins possible de la leçon du papyrus, on peut corriger τῶν ἄθλων en τῶν ἄλλων.

Ch. LIV. — Κληροῖ δὲ καὶ ἑτέρους δέκα τοὺς κατ'ἐνιαυτὸν καλουμένους, οἱ θυσίας τέ τινας θύουσι [καὶ τ]ὰς πεντετηρίδας ἀπάσας διοικοῦσιν πλὴν Παναθηναίων· εἰσὶ δὲ] πεντετηρίδες μία [μὲν εἰς Δῆλον (ἔστι δὲ καὶ ἐπ]τετηρίς ἐνταῦθα), δευτέρα δὲ Βραυρώνια, τρίτη [δὲ Ἡράκλει]α, τετάρτη δὲ Ἐλευ[σίνια, πέμπτη] δὲ Παναθήνια, καὶ τούτων οὐδεμία ἐν τῷ αὐτῷ ἐν[ιαυτῷ] γίγνε[ται]... δὲ... κείται... ΦΑΙ... ἐπὶ Κηφισοφώντος ἄρχοντος.

La mention de l'archonte Céphisophon (329/8) a conduit assez naturellement à regarder l'ouvrage comme postérieur à l'année 328. En étudiant le passage dans l'ensemble et en le rapprochant des inscriptions d'Oropos trouvées en 1891, j'arrive à une conclusion différente pour la date.

A l'époque où le chapitre fut rédigé, il n'y avait en Attique que cinq fêtes quinquennales, et l'auteur en a donné la liste. Or, une sixième pentétéride, les Amphiarraia, figure dans un décret de l'archontat de Nicétès (Ol. 112, 1 = 332/1). Le Conseil et le peuple décernent une couronne d'or à Phanodémos, auteur d'une loi qui créait les ressources nécessaires pour la célébration de la

1. C. I. A., II, 739 et 741 B, fr. c.

2. C. I. A., IV, p. 12 et 63. — Ps. PLUTARCH., X *Orat.*, p. 852 B; PAUSAN., I, 29.

fête¹. Celle-ci existait déjà, lorsqu'Oropos appartenait à la Béotie, mais c'était la ville ou le temple qui en faisait les frais; par le décret de 332, les Athéniens les prenaient à leur charge, et les Amphiaraias entraient ainsi dans le cycle des pentétérides athéniennes.

Cette création d'une nouvelle pentétéride n'a pu passer inaperçue; elle se rattache à un ensemble de mesures qui témoignent des sentiments des Athéniens envers Amphiaraios. Remis par le roi de Macédoine en possession du territoire d'Oropos en 338, ils s'appliquèrent à gagner la bienveillance du dieu. Sur une réclamation du temple, ils s'empressèrent de lui restituer une colline attribuée à deux tribus dans le partage du territoire recouvré; et pour prendre cette décision, ils n'avaient voulu consulter que le dieu lui-même². Un décret de l'année 332, voté le même jour que le décret en l'honneur de Phanodémos, nous a conservé un témoignage curieux de leur piété. « Attendu que le dieu prend le plus grand soin des Athéniens et des autres qui viennent dans son temple, pour la santé et le salut de tous ceux qui habitent le pays, on décernera à Amphiaraios une couronne d'or de mille drachmes, et le héraut du peuple proclamera que le peuple athénien décerne à Amphiaraios une couronne d'or de mille drachmes³. »

La pentétéride des Amphiaraias fut célébrée pour la première fois la quatrième année de la même Olympiade, sous l'archontat de Céphissophon (329/8). Un décret daté du 33^e jour de la troisième prytanie accorde une couronne d'or de mille drachmes aux dix commissaires élus pour prendre soin de la procession, des jeux et de la panégyrie tout entière⁴. Les commissaires avaient été désignés, non par le sort, mais par l'élection, et le peuple avait

1. Ἐπειδὴ Φανόδημος Θυμαϊτάδης καλῶς καὶ φιλοτίμως νομοθετήκεν περὶ τὸ ἱερόν τοῦ Ἀμφιαράου, ὅπως ἂν ἡ τε πεντετηρίς ὡς καλλίστη γίγνηται καὶ αἱ ἄλλαι θεαίαι τοῖς θεοῖς τοῖς ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀμφιαράου καὶ πόρους πεπόρικεν εἰς ταῦτα καὶ εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦ ἱεροῦ. — C. I. G. S., 4253.

2. ΗΥΡΒΑ. *pro Euxenippo*, 26 et sv.

3. Φανόδημος Διύλλου Θυμαϊτάδης εἶπεν ἀγαθὴ τύχη τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, ἐπειδὴ ὁ θεὸς καλῶς ἐπιμελεῖται τῶν ἀφικνουμένων τῶν Ἀθηναίων καὶ τῶν ἄλλων εἰς τὸ ἱερόν, ἐφ' ὕγιαι καὶ σωτηρίαι πάντων τῶν ἐν τῇ χώρῃ, στεφανῶσαι τὸν Ἀμφιάραιον χρυσοῖ στεφάνῳ ἀπὸ X δραχμῶν καὶ ἀνεπιεῖν τὸν κήρυκα τοῦ δήμου ὅτι στεφανοῖ ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων τὸν Ἀμφιάραιον χρυσοῖ στεφάνῳ ἀπὸ X δραχμῶν. — C. I. G. S., 4252.

4. Ἐπειδὴ οἱ χειροτονηθέντες ὑπὸ τοῦ δήμου ἐπὶ τὴν ἐπιμέλειαν τοῦ ἀγῶνος καὶ τῶν ἄλλων τῶν περὶ τὴν ἑορτὴν τοῦ Ἀμφιαράου καλῶς καὶ φιλοτίμως ἐπεμελήθησαν τῆς τε πομπῆς τῷ Ἀμφιάραιῳ καὶ τοῦ ἀγῶνος τοῦ γυμνικοῦ καὶ ἵππικοῦ καὶ τῆς ἀποβάσεως καὶ τῶν ἄλλων πάντων τῶν περὶ τὴν πανήγυριν ὧν αὐτοῖς προσέταξεν ὁ δῆμος. C. I. G. S., 4254.

nommé les citoyens les plus considérables : en première ligne, Phanodémos qui avait pris l'initiative des honneurs à rendre à Amphiaros; puis, deux orateurs célèbres, Lycurgue et Démade, le premier qui dirigeait les finances de la ville, le second qui avait obtenu de Philippe le territoire d'Oropos; quelques autres, comme Nicératos, fils de Nicias, Thymocharès, fils de Phædros, Céphisophon du dème de Cholarges, appartenaient aux plus grandes familles de la cité. Ces choix témoignent de l'importance que les Athéniens donnaient à la nouvelle pentétéris; c'est qu'il s'agissait de gagner la bienveillance du dieu, et d'affirmer leurs droits sur le temple et le territoire d'Oropos qui venaient d'être rendus¹.

Si le passage qui nous occupe avait été écrit après l'institution des Amphiarai, l'auteur aurait-il pu passer sous silence la nouvelle pentétéride à laquelle la République attachait une si grande importance? Une seule chose peut expliquer son silence, c'est que l'ouvrage a été rédigé avant 332.

Cette date n'est pas en opposition avec une autre indication positive donnée dans le chapitre 46 de la Πολιτεία. Il est dit que le Conseil, suivant le vote du peuple, fait construire des galères à trois ou quatre rangs de rames². On a remarqué que le plus ancien inventaire de la marine où se trouvent des τετρήρεις est de l'année 330/29³. Mais les dix-huit galères de cette catégorie ont pu être construites dans les années précédentes 334/330, dont nous n'avons pas les inventaires. Celui de 334 ne contenant aucune mention de galères à quatre rangs de rames, on peut en conclure que le traité d'Aristote est postérieur à cette année.

C'est donc entre 334 et 332 que parut la Πολιτεία. Mais alors, comment expliquer le membre de phrase où est nommé l'archonte Céphisophon qui est de l'année 329/8? Comme une addition, faite après la publication du livre. En 329, l'énumération des pentétérides n'était plus exacte, puisque cette année même avait lieu avec une grande solennité la première pentétéride des Amphiarai. Un lecteur d'Aristote aura complété la liste en ajoutant sur son manuscrit le nom de la nouvelle fête. Tel est, je crois, le sens du dernier membre de phrase, pour lequel n'ont été proposées que des restitutions peu satisfaisantes. La plus ingénieuse est celle que Blass a trouvée après révision du manuscrit : [νῦν] δὲ πρόσκειται [καὶ

1. Sur ces faits, voy. plus haut un article de M. Delamarre, XVIII (1894), p. 164 sv.

2. Ποιείται καινὰς τριήρεις ἢ τετρήρεις ὀποτέρας ἂν ὁ δῆμος χειροτονήσῃ. Ch. 46.

3. Τετρήρεις δ'ἔμ μὲν τοῖς νεωρίοις παρέδομεν ΠΙΠΙ, ἔμ πλῶι δὲ Δ. — C. I. A. II, 807, l. 76.

Ἡ]φ[α]σ[τι]α ἐπὶ Κηφισοφῶντος ἄρχοντος. Mais l'auteur lui-même reconnaît qu'aucun témoignage n'autorise à croire que les Héphæstia aient jamais été une fête quinquennale. Dans une note lue à l'Académie des Inscriptions, j'avais proposé de rétablir ainsi le passage : [ἔκτῃ] δὲ πρόσκειται [Ἄμ]φ[ι]ά[ρ]αι]α ἐπὶ Κηφισοφῶντος ἄρχοντος. A mon tour, je dois reconnaître que M. Kenyon, consulté sur la possibilité matérielle de ma lecture, ne croit pas qu'elle s'accommode aux traits qui apparaissent sur le papyrus. Je crois cependant que la mention de Céphisophon dans le manuscrit et la célébration de la pentétéride des Amphiararaia sous son archontat ne sont pas une coïncidence fortuite.

Ch. LVII. — Ὁ δὲ βασιλεὺς πρῶτον μὲν μυστηρίων ἐπιμελεῖται μετὰ τῶν ἐπιμελητῶν οὓς ὁ δῆμ[ος χ]ειροτονεῖ, δύο μὲν ἐξ Ἀθηναίων ἀπάντων, ἓνα δ' ἐξ [Εὐμολπιδῶν, ἓνα] δ' ἐκ Κηρ[ύκω]ν.

Le passage était déjà connu par Harpocration qui l'avait cité littéralement. La restitution des mots qui ont été altérés dans le manuscrit n'est donc pas douteuse. Mais il y a une difficulté beaucoup plus grave : l'assertion d'Aristote est en contradiction, au moins apparente, avec les monuments épigraphiques. Aristote parle de quatre épimélètes ; d'autre part, trois décrets du troisième siècle rendus en leur honneur en nomment deux seulement¹. Les inscriptions étant postérieures à la Πολιτεία, il était assez naturel d'expliquer cette divergence par un changement dans la constitution du collège. M. Dittenberger a supposé que les quatre épimélètes furent réduits à deux par suite de la misère et des troubles qui suivirent la mort d'Alexandre. M. Glotz a pensé que les fonctions des deux épimélètes pris parmi les Athéniens furent transportées au stratège d'Éleusis². Un fait empêche d'accepter ces explications. Dans les comptes d'Éleusis qui sont du même temps que l'ouvrage d'Aristote, les épimélètes qui prennent part à la location des terres du temple ne sont également que deux : ἐμίσθωσεν ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ πάρεδροι καὶ οἱ ἐ[πισ]τάται οἱ Ἐ[λε]υσινόθεν καὶ οἱ ἐπιμεληταὶ τῶν μυστηρίων Εὐθυκράτης Δρακοντίδου Ἀριδναῖος, Καλλικράτης Καλλι...³.

Pour expliquer cette contradiction, je ne puis présenter qu'une hypothèse. Il y a quatre épimélètes, mais leurs attributions sont différentes. Les deux qui représentent la cité sont chargés de la

1. C. I. A. II, 315, 376, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1887, p. 175.

2. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, au mot *Épimélètes*.

3. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 121, l. 30 et 31. La fin de la ligne manque, mais il y a place seulement pour la fin du nom et le démotique.

partie matérielle : assurer le bon ordre de la procession, veiller à l'arrivée et au retour des objets sacrés, concourir à la location des terres du temple qui fournit les ressources pour les dépenses de la fête, etc. Les deux autres, pris dans les familles qui ont seules le droit d'initier, auraient eu à s'occuper de la partie religieuse ; ils s'assurent que les mystes ont observé les prescriptions imposées pour l'initiation, que des profanes ne pénètrent pas dans le temple des deux Déesses, et autres soins de ce genre.

Ch. LVII. — 'Ο δὲ βασιλεὺς πρῶτον μὲν μυστηρίων ἐπιμελεῖται... ἔπειτα τῶν Διονυσίων τῶν ἐπιληγνῶν.

Le manuscrit donne τῶν ἐπιληγνῶν. Tous les éditeurs ont corrigé τῶν ἐπὶ Ληγνῶν. La correction est inutile ; la leçon du manuscrit est justifiée par une inscription contemporaine de l'ouvrage d'Aristote. Dans les comptes d'Éleusis pour l'année 329/8, on trouve la dépense suivante : ἐπιστάταις ἐπιλήνια εἰς Διονύσια θῦσαι ΔΔ¹. L'inscription du δερματικόν présente aussi la mention de la même fête en l'année 334, mais la dernière lettre n'est pas conservée. On a restitué [ἐγ] Διονυσίων τῶν [ἐπὶ Λ]ηγνῶν[ι], mais la restitution τῶν [ἐπιλ]ηγνῶν[υ] est également possible. La fête s'appelait Διονύσια, on la distinguait des autres fêtes de Dionysos en ajoutant une épithète qui rappelait la cérémonie principale, le sacrifice offert sur le pressoir (ἐπὶ ληνῶ). L'expression plus brève Λήνια a prévalu dans l'usage ; cependant on trouve encore dans le scholiaste d'Aristophane (*Acharn.*, 202) : Ἐνθεν τὰ Λήνια καὶ ὁ ἐπιλήνιος ἀγὼν τελεῖται τῷ Διονύσῳ et peut-être la revision des manuscrits montrerait-elle que, dans un certain nombre de passages, la leçon ἐπὶ Ληγνῶν doit être remplacée par l'adjectif ἐπιλήνιος.

P. FOUART.

1. *C. I. A.*, II. Add. p. 526, l. 46.

2. *Ibidem*, 741, l. 10.

SUR UN VERS DE VALÉRIUS FLACCUS

Argonautica, I, 420.

Valérius Flaccus, dans cette partie du premier chant, nous fait passer en revue les compagnons de Jason. Dans les vers 420 et suivants, il nous montre Pollux armé du ceste, qui se livre sur le rivage aux ébats d'une lutte simulée. Or le vers 420 ne nous est parvenu que mutilé. L'unique manuscrit qui fasse autorité, le *Vaticanus* 3277, du ix^e siècle, le transcrit ainsi :

Taurea uulnifico portat celera plumbo
Terga Lacon.

Les autres manuscrits peuvent être négligés ; car ils sont tous dérivés du *Vaticanus*, et postérieurs à lui de plusieurs siècles. Le *Bononiensis* est du quinzième. Les corrections nombreuses que nous offrent les manuscrits de la Renaissance ne proviennent pas toutes d'une lecture plus attentive des textes ; beaucoup sont les premiers essais d'une critique qui n'a pas encore trouvé ses règles, des interprétations de l'érudition naissante, qui n'ont pour nous que la valeur de conjectures plus ou moins heureuses. Ainsi le *Bononiensis* complète le vers en écrivant *celer aerea*, ce qui ne soutient pas l'examen, même en supposant qu'on ait pu attribuer à *aerea* le sens figuré de dur comme l'airain. D'autres textes de la même époque portent *celer insita*, conjecture inexacte, puisqu'elle représente mal le ceste, dont le cuir serait renfermé sous une armure de plomb.

La conjecture, unanimement adoptée dans les éditions modernes (Panckoucke, Lemaire), termine le vers par *caelataque plumbo*. Baehrens l'emprunte à ses devanciers dans son édition petit format (Teubner, 1875) ; et citant dans la préface les corrections apportées au texte du *Vaticanus*, il omet de mentionner celle-ci, de sorte que son lecteur non prévenu peut croire qu'il a sous les yeux le texte même de Valérius Flaccus.

La nouvelle correction est-elle cependant réellement satisfaisante ? M. Lafaye ne l'a pas pensé, puisque, sur son initiative,

ce vers a été mis en discussion à deux des dernières séances de la Société des Humanistes. Et en effet, si la conjecture *caelataque* est ingénieuse, il y a pourtant quelques raisons d'en suspecter l'exactitude. Ce n'est pas que le mot *caelata* soit mauvais en lui-même. Le sens en est très plausible. *Caelatus* ne se dit pas seulement de la gravure ordinaire sur métal (*caelata... arma*, Argon., I, 402), mais il désigne aussi des ornements, peut-être des ornements de métal, en relief; *caelata velamina* (Argon., V, 7) veut sans doute dire des vêtements brodés d'or, et dont les broderies formeraient par conséquent un dessin en relief. Ainsi il n'y aurait rien d'exorbitant à admettre avec Lemaire, contre l'opinion de Burman, que *caelata* exprime ici le relief des grains ou des balles de plomb à la surface du ceste. Mais au point de vue grammatical le *que* nécessaire pour terminer le cinquième pied, a quelque chose de choquant, parce qu'il ne se justifie pas. *Taurea terga*, synonyme de *caestus*, ne forme qu'une seule et même expression; ce n'est pas à *terga* seul que se rapporte *caelata*, mais à *taurea terga*. *Que* apparaît donc trop comme une cheville. De plus, au point de vue paléographique, la correction suppose un texte non seulement tronqué, mais corrompu, et elle fait disparaître l'épithète de *celer* que les manuscrits et éditions du xv^e siècle avaient dégagée de *celera*. Rien n'est plus contraire à la méthode en matière de critique verbale. C'est une règle de réduire à leur minimum les erreurs certaines des manuscrits, et de ne déclarer un texte altéré que lorsque, pour des raisons de sens, de grammaire ou de métrique, il est impossible de le maintenir.

La première question à se poser, dans l'examen du vers 420, est donc celle de savoir si *celer* doit être rejeté. Sans doute il ne paraît pas avoir un lien direct, étroit, avec l'action de Pollux portant le ceste. Valérius Flaccus n'a pas voulu dire que Pollux portait le ceste en s'avancant rapidement. Mais un peu plus haut, au vers 355, un autre emploi isolé de *celer* : « *celer Asterion* » montre que le poète a voulu rappeler ses héros à notre souvenir en ajoutant à leur nom la mention de leur qualité dominante. L'agilité était-elle donc une qualité essentielle des meilleurs athlètes, et en particulier de Pollux ? Une étude comparative de Valérius Flaccus et de Virgile nous aidera à trouver la réponse, qu'on peut déjà prévoir *a priori*. Valérius Flaccus imite constamment Virgile, quoique avec une certaine réserve qui rend parfois ses imitations moins apparentes. De là peut-être l'omission de Baehrens, qui ne cite pas dans ses *loci Vergiliani* imités par Valérius, plusieurs passages du cinquième chant de l'*Enéide* dont celui-ci s'est certainement inspiré. L'imitation, quand on y regarde

de près, est cependant évidente. La description du ceste est une réminiscence de ce vers de l'*Enéide*, V, 405 :

Terga boum plumbo insuto ferroque rigebant.

De même le combat qui suit, dans Virgile, entre Darès et Entelle, a servi de modèle à Valérius racontant (IV, 252-314) le combat de Pollux et du géant Bébryx. Or, ce n'est que par l'agilité que Darès, « *pedum motu melior* », « *uelox* », soutient la lutte avec avantage contre le pesant Entelle dans la première partie du combat ; il se dérobe, « *celeri elapsus corpore* », à un coup formidable qu'Entelle allait lui porter, et Entelle, entraîné par son poids, tombe lourdement à terre. Le combat décrit par Valérius Flaccus se divise aussi en deux parties séparées par un court repos ; d'abord indécis, il se termine par la victoire de Pollux due précisément à son agilité : « *celeri quatit ora sinistra*. » C'est par ce coup inattendu que Pollux trouble l'esprit du géant et annule l'avantage que lui donnait sa force extraordinaire ; le géant, impuissant à se défendre, est bientôt terrassé.

L'emploi de *celer* comme épithète, exprimant la qualité la plus remarquable de Pollux, celle à laquelle il devait ses victoires, me paraît donc amplement justifié.

Ce point résolu, les conditions du problème se précisent. Elles sont ramenées à ceci : faire suivre *celer* d'un adjectif pluriel neutre commençant par un *a*, et formant dactyle ; c'est ce qu'avait déjà entrevu le copiste du *Bononiensis*.

Or, si nous nous reportons au vers de Virgile qui décrit le ceste, nous remarquons que l'expression *rigebant* ne se rapporte pas seulement à la forme, à l'aspect d'un objet qui a des parties en relief, comme *caelata*, mais qu'elle rend la sensation produite au toucher par cet objet (cf. *Aen.*, I, 678, *pallam signis auroque rigentem*). Si Valérius Flaccus a imité le vers de Virgile, il a dû, suivant son habitude, déguiser son emprunt en exprimant la même idée par un mot différent, mais ayant à peu près la même valeur. Or ce mot équivalent existe, et Valérius a même pu l'emprunter à Virgile, qui l'emploie dans un sens voisin de celui de *rigens*, c'est l'adjectif *asper* : *Aen.*, V, 267, *Cymbiaque argento perfecta, atque aspera signis* ; et IX, 263, *Bina dabo argento perfecta atque aspera signis Pocula*. Claudien (*De consul. Stilichonis*, II, 88-89) appelle « *cingula bacis Aspera* » des ceintures ornées de perles en relief, et peut-être imitait-il Valérius Flaccus écrivant déjà, III, 141-142 : « ... *Simul aspera victor Cingula sublustri uibrantia detrahil umbra*. » Si l'on examine dans le *Dic-*

tionnaire des Antiquités de Rich, aux mots *caestus et pugil*, les vignettes qui représentent le ceste, on verra que l'analogie entre les ceintures ornées de perles et les lanières du ceste est frappante.

Au point de vue paléographique, on s'explique aisément la faute du copiste. Dans le manuscrit en capitales, où il n'y a pas de séparation entre les mots, il avait sous les yeux CELERASPERA ; s'il était distrait ou fatigué, il a pu lire *celera* comme un seul mot, puis quand son regard s'est reporté sur le manuscrit, trompé par la terminaison voisine de *aspera*, il aura cru qu'il en était resté à cet endroit du texte, et c'est ainsi qu'il aura écrit *celera plumbo*.

Une objection a été faite. C'est que le vers renferme quatre adjectifs, ce que réprouve le bon goût et ce qui est contraire à l'usage de tous les poètes latins. S'il s'agissait d'un poète classique, l'objection serait peut-être irréfutable. Même pour Valérius Flaccus, on conçoit très bien qu'on la fasse, car tout son poème ne renferme guère que trois ou quatre vers ayant quatre adjectifs, et ce nombre peut s'expliquer par des raisons particulières. Mais les vers contenant trois adjectifs ne sont pas très rares chez lui, et si nous considérons que *taurea* joint à *terga* ne forme qu'une seule expression, il ne reste plus que trois épithètes, dont l'une même, *aspera*, a, nous l'avons vu, toute la valeur d'un participe présent.

Je crois donc qu'on peut, avec quelque vraisemblance, rétablir ainsi le texte de Valérius Flaccus :

Taurea uulnifico portat celer aspera plumbo
Terga Lacon

Jules CHAUVIN.

LA FABLE DU LION AMOUREUX DANS BABRIUS

(XCVIII)

C'est évidemment un scrupule pédagogique qui a empêché mon ami Desrousseaux d'insérer cette fable, l'une des plus jolies du recueil, dans sa petite édition de classe. Le meilleur texte auquel je puisse renvoyer le lecteur est celui d'Eberhard (Berlin, Weidmann, 1^{re} éd., 1875). Les passages suivants restent, si je ne me trompe, à corriger, indépendamment des conjectures proposées ou citées déjà par l'éditeur allemand.

4. Δίδωμι γῆμαι, φησι, καὶ διδοὺς χαίρω·
Τίς οὐ δυνάστη καὶ λέοντι κηδεύσει;

Τίς οὐ κηδεύσει; « qui n'aura » ou ne « prendra pas pour gendre », exprime fort gauchement l'idée que l'auteur avait évidemment dans l'esprit. Remplacez κηδεύσει par κηδεύσων, ce qui suppose l'ellipse de χαίρησιν ou χαίροι ἄν : vous aurez un vers excellent.

6. Σὺ δ'ἠλίκουσ μὲν ὄνυχας, ἠλίκουσ δ'ἦμιν
φέρεις ὀδόντας.

ἦμιν n'est qu'un datif *commodi* assez insignifiant. Or s'il est deux mots grecs faciles à confondre pour des raisons tant de prononciation que d'écriture, c'est φέρειν et φαίνειν : sans compter qu'en pareil cas, φορεῖν paraît avoir été le mot propre plutôt que φέρειν. J'userai donc de la latitude revendiquée par Cobet au profit des éditeurs modernes : « φέρω an φαίνω sit scribendum nostri est arbitrii, non scribarum. » (*Var. Lect.*, p. 121). « A voir la longueur des ongles, la longueur des dents que tu nous montres (φαίνεις). » Cf. 77, 5 : στέρνον αἰστοῦ φαίνεις.

9. ... τίς δ'ἰδοῦσα μὴ κλαύση;

Je vois bien que Babrius, comme tous les auteurs de la décadence, emploie μὴ à tort et à travers : et il est aisé d'en deviner la raison. C'est que, dès cette époque, on en était réduit à apprendre le grec (j'entends le bon) dans les grammaires, et que les

grammairiens de l'antiquité étaient encore moins en état que les nôtres de rédiger une règle qui prévint toute erreur dans une matière particulièrement délicate.

Μή pour ού, dans Babrius, n'a donc rien qui me scandalise : mais il n'en est pas de même de l'emploi du subjonctif dans les phrases interrogatives. Ici, il n'y a nulle idée de délibération : ce n'est pas le subjonctif qu'on attend, mais ἄν et l'optatif, ce qui conduit à corriger :

τίς δ' ἰδοῦς' ἄν οὐ κλαύσαι ;

13. Ἐξεῖλε τοὺς ὀδόντας, εἶθ' ὑπὸ σμῆλης
ἀπωνυχίσθη.

Il se coupe les ongles. Très bien : les ongles repoussent. Mais il n'a pu croire qu'on lui demandât, pour faire de lui un fiancé plus présentable, de s'arracher les dents, qui ne repoussent pas. Il suffit qu'il se les soit limées :

Ἐξεῖ τε τοὺς ὀδόντας.

Remarquons en passant que, dans les phrases de ce genre, l'actif se substitue très bien au moyen. Ainsi II, 10 : τοὺς πόδας ἔνιζον. *Iliade*, XXII, 406 : Μήτηρ τέλλε κόμην.

17. Ἐκειτο δ' ἄργός, ὡσπερ ὕς, ἀποθνήσκων,
γέροντος ἀνδρὸς ποικίλου δὲ τὴν γνώμην,
σοφίῃ διδαχθεὶς ὡς ἄμικτον ἀνθρώποις
ἔρᾶν λέοντα ἢ λέοντας ἀνθρώπων.

Il est très certain que le dernier de ces vers est faux, et qu'il ne donne aucun sens. Ce n'est pourtant pas une raison pour le mettre entre crochets avec les deux précédents, comme a fait Eberhard. Tout paraît indiquer que ces trois vers sont bien du poète, mais que les copistes les ont défigurés. Je corrige :

..... ὡς ἄπιστον ἀνθρώποις
ἔρᾶν λέοντος ἢ λέοντας ἀνθρώπων.

Ἄπιστον = « *haud tutum, periculosum.* »

Éd. TOURNIER.

SUR LES « SUASORIAE » VI ET VII

DE SÈNÈQUE

Dans ce livre étrange de Sénèque l'ancien, *Oratorum et rhetorum sententiae divisiones colores*, il est singulièrement intéressant de rencontrer au milieu de ces extraits de plaidoyers imaginaires, de débats soutenus par des fantômes, de ces conseils donnés à des personnages mythologiques ou à des héros légendaires; dans ce monde de pirates, de tyrans, de pères cruels, de marâtres tragiques et de courtisanes malgré elles, des êtres de chair et d'os, des souvenirs récents d'un passé sombre, mais grandiose. Au milieu des annales de la rhétorique se trouve une page d'histoire, la réalité à côté des niaiseries de l'école. Cicéron, Antoine; sur le second plan Octavien, Pompée, Brutus et Cassius : ces noms évoquaient d'autres souvenirs que ceux d'Agamemnon, de Xerxès ou même d'Annibal. Celui qui écrivit aurait pu les connaître, s'il n'avait pas passé sa jeunesse dans la lointaine Espagne. Le culte de Caton, qui deviendra le saint patron du républicanisme, avait déjà commencé : les rhéteurs dont le père rédigeait les mémoires, en parlaient à peu près sur le même ton que le ferait plus tard le fils dans ses traités philosophiques. Les conseils d'héroïsme donnés à Cicéron trahissent quelque doute sur le courage et la constance de l'orateur célèbre. Sénèque a tenu à montrer, en citant les historiens contemporains, que ce doute n'était pas mérité. Il n'y a pas de témoignage plus favorable pour la mémoire de Cicéron, trop rabaissée par les uns, trop exaltée par les autres, que cette page de Pollion, qui, du reste, était toujours resté hostile à la mémoire de celui en qui sa fatuité lui fit voir un rival simplement plus heureux.

Le texte des documents, dans lesquels se trouve le jugement de Pollion, les deux dernières *Suasoriae*, a déjà été purgé de beaucoup de fautes par les efforts de plusieurs générations d'érudits; des lacunes ont été découvertes et comblées; cependant, il y a encore à faire. Nous allons tâcher de retrouver dans quelques passages la pensée de Sénèque ou de ses auteurs.

SUASORIA VI, § 5. (Kiessling) *Quis non hoc populi Romani statu Ciceronem ut vivat cogi putat?* Ces mots ne sauraient signifier que : « Tout le monde est d'opinion que la condition présente des affaires du peuple romain contraint Cicéron de vivre » ; ou bien, quand on met l'accent sur *cogi* : « il n'y a personne qui ne pense, que dans un état de choses aussi déplorable, que celui où le peuple romain se trouve à présent, Cicéron soit forcé de vivre » : c'est-à-dire qu'il ne vivrait pas s'il n'y était pas forcé ; qu'on force Cicéron de vivre malgré lui. Mais il ne s'agit pas du présent, mais d'un futur prochain. Antoine a proscrit Cicéron ; question : lui demandera-t-il grâce ou non ? Puis l'idée que Cicéron déjà avant la proscription devait être empêché de se suicider est aussi étrange à l'histoire que contraire aux idées habituelles des rhéteurs mentionnés dans ces deux compositions. S'il en avait été ainsi, il aurait été absurde de le dissuader de se réconcilier avec Antoine : on n'avait qu'à le laisser à son destin. La première interprétation est en contradiction directe avec le but que poursuit l'orateur. La leçon de M. J. Müller : *quis non hoc populi Romani statu Ciceronem ut < non > vivat cogi putat?* contient une pensée juste et correcte en elle-même, mais exprimée d'une manière puérile, et qu'on ne saurait attendre de l'élégance raffinée des rhéteurs. La phrase aura sa forme la plus épigrammatique, quand on lit : *quis [non] hoc populi Romani statu Ciceronem ut vivat cogi < posse > putat* : loin de croire que Cicéron serait capable de la bassesse de demander sa grâce d'Antoine, l'état de la république est tel, qu'il ne peut entrer dans la tête de personne qu'on réussirait à contraindre Cicéron de vivre, même quand on voudrait l'y obliger. L'idée du rhéteur Albucius revient au même, mais l'expression en est plus simple : (§ 9) *Albucius aliter divisit : primam partem fecit : moriendum esse Ciceroni, etiamsi nemo proscriberet eum.*

SUAS. VI, § 10. *Cestius sic divisit : mori tibi utile est, honestum est, necesse est, ut liber et inlibatae dignitatis consummes vitam ; hic illam sententiam dixit audacem : ut numereris cum Calone, qui servire < ne > Antonio quidem nondum domino potuit.*

Je cherche en vain l'audace de cette idée, laquelle s'y trouvera aussitôt qu'elle pourra offenser Auguste, mais parmi tant de coups portés à Antoine et qui devaient fort peu inquiéter l'empereur, celui-ci semble bien faible. Puis, où est le climax ? est-ce qu'il aurait été plus facile d'être l'esclave d'Antoine avant l'apogée de sa puissance qu'après ? Quand on met l'emphase sur *ne Antonio quidem* on obtient la pensée absurde qu'il était fort difficile de servir un homme qui ne fût pas encore le maître, que la chose était moins pénible si cet homme était Marc Antoine, mais

que pourtant Caton n'eût pas pu supporter cette servitude. Enfin, il est connu qu'Antoine ne suivit pas César dans la campagne d'Afrique : donc il n'y avait nulle raison pour combiner les noms de Caton et d'Antoine.

Il est clair qu'il doit avoir été moins pénible de se soumettre à un César qu'à l'Antoine de Cicéron et des déclamateurs, qui n'est qu'un condottiere sanguinaire et débauché : néanmoins Caton n'avait pu s'y résoudre, mais s'était plutôt donné la mort. Qu'aurait-il donc fait si au lieu de César un Marc Antoine avait anéanti la liberté et triomphé à Thapsus? Nul doute qu'il n'aurait pas fait moins. Que devait faire Cicéron, qui, moins heureux que Caton, avait à choisir entre la mort et la dure nécessité de mendier sa vie d'un Antoine? Si l'on peut réussir à mettre ces idées dans le texte, l'orateur en évoquant le souvenir de la mort de Caton et de la victoire de César aura commis une audace qui pourrait blesser le gouvernement. Il me semble que nous atteindrons ce but en lisant : *qui servire <ne> <Antonii> quidem [nondum] domino, <nedum> Antonio potuit*. Cette idée se rapproche de celle d'Hatérius, § 2 : *M. Cato solus maximum vivendi moriendique exemplum mori maluit quam rogare — nec erat Antonium rogaturus*.

SUAS. VI, § 11. *Itaque Cassius Severus aiebat alios declamasse, Varium Geminum vivum consilium dedisse*. C'est à tort que les éditeurs rejettent la leçon du correcteur du *Toletanus*, qui, selon H. J. Müller, « officio ita functus est, ut eius opera permultis locis ipsa Senecae verba restituta esse nemo negare possit. » Qu'est-ce que c'est qu'un *conseil vivant*, bien habile qui le dira ; mais en dehors de ça, c'est évident que l'opposition est entre *declamare* et *consilium dare*. Les déclamateurs dans les *Suasoriae* prétendent donner des conseils, mais dans cette occasion il n'y en avait qu'un qui le fit en effet, les autres ne firent que déclamer. La vraie leçon sera ainsi : *alios declamasse, Varium Geminum unum consilium dedisse*.

SUAS. VI, 24. Dans le fragment de Pollion il y a un passage évidemment défectueux et corrompu : (Kießling) *iam felicissima consulatus ei sors petendi et gerendi magna munera deum consilio industriae*. (Ribbeck) *iam felicissima magno munere deum consulatus ei sors cel.* (Eussner) *i. f. c. e. s. p. e. g. consilio industriae magna munera deum*. (H. J. Müller) *i. f. c. e. s. p. et gerendi magno, munere deum, consilio industriae*. Je crains que tous ces médecins n'aient pas encore guéri le malade. Voici ma diagnose à moi : *iam felicissima consulatus ei sors <et> petendi et gerendi; magna munera deum consilio industriae <aequavit> ou <pensavit>*.

SUAS. VII. 1. *Non ferēs Antonium : intolerabilis in malo ingenio felicitas est nihilque cupientis magis accendit quam prosperae turpitudinis conscientia. Difficile est ; non ferēs, inquam, et iterum irritare inimicum in mortem tuam cupies.*

Ce *difficile est* n'a aucun rapport avec le reste. Il est probable que ces mots sont les fragments d'une objection supposée de Cicéron, car l'orateur y répond en réitérant sa première phrase : *non ferēs inquam* cet. : « encore une fois vous ne saurez supporter l'insolence d'Antoine, ainsi il est inutile de marchander votre vie contre vos œuvres ». En complétant l'objection, nous ferions dire à Cicéron : < *at mori* > *difficile est*. « Vous avez raison », répond Haterius ; « cependant, mieux vaut la mort à ce moment, car plus tard vous la provoquerez vous-même ».

SUAS. VII, § 8. *Mortem tibi remittit, ut id pereat, quod in te solum immortale est. Qualis est pactio? aufertur Ciceroni ingenium sine vita; promittuntur <pro> oblivione nominis tui pauci servitutis anni. Aufertur Ciceroni ingenium sine vita* : si cela veut dire, on ôte à Cicéron son génie en lui laissant la vie, ce sera une phrase banale et sans aucune force dans l'ensemble du raisonnement et pourtant qu'est-ce qu'elle pourrait signifier, si ce n'est cela? On pourrait soupçonner que l'orateur a voulu dire : « on ôte à Cicéron son génie, sans lui donner la vie ; car quelques années de vieillesse, est-ce que cela se peut dire la vie? » Mais qui ira chercher tout ça dans si peu de mots? « Vos œuvres ou la vie! » s'écrie Antoine. Un petit nombre d'années d'esclavage sont offertes en échange de l'oubli d'une gloire éternelle et impérissable. Cicéron, un vieillard, n'est rien sans son génie, c'est-à-dire son éloquence et le produit de cette éloquence, ses œuvres, mais les œuvres se suffisent à elles-mêmes, sont éternelles même sans leur auteur : l'échange est inégal, une chose qui passera en peu d'années contre une œuvre éternelle. C'est ce qu'Argentarius aura dit, si Sèneque a écrit : *aufertur Ciceroni ingenium <aeternum etiam> sine vita*.

Friedlaender, dans ses *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*¹, a fait observer que parmi les sources antiques des anec-

1. RIESE, dans la préface de son édition, observe, avec beaucoup de justesse, que l'histoire du pêcheur partageant son habit avec Apollonius est imitée du bienfait de saint Martin. Plus tard, quand Apollonius est rendu à sa puissance et à sa grandeur, il voit sur la plage le vieux pêcheur, son bienfaiteur d'autrefois ; le fait amener dans son palais et lui rend en or, en esclaves et en dignité le service reçu dans sa misère. Est-ce que dans ce dernier trait il n'y aurait pas un souvenir de Syloson, qui, selon HÉRODOTE (III, 139), fait cadeau de son manteau précieux à Darius, encore simple courtisan, et alla plus tard solliciter sa récompense près du même Darius, devenu roi des Perses?

dotes et nouvelles recueillies dans les *Gesta Romanorum*, les *Controversiae* tiennent une place considérable, Je ne sais pas si on a déjà remarqué que le motif de la seconde controverse du livre second *virgo a piratis capta venit; empta a lenone prostituta est, venientes ad se exorabat stipem*, la vierge défendant et gardant sa chasteté même dans le lupanar, revient, ou à peu près, dans l'histoire du roi Apollonius de Tyr¹.

Tharsia², tout comme la vierge de notre controverse, a été faite prisonnière par des pirates et vendue à un *leno*; comme elle: *raptores suos deprecatur*. Il est d'ailleurs peu probable que Sénèque aurait été la source directe du compilateur ou du traducteur de ce roman, mais le motif, rebattu dans les écoles de rhétorique, aura passé dans les contes Milésiens. Il se retrouve dans le récit de Xénophon d'Éphèse³, où l'héroïne pourtant se sert d'un autre expédient et sauve sa pudeur par une maladie feinte. Un trait, qui revient souvent dans les romans et nouvelles: l'héros et l'héroïne révéérés comme des dieux par le peuple à cause de leur beauté, ne manque pas dans la déclamation. Comme Abrocomès et Antheia à Éphèse et à Rhodes, comme la Psyché d'Apulée, comme la femme d'Apollonius, la vierge⁴ anonyme de Sénèque, prostituée par son maître, fut adorée par le peuple, seulement, à ce qu'il paraît, non pour sa beauté, mais pour sa sainteté. Du reste la grande influence⁵ que la rhétorique a exercée sur la littérature explique facilement pourquoi le roman sophistique se rencontre si souvent avec la déclamation.

Utrecht.

J. VAN DER VLIET.

1. III, 370.

2. C. 33-37.

3. L. V, 7. *Erotici Graeci*, éd. HERCHER, I, p. 387. Cf. ROHDE. *Gr. Roman*, p. 412.

4. § 20. *leno illam prostituit, populus adoravit*.

5. Cf. ROHDE, p. 320, 416.

SUR L'ÉPISODE DE PHILÉMON ET BAUCIS

(OVIDE, *Mét.*, VIII, 624 sqq.)

667. Ovaque non acri leviter versata favilla.

« Non acri favilla » s'entend : « une cendre mêlée de braise, chaude, mais non incandescente. » Est-il, était-il d'usage de « retourner » les œufs dans la cendre pour les cuire ? En tout cas, que signifierait « retournés légèrement ? » Je crois plutôt que « leviter » servait ici à exprimer une légère, une demi-cuisson, celle même qui convient à la préparation des œufs à la coque.

Et j'écrirais :

Ovaque non acri leviter *durata* favilla.

Pas plus que Lemaire (ou Gierig), Haupt n'a cherché à éclaircir ce vers.

677-678.Super omnia vultus
Accessere boni nec iners pauperque voluntas.

Lemaire : « Excellent ! *non iners* pertinet ad sedulitatem et ardorem quo accipiebant hospites ; *non pauper* ad liberalitatem qua apponebant quidquid habebant ; et lautissimum epulum parassent, si modo potuissent. »

Haupt (je traduis) : « La négation tombe sur les deux attributs ; une volonté aussi active que libérale. »

Le texte actuel étant donné, personne ne peut être tenté de l'expliquer autrement que Haupt et Lemaire. Si l'exclamation admirative de ce dernier porte sur la pensée exprimée par Ovide, elle est parfaitement justifiée. Si elle porte en même temps sur l'expression telle que les copistes nous l'ont transmise, je trouve qu'elle ne l'est pas.

Ovide, dans ses idées, est très souvent recherché ; il ne l'est pas dans ses expressions. Il sait dire tout ce qu'il veut ; et il le dit avec une aisance souvent voisine de la négligence, qui peut même dégénérer en platitude. Personne n'est plus éloigné de l'affectation laborieuse qui nous gâte presque toute la décadence latine. Or

« pauper voluntas » entendu, comme le veulent Haupt et Lemaire, est une expression évidemment recherchée, « pauper » étant mis pour « pauperis »

D'autre part, on serait en droit de demander aux interprètes des exemples de *nec* (ou *neque*)*que*, employé de la sorte par Ovide. A leur défaut, j'ai consulté le lexique spécial des *Métamorphoses* d'Ovide, rédigé par Siebelis et revu par Polle. Tous les exemples cités là de « nec...et » et de « nec...que » équivalent à ces phrases grecques où οὔτε a pour pendant τε. Au mot *que*, je trouve les deux renvois suivants : IX, 613 : « Nec petiit horamque animumque vacantem » (l'heure ni l'esprit inoccupés). Les deux « que » se répondent et n'ont aucune référence à *nec*. Il en est absolument de même de l'autre exemple (IV, 204) : « Nec te Clymeneque Rhodosque Nec tenet Æææ genetrix pulcherrima Circes. »

Qu'avait écrit Ovide ? J'ai pensé à diverses corrections, notamment à « ab utroque voluntas ». Je m'arrête à la suivante :

..... Super omnia vultus
Accessere boni nec iners aut parca voluntas.

679-680. Interea totiens haustum cratera repleti
Sponte sua per seque vident succrescere vina.

L'*Aldine* porte « quotiens. » Faut-il écrire

Interea, quotiens haustus, cratera repleti... ?

709. Auferat hora duos eadem, nec conjugis unquam
busta meæ videam, neu sim tumulandus ab illa.

« Dicite... quid optetis, » leur a dit Jupiter. Il est naturel qu'ils répondent en exprimant un vœu, un seul :

Auferat hora duos eadem, ne[c] conjugis unquam
busta meæ videam, neu sim tumulandus ab illa.

Une lettre indûment répétée est l'origine de la faute.

Éd. TOURNIER.

LE GRAMMAIRIEN VIRGILE ET LES RYTHMES LATINS¹

A mon maître, Émile Chatelain.

Il existe plusieurs explications des origines de la poésie rythmique. Ce n'est pas mon intention d'en exposer une nouvelle. Je veux seulement recueillir quelques données dont on a tiré peu de parti. La plus ancienne théorie de la poésie rythmique n'a pas encore été assez étudiée. Elle se trouve dans les écrits de ce grammairien bizarre qui s'est donné le nom de Virgilius Maro. On croit qu'il vivait dans le midi de la Gaule vers l'an 600 de l'ère chrétienne². Il a consacré un chapitre de ses *Epitomae* à la doctrine des rythmes : il y donne des définitions et des directions générales, suivies d'une classification des mètres avec exemples à l'appui. De plus, il lui est arrivé souvent de citer des vers rythmiques. M. Wilhelm Meyer, de Spire, a affirmé qu'il n'y avait pas chez lui de vers prosodique. Il s'est trompé : M. Sittl en a trouvé un, mais il est faux³. Tous les autres textes versifiés sont rythmiques. Le recueil et l'étude de ces fragments est le complément nécessaire de l'interprétation de l'*epitoma de metris*.

En tête des savants qui se sont occupés de Virgile sur ce point, j'ai dû nommer M. W. Meyer. C'est justice : il a montré la voie ; il a indiqué en quelques pages, dès 1882, l'importance de la question et cité une partie de l'*epitoma*⁴. Mais il a laissé presque tout à faire ; car il n'a éclairci qu'un petit nombre de détails et une explication portant sur l'ensemble du système exposé par Virgile reste à tenter. On ne disposait alors que d'une édition fragmentaire donnée par Mai. En 1886, M. Huemer a publié l'ensemble

1. Mémoire communiqué au Congrès scientifique international des catholiques, à Bruxelles, en 1894.

2. Cf. Em. ERNAULT, de *Virgilio Marone grammatico Tolosano*. Thèse de Paris, 1886.

3. « Occasu celeri imos inuissere priscos » (p. 69, 4, Huemer), hexamètre, si l'on admet un hiatus. On pourrait en ajouter un second, également faux (p. 42, 3) : « perfectem in cunctis oportet cresceret uirum. »

4. Dans les *Sitzungsberichte* de l'académie de Munich, 1882, I, 1.

du texte¹; ce travail doit être corrigé et revu d'après les collations de mss. et les observations de M. Stangl, publiées en 1891². Trois manuscrits serviront désormais à l'établissement du texte : le *Corbeiensis* de Paris (B. N., lat. 13026, IX^e s.), le *Corbeiensis* d'Amiens (n^o 426, X^e s.) et le *Neapotitanus* (Naples, IV A 34, X^e s.). Le meilleur est le ms. de Paris. Mais aucun n'est complet. Enfin l'archétype non mutilé de nos trois documents était lui-même fortement abrégé. Trois des *epitomae* sont entièrement perdues et ce qui nous reste des autres n'est pas exempt de lacunes et de suppressions. La partie de l'*epitoma de metris* que nous allons d'abord étudier, est conservée par les trois mss.; j'en ai collationné le texte sur celui de Paris.

I

L'*epitoma de metris* (ou de *metrorum expositione*) comprend treize pages de l'édition Huemer. Mais une longue digression est consacrée à la philosophie et à ses espèces : *poema*, *rhetoria*, *gramma* (= *grammatica*), *leporia*, *dialecta*, *geometrica*, *astronomia*, *fisica*, *ethica*, *logica*. Ce n'est qu'après une revue sommaire de toutes ces sciences que l'auteur revient à son sujet. On peut se demander si nous avons là une digression, ou plutôt un essai d'encyclopédie et de classification des sciences, fait d'un point de vue néo-pythagoricien. Par *metra*, il faudrait entendre alors toutes les combinaisons numériques et rythmiques, dont l'ensemble forme l'ordonnance harmonieuse de l'univers et dont chaque espèce est l'objet propre d'une science. Ici comme ailleurs, l'enseignement dont Virgile se serait fait l'écho serait parvenu à son intelligence obtuse, amoindri déjà et obscur. Il n'en serait resté que des définitions et des données positives. Car la science de décadence retient les faits et les observations particulières, et abandonne les théories et les lois dont ils sont la trame, jusqu'au jour où faits et observations périssent eux-mêmes faute de rien qui les relie et les soutienne. Quoi qu'il en soit, Virgile croit vraiment s'écarter de son sujet, et, avec le soin méticuleusement

1. Dans la *Bibliotheca teubneriana*; je cite cette édition par la page et la ligne.

2. *Virgiliana*, München, 1891. Il est regrettable que M. Stangl ait mal connu les travaux français. Il eût évité de confondre Corbie avec Corvey et de prendre les numéros de Saint-Germain des Prés pour des cotes primitives. Cf. *Rev. de philologie*, XII (1888), 87; et DUVAU, *ibid.*, XIII (1889), 151.

didactique qui est le propre de son exposition, il ne manque pas d'en avertir le lecteur¹.

La dernière partie de l'*epitoma*, celle qui suit la digression, contient une distinction importante et qu'il faut signaler d'abord. Virgile annonce en terminant qu'il ne veut rien dire des mètres grecs : « de grecis autem metris, quorum natura dissimilis est et longe diuersa, nihil hiic disputare necessarium reor cum latinum opus efficiam (p. 25, 6)² ». Il y a donc deux espèces de mètres et deux métriques. Par *metra graeca*, Virgile entend des mesures qui peuvent s'appliquer à des mots latins. Sinon, il n'en parlerait pas; il ne lui viendrait pas à l'esprit de s'excuser de son silence; l'auteur d'une grammaire latine n'a pas besoin de se justifier de ne rien dire de la conjugaison grecque. Virgile serait dans la même situation, si les *metra graeca* désignaient des procédés de versification appliqués à des mots grecs. Il a énuméré précédemment les variétés qu'il connaît de rythmes latins. Il reste que ces mètres étrangers, d'une nature si différente, sont les mètres classiques fondés sur la quantité. Ils s'opposent d'une manière absolue aux rythmes réglés d'après l'accent et sont vraiment d'origine grecque. Virgile avait au contraire quelque raison de regarder comme proprement latins les vers toniques. Les savants n'étaient pour rien dans leur développement. Ils étaient à l'image de la langue parlée, déjà presque romane. L'oreille, et non la lecture, suffisait à les enseigner. Au lieu de subsister obscurément par le livre, ils volaient de bouche en bouche. Ils étaient populaires : c'était assez pour les considérer comme nationaux³.

1. Au commencement (p. 17, 12) : « et quoniam de rhetoribus et leporicis mentiuncula facta est, et de metris atque carminibus sermo progressus est, uideatur mihi commodum esse ut aliquanta de philosophiae generibus memorem »; à la fin (24, 24) : « his omnibus licet alio itinere decursis ad nostrum propositum, hoc est ad metrorum rationem, fine tenus recurramus ».

2. Je cite toujours le texte et l'orthographe de l'édition Huemer revue sur les corrections de M. Stangl. La seule liberté que je prends est de corriger, sans le dire, la ponctuation ainsi que la division en alinéas, qui sont dans Huemer très fautives.

3. On pourrait opposer à cette interprétation l'énumération qui précède immédiatement le passage que j'ai tenté d'expliquer (24, 26) : « omnis uersus exаметrus siue eplamетrus rhetoricus est, trimетrus autem et tetramетrus et pentamетrus poeticus erit; de saefico autem et heroico uersuum metro in quadam epistola, quam inter duodecim ad Donatum Romam missimus, describisse me sufficienter memini ». Cette énumération me paraît destinée à éblouir le lecteur. Ces mètres, Virgile n'en connaît que le nom; ce sont de ces mètres grecs qu'il serait bien embarrassé de définir. La mention de l'heptamètre et la distinction de l'hexamètre et du vers héroïque prouvent assez que Virgile est mal renseigné, lui et peut-être ses sources immédiates. Mais il tient à faire étalage du peu qu'il sait. Nous n'avons pas les douze lettres à Donat; elles ont dû exister : cf. STANGL, p. 48 sur 76, 1. Les vers saphique et héroïque, dont il y était traité, devaient être des imitations rythmiques des vers classiques : pour le saphique, cf. L. HAVET, *Métrique grecque et latine*, § 506.

Ces mètres, dont s'enorgueillissait le patriotisme grammatical de Virgile, sont composés de pieds dactyliques et spondaïques, dans lesquels la syllabe du temps fort est accentuée, et les syllabes du temps faible sont atones. Dans ce système, *pólo*, malgré sa brève initiale, donne un spondée; *dóminos*, un dactyle. Une cadence comparable à la finale de l'hexamètre prosodique sera produite par le groupe *póli praeséntis*, où les syllabes accentuées et les syllabes atones forment un dessin analogue à celui des longues et des brèves dans la clausule classique *conde sepulcro*. Il est inutile de remarquer que si cette dernière est valable dans un rythme fondé sur l'accent, la recherche de l'accent à de certaines places n'est pas la cause de cette rencontre; les poètes de l'âge d'Auguste n'avaient pas ce souci¹. Mais, dans un système où l'accent était tout, les groupes *conde sepulcro* et *póli praeséntis* pouvaient s'échanger. Le principe de cette versification était l'imitation des pieds prosodiques par l'alternance des toniques et des atones substituée à l'alternance des longues et des brèves².

Le grammairien Virgile n'a pas toujours compris sa leçon. Dans les notions générales par lesquelles il débute, il commet une confusion grave qui pèse sur sa classification. Il identifie les *metra* et les *sona*, c'est-à-dire les pieds rythmiques et les mots; car *sonum* est une des nombreuses désignations du mot dans la langue de Virgile³. Ainsi, dans *bella consurgunt*, il voit un spondée suivi d'un dactyle: chaque mot forme un pied. C'est la méconnaissance du principe fondamental de ce genre de versification, puisque les accents et les temps forts ne coïncident plus. D'autre part, le grammairien décompose correctement, et, en dépit de sa définition, le vers *fésta dium sollémnia* en trois « metra »: 1° *fésta*; 2° *dium sol*; 3° *lémnia*. Cette contradiction s'explique par une méprise de Virgile à l'égard de l'enseignement de ses maîtres, de sorte que tantôt il le transmet intact, et tantôt il le fausse. Il en a trouvé l'occasion dans le fait explicable et fortuit que le nombre des pieds concorde souvent avec celui des mots. L'erreur a sa cause dernière dans l'état d'esprit de ce maître d'école qui cherche à assimiler les notions de la métrique

1. L. HAVET, *ib.*, §§ 484 et sqq.

2. C'est pour n'avoir pas nettement reconnu ce principe que M. W. Meyer n'a pas eu la pleine intelligence de la doctrine de Virgile et n'a pu rendre compte de tous les textes; cf. surtout, pp. 53 et 55, n. Il a seulement fait mention, souvent sans explication, des nos 1 (p. 77), 2 (pp. 57 et 77); 3, 5, 6, 7 (p. 78); 11 (p. 77); 20, 35 et 36 (p. 76). Nous ne sommes d'accord que pour ces trois derniers textes.

3. Cf. STANGL, p. 47, sur 68, 9, et p. 41, sur 46, 20.

aux notions familières de la grammaire élémentaire. C'est parce qu'on n'a pas remarqué cette confusion, que l'on n'est pas parvenu jusqu'ici à débrouiller l'écheveau.

Une autre notion préliminaire est l'identité du pied et de la syllabe. Pour éviter des méprises, j'entends et j'entendrai toujours par pied un tout de plusieurs syllabes. Ce tout a reçu le nom de mètre dans Virgile, et s'il compte les mètres et les pieds des vers, le nombre des pieds représente celui des syllabes. Il n'y a pas là une pure convention. Du jour où la différence entre une longue et une brève n'était plus sentie, on devait ne plus sentir davantage l'équivalence de la longue et de deux brèves. Puisqu'il n'y avait plus que des toniques et des atones, groupées d'après certaines règles, le compte des syllabes devenait un élément du vers ; deux vers, pour être semblables, devaient donc en avoir un nombre égal. L'identité du pied et de la syllabe implique donc le principe de la poésie rythmique parvenue à la plénitude de son développement, le principe de l'isosyllabie.

II

Les remarques générales qui précèdent vont faciliter l'explication du classement des rythmes proposé par Virgile. Il en reconnaît quatre espèces : « Quaedam enim prosa, quaedam liniata, quaedam etiam mederia, nonnulla perquam extensa ponuntur; quorum pauca pro uestra utilitate exposituri sumus (13, 10) ».

1^o Les « uersus prosii » sont composés de pieds uniformes, de spondées : « omnes autem prosii uersus per spondeum edi solent (13, 20) » :

[1]¹ Phœbus súrgit, cáelum scándit
pólo cláret, cúnctis páret.

2^o « Mederiorum uersuum est nec prosos nec liniatos fieri, quod magis pro cantuum modulatu quam rationis respectu consuetum est (13, 22) ». Si l'on tient compte de cette indication et du principe général de cette classification, on définira les « mederii » des vers composés de spondées et de dactyles rythmiques à place variable. Dans les « liniati », on emploie aussi des pieds de diffé-

1. Pour faciliter les renvois, je donne à tous ces fragments une numérotation continue, en accompagnant le chiffre de l'astérisque, quand la citation n'est pas donnée comme versifiée par Virgile à l'aide des mots : *uersus, carmen, canticum, canere, metrum*.

rentes espèces, mais chaque espèce a une place déterminée. Les « mederi » cités par Virgile forment une strophe de 4 vers.

[2]	fésta díum sollémnia	- - - - -
	púpla per cánam cómpita	- - - - -
	quórum fistilla modéla	- - - - -
	póli persúltant sídera.	- - - - -

3° Les « uersus liniati » viennent d'être définis¹. Virgile, égaré par ses préoccupations de compte de mots, dit : « liniati uersus quinque semper metris metiri debent (14, 7) ». L'exemple cité paraît constituer aussi un groupe de 4 vers :

[3]	bélla consúrgunt	póli praeséntis sub fine,
	præcae temnúntur	sénum suétæ doctrínae,
	régis dolósi	fóuent dolósos tyránnos,
	díum cultúra	mólos neglécta per ánnos.
	- - - - -	- - - - -

On remarquera la pause qui divise le vers de 5 pieds en 2 + 3, et répartit les syllabes en 5 + 8.

4° Les « uersus perextensi », « ornato quidam sed irrationabili circuitu », sont de longues périodes poétiques, composées de plusieurs membres qui riment ou assonnent. Ainsi l'exemple suivant ne fait qu'un seul vers :

[4] uéritas uéra, áequitas áequa, lárgitas láuta, fíditas fída díurnos
dies tranquilla ténent témpora.

On sent l'artifice de cette ligne vraiment « perextensa ». La première partie semble s'arrêter à *fida* et fournir une strophe de quatre vers ; mais il y a une reprise inattendue et le mouvement se prolonge après la rime, de sorte qu'on doit scander *fíditas-fída dí-úrnos*. Cet arrangement, peu naturel sans doute, témoigne d'un certain esprit de combinaison.

Viennent ensuite, et en dehors des catégories énumérées au début, des vers signalés comme « trifoni » et « quadrifoni ». Il est clair qu'ici encore sa fausse définition des mètres trompe Virgile ; car les vers cités au 2° sont aussi en majorité « trifoni ». Il n'y a là d'ailleurs quoi que ce soit qui caractérise une espèce métrique. Nous serons donc obligés de chercher par nous-mêmes pour quelle raison ces vers ont été mentionnés par les maîtres de Virgile.

Nous avons d'abord :

[5]	Archádíus réx terríficus	- - - - -
	laudábíllis láude dígníssimus	- - - - -

1. Doit-on lire *límati*?

Ce sont des « mederii ». Mais le pied initial est précédé d'une syllabe qui ne compte pas dans la mesure; il semble que ce soit une imitation de l'anacrusse; c'est pourquoi ces vers ont dû être l'objet d'une remarque.

Le texte des deux autres vers ne peut être ramené à un type commun. Mais le ms de Paris nous aide à sortir de cette difficulté. Au lieu de *maximus*, dans le premiers vers qui est trop court, il porte *maximaximus*. Cette répétition n'est pas une dittographie fautive. Nous avons affaire à des théoriciens systématiques et arbitraires, qui réforment la langue et créent des mots pour satisfaire leurs imaginations pédantes. On surprend d'ailleurs de pareilles libertés sur les lèvres des gens du peuple, qui suppléent en chantant aux lacunes de leur mémoire, ou sur celles des enfants, quand ils adaptent à un air donné des paroles de leur invention. Nous avons dès lors le texte suivant :

[6] sól maximáximus múnđi lúçifer
 ómnia ástra¹ ínlustrat páriter
 - - - - -

Ces vers sont des « liniati », et ils ont dû être cités par la source de Virgile à cause de la liberté grammaticale *maximaximus*, qui permet de leur donner une forme métrique régulière.

C'est dans la catégorie des « mederii » que se rangent les vers qui suivent² :

[7] märe et lúna concúrrunt úna, - - - - -
 uice altánte témporum gánde. - - - - -

et probablement aussi les vers :

[8] méa, méa Matróna, tíum ampléctor sóma,
 nóbis ánima úna háeret áeque arctúra.
 - - - - - - - - - -

La fin de ces derniers est sûrement altérée. Virgile cite ces vers comme « extraordinaires », sans autre raison précise. Mais

1. Correction de M. Stangl, pour *aera*.

2. Le morceau qui sépare nos nos⁶ et 7 (pp. 16, 1-18 : supprimer l'alinéa de la l. 6), est évidemment déplacé. Il interrompt mal à propos l'exposé des anomalies. Virgile, très attentif à annoncer sa marche et à signaler ses digressions (pp. 12, 17; 17, 13; 26, 1; 67, 14, etc.), aurait ici manqué à ses habitudes. En supprimant cette demi-page, le raccord se fait parfaitement. C'est le débris d'un chapitre de *accentu* (peut-être une des trois *epitomae* perdues), ou un fragment détaché des notions générales du *de metris*. Ces renseignements ne s'appliquent qu'aux spondées (l. 1), et les règles, sans rapport avec la versification, sont imaginées en vue de la distinction des homophones (ll. 7 et 13-14), dans l'esprit des vieux grammairiens. Cp. Nigidius Figulus distinguant *Váleri*, vocatif, et *Valéri*, génitif.

son exposition contient une lacune qui ne devait pas se trouver dans l'original. Il n'y est pas question de la rime ou de l'assonance. Un phénomène aussi facile à observer ne devait pas être passé sous silence, et ces vers sont, je crois, des extraits du passage qui lui était consacré. Ce sont des exemples d'assonance intérieure.

On peut maintenant se faire une idée de la forme que cette théorie a dû présenter dans le traité original. Elle comportait deux parties : une classification des mètres réguliers et un groupe d'observations sur les points particuliers. Les vers se répartissaient en deux classes : les vers contenant des pieds semblables et les vers constitués par des pieds différents. Dans les premiers, on trouvait seulement ou des spondées : ce sont les « prosi » de Virgile ; ou des dactyles : appelons-les « prosi » dactyliques. Dans les vers composés de pieds de nature diverse, ou bien chaque espèce revenait dans chaque vers à la même place : ce sont les « liniati » ; ou bien il n'y avait rien de fixe : ce sont les « mederii ». Les observations particulières concernaient : 1° le nombre des syllabes : comme un mot quadrisyllabique ne pouvait pas toujours entrer dans le vers, on l'y admettait par une tricherie, imitation de l'anacrusse ; au contraire, un mot était-il trop court : plutôt que de chercher un synonyme, tel versificateur hardi l'avait allongé artificiellement ; — 2° la rime : en outre ou au lieu de la rime (ou de l'assonance) habituelle à la fin des vers, ceux-ci pouvaient se diviser en membres rimant entre eux ; — 3° le groupement des vers en strophes : outre la strophe de 4 vers, de longues périodes poétiques, « versus perextensi », analogues à celles que bien des siècles plus tôt allongeait un Lévius, formaient comme autant de strophes aux membres plus intimement unis.

On voit qu'on n'est pas obligé de faire de grands efforts d'imagination ni une grande violence au texte de Virgile, pour retrouver ce qui semble avoir été l'enseignement de ses maîtres. Comme souvent, l'écho a renvoyé la voix un peu assourdie et altérée.

III

Cette théorie, ingénieuse à coup sûr, mais d'apparence artificielle, a-t-elle jamais été pratiquée ? On pourrait répondre qu'aux débuts de la poésie rythmique, Commodien y a conformé ses fins de vers. Les clausules *nosse caelorum, datas a Summo, uitae*

ponendâ, lumine solet, ont une prosodie fausse, mais présentent des dactyles et des spondées semblables à ceux que nous venons de voir. D'autre part, M. Ramorino a réuni récemment quantité d'altérations des vers classiques dues à la prononciation nouvelle des syllabes accentuées¹. Mais nous allons trouver nos exemples dans Virgile lui-même.

Il fait un grand nombre de citations sous des noms barbares (Galbungus, Glengus) ou empruntés à l'antiquité classique (Cato, Cicero, Homerus, Horatius, Lucanus, etc.). Nous n'avons pas ici à nous demander si une telle quantité d'auteurs inconnus et de noms connus (92 environ, dont 34 appartenant à l'histoire antérieure) a réellement existé, ou si nous n'avons là qu'une application du procédé fréquent par lequel ces écrivains de décadence ont abrité des livres d'école sous des noms illustres : Cicéron, Caton, Pindare. En littérature, rien n'est isolé, et une mystification ne peut être conçue qu'à l'image de la réalité. Il suffit d'ailleurs qu'on puisse dégager de ce fatras un ensemble de principes généraux pour qu'on soit assuré qu'ils ne sont pas des inventions de Virgile. Mais tout n'est pas fatras ou mystification dans ce déluge de citations, puisqu'on y rencontre le mot délicat et profond sous sa forme scolastique : « sapientiam amans in actus exerit². »

Commençons par les textes conformes à la théorie. Ils ne sont pas nombreux, mais il y en a, ce qui laisse à penser que les exemples cités plus haut n'ont pas été imaginés pour l'amour des règles. Après ce qui précède, nous n'avons guère qu'à procéder à une simple énumération.

1° « Prosi » spondaïques. 2 vers attribués à Virgilius Assianus (p. 77, 15) :

[9*] glébae gignunt
frúges férunt.

2° « Prosi » dactyliques. 2 hexasyllabes (90, 9) :

[10] móres collígite,
bóna diligite.

1. *La Pronunzia popolare dei Versi quantitativi latini nei bassi tempi ed origine della verseggiatura ritmica*, Torino, 1893, in-4.

2. P. 79, 3 ; il est très vraisemblable que ce mot, mis sous le nom de Cicéron (cf. nos 28, 29, 30, 35, 37, 40) est un vers de 13 syllabes du type du n° 38. — La très grande majorité des textes qui suivent ont été imprimés comme de la prose par M. Huemer.

2 strophes de 4 hexasyllabes, tirées du *de IV elementis* de Plautus (151, 3) :

[11] límo solúbili,
lýmpha meábili,
ígne ardíbili,
áura mutábili,
múndus uisíbili,
súmptus ínítiiis,
cúius terríbili
péndit tristítiiis¹.

Enfin, un vers de 5 dactyles, tiré du chant consacré par Sarbon à la reine Rigadis, et cité pour l'emploi de *ego* comme ablatif (123, 1) :

[12] dígna ab égo laudári carménto mirábili².

3° « Liniati ». Nous n'en avons qu'un seul exemple dans le chapitre *de scinderatione fonorum*. L'objet de ce chapitre est l'usage de grouper arbitrairement les lettres ou les syllabes qui composent les mots d'une phrase. On pourrait faire remonter cette pratique aux temps les plus anciens de la langue, alors que les préfixes et les déterminatifs atones n'étaient pas indissolublement soudés au mot simple ; ainsi s'expliquent des divisions légitimes comme celle de *qui* et de *cumque*, des divisions quasi-légitimes comme le *facit are* de Lucrèce, des divisions fautives imaginées d'après les précédentes, comme le *cere comminuit brum*, attribué à Ennius. Nous avons affaire dans le texte suivant, à une tmèse de cette dernière espèce. Dans ces deux vers, mis sous le nom de Terrentius, les deux syllabes du mot *manu* sont réparties entre chacun d'eux. Ils ont 14 syllabes avec 6 accents à place fixe et clausule composée d'un dactyle suivi d'un spondée ; ce sont donc des façons d'hexamètre (p. 80, 9) :

[13] fórtis énssem Aéneas ín·NV· fórté portábat³
pélta fidens ·MA'·tuta téla féstim uincébat.
--- -- -- -- -- -- -- --

4° Trois vers isolés peuvent appartenir aussi bien à la catégorie des « liniati » qu'à celle des « mederii ». L'un reproduit exactement le rythme des « liniati » attribués à Caton (n° 3) ; il

1. *Tristitiis*, correction exigée par la rime. Ce barbarisme, qui ne doit pas nous étonner, est d'ailleurs l'équivalent de *tristitias* donnée par les mss.

2. Dans la forme proposée par M. Stowasser, *die vierzehnte Epitoma des Grammatikers V. M.*, pr. du gymnase Fr.-Jos., Vienne, 1889, p. xxviii, certains accents ne se trouvent pas à la place voulue.

3. Mss : *forte portabat in nu* : mais il faut tenir compte des rimes.

est de l' « orateur grec », « in uersu quodam graeci oratoris » (p. 149, 16) :

[14] bélla gallórum tóto concéssent in órbe

Les deux autres sont mis sous le nom d'Honoratus le grammairien (27, 7) :

[15] plébs in béllo gregátast -- -- -- --

Les mss donnent *congregata est*. Mais la prononciation enclitique *st* a dû se maintenir fort tard, puisqu'on la trouve dans Commodien et qu'elle a passé dans le vieux français *kist*¹. La substitution du composé au simple n'est pas rare dans les mss de Virgile, surtout quand elle fait disparaître une anomalie grammaticale². Enfin, nous obtenons ainsi un vers analogue au suivant, cité au même endroit ; s'ils sont tirés du même morceau, c'étaient des « mederii » :

[16] uérus poéta sic áit. -- -- -- --

5° Il faut peut-être ranger parmi les « uersus perextensi » un vers de « Cicéron » : « noster Cicero canit » (120, 12) :

[17] éaelus ille éléuátus uísu cáret carnálium

Le rythme repart après *caret*, comme plus haut (n° 4) après *fidá*. On est obligé d'intervertir l'ordre des deux derniers mots ; dans le ms, *carnaliium caret* est une faute très inexplicable. La correction est en tout cas moins violente que de lire avec M. Stowasser : *carnali* ; sa manière de rythmer ce vers est difficile à comprendre, car le rythme ne concorde plus à la fin avec l'accentuation, là où précisément leur accord est le plus nécessaire. Le même auteur veut voir un vers dans la citation précédente, de l'hébreu Sufphonia ou Sophonias (120, 9). A mon avis, ce ne pourrait être qu'un « perextensus » :

[18*] ténébrósa célant céla cæli clára quae súrgunt sídera

Nous n'avons pour tout ce passage que l'infidèle m. de Naples ; il donne *consurgunt* qu'il faudrait changer en *surgunt* comme, plus haut, *congregata* en *gregata*. Ajoutons cependant que notre texte actuel ne donne pas la citation pour un vers. Mais l'allité-

1. L. HAVET, *Métrie*, § 496, p. 236, 3^e édition.

2. Cf. STANGL, p. 23.

ration et l'assonance permettent de ne pas y voir de la prose. On remarquera dans ces deux textes l'application du principe du rythme binaire dans la détermination des accents secondaires des polysyllabes *élevátus* et *ténébrósa*. C'est un moyen de faire entrer dans le vers des mots qui en sont écartés par la théorie prise dans toute sa rigueur.

6° Un dernier texte est une strophe de 4 « mederii ». C'est un exemple d'une espèce d'entrecroisement de mots dont on a la clé en mettant bout à bout les vers impairs d'une part et les vers pairs de l'autre. Il faut admettre une élision au premier membre. P. 77, 1 : « primus (scinderationis effectus est) quo uersus scindimus Catone dicente :

[19]	máre oceánum	- 00	--
	clásses quod lóngae	- 00	--
	sépe turbátur	- 00	--
	símul náuigant	- -	-00

Hoc enim dicere cluit¹ : « mare oceanum sepe turbatur, classes
« quod longae simul nauigant ».

Nous passons maintenant à une catégorie beaucoup plus nombreuse. Elle comprend les vers rythmiques constitués, comme beaucoup de vers du moyen âge, par l'isosyllabie, la rime ou l'assonance, et le retour de l'accent à une place fixe vers la fin du vers. D'après la place de cet accent, on peut répartir nos textes entre deux classes. Dans l'une, il est sur l'avant-dernière ; c'est ce que les théoriciens modernes appellent rythme trochaïque. Quinze citations paraissent se ranger sous cette rubrique. Elles appartiennent à huit groupes d'après le nombre des syllabes.

1° Quatre vers de 5 syllabes (91, 15) :

[20]	Summa in súmmis
	<quis> potens cáelis
	celsaque cúncta
	gubernat céla ?

Virgile distingue entre *caelum* et *celum* (120, 6) : *caelum* désigne le ciel, et *celum*, de *celare*, les nuées du ciel. La conjecture de M. Stangl, qui ajoute *quis* au commencement du second vers, le remet sur pied et fait rentrer ce quatrain dans le genre des énigmes, si cultivées par les maîtres anglo-saxons². Virgile a plus d'un trait commun avec cette école littéraire et grammaticale.

1. Cluit ; ms : duit, Huemer : debuit ; cluit = audit, intellegit.

2. EBERT, *Allgemeine Gesch. der Literatur des Mittelalters*, 2^e éd., pp. 628 et 650 ; Aldhelm, un des maîtres du genre, connaît les maîtres de Virgile, plus bas, n° 38.

2° Deux hexasyllabes encadrés par deux heptasyllabes (126, 11) :

[21*] grammaticos nostrâtes,
 [salutate frâtres,
 [quia et nostrâtes
 uos undique salûtant¹.

3° Deux octosyllabes de Latomius : « in quodam quereloso carmine », cités pour l'emploi de *ego* au sens de *nos* (123, 5) :

[22] ego quid simus actûri,
 quibus agri sunt dirépti?

4° Deux ennéasyllabes d'Hilarius « in functorio Iuواني carmine » (54, 8) :

[23] lexisti siduum bellâre
 in toto curriculo uîtâe.

Les mss. ont *assiduum* : c'est la même faute que précédemment. L'emploi du simple pour le composé et dans le même sens est fréquent chez Virgile, alors même que le simple n'existe pas ou n'a pas cette forme. M. Stangl, après M. Stowasser, a cité *intero* pour *exintero*, *sidero* pour *considero*, *festim* pour *confestim*, *curro* pour *concurro*, *functorius* pour *defunctorius*, *stigo* pour *instigo*, *fidenter* pour *confidenter*²; il aurait pu ajouter l'adjectif *ers*, que Virgile croit être le simple de *iners* (p. 33, 20).

5° Deux décasyllabes suivis de deux vers de 13 syllabes, attribués à Maevius (165, 13) :

[24] participium generis omne
 tam ex uerbo quam etiam nomne
 comparatiuum recto gradum trahit iure
 superlatiuum eodem receptat mure³.

6° Six groupes de vers de 13 syllabes. Deux d'entre eux, signalés par M. Sittl⁴, appartiennent à la bizarre énumération des douze latinités que Virgile met sur le compte de son homonyme Virgilius Assianus. Je ne puis que citer le texte (p. 90, 3), sans chercher à comprendre. « VI (latinitas) lumbrosa⁵, hoc est perlonga, cum

1. Restitution de M. Stowasser, obtenue par la combinaison du texte des mss. avec celui de l'*Ars Bernensis*.

2. P. 33.

3. En partie restitués par ERNAULT, de *Virgilio Marone*, p. 16. Mss. : *omne*] *omnis omne*; *nomne*] *ex nomine*; *superlatiuum*] *sed et superlatiuum*; *mure*] *more*. Hue-mer : *rectogradum*, ce qui prouverait qu'il n'a pas essayé de comprendre.

4. Dans un important compte rendu des *Jahresberichte* de Bursian et I. von Müller, LXIX, 71.

5. M. Sittl compare ce mot avec les noms propres italiens *Lombroso* et *Lumbroso*.

pro uno usitato totus uersus scribitur, cuius exempla sunt hec, ut :

[25] gabitariu cum bresin galsiste ion,

hoc est legere. Item :

[26] nemesium almigero pater panniba,

hoc est uita ».

Un autre vers est d'un classement douteux, à cause de sa finale d'hexamètre prosodique. Il s'agit des particules explétives (72, 25) : « sic uocantur, primum quod sensum dictionis expleant, uel quod in metris locum suum obtineant iuxta illud Catonis :

[27] uirile¹ quoque certari competit ágmen.

Hic enim « quoque », praeter metri explanationem, nullam causam habet ».

En regard des deux textes cités plus haut, les trois derniers, tirés du chapitre de *scindératione fonorum*, nous paraîtront presque naturels. Dans le premier, le mot *domo* a ses deux syllabes réparties chacune à la fin d'un vers; ce vers, si l'on ne tient pas compte de cette addition, est formé de deux membres égaux qui riment (79, 18) :

[28] inque simul cuncti manebant collecti ·DO·
iura ineúntes foedra muniéntes ·MO·

Les mss. donnent : *cuncti manebant simul*; mais la recherche de la rime et la symétrie des membres sont assez évidentes pour justifier une transposition. La correction *foedra*, au lieu de *foedera* des mss., est aussi légitime que celle de *nomine* en *nomne* dans les vers cités plus haut (n° 24). Nous avons d'autres formes semblables, sérieusement attestées : *aethrius*, *cracter*, *craxare*, *craxatura*². Il faut savoir que, pour ce chapitre, le ms. de Paris, fidèle à la graphie primitive, nous fait défaut; les autres mss l'altèrent souvent, et donnent, par exemple *aethereus*, *caracter*, *caraxare*, *caraxatura*.

Les syllabes de *dare* sont introduites chacune à l'intérieur du vers dans le distique suivant (79, 23) :

1. *Virile* = *uiriliter*; cp. *forte* = *fortiter*, p. 80, 9 (n° 13); d'après le type : *facile*, *deficile*, p. 68, 17.

2. STANGL, p. 128, n. 14.

- [29] hostes proponunt, o ciues, ·DA· dextras, uestro
 uersa iuri ·RE· uice, gubernante fáto¹.

Les syllabes de *surge* sont distribuées au commencement de chaque vers dans (79, 25) :

- [30] ·SVR· <o> sol, succurrere, clara fulgens lúce,
 ·GE· gaudium ciuili portans pro salute².

7° Du même chapitre, proviennent deux lignes de 14 syllabes, auxquelles M. Stangl a donné la disposition suivante (p. 80, 6, Huemer; Stangl, 54) :

- [31] ·TEMPO·QVAE·RA·PRAE· suum suo sub iure finem
 ·FINITVM· sibi ·RVNT· mundi compage statúta.

Virgile nous apprend que les mots coupés sont : *tempora quae-runt praefinitum*.

Le vers, dont Virgile se déclare l'auteur (p. 18, 12), est également de 14 syllabes, si l'on adopte le texte du ms. d'Amiens, très bien justifié par M. Stangl :

- [32] mulctai tornores logi³, nec arena cessi.

Enfin, il faut ajouter le vers d'Horatius : « in principio cuiusdam uoluminis », allégué comme exemple de *soles* au sens de *carmina* (38, 15) :

- [33*] soles meos omni ecclesiae uestrae cóndo⁴,

8° Un vers de 18 syllabes est attribué à Bregandus Eugenicus (162, 21) :

- [34] solus Cato miles, populus turbatus, in acie stétit.

A ces quinze citations d'un total de 30 vers, nous ne pouvons opposer que 12 vers au plus accentués sur l'antépénultième et répartis entre 4 citations. Les savants modernes ont donné à ce rythme la qualification d'iambique.

1. Je ne puis m'expliquer la disposition en 3 lignes, proposée par M. Stangl.

2. Mss : o sol] sol; cp. o ciues, n° 24; portans pro] pro portantibus, qui dépasse l'absurdité permise aux citations de Virgile. Succurrere, infinitif de but, dépend de surge.

3. Logi, génitif de logus, transcription de λόγος.

4. Sur ce texte, imité par Bède, cf. STANGL, p. 39.

1° Deux groupes d'octosyllabes ; l'un, tiré du *de scindératione fonorum*, a été rétabli ainsi par M. W. Meyer (p. 80, 1 H. ; W. Meyer, p. 76) :

- [35] ·LAV· contemptus pecúniae
 ·DA· in omni molímine
 ·BI· per amorem sóphiae
 ·LIS· menti fiet périte.

L'autre est attribué à Donatus « in quodam carmine » (126, 7) :

- [36] nostrae omnis familia,
 nostrates quoque pécora,
 eudadnt imminéntia
 hostilium pérícula¹.

2° Un texte difficile est donné sous cette forme par les mss. (79, 30) : « omne uisum ab homine. cu. delectabile natura sugante (ou *sugente* ; *stigante*, Stangl). pi. ipsi indita, ex qui non potest. tur. cupidine carere ». Le mot divisé est *cupitur*. Nous avons un total de 39 syllabes. Or, les vers cités dans cet alinéa ont 13 syllabes (nos 28, 29, 30 et 40) et contiennent chacun une des syllabes du mot écartelé. Il est donc vraisemblable qu'il y a là 3 vers, assonant en *i — e*, les fins de vers étant *hómine*, *delectábile*, *cupidine*. Cependant, à moins de recourir aux enchevêtrements d'incises que Virgile célèbre comme le comble de l'hyperbate (p. 162), il est impossible de rétablir autre chose que le troisième vers :

- [37] ex qui non potest ·TVR· carere cupidine.

3° Virgile (121, 9) rappelle un mot adressé à un lâche par Glengus, « quod cuidam conflictum fugienti dicere fidenter ausus est : « gurgo, inquit, fugax fambulos dignus est ». Rien n'indique un vers dans cette citation. Mais Aldhelm, mort en 709, en marque la vraie nature et donne le passage plus complètement (ed. Giles, p. 95) : « Si uero quippiam inseitia suppeditante garrula frontose conuincitur pagina prompsisse, ut uersidicus ait :

- [38] dignus, fante Glengo, gurgo fugax fambulost². »

Ce serait donc un vers de 13 syllabes à finale iambique (ou, plus exactement dactylique). Mais ce passage a un autre intérêt,

1. Peut-être *pericola* ; cp. *pecora*.

2. Ms. : *dignus*] *digna* ; *glengo*] *glingio* ; *fambulost*] *fambulof*. J'ai corrigé d'après le texte de Virgile.

Aldhelm n'a pas pu emprunter ce texte à Virgile, puisqu'il le donne au complet, avec ses allitérations caractéristiques et son rythme. Ils ont donc puisé tous deux à une source commune. On y a vu la preuve que ces auteurs aux noms bizarres étaient réels et que ces textes singuliers étaient bien des citations. C'est aller un peu vite. La source d'Aldhelm cite Glengus, comme Virgile. J'en conclurai donc seulement, avec M. de la Palisse, qu'Aldhelm et Virgile ont puisé à une œuvre, grammaticale peut-être, où Glengus était nommé. C'est une confirmation de l'opinion à laquelle une étude attentive des théories métriques nous a conduits : Virgile n'est que le dernier écho d'un enseignement transmis par plusieurs générations de maîtres et d'élèves. La source, ou les sources, où Virgile a puisé, était encore accessible à Aldhelm un siècle plus tard.

Un seul texte présente réunis les deux rythmes (41, 24), d'après Stangl :

[39] bones uiros úrbi
dedit Sicília.

Ce fragment, cité comme exemple de *bonis* employé pour *bonus*, est trop court pour qu'on puisse affirmer sûrement sa nature.

Un autre morceau, de 3 vers de 13 syllabes en tout, à rime intérieure simple ou croisée, est caractérisé seulement par la rime et l'isosyllabie; les syllabes d'un mot coupé, *facere*, sont en dehors des rimes (79, 28) :

[40] debeo meam rem ciuibus communem¹ ·FA·
ne auaritiám secter in propriis, ·CE·
malam neu rapinam agam in externis ·RE·

Nous avons terminé cette énumération. Elle nous permet de répondre à une question négligée jusqu'ici, celle de la rime. Virgile n'en dit rien; mais nous avons vu que le maître auquel il emprunte sa théorie avait dû s'en occuper. Des amorces subsistent dans l'exposition de Virgile, qui permettent de rétablir une partie de la doctrine. Si, maintenant, nous considérons les 40 fragments réunis ci-dessus, nous en tirerons des renseignements sur la nature et la distribution des rimes. Ils sont peu nombreux sur ce dernier point : nous avons des rimes intérieures aux n^{os} 1, 4, 7, 8 et 28, et un curieux exemple de rimes intérieures et croisées au n^o 40. Sur le premier point, ils abondent; nous avons toutes les variétés de rimes et d'assonances. Les

1. Ms. : *ciuibus meam rem communibus*; *communem* est une correction de Mai.

rimes simples se rencontrent 9 fois (nos 1, 4, 5, 9, 20, 22, 23, 29 et 40). La rime riche, au sens où l'entendent les poètes modernes, avec consonne d'appui, est représentée deux fois (nos 13 et 28). Des doubles rimes sont atones au n° 11 (*bili*) et comprennent la tonique aux nos 3 (*ina, in(a)e, ánnos*) et 24 (*ómne, íre*). Le n° 10 fournit une triple rime (*ligite*). Le n° 18 présente l'assonance simple. Il y a 7 cas de double assonance, avec rime quand le mot finit par une voyelle : *ó-a, ú-a* (8); *ú-e* (30); *i-a, e(?) -a* (2); *i-e* (35, 37?) *an-e* (7). On aurait aussi une double assonance si on lisait *pericola* au n° 36 (*i-a, o-a*). La double assonance comprend une rime, quand la finale est la même consonne (nos 6, 11, 21, sauf le dernier vers). Enfin, trois citations sont dépourvues de tout écho (19, 31 et 39). On voit par cet exposé que les pratiques jugées plus tard nécessaires commencent seulement à faire leur apparition.

L'unique exemple d'éliision est par le fait même fort suspect¹.

Les auteurs de ces textes n'ont pas une grande sévérité à l'égard de l'hiatus. Nous en trouvons 14 exemples pour 89 vers; un seul a lieu d'un membre à l'autre d'un long vers².

Quelques-uns de ces longs vers sont en effet divisés en membres, sans parler des « uersus perextensi ». A côté de coupes : 6 + 7 syllabes³ (nos 28; 31, 2; 33, 35 (douteux), 38, 40), 8 + 6 (n° 32)⁴, on a les distributions 7 + 7 (n° 13), 7 + 6 (nos 29, 2; 30; 31, 1) et 5 + 8 (3; 14; 29, 1 et 3. Un vers de 18 syllabes paraît être formé de trois membres égaux (34).

Un des éditeurs des poètes carolingiens se plaint, à la fin de sa tâche, de sortir tout meurtri et déchiré de ces buissons épineux, dépourvus de feuilles et de fleurs. Notre tâche n'a guère été moins pénible. Je ne sais si nous devons nous en plaindre à notre tour. L'excursion n'aura pas été sans profit. On n'a plus guère aujourd'hui l'espèce de charité intellectuelle qui conduisait de préférence Ozanam à travers les siècles de décadence; nous nous contentons de leur rendre justice. Mais puisqu'ils portaient

1. Peut-on corriger *mare* du Neapolitanus en *mar*? Le barbarisme, doublet de *mare*, serait comparable à la série citée *epist.*, I, p. 111, 7 : *sepes* (à restituer pour *sepe*) *sepis* et *seps sepis*, *Cebes Cebitis* et *chebs chebitis*, *praeces precis* et *prez precis*, *sedes sedis* et *ses sedis*. Ce ne sont ici, il est vrai, que des mots en *-es*.

2. Nos 6, 2; 7 (2 fois); 8, 2; 11, 3; 12; 20, 1; 21, 3; 25 (douteux); 28, 2; 33. Doivent être mis à part 35, 2 (*DAin*) et 8, 2 (d'un membre à l'autre).

3. W. MEYER, *l. l.*, p. 98, n° IX, 6 a.

4. *Id.*, *ib.*, p. 93, n° VII, 1.

avec eux les moissons du passé, nous voulons savoir comment ils ont gardé ce dépôt et l'ont transmis à leurs successeurs. Une étude un peu approfondie d'une des branches de l'enseignement et de la science à l'aube du VII^e siècle nous fait entrer dans la psychologie de ces âmes où la barbarie ambiante, la tradition scolastique, la curiosité naïve, la puérilité pédante se mêlaient étrangement. Virgile mérite d'arrêter ainsi l'attention, à cause même du relief qu'il donne à tous ces éléments. L'objet spécial de notre travail a reçu en même temps plus de lumière. Alors que tout serait artifice dans les théories et pure invention dans les citations, il serait encore utile de connaître et d'éclaircir les unes et les autres. Car, en métrique, plus qu'en aucune partie de la grammaire, les règles fausses deviennent des agents créateurs. L'évolution d'une métrique n'est pas exclusivement mécanique ou physiologique ; il faut y faire la part de l'art, c'est-à-dire du libre arbitre. Les rimes pour l'œil sont de tous les temps. Mais il y a plus. Virgile semble avoir donné la formule de ce que le vers latin eût pu devenir, si les poètes avaient suivi la voie dans laquelle, inconsciemment peut-être, Commodien les engageait. Elle s'ouvrait naturellement devant eux. On aurait pu dire alors que, malgré des principes opposés, rien n'était changé, le jour où l'accent serait devenu tonique de mélodique qu'il était. L'hexamètre prosodique comptait 6 temps forts, prononcés avec intensité, et 6 temps faibles, comportant une ou deux syllabes, prononcés avec douceur. Les syllabes toniques, criées au lieu d'être chantées, placées sous les six temps forts et s'opposant aux atones des temps faibles, n'auraient pas produit une impression différente sur l'oreille. Mais cette continuation apparente du passé souffrait deux difficultés. Beaucoup de mots, les paroxytons de plus de 3 syllabes n'auraient pu facilement entrer dans le vers. Les syllabes atones, toutes de même valeur par rapport aux toniques, distribuées au hasard, tantôt par unités et tantôt par couple, auraient entraîné la confusion et, par suite, détruit le rythme. Il fallait en venir à l'opposition régulière d'une seule atone à une seule tonique, sauf à frapper d'un accent secondaire de deux en deux places les syllabes atones des mots trop longs : *conuenientibus*. Ce rythme binaire se montre dans les plus anciens monuments de ce genre de versification. Virgile paraît à peine le connaître isolé et employé exclusivement. L'autre espèce de ses vers toniques est en effet caractérisée par le retour à la même place d'un seul accent vers la fin du vers. C'est là l'état de la poésie rythmique beaucoup plus tard, quand, au XII^e siècle, Abélard et l'*Archipoeta* paraissent rechercher surtout

les dispositions raffinées de la strophe et sacrifiant, en vue de ce résultat, la rigueur des observances anciennes¹. Ainsi, ce grammairien dédaigné réunit dans son œuvre comme les deux termes de l'évolution de la rythmique latine. Il donne la formule savante, peut-être jamais réalisée, de l'idéal vers lequel tendaient confusément les tâtonnements du début ; il a des exemples des libertés prises par les auteurs de la dernière période. Son enseignement, ou plutôt l'enseignement de ses professeurs, remplit donc bien son rôle d'intermédiaire entre le passé et l'avenir. On pourrait lui appliquer, avec une exagération égale d'ailleurs, et en l'étendant à ses doctrines, le mot de son illustre homonyme, si étrangement travesti par ses maîtres, et où nous respirons une dernière fois le parfum de ces fleurs de décadence :

qui fauum mellis non amat, odit tua carmina, Maevi².

Paul LEJAY.

TABLE DES TEXTES ÉTUDIÉS

Édition HUEMER	Nos	Édition HUBNER	Nos
13,20	1	79,28	40
13,22	2	79,30	37
14,10	3	80,1	35
14,19	4	80,6	31
15,13	5	80,9	13
15,20	6	90,3	25
17,6	7	90,5	26
17,10	8	90,9	10
18,12	32	91,15	20
21,7	15	120,9	18
21,8	16	120,12	17
38,15	33	121,9	38
41,24	39	123,1	12
54,8	23	123,5	22
72,25	27	126,7	36
77,1	19	126,11	21
77,15	9	149,16	14
79,18	28	151,3	11
79,23	29	162,21	34
79,25	30	165,13	24

1. Sur Abélard, cf. W. MEYER, *Petri Abaelardi planctus I, II, III, IV, V, VI*, Erlangen, 1890, pp. 8-9 ; certaines règles de détail sont d'ailleurs non appliquées dans Virgile.

2. P. 165, 12.

JUVÉNAL, VIII, 7¹

Quis fructus generis tabula iactare capaci
† *Coruinum*, posthac multa contingere virga
Fumosos equitum cum dictatore magistros,
Si coram Lepidis male vivitur ?

Seul le ms. de Montpellier (P) donne *Coruinum* ; dans d'autres le vers tout entier est omis. Quelques critiques en ont tiré argument pour le rejeter comme apocryphe. Mais Bücheler le conserve, et, avec Weidner et Hosius (*Apparatus criticus ad Juvenalem*, 1888), je crois qu'il a raison. Mais il n'est pas admissible que *Coruinum*, qui commençait le vers 5, soit répété au début du vers 7. Les 9 premiers vers forment une seule et même phrase ; Juvénal développe cette idée : à quoi servent des ancêtres illustres, si on a de mauvaises mœurs ? Il choisit un certain nombre de noms aristocratiques, fameux dans l'histoire de Rome ; il n'est pas possible que dans l'énumération dont se compose cette période il répète le même nom. Je crois qu'il faut lire *Torquatium*. La similitude des deux noms est suffisante pour que les yeux du copiste aient été trompés par le voisinage du vers 5.

Lucain, citant les membres les plus illustres de la noblesse, qui furent tués à Pharsale dans les rangs Pompéiens, rapproche les Aemilii Lepidi, les Valerii Corvini et les Manlii Torquati (VIII, 583) :

caedunt Lepidos, caeduntque Metellos
Corvinoque simul, Torquataque nomina, regum
Saepe duces, summosque hominum, te, Magne, remoto.

Comme l'indique *posthac*, le nom qui précède ce mot, au commencement du vers 7, doit être celui d'un héros appartenant à une période assez reculée de l'histoire romaine ; il figurait dans la partie la plus élevée du tableau généalogique, au sommet du mur de l'atrium ; puis (*posthac*) venaient au-dessous les *magistri equitum* et les autres ancêtres qui avaient vécu dans une période plus rapprochée. Ceci s'applique bien à T. Manlius, le premier de

1. Communiqué à la *Société des humanistes français* le 20 juin 1894.

sa race, auquel fut donné, en 361 av. J.-C., le surnom de Torquatus, à la suite du combat singulier dans lequel il tua un Gaulois.

Ce qui a pu amener la confusion avec Corvinus, ce n'est pas seulement la ressemblance orthographique des deux noms : c'est aussi la ressemblance des deux légendes par lesquelles on en expliquait l'origine. Le M. Valérius, qui légua à ses descendants le cognomen de Corvinus, avait aussi tué un Gaulois en combat singulier (349 av. J.-C.). Tite Live lui-même accuse ce rapprochement, lorsqu'il dit de Corvinus, briguant l'honneur de répondre au défi du Gaulois : « *haud indigniorem eo decore se quam T. Manlium ratus* ¹. » Les deux légendes se suivaient de très près chez les annalistes ; elles ont dû être maintes fois rapprochées dans l'enseignement des écoles et la confusion a pu se produire de bonne heure.

Mayor rejette le vers 7 tout entier, parce que, dit-il, le tableau généalogique n'a pas besoin d'être *capax* pour contenir un seul nom. L'objection n'est pas valable. Le tableau est *capax*, parce que, outre ce nom d'un personnage illustre, il en contient encore bien d'autres, *fumosos equitum magistros*. . . . Mais on peut entendre aussi que le nom de T. Manlius Torquatus, appartenant à une période reculée, pour laquelle les titres ne sont pas aussi nombreux, est écrit en grosses lettres, de façon à remplir, à lui tout seul, un vaste espace.

Georges LAFAYE.

1. TITE LIVE, VII, 26. Il l'appelle *Corvus*. Mais Claudius Quadrigarius, fragm. 10^b (*Hist. rom.* PETER), l'appelle *Corvinus*

SUR UN PASSAGE DE THÉON DE SMYRNE

On lit dans Théon de Smyrne, page 99, lignes 13-18 de l'édition Hiller¹ (Leipzig, Teubner, 1878) :

διὸ πρῶτῳ τῷ εἰρημένῳ ὄρκῳ οἱ Πυθαγορικοὶ ἐλέγοντο... καὶ “ ἀριθμῶ δέ τε πάντ' ἐπέοικε ”.

καὶ τοῦτο εἶναι τὸ σοφώτατον· πάντα μὲν γὰρ τὸν ἀριθμὸν εἰς δεκάδα ἤγαγον κ. τ. ε.

Ce texte est évidemment corrompu.

Tout d'abord πρῶτῳ ne se comprend pas à propos du serment pythagorien par le quaternaire mentionné antérieurement (page 94, l. 6-7).

L'article τῷ qui suit est suspect, en tant qu'il est en interligne dans le manuscrit A (Marcianus 307), le seul dont il faille tenir compte.

La lacune après ἐλέγοντο est indiquée par Hiller dont voici l'annotation : “ χρῆσθαι post ἐλέγοντο probabiliter addidit A secunda manu, sed exciderunt plura : cf. Chalcid. 35. Sext. Emp. adv. math. IV, 3. VII, 94. Zeller I, 317, 2. ” Mais s'il est possible de remettre grammaticalement la phrase sur ses pieds, sans y rien ajouter, même χρῆσθαι, il n'y a aucun motif de supposer une lacune quelconque. Ni Chalcidius, ni Sextus Empiricus ne font autre chose que de rapprocher, comme Théon de Smyrne, le serment par le quaternaire et l'hémistiche sur la ressemblance de toutes choses au nombre. On ne trouvera pas davantage dans Zeller.

D'après la division byzantine des manuscrits, laquelle n'a au reste aucune valeur, καὶ τοῦτο commence un nouveau chapitre περὶ δεκάδος (*De Musica*, 39). Les traducteurs interprètent en conséquence : « Le plus sage (ou plutôt : le plus savant) c'est, pour les Pythagoriens, d'avoir ramené tous les nombres à la décade. » Sans nous arrêter à la difficulté que présente la forme gram-

1. Éd. Dupuis (Paris, Hachette, 1892) : p. 162, lignes 14-18.

ticale (l'infinifif τοῦτο εἶναι), nous pouvons invoquer deux textes qui prouvent sans conteste que le sens doit être tout autre :

ÉLIEN, *Var. Hist.*, IV, 17 : Ἐλεγε δὲ (Πυθαγόρας) ὅτι πάντων σοφώτατον ὁ ἀριθμὸς· δεύτερος δὲ ὁ τοῖς πράγμασι τὰ ὀνόματα θέμενος.

JAMBLIQUE, *Vit. Pyth.*, 82 (parmi les exemples des ἀκούσματα concernant le τί μάλιστα) : τί τὸ σοφώτατον; ἀριθμὸς· δεύτερον δὲ τὸ τοῖς πράγμασι τὰ ὀνόματα τιθέμενον.

Ainsi « ce qui est le plus savant, c'est le nombre » ; voilà la formule pythagorienne que Théon a dû mentionner et rattacher aux deux qui précèdent.

Il est aisé de restituer comme suit un texte qui fasse disparaître toutes les difficultés signalées :

διὸ πρὸς τῷ εἰρημένῳ ὄρκῳ οἱ Πυθαγορικοὶ ἔλεγον τὸ [καὶ] « ἀριθμῷ δὲ τε πάντ' ἐπέοικε », καὶ τοῦτον εἶναι τὸ σοφώτατον.

J'indique comme à supprimer le premier καὶ (avant ἀριθμῷ) ; il serait aisé de le déplacer en le mettant avant τὸ. Mais j'estime que Théon n'avait primitivement, comme Chalcidius et Sextus Empiricus, rapproché du serment par le quaternaire que l'hémistiche sur le nombre ; la liaison d'idées avec le γὰρ qui suit ne peut guère en effet s'expliquer autrement. Le membre de phrase καὶ τοῦτον εἶναι τὸ σοφώτατον est donc un repentir de l'auteur (sinon une interpolation postérieure) ; son addition aura entraîné celle du καὶ précédent, qui sera ensuite passé de la marge dans le texte à une mauvaise place.

2. Il est à peine utile de remarquer que la sentence attribuée à Pythagore par Élien n'offre aucun caractère d'authenticité. A la vérité, une collection d'ἀκούσματα paraît bien avoir été faite dès le temps d'Aristote, par son disciple Aristoxène, lequel les aurait d'ailleurs fait présenter par Pythagore comme recueillis de la bouche d'une prêtresse de Delphes (*Thémistoclée*, Diog. L. VIII, 8 ; *Aristoclée*, Porphyre, V, P. 41). Mais, d'une part, nous devons singulièrement douter, d'après ce dernier trait même, qu'Aristoxène se soit borné au rôle d'un historien scrupuleux et sincère ; d'un autre côté, le recueil primitif a probablement été grossi et transformé dans le laps de temps qui s'est écoulé entre Aristoxène et Élien ou Porphyre.

Il est clair en tous cas que les τί μάλιστα en général, le τί σοφώτατον en particulier, sont des *griphes*, de ces questions que les anciens aimaient à se poser dans les loisirs des festins et qu'il s'agissait de résoudre par quelque heureuse saillie. Il y a eu de bonne heure des réponses célèbres à quelques-unes de ces questions et la tradition les faisait remonter aux sept Sages. La sentence « que le plus savant est le nombre » paraît forgée, d'après

la doctrine attribuée à Pythagore, comme riposte à la réponse courant sous le nom de Thalès (Diog., L, 1. 35) : σοφώτατον χρόνος ἀνευρίσκει γὰρ πάντα.

La mention en seconde ligne de l'*onomatothète* comme σοφώτατον semble bien de quelqu'un qui aurait lu le *Cratyle* de Platon et doit sans doute avoir été introduite après coup dans la collection des ἀκούσματα. Il semble même possible de préciser l'occasion de cette introduction. Jamblique, en effet (V. P. 56), fait tenir par Pythagore aux femmes de Crotona un long discours où il leur parle du τὸν σοφώτατον τῶν ἀπάντων λεγόμενον καὶ συντάζαντα τὴν φωνὴν τῶν ἀνθρώπων καὶ τὸ σύνολον εὐρετὴν καταστάντα τῶν ὀνομάτων εἴτε θεῶν εἴτε δαίμονα εἴτε θεῖόν τινα ἄνθρωπον, et où il continue en disant que cet *onomatothète* a donné aux femmes des noms qui s'appliquent aussi aux divinités, à savoir ceux de κόρη, de νύμφη, de μήτηρ, de μαῖα. Or si, pour ce discours, Jamblique copie très probablement Apollonius de Tyane, il semble d'après Diog. Laërce, VIII, 11, que celui-ci ait à son tour compilé l'historien Timée. Ce serait donc de l'ouvrage de ce dernier qu'aurait été tirée la seconde réponse, prétendument pythagorienne, à la question τί σοφώτατον.

Paul TANNERY.

LE PROLOGUE DE L'« AMPHITRYON » DE PLAUTE

Les quatorze prologues qui nous sont parvenus sous le nom de Plaute ont donné lieu à de nombreuses discussions. Rompant avec la tradition qui les considérait, pour la plupart, comme authentiques et contemporains de la première représentation de chaque pièce, Ritschl leur assigna une date postérieure¹.

A l'en croire, ils furent composés pour des reprises, assez longtemps après la mort du grand comique. Si Ritschl ne dit pas que toutes les comédies de Plaute étaient à l'origine dépourvues de prologues, il assure du moins que ceux que nous possédons aujourd'hui² sont dus à des remanieurs, chefs de troupes ou poètes de bas étage. Le *Trinummus* seul trouve grâce devant sa critique³.

Teuffel, un peu moins sévère, réclame en faveur de l'*Aulularia* et du *Rudens*⁴.

Ussing enfin⁵, sans se prononcer d'une façon bien nette, paraît favorable à l'authenticité des prologues du *Mercator* et du *Truculentus*. Mais il ajoute aussitôt que Plaute n'écrivit qu'un tout petit nombre de prologues, « persaepe nullo prologo usus videtur ».

Voilà donc, tout compte fait, cinq prologues qu'on veut bien, à la rigueur, accorder à notre poète. Les autres sont exclus sans pitié. Cette réprobation n'est-elle pas trop sévère? Et si les *Bacchides* ou la *Casina*, par exemple, la méritent à coup sûr, n'y a-t-il pas lieu de réformer ce jugement pour plusieurs des neuf prologues condamnés? Je suis fort tenté de le croire. Et je vais essayer de fournir ici quelques arguments en faveur de l'un d'eux, celui d'*Amphitryon*.

1. *Parerga zu Plautus und Terenz*, 1845, t. I, p. 180-238.

2. *Ibid.*, p. 225 : « Die Prologe zum *Pænulus*, zum *Amphitruo* und zu den *Captiven*, wie sie jetzt Vorliegen... » ; p. 232 : « Die Aufführungen des *Pænulus*, des *Amphitruo* und der *Captivi*, für welche die jetzigen Prologe dieser Stücke bestimmt waren... »

3. *Ibid.*, p. 236.

4. *Studien und Charakteristiken der gr. u. r. Literaturgesch.*, 1871, p. 256.

5. *Édit. de Plaute*, 1875, t. I, p. 162.

I

En plaidant la cause d'Arcturus et de Lar familiaris dans le *Rudens* et l'*Aulularia*, Teuffel prétend que ces deux fictions poétiques sont du même ordre et d'aussi bon aloi que Luxuria et sa fille Inopia du *Trinummus*. La présence de ces êtres d'un caractère spécial, dieux ou abstractions personnifiées, s'explique au mieux par l'action qui va se dérouler; ils sont en union intime avec cette action, et les paroles qu'ils prononcent ont un rapport direct avec elle.

A prendre en bloc le prologue d'*Amphitryon*, ces mêmes arguments s'y appliquent à merveille. Mercure, qui le débite, rentre dans la catégorie des personnages précédents. Il paraît sur la scène à plus juste titre qu'eux encore, et il est intéressé davantage à l'action, puisqu'il y prendra sa large part. Enfin, si l'on néglige quelques superfluités sur lesquelles je reviendrai bientôt et dont ne sont pas exempts d'ailleurs les monologues d'Arcturus et de Lar familiaris, on conviendra que la tirade de Mercure est suffisamment naturelle. Nous pourrions donc tenir à son sujet un raisonnement identique à celui que Teuffel propose à l'occasion des deux autres. Mais on voit tout de suite combien sont fragiles les arguments de ce genre qui ne touchent qu'à l'extérieur des choses. La moindre objection, tirée des paroles mêmes du texte, suffit à les abattre. Un pasticheur habile n'a-t-il pas pu souder assez proprement à la comédie un morceau de son invention, de telle sorte que le raccord ne saurait s'apercevoir? Les raisons extrinsèques doivent donc être tenues pour accessoires.

On défendra mieux le prologue si l'on démontre, en étudiant le fond même de la pièce, que, pour être comprise, elle voulait un préambule, dont l'absence eût constitué une faute de la part de l'auteur.

La nécessité d'un prologue à l'*Amphitryon* se soutiendra, je crois, sans trop de peine. Si l'on considère que cette pièce mythologique ne ressemble pas à celles qu'on avait coutume de jouer, sur la scène romaine, ni à aucune autre de celles que Plaute a écrites, on avouera sans doute que le poète, dans son propre intérêt, devait préparer les spectateurs à l'entendre. Lorsque Euripide, après Eschyle et Sophocle, traita les vieilles légendes de la Grèce, il ne pouvait guère les reproduire telles quelles, sans courir le risque ou de copier ses prédécesseurs, ou de provoquer des comparaisons peut-être défavorables. Et comme les habitudes du

théâtre grec lui interdisaient de sortir d'un certain cycle de sujets, parmi les différentes versions d'une légende, il choisissait celle que ses devanciers avaient omise. Mais afin d'avertir son auditoire des modifications par lui introduites dans un thème connu, il faisait précéder ses tragédies d'un monologue explicatif. Bien plus encore qu'Euripide, Plaute dut éprouver le besoin d'éclairer son public sur le sujet d'*Amphitryon*. Au lieu de ces situations toujours les mêmes, que la comédie nouvelle aimait à développer (un jeune libertin trompant son père avec l'aide d'un esclave retors; une courtisane, reconnue de naissance libre, épousant un fils de famille qui l'aime, etc.), c'est une vieille histoire tout hellénique, avec des personnages difficiles à romaniser, que le poète s'est mis en tête de faire applaudir :

Veterem atque antiquam rem nouam ad uos proferam¹.

Il y a dans cette tentative une dérogation à la pratique ordinaire du théâtre comique des Romains. Ne pas prévenir l'assistance, ne pas lui dire en quelques vers de quoi il s'agissait, c'était la surprendre, peut-être la dérouter. La Grèce, n'avait pas encore tellement conquis Rome à la fin du III^e siècle ou au début du IV^e, que la plèbe y fût très au courant des mésaventures conjugales d'*Amphitryon*.

Et quand il en aurait été ainsi, le genre même de la pièce invitait déjà Plaute à ne pas la livrer au public sans un mot d'avertissement. Nous avons vu plus haut *Arcturus*, *Lar Familiaris* et *Luxuria* et *Inopia* venir débiter le prologue. Ce ne sont là cependant que des figures surhumaines qui disparaissent d'ailleurs dès que leur tirade est finie. *Amphitryon* au contraire exige l'intervention de deux vraies divinités, non des moins considérables. Puis Jupiter et Mercure, loin de ne se montrer que dans une sorte de hors-d'œuvre, occupent la scène d'un bout à l'autre et sont tellement indispensables à l'action que sans eux, elle cesserait d'exister. La seule présence de ces dieux donne à tout l'ouvrage un caractère particulier, comme le marquent ces vers du prologue (v. 59-61) :

Faciam ut commixta sit haec tragicomoedia;
Nam me perpetuo facere ut si comoedia,
Reges quo ueniant et di, non par arbitrator.

1. *Prolog.* v. 118; je cite d'après l'édition de Fleckeisen, 1881.

2. La date de l'*Amphitryon* est inconnue, comme chacun sait.

Un auteur soucieux de réussir, et par conséquent attentif à ménager les idées reçues et les susceptibilités de la foule, ne pouvait pas omettre de la préparer à un changement de ce genre. Plaute ne dut pas se soustraire à cette obligation.

D'autres raisons le lui interdisaient.

Dans l'état actuel de la pièce, Mercure, ayant eu soin de nous dire son nom et d'indiquer les événements utiles à connaître, tout nous semble clair dès l'arrivée de Sosie. Les propos, la mimique, les mensonges de Mercuer, nous les comprenons à demi-mot. Supprimons au contraire le prologue, il n'y a plus pour nous qu'incertitude et chaos dans les a-parte du dieu déguisé, dans les nombreuses allusions de la première scène. Qu'est-ce que ce père dont il parle à plusieurs reprises ? (v. 178-249-277-289) Quel service la nuit lui rend-elle ? (v. 278) Pourquoi ce brusque changement d'attitude vis-à-vis de Sosie ? Tout cela nous échappe ; notre curiosité est piquée, non satisfaite. Le monologue de Mercure à la seconde scène apporte quelque lumière dans cette obscurité, sans pourtant suffire à la dissiper. Au lieu d'un plaisir que nous cherchions, l'auteur nous réserve un ennui. Est-ce vraiment ainsi que Plaute traitait ses auditeurs ?

Enfin l'absence de prologue serait cause d'un embarras plus grave encore et que rien n'atténuerait. La pièce entière repose sur un double quiproquo. Jupiter a pris les traits d'Amphitryon, Mercure ceux de Sosie. Pour que leur ruse réussisse, il faut que la ressemblance soit complète et que tout le monde se méprenne sur l'identité des deux maîtres et des deux esclaves. Tout le monde, excepté le public. Le poète doit donc le mettre dans sa confiance et lui fournir les moyens de démêler à coup sûr l'imbroglio et de reconnaître toujours Jupiter et Mercure sous leurs visages d'emprunt. C'est à quoi servira le prologue (v. 142-147).

Nunc internosse ut nos possitis facilius,
 Ego has habebō usque hīc in petaso pinulas :
 Tum meo patri autem torulus inerit aureus
 Sub petaso : id Amphitruoni signum non erit.
 Ea signa nemo horunce familiarum
 Videre poterit, uerum nos uidebitis.

Voilà qui est clair et nous savons désormais à quoi nous en tenir. Faute d'un semblable avertissement, le spectateur se trouverait d'un bout à l'autre dans le même embarras que Blépha-ron. Loin de le faire rire, le quiproquo l'exaspérerait. Plaute devait y pourvoir. Et, pour ce motif, plus encore que pour les précédents, il ne pouvait éviter d'écrire un prologue à son *Amphitryon*.

II

Cette obligation, les critiques semblent l'avoir aperçue, sans peut-être se rendre parfaitement compte des raisons qui la motivaient. Du moins ne les ai-je vues exposées nulle part.

Ritschl, ainsi que je l'ai dit, attaque la forme actuelle de la tirade de Mercure plutôt qu'il ne rejette l'idée d'un prologue à cette pièce. Plusieurs dissertations postérieures à ses *Parerga* sont écrites contre telle ou telle partie de ce monologue. Elles ne visent pas le morceau tout entier¹. Goetz et Loewe, dans leur édition, évitent de prendre parti pour ou contre l'authenticité; ils se bornent à dire certains vers interpolés². E. Benoist, dans ses *Morceaux choisis de Plaute* (1880) formule une seule réserve un peu vague au v. 65 : « ce mot (supsellia) rend probable le fait que cette partie du prologue n'est pas de Plaute. » Lorenz³ supprime tout le début (v. 1-96). M. Palmer⁴, très récent éditeur de l'*Amphitryon*, pense qu'une bonne part de la tirade, peut-être le tout, n'appartient pas à Plaute. Ussing⁵ et Frédéric Martins⁶ la rejettent plus formellement encore. M. Cartault, examinant la légende de la naissance d'Héraklès, à propos d'*Amphitryon*, se borne à dire que « le prologue a été sûrement remanié⁷. » En somme ce prologue, indispensable selon moi, la plupart des savants qui ont étudié l'*Amphitryon* n'en nient pas complètement l'existence dès la première représentation. Qu'en reste-t-il aujourd'hui dans ce que les manuscrits nous ont transmis ?

A cette question, comme on vient de le constater, les réponses les plus divergentes ont été fournies. Et certes le problème à résoudre est délicat.

Si je ne m'abuse, cependant, les idées que j'ai développées plus haut peuvent être de quelque secours en pareille matière. Mais

1. Je n'ai pas eu en main ces travaux; je cite seulement ce qu'en disent GOETZ et LOEWE, éd. d'*Amphitryon* (1882), dans la collection des œuvres de Plaute par Ritschl, prol. v. 1, note; cf. le début de leur préface. — LIEBIG (*De prologis Terentianis et Plautinis*, 1859) condamne les v. 1-16; STEINHOFF (*Prolegomena zu Plautus' Amphitruo*) les v. 17-96; LANGEN, les v. 33, 50, 74.

2. *Loc. cit.*

3. Éd. du *Miles gloriosus*, 1886, préf., p. 41.

4. *The Amphitruo of Plautus*, 1890, p. 127 sq.

5. *Op. cit.*, p. 163. « Plauto aut nihil aut perexigua pars assignari posse videatur », dit-il en parlant de notre prologue; cf. p. 233.

6. *Quaestiones Plautinae*, 1879, p. 8 sqq.

7. *L'Amphitryon de Plaute et la légende de la naissance d'Héraklès*, Revue Universitaire, 15 juin 1893, p. 24.

avant d'en faire usage, il sera urgent d'indiquer les griefs de la critique contre le morceau qui nous occupe.

On les ramène facilement à deux chefs principaux : 1° Ces vers abondent en longueurs, en répétitions ; on y rencontre du bavardage et des trivialités¹. 2° Il s'y trouve des allusions à certains faits postérieurs à Plaute². Examinons en quelques mots ces reproches.

Le premier paraît assez juste, et les spectateurs auraient été facilement instruits de ce qu'il leur fallait connaître en moins de 152 vers. Plus d'une fois, le développement de la pensée est encombré d'incises et de parenthèses, ou bien quelque subtilité sans objet en retarde le progrès. Je n'en veux pour preuve que les seize premiers vers laborieux où Mercure demande à l'auditoire d'écouter la présente comédie s'il veut que lui, Mercure, continue à le protéger ; ou ceux-ci encore (v. 33-37) où il parle en fade rhéteur de la justice de sa requête. Ces passages, et d'autres moins saillants, ne sont pas heureux, j'en demeure d'accord.

Je conviens d'autre part, et c'est le second argument des adversaires, que l'allusion des v. 65 et 66 n'est pas de Plaute.

Nunc hoc me orare a nobis iussit Iuppiter,
Ut couquistores singula in supsellia
Eant per totam caueam spectatoribus...

Rome posséda très tard des théâtres de pierre. Pompée bâtit le premier en 699 (55 av. J.-C.). Avant lui, des théâtres permanents existèrent sans doute, mais ils étaient en bois, et l'habitude d'en élever ne remontait pas très haut. Les Romains, pendant longtemps, assistèrent debout aux jeux scéniques. Ceux qui voulaient s'asseoir apportaient eux-mêmes leurs sièges. Les acteurs jouaient sur une estrade improvisée.

Une tentative des censeurs Messala et Cassius Longinus, pour doter Rome d'un théâtre de pierre, fut réprimée par le sénat. Sur la proposition de Scipion Nasica, les sénateurs, après avoir fait démolir la partie de l'édifice déjà construite, interdirent une fois de plus de s'asseoir aux représentations à l'intérieur de Rome et dans un rayon de un mille autour de son enceinte³. Cette rigueur ne dura pas ; et bientôt, par un revirement inattendu, l'usage des sièges reparut. On fit, on bâtit des théâtres complets en bois, avec

1. Cf. RITSCHL, *Parerga*, p. 236 ; TEUFFEL, *Studien*, p. 256 ; LORENZ, éd. du *Mil. Glor.*, p. 41.

2. Cf. RITSCHL, *op. cit.*, p. 209 sqq. ; LORENZ, *op. cit.*, p. 40 ; USSING, *op. cit.*, p. 163 sq. ; BENOIST, *op. cit.*, p. XXIII ; PALMER, *op. cit.*, p. 127.

3. VAL.-MAX, II, 4, 2.

places fixes et gradins. Ritschl suppose que l'abandon complet des vieux usages eut lieu vers 608 (146 av. J.-C.), lorsque Rome triompha simultanément de Carthage, de Corinthe et de la Macédoine¹. Cette date, si elle n'est pas certaine, ne s'écarte pas beaucoup de la vérité. Et l'on peut être sûr que les allusions aux *supsellia* qui se rencontrent dans plusieurs pièces de Plaute, en particulier dans la nôtre, ne sont pas antérieures à la deuxième moitié du n° siècle avant J.-C. Les prologues du *Poenulus*, des *Captivi*, de la *Casina* et d'*Amphitryon*, qui offrent ce trait commun, sont assignés à la période immédiatement postérieure à 146.

Pour me borner à cette dernière pièce, je crois n'avoir pas affaibli les reproches qu'on dirige contre elle. Ils me paraissent très justes ; mais je me hâte d'ajouter que les conclusions qu'on en tire contre l'authenticité du prologue sont trop hâtives. M. Fabia, en étudiant les *Prologues de Térence*, a dû consacrer quelques lignes à ceux de Plaute². Dans les comédies de ce dernier, il groupe, sous le nom de *prologues grecs*, ceux qui sont prononcés par un personnage de la pièce ou une figure allégorique, et il croit que le monologue existait déjà dans la pièce grecque. Plaute n'en serait pas l'inventeur. Voilà bien le cas de l'*Amphitryon*.

La théorie est séduisante et plausible. Rend-elle suffisamment compte des longueurs et du bavardage qui déparent ces tirades ? Plaute n'a-t-il rien ajouté à ses modèles ? Je n'ai pas à le rechercher en ce moment. En tout cas, ce système ne démontre rien quant à l'authenticité du prologue, tel que nous le lisons aujourd'hui.

Un autre passage du livre de M. Fabia est plus probant à cet égard, et j'y souscris volontiers. « Si l'on tient compte, dit l'auteur, de la tournure d'esprit que révèlent les comédies de Plaute, on se persuade aisément que les prologues actuels sont une image assez fidèle des vrais prologues ; et je crois, pour ma part, que si nous venions à retrouver ceux-ci, nous serions souvent surpris de les voir si peu différents de ceux-là... ; par la qualité du comique, les prologues sont dignes des pièces³. »

Je pense, moi aussi, qu'en critiquant l'exubérance excessive des prologues, on oublie trop le caractère et les habitudes de Plaute. Une verve intarissable, parfois grossière, des propos assez

1. *Op. cit.*, p. 228.

2. P. 85 sq. — Cf. LORENZ, *op. cit.*, p. 41.

3. *Op. cit.*, p. 109 sq.

décousus, du laisser-aller, de la fantaisie, voilà ce qu'il nous offre bien souvent, et voilà pourquoi le premier reproche fait à l'*Amphitryon* ne doit pas trop nous émouvoir. Oui, il y a des défauts de composition et de goût dans ce morceau. Mais Plaute passa-t-il jamais pour un délicat ?

Le grief suivant au contraire est sans réplique. Les lignes qui mentionnent un théâtre fixe ne sont pas de la main de Plaute. Et il semble que du vers 64 au vers 87, nous ayons un morceau de rapport dont la suture se distingue même assez clairement, car le vers 88 se relie logiquement au vers 63. Bien que tout ne paraisse pas à rejeter dans cette tirade, je la sacrifierais sans me faire violence. Avec Gœtz et Lœwe, on pourrait peut-être, quoique je n'en aie aucune certitude, éliminer encore les vers 112-115 qui répètent sans motif suffisant les vers 120-123 et 131. Cela fait, que reste-t-il debout dans le prologue ?

Une première partie (v. 1-63 et 88-96), où Mercure se fait connaître des spectateurs, cherche à se concilier leur bienveillance et marque le genre de la pièce qu'on va représenter ; une deuxième partie (v. 97-111 et 116-152) où sont exposés les faits nécessaires à l'intelligence de l'action et les signes qui permettront à l'auditoire de ne pas confondre les deux Sosies et les deux Amphitryons.

Si l'on veut bien se souvenir de ce qui a été dit au début de cette étude, on verra que le prologue, ainsi restreint, contient précisément les idées que l'auteur ne pouvait taire sous peine de rendre sa pièce incompréhensible. Plaute avait trop le sens du théâtre pour ne pas s'en rendre compte. Il est donc légitime de supposer que le prologue de l'*Amphitryon*, réduit comme je viens de le faire, est bien l'œuvre de Plaute, qu'il en ait ou non rencontré le germe et le modèle dans l'original grec. Ce qui devait s'y trouver s'y trouve ; la fantaisie et la verve de l'auteur ont fait le reste.

Telle est, à mon avis du moins, la conclusion qui se dégage d'un examen sincère de cette harangue. Peut-être quelques-uns la jugeront-ils trop optimiste. Pour moi, je crois qu'envers Plaute on n'a pas toujours été équitable, que les critiques ont dépassé la mesure permise en mutilant son texte, qu'il est juste enfin d'opposer à des tendances trop subversives une méthode moins défiante et plus conservatrice. Aug. AUDOLLENT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Otto SCHWAB, *Historische Syntax der griechischen Comparison in der klassischen Litteratur* (Beiträge zur historischen Syntax der griechischen Sprache hrsg. v. Martin SCHANZ. Fasc. 11) (tome 4, fascicule 1), VIII et 127 pages.

La première partie de cet ouvrage, qui est la partie générale, contient des réflexions ingénieuses et fines sur le comparatif et le superlatif (p. 1-53). L'auteur expose les théories des néo-grammairiens et les juge avec compétence et une louable indépendance de jugement. La seconde partie est consacrée à l'application des principes posés dans la première. L'auteur explique par la double nature du comparatif (opposition et gradation) les divers sens du comparatif (plus, un peu, assez, trop) et les phénomènes bien connus tels que *sapientior est quam prudentior*, ἀνδρείωτερός (ou ἀνδρείος μᾶλλον) ἔστιν ἢ σοφώτερος (ou σοφός), pour lesquels la grammaire traditionnelle n'offre que des solutions erronées et contradictoires. Il est à désirer que les fascicules 2 et 3, destinés à compléter le premier, ne se fassent pas trop attendre. Souhaitons-leur, puisque nous sommes dans le domaine des comparatifs, une rédaction moins abstruse et une impression plus correcte. Malgré ces taches légères, ce volume n'est pas un des moindres de la collection des *Beiträge*.
H. L.

Breslauer Philologische Abhandlungen, 7^e Band, 3^{es} Heft : *De Callimachi hymnis quaestiones chronologicae*, scr. Bruno EHRlich. — Breslau, Wilhelm Kœbner, 1894. Prix : 3 mk.

L'auteur a peu de confiance dans les classements chronologiques établis d'après la composition des différents poèmes ou les variétés de structure des vers ; à ses yeux, les points de repère les plus certains sont fournis par les allusions politiques qui émaillent quatre au moins des hymnes. Ce sont ces allusions qu'il recherche et commente. En tête de chaque chapitre, il rappelle brièvement les opinions émises avant lui.

Caput I : *de hymno in Iovem*. — L'hymne à Zeus, ne contenant aucun mot flatteur à l'adresse d'une reine, est antérieur au mariage du roi, c'est-à-dire à 281. Les vers 58 suiv. obligent de plus à admettre qu'il est antérieur au supplice des frères de Philadelphie révoltés contre lui et qu'il date d'une époque où Céraunos lui-même n'élevait pas de prétentions au trône ; le supplice des frères rebelles est, par M. Ehrlich, retardé jusqu'après l'exil d'Arsinoé I, dont les intrigues auraient provoqué la révolte (278 au plus tôt) ; quant à Céraunos, ce ne serait pas seulement quand il fut roi de Macédoine (281-279) qu'il aurait renoncé à la couronne d'Égypte ; depuis sa fuite jusqu'à la mort de Ptolémée Soter, de 285 à 283, tant à la cour de Thrace qu'à la cour de Syrie, il se serait astreint à jouer la résignation. L'hymne à Zeus aurait été écrit durant cet intervalle. — Nous ferons remarquer que la contenance prêtée à Céraunos n'est guère vraisemblable : le fragment de Memnon que M. Ehrlich cite à l'appui de son opinion recommande plutôt l'opinion contraire. D'autre part la date 281 attribuée au mariage d'Arsinoé I n'est

rien moins que certaine ; cette princesse n'a jamais figuré sur les monnaies égyptiennes ; des pièces portant les trois effigies de Soter, de sa femme et de Philadelphie, ne datent donc point nécessairement d'un temps où ce dernier, déjà roi, était célibataire ; elles peuvent dater tout aussi bien des années pendant lesquelles il vécut et régna avec sa première femme. Rien n'empêche d'attribuer le mariage d'Arsinoé I à l'année 283, ainsi que je l'ai fait ailleurs (*Rev. Et. gr.*, 1894) ; si l'hymne à Zeus remonte aux années 281-279, ce mariage n'était plus alors un événement récent qu'il fût nécessaire de célébrer.

Caput II : *de hymno in Delum*. — Cet hymne fut écrit à un moment où l'Égypte était en pleine prospérité, certainement avant la bataille de Cos (v. 160 suiv.) et après la guerre de Cyrénaïque (v. 185 suiv.). De l'avis de M. Ehrlich, les hostilités entre Philadelphie et Magas suivirent le divorce d'Arsinoé I (276-274) ; la guerre de Syrie, d'après des inscriptions assyriennes, éclata en 274/3 ; d'après un monument égyptien, elle était terminée en 266/5, terminée à l'avantage du roi d'Égypte ; la guerre de Chrémonide ne commença qu'ensuite, et les débuts furent heureux pour Philadelphie ; c'est à la première période de cette guerre (vers 263), que se rapporte l'hymne IV. Okéanos et Thétys représentent le couple royal composé du frère et de la sœur ; parmi les îles qui leur rendent hommage sont mentionnées avec discernement, outre Délos, amie des Lagides, Chypre qui leur était soumise, l'Eubée qui s'était détachée d'Antigone, la Corse et la Sardaigne que la guerre punique allait peut-être arracher à Carthage et donner à l'Égypte ; La Sicile et la Crète ne sont point nommées, parce qu'elles obéissent à des alliés du roi, Hiéron et Sparte, dont il convient de ménager les susceptibilités : l'empressement que met Délos, encore flottante, à fuir le voisinage de la Chalcidique (v. 46) exprime l'inimitié qui divisait, quand l'hymne fut écrit, l'Égypte et la Macédoine. — J'ai émis dernièrement l'idée que les v. 95 suiv. contenaient une attaque contre Arsinoé I et contre ses enfants ; que par conséquent l'hymne IV avait dû précéder la cooptation d'Évergète ; cette idée n'est pas inconciliable avec la conclusion de M. Ehrlich si l'on croit que l'héritier du trône, nommé près de Philadelphie sur des titres 267/6 à 262/4, était fils d'Arsinoé II, et qu'Évergète ne fut désigné comme successeur présumptif qu'après la mort de cet héritier, c'est-à-dire en 261. L'existence d'un enfant du second lit n'était attestée jusqu'ici par aucun document positif, elle semblait même contredite par Pausanias et par le scoliaste de Théocrite ; l'auteur, d'accord avec M. Wilcken, cite pour la prouver une représentation du temple de Philæ, qui ne me paraît pas concluante. Quoi qu'il en soit, la plupart des traits relevés par M. E. ont pu avoir en même temps un intérêt d'actualité bien avant 263, par exemple en 271 ou pendant les années immédiatement précédentes (première immixtion de Ptolémée dans les affaires de l'Occident en 274 ; à vrai dire, l'histoire de l'Eubée n'offre à cette époque rien de particulier ; mais sommes-nous sûrs qu'avant la bataille de Cos l'île ait fait défection ? d'une façon générale, M. Ehrlich, d'après Droysen, se représente la situation d'Antigone vers 263 sous des couleurs, je crois, beaucoup trop sombres.) Le vers 46 contient peut-être une allusion au tyran de Cassandria, Apollodoros (mis à mort vers 275), dont les crimes fournirent à Lycophon la matière d'une tragédie. Ajoutons que si le massacre des Gaulois, contemporain de la guerre de Cyrénaïque, eut lieu en 276-274, ou même un peu plus tard, l'éloge qu'en a fait le poète, quoi qu'en dise M. E., eût été excessif à dix ans de distance. Enfin, — ceci sous toutes réserves, — s'il est vrai qu'Arsinoé II eut de son règne un fils, né entre 273/2 et 267/6, ne peut-on pas croire, d'après les v. 57-58,

que l'hymne fut écrit pendant sa grossesse inespérée, Arsès désignant, si l'on veut, le bâtard Ptolémée que la disgrâce d'Arsinoé I avait rapproché du trône?

CAPUT III : de *hymno in Dianam*. — L'héroïne de l'hymne, composé pour une fête de Cyrène, serait Bérénice, fille de Magas, fiancée d'Evergète : Otus et Orion, qui ont vainement prétendu à sa main (v. 234-263), personnifieraient Démétrius le Beau; Titye, qu'elle a mis à mort, personnifierait encore Démétrius qui osa s'attaquer à Latone-Apama, mère d'Artémis-Bérénice; les belles-sœurs, dont la concorde est célébrée dans les v. 134 et suiv., ne seraient pas Arsinoé I et Arsinoé II, mais Arsinoé II et Apama; la mention de l'Italie, de la Corse, de Lipari, tirerait son à-propos d'une guerre contemporaine, la première guerre punique. L'hymne aurait été écrit entre 238 (mort de Démétrius) et 247 (mariage de Bérénice). — Ces inductions semblent très hasardeuses : à la fin (v. 284), comme au début (v. 6) de l'hymne, Artémis paraît soucieuse de défendre sa virginité, non seulement contre telle ou telle entreprise, mais contre toutes; ces dispositions conviennent mal à une fiancée. Rappelons toutefois que M. Gercke (Rhein. Mus., 1887, p. 598) a relevé dans les v. 186 et suiv. de l'hymne III une imitation de l'Id. XXII de Théocrite; or cette idylle peut être postérieure aux mésaventures de Démétrius (à cause du discours de Lyncée). L'apostrophe au Scythe Lygdamis, venu du Bosphore Cimmérien, dont M. E. ne croit pouvoir tirer aucune indication chronologique, fait peut-être allusion à quelque attaque dirigée contre Éphèse, pendant la seconde guerre de Syrie, par des mercenaires *thraces* d'Antiochus Théos, venus de l'autre Bosphore. — Dans ce troisième chapitre, les dates de l'histoire de Cyrène, dates si discutées, sont fixées de la façon suivante : Avènement de Magas 308; guerre contre Philadelphie 276-274; mariage avec Apama, avant la première guerre de Syrie (275 ?); naissance de Bérénice 273 ?; fiançailles de Bérénice avec Evergète 260-258; mort de Magas 258; meurtre de Démétrius 258; mariage de Bérénice 247. Cette combinaison laisse subsister plusieurs invraisemblances : Magas succède à Ophellas sans l'interposition des cinq ans d'anarchie dont parle Pausanias; les événements se précipitent outre mesure dans l'année 258; le retard de onze ans apporté aux noces de Bérénice (258-247) ne se comprend pas. Sauf à revenir ailleurs sur la question, je propose ici cette autre chronologie : Magas, âgé de vingt ans au plus, s'installe à Cyrène en 303; il se soulève contre Philadelphie après l'*ἑπὶ τὸ γάμος* et lutte quelque temps avec des chances diverses (épisode des Gaulois); il a, vers 265, d'Apama ou d'une autre femme, une fille, Bérénice; vers 258, après de nouvelles hostilités, contemporaines sans doute de la seconde guerre de Syrie, il conclut un accommodement et fiance Bérénice avec Evergète; les dernières années de son règne s'écoulent dans la paix, il meurt d'apoplexie en 253; Démétrius le Beau est assassiné en 251; Bérénice se marie en 247, âgée d'environ 18 ans.

CAPUT IV : de *hymno in Apolline*. — Dans la première moitié du quatrième chapitre, l'auteur réfute l'opinion dissidente de M. Studniczka d'après laquelle cet hymne aurait été composé, non pour une fête de Cyrène, mais pour une fête de Délos. Dans la seconde partie, il reconnaît, comme on fait d'ordinaire, sous le nom de Cyrène, la princesse Bérénice, victorieuse de Démétrius le Beau; Apollon n'est pas le vieux Philadelphie, c'est Evergète, le jeune époux de la vaillante princesse (v. 90); l'hymne est contemporain du mariage qui l'a fait souverain de la Cyrénaïque, antérieur sans doute de quelques mois à la mort de Ptolémée II (v. 29). M. Ehrlich blâme ceux qui, ayant daté arbitrairement la dispute de Callimaque et d'Apollonius, veulent bon gré mal gré attribuer l'hymne II à la date qu'ils ont

choisie, pour en justifier le dernier paragraphe. *Certiora invenies si ex hymni tempore de litis diuturnitate concludes*; ce jugement me paraît des plus sages.

Ph. E. LEGRAND.

G. R. PATON, *Plutarchi Pythici dialogi tres*. Berlin, Weidmann, 1893, 132 pp.

Il est peu d'œuvres antiques de l'importance de celle de Plutarque qui soient encore aussi imparfaitement publiées. Les réflexions un peu terre à terre de l'honnête philosophe de Chéronée n'ont communiqué jusqu'ici à aucun helléniste l'enthousiasme nécessaire pour mener à bonne fin une édition critique des *Moralia*. Ces traités didactiques sont cependant une mine si précieuse de renseignements de toute espèce, que l'on doit se réjouir de voir exécuter en détail un travail que personne, pas même M. Bernardakis, n'a sans doute l'intention d'entreprendre tout entier. Les *Dialogi Pythici* de M. Paton nous ont fait faire un grand pas dans la direction du but. L'auteur a eu à sa disposition pour constater le texte des trois dialogues pythiques des collations exactes des mss les plus importants, il a pu ainsi juger de leur valeur relative, et nous donner pour la première fois un appareil critique suffisamment complet pour que nous puissions apprécier l'autorité de la tradition. Ce service est assez considérable pour faire pardonner quelques défauts au travail de M. Paton. Peut-être a-t-il méprisé un peu trop systématiquement les leçons des *codices interpolati*, peut-être quelques-unes de ses corrections sont-elles assez sujettes à caution, mais dans l'ensemble son édition, fruit d'un labeur consciencieux, marque un progrès sérieux sur celles qui l'ont précédée. M. Paton a réussi à rendre à peu près compréhensible un texte très corrompu. Lorsqu'on voudra consulter ces trois dialogues pythiques, si intéressants pour l'histoire des idées païennes, c'est dans l'édition de M. Paton qu'il faudra les lire désormais.

Voici quelques observations de détail que je me permettrai de soumettre à l'auteur : p. 32, 3, je ne crois pas qu'il y ait une lacune. C'est le *καὶ τὸ πλείστον αὐτῆς* qui est corrompu. Peut-être *καὶ κατόπισθεν αὐτῆ, ὡς ἔοικεν...* « et dans la suite celle-là, semble-t-il... » — *Ibid.*, l. 7, *περὶ ἀρετῆς καὶ ἡδονῆς*. P. 38, 10. Peut être *ἀρχηγὸν ἀνατολῆς* le dieu 'qui préside à l'aurore' — 41, 12 suiv. La forme *ἀρτοκόπος* pour *ἀρτοκόπος* est-elle utilisée dans Plutarque? — P. 55, 3. *ἔλεξε*. Le sens demande *ἤλπιζε*. — P. 70, 14. *ἀφανίζει πολλὰ καὶ ἀναλύει...* — P. 113, 6. Le *μικθεῖσα* d'Empérius pour *μῆχος* *καὶ* est bien séduisant. Le principe que pose M. Paton *coniectanea transponere non licet* est au moins trop absolu. Une correction interlinéaire risque à la fois d'être mal lue et mal placée.

F. C.

Eberhard NESTLE, *A tract of Plutarch on the advantage to be derived from one's enemies* (Studia Sinaitica IV). London, 1894. Cambridge University Press.

Le précieux volume du couvent du Sinaï où M. Rendel Harris a retrouvé la version syriaque de l'apologie d'Aristide, contient à la suite de cet ouvrage une traduction de trois traités moraux de Plutarque. Deux de ceux-ci le *περὶ ἀσργησίας* et le *De exercitatione*, dont l'original grec est perdu, ont déjà été publiés en 1858 par de Lagarde d'après un ms. du British Museum. M. Nestle vient maintenant d'éditer, avec le même soin et la même compétence que son prédécesseur, le *De capienda ex inimicis utilitate* d'après la copie et les photographies prises par M. Harris. Le savant allemand n'a rien négligé pour faire profiter de la découverte du voyageur anglais, tous ceux qu'elle pouvait intéresser. Il a corrigé en plusieurs en-

droits le texte du manuscrit, y a ajouté un *index verborum*, et l'a fait précéder d'une traduction anglaise très fidèle¹ et d'une introduction, où sont discutés quelques-uns des problèmes, que soulève l'œuvre qu'il nous fait connaître.

Comme le remarque son éditeur, le texte syriaque est moins une traduction, qu'une adaptation de l'ouvrage original, que l'on a cherché à mettre à la portée des lecteurs nouveaux auxquels il allait s'adresser. La morale que Plutarque prêche dans cet opuscule ne s'écarte guère de l'idéal chrétien, et les conseils du philosophe païen pouvaient être transmis sans danger aux fidèles de Syrie. Mais certains détails mythologiques, les citations et les anecdotes dont le littérateur grec émaille son discours, eussent été choquants ou peu compréhensibles pour le clergé araméen. Le traducteur ne s'est donc fait faute de couper ou de modifier ces passages. D'ailleurs en général il ne s'astreint pas à suivre servilement son modèle, il le paraphrase ou l'écourte souvent, se contentant d'en rendre le sens tel qu'il le comprenait, c'est-à-dire souvent fort mal².

Si la liberté d'allures de ce travail le rend doublement précieux pour l'étude du milieu où il a vu le jour, elle en diminuera par contre la valeur aux yeux des hellénistes. Mais telle quelle cette version, qui est certainement antérieure au VII^e siècle, puisque le *Sinaiticus* date au plus tard de cette époque, devra être soigneusement examinée par tous ceux qui étudieront le *De Capienda ex in. utilitate*. Malheureusement, pour en déterminer exactement la valeur de la traduction, il faudrait posséder une bonne édition critique de l'œuvre grecque. A défaut de celle-ci je me bornerai à ajouter aux observations de M. Nestle quelques remarques que j'ai faites au cours d'une lecture rapide.

T. I, p. 209, l. 21, ed. Bernardakis : τῆς θαλάττης τὸ ὕδωρ ἄποτόν ἐστι καὶ πονηρόν. Trad. p. 2, l. 22 'Les eaux de la mer sont salées et très amères.' Il lisait donc ἀλμυρὸν καὶ πικρότατον. Cf. Plat. Leg., 705 A : ἀλμυρὸν καὶ πικρόν de la mer.

P. 210, l. 5 : καὶ τῶν πραγμάτων ἄφιλα πολλὰ καὶ ἀπεχθὴ καὶ ἀντίπαλα τοῖς ἐντυγχάνουσιν. Le traducteur p. 3, l. 7 paraît avoir lu ὠφέλιμα πολλὰ (cf. p. 210, l. 24) 'Nous pouvons voir beaucoup de choses qui tandis qu'elles nous sont hostiles et nuisibles, sous d'autres rapports nous sont utiles.'

Par contre p. 211, l. 17 : p. 5, l. 6, peut-être : <ὦ φίλε> ὠφέλιμον.

P. 217, 23 : p. 12, l. 2 : 'Et que nous apprenions de lui les choses qui sont cachées dans notre esprit.' Le grec serait donc τῶν λανθανόντων <ἐν τῷ νῷ>

P. 218, 6 : p. 12, l. 14 : La phrase grecque οὕτω καὶ τὰ αἰσθητὰ καὶ τὰ σωματικὰ καὶ τὰ καταφανῆ πᾶσι est certainement corrompue. Le texte syriaque

Ainsi et des défauts découverts et défauts cachés' permet de corriger οὕτω καὶ τὰ αἰσθητὰ ἐλαττώματα (ἐλασσώματα) καὶ τὰ φανῆ πᾶσι. Le mot ἐλαττώμα est fréquent dans Plutarque dans ce sens. (Cf. Wytttenbach. *Ind.* s. v.)

P. 219, 22, 13, 23 : τὸν δὲ πταίσαντι συμπαθήσαντα 'Mais s'il pleure sur sa chute.' Le ms. grec du traducteur portait donc πτόντι.

F. CUMONT.

1. P. 5, l. 2; p. 6, l. 26 du texte, trois mots ont cependant été sautés.

2. Ainsi dès le c. 2 ignorant la signification de χολαῖς καὶ πικραῖς (p. 209, 8) il dit simplement 'matière'. P. 214, l. 10, comme il ne comprenait pas le mot καιρίας il a supprimé cette comparaison. Il arrive souvent que le sens général d'une période est deviné et traduit par à peu près.

The attic orators rom Antiphon to Isaeus, by R. C. JEBB, 2^e éd., 2 vol. London, 1893.

La seconde édition de cet excellent ouvrage que des bibliographes pressés tels que MM. Hübner et Valmaggi citent comme ayant paru déjà en 1880, vient seulement de voir le jour. J'avoue que j'hésite presque à en parler. M. Jebb est peut-être le premier helléniste de l'Angleterre et son érudition est prodigieuse; comment se fait-il donc que cette seconde édition ne diffère pour ainsi dire en rien de la première et que ce livre a été publié comme si en 1887-92 Blass n'avait pas donné une édition nouvelle de son *Attische Beredsamkeit*, ou comme si depuis dix-sept ans on n'avait rien produit de neuf dans ce domaine? A cette question, je ne trouve qu'une réponse : M. Jebb, absorbé par l'édition de son admirable Sophocle, n'a pas eu le loisir de réviser le livre dont j'ai à m'occuper, et, puisque telle est ma pensée, mon intention ne saurait être de chercher noise à l'auteur pour les défauts de ses *Attic orators*, puisque aussi bien ils ont déjà été signalés jadis, en même temps d'ailleurs que ses incontestables mérites. M. Jebb, en effet, n'est pas seulement un philologue de premier ordre, mais encore un humaniste délicat, de sorte que son livre est à la fois solide et agréable.

La seule chose que je veuille faire ici, c'est montrer par quelques exemples que cette nouvelle édition n'est en réalité qu'une réimpression, ou peu s'en faut. Dans le tableau chronologique qui ouvre le livre, l'auteur a fait disparaître quelques erreurs par trop criardes, malheureusement pas plus qu'auparavant le lecteur ne sait comment l'auteur s'y est pris pour rédiger les *Annals*. Ainsi la mort de Darius est placée en 486 (Curtius 485), année où il fait monter Gélon sur le trône de Syracuse (généralement 483). Il est vrai que l'avènement d'Hieron est placé en 478 au lieu de 476, la trahison de Pausanias en 477 (Curtius 476), la mort d'Aristide en 468 (Curtius 467), la mort de Thémistocle en 447 (Curtius 460). Le bannissement de Cimon arrive en 458 (Curtius 459) et son rappel en 456 (Curtius 454). Bien mieux, si nous passons à une autre époque, on trouve Callimaque en 260 au lieu de 310 (Susemihl). Pourquoi? ἀνὸς ἔφα, mais aucune explication ne vient à notre aide.

Déjà jadis on avait reproché à l'auteur de faire de trop nombreux emprunts à Blass sans indiquer leur source : sous ce rapport non plus, rien n'est changé. Ainsi la note 2 de la page 27, vol. I, n'est que la reproduction presque littérale (sauf un contresens) d'une partie de la page 294 Blass¹ ou 305 Blass². De pareils exemples pourraient être multipliés. Il serait facile aussi de montrer comme quoi M. Jebb n'a tenu compte d'aucun travail publié depuis 1876. Ainsi la note sur la paix de Cimon, vol. II, p. 156, que l'auteur place en 450 avec Clinton au lieu de 447, prouve qu'il n'a pas eu connaissance du travail approfondi que lui a consacré M. Motte dans la *Revue de l'instr. publ. en Belgique*, tomes XVIII, p. 1-23; XIX, p. 246-258 et 303-311; XXI, p. 187-201; XXII, p. 330-341; XXVIII, p. 1-18 et 236-265. Puis la question du rythme chez Isocrate que Blass a développée si longuement, est à peine effleurée par Jebb aux pages 56-58 du vol. II, et elles ne sont que la reproduction textuelle des pages correspondantes de la première édition; or, en 1887, JOSEPHY a publié à Zürich un important travail sur la question : *Der oratorische numerus bei Isokrates und Demosthenes*, sans compter la dissertation de BLASS : *De numeris Isocrateis commentatio*. Kiliae 1891. Bref, les *Attic orators*, œuvre d'un helléniste consommé, sont un livre agréable et instructif, grâce aux nombreuses analyses de discours et au

talent d'exposition de l'auteur, mais, à mon sentiment, M. Jebb n'a pas entendu faire une édition corrigée en publiant cette *second edition* : ses préoccupations étaient autre part.

J. KEELHOFF.

Lucien AUVRAY et Georges GOYAU. *Correspondance inédite de Gaetano Marini et Isidoro Bianchi*. Rome, 1893 (Extrait des *Mélanges* p. p. l'École Française); 152 p. in-8°.

Il y a deux ou trois ans, M. Lucien Auvray, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, remarqua dans le ms. italien 1533 quatorze lettres adressées par l'archéologue Gaetano Marini au Père Isodoro Bianchi, Camaldule. Ces lettres inédites traitent de différents sujets intéressant les études antiques. Il était impossible de publier ces lettres sans les compléter aux réponses également inédites de Marini, conservées à la Bibliothèque du Vatican : M. Goyau, membre de l'École Française de Rome, s'est chargé de cette partie du travail, et a pu également, grâce à des ressources bibliographiques qu'on ne pouvait trouver qu'en Italie, élucider un grand nombre d'allusions à des contemporains ou à des ouvrages peu connus, contenues dans les lettres de Marini. Pour montrer toute l'importance de cette correspondance, il nous suffira de dire que plusieurs inscriptions y sont citées qui manquent dans tous les recueils épigraphiques (pp. 77 et 78). Une autre inscription, de Bologne, se trouve bien reproduite au tome XXV des *Novelle Letterarie* de Florence (1764); mais elle a échappé aux rédacteurs du tome XI du *Corpus*; du moins ni M. Goyau, ni nous-même à qui M. Auvray avait communiqué tout d'abord sa copie des lettres de Marini, n'avons su l'y retrouver.

L. DUVAU.

L'Eau. Étude philologique par H. DAUSSY. Paris, Ernest Leroux, 1894, 1047 et 464 p. in-8°.

M. Daussy connaît « les sept langues qu'on enseigne dans nos lycées. » Que n'a-t-il appliqué ses connaissances à la lecture de quelque ouvrage élémentaire sur son sujet ?

Φ.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études sur le droit celtique*, t. I. Paris, Thorin, 1894, xx-388 p. in-8°. Prix : 8 francs.

L'ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville se divise en deux parties essentiellement différentes dont la première seule offre de l'intérêt pour les études classiques. Nous n'avons pas à parler ici de la seconde partie, qui est une introduction au traité de la saisie mobilière en droit irlandais, et qui n'occupe d'ailleurs qu'un tiers du volume : la première partie, par contre, contient des généralités sur le droit primitif avec références principalement aux textes grecs et latins, et une étude plus particulière du droit gaulois tel qu'on peut le conclure des renseignements fournis par César, éclairés par la comparaison, soit des autres droits primitifs, soit de la législation irlandaise du haut moyen âge. M. d'A. de J. excelle à retrouver dans les détails de telle ou telle formule reproduite par un auteur ancien, ou du récit de tel ou tel événement, le souvenir précis d'un droit positif plus ancien ou autre que celui que nous connaissons : témoin les chapitres sur le duel conventionnel chez les Celtibères (à propos de Tite-Live, 28, 21), dans Homère (*Iliade*, 3, 67). Nous n'oserions affirmer qu'il n'y a pas quelquefois un peu d'exagération dans cette manière d'interpréter les textes : mais il est bien difficile de fixer la limite exacte du probable et de l'incertain. — A propos de la composition pour meurtre, on lira avec intérêt ce qui est dit de la hiérarchie sociale en Gaule, du système de

féodalité celtique, du rôle des druides, etc. On ne pourra étudier de près César sans se reporter continuellement au livre de M. d'A. de J.

L. D.

W. DEECKE, *Lateinische Schulgrammatik*. Berlin, Calvary, 1893, VIII-300 p. in-8°. Prix : 2 mk. 40. — Du même : *Erläuterungen zur Lateinischen Schulgrammatik*. Berlin, Calvary, 1893, IV-477 p. in-8°. Prix : 4 mk. 80.

Karl SCHMIDT'S, *Lateinische Schulgrammatik*, 8. umgearbeitete Aufl., unter Mitwirkung von Otto GEHLEN, herausgeg. von Victor THUMSER. Wien, Alfred Hölder, 1894, 236 p. in-8°. Prix (relié) : 1 florin 20.

La *Grammaire* de M. Deecke est destinée aux élèves des gymnases, les *Éclaircissements* aux professeurs.

La *Grammaire* des élèves consacre, sur 264 pages de texte, 115 pages environ à la syntaxe : il résulte du rapide examen que nous en avons fait que cette partie était un peu négligée, et qu'il eût mieux valu donner un peu moins de détails dans la première partie (p. ex. § 107 la liste des verbes qui n'ont pas de supin, etc.) et apporter plus d'attention à ce qui est la partie essentielle pour la formation de l'intelligence. En outre, l'enseignement de la syntaxe, telle que la conçoit M. Deecke, multiplie les distinctions logiques, longuement développées dans une langue abstraite, mais considère les exemples comme l'accessoire : on pourrait citer plus d'une page où les mots latins forment de petits îlots perdus dans un océan de texte allemand. M. Havet, dans sa petite et si originale *Grammaire latine*, a fait précisément le contraire : et on ne saurait trop l'en louer. — Un index très détaillé (36 p.) termine utilement le volume.

L'innovation la plus intéressante de l'ouvrage consiste dans l'application d'une terminologie proprement allemande aux faits de la grammaire latine : *concreta* devient *Dingnamen*; *abstracta*, *Zustandsnamen*; *accusatiuus cum infinitiuo*, *Wenfall mit Dingform*, etc. M. W. Deecke, qui est directeur du lycée de Mulhouse, a sans doute ses raisons pour imposer aux élèves cette terminologie nouvelle (car dans la partie destinée aux maîtres, il conserve l'usage ancien, ce qui est bien caractéristique); mais nous ne saurions trop protester contre cette manie de changement : outre l'inconvénient de dérouter le lecteur, elle a ce défaut primordial qu'elle repose sur une conception fautive du terme technique. Tout terme technique est inexact, parce qu'il est impossible qu'un terme significatif embrasse toutes les faces de la réalité dont il suggère le souvenir; si, par un concours particulier de circonstances, il s'est trouvé exact à l'origine, il cesse vite de l'être quand le progrès des études a mis en lumière des points de vue nouveaux. Chaque savant devra-t-il adopter une terminologie nouvelle adaptée à ses propres théories? Le fait, pour être fréquent, n'en est pas moins déplorable. Les termes techniques sont des noms propres qu'on doit employer comme tels sans s'inquiéter de leur sens primitif, mais en définissant avec précision leur sens actuel. Le cas de M. Deecke est plus grave encore : il ne s'agit même pas pour lui d'introduire une terminologie nouvelle correspondant plus exactement que l'ancienne à l'idée que nous nous faisons actuellement des faits, mais tout simplement de traduire littéralement par des mots allemands des mots latins inexacts, mais dont le sens primitif était obliaté par l'usage : de sorte que l'absurdité dissimulée par le terme traditionnel est mise en lumière par la traduction. Il n'y a pas grand mal à dire que *in horto* est un « ablatif », mais il est ridicule de dire que nous avons ici affaire au *Wohersfall*.

Le volume d'*Éclaircissements* s'adresse aux professeurs : il correspond paragraphe par paragraphe au volume précédent et contient les dévelop-

pements et les particularités qui auraient inutilement grossi le livre de l'élève. On y trouve aussi de temps en temps des conseils dont les professeurs pourront tirer profit pour leur enseignement, et des renvois bibliographiques où les travaux de M. D. ne sont pas oubliés. La part de la grammaire comparée est faite dans la première partie (phonétique et morphologie) assez largement, mais en général avec assez de prudence. C'est, à ce point de vue, la seule grammaire qui soit assez complète et assez au courant, et on pourra l'utiliser en France avec grand profit en attendant la grammaire latine détaillée que préparent M. Stolz et ses collaborateurs (les pages excellentes du même auteur dans le *Handbuch* de Iwan von MÜLLER étant malheureusement trop succinctes), et dont le premier fascicule seul a paru jusqu'ici¹.

La grammaire de Schmidt, revue et corrigée, est destinée aux gymnases autrichiens. Autant que nous avons pu nous en rendre compte par un rapide examen, elle est, comme livre scolaire, supérieure à la grammaire de M. Deecke : la disposition matérielle en est plus claire, les exemples plus nombreux dans la partie qui traite de la syntaxe. Au bas des pages se trouvent des additions et des remarques en partie analogues à celles que M. Deecke a publiées en un volume à part, ou du moins celles qui, tout en étant à la portée des élèves, peuvent sans inconvénient être passées sous silence dans le texte proprement dit.

I. DUVAU.

Anthologia latina sive poesis latinae supplementum, pars prior, *carmina in codicibus scripta* rec. AL. RIBSE, fasc. I, ed. altera, 1 vol. in-12, Lipsiae, Teubner, 1894.

Il y a vingt-cinq ans que M. R. avait donné la première édition de cet important ouvrage ; les textes qu'il y a réunis avaient été publiés depuis par Baehrens dans la dernière partie de ses *Poetae latini minores*, mais sur un tout autre plan ; Baehrens les classait en suivant l'ordre chronologique des poètes auxquels ils sont attribués ; M. R. au contraire les range d'après l'ancienneté des mss. qui nous les ont conservés. C'était là le plan de sa première édition ; il maintient que c'est le seul bon et on ne peut que l'en féliciter. Il est clair en effet que suivre l'ordre des auteurs pour des poèmes, dont un grand nombre sont ou anonymes ou apocryphes, n'est méthodique qu'en apparence et que ce système conduit en réalité au désordre.

M. R. nous donne aujourd'hui le premier des deux fascicules dont se composera le recueil ; il y comprend la majeure partie des petits poèmes qui nous sont connus par des mss. antérieurs au x^e siècle. Ce fascicule a soixante-six pages de plus que dans la première édition ; M. R. y a fait passer le poème sur papyrus découvert à Herculanium, qui devait naturellement ouvrir la série et qu'il n'avait tout d'abord classé dans le second fascicule que par inadvertance ; il y ajoute deux autres petits morceaux (6^a et 388^a), qui étaient encore inédits en 1869. Mais ce n'est pas là ce qui a surtout grossi la matière du livre ; ce sont les éléments nouveaux introduits dans l'apparat critique, c'est-à-dire les leçons qu'un examen plus attentif des mss. lui a fait connaître et les corrections proposées dans ces dernières années, notamment par Baehrens. Celui-ci était un esprit

1. Le livre de M. W. M. LINDSAY, *The Latin Language* (Oxford, 1894) qui nous parvient au moment où nous corrigeons l'épreuve de cet article diminue beaucoup, pour les lecteurs étrangers, l'utilité scientifique des *Erläuterungen* de M. Deecke.

curieux et ardent; M. R. est un de ces esprits sages, qui, sans faire fi des nouveautés, viennent fort à propos pour écarter les conjectures téméraires qu'elles entraînent trop souvent à leur suite. Avec quel soin il s'est préparé à cette révision, c'est ce que l'on peut voir par les bulletins sur l'Anthologie latine qu'il a donnés depuis vingt ans au *Jahresbericht* de Bursian. Il a fait lui-même une nouvelle collation du *Salmasianus* et l'a complétée pour quelques passages à l'aide de renseignements fournis par M. Max Bonnet; il a pu ainsi distinguer d'une manière plus précise les corrections de diverses mains introduites dans ce ms. Son opinion sur l'origine du recueil s'est aussi modifiée; il admet non seulement qu'il a été formé et publié en Afrique, mais même que le compilateur, quand il a mis à contribution des poètes contemporains, a choisi uniquement ceux qui appartenaient à l'Afrique. Sur le premier point il ne peut y avoir de doute; sur le second M. R. a totalement changé d'avis; peut-être a-t-il bien fait; mais en somme nous n'avons pas encore de raisons décisives pour l'approuver ou pour le blâmer et la théorie contraire a toujours des partisans.

Ce qui est tout à fait digne d'attention, ce sont les remarques nouvelles de M. R. sur les divisions et sur les parties perdues du *Salmasianus*. Il est vrai que les résultats auxquels il arrive sont plutôt négatifs; mais c'est déjà beaucoup d'avoir fait justice des hypothèses insoutenables. Pour les cinq premiers livres, il se refuse à admettre avec M. Peiper qu'on y trouvât groupés à part dans l'ordre chronologique les poèmes les plus anciens; et en effet, comment expliquerait-on que des vers attribués à Ovide, à Sénèque et à Pétrone subsistent dans les livres suivants? M. R. ne croit pas davantage que les pièces 19 à 36 de son recueil aient été rassemblées, comme le veut Baehrens, par Octavianus, dont le nom se lit en tête de la pièce 20; il faudrait que la *praefatio* qui précède fût aussi l'œuvre d'Octavianus, ce qui n'est nullement prouvé, et que cette anthologie partielle formant un tout distinct, eût été compilée par les soins d'un jeune homme de seize ans. Il y a dans le système de Baehrens trop de postulats pour qu'il emporte la conviction. M. R. avec beaucoup de raison a remis en leur place au milieu du texte les chiffres par lesquels un copiste a indiqué le nombre des pièces qu'il avait à écrire; ils nous montrent à n'en pas douter qu'entre le début du livre VII et la fin du livre XVI huit pièces ont été perdues. Mais il est difficile d'aller au-delà des recherches de M. R. et de déterminer plus exactement en quel endroit se trouve la lacune, les livres VII à XVI étant de longueurs très inégales; il est probable qu'il n'y a pas seulement une lacune, mais qu'il y en a plusieurs; les livres X et XI, par exemple, peuvent être incomplets tout aussi bien que le livre VII.

Dans le *Vossianus* Q 86, nous avons un autre débris d'anthologie, comme semble le prouver l'indication *liber IIII*, qui précède la pièce 430; Baehrens pensait que celle-ci provenait du quatrième livre des épigrammes de Sénèque et il attribuait au même poète les pièces 396 à 462. M. R., se fondant sur la métrique, repousse cette hypothèse; il ne reconnaît en aucune façon la manière de Sénèque dans les passages invoqués. Il préfère admettre que le *Vossianus* tout entier, sauf les pièces 392-395, forme une seule et même anthologie, dans laquelle le quatrième livre s'ouvrirait par la pièce 430. Toutefois il faut bien dire que c'est encore là un point douteux. Le nom de Sénèque étant écarté, il n'en est pas moins fort possible que le *liber IIII*, au lieu de faire suite à un *liber III* de la même anthologie, comme le veut M. R., ait une tout autre source que les parties qui précèdent.

Aux mss qu'il avait déjà utilisés, M. R. ajoute un ms. de Leipzig (L) qui est du reste d'une valeur secondaire. Il a résisté de son mieux, dit-il, au désir d'introduire dans le texte de nouvelles conjectures, et c'est encore un point sur lequel il a tenu à se distinguer de Baehrens. On ne saurait trop louer cette réserve, quand il s'agit de poèmes de basse époque, dont la langue doit contenir beaucoup de néologismes et de mots barbares. Peut-être même le progrès des études philologiques aura-t-il pour effet de montrer que l'on doit pousser le scrupule encore plus loin. Ainsi dans 198, 22 il n'est pas sûr qu'*in gracili* ne doive pas être préféré à la correction *lecta gravi*, manifestement défectueuse. Mais en pareil cas M. R. a soin de noter même ses hésitations; d'une façon générale je dois dire en terminant qu'il est impossible à un éditeur de s'acquitter de sa tâche avec une méthode plus sûre; c'était par là que M. R. devait reprendre l'avantage sur Baehrens et il y a pleinement réussi; on ne pouvait pas attendre moins d'un savant qui s'est fait connaître par tant d'excellents travaux.

Georges LAFAYE.

W. C. SUMMERS, *A study of the Argonautica of Valerius Flaccus*, broch. 8°, 76 p., Cambridge, 1894.

L'auteur de cet opuscule n'a pas eu l'intention d'écrire une étude d'ensemble, où chaque question fût reprise de fond en comble et traitée dans le plus grand détail; il a simplement voulu, comme il l'explique dans sa préface, ajouter le résultat de ses recherches personnelles à ceux que ses prédécesseurs avaient amassés. A vrai dire, ce sont des notes qu'il a versées dans un certain nombre de cases, préparées et déjà bien garnies par d'autres, notamment par Thilo, Schenkl, Gebbing et Peters. Nous n'avons donc pas le droit de nous étonner que les cases soient très nombreuses et que la contribution qu'il apporte à chacune soit très modeste. Origine de Valerius, plan de son poème, rapports avec ses modèles, avec ses contemporains et ses successeurs, langue, syntaxe, métrique, figures et procédés littéraires, M. S. a tout passé en revue dans ces 76 pages, non pour donner sur chaque point un résumé de l'opinion dominante, mais pour mettre quelques matériaux de plus au service de la synthèse future. Ce plan peut être admis, à la condition toutefois que les faits groupés dans chaque article soient d'autant plus utiles et d'autant plus concluants qu'ils sont moins nombreux. Je n'oserais affirmer qu'à ce point de vue M. S. donne partout satisfaction au lecteur. Il tourne souvent au résumé là où, sur la foi de sa préface, on s'attendait au contraire à le voir pousser ses recherches en avant. C'était là l'inconvénient inévitable du plan qu'il a choisi et c'est pourquoi il eût mieux fait peut-être d'en choisir un autre; il serait resté plus fidèle à ses principes en supprimant certains articles où il n'avait rien de neuf à dire.

Un mérite qu'on ne peut lui refuser, c'est de sentir mieux que personne par où ses opinions prêtent à la critique; il les pèse lui-même avec un soin qui fait honneur à la fois à sa pénétration et à son impartialité. Il note un certain nombre de passages des *Argonautiques* où il voit la preuve que le poème est inachevé; ils lui semblent appeler une explication qui manque dans nos textes; mais il n'affirme pas que ces défauts ne s'expliquent pas beaucoup plus simplement par un oubli ou un caprice de l'auteur. Stace dans la *Thébaïde* parle à plusieurs reprises du voyage des Argonautes; il ne dit rien de leur retour; ne serait-ce pas parce que sur cette partie de leurs aventures il ne trouvait rien dans Valerius? mais les poètes plus anciens l'avaient eux-mêmes traitée sous une forme très brève, et voilà,

conclut M. S., une théorie compromise. En un mot, M. S. n'a pas les défauts ordinaires des esprits systématiques ; mais aussi quelquefois son argumentation est un peu flottante et l'on se demande, en arrivant au bout, s'il était bien nécessaire d'accumuler tant de faits pour un si mince résultat.

Cependant si sur certaines questions il n'a pas d'opinion ferme (et pouvons-nous en avoir plus que lui ?), encore penche-t-il vers une opinion qu'il juge plus vraisemblable. En somme il admet que Valérius a écrit, ou a eu l'intention d'écrire, douze livres ; suivant lui, il reste dans Apollonius, au-delà du point où s'arrête le huitième livre du poème latin, trop peu de matière pour que cette partie intacte pût, même développée, suffire à remplir les quatre derniers. Il suppose donc que dans le dernier tiers de l'ouvrage on voyait les Argonautes passer du Danube dans la Mer du Nord, visiter la Bretagne et la Gaule, puis pénétrer en Italie, où plus d'une légende s'était formée autour de leur nom. Il est difficile de souscrire à ce jugement. Que Valérius eût fait suivre à ses héros la vallée du Pô, puis celle du Rhône, c'est fort probable, puisque tel est l'itinéraire de son modèle ; on peut même admettre qu'au lieu de longer les côtes de l'Italie, comme chez l'auteur grec, ils soient entrés dans l'intérieur des terres. Mais vouloir les attirer jusqu'à Cambridge, c'est beaucoup d'ambition. Apollonius (IV, 637) n'avait-il pas dit que les Argonautes, au moment de s'engager dans un bras du Rhône qui conduisait à l'Océan, en furent détournés par la protection d'Héra, car ils n'en seraient point sortis vivants ? Sans doute la géographie avait fait des progrès depuis le temps d'Apollonius et un poème qui aurait décrit les nouvelles conquêtes des Romains pouvait avoir pour eux un attrait de plus ; mais ce qu'on ne voit pas du tout, c'est le moyen que Valérius aurait imaginé pour nourrir de récits mythiques cette partie additionnelle, dont l'action aurait été transportée dans les pays du Nord. Cette difficulté suffirait à elle seule pour nous empêcher de croire que le poème ait eu douze chants, comme le veut M. S. Ou bien le voyage en Italie et en Afrique était développé de façon à remplir les livres IX à XII, ou bien, hypothèse beaucoup plus prudente, l'ouvrage finissait avec le dixième livre.

D'après M. S., les poètes latins, au temps de Valerius, ont eu un goût particulier pour les Alexandrins ; il serait assez en peine, je crois, de le prouver ; il n'est rien moins que certain que les *Aratea* soient de Domitien, et Antimaque, qu'il invoque comme un des modèles de la *Thébaïde* de Stace, n'est pas un Alexandrin, quoiqu'il ait été très vanté, à l'époque alexandrine, par une certaine école. La vérité est, au contraire, que la poésie latine, après avoir beaucoup mis à contribution l'art des Alexandrins jusqu'à la mort d'Auguste, s'en est plutôt écartée dans la période suivante. M. S. me paraît avoir parfois donné trop librement carrière à son imagination. Valerius a-t-il pensé aux relations de Tibère avec Germanicus lorsqu'il retraçait celles de Pélias avec son neveu ? Avait-il présents à l'esprit les suicides fameux des stoïciens romains en racontant la mort des parents de Jason ? Je n'oserais le prétendre comme M. S. En somme, son opuscule ne fera point faire à la critique un pas décisif ; mais il a souhaité qu'elle pût y trouver quelque chose à prendre : ce vœu modeste sera certainement exaucé.

Georges LAFAYE.

Grammatici Graeci recogniti et apparatus critico instructi partis quartae volumen posterius Choerobosci scholia in canones verbales et Sophronii

excerpta e Characis commentario continens. Rec. Alfred HILGARD. Leipzig, Teubner, 1894, CXXXII-326 p. gr. in-8°.

La préface qui contient les Prologomènes au tome 4, c'est-à-dire aux canons de Théodose, aux scholies de Georges Choeroboscus et aux extraits du commentaire de Charax, par Sophronios, est la partie la plus intéressante de l'ouvrage. Les 12 chapitres qui la composent traitent de questions concernant l'histoire de la transmission des doctrines grammaticales, sujet que l'auteur connaît admirablement. Il faut signaler particulièrement les chapitres 6 (De Georgio Choerobosco ejusque scriptis), 9 (De Choerobosci commentariorum codicibus) et 10 (Qua ratione usi simus in edendis Choerobosci scholiis). Je ne sais si l'auteur a raison de traduire les Dictata de Choeroboscus par cours dicté : quae diligenter elucubrata conscriperat adeo lente legebat ut discipulis omnia aut paene omnia magistri verba in pugillaribus inscribendi daretur facultas. Je préfère l'interprétation de Wattenbach, Das Schriftwesen s. v. dictare.

Si le texte ne répond pas à l'intérêt que provoquent les Prologomènes, la faute n'en est pas imputable à l'éditeur. Le texte est constitué avec grand soin¹. Le verbe τύπτω s'étale avec un luxe extraordinaire de temps premiers et seconds. Quand on songe que l'on ne reconnaît en propre à ce verbe que le présent, l'imparfait et le futur, on ne peut que plaindre les écoliers d'autrefois, obligés d'apprendre une foule de formes inusitées et pour lesquelles τύπτω se fait suppléer par παύω, πατάσσω, πλήττω. Chez nous Burnouf a eu le mérite de remplacer τύπτω par λύω et il faut lui en être reconnaissant.

J'ai constaté avec plaisir le soin de M. Hilgard. Mes éloges ne seront pas atténués par la remarque suivante : à la signature 9, les pages se suivent dans cet ordre : 129, 134, 135, 132, 133, 130, 131, 136, puis 137, 142, 143, 140, 141, 138, 139, 144. Le metteur en pages a eu une distraction qui, nous l'espérons, sera réparée dans une édition prochaine.

H. LEBÈGUE.

Tacitus. The Agricola and Germania edited... with introduction and maps by A. Grosvenor HOPKINS, professor in Hamilton College. Leach, Shewell, and Sanborn. Boston, New York, Chicago. 1893.

Ce volume est l'un des premiers parus d'une collection américaine (*The students' series of latin Classics*) dont les auteurs se proposent essentiellement d'adapter aux besoins des élèves de leur pays les meilleures éditions classiques allemandes. Le texte de l'*Agricola* et de la *Germania* est, en général, celui de Halm; là où l'éditeur abandonne la leçon de Halm, c'est pour se rapprocher davantage de celle des manuscrits. L'apparat critique est au bas des pages. Le commentaire est renvoyé à la fin du volume, disposition dont on peut contester les avantages. Ce commentaire a pour base, dans l'*Agricola*, la 4^e édition de DRAEGER, et dans la *Germania*, la 5^e édition de SCHWEIZER-SIDLER; mais d'autres ouvrages, éditions, grammaires, études historiques, ont été largement mis à contribution. On ne peut pas dire que M. H. soit tout à fait au courant des travaux relatifs à son double sujet; cependant ses notes sont très riches, en somme, et rendront de réels services à ceux pour qui elles sont faites.

L'introduction contient, avec une bonne biographie de Tacite, une caractéristique de son talent et de ses œuvres que l'on voudrait moins superflue.

1. Les lecteurs de la *Revue de Philologie*, qui se souviennent d'O. Riemann, verront avec plaisir p. 50, ligne 18, une conjecture évidente du regretté savant admise dans le texte.

cielle et mieux composée. M. H. connaît assurément la magistrale *Einleitung* du Tacite de NIPPERDEY-ANDRESEN; il me semble qu'il aurait pu la prendre pour modèle et en tirer le plus grand profit. Ce qu'il dit ensuite des mss de l'*Agricola* et de la *Germania* est fort intéressant; mais n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que sur la nature et les tendances de ces deux ouvrages, questions si souvent traitées dans ces dernières années et si diversement résolues, il n'ait pas jugé à propos de donner un résumé plus substantiel des opinions émises, avec une courte bibliographie? L'*Agricola* est caractérisé en neuf lignes, la *Germania* en trente. Le défaut capital de cette introduction me paraît être l'insignifiance de la place accordée à cette double caractéristique par rapport à celle qu'occupent les généralités sur Tacite. — L'impression est soignée, l'aspect du livre fort agréable.

Philippe FABIA.

Selections from the letters of the Younger Pliny, edited by Samuel Ball PLATNER, VI, 92 p. in-16°, Leach, Shewell and Sanborn, Boston, New-York, Chicago, 1894.

Cette édition, à l'usage des classes, semble faite avec soin. Mais, sans parler des fautes d'impression (ualitudinem, 4), on regrette l'absence de certaines lettres importantes (I, 13, sur les lectures publiques; III, 13, 18, sur le Panégyrique). Pour les notes, si l'on y trouve des renseignements superflus (I, 9 secesseris, multum; 12 sponte, etc.) on voudrait quelques explications sur les noms propres ou les termes techniques (I, 9 aduocationem). C'est un essai assez heureux, mais ce n'est pas la perfection.

H. B.

Lexique des antiquités romaines rédigé sous la direction de R. CAGNAT, professeur au Collège de France, par G. GOYAU, membre de l'École française de Rome, avec la collaboration de plusieurs élèves de l'École Normale supérieure. Paris, Thorin, iv et 332 pages gr. in-8°.

Voici un ouvrage destiné à remplacer celui de Rich. Il se distingue avantageusement de son devancier par la part considérable qu'il a faite au Droit et aux Institutions. Grâce à ce lexique les élèves studieux pourront aborder les livres de T. Live, les discours de Cicéron et le Contiones sans être embarrassés par les termes d'une langue nouvelle pour eux. Il se recommande utilement aux candidats à la licence et à l'agrégation.

Le soin qui a présidé à la rédaction du texte et à l'exécution des gravures qui peuvent être mises entre toutes les mains est digne de tout éloge. Nous n'avons à relever que des taches légères : p. 11-12 s. v. *allicula*, on donne trois explications de ce mot. C'est trop; la seule admissible est celle que suggère la gravure qui représente une pèlerine couvrant le haut des bras. — P. 85, la forme *cortyna* est au moins insolite. — P. 165 s. v. *liber* : « il (le livre) était fait de bandes de papyrus ou de parchemin collées bout à bout. » Cela est vrai pour le papyrus qui se prêtait mieux à cette opération que le parchemin. — Nous avons constaté l'absence du verbe qui signifie ordonnancer, *erogare* (T. Live, xxii, 23).

Il faut remercier MM. Cagnat et Goyau, ainsi que leurs collaborateurs, d'avoir si heureusement achevé en peu de temps un travail qui était long et délicat.

H. L.

La littérature latine jusqu'aux Antonins, par Paul THOMAS. Bruxelles, Charles Rozez, 251 pp.

L'ouvrage de M. T. fait partie de la *Bibliothèque belge des connaissances modernes*, qui forme une sorte d'encyclopédie. Il s'adresse donc, non pas

aux érudits, aux étudiants ou aux écoliers, mais à tous les " honnêtes gens " ; de là son caractère. Il fallait être compris facilement, lu rapidement, retenu sans peine : netteté, concision et précision, telles sont les principales qualités de ce manuel. Il est net dans le plan général, qui retrace clairement le développement, ou, comme l'on dit, l'évolution de la littérature latine ; net dans le détail ; il est court, les auteurs secondaires ayant été généralement sacrifiés ; surtout, il est précis : M. T. indique en quelques mots les mérites ou les défauts des écrivains ; il ne cherche pas l'originalité de parti pris et reproduit sans honte les jugements de ses prédécesseurs, lorsqu'ils lui semblent justes. C'est donc un résumé fidèle, d'ailleurs agréable à lire et semé de pensées délicates.

L'ouvrage est parfait dans son genre, mais ce genre n'est pas sans défauts. Pour plus de netteté, M. T. divise l'œuvre en quatre parties à peu près égales : or, le siècle d'Auguste, où la littérature latine atteint son apogée, semble plus important que la période suivante. Il veut être concis, mais désire n'omettre aucun auteur un peu intéressant, et les grands écrivains auraient parfois le droit de se plaindre. Enfin, la précision ne va pas sans quelque sécheresse et ne favorise pas toujours l'originalité.

Ce reproche, le plus grave, M. T. a su l'éviter, on n'en doute pas ; qu'on lise, pour s'en convaincre, ses considérations générales et l'étude sur Pétrone. On y verra que cette histoire de la littérature latine mériterait pour épigraphe le vers bien connu :

Indocti discant et ament meminisse periti.

Henri BORNECQUE.

P. SIEWERT. *Plautus in Amphitruone fabula quomodo exemplar graecum transtulerit.* — Leipzig, G. Fock, 1894, in-8°, 85 p. Prix : 2 mark.

M. Siewert s'est proposé de déterminer dans l'*Amphitruo* ce que Plaute devait aux Grecs. Il procède par élimination ; après avoir montré ce que la pièce a de purement romain, il passe à l'examen de certains détails aussi grecs que romains, et en troisième lieu il relève les emprunts certains faits aux Grecs.

Ce qu'il remarque de plus saillant parmi les choses absolument romaines dans l'*Amphitruo*, c'est non tant les particularités de style qui ne pouvaient ne pas abonder dans un auteur aussi original que Plaute, mais des jeux de mots tout latins, des usages romains, comme était celui de raser la tête aux affranchis et de la couvrir du *pileus* (461 sq.), des allusions à des fonctionnaires romains, les *tresviri capitales* (135), à des supplices usités à Rome, comme l'ablation de la langue (366), tourment dont on punissait les esclaves, et la pendaison par les mains pendant qu'ils étaient roués de coups (279 sq.). M. S. relève encore des particularités relatives à l'habitation romaine, comme l'*impluvium* (1108), et à l'habillement, comme l'usage de porter deux tuniques (368). Enfin, il n'a pas omis de mentionner les divinités romaines dont il est souvent parlé dans cette pièce : Jupiter Capitolin (450, 461), Junon, par qui Alcène jure (331 sq.), et qui était la déesse invoquée à Rome par les femmes enceintes (à Athènes, c'est Diane qu'on priait alors).

La seconde partie de l'ouvrage de M. S. est la plus longue ; il examine d'abord des habitudes de langage identiques : *decies* (Amph. 577 et 725) et *δεξιάς* pour exprimer un nombre indéterminé, *uir* (813, 814) et *άνήρ* dans le sens de homme (opposé à femme) et d'époux, puis des coutumes, des usages semblables chez les deux peuples, comme le droit d'exposition des

enfants laissé au père de famille (501), l'habitude des jeunes gens d'Athènes et de Rome de parcourir la nuit les quartiers et d'attaquer les promeneurs attardés (153 sq.). Il passe ensuite aux choses du culte, invocations, rites, cérémonies expiatoires; enfin il rapproche très heureusement le récit que fait Sosie du combat, de la bataille rapportée dans les Héraclides d'Euripide (u. 799-806). Toute cette partie prouve, aussi bien que la première, une érudition très vaste; mais oserai-je dire qu'elle ne convainc pas? Sauf, en effet, le récit du combat, qui est un morceau littéraire, tous les autres détails, Plaute pouvait les prendre autour de lui.

M. Siewert n'a trouvé dans l'*Amphitruo* que peu de détails, empruntés d'une façon certaine aux Grecs, en dehors d'expressions comme: *gymnasia*, *myropolia*, *emporium*, *palaestra*. Il essaie simplement de prouver par quelques vers du *Stichus* (446 sq) que Plaute a suivi les mœurs grecques en représentant Mercure-Sosie écartant de la route les personnes qu'il y rencontre (984 sq) ou simulant l'ivresse (999 sq).

Ce livre fait bien augurer de ceux que M. Siewert promet d'écrire sur les autres comédies de Plaute; car il ne manquera pas de rencontrer une matière plus fertile pour un travail de ce genre que ne lui en offrait l'*Amphitruo*.
Charles TAILLIART.

Léopold CONSTANS, *Étude sur la langue de Tacite*. Paris, Delagrave, 1893; 154 p. in-12.

Même avant la publication de ce livre, les ressources ne manquaient pas aux personnes curieuses de se renseigner amplement et sérieusement sur la langue et le style de Tacite. Elles pouvaient s'adresser surtout aux deux ouvrages de M. GANTRELLE, *Grammaire et style de Tacite*, et de M. DRAEGER, *Ueber Syntax und Stil des Tacitus*. Mais ces deux ouvrages ne sont déjà plus tout à fait récents: la dernière édition du second date de 1882. D'assez nombreux articles ou dissertations ont paru depuis sur le même sujet, qui permettent de les rectifier ou de les compléter en plus d'un point. Avec une conscience scrupuleuse, M. Constans a dépouillé tous ces documents nouveaux. Avec une application presque impeccable et une grande expérience de ce genre de travaux, il a repris et mis au courant les remarquables études de ses deux devanciers, en sorte que son livre pourra les remplacer avantageusement dans la pratique. Peut-être y découvrirait-on encore, quelque soigné qu'il soit, de rares inexactitudes ou omissions; peut-être souhaiterait-on certaines modifications dans l'ordonnance. Mais tel qu'il est, il est fait pour rendre de réels services, moins aux élèves de rhétorique, qui n'auront sans doute ni le temps, ni le courage de le consulter avec suite et avec attention, qu'aux étudiants de nos Facultés. A ceux-ci, on ne saurait le recommander trop vivement. Il est fâcheux que l'éditeur n'ait pas su en rendre la lecture plus engageante par une impression moins compacte et moins menue. L'attrait d'une bonne exécution matérielle est profitable surtout aux livres austères et forcément arides, comme celui-ci.
Philippe FABIA.

MAX NEUMANN, *Eustathios als kritische Quelle für den Iliastext mit einem Verzeichniss der Lesarten der Eustathios* (Tir. à part du 20^e Supplementband der Jahrbücher f. classische Philologie pp. 145-340).

Dans la première partie de son travail, N. cherche à reconstituer le ms qu'Eustathe avait sous les yeux. Ce ms., en dépit de mainte particularité ressemblait à nos mss, à L et à G surtout, et n'avait que de lointains rapports avec le Venetus A. Il avait subi moins que les autres l'influence

d'Aristarque. La seconde partie traite des variantes. N. distingue celles dont nous possédons les sources et celles dont les sources nous sont inconnues (130 environ). Dans la première catégorie il faut encore distinguer celles qui ne dérivent pas de scholies, et qui sont puisées dans Strabon, Hérodien, Chæroboscus (voy. Gramm. Græci, P. IV, vol. 2, p. xcviij), Etienne de Byzance, etc., etc., et celles qui dérivent de scholies. Ce sont, outre les scholies du Venetus A, celles de Porphyre, et celles d'Apion et d'Hérodore. Conclusion : Eustathe n'avait guère d'autres secours que ceux dont nous disposons actuellement; il n'avait même pas un matériel de scholies aussi riche, aussi important que le nôtre. Toutefois il possédait les œuvres de Strabon, d'Hérodien et d'Étienne de Byzance dans un état plus complet. De plus, les sources d'Eustathe ne peuvent avoir été complètement mauvaises. Tel est le résultat, en partie négatif, de cette dissertation claire, sagement conduite, et qui fait preuve d'un soin méritoire. Henri LEBÉGUER.

Cornell Studies in classical Philology. N° IV. *The Athenian Constitution* by George Willis BORSFORD, Ithaca, New-York, 1893, p. 250.

L'auteur commence par exposer l'organisation de la famille et de la tribu chez les Aryens; il passe ensuite en Grèce, il examine les changements qui se sont déjà introduits dans cette organisation; enfin il étudie les divers régimes politiques qui se sont succédé en Attique depuis la royauté jusqu'à la guerre du Péloponnèse. Cette étude est faite avec soin et mérite d'être sérieusement recommandée; l'auteur connaît bien les sources anciennes : il a lu aussi la plupart des travaux des modernes, à une exception près, les travaux des Français. Le seul auteur français qui soit cité, et encore en passant, c'est Fustel de Coulanges; M. B. ignore le Bulletin de correspondance hellénique, la Revue des études grecques, le Dictionnaire des antiquités Daremberg-Saglio; les ouvrages de MM. Foucart, Perrot, Haussoullier, Hauvette, etc., lui sont inconnus. Nous nous contenterons des observations suivantes. Toute tentative de voir dans la première partie du composé *ναυκραρία* autre chose que le mot *ναῦς* se heurtera toujours à ce fait que le service qui est attribué à la naucrarie dès les temps les plus anciens, consiste précisément à fournir un vaisseau. B. regarde le passage de l'*Ἀθηναίων πολιτεία* relatif à Dracon, comme étant authentique et comme étant l'expression exacte des faits; sans entrer ici dans de plus longs détails, il nous suffira de dire qu'il n'explique nullement comment il se fait que Plutarque attribue d'une façon si formelle l'institution des quatre classes censitaires à Solon. M. B. n'explique pas non plus comment, dans la constitution de Solon, un pentacosiomédime pouvait être enrôlé comme cavalier, comment aussi un pentacosiomédime et un cavalier pouvaient être enrôlés comme hoplites (cf. nos *Cavaliers Athéniens*, p. 311). Albert MARTIN.

Ausgewählte Tragödien des Euripides. 2. *Iphigenie auf Tauris* erklärt von F. G. SCHÖNE und H. KÖCHLY. 4. Auflage, neue Bearbeitung von Ewald BRUHN. Berlin, Weidmann, 1894. Un vol. in-8 de 192 p.

La troisième édition de l'Iphigénie en Tauride de Schöne et Köchly a paru en 1872, il y a près d'un quart de siècle; après un tel intervalle de temps, des changements considérables étaient nécessaires; aussi M. Bruhn s'est-il décidé à faire pour l'Iphigénie ce qu'il avait déjà fait pour les Bacchantes : il a remanié complètement le travail de ses devanciers et a composé une œuvre nouvelle. Ces changements consistent d'abord en

suppressions; l'ouvrage se trouve singulièrement réduit; la nouvelle édition a 44 pages de moins que la précédente, 191 au lieu de 233. Une des parties qui ont été le plus complètement transformées est la préface. Elle commençait dans la précédente édition par une longue dissertation sur la légende d'Iphigénie; aujourd'hui cette partie est traitée en quelques pages; nous avons, en revanche, trois dissertations nouvelles sur l'imitation d'Euripide par Goethe, sur les représentations figurées du sujet de la tragédie, enfin sur la date de la représentation. Cette dernière question surtout est intéressante; l'auteur s'est appliqué à démontrer que l'Iphigénie en Tauride était antérieure à l'Hélène qui est de 412, et même à l'Electre qui est de 413.

Le texte aussi a été revisé avec un grand soin. M. B. est un conservateur, mais sans excès et sans parti pris, du moins dans la plupart des cas. Il est regrettable qu'il néglige de citer, au moins dans les notes, maintes conjectures très recommandables, par ex. au v. 5. la correction de Badham δ'ἄπο au lieu de δὲ παύς; de même au v. 15, la conjecture proposée par M. Weil qui est la seule donnant un sens raisonnable sans violenter le texte; M. B. s'arrête à moitié chemin, il supprime la négation οὐ, ce qui fait un vers faux. Quand on essaie de corriger un passage, il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire trouver une leçon qui ne viole ni le bon sens ni la métrique. Autrement il vaut mieux transcrire tout simplement la leçon des manuscrits, en la déclarant fautive.

M. B. a essayé plusieurs fois d'améliorer le texte. J'indique quelques-unes des corrections qu'il propose. Au v. 852, lire: ἐγὼ δ' ἄ μέλειος, Hermann avait proposé ἐγὼ δὴ μ.; au v. 896, τί <μέσον τῶνδ' ὄν>; B. complète ici une conjecture de M. Weil qui avait proposé d'ajouter τρίτον après τί; v. 1173, κοινουργῶ au lieu de κοινωνῶ; v. 1264, τ' ἔόντα au lieu de τὰ πρῶτα; 1479, κένον au lieu de καλόν.

M. B. a aussi cherché à améliorer le texte de l'Iphigénie à l'aide des manuscrits. Ce texte repose sur deux manuscrits, dont l'un est à Florence, l'autre à Rome. M. B. n'a pas vu ces mss lui-même, mais il a reçu des communications de savants qui les avaient étudiés. Malheureusement il semble ignorer complètement l'édition critique d'Iphigénie publiée par Chr. Ziegler en 1873 et rééditée en 1884. C'est là une lacune grave dans le présent ouvrage, l'existence d'une édition critique constitue un tel avantage pour l'établissement du texte d'un auteur qu'on est étonné que M. B. l'ait négligé. En effet, là où une telle édition existe, une revision des manuscrits, quand on veut la faire, et il est toujours bon qu'elle soit faite au moins une fois, une telle revision est chose facile et peut aboutir à des résultats définitifs. Si les leçons nouvelles, communiquées par M. B., étaient données comme des rectifications de Ziegler, nous serions fixés; mais aujourd'hui, quand il y a divergence entre les deux auteurs, ce qui arrive assez souvent, nous ne pouvons pas nous prononcer. Aussi peut-on dire qu'à ce point de vue, cette édition, si estimable sous d'autres rapports, ne marque véritablement pas un progrès sérieux.

Albert MARTIN.

Tacitus Agricola and Germania. With introduction and notes by H. M. STEPHENSON. Cambridge: at the University Press; 1894.

Cette édition anglaise de l'*Agricola* et de la *Germanie* ressemble par bien des côtés à l'édition américaine de Grosvenor HOPKINS, dont j'ai rendu compte plus haut (p. 90). L'auteur se propose, lui aussi, d'accommoder à l'usage des classes les éditions savantes, et ses principales sources sont,

pour l'*Agricola*, DRAEGER, WEX et KRITZ; pour la *Germanie*, ZERNIAL, BAUMSTARK, KRITZ et SCHWEIZER-SIDLER. Il en a tiré un commentaire abondant, intéressant, exact, bien approprié aux besoins des lecteurs auxquels il est surtout destiné. Le texte, sauf quelques exceptions, est celui de HALM. Ainsi, même but et mêmes prétentions modestes; même disposition aussi, le commentaire étant rejeté à la fin du volume; et même exécution typographique soignée et agréable.

L'introduction comprend deux parties. La première (*Tacitus and his writings*) me semble bien pauvre de faits: on n'y trouve à peu près rien de précis sur la vie et la personnalité de Tacite. Est-il encore permis, en 1894, de dire que son prénom est inconnu? (p. vii). La deuxième (*The Agricola and the Germania*) contient de bonnes indications sur la nature et les tendances des deux ouvrages; mais pourquoi M. S. s'est-il abstenu si soigneusement de prononcer les noms des philologues qui ont fait ou cherché à faire la lumière sur ces questions? On a beau ne s'adresser qu'aux élèves; il n'est pas inutile de leur suggérer l'idée et de leur fournir les moyens de compléter, soit tout de suite, soit plus tard, les connaissances, forcément sommaires, qu'on leur procure.

Philippe FABIA.

Costantino MAES. *Saggio dell'intero Catalogo di centosei codici Greci della Biblioteca Angelica in Roma, totalmente descritti ed illustrati*. Fascicolo primo. Rome, 1894, in-4°, pp. 41.

Sous ce titre, M. Maes a inséré un long factum dirigé contre M. Novelli, bibliothécaire de l'Angelica. A la fin se trouve, en guise de pièces justificatives, le catalogue de 12 mss grecs de ce dépôt. Nous ne pouvons entrer dans ce débat assez obscur. Nous n'en retiendrons qu'une seule chose: c'est que l'Angelica, qui ne possédait pas de catalogue de ses mss grecs (un peu plus d'une centaine), est menacée d'en avoir deux, le premier, assez sommaire, rédigé par des élèves de MM. Vitelli et Piccolomini; le second, plus étendu, composé par M. Maes. Abondance de biens ne nuit pas, — surtout après trois siècles de disette.

Léon DOREZ.

Cebetis tabula recensuit C. PRÄCHTER, Lipsiae, Teubner, 1893, 1 vol. in-8, XII-40 pp.

Nouvelle édition destinée à remplacer celle de Drosihn; a profité avec sagesse des travaux publiés depuis cette époque. Introduction sur les manuscrits; index verborum; appareil complet et clair. Beaucoup trop de réserve dans l'établissement d'un texte si mauvais et où la tradition, surtout à partir du ch. 23, est si incertaine. — II 3 αὐτόν, corr. αὐτός? VI 2 ποῦ, l. ποῖ. VII 2 τῶν αὐτῶν? τοῦτων? IX 4 [ἄνω]. X 4 <δ> τιμωρ. (un sujet est nécessaire); plus loin [τὸν] ἕτερον. XIII 2 laisser οἱ δὲ κριτικοὶ à sa place. XIV 2 lire avec les mss αὐταὶ ἐκείναι, et non αὐτὰ ἐκείναι qui n'a pas de sens (οὗτος ἐκεῖνος = c'est lui); 3 la division de Drosihn est la bonne. XX 3 [Ἐγκράτεια]. cf. XVI 2 où elle figure déjà; 4 l'appareil montre que le texte autorisé est ἔφην, ὡς ἐφῆμαι, μάλιστα (l. προσέξομεν). XXIX 3 l'insertion de οὗκ est malheureuse. XXXIII 6 [ἦν] ἦμας? L'avant-dernière page est absolument désespérée.

P. C.

Aeschylī Fabulae cum lectionibus et scholiis codicis Medicei et in Agamemnonem codicis Florentini ab H. VITELLI denuo collatis, edidit N. WECKLEIN. Partis I Auctarium: Fragmenta; — Partis II Auctarium: Appendix propagata. 2 fasc. in-8. Berlin, S. Calvary, 1893.

La grande édition d'Eschyle, publiée en 1885 par N. Wecklein, avec le secours de Girolamo Vitelli, ne comprenait pas les fragments du poète.

Cette lacune se trouve aujourd'hui remplie par la publication des deux *auctaria* dont nous rendons compte. L'édition, on le sait, est en deux volumes; le premier donne le texte, les scholies et l'appareil critique; le second, les corrections proposées par les savants. Le premier *Auctarium* donne les fragments; il fait la suite et il continue la pagination du tome I; le second *Auctarium* est consacré à des *Addenda* et *corrigenda* où sont indiquées les conjectures proposées dans ces dernières années. De 1883 à 1893, la littérature d'Eschyle s'est enrichie de nombreux ouvrages, dont quelques-uns sont importants; sans parler des articles qui ont paru dans les revues, il nous suffira de mentionner les éditions de pièces diverses dues à H. Weil, Paley, Wilamowitz, Verrall et Wecklein lui-même. Depuis qu'elle a paru, la présente édition a été considérée comme la plus importante des éditions d'Eschyle; c'est elle qui fait loi pour tout ce qui concerne la constitution du texte. Aujourd'hui elle se trouve complétée et mise au courant. C'est un service de plus que Wecklein aura rendu à la science. Les deux *Auctaria* ont été composés avec le même soin que le reste de l'ouvrage; il est permis de dire que rien de ce qui méritait d'être noté n'a échappé à la diligence de l'auteur.

Le nombre des fragments insérés par Wecklein s'élève à 495; c'est 31 de plus que n'en avait admis Nauck dans la deuxième édition des *Fragmenta tragicorum graecorum*; il faut dire que ces 31 fragments se trouvent chez Nauck classés parmi les *Adespota*. Plusieurs de ces morceaux rappellent la manière d'Eschyle et peuvent bien lui appartenir, par exemple le n° 467 (95 de Nauck, *Adespota*); le n° 473 (405, Nauck, *ibid.*); mais ce ne sont là, en réalité, que des présomptions. Pour beaucoup d'autres fragments, au contraire, l'attribution à Eschyle est des plus contestables, par ex, 471 (Nauck, *Ades.*, etc.); 475 (569. *ibid.*); 476 (506, *ibid.*), etc. Wecklein est le premier d'ailleurs à le reconnaître; il montre sur ce point la plus louable réserve; il ne craint pas de condamner les explications qui lui semblent purement hypothétiques. Il y a, dans le vaste domaine des littératures antiques, comme une série de zones neutres qui sont composées par ces fragments dont on ne connaît pas la provenance et qu'on ne peut presque jamais attribuer avec raison à personne. C'est souvent un travers des éditeurs d'envahir cette zone neutre et de tirer à l'auteur dont ils s'occupent le plus qu'ils peuvent de ces morceaux anonymes. W. a su éviter ce travers.

Les fragments sont classés d'après l'ordre suivi par Nauck, dans sa seconde édition des *Tragicorum graecorum Fragmenta* qui a paru en 1889; les différences sont peu considérables. A la fin du premier *Auctarium*, il y a une table de concordance avec les éditions Hermann, Dindorf, Nauck 1. On peut regretter que cette table ne comprenne pas les 31 derniers fragments, ceux qui sont rangés, chez Nauck, parmi les *Adespota*.

Un des grands mérites de cette nouvelle édition des fragments d'Eschyle, c'est qu'elle donne en tête de chaque pièce et de chaque fragment une bibliographie des plus complètes qui nous fait connaître ce qu'on sait sur la provenance du morceau, sur la date, sur le mérite de la pièce, etc. Rien de plus utile que de tels renseignements pour nous aider à comprendre ces débris de la tragédie eschylienne. C'est surtout par là que l'édition de Wecklein nous semble supérieure à celle de Nauck et qu'elle mérite d'être chaudement recommandée.

Une dernière observation pour terminer. En tête du premier *Auctarium*, W. dresse la liste des pièces d'Eschyle; il arrive à un total de 80 titres, ce qui l'amène à proposer, dans le *β* 60; anonyme, une correction au passage où il est question du nombre de pièces du poète; le Laurentianus donne

le texte suivant : ἐποίησεν δράματα ο καὶ ἐπὶ τούτοις σατυρικά ἀμφὶ τὰ ε. W. propose d'écrire ἀμφὶ τὰ ιε. Eschyle aurait donc composé 70 tragédies et 45 drames satyriques. Cette correction ne nous paraît pas acceptable. Suidas porte à 90 le nombre des pièces d'Eschyle, et cette attestation se trouve aujourd'hui sérieusement confirmée, grâce à une remarque ingénieuse de M. Alb. Dieterich sur la façon dont est disposé le catalogue des pièces d'Eschyle dans le Laurentianus (*Rhein. Mus.*, N. S. T. 48, fasc. 1). Ce catalogue est divisé en quatre colonnes, dont chacune, sauf une exception qui s'explique facilement, contient 18 titres. M. D. s'est appliqué à démontrer qu'il manque, à la droite de ce tableau, une cinquième colonne; sa démonstration paraît très probante; avec 5 colonnes donnant chacune 18 titres, nous arrivons au chiffre de Suidas, 90 pièces. Albert MARTIN.

Dr Otto SCHULTHESS : *Bericht über die in den Jahren 1878-1893 erschienene Litteratur zu den griechischen Staats- und Rechtsaltertümern*. Tirage à part du *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Altertumswissenschaft*.

Je tiens à signaler à nos lecteurs la reprise, impatientement attendue depuis tant d'années, du compte rendu des travaux relatifs aux institutions grecques. A J. H. Lipsius, qui s'en était chargé jusqu'à présent, succède un savant que nous connaissons et estimons tous, le Dr Otto Schulthess, de Frauenfeld, en Suisse, aujourd'hui Privat-Dozent d'épigraphie grecque à l'Université de Zürich.

Son compte rendu comprendra deux parties, consacrées, l'une au droit public, l'autre aux institutions juridiques. La première, qui n'est pas encore terminée (p. 117 à 181 du vol. LXXXI du *Jahresbericht für Altertumswissenschaft*), traite des manuels, à commencer par les éditions nouvelles de l'*Économie politique des Athéniens* et du *Procès attique*, qui nous semblent déjà loin, tant la Πολιτεία d'Aristote a suscité d'ouvrages nouveaux! Sans vouloir critiquer ces excellentes critiques, je m'étonne de rencontrer dans le chapitre du droit public le manuel des antiquités juridiques de Thalheim. Comme il vient d'en paraître une nouvelle édition, nous la retrouverons plus loin, mais la première n'en est pas moins perdue dans ce chapitre.

Je tiens surtout à communiquer à nos lecteurs, qui en comprendront l'importance, la demande suivante que O. Schulthess a mise en tête de son très utile travail : *O. Schulthess prie instamment tous les auteurs de dissertations, programmes, mémoires, articles de revues, relatifs aux institutions grecques et parus depuis 1877, de lui en adresser un exemplaire à Frauenfeld (Suisse), pour faciliter sa tâche et lui permettre d'être aussi complet que possible*. Je joins mes instances à celles de mon ami Schulthess et souhaite vivement que son appel soit entendu en France. Nous nous plaignons souvent, et avec raison, de ne pas voir tous nos travaux cités à l'étranger : en les confiant au Dr Schulthess, nous sommes assurés d'en faire connaître le titre et le contenu aux nombreux lecteurs de son très sérieux compte rendu.

B. H.

Fridericus HUEFFNER. *De Plauti comoediarum exemplis atticis quaestiones maxime chronologicae*. Gottingae, 1894. Apud Dieterichium (L. Horstmann.) In-8°, 80 p.

Dans cette dissertation inaugurale, très digne d'attention, M. Hueffner, élève de Dzatzko, de Leo et de Wilamowitz, s'est proposé de rechercher la date approximative des pièces grecques traduites ou arrangées par Plaute pour la scène latine. C'est donc principalement un travail historique. Il a consisté à relever dans chaque pièce les indications historiques

ou géographiques, et à étudier leurs rapports avec des faits connus, circonscrits à une certaine période de l'histoire grecque.

M. Hueffner est parti de deux principes : le premier, c'est que les pièces grecques ont dû être représentées peu de temps après les événements auxquels elles font quelque allusion ; le second, déterminant la période qui doit fournir des points de comparaison pour l'examen des faits historiques, c'est que Plaute a pris ses sujets de pièces dans la Comédie nouvelle. Rien de nouveau, sans doute, dans cette affirmation ; mais il n'était pas moins nécessaire à M. Hueffner de commencer par en faire la preuve, pour donner une base solide à son travail. Autrement, ses conjectures chronologiques auraient soulevé beaucoup plus d'objections.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, un des personnages du *Rudens*, le sicilien Charmides, réfugié à Cyrène, après avoir trahi sa patrie Agrigente¹, voit le moment favorable pour son retour, et entraîne le *leno* Labrax, dont il est l'hôte, à l'accompagner dans son pays, assuré d'y faire fortune. M. Hueffner peut marquer tout de suite, avec vraisemblance, la date d'un pareil fait, en se renfermant dans la période à laquelle appartient la Comédie nouvelle. La Sicile n'est en paix, la libre entrée dans ses ports n'est possible, la vie de luxe et de plaisirs n'y a repris son train accoutumé que lorsque ses révolutions sont interrompues par l'établissement de la domination d'Agathocle, c'est-à-dire entre l'an 303 et l'an 290, qui rouvre l'ère des guerres civiles. Or, si nos recherches ne devaient pas se borner à l'époque de la Comédie nouvelle, nous pourrions remonter à 40 ans en arrière, alors que Timoléon délivrait la Sicile de l'oppression carthaginoise et y fondait un gouvernement national tranquille et prospère. Nous serions ramenés à la Comédie moyenne.

M. Hueffner s'attache donc à démontrer tout d'abord que le théâtre de Plaute est né de la Comédie nouvelle, et, pour cela, il emploie la même méthode, dont il se sert ensuite pour étudier chaque pièce en particulier, méthode d'investigation historique. Envisagées dans leur ensemble, ces pièces sont l'expression des mœurs de la société athénienne à partir du moment où Athènes, déchu de son grand rôle politique, ne vit plus que d'une vie bourgeoise élégante et lettrée, conservant toujours la fierté des grands ancêtres, mais ne cherchant pas à en perpétuer la race par l'imitation de leur caractère et de leurs vertus. Si, des traits généraux de la comédie de Plaute, nous passons à l'examen des détails particuliers, M. Hueffner nous montre que le personnage du *Miles Gloriosus*, qui faisait la joie des spectateurs, et, pour cette raison, se retrouve dans plusieurs pièces du comique latin, était un produit des campagnes, devenues légendaires, d'Alexandre et de ses premiers successeurs. Il n'avait donc sa place que dans la Comédie nouvelle.

C'est ainsi que M. Hueffner fait servir les données de l'histoire à la démonstration d'une thèse littéraire. Il voudrait aller plus loin. Il espère que la date de la représentation à Athènes, une fois établie pour certaines pièces, dont les auteurs sont inconnus, le nom de ceux-ci sera plus facile à découvrir. Cette espérance n'est pas excessive. Peut-être des recherches

1. Je ne crois pas, malgré l'autorité de Sonnenschein (*Rudens*, Notes, p. 86), que *urbis proditor* veuille dire capable de trahir sa patrie. Quelles seraient la raison et l'utilité de cette hypothèse ? Au contraire, l'exil volontaire ou non de Charmides s'explique très bien par le fait positif de sa trahison, suffisamment marqué, il me semble, par le rapprochement d'*Agrigentinus* et *urbis proditor* dans le même vers.

ultérieures, la découverte de nouveaux textes permettront-elles à la fois de vérifier l'exactitude des dates conjecturées par M. Hueffner, et d'identifier telle pièce de Plaute avec telle pièce de Ménandre, de Philémon ou de tout autre écrivain de la Comédie nouvelle. Mais, dans l'état de nos connaissances, nous ne pouvons rien conclure de la date d'une pièce, pour l'attribuer à un auteur plutôt qu'à un autre. M. Hueffner a apporté un élément nouveau à la solution du problème; celle-ci reste tout entière à trouver.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail de ses intéressantes recherches sur chaque pièce examinée séparément; nous serions entraînés trop loin. Ce qu'il importait de noter, c'était en premier lieu la méthode de travail suivie par M. Hueffner, ce sont ensuite les résultats auxquels il est arrivé par l'application de cette méthode. Voici ces résultats d'après le résumé qu'il en fait lui-même à la fin de sa dissertation.

Le *Persa* est la seule comédie de Plaute appartenant à la Comédie moyenne; la pièce grecque a été écrite au temps de Démosthène, à une date impossible à déterminer. Le modèle du *Pseudolus* a dû être joué sous Démétrius de Phalère en 309 ou 308; celui de l'*Aulularia*, à une date approchant, les dates proposées de 279 et de 291 devant être écartées suivant M. Hueffner. Dates de l'original du *Curculio*: 310 ou 309; — de celui des *Bacchides* (restituées par Ritschl à Ménandre): entre 316 et 307; — des *Capitui*: après et vers 314. Le *Stichus* a été représenté en 306, pendant le séjour de Démétrius Poliorcète à Athènes; le *Truculentus*, peu après la destruction du royaume d'Antigone, entre 299 et 297; le *Miles*, en 299, ou plutôt en 287; le *Rudens* (dû à Diphile), comme nous l'avons dit, entre 303 et 290; l'*Epedicus*, ainsi que le *Trinummus* (le Θησαυρός de Philémon), vraisemblablement entre 292 et 287; la *Mostellaria*, c'est-à-dire le Φάσμα de Philémon suivant l'opinion de Ritschl et de Leo, en 288, 287, ou 230 et années suivantes. Les dates sont encore plus incertaines pour les autres pièces. L'*Asinaria* (l'Ὀνυγός de Démophile), est postérieure à l'avènement de Démétrius Poliorcète comme roi de Macédoine, par conséquent à l'an 294; le *Poenulus*, mélange de deux pièces, dont l'une serait le Καρχηδόνιος de Ménandre, a été composé après la mort du peintre Apelles; les *Menaechmi* paraissent l'avoir été sous le règne d'Hiéron, avant la première guerre punique. Quant à l'*Amphitruo*, à la *Cistellaria* (dont Ménandre paraît avoir écrit l'original), au *Mercator* (dû à Philémon), et à la *Casina* (due à Diphile), ces pièces ne nous fournissent aucun éclaircissement sur leur date.

Il est remarquable que sur neuf pièces grecques dont nous connaissons, ou dont nous croyons connaître les auteurs, cinq ne contiennent pas d'indications propres à nous renseigner avec quelque précision sur leur date; ce manque d'indications est regrettable en particulier pour l'*Asinaria*, car la date certaine de cet ouvrage aurait été précieuse pour nous apprendre quand vivait et écrivait son premier auteur, Démophile. Au contraire, sur les onze autres pièces dont les auteurs nous restent inconnus, la date de trois seulement n'a pu être déterminée.

Les résultats de M. Hueffner sont-ils définitivement acquis? Nous n'oserions l'affirmer. M. Hueffner doit s'attendre à trouver des contradicteurs; mais qu'il ne s'en plaigne pas, la vérité qu'il cherche ne peut que gagner à l'épreuve de la discussion. Il est peu probable, en raison de la sûreté de sa méthode, et du soin avec lequel il a approfondi chaque question, que les dates fixées par lui subissent d'importantes corrections. On devra toujours avoir recours à lui, quand on voudra remonter aux origines du théâtre de Plaute, et si, le dépassant, on réussit à faire de nouveaux pro-

grès dans l'étude de cette question, ce sera en le prenant pour guide, et en s'inspirant de sa méthode.

Jules CHAUVIN.

Plutarchi Chaeronensis Moralia recognovit Gregorius N. BERNARDAKIS. Vol. V. Leipzig, Teubner, 1893. Un vol. in-12 de 500 p.

Ce cinquième volume de l'édition des *Moralia* de Plutarque, publiée par G. N. Bernardakis, contient les traités suivants :

Maxime cum principibus philosopho esse disserendum. — Ad principem ineruditum. — An seni respublica gerenda sit. — Praecepta gerendae rei-publicae. — De unius in republica dominatione, populari statu et paucorum imperio. — De vitando aere alieno. — Decem oratorum vitae. — De comparatione Aristophanis et Menandri epitome. — De Herodoti malignitate. — De placitis philosophorum libri quinque. — Aetia physica. — De facie quae in orbe lunae apparet. — De primo frigido.

Le premier volume de cette édition des *Moralia* a paru en 1888. M. Bernardakis s'était fait connaître par la publication de *Symbolae criticae in Strabonem vel censura Cobeti emendationum in Strabonem*, 1877, et de *Symbolae criticae et paleographicae in Plutarchi vitas parallelas et moralia*, 1879. L'auteur a expliqué, dans la préface de ce premier volume, comment il a compris et dirigé son travail; il a décrit des manuscrits, relevé des variantes, étudié quelques-unes des particularités de la langue de Plutarque, etc. Sur tous ces points, il ne donne que ce qu'il considère comme le plus important; il n'entre pas dans le détail. On voit tout de suite que la nouvelle édition ne sera pas l'édition critique des *Moralia* qu'on attend depuis longtemps. L'accueil fait au travail de B. a été, en général, favorable. Cependant, des critiques assez vives ont été formulées par quelques savants. Celui qui s'est montré le plus sévère est M. de Wilamowitz. B., dans la préface du tome II, a essayé de répondre à ces critiques. Sa défense se réduit à peu près à ceci : « la présente édition n'est qu'une editio minor; il ne faut donc pas être trop exigeant et demander à l'auteur plus qu'il n'a voulu donner; assurément l'apparat critique est incomplet ainsi que le relevé des conjectures dignes d'être notées; mais tout cela une editio major seule peut le donner; cette editio major, B. annonce qu'il a l'intention de la publier un jour et qu'on trouvera là tout ce qui manque à la présente édition, apparats complets, relevés exacts des conjectures, etc. » Tout cela assurément est très acceptable; mais cette editio major, quand viendra-t-elle?

Albert MARTIN.

Otto MORGENSTERN, *Curae Catullianae*, 20 p. in-4°, Berolini, Radetski, 1894 (progr. gymn.)

M. M. termine son opuscule par une déclaration de principe tout à fait propre à lui concilier la bienveillance des critiques; il n'aime pas, dit-il, dans ce genre de travaux, la morgue et le persiflage pédantesques, dont certains savants, et non des moins fameux, ont donné l'exemple à la jeunesse. Il fait mieux que de l'affirmer; il le prouve par le ton modeste et courtois qu'il garde dans la discussion; à ce point de vue, souhaitons-lui, puisqu'il est professeur de gymnase, de former beaucoup d'élèves qui lui ressemblent. En général les hommes de son tempérament sont ceux qui s'exagèrent le moins le mérite de leurs ouvrages; on perdrait son temps à leur démontrer que tout n'y est point neuf, ni décisif; car ils savent mieux que les autres combien la certitude est chose rare. M. M. a divisé sa dissertation en trois parties : 1° il essaie de justifier certaines leçons

des meilleurs mss de Catulle, qui, suivant lui, ont été corrigées à tort ; 2° il propose des changements de ponctuation ; 3° il avance quelques conjectures nouvelles.

Dans la première partie, les explications qu'il donne sur VIII. 13, XLV. 8, LXIV. 174, et CXII pourront paraître subtiles, ou faiblement motivées. Mais je tomberais volontiers d'accord avec lui que dans LVII. 7 *lecticulo* (o) doit être préféré à *lectulo* (GM) ; les raisons qu'il tire ici de la métrique de Catulle sont bien déduites et portent juste. Baehrens et Schulze invoquaient, en manière de rapprochement, *panniculus* ; M. M. ajoute d'autres substantifs de la première déclinaison *claviculus*, *serviculus*, *hinniculus*. Dans CXVI. 1, il admet qu'il faut faire rapporter *studioso* à *tibi* ; on l'avait déjà soutenu avant lui ; mais quelques observations, qu'il présente à ce propos sur la coupe de l'hexamètre dans Catulle, sont ici fort à leur place et très propres à justifier son opinion. Dans LXIV. 333, il pense, peut-être avec raison, que *cultor* (G), au lieu de *messor* (o), est une altération de la glose *cultro*.

Parmi les ponctuations qu'il combat, plusieurs ont été rejetées depuis longtemps, ou, quoique récentes, ne méritaient pas cet excès d'honneur (I. 8, XII. 2, XLII. 5, LV. 3, XCIV. 1). Celle qu'il propose pour X. 30 (*Cinna est, Gatus*) est tout à fait inutile ; la virgule ne change rien au sens ; l'inversion du prénom est commune et le plus souvent indifférente ; cependant il faut reconnaître que M. M. l'explique dans ce passage par une raison ingénieuse, qui subsiste quelle que soit la ponctuation.

En adoptant les conjectures d'Ellis sur XXX. 6 (*dice*) et de Froehlich sur CVIII. 1 (*si populi arbitrio, Comini*), il les fortifie par de nouveaux arguments qui ont leur valeur. Dans XXXVIII. 8, il suppose que *maestius* vient d'un ms. qui portait ^{est} *maius* et il lit : *Paulum quid lubet allocutionis | maius est lacrimis Simonideis*. Cette hypothèse est très spécieuse et elle résout plus d'une difficulté ; mais en général on admet, et M. M. semble admettre lui-même, que Cornificius est bien le poète érotique mentionné par Ovide ; il est peu vraisemblable que Catulle lui demande ici autre chose que des vers.

On voit par ces exemples que l'auteur ne manque ni de méthode, ni de pénétration ; on pourrait souhaiter qu'il eût sacrifié résolument quelques morceaux moins bien venus ; mais ses observations valent la peine d'être discutées.

Georges LAFAYE.

Syriani in Hermogenem Commentaria, edidit H. RABE, vol. II. Leipzig, Teubner, 1893, 1 vol. in-8°, VIII-223 pp.

Ce volume contient les scholies de Syrien au livre d'Hermogène *περί στέσεων*, un index scriptorum et un index verborum. L'un et l'autre sont plus complets et plus commodes que ceux de Walz, et le texte est également meilleur, puisqu'au lieu de scholies dérivées, M. R. se sert des mss. contenant le commentaire complet de Syrien. L'appareil critique est confus et difficile à consulter, M. R. y ayant mêlé aux variantes, d'abord les références qu'il fallait introduire dans le texte ; ensuite l'indication des pages de ses manuscrits, qu'il fallait réserver pour la marge, et qui est faite d'une façon fort obscure. — Dans l'introduction, M. R. s'efforce de démontrer définitivement l'identité de son auteur avec Syrien, commentateur d'Aristote.

P. C.

Breslauer philologische Abhandlungen, VII^e band, 4^{es} heft : *De Hyla*, scr. G. TÜNK, Breslau, Koebner, 1895.

Ce livre est un recueil de tous les documents écrits et monuments figurés antiques relatifs à Hylas. Chaque texte, chaque œuvre d'art, fait l'objet

d'un paragraphe d'explications et de commentaires (pourquoi les auteurs alexandrins sont-ils donc étudiés dans cet ordre : Apollonius, Théocrite, Nicandre, Callimaque, Philétas, Euphorion ?); il n'y a pas de conclusion. Voici quelles sont les opinions de l'auteur sur quelques points essentiels :

Signification du culte d'Hylas. — Hylas est un dieu mysien, dispensateur des eaux, qu'on implore pendant la saison chaude; il n'y a pas de raison pour l'identifier avec le Bormos des Mariandyniens ni avec le Lityersès phrygien. Il est possible d'ailleurs qu'*Hylas* ne soit pas son nom, mais un nom local des eaux vives; les Grecs se seront mépris sur le sens de ce mot qu'on répétait à grands cris en célébrant les fêtes; puis, autour du prétendu Hylas, ils ont construit une histoire aitiologique, dont l'association du dieu avec les sources, le renom d'Héraklès dans les villes de la Propontide, les rapports mythiques de Cios avec Daulis et les Dryopes de l'Œta, ont fourni les traits principaux.

Relations d'Hylas avec Héraklès. — Ces relations sont affirmées par tous les écrivains, sauf Suidas et Photius qui, dans leurs récits identiques, montrent Polyphème seul s'enquérant d'Hylas disparu. M. Türk ne croit pas, d'après cette unique autorité, que Polyphème soit dans l'histoire d'Hylas, "ursprünglicher" qu'Héraklès (sic Seeliger ap. ROSCHER, I, 2794); il croit plutôt que le récit copié par Suidas et Photius était négligemment rédigé. Il suppose d'autre part que les relations d'Héraklès et d'Hylas n'ont pas été toujours représentées comme celles de l'éraсте et de l'éromène; mais que les plus anciens auteurs faisaient d'Hylas l'esclave d'Héraklès et non pas son mignon; car, dit-il, ils lui donnaient pour père un ennemi, une victime d'Héraklès, Théodamas; or le héros devait évidemment réserver sa flatteuse tendresse pour les enfants de ses meilleurs amis; ce que Nicandre a compris le premier en faisant d'Hylas le fils de Céyx. Raisonner ainsi, n'est-ce pas exiger trop de délicatesse dans la pédérastie? La plus ancienne mention qui nous soit parvenue de l'histoire d'Hylas, datant de Kynaithon, montre Héraklès imposant aux Cianiens une recherche sans fin d'Hylas; voilà bien de la sollicitude s'il ne s'agissait de rien autre que d'un esclave! En tout cas, l'amour d'Héraklès était chose très connue à l'époque d'Apollonius; puisque ce poète peint le désespoir du héros sans juger nécessaire d'en indiquer les causes. Une autre version dans laquelle cet amour était attribué à Polyphème au lieu d'Héraklès, devait, pense M. Türk, avoir cours également dès avant Apollonius: la vive émotion du Polyphème des Argonautiques peut en être un souvenir.

Disparition d'Hylas. — Concernant les diverses manières dont est détaillée cette disparition, signalons les remarques suivantes: — l'idylle XIII de Théocrite n'a pas été écrite, comme on l'a dit ces dernières années, pour corriger le récit d'Apollonius; les deux poètes ont traité le même sujet selon la tournure de leurs génies, leurs caprices personnels, l'esprit de genres différents; on pourrait ajouter que plusieurs similitudes d'expressions sont telles que Théocrite, en s'y laissant aller, aurait rendu hommage à Apollonius au lieu de le châtier. M. Türk, d'une façon générale, défend le récit des Argonautiques contre les critiques trop vives qu'on lui a prodiguées; — le modèle grec que reproduit Properce n'est sans doute pas un poème d'ensemble sur la vie d'Héraklès, tel que l'Hérakléia de Rhianos de Crète; du moins le rôle que jouent les Boréades chez le poète latin, lutinant Hylas mais sans le violenter, n'est pas de nature à préparer, à justifier d'avance, l'inimitié d'Héraklès qui plus tard causera leur mort; assez de causes plus valables de cette inimitié sont indiquées ailleurs par les auteurs; l'épisode des Boréades n'aurait d'autre intention que de mettre en relief

la fidélité d'Hylas, qu'un accident seul eut le pouvoir de séparer d'Héra-klès. Quel est ce modèle de Properce? est-ce Philétas? est-ce Callimaque? M. Türk n'ose se prononcer; — les représentations figurées ne reproduisent pas nécessairement dans le détail une version populaire ou littéraire de l'enlèvement d'Hylas; si par exemple, sur telles d'entre elles, le jeune homme est entouré de deux nymphes seulement, ou de quatre, tandis que les poètes que nous pouvons lire parlent de trois, cela ne doit pas faire croire que cette divergence soit empruntée au texte perdu de quelque autre écrivain; elle s'explique assez par des raisons de symétrie et de décoration.

Ph. E. LEGRAND.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

- D. MALLET. *Les premiers établissements des Grecs en Égypte* (VII^e et VI^e siècles). Tome XII des « Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire ». Paris, Leroux, 1893.
- Ed. MEYER. *Geschichte des Alterthums*. II^o Band. *Gesch. des Abendlandes bis auf die Perserkriege*. Stuttgart, Cotta, 1893.
- G. BUSOLT. *Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia*. Bd. I : *Bis zur Begründung des peloponnesischen Bundes*. II^o Ausgabe. Gotha, F. A. Perthes, 1893.
- B. NIESE. *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*. I^o Teil : *Gesch. Alexanders des Grossen und seiner Nachfolger und der Westhellenen bis zum Jahre 281 v. Ch.* Gotha, F. A. Perthes, 1893.
- F. G. KENYON. *Hyperides. The orations against Athenogenes and Philippides*, edited with a translation. London, G. Bell, 1893.
- F. SUSEMIHL. *Quæstionum Aristotelearum criticarum et exegeticarum pars II*. Greifswald, F. W. Kunike, 1893 (Programme des cours du semestre d'été de l'Université de Greifswald).
- U. von WILAMOWITZ-MÛLLENDORFF. *Aristoteles und Athen*. 2 volumes. Berlin, Weidmann, 1893.
- G. KAIBEL. *Stil und Text der Πολιτεία 'Αθηναίων des Aristoteles*. Berlin, Weidmann, 1893.
- C. LECOUTERE. *L'archontat athénien (histoire et organisation) d'après la Πολιτεία 'Αθηναίων*. Louvain, Peeters; et Paris, Thorin, 1893.
- J. VITTEAU. *De Eusebii Caesariensis duplici opusculo περί τῶν ἐν Παλαιστίνῃ μαρτυρησάντων*. Paris, Bouillon, 1893.
- Giorgio CASTELLANI, *Del mito di Medea nella tragedia greca*. Venezia, Fratelli Visintini, 1893; 51 p. in-8.
- Friedrich CAUER. *Philotas, Kleitos, Kallisthenes*. Beiträge zur Geschichte Alexanders des Grossen. Leipzig, Teubner, 1893; 79 p. in-8.
- Siegfried REUTER. *Drei- und vierzeitige Längen bei Euripides*. Wien, Tempsky, 1893; 80 p. in-8. (Extrait des *Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissenschaften in Wien*, philos. histor. Classe, Bd. CXXIX.)

Le Gérant : C. KLINCKSBICK.

UNE PAGE DE L'ORESTE D'EURIPIDE

SUR PAPYRUS D'ÉGYPTE

Jointe au lot de papyrus acheté, il y a deux ans, au Fayoum pour la Bibliothèque de Genève, se trouvait une caisse de débris, textes de tout genre et de toute écriture, n'ayant pour la plupart de commun entre eux que leur peu de surface. J'en ai tiré six fragments de l'*Oreste*, détachés d'une seule et même page, qui contenait les vers 1062-1090 de cette tragédie et mesurait 24 centimètres de hauteur sur 19 de largeur. L'ensemble formé par le rapprochement de ces morceaux représente la plus grande partie de la page, y compris les bords supérieur et inférieur, ainsi que la marge de gauche. Dans la moitié droite, l'encre a été effacée en plusieurs endroits. Il ne reste rien du vers 1086, quelques traces seulement des vers 1085 et 1087.

Je transcris cette page en comblant les lacunes et en séparant les mots. Les lettres incomplètement lisibles sont soulignées :

- 1062 καγω μεν ευγε[ν]ειαν [αποδ]ειξω πολει
 [π]αισας προς ηπαρ φασγ[α]ν[ο]ι σε δ αυ χρεων
 ομοια πρασσειν τοις ε[μ]οις βουλευμασιν
 1065 πυλαδη συ δ ημιν του φονου γενου [βρ]αβευς
 και κα[τ]θανοντοιν ε[ν]υ περι[στ]ειλον [δ]εμας
 θαψον τε κοινη προς π[α]τρος τυμβ[ο]ν φερων
 και χαιρ [ε]π[ε]ργον δ ως οραις π[ο]ρευομ[αι]
 επισγες ε[ν] μ[εν] π[ρω]τ[α] σοι μο[υ]φη[ν] εχω]
 1070 [ει] ζη[ν] με χ[ρη]ιζ[ειν] σου θ[ανοντ]ος η[λπι]σας]
 τι γαρ προση[κει] καθ[ανει]ν[ν] σ[ε]μου με[τα]
 ηρου [τι] δη ζην σης εταιρειας ατερ
 ουκ εκτανες [συ] μητ[ερ]α ως εγω [τ]αλας
 συν σοι γε κοινη[ν] ταυ[τ]α και πα[σχ]ειν με δε[ι]
 1075 αποδος το σ[ω]μα πατρι μη συν[θν]ησκει μοι
 σοι μ[εν] γαρ εστι πολις εμοι δ [ου]κ ε[στι] δη]
 και δωμα πα[τρο]ς και μεγας πλ[ουτ]ο[υ] λι[μνη]

- γαμων δε τη[ς μ]εν δυσποτ[μου τ]η[ς] δ εσφαλης
 ην σοι κατη[γγυη]σα εταιρειαν [σε]βω[ν]
 1080 [σ]υ δ αλλο λεκ[τρ]ρον παιδοποη[σα]ι λα[β]ων
 κηδος τε του[μο]ν και σον ου[κετ] εσ[τι] δ[η]
 [α]λλ ω π[ο]θεινον] ομμα ομι[λιας] εμης
 χαιρε ο[υ] γαρ ημ[ιν] εστι τουτο σο[ι] γ[ε] μ[ην]
 [οι γα]ρ θαν[οντε]ς χαρματων τη[τ]ω[μεθα]
 1085 [η πολυ] λ[ε]λειψα]ι τ[ων εμ]ων [βουλευματων]
 1086
 1087
 1088 [ελευ]θερω[σας] τ[ουμον]απ[ολιποιμι σε]
 [και συ]νχα[τεκτ]ανον γαρ ουκ [αρνησομαι]
 1090 [και πα]ντ εβουλευσα ων συ νυ[ν] τινεις δικας]

I.

Commençons par les remarques paléographiques. L'écriture, une onciale classique, égale, sinon supérieure en régularité et en élégance à celle du *Sinaiticus*, semble assigner à cette page une date très ancienne. Aux dimensions près, on dirait le type des plus beaux textes lapidaires. Je ne risque pas de détermination chronologique précise, me contentant de rappeler que les papyrus de Genève remontent en majeure partie aux II^e et III^e siècles après J.-C. et que plusieurs, le 6^e fragment d'Homère par exemple (voir la *Revue de Philologie*, 1894, p. 104, sqq. et les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, vol. XIX, p. 349, sqq.), sont bien antérieurs. Les interlignes ont exactement la même hauteur que les lettres. A la marge de gauche, dans la série stichomythique des vers 1071-1074, l'alternance des deux personnages du dialogue est indiquée par la barre horizontale, dite *παραγραφή*, placée sous les lettres initiales de chaque vers. Au vers 1068, la même barre marque la fin de la première tirade d'Oreste. En regard du vers 1069, qui, avec le suivant, est attribué à Pylade, le nom de celui-ci figure en abrégé; le nom d'Oreste, également en abrégé, signale, au vers 1071, la reprise de son rôle et, au vers 1075, le commencement de sa seconde tirade. Il ressort de ces faits, comme aussi de la largeur de l'encadrement et de la belle qualité du papyrus, que nous avons affaire à une édition de luxe.

II

Le rouleau d'où cette page a été détachée devait ressembler beaucoup, pour le texte, au *Vaticanus* 909 d'Euripide. Les variantes βουλεύμασιν (alii τολμήμασιν v. 1064) et ἔμμα (alii ἔνομα v. 1082) sont significatives à cet égard. Cependant notre papyrus a γάμων, au vers 1068, et non γάμου, comme le *Vaticanus*. Les leçons τί δὴ ζῆν (v. 1072) et κῆδός τε τοῦμόν, que l'on trouve aussi, l'une dans le *Britannicus* L de Porson, l'autre dans le *Florentinus* XXXII, 2., n'ont pas d'importance. Au lieu de ταῦτά, nos meilleurs mss. ont ταῦτα, au vers 1074, faute corrigée déjà par les grammairiens byzantins. Comme les signes prosodiques manquent à notre papyrus, son témoignage se dérobe sur ce point. Il se dérobe aussi là où il nous aurait été bien autrement précieux, les vers 1086-1087, altérés dans tous nos textes, étant les seuls de toute la page dont il ne reste rien.

En somme, les faits critiques que nous venons de relever confirment les conclusions formulées par M. Kirchhoff à la fin de sa magistrale étude sur les fragments de l'*Hippolyte* apportés du Fayoum à Berlin (*Monatsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. 1881, p. 382 sqq.). Le savant helléniste estime que le texte d'Euripide, non seulement pour l'*Hippolyte*, mais très probablement aussi pour les autres pièces, était, dès le vi^e siècle, tel à peu près que nous le voyons dans les mss du xii^e et du xiii^e. Nous ne modifierions ce jugement que pour reculer, considérablement il est vrai, le point de départ fixé par M. Kirchhoff.

III

Quelques remarques, pour terminer, sur l'orthographe du papyrus. Elle est d'une correction parfaite : je n'y relève aucune faute proprement dite. Aux deux endroits où il se trouve (vers 1072 et 1079), le mot ἔταιρεία est écrit, comme le voulait Porson, avec une diphtongue à l'avant-dernière syllabe, et non avec un *ε* simple, comme dans l'édition de Kirchhoff. L'*ε* ascrit ne manque à aucun des mots où il était de rigueur : φασγάνωι v. 1063, κοινῆι vv. 1067 et 1074, χερῆζειν v. 1070. Pour l'éllision de l'*ε* et de l'*ι*, les règles connues sont observées, sauf au vers 1084 qui a χαῖρε' οὐ γὰρ; encore l'exception s'explique-t-elle par une forte suspension

du sens. L' α , au contraire, à part deux endroits où il est élidé ($\acute{\alpha}\lambda\lambda'$ $\tilde{\omega}$ ποθεινόν, v. 1082; καὶ πάντ' ἐβούλευσα (v. 1090), subsiste devant une voyelle initiale. Nous avons μητέρα ὡς ἐγώ (v. 1073), κατηγορήσα ἐταιρείαν (v. 1079), ἄμμα ὀμιλίας (v. 1082), ἐβούλευσα ὦν (v. 1090). Il n'y a pas là caprice de copiste, mais conformité à un principe d'orthographe et de prononciation. Entre l' α terminal d'un verbe ou d'un nom et une voyelle suivante, il se produisait, pour les anciens, non pas une élision proprement dite, mais une synizèse. Si, lorsque Hégélochos déclama le vers 279 de cette même tragédie d'*Oreste*, les spectateurs athéniens entendirent « *je vois un chat* » au lieu de « *je vois le calme* » et sifflèrent outrageusement le malheureux acteur¹, c'est qu'il avait prononcé les deux mots γαλήνᾳ ὄρω comme ils sont écrits dans nos éditions : γαλήν' ὄρω.

Jules NICOLE.

1. Voy. ARISTOPHANE, *Grenouilles*, 306, et d'autres comiques cités dans les scholies.

PAUSANIAS

BT

LA DESTRUCTION D'HALIARTE PAR LES PERSES

Pausanias a parlé de la ville d'Haliarte en différents passages de son livre. Deux de ces passages, qui ont un grand intérêt historique, ont appelé à diverses reprises l'attention des critiques; je crois cependant qu'ils n'ont pas été soumis jusqu'à présent à un examen assez approfondi.

IX, 32,5. — Pausanias déclare en termes formels que la ville d'Haliarte et la contrée attenante ont été incendiées, lors de la seconde guerre médique, par un détachement de l'armée de Xerxès; la raison de ces violences, c'est que les habitants étaient demeurés fidèles à la cause de l'Hellade et qu'ils avaient refusé de se soumettre à l'envahisseur : — κατά δὲ τὴν ἐπιστρατείαν τοῦ Μήδου φρονήσασιν Ἀλιαρτίοις τὰ Ἑλλήνων, μοῖρα τῆς Ξέρξου στρατιᾶς γῆν τέ σφισιν ὁμοῦ καὶ τὴν πόλιν ἐπέξηλθε καίουσα.

X, 35,2. — Le périégète revient incidemment sur le même sujet. Il rappelle qu'au lendemain des guerres médiques les Hellènes s'engagèrent par serment à ne pas rebâtir les sanctuaires qu'avaient brûlés les barbares; de là vient, ajoute-t-il, que, de mon temps encore, on voit sur l'emplacement d'Haliarte des temples à demi détruits par le feu¹ : — Ἑλλήνων δὲ τοῖς ἀντιστάσι τῷ βαρβάρῳ τὰ κατακαυθέντα ἱερὰ μὴ ἀνιστάναι σφίσιν ἔδοξεν, ἀλλὰ ἐς τὸν πάντα ὑπολείπεσθαι χρόνον τοῦ ἔχθους ὑπομνήματα· καὶ τοῦδε ἕνεκα οἱ τε ἐν τῇ Ἀλιαρτίᾳ ναοὶ. . . καὶ κατ'ἐμὲ ἔτι ἡμίκαυτοὶ μένουσι. — Comme on le

1. Ce sont sans aucun doute les mêmes temples dont il est question un peu plus haut en ces termes : ἐν Ἀλιαρτίᾳ δὲ εἰσι ναοί, καὶ σφισιν οὐκ ἀγάλματα ἔνεστιν, οὐκ ὄροφος ἔπεστιν· οὐ μὴν οὐδὲ οἷς τισιν ἐποιήθησαν, οὐδὲ τοῦτο ἠδυνάμην πυθέσθαι (IX, 33, 3).

voit, ici Pausanias affirme une seconde fois, d'une façon indirecte, qu'Haliarte, en 480, a été livrée aux fureurs des Perses.

Sur un point, le second des textes que je viens de citer a provoqué de vives objections. Plusieurs critiques ont nié que les ruines signalées par Pausanias, et qu'il prétend avoir vues¹, eussent vraiment la haute antiquité qu'il leur attribue. Les raisons qu'ils font valoir me paraissent péremptoires².

Si les Perses détruisirent Haliarte, il est certain que la ville fut assez promptement relevée. D'un passage de Thucydide³ on doit conclure que, pendant la guerre du Péloponnèse, elle était devenue une cité florissante. Dès ce moment ses temples devaient donc être restaurés. En effet, le prétendu serment des Hellènes qu'allègue Pausanias, ne mérite pas d'être pris au sérieux : comme on le soupçonnait depuis longtemps et comme on l'a récemment démontré⁴, ce n'est qu'une invention d'époque tardive, une pure légende dénuée de tout caractère historique. Il suit de là que les ruines dont parle notre auteur dataient non de l'année 480, mais d'un temps plus récent ; et comme nous savons qu'en 171 les soldats de G. Lucretius emportèrent Haliarte de haute lutte, l'incendièrent et la rasèrent, nous pouvons être assurés qu'elles étaient l'ouvrage, non des Perses, mais des Romains. Au surplus, en supposant, contre toute vraisemblance, que les vestiges des ravages commis par Xerxès fussent demeurés visibles jusqu'en 171, nous ne concevriens guère qu'après cette date on eût pu les reconnaître encore et qu'on eût réussi à les distinguer des autres débris laissés par le passage des légions. Ainsi, de quelque côté qu'on tourne la question, l'erreur de Pausanias apparaît manifeste. S'il fait remonter jusqu'aux Perses et retomber sur eux seuls toute la responsabilité des désastres qu'il constate, la cause en est évidemment qu'il a d'avance l'esprit occupé des malheurs qu'a subis Haliarte lors de l'invasion médique ; comme il songe d'abord à Xerxès, il croit le retrouver partout, prend ses imaginations pour des réalités et nous donne ses convictions pour des certitudes.

1. Ainsi qu'il résulte de la phrase : οὐδὲ τοῦτο ἡδυνάμην πύθεσθαι, citée dans la note précédente.

2. Voir notamment : BURSIAN, *Geogr. von Griechenland*, I, 232-233 ; KOEPP, *Arch. Jahrb.* V, 274.

3. THUCYD. IV, 93,4.

4. KOEPP, *Arch. Jahrb.* V, 268 et suiv.

A cette argumentation je ne trouve rien à reprendre et je la juge irréfutable. Notons seulement qu'elle ne vise qu'un détail. Elle prouve que Pausanias s'est trompé au sujet des ruines qui couvraient le sol d'Haliarte ; elle établit qu'il n'en a connu ni l'âge ni l'origine : mais le fait même, qui a donné lieu à la méprise, — je veux dire l'incendie de la ville par Xerxès, — reste en dehors de la discussion et n'est pas contesté. En général, on n'hésite pas à le tenir, à l'exemple de Pausanias lui-même, pour authentique et pleinement avéré¹. Seul, à ma connaissance, Kœpp² se montre quelque peu sceptique. Dès qu'on y réfléchit, on s'aperçoit que le scepticisme est ici plus que légitime.

Tout d'abord, aucun auteur ancien, sauf Pausanias, n'a mentionné les vengeances qu'aurait exercées le Grand Roi contre les habitants d'Haliarte : il est au moins étrange que la tradition dont il est censé s'être inspiré n'ait trouvé d'écho nulle part ailleurs que dans son livre. — Hérodote énumère avec précision les actes de violence commis par les Perses dans la Grèce centrale ; il raconte la destruction des villes phocidiennes, l'incendie du temple d'Abai, celui de Thespiés, celui de Platées³ ; mais il ne dit mot d'Haliarte. Or, on sait de reste que, par tendance et par système, Hérodote est plus disposé à allonger qu'à abrégier la liste des forfaits imputables aux Barbares. — Pausanias assure que les gens d'Haliarte restèrent, en face des Perses, les défenseurs opiniâtres de l'indépendance nationale. Cette fois, il est formellement contredit par Hérodote. En effet, le vieil historien déclare que tous les Béotiens acceptèrent docilement la domination étrangère — Βοιωτῶν δὲ πᾶν τὸ πλῆθος ἐμῆδιζε — ; seuls, les Thespiens et les Platéens⁴, expressément nommés par lui, firent exception. — Reste une objection qui s'ajoute à la précédente et paraît décisive. Si les habitants d'Haliarte avaient tenu la conduite que leur prête Pausanias, ils auraient dû quitter leur ville, imiter l'exemple des Thespiens et des Platéens, se joindre comme eux à l'armée hellénique et combattre à leur côté sur le champ de bataille de Platées. Cependant nous possédons la liste

1. Voir, par exemple, BURSIAU, *Geogr. von Griechenland*, I, 232 : « So hatte schon das Heer von Xerxes die Stadt, weil sie zu den Hellenen hielt, verbrannt und ihr Gebiet verwüstet » ; PAULY, *Real-Encyclop.* III, 1050 ; HEAD, *Coinage of Bœotia*, 15 (cf. 27) ; SMITH, *Diction. of Greek and Rom. Geogr. s. v. Haliartus*.

2. KÖEPP, *Arch. Jahrb.* V, 274.

3. HÉROD. VIII, 32-33 ; VIII, 50, 2.

4. HÉROD. VIII, 34 ; VIII, 50, 2. La même remarque a déjà été faite par KÖEPP, *Arch. Jahrb.* V, 274.

complète des vainqueurs de Platées et sur cette liste nous ne trouvons pas le nom des Ἀλιάρτιοι.

Il résulte de ces observations que le récit du périégète est bien fait pour éveiller chez le critique le moins soupçonneux de justes défiances; il nous étonne trop, après examen, pour que nous ne soyons pas tentés de le rejeter aussitôt comme erroné.

D'autre part, ce qui n'est guère un moindre sujet d'étonnement, c'est le silence absolu que garde Pausanias sur les événements de 171. Le siège d'Haliarte, la résistance héroïque qu'opposa la population d'abord à P. Lentulus, puis à G. Lucretius, le châtiement terrible qui en fut la conséquence, la destruction de la ville, si complète qu'Haliarte disparut à jamais du nombre des cités grecques¹, paraissent être pour lui lettre morte. A tous ces faits connus et frappants, que Polybe avait racontés² et qui formaient l'un des épisodes les plus célèbres de la guerre de Persée, il n'accorde pas un souvenir; il n'y touche pas, même par allusion; et la méprise dans laquelle il tombe, quand il veut déterminer l'époque où furent brûlés les temples d'Haliarte, indique bien, comme nous l'avons vu plus haut, à quel point ils sont loin de sa mémoire.

Ainsi dans les textes que j'ai transcrits tout à l'heure, tout nous surprend et doit nous surprendre. Ce que nous y trouvons, nous ne l'attendions pas, et nous n'y trouvons pas ce que nous étions en droit d'attendre. Chose bizarre : des faits qu'on nous rapporte au sujet d'Haliarte nous n'avons nulle notion et, par une compensation inattendue, ce que nous savons le mieux de l'histoire de la ville, on le néglige et on l'omet.

Ces singularités s'expliquent, je crois, par une confusion qu'a commise notre auteur, confusion étrange à la vérité, capable de nous scandaliser, mais qui ne paraîtra nullement invraisemblable à ceux qui savent, pour l'avoir longuement pratiqué, quel esprit sagace, quel érudit profond et quel écrivain exact est Pausanias. Il aura lu dans quelque chorographe, dont les notices

1. Nous sommes sûrs, tout au moins, qu'Haliarte n'avait pas encore été relevée à l'époque de Strabon. Le géographe le déclare catégoriquement (ix, 2, 30) : Ἀλιάρτος δὲ νῦν οὐλέει ἐστίν. KIEL (*Zur Sylloge Inscr. Boeot.* 575) et, après lui, DITTENBARGER (ad *C.I.G.S.* 2850) ont contesté l'exactitude de cette affirmation qui serait, à leur avis, contredite par l'inscription qu'a découverte ULAICH sur l'emplacement d'Haliarte (*C.I.G.S.* 2850). L'inscription atteste simplement l'existence au 1^{er} siècle avant notre ère d'un sanctuaire d'Artémis et d'une « Confrérie de chasseurs » dans la région. En quoi ceci implique-t-il que la ville ait été reconstruite?

2. Liv. XLII, 56, 2-6; 63. Comp. STRAB. IX, 2, 30.

historiques devaient être assez brèves, qu'Haliarte avait été saccagée et détruite pendant la guerre de Persée; il aura bien lu, seulement il aura mal compris. Le livre qu'il avait sous les yeux pouvait s'exprimer de la sorte : Ἀλῖαρτος κατεκαύθη ἐν τοῖς Περσικοῖς χρόνοις, — ou bien, ἐν τῷ Περσικῷ πολέμῳ¹, — ou bien, ἐν τῷ πρὸς [τὸν] Περσέα πολέμῳ². Ces simples mots, qui pourtant ne prétaient guère à l'équivoque, ont suffi à dérouter Pausanias : le Περσικὸς πόλεμος est devenu pour lui la guerre médique et Persée s'est transformé en Xerxès. J'espère qu'on admettra sans peine cette solution, qui a pour elle le mérite de la simplicité, peut-être celui de l'évidence, et qui me paraît rendre compte tout à la fois et de l'affirmation injustifiable du périégète et de son silence incompréhensible.

L'explication acceptée, l'erreur de Pausanias est intéressante à plus d'un titre et nous en pouvons tirer quelque instruction. Elle nous montre d'abord avec quelle stupéfiante légèreté il travaillait : s'il compulsait beaucoup d'ouvrages, nous voyons ici par un exemple frappant qu'il ne se préoccupait guère de les bien entendre. D'un autre côté, l'extrême ignorance où il était de tout ce qui se rapportait à la conquête de la Grèce par Rome — ignorance déjà plus d'une fois constatée³ — s'étale à plein et se montre à découvert. J'ai dit plus haut qu'il ne s'était pas souvenu de la prise d'Haliarte par Lucetius. Nous pouvons maintenant parler mieux : la vérité est qu'il n'en a rien su, sinon l'on ne pourrait comprendre qu'il eût bronché sur le sens des mots Περσικός ou Πέρσης et qu'il eût pris les Macédoniens pour les Mèdes. — J'ajoute que, manifestement, il se vante lorsqu'il laisse entendre à deux reprises qu'il est venu de sa personne dans le pays d'Haliarte. Les mots « κατ' ἐμέ », « οὐδὲ τοῦτο ἡδυνάμην πιθέσθαι »⁴, n'inspiraient déjà qu'une médiocre confiance à Kalkmann⁵; ils n'en méritent aucune. Il ne faut voir là que de petites affirmations mensongères destinées à forcer doucement la conviction du lecteur. En effet, si Pausanias avait jamais parcouru le site d'Haliarte, s'il avait interrogé les indigènes et consulté ces fameux

1. C'est l'expression qu'emploie souvent POLYBE : III, 3, 8; 5, 4; 32, 8, etc.

2. Sauf l'article, que j'ai ajouté devant Πέρσης, c'est à peu près la phrase de STRABON : IX, 2, 30. Chez Pausanias, les mots ὁ Πέρσης désignent parfois l'armée de Xerxès, par exemple : X, 35, 2. Il est fort possible qu'après avoir consulté son auteur il ait mentalement suppléé l'article absent.

3. Comp. KALKMANN, *Pausanias der Perieget*, 54 et suiv.

4. PAUSAN. IX, 33, 3; X, 35, 2.

5. KALKMANN, *Pausanias der Perieget*, 274.

ciceroni locaux, dont il fait ailleurs une si fréquente mention, il eût évité la bévue que nous lui reprochons, car on peut être assuré que le souvenir des Romains ne s'était pas effacé dans la contrée. — Il y a plus enfin; nous avons le plaisir de surprendre l'écrivain en flagrant délit de fabrication historique. Persuadé que les habitants d'Haliarte avaient été les victimes de Xerxès, il a prétendu nous faire connaître, comme s'il les connaissait lui-même, les causes de leur infortune. Son rationalisme modérément inventif, aidé à propos par la lecture d'Hérodote, lui a suggéré cette idée que s'ils avaient subi le même sort que les Thespiens et les Platéens, c'est qu'ils avaient sans doute adopté la même politique. De là la phrase catégorique : κατὰ δὲ τὴν ἐπιστρατείαν τοῦ Μήδου φρονήσασιν Ἀλιαρτίους τὰ Ἑλλήνων —, que Pausanias n'a pas trouvée dans sa source, puisqu'il n'y était parlé que de Persée, mais qui est le produit de ses réflexions en même temps qu'un emprunt discret fait à Hérodote¹. Les mots *μαῖρα τῆς Ξερόσου στρατιᾶς* forment une addition dont l'origine n'est pas meilleure. Pausanias, en les écrivant, a pensé seulement se tirer par un biais ingénieux de l'embarras où le mettait le silence d'Hérodote. Celui-ci racontait l'invasion de la Béotie par la grande armée de Xerxès² et se taisait sur la ruine d'Haliarte. Il y avait là, nous l'avons vu déjà, quelque difficulté. Elle s'évanouit dès qu'on suppose que ce n'est pas l'armée elle-même, mais un corps isolé, qui a traversé la ville et l'a brûlée. Grâce à une distinction si opportune, on ne contredit plus Hérodote, on le complète; son autorité reste intacte et son silence n'a plus rien qui gêne. Le plaisant, c'est qu'ici encore, au moment où il s'écarte de lui, Pausanias exploite Hérodote : dans les mots que j'ai cités on reconnaît aisément une réminiscence du passage relatif à l'expédition de Delphes : ἐπορεύοντο... ἀποσχισθέντες τῆς ἄλλης στρατιῆς...³.

Une dernière remarque pour terminer. En se trompant comme nous venons de le voir, Pausanias a joué de malheur. Dans le chapitre 35 de son livre X, parlant du temple d'Abai, il s'élève à de hautes considérations morales; il établit un parallèle entre les Romains et les Perses, loue les premiers, blâme les seconds, oppose la piété des uns aux sacrilèges des autres. Sa démonstration commence bien, mais elle ne saurait plus mal finir.

1. Comp. Hérod. VIII, 50 : ἐνέπρησε δὲ Θεσπειάν τε καὶ Πλάταιαν (Xερξης) πυθόμενος Θηβαίων ὅτι οὐκ ἐμύδιζον.

2. Hérod., VIII, 34, 1; 50, 2.

3. Hérod. VIII, 35, 2.

Certes, l'exemple d'Abai est concluant : Xerxès a brûlé le temple d'Apollon ; les Romains ont respecté et honoré le dieu. Il est fâcheux seulement qu'il soit question quelques lignes plus bas des temples d'Haliarte. Le bon Pausanias, qui croit nous citer un nouveau crime des barbares, se trouve rappeler, sans s'en douter, l'un des pires forfaits dont les Romains se soient rendus coupables envers les dieux de l'Hellade. Il parle de bonne foi, mais nous ne pouvons nous empêcher de sourire en voyant le rude démenti qu'à son insu il s'inflige à lui-même.

Maurice HOLLEAUX.

PLAVTVS

Trinummus 969.

Ce vers est un trochaïque, ainsi conçu d'après les manuscrits :

Quod a me te accepisse fassu's. — *Aps* (var. *ab*, *abs*) te accepisse ? — Ita loquor.

Le premier pied est évidemment formé par les mots *Quod a me*, anapeste. Mais il est douteux que la préposition *ā* puisse être abrégée par la loi des *breues breuiantes*¹. D'autre part *āps*, qui convient devant *te*, ne peut avoir été employé devant une *m* initiale.

Il est bien probable qu'il faut restituer devant *me* la vieille forme *af*, que Plaute paraît avoir employée ailleurs avec le verbe *emere* (*Archiv für lat. Lexikogr.* ix, 1894, p. 167-168). Cette forme, au témoignage de Cicéron (*Or.* 158) était encore en usage en 46 dans les *accepti tabulae* ; le verbe *accipere* est donc de ceux avec lesquels elle devait se construire. L'abrègement de *quod af* est normal comme, dans la même pièce, celui de *quod ad* (482).

Je suppose que Plaute avait écrit non seulement *af me*, mais aussi *af te*. Le second AF est devenu *aps* dans *B*, *ab* dans *D*¹, *abs* dans *CD*² ; peut-être avait-il d'abord été corrompu en AP.

Louis HAVET.

¹ 1. Voir C. F. W. Mueller, *Plautinische Prosodie*, p. 381.

PLATON

(République, X, 616 B C.)

Dans le n° de janvier de cette *Revue*, M. P. Couvreur a établi d'une façon irréfutable que les σφόνδυλοι du passage astronomique du mythe d'Er doivent être imaginées comme des anneaux cylindriques de différentes épaisseurs emboîtés les uns dans les autres'. Mais sans aucun doute il s'est moins satisfait lui-même avec ses conjectures relatives à la *lumière droite*, comme une colonne, et semblable à l'arc-en-ciel, mais plus brillante et plus pure, dont Platon parle un peu auparavant.

On a voulu reconnaître la *voie lactée* dans cette lumière; cette hypothèse me paraît tout à fait inadmissible pour une raison bien simple. Si les σφόνδυλοι du fuseau de la Nécessité portent les planètes et les étoiles fixes, si le fuseau est suspendu en un point de la colonne lumineuse, si cette dernière enfin est un des liens du ciel, de l'οὐρανός, il est absolument impossible que cet οὐρανός soit le ciel des fixes. Nous sommes en plein mythe, mais encore faut-il qu'il y ait quelque cohérence dans ce mythe. Si le peson du fuseau représente le *cosmos* sensible, l'ouranos en dehors de ce *cosmos* ne peut symboliser que la sphère des Idées. Il n'y a donc à chercher dans les images qui s'y rapportent aucune allusion à des apparences sensibles.

Le rapprochement de la *lumière droite* avec la voie lactée, si ancien qu'il soit, est au reste des plus malheureux; quoique Schleiermacher se soit ingénié à montrer qu'un grand cercle de la sphère peut être vu suivant une droite, ce qui est vrai, il n'en serait pas moins absolument étrange que Platon eût été jusqu'à le comparer à une *colonne*; mais surtout l'assimilation de couleur de la lumière avec l'arc-en-ciel eût dû faire écarter la voie

1. Le premier, à ma connaissance, qui ait fait cette remarque, est le savant astronome Schiaparelli, qui en a conclu que, dans le mythe d'Er, Platon suppose la terre plate (*I precursori di Copernico nell' antichità*, Milan, Hoepli, 1873). J'ai moi-même déjà développé l'explication de Schiaparelli (*Revue philosophique*, août 1886.)

lactée; enfin cette dernière est toujours visible, tandis qu'il faut trois jours de marche aux âmes à partir de la *prairie* (τεταρταίους) pour arriver à apercevoir la *lumière*.

L'idée de considérer celle-ci comme circulaire tient d'autre part à une fausse interprétation de l'image employée par Platon : εἶναι γὰρ τοῦτο τὸ φῶς ξύνδεσμον τοῦ οὐρανοῦ, οἷον τὰ ὑπόζωματα τῶν τριηρέων, οὕτω πᾶσαν συνέχον τὴν περιφορὰν. Comme on ne savait pas au juste ce qu'étaient les ὑπόζωματα des trirèmes, on a compris συνέχον comme s'il y avait περιέχον, comme si le lien entourait la sphère. Mais συνέχειν n'exprime que l'idée de *maintenir*.

Dans le *Thesaurus* de Didot, au mot ὑπόζωμα, le passage de Platon est cité avec l'interprétation « Navium firmas trabes continentes molem illam vocavit Plato, Rep. 10 » et avec la mention de l'allusion à la voie lactée. Mais même en admettant que les *hypo-zômes* des trirèmes soient des pièces de bois, dans le langage de Platon, il serait impossible d'y voir des pièces formant une enceinte. Les planches du bordage, du τοῖχος, ne sont nullement des liens dans la carcasse d'un navire; c'est au contraire ce qui a besoin d'être lié; le bordage s'assemble sur les couples et sur l'étrave et l'étambot, mais le véritable ξύνδεσμος, dans la charpente navale, c'est la quille qui relie les couples. Ainsi, même avec cette interprétation, nous arriverions à la conclusion que la *colonne lumineuse* du mythe est figurée comme réellement droite.

Au reste cette interprétation est inexacte, car Platon parle de liens tendus (κατὰ μέσον τὸ φῶς ἐκ τοῦ οὐρανοῦ τὰ ἄκρα αὐτοῦ τῶν δεσμῶν τεταμένα); or on ne tend pas des pièces de bois. Le *Thesaurus* constate, d'ailleurs, que Bœck a démontré que les ὑπόζωματα νεῶν, dont il est assez souvent fait mention dans les inscriptions, sont des câbles ainsi que du reste Hesychius explique ce mot : σχοίνια κατὰ μέσον τὴν ναῦν δεσμευόμενα. Ces câbles étaient tendus, d'après les Origines d'Isidore, entre l'étrave et l'étambot, en tout cas, on ne peut se les figurer tendus autrement que suivant une ligne droite.

Pour l'acception d'ὑπόζωματα dans le sens de pièces de bois, le *Thesaurus* rappelle un autre passage de Platon *Lois* (XII, 945 C) : καθάπερ νεῶς ἢ ζῆφου τινὸς οὐς ἐντόνους τε καὶ ὑπόζωματα καὶ νεύρων ἐπιτόνους, et un texte d'Athénée (V, 204 A). Il me suffit de remarquer que dans ce passage de Platon, ὑπόζωμα peut avoir sa signification primitive, celle de diaphragme (membrane plane tendue); quant au texte d'Athénée, il est décisif en sens contraire de l'interprétation donnée; cet auteur nous dit, en effet, que dans la galère de Philopator, qui avait 280 coudées de long, il y avait 12 ὑπόζωματα, chacun de 600 coudées; ce ne pouvait être évidemment que des

câbles tendus en double, peut-être serrés par torsion obtenue sur les ζυγοί qui s'appelaient aussi κληίδες (clefs).

Quoi qu'il en soit à cet égard, il est assez clair, je crois, qu'il faut rejeter l'interprétation d'ὑποζώματα comme pièces de bois, traduire comme suit le passage de la République X, 616 C : *car cette lumière est le grand lien du ciel; comme les tendeurs dans les trirèmes, elle en maintient tout le pourtour*, et enfin imaginer cette *colonne lumineuse* comme un diamètre horizontal du ciel des Idées, puisqu'on peut la voir d'en haut, ἄνωθεν.

Au milieu de cette colonne se réunissent les extrémités des attaches partant de la circonférence du ciel des Idées; il n'y a pas, je crois, à vouloir davantage préciser cette image; Platon a voulu symboliser l'unité qui relie les Idées, il l'a fait sans trop d'incohérence; mais il n'a pas prétendu nous donner une allégorie détaillée pour un sujet qui n'en comportait point. En tout cas, l'image même dont il se servait le conduisait à indiquer un nœud central; c'est à ce nœud (ἐκ δὲ τῶν ἄκρων τεταμένον Ἀνάγκης ἄτρακτον) qu'est accrochée la tige du fuseau qui tourne sur les genoux de la Nécessité. Le monde sensible est suspendu au centre du monde transcendant.

J'ai voulu me borner à indiquer comment on doit interpréter à la lettre ce que dit Platon de cette *lumière* qui forme un des éléments, à première vue des plus singuliers, de son mythe d'Er le Pamphylien. La discussion peut rester ouverte sur les motifs qui l'ont amené à choisir cette image. Tandis que la forme cylindrique des σφόνδυλοι a des antécédents dans les couronnes de Parménide et les anneaux circulaires d'Anaximandre, celle de la *colonne lumineuse* n'en a point que l'on connaisse. Mais l'imagination de Platon était sans doute assez riche pour que, sous ce rapport, il n'eût pas besoin de copier un précurseur.

Paul TANNERY.

DÉDICACE DE DEUX CHORÈGES

M. Philios a publié récemment une dédicace de chorèges vainqueurs, qui offre un grand intérêt pour l'histoire du théâtre athénien¹.

Γ]νάθις Τιμοκ[ήδ]ο(υ)[ς, 'Α]ναξανδριδης Τιμαγόρο(υ)
χορηγο(ῶ)ντες κωμωιδοῖς ἐνίκων·
'Αριστοφάνης ἐ[δ]ίδασκεν.
'Ετέρα νίκη τραγωιδοῖς·
Σοφοκλῆς ἐδίδασκεν.

L'alphabet employé dans cette dédicace est celui qui fut adopté sous l'archontat d'Euclide (403/2); mais la forme des lettres et l'emploi de ο pour la diphthongue ου indiquent une date qui n'en est pas très éloignée.

Le démotique n'étant pas ajouté au nom des personnages, on doit croire qu'ils appartenaient au dème où le monument était consacré, c'est-à-dire à Éleusis. Pour le premier, nous en avons même la preuve. Gnathis figure comme démarque d'Éleusis dans un décret qui est de la première moitié du quatrième siècle². Nous connaissons un autre décret des Éleusiniens voté sur la proposition de son fils, Τιμοκλήδης Γνάθιδος, qui avait reçu le nom de son grand-père paternel³. Il faut donc ici restituer Τιμοκ[ήδ]ο(υ)ς qui donne exactement le nombre des lettres qui manquent. L'absence d'un démotique après le second personnage prouve qu'il est du même dème que le premier. Nous avons donc deux citoyens d'Éleusis associés pour une même chorégie comique. C'est à l'occasion de la victoire remportée dans ce concours qu'ils ont consacré le monument.

Une autre victoire, remportée au concours des tragédies, est gravée à la suite. Il est évident que cette autre chorégie a été

1. *Mittheil. Athen.*, 1894, p. 174. L'inscription a été découverte à Éleusis.

2. *Ἐφημ. ἀρχαιολ.*, 1884, p. 71, l. 19.

3. *Ἐφημ. ἀρχαιολ.*, 1888, p. 21.

aussi exercée par les deux mêmes personnages, puisque le monument a été élevé en commun à leurs frais. Les deux dernières lignes sont de la même main que les premières; ce n'est donc pas une addition faite postérieurement pour une victoire gagnée plus tard : l'inscription a été gravée en une seule fois. Par conséquent, la victoire tragique a été antérieure à la victoire comique, pour laquelle les deux chorèges ont fait cette dédicace.

L'inscription confirme de la manière la plus positive l'exactitude d'un témoignage d'Aristote, connu seulement par le scholiaste d'Aristophane : 'Επὶ γοῦν τοῦ Καλλίου τούτου (406/5) φησὶν Ἀριστοτέλης ὅτι σύνδου ἔδοξε χορηγεῖν τὰ Διονύσια τοῖς τραγωδοῖς καὶ κωμικοῖς¹. On voit en effet que deux chorèges furent associés pour le concours tragique et comique. A son tour, le passage d'Aristote permet d'affirmer que les deux victoires furent obtenues dans les Dionysia et qu'elles ne sont pas antérieures à l'archontat de Callias.

Le texte que nous étudions complète encore sur un point les renseignements que donne un chapitre de la Πολιτεία sur le mode de désignation des chorèges². Il n'était pas le même pour les concours dramatiques et pour les concours lyriques où des chœurs d'hommes et d'enfants se disputaient le prix. Dans ces derniers, chacune des tribus devait présenter un chorège pris parmi ses membres, et c'était moins à celui-ci qu'à la tribu que revenait l'honneur de la victoire³. Au contraire, c'était l'archonte qui désignait les citoyens chargés de fournir un chœur pour les tragédies; il n'était pas libre de les choisir à son gré, mais en suivant la liste où les Athéniens étaient rangés, sans distinction de tribu, d'après leur fortune. Sur cette liste, il prenait les trois plus riches, de ceux qui n'avaient pas déjà rempli cette même liturgie ou qui n'avaient pas à faire valoir une des excuses légales. Du temps d'Aristote, les chorèges comiques étaient désignés par les tribus: mais l'auteur ajoute qu'antérieurement ils l'étaient, comme les chorèges tragiques, par l'archonte⁴. La date à laquelle eut lieu cette modification n'est pas indiquée; nous voyons qu'elle n'avait pas encore été faite dans les premières années du IV^e siècle. Gnathis et Anaxandridès étaient placés à côté l'un de

1. Schol. *Ran.*, 404. Ce Callias est celui qu'on appelait, pour le distinguer de son homonyme de l'année 412/411 : Καλλίας ὁ μετ' Ἀντιγέννη. Cf. Argum. *Aristoph. Ran.*

2. Ἀθηναίων πολιτεία, LVI, 3.

3. La différence est bien marquée par la rédaction du catalogue des Dionysia, dont quelques fragments ont été retrouvés. *C. I. A.*, II, 971.

4. Ἀθην. πολ., LVI, 3. Πρώτερον δὲ καὶ κωμικοῖς καθέστη πέντε, νῦν δὲ τούτους αἱ φυλαὶ φέρουσιν.

l'autre sur la liste des Athéniens les plus riches ; voilà pourquoi l'archonte les désigna pour être ensemble chorèges, une première fois au concours de tragédies, une seconde fois au concours de comédies.

La victoire au concours tragique est la plus ancienne. Il est possible d'en fixer la date et de retrouver le titre de la pièce qui remporta le prix. On ne doit pas remonter au delà de l'archontat de Callias, puisqu'à partir de cette année seulement, il fut permis à deux chorèges de s'associer pour partager les frais de la liturgie. Or Sophocle mourut cette année même ; il mourut avant les Dionysia, même avant les Lénæa ; car deux des concurrents, Aristophane et Phrynichus, font allusion, dans leurs pièces, à la fin du grand poète¹. La seule tragédie de Sophocle dont il puisse être question est l'*Œdipe à Colone*. Un des arguments conservés dans les manuscrits donne, en effet, le renseignement suivant : Τὸν ἐπὶ Κολωνῶ Οἰδίποδα ἐπὶ τετελευτηκότι τῷ πάπῳ Σοφοκλῆς ὁ υἱδοῦς ἐδίδαξεν, υἱὸς ὢν Ἀρίστωνος, ἐπὶ ἄρχοντος Μίκωνος, ὃς ἐστὶ τέταρτος ἀπὸ Καλλίου, ἐφ' οὗ φασιν οἱ πλείους τὸν Σοφοκλέα τελευτῆσαι².

Le Sophocle nommé dans l'inscription n'est pas le poète tragique, mais son petit-fils. En effet, le verbe διδάσκειν signifie faire apprendre et répéter la pièce aux acteurs ; il ne peut donc s'employer pour un auteur mort. Du reste, l'argument cité plus haut a employé le même verbe, en spécifiant qu'il s'agissait de Sophocle le Jeune. En résumé, l'inscription prouve que l'auteur de l'argument a puisé son renseignement à une bonne source ; l'*Œdipe à Colone* n'a été joué qu'après la mort de l'auteur, au printemps de 401, par les soins et sous la direction de son petit-fils ; nous apprenons, de plus, que la pièce fut présentée au concours des Dionysia et qu'elle y remporta le prix.

La seconde victoire, obtenue au concours comique, avec une pièce d'Aristophane, est au plus tôt de l'année 399, car il y avait une année d'intervalle entre les deux liturgies. La dernière comédie, représentée sous le nom d'Aristophane, est le *Plutus*, qui est de 389. Nous ignorons si cette pièce fut mise en scène aux Dionysia et si elle remporta le prix. Il faut donc se borner à dire

1. ARISTOPH., *Ranæ*, v. 76, 1515 suiv.— PHRYNICH., *Musæ*, fr. 31, *Comic. attic. fr.* éd. Kock, p. 379. Les *Grenouilles* et les *Muses* ont été représentées aux Lénéennes de l'année de Callias dans l'hiver de 405. Cf. Argum. Aristoph. *Ran.*

2. Argum. III.

qu'il s'agit ici d'une comédie d'Aristophane, couronnée au concours comique des Dionysia, entre 399 et 389, et placer dans ces dix années la date de la dédicace faite par les deux chorèges d'Éleusis.

P. FOUCART.

QUESTION A PROPOS D'HÉRODOTE (I, 108)

HÉRODOTE, I, 108. Μετεπέμψατο ἐκ τῶν Περσέων τὴν θυγατέρα ἐπίτεκα εἰούσαν, ἀπικομένην δὲ ἐφύλασσε βουλόμενος τὸ γινόμενον ἐξ αὐτῆς διαφθεῖραι.

La leçon de R γεννώμενον, qui se retrouve dans l'autre famille sous la forme γενόμενον, rend suspecte celle de A, γενόμενον. D'autre part, γεννώμενον ne va guère, et voici un passage où l'aoriste paraît employé comme ici γενόμενον : III, 51. Ἀπειλούντος τε τοῦ Περιάνδρου τοῖσι δεξαμένοισι (« ceux qui l'auraient accueilli, l'accueilleraient »). Cf. THUCYDIDE, VI, 60. Ἐπανεῖπον ἀργύριον τῷ ἀποκτείναντι (« à celui qui les aurait tués »). Il y a cependant entre ces phrases et celle qui nous occupe une différence essentielle : c'est que la suite des idées et le choix même des mots ἀπειλούντος, ἐπανεῖπον, indiquent, sans équivoque possible, comme future, l'action exprimée par le participe. Ici, il n'en est pas de même : βουλόμενος τὸ γινόμενον ἐξ αὐτῆς διαφθεῖραι pourrait ailleurs, et plus clairement, signifier « voulant faire périr l'enfant qu'elle avait (précédemment) mis au monde. »

Il n'y a donc pas analogie parfaite entre notre texte et les deux passages que nous en avons rapprochés. Au contraire, nous trouvons une idée absolument analogue au livre V, ch. 92 γ : ἐθέλοντες τὸν μέλλοντα Ἡετίωνι γίνεσθαι γόνον διαθεῖραι. Μέλλοντα γίνεσθαι n'étant qu'une périphrase de γενησόμενον, je demande si ce dernier mot n'est pas à rétablir dans le passage en question.

Éd. TOURNIER.

NOUVELLES ÉTUDES

SUR LE

MANUSCRIT D'ISOCRATE DU FONDS D'URBIN

A la fin de l'étude que nous avons consacrée au célèbre manuscrit d'Isocrate conservé dans le fonds d'Urbin à la Vaticane¹, nous exprimions l'espoir de publier un jour la suite des collations que nous avons prises de ce manuscrit. Nous tenons aujourd'hui notre promesse. La publication de notre collation a été l'occasion d'un certain nombre de travaux ; il nous suffira de citer ceux de R. Bock², de Bruno Keil³, de H. Buermann⁴. Il était devenu évident, comme nous l'avions dit, qu'une révision complète du manuscrit devait être faite : elle a été entreprise par M. Buermann. En 1885, dans la première des deux excellentes dissertations qu'il a publiées sur Isocrate, ce savant annonçait qu'il avait collationné tout le manuscrit et qu'il préparait une édition de l'orateur grec⁵. Nous pensions alors à donner la suite de notre travail de 1882 ; l'annonce de l'édition Buermann nous fit remettre ce projet. Il y a aujourd'hui dix ans que cette édition a été promise ; quand paraîtra-t-elle ? Nous avons cru que nous pouvions dès à présent publier notre collation ; elle permettra d'attendre la nouvelle édition ; et, le jour où elle paraîtra, elle permettra de la contrôler. Il n'est pas inutile que des révisions de ce genre soient faites deux fois ; la copie d'un

1. *Le manuscrit d'Isocrate Urbinas CXI de la Vaticane*. Description et histoire, recension du Panégyrique. Un vol. in-8°, Paris 1881, fasc. XXIV^o de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

2. *De Codicis Isocratei Urbinatis Γ auctoritate*. Dissertation inaugurale, Brunswick, 1883, un vol. in-8°.

3. *Analecta Isocratea*, un vol. in-8°, Leipzig et Prague, 1885.

4. *Die handschriftliche Ueberlieferung des Isokrates*, I. *Die Handschriften der Vulgata*, Programme du Friedrichs-Gymnasium, Berlin, 1885 ; II. *Der Urbinas und seine Verwandtschaft*, *ibid.*, 1886.

5. « Meine vollständige Kollation der Urbinas werde ich in einer Ausgabe veröffentlichen. » p. 3.

réviseur sert à compléter et à corriger la copie de l'autre. Il en a été ainsi pour les scholies du manuscrit d'Aristophane qui est à Ravenne ; grâce à la collation de M. K. von Holzinger et à la sienne, nous avons aujourd'hui une connaissance satisfaisante de ce manuscrit.

Nous donnons une révision complète de l'*Evagoras* et de l'*Éloge d'Hélène* ; nous avons aussi revu le manuscrit pour l'*Philippe* ; mais M. Buermann ayant déjà publié une collation de ce discours¹, nous nous contenterons d'indiquer les passages où notre lecture diffère de la sienne.

Nous avons très peu de chose à changer ou à ajouter à ce que nous avons dit en décrivant le manuscrit. Aujourd'hui nous serions tenté de le croire un peu plus vieux que l'âge qui lui est généralement attribué ; peut-être appartient-il à la seconde moitié du ix^e siècle ; il est en tout cas plus ancien que le ms. Σ de Démosthène ; et, s'il n'est pas du ix^e siècle, il faut au moins le mettre au commencement du x^e. Nous sommes d'accord avec M. Buermann pour admettre que la main que nous avons désignée par 1^a est identique à la première main. Nous étions arrivé à cette conclusion quand le travail de M. Buermann a paru ; nous avons été heureux de voir notre opinion confirmée par la sienne. Au lieu de six correcteurs, il ne faut en compter que cinq, au moins pour le *Panegyrique*. En revanche, nous avons à signaler sur les premiers feuillets du manuscrit un nouveau réviseur qui se sert d'une encre verte, dans laquelle entraine une forte dose de vitriol ; cette encre est très corrosive ; elle a très souvent attaqué le manuscrit ; parfois même elle l'a complètement troué, si bien que le mot se lit très nettement découpé à jour sur le parchemin. Nous appelons cette main 1^c ; en effet, le passage de la p. 23, l. 21 montre qu'elle est antérieure à 2. M. Buermann a étudié avec beaucoup de soin et de sagacité les rapports qui rattachent l'un à l'autre les divers correcteurs de l'Urbina ; la plupart des résultats auxquels il est parvenu sont d'une haute importance pour la critique du texte d'Isocrate².

E'ΥΑΓ'ΟΡΑΣ

Nous nous servons toujours de l'édition de Benseler revue par F. Blomfield, Leipzig, Teubner, 1878. Page 206 de l'édition, ligne 4 ; fol. 32 du manuscrit.

1. Fasc. I, p. 16.

2. Nous voulons surtout parler de ce que dit M. B. sur la valeur du correcteur 1^c, cf. fasc. II, p. 41. Nous ne saurions du reste trop recommander les deux dissertations de M. B. à tous ceux qui s'occupent d'Isocrate.

tè après ἔπων ajouté dans l'interligne par 1^o — 7 τελευτηκόσιν le premier τε est de 4, le ν final a été pointé. — 9 αὐτὸν — 12 ἐπιτηδεύματων | αὐτοῦ, fol. 32 v^o. — 13 trait en marge. — 16 εὐκόλως et en marge : γρ. εὐκολῶς de 4. — αἰρουμένους 1, αἰρουμένους 3 — 19 καταλείψωσιν 1, καταλείψουσιν semble de 2; trait en marge — αὐτὸν l'esprit rude est de 2.

P. 207. 5 trait en marge — 7 ἄλλων 1, et en marge πολλῶν de 4 — ἐνσυνειδοσιν 1, ἐνειδόσιν 4, le ν final a été pointé. — 10 ὅτι l'accent a été gratté — τούτων fol. 33 — 11 αὐτοῦς 1, αὐτοῦς 2 — παρασχῶσιν 1, παράσχωσιν 4, le ν pointé. — 12 ὅτ' ἄν les signes d'accentuation semblent de 2 — 13 ἐπέκεινα 1, ἐπέκεινα 1^b — 14 αὐτὸν 1, αὐτὸν 4 — δέδη, l'η sur grattage d'un ε — ὑπερβάλλη 1, ὑπερβάλληται 4. — 16 tr. à la marge — ὦ — 20 τούτους — 21 trait à la marge — 24 καὶ περὶ le mot καὶ barré par 1^b — il semble que 1 avait ἀλλ' ὅστ' ἐπειδὴ, 1^b a corrigé. — 28 en marge la lettre Υ — μέλλω ἀνδρος; le mot ἀνδρος barré, pointé et gratté. — 30 λόγων | ἐγκωμιάζειν fol. 33 v^o. — σημεῖον ὃν le mot ὃν pointé par 3, à ce qu'il semble.

P. 208. 2 ἐπεχείρησεν le ν final a été pointé. — tr. à la marge — 6 βουληθῶσιν le ν final a été pointé — 9 παραλείπειν 1, παραλείπειν 1^b — πᾶσιν τοῖς εἶδεσιν le ν est pointé les deux fois — διαποικίλαι circonflexe de 1 ou de 1^b, διαποικίλαι 4 — 10 ἕξεισιν — 13 ἔστιν le ν final pointé — tr. à la marge — 17 ταῖς | εὐρυθυμίαις fol. 34 — 18 ψυχαγωγούσιν le ν final pointé. — 28 petit intervalle blanc après ἐγκωμιάζόντων; à la marge trait avec queue au milieu.

P. 209. 1 αὐτον — 6 κα | ταδεστέρους f. 34 v^o — 7 ἑαυτους γεγόνασιν le ν final pointé — 8 αἰακὸς ὁ διδ; sur les deux noms propres un tr. qui semble de 3, l'esprit de ὁ est de 2 au-dessus d'un grattage. — 10 ἔλλησιν le ν pointé. — 12 en marge la lettre α — 13 τῆς, au-dessus du circonflexe arrondi de 1, 3 en a fait un autre anguleux — 16 après καὶ un renvoi, et à la marge : ἀπάντων en onciale de 1^a, les signes d'accentuation sont de 2 — ὦν 1, ὦν 1^b — κατέστησαντο 1, κατέστησαντο 1^b — 18 τε τὸν le mot τε pointé — 20 ἐπειδὴ δὲ μετέλλαξεν le ν pointé — 22 trait de 3 sur Τελάμων sur Πηλεὺς et plus bas sur Λαομέδοντα — 23 ὦν les signes d'accentuation semblent de 1^b — 25 καὶ | κατὰ fol. 35 — 27 ἀθανάτη 1, ἀθανάτω 4 — συνώκησεν. le ν f. pointé — φασὶν id — 29 αἰσθῆναι 1, αἰσθῆναι 2 — τούτων δ' ἐκατέρου sur ων et sur ου les lettres σιν dans l'interligne de 4 — 31 ὃ les signes d'accentuation sont de 2 sur grattage, trait de 3 sur Πηλεὺς et Ἀχιλλεύς — ἔλεγον 1, 2 a mis un χ au-dessus de γ. — 32 πόλεισιν, le ν pointé.

P. 210. 1 οὐδ' ἐν et sur εν un accent grave gratté — 3 ἐκατέρων 1, ἐκατέρωθεν 4, et en marge de 3 παρέκατέρων — 6 ἤρίστουσεν le ν pointé — 9 κατώκησεν — 10 αὐτῶι — 13 εστιν le ν pointé. — 14 τρόπον | τῆς fol. 35 v^o — 16 χρόνω — 18 ἔσχεν, le ν pointé — 23 τὰ οἰσ — αὐτὸν — ἐξεβαρβάρωσεν le ν pointé — 25 δὲ καὶ τῶν πρ. — 31 πᾶσιν le ν pointé.

P. 211. 2 συνίσασιν | ἄρξομαι fol. 36 — 4 à la marge trait avec queue — ὦν, ἔσχεν le ν d'ἔσχεν pointé — 9 βώμης. ἄπαντας τοὺς — 12 ἀνδρεία — 13 τιτίν est dans l'interligne de 4 — 15 μὲν est de 2 — 18 ἰδιώτου, grattage d'un accent sur δι — 19 ἀποβλέψαιεν. οὕτως σρ. — 20 τοιμῶη l'ι souscrit semble de 4 — 21 αὐτοῖς — 22 παραλλακτοῦσης; la virgule est de 3 — 23 ἰδιώτης | ὦν fol. 36 v^o — 25 δαίμων les lettres αι sur grattage — 28 οἶον τ' ἦν 1, 3 a retouché les signes d'accentuation. — 30 ἀπέκτεινεν.

P. 212. 2 ἔσχεν — 5 en marge la lettre Β — 10 αὐτοῦ 1, τοὺς αὐτοῦ 4 — ὑπερείδεν le ν pointé — sur ταύτην un renvoi et en marge τῆν de 1^b. — 13 ἀπο | θανεῖν f. 37 — 14 ἀνθρώπους ὡς οἱ τοὺς πλείστους λέγοντες 1, ἀνθρώπους ὡς οἱ πλείστοι λέγουσι, 4; sur λέγοντες renvoi et en marge de 1^a en onciale λέγουσι,

la fin du mot a presque disparu par le fait de l'humidité — 17 εἶχεν — 18 μέλλοντος 1, μέλλων τὲ 4 — 19 sur πόλιν renvoi et en marge : γρ πράξιν de 4 — 21 οὐδέεις l'accent est de 1^b, grattage sur εις d'une apostrophe à ce qu'il semble — ἀποστῆνα: l'η de 2 sur grattage d'un ει à ce qu'il semble bien. — 28 σῶμα ἐν — περιδῶν — αὐτοῖ — 30 εἶχεν le ν pointé — 31 προσέβαλλεν.

P. 213, sur γιγνομένους renvoi et en marge : γρ. συμβαίνοντας de 4 — 3 γενομέ | νον f. 37 — περι Πi a été retouché par 3 — 6 renvoi sur εἶχον et en marge : γρ. ἕχον de 4 — 9 τουτ' ἐχθροῦ 1, l'accent semble de 1^a; la leçon primitive était-elle τοὺς τ' ἐχθροῦς? la fausse lecture τουτ' a entraîné celle de ἐχθροῦ; 3 a corrigé τοὺς τ' ἐχθρους; cf. une faute analogue. *Panegyrique*, 48, 29 — ἐβόηθησεν le θ est de 1 sur grattage, grattage d'un accent au-dessus de ο, il semble que 1 avait d'abord commencé à écrire ἐβόησεν et qu'il s'est repris — en marge, trait avec queue au milieu — 11 αὐτὸν l'esprit rude est de 2 sur un esprit doux antérieur — 13 καταλείπομι — 14 τε ἀρετῆν — 15 ἐκείνω ajouté au-dessus de τῶν par 4 — 17 οἴομαι — 18 deux lettres grattées devant ἐν ἀπ., très probablement un premier ἐν — 22 ἀρμόσειεν 1, ἀρμ. 1^b — 24 ἐξε | τώμεν f. 38; cette leçon est celle de 1, 4 a corrigé et mis ἐξομεν. — 26 tr. en marge avec queue au milieu. — 29 οὔτωι, l'esprit rude est de 1^b — ῥάθυμος, de plus l'esprit rude ne semble pas de 1 — 31. ῥ, les signes d'accentuation sont de 2 — en marge : ὁσίως de 4 — παισίν le ν pointé — 32 αὐτοῦ, l'esprit rude est de 1^b.

P. 214, 1 ἀ; les signes d'accentuation sont de 1^b — 2 οὔτωι, les signes d'accentuation sont de 1^b — 3 τας καλῆς 1, une main ancienne 1^a, ou peut-être même 1 a écrit : τὰς καλλίστας, avec abréviation de ας — 4 αὐτῶν — 5 οὔτωι — 6 αὐτοῦ 1, αὐτοῦ 1^b — 7 πλείστοι le circonflexe est de 1^b — 8 περιγεγενημένοι — 11 τὸν fait de τῶν par 3 ou 4; μῆδων les lettres ων sont aussi de 3 ou de 4, mais sur les mêmes lettres de 1, à ce qu'il semble. — 12 πλείστοι 1, πλείστοι 1^b — 14 ἐλλήνων | καὶ fol. 38. — 15 ἐαυτου — 17 στρατίας 1, στρατηγίας 2 — 29 οὔτε ἡμίθεος les signes d'accentuation sont de 1^b — 32 ἐκείνος 1, ἐκείνως 1^a.

P. 215, 1 νὺν ajouté à la fin de la ligne après λεγομένοις par 2 — ἐπιχειρήσειεν — 3 παν | τὸς fol. 39 — 4 οὔτωι, l'esprit rude est de 2 — 5 εἰρηκῶς 1, εἰρηκῶς 2 — 6 διήνεγκεν. — 11 κτησάμενον. τίς ἐν ῥήτωρ ἦπ. — 14, ὑπερβαλλόμενος — 16 πλείστα 1, πλείστα 2. — 17 δεῖν ὀλιγορεῖν les deux circonflexes semblent de 2, l'esprit doux est de 1^b, et se trouve au-dessus d'un grattage. — 19 πλείστον le circonflexe est de 1^b — 20 ἡγούμενος l'esprit est de 2 — 21 αὐτοῦ 1, αὐτου 4. — παρασκευάσειεν. ὁμοι | ως les lettres σειεν. ὁμοι ont été ajoutées à la fin de la ligne, les lettres ως sont sur grattage; cette correction est de 2. — αὐτοῖ. — 22 ἔξειν 1, ἔξειν 3 — θαυμάζων, le ν a été gratté, je ne vois pas s'il était de 1 — 25 ἔχειν 1, εἶχεν 3 — εἶχεν | ὄρων, fol. 39 v° — 27 ῥαθυμιῶν pas d'acrit. l'esprit rude est de 1^b — 28 les mots καὶ καρτερίαις qui manquent ont été ajoutés à la marge par 4. — 29 παρέλιπεν. — 32 φθάνειν 1, φθονεῖν 4.

216, 4 ἐαυτὸν — 9 devant ἄλλους renvoi et à la marge ἀρχομένους de 4 — 12 ἐξακαρτόνας 1, ἐξακαρτόνας 2 — 13 τοῖς, les lettres οι retouchées par 4 — 14 συμβουλευόμενος | πολλὰ, fol. 40 — 15 ἡττώμενος l'esprit rude est de 2, qui a refait et complété avec soin l'accentuation de ce folio et des folios voisins, nous ne relèverons que les particularités d'accentuation un peu intéressantes — 20 renvoi sur γιγνομένοις et en marge : ἀγαθοῖς de 4 — 24 τὸ πολὺ 1, τῶι πολὺ 1^b à ce qu'il semble — 29 τῆς πολιτίας 1, 1^b a pointé τῆς et a mis πολιτίας.

217. 1 τυραννικός] μεγαλόφρων — δεῖ | τῶι fol. 40 v° — 5 τῆν τῶν φ. — 7 renvoi après le mot χρωμένην et en marge : διὰ τὸ μὴ ἐμπορεύεσθαι τινὰς παρ' αὐτῶν

διὰ τὴν ὀμότητα αὐτῶν. εἰ δὲ τις οὖν εἴποι καὶ, de 4 — 8 διώρθωσεν — 9 οὔτως, l'esprit rude est de 1^b — 14 οἰδόντεςτιν ἦν, les signes d'accentuation sont de 1^b — 15 ἦθειςιν οἴοις, les signes d'accentuation sont de 1^b — 17 ὡστ'οὐ l'esprit de οὐ est de 4 sur grattage — 18 λειαν 1, λικαν 2 à ce qu'il semble — 20 ἑαυτοῦ — 20 τό | πον fol. 41 — 26 ἄν ajouté au-dessus de la ligne après οἴτινες par 4 — 28 en marge la lettre Δ — δόξουσιν — 30, κτημασιν et ἐπιτηδεύμασιν, le ν final de ces deux mots est pointé — 32, σφείσιν 1, l'ε a été gratté.

P. 218, 1 le mot τῶν a été ajouté dans l'interligne par 4 — 7 ἑαυτῶν — 8 renvoi sur κουφοτέρων, et en marge κοινοτ... de 1^a — 10 en marge le sigle ση(μειῶσαι) de 3 — 11 τὸν | διὰ fol. 41 v^o — 13 δυστυχήσας τῆς πόλεως 1, δυστυχησάσης τ. π. 1^b — 14 ἦλθεν — 16 βοθηθὸν 1, βοθηθὸν 2 — 19 ἀφείξιν 1, ἀφίξιν, 1^b — 20 πλείστ' le circonflexe fait à l'aide d'un aigu primitif par 1^b — 22, αὐτοῦς et 23 ὁμοιοῦντες, l'esprit rude fait à l'aide d'un esprit doux par 1^b — 25 renvoi sur εἶχον et en marge : γρ. ἔσχον de 4 — 30, συμφο | ρῶν fol. 42. — ἀπαλλάξουσιν 1, ἀπαλλάξουσιν 3 à ce qu'il semble — 31 ταχύν le ν pointé.

219, 4 renvoi sur πράγμασιν et en marge : γρ. παροῦσιν de 4 — 7 κατεστήσαντο στρατόπεδον — 8 μόνον 1, μόνην 3 — 9 κρατήσαιεν — 11 ναυτικούς le σ a été gratté, et 1^b a mis un circonflexe — 14 τε ajouté au-dessus de τῆς par 1^b à ce qu'il semble — παλαιῶς 1, παλαιῶς 1^b — 15 ἀνέλαθεν — 17 τοῦτο παρασχοντος 1, αὐτὸν τε παρέσχοντος 4 — 18 παρασκευάσαντος 1, παρασκευάζοντος 4 — 19 αὐτοῦς | ἐπιμήσαμεν fol. 42 v^o — 20 renvoi sur οὔπερ et en marge ἤπερ de 1^a en onciale — 24 ἔσχεν le ν pointé. — 25 πλέονος — κατηργάσαντο 1, κατεργάσαντο 1^a.

220. 1 ἀκούοντας 1, ἀκούοντάς 1^a — 5 ἐπεχείρησεν — 9, κατεργασαμέ | vous, fol. 43 — 17 ὠρμησεν l'esprit rude est de 1^b — 21 αὐτοῦ — 22 en marge la lettre E — 22 αὐτὸν, l'esprit de 3 — 24 αὐτου — 25 δὲ ἠναγκάσθη — 26 πνυταγόραν, au-dessus de πνυ les lettres πρω de 4 — ἑαυτοῦ — 27 ἐδέξεν — 28 ἐπόρθησεν — 29, εἶλεν — ἀπέστησεν — 31 πνεθοῦντας τὰς ἑαυτων le mot τας dans l'interligne, de 2 — συμφο | ρὰς, fol. 4 v^o.

221. 2 διαλλάττεσθαι le second λ a été ajouté par 1^b à ce qu'il semble — ἀποστᾶσιν — 5 κεινήσαντες l'ε, dans κει, a été gratté — 9 ὧνπερ 1, ὄνπερ 1^b — 11 le mot ἦν ajouté dans l'interligne par 1^a — 12 εἶλεν, 1 avait un esprit doux — 15 ἀνδρείαν — 21 Τροίαν | μόνην, fol. 44 — 23 ἐβουλῆθησαν — 28 γεγενημένον ὡς αὐτὸν le mot ὡς est dans l'interligne, il est de 2 ainsi que l'esprit rude de αὐτον — 29 κατέστησεν — 30 ἀπεληλαμένον 1, ἀπεληλάμενον 1^b, ἀπεληλαμένον 4 — 31 ἐπανήγαγεν — 32 ἐξ ἀνανδρων les lettres ἄν dans l'interligne sont de 2.

222. 1 ἄμεικτον — 7 αὐτὸν παρέσχεν — 9 κνίδον | ἦς fol 44 v^o — le rude de ἦς est de 2 — 11 δὲ ἀντί — 12 αὐτῶν — 16 τις ἐροῖτό με τι, grattage au-dessus de τις les accents sont de 3 — τὸν 1, τῶν 2 — 17 ἐπιμελείας l'accent est de 3, il y avait avant ἐπιμελείας — 17 et 18 à la marge le sigle ση(μειῶσαι) — 19 προειρημένα l'accent est de 1^b, il y avait avant προειρήμενα — 20 τὴν l'accent est de 3 sur grattage — 21 ἄν manque — ἀεὶ les signes d'accentuation sont de 1^b sur grattage — en marge τοῦτο γὰρ de 1^a en onciale; un des grattages que nous avons signalés sur ἀεὶ, a fait peut-être disparaître le renvoi, le correcteur aurait donc voulu indiquer qu'au lieu de ἀεὶ γὰρ, il fallait écrire τοῦτο γὰρ — 23 renvoi sur διάνοιαν et en marge γνώμην de 1^a en onciale — 24 προγεγενημένον les lettres προ ont été ajoutées dans l'interligne par 4 — 29 εὐρήσομεν ἡμῖν ταῖς, la première main avait ἡμῖν, l'ε a été gratté; les signes d'accentuation sont de 1^b — Εὐαγόρας | δ'οῦ, fol. 45 — 31 il y a bien μακαριστότατος — 32 ὅς τοιοῦτων, les signes d'accentuation sont de 3, l'ω dans τωv a été retouché, il est assez indistinct.

P. 223, 6 διετέλεσεν τὸν βίον — 7 αὐτοῦ — κατέλιπεν — 12 τούτου 1, τούτων — 14 αὐτοῦ — renvoi sur γεγονότων et en marge γενομένων de 1^a en onciale — οὐδὲν 1, οὐδένα 4 et en marge aussi οὐδένα de 3 — 16 ὀνόμασιν en marge la lettre Z — 17 προγεγενημένων les lettres προ sont dans l'interligne de 4 — 19 les mots ἀλλ'οὐ sont dans l'interligne, entre δαίμων et θνητός, de 4 — ἄπαν | τα, fol. 45 v° — le mot τὴν se trouve dans l'interligne, il est de 1^a — 22 ἐμ'αυτοῦ — 26 δε ὃ Νικοκλεις ηγοῦμαι μεν εἶναι καλά μνημεία, 2 a corrigé et complété l'accentuation — 30 ἔχουσιν.

P. 224, 1 renvoi sur γνώμη et en marge : γρ. μνημη de 4 — 2 σταθῶσιν — ἐξεναχθῆναι οἶον — μὲν | πεπλασμένοις, fol. 46 — τοῖς manque après καί — 8 renvoi sur φύσιν et en marge ρωμην de 1^a en onciale — ὁμοιον | εἶεν 1, ὁμοιώ | σειεν 1^b — 9 renvoi sur διανοίας et en marge : γρ. διατριβάς de 4 — 10, ἐστιν — renvoi sur μιμῆσθαι et en marge : τεκμερα |, la rognure a enlevé quelques lettres; ces mots sont de 1^a et en onciale — 11 ραθυμειν — αἰρουμένοις l'esprit est de 2 qui a repassé sur le ρ, peut-être 1 avait-il αινουμένοις? — 12 ὦν 1, ὦν 2 — 14 παισιν — γερονόσιν — 16 ἀθροίσας, l'esprit est de 1^b sur grattage — 21 παραδείγμασιν, les lettres μα sont à la marge de 1 qui semble ies avoir ajoutées après coup. — δὲ σὲ] δέ σε. — 23 il semblerait que 1 avait νόον, le haut du dernier ο est un peu gratté. — 24 δυνήσει 1, δυνήση 3 — 3 νό | μιζε fol. 46 v°.

P. 225, 4 ἀμιλλωμένοις, l'esprit est de 1^b sur grattage, en marge ἀγωνιζομενοις de 1 en onciale. — 5 καί omis devant λέγειν — 10 ἔσει 1, ἔση 3 — καί | τῶν fol. 47 — 11 ἄπασιν — 16 ἐκ διῶς — 16 ὑπογυότατον, l'υ de γυ est de 2 sur grattage — 18 ἔστιν — 25 ἐπιδίδως — γενήσει 1, γενήση 3.

Ἐλικώνιος

ἄμα τῷ εταίρῳ Εὐσταθίῳ.

Il semble qu'il y avait ετέρῳ au lieu de εταίρῳ.

(A suivre.)

Albert MARTIN.

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

ATHÈNES. — LEMNOS. — MILET

Sous le titre de notes épigraphiques, la *Revue de Philologie* publiera désormais, à intervalles irréguliers, soit des textes inédits, quand elle en aura l'occasion, soit des observations sur des inscriptions déjà connues. Les trois textes qui suivent sont inédits : deux sont conservés à Paris, un autre au musée de Constantinople. Je les publie tous les trois d'après mes copies et mes estampages.

ATHÈNES. — Petit fragment de marbre (h. 0.05; l. 0.12) trouvé au Sud de l'acropole, dans la région de l'Asclépiéion. Hauteur des lettres 0.01. — (A Paris : collection particulière).

Δι:]Ο[ς Κατα-]
BATO·AB[ατον]
IEPON

L'inscription est de la première moitié du iv^e siècle.

Ce fragment faisait partie d'un ὄρος qui s'élevait sur un lieu consacré à Zeus Kataibatès. La foudre y était tombée : il n'était pas permis d'y passer.

La coutume de consacrer, en Grèce, l'endroit frappé par la foudre, ne nous était connue jusqu'ici que par les lexicographes. On lit dans l'*Etymologicum magnum* s. v. 'Ενηλύσια... εἰς ἃ κεραυνὸς εἰσέβηκεν, ἃ καὶ ἀνατίθεται Διὶ Καταιβάτῃ καὶ λέγεται ἄδυστα καὶ ἄβαστα. Hésychius¹, Pollux² nous donnent le même renseignement. Mais l'*Etymologicum magnum* mentionne seul Zeus Kataibatès, et sa glose forme le commentaire le plus précis de notre inscription.

1. S. v. 'Ηλύσιον'... ἄλλοι κεραυνωμένον χωρίον ἢ πεδίον· τὰ δὲ τοιαῦτά εἰσιν ἄβαστα, καλεῖται δὲ καὶ ἐνηλύσια.

2. POLLUX IX, 41. 'Ενηλύσια οὕτως ὀνομάζετο εἰς ἃ κατασκήψει βέλος ἐξ οὐρανοῦ. περιειργθέντα δὲ τὰ ἐνηλύσια ἄψαυστα ἀνεῖτο.

Pollux ajoute que les ἐνηλύσια étaient entourés d'une clôture (περιειχθέντα). Il ne semble pas que cette clôture soit assimilable au bidental romain. Ce petit monument qui isolait la place où la foudre était tombée, — place également tenue par les Romains pour un *locus religiosus* qu'on ne pouvait fouler, — affectait le plus souvent la forme d'un cippe funéraire¹, et portait l'inscription *fulgur conditum*. C'était comme la sépulture de la foudre². Rien ne laisse supposer que la coutume grecque ait présenté un caractère aussi particulier. La clôture des ἐνηλύσια était sans doute une simple barrière, semblable à celle qui entourait l'autel de Zeus Kataibatès à Olympie. Cf. Paus., V, 14, 10 : τοῦ δὲ Καταιβάτου Διὸς προβέβληται μὲν πανταχόθεν πρὸ τοῦ βωμοῦ φράγμα. C'est d'ailleurs par analogie avec l'ἐνηλύσιον que s'explique cette clôture de l'autel d'Olympie³.

Il faut rapprocher de notre ὄρος une inscription trouvée à Athènes près de l'Olympièion [Δ]ιὸς [Κ]αταιβάτου ('Εφ. ἀρχ., 1890, p. 61). On a pensé que la pierre faisait partie d'un autel : peut-être est-ce un ὄρος analogue au nôtre.

LEMNOS. — Inscription funéraire conservée à Constantinople, au Musée de Tchিনিli Kiosk (entrée en 1894). Stèle de marbre blanc (h. 1.44; l. 0.47; ép. 0,19) ornée de deux rosaces. Caractères du IV^e siècle de très belle forme : ceux de la première inscription ont 0.03 de hauteur; ceux de la seconde 0.05.

	Χαριάδης
	Χαρίου
	Κήττιος.
(Rosace)	(Rosace)
	Χαρίας
	Εὐξιθέο(υ)
	Κήττιος.
	Ἀγνυλλα
	Χαριάδο(υ)
	Κηφισιῶς.

1. Parfois ce monument avait aussi la forme d'un puteal. Cf. le puteal Scribonianum (Cohen, *Monn. cons. Scribonia*. Festus s. v. Scribonianum) et le puteal de Pompéi, reproduits à l'art. *Bidental* (Saglio) *Dict. des ant.*

2. Sur les inscriptions et le caractère de ces monuments, voy. Mommsen, *Ber. der Sächs. Gesells. d. Wiss. Phil. hist. cl.*, 1849, p. 292 et 293 (note).

3. E. Curtius *Gesamm. Abhandl.*, t. II (*die Altäre von Olympia*), p. 53.

Les formes Εὐξίθοιο et Χαριάδοι laissent supposer que l'inscription est antérieure à 350. D'autre part elle est postérieure à 386 : c'est par la paix d'Antalcidas, en effet, qu'Athènes avait recouvré Lemnos, Skyros et Imbros perdues pour elle après Aegospotamos (Xen. *Hell.*, V, 1, 31). Nous avons donc là un nouveau document épigraphique, constatant la reprise de possession de Lemnos par les clérouques athéniens (cf. *CIA.*, II, 14. *BCH.*, IX (1885), p. 50).

L'inscription de la partie supérieure de la stèle, en lettres plus petites, a été gravée postérieurement. La place qu'elle occupe sur la stèle suffirait à l'indiquer : la forme Χαρίου (non plus Χαρίο) en est une nouvelle preuve.

Χαριάδης est le fils de Χαρίας et d'Ἀγνυλλα. Il porte le nom de son grand-père maternel. Le nom d'Ἀγνυλλα est nouveau.

MILET. — L'inscription suivante est conservée au Musée du Louvre. Elle provient des fouilles faites par O. RAYET en 1872-1873 dans la région de Milet¹. Elle est gravée sur un bloc de marbre blanc. H. 0,76; l. 0,42; ép. 0,20. La barre de l'alpha est brisée. Les autres caractères ne présentent aucune forme de basse époque.

[K]λαύδι[ος] Χίονις Κλαυδίου
 Φιλοστράτου υἱὸς τῶι αὐτῶι
 ἔτει πραφήτης ὁμοῦ καὶ ἀ[ρ]-
 χιπρύτανις, προφητῶν καὶ
 5 ἀρχιπρυτάνιδων ἔκγονο[ς],
 ὑποστάς, -ήνικα μήτε τ[ήν]
 ἀρχὴν ἀναλαβεῖν ὑπέμε[ι]-
 νέν τις μήτε τήν προφ[η]-
 10 τεῖαν, -ἀμφοτέρως μόνος
 ἔ]παρχος ἐν Ῥώμῃ, χειλί[α]-
 ρος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, πρ[ό]-
 ξενος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκο[υ]-
 μένης ἱερονεικῶν, συν[έ]-
 15 γδημος ἀναγραφεῖς ἐν [αἰ]-
 ραρίῳ [M]εσσάλλα τοῦ γε[νο]-
 μένου τῆς Ἀσίας ἀνθυπ[ά]-
 του καὶ λαβῶν [μ]όνος ὁμοῦ π[ί]-

1. Les autres inscriptions provenant de ces fouilles et entrées en même temps au Louvre, ont été publiées par RAYET dans la *Revue archéologique*, 1874, II, p. 103 et suiv.

τιν ἐπιστο[λῶ]ν ἀποκρ[ιμ]ᾶτω[ν]
 διαταγμάτ[ων] κλήρου[τ]ετε]-
 20 λκῶς δὲ κα[ὶ] χο[ρηγίας] καὶ γυμν[α]-
 σιαρχίας πά[σ]ας, ἀρχιερεὺς τῶ[ν]
 Σεβ[αστ]ῶν, πεπρεσβευκῶς ὑ-
 π[ὲρ] τῆς πατρίδος πολλά[κις]
 [πρὸς] τοὺς αὐτοκράτορας, ταμι-
 25 ροκλέους κ.....
 ιαρ.....

Que l'inscription soit postérieure aux débuts de l'empire, c'est ce que nous apprend la mention d'un ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν (l. 21) et d'ambassades πρὸς τοὺς αὐτοκράτορας (l. 23-24), mais la date ne saurait être fixée avec certitude. Le proconsul d'Asie, nommé l. 15-17, Messala, ne peut être confondu avec L. Valerius Messala qui fut proconsul d'Asie dans les dernières années du règne d'Auguste, en 764 ou 765¹. En l'absence de tout nom distinctif d'ailleurs, l'identification de ce personnage semble assez difficile. Cependant, comme il a passé par le consulat et que la liste des consuls de ce nom est assez limitée, notre Messala est peut-être Valerius Messala Thræsea Priscus, consul en 196. Si l'identification est juste, Messala aurait été proconsul vers 206.

Les renseignements que nous fournit cette inscription sur la carrière du Milésien Κλαύδιος Χίονις sont de deux sortes. Ils ont trait : A aux dignités municipales (l. 4-9; 19-24); B aux fonctions remplies dans l'administration romaine (l. 10-19). Cette seconde partie est une sorte de *cursus honorum*.

A. — Κλαύδιος Χίονις appartient à l'une des grandes familles de Milet (l. 4-5). Le nom de Χίονις a d'ailleurs été porté par deux autres Milésiens, ainsi que nous l'apprend une inscription également conservée au musée du Louvre. Cf. KAIBEL, *Epigr. gr.*, p. X, n° 222 b.

L. 3. Προφήτης. — Cl. Chionis a été prophète du temple de Didymes. Le prophète de Didymes était désigné par le sort et restait en charge une année. La famille de Chionis avait déjà fourni des prophètes : ce qui revient à dire qu'elle était une des plus riches de Milet², car, à l'époque romaine, la prophétie était

1. WADDINGTON, *Fastes des provinces asiatiques*, n° 67, p. 108.

2. Pour la prophétie, voy. G. HUSCHFIELD, *Ancient Greek Inscriptions in the British Museum*, part IV, section I, p. 88 et suiv. Les n°s 921-923 sont des fragments de listes de prophètes, mais ces listes ne sont pas de sèches ἀναγραφαί : le plus souvent on rappelle, à côté du nom, les services que le prophète a rendus à sa patrie. En rap-

avant tout une liturgie et une lourde charge¹. Les candidats étaient rares : l'année où Chionis fut prophète, aucun ne s'était présenté (l. 6-9) et l'on connaît une "année sans prophète"².

L. 3-4. Ἀρχιπρύτανις. — Ce titre nous était déjà connu à Milet par d'autres inscriptions. Il n'est sans doute pas antérieur à l'époque impériale. L'archiprytane préside le collège des prytanes, qui sont au nombre de cinq³. Cette magistrature (ἀρχή, l. 6-7) était également lourde, car il n'y eut pas plus de candidat pour l'archiprytanie que pour la prophétie en l'année où Cl. Chionis fut archiprytane et prophète (l. 6-9).

Cl. Chionis se vante d'ailleurs d'avoir été le premier à remplir en même temps ces deux charges (l. 3 : προφήτης ὁμοῦ καὶ ἀρχιπρύτανις — l. 9 : ... ἀμφοτέρως μόνος)⁴.

L. 11-13. Πρόξενος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονεικῶν. — Ce titre se rencontre ici pour la première fois. Nous connaissions seulement, par une inscription de Thèbes, le proxène d'une société d'artistes dionysiaques⁵, et par une inscription de Ptolémaïs dans la Thébaïde les proxènes d'une société analogue⁶. Il est clair qu'il s'agit ici d'une société particulière de hiéroniques analogue à celles d'Éphèse et de Tralles⁷, et non de tous les hiéroniques indistinctement. Bien que le mot ἱερονεικῆς désigne tout vainqueur aux grands jeux nationaux (χιθαρωδὸς ἱερονεικῆς, δρομεὺς ἱερονεικῆς)⁸, il ne semble pas avoir figuré dans le titre des sociétés d'artistes dionysiaques : on le trouve au contraire dans le titre de sociétés

prochant plusieurs des noms que ces listes et d'autres inscriptions nous font connaître. BOECKH et HIRSCHFELD ont essayé de montrer que la prophétie appartenait à certaines familles privilégiées : nous pensons qu'il n'y avait pas d'autre privilège que celui de la fortune.

1. Cf. CIG., 2881, 2869. *Journal of Hellenic Studies*, VI (1885), p. 353, n° 105, G. HIRSCHFELD, *loc. cit.*

2. *Anc. Gr. Inscr. in the B. M.*, IV, I, n° 922, l. 15 : ἐνιαυτοῦ ἀπροφητεύτου γενομένου. Quand il ne se présentait qu'un candidat, on pouvait faire l'économie d'un tirage au sort : deux inscriptions mentionnent un prophète qui n'a pas été désigné par le sort (ἀκλήρωτος). CIG., 2880; *Anc. Gr. Inscr.*, n° 923 b.

3. Voy. H. SWOBODA, *Die Griechischen Volksbeschlüsse*, p. 84 et note 1.

4. Cf. la formule μόνος καὶ πρῶτος si fréquente dans les inscriptions de l'époque impériale. Par ex., S. STERRETT, *The Wolfe expedition*, n° 413, p. 292, l. 4; B.C.H., XV (1891), n° 143, p. 202, l. 10. Cf. LIERMANN, *Anal. epigraph. et agon.*, dans les *Diss. Halenses*, X (1889), p. 89.

5. CIGS., n° 2486. La société s'appelle τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν τῶν εἰς Ἴσθμὸν καὶ εἰς Πιερίαν συντελούντων.

6. B.C.H., IX (1885), p. 134, l. 33, 3^e colonne. La société des « artistes de Dionysos et des Dieux frères » ne compte pas moins de cinq proxènes.

7. *Classical Review*, 1893, p. 417 (papyrus du musée britannique contenant un rescrit de Marc Antoine en faveur de la société des hiéroniques d'Éphèse; CIG., 2931 (Tralles).

8. CIG., 2843, 3208. *The Wolfe expedition*, n° 413, p. 292, l. 3.

d'athlètes¹. C'est donc d'une société d'athlètes que que Cl. Chionis a été le proxène.

Sur les devoirs des proxènes de ces sociétés, voy. P. FOUCART, *de collegiis scenicorum artificum apud Graecos*, p. 27 suiv.

L. 19 et suiv. — Chorégies et gymnasiarquies.

L. 21. — Ἀρχιερέδς τῶν Σεβαστῶν. Le titre s'était déjà rencontré à Milet. *CIG.*, 2880, 2881.

L. 22 et suiv. — Περσεβευκῶς... πολλάκις πρὸς τοὺς αὐτοκράτορας. Cf. *Anc. Gr. Insc.*, 921 a, où sont rappelées les ambassades d'un prophète à Rome et à Alexandrie.

L. 24-25. — Ταμι... Peut-être Chionis a-t-il été trésorier du temple de Didymes (ταμι[εύσας μετὰ....]ροκλέους κα[ι..]) mais toute restitution est incertaine.

B. — *Fonctions romaines.* — L. 10. Ἐπαρχος ἐν Ῥώμῃ. — Cl. Chionis est entré avec ce titre dans la carrière équestre. S'il n'était pas question de Rome, tout commentaire serait superflu. Nous aurions affaire, en effet, à un préfet de cohorte ordinaire. Mais à Rome cette fonction n'existe pas. Les cohortes prétoriennes et urbaines qui forment la garnison de la ville, sont commandées par des tribuns (χειλιάρχου). Une inscription de Nicopolis, il est vrai, mentionne un préfet de la sixième cohorte prétorienne (*CIG.*, II, 4813 b, p. 983 : ...ἐ]πάρχῳ σ[πειρήσ] | ἕκτης πραιτωρίας...) Mais le tribun de la VI^e cohorte prétorienne est connu (*CIL.*, IX, 5809) et MARQUARDT propose de lire [χειλι]άρχῳ².

Il est probable qu'il s'agit de la fonction de *praefectus fabrum*, Elle est peu connue à Rome et elle y a été mal étudiée jusqu'ici. On la rencontre dans plusieurs inscriptions (*CIL.*, IX, 1619, Praef. fabr. Romae. *CIL.*, 545, 546³. — LANCKORONSKI *Pamph.*, n° 33, (Pergé) : ἔπαρχον γενόμενον ἐν Ῥώμῃ τε[χν]ε[ιτῶ]ν. — *BCH.*, XVII (1893), p. 34 (Phocée) : ἔπαρχος τεχνειτῶν ἐν Ῥώμῃ.) Si la transcription complète, ἔπαρχος τεχνειτῶν, est celle qui se rencontre le plus souvent, on trouve cependant quelquefois l'abréviation ἔπαρχος. Dans une inscription bilingue (*Eph. epigr.*, V, 86), à praef. fabr. correspond simplement ἔπαρχος⁴. Nous avons d'ailleurs rencontré déjà dans notre inscription d'autres titres abrégés (l. 11-13).

1. *Inscr. gr. Sic. et Ital.*, 1054 : σύνοδος ἑσπτική τῶν περὶ τὸν Ἡρακλῆα ἀθλητῶν ἱερωνεικῶν — *CIG.*, 2931 (Tralles) ἡ ὀλυμπική σύνοδος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερωνεικῶν καὶ στεφανειτῶν — Dans le papyrus, la société d'Éphèse a simplement le titre ἡ σύνοδος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερωνεικῶν καὶ στεφανειτῶν. C'est peut-être de celle-ci qu'il est question dans notre inscription.

2. *Röm. Staatsverw. Militärwesen*, p. 477, note 10.

3. Cf. MAUR, *Der Praef. Fabrum*, p. 73, note 107.

4. MOMMSEN remarque : sic nudè cum fabrum difficile sit ad recte vertendum.

La fonction de *praef. fabrum* était par excellence celle qui servait de transition entre les honneurs locaux et les honneurs romains¹. Elle formait comme le premier degré de la carrière équestre et venait immédiatement avant celle de *praef. cohortis*. Elle convient donc particulièrement à notre personnage.

L. 10-11 : Χειλίαρχος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ. — A Alexandrie, Cl. Chionis a pu être tribun de légion ou de cohorte auxiliaire. Le dernier cas semble plus probable, car il est devenu tribun sans avoir été auparavant préfet de cohorte. C'était d'ailleurs un fait très fréquent.

L. 13. Συνέγδημος ἀναγραφείς ἐν αἰραρίῳ Μεσσάλλα. — Cl. Chionis a été *comes* du proconsul. L'expression συνέγδημος se rencontre pour la première fois dans un texte épigraphique : on emploie d'ordinaire la transcription κόμης. Cl. Chionis a été inscrit en cette qualité à l'aerarium (Cf. *Eph. epigr.*, V, 86, in airar. delat. a. cos. etc. et IV, p. 538, p. 539, note 1). Cette formalité s'explique par le fait que les personnages de l'entourage du proconsul touchaient des indemnités en espèces ou en nature².

L. 17-19. Λαβῶν μόνος ὁμοῦ πίστιν ἐπιστολῶν ἀποκριμάτων διαταγμάτων κλήρου. — La mention ὁμοῦ prouve qu'il ne s'agit pas ici de procuratèles remplies dans la maison impériale : un même personnage n'aurait pu en exercer quatre à la fois. C'est donc en qualité de *comes* du proconsul qu'il a reçu ces diverses attributions : il a été chargé de la réception des lettres, des réponses et de la transmission des édits. Reste le mot κλήρου, dont l'explication présente quelque difficulté. L'expression manque de précision : peut-être faut-il entendre que Chionis avait l'administration des biens du proconsul.

J. DELAMARRE.

1. Cf. C. JULLIAN, art. FABRI dans Saglio, *Dict. des antiq.*

2. MOMMSEN, *Staatsrecht*, I, p. 288, note 3; II, p. 93, note 2.

INSCRIPTION DE CURUBIS

Une inscription récemment trouvée à Kourba, en Tunisie (l'ancienne Curubis), nous reporte à l'une des époques les plus connues et les plus dramatiques de l'histoire romaine.

Voici le texte de cette inscription :

P·ATTIVS·P·F·VAARVS·LEG·PRO·PR
C·CONSIDIVS·C·F·LONGVS·LEG·PRO·PR
MVRVM·TVRRES·POSTEICVVS
FOSSAM·FACIVNDVM·COER·
T·TETTIVS·T·F·VEL·PRAEFECTVS

Le personnage qui est nommé en premier lieu est connu par Cicéron, Appien, Lucain, et surtout par César qui ne lui consacre pas moins de quinze chapitres de son histoire *De Bello civili*¹.

Attius Varus avait exercé la préture en Afrique l'an 51 avant J.-C. Quand la guerre éclata entre César et Pompée, il se rangea du côté de Pompée. Battu à plusieurs reprises en Italie, il se retira dans son ancienne province, en Afrique, y leva deux légions, mais ne put empêcher le débarquement de Curion à Utique. C'est probablement pour tenir tête à Curion qu'il avait, de concert avec un autre personnage dont nous parlerons tout à l'heure, ordonné l'armement de Curubis.

Le titre de *legatus pro praetore* que prend Attius Varus dans cette inscription n'est pas d'une légalité indiscutable. Pompée avait choisi pour être légat en Afrique un autre personnage, Ælius Tuberon, le beau-frère de Cicéron. Mais Ælius avait eu le tort de trop tarder à se mettre en route pour l'Afrique : Attius Varus l'avait devancé, s'était fait reconnaître, et, une fois installé, ne se montra pas d'humeur à céder la place. Il s'opposa au débarquement d'Ælius Tuberon, et ne lui permit pas même de mettre à terre son fils, qui était malade. Nous savons tous ces faits par

1. II, chap. xxiii-xxxviii.

Cicéron, dont le *Pro Ligario* y fait continuellement allusion, ainsi que par le *De Bello civili* de César.

La suite de l'histoire de Varus nous est parfaitement connue. Grâce à l'aide du roi Juba il défit Curion à la bataille de Bagrađa. Il guerroya jusqu'à la défaite de Pharsale, puis il continua la guerre sur mer, sous les ordres de Cneius Pompée. Il trouva enfin la mort à la bataille de Munda (45).

L'autre personnage, C. Considius Longus, quoique moins célèbre, est également très connu. Collègue d'Attius Varus, il s'établit dans Adrumète; tout comme Attius Varus il continua jusqu'à la fin la guerre civile. César raconte le trait suivant : un messenger étant venu lui apporter une lettre de l'*Imperator Cæsar*, il s'écria qu'il ne reconnaissait qu'un seul *imperator*, Metellus Scipion, le lieutenant de Pompée, et il fit mettre à mort sur-le-champ le messenger¹. Assiégé dans Tisdra, abandonné par ses troupes, il sortit secrètement de la ville en emportant ses trésors, pour gagner le royaume de Juba. Mais il fut tué en route par les Barbares qui lui servaient d'escorte.

Le personnage nommé en dernier, T. Tettius, est le gouverneur militaire de la ville. C'est lui, probablement, qui a mis la forteresse en état de défense et qui en a consigné le souvenir.

Je viens maintenant aux particularités grammaticales.

Le redoublement des voyelles, pour marquer la voyelle longue, comme nous l'avons dans VAARVS, POSTEICVVS, est un usage des écritures italiques, qui a toujours subsisté en osque et en ombrien, mais qui a disparu peu à peu du latin, probablement sous l'influence des grammairiens grecs. On attribuait l'invention de cette orthographe à Livius Andronicus, à Nævius, au poète Attius : mais en réalité c'est un fait commun à toute l'Italie.

Notre inscription est l'un des exemples les plus modernes de cette particularité d'orthographe. Cela tient sans doute à ce que nous avons affaire à une inscription officielle, à une inscription de province : double circonstance favorable à l'archaïsme. Au même archaïsme il faut attribuer l'orthographe COER(AVERVNT).

Le redoublement de l'A dans le nom de VAARVS était déjà connu par les inscriptions 1062 et 1166 du *Corpus*.

Le redoublement de l'V, pour marquer l'u long, se trouve à l'ablatif ARBITRATVV, PEQVLATVV, mais on ne l'avait pas encore rencontré à l'accusatif pluriel. Nous l'avons ici dans POSTEICVVS, qui nous donne du même coup un mot nouveau.

1. *De Bello afr.*, 4.

On connaissait l'adjectif *posticus*, formé comme *anticus*, avec lequel il fait antithèse. On connaissait aussi le substantif neutre *posticum* « une porte de derrière. » Mais on ne connaissait pas ce substantif de la quatrième déclinaison *posticus*, qui appartient probablement à la langue militaire, et qui désigne sans doute, soit un ouvrage intérieur de fortification, soit une porte de derrière, ce que nous appelons d'un nom à peine différent, une *poterne*.

La date de l'inscription n'est pas douteuse : elle est de l'an 49 avant J.-C. Elle peut compter à bon droit parmi les inscriptions historiques. C'est la plus ancienne en date que l'Afrique romaine nous ait livrée jusqu'à présent. On en connaissait déjà une copie, mais très imparfaite (*Corpus Inscr. Lat.*, VIII, 979). Il faut remercier M. le capitaine Lachouque, attaché au service géographique de l'armée, de nous en avoir donné le texte complet. Les officiers qui, comme M. le capitaine Lachouque, dérobent quelques instants à leurs occupations pour enrichir l'histoire de documents aussi curieux, méritent toute notre gratitude.

Je remercie, en terminant, mon collègue au Collège de France, M. Cagnat, qui m'a procuré l'honneur de faire connaître un texte dont il aurait sans doute beaucoup mieux que moi fait ressortir l'importance.

Michel BRÉAL.

LUCRÈCE II, v. 7 sq.

Sed nil dulcius est, bene quam munita tenere
Edita doctrina sapientum templa serena,...

L'explication usuelle de ces vers consiste à faire rapporter *serena* à *templa*. Les *templa serena* sont devenus une expression courante dans la bouche des demi-savants qui aiment à émailler leur français d'un latin souvent douteux. Or je crois que *serena* se rapporte à *doctrina*, d'abord parce que Lucrèce joint volontiers à un substantif un adjectif et un participe, mais non deux adjectifs et un participe, ensuite parce que dans l'hexamètre latin le substantif et l'adjectif qualificatif occupent souvent le deuxième pied et la première moitié du troisième d'une part, le dernier pied de l'autre. Lucrèce IV, 212 sq., a employé *serena* dans le sens propre : *serena Sidera*; nous aurions ici une métaphore et l'on sait combien les métaphores les plus hardies et les plus poétiques sont fréquentes dans le *De natura rerum*. A. CARTAULT.

OVIDE, *Métamorphoses*, II, 774¹.

Minerve vient trouver l'Envie dans son antre; celle-ci, en voyant la beauté de la déesse, pousse un gémissément :

Ingemuit, vultumque † *ima ad suspiria duxit*.

Telle est, d'après l'apparat critique de Riese (2^e éd. 1889), la leçon du Laurentianus (L). Le Marcianus (M), suivant Korn, donne *ima* sur un grattage et la correction *deae*, que Riese estime être de première main. Les mss de second ordre portent les uns *ima*, les autres *deae*.

Merkel conjecturait *vultumque deae ad fastidia duxit*. Rappold a cherché à défendre la vulgate dans ses *Beiträge zur Kritik und Erklärung der Ovids Metamorphosen*, Leoben 1871, p. 28. Il est approuvé par Zingerle (*Philologische Rundschau*, I, p. 571). L'un et l'autre font valoir que l'expression *ducere vultum* signifie souvent *contracter son visage*. C'est un point hors de doute. Mais la difficulté n'en subsiste pas moins. Qu'est-ce en effet que contracter son visage *ad suspiria*, et quel sens raisonnable peut-on donner ici à la préposition? En outre on peut bien dire *suspiria ducta ab imo pectore* (Ov. *Met.*, X, 402), mais non *ima suspiria*. Enfin comment admettre qu'Ovide ait rapproché à la fin du vers ces deux mots *suspiria duxit*, pour leur faire signifier autre chose que ce qu'ils signifient en toute occasion, c'est-à-dire : elle poussa des soupirs? Je lis :

vultuque *minax* suspiria duxit.

L'Envie a l'air menaçant, mais l'irritation qu'elle éprouve ne se traduit que par des soupirs; ce détail me semble compléter heureusement le portrait tracé par Ovide.

Pour *vultu minax* comparez *vultu eodem immotus* (Ov. *Met.*, III, 418), *vultu interrita* (*Met.*, V, 506), *decepta* (*Ciris*, 429), *subridens* (*Æn.*, I, 255) etc....

Suspiria ducere et les expressions synonymes, *suspiria haurire* et *repetere*, n'ont pas besoin d'être accompagnées d'un complément indirect indiquant la partie. Dans les exemples suivants,

1. Communiqué à la *Société des humanistes français*, le 20 juin 1894.

les mots à l'ablatif sont des compléments circonstanciels, qui marquent la cause, la manière ou le temps :

Ps. Tibulle, III, 6, 61.

Sollicitus repetam tota suspiria nocte

Properce, I, 3, 27 :

raro duxti suspiria motu.

Stace, *Silves*, III, 52.

pervigili ducis suspiria cura.

Stace, *Theb.*, IX, 711.

tacito ducunt suspiria voto.

Ovide lui-même a dit sans complément d'aucune sorte :
Met. XIII, 739 :

Talibus adloquitur, repetens suspiria, dictis.

XIV, 129 :

suspiratibus haustis,
« Nec dea sum », dixit.

Deae doit être une glose, expliquant *minax*.

Georges LAFAYE.

SUR UN PASSAGE D'OVIDE

(*Métamorphoses*, VIII, 108-151.)

Les conjectures qui suivent ont rapport à la fin de l'histoire de Scylla (*Métamorphoses*, VIII, 108-151). J'ai sous les yeux l'édition critique d'Otto Korn (Weidmann, 1880) et l'édition explicative de Moriz Haupt, revue par Korn (Weidmann, 1881).

Minos fait voile pour la Crète, abandonnant Scylla, qui lui a sacrifié son père et sa patrie. Elle le poursuit de loin de ses reproches et de ses lamentations. Chassée de son pays par son crime, objet d'horreur pour le genre humain tout entier, où cherchera-t-elle asile ?

117. Finitimi exemplum metuunt..... orbe
terrarum nobis ut Crete sola pateret.

J'ai laissé un mot en blanc au premier vers, et pour une bonne raison. Le Marcius, manuscrit principal, porte *exponimur*. Les autres ont *obstruximus* (*orbe* ou *orbem*), *obstrinximus*, *expellimur*, *removimus*. Madvig propose *expedimus*, O. Korn imprime *exposcere, in orbe*... Pour ma part, j'écrirais *seponimur orbe*, peu différent de la leçon la mieux autorisée, en interprétant comme il suit le second vers : « De sorte que la Crète *serait* la seule terre où je pusse trouver refuge. » Il faut sous-entendre, naturellement, « si tu ne me l'interdisais pas ». Mais c'est là un sous-entendu facile, grâce au vers suivant :

Hanc quoque si prohibes, et nos, ingrata, relinquis....

129. Cur, qui vicisti crimine nostro,
Insequeris crimen? Scelus hoc patriaeque patriae,
Officium tibi sit.

A côté de *crimen*, on attendrait au moins *nostrum*. Ovide doit avoir écrit, si je ne me trompe :

Cur, quo vicisti crimine, nostrum
Insequeris crimen?

Ce qui suit s'explique assurément : cependant on peut se demander si Ovide n'avait pas mis *fit* plutôt que *sit* : dans ce cas, *hoc* serait le sujet de la phrase, et *scelus* une apposition à ce sujet : « *Hoc fit* (= *hoc facinus est*) *scelus patriae*... , *officium tibi*; » ce que j'ai fait (*fit*, présent de narration) est un crime envers ma patrie, un service à ton égard.

Scylla, qui avait atteint à la nage le vaisseau de Minos, en lâche la poupe à la vue de son père changé en oiseau de proie et fondant sur elle. Elle-même est métamorphosée en oiseau, avant de toucher les flots.

148. Illa metu puppim dimisit, et aura cadentem
Sustinuisse levis, ne tangeret aequora, visa est.

Levis, pris comme qualificatif d'*aura*, n'est qu'une épithète assez banale; au contraire, rapporté au sujet de *tangeret*, le mot prend une tout autre valeur. Du même coup, la transposition de la virgule après *sustinuisse*, donne une coupe des plus heureuses, des plus expressives. Cette fin de vers, succédant immédiatement à une autre fin de vers, ne peint-elle pas à merveille l'arrêt survenu dans la chute par suite de la métamorphose?

Sustinuisse, levis ne tangeret aequora, visa est.

La philologie dispose des virgules en souveraine absolue, comme l'on sait; et l'on ne ferait que se rapprocher de l'autographe d'Ovide, en imprimant ses *Métamorphoses*, comme le chevalier Croft a publié certaines *Odes* d'Horace, à savoir sans aucune ponctuation.

L'air soutient donc Scylla, « pour que, devenue légère, elle ne touche pas les flots. » A la suite de quoi le poète aurait ajouté, s'il fallait en croire les manuscrits et les éditions :

150. Pluma fuit : plumis in avem mutata vocatur
Ciris, et a tonso est hoc nomen adeptæ capillo.

Ovide a-t-il pu écrire *Pluma fuit*, quand il ne tenait qu'à lui de dire *Scylla fuit*, tout comme Virgile a dit *Fuimus Troes*? Il me paraît moins téméraire de supposer que le commencement du vers était devenu illisible dans quelque très ancien manuscrit.

Éd. TOURNIER.

TITE-LIVE, XXVII, xxiii, 2.

Casini examen apium ingens in foro consedisse.

Telle est la leçon des mss, conservée par les éditeurs. Elle n'a en elle-même rien de choquant, mais si on se reporte au contexte, on rencontre une légère difficulté. Il s'agit d'une énumération de prodiges. Elle commence ainsi : *et ex Campania nuntiata erant Capuæ... Cumis... Casini...* et elle se continue par : *et Ostiis... Caere... Vulsinis...* Il y a donc deux groupes de villes : celles de la Campanie, et celles de l'Étrurie et du Latium. *Casinum*, qui est dans le Latium, devrait se trouver dans la seconde partie de la phrase et non dans la première. Je crois qu'il faut remplacer cette ville par une autre, de nom analogue, mais située en Campanie, et lire *Casilini*.

René PICHON.

DEUX CORRECTIONS SUR LE TEXTE DU " PRO ARCHIA "

Les deux passages suivants se lisent ainsi dans l'excellente édition du *Pro Archia* de M. É. Thomas :

§ 19. « Ergo illi alienum, quia poeta fuit, post mortem etiam expetunt : nos hunc vivum, *qui et* voluntate et legibus noster est, repudiamus, praesertim cum omne olim studium atque omne ingenium contulerit Archias ad populi *Romani* gloriam laudemque celebrandam ! »

L'indicatif *repudiamus* a depuis longtemps étonné les commentateurs ; il me paraît impossible ; il suppose, en effet, la question tranchée et tranchée dans un sens défavorable aux prétentions d'Archias ; or, dans tout le discours, Cicéron, et c'est là une habileté d'avocat, témoigne au contraire la plus grande confiance dans le succès. Le sens réclame le subjonctif de protestation : *repudiemus*. On se convaincra que c'est bien là ce qu'a dû écrire Cicéron en voyant plus loin la même idée reproduite justement sous cette forme : § 22. « Ergo illum, qui haec fecerat, *Rudinum* hominem, majores nostri in civitatem receperunt : nos hunc Heracliensem multis civitatibus expetitur, in hac autem legibus constitutum, de nostra civitate eiciamus ! »

§ 26. « Ipsi illi philosophi etiam illis libellis, quos de contempnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt ; in eo ipso, in quo praedicationem nobilitatemque despiciunt, praedicari de se ac nominari volunt. »

La construction n'est pas régulière ; *praedicari de se* est un passif impersonnel ; avec *nominari* il faut sous entendre *se* sujet de l'infinitif. La correction de Lambin qui supprime *de* fait disparaître la difficulté, mais elle n'est guère vraisemblable. Je crois qu'il faut lire : *praedicare de se ac nominari volunt*. La transformation de l'actif en passif s'explique par la forme passive voisine. Sur cet emploi de *praedicare*, cf. *Ad Attic.* II, 1, 6 : « Quem de meis rebus multo scito gloriosius quam de suis praedicare. » Quant à *nominari*, il a plutôt le sens moyen que le sens passif : ils veulent *se nommer*.

A. CARTAULT.

NOTES LATINES¹

[VIII]

SONARE, SONERE

Il y avait dans l'ancien latin un verbe neutre *sonere* dont les grammairiens de la décadence ont recueilli des exemples. Nonius (p. 504, 30) : « *Sonit pro sonat. Attius, Æneadis aut Decio [Tr. 2 R.]* :

clamore et gemitu templum resonit caelium.

Idem, Phinidis [Tr. 570 R.] :

hac ubi curuo litore latratu
unda sub undis labunda sonit.

Ennius, Hectoris lytris [F. 137 L. M.] :

aes sonit, franguntur hastae; terra sudat sanguine.

Pacuius, Duloreste [Tr. 114 R.] :

hymenaeum fremunt
aequales; aula resonit crepitu musico.

Sonere inde tractum est. Lucretius, lib. III, [156] :

caligare oculos, sonere auris, succidere artus.

Attius, Neoptolemo [Tr. 470 R.] :

atque adeo ualuas sonere sensi regias.

Idem, Atreo [Tr. 225 R.] :

sed quid tonitru turbida toruo
concussa repente aequora caeli
sensimūs sonere?

1. Cf. *Revue*, XVI (1892), 18; XVII, (1894), 42.

Sonunt etiam inde manavit. Ennius, *Andromacha aechmalotide* [F. 183 L. M.] :

nam neque irati neque blandi quicquam sincere sonunt.

< Pacuvius >, *Iliona* [Tr. 214 R.] :

ibo ad eam, ut sciscam quid uelint. *Valuae sonunt.* »

Priscien (IX, 38; II, 473, 22 K.) ajoute à ces exemples : « Ennius in XI annali [A. 390 L. M.] :

tunc clipei resonunt...

Idem, in XIII [A. 408 L. M.] :

litora lata sonunt.

Attius in *Clytaemnestra* [Tr. 29 R.] :

sed ualuae resonunt regiae. »

Priscien cite encore les vers de Lucrèce et d'Ennius un peu plus haut (VIII, 96; II, 445, 7 K.). Enfin il faut ajouter à cette liste un autre exemple de Lucrèce (III, 873) :

scire licet non sincerum sonere¹.

Dans tous ces exemples le verbe est traité comme intransitif; car le « quicquam sonunt » d'Ennius ne saurait prouver que le verbe peut recevoir un complément direct². En revanche, *sonare* peut être accompagné de deux espèces d'accusatifs. 1° L'accusatif de la chose entendue : « te lyra pulsa manu, te carmina nostra sonabunt » (Ov., *Met.*, X, 205; dans : « os magna sonaturum » (Hor., *Sat.*, I, iv, 43) *magna* n'est probablement pas un accusatif adverbial). 2° L'accusatif de la personne ou de l'objet qui se fait entendre; dans ce cas, le verbe a pris un sens spécial, « faire reconnaître » : « nec uox hominem sonat » (VERG., *Æn.*, I, 332), littéralement « la voix ne fait pas entendre un homme ». Ainsi la voix, le son, peuvent faire entendre deux choses distinctes : la personne, ou l'objet, ce qui permet de les reconnaître; et de plus, les paroles ou plutôt le contenu des paroles, les notes du chant ou plutôt le sentiment exprimé par le chant, etc. Deux constructions se retrouvent plus nettement encore avec le plus ancien composé de *sonare*, *resonare*; la première, dans VERG., *Buc.*, I, 5 : « for-

1. M. L. MÜLLER a rétabli *resonit* dans un vers de l'*Athamas* d'Ennius : « tum pariter euhoe resonit euhau euhus »; le ms. de Charisius (I, 241, 9 K.) présente en cet endroit une lacune qu'on a tenté de combler de diverses manières.

2. RIEMANN, *Syntaxe lat.*, § 35, d.

mosam resonare doces Amaryllida siluas », la deuxième, dans *Æn.*, VII, 41 : « inaccessos ubi Solis filia lucos | assiduo resonat cantu ». Je ne cite ces deux exemples que pour fixer les idées, sans en faire un des points de départ de mon hypothèse. Pour en finir avec la construction de *sonare*, notons qu'il est employé comme verbe neutre à toutes les époques de la langue, de la même façon que beaucoup de verbes actifs¹. Cette propriété a eu pour effet de mettre sur le même pied *sonare* et *sonere*.

On peut supposer que *sonare*, comme un certain nombre de verbes ayant des compléments directs de deux natures différentes, pouvait se rencontrer dans la même phrase avec ses deux compléments. On aurait donc eu anciennement une phrase comme celle-ci : * « uox hominem sonat laudes » : « la voix fait que l'homme fait entendre des louanges ». C'est la même forme de phrase que : « doceo pueros grammaticam », « je fais que les enfants apprennent la grammaire ». De même qu'on peut dire « doceo pueros », on pouvait dire aussi : « uox hominem sonat ». Le verbe prit un sens particulier dans cette expression, de sorte que la phrase complexe devint impossible. Cette modification du sens entraîna la disjonction totale de « hominem sonat » et « laudes sonat », tandis que, *doceo* n'ayant pas subi d'altération sémantique, « doceo pueros » et « doceo grammaticam » ont toujours pu se réunir dans la phrase complexe d'où ils sont sortis. Ainsi, au point de vue de la syntaxe, *sonare* a dû faire partie de la même catégorie que *docere*, la classe des causatifs.

Les causatifs se reconnaissent d'ordinaire à trois caractères : la construction syntactique qui vient d'être analysée, l'état fléchi de la racine, la formation suffixale, qui a donné naissance à la deuxième conjugaison latine. Mais les causatifs latins ne sont pas très nombreux. Il est permis de penser que la liste serait plus longue, si un certain nombre n'avait perdu quelqu'un de ces caractères. En regard de *doceo*, *moneo*, *noceo*, *torqueo*, *torreo*, *faueo* (= **foueo*), *tongeo*, dont la forme au moins répond à ce qu'on attend, certains grammairiens ont déjà proposé d'admettre parmi les causatifs : *terreo*, *uegeo*, *haereo*, *queo*, *sorbeo* (qui a la racine faible), *inbeo*, etc., dont le vocalisme de la racine est irrégulier². On peut supposer que d'autres causatifs, gardant la forme fléchie de la racine, ont passé dans d'autres conjugaisons. On l'a déjà supposé pour *sopire*³. C'est peut-être le cas de *dōtare*⁴.

1. *Id.*, *ib.*, § 132.

2. BRUGMANN, *Grundriss*, § 802, t. II, p. 1161.

3. SCHWEIZER-SIDLER, *Grammatik der lat. Sprache*², I, p. 177.

4. Cf. F. DE SAUSSURE, *M. S. L.*, III, 288, qui rapproche *dolare* de *dolère*. Ce dernier verbe peut aussi bien représenter **delere* que **dlere*.

La racine des verbes *sonere*, *sonare* est *swen*, dont la forme fléchie est *swon*. En latin, le sort de *swě* et de *swǒ* est identique ; *swě* passe à *swǒ* et *swǒ*, de double origine, à *sǒ*¹. Le verbe neutre a donc pu contenir la racine au degré normal : *swen*, tandis que le causatif l'avait au degré fléchi *swon*. Les deux formes sont ensuite devenues semblables. Cette première confusion a amené toutes les autres. Car le parfait *sonui* paraît être le parfait ancien de *sonere* ; *sonavi* a dû exister anciennement² ; *sonilum*, supin de *sonere*, est également probable, bien que la seule attestation que j'en trouve repose sur un contresens de Priscien (XI, 34 ; II, 571, 7 K.) ; *sonaturus*, l'ἄπαξ εἰρημένον d'Horace, peut être un archaïsme. Les deux verbes étaient donc entièrement distincts, pour le sens et pour la forme. La phonétique a rendu semblables leurs racines ; l'analogie et le développement de leur syntaxe ont achevé la confusion³.

VIII

VOTO, VETO

L'histoire de *sonere* et de *sonare* peut servir à expliquer la coexistence des formes *ueto* et *voto*. *Votare* doit sans doute être partout rétabli dans Plaute ; le palimpseste ne connaît pas d'autre graphie⁴. Elle nous est attestée formellement par un grammairien⁵. D'autre part, dès 643 de Rome, *uelare* peut être employé dans un texte de loi⁶.

On a tenté des explications peu convaincantes de ce double vocalisme. M. Parodi suppose une influence des composés⁷ ; mais c'est reculer la difficulté. M. Solmsen considère le fait comme isolé⁸, ce qui ne mène pas loin. Si, comme le pense M. Fræhde⁹, *voto* sort de *ueto*, *uetus* devient une énigme, et, de plus, la coexistence des deux formes reste un problème. C'est dans une

1. F. DE SAUSSURE, *M. S. L.*, VII, 71.

2. Les exemples, de basse date, n'ont, pour notre hypothèse, aucune valeur.

3. J'ajoute un renseignement de seconde main. Le sk., à *sonare*, répond par deux verbes, *svanāmi* et *svanāyāmi*.

4. *Plauti fabularum reliquiae Ambrosianae*, ed. W. STUEMUND, p. 523.

5. CORNYTUS, dans CASSIODORE, *de orth.*, VII, 149, 17 K.

6. La loi agraire, *C. I. L.*, I, 200, 40.

7. *Studi italiani*, I, 440.

8. *Studien zur lat. Lautgeschichte*, 26.

9. BEZZENBERGER, *Beiträge*, XIV, 102 et 104.

autre voie qu'il faut chercher; nous avons affaire à une question de morphologie et non pas une question de phonétique.

M. L. Havel a préparé la solution en rapprochant *uetare* de $\epsilon\tau\acute{o}\sigma\iota\omicron\varsigma$ "vain", $\epsilon\tau\acute{o}\varsigma$ "vainement". La racine commune est *uct* (Fet). *Vetare*, c'est donc "annuler", par suite "interdire". Ce sens convient bien à un causatif. On en a le vocalisme dans *uotare*. Quant à *uetare*, les témoignages semblent donner cette forme comme récente. En effet, on peut supposer un ancien verbe, **uetere*, *uetui*, *uetitum*, semblable à *sonere*, qui n'avait que le sens neutre, exprimait un état, renfermait une idée de passivité: « res ipsa uetat », « la chose s'interdit elle-même, est contradictoire », nous donne une idée de cet emploi. Mais le causatif *uotare* devait être d'usage plus fréquent. Il y a eu une confusion, qui ne s'est pas seulement produite entre les paradigmes, mais qui a déterminé une contamination à l'indicatif. *Vetare* représente *uotare* influencé par **uetere*¹.

IX

VINDEK

M. Bréal a donné de ce mot la seule étymologie acceptable, en en faisant un composé de *uenum* et de *-dex*, qui est dans *iudex*². L'étymologie des juriconsultes romains, *uim dico*, n'aurait pas dû être relevée par Corssen et adoptée par les modernes³. Malheureusement *uīndex* = *uē(num)dex* souffre une grande difficulté phonétique: \bar{e} ne peut donner dans cette position \check{i} . Nous avons dans *uēndere* un exemple sûr d'un composé de *uēnum*; l' \bar{e} est conservé intact. Il faut, je crois, reporter la formation du composé antérieurement à la chute des (z) devant n , et partir de **uesn(o)dex*, **uezndex*. On admettrait dès lors une syncope ancienne, comme dans *sacerdos*, *secerno*, *agellus*, *asellus*⁴; ce dernier mot présente précisément un cas de conservation de s grâce à une syncope antérieure à la chute de s (z) devant n : **asn(i)los*.

1. Dans mon enseignement à l'Institut catholique, dont la plupart de ces notes procèdent, j'avais songé à rapprocher de *uoto uotui, domo domui*; cf. LINDSAY, *The Latin language*, 481. Mais *domare* plus probablement se rattache à une forme disyllabique de la racine.

2. *M. S. L.*, II, 318.

3. LINDSAY, par exemple, *l. c.*, 362.

4. BRUGMANN, *Grundriss*, I, § 633, p. 475.

Quand *z* est tombé devant *n*, *e* n'avait pas à s'allonger; car, le principe de la compensation est le maintien du rythme du mot. Or, la syllabe initiale restant longue, il n'y a rien à compenser. On a donc **uëndex*, qui devient *uëndex*, soit en vertu d'une loi récente qui expliquerait *simplex* (STOLZ, *Hist. Gr.*, p. 135), soit plutôt sous l'influence de l'*i* des cas obliques (*uindicis*; *-dec-* < *-dic-* est antérieur, d'après l'article cité plus bas de M. Meillet, à *uen-* < *uin-*). Il est à noter que **uendex* est traité suivant la loi de *ẽ* + *n* récente + consonne, car on a *ĩ*, non *ĩ* (en regard de *quĩnque*). En d'autres termes, ici, *e* + *n* de fondation est traité comme *en* venant de *ũ*. La formation du composé est donc tout au plus contemporaine des derniers temps de la conservation latine de *ũ*, *ũ*¹.

X

INVIDENTIA, INVIDEOR

On lit dans Cicéron, *Tusc.*, III, 20 : « Si sapiens in aegritudinem incidere posset, . . . posset in invidentiam. Non dixi *inuidiam*, quae tum est cum inuidetur; ab inuidendo autem *invidentia* recte dici potest, ut effugiamus ambiguum nomen inuidiae ». Nous avons ici un effet curieux des idées grammaticales de Cicéron. Les analogistes, auxquels il se rangeait, auraient pu rapporter leurs doctrines à deux principes. Le premier aurait été : un seul mot pour un seul sens, un seul sens pour un seul mot. Le second se formulerait : toute catégorie grammaticale (phonétique, morphologique, lexicographique) correspond à une catégorie sémantique et seulement à une; dès lors, chaque élément du mot a son sens fixé d'avance, chaque suffixe a sa fonction très particulière et cette fonction ne peut être remplie que par ce suffixe. Tels étaient les principes à l'application desquels tendaient les analogistes. Ils n'auraient pas dû s'occuper du cas d'*inuidia*. On était en présence de deux sens possibles, actif et passif. Mais cette double fonction n'était pas due aux éléments constitutifs du mot; la nature du sens était déterminée par le complément et la double signification n'était possible que grâce au double génitif qui pou-

1. Cf. MEILLET, *M. S. L.*, VII, 167. — Je ne propose ces explications qu'afin de rendre vraisemblable pour la phonétique la seule étymologie acceptable pour le sens; mais je préférerais opérer ce sauvetage par une voie plus courte.

vait se joindre à *invidia*; *invidia Caesaris* signifiait ou l'envie qui est en César, ou l'envie qu'on a de César. La question n'était donc pas une question de lexicographie, mais une question de syntaxe.

Quoi qu'il en soit, Cicéron adopta *invidentia*, dans lequel il retrouvait le suffixe du participe actif *invid-ent-*. Il est vraisemblable qu'il en fut le créateur¹. Il y tenait beaucoup. Nous retrouvons le mot un peu plus loin dans les *Tusculanes* (IV, 16) et il l'accompagne de ce commentaire : « *utendum est enim docendi causa uerbo minus usitato, quoniam invidia non in eo qui inuidet solum dicitur, sed etiam in eo cui inuidetur* ». Le soin même que prend Cicéron d'entourer *invidentia* d'explications semble prouver que c'était un néologisme exposé à n'être pas compris.

Mais ici, comme en d'autres cas, comme dans la préférence donnée à *mehercule* sur *mehercules* ou à *liberorum* sur *liberum*, le goût et le sentiment de la langue se trouvaient oblitérés chez le grand puriste par l'esprit de système et par les préoccupations didactiques. Le double sens d'*invidia* s'explique par son origine. *Invidia*, par l'intermédiaire de *inuidus*, se rattache au verbe actif *inuideo*. Le substantif pouvait donc recevoir deux espèces de génitifs. Le plus curieux est que Cicéron lui-même nous fournit la preuve de son erreur dans la suite du passage cité d'abord (*Tusc.*, III, 20) : « *Quod uerbum (inuidiae) ductum est a nimis inuidendo fortunam alterius, ut est in Melanippo* :

Quisnam florem liberum inuidet meum.

Male latine uidetur, sed praeclare Attius; ut enim *uidere*, sic *inuidere florem* rectius quam *flori*. Nos consuetudine prohibemur; poeta ius suum tenuit et dixit audacius ». M. Bréal a très bien vu qu'Attius nous a conservé une vieille construction du verbe et que le commentaire de Cicéron porte à faux; il l'a rapprochée ingénieusement de la superstition de la *jettatura*².

Cette discussion du passage des *Tusculanes* nous permet d'effacer de la liste des prétendus hellénismes d'Horace le *cur inuideor* de l'*Art poétique* (v. 56) : « pourquoi me regarde-t-on d'un mauvais œil? » Les poètes ont continué à dire : *inuideo aliquid alicui*; VERG., *Buc.*, VII, 58 : « *inuidit collibus umbras* »³. La

1. Le mot ne paraît pas se trouver chez les poètes du théâtre, pas plus que dans Ennius, Lucilius et Lucrèce.

2. M. S. L., VII, 189. Cf. aussi SCHMALZ, *Antibarbarus*, I, 719.

3. Déjà PRISCIEIN, XVIII, 138; III, 271, 20 K. a rapproché de *cur inuideor*, « *inuidet usum | lignorum et pecoris tibi calo argutus et horti* », d'Hon., *Epist.*, I, xiv, 41.

hardiesse d'Horace consiste donc précisément dans l'emploi personnel du verbe : *inuideor* au lieu de *mihî inuidetur*. Ce passif personnel est une survivance d'une vieille faculté du verbe, déjà oblitérée, semble-t-il, à l'époque classique. Il n'a donc rien de grec, à supposer que les autres exemples que l'on cite, *an dea sim dubitor, probor*, etc., aient pu se développer sous l'influence de la syntaxe grecque. C'est peu vraisemblable. Les verbes correspondants en grecs entrent dans une construction bien plus hardie et dont le latin n'a pas d'analogue. En regard de ἐπιτρέψαντες τοῖς ἐννέα ἄρχουσι τὴν φυλακὴν (THUC., I, 126, 8), on trouve un peu plus loin : οἱ Ἀθηναίων ἐπιτετραμμένοι τὴν φυλακὴν (126, 11), « ceux des Athéniens chargés de la garde »; la phrase latine exactement correspondante serait : **inuideor gloriam*. Il paraît donc bien plus probable que le point de départ de l'usage de ces passifs personnels doit être cherché dans quelques expressions du genre de *cur inuideor*. *Inuideor*, personnel, était tout particulièrement protégé par l'usage presque exclusif du simple, *uideor*, à la construction personnelle¹. Certains verbes actifs, devenus neutres, auront gardé leur passif dans la langue familière, et les poètes n'auront fait que développer et étendre une particularité restreinte dont l'origine était oubliée.

Pour en revenir à *inuidētia*, constatons que cette création ne semble pas avoir eu de succès. Cicéron lui-même n'ose pas la produire en public dans ses discours. Dans une œuvre destinée à la lecture, il glisse le mot au milieu d'une énumération de divinités abstraites (*N. D.*, III, 44); cette énumération a une valeur purement philosophique et Cicéron a le choix du mot; car, en ce passage, il traduit le grec de Carnéades. Hygin (p. 11, 20 Schmidt), qui puise à des sources semblables, dit : *Inuidia*; et c'est encore *Inuidia* que l'on trouve dans des énumérations du même genre dans Plaute, par exemple². Il n'y a pas de vieille divinité italique du nom d'*Inuidētia*. C'est donc bien volontairement que Cicéron fait reparaître son néologisme, dans un écrit très peu postérieur aux *Tusculanes*. Le disciple fidèle de Cicéron, Quintilien, distingue le double sens de *inuidia*, mais ne souffle mot d'*inuidētia*³. Le mot se retrouve dans quelques auteurs de la décadence : Aulu-Gelle⁴, Julius Valerius, Caelius

1. RIEMANN, *Synt. lat.*, § 178, r. IV. Il importe peu que les deux mots soient sans rapport étymologique (cf. F. DE SAUSSURE, *M. S. L.*, III, 292); il suffit qu'on les ait sentis comme simple et composé.

2. *Persa*, 556; cf. SEN., *Herc. Œt.*, 14.

3. « *Inuidiam* (duplicem) : namque altera inuidum, altera inuidiosum facit. »

4. GORGES, de *quibusdam sermonis Gelliani proprietatibus*, p. 6.

Aurelianus. Il ne faut pas s'en étonner. Il rentrait dans une formation devenue très riche dans les derniers siècles¹.

XI

TEMPORVM GANTE

Dans un des fragments rythmiques, cités par Virgile le grammairien, se trouve l'expression *temporum gante* (p. 17, 7 H.)². L'éditeur, M. Huemer, a comparé l'allemand *Wende* (index, p. 186), rapprochement certain, si l'on compare (122, 12 et non 2) : *diutina diei gante*. Mais, le deuxième passage ne nous est conservé que par le Neapolitanus, ms. assez peu fidèle en matière orthographique. Le premier présente *gante* dans ce même ms., *grande* dans le Parisinus, *gante* dans le Corbeiensis d'Amiens. Cette dernière leçon fournit une double rime intérieure. Elle a donc la plus grande vraisemblance et correspondrait au v. h. a. *wenti*. Les vers en question se liron t :

mère et lûna
uice altante

coûcurrunt ûna
têporum gante.

XII

OVIDIVS, METAM., I, 15.

Il n'est peut-être pas de passage plus difficile dans les *Métamorphoses* d'Ovide. Porphyriion (sur Horace, *Carm.*, II, iv, 29; 95, 27 H.) lisait : *qua refugit tellus, illuc ut pontus et aer* (le ms. d'Orsini : *quae refugit*), et il cite ce vers à l'appui de l'emploi de *ut* au sens d'*ubi*. Son exemplaire était altéré et donnait *ut*, pour *et* de nos mss d'Ovide³. Le raisonnement du grammairien porte à faux. Mais la première partie du texte mérite qu'on y regarde de près.

1. Cf. H. GOELZER, *Latinité de saint Jérôme*, 101.

2. Cf. *Rev. de phil.*, XIX (1895), 51.

3. Faute facile à commettre dans une écriture mélangée de formes onciales. Ce mélange est vraisemblable au III^e ou au IV^e s., époque de Porphyriion, cp. le palimpseste de la République; il y en a déjà un exemple très ancien dans le papyrus du *Bellum actiacum*.

On imprime maintenant *utque erat et tellus*, avec le fragment de Berne (363, ix^e s.), le Marcianus 225 (x^e s.) et B. N. lat. 15144 (xiii^e s.); et est omis par le ms de Berne et B. N. 8248 (fin xiii^e s.) Ce dernier ms présente : *quaque fuit tellus*. Trois mss ont la leçon mixte : *ut qua erat et tellus* : Harleianus 2610 (x^e-xi^e s.), Laurent. XXXVI, 12 (xi^e-xii^e s.), Amplonianus 1 d'Erfurt (xii^e ou xiii^e s.). Le ms. B. N. 8001 (xii^e s.) avait probablement la leçon *utque*, etc., de première main. Enfin, le Neapolitanus IV F 3 (xi^e s.) donne : *atque ubi erat tellus*. Dans dix autres mss sur lesquels j'ai des renseignements, on lit : *quaque erat et tellus*. Ce sont les mss de Paris B. N. 711 (xiii^e s.), 7993 (xiii^e s. commencement), 8000 (xii^e-xiii^e s.), 8002 (xiii^e s.), 8004 (fin xiii^e s.), 8005 (xiii^e s. com.), 8006 (xiv^e s.), 8008 (xiii^e s. mil.), 8249 (xiii^e s. com.), 14135 (xii-xiii^e s.), et le ms de Dijon 288 (xiii^e s.). Au lieu de *aer*, cinq des mss énumérés précédemment ont *aether* : Harleianus 2610, Marcianus 225, Neapolitanus, B. N. 8001 et 8005.

Les mss d'Ovide se partagent donc en deux classes ; l'une avec *utque erat... aether*, l'autre avec *quaque erat... aer*. La première a pour elle les témoins les plus anciens, à l'exception de Porphyryon. On entend généralement *ut* adversatif, et alors on a le sens général : « quoiqu'il y eût là de la terre, de l'eau et de l'air, c'est-à-dire trois éléments divers, aucun n'avait ses propriétés, mais chacun d'eux participait de la nature des autres ». Mais le v. 15 est d'une rare platitude, et l'expression *erat illic*, d'un prosaïsme enfantin. La deuxième leçon n'est guère admissible, cependant elle peut servir à retrouver un texte meilleur.

C'est Porphyryon qui nous fournira l'intermédiaire nécessaire¹. On peut lire : *qua refugit tellus, illic et pontus et aer*. Dans un des vers précédents, Ovide a formulé, d'une manière aussi exacte qu'il le pouvait, que les lois de la gravitation ne s'exerçaient pas sur le chaos, surtout dans les vers 12-13 : *nec circumfuso pendebat in aere tellus | ponderibus librata suis*. Il était amené à préciser en montrant l'inconsistance et l'anarchie des quatre éléments. Ici, on a *qua*, non *quo*, parce qu'il n'y a pas de terme défini à la fuite insaisissable des atomes, *semina rerum*². Je ne crois pas cependant qu'il faille corriger *illic* en *illac*, car une exacte correspondance dans de telles phrases n'est pas toujours recherchée; cf. Liv., VI, xxv, 9 : *repletas semitas... puerorum... huc atque illic euntium qua quemque suorum usuum causae fer-*

1. L'hypothèse que Porphyryon aurait été la source du texte de la *vulgate* paraît bien difficile. Porphyryon n'a guère été lu au moyen âge.

2. Cf. Cic., *Verr.*, V, 85, et la note de l'édition Thomas.

rent. D'ailleurs, *qua refugit tellus* peut être considéré comme le terme visé par *illuc. Refugere*, en parlant d'un objet qui s'enfonce, qui fuit la poursuite des sens ou l'étreinte de la pensée, est employé par Ovide, dans le même sens que *fugit*, *Fastes*, III, 590 : *ex oculis refugit humus*; le complément indirect est remplacé ici par l'adverbe. *Sic*, dans la phrase suivante, doit s'entendre en une acception peu différente du sens habituel et voisine de celle d'*adeo*. On le trouve ainsi employé dans Virgile, *Aen.*, XII, 280 : *hinc densi rursus inundant | Troes Agyllinique et pictis Arcades armis : | sic omnes amor unus habet decernere ferro*.

La succession du présent historique et du passé ne saurait souffrir de difficulté : elle se produit souvent de manière inattendue pour nous. Ici, c'est un présent de description, pour un imparfait, comme dans la peinture du palais du Soleil, au commencement du II^e livre : *Regia Solis erat... caeruleos habet unda deos*. Le v. 15, au présent, est isolé au milieu des passés, comme I, 409 : *quod solidum est flectique nequit, mutatur in ossa*; cp. vv. 407-8 : *quae... pars umida... fuit, uersa est* et v. 410 : *quae modo uena fuit, ...mansit*. Les grammairiens remarquent dans Virgile de ces alternances destinées à opposer la cause indiquée au passé, et la conséquence indiquée au présent¹. Tel pourrait être en effet le rapport de notre v. 15 aux suivants : « là où la terre tombe, se fond, fuit et là tombent aussi l'eau et l'air ; car aucun de ces trois éléments n'avait les qualités qui devaient plus tard les distinguer ». Il n'est pas inutile, cependant, d'observer que cette opposition n'est qu'un cas particulier. En général, la succession des deux espèces de temps sert souvent à établir un lieu analogue à la subordination. La proposition mise au passé définit la situation, et équivaut, soit à un ablatif absolu, soit à une proposition temporelle, soit à une proposition causale. Elle exprime une antériorité logique ou réelle, et sert à traduire l'idée : « étant donné telle situation. » La proposition mise au présent correspond à une proposition principale narrative ou descriptive. Dans le récit du déluge, la situation générale est caractérisée par trois imparfaits (I, 291 sqq.) : *iamque mare et tellus nullum discrimen habebant : | omnia pontus erant, derant quoque litora ponto*. Puis, le résultat de cette situation est décrit au présent : *occupat hic collem ; cumba sedet alter... ubi nuper ararat*. Dans d'autres passages, le rapport peut être à la fois

1. DRÄGER, *Hist. Syntax*, I, § 423.

temporel et causal (II, 254-6) : *Nilus... fugit... ostia septem puluerulenta uacant*. Il est nettement temporel dans I, 384 : *obstipuere diu rumpitque silentia uoce* | *Pyrrha prior = cum obstipuissent*¹..., *rupit* ; dans II, 158-9 : *corripuere uiam pedibusque... | obstantes scindunt nebulas = postquam corripuere...*, *scindunt*. Cette opposition des temps se rencontrera dans les propositions juxtaposées sous l'influence de *uix* ou de *iam* : *uix bene desierat, currus rogat ille paternos* (II, 47)². Enfin, dans une description, les détails secondaires seront présentés au passé, comme des données d'un caractère général ; les détails importants seront au présent (III, 28 sqq.) : *silua uetus stabat... et specus in media...*, *ubi conditus antro* | *Martius anguis erat...* : *igne micant oculi = cum silua uetus staret...*, *micabant* (ou *micuerunt*) *oculi*. Tous ces textes nous présentent des applications diverses d'un principe absolu de la syntaxe latine : la traduction exacte des rapports des temps. Il ne suffit pas de dire que le présent est employé « pour donner plus de vivacité », explication presque aussi insuffisante que celle de l'euphonie pour les changements phonétiques. On constate que le présent historique est plus rare en latin qu'en grec. Il n'est donc pas inutile de rechercher les conditions qui en limitent l'emploi, notamment celles qui rendent possible le mélange des présents et des passés. Ces conditions sont les tendances générales de la langue elle-même.

PAUL LEJAY.

1. On aurait alors *cum* " caractéristique ", de là le subjonctif.

2. Pour d'autres exemples, cf. mes *Morceaux choisis*, p. 53, § 118. On dit d'ordinaire qu'en bonne prose, la seconde proposition commencerait par *cum*. Ceci est juste. Mais *uix... cum* a le sens de *eo tempore... cum* ; la proposition contenant *uix* (ou *iam*) est donc échangeable avec un complément circonstanciel de temps ; elle est la vraie proposition temporelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

G. FOUGÈRES. — *La vie publique et privée des Grecs et des Romains*. Album contenant 885 gravures avec des sommaires et des légendes explicatives. Paris, Hachette, 1894.

Les élèves de nos lycées et nos étudiants, qui prendront vite, je l'espère, l'habitude de feuilleter ce riche album, ne sauront peut-être jamais quel progrès il marque sur les *imagiers* dont disposait la génération précédente. Quand, il y a vingt-cinq ans, on voulait, sans sortir de classe, voir quelque chose de la Grèce ou de Rome, on en était réduit au petit dictionnaire de Rich, dont je ne dirai pas de mal, car j'en ai gardé bon souvenir. S'il ne suffisait pas à satisfaire notre curiosité de plus en plus exigeante, au moins il la tenait éveillée et l'excitait. Aujourd'hui, les livres d'images sont en nombre considérable. La maison Hachette a des appartements entiers remplis de bois, cuivres, zinc! Elle en a donné la clef à M. G. Fougères et l'a chargé de composer un album contenant des plans, vues, restaurations d'édifices, reproductions de sites classiques et de monuments figurés (vases peints, bas-reliefs, peintures, mosaïques, monnaies, pierres gravées, etc.). Disons-le tout de suite : l'album Fougères est infiniment supérieur à tous les albums étrangers que je connais. Cette supériorité, il la doit d'abord à la qualité de ses gravures dont l'ensemble est très satisfaisant, à l'ordre dans lequel F. les a classées, à la sobriété des sommaires et légendes explicatives.

Les observations suivantes mériteront peut-être d'attirer l'attention de l'auteur quand il préparera une seconde édition. La maison Hachette se décidera quelque jour à brûler nombre de vues pittoresques qui déparent l'album. Le lecteur du *Tour du monde* s'en contentait jadis : nous réclamons aujourd'hui des reproductions de bonnes photographies. Les nos 8, 12, 13, 15, 28 et quantité d'autres sont à mettre au rebut. Ce qui ne veut pas dire que toutes les photographies reproduites soient utiles ou nettes. Les vues romaines sont, en moyenne, très inférieures aux vues grecques, et cela parce que l'*Histoire des Romains* de V. Duruy est antérieure à son *Histoire des Grecs*! Le n° 130 est insuffisant : la belle frise du Parthénon est maltraitée. Le n° 144 (Tour d'Andros) est à déclasser! Les statues reproduites dans le ch. XIII (la Religion), nos 731, 734, 744 sont défigurées par le dessinateur; de même le bas-relief n° 752. Tout cela fait partie de l'ancien stock : ces vieux bois ont rendu tant de services à l'éditeur, on les a vus si souvent dans tant de livres, ils sont enfin si usés qu'ils ont bien gagné leur retraite.

Il y aura lieu, dans une édition nouvelle, de décharger certains chapitres, et d'en développer d'autres. Le ch. XVI est manifestement insuffisant : outre qu'il faut changer le nom du n° 873 (Aristippe et non Aristote. L'inscription a été revisée avant d'être publiée de nouveau dans les *Inscr. Gr. Siciliae et*

Italiae, 1890. Addendis Addenda, p. VII), et celui du n° 878, il faut ajouter les principaux empereurs romains. Mais F. saura s'acquitter tout seul de ce travail de revision.

Pour les sommaires et les notes, je regrette que les fautes d'accent soient aussi nombreuses; ce sont de légères taches qui disparaîtront de la seconde édition. Les notes suivantes gagneront à être révisées : 101 (écriture βουστροφηδόν); — 140 (Fontaine Kalirrhoe); — 386 (est-il utile de parler de Naucydès et d'Alcamène?); — 437 (l'histoire du théâtre de Dionysos n'est pas exact. Voy. O. Navarre, *Dionysos*, p. 81). Le sommaire du ch. VIII a besoin d'être remanié (Coryphée?) N° 606. La victoire de Salamine n'a pas été remportée par Démétrios et par Antigonos, mais par Démétrios seul. — Les chiffres donnés sous le n° 659 (mines du Laurion) sont-ils exacts? — N° 812, bas-relief Borghèse. Le culte de Mithra ne s'est pas répandu dans le monde gréco-romain au III^e siècle : il s'est répandu de la fin du I^{er} siècle à la fin du II^e, il a été surtout florissant au III^e et a disparu avec lui.

En résumé, l'album Fougères est bien digne du succès que je lui souhaite, C'est un livre utile et attrayant : à qui ne donnera-t-il pas le désir d'aller à Corinthe?
B. H.

Eugen PRIDIK. — *De Alexandri Magni epistularum commercio*, Berlin, Speyer et Peters, 1893, 166 p., 3 mark.

M. Pridik n'a vraiment pas de chance. D'abord une maladie a retardé de près d'un an la publication de son travail achevé en 1892; puis, au moment où il en a commencé l'impression, il a reçu de Leipzig une dissertation de M. Adler sur le même sujet; enfin, l'année même où paraissait son livre, un savant grec publiait, d'après une inscription, une lettre authentique d'Alexandre au peuple de Chios. Nous avons nous-même reproduit et traduit cet important document dans la *Revue*, XVII (1893), p. 188 suiv.

Le livre de M. P. est un très utile répertoire, qui rendra de grands services à tous les historiens. C'est une sorte de *corpus* des lettres de ou à Alexandre, qui ne compte pas moins de 114 nos. En voici le plan. Une préface de 16 p. est consacrée aux différentes questions que soulèvent les lettres d'Alexandre (Qu'en ont pensé les modernes? Les uns les acceptent toutes, les autres les rejettent en bloc, d'autres font un choix. — A quelles occasions ont-elles été écrites et par qui? De *ἱστοριογράφοις*. Des lettres conservées dans les archives. — Des collections des lettres d'Alexandre. Par qui, comment, à quelle époque ont-elles été formées? Quels auteurs ont consulté ces recueils?) Vient le *corpus* même, c'est-à-dire le texte de toutes les lettres, qui sont rangées dans deux grands chapitres : I. Lettres d'Alexandre. II. Lettres adressées à Alexandre. Dans chacun de ces chapitres, il y a autant de subdivisions que M. P. a distingué de classes de correspondants. Le texte est accompagné d'un commentaire où sont étudiées les questions d'authenticité et de date.

J'avoue tout d'abord que ce plan ne me satisfait pas. La préface eût gagné à être plus détaillée. Il me semble qu'il fallait insister davantage sur les termes mêmes employés pour désigner les lettres d'Alexandre (*ἐπιστέλλειν*, *διαγράψαι*, *διάγραμμα*), sur les formules qu'on y rencontre (*γνώσω, ἔρωσθε, ἐπεκρίνετο, προσέταξεν*), sur l'emploi de la première personne du singulier ou du pluriel. Toutes ces observations tiennent dans deux petites pages et dans des notes (p. 5, note 7) : cela est insuffisant. M. P. insiste davantage sur les recueils de lettres d'Alexandre. Est-il nécessaire de supposer qu'Antipatros n'avait composé son recueil en deux livres que pour réfuter les mauvais historiens d'Alexandre, ceux qui attribuaient tous ses succès à

l'intervention divine? Antipatros se préoccupait surtout de sa propre réputation, du jugement qui serait porté après lui sur ses différends avec Olympias et ses deux livres contenaient certainement tous les témoignages d'estime et d'amitié que lui avait donnés Alexandre dans sa longue correspondance. M. P. a aussi bien de la peine à nous faire croire que Plutarque ait consulté les recueils d'Antipatros et d'Eumène. On se demande aujourd'hui si Plutarque a jamais lu l'*Ἀθηναίων πολιτεία* d'Aristote et pour ma part je crois qu'il n'en a eu qu'un épitomé entre les mains : aurait-il donc été fouiller dans ces *corpus* de lettres royales? Ailleurs (p. 12, 22, 23, 26, 59), M. P. lui-même reconnaît que Plutarque s'en est tenu à Douris de Samos, et je suis de son avis. En résumé il y a dans la préface la matière de toute une dissertation, dans laquelle il faudrait consacrer un paragraphe aux faussaires : je n'en veux pas trop à M. P. de ne pas l'avoir écrite, puisqu'il a donné tous ses soins au *corpus*.

L'ordre adopté est-il le meilleur? Ne fallait-il pas, en tête des lettres ou édits d'Alexandre, placer tout d'abord les textes manifestement authentiques, c'est-à-dire ceux que nous ont fait connaître les inscriptions. La liste est courte, mais elle peut s'allonger : le nouveau texte de Chios y ferait bonne figure, à côté de l'inscription de Priène et des autres fragments. Élève de Kœhler, M. P. comprendra sans peine l'avantage d'un pareil groupement. M. P. s'abstient sagement, dans la transcription des textes épigraphiques, de toute restitution audacieuse. Il se borne, par exemple, à donner le sens général du n° 9 (Lettre aux gens de Chios). Il a très bien vu, après Lenschau, qu'Alexandre joignait à ses ordres et promesses une recommandation en faveur d'un sien ami (*ἐμός τε φίλος [καὶ εὖνος τ]ῶι π[ρό]β[η]ι τῶι ὑ[πε]ρέρωι*). M. Foucart (*Revue*, XVII, p. 189) s'est demandé si cet ami n'était pas l'historien Théopompe de Chios : Photius nous apprend en effet (*Bibl.*, 176) qu'Alexandre écrivit aux gens de Chios à l'effet d'obtenir le rappel de son ami. L'hypothèse est très plausible et, si j'entends bien une note de M. P. (p. 32), la même idée était venue à M. Adler.

Je reproche encore à M. P. d'avoir constamment mêlé les lettres qu'il juge authentiques à celles qu'il tient pour fausses. Il fallait à tout prix les séparer et rejeter à la fin celles qui sont manifestement l'œuvre d'un faussaire. C'est entre ces deux points que devait se mouvoir M. P. : les textes épigraphiques et les lettres apocryphes. En un mot, j'aurais adopté l'ordre suivant : I. Textes épigraphiques. II. Lettres authentiques. III. Lettres douteuses. IV. Lettres apocryphes. Sans doute il était difficile de bien marquer les frontières qui séparent le ch. II du ch. III, mais à diviser ainsi son sujet, M. P. l'eût plus aisément dominé. Peut-être faudrait-il aussi reviser attentivement la liste des lettres données pour authentiques. Le n° 48, par ex., devrait-il être maintenu dans cette classe? C'est la lettre enjoignant aux Grecs de décréter qu'Alexandre était un dieu. A-t-elle été jamais écrite ou bien ne sont-ce pas les Grecs lâchement empressés qui ont pris les devants? La question valait la peine d'être posée : M. P., qui ne doute pas de l'authenticité, s'en tient à des considérations morales qu'il emprunte à Thirlwall! En tout cas, aux textes qu'il a cités, il faut ajouter Polybe XII, 42 b, § 3. Au n° 60, M. P. pouvait, sans se compromettre, se prononcer contre l'authenticité de la lettre adressée au grand prêtre des Juifs. Le n° 107 est cette longue lettre d'Aristote *περὶ βασιλείας* que nous ne connaissons que par une traduction arabe. J. Lippert, qui l'a publiée le premier en 1891, n'en admettait pas l'authenticité : M. P. se range avec Nissen dans le camp opposé. Lippert a trouvé d'autre part un allié dans Bruno Keil (*Die Solonische Verfassung in Aristoteles' Verfassungsgeschichte Athens*,

Berlin 1892, p. 127 suiv., p. 136) et je suis complètement de leur avis. — Pour en finir avec les textes récemment découverts, je signalerai à nos lecteurs l'épîtome de Metz dont il est parlé dans les *Addenda* de M. P. (p. 162-166). M. P. reproduit, d'après M. Adler qui les a publiées le premier, deux lettres qui se trouvent dans un ms. de Metz. Le ms. de Metz contient un *epitome rerum gestarum Alexandri Magni*. La première lettre est une traduction latine de la lettre de Kalanos citée par Philon (n° 114 du recueil de M. P.); la seconde est une lettre de Poros.

En somme, l'ouvrage très consciencieux de M. P. rendra de grands services et nous espérons que, tenant sa promesse, M. P. nous donnera prochainement le recueil des lettres des successeurs d'Alexandre (diadoques et épigones) jusqu'au premier siècle avant notre ère. Les textes épigraphiques sont beaucoup plus nombreux et plus considérables — M. P. le sait (p. 16) — et il y pourra joindre au moins un papyrus! Dans la seconde partie des papyrus Flinders Petrie, publiés par M. Mahaffy (Dublin, 1893), se trouvent des fragments d'un rapport adressé par un amiral égyptien à Ptolemée III, au commencement de la troisième guerre de Syrie, après l'occupation d'Antioche. Je renvoie M. P. au très intéressant mémoire de Kœhler: *Ueber eine neue Quelle zur Geschichte des dritten syrischen Krieges*, dans les *Sitzungsber.* de l'Académie de Berlin, 1894, p. 445-466. J'y renvoie aussi ceux de nos lecteurs français qui n'en auraient pas encore pris connaissance.

B. HAUSSOULLIER.

Rhetores graeci ex recognitione Leonardi SPENGLER. Vol. 1. Pars II, Edidit C. HAMMER. Leipzig. Teubner, 1894. Un vol. in-12 de xv-416 p.

Cette seconde édition d'un des meilleurs ouvrages de la petite collection Teubner comptera un volume de plus que la première; le tome I y est divisé en deux parties : la première partie, qui contient seulement la Rhétorique d'Aristote, a déjà paru en 1885 par les soins de Ad. Römer; c'est de la seconde partie que nous rendons compte aujourd'hui. On ne peut nier que M. Hammer n'ait fait des améliorations considérables à l'ouvrage dont la révision lui était confiée; depuis 40 ans que le recueil de Spengel a paru, bien des travaux ont été publiés sur le sujet et quelques-uns d'une haute valeur; il nous suffira de citer l'édition du *Περὶ ὕψους* de Jahn-Michaelis, celle de la Rhétorique de Cornutus par J. Graeven. Nous reconnaissons donc que, dans cette partie du travail de M. H. le résultat général est satisfaisant; c'est sur un autre point que nous avons à formuler quelques critiques. M. H. dit dans sa préface qu'il a revu et collationné divers manuscrits d'un certain nombre de traités qui sont dans le présent volume. On ne peut certes que le louer d'avoir pris cette peine; il s'agit de savoir si cette révision des manuscrits a été faite avec tout le soin désirable. Nous avons revu à notre tour deux des manuscrits collationnés par H.; notre examen n'a porté naturellement que sur quelques pages; voici les erreurs que nous avons relevées. Parisinus 1874 (A) les dix premières pages de la Rhétorique d'Apsinès : p. 218, l. 9, le ms., pour δ ἄνδρες, a simplement δ , esprit rude, et un δ au-dessus (cette abréviation de δ ἄνδρες se trouvait certainement dans l'archétype de A et de B; car, dans le présent passage, B a δ δε; et p. 220, 3, A a δ δῆμε; — 219, 22, ἀκολούθων, non ἀκολούθου; — 220, 10 ἀρμόσεις εσχηματισμένους, non ἀρμόσει σοι ἐσχηματισμένους; — 221, 13, τὸ non τῷ; — *ibid.*, 20, παραγράφει est écrit en toutes lettres; — 224, 15, ἦ ὅταν comme B; — 226, 4, ἀντιπίπτοντα non ἀντιπίπτον; — 227, 4, ἕως μὲν ἐλπὶς ἦν ἐφέξεσθαι, non ἕως ἐλπὶς ἦν ἀφέξεσθαι; — 228, 7, περί, non παρὰ, par abréviation comme l. 4 et l. 6. — Même ms., les cinq premières pages de

Minucianus, περί ἐπιχειρημάτων : p. 342, 16, γιγνομένων non γινομένων ; — 343, 8, φιλόσοφοι en toutes lettres ; — *ibid.*, 12, πράξας καὶ κατασκευάσας, très nettement, par abréviation régulière de ας ; Hammer : « πράξων καὶ κατασκευάσων (vel κατασκευάσας) A'' ; — *ibid.*, 13, πολέμιος non πολεμεί ; — *ibid.*, τοξεύη non τοξεύη ; — 344, 6, γενέσθαι non γένους. — Parisinus 1741 (B), les trois premières pages du même traité de Minucianus : p. 342, 9 ὑβριστήσα, l'accent est de seconde main ; — *ibid.*, 16, γιγνομένων non γινομένων ; — 343, 6, on n'est pas autorisé à dire que B a πράττων καὶ κατασκευαζόμενος ; ce ms. porte πρα (par abréviation de α au moyen d'un trait vertical sur ρ) καὶ κατασκε (l'ε audessus de κ) ; B peut donc ici avoir la même leçon que A, cf. plus haut. Nous avons arrêté là notre examen.

Albert MARTIN.

Friedrich BLASS, *Die attische Beredsamkeit*. Dritte Abtheilung, erster Abschnitt. *Demosthenes*. Zweite Auflage. Leipzig, Teubner, 1893, un vol. in-8 de VIII-644 p.

Hyperidis orationes sex cum ceterarum fragmentis edidit Fr. BLASS. Editio tertia insigniter aucta. Leipzig, Teubner, 1894. Un vol. in-12 de LVI-176 p.

I — La troisième partie de l'*Attische Beredsamkeit* de M. Blass, le *Démotène*, a paru en 1877 ; c'est donc après un intervalle de seize ans que l'auteur a revu ce volume. Les changements qu'il a été amené à y faire sont importants ; cette deuxième édition a 80 pages de plus que la première. Ces changements portent sur des points de détail et sur des chapitres entiers ; tantôt c'est une simple note qui est remaniée ou complétée, cf. par exemple les renseignements très instructifs qui ont été ajoutés à la note 3 de la page 67 ; tantôt c'est tout une question qui est reprise à nouveau ou dont la conclusion est modifiée. Ainsi, aujourd'hui, B. s'est décidé à accepter, pour la date de la naissance de Démotène, l'année 384/3, ol. 99, 1 ; encore en 1884, quand il publiait le premier volume des œuvres de Démotène dans la petite collection Teubner, il persistait à garder la date de 383/2 pour laquelle il s'était prononcé dans la première édition du présent ouvrage. On pouvait être curieux de voir comment B. traiterait aujourd'hui la question du premier discours contre Aristogiton. En 1877, il partageait l'opinion générale qui considérait ce discours comme apocryphe. Cette opinion fut combattue par M. H. Weil dans le troisième volume de son édition de Démotène, et M. B., dans un article publié ici-même (t. XI, p. 129) avait accepté la partie principale de la thèse de M. Weil, l'authenticité du discours ; mais il se séparait de lui en ce qu'il ne croyait pas que le discours eût été réellement prononcé ; il ne consentait à l'attribuer à Démotène qu'à la condition d'y voir un simple exercice, une μελέτη, auquel se serait livré le grand orateur. Cette explication, il faut bien le dire, parut un peu singulière ; on avait de la peine à croire que Démotène à la fin de sa carrière, se fût amusé à ces exercices. C'est cependant l'explication à laquelle s'en tient encore aujourd'hui M. B. ; dans le présent volume, il n'a guère fait que résumer sur ce point son article de la *Revue de Philologie*. Ces deux principaux arguments sont toujours : d'abord la confusion, le désordre que présente le discours dans quelques-unes de ses parties, puis le ton trop grossier, la violence et l'âpreté des insultes que prodigue l'orateur. Sur ces deux points, l'explication présentée par M. Weil nous paraît encore suffisante ; il faut cependant reconnaître qu'il y a dans ce discours diverses particularités qui rendent la question obscure. La partie la plus remaniée de l'ouvrage est celle qui traite du rythme dans la prose de Démotène. M. B. a renoncé à la partie la plus aventureuse de son système ; il ne confond plus, comme le lui avait re-

proché Ch. Graux, le *κῶλον* avec le *στίχος*; il ne croit plus aussi à une symétrie complète des *κῶλα* entre eux; il lui suffit aujourd'hui que cette symétrie se présente dans une partie quelconque d'un *κῶλον*, au commencement, à la fin ou au milieu. Cette partie, la plus controversée de l'ouvrage de M. B., est aussi la plus intéressante; c'est là que sont développées toutes les idées neuves qui ont signalé le nom de M. Blass à l'attention des savants de tous les pays. Ces idées, il est facile de le voir, sont aujourd'hui en train de faire leur chemin; sans doute le système n'est pas accepté en entier et nous admettons sans peine qu'il ne doit pas l'être; mais on n'en est pas moins forcé de reconnaître qu'il y a là un ensemble de faits finement observés et rapprochés dont l'étude s'impose à quiconque s'occupe de la prose et de l'éloquence grecques. Deux des points essentiels du système de M. B. sont aujourd'hui généralement acceptés: Démosthène, dans ses Harangues, s'est appliqué à éviter le concours d'un trop grand nombre de voyelles; il a cherché à mettre du rythme dans son style en mettant de la symétrie entre les diverses phrases. Qu'on ne dise pas qu'il est étrange que les anciens ne nous aient rien dit de tout cela. Combien de choses que les anciens ne nous ont pas dites! Est-ce qu'ils nous ont parlé des *ἐφύμνια* qui terminaient plusieurs chœurs des pièces d'Eschyle? Et sur la question de l'hiatus dans Isocrate et dans Démosthène, que nous ont-ils appris de clair? Les contemporains de Symmaque ont connu assurément la constitution métrique de la prose de cet écrivain; cependant ce secret s'est vite perdu. Est-ce que les lois musicales des hymnes de l'Église grecque n'ont pas été oubliées de bonne heure, et cependant ces hymnes n'ont cessé d'être chantées dans cette Église?

II. — "Editio tertia insigniter aucta", M. Blass a bien raison de mettre ce titre à la nouvelle édition qu'il nous donne d'Hypéride. On sait, en effet, par quel concours d'heureuses découvertes le recueil des œuvres d'Hypéride a été, dans ces dernières années, augmenté d'un bon tiers. Aux quatre discours que nous possédions, et encore seulement depuis 1848, sont venus se joindre le discours contre Philippide et celui contre Athénogène, M. Blass a pu conserver à la nouvelle édition le cadre ancien; en effet, les deux nouveaux discours se placent naturellement entre le discours contre Eunippe et l'épithaphios; en même temps, comme ils sont écrits aussi sur papyrus, il a suffi à l'auteur d'intercaler quelques nouvelles pages à divers endroits de sa préface. Nous recommandons la lecture de cette préface à tous les paléographes; M. B. a vu lui-même tous les papyrus, à l'exception de celui du Louvre, et encore pour celui-ci a-t-il eu le fac-simile qui en a été publié. La nouvelle édition se distingue donc moins par des modifications que par des accroissements. Une des parties qui ont été le plus augmentées est l'index; il a été porté de 7 pages à 41; il est divisé en deux parties, une pour les noms propres, l'autre pour les noms communs; cette dernière partie, de beaucoup la plus longue, est l'œuvre d'un élève de B., M. H. Reinhold. Le texte des deux derniers discours édités pour la première fois par B. a été amélioré par lui en plus d'un endroit. Les écrits sur papyrus présentent des difficultés particulières à cause des lacunes qui sont si nombreuses sur une matière aussi fragile; quand ces lacunes ne sont pas trop longues, on tente naturellement de les combler et c'est là que les difficultés commencent. Nous indiquons quelques-uns des passages corrigés ou complétés par Blass dans le discours contre Athénogène. § 14. *Σὺ δὲ ψευδάμενος ἐν μέσῃ τῇ ἀγορᾷ συνθήκας κατ' ἐμοῦ ἔθου.* § 16 : *Καὶ οὐκ ἐάν τις ψευδάμενος ὡς αὐτοῦ θυγατέρα ἐγγύθη ἄλλοθεν οὔσαν, ἀλλὰ τὰς μὲν δικαίας ἐγγύας,*

κυρίας, τὰς δὲ μὴ δικαίας ἀκέρους καθίστησιν ὁ νόμος. § 20. Ἄλλ' ὁμολόγημα ὧς οὐ δεῖ με τὰ χρέα διαλύειν. § 29. Τῆς δ' ἡμετέρας θάνατον καταγούς.

On voit que les deux volumes dont nous rendons compte ont été révisés par M. Blass avec tout le soin désirable; c'est un nouveau service que ce travailleur infatigable a rendu aux lettres grecques. Albert MARTIN.

La Révolution oligarchique des Quatre-Cents à Athènes et ses causes, par HORACE MICHELI, docteur es-lettres, ancien élève de l'École des Hautes-Études. Genève, chez Georg et C^{ie}, 1893. Un vol. in-8 de 132 p.

Le coup d'état oligarchique, connu sous le nom de révolution des Quatre-Cents, est un des rares épisodes de l'histoire intérieure d'Athènes que Thucydide ait racontés avec quelques développements; certains points cependant restaient obscurs : nous ignorions, par exemple, l'organisation du nouveau gouvernement et la Constitution qui avait régi Athènes sous ce régime. C'est heureusement sur ces points obscurs que l'ouvrage récemment découvert d'Aristote a fait la lumière. L'auteur du présent travail s'est proposé de raconter cette révolution en complétant le récit de Thucydide avec les renseignements nouveaux fournis par Aristote. Il commence par exposer la situation que la guerre du Péloponèse avait faite au parti aristocratique; toute cette partie n'offre rien de bien nouveau; certaines assertions sont contestables ou au moins trop absolues; s'il est certain que le parti démocratique ait désiré la guerre avec Sparte, il n'est pas sûr que ce soit lui qui doive porter la responsabilité des premières hostilités; en effet, les Spartiates reconnaissaient eux-mêmes qu'ils avaient été les vrais auteurs de la rupture de la paix (Thuc. VII, 18). Quant à la révolution, elle est racontée d'une façon claire et intéressante; l'auteur, s'il semble ignorer quelques travaux modernes, connaît bien les sources antiques et sait en tirer le parti convenable. Albert MARTIN.

Scholía in Aeschylí Persas rec. O. DÄHNHARDT. Leipzig, Teubner, 1894. 1 vol. in-8° de LXVI-275 pp.

Récension soignée et habilement disposée : 1° des scholies du *Mediceus* (d'après Wecklein); 2° des scholies dites byzantines (d'après des collations de l'auteur; meilleures que dans l'édition de Dindorf); 3° des gloses interlinéaires des principaux *codices recentiores*. Pourquoi les scholies des *Perses* seules, alors que celles des *Sept* et de *Prométhée* sont données par les mêmes mss? pourquoi aussi nul index à la fin du volume? — Dans la préface, M. D. s'efforce de trancher la question de l'autorité du *Mediceus* : il est de ceux qui croient que quelques mss (surtout le *Vindob.* 197) viennent non pas de lui, mais d'un archétype commun. Pour les scholies, il le prouve abondamment et aisément; il aurait même pu trouver dans celles de *Prométhée* des preuves évidentes que les scholies byzantines ne sont pas un développement de celles du *Med.*, mais la reproduction altérée et amplifiée de scholies anciennes, dont celles du *Med.* ne sont qu'un abrégé parfois sottement mutilé. Seulement, comme dans le *Med.* les scholies sont d'une main postérieure au texte, cela ne prouve rien du tout pour le texte, et là les deux ou trois passages que M. D. apporte comme témoignages irréfragables, laissent la question entière. Partout, je crois, on pourrait continuer à voir dans les leçons différentes des autres mss des altérations ou des corruptions. Cette thèse, d'ailleurs vraisemblable, a donc besoin de nouvelles confirmations. P. C.

The Hellenica of Xenophon, Books I and II, edited with notes by R. W. BLAKE. Boston, Allyn and Bacon, 1894. 1 vol. in-16 de XXXII-216 pp.

Destiné aux écoles d'Amérique. Contient sur les questions relatives aux Helléniques les généralités nécessaires (M. B. s'arrête à cette conclusion, que le commencement de l'ouvrage est perdu ; il repousse l'opinion, pourtant vraisemblable vu la sécheresse du récit, d'après laquelle nous n'aurions qu'un abrégé de l'ouvrage primitif). Le commentaire est abondant et puisé aux meilleures sources, Riemann, Schulze, etc. ; la partie grammaticale est claire et sûre ; l'histoire, la géographie et surtout les détails techniques (art militaire, art naval, etc.) sont moins bien traités. Le texte reproduit, mais non pas servilement, celui de Keller, et M. B. a fait preuve d'une grande sagesse. Ses corrections personnelles sont I III 17 [ἐπιθίτης ὄν Μινδάρου], IV 17 κινδυνεύσαι pour -σαι, VI 33 πλείστον <τῶν> (meilleur que le <τινῶν> de Madvig), VII 24 οὐκ <οὐδὲν> ἀδικούντας (moins bon : ce rapprochement des deux négations est inusité), 30 τούτων <ἔδοξε> καταλιπεῖν (au moins hardi). — Fautes d'impressions : XXVII, n. 6 de la p. préc. γραφεῖν ; XXIX, n. 2 *Besitzen im* pour *wir* ; 111 ἐνεαυτοί ; 131 et 213 εὐθυναί ; 148 et 212 Ἀκαδαμεία, etc.

P. C.

Thucydides. Book III edited on the basis of the Classen-Steup edition by Ch. F. SMITH. Boston, Ginn and Co. 1894. 1 vol. in-8° de XII-320 pp.

Ainsi que le déclare l'auteur, cette édition n'est autre chose qu'une traduction de celle de Classen-Steup, légèrement modifiée à l'usage des collèges américains. Quelques erreurs dans l'Index ajouté : par exemple, on ne peut appeler ἀπαξ εἰρημένα les mots ἀνεξέρρετος (Aristote), ἀντισσοῦμαι (Josèphe), ἀντιπαταγῶ (Plutarque, Achille Tatius), ἐκβοήθεια (Aristote), παρανίσχω (Plutarque), περιρρουρῶ (Dion Cassius), τὸ πολύτροπον (Plut.), πολυψηφία (Philon) : soit 8 sur 16.

P. C.

Herodotos erklärt von H. STEIN, II^o Band, Buch V u. VI, V^o Auflage. Berlin, Weidmann, 1894. 1 vol. in-8° de 232 pp. — *Sophokles erklärt* von F. W. Schneidewin, V^o Bändchen, *Elektra*, IX^o Auflage, besorgt von A. NAUCK. Berlin, Weidmann, 1893, 1 vol. in-8° de 192 pp.

On a toujours plaisir à enregistrer les éditions successives de ces deux publications, qui comptent parmi les meilleures de la collection Haupt et Sauppe. L'une et l'autre vont en se perfectionnant de jour en jour. — L'édition d'Herodote profite des travaux critiques de M. Stein et des études faites en Hollande, et le commentaire s'enrichit de rapprochements nouveaux. La page d'appendice critique est assez fautive ; VI 126 4 n. lire *Aristonymos* et non *Andronymos*. — C'est M. Jernstedt qui a publié l'édition préparée par Nauck sans y faire aucun changement important. L'appendice critique est extrêmement suggestif ; on pourra trouver pourtant bien des conjectures inutiles ; parce que *κακοστομεῖν* par exemple (397) ne se trouve pas ailleurs, ce n'est pas une raison suffisante pour le corriger, surtout quand on lit *κακόστομος* au même sens dans Euripide (I. A. 1001).

P. C.

Velleius Paterculus, Book II, chapters XLI-CXXXI, Edited with Introduction and Notes by Frank ERNEST ROCKWOOD, XXII-170 pp. Leach, Shewell and Sanborn, Boston, New-York and Chicago, 1893.

Cette édition partielle de Velleius fait partie de la collection des classiques latins dirigée par MM. Pease et Peck. C'est une excellente édition scolaire. — Une introduction sobre et nette analyse très bien le talent

de Velleius, à la fois historien et rhéteur, puis son style, où l'on trouve déjà les principaux traits de la langue de la décadence, puis l'histoire du texte. Les notes sont reléguées à la fin du texte; c'est une disposition peu commode pour ceux qui ne sont pas de très bons latinistes, mais qui, dans une édition à l'usage des classes, n'est pas sans présenter certains avantages. Ces notes, très bien conçues, expliquent toutes les difficultés de langue, éclaircissent les allusions historiques, rapprochent des phrases de Velleius des passages analogues, d'autres écrivains, de temps en temps même, donnent quelques détails d'érudition philologique ou linguistique très propres à piquer la curiosité des jeunes gens. — Enfin, un appendice critique indique les principales variantes et corrections. M. R. suit en général le texte de Halm; il n'y a pas de conjectures nouvelles. — A signaler, page xxii, un tableau, d'après Cape, de la famille impériale, très commode pour la lecture, non seulement de Velleius, mais de Tacite et de Suétone.

René PICHON.

M. Tulli Ciceronis pro T. Annio Milone ad iudices oratio. Edited for schools and colleges by James S. REID. Cambridge, University Press, 1894, 170 p. in-8°.

Excellente édition scolaire qui est, sur certains points, une assez bonne édition savante. L'introduction contient un exposé très clair et très détaillé des circonstances historiques du procès de Milon. Les notes, reléguées après le texte, en éclaircissent et précisent le sens par des discussions solides et de nombreux rapprochements. Un premier appendice (A) contient les commentaires d'Asconius d'après le texte de Kiessling et Schœll. Un second (B), expose, d'après la rhétorique ancienne, la division du discours et les procédés d'argumentation de Cicéron. Un troisième (C), comprend quelques indications sur les manuscrits et les éditions, la liste et la discussion des principales variantes. En général, M. Reid suit le texte de Richter, revu par Eberhard et Nohl; mais il se rapproche un peu plus des mss et surtout du *Harleianus* auquel il attribue une très grande autorité. Quelques corrections personnelles dont voici les principales : 2. *non adferunt tamen aliquid quo* (pour *aliquid oratori* : conjecture inutile); — 23. *quod quo facilius perspicere possitis argumentis rem gestam vobis dum breviter expono* (M. R. fait rapporter *argumentis* à *expono* au lieu de *perspicere* : mais les arguments n'ont rien à voir dans la narration, au lieu que la narration est nécessaire pour fournir une base aux arguments); — 42. *rumorem veremur* (*veremur* complète très bien le sens et sa chute s'explique après *rumorem*); — 56. *semper ipse ... cogitabat* (au lieu de *ille* : correction excellente, très simple et éclaircissant une phrase jusqu'alors mal comprise); — 59. *qui proxime ad deos accessit* (au lieu de *proxime deos accessit*). — Plusieurs autres conjectures sont indiquées dans les notes mais non admises dans le texte; aucune d'ailleurs ne s'impose.

René PICHON.

C. Julii Caesaris Commentarii cum A. Hirii aliorum que supplementis ex recensione Bernardi KÜBLERI. Vol. I. *Commentarii de Bello Gallico.* Editio maior. Lipsiae, in aedibus B. G. Teubneri, 1893.

M. Kübler prend soin de nous annoncer dans sa préface qu'il n'a pas voulu faire autre chose qu'une édition d'élèves. Il n'a pas la prétention d'apporter aucun éclaircissement nouveau à la critique des manuscrits de César, critique qui reste assez obscure même après Nipperdey, Frigell, R. Schneider et Meusel. L'auteur indique quelques-uns des nombreux tra-

vaut parus sur César, et il nous fait un exposé très succinct de l'état actuel de la question. Il se contente de dire que depuis Nipperdey on divise les mss de César en deux classes : la 1^{re}, α , est formée des mss qui contiennent seulement la Guerre des Gaules et que Nipperdey nomme " *integri vel optimi* " ; la seconde, β , comprend les mss qui contiennent tous les Commentaires et qui sont appelés par Nipperdey " *interpolati* ". M. K. ne parle pas de la classe que Nipperdey et Frigell appellent celle des " *mixti* ". Cette dernière classe n'a pas sans doute grande importance, mais encore peut-il être bon de savoir qu'il y a des mss qui contiennent tous les Commentaires et qui, pour la Guerre des Gaules, sont d'accord avec α .

M. K. ne nous donne aucun détail sur les mss qu'il indique comme les meilleurs et les plus importants, il se contente de les classer et de les dater. Il n'y avait aucune difficulté pour la classification, M. K. reproduit en le simplifiant le schème de Meusel. Pour dater les mss, M. K. agit en philologue qui ne les a pas vus de près : le Thuaneus ne peut certainement pas être attribué au x^e siècle ; le Moysiaccensis (Par. 5036) est du xi^e, non du xii^e s., le Parisinus primus (5763) est du ix^e s. Il est vrai que l'ancienneté d'un ms. n'est pas toujours un garant de son autorité, cependant la tendance de M. K. à rajeunir les mss de α et à vieillir le Thuaneus, le fera peut-être accuser de partialité : M. K. veut réhabiliter β méprisé par Nipperdey. Il est possible que β ait plus de valeur que α , mais le raisonnement que fait M. K. pour prouver la supériorité de β ne me paraît pas irréprochable. Nipperdey avait d'ailleurs commis la même faute pour prouver la supériorité de α . Nipperdey prétendait que α vaut mieux que β parce que α , portant la souscription de Celsus et de Lupicinus, le texte de α est un texte corrigé déjà par un grammairien. M. K. répond : β vaut mieux que α parce que β offre le texte même de César, transmis à peu près fidèlement par les mss, tandis que α est un texte altéré par un reviseur ; il faut faire pour César ce qu'on fait pour Térence et Juvénal, il faut suivre la version des mss n'ayant pas été revus.

Mais il aurait d'abord fallu établir que les différences entre α et β provenaient d'une recension de Celsus et de Lupicinus faite sur α . Une recension ne se prouve pas par une simple signature trouvée dans plusieurs mss. De ce que Celsus et Lupicinus aient lu un manuscrit de César, il ne s'ensuit pas qu'il faille leur attribuer les différences de α et de β , ni accorder à l'une des deux classes plus d'autorité qu'à l'autre. Priscien, au vi^e s., se sert d'un ms. appartenant à la famille α ; avant 418 Orose se sert d'un ms. donnant les mêmes leçons que β ; qui nous prouve que du temps d'Orose les deux familles n'existaient pas déjà ?

La question de supériorité entre les deux classes est difficile à résoudre par des considérations extérieures au texte même ; aussi M. K. a-t-il bien fait de ne pas mépriser α malgré sa préférence pour β : il a comparé entre elles les leçons des deux familles, son texte doit donc être plus judicieusement établi que le texte des éditions précédentes. M. K. ne s'est pas

1. Mettons en garde contre une erreur possible les latinistes qui se servent de la *Littérature romaine* de TEUFFEL. Dans cet ouvrage, les mss de α sont nommés " *lacunosi* " — c'est en effet le nom sous lequel on le désigne ordinairement depuis Heller. — Les mss de β sont appelés " *integri et interpolati* ". Il ne faut pas attribuer à Nipperdey, comme on l'a fait déjà, cette dénomination d'*integri* donnée aux mss de β .

servi uniquement des mss. — Je ne fais pas allusion au grand nombre de conjectures des philologues qu'il a reproduites dans son apparat critique, je veux dire que pour l'orthographe des noms propres, question si intéressante dans César, il a consulté souvent les travaux des celtistes. Il est certain que César a dû se conformer quelquefois à l'habitude que les Romains avaient prise de prononcer les noms gaulois; ce serait donc une faute de critique que de rétablir partout l'orthographe gauloise, mais quand il y a divergence entre les mss, les données des celtistes peuvent autoriser à suivre une leçon plutôt que d'autres. M. K. nous dit qu'il a procédé avec grande prudence et circonspection, nous pouvons donc sur ce point regarder son texte comme exact.

Je reprocherai à M. K. d'avoir négligé quelques mss importants. C'est chose si facile aujourd'hui que de se procurer des collations à peu près exactes, que M. K. n'est guère excusable de n'avoir pas étudié entièrement le Vindobonensis primus et l'Ashburnhamensis. Il existe deux autres mss importants inconnus des éditeurs modernes de César, que M. K. eût bien fait d'examiner : l'un à Florence (Laurentienne LXVIII, 6), est en écriture lombarde du XI^e s.; l'autre est à Londres (British Museum Add. 10084), c'est un manuscrit du XI^e s. dont le texte semble se rapprocher de α pour la Guerre des Gaules, mais qui contient les autres Commentaires¹.

Comme M. K. ne veut pas faire une édition critique, on ne peut lui reprocher les nombreuses omissions de son apparat, mais du moins on peut se plaindre que cet apparat soit difficile à utiliser. D'abord, il est imprimé dans la préface, ce qui gêne quand on n'a qu'un exemplaire; ensuite, M. K., au lieu de nous donner les variantes des mss différentes du texte qu'il admet, agit en humaniste de la Renaissance, — Nipperdey, d'ailleurs, l'avait fait un peu — il vérifie les leçons de son texte par les données des mss; cette méthode, à laquelle on n'est guère habitué aujourd'hui, pourrait occasionner quelques erreurs. Mais il faut surtout agir avec circonspection pour ne pas attribuer à l'une des classes les variantes de l'autre classe : cet apparat critique est divisé en trois colonnes : la 1^{re} colonne, dit M. K., donne les leçons de α , la seconde celle de β , la 3^e est réservée aux conjectures des savants. M. K. a voulu introduire de l'ordre et de la clarté dans cette partie toujours confuse et un peu obscure des éditions. Malheureusement, l'ordre n'existe pas : dans la colonne de α , à côté des leçons de α adoptées dans le texte, M. K. met, entre parenthèses, les leçons de β qu'il réproouve, de même, les mauvaises leçons de α se trouvent entre parenthèses dans la colonne de β , et les données de α et de β sont, dans la troisième colonne, opposées aux conjectures des savants. Il eût été si facile à M. K. de placer les variantes de chaque classe dans leur colonne respective, sur la même ligne, en mettant entre parenthèses celle des variantes qu'il réproouvait ! Pour faire l'histoire particulière d'une classe, il n'aurait pas été besoin de chercher dans les trois colonnes.

Georges SIMONNET.

1. Pour ces deux derniers manuscrits, de même que pour le Vindob. prim. (Bibl. imp. Fonds lat. 95) et pour l'Ashburnh. (Laurentienne. Fonds libri 33), voir la *Paléographie des classiques latins*, de M. CHATELAIN, I, pl. XLIX, L, L, I A.

Flavii Josephi Opera edidit et apparatu critico instruxit Benedictus NIESE. Vol. III. *Antiquitatum Judaicarum libri XI-XV*. Berlin, Weidmann, 1892, in-8° — Editio minor t. II (l. VI-X) 1888, in-12 ; t. III (l. XI-XV) 1892.

Le premier volume de la grande édition de Niese a paru en 1887 après le second (1888), le quatrième, publié en 1891, a été suivi du troisième. La préface du t. I est des plus instructives. N. fait remarquer que, fort probablement, les livres de Josèphe étaient jadis réunis cinq par cinq (ce qui est bien vraisemblable aussi pour ceux de Polybe et de Diodore de Sicile) ; un ms. de Leyde, qui est complet, se compose des livres XI-XV ; un *Laurentianus* (69, 20) contient les livres I-XV ; d'après la description donnée, ce volume a été formé de la réunion de deux mss ; l'un comprenant les livres I-X, l'autre, les cinq suivants. Dans les mss que nous possédons, les dix premiers livres sont toujours réunis ; mais l'état des cinq premiers est sensiblement différent de celui des cinq autres, même dans les meilleurs.

Il n'y a que 12 mss qui contiennent les dix premiers livres. N. les répartit en deux familles. La 1^{re} se compose du *Parisinus* 1421 (xiv^e s.) et du *Bodleianus* 186 (xv^e s.), de beaucoup les meilleurs, et qui doivent descendre d'un ancêtre commun. La 2^e famille comprend le *Marcianus* 381 (xiii^e s.) ; le *Vindobonensis* II, A, 19 (xi^e s.) ; le *Parisinus* 1419 (xi^e s.) ; le *Laurentianus* 69,20 (xiv^e s.) ; le *Vaticanus* 147 (xiii-xiv^e s.). Les autres mss ne sont que des copies de ceux-ci. Ensuite viennent les mss d'un Epitome antique, au nombre de sept ; enfin une traduction latine, fort imparfaite il est vrai, mais qui ne doit pas être négligée, car elle a été exécutée d'après un texte qui, en maint passage, différerait de celui des mss actuels.

La préface du t. III traite de 15 mss qui offrent les livres XI-XX. Ces mss forment deux groupes. Le 1^{er} se compose de trois ou de quatre mss. En première ligne vient le *Palatino-Vaticanus* 14 (P) du ix^e ou du x^e s., qui ne contient plus aujourd'hui que les livres XI-XVII (non sans lacunes), les arguments du XVIII^e et la biographie incomplète. Le ms le plus proche de P est le *Laurentianus*, 69,20 (F), dont on a parlé plus haut. Le *Vaticanus* gr. n^o 147 (V) du xiv^e s. s'accorde assez fréquemment avec F, il renferme les livres XI-XV, défigurés par des lacunes. Le codex *Leydensis* F, 13 (L) du xi^e au xii^e s. qui comprend les livres XI-XV, par certains côtés se rattache à ce premier groupe, car il est d'accord tantôt avec F, tantôt avec V, tantôt avec les deux ; mais il est des points par lesquels ce ms se rattache au second groupe, composé lui aussi de trois ou de quatre mss, selon que l'on y compte ou non le *Leydensis*. Ces mss sont l'*Ambrosianus* F, 28 e superioribus, du xi^e s. (A) ; il renferme les livres XI-XX et la biographie. Dans ce ms les livres XI-XV ont été corrigés d'après un codex qui, selon Niese, pourrait bien être l'archétype du *Mediceus* M (*Laurentianus* 69,40) ; en sorte qu'il faut distinguer dans l'*Ambrosianus* A¹ et A² ; le *Mediceus* qui contient les 20 livres des Antiquités, la biographie et le 4^e livre des Macchabées, est de plusieurs mains ; la 1^{re} partie (liv. I-XII, § 198) a été copiée sur le *Marcianus* 380 (copie de V pour les liv. XI-XV) ; ce ms n'est donc important qu'à partir de XII, 199 ; de là jusqu'à la fin du livre XV, il offre une grande ressemblance avec l'*Ambrosianus*. Quant au *Vaticanus* 84 (W) pour les livres XI-XV, il s'accorde avec la 1^{re} main de A et est d'une grande importance pour retrouver ce qu'il y avait dans A¹ avant les corrections. Le second groupe doit donc se diviser en A¹ + W et A² + M pour les livres XI-XV et pour les suivants en A¹ puis M + W et A².

Pour les livres XVI et XVII P est l'autorité principale ; pour les trois derniers, c'est A ; viennent ensuite M et W et en troisième ligne l'Épitome

qui, sans être infaillible, a dans nombre de cas conservé la vraie leçon et la traduction latine.

Le Regius 1423 (xiv^e siècle), appelé R, renferme la guerre des Juifs et la biographie : pour l'établissement du texte de cette dernière il est un peu inférieur à P, sans en différer beaucoup; on y voit des leçons communes avec M et W et même avec A. Enfin il a un certain nombre de bonnes leçons qui lui sont propres.

Il est question dans l'intéressante préface de Niese, d'autres mss sur lesquels nous n'insisterons pas, puisqu'ils ne figurent pas dans l'apparat critique; nous remarquerons seulement qu'il est inexact de dire du cod. *Parisinus* Gr. 1420 qu'il est du xv^e ou du xvi^e siècle. Ce ms ayant été copié par Christophe Auer ne peut être que du xvi^e siècle. Il fit autrefois partie de la bibliothèque de Fontainebleau et figura sous le n^o 313, au catalogue publié par H. Omont. Niese a encore eu recours, pour établir le texte de Josèphe, à Eusèbe, à Photius et à divers excerpta. Son apparat critique, dont on peut louer sans réserve la clarté, donne toutes les variantes des mss énumérés ci-dessus, sauf les fautes insignifiantes et notamment les erreurs sur les esprits et les accents. On trouvera à la suite de la préface, des addenda et corrigenda assez nombreux aux volumes précédemment parus.

L'éditeur s'est abstenu autant que possible de conjectures et n'a cité de celles des autres savants qu'un petit nombre, car il en a été fait beaucoup d'inutiles dans l'ignorance où l'on était de ce que renfermaient les manuscrits.

Nous avons rendu compte (*Rev. de Phil.*, t. XII, p. 192) des deux premiers volumes de l'*editio minor*. Le troisième volume, comme les deux autres, offre plus de conjectures et de corrections que la grande édition. Celles qui, dans celle-ci, étaient proposées en note, sont, ici, introduites dans le texte. C'est principalement dans l'orthographe des noms propres d'hommes et de lieux que N. s'est écarté de l'autorité des mss. Aussi il écrit *Ναλοκοδρόσορος*, *Σαλμανάσσης*, *Ληουῖται*, *Ἰόπη*, *Μαριάμη*. Au bas des pages figurent, comme dans l'*editio major*, les passages de l'Ancien Testament qui ont servi de sources à Josèphe. L'éditeur renvoie aussi au *de bello judaico* en numérotant les paragraphes comme ils le seront dans l'édition qu'il annonce.

A. J.

Flavii Josephi De Judaeorum vetustate sive contra Apionem lib. II, *editio minor*, vol. V, 1889.

Cet ouvrage de Josèphe est conservé dans un seul ms, le Laurentianus 69,22, mauvais et interpolé, où manquent les §§ 52-113. Pour l'établissement du texte d'un assez grand nombre de passages du premier livre et quelques-uns du second, N. a eu recours à la Préparation Évangélique, aux Chroniques et dans un cas à l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe qui avait à sa disposition un texte bien meilleur. Les §§ 52-113 sont donnés en latin. L'éditeur n'a noté au bas des pages que ce qui s'éloigne de l'autorité du ms ou de celle d'Eusèbe, il a admis un bon nombre de conjectures de Gutschmid, Bekker, Dindorf, etc. On peut mentionner de lui d'heureuses additions *ὄν* I, 111; *ὄντες* I, 225; <τῷ> *πλήθει* I, 246; *μέν* I, 277; *ἡμέρα*, II, 137; *ὃ* II, 1891, la correction *ἀνέπερον* II, 162.

A. J.

De bello Judaico libros VII ediderunt Justus a DESTINON et Benedictus NIESE. Berlin, Weidmann, 1894, 8^o.

Ce qui précède était imprimé quand nous avons reçu ce VI^e vol. qui nous offre la première édition critique, digne de ce nom depuis celle de Hawer-

kamp, de l'ouvrage connu sous le titre de *bello judaico*, conservé par les éditeurs, qui établissent très nettement que cet écrit fut publié du vivant de Vespasien. Le texte a été établi d'après sept mss choisis parmi les 31 énumérés et repartis en deux familles. La première comprend le *Parisinus* 1425 (P) du XI^e s., selon M. Omont, et l'*Ambrosianus* superior D 50 (A), *Parisino et aetate et scripturae genere tam similis ut fere gemellus ejus frater dici possit*. La seconde famille se compose de trois mss : le cod. *Vaticanus* gr. 148 (V) du XI^e s., ms. incomplet et écrit de deux mains différentes; le *Palatino-Vaticanus* gr. 284 (R) du XI^e au XII^e s., mutilé au commencement et à la fin et l'*Urbinas* 84 (C) du XI^e s. Entre ces deux groupes prennent place deux mss mixtes, le *Marciano-Venetus* gr. 383 (M) du XI^e au XII^e s. et le *Laurentianus* 69, 49 (L) de la même époque. Ce dernier dans le premier livre et une partie du deuxième s'accorde avec V R C et ensuite avec P A M; il a en outre des leçons qui lui sont propres. Les éditeurs ont encore utilisé un codex *Neapolitanus* III, B, 19, ms. incomplet du XV^e s. qui se rapproche beaucoup de A, puis des mss qui renferment des excerpta. Aux mss se joignent, d'une part, deux traductions latines; l'une attribuée à saint Ambroise, tradition que les éditeurs, qui n'admettent pas les arguments de F. Vogel, jugent plus sage de ne pas rejeter; l'autre plus complète et plus fidèle, qu'ils appellent le *Josèphe latin*; d'autre part, une version syriaque du VI^e livre faite d'après le grec (on trouve, p. XXI, une réfutation de l'opinion de Kotteck qui voulait voir dans cette version une partie de l'ouvrage que Josèphe avait écrit d'abord dans sa langue maternelle). La méthode suivie dans ce volume est la même que dans les précédents, dont celui-ci est digne en tous points.

A. J.

FRANZ CUMONT. — *Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra* publiés avec une *Introduction critique*. Fascicule I. *Textes littéraires et inscriptions*. Fascicule II : *Monuments figurés* (Première partie) Bruxelles, H. Lamertin, 1894 et 1895.

Il faut se réjouir et se féliciter de voir un savant de la valeur de M. F. Cumont s'attacher à la troublante question des mystères de Mithra. Voici que d'autre part un autre de nos collaborateurs, M. P. Foucart, entreprend de nous éclairer sur les mystères d'Éleusis (*Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXXV, 2^e partie, Paris, Klincksieck, 1895). Le jour va-t-il donc se faire sur ces deux grands problèmes? MM. Foucart et Cumont vont-ils enfin nous initier?

M. C. nous instruit par degrés. Dans les deux fascicules que nous annonçons à nos lecteurs, il publie d'abord les textes, puis une partie des monuments figurés relatifs aux mystères de son dieu. Nous n'avons à parler ici que du premier, mais on nous permettra de vanter en passant la richesse et la nouveauté du second. Pour 133 monuments décrits, il ne compte pas moins de 124 figures et 3 planches hors texte; de ces monuments il en est beaucoup d'inédits, il en est peu que M. C. n'ait vus de ses yeux. Jamais Mithra n'avait rencontré pareil zèle chez ses fidèles!

Les textes recueillis sont de deux sortes, textes littéraires et inscriptions. Les textes littéraires sont rangés dans deux chapitres de très inégale étendue : I. Textes orientaux (quelques textes arméniens); II. Textes grecs et latins. L'ordre adopté pour la publication de ces textes est l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. M. C. ne pouvait en effet songer à l'ordre chronologique, étant donné le grand nombre d'auteurs dont l'époque est incertaine ou inconnue. Sous chaque nom d'auteur, il a mis soit une date

précise, quand la chose était possible, soit une date approximative : quand on ne sait rien, il ne met rien qu'un point d'interrogation. Les textes sont publiés avec tout le soin qu'on pouvait attendre de l'éditeur du traité de Philon de *æternitate mundi*. M. C. fréquente les bibliothèques autant que les musées : il a collationné lui-même plus d'un manuscrit, en a fait collationner bon nombre par des savants compétents et a toujours eu recours aux éditions les plus récentes. Les variantes les plus importantes sont citées au bas des textes, M. C. y joint parfois des conjectures et une courte discussion. En un mot, ce recueil, loin d'être une compilation, témoigne de recherches approfondies et d'une érudition puisée aux sources les plus autorisées. Il est fort intéressant et ce premier degré de l'initiation aux mystères n'est pas fait pour nous décourager : bien au contraire.

En appendice aux textes latins et grecs, M. C. a réuni, sous le titre de noms théophores, tous les noms composés avec Mithra, qui nous sont connus par les auteurs et les inscriptions.

Nous suivrons volontiers M. C. jusqu'au bout et nous attendons avec impatience le spectacle final, c'est à dire l'introduction qui nous donnera la clef de tous ces textes et de toutes ces représentations de Mithra tauroctone. Au moins quand nous passerons au Louvre devant le célèbre bas-relief Borghèse, dont M. C. a si bien raconté l'histoire (n° 6, p. 193 et suiv.) nous saurons exactement à quoi nous en tenir sur le sens de cette scène ce sera déjà un progrès et je suis sûr que M. C. nous apprendra bien d'autres choses encore. Seul en Europe il mérite actuellement le titre de *p(ater) p(atrum) dei solis invicti Mithre*, que nous font connaître les inscriptions ; seul il peut nous initier.

B. H.

A. SCHLEMM. — *De fontibus Plutarchi commentationum de audiendis poetis et de fortuna*. Gœttingen, 1893, in-8°, 402 pp.

La seconde partie de cette dissertation vaut, ce semble, mieux que la première : M. Schlemm y a établi (pp. 85-100), à peu près définitivement à notre avis, contre Duemmler et Giesecke, que la source du *De Fortuna* n'est pas un ouvrage d'Ariston, mais un traité de Zénon.

En ce qui concerne le *De audiendis poetis*, l'auteur lui attribue diverses sources, stoïciennes et péripatéticiennes en majeure partie. En plusieurs endroits, ses conjectures nous paraissent faiblement justifiées. Par exemple l'opinion suivant laquelle la *φρόνησις* est la base des autres vertus morales n'appartient pas en propre à Zénon (p. 74) ; c'est la pure doctrine d'Aristote et le plus autorisé de ses interprètes n'a fait aucune concession aux stoïciens ses adversaires, en déclarant que *ανάγκη... ἡντινοῦν ἀρετὴν ἡθικὴν ἔχοντα φρόνησιν ἔχειν* (*Alex., Quæst. IV, 22, 142, 31, BRUNS*). De même, la définition de la vertu : *ὀρθότητα λόγου καὶ ἀκρότητα λογικῆς φύσεως* (p. 58) paraît empruntée plutôt aux péripatéticiens qu'aux stoïciens, surtout si l'on considère les mots qui la précèdent immédiatement : *τῆς ἀρίστης καὶ θειοτάτης ἕξεως ἐν ἡμῖν*. Il n'est pas certain que la citation : *νήπιιοι οὐδ' ἴσασι, ὅσω πλείετ' ἡμῖσι παντός*, soit due par Plutarque à ses *studia Platonica* (p. 80). Car Aristote fait allusion à ce vers à plusieurs reprises (1098 b, 7 ; 1303 b, 29 ; 892 a, 30 ; 183 b, 22) et il ressort de ses expressions qu'il était devenu proverbial. Rien ne prouve, au contraire, que l'opinion de Plutarque, présentée par M. Schlemm (p. 61) en ces termes : *poesin hominum imitationem esse neque perfectorum neque integrorum sed talium, qui quamquam falsis opinionibus amique perturbationibus laborent tamen saepissime bonum malo praeferant*, soit empruntée aux péripatéticiens. En effet, la doctrine de ceux-ci, que Plutarque exprime ailleurs (*τὴν ἀπάθειαν ἀνέρικτον ἀνθρώπων νομίζουσι, τὴν δὲ μετρυ*

πάθειαν εἰσάγοντες.... μεσότητι τὴν ἀρετὴν ὀρίζονται), n'a avec la première qu'une analogie apparente, car, d'après Aristote, de ce que la vertu est un milieu, il ne résulte nullement qu'elle ne soit, au point de vue du bien, un sommet (*Eth. Nic.*, II, 6, 1107 a, 6).

En revanche, sur d'autres points, les conclusions de l'auteur nous paraissent pouvoir être adoptées sans réserve. Mentionnons, entre autres, les passages où il établit l'origine stoïcienne de certaines parties du *De audiendis poetis* (pp. 53-54; 56; 71-72; 77), où il montre l'impossibilité de prouver, comme a voulu le faire Giesecke, que Plutarque a mis à profit un ouvrage d'Ariston plutôt que toute autre source stoïcienne (p. 58, 78, etc.).

Ce dernier résultat même nous semble de nature à décourager un peu ceux qui seraient tentés de se livrer à des recherches analogues. Que gagnerait-on à avoir démontré que Plutarque a employé, d'une manière générale, des ouvrages stoïciens ou péripatéticiens? L'impossibilité de déterminer les sources d'une façon plus précise, nous empêche de tirer de ces études toute conclusion sur la valeur des renseignements historiques, par exemple, que Plutarque nous transmet. Quand bien même il serait possible d'assigner pour origine à telle partie du *De audiendis poetis* ou du *De Fortuna*, tel ouvrage de Zénon ou de Chrysippe, ce qui est loin d'être le cas, encore la façon dont Plutarque a l'habitude de citer, de mémoire le plus souvent ou en utilisant des résumés de ses lectures, ne nous permettrait-elle pas de faire bénéficier son témoignage de l'autorité de ses sources. Dès lors, à quoi bon dépenser tant de peine et d'érudition pour un aussi mince résultat?

G. RODIER.

Scriptores physiognomonicæ Graeci et Latini, rec. Rich. FOERSTER. Leipz. Teubner, 1893. — Vol. I. *Physiognomica Pseudoaristotelis graecæ et latine Adamantii cum epitomis graecæ, Polemonis e recensione Georgii Hoffmanni arabice et latine continens.* — Vol. II. *Physiognomica Anonymi, Pseudopolemonis, Rasis, Secreti Secretorum latine, Anonymi graecæ, fragmenta, indices continens.*

Le savant éditeur nous soumet dans cette remarquable publication le fruit de plus de trente années de dures et complexes recherches. La physiognomonie, venue d'Orient en Grèce, sans doute à la suite de la médecine empirique, son aînée, ne tarda pas à y prospérer. Aristote systématisa cette nouvelle science et les siècles postérieurs se contentèrent de reproduire, à leur manière, l'œuvre léguée par le maître. De là peu de traités originaux, il est vrai, mais de nombreux manuscrits de chacun d'eux. M. R. Foerster a eu la patience de les réunir tous, d'en étudier les altérations, de les dégager consciencieusement de l'alluvion byzantine; il a épuré ou éliminé les traditions faussées, il a édité les traductions latines, et fait éditer par son ami, M. Hoffmann, les versions arabes; enfin, pour n'omettre aucun des moyens profitables à la constitution des textes, il a même consulté les nombreuses éditions de la Renaissance. Son travail n'est donc pas seulement une judicieuse mise à jour des documents, c'en est en même temps la mise à profit. Il n'y a plus que la synthèse à faire, c'est-à-dire l'histoire pure de la physiognomonie chez les anciens à écrire. M. F. en a lui-même indiqué les grandes lignes dans ses prolégomènes (vol. I. I-CLXXXIX), dans le recueil complet (vol. II, p. 233-352) de tous les passages grecs et latins qui ont trait à cette science curieuse, enfin dans les copieux indices à la fin de son ouvrage (vol. II, p. 353-534).

En tête sont placés les *Physiognomica* attribués à Aristote. Ce produit de l'école péripatéticienne, fait sur des notes inspirées par le Stagiritique lui-

même et composé de deux parties distinctes (I-III, IV-VII) n'est plus aujourd'hui qu'un torse (13 ms); on ne reconnaît plus l'ouvrage original qu'à travers les traités postérieurs dont il a été la principale source. L'importante traduction latine (62 ms.) de Bartholomée de Messana (XIII^e s.) est placée en regard du texte grec; c'est en effet sur un original grec, et non sur une version arabe, que le roi Manfred de Sicile a fait faire cette traduction. Viennent ensuite, éditées par M. Hoffmann, les traductions arabes et latines du traité perdu (sauf un court fragment) de Polémon de Laodicée; ce travail, fort difficile à cause du mauvais état des mss., est pleinement satisfaisant; nous ferons remarquer pourtant qu'il est utile de ne jamais consulter ces textes sans tenir compte de la paraphrase, ou plutôt de l'épitomé d'Adamantius, que M. F. donne à la fin du tome I.

Un païen, fort distraït ou très pressé, est l'auteur du premier traité du II^e vol. Certainement on y retrouve Pseudoaristote, Loxus et surtout Polémon. C'est tout ce qu'il est permis d'en dire; il n'est sûrement pas dû à Apulée. Les traductions latines des trois descendants arabes, assez récents, de Pseudoaristote et de Polémon, et un Pseudoaristote byzantin, plus curieux qu'important, terminent la série des textes de ce précieux recueil.

V. FRIEDEL.

T. Macci Plauti Asinaria by J. H. GRAY, Cambridge, University Press, 1894.

C'est là une fort bonne édition également éloignée d'une trop grande hardiesse conjecturale et d'une trop prudente réserve. M. Gray suit en général le texte de Götz-Löwe, 1881, ce qui lui permet de ne pas avoir d'apparat critique; mais il s'écarte cependant assez fréquemment de cette édition pour adopter quelque autre conjecture ou revenir à la leçon des manuscrits; ce qu'il fait d'ailleurs avec beaucoup de méthode, l'indiquant toujours dans ses notes.

Les notes explicatives sont en assez grand nombre; elles ont le mérite de la sobriété et cet autre aussi que les passages moins clairs sont nettement mis en lumière par le rapprochement de passages similaires empruntés aux autres pièces de Plaute. Cela indique une grande connaissance de la langue du poète comique.

Ce livre est commode à manier, en ce que les mots ou les parties de mots qui ne sont pas dans les manuscrits, grâce à la disposition typographique, sont immédiatement aperçus par le lecteur. Enfin, un index des mots plus difficiles renvoie aux vers où ils se trouvent et aux notes où ils sont expliqués.

Ch. TAILLIART.

ALFRED VON GUTSCHMID; *Kleine Schriften*, herausgegeben von FRANZ RÜHL, t. V, *Schriften zur römischen und mittelalterlichen Geschichte und Literatur*, in-8^o de XXXII-768 p. Leipzig, Teubner, 1894. 24 m.

Ce cinquième et dernier volume des *Kleine Schriften* de Gutschmid contient des travaux inédits et des articles parus dans différents recueils de 1856-1882.

Parmi les réimpressions, figurent de nombreux comptes rendus de livres relatifs : — 1^o à l'histoire romaine. Quelques-uns (tels que celui du manuel de CARL PETER, Halle, 1875) doivent uniquement au souci qu'a eu M. R. d'être aussi complet que possible l'honneur de grossir cette collection. En revanche, il était utile de rendre plus accessibles au public, en les réimprimant, les articles où G. a dit ce qu'il pensait de divers travaux sur le texte ou sur les sources d'Appien, de Dion Cassius, du 8^e livre de Pline, de la géographie d'Ammien Marcellin, et de divers historiens qu'il serait trop

long d'énumérer ici. Signalons cependant le compte rendu des travaux de RÜHL sur les sources de Justin (Teubner, 1872) et sur la diffusion de son histoire au moyen-âge (*id.*, 1871), et l'étude que G. a consacrée aux conclusions de SCHIRREN sur Jornandès et Cassiodore (Dorpat, 1838). Le fait que Mommsen dans son édition de Jornandès (*Monum. German., Auctores Antiq.*, t. V, pars I, p. xx seq.) a adopté les opinions de G. prouve tout l'intérêt que présentent encore ces comptes rendus. — 2° Si nous passons au moyen-âge, nous trouvons l'histoire byzantine représentée dans ce volume par les comptes rendus des histoires grecques de HOPF (Ersch et Gruber, 1, 83 et 86, 1867) et de HERTZBERG (t. I, Gotha, 1876), et des Études byzantines de F. HIRSCH (Leipzig, 1876), dont G. fait un éloge sans restriction¹. — Les travaux de ZEJSCHWITZ sur la Légende impériale au moyen-âge (*Vom Römischen Kaiserthum deutscher Nation*, Leipzig, 1877; — *Das Drama vom Ende des Römischen Kaiserthums*, *id.*, 1878) lui donnent l'occasion de prouver que Méthode de Patara n'est pas, comme le croit Zejschwitz, l'archevêque de Cp. des années 842-7, mais un Méthode qui a écrit ses *Révélations* entre 676 et 678. — Vient enfin une série de comptes rendus des livres parus depuis 1864 sur la question roumaine. G. prend parti pour ROESLER qui soutient la thèse allemande et hongroise contre JUNG qui, avec les Roumains, prétend qu'il est toujours resté de nombreux représentants de cette race des deux côtés des Carpathes. Ces articles de G. résument la polémique engagée sur cette question entre 1864 et 1880, antérieurement aux livres de XÉNOPOL, qui ne paraissent pas d'ailleurs l'avoir résolue définitivement.

Suivent divers travaux parus depuis 1856 et notamment une longue étude (de 1857) sur la chronique polonaise de Vincent Kadlubek (1160-1223, évêque de Cracovie de 1207-1218) où G. montre comment K. a fabriqué lui-même la plus grande partie des légendes auxquelles il attribue une origine populaire. — On lira aussi avec intérêt un travail déjà paru en 1863 dans les *Grenzboten* sur la limite entre l'antiquité et le moyen âge. G. soutient que le moyen âge commence pour l'orient, en 641 (conquête de la Perse et de l'Égypte par les Arabes) et en 572 (les Lombards définitivement établis en Italie) pour l'occident latin et germanique.

La partie inédite comprend : une série de précieuses leçons professées à Kiel sur ce qu'étaient les histoires perdues de Q. Fabius Pictor, de Caton, de Licinius Macer (annales d'au moins 21 livres), de Nicolas de Damas (histoires en 144 livres ; vie de César), d'Eusèbe (histoire d'Auguste à 283); — une étude sur la persécution de Décius qui n'a été systématiquement dirigée que contre le clergé; — une autre sur Apollonius de Tyane (il a fleuri de 84 à 97 de notre ère); — un véritable traité sur Dion Cassius et sur son œuvre, où, à l'aide de fragments des *Anecdota* de Bekker négligés par Dindorf, G. refait la distribution des livres à partir du 60^e; selon lui, le 60^e comprend les années 41-46; le 61^e les années 47 à 50; le 62^e irait de 59 à 68; le 65^e de 70 à 79; les livres 70 à 73 vont, comme dans Dindorf, de 148 à 193, mais cet intervalle de temps est tout autrement réparti entre eux; le livre 74 est tout entier consacré à 193, etc; — un essai de reconstitution des deux premiers livres de Trogue Pompée, qui aboutit à cette conclusion que Trogue a pris dans un même compilateur grec, Timagène,

1. Cf. *Dys. Zeitsch.*, 4, 1895, p. 205-6, un compte rendu, où M. Krumbacher a énuméré les articles qui, dans les cinq volumes des *Kl. Schriften*, peuvent intéresser l'histoire byzantine.

des sources plus anciennes et très diverses; — une étude sur Ammien Marcellin et sur son œuvre que G. loue à peu près sans réserve, sauf pour la forme; — une critique de la cosmographie d'Ethicus; elle serait l'œuvre d'un moine franc du midi de la Gaule qui aurait vécu entre 630 et 640 à la cour de Dagobert; — une note sur la cosmographie de Ravenne, dont l'original serait grec; — une autre qui prouve l'existence de la chorographie d'Agrippa à côté de la carte du monde de l'Empereur Auguste; — un long traité sur le Διαμερισμός τῆς γῆς de la chronique pascale et sur les autres remaniements de la liste des peuples de la Genèse. Après avoir énuméré les diverses altérations ou copies de cette liste et les recensions du Διαμερισμός G. les étudie successivement, en détermine la valeur respective, puis il essaie de rétablir chacune des parties de l'ouvrage primitif. Ce travail sera désormais à consulter à côté de ceux de Gelzer (Sextus Julius Africanus), de Krusch (Grég. de Tours dans les *Monum. German.*), de Mommsen (éd. de la chronique pascale dans les *Monum.*) et de Frick (*Chronica minora*).

En tête de ce tome et en manière de préface, M. Rühl a mis une vie de Gutschmid et, à la fin, une table chronologique de ses écrits, avec leur bibliographie. Enfin un index rerum et une liste des textes étudiés et critiqués facilitent l'usage des divers écrits réunis dans ce volume.

J. LAURENT.

Iphigenie auf Tauris, éd. SCHÖNE, KÖCHLY, revue par E. BRUHN¹.

A propos de l'article que nous avons publié dans le dernier numéro de cette Revue sur l'édition d'Iphigénie en Tauride par M. Ewald Bruhn, l'auteur s'est plaint que nous lui ayons reproché d'ignorer l'édition de Chr. Ziegler. Il prétend la connaître; seulement il a cru inutile de la mentionner. Mais c'est là précisément ce que nous reprochons à M. Bruhn. L'édition Ziegler est une édition critique: or de telles éditions, quand elles sont bien faites, et c'est le cas ici, doivent servir de point de départ pour tout ce qui concerne la constitution du texte à l'aide des manuscrits. On n'a plus, si l'on a encore quelques doutes, qu'à faire une révision des manuscrits, révision devenue facile et pouvant alors aboutir à des résultats définitifs; mais il est évident que cette révision ne peut être faite qu'avec cette édition critique: elle ne doit être qu'une collation dernière des manuscrits avec cette édition. M. Bruhn, lui, nous met bien dans l'embarras. Prenons seulement deux exemples: au v. 34, Ziegler donne deux leçons *ἰερείαν* B, *ἰερίαν* e ras. C; M. Bruhn ne dit rien sur ce passage; au v. 103, Ziegler, *ἀπαλλαγθέντε* B et C; M. Bruhn: *ἀπαλλαγθέντε* C, *ἀπαλλαχθέντες* P. Qu'allons-nous faire ici? Si nous savions que sur ces deux passages, la leçon de Ziegler a été révisée devant les mss., nous serions fixés; mais M. Bruhn ne mentionne pas Ziegler; nous avons donc une lecture de Ziegler, une autre toute différente de Bruhn; nous sommes en présence de ce que les rhéteurs anciens appelaient un *ἀσίστατον*; nous avons devant nous deux témoignages contradictoires d'égale valeur; nous ne pouvons pas nous prononcer.

Voilà la lacune que nous avons cru devoir signaler dans le présent ouvrage. Nous avons d'ailleurs rendu pleine justice à l'auteur: cette édition, nous le répétons volontiers, mérite d'être vivement recommandée.

Albert MARTIN.

1. Cf. pl. h., p. 94.

Esaias LALIN. *De particularum comparativarum usu apud Terentium*. Norrco-piae, MDCCXCIV. In-4°, 34 p.

Travail consciencieux et estimable, qui, sans apporter de bien grands résultats, contribue à faire connaître certaines particularités de la syntaxe de Térence. On y pourrait relever quelques erreurs. Ainsi il arrive plusieurs fois que l'auteur fait porter la comparaison sur une proposition principale, alors qu'elle porte sur une subordonnée (p. ex. : *Phorm.* 348 et *Ad.* 211 = p. 7 ; *Phorm.* 581 = p. 13 ; *Hecyr.* 264 = p. 18). Ailleurs, des textes sont mal interprétés (*Phorm.* 813 = p. 22 ; *Phorm.* 413 = p. 23, etc.). Si M. Lalin avait connu l'excellente *Syntaxe* de Riemann, son ouvrage aurait gagné, çà et là, en exactitude et en précision.

P. T.

Paolo BELLEZZA. *Dei fonti e dell'autorità storica di C. Crispo Sallustio*. Milano, cooperativa editrice italiana ; 1891.

Cette dissertation, couronnée par l'Académie des Sciences et Lettres de Milan, comprend trois parties. La première seule est consacrée à la question proprement dite des sources de Salluste, question fort peu étudiée jusqu'ici et que les efforts de M. Bellezza ne me paraissent pas avoir fait avancer sensiblement, surtout en ce qui concerne les *Histoires*. D'ailleurs, du grand ouvrage de Salluste il nous reste si peu de chose, que les philologues qui pourront reprendre cette recherche sont à peu près sûrement condamnés à perdre leur temps et leur ingéniosité en de vaines conjectures. Quant au *Catilina* et au *Jugurtha*, je crois qu'il serait possible d'arriver à des résultats plus précis et plus certains que ceux de M. Bellezza, qui accepte trop facilement les citations de Salluste comme des preuves de recherches personnelles et de consultation directe, qui n'approfondit pas avec assez de pénétration les rapprochements qu'il indique du texte de son auteur avec les autres documents conservés, qui, par dessus tout, emploie une méthode d'investigation et d'exposition artificielle et compliquée : c'est ainsi que les sénatus-consultes, les lettres lues au Sénat, les discours de Cicéron, la tradition orale, les souvenirs de Salluste figurent à la fois parmi les sources certaines et les sources probables du *Catilina*.

Dans la 2^e partie de son travail, M. B. étudie l'autorité historique de Salluste. Ses conclusions sont favorables à l'historien, auquel on peut reprocher sans doute des inexactitudes de détail, mais qui ne mérite pas, dans le *Jugurtha* surtout, les accusations de partialité dont on l'a poursuivi. Ici M. B. n'apporte pas grand'chose de neuf : autant la question des sources de Salluste a été négligée, autant son autorité historique a été l'objet de travaux nombreux et sérieux, qu'il connaît bien et dont il s'approprie judicieusement les solutions les plus modérées et les plus raisonnables.

La 3^e partie est consacrée spécialement aux discours et aux lettres insérés par Salluste dans ses divers ouvrages. M. B. s'attarde un peu longuement à démontrer que ces morceaux oratoires ne sont pas des documents authentiques, mais des fictions de l'auteur ; démonstration à peu près inutile en soi, mais intéressante par les nombreuses remarques sur le style de Salluste dont elle est appuyée. Se demander après cela, quelles sont les sources et l'autorité de ces discours et lettres, c'est poser un problème résolu d'avance. Pourquoi M. B., qui l'a senti (p. 167), a-t-il écrit quand même les dernières pages de sa dissertation ? En somme, cette 3^e partie aurait pu très avantageusement être fondue dans les deux autres.

M. Bellezza a publié aussi, dans les mémoires du R. Istituto Lombardo (1891), un travail de nulle valeur sur les sources de Tacite (*Dei fonti letterari di C. C. Tacito nelle Storie e negli Annali*).
Philippe FABIA.

R. BEER, *Handschriftenschatz Spaniens*. Wien, 1894. 753 pp. gr. in-8°. (Tirage à part des Comptes rendus de l'Académie de Vienne, t. CXXIV à CXXXI).

Grâce à Iriarte, Miller et Graux, les manuscrits grecs conservés en Espagne sont aujourd'hui assez exactement connus. On ne peut pas en dire autant des mss latins, beaucoup plus nombreux. Pourtant ils ont été aussi l'objet de travaux considérables. Deux missions de l'Académie de Vienne, celle de G. Løwe (1878 à 1879) et celle de M. R. Beer (1886 à 1888) ont été particulièrement riches en résultats utiles. Ces deux savants étaient chargés de rechercher en première ligne les mss des Pères de l'Eglise; mais ils n'ont eu garde de négliger les auteurs profanes. Les philologues ne feront guère moins usage que les théologiens de la *Bibliotheca patrum latinorum hispaniensis* p.p. M. W. v. Hartel d'après les notes de Løwe, complétées par M. Beer (t. I, Vienne, 1887). Le présent livre aussi forme un précieux complément de la *Bibliotheca patrum hispaniensis*. On pourrait l'intituler Catalogue des catalogues des mss d'Espagne. Il énumère, dans l'ordre alphabétique des lieux, 616 dépôts de mss., publics ou particuliers, disparus ou existants, et à propos de chacun, il indique les travaux bibliographiques auxquels il a donné lieu, avec des extraits ou de courtes appréciations, à l'occasion. Pour donner une idée de l'abondance des renseignements, nous ne citerons qu'un fait : M. Beer a pu enregistrer 62 catalogues inédits des différents fonds de la seule bibliothèque royale de l'Escorial, et, dans le nombre, une copie du plus ancien de tous, dont Graux déplorait la perte, *Essai*, p. 161. Outre ce résumé, le plus complet qui existe de tout ce qui a été publié sur la matière, M. Beer rend compte de ses propres recherches sur environ 2 000 mss dans près de 80 dépôts, dont les résultats seront publiés ultérieurement. Peut-être, à séparer ces deux éléments, catalogue des catalogues et rapport sur la mission de l'auteur, l'ouvrage eût-il gagné en netteté et en clarté.

Dans une substantielle Introduction, bien faite pour confondre les gens d'esprit qui appellent faiseurs de catalogues ceux qu'ils veulent accabler de leur dédain, M. Beer montre, avec une grande hauteur de vues, le parti que peuvent et doivent tirer de pareils travaux d'inventaire, l'histoire de la civilisation, l'histoire des lettres, et la critique des textes. Ce dernier point, particulièrement intéressant pour nos lecteurs, est mis en lumière, avec une compétence particulière aussi, à propos du texte de Juvénal, p. 35 à 39. Et l'auteur ajoute : « Ce que je viens de tenter pour Juvénal, on le ferait avec plus de fruit encore pour d'autres auteurs classiques, Sénèque, Lucain, Ovide, Cicéron et surtout Virgile. La philologie voit s'ouvrir ici un vaste champ, vierge encore. En le cultivant comme il mérite de l'être, on verra que l'Espagne du moyen âge n'est guère inférieure aux autres nations civilisées pour l'étude et la propagation des monuments littéraires de l'antiquité classique. »

Le volume se termine par une table des noms propres et un triple tableau des mss datés, des mss signés et des mss à miniatures.

Max BONNET.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

UNE ÉPIGRAMME SUR LA BATAILLE D'ACTIUM

Une pièce de vers en souvenir de la bataille d'Actium et de l'entrée d'Octave en Égypte après cette victoire (30 a. C. n.) ne saurait manquer d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue de Philologie* et du monde savant en général.

Ces vers, dont je donne plus loin le texte, se trouvent dans le Papyrus CCLVI du Musée Britannique. Ce papyrus¹ renferme, au *recto*, quatre pièces relatives à la fourniture du blé pour semence aux δημόσιοι γεωργοί du nome d'Arsinoé, et l'épigramme en question, — au *verso*, les restes de trois discours ou exercices de rhétorique, malheureusement très endommagés. Les quatre pièces du *recto*, écrites de différentes mains, portent des dates comprises entre les années 5 et 15 p. C. n. L'épigramme, écrite d'une main qui n'est celle d'aucune des quatre pièces, est évidemment du même temps. Elle est en onciale; les caractères, de grandeur moyenne, sont nets, bien marqués et d'un type qu'on reconnaît desuite comme appartenant à la première moitié du premier siècle².

L'épigramme n'est pas complète, le papyrus ayant été endommagé par les vers et par le frottement; mais les lacunes (excepté dans la première ligne) sont de peu d'étendue, et l'on peut espérer rétablir tout le texte à l'aide de conjectures. J'ai profité, pour la restitution que je donne ci-dessous, de quelques lectures que m'a suggérées le Prof. Buecheler, de Bonn. Les lettres dont la lecture est douteuse sont indiquées par un point placé au-dessous. Les mots et syllabes abrégés sont mis entre parenthèses.

Ἄκτιον ἀμ[φιέπων, ἄνα ν]αυμάχε, Κ(αί)σαρος ἔργων
μνημα, κ(αί) ε[ὑτυ]χέων μαρτυρή καμάτων,
αἰῶνος σ[τό]μασιν βεβοημένε· σοί γάρ Ἄρηος
π[νεύμα]τα καὶ σακέων ἐστόρεσεν πάταγον.

1. J'en ai donné récemment la description dans le *Catalogue of Additions to the Manuscripts in the British Museum in 1888-1893*, p. 417.

2. Cf. *Palaeographical Society*, series II, plates 144, 145, 183.

5. εἰρήνης † μοχθους εὐώπιδος ἔνθα κλαδεύσας
 γῆν ἐπὶ Νειλῶτιν νίσειο γηθαλέος,
 εὖνο[μίης] φόρτοισι καὶ εὐθενίης βαθυπλούτου
 βρι[θό]μενος βύζην, Ζεὺς ἄτ' Ἐλευθέριος.
 δωροφόροις δὲ χέρεσσιν ἐδέξατο Νεῖλος ἄνακτα
10. κ(αὶ) δάμαρ ἢ χρυσέοις πήχεσι λουομένη
 ἀπτόλεμον καὶ ἄδην Ἐλευθερίου Διὸς ὄμβρον·
 ἀτρεκέες ἐσβέσθη δ' οὐνομα † κ(αὶ) πολέμου.
 χαῖρε, μάκαρ Λευκᾶτα Διὸς [Κρον]ίδαο, Σεβαστοῦ
 νικ(αῖ)ων ἔργων ἐν πρυτάνευμα καλόν.

1. ἄνα suppl. B(uecheler). 4. πνεύματα suppl. B. 5. μοχθους : MS. ut videtur μοχθος, cum υ superscr. 6. Νειλῶτιν : MS. νιλωτιν. 11. Ἐλευθερίου : MS. ελευθεριον. 12. καί : ita in MS. satis clare legitur; πάν coni. B. 13. Κρονίδαο : MS. ... εἰδαο, supra μεγάλοιο, quod deletum est. Κρονίδαο coni. B.

Il ne saurait y avoir de doute sur le sens général de la pièce. Il va de soi que le dieu spécialement lié à Actium est Apollon¹. L'épithète ναυμάχος et l'emploi de mots comme μνήμα et μαρτυρίη pourraient faire penser à l'offrande à Neptune mentionnée par Suétone², d'autant que le temple d'Apollon existait avant la bataille; mais le dernier distique (Χαῖρε, μάκαρ Λευκᾶτα Διὸς Κρονίδαο) exclut cette supposition et indique clairement Apollon qui était Λευκάτας aussi bien qu'Ἄκτιος³. La restauration de son temple par Auguste⁴ justifie le poète qui le prend à témoin de la grande victoire.

Au v. 3, le sujet change, car ἐστόρεσεν ne peut avoir pour sujet qu'Auguste lui-même; et le poète (qui sans doute résidait en Égypte et selon toute probabilité était un grec d'Alexandrie), vient à rappeler l'accueil qui fut fait au vainqueur dans la contrée du Nil. En saluant Auguste du nom de Ζεὺς Ἐλευθέριος, il ne faisait qu'employer un titre bien connu. On le retrouve non seulement dans une autre pièce égyptienne adressée

Καίσαρι ποντομέδοντι καὶ ἀπείρων κρατέοντι
 Ζανί, τῷ ἐκ Ζανὸς πατρός, Ἐλευθερίῳ⁵,

1. Voy. par exemple STRABON VII, 325 : καὶ ἱερὸν τοῦ Ἄκτιου Ἀπόλλωνος ἐνταῦθ' ἔστι πλησίον τοῦ στόματος, λόφος τις ἐφ' ἧ ὁ νεώας, καὶ ὑπ' αὐτῷ πεδίον ἄλλοις ἔχον καὶ νεώρια, ἐν οἷς ἀνέθηκε Καῖσαρ τὴν δεκαναίαν ἀκροβίνιον, ἀπὸ μονοκράτου μέχρι δεκάρους).

2. Aug., 48 : Locum castrorum quibus fuerat usus exornatum navalibus spoliis Neptuno ac Marti consecravit.

3. STRABON, X, 452.

4. SUÉTONE, *loc. cit.* : ampliato vetere Apollinis templo.

5. CIG., 4923.

mais aussi en prose, dans une simple dédicace : ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος, θεοῦ υἱοῦ, Διὸς Ἐλευθερίου, Σεβαστοῦ κ.τ.λ.¹.

V. 10. L'épouse du Nil est probablement Εὐθηνία, qui figure en cette qualité sur les monnaies d'Alexandrie, et dont on peut bien dire qu'elle reçoit, nouvelle Danaé, la riche pluie de Zeus. L'épithète χρυσέοις s'expliquerait aisément avec cette interprétation.

Les seuls passages douteux du texte sont aux v. 5 et 12. Dans le premier, il semble impossible de lire sur le papyrus autre chose que μόθος, qui, même corrigé en μόχθους, est certainement faux. Il faudrait quelque mot qui s'accorderait, comme complément, avec le participe κλαδεύσας, mais jusqu'à présent je n'ai pas trouvé de correction satisfaisante. — Au v. 11, la correction Ἐλευθερίου s'impose comme certaine. — Au v. 12, la position de και est si étrange qu'elle est presque impossible à admettre et la correction, πᾶν, proposée par Buecheler, semble absolument préférable. D'autre part, il est possible que le poète ait risqué une forte inversion et que le vers, mis en prose, donne : ἀτρεκέες δ' ἐσβέσθη και τὸ ὄνομα πολέμου, « le nom même de la guerre fut absolument supprimé ».

Il semble inutile de rechercher l'auteur de cette intéressante épigramme. Le Prof. Buecheler a proposé Krinagoras, en l'honneur de qui Diotimos a écrit une pièce contenant l'expression σακίων πάταγος², qui pourrait bien être une réminiscence de notre épigramme. Mais l'expression a d'abord appartenu à Callimaque³, et rien ne prouve que le Krinagoras rappelé par Diotimos soit le poète auteur d'épigrammes. En résumé, quoique la conjecture de Buecheler mérite d'être mentionnée, elle ne peut être tenue pour convaincante, et en attendant de nouvelles preuves, nous classons notre épigramme parmi les ἀδέσποτα.

Pour la date, elle ne peut être antérieure à 27 a. C. n., à cause de l'emploi du titre de Σεβαστός au v. 18.

Enfin, ces vers ne sont pas sans intérêt pour les lexicographes. On y rencontre des mots rares : γηθαλέος, ἄδηρις et surtout πρυτάνευμα, pour lequel H. Estienne ne peut citer d'autre autorité que Theophylactus Simocatta, postérieur de six siècles à l'épigramme alexandrine.

Frédéric G. KENYON.

1. CIG., 4715.

2. Anth. Pal., VII, 227.

3. Lavacra Palladis, 44 : ἵππων και σακίων ἀδομένα πατάγῳ.

REMARQUES SUR L'ÉPIGRAMME GRECQUE

DÉCOUVERTE PAR M. KENYON

Malgré l'excellent commentaire du savant éditeur, la pièce de vers qu'on vient de lire présente encore plusieurs obscurités. Essayons donc de comprendre avant de compléter et de corriger : l'interprétation doit primer, ou tout au moins précéder, la constitution critique du texte. Apollon est invoqué au commencement et à la fin de l'épigramme. Aussi, quand on rencontre au vers 4 un verbe à la troisième personne (ἑστόρεσεν), est-on naturellement amené à le rapporter à César Auguste, qui vient d'être nommé (v. 1). J'avais d'abord suivi M. Kenyon dans cette voie, mais je me trouvai bientôt arrêté par de grandes difficultés. Auguste est apostrophé au v. 6 ; écrivons-nous *νίσσετο* pour *νίσεο* ? Soit. Mais comment expliquer le pronom *σοί* au vers 3 ? Ce n'est pas pour Apollon qu'Octave remporta la victoire. Ces considérations et d'autres encore, dont je fais grâce au lecteur, me font penser qu'à partir du vers 3, le poète adresse la parole, non plus au dieu, mais au prince. Aussi bien, est-ce là le personnage qu'il veut exalter et flatter.

Relisons maintenant le texte. Pour des raisons faciles à comprendre, je supplée ἀμ[φιέποις] ou ἀμ[φιπόλει], plutôt que ἀμ[φιέπων], je prends Ἄκτιον pour un adjectif, et j'écris au vers 2 μαρτυρή<ν>. Le dieu est prié « de veiller sur le monument des hauts faits de César qui s'élève à Actium, et qui témoignera de ses glorieuses fatigues ». Puis, se tournant aussitôt vers le vainqueur, le poète continue

Αἰῶνος σ[τό]μασιν βεβοημένε, σοὶ γὰρ Ἄρηος
πν[εύμα]τα καὶ σακίων ἐστόρεσεν πάταγον

Je conserve les suppléments de l'éditeur, je ne change que la ponctuation. Remarquons d'abord que le participe passé βεβοημένε ne peut s'appliquer à la gloire du vainqueur dans les siècles futurs.

Je crois que le poète fait allusion aux oracles que Virgile fait remonter au temps d'Enée (*Æn.*, VI, 798) :

Ujux in adventum jam nunc et Caspia regna
responsis horrent divom et Maeotia tellus,
et septemgemini turbant trepida ostia Nili.

Le sens de notre distique est : « Car c'est pour toi, héros annoncé par les voix de l'éternité, qu'Apollon calma la tempête d'Arès et fit taire le choc bruyant des boucliers. »

V. 5. μόθους n'a pas de sens. Je ne vois que πτόρθους qu'on puisse mettre à la place. Allusion aux rameaux d'olivier.

V. 10. Quelle est l'épouse du Nil ? est-ce vraiment Εὐθενίη ? J'hésite à adopter cette ingénieuse conjecture de M. Kenyon, parce que, au v. 7, Auguste amène en Égypte cette même εὐθενίη. Ne serait-ce pas plutôt la terre d'Égypte, que le Nil féconde ? En se servant du verbe λουομένη, le poète semble faire allusion aux inondations et laisser entendre que *la paix d'Auguste* et la pluie d'or qu'elle répand sur le pays l'enrichissent encore plus que les eaux de son fleuve. Χρυσέαις πήχεισι « avec des bras d'or ». Cela est fort étrange, et la leçon est d'autant plus suspecte que χρυσέαις, pour χρυσέαις, n'est excusé par aucune nécessité métrique. N'hésitons pas à écrire χρύσειον. Πήχεισι λουομένη ὄμβρον peut se tourner plus clairement par πήχεις λουομένη ὄμβρω.

V. 12. L'hyperbate de καί est bien mauvaise. Il faudra cependant la tolérer, parce que πᾶν ne serait guère moins mauvais, et que je ne vois d'autre remède que de substituer νείκεος à ἀτρεχέας. Le remède serait violent. Il est vrai que le copiste paraît avoir eu sous les yeux un manuscrit peu lisible, la faute du vers 5 l'indique assez.

V. 14. Ἐν πρυτάνευμα καλόν. Ces mots sont obscurs pour moi. Équivalent-ils à εἰς πρύτανι κάλλιστε ? L'emploi de πρυτάνευμα dans le sens actif de « celui qui préside » est sujet à caution. — Suivant l'usage, le poète finit en adressant un salut au dieu. On peut considérer ce dernier distique comme la *clausula* placée à la suite de trois couplets de deux distiques.

Henri WEIL.

DEUX LETTRES DE CL. DE SAUMAISE A J.-A. DE THOU

SUR LES

ANTHOLOGIES GRECQUE ET LATINE

(1615)

Les deux lettres suivantes, écrites par Claude de Saumaise à Jacques-Auguste de Thou ont trait au prêt demandé par l'érudit dijonnais du fameux manuscrit grec de l'*Anthologie palatine*. Saumaise avait déjà étudié ce manuscrit à Heidelberg en 1609; mais, au moment, d'en préparer une édition, s'apercevant de l'état incomplet de ses notes et collations, il avait sollicité, par l'intermédiaire de Nicolas Rigault, garde de la Bibliothèque du Roi, le prêt de ce manuscrit à Paris, où le volume, à la demande de de Thou, fut envoyé par l'Électeur palatin. Saumaise, retenu à Dijon, obtint bientôt de de Thou que le manuscrit lui fût confié (1^{er} avril 1615), et, quatre mois après (2 août), il demandait une prolongation du prêt. Il travaillait, en effet, activement alors à la nouvelle édition de Spartien et des autres auteurs de l'*Histoire Auguste*, qui devait paraître à Paris, chez le libraire Drouart, à quelques années de là seulement, en 1620.

Dans la première lettre, Saumaise fait à de Thou un historique des diverses collections d'épigrammes grecques de Meléagre, Philippe, Agathias, Constantin Cephala et Planude, et lui trace le plan de l'édition nouvelle, d'après l'« ancien ordre selon le temps des auteurs », qu'il se proposait de donner de l'*Anthologie grecque*¹.

A la fin de la seconde lettre, Saumaise annonce à de Thou « qu'il est tombé comme du ciel entre ses mains un livre écrit à la main mirifique et contenant grand nombre d'épigrammes latines ». Il s'agit du célèbre recueil connu sous le nom de *Codex Salmasianus*², qu'on savait déjà avoir été donné à Saumaise par « Jean Lacurne, habile homme, bailli d'Arnai-le-Duc³. » Le dernier éditeur de l'*Anthologie latine*, M. A. Riese⁴, fixait à une

1. Elle ne fut jamais publiée; les matériaux en sont conservés à la Bibliothèque nationale, mss Suppl. grec 557 et 448 v.

2. Bibl. nat., ms. latin 10318. Il y en a un fac-simile dans les *Exempla codicum latinorum* de MM. Zangemeister et Wattenbach (1876), pl. 46; cf. L. DELISLE, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 214.

3. *Menagiana*, t. III, p. 14 et 81, cité à la p. XLVI de l'*Epistola dedicatoria* du t. I de l'édition de l'*Anthologie latine* de Burmann, qui rapporte également deux notes de l'édition de l'*Histoire Auguste* donnée par Saumaise, dans lesquelles il est fait mention du manuscrit de Jean Lacurne.

4. *Anthologia latina*, pars prior, fasc. 1, ed. altera, 1894 (Teubner), praef., p. xiv.

époque postérieure à 1609 l'acquisition par Saumaise de ce manuscrit; on sait maintenant que cette bonne fortune lui échut vers le milieu de l'année 1615.

H. OMONT.

I

Monsieur,

L'affection que je sçai que vous me portés, pour savoir que vous la portés en general à tous ceux qui se meslent des belles-lettres, l'honneur desquelles vous avés pris il y a longtemps en vostre garde et protection, me fait prendre la hardiesse de vous faire une requeste que vous pourriés juger incivile et temeraire si elle n'estoit supportée du désir que j'ai de proffiter au public.

C'est touschant le manuscrit Palatin, qu'il vous a pleu tirer de la bibliothèque du Prince pour le faire venir à Paris en ma consideration et à la prière que vous en fit monsieur Rigault. Et comme je n'ai eu le moyen d'eschapper cest esté pour l'aller voir sur les lieux, j'oserai vous supplier me tant faire de bien que de permettre qu'il me soit icy envoyé pour m'en servir en l'edition que je désire de donner de tous les epigrammes grecs, tant imprimés que non imprimés. Ce n'est pas pour le garder long temps, et ce que j'ai envie d'en faire n'est aultre chose que de conferer encor une fois exactement l'archetype avec l'extraict que j'en fis du temps que je demeurois en Allemagne et d'autant que j'estois encor fort jeune et peu expert à manier les manuscrits grecs, ayant fait mon apprentissage sur celuy là, qui n'est pas des plus faciles, ni des plus traittables, j'ai raison de craindre que je n'aye omis une infinité de choses, que je pourrai à present mieux remarquer, pour avoir un peu plus d'usage que j'en avois lors. Oultre cela encores il sera bon que je prenne de près garde à l'ordre qui est gardé dans le manuscrit pour en advertir le lecteur en l'edition que j'en donnerai; ce que j'ai regret de n'avoir pas fait assés diligemment au temps que je l'avois en ma puissance, m'estant contenté seulement d'en tirer ce qui n'estoit pas imprimé et conferer ce qui l'estoit, sans me beaucoup soucier de la suite des epigrammes, qui pour lors mesme ne me sembloit aucunement bonne, ains du tout confuse et impertinente, et avoi pris dessein de desbrouiller ce grand chaos d'epigrammes pour le remestre en la forme qu'il avoit anciennement, qui estoit telle.

Meleager Tyrius, un des meilleurs poetes de son temps et contemporain à Menippus le Cynique, fit une collection de tous les plus anciens epigrammataires qui avoient vescu devant luy et de

ceux mesme qui vivoient quant et luy, comme de Sappho, de Callimache, de Simonides, d'Anacreon, d'Antipater Sidonius, Mnassalcas et les aultres.

Depuis ce Meleager, et à son exemple, un certain *Philippus* fit le semblable sous Auguste Cæsar et ramassa en un tous ceux qui avoient esté depuis Meleager et ceux qui vivoient de son temps, comme de Zonas, d'Antipater le Thessalonicien, de Diodore, de Philodemus, grand ami et compaignon de ce Pison, contre lequel est si virulente et si aigre l'oraison de Ciceron et de quelques aultres dont il met les noms en un epigramme qui serroit de preface à sa compilation, où il fait comparaison de chasque poete à une fleur, comme avoit fait auparavant luy Meleager. Or quand à ces deux premiers il[s] n'avoient pas tenu d'aultre ordre que celui des lettres et avoient disposé la tissure de leur couronne κατὰ στοιχεῖον du nom des autheurs, comme Alceus, Alexander, Anacreon, Antipater, Bion, Diodorus, Dositimus, Evenus, Zonas, Ἡρόνη, etc.

Agathias n'en fit pas ainsi, qui, du temps de Justinian, à l'imitation de ces deux anciens, compila une collection qu'il intitule : Κύκλον νέων ἐπιγραμμάτων, composée de tous les epigrammataires qui vivoient lors, ou qui avoient vescu depuis Philippus, le dernier collecteur, assavoir : de Paulus Silentiarius, de Palladas, de Julian l'antecesseur, Macedonius le consul, et tous les aultres de semblable farine, les uns bons les aultres mauvais. Il suivit donc tout un aultre train en la disposition de ses epigrammes ralliés que n'avoient fait les deux anciens Meleager et Philippus, et luy prit fantaisie de reduire les diverses matieres traitées dans les epigrammes des autheurs de sa collection sous des titres generaux : ἐπιτυμβικῶν, ἐρωτικῶν, ἀναθηματικῶν, συμποτικῶν, σχωπτικῶν, ἐπιδεικτικῶν.

Après *Agathias*, un certain *Constantinus Cephalas*, sous le regne de Michael Palæologue ou un peu plus haut, voulut faire un corps de ces trois compilateurs et les reduire tous trois en une Geryon, et s'advisa de garder la forme qu'avoit observée *Agathias* en son cercle d'epigrammes comme la meilleure. Mais en beaucoup de lieux il s'est tant trompé qu'il a mis sous le titre d'ἐπιτυμβικῶν ce qui appartenoit ad ἀναθηματικά, et au contraire ; et ce pour n'avoir pris le sens des epigrammes et nommement des plus anciens.

Et de ceste belle masse, sans forme et sans ordre, *Planudes* nous a donné l'Anthologie, que nous avons et que nous lisons à present, où Dieu sçait s'il s'est donné carrière à mutiler, corrompre, gaster et renverser la naiveté, le sens et la grâce des autheurs, qu'il avoit en main, en y mettant du sien plus qu'il n'estoit de

besoin, tantost des mots, tantost des vers entiers. En somme il se peut dire que librement il en a faict comme des choux de son jardin, tant il s'est permis de licence à en user trop privement, plustost en abuser.

J'avoï donc dessein de restablii cest ancien ordre selon le temps des autheurs et remettre sus en son entier le *Στεφανὸν* de Meleager, celuy de Philippus et le *Κύκλον νέον* d'Agathias, en redonnant à Cephalas ce qu'il a donné du sien, qui est une infinité d'epigrammes sur des subjects chrestiens et de la façon de son temps, qui n'estoit pas des meilleurs. Ainsi, après avoir rendu à chacun sa chacune, et fait distinction des anciens epigrammataires et des modernes, je n'aurai pas fait une petite besoigne, ni peu proffitable au public, car c'est où se sont trompés depuis cent ans en çà tous les plus doctes que ce siecle ait porté, quand ils ont voulu tirer en tesmoignage tels et tels epigrammataires pour faire preuve de quelque sisteme, qui estoit devant ou après la vie de ces autheurs là, qu'ils citent pour tesmoins, ce qu'il me sera fort aisé de monstrer. Voilà le dessein que je m'estois formé et que j'espere suivre. Si vous le trouvés bon, je vous prie me faire cest honneur de m'en donner vostre advis.

Je suis maintenant après mes observations sur le *Spartian* et ses suivants, et y peus donner quelque chose de bon mesme après feu monsieur Casaubon¹, et de bon heur j'ai rencontré une edition faite à Milan, par magistrum de Lavagna, anno a nativitate Christi MCCCCLXXV², qui m'a infiniment servi, pour estre du tout pareille et conforme aux meilleurs manuscrits que j'en aye veu. Or celle de Venise que monsieur Casaubon estimoit estre la premiere n'est que de l'année CIOCCCLXXX³. Je me despescherais le plus que je pourrai, afin de ne point retarder l'edition qu'en prepare Drouart.

Cependant je suis et serai toute ma vie, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur.

C. SAUMAISE.

A Dijon, ce 1 d'avril 1613.

(*Au dos :*) A monsieur monsieur de Thou, conseiller du Roy en ses Conseils d'estat et privé, et president en sa cour de Parlement, etc., à Paris⁴.

1. L'édition de Casaubon avait été publiée à Paris, chez le libraire Drouart, en 1603.

2. HAIN, *Repertorium*, n° 14561.

3. HAIN, *Repertorium*, n° 14563. — Il y en a une autre de Venise, 1489 (HAIN, n° 14562).

4. Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 803, fol. 93 et 91.

II

MONSIEUR,

J'ai reçu le manuscrit Palatin, qu'il vous a pleust mestre en main à monsieur Rigault pour me faire tenir. J'en aurai le soin qu'il appartient d'avoir d'un livre rare et précieux comme il est, et mettrai toute la peine qu'il me sera possible à le r'envoyer seurement, sans qu'il puisse courir fortune d'estre ny perdu, ny esgaré. Mais comme j'ai desjà pris une fois la hardiesse de vóus importuner pour l'avoir en ma jouissance quelque temps, plus facilement la prendrai-je encor pour vous prier que si le temps dans lequel vous le devés rendre vient à expirer plustost que je n'aye fait ce que j'en ai à faire, d'obtenir que le terme me soit prolongé afin de le pouvoir manier mieux à loisir. Ce n'est pas le travail d'un jour, ni de deux, le livre et ce qu'il contient merite bien qu'il soit veu et leu diligemment et non point à la haste, comme je faisoï lors qu'il estoit en ma puissance en Allemaigne, n'ayant à ceste heure là rien tant en recommandation que de gagner la belle heure par un grand desir et avidité que j'avois de devorer une infinité de bons livres, qui estoient et sont encores en ceste riche bibliothèque. J'aurai donc encor, s'il vous plaist, par vostre moyen plus de liberté d'en jouir, par une favorable extention de temps, quand il viendra à faillir.

N'estoit l'*Histoire Auguste*, que j'ai en main, et sur laquelle je travaille à bon escient, je me feroi fort d'en rendre mes mains vuidées dans un plus court terme que vous n'avés promis. Mais, comme je ne veus rien entreprendre de nouveau, que je n'aye delivré ma foy qui est engagée pour le Spartian et ses compagnons, j'ai remis à me servir du Palatin, quand j'aurai fait et parfait ce que j'y ai commencé. Après lesquels j'espere aussi donner le *Florus* de beaucoup meilleur qu'il ne se voit aujourd'huy.

Quand aux auteurs *Historiæ Augustæ*, il fault que je vous confesse que j'y ai trouvé la besogne plus forte que je n'attendoï, mais aussi la moisson meilleure et plus fournie que je n'esperoï. Tellement que je me laisse persuader que mon labour ne sera point inutile au public; ce que j'avoï peine de croire du commencement, veu la grande et indicible diligence et doctrine que feu monsieur Casaubon avoit apportée à l'illustration de ces auteurs-là. Mais il en fault tousjours revenir là, que quelque grand et

savant que soit un homme, quelque diligent et laborieux qu'il puisse estre, un tousjours peut moins et voit moins que deux.

Or, comme je sai, Monsieur, que rien ne vous peut ennuyer de ce qui regarde les belles lettres, que nous appellons, et desquelles peu de gents font estat aujourd'huy pour n'en avoir pas le goust et n'en savoir le prix et le merite, je vous veux advertir en passant qu'il est tombé comme du ciel en mes mains un livre escrit à la main mirifique, contenant grand nombre d'epigrammes latins de toutes sortes et plusieurs centons de Virgile admirables, entre aultres un *de Alea*, qui'est une bonne et belle piece, et une tragoedie de *Medea*, et une infinité d'aultres. J'en escri particulièrement à Monsieur Rigault¹, à qui j'en ferai part, attendant qu'il se trouve quelqu'un qui veuille entreprendre de les imprimer.

Et icy, après vous avoir baisé très humblement les mains, je suis, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

Cl. SAUMAISE.

A Dijon, ce 2^{m^e} d'aoust 1615.

(Même adresse au dos².)

1. Cette lettre de Saumaise à Rigault semble malheureusement perdue.

2. Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 806, fol. 92 et 93.

NOUVELLES ÉTUDES.

SUR LE

MANUSCRIT D'ISOCRATE DU FONDS D'URBIN

(Suite et fin.)

EAENHC EΓΚΩΜION

P. 225, l. 4, folio 5, entre φάσκοντες et οἶον, il y a un mot illisible de 3 à 4 lettres.

P. 226, l. 1. 1. δύο λόγω, la leçon δύο est certaine; l'ω de λόγω a été retouché — εἰπεῖν 1, ἀντειπεῖν 4 — 2 δικαιοσύνη l'ι de δι a été retouché par 4 — 3 il semble qu'il y a ἔστιν — 6 πλησιάζουσιν — 9 καινότητι le κ a été refait par 4 — 11 οἶδεν — 13 συγγράμματα fol. 5 v° — 14 κατελιπον, l'ι est de 4 sur grattage de ει — 16 ταῦτα — 16 en marge, [Ζή]νων de 4 — les mots και πάλιν ἀδύνατα sont dans l'interligne de 2ⁿ — 17, en marge [Μ]έλισσος de 4 — 21 ἔστιν — 22 τρόπον 1, τόπον 4 — 26 περί τας, le parchemin est déchiré, on voit seulement que τας a été ajouté à la fin de la ligne et semble de 4c; le mot περί aussi a été retouché par cette même main et je croirais que 1 avait simplement τας sans περί — αἷς, l'esprit rude est de 2 — 29 ἔστιν.

P. 227, 1 με | λει fol. 6 — 2 ἔστιν, le ν est pointé — 5 χαίρουσιν, le ν pointé — 9 διατέλουσιν, le ν pointé — 11 συμβολαίσις, les lettres οἰς ont été retouchées par 2 à ce qu'il semble — 17 ἀπελουμένους, l'υ de λου est au-dessus de ο et semble de 3 — 18 ζηλώτερος 1, ζηλωτότερος 4 — 19 ἢ ὁ τῶν — 20 ἔχουσιν, le ν a été gratté — 21 λέγειν | περί, fol 6 v° — 22 εὐπαρήσουσιν, les lettres σιν sont de 1^c — 23 τοιοῦτων au lieu de τούτων τῶν — 24 les mots ἐν αὐτοῖς ont complètement disparu — 26 τοῦ φρονεῖν, le mot τε a été ajouté au-dessus de τοῦ par 4 à ce qu'il semble — 29 και κρει...; εἶναι, ces mots se lisent seulement à la contre-empainte.

P. 228, 2 ἔστιν — 7 εὐρίσκονται και, le mot τε a été ajouté dans l'interligne par 4, à ce qu'il semble — 8 σεμνυνεσθαι τοῦ 1, σεμνύνεσθαι ἢ ἔγκωμιάζειν ajoutés par 1^c au bas du fol. 7; ces mots mis ensuite dans le texte par 2 — σε | μνύνεσθαι, fol. 7 — 12 les mots λόγων ἠπόρησεν sont sur grattage, les mots οἱ δὲ ont été ajoutés au commencement de la ligne, le tout de 2; le mot λόγων omis par 1 avait été ajouté en marge par 1^c — 13 τῶν omis — 16 γνώμης, en

marge *διανοίας* de 1^a d'après Buermann — 20 *εἶρηκεν* — 21 *τύχη* — 22 *διο και*, un grattage après *διο* — 26 en marge la lettre *Λ* — 28 *εἰρηκώς* | *ὑπέρ*, fol. 7 v° — *ἐκείνη*, pas d'ascrit — *ἔστιν* — 29 le mot *ἔργων* a été ajouté à la fin de la ligne par 2 et en marge par 1^c; l'encre, dans ce dernier cas, a été si corrosive que le mot *ἔργων* est découpé à jour dans le parchemin.

P. 229, l. 6. *τὴν ἀρχὴν]τοιαύτην* — 9 *τασοῦτω*, pas d'ascrit — 10 *τῶ* pas d'ascrit — *δέδωκεν* — 11 *ἦ*, les signes d'accentuation sont de 2 — 15 *μόνον* | *καὶ* fol. 8 — 18 *κατέστησεν* — 21 *αὐτὴν*, le copiste avait d'abord écrit *αὐτον*, il s'est corrigé lui-même — 22 *ἦδη* 1, *εἶδει* 1^c — 24 *εἰθίσμενος*, le second *α* a été gratté — 28 *οἶός τ' ἦν*, tous les signes d'accentuation sont de 2, main qui a complété ou corrigé l'accentuation en beaucoup d'endroits dans cette partie du ms. — 31 *κάστορος τε*, le mot *τε* est dans l'interligne et semble de 4.

P. 230, 1 *κατέθετο* 1, en marge, de 1^c le mot *ἐκόμισεν* découpé dans le parchemin et presque effacé — 2 *ἔσχεν περιβῶι*, les lettres *ριβῶι* sont de 1^c découpées dans le ms. — 3 *βουληθέν* | *τος*, fol. 8 v° — 4 *παρακαλοῦντος αὐτὸν* le mot *αὐτόν* est dans l'interligne, de 4 — 7 *συνηκολούθησεν* — 15 *εὐδοκιμησάντων*, l'*ι* a été gratté — 15 *τοὺς μὲν ἀνδρείας*, *τοὺς δὲ σ. τοὺς δ'α. τ. τ. μ. ἀπεστηρεμένους* 1, 3 a mis à tous ces accusatifs pluriels la désinence de l'acc. singulier *των μὲν etc.* — 17 *ουδαός* — 24 *ἄν* | *ταῖς*, fol. 9 — 25 *οὔτωι*, l'*ι* ascrit est de 3 — 27 *κάλιστον* fait de *καλλίστων* — 29 *θησεως* les lettres *ησ* de 1^c — 30 *αὐτοῦ*.

P. 231, 8 *τῶ*, une lettre a été grattée après l'*ω* — *προσέταπεν* — 9 *ἀγειν* — 12 *αὐτὸς* | *κινδυνεύσειν*, fol. 9 v° — 13 *αὐτοῦ* 1, *αὐτοῦ* 1^b — 14 *ἤμελλεν* 1 et en marge *ἤλπιζεν* de 1^a en onciale — *αὐτοῦ* 1, *αὐτοῦ* 2 — 20 *γενόμενος και*, le mot *καὶ* en abréviation dans l'interligne de 1^b a été retouché par 4 — 21 les mots *καὶ* *τολμη* ajoutés, après *ῥώμη*, par 4 — 23 *μάχη* pas d'ascrit — 24 *πολλῶ ὕστερον χρόνῳ* — 26 *τεμενον* 1, *γενόμενον* 1^c — 31 *πεν* | *θουμένους*, fol. 10 — 32 *ζῆν* renvoi sur ce mot et en marge *αἰσχροῦς* de 1^c, le mot est découpé; le fol. 9 v° a été attaqué par l'encre, et le mot *αἰσχροῦς* s'y trouve en contre-empainte.

P. 232, 6 *ἀπέδωκεν* — 7 *δυσασπαράλλακτου* les lettres *ρα* sont barrées et pointées — 16 *παιν*, le *ν* pointé — 18 *ἀμροτέρων* | *οὔν*, fol. 10 v° — 24 *ἀνδρείαν*, l'accent est de 2 — 25 *αὐτὸν* l'esprit est de 2 — *ἐκινδύνουσεν* — 26 *εἶχεν* — *μάχαις ἐν αἰς* — 30 *πελοποννησίους* — *διέσωσεν* — 32 *παρέδωκεν* — *τὴν omis* après *καὶ*.

P. 233, 2 *διόκησεν*, renvoi sur ce mot et en marge, très effacé *διέσωσεν* de 1^a en onciale — 3 *ζητοῦντας ἄρχειν* — 5 *ἀναγκα* | *ζομένους*, fol. 11 — 6 *ἐπιστρατευομένων* | *πολεμίους* — 10 *ῥαθυμο*,..., la fin du mot a été effacée par la contre-empainte des lettres *πασιν* dans *παντάπασιν* p. 232, 22 — 12 *αὐτῶν*, l'esprit est de 2 — 13 *ζῆν αἰ*, le mot *αἰ* a été ajouté dans l'interligne par 1^c — *αὐτὸν* — 21 *τ'αυτοῦ*, l'apostrophe est de 2 — 25 *ἐλευθερώσας* | *ἐξ*, fol. 11 — 26 *ἐποίησεν*, le *ν* pointé — 28 *ἠδείους* 1, l'*ε* a été gratté, l'accent est de 1^c — 29 *ἐδέησεν*, une lettre a été grattée au commencement du mot, probablement un *δ*, les signes d'accentuation sont de 2.

P. 234, 1 *αὐτῶν* — *δημοκρατίας*, l'*ι* est de 2 sur grattage, il semble que 1 avait *δημοκρατείας* — 3 *προσέταπεν* — 5 *διετέλεσεν*, le *ν* est pointé — 7 *ἐπακτῶι*, le circonflexe est de 1^c, qui a gratté l'*ω* pour en faire un *α* ? — 12 *καταλείψαι* | *τὴν*, fol. 12 — 18 *προσόντων*, le *π* est de 2 — *θησεως*, l'*η* est de 2 — 23 en marge la lettre *Γ* — *ἄιδου*, l'*ι* et les signes d'accentuation sont de 1^c — 24 *αὐθις* | *αὐτῆς* — 25 les mots *ἀπαντες οἱ τότε* sont de 2, 1 n'avait pas *ἀπαντες* à ce qu'il semble — 26 les mots *ἐν ταῖς πόλεσιν* ont été ajoutés en marge par 4 après *δυναστεύοντες* — 27 *αὐτῶν* — 28 *πόλεσιν γ. τ. προτενοῦσας* 1 *πρωτενοῦσας* 2 — 24 *οἰκοι*, les deux dernières lettres de ce mot sont de 2, sur grattage.

P. 225. 1 τις | ἀποστεροίη, fol. 12 v° — 3 αὐτῶι, l'esprit est de 1^c — 5 ἦς 1, ἦν 1^c — 16 φρονούσιν — 17 ἐπεθύμησεν — à côté de γενέσθαι, en marge, les mots : γρ. καὶ κληθῆναι de 4 — 18 καλλείω, l'ε a été gratté — 20 ἀνθρώ | ποις, fol. 13.

P. 236. 2 μονο, après vo grattage d'un trait assez petit, il n'y a pas assez de place pour un ν — 4 πεπόνθασιν — 5 αὐτών, l'esprit est de 1^c — φύσιν, renvoi et en marge ψυχην; ce mot semble de 4; il est sur grattage d'un mot de 1^c, on distingue encore le sigle γρ. de cette main; le renvoi qui est sur φύσιν est aussi sur ἰκανώτερον, erreur du copiste probablement — νομίζουσιν, le ν final pointé — 8 ἐ | ποίησαν, fol. 13 v° — 9 ὁσηνπερ αὐτοῦ, περί omis — 17 οὐ τὸν, le mot τὸν est dans l'interligne de 1^a, en minuscule — 21 τοὺς θεοὺς ε. π. κ. φιλονικοῦντας, 1, 1^c a corrigé en τὰς θεοὺς ε. π. κ. φιλονικούσας, 2 a rétabli à la marge la leçon primitive, sic : τοὺς θεοὺς ε. π. κ. φιλονικούντας; ainsi ce passage montre que 1^c est antérieur à 2 — 22 κατεφρόνησεν — 23 ἐνόμισεν, le ν pointé — 28 ἐφρόνη | σαν, fol. 14 — 30 περι| ὑπέρ.

P. 237. 8 ἠροῦντο, pas d'i ascrit, l'esprit est de 1^c — 9 αὐτῶν 1, αὐτῶν 2 — 12 φιλονικουοντες, le premier ε est de 2 — 14 τουκείνης 1, τὸ ἐκείνης 2 — κατοικήσειεν — ταύτην | εὐδαιμονοστέραν, fol. 14 — 16 ἐνέπεσεν — 18 ὥστε οὐδὲ — αὐτών, l'esprit est de 2 — 19 en marge la lettre Δ — 20 Ζεὺς μὲν προειδώς, les lettres μὲν προ sont de 2; je croirais que 1 avait Ζεὺς μὲν εἰδὼς — 21 ἸΙρας de 2, sur grattage d'un mot de la même longueur, probablement ἦως, l'η est assez distinct, et l'on peut reconnaître la fin du σ se rattachant au δ qui suit — 22 συνεζωρμ. σαν, la lettre qui est entre μ et σ a été grattée — 23 συνέπεμφαν — 26 διανοήθησαν, les lettres ση ont été effacées par la contre-empreinte du fol. 15 — αὐτοί, l'ο semble de 2 et est sur grattage.

P. 238. 2 ῥῆδιον | δέ, fol. 15 — 3 ἀνδρείας — 8 κειωνώνηκεν — 14 τούτω 1, τοσοῦτω 1^b, 2 a retouché το — 16 ὄσω, pas d'i ascrit — 17 προέχουσιν, le ν pointé — 18 τῶ, pas d'i ascrit — 19 ἀναγκάσωμι — 22 θεραπεύον | τες, fol. 15 v° — ἦδιον, l'η et l'i sont de 1^c, le m. a été déchiré en partie et il est impossible de voir quelle était la leçon de 1 — 24 ἐπαγγέλλουσιν, le ν est pointé — 31 αὐτῶν 1, αὐτῶν 1^b.

P. 239. 1 αὐτῶν, les signes d'accentuation sont de 1^c — 9 ἦλ | θεν, fol. 16; le ν est pointé — 11 κατέφυγεν, le ν pointé — 16 αὐτῶν, l'esprit est de 2 — ἔχουσιν, le pointé — 17 ἐπιδειξίειεν, le ν pointé — 21 ἐβουλήθησαν — 22 εἰρημένων, à côté de ce mot, en marge, le mot τεκμήριον de 4 — 23 ἀθανάτους τε γεγ., le mot τε est pointé par 3, à ce qu'il semble — 25 τοσοῦτω, pas d'i ascrit — 26 αὐτῶν, l'esprit doux est de 2, il semble que 1 avait un esprit rude — 29 πεπωρωμένης | εἰς, fol. 16 v° — ἀνήγαγεν, le ν final est pointé — 32 σώζειεν.

P. 240. 1 κάτω | κατα καλέσονται, le κάτω, à la fin de la ligne, a été corrigé en κατα et pointé — 4 καί, omis — 5 αὐτον, l'ο est de 2 sur grattage — 6 θεὸν αὐτὸν ἀντι — 7 αὐτῆι — 8 le mot ἄν a été ajouté dans l'interligne entre τοῦτοις et ἔχω par 2 — 10 ἔργω, pas d'i ascrit — 10 ἐν θεράπναις 1, une lettre a été grattée après ἐν : ἐν θεραπεύναις 4 — 15 ἐαυτῆς — ὠδῆς, pas d'i ascrit — 16 ἐθλασφήμησέν, le ν pointé, les accents de 2 — τῶν | ὀφθαλμῶν, fol. 17. — 17 ἑσπερημένος 1, ἀπεσπερημένος 4 — 18 παλινωδίαν, pas d'i ascrit — ἐποίησεν, le ν pointé — 19 κατέστησεν, le ν pointé — en marge, la lettre Ε — λέγουσιν — 21 προσέταξεν — 22 τὸν | τῶν — 23 μέρος μὲν δια 1, 4 a ajouté le mot τι au-dessus de μὲν — 27 λαβεῖν, trait rouge — 28 χρήμασιν, le ν pointé — 29 ἀναβήμασιν.

P. 241. 3 πλείωι — 4 φιλοσοφῶν, l'ι semble de 4 — 6 ἄν | καὶ fol. 17 v° — 8 καὶ a été ajouté devant τοὺς par 4 — 11 τῆς ἀσίας 1, κατὰ τῆς ἀσίας 2 — 15 κατέσχεν, le ν pointé — ὁ a été ajouté devant Σιδώνιος par 2 — 16 ἐθαπίλευσεν,

le ν pointé — πελοποννήσου 1, πελοποννήσου 1^b — 17 ἐκράτησεν, le ν pointé — 21 βούλων ταυ | τα ου βούλωνται τα 1, βούλωνται ταυτα 2.

Ἐλένης ἐγκώμιον Ἐλικώνιος.

PHILIPPE¹

§ 3, 8. Il nous semble que 1 avait λυσιτελεῖς γὰρ συ, 2 a mis λυσιτελεῖν et 1^c σοι — § 5, 3 ἐνπολιτευθέντας 1, ἐμπ. 1^c — 9 ἀπόκισαν — § 11, 5 ἐπαίνεντων, corrigé par le copiste lui-même — § 14, 7 προσταττομένον 1, προσταττόμενον 2 — § 14 5, un τ ajouté à άλλους par 1^c — § 17, 8 ὡς au lieu de ὦν — § 26, 4 ῥητορειας, ε est de 3 — § 29, 9 ἐθουλόμην μοι, le ν est de 2, le μ a été retouché, mais était bien de 1 — § 39, 6 ἰσομυρησαι 1, ἰσομοιρησαι 1^b — § 44, 6, il nous semble que 1 avait κατεστήσαμεν — § 49, 1 δε' — § 50, 5 οὔτοι — 6 ἀξιοχρεων l'ω a été retouché pour en faire un ο — § 53, 8 il y avait d'abord ὁμογοροις, les lettres γο ont été grattées — § 53, 5 εἰς τοῦτο, les lettres σ et τ ont été retouchées — § 69, 6 devant περι les lettres ως grattées — § 79, 3 ἀλλ' ὡς 1, les accents ont été grattés — § 84, 7 ὁ devant λόγος est de 2 — § 91, 2 οὔτοι — § 95, 4 οὔ au lieu de σύ, les accents sont de 2 — § 96, 2 οὔτοι — § 98, 4 δ'άν 1, άν avec un double accent grave, de 2 — § 104, 4 τ'ajouté par 1^b — § 112, 8 ἐπεκράτησεν — § 120, 1 δε, l'e barré par mr — § 140, 2 je crois que 1 avait écrit ἀνοτερα.

Nous trouvons ici quelques-uns des faits que nous avons déjà signalés dans notre collation du *Panegyrique*². Nous avons relevé là, p. 25, la confusion entre γ et τ, dans τεμενον pour γενόμενον. Nous trouvons encore ici l'ι muet mis d'une façon très irrégulière; le λ n'est pas redoublé dans καλλίστας 214,3; dans διαλλάττεσθαι 221,2. On peut cependant noter déjà des différences. Nous n'avons pas d'exemple de l'omission du redoublement du parfait; en revanche, le mot τε est assez souvent négligé, 206,4; 206,7; 219,14; 227,26; 228,7; 229,31; notons encore ζηλωτερος pour ζηλωτότερος 227,18; nous avons une fois ανδρων pour άνάνδρων, 221,32 (cf. Bockh. *op. laud.* p. 17). Le ν et le σ sont quelquefois omis : 95,30 ἐκείνω pour ἐκείνων; 109,27 καλλίω pour καλλίων; 112,26 ατραπων pour σατραπῶν; 113,12 αἰσοι pour αἰς σοί; 116,10 ὄντα pour ὄντας; 213,9 τ'ἐγθρου pour τ'ἐγθρός; nous avons d'autre part σύν pour συ, 112,24. La confusion de ν et de σ se présente : 97,10 τοιούτως pour τοιούτων; 224,8 ὁμοιωσιεν pour ὁμοιώσειεν. Le σ peut être remplacé par ο : 95,20 συναιτιαν 1, ουναιτιαν, 1, σῆναιτιαν 4; 110,19 οὔ pour σύ, les accents semblent de 2.

1. Comme nous ne faisons ici qu'indiquer nos divergences avec la collation de M. Buermann, nous avons adopté son système de renvoi, c'est-à-dire l'indication des paragraphes du discours; le second chiffre indique la ligne du paragraphe.

2. — Cf. p. 23 et suiv. R. Bock a aussi relevé une bonne partie des faits que fournit le ms. *op. laud.*, p. 15. Nous indiquons aussi les faits relatifs au *Philippe*.

Les fautes d'iotacisme sont ici plus fréquentes et plus graves : 217,18 λείαν ; 217,32 σφεισίν ; 218,19 ἄφειξίν ; 221,5 κεινήσαντες ; 222,1 ἄμεικτον ; 222,29 ἡμείν ; 226,14 κατέλειπον ; 233,28 ἡδέιους ; 234,1 δημοκρατείας ; 235,18 καλλείω. La diphthongue ει remplace indistinctement ι bref et ι long. Nous avons un exemple de ι remplaçant ει, πολιτίας 216,29. La leçon correcte a été mise pour ἀνδρεία¹ 211,12 ; 221,15 ; 230,15 ; 232,24 ; 238,3 ; pour φιλονικῶ² 236,21 ; 237,12 ; dans ces deux derniers cas, la main 2 a mis la forme fautive. La forme attique de la deuxième personne du présent et du futur à la voix passive ou moyenne est donnée correctement 224,24 δυνήσει ; 225,10 ἔσει ; 225,25 γενήσει.

Nous relevons encore les formes régulières ἐβουλήθησαν³ 221,23 ; 239,21 ; aussi ὄρομαι 213,17. Le mot οὔτω a l'ι ascrit 213,29 ; 214,5 ; 215,4 ; 230,25 ; deux fois il a un σ devant un mot commençant lui-même par un σ, οὔτως σφόδρα 211,19 et 109,17. On admet aujourd'hui⁴ qu'Isocrate n'emploie pour la troisième personne du pronom réfléchi que la forme réduite αὐτοῦ, αὐτῶ, αὐτόν ; voici les passages dans lesquels se trouve la forme pleine : ἑαυτόν 216,4 ; ἑαυτοῦ 214,15, 217,20, 220,26 ; ἑαυτῆς 240,15 ; ἑαυτούς 209,7 ; ἑαυτῶν 218,7 ; 220,31. La vraie forme καλινδουμένοις, *Philippe*, § 81, est donnée par 2 tandis que la première main avait écrit κυλινδουμένοις. Il faut encore noter l'omission assez fréquente de la préposition dans les verbes : 222,24 et 223,17 γεγενημένων 1, προγεγενημένων, 4 ; 226,1 εἰπεῖν 1, ἀντειπεῖν 4 ; 237,20 εἰδώς 1, προειδώς 4 ; 240,17 ἐστερημένος 1, ἀσπερημένος, 4. Au contraire, dans le passage 207,7, 1 a συνειδόσι, 4 a mis à tort εἰδόσι.

La confusion entre ο et ω se présente assez souvent : 212,18 μέλλοντος 1, μέλλον τε 4 ; 214,11 τόν fait de τῶν par 4 ; 214,32 ἐκείνος 1, ἐκείνος 1^a ; 216,24 τὸ πολὺ 1, τῷ πολὺ 1^b ; 220,1 ἀκούοντας 1, ἀκούων τῆς 1^a ; 222,46 τῶν fait de τὸν par 2 ; 230,27 κάλλιστον fait de καλλίστων. Cette confusion est plus fréquente dans le *Panegyrique* ; en voici des exemples : 42,25 αὐτόν 1, αὐτῶν 2 ; 42,29 κατορθώθη 1, κατορθώθη 2 ; 43,5 τὸν αὐτόν 1, τῶν αὐτῶν 3 ; 53,32 μικρον pour μικρῶν, de même 72,32 ; 61, 1 ἀπέδωσαν fait de ἀπέδωσαν, le tout de 1 ; 65,20 τόν fait de τῶν ; 66,13 διοικουμεν pour διοικουμεν le tout de 1 ; 69,9 ἀθυμότερος fait de ἀθυμωτ. par lavage, c'est-à-dire par 1 ; 77,31 αὐτούς 1, αὐτοῖς 1^a ; 80,18 εκατόμωος, l'ω a été gratté pour en faire un ο par 1^a qui a mis l'accent ; 81,14 ἐπηγορθῶσαντο 1, ἐπηγορθ. 1^a, ἐπηγορθ. 2 ; 81,19 αὐτῶν 1,

1. L'orthographe de ce mot est aujourd'hui établie, cf. M. Schanz, édition de *Platon*, t. VII, p. VIII.

2. Sur φιλονικός et les mots dérivés, cf. Schanz, *Platon*, t. VI, p. VII.

3. Kühner, *Ausführl. gramm. der griech. Sprache*. 3^e éd. par Blass, t. II, p. 452.

4. B. Keil, *Analecta Isocralea*, p. 106.

αὐτον 2. Nous avons encore relevé dans le *Panégyrique* les fautes suivantes : υ omis, 53,10 φιλοτιμουμένους, l'υ est de 2; 55,29 ἀξιούν, l'υ de 3; 56,11 εὐρυσθεα l'υ de mr : 76,25 ἐπικούρων, l'υ de 1^a; υ remplacé par ι, 46,16 ουκουμεν; 50,26 θπου pour θποι; 65,14 οὐδ' 1, οἶδ' 1^a; — ου mis pour ως 43,29 ἐπιδεικτικὸς puis ἐπιδεικτικῶς le tout de 1; 48,21 ὁμολογουμένους pour ὁμολογουμένως; — ου mis pour ος, 44,15 συμπαντου ου 1, συμπαντος οὐ 2. Nous avons de même dans l'*Evagoras* 206,16 αιρομενους 1, αἱρουμένους 3; 218,30 ἀπαλλάξουσιν 1, ἀπαλλάξωσιν 3; 206,19 καταλείψουσιν 1, καταλείψουσιν 2; dans l'*Hélène*, 227,17 ὠφελουμένους, l'υ dans λου de 3.

Il y a, à propos de ces fautes, un fait intéressant à observer : un grand nombre d'entre elles ont été corrigées par celui-là même qui les a commises; la plupart des corrections sont de 1 ou, ce qui revient au même, de 1^a. Quelquefois même le copiste se corrige à tort, comme au passage du *Panégyrique* 81,14; alors cette correction fautive est redressée par un reviseur. On voit en somme que le copiste est très souvent embarrassé; on dirait véritablement qu'il a sous les yeux un archétype dans lequel ο pouvait avoir souvent, sinon toujours, la valeur de ο, de ω et même de ου; et qu'il ne sait pas quelle valeur il faut attribuer à cet ο, s'il faut le transcrire par ο, par ω ou par ου. Plusieurs des fautes que nous avons relevées sont caractéristiques; il nous suffira d'en citer une ou deux : ainsi, dans l'*Evagoras* p. 214,32, il faut ἐκείως, le copiste écrit cependant ἐκεῖνος, ce n'est qu'après avoir écrit ce mot qu'il s'aperçoit de son erreur et qu'il la corrige; de même, p. 220,1, il faut ἀκούων τας, le copiste écrit ἀκούοντας, ce n'est que plus tard qu'il établit la vraie leçon.

Le copiste n'est pas moins embarrassé quand il s'agit de mettre les accents; on peut considérer comme certain que le manuscrit dont il se servait n'avait pas de signes d'accentuation; il n'est pas rare de voir dans l'Urbinas des mots mal coupés et mal rattachés les uns aux autres; ainsi, dans le *Panégyrique*, 65, 17, τὰύτη δὴ pour ταῦτ' ἤδη : *Philippe*, 89, 23 (§ 7, 9) ἦν οὖν au lieu de ἦ νοῦν. Un exemple de l'embarras qu'éprouve le copiste ou le reviseur à mettre l'accentuation est fourni par le passage 221, 30, ἀπεληλαμένον 1, ἀπεληλάμενον 1^b, ἀπεληλαμένον 4. C'est la même cause, c'est le manque d'accentuation dans l'archétype, qui explique des fautes comme celles-ci : *Evagoras*, 213, 9, τουτ' εχθρου au lieu de τούς τ'έχθρούς; *Panégyrique*, 48, 29, κοινοτατου τειπειν pour κοινοτάτους ταῦτ' εἰπεῖν.

Que pouvons-nous conclure de tout ceci? Nous avons déjà, dans notre précédente publication, démontré que l'archétype de l'Urbinas était écrit en onciale; nous pouvons faire un pas de

plus : nous pouvons admettre, il me semble, que, dans ce manuscrit, *o* était souvent mis à la place de *ω* et de *ω̄*. C'est sous l'archontat d'Euclide, en 403, que l'alphabet attique a été officiellement remplacé par l'alphabet ionien ; nous savons de plus, par le fragment si souvent cité du *Thésée* d'Euripide¹, qu'au moins une dizaine d'années avant 403, l'alphabet ionien était employé couramment par les particuliers ; et, d'autre part, encore près d'un siècle après Euclide, nous trouvons dans les inscriptions des traces de l'alphabet attique ; il est assurément intéressant de trouver ces mêmes traces dans un texte sur lequel a été copié un des plus anciens peut-être, et le meilleur de nos manuscrits classiques. M. Buermann² pense que l'archétype de l'Urbinas avait de 27 à 30 lettres à la ligne ; ce chiffre est inférieur à celui du stique qui, d'après Ch. Graux³, aurait eu 37 lettres ; mais il concorde assez bien avec le papyrus de Marseille qui contient la première moitié du *Περὶ Νικοκλέα* d'Isocrate⁴, et qui a une moyenne de 26 lettres à la ligne. Peut-être l'archétype de l'Urbinas était-il aussi un manuscrit en papyrus. En tous cas, les particularités que nous avons signalées, les fautes que nous avons relevées permettent d'affirmer la haute ancienneté en même temps que l'excellence de cet archétype. C'était un manuscrit sur lequel l'écriture était divisée en colonnes ayant, à ce qu'il semble, de 27 à 30 lettres ; l'écriture était l'onciale ; une partie des fautes relevées s'explique par la nature de cette écriture ; le *σ* et l'*ε* avaient ce qu'on appelle la forme lunaire ; de là les fautes *οῦ* pour *σῶ αν*, *ἐπαινεύτων* pour *ἐπαινούτων* ; l'accentuation manquait naturellement ; enfin, la lettre *ο* était souvent employée pour rendre *ω* et *ω̄*.

Nous allons examiner quelques-unes des leçons données par la nouvelle collation ; nous nous bornerons à un petit nombre.

Hélène, § 1, 226, 1. La leçon *δύο* donne l'orthographe de ce mot à l'époque classique, cf. RIEMANN, *Rev. de Phil.*, V (1881), p. 166 ;

1. Fragment 382 de Nauck.

2. *Op. laud.*, II, p. 4. Karl Fuhr pensait que l'archétype avait à la ligne entre 35,16 et 37,85 lettres, *Rhein. Mus.* XXXVI, p. 471 ; il prenait pour base de ces calculs les indications stichométriques, assez nombreuses dans l'Urbinas : dans les deux discours que nous étudions, nous avons des indications de ce genre : p. 207,29, Υ ; 242,5, Β ; 217,28, Δ ; 220,22, Ε ; 223,14, Ζ ; 228,26, Α ; 234,23, Γ ; 237,19, Δ ; 240,19, Ε. Les calculs de Fuhr méritent toujours d'être pris en sérieuse considération.

3. *Revue de Philologie*, II (1877), p. 123. Le stique de Graux, contenant 37,7 lettres à la ligne, concorderait assez bien avec la ligne du papyrus du British Museum, qui contient l'*Ἀθηναίων πολιτεία* ; le chiffre des lettres varie entre 30 et 40.

4. Nous nous servons des deux photographies de ce papyrus publiées par Alfred SENOËSE, *De Isocratis papyro Massiliense*, dans les *Mélanges Graux*, p. 481.

M. SCHANZ, *Platon*, VII, p. x ; MEISTERHANS, *Grammatik des att. Insch.*, 2^e éd., p. 124 ; KÜHNER-BLASS, *Ausführliche Grammatik*, I, p. 632.

§ 5, p. 226, 26. L'Urbinas omet περί devant τὰς πράξεις : nous aurions donc ici la figure étymologique, τὰς πράξεις ἐν αἷς πολιτευόμεθα τοὺς σύνοντας παιδεύειν. Le double accusatif est fréquent avec le verbe παιδεύειν ; d'autre part, ce verbe se trouve aussi construit avec εἰς, avec πρὸς, plus rarement avec περί, cf. KRÜGER, *Griech. Sprachlehre*, 68, 21, 5 ; 68, 39, 7. Le mot περί est-il ici nécessaire au mouvement de la période ? Est-il en balance avec le même mot dans la phrase suivante : καὶ περί τὴν ἐμπειρίαν ? Ne peut-on pas dire, au contraire, que c'est la présence de la préposition dans cette dernière phrase qui est cause qu'elle s'est glissée dans la première phrase telle que la donnent les autres manuscrits ?

§ 9, p. 227, 23. La leçon de l'Urbinas διὰ τοιούτων λόγων ζητεῖν πείθειν nous paraît meilleure que celle de la vulgate διὰ τούτων τῶν λόγων ; elle donne à la phrase un sens emphatique qui convient mieux ici. Cf. *Panegyrique*, § 82 : Τοιαύταις διανοταῖς χρώμενοι. O. Schneider, dans l'édition qu'il a donnée de ce dernier discours, a montré la différence qu'il y avait entre τοιοῦτος = aliquid, qui talis est quem descripsi, et ὁ τοιοῦτος = hic, qui talis est quem descripsi.

§ 12, p. 228, 13. Οἱ δὲ περί τῶν ὁμολογουμένων ἀγαθῶν ἢ καλῶν ἢ τῶν διαφερόντων ἐπ' ἀρετῇ λέγειν ἐπιχειρήσαντες κτλ. L'Urbinas omet l'article τῶν devant διαφερόντων. Ce passage permet-il de résoudre une question fort débattue jusqu'ici, c'est-à-dire l'emploi d'un participe après ὁμολογεῖσθαι, quand ce dernier verbe est lui-même au participe ? On a un exemple sûr dans *Isée*, VI, 49, ὁμολογουμένη οὔσα δούλη. Dans le *Panegyrique*, § 33, tous les manuscrits donnent : οὐ τοὺς ὑπὸ πάντων ὁμολογουμένους καὶ πρώτους γενομένους κτλ. On a contesté la justesse de la tradition et la plupart des éditeurs ont mis ὁμολογουμένως. O. Schneider et son fils sont revenus à la leçon des manuscrits. C'est probablement le même scrupule qui, dans le passage de *Hélène* a fait insérer aux copistes l'article τῶν devant διαφερόντων et qui avait engagé les éditeurs à corriger ὁμολογουμένους, dans le passage du *Panegyrique*.

§ 62, p. 239, 32. Σῶζειν. C'est la bonne orthographe pour le présent. Cf. RIEMANN, *Rev. de Phil.*, V, p. 169 ; LAUTENSACH, *Verbalflexion der attischen Inschriften*, p. 12 ; MEISTERHANS, *op. laud.*, p. 142 ; KÜHNER-BLASS, *Ausf. Gramm.*, II, p. 544.

Evagoras, § 5, p. 207, 7. La leçon συνειδῶσι de l'Urbinas mérite d'autant plus d'être relevée, que nous avons pu remarquer la tendance chez le copiste à mettre le verbe simple à la place du verbe composé. Ici le verbe συνειδέναι aurait naturellement le sens

qu'il a dans *Evagoras*, § 21, πάντες οἱ πολῖται συνίσασιν. Les exemples de ce sens abondent.

§ 57, p. 219, 25. Κατηγγάζαντο. Cette leçon est celle de la bonne époque; la forme avec la diptongue ει est postérieure, cf. LAUTENSACH, *op. laud.*, p. 4; MEISTERHANS, *op. laud.*, p. 146; KÜHNER-BLASS, *Ausf. Grammatik*, II, p. 424.

Albert MARTIN.

RIESE, *Anthol.* 445

(BAEHRENS, *Poetae Lat. minores*, IV, p. 78-79).

Ce petit morceau de neuf vers phalécien est une lamentation sur la mort d'un ami nommé *Crispus*; il y a des chances qu'il soit de Sénèque (TEUFFEL, 5^e éd., § 290, 1). Il nous a été conservé par un ms. du ix^e siècle, le Vossianus Q. 86.

Le troisième vers est ainsi conçu :

Nostros diuiderem libenter annos.

Ce *nostros*, en contact immédiat avec le singulier *diuiderem*, est un peu surprenant. On retrouve dans les huit autres vers *mihī, me, mei* possessif, *meum, mea, mei* pronom, mais aucune forme de *nos* ou de *noster*.

Une correction excellente se trouve fournie par une citation de Loup de Ferrières (lettre 32). Loup, trompé peut-être par le nom de *Crispus* (*Crispe Sallusti* Hor. c. II 2,3), attribue indûment le vers à Horace : ... *iuxta illud Horatianum*

Meos diuiderem libenter annos.

Loup, qui est contemporain du Vossianus, avait donc sous les yeux un ms. meilleur. La forme rare de la base *Meos* est un motif de supposer notre phalécien assez ancien; elle confirme dans une certaine mesure l'attribution à Sénèque. *Nostros* dans le Vossianus n'est pas une faute de copie : c'est une correction voulue, due à quelque réviseur trop érudit, qui aura cru que le phalécien ne comportait qu'une base spondaïque.

L. HAVET.

DE ARISTOTELE PRIMORDIISQUE

COMOEDIAE ATTICAE

Tres sunt Poeticorum Aristoteleorum loci, quibus philosophus de originibus et initiis comoediae Atticae egit. Et primus eorum 3. 1448^a 29 sqq. διὸ καὶ ἀντιποιοῦνται τῆς τε τραγωδίας οἱ Δωριεῖς, τῆς μὲν γὰρ κωμωδίας οἱ Μεγαρεῖς οἳ τε ἐνταῦθα (ὡς ἐπὶ τῆς παρ' αὐτοῖς δημοκρατίας γενομένης) καὶ οἱ ἐκ Σικελίας (ἐκείθεν γὰρ ἦν Ἐπίχαρμος ὁ ποιητὴς πολλῶν πρότερος ὢν Χιονίδου καὶ Μάγνητος), καὶ τῆς τραγωδίας ἔνιοι τῶν ἐν Πελοποννήσῳ, ποιούμενοι τὰ ὀνόματα σημείον. οὗτοι (αὐτοὶ recte SPENGELIUS) μὲν γὰρ κώμας τὰς περιοικίδας καλεῖν φασιν, Ἀθηναῖοι δὲ δῆμους, ὡς κωμφοῦς οὐκ ἀπὸ τοῦ κωμάζειν λεχθέντας, ἀλλὰ τῇ κατὰ κώμας πλάνῃ ἀτιμαζομένους ἐκ τοῦ ἄσπεως, καὶ τὸ ποιεῖν αὐτοὶ μὲν δρᾶν, Ἀθηναίους δὲ πρόπτειν προσαγορεύειν iam est tam accurate tractatus a viris doctissimis, ut nihil habeam, quod adicere possim¹. Bis Aristoteles immixta relationi suae oratione directa, ἐκείθεν γὰρ ἦν Ἐπίχαρμος κ. τ. λ. et Ἀθηναῖοι δὲ δῆμους, ea significat, quae ipse probat²), de ceteris rebus iudicium suum retinet³, et ego sequor eius exemplum : credo quidem cum WILAMOWITZIO⁴ ignotum fuisse Stagiritae Susarionem, nam si notus ei fuisset, vix potuit hoc silentio transire, quod in huius poetae memoria, sive vera fuit persona sive ficta, nitebantur Nisaei Megarenses velut in Epicharmi Hyblaei, sed ignoro, utrum antiquissimorum temporum comoedia Attica rudissima e Megarensium Nisaeorum nugis etiam rudioribus originem traxerit an nugae illae prorsus sint in rerum fabulosarum numero habendae. Neque profecto hoc est magni momenti. Recte tamen iam WELCKERUM⁵ offendit causa, quam attulerunt Megarenses :

1. Cf. inprimis de WILAMOWITZ, *Die megarische Komoedie*, Herm. IX, 1875, p. 319-341.

2. Recte hoc monuit WILAMOWITZ, l. l. p. 334 sq.

3. Perperam WILAMOWITZII l. l. p. 334 sq. hanc dubitationem permutat in negationem.

4. L. l. p. 334 sq. : " wenn Aristoteles keinen aelteren als Chionides nennt, so that er das entweder weil er Susarion nicht kannte oder weil er an ihn nicht glaubte ". Non hoc, sed illud verisimilius est.

5. *Epicharmos*, Kl. Schriften I, p. 274.

ὡς ἐπὶ τῆς παρ' αὐτοῖς δημοκρατίας γενομένης. Namque sententia illorum verborum nulla alia sine dubio nisi haec est : iam antiquissimam illam comoediam suam contendebant ad irridendos eos spectasse, qui in republica administranda versabantur : at sic haec comoedia non tam Dorum fuisset quam eorum, qui olim horum imperio subiecti erant, tunc vero rebellaverant et aequa iura cum dominis prioribus recuperaverant. Neque A. KOERTEO¹ largiri possum, ut pulvini ventris anique comoedorum Atticorum, cum etiam in Satyris Silenisque saltantibus appareant, qui in vasis quibusdam Corinthiis picti sunt, a scurris Peloponnesiis ad illos transierint. Non possum, quia de tragoedia verba faciens Aristoteles dicit quidem : ἔνιοι τῶν ἐν Πελοποννήσῳ, quod vero ad comoediam attinet, de Megarensibus solis loquitur, Nihil igitur e talibus figuris concludere audeo, nisi quod iam conclusit Alb. MUELLER², dico deformitatem illam cohaerere cum cultu Dionysi. E scriptore Megarico haud dubie hausit Aristoteles, sed quis fuerit, nescio : fortasse Dieuchidas erat.

Ex altero potissimum loco 4. 1449^a 9 sqq. γενομένη δ' οὖν (sic recte BEKKER pro γενομένης οὖν, nam δ' οὖν requiritur propter praecedens μὲν οὖν v. 7) ἀπ' ἀρχῆς αὐτοσχεδιαστικῆς καὶ αὐτῆ (i. e. ἡ τραγωδία) καὶ ἡ κωμωδία, καὶ ἡ μὲν ἀπὸ τῶν ἐξαρχόντων τὸν διθύραμβον, ἡ δὲ ἀπὸ τῶν τῶν φαλλικά, ἃ ἔτι καὶ νῦν ἐν πολλαῖς τῶν πόλεων διαμένει νομιζόμενα κ. τ. λ. iure suo collegerunt recentiores³ parabasin fuisse vetustissimam comoediae Atticae partem, utpote in qua ex orationibus extemporalibus, quas chororum phallicorum duces addere solebant horum chororum cantilenis, extiterint anapaesti et epirremata.

Sed quam ratione ex his incunabulis paulatim progressa sit haec comoedia, se nescire fatetur Aristoteles tertio loco eoque gravissimo 5. 1449^a 37 sqq. αἱ μὲν οὖν τῆς τραγωδίας μεταβάσεις καὶ δι' ὧν ἐγένοντο οὐ λελήθασιν, ἡ δὲ κωμωδία διὰ τὸ μὴ σπουδάζεσθαι ἐξ ἀρχῆς ἔλαθεν. καὶ γὰρ χορὸν κωμωδῶν ὅψέ ποτε ὁ ἀρχῶν ἔδωκεν, ἀλλ' ἐθελονταὶ ἦσαν (intellegendi sunt οἱ χορηγοί⁴). ἤδη δὲ (l. δη : structura sententiarum ea est, de qua verba feci in *Quaest. crit. de polit. Aristot. libris*, Lips. 1886, p. 363 n. 63 et p. 421 sq.) σχήματι τινι αὐτῆς ἐγούσης οἱ λεγόμενοι αὐτῆς ποιηταὶ μνημονεύονται, τίς δὲ πρόσωπα ἰπέδωκεν

1. *Archaeologische Studien zur alten Komödie, Jahrb. des deutschen archaeologischen Instituts*, III, 1893, p. 89 sqq.

2. *Buehnenalterthümer*, p. 248.

3. Primus, quantum scio, KOLSTER, *De parabasi veteris comoediae Atticae parte antiquissima*, Altonae 1829. Ne longus sim, praetereo ceteras causas. Conferantur nunc inprimis POPPELREUTER, *De comoediae Atticae primordiis*, Berolini 1893, p. 32 sqq. et KAIHELIIUS, *Herm.*, XXIV, 1889, p. 37 sq.

4. Sic recte STAHRIUS in translatione ad h. l.

ἢ προλόγου ἢ πλήθη ὑποκριτῶν καὶ ὅσα τοιαῦτα ἡγνόνηται. τὸ δὲ μῦθους ποιεῖν Ἐπίγαρμος καὶ Φόρμις· τὸ μὲν ἐξ ἀρχῆς ἐκ Σικελίας ἦλθε. τῶν δὲ Ἀθήνησιν Κράτης πρῶτος ἤρξεν ἀφέμενος τῆς ἰαμβικῆς ἰδέας καθόλου ποιεῖν λόγους καὶ μῦθους. Dolendum est admodum, quod haec verba vix prorsus integra sunt. Pro οἱ λεγόμενοι CASTELVETRUS ingeniose coniecit ὀλίγοι μὲν οἱ, USENER ὀλίγοι μὲν [οἱ], BERGIUS¹ οἱ <ὄρθως> λεγόμενοι, et habet, quo se commendat CASTELVETRI coniectura recte forsitan ab USENERO emendata. Namque si pauca tantum esse monetur nomina poetarum comicorum eorum, qui et antea iam floruerant et tunc quoque florebant, adhuc cognita, augetur rei vis, praeterea si hanc mutationem probamus, melius comprehendimus, cur non καὶ τίς, quod potius expectem, sed τίς δὲ scriptum sit, et οἱ λεγόμενοι — μνημονεύονται cum idem fere sit atque οἱ λεγόμενοι — λέγονται, facile tautologiam sapere alicui videatur. Nihilominus traditam lectionem relinquere non audeo, sed sententiam hac circumlocutione reddere conor: inde igitur factum est, ut inde ab eo demum tempore, quo iam firmas quasdam formas adepta erat haec comoedia, certe nomina eius poetarum, quatenus omnino vel nomina tantum antiquissimorum huius temporis comododidascalorum in memoria manserunt, servata sint, quod autem ad ea attinet, quae illa debeat vel antiquissimis horum vel etiam prioribus, eam ipsam ob causam in oblivionem transierit, quis personas invenerit, quis prologum, quis secundum, quis tertium actorem adiecerit. Oppositio enim quaedam est inter nomina et res. Discimus ex primo illo Aristotelis loco, quorum sint pauca illa nomina, si CASTELVETRUM, antiquissima τῶν λεγομένων nomina, si traditam lectionem sequimur: sunt Chionidis et Magnetis; ergo hi duo poetae antiquissimi erant, quorum nomina in indicibus victoriarum philosophus invenit et ex eis haud dubie in Didascalias suas receperat. Et didicimus e fragmentis horum indicum nuper repertis² Magnetem eodem anno vicisse, quo Pericles tragicam choregiam pro Aeschylō praestitit Aeschylusque item victoriam reportavit. Vicit Aeschylō Orestia anno 458, at non Pericles, sed Xenocles tum fuit eius choregus³: vixque Pericles iam choregi officiis functus est, priusquam ad rempublicam accederet administrandam: optime inde conclusit LEO⁴ illam Magnetis vi-

1. Griech. Literaturgeschichte, IV, p. 49, n. 18.

2. C. I. A., II, 971^a [Ξ]νοκλειδῆς ἐχορήγει, [Μ]άγνης ἐδίδασκον. τραγωδῶν· Περικλῆς, Χολαρ(γέυς) ἐχορή(γει), Αισχύλος ἐ[δ]ίδασκ[ε]ν]. Cf. p. 200 n. 3.

3. Argum. Aesch. Ag. Fragm. Ind. Dionys. Έφημ. ἀρχ., 1886, p. 268 (Berichte der saechsischen Gesellschaft der W., 1887, p. 278 sqq. tab.): ἐπὶ Φιλοκλέους. τραγωδῶν· Ξενοκλῆς Ἀφιδν[αίος] ἐχορή(γει), Αισχύλος ἐδίδαξε.

4. Ein Sieg des Magnes, Mus. Rhen., XXXIII, 1878, p. 139-145.

ctoriam inter annos fere 469 et 459 esse ponendam. Licet autem ex Aristotelis verbis etiam hoc colligere, comoediam in agones publicos eis demum temporibus esse receptam, quibus spectacula dramatica tribus iam histrionibus utebantur, etenim si hoc antea iam esset factum, scivisset Aristoteles, quis in comoedia tertii fuisset, ut antiquorum ratione loquar, inventor¹. In tragoedia secundum eum (4. 1449^a 18 sq.) fuit Sophocles. Is primum fabulas docuit anno 468, itaque post hunc annum additus est tertius ille. Tribus actoribus eget Septem tragoedia Aeschylea anno sequente acta, sed eget eis in exodi tantum parte posteriore posterioribus demum haud dubie temporibus adiuncta². Ergo primum poetis comicis archon dedit chorum inter annos 466 et 459, Magnesque victoriam illam assecutus est aut inter eosdem annos aut, id quod vix credibile est secundum A. MUELLERI³ de indicis illius fragmentis ratiocinationes, post 458. Contra sequitur ex his ratiocinationibus tertium histrionem posse in tragoedia annis 466, 465, 464 originem debuisse, vix posterioribus. Fortasse, id quod libentissime crediderim, iam eodem anno comoediae quoque locus est in spectaculis Dionysiis tributus, fortasse paulo post, fortasse Magnetis illa victoria in eundem iam incidit annum, id quod minus credo, quia Chionidem ante Magnetem nominat Aristoteles, fortasse in paulo posteriorem, si non prima eius fuit victoria vel certe si, id quod propter eandem causam verisimilius est, hic poeta non primus fuit victor in certaminibus publicis comoedorum.

Sed redeamus ad Aristotelem. Desperata paene sunt verba eius ultima τὸ δὲ μύθους ποιεῖν κ. τ. λ., quamvis clara sit eorum sententia. Pessime⁴, ut constructio grammatica restitueretur, in codicibus nonnullis iunioribus scriptum est τὸ μὲν <οὖν> εἰς ἀρχῆς : non enim μύθους ποιεῖν, sed καθόλου μύθους ποιεῖν⁵ id erat, quod intro-

1. Cf. etiam WILAMOWITZ. *Herm.*, XXI, p. 614, n. 1.

2. Primus exodi partem posteriorem inde a v. 1005 non esse genuinam intellexit Ad. SCHOELLIIUS *Hallesche Literaturzeitung* 1848, II, p. 397 sq., at in praecedentia inde a v. 961 idem cadere vidit BERGKIUS, *De vita Sophoclis*, Friburg, 1857 et l. I. III, p. 303 sqq. Nunc imprimis cf. WEILIUS, *Rev. des Ét. gr.*, I, 1888, p. 19 sqq. et WILAMOWITZ, *Herm.*, XXI, p. 606, n. 3.

3. In *Philologi Suppl.*, VI, p. 83 sqq.

4. Quamquam hoc probat WILAMOWITZIIUS, *Herm.*, IX, p. 332, n. 1.

5. Μῦθος = λόγος in Aristotelis Poeticis id significat, quod nos Germani hodie appellamus "die Fabel des Gedichts", Romani quoque appellabant fabulam vel argumentum. Μῦθος igitur habet unumquodque poema. Variat quidem apud Aristotelem haec notio, id quod optime ostendit VAHLENTS, *Beitraege zur Poet. des Aristot.*, I, p. 31 (= *Comm. Acad. Vindob.*, L., p. 295) sqq., sed frustra eam ita variare conatur ostendere, ut hoc loco μύθους ποιεῖν idem fere significare queat atque vel δῖους καὶ εἰς οὖν μύθους ποιεῖν vel, id quod adicio, καθόλου μύθους ποιεῖν : nulla enim, nisi vim facere volumus verbis, deprehendi potest in eis emphasis, ut μύθους significare hoc loco credere queamus fabulas hoc nomine dignas. Mittamus igitur tales argutias.

duxerunt Epicharmus Phormisque, et quod ab initio ex Sicilia venit in Atticam, priusquam ipsorum Atheniensium primus Crates hoc exemplum est imitatus. Adhuc credo Ἐπίχαρμος καὶ Φόρμις notam esse, quae e margine in textum irreperit, verum ne sic quoque maneat idem vitium, aut existimandum est verba genuina nescio quae ab ea e loco suo esse depulsa aut post τὸ δὲ μύθους ποιεῖν deleto illo scholio signum esse interruptae orationis ponendum, ut sensus eorum sit: "quod attinet ad argumentorum compositionem". Addo translationem Germanicam: "was aber die Behandlung der Fabeln anlangt, so kam es ursprünglich von Sikelien her, von den athenischen Komoediendichtern aber begann es zuerst Krates die Form der persoenlichen Satire aufzugeben und die Fabeln und Stoffe der Komoedie in allgemein gehaltener Weise zu bearbeiten". Antequam autem hoc a Cratete factum sit, qua tandem, quaeso, ratione id ipsum e Sicilia venit in Atticam? Nemo adhuc posuit hanc quaestionem. Duplice tantum, si quid video, ratione fieri hoc potuit: aut scriptis comoediarum Sicularum exemplaribus Athenas venditis et sic in hac urbe lectis aut ita, ut histriones Siculi vagantes etiam in pagis Atticis comoedias Epicharmi, Phormidis, Dinolochi darent. Illa autem ratio vix quadrat in illa tempora, quoniam etiam quarto saeculo mercatura libraria extra fines eiusdem terrae extensa tam rara fuit, ut cum Hermodorus Platonis libros in Siciliam venderet, proverbium existeret λόγοισιν Ἐρμόδωρος vel λόγοισιν Ἐρμόδωρος ἐμπορεύεται¹, et ut creditum saltem sit, licet vix recte creditum, Sophronis mimos in notitiam Atheniensibus venisse dumtaxat per Platonem, cum hic eos e Sicilia secum apportaverit². Verisimilior igitur est altera ratio.

Pro τίς ἀπέδωκε πλῆθη ὑποκριτῶν supra reddidi: "quis secundum, quis tertium actorem adiecerit", quia aut omnia me fallunt aut de comoediae origine et progressu philosophus sic cogitavit, ut

Ceterum post λεγόμενους vel ὀλίγους demum illos ποιητάς comoediam receptam esse in spectacula publica, postque hanc receptionem eam iambicam fuisse dicit quidem WILAMOWITZUS, l. I. p. 332 sq., sed nullo verbo dicit Aristoteles. Recte igitur WILAMOWITZUS, p. 333 scripsit: "Offenbar kennt Aristoteles von den λεγόμενοι ποιηταί, von den Dichtern, die erwähnt werden, keine Stuecke", recte p. 335: "Ferner sind Chionides und Magnes ohne weiteres mit den λεγόμενοι ποιηταί der anderen Stelle identisch... Schliesslich kannte Aristoteles keine Stuecke von Chionides und Magnes", sed haud recte addidit: "und setzte die staatliche Concession der Komoedie nach ihnen an". Hodie, postquam detectum est catalogi fragmentum, quod publicam Magnetis victoriam testatur, aliudque alius indicis, in quo numerus victoriarum eius significatur, procul dubio iam ipse non credit WILAMOWITZUS Aristotelem hoc fecisse.

1. Cf. BOECKH, *Staatshaush.* I³, p. 62. Cf. tamen quae ei opposuit FRAENKELIUS, *ibid.*, II, p. 43 sq.

2. LAERT. *DIAG.* III, 18: δοκεῖ δὲ Πλάτων καὶ τὰ Σώφρονος τοῦ μιμογράφου βιβλία ἡμελημένα πρώτος εἰς Ἀθήνας διακομίσαι.

in eundem modum atque in tragoedia coryphaeus sibi adiungeret ὑποκριτήν, hoc est hominem respondentem, diverbiisque sic inter ambos creatis hic πρωταγωνιστής rector totius ludi factus sibi rursus adiungeret secundum actorem et fortasse etiam tertium iam antequam acciperent poetae ab archonte vel in Lenaeis a rege chororum. Si autem hoc verum est, sano suo iudicio usus in προλόγους voce haesit God. HERMANNUS mutavitque eam in λόγους. An fortasse scivit Aristoteles, quis verba introduxerit in comoediam et sic demum e phallico carmine dramaticum, hoc est veram comoediam fecerit? Attamen prologum nequaquam exterminandum esse censeo propter causas infra proponendas: conicio igitur potius πρόλογος <ον καὶ ῥήσ>εις vel προλόγους <καὶ ῥήσεις> ¹.

At fuitne recta haec Aristotelis opinio? Prudenter magno hoc viro sibi videbatur is esse, qui sibi excogitavit quae legimus apud Anon. de com. V. § 2 sqq. Bergk (p. VI^b, 14 sqq. Duebn.) et VIII. § 16 Bergk (IX^a. p. XVIII, 80 sqq. Duebn.): καὶ γὰρ οἱ ἐν Ἀττικῇ πρῶτον συστήσασθαι τὸ ἐπιτήδευμα τῆς κωμωδίας (ἦσαν δὲ οἱ περὶ Σουσαρίωνα) καὶ (om. An. VIII) τὰ πρόσωπα εἰσῆγον ἀτάκτως (ἀτάκτως εἰσῆγον VIII), καὶ μόνος ἦν γέλωσ (γέλωσ ἦν μόνως VIII) τὸ κατασκευαζόμενον. ἐπιγεγόμενος δὲ ὁ (ὁ om. VIII) Κρατῖνος κατέστησε μὲν πρῶτον τὰ ἐν τῇ κωμωδίᾳ πρόσωπα μέχρι τριῶν, στήσας τὴν ἀτάξιν, καὶ τῷ χαρίεντι τῆς κωμωδίας τὸ ὠφέλιμον προσέθηκε, τοὺς κακῶς πράττοντας διαβάλλον καὶ ὥσπερ δημοσίᾳ μάστιγι τῇ κωμωδίᾳ κολάζων. ἀλλ' ἔτι μὲν καὶ οὗτος τῆς ἀρχαιότητος μετείγε καὶ ἥρέμα πως τῆς ἀταξίας· ὁ μὲντοι γε Ἀριστοφάνης μεθοδεύσας τεχνικώτερον τῶν μεθ' αὐτοῦ τὴν κωμωδίαν ἐνέλαμψεν ἐν ἅπασιν ἐπίσημος ὄφθεις οὕτω, καὶ οὕτω πᾶσαν κωμωδίαν ἐμελέτησε (οὕτω, καὶ — ἐμελ. om. VIII), verumtamen ut a Cratino repeteret firmum trium actorum numerum, factum est mero errore. Nihil aliud inde discimus ², nisi comoediam antiquissimam, quae tempus tulerat, non Ecphantidis vel Teleclidis (ut de Chionide taceam et Magnete), sed Cratini opus fuisse: ea iam indigebat tribus actoribus, in cetera eiusdem poetae dramata paene omnia idem cadebat, inde praepropere collectum est Cratinum fuisse huius numeri auctorem. Ceterum hand raro etiam pluribus opus esse histrionibus minoris momenti in auxilium vocatis apud Aristophanem quoque et multo saepius quam in tragoedia, in qua praeterea quartus tantum nonnunquam adhibebatur, omnibus notum est. Eiusmodi ἀταξίαν, si ἀταξία erat, etiam ante Cratinum, quin ante Chionidem et Magnetem ab usu poetarum comicorum fortasse non abhor-

1. Cf. THEMIST. Or. XXVI. 316 D. καὶ οὐ προσέχουεν Ἀριστοτέλει, ὅτι... Θέσις... πρόλογόν τε καὶ ῥῆσιν ἐξεῦρεν κ. τ. λ.

2. Hoc quoque rectissime monuit WILAMOWITZ IUS *Herm.*, IX, p. 333.

ruisse libenter concedo, sed cur pristinis illis temporibus firmum numerum histrionum ordinariorum in comoediis omnino nondum fuisse contra Aristotelem huic deterioris, licet non contemnendi generis scriptori credam, profecto non intellego. Aliter quidem iudicat Ios. POPPELREUTER¹, et recte, ut mihi videtur e verbis Platonii II. § 1 Bergk (p. XIV, 1 sqq. Duebn.) Κρατίνος... εὐστοχος... ὄν ἐν ταῖς ἐπιβολαῖς τῶν δραμάτων καὶ διασκευαῖς, εἶτα προΐόν καὶ διασπόν τῆς ὑποθέσεως οὐκ ἀκολούθως πληροῖ τὰ δράματα conclusit scaenas illas ioculares, quae in compluribus Aristophanis comoediis, Acharnensibus, Pace, Avibus, Ecclesiazusis, Pluto parabasin secuntur vel certe, ubi ea deest, posteriori dramatis parti insertae sunt, in Ranis parabasin antecedunt, cum tota fabula levi tantum vinculo cohaerentes, in quibus novae semper novaeque personae prodeunt, alia post aliam, in Cratini comoediis multo etiam magis in usu fuisse. Attamen latius patent haec verba : omnino Cratinum ut ingeniosum in inveniendis ita solutionem in elaborandis argumentis fuisse dicit Platonius, unde factum sit, ut unitas actionis apud eum deficiat : quamquam ea apud Aristophanem quoque satis laxa est. Ille vero grammaticus, cuius patrocinium suscepit POPPELREUTER, si revera, quae est POPPELREUTERI sententia, ἀτάξίαν referre voluisset ad solas illas scaenas scurriles, sibi ipse contradixisset : nam si has spectamus, in Aristophanem quoque cadit, et ita quidem cadit illud μετείχεν ἡρέμα πὸς τῆς ἀτάξιας, ut “ aegre strictiore personarum numero assuescat ”, et hoc non solum in prioribus comoediis, sed etiam in ultimis tribus servatis : non igitur sic vera essent quae secuntur, ὁ μέντοι γε Ἄριστοφάνης κ. τ. λ. Ego quod priores τὰ πρόσωπα εἰσῆγον ἀτάκτως et Cratinus κατέστησε πρῶτον τὰ ἐν τῇ κωμῳδίᾳ πρόσωπα μέχρι τριῶν, στήσας τὴν ἀτάξίαν, nihil amplius significare puto nisi hoc : nondum ita ordinata erat mutua personarum ratio, ut definitus esse posset histrionum numerus ante Cratinum, immo modo pluribus utebantur, modo paucioribus, Cratinus vero, etsi et ipse paulo solutior erat, ita tamen rationem illam ordinavit, ut ad unitatem quandam actionis vergeret et coerceri ab eo posset actorum numerus ordinariorum usque ad tres. Omnino igitur non ita sunt cum POPPELREUTERO huius scriptoris verba premenda, quasi sapienter unumquodque eorum secum deliberasset accurata Aristophanis et Cratini comoediarum comparatione facta : immo ut ariolatus est de numero illo firmato, ita nullo modo scire potuit, id quod contendit, a Cratino primo seria esse iocis admixta. Et ne hoc quidem assequor, quo iure POPPELREUTER verba ἤσαν

1. L. l. p. 28 sqq.

δὲ οἱ περὶ Σουσαρίωνα interpolata esse credat : cur enim non hic quoque grammaticus ex eorum numero fuisse potest, quibus Susario videbatur esse comoediae Atticae auctor? Breviter dicit οἱ περὶ Σουσαρίωνα, cum idem valere putet etiam de ceteris huius comoediae poetis antiquissimis ante Cratinum¹. Repeto enim quae dixi : non mihi talis esse videtur hic scriptor, ut eius verba premere liceat.

Verum ea in re contra ZIELINSKIUM² plane consentio cum POPPELREUTERO³, quod ego quoque scaenas illas ridiculas priscis temporibus parabasi non prologi, sed epilogi loco adiectas esse arbitrer : testatur enim hoc sedes earum in omnibus illis fabulis Aristophaneis praeter Ranas. Ut olim phallophorum coryphaeus cavillationibus haud dubie lacessebat praetereuntes alioque homines, ita iam istae cavillationes in ipsam comoediam traiectae sunt tali ratione, ut ipsius personarum alia alias ludibrio haberet. Etiam Cratini unum certe drama initium cepit a parabasi⁴. Ὀδυσσεύς eiusdem poetae fabulam e contrario parabasi finitam fuisse coniecit quidem, sed vix recte coniecit nuperrime KAIBELIUS⁵, qua de re infra disseram. Trimeter iambicus ut in talibus scaenis semper adhibetur ab Aristophane, haud dubie iam antea semper in eis adhibebatur non ad tragoediae exemplum, quae tetrametro potius trochaico temporibus illis utebatur, sed quia hic versus omnium metrorum maxime simul est scoticus et ad colloquium aptus⁶. Neque tamen reor eam scaenam, quam Agonem appellaverunt BERGKIUS⁷ et ZIELINSKIUS⁸, Syntagma WESTPHALIUS⁹, e tetrametris potius plerumque anapaesticis et iambicis compositam fuisse iuniorum natu, immo sine rixis verberibusque, si ita dicere

1. Cf. etiam, KAIBELIUS, *Herm.*, XXIV, p. 64.

2. *Die Gliederung der altattischen Komoedie*, Lipsiae, 1885, p. 185 sqq.

3. *L. I.*, p. 32 sqq.

4. ARISTID. *Or.* XLIX, 386 (II, 521 Dind.). ἐν ἀρχῇ τοῦ δράματος μεγαλαυχούμενος ὡς προφήτης προαγορεύει τάδε (fr. 306):

ἀφτυνίζεσθαι χρὴ πάντα θεατὴν,
ἀπὸ μὲν βλεφάρων αὐθημερινῶν ποιητῶν λήρον ἀφέντα.

5. *Kratinos Ὀδυσσεύς*, *Herm.* XXX, 1895, p. 74 sqq. 81.

6. ARISTOT. *Poet.* 4. 1448^b 31 sq. ἐκμύσειον καλεῖται τὸν. ὅτι ἐν τῷ μεγρῷ τούτῳ ἐκμύσειον ἀλλήλους. 1449^a 24 sq. μάλιστα γὰρ λεκτικὸν τῶν μετρῶν τὸ ἐκμύσειον ἐστί. Rhod. III, 1. 1404^a 30 sqq. III, 8. 1403^b 32 sqq. Haud igitur recte mihi videtur FRANTZII *De comoediae Atticae prologis*. Treviris 1891, p. 3 sq., ut demonstraret scaenas illas inoculares aequae ac prologum parodumque satis recentis aetate in comoediam receptas esse, inversa ratione hanc causam protulisse, quod "ipsae quoque illo metro conscriptae sunt, quod e tragoedia demum in comoediam translatum esse videtur". Verum potius vidit POPPELREUTER *l. l.* p. 40 sq. Cf. p. 206 n. 3.

7. In *Philologi* XI (1857) = *Kleine philol. Schriften* II, p. 731, no. 51.

8. *L. I.*, p. 9 sqq.

9. *Metrik* III¹. p. 88 sqq. = III³, p. 133 sqq.

licet, vivere nequit fabula eiusmodi scurrilis, potuitque eo minus, quo rudior erat pristinis temporibus. Sed, ni fallor, haec scaena ab initio cum iocularibus illis coniuncta postea plerumque ante parabasin est collocata, prologo quoque parodoque adiectis: quamquam accuratius exculsi sunt Agones isti et Proagones eo demum tempore, quo ars sophistarum dialectica florebat¹. Parodus atque stasima e tragoedia fortasse recepta sunt. Paulo aliter res se habere videtur de prologo. Mirabantur olim², quod de Cratete loquitur Aristoteles, tacet de Cratino, multo maiore poeta: hodie omnes scimus factum hoc esse, quia *ιαμβικὴν ἰδέαν*, in qua excellabant Cratinus eiusque successores, despiciebat³ eamque ob causam veteri comoediae praeferebat mediam, cui Crates et Pherecrates viam monstraverant. Nihilominus etiam Cratinus imitator erat Siculorum, non quidem, ut duo illi poetae, in argumentis e vita hominum cotidiana depromptis, sed in parodiis tamen mythologicis. Atqui comoediae Epicharmi habuisse videntur prologum, in quo ipse poeta in scaenam prodiit docuitque spectatores de argumento ludi sequentis. Dico "videntur", nam res non est certa, sed fortasse aliter sunt explicanda⁴ quae narrat Laert. Diog. VIII, 78. Ἐπίχαρμος... Κῶος... τριμηναῖος δ' ὑπάρχων ἀπηνέχθη τῆς Σικελίας εἰς Μέγαρα, ἐντεῦθεν δὲ εἰς Συρακοῦσας, ὡς φησι καὶ αὐτὸς ἐν τοῖς συγγράμμασι et III, 17. ὅτι δ' οὐδ' αὐτὸς Ἐπίχαρμος ἠγνόει τὴν αὐτοῦ σοφίαν, μαθεῖν ἔστι χάκ τούτων, ἐν οἷς τὸν ζηλώσοντα προμαντεύεται.

ὡς δ' ἐγὼ δοκέω (δοκέω γάρ), σάφα ἴσαμι τοῦθ', ὅτι τῶν ἐμῶν μνάμα κακ' ἔσσειται λόγων τούτων ἔτι, καὶ λαβὼν τις αὐτὰ περιδύσας τὸ μέτρον, ὃ νῦν ἔχει εἶμα, δοὺς καὶ πορφύραν λόγοισι ποικίλας καλοῖς, δυσπάλαιστος ὢν τὸς ἄλλους εὐπαλαίστους ἀποφανεῖ

= fr. B, 1 Lor. Quartus versus est misere corruptus: AHRENSIUS coniecit εἶμα, καὶ δοὺς πορφύραν ἔργοισι ποικίλαν καλοῖς. Certe concordant cun sententia mihi proposita prologi Equitum, Vesparum, Pacis, quippe in quibus non ipse quidem poeta, at servi tamen quidam ad ipsos spectatores se vertentes eis expositionem, quam vocant, fabulae tradant. Sed hoc ut recte coniecerim, non minus tamen

1. Recte hoc monuit MAASSIUS *Herm.* XXII, 1887, p. 585, n. 2 contra ZIELINSKIUM, l. 1., p. 184.

2. Quin, etiamsi alias ob causas, iuniorum Cratete fuisse Cratinum opinatur BERNHARDYUS *Grundriss der griech. Litteratur* II³, 2, p. 586.

3. *Eth. Nic.* IV, 14, 1128^a 12—25. Cf. *Poet.* 4, 1448^b 34—1449^a 2.

4. De hac re v. SUSEMIHL, *Die Pseudepicharmica*, in *Philologi* LIII. (N. S. VII.) 1894, p. 567.

verum est, id quod demonstravit FRANTZIUS¹, in prioribus Aristophanis comoediis, quamvis diversa duo genera prologorum in eis deprehendantur, nihilominus utramque formam sapere imitationem prologorum tragoediarum contemporanearum. Praeter drama illud, de quo iam supra locutus sum, etiam duae aliae Cratini fabulae nondum habebant prologum, sed incipiebant a parodo, Βουκόλοι et Ὀδυσσῆς², et iam hanc ob causam eas antiquioribus poetae comoediis adnumerandas esse puto, iamque antequam ludi comici facti sint publica institutio, plerumque prologis instructas fuisse comoedias, omniaque haec membra iam antea exculta quodammodo fuisse inde apparet, quod iam Aristoteles nescivit, quis prologos primus comoediis Atticis praemiserit³. Iam elucet, cur apud eum προλόγους vel πρόλογον servandum aliterque atque periclitatus est HERMANNUS locum eius illum corrigendum esse iudicaverim. Statum huius comoediae vetustissimae inde ab anno fere 520 usque ad annum fere 480 quadamtenus illustrant tres picturae vasorum fictilium, de quibus post CAECILIUM SMITHIUM⁴ optime egit POPPELREUTER⁵. Possunt tamen duae iuniores etiam ad Magnetis Aves referri, hoc est ad comoediam post 466 doctam : nam hunc titulum recte repetivit ex Aristoph. Equ. 522 voce περυγίζων interpret nescio quis in scholiis ad hunc locum⁶.

Fabulam Cratini Ὀδυσσῆς et parabasi et cantilenis choricis caruisse refert Platonius I. § 10 (p. XIII, 39 sqq. Duebn.) : τοιοῦτος οὖν ἐστὶν ὁ τῆς μέσης κωμωδίας τύπος, οἷός ἐστιν ὁ Διολοσίκων Ἀριστοφάνους καὶ Ὀδυσσεῖς Κρατίνου καὶ πλείστα τῶν παλαιῶν δραμάτων οὔτε χορικὰ οὔτε παραβάσεις ἔχοντα. Contra quae KAIBELIUS⁷ nescio an recte scripserit : " Es heisst doch die Entstehungsweise des Tractats verkennen, wenn man diese Stelle scharf interpretirt. Der Mangel eines Chors, resp. von Chorliedern bezieht sich auf den Aiolosikon und auf die mittlere Komoedie, die Ὀδυσσῆς des Kratinos waren in der Quelle als

1. L. I., p. 1—15.

2. De hac re cf. KAIBEL. I. I., p. 75 sq.

3. Hoc non reputavit FRANTZIUS I. I., p. 3 sq., cum ex his ipsis Aristotelis verbis concludere potius vellet etiam prologum " satis recenti aetate in comoediam receptam esse". Cf. p. 204 n. 6. Recte e contrario prologum in tragoedia iuniorem fuisse quam in comoedia BLANKIUS *Zur Prologistik der latallischen Komoedie, Annal. philol.* CXLIX, 1894, p. 69 sqq. inde collegit, quod illa in traditis, haec plerumque in fictis argumentis versabatur, itaque minus illa quam haec accuratiore expositione indigebat.

4. Actors with bird-masks on vases, *Journal of Hellenic Studies* II, p. 309 sqq.

5. L. I., p. 8 sqq.

6. περυγίζων δὲ ὅτι καὶ Ὀρνίθας ἐποίησε δράμα. Cf. WILAMOWITZ. *Herm.* IX, p. 335. Moneo hoc propter LEGNEM I. I., p. 139 sq., n. 2. SMITHIUS tres illas picturas inter annos fere 500 et 450 collocat.

7. L. I., p. 75.

Beispiel der unpolitischen Komoedie citirt, die das mit dem Aiolo-
sikon gemein hatte, dass in beiden eine litterarische Travestie an
Stelle der politischen Satire getreten war ". Cf. § 17 (p. XIV,
71 sqq.). οἱ γοῦν Ὀδυσσεῖς Κρατίνου οὐδενὸς ἐπιτίμησιν ἔχουσι, διασυρμὸν δὲ
τῆς Ὀδυσσεΐας τοῦ Ὀμήρου, Attamen si omnino res se ita habet,
certe prorsus fragilia sunt quae attulit KAIBELIUS ad sententiam
suam demonstrandam. Etenim e fr. 138. 139 sequitur quidem
choro hanc comoediam, sed non sequitur etiam canticis choricis
eam haud caruisse : non illum autem, sed haec tantum ab ea
abiudicat Platonius : sunt tetrametri anapaestici a coryphaeo
melodramatice recitati : utrum ex eis solis constiterit parodus an
cantilena chori secuta sit, plane nescimus. Chorum habet etiam
Aristophanis Plutus et nihilominus non habet χορικά, quae enim
ibi a choro canuntur, solius sunt coryphaei. Deinde fr. 145.
νεοχμὸν τι παρῆχθαι ἄθυρμα et fr. 146 perquam corruptum, in quibus
de poeta chorus loquitur, eam propter causam parabasi tribuenda
esse contendit KAIBELIUS. Attamen non solum in parabasi de
poeta loqui apud Cratinum poterat chorus, verum etiam in exodo,
id quod patet e fr. 237 ap. Aristid. XLIX, 387. p. 521 Dind. διδάξας
δὲ τοὺς Χείρωνας προσπαραγράφει πάλιν αὖ μάλα ὑπερηφάνως ἐπὶ τελευτῆς*

ταῦτα δυοῖν <ἐν> ἑτοῖν ἡμῖν μόλις ἔξεπονῆθη,

τοῖς δ' ἄλλοις ἐν ἅπαντι βίῳ προτιθέναι φησὶ ποιηταῖς μιμεῖσθαι, δηλονότι ὡς
οὐδένα ἐφιζόμενον. E parabasi enim haec non sunt, nam versus ad
verbum citatus est hexameter heroicus velut ultimi versus in
Ranis 1527 sqq. : " plaudite " illud continent in spectaculi exitu
non minus quam illi Ulixium versus : cur igitur de illis aliter
iudicemus atque de his ? num forte quia sunt tetrametri anapaes-
tici ? At tales versus habent quidem locum etiam in parabasi, sed
non minus bene quadrant ut ad ingressum ita ad profectionem
choreutarum. Nulla igitur extat causa, cur hac in comoedia, id
quod iam supra monui, parabasin simul exodum vel exodi partem
fuisse cum KAIBELIO credamus. Quae cum ita sint, ut refutaret
Platonium, hoc certe non ei contigit. Contra verisimilem reddidit
duorum tantummodo histrionum in hac comoedia numerum :
quod si inde collegit¹ ortum esse hoc drama, priusquam extaret
tertius actor comicus, hoc est secundum ea, quae supra demon-
stravi, ante annos fere 466—459, vix tam antiquam servatam esse
comoediam Atticam arbitror². Statuendum igitur potius est nullum
poetam fuisse coactum tribus uti histrionibus, ubi argumentum
dramatis duorum dumtaxat usum permetteret : attamen concedo,

1. L. I., p. 82.

2. Cf. WILAMOWITZ, *Herm.* IX, p. 336.

postquam tertius introductus sit, per breve tantum tempus hunc vel illum poetam talia interdum argumenta sibi elegisse: certe hoc verisimillimum mihi videtur. Itaque nullus dubito, quin existerit haec comoedia vix post annum 455.

ZIELINSKII autem de duplici genere comoediae veteris Atticae genere commenta¹, altero Ionico, in quo non gererent phallum, altero Dorio, satis a KOERTEO² sunt refutata³. Cadunt cum talibus eius coniecturis etiam ea, quae POPPELREUTER⁴ proposuit de " scaenae iocularis " origine: credit enim " ZIELINSKIUM⁵, cum ad episodicam comoediae Atticae partem Doriensium valuisse comoediam coniecerit, ad rectam viam digitum intendisse ". At sane non intellego, cur " scaenam iocularem " parabasi adiectam esse necesse sit e typicarum personarum comoediae Siculae cognitione et reiciam Aristotelis relationem, secundum quam tantummodo ad illam magis excolendam huius comoediae notitia in Atticam translata aliquid conferebat, postquam vernacula ex vernaculo elemento *αὐτοσχεδιασμάτων* oriri coepit. Discrepat etiam metrum, nam multo saepius tetrametro trochaico quam trimetro iambico usus est Epicharmus. Omnium autem minime assequor, quid sibi velint verba a POPPELREUTERO adiecta haec: " non vero de Dorica comoedia episodice perfecta et in Atticam translata nobis est cogitandum, sed in altera parte comoediarum quarundam Aristophanis chorum Atticum, quem iam multo (?) ante annum 500 picturis testibus perfectum vidimus, cum scena ioculari Dorica coniunctum invenimus ". Nam utut nobis statuimus comoediarum Epicharmearum naturam, manca haud dubie in eis erat continuatio rerum, sed plena erant dramata, itaque compositae ex episodiis, et vetustissimis temporibus in Atticam revera

1. L. I., p. 240 sqq. *Quaestiones comicae*, Lipsiae, 1887, p. 28 sqq.

2. L. I., 66 sqq.

3. Si forte ZIELINSKIUS, quia hoc scripsi, similes faciet mihi contumelias, atque fecit BLASSEO et LUECKEO, non dolebo. Sed dolui, cum nuperrime MAASSIUS collega, discipulus, amicus in libro " Orpheus " inscripto (p. 115 sq.) haud multo melius me tractaverit. Agitur de epigrammate quodam Theodoridae. Aequalium testimonia solere plus valere quam Suidae quis est qui nesciat? At nulla regula est sine exceptione. Qui exceptiones velle pro regula vendere, scientiam pessumdare conaretur. Prorsus supervacaneum erat hoc monere, quis enim voluit? Causas attuli, adhuc nondum refutatas cur hac in re fortasse exceptionem statuendam esse conicerem. Nihil decevi, interrogavi tantum. Si erravi, nonne satis erat in notat haec tere addere: " Danach kann ich Susemihls abweichende Vermuthung nur als eine bedauerenswerthe Verirrung betrachten " ? Num necesse erat, ut MAASSIUS potius erectis brachiis manus ad coelum tolleret, ac si vellet inde stellas detrudere, ut testes essent sceleris mei? necesse ut ita paene loqueretur, ac si ego ex eorum numero essem, qui gaudent rebus obscoenis? Dolui, inquam, sed non tam me, sed propter ipsum virum optimum, quem maxime dedecent talia.

4. L. I., p. 44 sq.

5. L. I., p. 243 sqqj.

sunt translatae iamque ante Platonem a lectoribus Atheniensibus tam magni aestimatae, ut Plato scribere posset in Theaet. p. 152 E: τῶν ποιητῶν οἱ ἄκροι τῆς ποιήσεως ἑκατέρας, κωμῳδίας μὲν Ἐπίχαρμος, τραγωδίας δὲ Ὀμηρος. V. etiam quae monuit KAIBELIUS, *Herm.* XXIV, p. 54 sq., n. 1.

Franciscus SUSEMIHL.

BABRIUS, CXI (134), vers 5-9.

La Queue veut prendre la place de la Tête. Les membres protestent :

Πῶς γὰρ, τάλαινα, χωρὶς ὀμμάτων ἡμᾶς
ἢ βινὸς ἄξεις, οἷς ἕκαστα τῶν ζώων
τὰ πορευτὰ βαίνει παντάποδ' (sic) εὐθύνει.

Ce vers 7 est faux et n'a pas encore été bien corrigé. J'écris :

Τὰ πορευτὰ βαίνει, πάντα <τ'εὐ> πόδ' εὐθύνει.

La Queue dont il s'agit est celle d'un serpent. Τὰ πορευτὰ, comme τὰ πορευτικά dans Aristote, désigne les animaux qui marchent, ici par opposition à ceux qui rampent. Le nombre des pieds de ces animaux marcheurs est très variable, depuis les singes jusqu'aux myriapodes. « Ils dirigent bien chacun de leurs pieds (πάντα πόδα) » me paraît bien dit, étant donné le personnage qui parle.

CXIII (136).

La Fourmi répondrait à la Cigale :

Χειμῶνος ὄρχοῦ, φησὶν, εἰ θέρους ἦσας.

Mais la finale du vers serait brève, ce que Babrius paraît avoir évité. D'autre part, θέρους signifierait « en été », et le sens demande « tout l'été ». Cf. v. 6 : διετέλουν ἄδων. Je réclame :

Χειμῶνος ὄρχοῦ, φησὶ, διὰ θέρους ἄσας.

Les variantes γύλεις, ἄδεις ne prouvent que l'incertitude de la leçon. Éd. TOURNIER.

VARRON

*Rev. rust. lib. II, 5, 5 et Sal. fragm. 257 Bücheler*¹.

Rev. rust. lib. II, 5, 5. Au moment de donner la parole à Vaccius pour traiter de l'élevage des bœufs, Varron l'avertit de l'importance de la matière. Je sais, répond Vaccius, que le bœuf est un animal noble, qu'il joue un rôle dans les légendes sacrées et que de son corps en décomposition sortent les abeilles, qu'on appelle pour cette raison *bugenes*.

« Novi... et hunc Plautium locutum eē latine † quā Hirriūm praetorem renuntiatum Romam in senatum scriptum habemus. † Sed bono animo es, non minus satisfaciam tibi, quam qui Bugoniam scripsit. »

Tel est le texte des mss, que M. Keil a reproduit sans correction en le déclarant inintelligible dans ses éditions de 1884 et de 1889. J'ai moi-même collationné ce passage sur le *Parisinus* 6842 A. Il n'y a rien à changer dans les premiers mots; il faut construire *Plautium locutum esse latine hunc (bovem)* et entendre que Plautius a traité du bœuf dans un ouvrage écrit en latin. Toutes les propositions infinitives qui précèdent commencent uniformément par le pronom *hic*, désignant le bœuf; il ne peut ici désigner autre chose. Les meilleurs auteurs ont employé non seulement *loqui rem*, mais *loqui aliquem*². Plautius avait développé tout au long la question que reprend Vaccius, et probablement en insistant sur l'éloge du bœuf.

Pour nous éclairer sur le passage qui suit nous avons un point de comparaison important. On sait qu'après la prise de Carthage le sénat romain fit traduire en latin l'ouvrage de Magon sur l'agriculture; plus tard Cassius Dionysius d'Utique donna du même original une traduction grecque, qu'il envoya au préteur Sexti-

1. Communiqué à la Société des humanistes français dans la séance du 16 janvier 1895.

2. Outre les exemples cités par Lewis et Short *Dictionary s. v. loquor* B, voy. dans VARRON lui-même, *Rev. rust. lib. II, 8, 1 et III, 5, 18*.

lius, « *Sextilio praetori misit*; » ce préteur Sextilius est probablement celui qui gouverna la province d'Afrique en 88 av. J.-C.; enfin la traduction de Cassius fut elle-même resserrée par un certain Diophane dans un *Epitome*, que l'auteur, qui vivait en Bithynie, envoya au roi Dejotarus « *misit Dejotaro regi*.¹ » Il me paraît très probable que l'ouvrage de Plautius eut une destinée analogue. Vers le début de l'ère alexandrine un écrivain anonyme publia, sous le nom du vieux poète Eumélus, une *Bougonie*; il y expliquait comment un essaim d'abeilles pouvait naître du cadavre d'un bœuf². C'est en effet à l'époque alexandrine, et en Egypte même, que cette légende, chantée par Virgile, semble s'être formée. Je conjecture que Plautius en fit le sujet d'un mémoire spécial, d'une nouvelle *Bougonia* en prose, où il avait grossi la matière en se livrant à des recherches personnelles, qui donnaient à son livre une apparence d'intérêt scientifique. Cette *Bougonia*, rédigée en latin, avait été dédiée par lui au préteur Hirrius, gouverneur d'une province, et communiquée par ce magistrat (*renuntiata*) au Sénat romain, qui peut-être avait lui-même prescrit l'enquête³; puis elle fut déposée dans les archives⁴, où Varron avait pu en prendre connaissance. C'est ainsi qu'il rapporte plus loin une tradition puisée dans les archives de la ville d'Ardée⁵. Je lirais donc :

Novi... et hunc Plautium locutum eē latine [*relatione*], qua, [ab] Hirrio praetore renuntiatam Romam in senatum, scriptam habemus.

*
* *

Sat. frag. 257, Buecheler : « Automedo meus, quod apud Plotium rhetorem bulbulcitarat, erili dolori non defuit. » Le rhéteur Plotius, dont il est question dans ce fragment, a été identifié par M. Riese avec L. Plotius Gallus, qui le premier à Rome enseigna la rhétorique en latin, lorsque Cicéron était encore enfant. Il y a beaucoup de chances pour qu'il fût aussi l'auteur de la *Bougonia*. Plautius et Plotius ne sont pas deux gentilices différents, mais

1. VARR., *Rer. rust. lib.*, I, 1, 10.

2. Hieron., *Chron. ad Ol.*, IV, 2, *Epic. graec. fragm.* ed. KINKEL *Eumelus*. 5; BERGK, *Eumeli Bougonia* dans le *Rhein. Mus. Neue Folge*, I, p. 363.

3. Sur le sénat romain et l'agriculture v. WILLEMS, *Le sénat romain*, II, p. 269, et MOMMSEN, *Staatsrecht*, IV, p. 1182-1183.

4. *Scriptum habere*, garder par écrit, est une locution familière à Varron. V. *Rer. rust. lib.*, I, 36; II, 1, 23; 2, 20; 3, 8; 7, 16; 10, 10.

5. *Ibid.*, II, 11, 10 : « Ut scriptum in publico Ardeae in literis extat. »

bien deux formes orthographiques d'un seul et même gentilice¹. Les copistes ont pu passer de l'une à l'autre, comme nous les voyons, dans les mss. mêmes de Varron, passer sans cesse de *plaustrum* à *plostrum* et vice versa. Si le rhéteur Gallus a écrit la *Bougonia*, on s'explique beaucoup mieux le sens du fragment 257. Il provient du *Manius*. Dans cette satire² Varron montrait la passion des lettres envahissant toutes les classes de la société; à l'occasion de la mort d'un ami, il recevait les consolations de son cocher, de son automédon, « qui apud Plotium rhetorem bubulcitarat. » On entend que cet esclave avait précédemment gardé les bœufs chez Plotius; je croirais plus volontiers que Plotius, auteur de la *Bougonia*, avait reçu le sobriquet de Βουκόλος, *Bubulcus*, qui devait le distinguer des nombreux Plotii du même temps³; de sorte qu'étudier sous sa direction, ce n'était pas *discere*, mais *bubulcitare*. Cet enseignement avait sans doute fait entrer des notions de philosophie dans la tête de l'esclave, et elles prêtaient d'autant mieux à la satire que, ne venant pas d'un philosophe de profession, mais d'un rhéteur, elles étaient plus confuses et plus superficielles. La légende de la naissance des abeilles *bugenes* a été invoquée chez les anciens comme un argument en faveur de la doctrine de la palingénésie; les abeilles ont en elles « partem divinae mentis et haustus aetherios⁴. » C'est là sans doute ce qu'avaient développé, avant Virgile, l'auteur de la *Bougonia* attribuée à Eumélus, et un autre faussaire du même temps qui avait fait passer sous le nom de Démocrite un ouvrage où il décrivait les mœurs des abeilles⁵. Dans ces compositions apocryphes le mysticisme devait tenir une place beaucoup plus large que la science. On conçoit que l'esclave de Varron, voyant son maître plongé dans la douleur, ne crût pouvoir mieux faire pour le consoler que de lui répéter les belles théories de la *Bougonia* de Plotius : nous mourons tous, mais pour renaître, comme les abeilles naissent du cadavre d'un bœuf; ne pleure pas, l'âme de ton ami n'est pas anéantie; elle reviendra bientôt animer un autre corps.

Cette interprétation a un autre avantage; elle nous permet d'établir un lien entre les fragments 257 et 268 du *Manius*. Le se-

1. L'exemple le plus frappant est celui de Plautus et Plotus dans le *Corp. inscr. lat.*, I, 1382. *V. aussi *ibid.* l'*index*, I, s. v. Plotius.

2. V. les reconstitutions qu'en ont tentées MM. BUECHELER dans le *Rhein. Mus.*, XX (1865), p. 437 et RIBBECK, *Gesch. der Röm. Dicht.*, I, p. 256.

3. D'autant plus facilement que Bubulcus a réellement existé comme cognomen. V. PLIN., XVIII, 3, 2. Il se rencontre même dans les inscriptions.

4. VIRO., *Georg.*, IV, 220.

5. PLIN., *Hist. Nat.*, XIII, 31; SUSEMIII., *Gesch. d. Griech. Litt. in der Alex. Zeit.*, I, p. 483 et 838.

cond devait être mis dans la bouche de l'esclave et faire partie de sa *consolatio*. Il montrait à son maître, par des exemples tirés de la *Bougonia* de Plotius, que rien ne naît ni ne meurt, le monde est éternel : « nec natus est, nec morietur; vigeat, vigeat ut pote plurimum. » C'est exactement l'idée que Virgile a développée en si beaux vers dans son morceau sur les abeilles :

Scilicet huc reddi deinde ac resoluta referri
Omnia, nec morti esse locum, sed viva volare
Sideris in numerum atque alto succedere cælo¹.

Le dialogue du second livre *rerum rusticarum* est censé avoir eu lieu le 21 avril de l'an 67. Cette date s'accorde fort bien avec ce que nous savons de Plotius Gallus, qui enseignait à Rome en 92; il vivait même encore en 56. Mais il n'est pas possible de confondre Hirrius comme on l'a fait quelquefois avec C. Lucilius Hirrus, gendre de Varron, candidat à l'édition en 51², et encore moins avec Hirtius, préteur en 46³. Le cognomen Hirrius est d'une latinité indiscutable⁴ et jusqu'à nouvel ordre il n'y a pas lieu ici à une correction. Où et quand Plotius avait-il écrit la *Bougonia*? Il est difficile de le dire; mais M. Marx conjecture avec vraisemblance qu'il fut du nombre des « rhéteurs latins », expulsés de Rome en 92 par Crassus alors censeur⁵. Je croirais volontiers qu'il alla s'établir en Sicile ou en Afrique et que ce fut de là qu'il envoya au Sénat son mémoire sur le bœuf par l'intermédiaire du gouverneur de la province avec l'espoir de s'en faire un titre pour obtenir son rappel. M. Marx observe qu'il semble avoir été très antipathique non seulement à Varron, mais à Cicéron et à ses amis, parce qu'il affichait la prétention de se passer des études grecques. Au fond elle ne devait pas être plus justifiée chez lui qu'elle ne l'est chez l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*. Quand Varron, dans son traité d'agriculture, parle de ce Plautius qui avait écrit sur le bœuf « latine », il semble bien qu'il veuille rappeler ses prétentions à l'originalité, et quand Vaccius dit « Sed bono animo es, non minus satisfaciam tibi... », on peut supposer qu'il se moque de ce contemporain, encore vivant en 67, dont l'ouvrage médiocre ne lui paraissait pas de nature à le décourager. Georges LAFAYE.

1. *Georg.*, IV, 225.

2. VARR., *Res. rust. lib.*, II, 1, 2; III, 17, 3; CÍC., *ad fam.*, VIII, 8, 5, *ad Att.*, VII, 1, 8; CAES., *B. civ.*, I, 15 et III, 82, 5; PLUT., *Pomp.*, 54; PLIN., *H. Nat.*, IX, 81, 1; MACROB., *Sat.*, II, 11, 10. V. KEIL, *ad Varr.*, l. c. II, 1, 2.

3. MOMMSEN, *Münzw.*, p. 651; DRUMANN III, p. 69 not. 10.

4. *Corp. inscr. lat.* II, 217, 2282; IX, 1002, 1077, 6246.

5. MARX (Frid.), *Interpretationum hexas altera*, IV, dans l'*Index lectionum Acad. Rostoch.*, sem. hib. 1889-90, p. 9.

NOUVELLE INSCRIPTION LATINE

EN LETTRES ONCIALES

Nous possédons déjà plusieurs inscriptions écrites en lettres onciales; on en a trouvé un peu partout : à Padoue¹, à Mylasa², à Amorgos³, à Constantinople⁴, en Dalmatie⁵, en Syrie⁶ et ailleurs encore. M. Hübner en a dressé la liste⁷ et donné quelques spécimens⁸. Mais aucune province n'en a fourni autant que l'Afrique. Le huitième volume du *Corpus* et son supplément n'en contiennent pas moins de quatre exemples importants. L'une de ces inscriptions tracées en onciales est la pierre dite « du moissonneur », trouvée à Maktar, par M. Letaille et apportée au musée du Louvre⁹. Elle a donné lieu à une étude paléographique intéressante de M. Chatelain¹⁰. Les trois autres, particularité remarquable, ont été trouvées à Timgad, sur le forum; elles sont dédiées l'une à un personnage du nom de M. Virrius M. fil. Pap. Flavius Jugurtha¹¹, la seconde à C. Pontius Ulpius Verus ...niani Victor surnommé Potamius¹², la troisième à P. Fl. Pudens Pomponianus, surnommé Vocontius¹³. Je reviendrai plus loin sur les causes qui peuvent expliquer la présence de ces inscriptions dans une seule ville.

De ces textes épigraphiques quelques-uns sont datés; les plus anciens appartiennent au règne de Constantin ou de ses succes-

1. *C. I. L.*, VI, 2781.

2. *Ibid.*, III, 448.

3. *Ibid.*, 459.

4. *Ibid.*, 784 et suiv.

5. *Ibid.*, 1894.

6. *Ibid.*, 124, 188.

7. *Exempla scripturae epigraphicae*, p. XXXVIII.

8. *Ibid.*, p. 410 et suiv.

9. *C. I. L.*, VIII, 11824.

10. *L'Inscription du Moissonneur*, 1889.

11. *C. I. L.*, VIII, 17909.

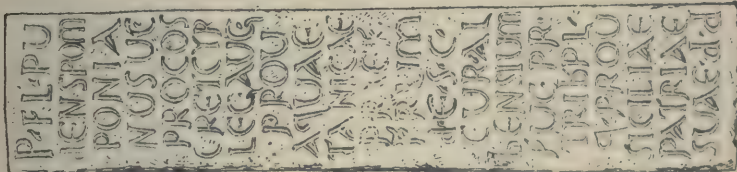
12. *Ibid.*, 17911.

13. *Ibid.*, 17910.

seurs¹. Ceux qui ont été trouvés en Afrique remontent certainement plus haut; mais il était jusqu'ici difficile d'en préciser l'époque exacte. M. Hübner², le juge le plus autorisé en la matière, était tenté de les attribuer à la fin du III^e siècle. L'une d'entre elles pourtant pouvait être rapportée à une période un peu antérieure. C'est celle qui est au *Corpus* sous le n° 17910. Nous l'avons reproduite en fac-simile, M. Boeswillwald et moi, dans notre étude sur Timgad³ — c'est pour cela que je n'en insère ici qu'une lecture : *Vocontio — P. Fl[avio] Pudenti Pomponiano, c(larissimo) v(iro), erga civeis patriamque prolixæ cultori, exercitiis militaribus effecto, multifariam loquentes litteras amplianti, atticam facundiam adaequanti romano nitore, ordo, incola fontis, patrono oris uberis et fluentis nostr[o], alteri fonti.*

Cet éloge, singulièrement prétentieux, s'adresse à un personnage qui n'est pas inconnu. M. Bücheler⁴ a vu que cet homme si lettré n'était autre qu'un grammairien, désigné d'ordinaire sous le nom de Pomponianus; il a prouvé qu'il devait être contemporain d'un autre grammairien, Julius Romanus, lequel paraît avoir vécu dans la première moitié du III^e siècle. Par conséquent, l'inscription de Timgad serait, elle aussi, de cette époque.

C'est ce que vient confirmer une nouvelle inscription, relative au même personnage, qui a été récemment découverte dans les thermes de Timgad : c'est celle dont le fac-simile est joint à cet article. On y lit :



P. Fl(avius) Pudens Pomponianus v(ir) c(arissimus), proco(n)-s(ul) Cretae Cyr(enarum), leg(atus) Aug(usti) prov(inciae) Aquae-tanicae, praef(ectus) frum(enti) d(andi) e(x) s(enatus) c(onsulto), cur(ator) Albensium Fucensium, p(raetor), trib(unus), pl(ebis), qu(aestor) prov(inciae) Siciliae patriae suae d(ono) d(edit).

1. *C. I. L.*, V, 2781; III, 448, 459.

2. *Loc. cit.*

3. *Timgad*, p. 75.

4. *Rhein. Museum*, XLII, p. 473.

C'est encore du grammairien Pomponianus qu'il est question sur cette pierre : elle nous apprend la suite des fonctions auxquelles il fut appelé depuis sa questure jusqu'à son proconsulat de Crète et de Cyrénaïque. En examinant ce *cursus honorum*, on peut arriver à le dater approximativement. La charge de *praefectus frumenti dandi* est, d'après M. Hirschfeld, du 1^{er} ou au plus du 2nd siècle ¹. D'autre part, on sait qu'à partir d'une époque voisine du règne de Sévère Alexandre, on cessa de mentionner sur les inscriptions relatives aux sénateurs, le vigintivirat, le tribunat militaire et le tribunat de la plèbe, pour se limiter à la questure et à la préture ². Or, ici, le tribunat de la plèbe est seul mentionné. Ces différentes considérations permettent d'attribuer cette inscription à une période de transition dans les institutions impériales, où l'ancien ordre de choses n'avait pas encore complètement disparu, c'est-à-dire au règne de l'empereur Sévère Alexandre ou de l'un de ses successeurs immédiats. C'est ce que semble confirmer l'absence de la tribu en tête de l'inscription.

Ce texte est donc le plus ancien document daté connu où l'écriture onciale ait été employée. Par là, il acquiert une grande valeur paléographique.

L'alphabet qui y est employé est, en somme, un mélange d'onciale et de demi-onciale — c'est ainsi que les B et les D affectent des formes bien plus voisines de la cursive que de la capitale. — Mais il y a aussi des lettres qui n'appartiennent ni à l'onciale ni à la demi-onciale : les L, aux lignes 1 et 7, sont tracés comme sur toutes les inscriptions possibles ; aux lignes 14 et 17, la barre horizontale se prolonge par un appendice incliné qui rappelle la cursive ; les T ressemblent à ceux que l'on trouve fréquemment sur les inscriptions tracées au pinceau en lettres capitales. Ces hésitations, ces mélanges se comprennent aisément. Les graveurs d'inscriptions n'avaient aucune habitude de l'écriture onciale : il a donc fallu à celui qui a été chargé de transcrire sur pierre la carrière de Pomponianus une application continue, qui n'a point été sans se trahir de loin en loin : dans ses moments d'oubli ou d'ignorance, il devait fatalement revenir aux deux seules écritures qu'il employait d'ordinaire, la capitale lapidaire ou la cursive. Et cela est si vrai que, dans l'inscription relative à Pomponianus que l'on connaissait depuis longtemps, certaines lettres sont écrites en capitales, qui, ici, sont en onciales, les M ; et d'autres en onciales qui, ici, sont en capitales, les L. Je

1. *Verwaltungschichte*, p. 133, note 5, et les références citées.

2. Voir mon *Cours d'épigraphie*, p. 98.

n'insiste pas davantage sur ces particularités, c'est aux paléographes qu'il appartient de tirer de ce fac-simile tous les enseignements qu'il contient.

Je voudrais, en finissant, montrer pourquoi Tingad nous a livré ainsi plusieurs textes en lettres onciales. Ils se rapportent, ainsi que je l'ai dit plus haut, à trois personnages; l'l. Pomponianus, surnommé Vocontius, C. Pontius Victor, surnommé Potamius, et M. Virrius Jugurtha. Pour le premier, son titre de grammairien me paraît une explication très suffisante : il aura voulu se singulariser et frapper les yeux de ceux qui seraient appelés à lire ses inscriptions; les avertir tout d'abord, qu'il était un lettré; l'onciale lui aura paru une excellente profession de foi. Le dernier, M. Virrius Jugurtha, était non seulement un magistrat municipal, de Carthage et de Tingad, mais, nous dit son inscription, un homme *tantum disertus quantum bonus*. Nous sommes donc, là encore, en présence d'un érudit provincial à qui l'écriture capitale aura paru indigne de sa science. Il suffit, au reste, que l'un des deux ait eu l'idée d'employer l'onciale pour que l'autre se soit cru tenu de l'imiter. Reste le troisième. Rien dans l'inscription qui nous le fait connaître, ne nous permet de conjecturer que ce fût, lui aussi, un savant; on sait seulement qu'il était fils d'un flamme perpétuel et patron de la colonie. Mais on a trouvé, à Tingad même¹, une plinthe, ayant appartenu à un monument aujourd'hui disparu et où on lit, toujours en lettres onciales, les deux mots :

VOCONTIO · · POTAMIO

ce qui permet de conclure que le souvenir de Vocontius, c'est-à-dire du grammairien Pomponianus, et celui de Potamius, c'est-à-dire ce C. Pontius Victor, avaient été réunis sur le même monument honorifique. Qu'il y eût entre les deux personnages des liens de parenté, d'amitié ou autres, nous l'ignorons; et peu importe; leur rapprochement seul nous intéresse ici. Il est évident que, si les inscriptions des deux personnages étaient juxtaposées et si celle de Pomponianus était écrite en onciales, il est bien difficile que celle de C. Pontius Victor ait été gravée en capitales. L'emploi de l'onciale peut donc n'avoir été qu'affaire de symétrie.

De toute façon il est intéressant de constater cette mode pédantesque introduite à Tingad au début du III^e siècle. Il ne faut pourtant pas trop en médire; car nous lui devons des documents qui ne sont pas sans importance pour l'histoire de l'écriture onciale.

R. CAGNAT.

1. C. I. L., VIII, 17912.

LE TROISIÈME MARIAGE DE NÉRON

STATILIA MESSALINA

I

Après la mort de Poppée, Néron, veuf pour la seconde fois, songea d'abord, s'il faut en croire Suétone¹, à épouser Antonia, fille de Claude, et, n'ayant pas été agréé par elle, la fit périr comme coupable de conspirer contre lui.

C'est bien à tort, selon moi, que Sievers², suivi par M. Hermann Schiller³, révoque en doute la première assertion de Suétone et trouve peu vraisemblable ce projet de mariage, à cause de l'âge d'Antonia : déjà mariée en 41⁴, et, par conséquent, âgée alors de douze ans au moins, c'est-à-dire née au plus tard en 29, elle avait en 65, à la mort de Poppée, trente-six ans ou plus, tandis que Néron en avait à peine vingt-huit. Mais il nous suffit d'admettre, pour ôter toute valeur à cet argument, que Néron voulait faire un mariage intéressé et politique, non un mariage d'amour. Si Antonia n'était plus jeune, si, peut-être, elle n'était pas belle, elle possédait d'autres avantages : sa fortune, sans doute, sa naissance surtout. Sievers reconnaît lui-même qu'elle pouvait avoir de grandes richesses qui auraient excité la convoitise de l'empereur : il l'aurait recherchée en mariage pour s'en emparer sûrement, qu'elle acceptât ou qu'elle refusât : car l'injure d'un refus ne devait pas rester sans vengeance. L'hypothèse est plausible ; mais, appuyé ou non de celui-là, un motif beaucoup plus fort poussait Néron à vouloir épouser Antonia :

1. *Nero*, 35 : « Antoniam, Claudii filiam, recusantem post Poppaeae mortem nuptias suas, quasi molitricem novarum rerum interemit. »

2. SIEVERS, *Studien zur Geschichte der römischen Kaiser*, Berlin, 1870, p. 123 et suiv.

3. HERM. SCHILLER, *Geschichte des römischen Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, Berlin, 1872, p. 315.

4. DIO CASSIUS, LX, 5, 7.

elle était avec lui le dernier survivant de la famille impériale. Soupçonnant, à tort ou à raison, des prétendants à l'empire en tous ceux qui, par naissance ou par alliance, avaient autant ou plus de droits que lui, après avoir empoisonné Britannicus¹, le fils de Claude, l'héritier légitime dont il avait pris la place, il se débarrassa de trois descendants d'Auguste : Rubellius Plautus², Décimus Junius Silanus Torquatus³ et son neveu Lucius⁴, ainsi que du mari d'Antonia, Cornélius Sulla⁵. L'exil et le meurtre de Sulla sont antérieurs à la conjuration de Pison. Après ce danger couru, qui avait exaspéré sa méfiance et sa poltronnerie, Néron eût été moins disposé que jamais à souffrir qu'un de ses sujets fût le mari de la fille de Claude. Le plus simple et le plus sûr était donc qu'il l'épousât lui-même. Il se serait ainsi délivré des inquiétudes qu'elle lui donnait tant qu'il la voyait veuve, et le couple impérial aurait, à lui seul, représenté tous les droits héréditaires à l'empire.

Antonia refusa, nous n'avons pas de peine à comprendre pourquoi : elle ne put surmonter la haine et l'horreur qu'elle éprouvait pour le fils d'Agrippine, l'assassin de Britannicus, d'Octavie et de Sulla. Ce refus devait nécessairement — s'en rendit-elle compte et passa-t-elle outre de propos délibéré? — lui coûter la vie, non seulement parce qu'il était injurieux, mais encore et surtout parce qu'il était suspect : si elle tenait tant à son veuvage, c'est qu'elle avait l'espoir de trouver un mari dont elle essaierait de faire un empereur, c'est qu'elle complotait une révolution. Voilà ce que pensa Néron, et s'il la fit mourir « quasi molitricem novarum rerum », ce ne fut pas un simple prétexte. D'ailleurs, peut-être ses soupçons n'étaient-ils pas tout à fait injustes. D'après le récit de Pline l'Ancien⁶, un contemporain, Antonia avait été parmi les complices de Pison : Néron poignardé, elle devait accompagner Pison au camp des prétoriens, l'aider de son prestige à emporter les suffrages des soldats et devenir la femme du nouvel empereur. Tacite trouve cette complicité, dont ses autres sources ne parlent pas, bien incroyable, sans toutefois oser la nier absolument. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne vint pas à la connaissance de Néron, puisqu'alors

1. TACITE, *Ann.*, XIII, 16 ; SUÉTONE, *Nero*, 33, etc.

2. TACITE, *Ann.*, XIII, 19 (avec la note de NIPPERDEY-ANDRESEN), XIV, 22, 57 et suiv., XVI, 10, 30.

3. *Ibid.*, XII, 58 (avec la note de NIPPERDEY-ANDRESEN), XV, 35, XVI, 8, 12.

4. *Ibid.*, XV, 52, XVI, 7 et suiv.

5. *Ibid.*, XII, 52 (avec la note de NIPPERDEY-ANDRESEN), XIII, 23, 47 ; XIV, 57.

6. Cité par TACITE, *Ann.*, XV, 53.

Antonia ne fut point inquiétée. Découvrit-il, vers l'époque où elle repoussa ses offres de mariage, quelque preuve à l'appui de ses soupçons ; par exemple, Antonia fut-elle impliquée en quelque chose dans la conjuration de Vinicius ? Nous l'ignorons.

Rebuté par Antonia, Néron offrit la place de Poppée à Statilia Messalina.

II

L'illustration de la famille ¹ à laquelle appartenait Statilia Messalina ne remonte pas au-delà du temps d'Auguste. Suétone ² nous apprend qu'elle avait pour trisaïeul Taurus, honoré du triomphe et deux fois consul. Ce personnage, Titus Statilius Taurus, nous est bien connu. Homme nouveau ³, comme Agrippa, il fut, après celui-ci et Mécène, le collaborateur le plus dévoué et le plus utile d'Octavien et d'Auguste. Pour prix de ses services signalés, soit dans la guerre, soit dans la paix, il obtint les plus grands honneurs. Consul *suffectus* en 717 ⁴, consul ordinaire en 728 ⁵ avec l'empereur, il inaugura les fonctions nouvelles de préfet de Rome, et, malgré son âge avancé, s'en acquitta remarquablement ⁶. Il mourut sans doute en 740 ⁷.

De son fils, nous ne trouvons aucune trace certaine ni dans les auteurs, ni dans les inscriptions. Ryck, Borghesi et le rédacteur du *stemma* des Statilii dans le *Corpus inscriptionum latinarum* ⁸ l'identifient avec le triumvir *monetalis* Taurus ⁹, conjecture très douteuse. Haackh prétend le reconnaître dans le consul de 11 après J.-C., dont nous parlerons tout à l'heure ; mais si l'on considère, d'une part, qu'un intervalle de quarante-sept ans séparerait alors

1. Voy. BORGHESI, *Œuvres complètes*, V, p. 528 et suiv. ; NIPPERDEY-ANDRESEN, à *Tac.*, *Ann.*, VI, 11 ; HAACKH, dans *Pauly Real Encyclop.* ; *C. I. L.*, VI, p. 994 et suiv.

2. *Nero*, 35 : " Tauri bis consulis ac triumphalis abneptem ".

3. VELLEIUS, II, 127 : " M. Agrippa et proxime ab eo Statilio Tauro, quibus novitas familiae haut obstitit... "

4. KLEIN, *Fasti consulares*, p. 4.

5. *Ibid.*, p. 7.

6. TACITE, *Ann.*, VI, 11, et NIPPERDEY-ANDRESEN, à ce passage. L'orateur Messala, investi le premier de ces fonctions, s'en était démis au bout de six jours.

7. MOMMSEN, *Staatsrecht*, t. II, 2^e éd., p. 1014. -- PLINIE L'ANCIEN, *Nat. Hist.*, VII, 158, nomme une Statilia " ex nobili domo " qui mourut sous le règne de Claude à 99 ans passés. Elle était donc née entre 695 et 708. C'était probablement la sœur ou la fille du préfet de Rome.

8. RYCK, *ad Taciti Ann.*, II, 1 ; BORGHESI, *Œuvres complètes*, II, 325 (mais ailleurs, V, 127, il identifie ce triumvir avec le consul de 764, petit-fils du préfet) ; *C. I. L.*, VI, p. 994.

9. ECKHEL, *Doct. num. vet.*, V, p. 316.

le premier consulat du père et celui du fils, d'autre part, qu'un autre membre de la famille, en qui Haackh veut voir le fils du consul de 11, fut consul en 16, ce qui rapprocherait étrangement, cette fois, le consulat du père de celui du fils, on refusera sans hésiter d'admettre une telle identification.

Les deux consuls de 11 et de 16¹ doivent donc être regardés comme les petits-fils du préfet de Rome. L'aîné, celui de 11, s'appelle, de même que leur père² et leur grand-père, Titus Statilius Taurus; le cadet, celui de 16, se distingue seulement de son frère par le surnom de Sisenna (Titus Statilius Sisenna Taurus), emprunté à la famille de leur mère, une Cornélia, la fille, sans doute, de L. Cornélius Sisenna³. Le premier est le grand-père de la future impératrice et le père des deux consuls de 44 et de 45 : car ni l'un ni l'autre de ceux-ci ne porte le nom de Sisenna⁴. Il avait épousé Messalina, fille du célèbre orateur M. Valérius Messala Corvinus : car l'un de ses fils, le consul de 45, est qualifié par Suétone⁵ de « Messalae oratoris nepos », et Messalina, dans une inscription de Gruter (597, 10) a le titre de *Tauri uxor*.

Le consul de 44⁶, selon la tradition constante de la famille, s'appelle simplement Titus Statilius Taurus. Il se donna la mort en 53, pour échapper à un procès que lui intentait Tarquinius Priscus, son légat quand il était proconsul d'Afrique, à l'instigation d'Agrippine, qui convoitait ses jardins. Il était accusé de concussion et surtout de magie⁷. Le consul de 45⁸ s'appelle Titus Statilius Taurus Corvinus. Corvinus, surnom distinctif emprunté à la famille de sa mère, semble avoir été son nom usuel⁹. Un complot tramé contre Claude entraîna sa perte¹⁰. D'après Borghesi, ces deux personnages auraient eu une sœur, et la *Statilia Messalina Tauri filia* de deux inscriptions (Gruter, 995, 6; Henzen, 5411; auxquelles on peut joindre celle du *Corpus*, VI, 6327, que ne

1. KLEIN, p. 19 et 21.

2. Puisque son appellation complète est : *T. Statilius T. f. T. n. Taurus*, et celle de son frère : *T. Statilius T. f. Sisenna Taurus*.

3. BORGHESI, II, 325; MOMMSEN, à *C. I. L.*, VI, p. 995. Le nom de Cornélia revient plusieurs fois dans les inscriptions du tombeau des Statilii; voy. *ibid.*

4. L'une des inscriptions du tombeau des Statilii mentionne un *Sisenna filius* (*C. I. L.*, VI, 6324), qui est évidemment le fils du consul de 16; cf. MOMMSEN, *ibid.*, p. 995.

5. *Claudius*, 13.

6. KLEIN, p. 32.

7. TACITE, *Ann.*, XII, 59, et NIPPERDEY-ANDRESEN, à ce passage.

8. KLEIN, p. 33.

9. MOMMSEN, à *C. I. L.*, VI, p. 995.

10. SUÉT., *Claud.*, 13; PHLEG., *Mir.*, 6 (frag. 35, Mueller).

connaissait pas Borghesi), serait, non pas l'impératrice, mais sa tante; elle aurait épousé Valérius Catullus, descendant du frère du poète Catulle, mentionné par Suétone comme « consulari familia iuvenis » sous le règne de Caligula¹; elle serait la mère de *Statilia Catulli filia Messalina*, morte en bas âge, dont l'építaphe est dans Gruter (923, 10)², et du fameux délateur L. Valérius Catullus Messalinus, consul en 73³; et l'on s'expliquerait ainsi le surnom de Messalinus porté par un Valérius Catullus. En ce qui concerne l'attribution des inscriptions où Statilia Messalina est qualifiée de *Tauri filia* à une tante de l'impératrice, l'opinion de Borghesi n'est que vraisemblable : ces inscriptions peuvent tout aussi bien se rapporter à l'impératrice; mais elle est à peu près certaine en ce qui concerne l'existence de cette tante. Il résulte, en effet, de l'építaphe citée qu'un Catullus a épousé une Statilia Messalina; dès lors, c'est par ce mariage qu'il convient d'expliquer le surnom de Messalinus donné à un autre Catullus, et non par une combinaison différente à laquelle on aurait pu songer en tout état de cause⁴; or, la chronologie, qui permet parfaitement de considérer ce Catullus Messalinus comme le fils d'une tante de l'impératrice, ne permet guère qu'on en fasse le fils de l'impératrice elle-même : si, comme nous le montrerons tout à l'heure, elle est née au plus tôt en 30, elle ne peut être la mère du consul de 73.

La question de savoir lequel, du consul de 44 ou du consul de 45, fut le père de l'impératrice Messalina, est presque à coup sûr résolue en faveur du premier, si, contrairement à l'hypothèse de Borghesi, on attribue l'inscription de Gruter et celle de Henzen, dont nous venons de parler, à l'impératrice elle-même : si elle était la fille du consul de 45, on l'appellerait *Corvini*, et non *Tauri filia*⁵. La question reste indécise quand on accepte l'attribution de Borghesi, et Mommsen lui reproche avec raison de s'être prononcé sans motif valable pour Corvinus. Tout au plus peut-on faire observer alors que l'idée de donner à l'enfant l'un des noms de sa grand'mère paraît plus naturelle, si son père portait déjà un nom qui rappelait cette grand'mère.

1. *Calig.*, 36.

2. Voy. BORGHESI, VIII, 137 et suiv.

3. KLEIN, p. 44.

4. Elle eût consisté à faire descendre le délateur du fils de l'orateur Messala, M. Valérius Corvinus Messalinus (ou Messala), consul en 751 (KLEIN, p. 11; cf. TACITE, *Ann.*, I, 8, avec la note de NIPPERDEY-ANDRESEN), et d'une Catulla. Le fils de ce Messalinus fut consul en 20 (KLEIN, p. 23), son petit-fils en 58 (KLEIN, p. 37).

5. MOMMSEN, à *C. I. L.*, VI, p. 995.

III

Nous n'avons aucune indication précise sur la date de la naissance de Statilia Messalina. En tenant compte de ces deux faits, que son père avait l'âge légal du consulat en 44 (ou 45) et qu'elle était la maîtresse de Néron vers 65¹, nous pouvons limiter approximativement cette date entre 30 et 40. Ce qui nous empêche de placer encore un peu plus haut notre *terminus post quem*, c'est que Néron, auquel ce mariage ne fut pas conseillé par des raisons d'ordre politique, comme celui qu'il avait d'abord voulu conclure avec Antonia, n'aurait sans doute pas songé à épouser Messalina, si elle avait touché à la quarantaine. Ce qui nous empêche de placer encore un peu plus bas notre *terminus ante quem*, c'est que, mariée pour la quatrième fois en 65², il n'est guère probable qu'elle eut alors moins de vingt-cinq ans.

De ses trois premiers mariages, nous ne savons rien, s'il est vrai, comme nous le croyons avec Borghesi, que l'époux et l'enfant mentionnés dans l'inscription citée plus haut sont ceux de sa tante et non les siens. Comme Poppée³, qu'elle devait remplacer, avant d'être impératrice, elle fut la maîtresse de l'empereur, et cette liaison commença du vivant même de Poppée, que Néron aima toujours passionnément⁴, mais d'une passion qui n'impliquait nullement la fidélité conjugale⁵. D'ailleurs, nous ignorons quand, au juste, Néron devint l'amant de Messalina, et si elle était alors libre ou en puissance de mari; tout ce que nous apprenons par Tacite⁶, c'est que le prince n'était pas son seul amant. Peu de temps avant la conspiration de Pison, en 64 ou tout au début de 65⁷, elle contracta son quatrième mariage.

Son quatrième mari fut M. Vestinus Atticus, consul en 65⁸, qui était peut-être le fils du chevalier L. Vestinus, originaire de Vienne,

1. TACITE, *Ann.*, XV, 68.

2. SCHOL. JUVEN., à *Sat.*, VI, 434 : " Statiliam Messalinam, quae post quattuor matrimonia diverso exitu soluta postremo Neroni nupsit "

3. TACITE, *Ann.*, XIII, 46, *Hist.*, I, 13; PLUTARQUE, *Galba*, 19 et suiv.; SUÉTONE, *Otho*, 3; DIO CASSIUS, LXI, 41.

4. Cette passion survécut même à Poppée. Privé de la véritable Poppée et hanté par son souvenir, Néron poursuivit " des substitutions insensées " (RENAN, *L'Antechrist*, p. 132).

5. Voy. surtout SUÉTONE, *Nero*, 27; TACITE, *Ann.*, XV, 37; DION, LXII, 45.

6. *Ann.*, XV, 68.

7. TACITE, *ibid.*, parlant de ce mariage : " Accesserat repens causa... "

8. KLEIN, p. 40.

procurateur de Claude, dont cet empereur fait le plus grand éloge dans son célèbre discours des tables de Lyon, pour les enfants duquel il demande au sénat les premières dignités sacerdotales, et que, trente-deux ans plus tard, Vespasien chargée de présider à la restauration du Capitole incendié¹. M. Vestinus passait pour un homme énergique et même violent, à la franchise hardie, à la raillerie âpre². Néron le haïssait depuis longtemps, parce qu'admis dans son intimité et connaissant bien sa bassesse, il ne cachait pas le mépris qu'elle lui inspirait et ne se gênait pas pour s'en moquer. Cette haine se dissimulait pourtant, épiait sans doute une bonne occasion pour éclater, et Vestinus put arriver au consulat. Son mariage avec Statilia Messalina la rendit encore plus profonde³. Sachant que Messalina était la maîtresse de Néron, pourquoi l'épousa-t-il ? Est-ce la fougue seule de son caractère qui le poussa à braver la jalousie de l'empereur, contre laquelle aurait dû le mettre en garde l'exemple d'Othon, exilé à cause de Poppée, après avoir couru danger de mort⁴ ; ou bien fut-il séduit par la beauté⁵, ou par la richesse de Messalina, à qui Néron, depuis qu'il l'aimait, avait pu faire restituer les biens considérables de sa famille⁶, très probablement confisqués après la mort de son père et de son oncle, les consuls de 44 et de 45 ? Quant à croire que Vestinus, en épousant la maîtresse de l'empereur, voulut se ménager le rôle de mari complaisant et compta qu'il le jouerait assez bien, non seulement pour ne pas encourir la jalousie, mais encore pour recouvrer l'amitié de Néron, tout ce que Tacite nous dit de son caractère nous le défend. En cette affaire, Vestinus commit une périlleuse imprudence, outre qu'il négligea certains scrupules dont une âme plus délicate aurait senti la valeur. Sur ces entrefaites, fut découverte la conjuration de Pison (avril 65). Contrairement à l'attente de Néron, personne n'accusa Vestinus de complicité⁷ ; il n'en saisit pas moins ce

1. *Discours de Claude*, II, 9 et suiv., avec les notes de NIPPERDEY-ANDRESEN ; TACITE, *Hist.*, IV, 53, avec la note de HERAEUS.

2. QUINTILIEN, VI, 3, 64, rapporte un de ses bons mots.

3. TACITE, *Ann.*, XV, 52 et 68.

4. TACITE, *Ann.*, XIII, 46 ; PLUTARQUE, *Galba*, 19 et suiv ; SÉPTONE, *Otho*, 3.

5. Attestée par le schol. de Juvénal, *pass. cité* : "... forma... plurimum viguit".

6. TACITE, *Ann.*, III, 72 ; MOMMSEN, à *C. I. L.*, VI, p. 995 et 1011. Mommsen conjecture que la restitution eut lieu seulement après le mariage de Néron avec Statilia.

7. Tacite affirme catégoriquement et à deux reprises l'innocence de Vestinus (*Ann.*, XV, 52 et 68). Néanmoins, M. Hermann SCHILLER (*ouv. cité*, p. 191) croit qu'il était complice dans une certaine mesure, que peut-être il avait été mis dans le secret des projets de Pison et n'avait refusé que de souscrire à son élévation à l'empire. Conjecture arbitraire et inutile. Les raisons données par Tacite suffisent à expliquer le meurtre de Vestinus.

prétexte excellent pour se défaire d'un homme redouté et détesté. Le consul était à table, dans sa maison qui dominait le forum, au milieu de nombreux convives, lorsqu'il reçut son arrêt de mort. Il s'y soumit sans une plainte¹.

De Messalina, la multiplicité de ses maris et de ses amants nous a donné une assez mauvaise opinion pour que nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle épousa Vestinus sans amour, à cause de sa fortune² et de sa haute situation, peut-être aussi afin de stimuler par la jalousie les désirs de Néron. Elle vit donc mourir son mari sans douleur, sinon sans regret, et lorsque Néron lui offrit de la faire impératrice, le souvenir du meurtre de Vestinus ne dut pas retarder son consentement et troubler le moins du monde sa joie vaniteuse.

IV

Poppée mourut, victime de la brutalité de Néron, dans l'été de 65³. Mommsen⁴ et Nipperdey-Andresen⁵ affirment, sans apporter d'ailleurs aucune raison à l'appui de cette affirmation, que le mariage de Néron avec Statilia Messalina eut lieu avant la fin de l'année. Cela ne paraît pas possible. Tacite avait certainement consigné dans son récit des *Annales* et la mention de ce mariage et celle de la mort d'Antonia, qui le précéda ou le suivit de près, si le témoignage de Suétone mérite créance, comme nous pensons l'avoir établi plus haut. Or, la partie conservée des *Annales*, où nous ne lisons rien à ce sujet, comprend non seulement toute l'année 65, mais encore une partie des événements de 66. Le troisième mariage de Néron eut donc lieu au plus tôt en 66, et plus vraisemblablement vers le milieu que vers le début de l'année.

Eut-il lieu en 66⁶? Oui; car le nom de Messalina figure, parmi ceux d'autres membres vivants ou défunts de la famille impé-

1. TACITE, *Ann.*, XV, 69. — L'assertion de SUÉTONE, *Nero*, 35, est manifestement inexacte : " Qua (*Messalina*) ut poteretur, virum eius Atticum Vestinum consulem in honore ipso trucidavit. " Néron ne songeait pas alors à épouser Messalina, Poppée étant encore vivante.

2. TACITE, *Ann.*, XV, 69.

3. Après la célébration des Néronées, qui suivit la répression de la conjuration de Pison, découverte en avril (TACITE, *Ann.*, XVI, 6).

4. A C. I. L., VI, p. 995.

5. A TACITE, *Ann.*, XV, 68.

6. C'est l'opinion de SIEVERS, p. 124; SCHILLER, p. 315; HENZEN, *Acta fratrum Arvalium*, p. LXXX et 172.

riale, dans un fragment des *Acta fratrum Arvalium*¹ qui, Henzen l'a prouvé, ne peut se rapporter qu'à cette année. Nous venons de voir pour quelle raison il ne saurait être rapporté à 65. La mention des Augustales célébrées en octobre exclut l'année 68, puisque Néron périt en juin. Quant à l'année 67, il la passa presque tout entière en Grèce, et nous ne trouvons dans notre fragment aucune allusion à ce voyage², dont les nombreux et mémorables incidents avaient sûrement laissé des traces dans les procès-verbaux du collège, si attentif à prier ou à remercier les dieux en chaque circonstance un peu marquante de la vie impériale. D'autre part, il n'y a rien dans le fragment qui ne s'explique sans difficulté, si on l'attribue à 66. Cette attribution démontrée, nous sommes en mesure de fixer, dans le courant de l'année 66, un *terminus ante quem* pour la date du mariage. La cérémonie à propos de laquelle le nom de Messalina figure dans les *Actes des Arvales* est antérieure à une autre cérémonie qui est datée du 13^e jour avant les kalendes de juillet (19 juin)³.

V

Messalina n'était pas une personne banale : jolie femme et bel esprit⁴, elle avait doublement de quoi plaire à un prince libertin qui se piquait d'être aussi un grand artiste. Cependant, elle ne lui inspira pas une passion comparable en rien à celle qu'il avait éprouvée pour Poppée. Ce fut, sans doute, par jalousie surtout qu'il fit périr son mari Vestinus. Mais quand la mort de Poppée l'eut rendu libre, il songea tout d'abord à en épouser une autre ; elle ne fut pour lui qu'un pis aller. Il va sans dire qu'elle n'obtint pas de lui, une fois mariée, cette fidélité conjugale à laquelle son grand amour même pour Poppée n'avait pu le contraindre : elle vivante, il eut une sorte de harem⁵ ; il fit plus : il épousa solennellement l'eunuque Sporus. Et il l'épousa à cause de sa ressemblance avec Poppée⁶ ; c'est-à-dire que la nouvelle impératrice n'avait nullement chassé de son âme le souvenir de l'ancienne.

1. HENZEN, *Acta*, p. LXXX et suiv. (le nom de Messalina est à la p. LXXXIII) = C. I. L., VI, 2044 (le nom de Messalina est en c, colonne de droite, ligne 8).

2. Sauf pourtant (c, col. de droite, l. 27 et suiv.) un sacrifice ou des vœux faits, le 7 avant les kalendes d'octobre, pour le retour de l'empereur. Il s'agit sans doute d'une cérémonie qui eut lieu à l'époque de son départ ; cf. DION, LXIII, 8.

3. Voyez cependant la note 3 de HENZEN, p. LXXXIII.

4. SCHOL. JUVEN., à *Sat.*, VI, 434.

5. SUÉTONE, *Nero*, 44.

6. SUÉTONE, *Nero*, 28 ; DION, LXIII, 13.

Un de ses derniers actes fut l'inauguration d'un temple à la déesse Poppée¹. L'ambitieuse Poppée s'était servie de l'ascendant qu'elle exerçait sur Néron par sa beauté pour satisfaire son avidité de domination ; maîtresse, elle avait brisé tous les obstacles qui l'empêchaient d'être épouse² ; épouse, elle avait régné à côté de son mari³. Tout nous porte à croire que l'influence et le rôle de Messalina furent beaucoup plus effacés. Ce qui est caractéristique, c'est que Néron ne l'amène pas avec lui dans son fameux voyage d'Achaïe : une autre, Galvia Crispinilla, est alors à la tête de la maison impériale⁴ ; une autre, vêtue et traitée en impératrice, parcourt les villes grecques avec le burlesque triomphateur : Sabina, autrement dit l'eunuque Sporus⁵. Pour concevoir cet affront insigne fait à Messalina, cet abandon où Néron la laisse pendant plus d'un an⁶, il faut admettre non seulement qu'il ne l'avait jamais aimée autant que Poppée, mais encore qu'il ne l'aimait plus du tout. Tandis que sa passion pour Poppée survécut même à Poppée, le caprice qui l'avait attiré vers Messalina ne paraît pas avoir duré plus longtemps que leur liaison adultère ; son dernier effort fut la transformation de cette liaison en mariage, et Messalina cessa de plaire à Néron quand elle n'eut plus l'attrait du fruit défendu.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, s'il ne lui accorda jamais le titre d'Augusta. Poppée elle-même ne l'avait pas obtenu à l'époque de son mariage, mais seulement à la naissance de sa fille Claudia, que Néron accueillit, dit Tacite, avec les démonstrations d'une joie plus qu'humaine⁷. Or, cette orgueilleuse satisfaction de la paternité qu'il goûta alors si peu de temps et qu'il désira toujours⁸, Messalina ne la lui procura point⁹. Elle n'est

1. DION, LXIII, 26.

2. TACITE, *Ann.*, XIV, 1 et suiv. ; 57 et suiv. ; XV, 61.

3. JOSÉPHÉ, *Antiq. jud.*, XX, 8, 11 ; 11, 1 ; *De vita sua*, 3 ; TACITE, *Ann.*, XIV, 65 ; XV, 61. — RENAN, *L'Antechrist*, p. 156 et suiv., soupçonne à bon droit que Poppée fut pour quelque chose dans la persécution des chrétiens qui suivit l'incendie de Rome.

4. DION, LXIII, 12.

5. SUÉTONE, *Nero*, 28 ; DION, LXIII, 13. — Nul auteur ne dit formellement que Messalina ne fit point avec Néron le voyage d'Achaïe ; mais il me semble impossible de concilier la présence de Messalina avec le rôle joué, d'après Suétone et Dion, par l'eunuque Sporus. Je crois donc que Henzen a eu tort de restituer ainsi le passage du fragment des *Acta Arvalium* (p. LXXX et suiv. = *C. I. L.*, VI, 2014), auquel je me suis référé plus haut : "[*pro salute*] et *reditu impera[toris Neronis.... et Messalinae coniugis eius...*]."

6. Pour les dates du départ et du retour, voy. GOYAU, *Chronologie de l'empire romain*, p. 133 et 135.

7. *Ann.*, XV, 23.

8. *Ibid.*, XVI, 6.

9. Il n'eut pas d'autre enfant que Claudia, fille de Poppée ; voy. SUÉTONE, *Nero*, 35.

appelée *Augusta* ou Σεβαστή dans aucun document authentique. De quatre médailles¹ frappées par les Grecs en son honneur, une seule lui donne ce titre, une médaille d'Éphèse qu'Eckhel et Cohen regardent comme très suspecte. Elle ne l'a sûrement pas dans le fragment des *Acta Arvalium*, où elle est nommée². De l'inscription d'Acraephiac, si heureusement découverte et si brillamment commentée par M. Maurice Holleaux³, il faudrait conclure qu'elle le reçut postérieurement à la date de ce fragment, au cas où l'on accepterait sa restitution pour la lacune de la ligne 52 : θεῆς Σεβαστῆς [Μεσσαλίνης]. Mais il ne l'a pas proposée sans quelque hésitation⁴, et quoique depuis elle ait été admise par M. Dittenberger⁵, il a bien voulu me déclarer que ses doutes avaient plutôt augmenté et me signaler une contradiction toute récente, celle de M. Wernicke⁶. Pour l'accepter, il faudrait, en effet, admettre, ou bien que Messalina non seulement reçut les honneurs divins, apothéose dont il n'est question nulle part ailleurs, mais encore les reçut de son vivant, ce qui n'était arrivé à aucune impératrice avant elle, pas même à Poppée⁷, ce qui était incompatible avec les rites⁸, ce qui eût donc constitué une faveur inouïe, inconcevable, nullement en rapport avec le reste de l'attitude de Néron à l'égard de Messalina; — ou bien que le rédacteur de l'inscription a pris sur lui de diviniser la femme de l'empereur, pour que ce titre fût le pendant de celui de Zeus Libérateur qui était décerné à Néron. Cette hypothèse⁹ est-elle plausible? On ne voit pas bien pourquoi Épaminondas d'Acraephiac, qui voulait évidemment faire sa cour à Néron¹⁰, aurait eu l'idée de glorifier ainsi une femme pour laquelle Néron affichait un dédain si manifeste. Ce n'est pas le nom de Messalina qu'il faut rétablir, c'est celui de Poppée : les titres de *Diva* et d'*Augusta*

1. ECKHEL, *Doct. num. vet.*, VI, p. 287 et suiv.; COHEN, *Méd. impér.*, I, p. 215 et planche XII.

2. *C. I. L.*, VI, 2044; voy. plus haut. On y lit : *Messallinae vac[am]* (lacune avant; or, le surnom d'Augusta se placerait régulièrement après *Messallinae*).

3. *Bull. de Corr. hell.*, XII, p. 510 et suiv. = (avec quelques retouches). *Discours prononcé par Néron à Corinthe, en rendant aux Grecs la liberté*. Lyon, 1889.

4. *Voy. Discours, etc.*, p. 7.

5. *Corp. inscr. Graeciae septent.*, I, 2743 (p. 479).

6. *Jahrbuch des kais. d. arch. Instituts*, IX (1894), p. 111, note.

7. TACITE, *Ann.*, XVI, 6 et 21.

8. HERM. SCHILLER, p. 200.

9. C'est celle de DITTENBERGER, *pass. cité* : "Sane Stitilium Messalinam... divinis honoribus affectam esse alicubi non commemoratur. Sed in hoc genere in provinciis, atque in eis potissimum quae a Graecis habitatae iam pridem regum cultui divinito assueverant, multa passim facta esse quorum in literis nulla exstet memoria nemo facile negaverit.."

10. HOLLEAUX, *Discours, etc.*, 21.

lui revient légitimement ; la pensée de la glorifier à côté de Néron est toute naturelle : on savait combien l'empereur chérisait son souvenir ; on le savait en Grèce mieux que partout ailleurs, puisque Néron y venait d'épouser Sporus à cause de sa ressemblance avec Poppée et l'appelait du surnom même de Poppée, Sabina¹. Une seule objection sérieuse² peut être faite à cette restitution : l'espace martelé correspond, d'après M. Holleaux, à dix ou onze lettres ; or, Μεσσαλίνης en donne dix, Ποππαίας n'en donne que huit, Ποππαίας Σαβείνης ou Σαβίνης en donne seize ou quinze. Mais M. Holleaux reconnaît lui-même que l'argument perd beaucoup de sa valeur, l'inscription étant gravée d'une façon fort irrégulière quant aux intervalles des lettres. Il peut se faire donc ou que les huit lettres de Ποππαίας³ aient été un peu largement espacées, ou qu'avant ce mot, comme avant la lacune [Νέρωνός τε] de la ligne précédente, il y ait eu un blanc⁴ emporté cette fois par le marteau du manoeuvre qui a mutilé le monument.

VI

Statilia Messalina n'était sans doute qu'une coquette plus vaniteuse qu'ambitieuse. C'est pourquoi elle ne fut pas inquiétée par Poppée, si ardente, pourtant, et si habile à supprimer tout ce qui lui portait ombrage. Elle accepta Néron, d'abord comme amant, puis comme époux, parce qu'un tel choix flattait son amour-propre, et non dans l'espoir de partager avec lui le pouvoir impérial. La froideur et les dédains de l'empereur la blessèrent dans sa vanité, mais ne la découragèrent pas dans son ambition. Elle paraît s'en être consolée d'autant plus facilement que, si Néron n'eût pour elle qu'un caprice libertin et éphémère, cette grande dame aux changeantes amours n'éprouva pas non plus pour lui une passion profonde et durable. Nous ne la trouvons pas, à la villa de Phaon, auprès de l'empereur détrôné et réduit au suicide ;

1. DION, LXIII, 13 ; SUÉTONE, *Nero*, 28.

2. On ne saurait considérer comme telle celle de DITTENBERGER, *pass. cité* : " Additum Σεβαστῆς, indicio est de superstitie, non de defuncta imperatoris uxore dici ". Poppée, par exemple, est qualifiée *Augusta* après sa divinisation, et par conséquent après sa mort : *C. I. L.*, VI, 2044 ; XI, 1331.

3. C'est Ποππαίας que je restituerais sans hésitation, et non Σαβείνης : dans les deux textes épigraphiques dont j'ai parlé dans la note précédente, la déesse Poppée est désignée par son *gentilicium*, et non par son *cognomen*.

4. Voy. le *fac-simile* de l'inscription à la fin du travail de M. HOLLEAUX, *Discours prononcé par Néron*, etc.

c'est sa première maîtresse, l'affranchie Actè, pieusement fidèle au malheur, qui lui rend les suprêmes devoirs¹. Après la mort de Néron, riche et toujours belle, Messalina mène une existence heureuse et brillante. Elle occupe les loisirs de son nouveau veuvage en se livrant à son goût pour l'éloquence ; elle va jusqu'à déclamer². C'est elle, suivant le scholiaste³, que Juvénal a voulu peindre, quand il a fait ce portrait de la femme savante :

Illa tamen gravior, quae, cum discumbere coepit,
Laudat Vergilium, periturae ignoscit Ellissae,
Committit vates et comparat, inde Maronem
Atque alia parte in trutina suspendit Homerum.
Cedunt grammatici, vincuntur rhetores; omnis
Turba tacet, nec causicus nec praeco loquetur,
Altera nec mulier, verborum tanta cadit vis,
Tot pariter pelves ac tintinnabula dicas
Pulsari; iam nemo aera fatiget:
Una laboranti poterit succurrere lunae⁴.

Suétone⁵ raconte que l'empereur Othon, en ses derniers moments, écrivit deux billets, l'un à sa sœur pour la consoler, l'autre à Messalina, veuve de Néron⁶, qu'il avait résolu d'épouser, pour lui recommander ses restes et sa mémoire. Ce projet de mariage n'a rien d'in vraisemblable. D'abord, Messalina, dont nous n'avons pu établir l'âge qu'à une dizaine d'années près, était peut-être encore assez jeune, elle était à coup sûr assez belle et assez riche, sans parler de son esprit, pour être recherchée à cause de ses avantages personnels. En outre, Othon, élevé à l'empire par la faveur des prétoriens et de la plèbe, devait flatter autant que possible leurs sympathies très vives pour la mémoire de Néron : il laissa reparaître en public les images de Néron ; salué par la foule du surnom de Néron, il ne protesta pas, au moins dans les premiers temps. Il rétablit dans leurs fonctions

1. SUÉTONE, *Nero*, 50. A ses derniers moments, il eut aussi auprès de lui Sporus-Sabina ; voy. *ibid.*, 48 et 49 ; DION, LXIII, 27.

2. SCHOL. JUVEN., à *Sat.*, VI, 434 : " Post quem interemptum et opibus et forma et ingenio plurimum viguit. Consecrata est usum eloquentiae usque ad studium declamandi. "

3. *Ibid.* D'après le scholiaste (à *Sat.*, I, 35), le mime Latinus, mentionné dans ce passage. " quasi conscius adulterii Messalinae, uxori Neronis, ab ipso occisus est ". Mais cette assertion est sujette à caution ; voy. la note de Valla dans l'apparat d'O. JAHN, à ce passage des scholies : " Latinus, inquit Probus, quasi conscius adulteriorum Messalinae occisus est a Claudio ".

4. VI, 434 et suiv.

5. *Otho*, 10.

6. " Messalinam Neronis ". C'est exactement ainsi qu'elle est qualifiée dans deux inscriptions du *Monumentum Stabiliarum* C. I. L., VI, 6596 et 6619) ; cf. aussi MOMMSEN, *I. N. R.*, 7102 = GRUTER, 618, 9.

les procureurs et les affranchis de Néron¹. Or, l'éloignement aidant, on oubliait combien peu de place Messalina avait tenu dans la vie de Néron, on se souvenait seulement qu'elle avait été la femme de Néron; elle apparaissait éclairée en quelque sorte par un reflet de sa popularité. Othon, s'il avait vécu plus longtemps, aurait-il accompli son projet? D'autres considérations politiques, le désir de ménager les susceptibilités de l'aristocratie antinéronienne, auquel il fit plus d'un sacrifice², ne l'aurait-il pas détourné de ce mariage? N'est-ce pas à cause de cela que le mariage ne fut point célébré dès les premiers jours du règne? En tout cas, un point acquis à l'histoire, c'est que Messalina fut bien près de devenir impératrice pour la seconde fois. Au témoignage de Suétone, on ne saurait opposer celui de Plutarque, qui parle seul³ d'un projet d'adoption de Coccéianus par Othon, assez peu compatible avec un projet de mariage. Le biographe latin, dont le père était tribun dans l'armée d'Othon⁴, mérite ici plus de créance que le biographe grec. Ou le projet d'adoption n'a jamais existé, ou il a été abandonné dès que le désir et l'espoir sont venus à Othon d'épouser Messalina.

Philippe FABIA.

1. TACITE, *Hist.*, I, 78; PLUTARQUE, *Otho*, 3; SUÉTONE, *Otho*, 7.

2. PLUTARQUE, *Otho*, 1 et 2; TACITE, *Hist.*, I, 72, 77, 90.

3. *Otho*, 16.

4. SUÉTONE, *Otho*, 10 : " Interfuit huic bello pater meus Suetonius laetus, tertiae decimae legionis tribunus angusticlavius. Is mox referre crebro solebat..." (diverses anecdotes sur Othon).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

P. Terenti Hautontimorumenos with an introduction and notes by J.-H. GRAY. (Pitt Press Series). Cambridge, at the University Press, 1895.

Qu'il me soit permis de trouver un peu étroite l'idée que M. Gray s'est faite d'une édition classique. Dans sa préoccupation essentielle d'épargner toute fatigue à l'esprit de ses lecteurs, écoliers et étudiants, et de n'y jeter aucune confusion, il s'interdit non seulement les notes et discussions critiques, mais encore les indications bibliographiques et les archaïsmes d'orthographe. N'est-ce pas là un excès de précaution? Si M. Gray avait imprimé *quom* au lieu de *cum*, je doute que les élèves les plus ordinaires en eussent été gênés; et je suis sûr que les meilleurs auraient été intéressés, mis en éveil, si, au cours de son introduction et de son commentaire, il avait cité ses principales sources, les travaux importants sur la comédie romaine et sur Térence. M. Gray a cru devoir, par exception, faire suivre d'une courte bibliographie ses notions sommaires sur la métrique et la prosodie; pourquoi ces deux points et non les autres? Estime-t-il que, pour les autres, ses lecteurs n'auront nullement besoin de savoir où ils pourraient trouver des informations détaillées?

Cette absence de bibliographie est d'autant plus regrettable, en ce qui concerne l'introduction, qu'à force de vouloir la faire simple et courte, M. Gray l'a faite très sèche et très incomplète. Par exemple, ce qu'on y lit sur l'évolution de la comédie romaine et sur la carrière littéraire de Térence est notoirement insuffisant. Je suis encore plus surpris de n'y rien trouver sur l'*Hautontimorumenos* en particulier. — Le texte est celui de Fleckeisen, corrigé par endroits au moyen d'Umpfenbach et de Dziatzko. C'est évidemment ce dernier qu'il eût été logique de prendre pour base. — Quoique sur un assez grand nombre de points je ne puisse accepter la leçon ou l'interprétation de M. Gray, je reconnais volontiers que son commentaire, très abondant, est aussi le plus souvent très instructif. J'y ai remarqué ça et là des choses peu exactes ou peu précises: ainsi la définition et l'histoire du prologue (p. 62 et suiv.) ne sont ni justes ni claires; de toutes les tentatives faites pour restituer le début du prologue de l'*Hautont.*, est-il dit plus loin (p. 70), la meilleure est celle de Dziatzko. Laquelle? Je n'en connais pas moins de trois.

Philippe FABIA.

Antonius BAUMSTARK, *Lucubrations Syro-graccae*. Leipzig, Teubner, 1894, 170 pp.

Outre de nombreuses et remarquables traductions d'écrivains sacrés, la littérature syriacque nous a conservé un certain nombre de versions d'écrits profanes, intéressantes à divers titres. Nous citerons les *Geoponica* publiées par de Lagarde, un recueil de sentences de Ménandre, dont l'authenticité est, il est vrai, discutée, le discours *πρὸς Δημοτικόν* attribué à Isocrate, le *περὶ νόσου* d'Aristote, le *περὶ τοῦ μὴ ῥαδίως πιστεῦσαι διαβολῆ*, de Lucien, deux dis-

cours de Thémistius, le *περί φιλικίας* et le *περί ἀρετῆς* dont l'original est perdu, des œuvres diverses de Galien, enfin *last not least* deux traités de Plutarque, le *περί ἀσκησίας* et le *περί ἀσκήσεως*, que nous n'avons plus en grec, auxquels on peut ajouter aujourd'hui le *πῶς ἄν τις ὑπ' ἰχθύων ἀφελοῖτο*, édité récemment par M. Nestle (cf. *supra*, p. 81).

Quoique ces traductions et les volumes mêmes où elles nous sont parvenues, remontent à une époque beaucoup plus ancienne que nos *miss grecs*, elles avaient cependant été peu étudiées jusqu'ici. Il faut pour aborder ces recherches, un ensemble de connaissances qui se trouvent rarement réunies, les orientalistes et les philologues classiques formant, comme on sait, deux castes séparées. Nous ne pouvons donc que féliciter M. B. d'avoir voulu faire profiter les seconds des travaux des premiers, et, montré en les soumettant à un examen minutieux, quel parti on pouvait tirer de ces textes syriaques pour épurer les originaux grecs, lorsqu'ils nous sont conservés, et jusqu'à quel point par conséquent, lorsqu'ils sont perdus — c'est le cas pour les sentences de Ménandre — on peut avoir confiance dans leurs succédanés. Les observations de M. B. n'épuisent pas la matière qu'il a entrepris de traiter: il a dû trop souvent se contenter d'éditions médiocres ou même tout à fait insuffisantes, mais partout il a abouti à des résultats intéressants, et on ne peut que souhaiter à ses successeurs d'apporter dans leurs discussions le même soin, la même méthode et la même compétence que leur devancier.

M. B. ne s'est pas contenté de ces recherches de critique verbale, il donne la première place dans son ouvrage à une question d'histoire littéraire. Le prêtre et médecin Sergius de Resch'aïn, mort en 336 ap. J.-C., se rendit célèbre, plus encore peut-être que par les œuvres dont il est l'auteur, par ses traductions d'écrivains grecs, surtout d'Aristote, de Porphyre et de Galien. M. B. a consacré à ce propagateur de la philosophie et de la science helléniques en Orient une étude détaillée, où il s'efforce de retrouver la physionomie de cet homme remarquable, *universum Sergii simulacrum*, après l'avoir distingué de ses nombreux homonymes. Il démontre notamment qu'on l'a confondu à tort avec le *Σέργιος ὁ ἐρμηνεύς* qui suivant Agathias (IV 30) vivait à la cour de Chosroès, mais par contre il suppose, non sans vraisemblance, que c'est à lui que fut dédiée en 307 la chronique de Josué le Stylite. Seulement M. B., après avoir reconstitué la vie de son héros, nous paraît avoir cédé à la tentation naturelle d'exagérer son activité et ses mérites. Sergius, suivant son panégyriste, n'est pas uniquement l'auteur des traductions d'Aristote et de Galien — ceci ne fait de doute pour personne —, non seulement c'est lui qui a rendu en syriaque les *Geoponica* en y ajoutant deux livres de son cru — la démonstration de M. B. paraît ici concluante —, mais ce serait au même Sergius qu'il faudrait attribuer la paternité des versions d'Isocrate, de Lucien, de Thémistius et de Plutarque, qui nous sont parvenues sans nom d'auteur. Pour prouver cette thèse, M. B. s'efforce d'établir en détail que la langue et le système de traduction de ces écrits anonymes sont les mêmes que ceux que l'on constate dans les œuvres du médecin de Resch'aïn. Quelle que soit la valeur de ces observations philologiques, je crois qu'en tout cas elles auraient difficilement permis les conclusions que l'auteur prétend en tirer. On sait combien les démonstrations de cette espèce sont scabreuses même pour le latin ou le grec, dont la grammaire historique est connue d'une façon autrement précise que celle de l'araméen. Mais ici, entre les traductions que M. B. prétend attribuer à Sergius et celles qui lui appartiennent incontestablement, les différences sont éclatantes. On a pu qualifier les secondes de

*Meisterwerke der Uebersetzungskunst*¹, tandis que les premières sont, au moins en partie, vraiment misérables. Ces inégalités n'ont pas échappé même aux yeux prévenus de M. B., mais il s'est tiré d'affaire en supposant que certaines versions de Sergius avaient subi après coup des remaniements. Il en distingue même trois au moins : *Tres minimum retractatores intermiscendi sunt...* [p. 437]. Mais cette hypothèse, contredite d'ailleurs par l'ignorance manifeste du traducteur de Plutarque [cf. *supra*, p. 82, n. 2], est à peu près exclue par un simple calcul chronologique. Une partie des traités publiés par de Lagarde et Sachau d'après des mss du British Museum, remontant au VII^e et au VIII^e ou IX^e siècle, se retrouvent dans le fameux *Sinaiticus* 16, encore inconnu de M. B., et qui a été écrit vers l'an 600². Or, Sergius est mort en 536. Il faudrait donc, si le système de M. B. était exact, que les traductions du prêtre syrien eussent été retouchées de son vivant ou aussitôt après sa mort, et que ces œuvres, refondues par divers auteurs, eussent été réunies presque aussitôt dans un archétype dont le ms. du Sinaï et celui de Londres, qui provient du désert de Nitrie, seraient des copies. Nous n'avons aucune raison de recourir à des suppositions aussi invraisemblables. Il y avait en Syrie, avant la conquête arabe, trop de lettrés connaissant à la fois le grec et la langue indigène, pour qu'on puisse être tenté d'attribuer à Sergius de Resch'aïn une sorte de monopole des traductions d'auteurs profanes.

L'insistance que je mets à combattre cette théorie de M. B., ne doit pas faire illusion sur la place qu'elle occupe dans son ouvrage. Même s'il faut la rejeter, il reste dans ce livre assez de découvertes et de constatations curieuses pour satisfaire les plus exigeants. Je n'ai pas à insister ici sur sa valeur pour l'étude de la langue et de la littérature syriaques, et je me bornerai à noter que tous les éditeurs d'Aristote, de Ménandre, de Lucien, de Galien, de Plutarque et de Thémistius devront en tenir compte. C'est assez marquer son importance.

F. CUMONT.

Ludovico MACINAI. *Omero, l'Iliade, canto I, con note italiane*. Roma, Tipografia della R. Accademia dei lincei, 1894. Introduction, III-I.I. Texte et notes, 77 pages. Une carte et des figures. 1 vol. in-12, L. 2,50.

M. L. Macinai, déjà connu par la *Grammaire grecque classique* qu'il a publiée en collaboration avec M. L. BIANCHI, vient de commencer la publication d'une édition de *l'Iliade*, et le chant I, que nous avons sous les yeux, nous fait bien augurer de la suite.

Dans une longue *Introduction*, l'auteur étudie minutieusement les différents problèmes que soulève la question homérique et les conclusions auxquelles il aboutit sont celles d'un esprit juste et modéré. Il prend nettement position entre le camp des Wolfiens et celui des champions irréductibles de la tradition. Pour notre part, nous ne saurions que l'en féliciter. Nous lui ferons cependant quelques reproches. Et d'abord, dans son premier chapitre, il nous semble avoir accordé beaucoup trop de place et d'importance aux légendes relatives à la vie d'Homère; il en reconnaît souvent lui-même le ridicule; dès lors, à quoi bon les raconter avec tant de complaisance? — Nous croyons de plus que M. Macinai n'a pas tenu

1. RYSSSEL dans Wright, *Syriac Literature*, p. 91.

2. RENDEL HARRIS, *The Apology of Aristides*, p. iv, le faisait dater du VII^e siècle, mais M. Sachau, juge compétent entre tous, le croit de la 2^e moitié du VI^e. Voyez NESTLE, *op. cit.*, préface.

assez de compte, pour se former une opinion sur le plus ou moins d'unité de l'*Illiade*, des travaux récents de la philologie sur la langue des poèmes homériques. Il aurait trouvé en particulier, dans la collection des études de syntaxe historiques publiées sous la direction de M. Martin SCHANZ, des indications précieuses qui auraient pu modifier son sentiment sur quelques points de détail. — Enflin, M. Macinai, dans l'énumération qu'il fait des savants qui se sont occupés d'Homère, a le tort de ne citer que ceux qui ont soutenu une opinion extrême dans un sens ou dans l'autre, et, par suite, de donner à penser que, seul ou le premier, il a su rester dans une juste mesure. Il nous semble, cependant, qu'il devait au moins une mention au premier volume, si judicieux et si intéressant, de l'*Histoire de la littérature grecque*, de MM. Alfred et Maurice CROISSET.

Quant au texte, il ne diffère guère de celui que nous sommes habitués à lire en France que par quelques particularités orthographiques. Ici encore, M. M. a été très prudent, mais son travail ne constitue pas un progrès bien sensible sur ceux de ses devanciers. La prudence l'a, du reste, parfois entraîné à des inconséquences. Ainsi, nous comprenons mal pourquoi, au v. 230, il écrit avec Bentley *ἀντία εἴπη*, tandis qu'au v. 106 il laisse subsister τὸ κρήνην εἶπες, sans tenir compte cette fois de la correction de Bentley, τὰ κρήνην εἶπες. — L'exécution typographique est assez soignée. Nous relevons cependant quelques menues erreurs : par exemple, au v. 21, ἐκπῶλον, et, p. 23, dans l'appareil critique, nous trouvons une note sur μεταξύ qui devrait figurer à la p. 27, à propos du v. 156.

Les notes explicatives sont nombreuses et en général intéressantes. M. Macinai y a donné une grande place à l'archéologie ; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas cru devoir indiquer d'où sont tirées les figures qu'il y a insérées. — Nous voudrions aussi plus d'exactitude dans l'explication de certains faits grammaticaux. Ainsi, la note sur καὶ οἱ, au v. 79, est rédigé de façon à laisser croire que καὶ ᾧ serait possible. — Mais nous devons louer l'auteur des efforts qu'il a faits pour préciser le sens, souvent encore mal défini, de certains termes homériques très obscurs. Nous signalerons en particulier une note excellente sur le mot μέροτες (v. 250). On ne saurait reprocher à M. M. que d'avoir, ici encore, oublié de citer les sources auxquelles il a puisé.

En somme, et malgré les critiques que nous avons formulées, M. M. nous semble avoir fait une œuvre utile. A défaut d'une grande originalité, il a mis dans son travail beaucoup de science, plus de conscience encore, et son édition du 1^{er} chant de l'*Illiade* pourra être consultée avec fruit, même dans notre pays.

Jules PETITJEAN.

Drei- und vierzeitige Längen bei Euripides, von Dr Siegfried REITER. Wien, 1893. (Sitzungsberichte der Kais. Akad. d. Wissensch. in Wien. Philos. Hist. Classe. Band CXXIX.)

L'auteur avait abordé le lyrisme tragique des Grecs, il y a quelques années. (*Ueber den Gebrauch der dreizeitigen Längen, bei Aeschylus und Sophokles*. Dissert. philol. Vindobonenses. Bd. I, S. 127-235.) Il y revient, et se borne cette fois-ci à étudier Euripide. Son travail se divise en deux parties. Dans la première, qui est de beaucoup la plus intéressante, il cherche à prouver que dans ses chœurs, Euripide a quelquefois fait répondre une longue de trois temps à un trochée ou à un iambe. Dans la seconde, il étudie l'emploi des μακρὰ τετράσημοι.

Euripide a-t-il vraiment opposé une longue de trois temps à un pied disyllabique de même valeur métrique ? La thèse de M. R. me paraît assez

scabreuse. D'abord, il n'y a pas un passage sur lequel il s'appuie, qui n'ait été corrigé, soit dans quelques mss, soit dans les éditions modernes. Dans le premier cas, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas le droit de préférer la leçon, qui sauvegarde l'équilibre ordinaire. Dans le second, bien qu'en soi le doute puisse toujours subsister, il faut bien se garder de ne citer que des exemples qui satisfassent l'esprit du lecteur. C'est pourquoi j'aurais écarté p. ex. les vers 91. 2 = 103. 4 d'*Alceste*. Il est certain qu'il ne faut pas les écrire comme ils sont cités, et je renverrai l'auteur pour ce passage à l'édition de cette tragédie publiée par H. Weil en 1891.

Une raison d'un ordre plus général me paraît d'ailleurs donner tort à M. Richter. S'il est vrai que dans les chants choraux des Grecs, des pieds trisyllabiques, anapestes ou dactyles, s'opposent parfois à des spondées, ou par exception à des procéleusmatiques; si des tribraches font équilibre à des iambes, à des trochées ou à des spondées, il faut remarquer que ces substitutions sont déjà irrégulières, puisqu'elles sont presque toujours excusées par l'emploi des noms propres. Sur ce point, Pindare, Eschyle, Sophocle et Euripide n'ont pas varié.

Je trouve p. ex. dans la III^e Isthmique, 57 = 63, qu'un procéleusmatique répond à un dactyle :

θεσπεσίων ἐπέων. = ἔρνει Τελεσιάδα.

Le passage qui suit des *Perses* (882-6 = 891-2) est particulièrement remarquable à cet égard :

str.	οἶα Λέσθος ἐλαιόφυτός τε Σά- μος, Χίος, ἠδὲ Πάρος, Νάξος, Μύκο- νος
ant.	καὶ Ῥόδον, ἠδὲ Κνίδον Κυπρίας τε πό- λεις, Πάφον ἠδὲ Σόλους Σαλαμῖνά τε
soit :	- υ υ / - υ / - υ / - υ - υ / - υ / - υ υ / - υ

De même, dans l'*Antigone* de Sophocle,

	Θρήσσαισιν ἔρεβος ὄφαλον ἐπιδράμη πνοαῖς	(589)
répond à	ῥίξας δ' τέτατο φάος ἐν Οἰδίπου δόμοις	(600)
soit encore :	- - / υ υ / υ υ / υ - / υ - /	

Enfin rien n'est plus curieux que ce morceau de l'*Hélène* : 1489-94 = 1506-1511.

str.	βᾶτε Πλειάδας ὑπὸ μέσας Ῥρίωνά τ' ἐννύχιον, καρύξαιτ' ἀγγελίαν, Εὐρώταν ἐφεζόμεναι, Μενέλεως ἔτι Δαρδάνου πόλιν ἑλὼν δόμον ἤξει.
ant.	δύσκιλιαν δ' ἀπὸ συγγόνου βάλετε βαρβάρων λεχέων, ἀν' Ἰδαίων ἐρίδων

ποιναθεῖσ' ἐκτίσατο; γὰν
οὐκ ἔλθοῦσά ποτ' Ἰλίου
Φοιβείους ἐπὶ πύργους,

- υ / - υ υ / υ υ υ / -
υ υ υ / - υ / - υ υ / -
- υ / - υ / - υ υ / -
- - / - υ / - υ υ / -
υ υ υ / - υ υ / - υ / -
υ υ υ / - υ υ / υ / υ /

Or, si les poètes quels qu'ils fussent, et avec quelque soin qu'ils écrivissent, donnaient presque toujours le même nombre de syllabes à leurs strophes accouplées, et s'ils ne manquaient presque jamais à cette règle, que lorsqu'ils faisaient usage des noms propres, quand après tout un dactyle et un spondée alternent si facilement dans l'hexamètre épique, est-il à croire, comme le prétend M. Richter, qu'Euripide, sans raison majeure, opposait, ce qui est beaucoup plus grave, des longues de trois temps à des pieds disyllabiques?

Il y aurait peut-être un point sur lequel la théorie pourrait se défendre. L'auteur ne cite guère que des stasima, ou chants orchestraux. Or les choreutes, assez peu habiles, exigeaient des chants simples, comme le prouve le maintien de l'équilibre antistrophique, dans la presque totalité des morceaux qui leur sont destinés. Il est donc à supposer que ces difficultés leur étaient épargnées avec soin. Les chants d'acteurs, au contraire, duos ou monodies, attribués à des artistes de profession, pouvaient être, sans inconvénient, remplis de ces difficultés métriques. Il faudrait donc chercher, si dans le petit nombre de chants scéniques, encore antistrophiques (ils sont, on le sait, assez peu nombreux, et disparaissent presque tous, à partir de 415,) la thèse de M. Richter ne pourrait pas être justifiée; ce qui a priori ne semble pas impossible. P. MASQUEBAY.

Theodor KOCK, *Ausgewählte Komödien des Aristophanes*. Erstes Bändchen, *Die Wolken*, 4^e édition. Berlin, Weidmann, un vol. in-8^o de 227 p. Viertes Bändchen. *Die Vogel*, 3^e éd., 279 p.

M. Th. Kock est certainement un des hommes qui, à notre époque, ont rendu le plus de services à l'étude de la comédie grecque. Il a publié une édition des fragments des poètes comiques grecs, édition qui tient une place très honorable, même à côté de l'œuvre de Meineke, et ce n'est certes pas là un mince éloge. Depuis cette publication, il continue à accroître ce recueil de fragments; il est à l'affût de toutes les découvertes qui peuvent nous faire connaître quelques vers nouveaux des comiques grecs¹; il les recueille, et on peut dire que bientôt, grâce à ses seules recherches, un volume d'addenda sera nécessaire. M. Kock a, de plus, donné des éditions de quatre pièces d'Aristophane, *Nubes*, *Equites*, *Ranae*, *Aves*. Ces éditions ont toutes obtenu un succès mérité; le texte est établi avec prudence, mais aussi sans respect superstitieux de la tradition; le commentaire est très soigné et contient presque toujours ce qui est nécessaire. Il est bon de se rappeler que cette partie de l'œuvre de M. K. date bientôt d'un demi-siècle; la première édition des *Nubes* est de 1852, celle des *Equites* est de 1853, celle du *Ranae* est de 1856. Tout cela fait, pour ces

1. Nous ne citerons que son dernier article, *Rhein. Mus.* N. S., t. 48, (1893), fasc. 2.

éditions, des âges fort respectables. Ces âges, il faut bien le dire, on les devine facilement en lisant les introductions que M. K. a mises en tête de chaque pièce ; elles contiennent assurément d'excellentes choses, ces introductions, mais elles sont arriérées ; elles " datent ", comme on dit aujourd'hui ; le ton est déclamatoire ; l'auteur affirme, avec une assurance un peu naïve, la loyauté, la pureté, la grandeur d'âme d'Aristophane ; il est comme ceux qui, au nom de Platon et de la philosophie, ne veulent pas admettre que Démosthène, l'orateur patriote, a été parfois un avocat retors et même trop scrupuleux. Il nous semble que M. K. aurait bien fait de remanier un peu ces introductions ; les changements que j'ai pu y relever ne portent que sur des points de détail, par ex. Nuées, p. 28, une note intéressante sur le remaniement de cette pièce par Aristophane ; p. 31, la représentation du Maricas d'Eupolis n'est plus placée en 420, mais en 421 d'après Cobet ; p. 32, une longue discussion sur les " Stratégies " de Cléon. Pour le commentaire, K. s'est surtout servi des récents travaux de Diels et de Piccolomini. Les corrections nouvelles sont très rares et peu importantes ; je n'ai guère à signaler que les suivantes : I, Oiseaux, v. 523, ἔργους pour ἱερούς ; 544, τοι pour μοι ; 906, νέαισιν d'après Tyrwhitt et le Vatic. Urb. ; 1361, κατῆλθε pour ἀπῆλθε. Les notes relatives aux événements et aux personnages historiques sont peut-être ce qu'il y a de meilleur dans ces éditions ; au v. 521 des Oiseaux, il faudrait ajouter à la notice sur Lampon le devin l'indication du texte le plus important que nous ayons aujourd'hui sur ce personnage, je veux dire l'inscription d'Eleusis (C. I. A., IV, 2, 27 ; Dittenberger, 13). M. K., tout en rendant justice à la sagacité et à la science de M. Zielinski, dit qu'il n'a pas cru devoir introduire dans la distribution des comédies d'Aristophane le système de divisions indiqué par ce savant ; on ne peut que l'approuver.

Albert MARTIN.

Anthologia Graeca epigrammatum Palatina cum Planudea edidit Hugo STADTMUELLER. Vol. I, Leipzig, Teubner, 1894, un vol. in-12, de xli-419 p.

Ce premier volume fait bien augurer de la nouvelle édition de l'Anthologie grecque ; il marque certainement un progrès sérieux ; l'auteur s'est appliqué à établir son texte avec le plus grand soin ; il n'a négligé aucun des secours dont nous disposons aujourd'hui ; il a étudié non seulement les principaux manuscrits, le Palatinus 23 et le Marcianus 481, mais encore les copies qui ont été faites de ces manuscrits ; il a étudié aussi les manuscrits de Diogène Laërce, de Suidas qui ne laissent pas de fournir assez souvent de bonnes leçons. Cependant, tout en rendant justice au zèle de l'auteur, nous ne pouvons porter un jugement définitif sur cette partie de son travail ; en effet, il n'est pas complet ; M. S. a réservé pour le second volume, encore à paraître, la description du Palatinus et du Marcianus et les discussions que cette description comporte. Nous sommes donc obligés d'attendre. L'établissement du texte de l'Anthologie soulève un certain nombre de questions paléographiques et critiques d'une haute importance. Et d'abord il n'est pas exact de dire comme l'ont fait quelques critiques allemands (Art. LUDWICH, *Deutsche Literaturzeitung*, n° du 6 oct. 1894 ; CRUSIUS, *Literar. Centrbl.*, n° du 16 mars 1895) que H. S. a été le premier à distinguer six mains différentes dans le Palatinus. Cette découverte avait été déjà faite il y a une vingtaine d'années, par Georg FINSLER, auteur d'un travail intitulé *Kritische Untersuchungen sur Geschichte der griechischen Anthologie*, qui a paru à Zurich en 1876 et dont Ch. Graux a rendu compte dans un article très détaillé de la Revue critique, n° du 27 oct. 1877 (*Notices bibliographiques*, p. 47). Finsler comptait cinq mains

dans le Palatinus, il avait d'abord été tenté d'en compter six. mais il avait fini par reconnaître qu'il fallait identifier le sixième copiste avec le correcteur C'. Nous avons donc ici le compte de six mains déterminé par S. Graux avait contesté la valeur de cette partie des résultats proposés par Finsler. Il lui reprochait de ne pas avoir bien réparti ce qui appartenait aux mains A, C et C'; de plus, et c'est ici que la question devient intéressante pour nous, il soutenait que les mains A et B (la notation de Stadtmüller concorde ici avec celle de Finsler) n'en faisaient en réalité qu'une, c'est-à-dire que le Palatinus, sauf un petit nombre de feuillets, avait été écrit par un seul copiste. On peut aujourd'hui, sans aller à Heidelberg, se faire une idée assez exacte du litige. Dans leur recueil intitulé *Exempla codicum graecorum litteris minusculis scriptorum*, Heidelberg, 1878, Wattenbach et A. v. Velsen ont publié, planche XXXVIII, une reproduction des deux pages du Palatinus où s'opère le changement des deux écritures; la page 432 est de A, la page 433 est de B. A première vue, la différence des deux mains est frappante, l'écriture de A est mince, grêle; celle de B est lourde, grosse; de plus, et ceci est plus grave, dans A les esprits ronds sont plus nombreux que les esprits carrés, la ligne à la pointe sèche traverse l'écriture par le milieu; dans B, au contraire, les esprits sont tous carrés, l'écriture repose sur la ligne à la pointe sèche. Il semblerait donc que nous ayons bien là deux mains différentes. Mais Graux avait tenu dans ses mains le manuscrit; il l'avait examiné avec soin; il se rendait parfaitement compte de la gravité de son assertion, car il dit, dans son article, que ce qu'il avance "risquera de faire jeter les hauts cris à M. F., et peut-être pas à lui seul." Il ajoute qu'il est en mesure de donner des preuves, et que d'ailleurs, un paléographe distingué, C.-B. Hase paraît avoir été aussi de l'avis qu'il émet. M. Stadtmüller croit à la différence des deux mains A et B; mais il diffère de Finsler en ce qu'il attribue à une main qu'il appelle J la fin de la première partie du ms., c'est-à-dire précisément les fol. 421-432. Nous verrons les arguments qu'il apportera à l'appui de sa thèse; il y a là à traiter un point délicat et qui ne peut pas être passé sous silence. Quant aux autres mains, Stadtmüller distingue un lemmatiste L, c'est la main C de Finsler; un correcteur C, c'est C' de Finsler; enfin une main plus récente Σ analogue à D de Finsler. Il est important de bien déterminer ce qui appartient au correcteur; en effet, Finsler a démontré que ce copiste avait disposé, pour la revision d'une partie du Palatinus, d'un manuscrit qui venait de Constantin Céphalas lui-même, ce qui revient à dire que ce ms. serait, *a priori*, supérieur en valeur à celui qui a servi d'archétype au Palatinus. Nous arrêtons là nos observations quoique nous ayons encore d'autres choses à dire, mais il convient d'attendre la discussion promise par Stadtmüller.

L'étude des mss paraît avoir été faite de la façon la plus consciencieuse; toutes les variantes, même les plus légères, ont été attentivement notées; peut-être même y a-t-il excès. Ainsi M. S. se croit obligé assez souvent de reproduire dans les notes les abréviations dont se sont servis les copistes; nous ne voyons pas la nécessité de ces indications; évidemment, quand une abréviation peut prêter à l'équivoque, quand elle est rare ou irrégulière, il peut être utile de la reproduire. Ainsi, dans le Palatinus, O, écrit à la fin d'un mot, au-dessus de la ligne, a tantôt la valeur de *os*, tantôt la valeur de *ov*; bien plus, on trouve, p. 1, 6 et 3, 1, l'abréviation de *ov* employée les deux fois pour rendre *ov*. On comprend donc que, dans de pareil cas, l'auteur ait reproduit les abréviations. Mais était-il bon de reproduire les abréviations régulières de *ης*, *ας*, *εγ*, *ες*, etc.? Cependant des

excès de ce genre, sont chose si rare qu'on hésite vraiment à en faire un reproche à l'auteur. Voici maintenant un défaut plus sérieux et contre lequel M. S. doit se tenir en garde pour l'avenir : il abuse de la conjecture ; déjà des observations lui ont été adressées sur ce point par les critiques de son pays ; elles sont parfaitement justifiées ; combien, dans la foule des corrections proposées par S., y en a-t-il du genre de celle-ci : V, 6, 1 παράπαντα à la place de παρ᾽ ὅσα ; ibid., 7, 5 γεγράφαι un parfait ! à la place de de γέρεσθαι ; ibid. 11, 4 καὶ νοῦσαι à la place de κωλύσει ? Vraiment la liste serait trop longue.

Malgré ces légères réserves, le présent ouvrage mérite, comme nous l'avons indiqué au début de cet article, d'être accueilli avec faveur, et d'être vivement recommandé.

Albert MARTIN.

Anecdota graeca theologica cum prolegomenis. Gennadii archiepiscopi constantinopolitani dialogus christiani cum judaeo, sive refutatio erroris judaici, et ejusdem delectus prophetiarum de Christo. E codice bernensi DLXXIX primum edidit et adnotavit Albertus JAHNIUS. — Accedunt *Analecta miscella theologica* e codicibus mss cum adnotatione. Lipsiae, Deichert, 1893, in-8° de xxvii et 145 pages.

M. Albert Jahn, docteur honoraire en philosophie, a publié deux textes inédits de Gennadius également remarquables par leur valeur au point de vue théologique et par un style qui rappelle les beaux temps de la littérature attique et souvent même le mouvement de la phrase platonicienne. Une annotation critique et exégétique a réuni tous les rapprochements auxquels pouvaient donner lieu les textes publiés ici pour la première fois et ceux dont l'auteur nous offre une édition sensiblement améliorée. Ses *Analecta miscella theologica*, extraits de 32 manuscrits (23 de Munich, 5 de Heidelberg, 4 de Berne), jettent une nouvelle clarté sur des passages inédits ou mal publiés de Nicéphore Grégoras, Bessarion, Rakendytes, Georges Pachymère, Michel Psellus, le moine Athanase, Grégoire Palamas, Manuel Phile, Polychronius, Isaac, Philippe le Solitaire, avec scholies de Psellus, Syméon, Seth, Zonaras, tacticiens grecs, etc. M. Albert Jahn, déjà connu par plusieurs importantes publications relatives à la patristique grecque, apporte ici une nouvelle et sérieuse contribution à la philologie religieuse, branche de l'érudition longtemps trop négligée.

C. E. R.

Le Gérant : C. KLINGSIECK.

LA DÉCLINAISON DANS LES INSCRIPTIONS ATTIQUES

DE L'EMPIRE

Ce travail est destiné à compléter, pour la déclinaison, le livre de M. Meisterhans : *Grammatik der attischen Inschriften*, 2^e édition.

Les exemples sont tous tirés du Corp. Inscript. Attic. III, 1 et 2. Les inscriptions officielles ou publiques se trouvent III, 1, 1-1306 ; les inscriptions privées III, 2, 1307-4031. Les inscriptions en vers ne sont citées que par exception. — Les nos 3548 à 3641 forment la *Sectio sexta : Inscriptiones F. Lenormantii suspectæ*. — Les listes d'éphèbes se trouvent 1076-1306.

Nous donnons partout l'accentuation du *Corpus*, en faisant nos réserves pour certains cas.

PREMIÈRE DÉCLINAISON (Meisterhans, 46, b, et 58.)

NOMS FÉMININS

1. Noms en *α* pur. Noms propres : Δῖς, 3087; Μαθησία (d'Orient), 2946, etc.

Ἀγαθήκλαια, 2150; Ἀριστόκλαια, 896; Δημόκλαια, 2160; Εὐκλαια, 624; Ἡδεῖα, 1669, etc. Mais Ἀγαθήκλαια, 2162, 2968; Ἀριστοκλέα (Antioche), 2291; Θεοκλέα, 3362; et de même Ἀκαδημέα, 2985; Ἡδέα (Antioche), 2324, 3186; Θαλέα, 3194. Enfin Ἀφελήα (Salamine), 2887; Γαλίττια, 3057; Εἰσιγένεια, 2916 (Smyrne); Ἡράκλεια, 1778.

Διάνοια, 3088; Ὀμόνοια, 2239. — Αὐτονόα, 3029; Ἀριστονόη, 1959. Χαρά, 3427; Χάρη, 3428.

2. Les masculins en-αγόρας ont un féminin en-αγόρα ou αγόρη : Ἀναξαγόρα (Héraclée), 2469; Εὐαγόρα, 1674 et 1987; Εὐφαγόρα, 1593; mais : Νεικαγόρη, 3527 (chrétien); Πραξαγόρη, 1283 (Constantin); Πυθαγόρη (Karystos), 2509.

Nombreux ethniques : Ἰτεαία, 1651 *a*; Συρραία, 2916; Τηία 2938, etc.

Noms latins : Ἀρρία, Ιουλία, Λολλία, 61, etc.

3. Remarquons encore : Ἀθηναία, non contracte, 69, 5 (2^{mo} s.), forme antique revivifiée (Meisterhans, 46, 19) employée concurremment avec Ἀθηναῖα, 165 (2^{mo} s.), et en vers Ἀθηναίη, 776. — ἔλλιμενίας (gén.), 368, sur une ancienne inscription refaite. — Λυχνάπτρια, 162 (2^{mo} s.), qui sert de féminin à λυχνάπτης, comme ὁμνήτρια à (ὁμνήτηρ et) ὁμνήτης, 320, 351, 1280 *a*.

4. Au génitif : εὐσεβήτας ἔνεκεν, 886 (circ. Aug.). — ἱερέας, 353 et 359, et ailleurs ἱερείας, 112; ἱερέας, 345; ἱερίας, 350. — Λαδαμείας, = Λαοδαμείας, 343.

Εἰλιθυίας, en vers, 1320; ailleurs -α, -ας, -α.

5. Noms en α non pur et en η. Noms latins : Ἰουγκίνα, 3211; Μάγνα, 908; Πόλλα, 204, et Πώλλα, 1296; Ἰουλία Πωλίττα, 61, A, III, 27; Ρήγγιλλα, 1133. — Puis : Σηστία Μαρκιανή, 1450; Ὀνοκρατιανή, 915; Φλαβιανή, 3447 (chrétien).

Au génitif : Ἀγριππείνης, 712 *a*; Βάσσης, 1283, 6; κλασσης Συριακῆς, 1447; Πώλλης, 731; Ποσιλλῆς, 1329; Ρηγίλλης, 1333. Puis : Παυλίνας, 1387 (en vers); Σαβείνας, 1464.

Au datif : Κολλίνα, 479 et 769 (1^{er} s.); Κυρέινα, 479.

A l'accusatif : Ἰσπουλλαν, 619 *a b*; Λεπέδαν, 872 (1^{er} s.); Πόλλαν, 867; Σαβεΐναν, 525 (128-136).

6. Noms orientaux. Μαρθεΐνη, 1280 *a* (3^{mo} s.); Νάνας (nom.), 3295; car peut-être le σ est-il une faute; et au datif, Νάναί, 131. — Au génitif : Βελήλας, 1280 *a* (3^{mo} s.); Θέκλας, 3479 (chrétien ou juif); Σωσάννας, 3446 (chrétien).

7. Noms grecs. On a deux fois ἡ βουλή, 780 *a* (2^{mo} s.), et pour le iota ascrit cf. plus loin, 31. — Nombreux noms en σσα; et pour la plupart des ethniques : Ἀπάμισσα, 2274; Ἀρχιάνασσα, 2095; βασιλισσα, -ίσσης, 556 et 541 (1^{er} s.); Ἐρατώνασσα, 1485; Ἡρακλεώτισσα, 2151, à côté de Ἡρακλεώτις, 2150; Σινώπισσα, 2910; etc. — Φερρέφαττα, -φάττης. — Au génitif : Νύσας, 320, 351; Στρατόλας, 768 *a* (en vers).

Ἐάνδα (d'Ancyre), 2221 (= Ἐάνθη ?)

Γλαύκα (d'Amisos), 2276, et Γλαύκη, 3464 (chrétienne).

Εὐβούλα (de Sicyone), 2906; Ζωίλα (de Milet), 2692; Μηροφιλα (d'Ancyre et Sinope), 2219, 2910; Μητροφιλα (d'Apamée), 2374; Φίλα, 1296 (1^{er} s.), et génitif Φίλας, 897 (2^{mo} s.) — Puis Ἀριστοδοῦλη, 3011; Θεοφιλη (d'Oroanda), 2847; Φίλη, 1779.

Εὐδάμα, 1563; Εὐφήμα (Antioche), 2323; Φιλωνύμα (Héraclée), 2481. Mais Ὀνησίμη, 153.

Ἄμνα (de Laodicée), 2537; Ἀντιγόνα (de Milet), 2591 et 2995; Ἐπιγόνα (de Milet), 2660. Mais Ἀντιγόνη (d'Épire), 2835; Ἐπιγόνη (de

Milet), 2661. — Puis Φιλοξένα, 1995 et Φιλοξένη, 1313; au génitif, Θεοξένας, 384; à l'accusatif, Φιλοξέναν, 899 (Hadrien).

'Αρέτα, 679 (2^{me} s.) (en vers) et 'Αρέτη, 3007; Μύστα, 2178; Φιλίστα, 3409; Χαρίτα, 1732; Ὑπάτας (ville), 2236.

Mais γραπτάν, 1330 (en vers) = γραπτήν, adjectif verbal.

'Ισμινίχα (de Thèbes), 2492.

8. Il existe deux exemples du duel dans l'expression toute faite ταῖν θεαῖν, Démèter et Perséphone, 828, et 701 (en vers).

9. Le féminin des adjectifs ne présente rien à relever : ἱατρίνη = ἱατρία, 3452 (chrétien); καιρικαῖς, 769 (1^{er} s.); περιπολιστικῆς, 20 (Hadrien) et 28; ταμιακή, fiscal, est fréquent.

NOMS MASCULINS

10. Les noms en έας ne contractent pas : Βορέας, 1184, 5 (217-218); Κινέας; Μενέας; Πρωτέας; Φαιδρέου, 904, 905 (2^{me} s.), etc.

On trouve concurremment des formes en ης et ας, comme Ἀπελλῆς et Ἀπελλᾶς, 1160 et 1202; Ἐρμηῆς et Ἐρμᾶς, 1193 et 1095; Ποσῆς et Ποσᾶς, 1176 et 1090; Πυθῆς, 1133 et Πυθᾶς, 1089; Εὐτυχίδης, 124 et souvent, et Εὐτυχίδας, 1245; Μίθρης (d'Antioche), 2336 (on ne trouve pas Μίθρας); Σωτηρίδης, 144, et Σωτηρίδας, 1138, 51 (174-177); Σώτης et Σωτᾶς, 122 (grec populaire).

11. Il existe de très nombreux noms en ᾶς, périspomènes. Les uns paraissent être contractés ou doriens, comme Δημᾶς (= Δημέας); Ἐρμᾶς (= Ερμέας), etc. Quelques-uns peuvent être étrangers, comme Θωμᾶς διάκονος, 3451 (chétien).

La classe intéressante de ces noms est celle qui contient la forme abrégée d'un nom plus long, comme Ἀγαθᾶς, Εὐτυχᾶς, Ἴσιγᾶς, Ἴσας, etc., périspomènes, presque tous, sinon tous. Ces noms sont de formation populaire. Ils sont extrêmement fréquents dans les listes d'éphèbes (1076 et suiv.), et, par leur nature, conviennent en effet à des jeunes gens. Peut-être faut-il citer à ce sujet le passage suivant de *Josèphe* (A. J., XIV, 1, 3): Οὗτος τοῖνον ὁ Ἀντίπατρος Ἀντίπας τὸ πρῶτον ἐκαλεῖτο (tandis que le *Corpus* accentue Ἀντιπᾶς Νεικῶνος, 1160, 64).

Ainsi : Ἀγαθᾶς, 1090; Ἀλεξᾶς, 220; Ἀντιπᾶς, 1160; Ἀρτεμᾶς, 1095; Ἀσκληπᾶς, 1020; Ἀφροδᾶς, 1090; Διδᾶς, 1089; Διονυσᾶς, 1488; Δωρᾶς, 1184; Ἐπικτᾶς, 1089 et 1202; Ἐπαφρᾶς, 1095 et 1169; Εἰᾶς, 1089; Εὐολπᾶς, 1090; Εὐπᾶς, 1163; Εὐπορᾶς, 3161; Εὐτυχᾶς, 1946; Εὐφρᾶς, 1098; Εὐφραντᾶς, 1188; Ἡρακλᾶς, 1306; Ζηγᾶς, 1372; Ζωνᾶς, 1372; Ζωσᾶς, 1133; Ζωτᾶς, 1112; Θεοφᾶς, 1089; Ἴσας, 2754 et Εἰσαᾶς, 1079; Κλεωνᾶς, 1128; Λεωνᾶς, 1112; Λεοντᾶς, 1112; Μηγᾶς, 2274; Μοσχᾶς, 1119;

Νουφᾶς, 1105; Ὀλυμπᾶς, 1086; Ὀνησᾶς, 1213; Πιροδοκᾶς, 1155, etc. Voyez, par exemple, les listes d'éphèbes 1089, 1090, 1133, etc.

12. Les noms latins d'hommes de la première déclinaison latine prennent un *σ* au nominatif : Ἀγρίππας, souvent; Ἀκούλας, 1112, 33; Γέτας, 3059; Δολαβέλλας, 591; Νερούας, 462; Φλάμμας, 80, etc.

13. Le vocatif est régulier : Ἀμμανίτης, Ἀμμανίτα, 2278; cf. aussi Ἐρμίας au vocatif, 2386.

14. Le génitif est régulièrement en *ου* avec des noms tels que : Αἰσχίνου, 1505; Γλαυκίου, 78; Ἐρμού, 1096 et 1397; Μίου, 2272; Φαιδρέου, 904; Φαρνάκου, 1165, etc.

Mais les noms contractes ou abrégés en *ᾶς*, les noms étrangers, ou doriens, etc., en *ας* font, en règle générale, le génitif en *α*. Ainsi :

Ἀπελλᾶ, 731; Ἀρτεμᾶ, 1202, 86; Δημᾶ, 1113 *α*, II, 34; Δωρᾶ, 1202, 155; Ἐπαφρᾶ, 1133, 135-40; Εὐκτᾶ, 1101, 20; Εὐπᾶ, 1163; Εὐτυχᾶ, 1171, II, 7; Εὐφρᾶ, 1098, 27; Εὐφραντᾶ, 1188; Ζωσᾶ, 1306, 24; Ἴσᾶ, 1160, 57; Μηνᾶ, 1101, 30; Παρδαλᾶ, 1062; Πινακᾶ, 3459 (chrétien); Ριζᾶ, 3029; Συμφᾶ, 1163, 90; Σωτᾶ, 1122; Φωκᾶ, 1280 *α*, etc.

Ἀμύντα, 3623; Βάνα ou Βανᾶ, 936; Δαιμονικίδα, 668; Εὐρώτα, 1133, 90-95; Εὐτυχίδα, 1245, 18; Ἰούδα, 1428 (chrétienne); Κόλα, 1113 *α*; Νικίδα (de Cos), 2536; Ρομητάλλα, 1284 (37); Σωκρατίδα, 668, etc.

Au datif : Ροιτομάλλα, 114; Τροκόνδα, 2937, etc.

Lorsqu'il existe au nominatif une forme en *ης* à côté de la forme en *ας*, on a un génitif en *ου* à côté du génitif en *α*; ainsi Ἀπελλοῦ, 1023; Ἐρμού, 1229, etc.

15. La tendance à fléchir le génitif en *α* pour les nominatifs en *ας* se retrouve encore dans :

Ἐρμεία, 1147, 76 (180-192); 1171, II, 7 (197-207); 1229, et Ἐρμείου, 740, avec Ἐρμείας pour seule forme du nominatif.

Πραγόρα, 3863; Ξεναγόρα, 1018 *α* (2^{me} s.); Τειμαγόρα (Milésien), 2663; à côté de Ἀθηναγόρου, 837; Ἀναξαγόρου, 1009; Ξεναγόρου, 1283 (Constantin).

Enfin, Σώτου vient de Σώτης, et Σωτᾶ de Σωτᾶς, etc.

Par contre, on trouve Ἀρκεσίλου, 1748 (à moins que ce ne soit une faute, pour Ἀρκεσιλάου), et Ἰόλλου, 221 *υ* (de Ἰόλλας).

Noms latins : Ἀκούλα, 1094, 2; Γέτα, 536; Ἰόβα, 549, etc. — Au datif : Σόλλα, 1113, 1.

16. On voit dans ce qui précède la tendance à former le génitif par simple suppression du *σ* du nominatif. Cette tendance se retrouve : 3459, κυμητήριον Ἐπηφάνη Πινακᾶ καὶ Φωτηνῆς (chrétien), avec Ἐπηφάνη au génitif. — 3436, Εὐφρασείου οἰαλᾶ (= ἔαλᾶ), chrétien. — 3513, οἰκαίτη (= οἰκέτη = οἰκέτου), chrétien. — 3464, κυμητήριον

Πασικράτη (chrétien). — Pour 1177, 73, Ἀφροδείσιος Καλλη, le nom Καλλη est sans doute incomplet¹.

a. Les noms en υς, perispomènes, dont la voyelle radicale est absolument différente, forment cependant leur génitif comme les précédents, par simple suppression du σ; ainsi : Σωτῦς, Σωτῦ, 1160, b, 55 (192); 1193, col. II, 39 (230-235)²; Φιλλῦς, Φιλλῦ, 1169, col. I, 24 (3^{me} s.). Cf. plus loin, 35.

b. Quant aux noms en ης, dont le génitif est en ου et en ους, voyez plus loin, 44 suiv.

17. L'accusatif est en αν, Ἀφραδᾶν, 1080, 24, etc.

18. Au pluriel : ὀργεῶναι, membres d'un orgéon, 1280 a. — Au génitif, Αἰθαλιδῶ, Εἰφιστιαδῶ, Ἴωνιδῶ, Ὀρεαδῶ, sans ν final, 61, col. I, 11-19; col. II, 14-20 (circ. Hadr.).

DEUXIÈME DÉCLINAISON (Meisterhans, 47 et 58).

19. Nous avons à considérer les noms masculins (ou féminins) en ος et les noms neutres en ον; les noms contractes; la déclinaison attique; et les noms hétéroclites au nominatif.

LES NOMS MASCULINS (OU FÉMININS) ET NEUTRES

20. Remarquons : Les noms en ιχος comme Δομέστιχος, 1230, 8; Μάιχος, 1132, 14 (2^{me} s.); Ὀμολώιχος, 2534, etc.; Σωτήριχος, 1132, 20. — Les nombreux dérivés en -ανος, comme Ἀφριανός, 751 (3^{me} s.); Ἀριστοδημιανός, 898 (circ. Hadr.), etc.; — ceux en ωνος comme Ἀντιγονίωνος, 1019 (Auguste); Εἴτωνος, 1163 (vers 200); Λυκαρίωνος, 1500; — Enfin, de très nombreux noms latins en ος (= us, Πόππιος, Μέμμιος Πῆγλος³. — Cf. aussi Κεχαρισμένος, nom propre, 1197, 32 et 40.

Le vocatif des masculins est en ε : Πατρῶιε, 116-117; Δορίμαχε, 3105; ou bien on emploie le nominatif, Λίνος, 3258.

21. Θεός s'emploie aussi au féminin : τήν θεόν et τῆ θεῶ, 162 (127-128); τῆς θεοῦ, 899 (Hadrien); τήν θεόν, 1071 (circ. Hadr.); τοῖς ἄλλοις, θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις, 181 c. — Pour établir une distinction : θεοῦ καὶ θεᾶς, 1108 (117-129) et 1109 (même époque). — En

1. D'après le *Corpus*. Mais comme on lit Καλλῆς Ἐρμείου, 1122, 25, col. II, il est très probable qu'il faut lire ici Καλλῆ, génitif complet.

2. Aussi Σωτῦ est-il complet, 1163, 74.

3. Pour le n° 3823, à considérer la forme des numéros qui suivent, ne faut-il pas lire : ἐμνήσθη Ἐπαγάθω Πυθονίχης κτλ., au lieu de ἐμνήσθη ἐπ' ἀγαθῶ etc. que lit le *Corpus*?

même temps, on emploie θεά; ainsi : θεάν, 461 (Auguste); τὰς θεάς, 886 (circ. Aug.); θεῖ (datif), 63 (après 27); θεαῖς, 77 (circ. Hadr.); θεᾶς, 334.

22. Les mots latins en *er* de la deuxième déclinaison sont généralement indéclinables, comme Ἄπερ, 1171, 28; Κέλερ, 1202, 146; Νίγερ, 740; Πόλγερ, 566. Mais : Νίγρος, 1103; Νίγρου, 1091, IV, 47, 48; et cf. plus loin, 38-39. — Remarquer le génit. Ναταλίου, 1161, 5; 1186, 23; et Φιλίππι, au génitif aussi, comme en latin, 1447 (matelot romain).

23. Parmi les noms neutres, il faut remarquer les noms de femmes :

a) Noms neutres ordinaires : Ἄβρον, 2409; Ἀθήναιον, 2975; Γυμνάσιον, 3065; Ἐαρον (?), 3110; Ὅμοιον, 2222; Σοφόν, 2274; Σουετόν, 2475 et Σουέτη, 2853; Φυτόν, 2064; Χλιδανόν, 2416, etc.

b) Diminutifs : Ἄμμιον, 2189; Ἀρίστιον, 3010; Ζηνάριον, 2187; Ζωσάριον, 1296; Ἰδίστιον, 2105; Ὀνομάτιον, 2415; Φιλημάτιον, 2363; Φιλώτιον, 1514; Χρωτάριον, 1870.

Le neutre n'influe pas sur l'accord : Διαβούλιον Δημητρίου Λαοδί-κισσα, 2542.

24. Les noms masculins en *ιος* et les neutres en *ιον* perdent souvent l'*ο*, les premiers au nominatif, les seconds au nominatif et à l'accusatif. Ainsi :

Des noms comme : Ἀγρόλας, 1245, 10; Ἀντίλας, 1275, 15; Ἀρκεσίλας, 1748, et Ἀρκεσίλαος, 1128, II, 17; Ἰόλλας, 221 *b*, et Ἰόλαος, 804.

Des noms comme Ἀθηνάις, 1122, col. II, 52 (156); Ἀντεῶνις, 1133, 140 (170-171); Ἀριστόδωις, 1132, col. II, 111; Δίκαις, 1169, 58 (et Δίκαιος, 1071 *Add.*); Διονῦσις, 1133, 133; Εἰρήναις, 1105; Ἥλεις, 1133, 153; Κούρτις, 1202, col. IV, 71; Λουκρῆτις, 2744; Ὀλομπις, 1202, 61; Παναθήναις, 1133, 115, et Παναθήναιος, 1163, 42; Τέρτις (= Τέρτιος), 1036, 43; 1183, 9, etc.

Nota. — Il faut donc distinguer, par exemple, Ἀθήναις (= Ἀθηναῖος) de Ἀθηνάις, -ῖδος, nom de femme, 542, 544; Βάχχις (= Βάχχιος) de Βαχχίς, -ῖδος, nom de femme, 2617.

Des noms comme : Ἐλευθέριον, 2651 et Ἐλευθέριον, 2442; Μεγίστιν, 2334; Φιλημάτιν, 156; et le nom commun μνημόριον, = μνημόριον, 3530 (chrétien).

Le génitif est en *ου* et le datif en *ω* : Στρατολάου, 780 *a*; Λύκις Λυκίου, 1037, 40.

Les formes sans *ο* sont essentiellement populaires. Les masculins en *ις*, pour *ιος*, sont très nombreux dans les listes d'éphèbes, et nous avons fait la même remarque pour les noms apocopés en *ᾶς*; cf. plus haut, 11.

On a Διονῦς, 1079 (3^e s.; liste d'éphèbes) = Διόνουσις.

25. Duel. On a : Διοσκούροιν, 195; τοῖν θεοῖν, 930; θεοῖν, 737, en vers (après Hadr.); τῶ θε]ώ, 5 (Marc-Aurèle). Il s'agit des Dioscures dans les trois premiers passages; de Déméter et Perséphone dans le troisième. Ce sont des expressions toutes faites; cf. 8.

26. La terminaison du masculin, dans l'adjectif, peut servir pour le féminin : ζάχορος Κραναή, 164; νεωκόρος πόλις, 485. De même avec : ἄσυλος, αὐτόνομος, εὐάνκτητος, κερηναύφορος, κοινωνός, σύμμαχος, 479, 481, 134, 626.

CONTRACTES.

27. Nominatif : Ἀλκίνους, 2067; Εὐρόνους, 1202, 56; Νοῦς, 2933. — Εὐπλους, 1133, 150 (170-171). — Εὐχρους, 1193, IV, 20. — Πειρίθους, 1169, II, 25-30.

Génitif. Εὐ]νοος(?), 1092, 16 (circ. 100); 1163, 67 (circ. 200); Εὐνοῦ, 3290; Νοῦ, 2933 (de Tarse). Cf. aussi Εἴνοδος (de Gadara), 2401. — Εὐπλοος, 1035, 27 (180-190); 1177, col. I, 50 (212-221); 1229, 6.

Θυηχόου, 244 (Hadrien). — Ἀντινόου, 1119, 11; 1121, 23.

Au datif : ἀπλῆ, 73; διπλῶ, 677.

A l'accusatif : χοῦν, 74.

On a : τὰ δαστέα, 1425, et τὰ δαστᾶ, 1426.

Enfin, on a : χρυσᾶ, neutre pluriel, 238 a.

DÉCLINAISON ATTIQUE.

28. On trouve : par archaïsme, τὸν νεῶν et νεῶ, 69 (inscription votive d'Hérode Atticus); τὸν νεῶ[ν], 210, 6; et partout ailleurs ναός. — On a : Ἀρχέν[ι]εως, au génitif, 1560, = le classique Ἀρχενέω. — Ἀρχέλεως, 172 (en vers).

Ἡμῖεκτον (= ἡμῖεκτεων et ἡμῖεκτεῖον), 98.

NOMS HÉTÉROCLITES AU NOMINATIF.

29 a). Dans les noms propres en -αρχος, la terminaison traditionnelle demeure, Κόμαρχος, 1121; Πρώταρχος, 1133, etc. — Il en est de même pour γυμνασίαρχος. On trouve quelquefois seulement : γυμνασίαρχης, 1171, 10 (197-207); γυμνασίαρχαι, 1104, I, 8 (circ. 125).

Au contraire, on a toujours : Ἀσιάρχης, 712 a, 8 (3^{me} s.); γενε[άρχης], 1278, 3-4 (2^{me} s.); νεανισχάρχης, 1162, 7 (vers 190); ξυστάρχης, 1335, 1; συστρεμματάρχης, 1155, 6 (2^{me} s.); 1174, 11 (198-208); 1177, 15 et 23; 1185, 7 (vers 217); 1202, 6 (254-262).

b Remarquez encore la permutation des terminaisons *ος* et *ης* dans : 'Απολλόφανος, 10, 21 (209-10), = 'Απολλοφάνης employé ailleurs, 1019, 26; 'Επαφροδίτης, 2915 (Smyrniens), = 'Επαφρόδιτος, que l'on trouve ailleurs, 1070. — Cf. plus loin 55.

On a le pluriel masculin *δεσ]μοί*, 1382, 6-7.

TROISIÈME DÉCLINAISON (Meisterhans, 48-56 et 58).

30. Relevons les séries de noms : en *ων*, comme 'Ασκλίπων, 1007, etc.; — en *ίων*, comme Μενανδρίων, 1080, 24; Πρωτίων, 1096, 57; Στεφανίων, 1089, 27, etc.; — en *ώ*, comme noms de femmes : 'Αγαθώ, 2581; 'Αθηνώ, 1296; 'Αριστώ, 1296; Αισγρώ, 2282; 'Αντιώ, 840; 'Αρχώ, 1978; 'Αφροδώ, 3042; Βερώ, 1722; Δημώ, 2302; Είρημώ, 2814; 'Εμπεδώ, 2236; Εύτογώ, 3170; Εύφρώ, 1710; Κλεώ, 3583; Κρινώ, 1474; Μητρώ, 2220; Νικησώ, 1940; Νικομώ, 1280 a, 18, etc. Ces noms correspondent à un masculin en *ος* ou en *ων*.

Les participes présents emploient comme noms propres : Βρέμων, 1542; Θαρρύνων, 1121, col. II, 47; Νήφων, 1130, 7; Σώζων, 1096, 33; Σπένδων, 1024; Συμφέρων, 1021, 29; Σφάλλων, 1171, 25, etc.

Les neutres, comme Δώρημα, 2543; 'Επίτευγμα, 2143, et au participe Συμφέρον, 2003, et Συμφέροσα, 61, A, II, 4, sont des noms de femmes.

Remarquons les nombreux doublets de la langue populaire : *ἀνάπαυμα*, 1324; *ἀντίθεμα*, 116-117 (en vers); *διάταγμα*, 10, 34 (209-210); *ἔλλαϊμμα*, 8; *ἐπίθεμα*, 1418; *ἐφεύρημα*, 47; *πρόσταγμα*, 164; *συναύζημα*, 30, 18 (circ. Aug.); puis *θήσκευμα*, *αἶσθημα*, *σέμνωμα*, *τήρημα* et *ιδίωμα* dans les treize lignes du n. 39 (3^{me} ou 4^{me} s.).

31. Singulier nominatif. Pour les thèmes consonantiques, nous relevons : *Μεγιστάν Μεγιστᾶνος*, 2748 (de Milet), comme *Παιάν*¹, 3320; 171, III, 8 (en vers)²; *Καππάδος*, 2502; — *Μύρμηξ*, 1275, 10; — *Μαίωρ*, 1133, 10-15, 86 (circ. 170-171), et *Μαίωρ*, 472 (132) et 1447. Les noms latins en *or* de la 3^{me} déclinaison ont d'ailleurs régulièrement *ωρ*.

Pour les thèmes vocaliques, nous relevons : *'Αρτεμώι* avec l'iotascrip, 2610 (et cf. plus haut, 7). — *Κῶ (μὲν μοι πατρίς ἐστίν)*, 1349 (en vers), sans *σ* au nominatif.

1. Appliqué au dieu et ne désignant pas le chant, comme auparavant. — Pour le Dieu, on a *Παιών*, en vers, 171, I, 1, et *Παιάν*, *Παιᾶνος*, 171, III, 8, 15-16.

2. On lit aussi le nominatif *Φῆβον*, 1122, 86, nom d'épithète; marqué douteux dans le *Corpus*.

32. *Vocatif*. On trouve le nominatif Νικάνωρ, 3297 *a*; le vocatif ὦ Παιάν, 171 *a*, 22 (en vers), à côté de Παιήων, 171, 1; — les vocatifs : Ἄντιοχεῦ, 2366 *a*; Λαοδικεῦ, 2550.

33. *Génitif et datif*. Le génitif est en ἰδος, dans : Διέρξειδος, 2180, Δικαιοπόλιδος, 1624; Θέμιδος (la Déesse), 318, 323, 350; Μήνιδος, 2219; Νεοπόλιδος, 668 (2^{me} s.); Πόλλιδος, 2916; Ραισκουπύριδος, 553 (init. imper.); Σωπόλιδος, 1949; Φιλοσεράπιδος, 1163, 97; Χαίρεπόλιδος, 1806. — ἀρχηγέτιδι, 65 et 66 (1^{re} s.) — Mais Νείκιος, 234.

Composés de πόλις : Ἄκροπόλεως, 264, et ἀκροπόλει, 1; Ἱεροπόλει et Νικοπόλει, 129; τῆ πόλι, 394 (en vers); et, par archaïsme sans doute, ἀκροπόλι, au datif, 943 (en vers).

34. Pour les noms dont le nominatif est en εὺς, on a : Κηφισέως, 1739; Κριωέως, 1768; Λαμπτρέως, 10 (209-210); etc. Ἀλαιέως, 63 (1^{er} s.); Παϊανιέως, 63; Δεκελειέως, 1651.

Βασιλέως, 553 (circ. init. imp.; en grec dialectal); Εἰκαδῖος (= έός), 2929 (Tarse); Κεσαρέως, 3547; Κηφεισιέως, 1742; Κουρέως, 3462 (chrétien ou juif); Κριωέως, 1674; Κυδαθηγναιέως, 1781; Μακκρέως, 1023, IV, 9 (139); Φαληρέως, 1027 (circ. Anton.).

Contractes : Κυδαθηγναιῶς, 1779; Λιθυῶς, 2690 (de Milet). La contraction est extrêmement rare; elle est, peut-être, plutôt une forme populaire du génitif qu'un archaïsme. Car on trouve les exemples sur des inscriptions privées peu soignées.

Ἄστεως (et non ἄστεως) reste au génitif, 5 (Marc-Aurèle).

Datif : Αὐλωνεῖ, 193; Ἐλευθεριεῖ, 158; Λαμπτρεῖ, 1163.

Ἄρης fait Ἄρεως, 781 (en vers); mais aussi Ἄρωος, 2 (Hadrien) et 130 (circ. August.); et enfin Ἄρηος 444 *a* (circ. Aug.) et cf. plus haut, 1, pour l'ῆ. — Datif, Ἄρει.

Le génitif en εος dans les séries de noms qui précèdent a le mérite de former une déclinaison uniforme avec ἥρωος, βοός, etc.

35. Les noms en υς, non perispomènes, se déclinent régulièrement, Ἄρδουος, 742; Βίθουος, 1128; Κότυος, 552; Στάχυος, 1095; Φίλλουος, 1242, et cf. plus haut, 16, *a*. — Datif, Νεφθύι, 77.

Remarquez Ἄνδράβυδος, 2565 *a* (de Maronée), au génitif.

36. Les noms féminins en ῶ ont régulièrement le génitif en οῶς, Δηροῦς, 718; Ἐνουοῦς, 2; Πιστοῦς, 2637; et remarquez Σαββατοῦς, 3460 (chrétien ou juif). — Mais on a : Νικῶς, 3442 (chrétien ou juif), qui peut être une contraction de Νικῶος, et bien plutôt un génitif formé par simple addition du σ au nominatif Νικῶ.

37. Pour ἥρωος, M. Meisterhans (54, 2 note 1001) cite ἔροι, = ἥρωι, d'après Ἀθήναιον, VIII, p. 151.

On a πλείων, 5 (Marc-Aurèle); πλείονος, 52 (2^{me} s.); πλειόνων, 49 (3^{me} ou 4^{me} s.); πλέον, 38, 60 (Hadrien), et 172 (en vers). Pour 60, 10, le texte porte πλέον et l'accord demande πλέον.

38. Pour les noms latins, on a : Μαύρος, 472. — Mais quand l'o est long, on a ω : Ναρθώνος, 623-624; comme Ἀρτεμῶνος, 2213. — Datif Βάλεντι, 406, Νίγερι, 740; et Μάκερ au génitif, 894 b.

39. *Accusatif*. Pour les noms en ις, on a : ἔριν 1353 (en vers); κάριν, 12 (Hadrien), 142, 143; Καινεῖνῃσιν (Caeninensem), 623, l. 5-10; Νεΐκιν, 1275; Ραισκούπριν, 552.

Puis : χάριτα, 771 et 1350, en vers; λιμέναν et πατρίδαν, 1379 (en vers); enfin χάριταν cité par M. Meisterhans (48, 7) d'après *Epi-grammata græca* de Kaibel, 167, 6.

Pour les noms en εὺς, l'accusatif est en έά : Ἀφροδεισιέα ἀρχιγραμματιά, 129 (3^{me} s.); Βησαιέα, 78 (90-100); Λαμπτρέα, 623, 5; Πειραιέα, 458 (41); Στειριέα, 780 (avant 126); etc. — En vers, on a βασιλῆα, 776.

Les formes contractes en ᾶ doivent être très rares, s'il en existe. Ἄρης fait Ἄρη, 444 (Auguste).

L'accusatif des noms en υς est en ον.

Les noms féminins en ώ ont l'accusatif semblable au nominatif : Κλεώ, 885 (Auguste); Φιλητώ, 910.

On a ἦρω, 814 (130-140) et ἦρωα, 810 (130-140), et 817 (2^{me} s.).

M. Meisterhans cite τήν εἰκῶ d'après *Mittheilungen d. d. arch. Inst.*, V, 293.

Pour les noms latins, on a : αὔγορα, 573, 5 (1^{er} s.); Μάκερα, 480 (132), 780; Ουέτερα, 589 (Auguste); πραι]τορα, 630; Φρούγια, 601, et Φρούγι 608, (après Trajan).

40. *Adjectifs*. On a : le génitif παναγοῦς, 266; les accusatifs εὐκλεᾶ, 1169 (en vers); περικαλλέα, 1397 (en vers); μεγαλοφυῆ, 768; παναγῆ, 716 (3^{me} s.).

41. *Pluriel nominatif*. Pour les noms en εὺς, il est contracte : Κυδαθηναίεις et Πρασιεῖς 1029, etc.

Le pluriel de τὸ δάκρυ est τὰ δάκρυα, 1335.

42. *Génitif et datif*. Pour les noms en εὺς, le génitif est en έων sans contraction : ἀφορέων, 38 (Hadrien); Δωριέων, Εὐβωέων et Φωκέων, 568, etc. — Au datif : Αἰολεῦσι, Δωριεῦσι, 16.

Le génitif Ἀνάκων, 290, désigne les Dioscures ou les Cabires.

Nom latin : Καίσαρσιν, 539.

43. *Accusatif*. Il est contracte dans : τοὺς ἀφορεῖς, 38; τοὺς Χοῦς, 1342. — Pour βελτίους, 14 (Hadrien), le cas est incertain.

Duel. On a Σωτήριον Ἀνάκων τε Διοσκούριον, 195, dans des expressions toutes faites; cf. plus haut, 8 et 25.

NOMS IRRÉGULIERS DES TROIS DÉCLINAISONS.

44. D'une manière générale, parmi les noms en ης, les uns font régulièrement leur génitif en ου, et appartiennent à la

1^{re} déclinaison ; les autres le font en *ους* et appartiennent à la 3^e. La permutation de ces deux terminaisons du génitif est très fréquente. Les exemples se classent ainsi :

45. Noms en *γένης*. On a : Διογένους, 10, et 154; Ἐπιγένους, 78 et 1121, 31; Ἐρμογένους, 1228, 61; Ἰσιγένους, 1096, 4, et Εἰσιγένους, 735; Μοιραγένους, 78; Πρωτογένους, 1121, 15; Σωσιγένους, 52, etc. Mais on a : Ἀριστογένου, 1521; Διογένου, 1473, 2305, 2850; Ἐπιγένου, 1689; Ἐρμογένου, 1297, 2642; Θεαγένου, 3884; Θεογένου, 1233; Εἰσιγένου, 1630; Μηνογένου, 2218; Μοιραγένου, 1110, 21 (circ. 130); Περιγένου, 2426; Πρωτογένου, 1803, 1946, 3245; Σωσιγένου, 1752, etc.

Datif : Μοιραγένει, 1306. Accusatif : Διογένην, 808 (avant 126); Θεογένην, 1081, 11 (vers 50). Etc.

46. Noms en *δης*. Φιλοκίδου, 2019.

47. Noms en *κης*. Πολυδεύκης donne Πολυδεύκου, 10, 1056, 1163, et Πολυδεύκου, 10, 22 (circ. 210).

48. Noms en *κλῆς*. On a : Ἀγαθοκλέους, 1382 et 1197, 56 (238-244); Ἀγακλέους, 1124, 19 (vers 150); Ἀριστοκλέους, 1105, 10-11; Διοκλέους, 105 (60 av. J.-C.), 1100, 10 (vers 110); Δαικλέους, 2931; Ἡρακλέους, 736 (2^e s.; en vers), 3108; Θεοκλέους, 2359 (d'Antioche); Ξενοκλέους, 1798; Πολυκλέους, 1838; Φιλοκλέους, 1098, 35 (116). Etc. — Mais on a : Ἀριστοκλέου, 919, 1702; Διοκλέου, 2428; Μενεκλέου, 2201. Etc.

On a aussi au génitif : Ἡρακλέος, 3110; Μενεκλέος, 2917 (de Soles); Περικλέος, 2718 (de Milet); Τειμοκλέος, 2616 (de Milet). — Et même Πε]ρικλέως, 3520, 1 (chrétien ou juif), « *barbara quidem declinandi ratione,* » dit le *Corpus*.

Datif : Ἡρακλεῖ, 740 (140-150). — Accusatif : Εὐρυκλέα, 801 *a b* (après 126); Ἡρακλέα, 119; Θεμιστοκλέα, 678 [70-80]. Mais Κτησικλήν, 782 (Auguste); Ξενοκλήν, 645 (Auguste).

49. Noms en *κράτης*. On a : Ἀριστοκράτους, 1924; Δημοκράτους, 3605; Ἐρμοκράτους, 668 (2^e s.); Καλλικράτους, 1163, 85 (vers 200); Ἰσικράτους, 1119, col. III, 34 (150); Ἴσοκράτους, 782 (Auguste); Σωκράτους, 771; Φιλοκράτους, 1315 (en vers); etc. — Mais : Ἀντικράτου, 1665; Ἀριστοκράτου, 1594, 1825, 2154; Δημοκράτου, 2788 (de Milet); Ἐρμοκράτου, 2895 (de Sardes); Εὐθυκράτου, 1877; Εὐκράτου, 1105, 4 (vers 120); Καλλικράτου, 1479; Μενεκράτου, 1171, 34 (197-207), 2154, 2664 (de Milet); Νικοκράτου, 3200; Πανκράτου, 78, 10 (90-100); Πολυκράτου, 1725; Φιλοκράτου, 888 (circ. August.); Σωκράτου, 78, 10 (90-100), 1093, col. *d*, 9 (circ. 100), et 1163, 71.

Pour le génitif Παισικράτη, voy. plus haut, 16. — On a le vocatif Δημόκρατες, 1377 (en vers). — On a l'accusatif Σωκρά]τη, 771.

50. Noms en *μένης*. On a : Ἀλκαμένους, 10, 9 (209-210); Εὐμένους, 1052, 11 (3^e s.); etc. — Mais : Ἐπιμένου, 2279 (d'Amphipolis); Εὐμένου, 2161.

51. Noms en σθένης. On a : Δημοσθένους, 1691 ; Λεωσθένους, 656 (2^e s.) ; etc. — Mais : Ἀντισθένου, 2408 (d'Épidaure), 2564 (de Malle) ; Σωσθένου, 236.

52. Noms en τέλης. On a : Σωτέλους, 1138, 26 (174-177), etc. — Mais : Ἀμεινοτέλου, 2151.

53. Noms en φάνης. On a : Ἀπολλοφάνους, 1147, 67 (180-192), 2049 ; Διοφάνους, 228 ; Ἐπιφάνους, 557 (90-100) ; Θεοφάνους, 1306 ; Μηνοφάνους, 2034 ; Σωσιφάνους (forme rare), 3376, et Σωφάνους, 1133, 53 (170-171) ; etc. — Mais : Ἀπολλοφάνου, 130 (circ. August.) ; Ἀριστοφάνου, 2159 et 2515 ; Δημοφάνου, 1861 ; Διοφάνου, 2309 (d'Antioche) ; Ἐπιφάνου, 1794 ; Εὐφάνου, 2433 (de Héraclée) ; Θεοφάνου, 3027 ; Μηνοφάνου, 78, 8, (90-100) ; Φιλοφάνου, 2533, etc.

Nous avons signalé plus haut, 16, le génitif Ἐπιφάνη. — Accusatif : Δημοφάνην, 835 ; Θεοδοφάνην 1337 (172-176) ; etc.

54. Noms en χάρης. On a : Ἀνφιχάρους, 1197, 104 (238-244) ; Δημοχάρους, 1494 ; Ἐργοχάρους, 1722 ; Θεοχάρους, 1121, 66 (156). — Mais : Ἐργοχάρου, 1066 (vers 220) ; Τυχάρου, 1177, III, 46 (212-221). — Χάρης fait toujours Χάρητος, -ητι.

Remarque. — Parmi les formes en ους, particulièrement pour celles en κράτους, les unes, en assez grand nombre, sont dues à l'amour de l'archaïsme, ou, si l'on aime mieux, de l'atticisme ; elles se trouvent principalement dans les listes d'éphèbes.

Les autres, les plus nombreuses, proviennent suivant nous de l'analogie, et surtout de la tendance de la langue populaire à donner le même génitif aux séries de noms dont la terminaison donnait le même son final ης au nominatif. Nous avons fait la même remarque pour les noms en ας¹ ; voy. plus haut, 14-15.

Mais comme parmi ces noms les uns avaient le génitif en ου et les autres en ους, la tendance consistait à confondre sans cesse les formes en substituant ου à ους et ους à ου.

Il faut remarquer que l'usage est loin d'être constant. Ainsi sur l'inscription 1163, on a Σωκράτου, l. 71, et Καλλικράτους, l. 85 ; sur l'inscription 1171 (*in latere*), on a Ἐρμεία, l. 7, et Ἐρμείου, l. 13 ;

1. Pour les noms autres que ceux en κλής, M. Meisterhans (51, 11) fait cette remarque : « A partir de 300 (av. J.-C.), les formes en ου dominant complètement. Pendant l'Empire, période de réaction universelle, l'ancienne terminaison du génitif reparait. Mais il est intéressant d'observer combien, dans ce cas, la langue littéraire représentée principalement par le CIA, III, 1, diffère de la langue populaire représentée par le CIA, III, 2. La première n'emploie presque exclusivement que les formes avec ζ, et la seconde que les formes sans ζ. »

Cependant l'auteur remarque (note 984) que de 300 à 30 av. J.-C., cinq inscriptions ont encore la forme en ους. Il faut remarquer, en outre, que de nombreuses formes populaires se rencontrent dans le tome 1, même dans les listes d'éphèbes, et que les formes archaïques sont fréquentes aussi dans le tome 2.

et cf. l'inscription 1197 col. I, où on lit Εὐτόχους, l. 70, et Εὐτόχου, l. 75. Or, on devait transcrire les noms propres tels qu'ils s'employaient; l'influence de la forme que le nom avait prise dans la langue parlée, dans la conversation, a dû être ainsi considérable, plus considérable que celle des grammairiens des écoles.

55. On a au nominatif Εὐτόχης, 1133, 113; 1197, 34, etc., et Εὐτοχος, 1091, 34. D'où au génitif: Εὐτόχους, 1197, 44 et 45 (238-244); et Εὐτόχου, 1113, 40 (143), 1138, 11 (174-177), 1197, 75; Καλλιτόχου, 1144, 14 (184-187). Cf. plus haut, 29, b.

On a Εὐχείρ, 3586, (Εὐχερος) et Εὐχέρου, 1241.

Pour υἱός, on a, à la deuxième déclinaison: υἱῶ, 128, 23 (Hadrien), et 595; υἱόν, 573 (1^{er} s.) et 591 (Aug.); υἱοί, 541, 5 (65-52 av. J.-C.). A la troisième déclinaison: υἱῆος, 914, 1 (en vers); υἱέα, 743, 4 (en vers); υἱεῖς, 167, 5 (143) en prose.

COMPARATIF ET SUPERLATIF.

56. Le comparatif et le superlatif ne présentent rien de particulier (MEISTERHANS, 58 d). On a θεϊστότον, ἱερώτατον, κράτιστος, 10 (209-210); εὐσεβέστεροι, μακροτέρας, 5 (Marc-Aurèle). — Pour la déclinaison, voy. celle des noms.

INDÉCLINABLES A DÉSIGNANCES CASUELLES.

57. Formes adverbiales en ᾶσι, après ι et ρ: Ἀζηνιαῖσι, Ἐρχιαῖσι, Λαμπραῖσι, 61 A (circ. Hadr.), etc. — En ῆσι: Ἀγροληῖσι, Ἀνκυληῖσι, Βατῆσι, Παλληγηῖσι, Φλυῆσι, 61, etc. Mais Ἀνακᾶσι, 61, col. III; Ὠ[α]σι, 61, col. II.

Formes en οῖ: Ἀθμονοῖ, Γαργηττοῖ, Κολωνοῖ, Παιανιοῖ, Ποταμοῖ, Φαληροῖ, 61, etc.

Forme du datif de la troisième déclinaison: Ἀλ]ιμοῦντι, 61, col. III; Ἐλευ[σίνι], 61, III, 5-6; ἐν ᾄσται καὶ Ἐλευσίνι, 1128, 21.

58. On a Ἐλευσῖνάδε, mener à Eleusis, 5, 8 (Marc-Aurèle).

59. Formes enθεν (et non θε): Ἀζηνιαθεν, 1496; Βατῆθεν, 1235; Ἐστιαίθεν, 1138 (174-177); Κεφαληθεν, 702 (Commode); Ὀῆθεν, 78 (90-100); Πλωθέαθεν, 740 (140-150); Ὠαθεν, 1152 (vers 190). Puis: δημόθεν, 121 (210-220); οἴκοθεν, 716 (3^{me} s.). — On trouve en même temps: Ἀγροληθεν, 1076 (1^{er} s.) et ἐξ Ἀγρολέων, 1483; Ἀζηνιαθεν, 1496 et ἐξ Ἀζηνιέων, 1355; Κολωνῆθεν, 1076, 1128 et ἐκ Κολωνοῦ, 1765; Οἶθεν, 1128, 80 (164-165), et ἐξ Οἴου, 1114 (146-147), et 1138 174-177).

60. Autres formes adverbiales: ἀθήμερί, 73, 24-25, transcrit ἀθημερόν, 74, 6 (vers 200); παγγενεῖ, 1423, 10 et πανγενεῖ, 10, 28, et

1427, 27. — ἐπάναγες, 38 (Hadrien); κατακέφαλα, 73 et 74; καθόλου, 48 (305) et 59.

Conclusions. — D'une manière générale : les formes non classiques appartiennent à la langue populaire : les archaïsmes ou atticismes constituent une classe de formes exceptionnelles. — Pour les noms propres, il faut tenir compte du pays d'origine de la personne : la forme du nom peut être locale. — Le duel a disparu ; les rares exemples où on le retrouve s'expliquent d'eux-mêmes. — Si l'on compare entre elles les formes spécialement irrégulières et populaires, on constate une confusion perpétuelle des formes analogues et voisines, et au milieu de cette confusion, une tendance vers un type unique et simple de déclinaison.

Il faut aussi tenir compte des erreurs du lapicide, qui a pu tantôt ajouter, tantôt retrancher, et tantôt changer une lettre.

Joseph VITEAU.

BABRIUS, XC (107).

Le Rat, que le Lion va manger, lui représente qu'un aussi mince repas est indigne du Roi des animaux. L'*Athous* lui fait dire :

Μυὸς δὲ δεῖπνον οὐδ' ἄκρον (Boiss. ἄκρων) ἐπιψαῦσαι
χειλῶν ἀμέσσω (sic).

Au mot ou plutôt au barbarisme final, on a substitué ἀποχρῶν qui n'y ressemble guère, ἀμεινον, ἀμείβον, mots trop usuels pour rendre compte d'une aussi étrange leçon.

Ceux qui ont reconnu dans la dernière syllabe le possessif σῶν ont été plus près de la vérité. Pour ma part, j'écris :

Μυὸς δὲ δεῖπνον μηδ' ἄκρων ἐπιψαῦσαι
Χειλῶν ἀνῆς σῶν.

« Ne laisse pas la chair d'un rat effleurer tes lèvres. » Οὐδ' ayant été substitué par erreur à son quasi-synonyme μηδ', ἀνῆς est devenu tout naturellement ἄνες, puis αμες : dans certains mss., par ex. le Coluthus du Supplément grec de la Bibliothèque Nationale, le μ ne se distingue pas du ν. Éd. TOURNIER.

COLLATIONS INÉDITES DE PLAUTE

M. Delisle, dans ses *Manuscripts latins et français ajoutés aux fonds des Nouvelles Acquisitions de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1891, tome II, p. 483, signale une édition dans laquelle il y a des « Variantes pour le texte des comédies de Plaute, ajoutées avec soin sur les marges d'un exemplaire du Plaute publié à Venise en 1522 par Alde. — Rés. des Impr. m.Yc. 371¹. — L'origine des variantes qui en couvrent les marges est ainsi expliquée par une note préliminaire : Hic Plautus Aldinus..... » Suit la copie de cette note.

J'ai examiné ces notes marginales, et présente ici les résultats de mon étude.

Les variantes sont distinguées très nettement soit par des encres de couleur (rouge, verte, violette, noire), soit par des lettres : le moyen de s'y reconnaître est indiqué très clairement dans la note préliminaire.

Ces variantes proviennent de : 1° trois mss appartenant à F. Pithou et un à J. Cujas, contenant les 8 premières pièces (Amph., Asin., Aul., Capt., Curc., Cas., Cist., Epid.); 2° un ms. des Bacch. (copie faite d'après une collation de J. Corbinelli); 3° trois mss des 20 pièces, appartenant à P. Pithou; 4° un ms. contenant 6 pièces (Amph., Capt., Curc., Cas., Cist., Epid.), provenant de Padoue. 5° Une autre collation a été faite sur « alium librum... ex quo notas omnes inseruimus Plautillo minusculo a Sambuco edito. » 6° En outre, une note marginale, ajoutée en face du v. 724 du Pseudolus « Ex fragmentis S. Columnae Senon. Urbis », montre qu'à partir de cet endroit, l'auteur a eu un nouveau ms. entre les mains : pour distinguer cette nouvelle collation des précédentes, il ajoute la lettre .P. indiquant, selon toute apparence, les variantes extraites des mss de P. Pithou. Cette lettre .P. se trouve pour la dernière fois au v. 1037. Ces fragments provenaient de la Bibliothèque de Sainte-Colombe² à Sens; jusqu'ici, je n'ai retrouvé aucun indice permettant de savoir ce qu'ils sont devenus.

Malheureusement, l'auteur de cette collation ne s'est pas fait connaître. Aucun nom, si ce n'est celui des possesseurs des mss,

1. En réalité, le volume porte le n° 376.

2. *Columnae* est pour *Columbae*.

ne se trouve dans l'édition. J'ai recherché dans l'entourage des Pithou quel savant pouvait s'être occupé de Plaute. Les lettres, agrémentées d'« apices » et d'ornements, preuve évidente de l'influence italienne, permettent de rapporter la collation aux environs de 1580. Dans la préface de l'édition de Lambin, parue à cette époque, plusieurs philologues sont mentionnés comme s'étant occupés de Plaute, et spécialement Jean Passerat, professeur d'éloquence latine au Collège Royal, un des auteurs de la *Ménippée* et, par conséquent, grand ami de Pithou. J'ai pensé que les collations que possède la Bibliothèque Nationale pouvaient être de lui, et la comparaison de quelques-uns de ses autographes conservés à la même Bibliothèque sous la cote *mss lat.* nos 7529, 8142, 8492, m'a confirmé dans mon opinion.

Ces collations jettent un certain jour sur les mss que Turnèbe et Lambin ont eus entre les mains. Pour le fragment de Sainte-Colombe, toutes les variantes de Turnèbe, se rapportant au Pseudolus, se retrouvent dans la collation de Passerat. En outre, nous sommes sûrs d'avoir la collation d'un (peut-être de trois) des mss dont Lambin s'est servi pour son Plaute. A deux endroits différents (*Bach.* 602, *Merc.* 105), il parle de « libri manuscripti in quibus Pithoeanus ». J'ai rapproché les « libri ueteres » de Lambin et j'ai pu constater la concordance parfaite avec les variantes de Passerat, citées par ce dernier comme tirées des mss appartenant à P. Pithou.

En outre, Passerat déclare dans sa notice qu'il n'a pas tiré ses variantes des mss mêmes de P. Pithou, mais d'un « *Plautum emendatum a capite ad calcem comparatione trium ueterum librorum* ». Peut-être, cet exemplaire annoté par P. Pithou existe-t-il encore ? Jean Boivin, conservateur à la Bibliothèque du Roi, mentionne (*Petri Pithœi Vita, Elogia, Opera, Bibliotheca etc.*, Paris, Jouënne, 1715, in-8°, p. 96) dans le « Petit Catalogue intitulé par P. Pithou : Mémoire des Livres que je désire estre gardez, qui sont brouillez de ma main pour la plupart », deux Plaute édités par Gryphius. Le même J. Boivin (p. 87) parle également d'un Plaute « *ex emendatione F. Pithoei* », portant le n° 258 de la Bibliothèque de M. Le Pelletier. Dans la note préliminaire Passerat cite un Plaute de F. Pithou : « *Adiecimus notas de Francisci Pithoei libro quas ipse excerpserat ex tribus mss exemplaribus* ». Il est donc fort probable que ces éditions doivent encore exister dans la Bibliothèque de M. le marquis de Rosanbo, puisque c'est entre ses mains que se trouve actuellement la plus grande partie des livres ayant appartenu à M. Le Pelletier.

Paul LE BRETON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. BAILLY. *Dictionnaire grec-français* rédigé avec le concours de M. E. EGGER, à l'usage des lycées et des collèges. Paris, Hachette, 1895.

La *Revue de Philologie* ne peut manquer de saluer avec reconnaissance l'apparition du dictionnaire de M. Bailly, œuvre considérable qui témoigne de tant d'efforts et de tant de recherches et qui rendra tant de services à tous, étudiants et maîtres. A quelques années d'intervalle, la France aura vu paraître deux gros dictionnaires grecs, celui de M. E. Pessonneaux, chez Belin (1892), celui de M. Bailly, chez Hachette (1895), mais à lire la préface de M. Bailly, si modeste et si franche, il semble évident que nos éditeurs parisiens seraient peu disposés à se lancer de nouveau dans pareille aventure : le dictionnaire de M. Bailly est donc d'autant plus respectable qu'il est en quelque sorte le dernier de sa race.

C'est l'œuvre d'un maître éminent qui a beaucoup enseigné, qui par conséquent sait tout ce que demandent à leur dictionnaire élèves et professeurs. Remercions-le d'avoir tout d'abord facilité les recherches en usant de caractères gras, en plaçant en haut de chaque page le premier et le dernier des mots qui s'y trouvent expliqués, en versant les noms propres au milieu des noms de choses : c'est un plaisir, en vérité, que de consulter ces pages si nettes. Remercions-le surtout d'avoir, pour la première fois en France, dans un dictionnaire grec à l'usage des classes, ajouté au nom des auteurs qui lui fournissaient ses exemples, le renvoi précis à l'ouvrage. Un dictionnaire ainsi armé remplit vraiment son rôle d'interprète : il nous guide jusqu'au bout, il nous permet, si l'explication proposée ne nous satisfait pas, de remonter à la source, de voir le mot dans la phrase qui l'enveloppe, dans le chapitre d'où on l'a isolé. Et n'est-ce pas là l'ambition de M. Bailly, comme de tout maître digne de ce nom, de vous inviter à lire vous-même le plus d'auteurs possible ? Un dictionnaire n'est pas un oracle. Il faut que vous puissiez en appeler de la signification proposée à l'auteur ancien lui-même : M. Bailly a rendu cet appel possible.

Ai-je à dire maintenant de combien de mots nouveaux s'est enrichi le nouveau dictionnaire, en ses 2200 pages ? C'est là un progrès, mais il en est un autre auquel je suis beaucoup plus sensible, je l'avoue : je veux parler du progrès réalisé dans l'explication des mots, dont le sens est marqué plus exactement, dont les différentes significations sont plus complètement présentées. Rien ne rebute les clients d'un dictionnaire comme le vague et l'incertitude des réponses qu'il leur donne : M. Bailly s'est efforcé d'être aussi précis que possible et il y a presque toujours réussi.

Il serait puéril d'insister sur les erreurs inévitables dans un travail aussi considérable. J'en ai relevé un certain nombre, la plupart de même ordre, et si je les signale, c'est que tous les articles qui les renferment ne marquent presque aucun progrès sur les articles correspondants des lexiques antérieurs. J'ai eu la curiosité de chercher quelques termes juridiques,

de ceux qu'on rencontre fréquemment dans les orateurs attiques, et à mon grand regret j'ai constaté que les excellentes traductions de Démosthène dues à M. Dareste, n'avaient pas encore porté tous les fruits que nous étions en droit d'attendre. Ex. : Δαιτάω... Τὴν Οἰνηίδα καὶ τὴν Ἐρεχθίδαια, juger comme arbitres entre la tribu Encéide et la tribu Erechthéide, est un contre-sens. — Δίκη... Τῆ προτεραία τῆς δίκης PLAT., *Phaed.*, 58 b, le premier jour du procès, est une erreur évidente corrigée au mot προτεραίως. Corriger aussi 58 b en 58 a. — Πρόδικος δίκη, cause instruite contradictoirement avant le jugement. Aristophane, fr. 267 Kock. L'explication n'a aucun sens; tout l'article est d'ailleurs à refaire comme Προδικία. — Γραφή, pièce judiciaire pour ordonner des poursuites dans une action publique. Le mot ordonner, donne, de la procédure athénienne, une idée qui n'est pas exacte. — Les articles Διαψήφισις, Ἐπίδικασία sont insuffisants, comme Ἐπινομία, Προνομία. — Au mot Ἐγκλημα, lire Thucydide I, 26, au lieu de Denys d'Halicarnasse. — Προπολιεύω être courtier, commissionnaire en marchandises, Platon, *Lois*, 934 a, est un contre-sens. Le mot dans ce passage de Platon est un terme juridique. — Συλάω. L'article est incomplet. En tout cas ne pas citer au mot Σύλη le passage de Lysias, surtout sous le n° 1. — Εὐαγής 1. Ne pas attribuer à Solon le décret de Démophantos, *Andocide* I, 96.

Je suis, pour signaler les erreurs ou incertitudes suivantes, l'ordre alphabétique. Αἰγάλεως colline entre Eleusis et Acharne. Ἀμξοκολιστάι, les Charretiers. Entendez les renverseurs de charrettes! — Εἰκών (ὁ) est une simple faute d'impression. — Θίασος. La définition pittoresque... parcourant les rues avec une gaîté bruyante, en dansant, chantant et criant... est-elle exacte? — Δάγος, *roi d'Égypte*, fondateur de la dynastie des Lagides : vieille erreur qui va se perpétuer dans nos collèges, où l'on entendra parler encore de Ptolémée Lagos, surtout après l'article Ααγίδης etc.

En tête de l'ouvrage, après une préface qu'il faut lire tout entière, est une liste des auteurs et des ouvrages cités en abrégé dans le dictionnaire. Je souhaite que nos élèves s'y reportent plus d'une fois, pour y apprendre quelques dates et quelques faits, quand ce ne serait que quelques titres d'ouvrages! Pour laisser de côté certaines fautes d'impression (les dates des deux Astydamas, par ex.), que M. Bailly me permette de relever deux inexactitudes : Thespis, d'Icàrie (île de la mer Egée). Lisez : (bourg de l'Attique). Antiphon, de Rhannos. Lisez : de Rhamnonte (bourg de l'Attique). Rhannos comme tant d'autres mots en οὖς-οὔνος, doit le jour à la transcription allemande Rhamnus. Que de fautes fait commettre à nos auteurs l'u allemand?

C'est encore aux Allemands mal compris que nous devons une grosse erreur qui dépare les *Tableaux* mis à la fin de l'ouvrage, Au tableau II, dans le bas, figure « l'ellé commune, ancienne mesure babylonienne »; entendez *die Elle!* Ils sont bien pauvres ces tableaux, bien maigres! Et dire qu'à la dernière page, p. 2200, les mois attiques ne sont pas dans l'ordre voulu : mæmactérie est avant pyanepsion! Or si vous vous reportez au mot Μαμακτηριών, vous y lisez : cinquième mois du calendrier athénien; Πυανεσιών : quatrième mois. M. Bailly a raison contre ces vieux tableaux que l'on a maladroitement accrochés à son ouvrage.

Ne nous servons donc pas de ces tableaux, mais usons souvent, constamment de l'excellent dictionnaire de M. Bailly : c'est une œuvre de haut mérite qui fait honneur à l'auteur et à la science française. M. Bailly sollicitait, en terminant sa préface, l'indulgence des travailleurs : ceux-ci lui répondent en l'assurant de leur profonde reconnaissance.

B. HAUSSOULLIER.

“ *Extended* ” and “ *remote* ” *deliberatives in greek* by W. G. HALE. Boston, 1894 (extrait des *Transactions of the american philological association*).

Hale discute tout ce qui a été écrit sur ce sujet dans les grammaires ainsi que dans la *Classical Review* et nous expose ses propres vues. Sa dissertation comprend deux parties. Earle et d'autres grammairiens prétendent que dans des propositions telles que celle-ci : Soph. *Aj.* 314 ἐμοὶ γὰρ οὐκέτι ἐστὶν εἰς ὃ τι βλέπω, ou Isocrate 21, 1 οὐ προφάσεως ἀπορῶ, δι' ἣντινα λέγω ὑπὲρ Νικίου τούτου, la subordonnée est une proposition finale. Hale, avec raison selon moi, rejette cette opinion en invoquant notamment la présence de ἔν ou κε dans toutes les propositions finales au subjonctif qu'on trouve dans Homère et il y voit plutôt une *extension* de l'emploi du subjonctif dubitatif ou délibératif. Dans la seconde partie encore l'auteur pourrait avoir vu juste quand il prétend que dans les propositions du type suivant : *Choéphores* 620, οὐκ ἔσθ' ὅπως λέξαιμι τὰ ψευδῆ καλᾶ, on se trouve en présence du potentiel sans ἔν, et non du “ *remote deliberative* ” comme le veulent Sidgwick et d'autres. Si les grecs préfèrent l'optatif sans ἔν dans les cas cités, cela tient sans doute à la présence des expressions (οὐκ) ἔσθ' ὅπως, οὐκ ἔστιν ὅστις, etc., qui généralement introduisent ces propositions et la possibilité n'étant nullement conditionnelle, ἔν n'a pas de raison d'être.

Cela est plausible et l'explication vaut la peine d'être méditée. Malheureusement la liste complète de potentiels sans ἔν, tant dans les propositions principales que subordonnées manque encore (Kühner 399. 7 est absolument insuffisant), et il me paraît impossible de déterminer rigoureusement les conditions d'existence d'une règle de syntaxe sans statistiques complètes et méthodiques. J'ai touché cette question de méthode dans la *Revue de l'instr. publ. en Belgique* 1894, p. 225-140. J. KERLHÖFF.

L. PRELLER, *Griechische Mythologie*, vierte Auflage bearbeitet von Carl ROBERT, vol. I, partie 2, in-8°, 1894, Berlin, Weidmann, p. xviii et 429-964.

La première partie du tome premier de cette quatrième édition de l'ouvrage de Preller a paru en 1887 ; c'est donc après un intervalle de sept ans que ce tome premier se trouve complété. La nouvelle édition a été revue avec le soin et la compétence qu'on pouvait attendre d'un homme comme M. Carl Robert ; ce premier volume a dans la quatrième édition, 254 pages de plus que dans la troisième ; il est enrichi de plusieurs indices qui tous rendront de grands services ; outre un index général des matières, il y a un index pour les lieux de culte, un autre pour les noms et épithètes des divinités, enfin un dernier index concerne les fêtes et les mois. Quoique considérablement augmenté et sérieusement révisé, le livre reste bien toujours l'ouvrage de L. Preller. Déjà, avant M. R., il avait été revu et corrigé par E. Plew ; mais chaque fois, les réviseurs se sont appliqués à lui laisser son caractère original, à lui conserver la marque de son auteur. Un pareil souci était ici parfaitement justifié. La *Griechische* et la *Römische Mythologie* sont des livres de science écrits avec clarté, avec une chaleur communicative, avec un souci de la forme qui a fait trop souvent défaut aux ouvrages allemands, surtout à l'époque où Preller a écrit les siens, en 1854 et en 1858. C'était donc un devoir de piété respectueuse envers la mémoire de Preller que de ne toucher à son œuvre qu'avec de grands ménagements. M. R. s'est acquitté de la tâche difficile qui lui avait été confiée, avec infiniment de tact et de mesure ; l'ouvrage se trouve mis au courant et rajeuni, sans qu'il présente des disparates choquantes, sans qu'il ait perdu de son unité. Ce qui distingue surtout la présente édition, c'est

l'abondance et la richesse des notes ; là, le réviseur avait le champ libre ; il pouvait ajouter et retrancher à son aise sans craindre de déranger l'ordonnance générale de l'ouvrage. Dans le texte, les remaniements sont encore assez nombreux ; nous signalerons, en particulier, ce qui concerne les fêtes religieuses, Dionysies, Thesmophories, Eleusines. Nous n'avons qu'un petit nombre d'observations à faire ; la plus grave est relative à Poubli dans lequel sont laissés les travaux des savants français ; non seulement Guignault, Alf. Maury, Lenormant, J. Girard ne sont pas mentionnés, mais il en est de même de M. Decharme. Cependant la Mythologie grecque de ce dernier savant aurait fourni à M. R. bon nombre de fines remarques et d'appréciations justes qui auraient pu lui être très utiles ; nous croyons qu'il aurait tiré quelque profit à la lecture de ce que dit M. Decharme sur les origines de l'humanité et sur les divinités de la vie humaine, sur les Mystères d'Eleusis, etc. La notice sur la déesse Niké paraît aujourd'hui bien incomplète après l'étude que M. André Baudrillard a consacrée à cette question. M. R. n'a pas pu connaître ce travail ; il en est de même de celui de M. Bérard sur les Cultes Arcadiens. Espérons que dans une prochaine édition de l'ouvrage de Preller on saura tirer meilleur profit des travaux des savants français. Voici quelques légères lacunes : il est question d'un Ζεὺς Ἐπιτικός, pour l'époque impériale, dans Hétychius de Milet, Frag. Hist. Graec. IV, p. 133 ; Héraclès est surnommé hypodètes, Paus. IX, 26, 1, promachos, ibid. IX, 8, 4 ; Poseidon a été peut-être désigné sous le surnom de Taraxippos, Paus. VI, 20, 18.

Albert MARTIN.

Musici scriptores graeci. Aristoteles, Euclides (et Pseudo-Euclides), Nicomachus, Bacchius, Gaudentius, Alypius et melodiarum veterum quidquid exstat. Recognovit, prooemiis et indice instruxit CAROLUS JANUS. Annexae sunt tabulae. Lipsiae, Teubner (Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum teubneriana), 1893. 1 vol. in-12 de xciii-503 pages.

Dans une introduction générale, M. C. de Jan décrit ou mentionne plus de deux cents manuscrits grecs renfermant des textes musicographiques. En outre, une notice spéciale précède les Problèmes dits d'Aristote, la Division du canon, par Euclide le géomètre, l'Introduction harmonique du Pseudo-Euclide, donnée ici, avec raison, sous le nom de Cléonide, le Manuel harmonique et les fragments musicaux de Nicomaque, l'Introduction à l'art musical de Bacchius l'Ancien, l'Introduction harmonique de Gaudence, l'Introduction musicale d'Alypius, les « Excerpta Neapolitana » tirés des manuscrits de Naples III, C 2 et III, C 3, collationnés avec le Parisinus 3027. Enfin, sous le titre de « Carminum graecorum reliquiae », le savant éditeur a reproduit, en y joignant un examen critique, le Stasinum noté de l'Orreste d'Euripide, le premier hymne delphique, publié d'abord par M. Th. Reinach ; l'épithaphe de Seikilos, inscription notée en musique- trouvée à Tralles, et les trois hymnes de Mésomède à la muse Calliope, au Soleil et à Némésis. Le volume se ferme sur un « Index nominum » et un « Index rerum ».

On sait que les *Antiquae musicae auctores septem* de Marc MERBOM (Leyde, 1632) sont devenues d'une extrême rareté, tandis que le nombre des esprits curieux de musicologie grecque s'est accru sensiblement. Ajoutons que les ressources paléographiques dont a pu disposer M. C. de Jan donnent à son édition une valeur considérable, bien que la rédaction générale ne soit pas foncièrement modifiée par sa recension. Nous y avons relevé quelques fautes typographiques, imputables au mauvais état des yeux de l'auteur.

C. E. R.

T. M. Macci Plauti Stichus, edited with introduction and notes by C. A. M. FENNELL. Cambridge, University Press, 1893, in-16.

Cette nouvelle édition du *Stichus* est faite sur le même plan que l'édition de l'*Asinaria*, publiée par M. J. N. Gray, dont on trouvera un compte rendu dans la *Revue de Philologie* (ci-dessus, p. 172). Je n'ai qu'à renvoyer à cet article pour la disposition générale de l'ouvrage.

M. F. a suivi en général le texte de l'édition Ritschl, tout en se rapprochant davantage du texte des mss. On trouve cependant chez lui deux conjectures personnelles. La première, au v. 420, où il propose *mussauerim* au lieu de *mulcauerim*; cette forme, attestée par toute la tradition manuscrite, se trouve expliquée en outre dans le glossaire de Placidus (66, 22) et me paraît, par conséquent, devoir être conservée. La seconde conjecture de M. F. porte sur un passage très corrompu (v. 753), qu'elle ne me semble guère capable de guérir : son moindre tort est d'être basée sur un texte déjà corrigé par Fleckeisen.

M. F. a joint à son édition des indications très complètes sur la métrique de Plaute; je veux seulement signaler ici une innovation qui ne me semble pas très heureuse. M. F., qui croit nécessaire de recourir à une contraction pour expliquer la loi des mots iambiques, ne s'est pas contenté d'exposer cette théorie dans ses remarques; il a été jusqu'à écrire en italiques dans le cours de son édition les prétendues contractions qu'il y rencontrait. Je me demande si ce procédé n'est pas capable d'embarrasser plutôt les élèves.

A part ces légères critiques, l'ouvrage de M. F. est une bonne édition classique et, comme telle, sera bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent aux lettres latines.

J. VENDRYËS.

Ausgewählte Briefe von M. Tullius Cicero. Erklärt von Friedrich HOFMANN. 1^{tes} Bändchen; 6^o Auflage, besorgt von Karl LEHMANN. Berlin, Weidmann, 1892.

Dans l'excellente collection classique de M. Haupt et H. Sauppe, ce recueil occupe, et mérite d'occuper, une place des plus honorables. Les lettres, choisies très judicieusement, sont disposées dans le seul ordre qui soit rationnel, l'ordre chronologique, et forment plusieurs groupes dont chacun est dominé par l'un des principaux événements de la vie ou de l'époque de Cicéron. Le texte est établi avec beaucoup de soin. Le commentaire se recommande à la fois par sa richesse et sa sobriété. L'introduction résume avec une clarté et une exactitude parfaites toutes les questions relatives à l'histoire des lettres de Cicéron; on souhaiterait seulement qu'elle contînt autre chose que cette histoire : d'abord quelques considérations sur l'intérêt de la correspondance du grand orateur pour la connaissance de son caractère et de son temps; ensuite quelques indications générales sur le style épistolaire de Cicéron, qui relieraient et coordonneraient les remarques de détail éparses dans le commentaire.

M. K. Lehmann, qui vient de nous donner la sixième édition du premier volume, n'a pas jugé à propos de combler cette double lacune. D'ailleurs, il s'est acquitté de sa tâche avec une irréprochable conscience, mettant à profit, outre ses propres travaux et sa propre expérience, les recherches récentes de Körner, de Moll, de Rauschen, de Sternkopf, de Böckel, de Boot, de Tyrrell, etc.

Philippe FABIA.

Edmond LE BLANT, *Sur deux déclamations attribuées à Quintilien*. Extr. des *Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXIV, 2^e partie. Paris, Klincksieck, 1895; 21 pages in-4^o.

Le sous-titre de ce court et substantiel travail : « Note pour servir à l'histoire de la magie » montre suffisamment le point de vue auquel le savant

auteur s'est placé dans cette étude sur les *Declamationes* x et xiv-xv. On y trouvera réunis et commentés les textes littéraires et épigraphiques relatifs à l'évocation des morts, aux *exsecrationes*, aux philtres destinés à faire naître l'amour. Ces recherches jettent incidemment un jour inattendu sur deux textes restés jusqu'ici obscurs : une inscription d'Afrique (*C.I.L.*, VIII, 9037) et une amulette gnostique. L. D.

Acta Apostolorum sive Lucæ ad Theophilum liber alter. Editio philologica apparatu critico, commentario perpetuo, indice verborum illustrata, auctore Friderico BLASS. Göttingen, 1893; I-VII-334 p.; 12 marks.

Les *Actes des Apôtres* et la *Lettre aux Hébreux* sont peut-être les deux seuls livres du Nouveau Testament où le philologue classique puisse s'aventurer sans témérité. Un texte et un commentaire du premier de ces livres, quand l'auteur est M. F. Blass, n'est donc pas un événement banal.

Dans l'*Introduction*, M. B. est sans pitié pour les exégètes fantaisistes de son pays, qu'il exécute d'un mot : *res opinionibus hominum minime tanguntur, manentibusque rebus falsæ opiniones aliquando dilabantur necesse est.* — M. B. admet deux recensions du texte, authentiques toutes deux suivant lui, et qu'il désigne par les lettres α et β . Les sources du texte, toutes indiquées, sont bien classées en trois catégories : celles du texte α ; celles du texte β ; celles qui contiennent un texte mêlé. — Pour l'ensemble du texte, s'en tenir aux manuscrits anciens, très bon; mais on peut s'en écarter dans certains passages pour une raison spéciale : *eam autem rationem potiorum omni auctoritate codicum habeo.* Quant aux *variarum lectionum*, M. B. n'admet pas l'autorité des manuscrits pour celles qui touchent au fond, à la pensée; il l'admet en partie pour celles qui touchent à la forme, à la diction; il ne l'admet que par exception, quand elle est inéluctable, pour celles qui touchent à la grammaire et à l'orthographe. Sans doute, *præferenda est lectio difficilior faciliori*; mais non pas toujours : il y a des cas où la *lectio facilior* est la bonne. Faut-il faire des conjectures? Oui; mais il en est si rarement besoin. Toute cette discussion des règles à suivre pour l'établissement du texte est très importante (§ 15).

Les textes α et β sont donnés sur chaque page, avec un appareil critique suffisamment complet pour les deux. Le commentaire, très abondant, est extrêmement utile pour l'intelligence grammaticale du texte, et riche en renseignements philologiques de toute nature. Deux index terminent le volume.

S'il s'agissait d'une œuvre de Platon ou de Démosthènes, nous n'aurions qu'à approuver presque tous les changements du texte. Mais pour le grec biblique, les règles de la philologie classique perdent leur caractère impératif, et leur application, si judicieuse soit-elle, nous laisse ici de grands doutes. De plus, lorsque l'explication philologique du texte se lie avec l'exégèse, M. B. ne nous paraît plus un guide aussi sûr; il n'est plus aussi maître de son terrain. Enfin, nous n'admettons pas la recension β comme sortie de la main de S. Luc. Elle est, pour nous, le texte α , qu'un diligent grammairien (de Rome?) a rectifié, régularisé et commenté au II^e siècle.

Quelques remarques de détails. Le maintien de la division en chapitres est fâcheux. — Pourquoi S. Paul ne figure-t-il pas explicitement parmi les sources des *Actes*, par exemple, pour le chapitre VII? — Λουκᾶς doit être apocopé de Λουκιανός, plutôt que de Lucanus ou de Lucilius grecisés. — M. B. écrit *χρηστιανός* xi, 26 et xxvi, 28, dérivé de *χρηστος*, parce que ce dernier mot seul disait quelque chose au peuple, p. 35. Question de fond et non plus d'orthographe. Comment S. Luc, chrétien, aurait-il pu écrire

χρησιανός sans signaler l'erreur qui porte sur le fond, sur l'idée, et comment le roi Agrippa aurait-il dit *χρησιανός* à S. Paul, en faisant un pareil contresens? La forme *χρησιανός* ne serait admissible que dans la bouche d'un païen ignorant du christianisme. Et plus loin, xxvi, 28-29, M. B. dit : Non repetit (Paulus) *χρησιανός*, quod nomen ne agnoscebat quidem. Est-ce possible, quand ce nom a pris naissance à Antioche (xi, 26), où S. Paul est allé plusieurs fois, où il a résidé longtemps? — iv, 23, conjecture et correction à approuver. — De même v, 36, pour Theudas, interpolé dans le texte de Josèphe. — viii, 39, l'explication de *πνεύμα κυρίου* (un *tourbillon*) paraît bizarre. — xiii, 27, *αὐτῶν* remplaçant un collectif singulier abstrait est tout à fait dans le style biblique. — xix, 24, M. B. se crée, je crois, une difficulté imaginaire amenant une conjecture inutile (δ). — xx, 29, M. B. ne veut pas que *ἀρεῖς* signifie *départ*, et dit qu'il n'y a pas d'exemples de ce sens; nous lui signalons : JOSÈPHE, *Antiq.*, iv, 8, 47, et *3 Macch.*, vii, 28. — Mettre d'accord xxiii, 35 et xxiv, 24, par un mot d'explication. — xxvii, 47. La nouvelle explication de *τὸ σκεῦος*, les *ancres* ou les *poids*, dans *χαλάσαντες τὸ σκεῦος* est à signaler particulièrement. — xxvii, 1, l'imparfait *παρεδίδομι σοι*...? M. Blass, ne correspond-il pas au style direct : *παρεδίδομι σοι*...?

Avant de finir, remercions M. Blass de l'honneur qu'il nous a fait en renvoyant souvent à notre *Étude sur le grec du Nouveau Testament*.

Joseph VITEAU.

Étude sur la Peregrinatio Silvix. — Les Églises de Jérusalem, la Discipline, et la Liturgie au iv^e siècle, par le R. P. Dom Fernand CABROL, prieur de Solesmes, professeur d'histoire à l'Université catholique d'Angers; Paris, Oudin, 1895; in-8°, viii-208 p., et deux planches.

La *Peregrinatio Silvix* a été découverte en 1885 à Arezzo par M. Gamurrini. C'est le récit d'un voyage de trois ans fait aux Lieux-Saints par une femme pieuse appelée Silvia. Comme les détails sont donnés par un témoin oculaire, ils offrent une extrême importance pour les antiquités chrétiennes, et particulièrement pour l'archéologie et la liturgie. Aussi l'auteur se propose-t-il de mettre en lumière les renseignements nouveaux que l'on en peut tirer, et son livre est très utile pour l'intelligence de la *Peregrinatio*.

En 614, sous Chosroës II, les Perses ruinent en partie Jérusalem, particulièrement les édifices religieux élevés au temps de Constantin ou après lui.

Quels étaient-ils? M. de Vogüé pensait qu'un seul édifice renfermait en même temps le rocher du S. Sépulcre, le Golgotha, et la citerne ou crypte de la Découverte de la Croix, la partie principale de l'édifice étant l'église de l'Anastasia. Silvia distingue au contraire : l'Anastasia, l'église majeure du Golgotha ou *Martyrion* : une basilique avec portiques, et un édicule appelé *la Croix*. Donc, au vii^e siècle, en reconstruisant les édifices détruits par les Perses, l'abbé Modeste a suivi les « anciens plans » de Constantin beaucoup plus qu'on ne le croyait. — Il y avait sur la colline de Sion, sur l'emplacement de la maison de S. Marc, une église appelée l'Église de Sion, la *Mère des Églises*, ou l'*Église des Apôtres*, parce qu'elle était identique au Cénacle. — Sur le Mont des Oliviers s'élevaient, suivant M. de Vogüé, deux églises : l'Imbomon et l'Église in Eleona (Ἐλεωνά), dans le Jardin des Oliviers. Le témoignage de notre pèlerine met cette assertion hors de tout conteste. — Elle nous révèle aussi l'existence d'une première église à Béthanie en avant du bourg (p. 1-28).

Les chapitres suivants (ii-vii) traitent de la liturgie à Jérusalem. Ils sont très curieux. On peut les comparer avec les parties correspondantes des *Origines chrétiennes* de M. l'abbé DUCHESNE, qui avait déjà savamment

utilisé les descriptions de Silvia. L'auteur relève le caractère distinctif de la liturgie de Jérusalem : elle est topographique et autochtone, dramatique et vivante (p. 29-166).

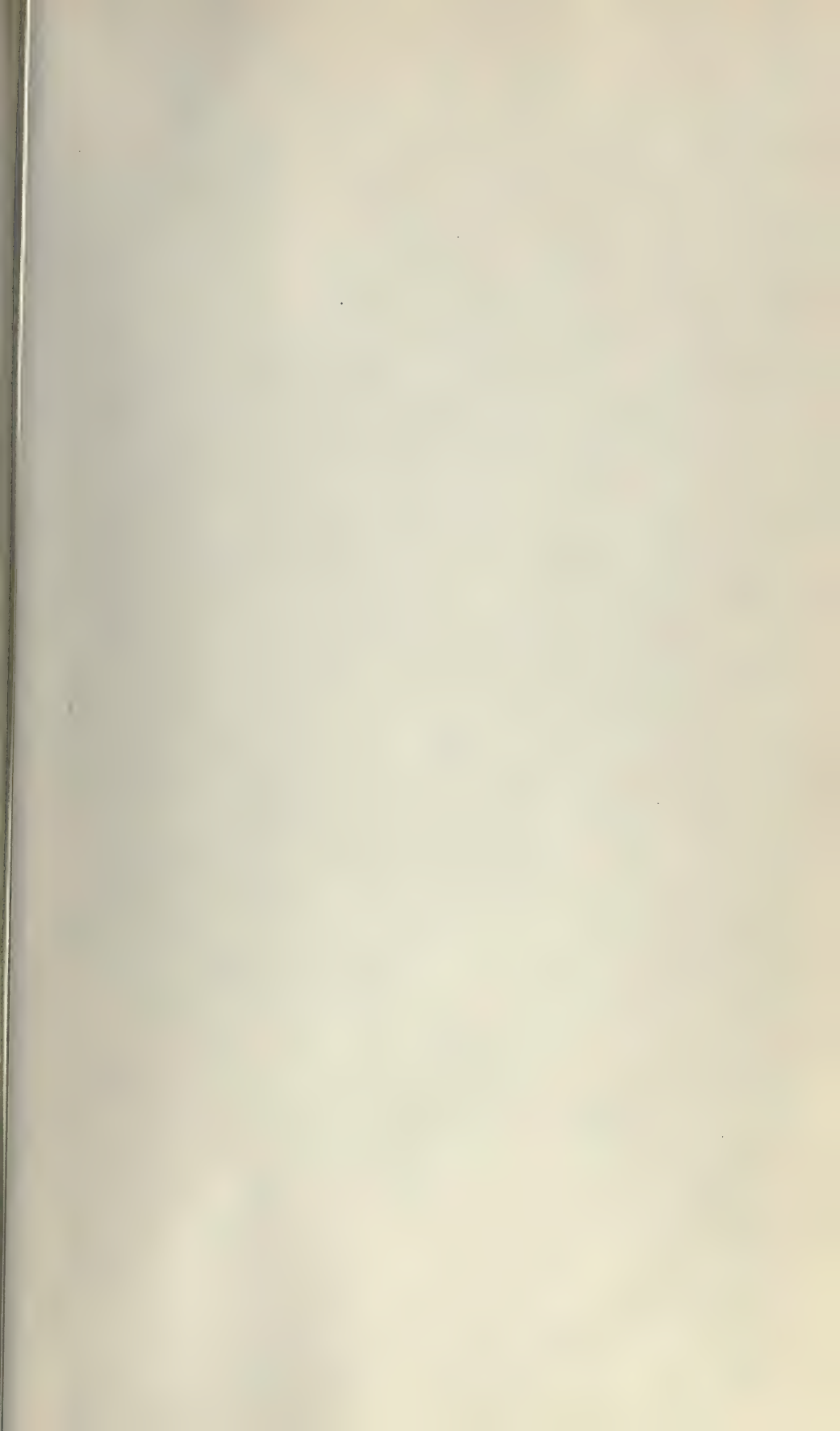
Outre les deux planches qui donnent le plan des lieux et des édifices, le livre contient cinq appendices. Le 4^{me} traité de la date du voyage rapporté à 385-388, et de l'identification de Silvia avec la sœur de Rufin, le célèbre ministre d'Arcadius. Identification séduisante, mais encore hypothétique. Le 5^{me} indique les voyages de la pèlerine au pays de Gessen, au Sinaï, en Mésopotamie, etc. (p. 167-206).

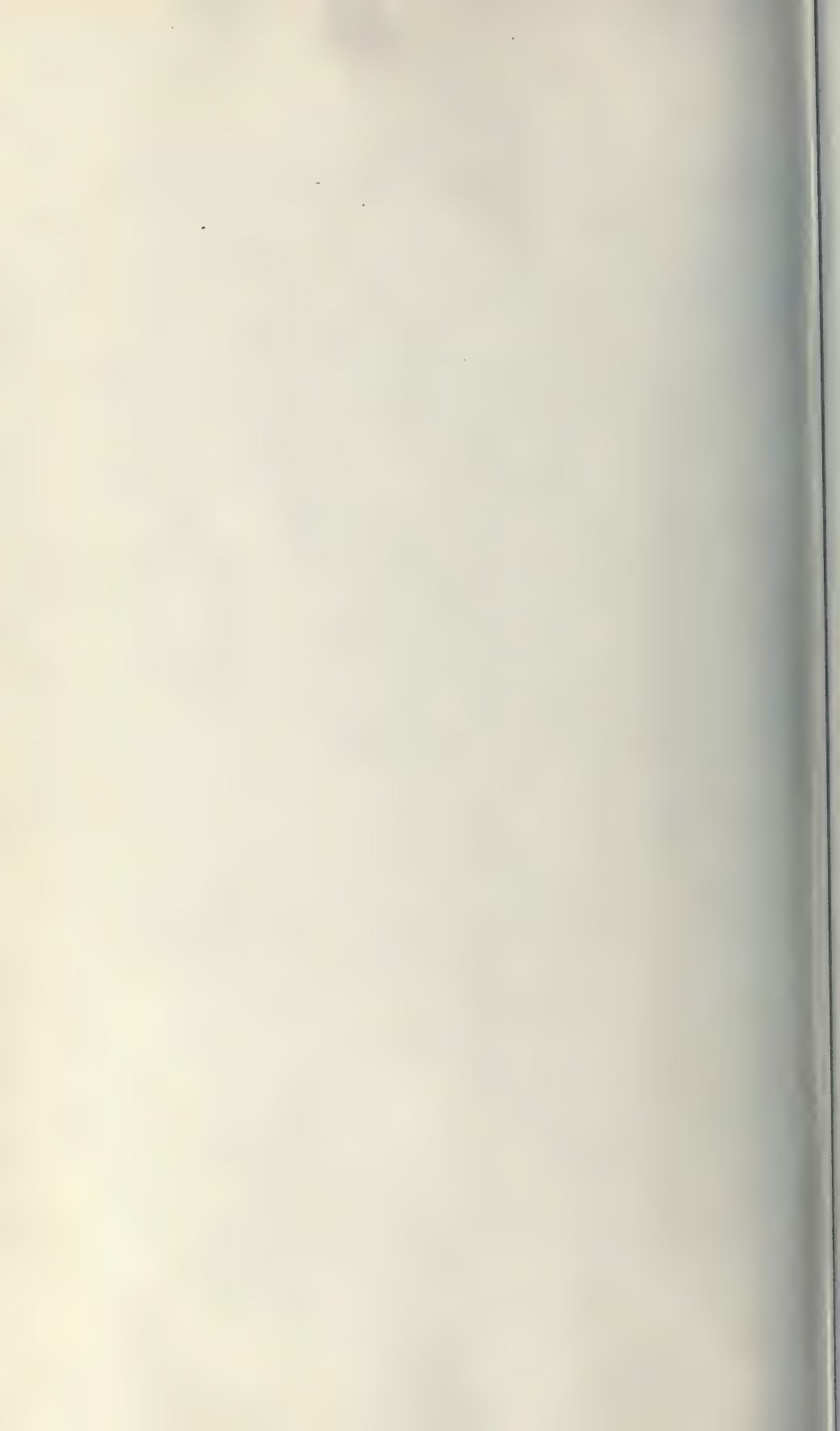
Ajoutons quelques remarques. Les distances et autres indications données par la pèlerine peuvent être très précieuses pour l'identification des lieux. — Nous avons des inscriptions grecques se rapportant aux églises de l'Anastasia et de Sion (cf. *Revue biblique*, I. 561 suivv. ; 568, 571, 576). — Il serait important de comparer et d'expliquer concurremment la description des édifices sacrés dans la *Peregrinatio*, et dans Eusèbe, *Vit. Constant.*, III, 35 seqq. — La *Peregrinatio* est écrite en latin populaire du 4^{me} siècle et offre à ce point de vue un grand intérêt philologique.

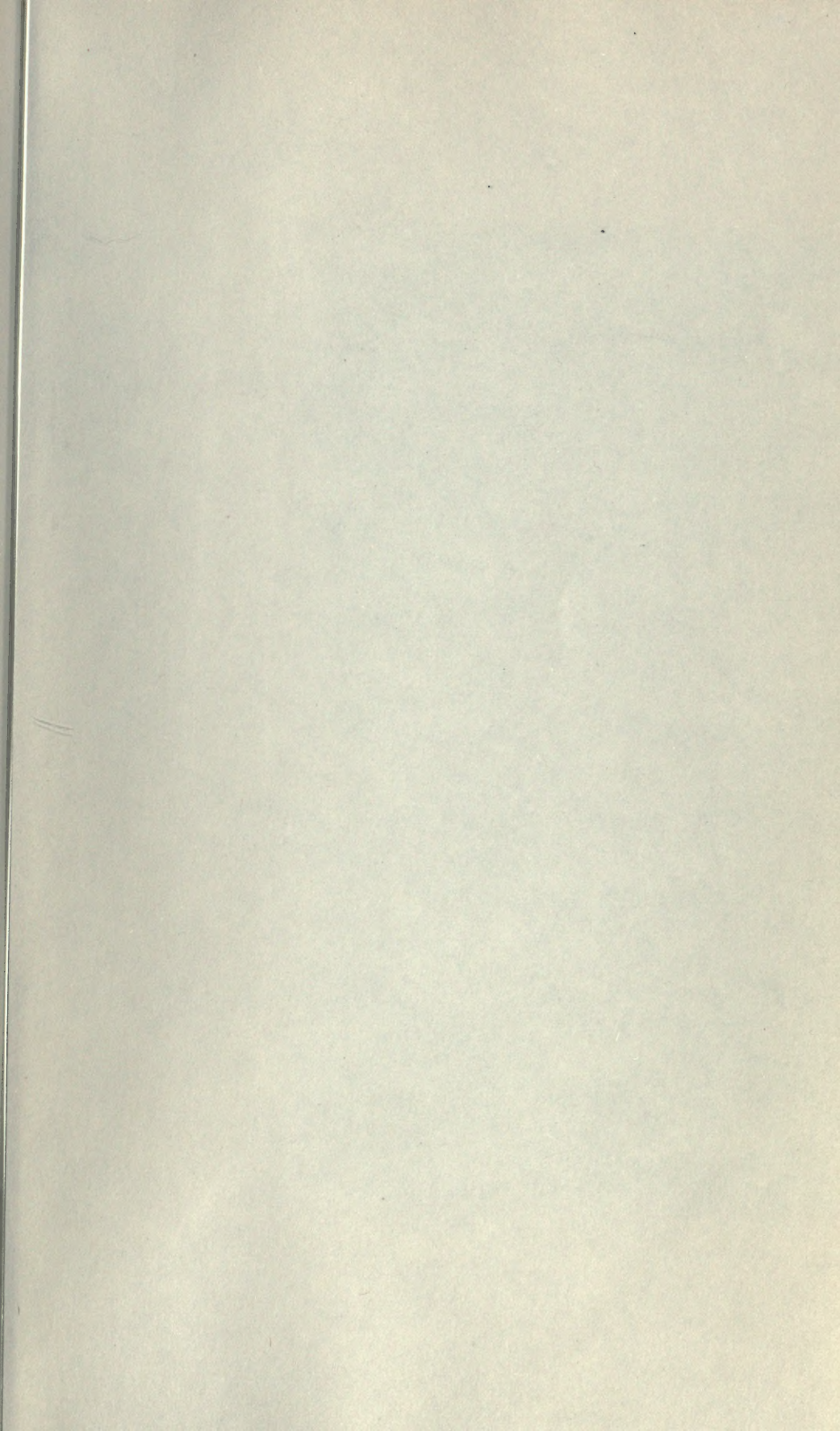
Nous relevons quelques lapsus et quelques obscurités. L'accentuation grecque est partout très défectueuse. — P. 13 : « Ce nom de Crâne venait de la tradition d'après laquelle la croix du Sauveur avait été plantée à l'endroit même où fut déposé le crâne d'Adam. » C'est au contraire la tradition qui vient du nom de *Crâne* que portait déjà le Golgotha au moment du crucifiement (*Mat.* XXVII, 3, *Marc.* XV, 22, etc.). — P. 31 : « La liturgie subit au 4^{me} siècle une transformation. Jusqu'alors, et sauf de rares exceptions, les réunions des chrétiens avaient été secrètes, confinées dans les catacombes et des lieux écartés. » Cependant Eusèbe, parlant de l'édit de persécution de Dioclétien, dit : ἡπλωτο... γράμματα τὰς μὲν ἐκκλησίας εἰς ἕδαρος φέρειν (*Mast. Palest.*, init.). — P. 52, l. 24, au lieu de *insensés* lire *insensibles*. Il y aurait encore d'autres remarques de ce genre à faire, mais elles sortiraient du cadre de la *Revue*.
Joseph VITBAU.

II. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études sur le droit celtique*, t. II. Paris, Thorin (Fontemoing), 1895, x-448 p. in-8°.

Nous avons signalé dans un précédent numéro (*Revue*, t. XIX, p. 84) tout l'intérêt que le tome premier du nouvel et savant ouvrage de M. d'A. de J. présentait pour la philologie classique : le tome II, qui vient de paraître, contient, à côté de matières étrangères au cadre de la *Revue*, une série d'index très détaillés des matières traitées dans le premier volume, qui en faciliteront singulièrement l'usage.
L. D.







100.4

BINDING DEPT. APR 15 1956

PA
2
R34
n.s.
t.17-19

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS

